

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université
le 18 novembre 2022 par

Audrey Cartron

Caractérisation de l'anglais de la police en tant que langue de spécialité : contribution à l'élaboration d'un savoir savant visant à la construction d'un savoir à enseigner

Discipline

Études anglophones

École doctorale

ED 354 – Langues, Lettres et Arts

Laboratoire/Partenaire de recherche

Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA UR 853)



Composition du jury

- Marie-Hélène FRIES Examinatrice
- Professeure des universités, Université Grenoble Alpes
- Catherine RESCHE Examinatrice
- Professeure des universités émérite, Université Panthéon Assas, Paris II
- Cédric SANTORO Examineur
- Commissaire divisionnaire de la Police nationale, Chef de la formation initiale des commissaires de police, École nationale supérieure de police (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)
- Cédric SARRÉ Examineur
- Maître de conférences, INSPE Paris, Sorbonne Université
- Michel VAN DER YEUGHT Directeur de thèse
- Professeur des universités émérite, Aix-Marseille Université
- Séverine WOZNIAK Présidente du jury et rapporteure
- Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2
- Wilfrid ROTGÉ Rapporteur (non-participant au jury)
- Professeur des universités, Sorbonne Université

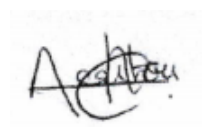
Volume I

Affidavit

Je soussignée, Audrey Cartron, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Michel Van der Yeught, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Nantes, le 9 septembre 2022



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Liste de publications et participation aux conférences

1) Liste des publications réalisées dans le cadre du projet de thèse :

1. CARTRON, Audrey. 2019. « The Process of Dictionarisation in English for Police Purposes: Dictionaries, Glossaries and Encyclopaedias as Entry Points in the Specialised Language and Communities of Policing and Law Enforcement ». *ASp [En ligne]* 75. DOI : 10.4000/asp.5842
2. CARTRON Audrey. 2022. « Vers une caractérisation du spécialisé représenté dans la fiction à substrat professionnel télévisuelle : l'exemple de la série policière et criminalistique *NCIS* ». *ILCEA [En ligne]* 47. DOI : 10.4000/ilcea.15239
3. CARTRON Audrey. à paraître. « A Study of the Psycho-Social Functions of Humour in English for Police Purposes ». In ISANI, Shaeda & Michel VAN DER YEUGHT (dir.), *ESP and Humour*. Newcastle upon Tyne : Cambridge Scholars Publishing.
4. CARTRON Audrey. à paraître. « Présentation, description et enseignement d'un genre spécialisé : les *suspect interviews* (auditions de mis en cause) ». In COUTHERUT, Margaux & Gwen LE COR (dir.), Berne : Peter Lang.

2) Participation aux conférences et écoles d'été au cours de la période de thèse :

1. CARTRON Audrey. 2018. « The (re)presentation of specialised discourse in the American TV series *NCIS* ». Communication présentée à la Journée d'étude « *Representing Crime* », Université Paris II Panthéon Assas, Melun, 22 juin.
2. CARTRON Audrey. 2018. « Dictionarisation and English for Police Purposes ». Communication présentée à la Conférence internationale de la European Society for the Study of English (ESSE), Atelier « *How specialised is ESP?* », Masaryk University, Brno, République Tchèque, 29 août-2 septembre.
3. CARTRON Audrey. 2019. « Caractériser l'anglais de la police en tant que langue de spécialité : description, didactique et approche de la problématique de l'éthique ». Communication présentée aux Rencontres doctorales du Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité (GERAS), Université Paris II Panthéon Assas, Paris, 21 mars.
4. CARTRON Audrey. 2019. « Caractériser l'anglais de la police en tant que langue de spécialité : description, didactique et approche de la problématique de l'exception ». Communication présentée aux Doctoriales de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES), Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence, 6 juin.
5. CARTRON Audrey. 2020. « Présentation, description et enseignement d'un genre spécialisé de l'anglais de la police : l'audition de mis en cause ». Communication présentée au Colloque « Les genres en anglais de spécialité : définitions, méthodologies d'analyse et retombées pédagogiques », Université Paris 8, Paris, 6-7 février.

6. CARTRON Audrey. 2020. « Characterising Humour in English for Police Purposes », Communication présentée à la Conférence internationale ESSE 2021, Atelier « *English for Specialised Purposes & Humour* », Université de Lyon, en visioconférence, 30 août-3 septembre.

3) Co-organisation d'évènements scientifiques (passés et à venir)

1. Membre du comité d'organisation du 41^e colloque annuel du GERAS, Université de Nantes, mars 2020. Le colloque a été annulé peu de jours avant sa tenue en raison du confinement (lié à la pandémie de Covid-19), et a été remplacé par la Journée d'étude du 4 décembre 2020, mentionnée ci-après (point 2).
2. Membre du comité d'organisation de la Journée d'étude « Les problématiques de la spécialisation des langues en LEA », en visioconférence, Université de Nantes, 4 décembre 2020.
3. Membre du comité d'organisation des Rencontres doctorales du GERAS, Université Grenoble Alpes, 24 mars 2022.
4. Membre du comité d'organisation du colloque international « Crises, défis, innovations », Atelier « Langues de spécialité et traductions spécialisées – Didactique des langues de spécialité », Nantes Université, 22-25 juin 2022.
5. Membre du comité d'organisation du Colloque international « Legal Language & Discourse and the Sea » de l'International Language and Law Association (ILLA), 27-28 janvier 2023 (à venir).
6. Membre du comité d'organisation des Rencontres doctorales du GERAS, École normale supérieure Paris-Saclay, 23 mars 2023 (à venir).

Résumé

Cette thèse de doctorat s'inscrit dans le domaine des études anglophones et propose de contribuer à la caractérisation d'une langue de spécialité, l'anglais de la police. Cette recherche a d'abord pour but d'explorer cette variété spécialisée de l'anglais (VSA) et d'en décrire les différentes caractéristiques afin de participer à la construction d'un savoir savant, qui pourra ensuite être transposé en savoir à enseigner dans le cadre de la formation en anglais des policiers français. La première partie de la thèse est consacrée à la présentation du cadrage théorique et méthodologique adopté pour caractériser l'anglais de la police en tant que langue de spécialité. Nous y détaillons les fondements épistémologiques qui ont guidé notre étude du spécialisé policier (chapitre 1), les limites, les caractéristiques définitives et les particularités de la communauté spécialisée et professionnelle analysée (chapitre 2), ainsi que la démarche pluridisciplinaire et les outils méthodologiques mobilisés pour décrire cette VSA (chapitre 3). La deuxième partie porte sur la caractérisation de l'anglais de la police selon un protocole descriptif tripartite qui repose sur l'exploration du discours (chapitre 4), du lexique, de la terminologie (chapitre 5) et de la culture (chapitre 6) des policiers britanniques et américains. L'analyse de ces différentes manifestations du spécialisé dans la langue contribue à l'élaboration d'un savoir savant sur cette langue de spécialité. Dans la troisième partie, nous montrons comment les résultats de ce travail de caractérisation peuvent ensuite être mis au service d'une formation en langue destinée aux policiers français, grâce à la transposition du savoir savant en savoir à enseigner. Nous présentons les fondements théoriques et les outils méthodologiques de ce processus de transposition didactique (chapitre 7), puis nous exposons une analyse des besoins langagiers au sein de la Police nationale française (chapitre 8) et, en dernier lieu, nous menons l'enquête sur le secteur LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) de la Police nationale et proposons un ensemble de préconisations didactiques (chapitre 9).

Mots clés : anglais de la police, anglais de spécialité, approche intentionnelle des langues de spécialité, culture spécialisée, discours spécialisé, LANSAD, lexique spécialisé, police, Police nationale, savoir à enseigner, savoir savant, transposition didactique

Abstract

This doctoral thesis belongs to the field of English studies and proposes to contribute to the characterisation of a specialised language: English for Police Purposes. The first aim of this research is to explore this specialised variety of English (SVE) and to describe its different characteristics in order to participate in the construction of academic knowledge that can then be transposed into knowledge to be taught in language courses for French police officers. The first part of the dissertation is devoted to the presentation of the theoretical and methodological framework that was chosen to characterise English for Police Purposes as a specialised language. It describes the epistemological foundations that have guided our study of police specialisedness (chapter 1), the limits, defining characteristics and specific features of the specialised and professional community under study (chapter 2), as well as the multidisciplinary approach and the methodological tools used to describe this SVE (chapter 3). The second part focuses on the characterisation of English for Police Purposes, following a threefold descriptive protocol based on the exploration of the discourse (chapter 4), the lexicon and terminology (chapter 5) and the culture (chapter 6) of British and American police officers. The analysis of these different expressions of specialisedness in language contributes to the development of academic knowledge on this specialised language. The third part shows how the results of this characterisation can then be made useful to the language training of French police officers, thanks to the didactic transposition of academic knowledge into teaching knowledge. After introducing the theoretical foundations and methodological framework of the didactic transposition (chapter 7), an analysis of the English language needs of French police officers within the *Police nationale* is presented (chapter 8). Finally, the thesis focuses on the study the LANSOD sector (LANguages for Specialists of Other Disciplines) of the *Police nationale* and provides pedagogical recommendations (chapter 9).

Keywords: English for Police Purposes, English for Specific Purposes, intentional approach to specialised languages, specialised culture, specialised discourse, LANSOD, specialised lexicon, police, French police, teaching knowledge, academic knowledge, didactic transposition

Remerciements

Je souhaite remercier vivement et sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien et qui m'ont accompagnée tout au long de ces quatre années d'enquête sur l'anglais de la police. Il me serait impossible de tous les citer ici, mais je souhaiterais remercier en particulier :

Les membres du jury et (re)lecteurs, Marie-Hélène Fries, Catherine Resche, Wilfrid Rotgé, Cédric Santoro, Cédric Sarré et Séverine Wozniak, pour avoir accepté de lire, d'évaluer et de commenter mon travail d'investigation et de recherche.

Mon directeur de thèse, le Professeur Michel Van der Yeught, pour ses innombrables conseils avisés, pistes et indices à suivre, remarques, relectures, corrections et encouragements. Merci de m'avoir fourni les outils (devrais-je dire « les armes de service » ?) pour avancer scientifiquement et sereinement dans mes recherches. Merci pour votre enthousiasme, votre disponibilité, votre réactivité et votre gentillesse.

Les policiers français, britanniques et américains que j'ai rencontrés et avec lesquels j'ai échangé, pour leur accueil, leur temps, leur confiance, leur coopération et leur aide, ainsi que pour avoir accepté de répondre à mes (très) nombreuses questions lors des véritables interrogatoires (ou plutôt auditions) que j'ai mené(e)s.

Les membres de la communauté scientifique du GERAS pour leur accueil, leur bienveillance, leur enthousiasme et leur intérêt à l'égard de mes recherches, ainsi que pour m'avoir donné l'envie de rejoindre les forces de l'ordre de la recherche en anglistique de spécialité. Merci à Monique Mémet, pour m'avoir rassurée et encouragée face à l'ampleur du projet engagé.

Mes collègues de Nantes Université, pour leurs encouragements et pour m'avoir permis de mener à bien ce long travail d'enquête en parallèle de mes diverses missions d'enseignement.

Enfin, mes proches, car « chercher c'est toujours devenir un brin monomaniacque et obsédé[e] par son travail, 'embêter' son conjoint, ses amis, sa famille avec son 'sujet' » (Beaud & Weber 2010 : 48).

Mes amis rueillois, cachanais, montois et nantais, pour leur soutien sans faille et pour m'avoir incitée à commettre des infractions à la vie solitaire de thésarde. Merci à Bro, Camille, Claire, Tristan, Tiphaine, à la team Zlatiew, au groupe GLP, à Laura-May et à Ashleen.

Ma famille, pour leurs preuves de manifestations de soutien innombrables et profondément affectueuses. Merci à Sébastien et Laure, à mes grands-parents et à mes beaux-parents.

Merci à mon frère, Alexandre, pour son humour, son pragmatisme et sa positive attitude ; à mon père, Laurent, pour m'avoir encouragée à surmonter les difficultés avec le fameux adage « Un Cartron plie, mais ne rompt pas » ; et à ma mère, Anne, pour avoir commis le crime de m'avoir transmis sa passion pour la FASP policière, pour m'avoir inlassablement soutenue, et souvent réconfortée, ainsi que pour toutes ces (très longues) sessions de relectures en binôme à distance.

Merci à Pierre, *my partner in crime (and in life)*, pour m'avoir toujours écoutée, accompagnée, rassurée, (re)motivée et souvent alimentée. Merci pour son aide, sa patience et son soutien inconditionnel au quotidien, dans les bons comme dans les mauvais moments.

Ils ont été les témoins, voire parfois les victimes, de ce long travail de recherche au cours de ces quatre années si intenses et si enrichissantes. Ils m'ont apporté un soutien précieux et indéfectible ; je leur dois tant.

Liste des principaux sigles et acronymes

ACF : assistants au contrôle transfrontière

ADP : anglais de la police

APLIUT : Association des Professeurs de Langues des Instituts Universitaires de Technologies

ASP : anglais de spécialité

ATF (ou BATFE): *Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms, and Explosives*

BBC : *British Broadcasting Corporation*

BMR : Brigade mobile de recherche

CCIC : Centre Conjoint d'Information et de Coordination

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

CEPOL : Collège Européen de Police

CIA : *Central Intelligence Agency*

CID : *Criminal Investigation Department*

CPIA : *Criminal Procedure and Investigations Act* (1996)

CPS : *Crown Prosecution Service*

CRA : Centres de Rétenion Administrative

DCRFPN : Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale

DEA : *Drug Enforcement Administration*

ENSP : École Nationale Supérieure de la Police

ESP : *English for Specific Purposes*

Europol : *European Police Office*

FASP : fiction à substrat professionnel

FBI : *Federal Bureau of Investigation*

FLE : français langue étrangère

FTO : *field training officer*

GERAS : Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité

IACP : *International Association of Chiefs of Police*

ILCEA : revue de l'Institut des Langues et des Cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et
Australie

Interpol : Organisation Internationale de Police Criminelle

LANSAD : langues pour spécialistes d'autres disciplines

LAPD : *Los Angeles Police Department*

LSP : langue(s) de spécialité

MG : *Manual of Guidance*

NCIS : *Naval Criminal Investigative Service*

NYPD : *New York Police Department*

OTAN : *Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*

PAF : *Police aux Frontières*

PC : *probable cause* ou *Police Constable*

PD : *Police Department*

PEACE protocol : *Preparation and Planning, Engage and Explain, Account, Closure and Evaluate*

PJ : *Police judiciaire*

PNB : *pocket notebooks*

POST : *Commission on Peace Officer Standards and Training*

PV : *procès-verbal*

SAES : *Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur*

SDMA : *Sous-Direction des Méthodes et de l'Appui*

SDN : *short descriptive note*

SO : *Sheriff's Office*

SWAT: *Special Weapons and Tactics*

URO : *Unité de Renseignement Opérationnel*

VSA : *variété spécialisée de l'anglais*

Sommaire

AFFIDAVIT	I
LISTE DE PUBLICATIONS ET PARTICIPATION AUX CONFERENCES	III
RESUME	V
ABSTRACT	VI
REMERCIEMENTS	VII
LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES	IX
SOMMAIRE	XI
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I.....	11
CADRAGE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE EN TANT QUE LANGUE DE SPECIALITE	11
CHAPITRE 1 : CADRAGE THEORIQUE POUR L'ETUDE D'UNE VARIETE SPECIALISEE DE L'ANGLAIS, L'ANGLAIS DE LA POLICE	13
CHAPITRE 2 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE SPECIALISEE PROFESSIONNELLE ETUDIEE.....	55
CHAPITRE 3 : CADRAGE METHODOLOGIQUE ADOPTE POUR LA CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE	119
CONCLUSIONS DE LA PARTIE I	169
PARTIE II.....	171
CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE EN TANT QUE LANGUE DE SPECIALITE	171
CHAPITRE 4 : ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DU DISCOURS POLICIER	173
CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DU LEXIQUE ET DE LA TERMINOLOGIE DE L'ADP ..	265
CHAPITRE 6 : ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DE LA CULTURE POLICIERE	323
CONCLUSIONS DE LA PARTIE II.....	383
PARTIE III.....	387
LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE : TRANSPOSER LE SAVOIR SAVANT EN SAVOIR A ENSEIGNER	387
CHAPITRE 7 : CADRAGE THEORIQUE ET OUTILS METHODOLOGIQUES DE LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE	389
CHAPITRE 8 : EXPLORATION DES BESOINS LANGAGIERS AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE FRANÇAISE ET ETUDE DU CAS DE LA PAF DU PAS-DE-CALAIS	447
CHAPITRE 9 : EXPLORATION DU SECTEUR LANSAD DE LA POLICE NATIONALE : PRECONISATIONS DIDACTIQUES ET EXEMPLES DE SCENARIOS PEDAGOGIQUES	515
CONCLUSIONS DE LA PARTIE III.....	549
CONCLUSION GENERALE	553
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	559
FILMOGRAPHIE ET SERIES TELEVISEES	607
INDEX DES AUTEURS	609
INDEX DES NOTIONS.....	611
LISTE DES FIGURES	615
LISTE DES TABLEAUX	617
TABLE DES MATIERES	619

Introduction générale

Cette thèse propose une contribution à la caractérisation d'une langue de spécialité, l'anglais de la police. Cette recherche a d'abord pour but d'explorer une variété donnée de l'anglais de spécialité et d'en décrire les différentes caractéristiques, à travers l'étude du discours, du lexique et de la culture des policiers britanniques et américains. Ces éléments de caractérisation sont ensuite mis au service d'une transposition didactique des connaissances acquises sur l'anglais de la police. Ce double objectif s'inscrit dans le sillage des travaux de réflexion épistémologique menés par Michel Van der Yeught (2016a, 2016b, 2019) préconisant un protocole d'étude systématique des variétés spécialisées de l'anglais afin de construire un savoir savant qui pourra ensuite être transposé en savoir à enseigner (Chevallard 1991). Notre projet entend donc contribuer à une meilleure connaissance de l'anglais de la police dans sa globalité, tout en présentant des pistes d'enseignement qui seront, nous l'espérons, utiles à la formation en anglais des policiers francophones.

Un travail de recherche en anglais de spécialité : présentation et axes d'étude

L'anglais de spécialité s'inscrit dans le cadre de la recherche en études anglophones et constitue la quatrième branche de l'anglistique, aux côtés de la linguistique, la littérature et la civilisation. Elle se développe en France à partir de la fin des années 1970 (Sarré & Whyte 2016 : §27) et, en 1991, la création d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) intitulé « Langue anglaise des spécialités scientifiques et techniques : Méthodologie de la recherche linguistique, didactique et culturelle » marque la reconnaissance institutionnelle de ce champ d'étude (Pradeilles 1991 : 163). Cette discipline a pour objet l'analyse et l'enseignement de la langue anglaise lorsqu'elle est employée dans des contextes ou par des communautés professionnelles ou disciplinaires spécifiques. En 2002, Michel Petit en présente une définition :

L'anglais de spécialité est la branche de l'anglistique qui traite de la langue, du discours et de la culture des communautés professionnelles et groupes sociaux spécialisés anglophones et de l'enseignement de cet objet. (Petit 2002 : §8)

Les objets de recherche sont donc multiples : « le terrain d'étude est [...] très vaste puisqu'il existe autant d'objets d'étude que de communautés discursives spécialisées et il ouvre à une grande variété d'approches » (SAES 2012 : 2). La recherche dans cette discipline s'organise autour de deux « volets complémentaires » (Petit 2010 : §2) et s'intéresse conjointement à la caractérisation des langues de spécialité et à leur enseignement dans le cadre de cours de langue

pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD). Plusieurs chercheurs ont engagé des démarches de description portant sur différentes variétés spécialisées de l'anglais, dont l'anglais de l'alpinisme (Wozniak 2011), l'anglais de l'économie (Resche 2011 & 2013b), l'anglais de la bourse et de la finance (Van der Yeught 2012), l'anglais du journalisme (Peynaud 2013) et l'anglais de la diplomatie (Stark 2020). Notre thèse s'inscrit dans la lignée de ces travaux et propose de contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police.

Pour mener à bien ce projet, nous mettons en application le protocole de description méthodique d'une langue de spécialité théorisé par Michel Van der Yeught (2016b). Afin d'étudier le discours, le lexique et la culture des policiers anglo-saxons, nous adoptons une perspective pluridisciplinaire caractéristique de la recherche en anglais de spécialité. Nous empruntons des outils théoriques et d'analyse à la linguistique (terminologie, phraséologie, analyse du discours, étude de corpus), mais également à la sociologie et à l'ethnographie. Séverine Wozniak souligne :

[...] la recherche sur les discours dans le champ de la langue de spécialité va de pair avec la connaissance de la communauté spécialisée qui produit ces discours. L'étude des discours émis par une communauté spécialisée donnée se doit d'être faite à partir de corpus composés de sources primaires et authentiques ; nous avançons l'hypothèse que, de même en ce qui concerne la communauté discursive elle-même, l'étude de terrain, entendue ici comme la pénétration du milieu spécialisé et le contact avec les experts du domaine, est un outil indispensable. (2019 : 5)

Nous avons donc mené des études de terrain en contextes britannique, américain et français afin d'élargir et d'enrichir notre connaissance du milieu policier. Cette démarche ethnographique nous a permis de mieux comprendre les communautés spécialisées étudiées et d'éclairer les phénomènes linguistiques observés tout au long de nos recherches. Nous mobilisons également les apports des études civilisationnelles et sociologiques afin de replacer notre objet d'étude dans son contexte historique, géographique, socio-culturel et institutionnel. Enfin, lors de l'élaboration d'un savoir à enseigner, nous faisons appel aux méthodologies employées en didactique des langues de spécialité, notamment concernant l'analyse des besoins et l'ingénierie didactique. Ce « métissage disciplinaire » (Guerlain 2000 : 32) offre la possibilité d'étudier et d'appréhender l'anglais de la police dans sa globalité et d'en explorer les différentes facettes.

L'« école française » (Sarré 2017 : 53) de l'anglistique de spécialité se distingue de l'*English for Specific Purposes* (ESP), dans la mesure où cette tradition anglo-saxonne s'intéresse principalement à l'enseignement et l'apprentissage des langues de spécialité (Mémet 2008 : 15-16 ; Sarré & Whyte 2016 : §26-28). Les chercheurs en ESP tendent vers une approche circonstancielle, centrée sur les besoins spécifiques des apprenants (Hutchinson & Waters

1987 : 21 ; Dudley-Evans & St John 1998 : 4). Ils étudient la langue de spécialité à travers le prisme des objectifs (*purposes*) spécifiques :

English for specific purposes (ESP) refers to the teaching and learning of English as a second or foreign language where the goal of the learners is to use English in a particular domain. [...] A key feature of an ESP course is that the content and aims of the course are oriented to the specific needs of the learners. (Paltridge & Starfield 2013 : 2)

Michel Van der Yeught souligne le particularisme inhérent aux recherches en ESP :

Elles portent sur les pièces du puzzle, mais quasiment jamais sur le puzzle lui-même. Pour faire du puzzle un tout cohérent, il convient de fonder les langues de spécialité sur ce qui constitue leur noyau central et stable et non sur les conditions passagères de tel ou tel apprentissage. (Van der Yeught 2014 : §45-46)

Notre travail se démarque de l'ESP et adopte le positionnement de l'école française, car nous envisageons d'abord la langue de spécialité comme un objet d'étude à part entière, qui ne dépend pas de conditions externes (les besoins des apprenants, par exemple), mais constitue bien une réalité autonome qu'il convient d'explorer et de décrire. Michel Petit indique :

[...] c'est le spécialisé qui constitue l'objet spécifique de l'anglais de spécialité comme discipline et qui construit le principe unificateur de ses différents volets (étude de la langue et du discours spécialisés ; étude des domaines spécialisés) et différentes branches (« anglais » du droit, des mathématiques, du journalisme, de la politique, etc.). (2011 : §14)

En effet, « les discours et les cultures spécialisés sont envisagés comme des objets à délimiter, à décrire et à comprendre – en et pour eux-mêmes d'abord – et éventuellement ensuite à des fins pédagogiques » (SAES 2012 : 2). Cet effort de théorisation engendre la construction d'un « savoir savant » (Chevallard 1991), c'est-à-dire un ensemble de connaissances qui, une fois assemblées et synthétisées, conduisent à une description de l'objet de recherche, et plus précisément du profil de la variété spécialisée. Ce savoir est « objectif » (Popper 1994), cumulatif et généralisable. Il participe à l'élaboration d'« un champ commun de connaissances partageables » et transmissibles d'une génération à l'autre de chercheurs, d'enseignants et d'apprenants (Van der Yeught 2019 : 55). Les travaux de recherche en anglais de spécialité ne s'accompagnent pas toujours d'une didactisation des connaissances acquises. Toutefois, le développement de la recherche en anglais de spécialité en France est étroitement lié au développement de l'enseignement (Mémet 2005 : 16) et les travaux de caractérisation sont des ressources essentielles pour l'enseignement de ces langues de spécialité en contexte LANSAD. Nous rejoignons Michel Van der Yeught lorsqu'il postule qu'« une théorie en langues de spécialité ne trouve son utilité sociale que si elle est mise en œuvre pour les enseignants et les apprenants du secteur LANSAD » (2017 : 5). Notre travail de thèse s'articule donc autour de deux axes complémentaires alliant théorie et pratique car il a pour but de contribuer à la

caractérisation de l'anglais de la police afin de participer à la construction d'un savoir savant sur cette variété spécialisée, puis de préparer la transposition didactique ouvrant la voie à l'élaboration d'un savoir à enseigner.

De l'intérêt d'une étude portant sur l'anglais de la police

L'univers policier fascine, comme en témoignent les multiples mises en scène de ce milieu dans la culture populaire :

La police – au sens générique du terme – est un sujet omniprésent dans notre culture populaire : médias, série, cinéma, romans, etc., au point qu'elle nous semble à la fois familière et mal connue, proche et lointaine, fantasmée et redoutée. Entre appréhension et fascination, la police alimente inexorablement ce fantasme. Où ce fantasme puise-t-il son origine : est-ce la fonction de la police dans le corps social, qui consiste à traiter de la part sombre de notre nature humaine : la violence, le mensonge, le secret, la politique, et la mort ? A moins que ce fantasme ne soit alimenté par l'opacité qu'entretient la police, et ce paradoxe qui lui est propre : « plus on en montre, moins on en sait » ? (De Maillard 2016 : 82)

À la fois omniprésent et insaisissable, ce domaine spécialisé résiste à l'exploration. Plusieurs chercheurs soulignent les difficultés à pénétrer ce milieu professionnel (Komter 2001 ; Brodeur & Monjardet 2003 ; Cassan 2011). L'accès aux productions authentiques des policiers est également restreint, en raison de la dimension confidentielle inhérente à de nombreux aspects de la profession. Plusieurs facteurs fondent la « légitimité du secret policier » (Brodeur & Monjardet 2003 : 11), dont le respect de la présomption d'innocence, la protection des victimes et des témoins et la sécurité des policiers et de leurs familles dans certaines affaires. Pour conduire une recherche approfondie sur les pratiques de cette communauté discursive, il nous a semblé nécessaire d'établir des relations stables et durables, bâties au préalable sur une relation de confiance, avec des spécialistes du milieu en contexte anglo-saxon, mais également français. Il s'agit d'un processus lent qui doit être réalisé sur le long terme et le cadre d'une thèse de doctorat en quatre ans (2018-2022) nous a semblé idéal pour mener à bien cette recherche.

L'une des particularités propres au milieu policier est de constituer une interface entre le domaine de spécialité et le grand public, en raison des multiples interactions entre les membres des forces de l'ordre (les spécialistes) et les autres acteurs de la société (les non-spécialistes). Pour reprendre une formulation de Michel Van der Yeught, la police est « en contact étroit avec le grand public et les interfaces sociale et linguistique entre le spécialisé et le non-spécialisé sont nombreuses et actives » (2016b : §31). Par conséquent, la question du degré de spécialisation se pose car, par certains aspects, l'anglais de la police peut sembler moins spécialisé que l'anglais de la chimie, des mathématiques ou de l'économie. Un observateur

externe non initié au langage policier pourrait *a priori* conclure que la terminologie et le lexique policiers sont peu fournis. D'une part, lorsqu'ils interagissent avec des membres du public, les policiers convoquent peu de vocabulaire spécialisé et tendent à employer un langage lissé et simplifié afin de favoriser la compréhension (Rock 2007 : 4-5). D'autre part, le grand public possède généralement une connaissance très limitée du vocabulaire policier et elle se restreint bien souvent au domaine de l'enquête. Les œuvres de fiction policière ont joué un rôle central dans la vulgarisation de nombreux termes employés par les policiers anglo-saxons, tels qu'« *alibi* » (alibi), « *crime scene* » (scène de crime), « *evidence* » (preuve), « *motive* » (mobile), « *suspect* » (« suspect »), « *victim* » (victime) ou « *witness* » (témoin). Toutefois, malgré l'absence d'« évidence intuitive du spécialisé » (Petit 2010 : §12), des travaux récents ont montré que l'anglais de la police peut être considéré comme une variété spécialisée de l'anglais : « law enforcement has its own terminology and occupation-specific discourse. It is characterized by a broad range of registers, both formal and informal, the diversity of which may be surprising to people outside the world of law enforcement » (Anđelić-Nikolendžić 2010 : 111).

À la fin des années 1980 et en prévision de l'ouverture du Tunnel sous la Manche (1994), une équipe de chercheurs en linguistique appliquée de l'Université de Cambridge a entrepris une tentative de standardisation du langage policier, dans le but de faciliter la communication entre les forces de police de Grande-Bretagne et de France. La première étape de ce projet, intitulé « *Policespeak* », a conduit à l'étude des pratiques linguistiques et discursives existantes au sein de la police française et de son homologue Outre-Manche. Plusieurs axes de recherche ont été adoptés :

Its brief was to: research the existing operational languages and conventions used by the police on both sides of the frontier, research the gradually developing operational environment of the Tunnel itself, attempt to predict the communications demands, and propose a set of standards and communications protocols for mutually comprehensible police communication at the Channel Tunnel and its frontiers. (Johnson 2003 : 94)

Les conclusions des chercheurs confirment l'existence d'une langue de spécialité propre à la police et en dessinent les principales caractéristiques lorsqu'elle est utilisée pour les besoins spécifiques de ce contexte franco-britannique :

In summary, the findings [of PoliceSpeak Phase 1] were: 1. There is a distinctive language of policing in both English and French, including a specialized vocabulary. There are also distinctive sub-languages used with various media and operations. 2. In some areas there are officially prescribed usages of language (e.g., the "10 code"; surveillance language; phonetic alphabet ; call signs). 3. In many areas an accepted but not officially sanctioned language has developed by custom and practice (e.g., in incident reports; the management of UHF conversations). (Johnson *et al.* 1993 : 2)

Ileana Chersan souligne la reconnaissance récente et graduelle de l'anglais de la police en tant qu'objet de recherche pertinent et langue de spécialité à part entière :

Law Enforcement English [...] [is] a newly-acknowledged linguistic field [...] Until recently, the institution of police has not been recognized as a source of specialized vocabulary – and language in general – and as such has been little represented linguistically in dictionaries and other resources. It is with the international recognition of dictionaries, language course-books, discourse investigation, and special interest group events that Law Enforcement English has finally made its way among other specialized language fields: Medical English, Legal English, Military English, etc. Although it shares some common ground with the last two above, due to their socially-bound roots, LEE [Law Enforcement English] manages to bear all the hallmarks of a fully-fledged language in itself. (2011 : 411)

L'anglais de la police est donc un domaine émergent, mais en expansion et riche en potentialités d'exploitation.

La police est l'une des grandes institutions qui encadrent nos sociétés (Brodeur & Monjardet 2003 : 25). Elle joue un rôle central dans la lutte contre de nouvelles formes de criminalité :

Alors que le crime organisé, le trafic illicite de drogues et le terrorisme ont constitué les problèmes majeurs de ces deux dernières décennies, de nouvelles formes d'activités criminelles surgissent actuellement au premier plan comme la cybercriminalité, l'exploitation sexuelle des enfants, les crimes contre l'environnement et les trafics de propriétés culturelles [...]. (ONU 2015 : 1)

Récemment, la pandémie de Covid-19 a mis l'accent sur les missions de contrôle et d'encadrement de la population par les forces de l'ordre. Bien que ses missions soient multiples et diverses, les activités de ses agents sont mises au service d'une finalité spécialisée tripartite : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens. Le milieu professionnel de la police est au centre de plusieurs articles et ouvrages, notamment depuis le développement des *police studies* anglo-saxonnes dans les années 1960. Cette évolution découle d'un intérêt grandissant pour la police, pour l'institution en elle-même, pour les membres qui la composent et pour ses fonctions. De multiples études civilisationnelles et sociologiques permettent de contextualiser l'anglais de la police au fil du temps et des différentes aires géographiques et socio-culturelles (Banton 1964 ; Bayley & Bittner 1984 ; Emsley 1996 ; Reiner 2000 ; Engel 2002a ; Newburn 2003). Cet engouement pour les *police studies* est également perceptible à travers la multiplicité des revues universitaires disponibles de nos jours dans les pays anglo-saxons, dont *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management* (né en 1997 de la fusion entre *Police Studies: International Review of Police Development* et *American Journal of Police*) ou

Police Quarterly (créé en 1998)¹. De plus, dans le monde anglophone, des chercheurs ont étudié certains aspects du discours policier. Les auditions de mis en cause (Stokoe & Edwards 2008 ; Benneworth 2009 ; Read *et al.* 2009 ; Westera & Kebbell 2014) et les auditions de victimes ou de témoins (Milne & Bull 2006 ; Dando *et al.* 2009 ; Rock 2017) font, notamment, l'objet de plusieurs études discursives, ainsi que les appels d'urgence (Tracy & Anderson 1999 ; Garner & Johnson 2013 ; Rock 2018). Pour l'heure, toutefois, la caractérisation de l'anglais de la police n'a pas encore fait l'objet d'une étude globale et approfondie, du moins à notre connaissance. Nous soulignons le caractère exploratoire de notre recherche car elle ne prétend aucunement à l'exhaustivité, mais plutôt à la présentation générale d'une variété spécialisée de l'anglais, grâce à la description de certaines de ses spécificités linguistiques, discursives et culturelles.

Les résultats de ce travail de caractérisation de l'anglais de la police peuvent ensuite être mis au service d'une formation en langue destinée aux policiers français. De nombreux facteurs, tels que la mondialisation, les événements sportifs internationaux ou les flux de population (tourisme, immigration, émigration, déplacements de réfugiés politiques ou climatiques, etc.) tendent à multiplier les interactions entre la police française et des locuteurs anglophones. Sur le sol français, l'anglais est régulièrement la *lingua franca* employée par les policiers pour communiquer avec les ressortissants étrangers. La proximité géographique de la France et du Royaume-Uni et l'application d'accords bilatéraux exposent également certaines sections de la police aux différentes facettes de la communication avec des anglophones. De plus, pour faire face à de nouvelles formes de criminalité organisée à l'échelle mondiale, dont le terrorisme, les réseaux de trafics illicites (êtres humains, armes, drogue) ou les filières illégales d'immigration, une coopération policière internationale étroite se développe et s'accompagne de besoins accrus en langue anglaise. La France est membre d'instances de coopération policière internationale où la langue de travail prédominante est l'anglais (Millet 2007 : §17), tels que le *European Police Office* (communément appelé Europol) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). L'exploration du secteur LANSAD de la police en France nous semble donc nécessaire. Un LANSAD de la police existe déjà en France (notamment pour l'anglais), mais il en est actuellement au stade embryonnaire et reste le produit d'initiatives locales. Ce secteur en expansion pourrait donc bénéficier de nos travaux de caractérisation de l'anglais de la police afin de proposer un LANSAD de la police pertinent et adapté aux besoins concrets sur le terrain.

¹ Nous pouvons également citer *The Police Journal: Theory, Practice and Principles* (créé en 1928), le *Journal of Police and Criminal Psychology* (créé en 1985), l'*International Journal of Police Science & Management* (créé en 1998) ou encore *Police Practice and Research: An International Journal* (créé en 2000).

Genèse du projet de recherche

Notre thèse s'inscrit dans la continuité de travaux précédents menés lors de deux Masters de recherche, délivrés conjointement par l'Université Paris VII Diderot et l'École Normale Supérieure de Cachan. Nous nous sommes d'abord familiarisée avec le milieu spécialisé de la police à travers le prisme d'une perspective civilisationnelle, dans le cadre d'un Master de « Civilisations anglophones » (obtenu en 2016). Nous avons d'abord étudié l'histoire des femmes dans les forces de police britanniques de 1880 à 1931 puis l'histoire des policières en Écosse, et plus spécifiquement à Glasgow, entre 1915 et 1995 (mémoire de Master 1 puis de Master 2, sous la direction du Professeur Myriam Boussahba-Bravard). Ces recherches nous ont offert l'occasion d'approfondir notre connaissance du milieu professionnel policier britannique et d'étudier son histoire, ses évolutions à travers le temps et ses spécificités institutionnelles et socio-culturelles.

Nous avons ensuite choisi d'orienter nos recherches vers une autre branche de l'anglistique, l'anglais de spécialité, et nous avons réalisé un Master d'« Anglais de spécialité, cultures et traductions spécialisées » (obtenu en 2018). Nos recherches ont porté sur la caractérisation de l'anglais dans la fiction à substrat professionnel (FASP) policière et criminalistique, et plus particulièrement sur l'étude de la série télévisée *NCIS : Enquêtes spéciales* (mémoire de Master 2, sous la direction du Professeur Natalie Kübler). Nous nous sommes intéressée aux différentes manifestations du spécialisé dans cette « *panachée* FASP » (Isani 2004c : 28-29) qui combine la criminalistique, l'investigation sur le terrain (substrat interdisciplinaire) et le milieu de la Marine américaine (adstrat spécialisé). D'une part, nous avons analysé le substrat professionnel disciplinaire et culturel au cœur de la série, en étudiant la représentation du domaine, des membres, des connaissances, des pratiques et des lieux spécialisés. D'autre part, nous avons montré que le substrat langagier est double car il est constitué d'emprunts aux discours spécialisés propres aux domaines représentés, mais il comprend également l'emploi de caractéristiques discursives inhérentes au genre spécialisé de la FASP, tels que les marqueurs d'explicitation à destination d'un public de non-initiés.

La formation d'angliciste reçue lors de notre parcours universitaire nous a offert l'opportunité d'acquérir des connaissances solides dans le domaine des études anglophones et d'en appréhender la richesse et la diversité. Ces précédents travaux de recherche ont été l'occasion d'étudier la police anglo-saxonne dans une perspective historique et socio-culturelle puis sous l'angle de l'analyse du discours et des pratiques spécialisés. Nous nous sommes ainsi

familiarisée avec les divers cadres théoriques et méthodologiques de la recherche en études civilisationnelles et en anglistique de spécialité. Dans le cadre de notre travail de thèse, nous avons mobilisé ces différentes approches en les mettant en relation au sein d'un système fédérateur qui permet d'envisager l'anglais de la police dans sa globalité.

Problématique et plan de la thèse

Afin d'offrir un panorama complet de l'anglais de la police (ADP), notre thèse se fonde sur une problématique double. Dans un premier temps, nous souhaitons démontrer que l'anglais de la police peut être considéré comme une variété spécialisée de l'anglais présentant des caractéristiques discursives, linguistiques et culturelles qui lui sont propres. Dans un second temps, nous postulons que la caractérisation de l'anglais de la police peut être mise au service d'un LANSAD de la police, grâce à la transposition du savoir savant acquis en savoir à enseigner. L'étude de l'anglais de la police proposée dans le cadre de cette thèse s'organise en trois parties principales et chacune est subdivisée en trois chapitres.

La première partie est consacrée à la présentation du cadrage théorique et méthodologique adopté. Nous détaillons d'abord les fondements épistémologiques qui déterminent les modalités de la recherche en anglais de spécialité ainsi que la théorisation globale des langues de spécialité ayant guidé nos recherches (chapitre 1). Nous précisons ensuite les contours de notre objet d'étude et définissons les caractéristiques principales de la communauté professionnelle spécialisée étudiée (chapitre 2). Enfin, nous exposons les différentes méthodologies auxquelles nous avons eu recours pour caractériser l'anglais de la police selon trois axes (discursif, linguistique et culturel) (chapitre 3).

La deuxième partie présente une description holistique de l'anglais de la police, à travers l'analyse du discours, du lexique et de la culture des policiers britanniques et américains. Nous dressons un panorama des genres discursifs spécialisés de l'ADP puis nous effectuons une étude approfondie de deux d'entre eux (les auditions de police et les *probable cause affidavits*) car ces genres sont révélateurs des manifestations du spécialisé au sein de la langue, de la communauté discursive et de ses pratiques (chapitre 4). La publication en anglais de dictionnaires, glossaires et encyclopédies de la police apporte également un éclairage précieux sur l'existence de cette langue de spécialité et sur ses spécificités lexicales et terminologiques (chapitre 5). Enfin, nous nous intéressons aux éléments qui composent la culture policière et, notamment, aux valeurs, attitudes et symboles d'identité inhérents à ce milieu professionnel (chapitre 6).

La troisième partie ouvre la voie à l'élaboration d'un savoir à enseigner à partir du savoir savant construit par la thèse. Après avoir introduit les fondements théoriques de la transposition didactique et les outils méthodologiques qu'elle mobilise (chapitre 7), nous explorons le secteur LANSAD de la police en France et engageons une démarche d'analyse de besoins langagiers (chapitre 8). En dernier lieu, nous envisageons un ensemble de recommandations didactiques et d'exemples de scénarios pédagogiques qui pourraient être utiles à la formation en anglais des policiers (chapitre 9).

Nous déclinons notre objet d'étude, l'anglais de la police, selon quatre axes successifs (discursif, linguistique, culturel, didactique). Cependant, « les combinaisons et les intersections sont nombreuses et fréquentes » (SAES 2012 : 2) car ces approches sont intrinsèquement liées et complémentaires.

Structuration de la thèse

Le travail est réparti en deux volumes. Le Volume I contient le rédactionnel argumentatif de la thèse proprement dite tel que l'introduction vient de le présenter. Le Volume II comporte les annexes (modèles de courriers rédigés pour prendre contact avec des policiers britanniques, américains et français, transcriptions, questionnaires, déclaration de respect de confidentialité, document collecté sur le terrain...) qui illustrent et étayent les aspects pratiques de la recherche. Le contenu du Volume II est transmis aux membres du jury sous la forme d'une clé électronique pour faciliter la consultation des annexes sur écran pendant la lecture du Volume I.

PARTIE I

Cadrage théorique et méthodologique pour la caractérisation de l'anglais de la police en tant que langue de spécialité

Chapitre 1 : Cadrage théorique pour l'étude d'une variété spécialisée de l'anglais, l'anglais de la police

1.1. Fondements épistémologiques de l'étude des langues de spécialité

1.1.1. Quelques précisions terminologiques

Nous souhaitons, dans un premier temps, clarifier les différents termes employés pour désigner notre objet de recherche. Jean-Louis Trouillon (2010a : §4-7) souligne la multiplicité des dénominations existantes dans le domaine des langues de spécialité et recense le recours aux appellations suivantes : « langue à finalité professionnelle », « discours de métier » (Dechet 1990), « langue de spécialité » (Lerat 1995), « langues pour spécialistes d'autres disciplines » (Perrin 1993) et l'acronyme correspondant « LANSAD », ou encore « langue sur objectifs spécifiques ». Nous écartons d'emblée les deux dernières notions. D'une part, le terme « langues pour spécialistes d'autres disciplines » (LANSAD) fait référence à un secteur d'enseignement des langues, or la recherche en anglais de spécialité ne se limite pas à l'enseignement de cette discipline aux publics LANSAD (nous y reviendrons). D'autre part, le concept de « langue sur objectifs spécifiques » est « certes très fréquen[t] dans le cadre du FLE [Français langue étrangère] mais, en dehors de cette discipline, objectif spécifique a sans doute une acception beaucoup plus restrictive, retenue pour désigner des objectifs bien définis à atteindre à l'intérieur d'un cursus spécialisé donné » (Trouillon 2010a : §12). Par ailleurs, les termes « professionnel » ou « de métier » tendent vers une acception restreinte du champ d'étude, dans la mesure où ils excluent « tous les cas de spécialisation qui correspondent à la langue-culture d'une activité 'privée', par exemple de loisirs » (Petit 2004 : 8). A contrario, l'idée de spécialisation offre l'occasion d'inclure à la fois ce qui relève du professionnel, du disciplinaire et du « spécialisé du troisième type » (Petit 2010 : §21). Cette troisième catégorie de spécialisé comprend, par exemple, l'analyse des commentaires sportifs télévisés (Thomas 2015) ou des recettes de cuisine (Couterut 2018).

Depuis les années 2010, le terme « langue de spécialité » a été retenu comme appellation officielle pour désigner à la fois la discipline de l'anglistique de spécialité et ses objets de recherche (SAES 2011). Cette notion souligne l'intersection entre une langue et un domaine spécialisé :

Pour faire du puzzle un tout cohérent, il convient de fonder les langues de spécialité sur ce qui constitue leur noyau central et stable [...]. Il est proposé que ce noyau central et stable ne puisse être que l'intersection entre une langue et un domaine spécialisé. En effet, dans l'appellation française « langue de spécialité », cette intersection se trouve clairement matérialisée par le « de » : anglais de la médecine, allemand du droit... Le « de » exprime la relation durable établie entre les deux éléments et elle apporte sa robustesse à leur intersection. (Van der Yeught 2014 : §46)

L'intérêt accru pour la spécialisation de la langue a conduit certains auteurs à s'intéresser à la frontière entre langue de spécialité et langue générale ou commune. D'après Jean Dubois *et al.*, « [o]n appelle *langue de spécialité* un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier [...] [et] *langue de spécialité* s'oppose à *langue commune* » (1994 : 440). Les langues de spécialité seraient donc des objets linguistiques indépendants de la langue générale. Gwyneth Fox (1993) différencie ainsi le « *policespeak* » et le « *normalspeak* », deux entités qu'elle présente comme bien distinctes. De même, Edward Johnson (2000 : 4) distingue la langue naturelle (« *natural language* ») des langues opérationnelles spécialisées (« *specialist operational languages* »). Pour d'autres auteurs, en revanche, il ne faut pas « introduire une fragmentation et une marginalité » (Lerat 1995 : 19) qui reposent sur un cloisonnement total des activités humaines, alors même que les intersections entre langue générale et langue de spécialité sont nombreuses. Catherine Resche propose la notion de *continuum* entre langue générale et langue spécialisée :

[O]n concevra qu'il est difficile, voire impossible, de déterminer avec certitude où situer la frontière et on parlera plus volontiers de continuum. Or, précisément, si continuum il y a, cela sous-entend un espace flou où l'on quitte progressivement le territoire de la langue générale pour pénétrer plus avant dans le domaine de la langue spécialisée. Il faut alors envisager l'existence de degrés divers de spécialisation, avec, en parallèle, une gradation dans les niveaux de communication servant de support au partage des connaissances et allant de la vulgarisation aux échanges de plus en plus pointus entre spécialistes. (2001 : 37)

Jean-Louis Trouillon souligne également qu'« il est indispensable de retenir qu'il n'existe pas de frontière strictement définie entre langue générale et langue spécialisée » (2010a : §29). En ce sens, nous rejoignons Séverine Wozniak lorsqu'elle déclare : « les langues spécialisées ou de spécialité [ne sont pas] des objets linguistiques indépendants de la langue générale, mais bien des variétés spécialisées de la langue, partageant le même système » (2019 : 5).

La notion de « variété spécialisée de l'anglais » (VSA) s'est développée puis généralisée ces dix dernières années afin de désigner étroitement les objets de recherche propres à la discipline de l'anglistique de spécialité. Le terme VSA, « *specialised variety of English* » (SVE) en anglais, est d'abord apparu au sein des travaux de recherche dans le domaine de l'*English for Specific Purposes*, et en particulier dans la définition par la négative de la discipline proposée par Tom Hutchinson et Alan Waters : « *ESP is not a matter of teaching “specialised varieties” of English. The fact that language is used for a specific purpose does not imply that it is a special form of the language different in kind from other forms* » (1987: 18). Le terme a ensuite été repris par Michel Van der Yeught (2009 ; 2010 ; 2012) pour désigner son objet de recherche : l'anglais de la bourse et de la finance. Cette appellation est désormais couramment adoptée par les chercheurs s'intéressant à la description et à la caractérisation de VSA, dont l'anglais de l'alpinisme (Wozniak 2011), l'anglais de l'économie (Resche 2013b) ou l'anglais de la diplomatie (Stark 2020). En 2011, dans un rapport sur l'évolution et les enjeux des formations et de la recherche dans le secteur de l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD), la commission Formations de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES) adopte ce concept opératoire et précise :

Une variété spécialisée de l'anglais (souvent appelé « langue de spécialité » par commodité) est l'expression d'un domaine spécialisé dans cette langue. En tant que discipline, l'ASP [anglais de spécialité] est la branche de l'anglistique qui étudie ces objets et qui développe la réflexion didactique propre à son enseignement et son apprentissage. (p. 3)

Cette définition pose les fondations épistémologiques de la recherche sur les langues de spécialité en France. Elle est fondée sur un triple postulat qui conduit à envisager et à comprendre notre objet de recherche dans sa totalité : (1) la variété spécialisée est indissociable du domaine spécialisé correspondant ; (2) l'école française de l'anglais de spécialité (ASP) s'intéresse aux variétés spécialisées comme objets d'étude en soi ; et (3) la recherche sur les VSA a pour but de contribuer à la réflexion sur l'enseignement des langues de spécialité. Avant d'aborder plus en détail la question de la spécialisation (en section 1.2), nous montrons pourquoi il est pertinent de considérer les variétés spécialisées comme des objets d'étude à part entière puis nous présentons l'apport que de telles recherches peuvent constituer dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues de spécialité.

1.1.2. Les VSA comme objet d'étude en soi

Comme nous l'indiquions dans l'introduction générale de notre travail, notre positionnement épistémologique s'inscrit dans le sillage des travaux de « l'école française de l'ASP [anglais de spécialité] » (Sarré 2017 : 53). Depuis les premiers travaux des années 1960, et encore davantage avec l'effort de théorisation globale des langues de spécialité à partir des années 2010², la tradition française de la recherche en ASP se distingue de l'*English for Specific Purposes*, tradition anglo-saxonne centrée sur l'enseignement et l'apprentissage des langues de spécialité (*ibid.*). Divers auteurs ont remis en question l'approche circonstancielle des langues de spécialité, lorsqu'elles sont principalement observées à travers le prisme étroit des besoins des apprenants :

L'ESP pousse la logique circonstancielle encore plus loin, puisque les usages de l'anglais sur objectifs spécifiques n'apparaissent au fond qu'en situation d'enseignement-apprentissage lorsque les apprenants expriment leurs besoins. Le problème épistémologique soulevé par les définitions circonstancielles est que l'objet ainsi défini dépend pour exister de conditions parfois éphémères, et qu'il est menacé de disparition si elles font défaut. Tout au contraire, il conviendrait de définir l'objet par son ontologie, c'est-à-dire son mode d'existence propre, et non par les circonstances dans lesquelles il apparaît. (Van der Yeught 2019 : 58)

Vijay Bhatia évoque également une prise de recul nécessaire afin de mieux appréhender l'objet étudié dans sa totalité :

In my later work, *Worlds of Written Discourse: A Genre-Based View* (2004), I decided to move away from pedagogic applications, first to focus on the world of professions, and second, to be able to see as much of the elephant as possible, as the saying goes, rather than only a part of it. (2017 : viii)

Les variétés spécialisées ne devraient pas être réduites à des circonstances spécifiques ou à des conditions externes car elles doivent plutôt être envisagées comme des objets stables que l'on peut décrire et étudier. En d'autres termes, les VSA existent en dehors du sujet pensant et indépendamment des acteurs qui les parlent, les enseignent ou les apprennent :

[A] language may exist even though no one person exists who can speak, read, or understand it. Although at face value this seems absurd, there is nothing odd about saying that the Etruscan language exists, even though the Etruscan language is at present not known by anyone in the world. In fact, it would be rather perverse to take the contrary view, and to claim that when the community of Etruscan-speakers died out, the language thereby ceased to exist; for if scholars

² Plusieurs publications et événements scientifiques portent sur la théorisation des LSP. À titre d'exemple, en 2016, le Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité (GERAS) publie le numéro 69 de la revue *ASP*, consacré aux concepts et aux approches théoriques mobilisés au sein de ce champ disciplinaire. De même, les 4 et 5 octobre 2018, nous avons assisté au colloque « Diversité et spécificité des ancrages théoriques en anglais de spécialité », organisé par le Laboratoire TransCrit de l'Université Paris 8.

decipher Etruscan writings in ten years' time, their achievement will not be in *inventing* the language, but rather in *rediscovering* it. (Leech 1983 : 55)

De même, une langue de spécialité peut exister même si aucun spécialiste ne l'emploie à un instant *t* ni si aucun instructeur ne l'enseigne à des apprenants. Nous pouvons alors appliquer la pensée d'Yves Chevallard au domaine de l'étude des langues de spécialité et considérer une variété spécialisée comme « un objet préexistant à notre visée, et doté d'une nécessité, d'un déterminisme propres ; donc un objet *connaissable*, au sens où l'activité scientifique, dans tout le domaine où elle s'est déployée jusqu'ici, prétend connaître le monde » (Chevallard 1982 : 2).

Pour éclairer notre propos et préciser notre positionnement épistémologique, nous suivons Michel Van der Yeught (2016a ; 2019) et nous proposons de recourir à la théorie des « trois mondes » exposée par Karl Popper (1978 ; 1994 [1972]). Popper distingue trois ordres de réalité : (1) le monde physique, celui des objets physiques et concrets qui nous entourent ; (2) le monde des processus de pensée et des états mentaux ; et (3) le monde des contenus de pensée (Popper 1978 : 143-157). Dans le cadre de notre travail, nous nous intéressons principalement aux mondes 2 et 3. Le monde 2 contient des éléments de savoir subjectif qui découlent des processus de pensée des sujets :

[S]econdly, the mental or psychological world, the world of our feelings of pain and of pleasure, of our thoughts, of our decisions, of our perceptions and our observations; in other words, the world of mental or psychological states or processes, or of subjective experiences. I will call it 'world 2'. [...] Knowledge in the subjective sense consists of concrete *mental dispositions* especially of expectations; it consists of concrete world 2 thought processes, with their correlated world 1 brain processes. It may be described as our *subjective world of expectations* [and] consists [...] of *thought processes*. (*ibid.* : 143-156)

Il comprend, notamment, l'ensemble des situations où les langues de spécialité sont employées dans des contextes particuliers et « cantonné[s]s dans des circonstances spécifiques (les spécialistes en situation de communication, les apprenants et leurs besoins...) » (Van der Yeught 2019 : 59). Le savoir subjectif de monde 2 n'est pas généralisable car il dépend d'une situation de communication précise et est circonscrit dans un temps et un espace définis. En revanche, lorsqu'une VSA est considérée comme une entité en soi, comme « un objet stable à décrire et à étudier [...] [qui] présente également une origine et une évolution dans le temps humain » (Van der Yeught 2014 : §57), le savoir construit est objectif et relève du monde 3 (Van der Yeught 2016a : 44). Le concept de « savoir objectif » de Popper peut être mis en

parallèle avec la notion de « savoir savant » d'Yves Chevallard (1991) et avec le processus de dépersonnalisation qu'il évoque :

Tout savoir pris *in statu nascendi* est attaché à son producteur, et fait pour ainsi dire corps avec lui. Son partage, à l'intérieur même de la communauté savante, suppose un certain degré de dépersonnalisation, qui seul permet la publicité du savoir. On oublie trop, par exemple, que ce que nous appelons aujourd'hui la mécanique *classique* fut d'abord le savoir personnel, quasiment ésotérique, d'Isaac Newton ; et que c'est des pressions de son entourage que naquirent finalement les *Principia*. (Chevallard 1982 : 7)

Prenons l'exemple du principe d'échange de Locard. Edmond Locard (1877-1966) est un professeur de médecine légale français, considéré comme l'un des pionniers de la police scientifique et comme le père fondateur des techniques d'analyse des scènes de crime. Dans son *Traité de criminalistique* (1932), il évoque le principe de transfert de traces entre un individu qui commet un acte criminel et son milieu ambiant :

[Il s'agit d'un] principe d'échange permanent entre l'homme et le milieu ambiant, et de l'accélération de ce phénomène avec la violence inhérente à l'acte criminel. Cela signifie en pratique qu'un criminel entrant par exemple dans un appartement va apporter avec lui les éléments dont il est le générateur ou le vecteur : traces digitales, empreintes de pas, poussières collées sous ses chaussures, cheveux perdus, fibres de vêtements, particules de sang laissées sous les ongles de sa victime... Simultanément, il emportera malgré lui, à l'issue de son forfait, les particules de la vitre qu'il aura dû briser, les microscopiques taches de sang de sa victime, des fibres de la moquette... bref, l'ensemble des éléments qui va prouver sa présence sur les lieux. (Fombonne 1996 : 46)

En observant le monde 1, celui des phénomènes physiques et concrets qui nous entourent, Edmond Locard a émis des hypothèses, réalisé des analyses de situations spécifiques, effectué des études de cas puis fait des déductions qui l'ont conduit à penser ce principe. Ce cheminement réflexif personnel est situé dans le monde 2 des processus de pensée d'Edmond Locard. En revanche, le principe d'échange en tant qu'objet de connaissance établi ne relève plus du savoir personnel de l'auteur et ne dépend plus d'un savoir subjectif et circonstanciel car il relève d'un contenu de pensée dépersonnalisé et du savoir savant et objectif du monde 3. Il existe indépendamment du sujet pensant et perdure une fois que son auteur a disparu. Les trois mondes représentent donc trois ordres de réalité différentes mais interreliées. Pour la plupart, les objets du monde 3 correspondent aussi à des phénomènes du monde 1 :

Of most though not of all world 3 objects it can be said that they are embodied, or physically realized, in one, or in many, world 1 physical objects. [...] *Hamlet* is embodied in all those physical volumes that contain an edition of *Hamlet*; and in a different way, it is also embodied or physically realized in each performance by a theatrical company. [...] One can, if one wishes, say that the world 3 objects themselves are *abstract* objects, and that their physical embodiments or realizations are *concrete* objects. (Popper 1978 : 145)

Les réalisations du principe d'échange de Locard (monde 3) dans le monde physique (monde 1) sont infinies car, à chaque fois qu'un individu entre et sort d'une pièce, il y laisse des traces et en emporte d'autres avec lui. De plus, un même phénomène peut relever tantôt du monde 2, tantôt du monde 3. La langue de spécialité relève du monde 2 lorsqu'elle est employée en contexte, au cours d'une situation de communication particulière (à un instant *t*, avec des acteurs particuliers et une visée définie), c'est-à-dire en discours. En revanche, la langue de spécialité peut également faire l'objet d'un savoir objectif de monde 3, comme dans les dictionnaires et les glossaires spécialisés ou dans les travaux de caractérisation des VSA.

Dans le domaine de l'anglistique de spécialité, il est important de construire du savoir objectif du monde 3 car ces connaissances sont cumulatives, généralisables et transmissibles d'une génération à l'autre de chercheurs, d'enseignants et d'apprenants. En analysant des phénomènes du monde 2, tels que les discours ou les communautés spécialisées, les chercheurs en ASP contribuent à l'élaboration d'un savoir savant sur la variété spécialisée. Ils mettent en œuvre « une démarche d'aller-retour constant entre ce qu[']ils constat[ent] et une nécessaire montée en généralité » (Wozniak 2019 : 2). Les travaux de caractérisation des VSA rendent compte du « profil » (Van der Yeught 2016b : §50) propre à chaque langue de spécialité, à travers l'étude de ses caractéristiques linguistiques, discursives, culturelles. Cette démarche encourage à dépasser l'approche circonstancielle proposée par les chercheurs en *ESP* qui perçoivent principalement les langues de spécialité (LSP) à travers le prisme des objectifs (*purposes*) spécifiques des apprenants (Hutchinson & Waters 1987 : 21 ; Dudley-Evans & St John 1998 : 4 ; Paltridge & Starfield 2013 : 2). Les études en *ESP* adoptent une approche pragmatique, ancrée dans le savoir subjectif du monde 2, car le savoir construit est adapté à des acteurs ayant des besoins spécifiques (étudiants, enseignants, etc.) et conditionné à une situation précise³. Lorsque le savoir est subjectif, il n'est pas généralisable :

les *purposes* – les objectifs pédagogiques envisageables – sont aussi nombreux et aussi divers que les publics d'apprenants. Cette diversité étant potentiellement infinie, l'expérience accumulée ici pour les uns ne vaut pas nécessairement là-bas pour les autres. Plus les objectifs sont finement détaillés moins ils sont mutualisables et généralisables. Il apparaît donc que le savoir ainsi mobilisé dans l'*ESP* reste éparpillé en une multitude de *purposes* qu'il est malaisé de fédérer en un corps de connaissances transmissible d'une génération à l'autre. Ce sont des pièces d'expérience qui, bien évidemment, enrichissent notre puzzle, mais qui ne nous aident pas à le construire comme un ensemble de savoirs. (Van der Yeught 2014 : §37)

³ Nous pouvons toutefois citer quelques exceptions et, notamment, les travaux de John Swales (2005 [1990] ; 2016) et de Vijay Bhatia (1993 ; 2004 ; 2017) qui relèvent d'un effort de production de savoir objectif.

L'école française de l'ASP trouve bien son origine dans l'ESP, mais s'en détache, dans la mesure où elle s'intéresse davantage à la théorisation des VSA comme objet d'étude en soi : « [l]es praticiens français des LSP ont découvert l'ESP dans les années 1980 et ont été frappés par le renversement logique qu'il effectue en plaçant l'apprenant et ses besoins à l'origine de l'acte pédagogique au lieu de la langue » (Van der Yeught 2014 : §25). Anthony Saber présente également les positionnements épistémologiques différents adoptés par l'ESP et l'ASP :

the phrase “for specific purposes” implies that “specialized” English is mainly delineated by language learners’ needs, which ESP stakeholders in France (notably many members of GERAS, France’s ESP flagship learned society) would not view as a totally appropriate definition. A significant proportion of researchers in “anglais de spécialité” (the phrase that is traditionally used in France for designating ESP) would probably be more inclined to adopt, instead of this purpose-driven definition of specialist English, a more essentialist definition, one in which specialized English is not a pedagogical construct, but first and foremost a “variety of English” that can be observed in a given perimeter of society, delineated by professional or disciplinary boundaries. (2016 : §5)

Nous rejoignons l'école française de l'ASP et postulons que l'enseignement ne doit pas être une fin en soi vers laquelle est entièrement et exclusivement tourné le travail de caractérisation. En effet, une VSA ne doit pas être caractérisée en fonction du public à qui elle est enseignée, mais plutôt être étudiée dans le but de construire un savoir savant, dont certaines parties pourront ensuite être isolées pour constituer du savoir à enseigner.

1.1.3. Les travaux de caractérisation des VSA au service de l'enseignement des LSP

Les descriptions méthodiques des VSA contribuent à la création d'un savoir disciplinaire structuré qui relève du monde 3. Ce savoir est nécessaire au déploiement d'un savoir particulier qui assure l'interprétation correcte des discours spécialisés. En s'appuyant sur la notion d'« encyclopédie » telle qu'elle est définie par Umberto Eco (« *In the interpretive process, encyclopaedic knowledge operates as a set of instructions that properly insert textual elements in their relevant contexts and achieve the correct disambiguation of terms* », 1986 : 68), Michel Van der Yeught propose qu'il existe « un savoir encyclopédique spécialisé » et précise :

le savoir encyclopédique n'est pas une accumulation de connaissances tendant vers l'exhaustivité telle qu'on la trouve dans l'*Encyclopédie* de Diderot ou l'*Encyclopaedia Britannica*. Il s'agit plutôt d'une compétence opérationnelle : la capacité de mettre en relation pertinente textes et contextes afin de lever l'ambiguïté des termes et de parvenir à une interprétation correcte des messages. (2019 : 78-79)

Appliqué à l'univers des VSA, le savoir encyclopédique spécialisé est une compétence interprétative qui permet à ceux qui en disposent d'éclairer leur lecture des textes spécialisés et de les replacer dans leur contexte signifiant, grâce à la mobilisation du savoir savant sur la variété spécialisée concernée. L'encyclopédie spécialisée se distingue des connaissances dont disposent les spécialistes du domaine car :

les spécialistes maîtrisent généralement très bien les discours spécialisés tels qu'ils les pratiquent au sein de leur communauté (monde [2]). En revanche, ils ne sont pas linguistes et ont des compétences limitées en savoir linguistique de monde [3], particulièrement dans ses dimensions diachroniques. (*ibid.* : 81)

La maîtrise des encyclopédies spécialisées est donc davantage l'apanage des chercheurs en ASP et des enseignants en LSP (*ibid.* : 80). Cependant, cette capacité linguistico-interprétative ne fait pas d'eux des « érudits dans une tour d'ivoire » (notre traduction, Van der Yeught 2018b : §49) car, bien au contraire, leur rôle consiste à connaître les caractéristiques propres à la VSA, pour pouvoir interpréter les discours spécialisés puis guider les apprenants dans la compréhension et l'acquisition des conventions en vigueur dans la langue de spécialité.

Nous postulons que l'objectif ultime des travaux de caractérisation est « la transmission de la LSP à des apprenants » (Van der Yeught 2016b : §52). La recherche en ASP a une utilité sociale concrète, dans la mesure où elle « sert, en premier lieu, à élaborer notre connaissance des domaines professionnels afin de former correctement nos étudiants et de les aider à construire ou à consolider leur expertise professionnelle » (Wozniak 2019 : 1). Les descriptions méthodiques des VSA entreprises par les chercheurs de l'école française de l'ASP peuvent être utiles aux enseignants en secteur LANSAD car elles constituent un réseau de connaissances sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour fonder leur enseignement. Un tel apport semble essentiel, dans un secteur où les enseignants manquent encore cruellement de formation adaptée :

[L]a grande liberté dont disposent les enseignants du secteur pourrait être envisagée comme positive mais le manque de formation limite ces possibilités. [...] [L']absence de sensibilisation aux objectifs spécifiques du public [...] ne leur permet pas de progresser et d'innover. L'absence de préparation et de formation pour le secteur LANSAD concerne la majorité des intervenants, ce qui est préoccupant car, une fois en poste, il leur est difficile de recevoir une formation en ASP, l'offre de formation continue étant très réduite (Braud et al., 2015a). Se pose aussi la question de l'identité professionnelle et du sentiment de légitimité de ces enseignants qui n'ont ni formation ni expérience professionnelle dans les domaines enseignés (Umaña, 2017). (Deyrich 2019 : 208-209)

Michel Van der Yeught remarque également :

les anglicistes qui professent dans le secteur LANSAD se forment sur le tas et le plus souvent à l'aide de manuels produits à l'intention de leurs étudiants. Les savoirs dont ils ont un besoin urgent restent éparpillés dans des centaines d'articles de recherche encore trop déconnectés les uns des autres pour se combiner en savoirs homogènes. (2010 : §13)

L'auteur encourage donc vivement les chercheurs à participer à l'élaboration de savoir savant sur les variétés spécialisées afin de pouvoir ensuite le mettre au service de l'enseignement des langues de spécialité :

Il apparaît donc urgent [...] que les chercheurs en ASP structurent le plus grand nombre possible de variétés spécialisées de l'anglais en objets de connaissance scientifique. C'est un préalable indispensable à l'organisation d'une formation méthodique aux langues de spécialité demandées par le secteur LANSAD. (*ibid.* : §15)

C'est à cet appel que nous souhaitons répondre en amorçant une caractérisation de l'anglais de police et en nous intéressant à la transposition didactique du savoir savant et objectif construit en savoir à enseigner.

Grâce à la maîtrise de l'encyclopédie spécialisée, l'enseignant d'une langue de spécialité construit son cours en opérant des choix parmi les éléments du savoir savant qui sont pertinents pour les apprenants. Une adaptation de ces éléments est alors nécessaire car :

À la fin [...] du cheminement [descriptif], la LSP décrite est un objet d'intellection. Pour qu'elle devienne un objet de compétence linguistique à enseigner, l'effort de transposition didactique de la LSP par les didacticiens des LSP constitue la [dernière] étape du protocole de description. (Van der Yeught 2016b : §65)

La « transposition didactique » concerne le « passage d'un contenu de savoir précis à une version didactique de cet objet de savoir » (Chevallard 1991 : 39). Afin de proposer une transposition pertinente du savoir savant en savoir à enseigner, la prise en compte de phénomènes circonstanciels du monde 2 est nécessaires, tels que les besoins des étudiants, le profil des apprenants et le cadre dans lequel se déroulent les enseignements (cadre didactique contraint). La transposition didactique consiste à redescendre du monde 3 au monde 2, c'est-à-dire au monde des sujets et des situations, car elle aboutit à la conception d'applications didactiques concrètes. Le chapitre 7 de cette thèse présente en détail le processus de transition entre l'objet de connaissance obtenu par la description de la VSA et l'objet à enseigner et il décrit les fondements théoriques et méthodologiques de la transposition didactique.

Enfin, il convient de souligner qu'un travail de caractérisation d'une VSA ne peut être exhaustif car le savoir savant est infini et en renouvellement continu. En effet, il existe un potentiel illimité de contextes d'emplois de la langue de spécialité dans le temps et dans l'espace. Les connaissances encyclopédiques doivent donc continuellement être mises à jour car le savoir évolue au fur et à mesure que des recherches sont menées sur la VSA. De même, les techniques d'enseignement et d'apprentissage évoluent dans le temps et dans l'espace, car elles sont influencées par les évolutions de la recherche en didactique, mais également par l'existence d'une multitude de contextes d'enseignement potentiels. Les paramètres qui déterminent une situation d'enseignement/apprentissage d'une LSP sont divers : profil des apprenants (niveaux langagiers, besoins, objectifs, facteurs de motivation), profil des enseignants, format des enseignements (présentiel, distanciel, périodicité, durée), degré de spécialisation requis, cadre institutionnel et contraintes qui en découlent, etc. Yves Chevallard déclare :

Le savoir enseigné *s'use*. [...] D'un côté – vieillissement biologique – [...] des résultats jusqu'alors enseignés peuvent ainsi se révéler faux à la suite du progrès de la recherche – cas qui n'est pas si rare en biologie par exemple ; ou bien encore telle question, qui tenait jusqu'ici une place importante dans les programmes, peut apparaître brusquement inintéressante à la lumière d'acquis nouveaux ou de changements dans les problématiques du champ scientifique considéré, etc. D'un autre côté – vieillissement « moral » – le savoir enseigné ne serait plus en accord avec la société au sens large [...]. (1982 : 10)

Notre démarche relève donc, dans un premier temps, d'un travail de contribution à la caractérisation de l'anglais de la police (Partie II) puis, dans un second temps, d'une exploration de pistes de transposition didactique de ce savoir savant en savoir à enseigner (Partie III). Avant de sélectionner les éléments de l'anglais de la police que nous souhaitons étudier et décrire afin d'alimenter la caractérisation de cette variété spécialisée, nous avons mené une réflexion ontologique sur notre objet de recherche et sur l'élément qui fonde son mode d'existence, c'est-à-dire la spécialisation.

1.2. Le spécialisé comme objet de recherche

1.2.1. De l'importance de l'extralinguistique pour fonder la spécialisation

Certains auteurs adoptent une définition étroite et réductrice de la langue de spécialité, en l'assimilant exclusivement à la terminologie, au vocabulaire ou au lexique spécialisés :

La terminologie, à l'origine [du] concept [de langue de spécialité], se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres [au] domaine [concerné]. Sous cet angle, il y a donc abus à parler de *langue de spécialité* et *vocabulaire spécialisé* convient mieux. (Dubois *et al.* 1994 : 440).

Cependant, cette approche revient à envisager la langue de spécialité à travers le prisme unique du fonctionnement de la langue au niveau infra-phrastique (c'est-à-dire en deçà de la phrase), alors même que :

La langue de spécialité est plus qu'un style, plus qu'un registre, et plus qu'un vocabulaire ou une terminologie de spécialité. C'est un ensemble complet de ressources, qui possède plusieurs styles, plusieurs registres, et plus que des caractéristiques lexicales. [...] [U]ne langue de spécialité est usitée et comprise dans un groupe restreint de spécialistes qui s'en servent pour atteindre les objectifs de leur activité spéciale. (Kocourek 1982 : 31)

Sophie Moirand et Geneviève Tréguer-Felten soulignent la tendance, au sein de la recherche sur les VSA, à « s'écarter[r] quelque peu de la terminologie telle que l'avait définie son fondateur, E. Würster, pour faire appel à des définitions des langues de spécialité qui inscrivent en filigrane les notions de contexte, de situation et de communication » (2007 : §7). En effet, suite aux évolutions des sciences du langage et de l'enseignement des langues dans les années 1980, une transition s'est opérée « des mots de la langue » aux « discours spécialisés » afin de mettre l'accent sur la spécificité « des situations rencontrées et des discours qui en découlent plutôt que celle des mots et des structures de la langue » (*ibid.* : §3). Dans le sillage des travaux de Ferdinand de Saussure, de nombreux auteurs proposent de distinguer les concepts de « langue » et de « discours ». Pour Saussure, la langue est un « tout en soi » et un « système de signes exprimant des idées » (1931 : 25-33), tandis que la « parole » est définie comme langue en « exécution » (*ibid.* : 30). Cette langue en action est également appelée « discours ». En effet, comme l'indique Michel Petit (2010 : §5), le discours est défini alternativement comme « la langue assumée par le sujet parlant » (Dubois *et al.* 1994 : 150), « l'usage de la langue dans un contexte particulier » (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 185) ou « le produit de l'exploitation des ressources qui sont instituées en langue » (Neveu 2004 : 105). Le discours ne peut pas être analysé sans prendre en compte le contexte de production, l'identité des acteurs de la situation de communication ou encore les particularités du domaine spécialisé concerné. Le discours est :

[le] lieu, à la fois, de structuration des usages en fonction des *conditions de production* dans lesquels ces usages se manifestent, témoignant des comportements langagiers des *sujets parlants*, et de catégorisation de sens qui témoigne des *systèmes de connaissance et de croyance* auxquels adhèrent les individus ou groupes sociaux. Ici, on n'est plus dans une combinaison d'unités, seraient-elles transphrastiques, car si l'on est dans un au-delà de la phrase, le sens de discours résulte d'une multiplicité de *facteurs d'ordre contextuel* [...]. (nos italiques, Charaudeau 2009 : 41)

Dans le domaine de l'anglistique de spécialité, l'approche discursive est prometteuse car elle donne matière à la prise en compte des caractéristiques extralinguistiques de la langue de spécialité étudiée afin de mieux cerner ses spécificités. Cette approche s'intéresse au fonctionnement de la langue au niveau supra-phrastique (c'est-à-dire au-delà de la phrase). Elle n'est donc pas exclusivement linguistique mais également contextuelle et pragmatique car elle est caractérisée par la prise en compte d'éléments extralinguistiques relevant du contexte de production, telles que l'identité des acteurs ou la visée de l'échange. Les éléments qui fondent la spécialisation d'une langue ne reposent donc pas uniquement sur la terminologie ou le lexique propres à une VSA, mais relèvent également de la situation de communication, définie comme :

le lieu où s'instituent les contraintes qui déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'identité des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange, de la finalité qui les relie en termes de visée, du propos qui peut être convoqué et des circonstances matérielles dans lesquelles il se réalise. (Charaudeau 2001)

L'étude des caractéristiques extralinguistiques consiste à replacer les discours spécialisés dans leurs contextes afin de mieux en saisir les spécificités :

LSP practitioners are interested in the various contributors to a specific discourse: the speaker/writer and the listener/reader and their community values, the topics and the language, the form and style, and the values that are held by the communities for which the text serves its purposes. (Johns 1994 : §24)

Cet axe de recherche conduit, notamment, les chercheurs à s'intéresser aux communautés spécialisées qui produisent ces discours (Percebois 2006 ; Saber 2006 ; Charret-Del Bove 2011 ; Détourbe 2012 ; Peynaud 2015 ; Carnet & Charpy 2017). Les discours spécialisés produits par les membres des communautés spécialisées « constituent une porte d'entrée conduisant à la découverte des milieux spécialisés, de leurs coutumes, normes et contraintes » (Resche 2013a : §1). Ils offrent donc un accès à la culture de la communauté spécialisée concernée, c'est-à-dire à « l'ensemble des valeurs et des normes d'une communauté spécialisée, prenant en compte son histoire institutionnelle et les enjeux du développement de cette communauté » (Wozniak 2019 : 27). De plus,

Parmi les LSP les plus développées, certaines disposent d'une dimension culturelle particulièrement riche et ample qui peut prendre une valeur civilisationnelle. C'est à ce stade que peut se former une intersection entre l'étude des LSP et l'étude de la civilisation et que les deux domaines peuvent s'enrichir mutuellement dans une perspective interdisciplinaire. (Van der Yeught 2016b : §35)

Ces intersections entre LSP et civilisation permettent de contextualiser la langue de spécialité et d'en apprendre davantage sur ses caractéristiques, ses emplois mais aussi son histoire et son

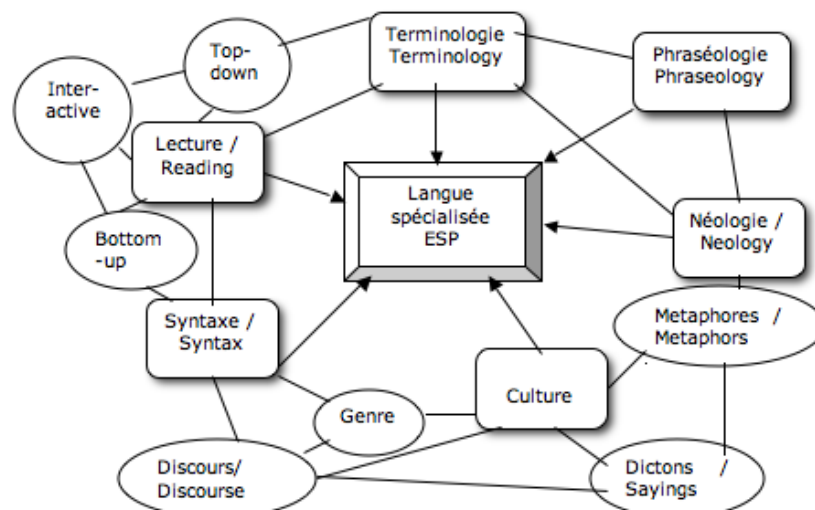
émergence. Cet intérêt pour les contextes de production des discours spécialisés et pour les communautés spécialisées qui les produisent a contribué au développement d'une approche ethnographique des LSP (Wozniak 2011 ; Domenec 2013 ; Gaillard 2019 ; Stark 2020) :

This approach contrasts with other approaches to discourse analysis, where the characteristic of 'being specialized' is seen as somehow inherent to a particular topic, vocabulary, grammar or style. Instead 'specialization' is regarded as social and relative: relative to the individual and the way in which knowledge is socially distributed, an approach which can be paraphrased by asking 'Specialized? Specialized for whom?'. (Riley 2008 : 107-108, cité par Wozniak 2019 : 12)

L'adoption d'une perspective ethnographique se traduit par la réalisation d'une étude de terrain approfondie, grâce à une prise de contact avec des experts du domaine et une pénétration du milieu spécialisé (Wozniak 2011 : 16), par le biais d'immersions, d'observations *in situ* ou de collectes de données qualitatives et quantitatives (entretiens, questionnaires, etc.), sur le terrain et auprès de différents acteurs (Isani 2014 : §32).

Une VSA comporte donc trois facettes, comme le souligne la définition de l'anglais de spécialité comme « branche de l'anglistique qui traite de la *langue*, du *discours* et de la *culture* des communautés professionnelles et groupes sociaux spécialisés anglophones et de l'enseignement de cet objet » (nos italiques, Petit 2002 : §8). Ces trois aspects (linguistique, discursif et culturel) ne sont, toutefois, pas cloisonnés car, « bien au contraire, toutes les approches se chevauchent et s'enrichissent mutuellement » (Resche 1999 : §5). Les chemins d'accès à la langue spécialisée sont variés et multiples, comme illustré par la figure 1.

Figure 1 : Réseau des chemins d'accès à la langue spécialisée (Resche 1999 : §5)



L'étude des variétés spécialisées se situe donc à la croisée de multiples chemins disciplinaires et fait intervenir différents champs de la linguistique (terminologie, lexicologie, syntaxe, sémantique, pragmatique, rhétorique, analyse de discours, analyse de genre), ainsi que la civilisation, la sociologie et l'ethnographie. Les approches peuvent être variées :

a serious in-depth study of a particular ESP might contain a survey of the knowledge structure of the domain, an analysis of ethnographic context, a thorough description of the ecology of genres, a critical discourse analysis of several key texts in the field, and [...] the [...] analysis of one or (preferably several) comparative corpora (not to mention possible diachronic analysis...). (Gledhill & Kübler 2016 : §85)

Théoriser les langues de spécialité n'est pas une tâche aisée car elles sont des phénomènes hybrides qui comportent à la fois du linguistique et de l'extralinguistique. Quel est donc le principe unificateur de ces différentes approches afin de comprendre une VSA dans sa globalité ? Pour répondre à cette question, Michel Petit propose de subsumer le linguistique et l'extralinguistique sous le concept de spécialisé.

1.2.2. Vers une primauté du spécialisé

Dans les années 2000, Michel Petit introduit le concept de spécialisé et révisé la définition de l'anglais de spécialité initialement proposée en 2002 (Petit 2002 : §8) afin d'y inclure la notion de « spécialisé » : « l'anglais de spécialité est la branche des études anglophones qui a pour objet l'étude des domaines spécialisés *et du spécialisé* en milieu anglophone » (nos italiques, Petit 2008 : 23). En 2010, la définition d'une VSA proposée par l'atelier « Anglais de spécialité » du Congrès de la SAES confirme la primauté du spécialisé : « Une variété spécialisée de l'anglais (souvent appelé « langue de spécialité » par commodité) est *l'expression d'un domaine spécialisé dans cette langue* » (nos italiques, SAES 2012 : 1). Une VSA n'est pas envisagée comme une langue, mais comme l'expression du spécialisé dans la langue. Le spécialisé devient donc un concept central de la recherche sur les langues de spécialité :

c'est le spécialisé qui constitue l'objet spécifique de l'anglais de spécialité comme discipline et qui construit le principe unificateur de ses différents volets (étude de la langue et du discours spécialisés ; étude des domaines spécialisés) et différentes branches (« anglais » du droit, des mathématiques, du journalisme, de la politique, etc.). (Petit 2011 : §14)

Pour Michel Van der Yeught, ce postulat conduit à un renversement de la représentation de notre objet de recherche et engendre une micro-révolution copernicienne : la langue seule n'est plus au centre des préoccupations du système solaire de la recherche sur les VSA car, en réalité,

la langue tourne autour du spécialisé, comme la Terre autour du Soleil (Van der Yeught, à paraître). Le concept de spécialisé souffre, cependant, d'un déficit définitoire. Dans son article fondateur de 2010, Michel Petit remarque :

toutes les [...] appellations qui contiennent un terme renvoyant au spécialisé ([discours spécialisé ;] style spécialisé ; anglais de spécialité ; etc.), nous paraissent en effet envisagées dans des termes trop variables, voire incertains, pour ne pas prêter parfois à confusion ou à malentendu. (§11)

Pour l'auteur, les réflexions sur le spécialisé sont caractérisée par une « circularité épistémologico-méthodologique » (*ibid.* : §1), dans la mesure où :

l'analyse du discours, telle qu'elle est diversement mise en œuvre en matière de discours spécialisé, s'attache plus volontiers à la mise en lumière de certaines caractéristiques des discours dont elle traite qu'à la réflexion sur ce qui fonde leur statut même de discours spécialisé, ce statut paraissant le plus souvent être simplement tenu pour acquis *a priori*. D'où, nous semble-t-il, un problème de circularité puisque ces caractéristiques particulières, identifiées à partir de certains discours considérés *a priori* comme spécialisés, deviennent ensuite des éléments de définition générale du discours spécialisé, qui permettent à leur tour de confirmer que les discours en question sont bien spécialisés. Il suffit, en quelque sorte, d'entrer dans le cercle de famille (du spécialisé) ! (*ibid.*)

Une définition scientifique solide et généralisable de la notion de spécialisé est nécessaire car elle participe à la consolidation de la théorisation générale des langues de spécialité. Par conséquent, il convient d'étudier ce qui fonde la spécialisation des discours et qui leur confère le statut de spécialisé.

Les travaux épistémologiques menés par Michel Petit l'ont conduit à définir le concept de spécialisé et, plus spécifiquement, de discours spécialisé, grâce à la notion de « domaine spécialisé » car « la notion de domaine spécialisé ne présente pas le même caractère d'indétermination que celle de discours spécialisé » (2010 : §18). Il précise :

le discours d'un domaine spécialisé tire son *statut* de discours spécialisé de son appartenance au domaine [...] [I]l en découle que le statut de discours spécialisé d'un discours peut légitimement être tenu pour acquis dès lors que le domaine correspondant remplit les conditions de définition d'un domaine spécialisé. (*ibid.* : §25)

Un discours serait spécialisé dès lors qu'il s'inscrit dans le cadre d'un domaine spécialisé. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les caractéristiques qui garantissent la spécialisation d'un domaine. Trois fonctions principales confirmeraient la spécialisation d'un domaine⁴ :

⁴ Il nous semble que ces fonctions caractérisent les communautés spécialisées, plutôt que les domaines spécialisés (nous y reviendrons dans le chapitre 2, section 2.2.1.). Nous conservons toutefois ici l'appellation employée par Michel Petit, pour davantage de lisibilité.

(i) La fonction d'opération correspond à la réalisation des actes constitutifs du domaine, c'est-à-dire des actes ordinaires par lesquels on « fait », par exemple, de la chimie, de l'archéologie, de la musique, etc. [...] (ii) La fonction de régulation concerne l'organisation du fonctionnement du domaine conçu comme système complexe. [...] (iii) La fonction de formation concerne l'organisation des dispositifs d'acquisition et de mise à jour des compétences nécessaires aux acteurs du domaine. (*ibid.* : §22)

Lorsque ces trois fonctions (opération, régulation et formation) sont remplies, le domaine est susceptible d'être caractérisé comme un domaine spécialisé et ses discours accèdent au statut de discours spécialisés. Il existe différents types de spécialisés, en fonction de l'activité autour et en vue de laquelle est constitué le domaine (*ibid.* : §20). Trois types de domaines spécialisés peuvent être distingués : le professionnel, le disciplinaire et le spécialisé de troisième type (Petit 2005 : 142). En effet,

Le [domaine professionnel] concerne l'exercice du métier alors que le [domaine disciplinaire] relève de l'expression du savoir relatif à ce métier. Le « spécialisé du troisième type » recouvre toutes les activités sociales non-professionnelles qui concernent une personne ordinaire dans ses rapports avec un milieu spécialisé [...]. Le disciplinaire, défini comme la branche de la connaissance et la matière d'enseignement, ne se superpose pas nécessairement à la notion de « professionnel » selon les domaines. (Chapon 2015 : 102)

Ces trois types de spécialisé ne sont pas exclusifs et peuvent, pour certains domaines, être imbriqués. Marie-Agnès Détourbe s'intéresse, par exemple, à l'enseignement supérieur en contexte anglophone, à la fois en tant que domaine spécialisé professionnel et domaine spécialisé disciplinaire :

l'enseignement supérieur présente la particularité, me semble-t-il, de relever à la fois du spécialisé d'ordre professionnel (le métier d'universitaire) et du spécialisé d'ordre disciplinaire, chaque universitaire étant spécialiste de telle ou telle discipline, tant sur le plan de la recherche que sur celui de l'enseignement. On peut ainsi considérer que les discours scientifiques des universitaires relèvent davantage du spécialisé d'ordre disciplinaire tandis que les discours qui se rapportent au métier d'universitaire, à travers les activités d'enseignement ou les responsabilités collectives au sein d'un établissement, appartiennent à des types d'ordre professionnel. (2012 : §15)

Dans l'étude des langues de spécialité, le fait de placer le spécialisé au centre des préoccupations représente une avancée considérable vers une théorisation des VSA. Cependant, nous pouvons nous demander si le fait de fonder la spécialisation des discours exclusivement sur leur appartenance à un domaine de spécialité nous permet véritablement de nous émanciper d'une définition circulaire du spécialisé. De son propre aveu, Michel Petit concède : « [l]a question de la définition du spécialisé comme notion générale autonome [...] reste un objectif à atteindre » (2011 : §14). Michel Van der Yeught (2016a ; 2018b ; 2019) propose de

poursuivre cette réflexion ontologique sur la nature du spécialisé, en tant qu'objet de recherche de l'ASP, et recommande une approche intentionnelle des VSA.

1.2.3. L'approche intentionnelle des VSA

1.2.3.1. L'intentionnalité spécialisée et le processus de spécialisation

Pour Michel Van der Yeught, « l'ontologie du spécialisé est essentiellement mentale, c'est-à-dire que le spécialisé est une production de l'esprit humain avant d'être la production d'un corps social » (2019 : 61). Le spécialisé serait donc, avant tout, un concept opératoire et autonome du monde 3 de Popper, qu'il convient de définir et de décrire. D'après Michel Van der Yeught, le spécialisé se situe dans l'esprit humain et est le résultat d'un processus mental qui conduit un sujet à percevoir le monde d'une façon particulière. Il estime que ce processus mental fait partie de ce que le philosophe John Searle appelle les « états mentaux intentionnels » dans sa caractérisation du concept d'intentionnalité dans plusieurs ouvrages (1983 ; 1995 ; 2004). Michel Van der Yeught synthétise comme suit la façon dont Searle caractérise l'intentionnalité :

une capacité de l'esprit par laquelle ses états mentaux se réfèrent à, se dirigent vers des objets ou des états du monde (*states of affairs in the world*) différents de lui-même (1983 : 1 ; 2004 : 19). [Searle] précise que les états mentaux intentionnels ne peuvent se développer qu'en relation avec des objets perçus sous une forme aspectuelle (*aspectual shape*) particulière et non d'autres, de sorte que cette forme aspectuelle est constitutive de l'intentionnalité (1983 : 12-13 ; 2004 : 65, 117). Par exemple, l'esprit peut se diriger vers de l'eau perçue comme un liquide ou comme le composé chimique H₂O, en générant ainsi deux états intentionnels différents. Searle propose une longue liste d'états mentaux intentionnels (croyance, crainte, espoir, désir, amour, haine...) (1983 : 4), mais il avance que croyance (*belief*) et désir (*desire*) sont les relations au monde les plus généralement portées par l'intentionnalité. (2019 : 62)

Michel Van der Yeught propose d'appliquer l'intentionnalité searlienne au domaine des LSP et d'envisager le processus de spécialisation comme « un état mental » intentionnel qui « porte sur des objets extérieurs à l'esprit [et] émet des croyances et des désirs concernant ces objets en vue de satisfaire des finalités qui justifient le lancement du processus » (*ibid.* : 63). Cependant, à la différence des états mentaux intentionnels éphémères et individuels (tels que la crainte, l'espoir, l'amour, la haine) provoqués par telle ou telle situation particulière de la vie, il existe des états mentaux intentionnels spécialisés, qui se caractérisent par leur durabilité.

Pour qu'une intentionnalité soit spécialisée, elle doit remplir certains critères et elle est le fruit d'un processus qui se décline en trois volets :

(1) restreindre l'attention à un objet, et/ou l'action à un champ particulier d'application ; (2) sur une certaine durée et/ou de façon plus ou moins répétée (spécialiser une personne ou une entreprise exige un certain temps et une réitération des actions) ; (3) en vue de satisfaire certaines finalités (ici une amélioration de compétences, d'aptitudes, de performance). (Van der Yeught 2019 : 61)

L'intentionnalité se spécialise lorsqu'elle se dirige vers un même objet de façon sélective, continue et dans un but spécifique. Afin d'illustrer les trois étapes de ce processus de spécialisation, nous proposons d'utiliser l'exemple du développement de l'anthropométrie judiciaire grâce aux travaux d'Alphonse Bertillon (1853-1914). En 1879, Alphonse Bertillon intègre la préfecture de police de Paris en tant qu'inspecteur de police municipale puis est nommé commis aux écritures. Son rôle est « de recopier sur des fiches les descriptions des individus arrêtés dans la journée et conduits au dépôt de la préfecture de police de Paris » (Sanchez 2012 : 66). Ce travail a pour but de confondre les individus récidivistes qui donnaient de faux noms, mais l'absence d'un classement rigoureux, rationnel et organisé empêche d'identifier et de comparer les centaines d'individus arrêtés quotidiennement à Paris (Kaluszynski 2014 : §6). En effet,

la rédaction des signalements des détenus est tellement approximative qu'elle empêche tout classement des différentes fiches signalétiques car ces signalements sont accompagnés le plus souvent des mentions « moyen » ou « ordinaire », « petit », « grand », « sans signe particulier » ce qui permet, à la rigueur, de contrôler une identité déclarée, mais certainement pas de la découvrir. Bien que ces fiches soient accompagnées de photographies, elles sont peu efficaces car les photographies sont prises sans uniformité, selon le goût des photographes, et les prévenus grimacent très souvent devant l'objectif. Au nombre de 80 000, leur consultation est très difficile et nécessite de gros moyens en temps et en personnel. (Sanchez 2012 : 66)

Afin d'imaginer un moyen objectif et infaillible pour différencier les individus, Bertillon s'intéresse aux mensurations de certaines parties du corps (tête, oreille, bras, buste, jambe, pied) et établit qu'il existe « une fixité à peu près absolue de l'ossature humaine à partir de la vingtième année d'un individu, et que le squelette humain présente une diversité extrême de dimensions, comparé d'un sujet à l'autre » (Kaluszynski 2014 : §7). Cette réflexion correspond à la première étape du processus de spécialisation car l'attention est restreinte à un observable particulier (l'identification des prévenus) et à un champ particulier d'application (la mesure de l'ossature humaine). La forme aspectuelle de l'objet apparaît aussi clairement dans la démarche de Bertillon : l'être humain est considéré comme porteur de traits physiques uniques qu'il convient d'identifier et de mesurer pour qu'ils révèlent cette unicité. Dans un second temps,

l'attention est dirigée de façon durable et répétée vers cet objet : à partir du 15 décembre 1882, « Bertillon commence à mesurer l'ensemble des prévenus amenés au Dépôt [et] [t]ous les individus arrêtés sont alors soumis au relevé de la longueur de leur avant-bras gauche, de la longueur et largeur de leur crâne » (*ibid.* : §10). Les résultats sont probants car, le 20 février 1883, Bertillon procède à la première reconnaissance par procédé anthropométrique (Sanchez 2012 : 67). Par la suite, au fur et à mesure des études menées et de cas rencontrés, Bertillon complète son système afin de rendre l'identification incontestable dans le processus judiciaire et, en particulier, aux yeux des magistrats :

Bertillon a fait de l'anthropométrie la base de son système d'identification. Il s'agit ensuite pour lui de le rendre indiscutable aux yeux des magistrats et de lui donner valeur de preuve formelle devant les tribunaux. C'est pourquoi, le recours à des procédés complémentaires devient indispensable afin de rendre l'identification des récidivistes incontestable. L'identité directe sera affirmée par le portrait parlé⁵ (qui fera retrouver le malfaiteur en fuite), le relevé des marques⁶ particulières (qui seules pourront donner la certitude judiciaire) et l'adjonction de la photographie judiciaire⁷ (qui personnalisera les signalements anthropométriques). Ces trois procédés, peu à peu développés par Bertillon, concourent au même but : permettre une exécution efficace de la loi pénale. (Kaluszynski 2014 : §13)

Ce cheminement réflexif est mis au service d'une finalité spécifique (troisième critère du processus de spécialisation) car il a pour but l'identification objective et scientifiquement fondée des individus mis en cause par la police dans le cadre d'infractions pénales et, au-delà, de « permettre une exécution efficace de la loi pénale » (*ibid.*). La finalité de cette activité est donc d'améliorer les compétences et les performances de la police au sein du système judiciaire. L'intentionnalité est ici spécialisée car elle répond aux trois étapes de la spécialisation et que « [p]eut être caractérisé comme « spécialisé » tout élément généré par la spécialisation » (Van der Yeught 2019 : 63). Nous venons d'examiner l'intentionnalité spécialisée d'un individu (Alphonse Bertillon) et nous souhaitons désormais de nous tourner vers la notion d'intentionnalité spécialisée collective, « dans la mesure où [notre] objectif final est de rendre compte des LSP qui sont porteuses de communication collective » (Van der Yeught 2019 : 65).

⁵ Le portrait parlé (également appelé signalement descriptif) « fournit un schéma de la description morphologique du visage, ce qui suppose de dégager précisément des caractères distinctifs susceptibles d'être comparés. Pour cela, Bertillon étudie analytiquement chaque partie de la face des personnes qui passent dans son service. Ainsi, pour le nez, il considère la profondeur de sa racine, la forme de sa ligne dorsale, la position de sa base, ses dimensions en saillie, etc. Pour l'œil, il observe sa couleur, son aspect, l'iris, etc. » (Kaluszynski 2014 : §14).

⁶ Le relevé des marques particulières concerne « la localisation et la description minutieuse des cicatrices, grains de beauté, etc. que tout individu porte sur son corps en plus ou moins grand nombre. Il faut ajouter à cela des marques comme le tatouage » (Kaluszynski 2014 : §15).

⁷ Concernant la photographie judiciaire, « Bertillon soumet la pratique photographique à un protocole très strict, déterminant aussi bien les conditions de prise de vue (éclairage, distance aux modèles, siège de pose, fond, etc.), que le format des images et leurs critères de classement » (Castro 2011 : §6).

1.2.3.2. De l'intentionnalité spécialisée individuelle à l'intentionnalité spécialisée collective

Le processus de spécialisation que nous évoquions précédemment est le fait particulier d'un individu spécifique, Alphonse Bertillon. Lorsqu'un individu fait une découverte, son intentionnalité spécialisée individuelle s'inscrit, dans un premier temps, soit dans la continuité, soit en rupture avec les croyances en vigueur dans la communauté spécialisée :

Les communautés de spécialistes génèrent rarement des consensus complets et pérennes. En leur sein, des individus, des groupes, des écoles et des chapelles débattent, délibèrent et s'opposent souvent à la norme commune. Ils font évoluer la communauté, s'en séparent ou y imposent des ruptures majeures. (Van der Yeught 2019 : 67)

Lorsque l'intentionnalité individuelle conduit à avancer une théorie qui diffère des connaissances, des croyances et des pratiques en vigueur, la fiabilité des résultats est parfois remise en question par les membres de la communauté. Comme ceux de Copernic ou de Galilée, les travaux de Bertillon ont d'abord été contestés par ses pairs :

un premier rapport, remis au préfet de police Louis Andrieux au mois d'octobre 1879, est violemment rejeté par ce dernier qui qualifie Bertillon de « fou dangereux ». Celui-ci ne renonce pourtant pas et défend sa méthode anthropométrique : « M. Broca, le célèbre anthropologiste que j'ai consulté à ce sujet, m'a affirmé qu'il était impossible de retrouver deux hommes ayant même taille, même envergure et même hauteur de médius. » Un deuxième rapport plus détaillé provoque à nouveau les foudres du préfet, qui menace de le mettre à la porte. (Sanchez 2012 : 67)

Néanmoins, la nomination d'un nouveau préfet, Ernest Camescasse, en 1881 permet à Bertillon de poursuivre ses recherches et d'obtenir des résultats probants. Les formes individuelles d'intentionnalité spécialisée mettent en lumière l'évolution historique des domaines spécialisés. En effet, « plusieurs grands domaines spécialisés ont été fondés, influencés ou révolutionnés par des spécialistes individuels, tels le naturaliste suédois Carl von Linné et le fondateur de l'Organisation scientifique du travail, l'Américain Frederick Winslow Taylor » (Van der Yeught 2019 : 67). Par ailleurs, signe des évolutions constantes des communautés spécialisées et de leurs croyances et pratiques, l'anthropométrie judiciaire sera ensuite peu à peu détrônée par la dactyloscopie (procédé d'identification par les empreintes digitales). Toutefois, les recherches menées par Bertillon ont amplement contribué à l'évolution des pratiques policières dans l'identification des mis en cause et le croisement des informations recueillies et, par conséquent, du domaine spécialisé dans son ensemble. L'anthropométrie judiciaire (parfois appelée « bertillonage ») puis le perfectionnement du système (avec le relevé des marques particulières et la photographie judiciaire face-profil) ont considérablement et durablement

modifié les pratiques policières en France mais également à l'échelle internationale. Dans une publication de juillet 1934, Edgar Hoover, directeur du *Federal Bureau of Investigation* (FBI), évoque le succès rencontré par le « *Bertillon system* » dans le monde et aux États-Unis :

The necessity for the classification of photographs was so urgent that the Bertillon system was adopted almost immediately by France and later by most of the other civilized countries in the world. [...] Following the perfection of the Bertillon system it was adopted by many law enforcement agencies in the United States [...]. (p. 2)

Certaines pratiques telles que la prise des mesures (taille, poids) du mis en cause, la description physique (couleur des yeux, des cheveux, relevé de marques particulières tels que les tatouages) et la photographie d'identité judiciaire (en anglais, *mugshot*) sont aujourd'hui encore largement pratiquées. Dès lors que les hypothèses et les résultats de Bertillon sont validés et acceptés par la communauté scientifique et que cette technique est reproduite par les autres membres de la communauté spécialisée⁸, le savoir ainsi acquis accède au statut de savoir savant du monde 3. Il devient un contenu de pensée dépersonnalisé qui existe indépendamment du sujet pensant et qui perdure lorsque son auteur décède en 1914. Un glissement se produit du spécialisé individuel au spécialisé collectif :

When many minds share an identical type of specialised intentionality and all durably focus on the same object under the same aspect, a collective form of specialised intentionality develops. History provides noteworthy instances of transitions from individual to collective intentionalities when pioneering individual intentionalities turn into collective ones after being adopted by many followers. For example, the intense private interests of Carl von Linné for plants and of Frederick W. Taylor for worker effectiveness can be seen as individual specialised intentionalities that came to be shared by many and evolved into collective ones (and eventually into specialised fields in their own right, respectively modern botany and scientific management). (Van der Yeught 2016a : 48)

Plusieurs individus dirigent désormais de façon durable et répétée leur attention vers des techniques qui conduisent à différencier les mis en cause (par le biais de la mesure de l'ossature, de la description physique et de la photographie des prévenus). Nous observons la convergence de divers états mentaux individuels vers une forme collective d'intentionnalité spécialisée.

⁸ Les techniques d'identification judiciaire mises au point par Bertillon se développèrent rapidement dans toute la France : « C'est [...] à l'initiative de Louis Herbet, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur, que l'on doit les circulaires du 28 août et du 13 novembre 1885 qui étendirent l'identification anthropométrique au reste de la France. Dès lors, des services anthropométriques furent notamment institués à Lyon et à Marseille. À partir de 1887, tous les établissements pénitentiaires eurent pour instruction d'appliquer la méthode Bertillon aux détenus et d'adresser à la Préfecture de police un double de chaque signalement à des fins de classement » (Kaluszynski 2014 : §17).

Par ailleurs, ces intentionnalités singulières sont mises au service d'un but ultime, que Michel Van der Yeught qualifie de « finalité » (2019 : 72) : contribuer à la répression des infractions pénales et, plus généralement, au maintien de la loi et de l'ordre. Cet objectif est partagé par tous les membres de la communauté spécialisée policière, au-delà de ceux qui s'intéressent exclusivement à l'identification judiciaire, qui n'est qu'une étape du processus global de l'enquête et une infime partie du rôle de la police. En effet, les policiers en charge des analyses de scènes de crime, des auditions (de mis en cause, de victimes et/ou de témoins), des écoutes téléphoniques, des contrôles aux frontières ou encore de la circulation routière effectuent des activités différentes de celles des policiers chargés de l'identification judiciaire. Cependant, la finalité vers laquelle tendent tous ces acteurs est identique. Ils sont caractérisés par « un partage collectif de croyances et de désirs analogues, même si chaque individu du groupe a une intentionnalité qui lui est propre » (Van der Yeught 2019 : 65). De même,

dans une équipe de football, chaque joueur occupe un poste particulier et déploie un jeu distinct de celui des autres joueurs, mais toutes ces actions spécifiques se combinent pour servir une cause commune, un « désir » commun – l'intentionnalité collective de marquer des buts. En ce sens, toute l'équipe tente d'être gagnante, c'est-à-dire d'ajuster le monde à son désir (ajustement monde-vers-esprit). (Lyu 2021 : 142)

L'intentionnalité collective ne se réduit pas ici à la somme de plusieurs intentionnalités individuelles réunies, mais elle porte bien sur une seule et même finalité, celle de gagner le match. Cette finalité est commune à l'ensemble des membres de l'équipe et du staff, car elle est servie par les joueurs (qu'ils soient gardiens de but, défenseurs, milieux de terrain ou attaquants), les sélectionneurs, les entraîneurs, les préparateurs physiques, les analystes vidéo, etc. Lorsque divers états mentaux individuels sont mis au service d'une seule et unique finalité spécialisée, il s'agit d'une intentionnalité collective spécialisée. L'existence d'une telle intentionnalité collective spécialisée garantit le statut spécialisé des phénomènes (au sens large, comprenant les communautés mais aussi les langues) qui s'y rapportent. À la différence de Michel Petit qui considère, comme nous l'avons vu précédemment, que le spécialisé repose sur le type d'activités inhérentes au domaine, Michel Van der Yeught indique que « c'est la « finalité » et non « l'activité » qui définit profondément les domaines » (2019 : 72). De même, Rostislav Kocourek précise que les LSP sont mises au service d'une finalité spécifique : « une langue de spécialité est usitée et comprise dans un groupe restreint de spécialistes qui s'en servent pour atteindre les objectifs de leur activité spéciale » (1982 : 31).

1.2.3.3. L'intentionnalité collective spécialisée, créatrice de réalité sociale et de langues spécialisées

À la suite de Michel Van der Yeught, nous avons montré que l'essence même du spécialisé est à trouver dans l'intentionnalité collective spécialisée, qui existe dès lors que des individus agissent au service d'une même finalité spécialisée. Cette intentionnalité collective spécialisée permet d'éclairer et d'interpréter les phénomènes des monde 1 et 2 de Popper. En effet, les manifestations du spécialisé dans ces deux mondes sont infinies et multiples (objets spécialisés, discours spécialisés, communautés spécialisées, etc.) car le spécialisé est un phénomène polymorphe qui se manifeste de différentes façons, à travers la langue, le discours et la culture d'un domaine spécialisé. Quand une intentionnalité spécialisée est développée, durable et partagée par plusieurs individus, elle devient créatrice de réalités sociales et linguistiques.

D'une part, l'intentionnalité spécialisée collective est « créatrice de réalité sociale » spécialisée (Van der Yeught 2019 : 65). Elle est, notamment, à l'origine de la constitution des communautés spécialisées car « [q]uand des individus partagent une même intentionnalité spécialisée, ils tendent à se rapprocher et à échanger entre eux pour mieux satisfaire la finalité de leur spécialisation » (*ibid.* : 68). L'intentionnalité collective spécialisée est créatrice de communautés de discours car leurs membres partagent un ensemble de buts communs : « *Discourse communities are socio-rhetorical networks that form in order to work towards sets of common goals* » (Swales 2005 [1990] : 9). Lorsque des individus partagent un objectif spécialisé commun, ils unissent leurs efforts et coopèrent pour servir une finalité spécifique et définie. Ils sont alors « amenés à se répartir les tâches et à diviser le travail visant à satisfaire la finalité commune » (Van der Yeught 2019 : 68). La communauté spécialisée du droit, par exemple, est composée d'une multitude d'acteurs (avocats, greffiers, huissiers de justice, juges, policiers, procureurs, notaires, etc.) qui ont des compétences et des rôles différents, mais qui tendent tous vers une seule et même finalité : assurer le respect de la loi et de l'ordre dans un contexte institutionnel donné. Par ailleurs, « toutes les communautés spécialisées peuvent créer du réel social spécialisé (organisations, uniformes, médailles, statuts, règles, grades, etc.) qui œuvre à la satisfaction de leur finalité » (*ibid.* : 69). À titre d'illustration, lorsque la communauté spécialisée de la police s'est formée autour de la nécessité d'établir un appareil spécialisé consacré au respect de la loi et de l'ordre, une organisation hiérarchique du corps policier a été établie. Elle comprend divers grades et échelons, auxquels sont assignées des fonctions sociales spécifiques. Pour la plupart, les forces de police britanniques adoptent

l'organisation hiérarchique suivante : *Constable* < *Sergeant* < *Inspector* < *Chief inspector* < *Superintendent* < *Chief superintendent* < *Assistant chief constable* < *Deputy chief constable* < *Chief constable*. Cette organisation sociale hiérarchique a été pensée dans le but de servir la finalité de la police car elle est censée permettre à l'institution de fonctionner efficacement :

la hiérarchie n'est pas simplement un principe d'action, mais aussi un principe de contrôle. Soumettre la police à des hiérarchies, c'est lui donner cette colonne vertébrale sur laquelle glisse les ordres, remonte les informations, mais c'est aussi la contenir dans les limites du droit dont certains chefs sont les garants. (Gleizal 1985 : 182)

Il s'agit donc bien ici de la création d'un réel social spécialisé afin de servir les finalités du domaine. Plus précisément, John Searle explique qu'afin d'assigner des fonctions spécifiques à un individu ou à des objets, l'intentionnalité collective mobilise et met en œuvre des règles constitutives créatrices de réalité sociales. Ces règles se présentent sous la forme « X compte pour Y dans C » (« *X counts as Y in context C* », Searle 1995 : 28), c'est-à-dire tel objet ou personne (X) reçoit tel statut (Y) dans tel contexte (C). Par exemple, un morceau de papier donné (X) a la valeur de 20 dollars (Y) en contexte américain (C) et cette règle génère la réalité sociale collectivement acceptée de l'argent aux États-Unis (*ibid.* : 37-51). De fait, Michel Van der Yeught, à la suite de Searle, souligne que ces règles, qu'elles soient implicites ou explicites, « n'opèrent que lorsqu'elles sont soutenues par l'accord collectif » et qu'elles « sont dites constitutives parce qu'elles créent des 'faits institutionnels' constitutifs de notre réalité sociale » (Van der Yeught 2019 : 66). La mobilisation de règles constitutives de réalité sociale s'effectue de la même manière dans le cas des intentionnalités collectives spécialisées. Afin d'illustrer notre propos, prenons l'exemple de l'un des grades mentionnés précédemment, celui d'*inspector*. Selon les règles constitutives de Searle, « *inspector* » (X) compte pour policier du corps d'encadrement et chargé de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de police opérationnelle (Y), dans le contexte de la police britannique (C). Cette règle constitutive crée du réel social car « *inspector* » est envisagé comme une fonction attribuée à un individu et détermine ses activités. Cependant, dans d'autres contextes (c'est-à-dire lorsque la variable (C) est modifiée), « *inspector* » peut référer à une autre réalité sociale. Au Royaume-Uni, dans le domaine de l'éducation, « *inspector* » compte pour membre de l'*Office for Standards in Education, Children's Services and Skills* (Ofsted), organisme gouvernemental en charge de l'inspection des établissements d'enseignement et, plus spécifiquement, de l'évaluation de la qualité des enseignements et de l'apprentissage⁹ ; tandis que, dans le contexte des casinos, un

⁹ L'Ofsted est également en charge de l'inspection des services consacrés à la protection de l'enfance.

« *inspector* » s'assure du respect des procédures de jeux et supervise à la fois l'ensemble des jeux et le personnel de l'établissement.

D'autre part, ces règles constitutives sont également créatrices de langues spécialisées lorsqu'elles assignent un sens ou une fonction spécifique à des composants de la langue afin de servir leur finalité :

Par exemple, chez les comptables francophones, un « brouillard » est un document budgétaire préparatoire. Chez les boursiers anglo-saxons, un « ours » (*bear*) est un opérateur baissier tandis qu'un « taureau » (*bull*) est un haussier. Les informaticiens anglophones délocalisent le stockage des données dans un « nuage » (*cloud*). Dans tous ces cas, des mots de la langue commune ont reçu un sens nouveau par une règle collectivement acceptée de type « X (*bear*) compte pour Y (*opérateur baissier*) en C (contexte boursier anglophone) ». (Van der Yeught 2019 : 69)

L'intentionnalité spécialisée conduit les membres des communautés spécialisées à attribuer de nouvelles significations à des mots déjà existants dans la langue, à effectuer des emprunts dans d'autres langues (« les géographes francophones parlent d'*openfield* et les juristes de *de cujus* respectivement puisés dans l'anglais et le latin » *ibid.* : 70) ou à créer de nouveaux mots (Dury *et al.* 2014). Les règles constitutives peuvent porter sur des mots ou des termes (comme pour les exemples cités précédemment) mais également sur des expressions, des blocs phraséologiques ou des types de discours (appelés « genres ») :

Des mots, des expressions et tournures de phrase, des types de discours tels les genres peuvent être spécialisés de la sorte et devenir de nouvelles réalités linguistiques ou discursives institutionnelles. De façon similaire, des organisations discursives types, souvent appelées genres, peuvent recevoir des fonctions spécialisées. Les rapports d'audit, les articles de recherche formatés selon la norme IMRAD, les arrêtés juridiques, les comptes rendus médicaux en sont des exemples classiques. (Van der Yeught 2019 : 69)

Dans le cas des langues de spécialité, la langue n'est pas intentionnelle ou spécialisée en elle-même, mais elle devient le vecteur de l'expression du spécialisé et sert l'intentionnalité du domaine spécialisé. Seuls les initiés formés à ces règles constitutives peuvent alors les comprendre et les décoder, ouvrant ainsi la voie à la distinction entre initiés (*insiders*) et non-initiés (*outsiders*) : « [s]'intéresser à la spécialisation de l'anglais, c'est en effet présupposer un « dedans » et un « dehors », des *insiders* et des *outsiders* » (Saber 2013 : 1). Les règles constitutives sont souvent implicites. Néanmoins, elles peuvent parfois être explicitées, comme dans les dictionnaires, les encyclopédies et les glossaires spécialisés. Pour ces raisons, Jean-Pierre Charpy (2011b : §5) et Michel Van der Yeught (2012 : 17 ; 2016a : 54) considèrent que ces ouvrages témoignent d'un pontage nécessaire entre langue générale et LSP et sont l'un des critères qui attestent la spécialisation de la langue.

Pour conclure, l'approche que l'on peut qualifier de « théorie intentionnelle des LSP » accorde au spécialisé une place centrale et l'envisage comme le fait de restreindre, de façon durable et/ou répétée, l'attention sur un objet spécifique, afin de satisfaire des finalités particulières (Van der Yeught 2019 : 61). La présence d'une intentionnalité spécialisée collective, et donc d'une finalité spécialisée clairement définie, est une condition *sine qua non* pour garantir l'existence du spécialisé et c'est elle qui donne à la langue, aux discours, aux communautés, aux domaines, etc. leur statut de spécialisé. Nous souhaitons désormais montrer que l'anglais de la police remplit les conditions ontologiques nécessaires pour être considéré comme une VSA à part entière et nous proposons de nous intéresser aux éléments qui fondent la spécialisation de notre objet de recherche, le spécialisé policier.

1.3. Les fondements du spécialisé policier

1.3.1. Définir l'intentionnalité collective spécialisée policière

La police est un milieu porteur d'une forte « valeur civilisationnelle » car il est enraciné « dans le cadre signifiant d'une nation donnée » (Van der Yeught 2016b : §38). Dans leur *Nouveau dictionnaire de la police* (1835), Marie-Désiré Élouin, Alphonse Trébuchet et Eugène Labat indiquent que l'histoire de l'institution policière « se confond plus d'une fois avec celle de la civilisation elle-même » (p. 130). En effet, la police, son organisation et ses missions sont tributaires des évolutions sociales et politiques et chaque police s'inscrit dans un cadre national, institutionnel et législatif donné. Vijay Bhatia distingue trois grands types de systèmes judiciaires :

It is obvious that law is less universal than science. [...] [T]here are different kinds of legal systems and we may distinguish three leading ones. The common law, which is the basis for much of the law written and practiced in the countries of the Commonwealth; the civil law, which provides the basis for many of the European countries, except the UK; and the Sharia law, which has its roots in most of the Muslim world. (Bhatia 1993 : 136-137)

Dans le cadre de notre thèse, nous nous intéressons principalement à deux traditions du droit, « la famille romano-germanique, à laquelle appartient le droit français [...], et d'autre part la famille *common law*, qui est le nom sous lequel on désigne généralement le droit anglais » (Trouillon 2010b : §17). Deux aspects principaux différencient le droit romano-germanique et la *common law* :

It is generally agreed that common law, which forms the basis for all legislation in the UK, and the civil code, which forms the basis for most of the Continental legislation, including the French, are different in two main respects. First, the civil code prefers *generality* whereas the common law goes for *peculiarity*. And, second, the civil code draftsman is *eager to be widely understood by the ordinary readership*, whereas the common law draftsman seems to be more *worried about not being misunderstood by the specialist community*. (Bhatia 1993 : 136-137)

Ces diverses philosophies du droit ont mené à la création de modèles policiers variés et de nombreuses différences peuvent être observées entre les forces de police, dans le temps et dans l'espace. Le système policier français est caractérisé par une centralisation importante, ce qui fait écho à la notion de « *generality* » évoquée par Bhatia, tandis que les polices britanniques et américaines sont davantage décentralisées afin de s'adapter aux particularités inhérentes à chaque zone géographique :

[T]out semble opposer, au plan des structures et des relations avec les autorités publiques, une police nationale centralisée en France, les polices municipales nord-américaines ou une police britannique émietée en cinquante-trois forces autonomes, et pour laquelle en outre le « modèle français de police » a explicitement servi de contre-exemple, voire de repoussoir. (Brodeur & Monjardet 2003 : 26)

Néanmoins, de nombreux auteurs ayant étudié les modèles policiers à travers le monde mettent en évidence la convergence des résultats obtenus (Reiner 2000 : 5 ; Jordan 2001 : 680 ; Milne & Bull 2006 : 8). En effet,

on dispose aujourd'hui, après quelques décennies d'études « de terrain » dans les corps policiers les plus divers, d'un ensemble d'observations, d'analyses, de résultats qui ont la propriété tout à fait remarquable et rare dans les sciences sociales de converger étroitement. Qu'elle soit appréhendée par le travail du « patrouilleur » ou par celui du « détective », l'activité policière apparaît étonnamment similaire à Boston et à Poitiers, à Bruxelles et à Newcastle, à Amsterdam et à Toronto ; elle se décrit selon les mêmes catégories, soulève les mêmes questions aussi bien sur les modes d'organisation, les relations de commandement et de contrôle, les modes et les contenus de formation, les valeurs et la culture professionnelles, etc. (Brodeur & Monjardet 2003 : 26)

Pour Jean-Claude Monet, « c'est la nature fondamentalement identique du « mandat » confié à la police, qui explique les similitudes », tandis que « [c]e sont [l]es modes particuliers d'émergence et de développement de l'État qui rendent compte, pour l'essentiel, des différences que l'on constate aujourd'hui d'un système policier à l'autre » (1991 : 59). Il existerait donc une constante, c'est-à-dire un principe universel et unificateur qui échapperait aux variations institutionnelles, spatiales ou temporelles et serait commun à l'ensemble des polices. Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet mentionnent les « fin dernières » de la police et s'intéressent à l'existence d'« un principe commun », d'« une raison commune » ou encore d'« un principe d'homogénéité » afin de dépasser « l'infinie et apparemment préjudiciable variété des activités

policières » (2003 : 29-30). Le site Internet de LinguaNet (projet créé en 1995 pour favoriser l'échange d'informations et la coopération policière à l'échelle européenne) met également en lumière « l'existence d'un but commun » (« *the presence of a common purpose* », Prolingua 2002) partagé par l'ensemble des forces de police. Pareillement, Edward Johnson qualifie le « *policespeak* » de « *purpose built language* » (2000 : 3). Cette notion fait écho à la distinction proposée par Michel Van der Yeught lorsqu'il différencie les activités d'un domaine spécialisé et sa finalité (*purpose*) :

[A] domain is not primarily characterised by “one main activity”, but by its purpose. Purposes are the original raison d'être of specialised domains because cognitive and volitive specialised intentional states determine activities and not the other way around. Activities are largely subject to time and space determinations and remain attached to persons while purposes transcend local situations and are better suited to the establishment of objective knowledge. (2016a : 51)

Les activités d'un domaine mises au service d'une finalité spécialisée sont révélatrices d'une intentionnalité collective spécialisée. Il nous paraît donc pertinent d'affirmer l'existence d'une intentionnalité collective spécialisée policière qui transcende les situations particulières et conduit des générations d'individus (les spécialistes) à agir durablement et de manière répétée au service d'une finalité spécialisée définie.

Nous avançons que la finalité spécialisée vers laquelle tend la police à travers ses activités se décline en trois axes : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens. Ces éléments illustrent les facettes volitives et cognitives de l'intentionnalité policière car ils combinent une volonté et un savoir mis au service de sa finalité. Il peut également être avancé que l'intentionnalité policière porte sur l'objet social, mais perçu selon une « forme aspectuelle » (Van der Yeught 2019 : 62) particulière : le corps social est envisagé comme devant être ordonné et protégé. Ces caractéristiques intentionnelles collectives fondent la raison d'être de la police et constituent la source de la spécialisation policière, tous siècles et toutes aires géographiques confondus. La finalité vers laquelle tend la police est universelle et est exprimée en des termes similaires à travers le monde et les âges. Par exemple, en France, en 1835 :

La police est instituée pour *maintenir l'ordre et la tranquillité publique, la liberté, la propreté, la sûreté individuelle*. [...] Elle se divise en police administrative et en police judiciaire. [...] La police administrative a pour objet *le maintien habituel de l'ordre public* dans chaque lieu et dans chaque partie de l'administration générale. Elle tend principalement à *prévenir les délits*. Elle *fait exécuter les lois, ordonnances et règlements de l'ordre public*. [...] La police judiciaire *recherche les contraventions, les délits et les crimes* que la police administrative n'a pu empêcher de commettre ; *elle en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux tribunaux chargés par la loi de les punir*. (nos italiques, Elouin et al. : 627-629)

En 1892, un auteur du Massachusetts évoque les droits et les devoirs des policiers américains et a recours à une description hautement similaire :

Police officers [...] are officers of the law appointed *to preserve the peace and property of the citizens of a city or other district*. [...] [T]heir general powers [are] *to preserve the peace, to arrest persons guilty or suspected of crime*, and to execute such warrants as are directed to them by the courts. [...] A police officer is emphatically called a peace officer, and it is his duty, so far as is in his power, *to prevent any breach of the peace or other crime which is attempted or designed* in his presence or within the district to which he is assigned. (nos italiques, Hale : 28)

Ces mentions de la finalité spécialisée des activités policières font écho aux motivations qui animent les forces de police de nos jours, comme en témoigne le serment professionnel (*professional oath*) prononcé par les policiers britanniques lorsqu'ils sont investis dans leurs fonctions :

I do solemnly and sincerely declare and affirm that I will well and truly serve the Queen in the office of constable, with fairness, integrity, diligence and impartiality, upholding fundamental human rights and according equal respect to all people; and that *I will*, to the best of my power, *cause the peace to be kept and preserved and prevent all offences against people and property; and that* while I continue to hold the said office *I will* to the best of my skill and knowledge *discharge all the duties thereof faithfully according to law*. (nos italiques, Police Federation of England and Wales 2018 : 3)

Afin d'alimenter notre réflexion sur l'intentionnalité du spécialisé, nous avons interrogé onze policiers britanniques et trois policiers américains sur la finalité ou le but qui anime la police, en insérant la question suivante à notre guide d'entretien¹⁰ : « *How would you define the central purpose of police work?* ». Tous les répondants ont mentionné au moins l'un des trois composants de l'intentionnalité spécialisée policière définie précédemment dans leur réponse, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

¹⁰ La méthodologie de ces échanges avec des policiers britanniques et américains est détaillée dans le chapitre 3 (section 3.5.).

Tableau 1 : Réponses de policiers britanniques et américains à la question « *How would you define the central purpose of police work?* »

	Maintien de l'ordre public	Prévention et répression des infractions	Protection des individus et des biens	Autres aspects
P-Br-1(Q ; 29.09.2019)	-	-	<i>ensuring safeguarding is in place</i>	<i>We are VICTIM focused; conducting multi-agency working</i>
P-Br-2(E ; 06.12.2019)	-	<i>The main thing is the prevention and detection of crime</i>	<i>to protect vulnerable people</i>	<i>to make a difference, and to make society a better place</i>
P-Br-3(E ; 10.12.2019)	-	<i>To prevent crime; to detain people, arrest people, put them before the court; to bring offenders to justice</i>	-	-
P-Br-4(Q ; 17.12.2019)	<i>to keep the Queen's peace</i>	<i>prevent and detect crime; bring offenders to justice</i>	<i>to protect life and property</i>	
P-Br-5(Q ; 18.12.2019)	-	<i>To prevent crime and where crime has been committed to react efficiently; identify Offenders and prosecute them</i>	<i>To protect life and property; to protect Victims</i>	<i>To serve the public of Kent; We should work in partnership with the Crown Prosecution Service and other partner agencies</i>
P-Br-6(Q ; 20.01.2020)	-	-	<i>protecting those who are unable to protect themselves</i>	
P-Br-7(Q ; 21.01.2020)	-	-	<i>safeguard and inform victims</i>	<i>to put the victims at the heart of investigations</i>
P-Br-8(E ; 29.01.2020)	-	<i>to arrest those that commit crime</i>	<i>to protect life</i>	-
P-Br-9(Q ; 23.04.2020)	<i>To manage the population</i>	<i>To prosecute criminals</i>	-	-
P-Br-10(E ; 14.05.2020)	<i>keeping the Queen's peace; maintain the peace</i>	<i>prevent crime</i>	<i>protecting property; protect life; protect the public</i>	<i>We need to make sure we support victims and keep their trust in what we're doing</i>
P-Br-11(E ; 24.06.2020)	-	<i>enforcing the criminal laws</i>	<i>to keep people safe and protect them</i>	-
P-Am-1(E2 ; 04.06.2020)	-	-	<i>protect lives and personal property</i>	-
P-Am-2(E ; 01.10.2021)	-	<i>to enforce the rule of law on the first level; to be the first line of defence</i>	-	-
P-Am-3(Q ; 23.02.2022)	<i>Police are here to [...] keep law and order</i>	<i>Police are here to [...] keep law and order</i>	<i>Police are here to protect</i>	<i>Police are here to [...] serve</i>
P-Am-4(Q ; 11.03.2022)	-	<i>Enforcing the laws</i>	<i>Protecting our society</i>	-
P-Am-5(Q ; 11.03.2022)	-	-	<i>To protect</i>	<i>To serve</i>

Nous sommes également intéressée aux devises officielles des forces de police¹¹ à travers le monde car elles sont révélatrices des composants de l'intentionnalité spécialisée et de leur universalité. Les devises de plusieurs forces de police insistent sur la mission de protection des citoyens : « *Protecting and Serving the People of Kent* » (devise de la police du Kent, Royaume-Uni), « *To protect and to serve* » (*Los Angeles Police Department*, États-Unis), « *Safer communities together* » (police néo-zélandaise), « *Pro patria vigilant* » (devise en latin qui signifie « Pour la patrie, ils veillent », Police nationale française), « *Pomagamy i chronimy* » (« nous aidons et protégeons », police nationale polonaise). De nombreuses autres soulignent la vocation de la police à assurer le maintien de l'ordre et l'application de la loi : « *Orden y patria* » (« Ordre et patrie », devise des carabiniers, institution militaire policière du Chili), « *Maintiens le droit* » (Gendarmerie royale du Canada), « *Order through law, justice with mercy* » (*Houston Police Department*, États-Unis), « *Sit pax in valle tamesis* » (devise en latin qui signifie « Que la paix règne dans la vallée de la Tamise », Thames Valley Police, Royaume-Uni). La triple finalité spécialisée (maintien de l'ordre public ; prévention et répression des infractions ; protection des individus et des biens) est un principe universel qui confirme l'existence d'une intentionnalité du spécialisé policier. Cette intentionnalité spécialisée commune transcende les contextes particuliers dans le temps et dans l'espace.

1.3.2. La spécialisation policière au fil des siècles et des aires géographiques

Dans un premier temps, il convient de souligner la distinction entre spécialisation et professionnalisation. Le processus de spécialisation de la police est antérieur à la professionnalisation d'un appareil institutionnel (Jobard & De Maillard 2015 : 111) et à l'émergence de la police moderne. En effet, la « modernisation de la police » date de « la fin du XVIII^e siècle » (Napoli 2003 : 15)¹² et elle est caractérisée par la professionnalisation des forces de police, dès le XVIII^e siècle dans les îles britanniques puis à partir du XIX^e siècle aux États-Unis¹³. Néanmoins, de nombreuses recherches font état de phénomènes antérieurs de spécialisation où des individus, à travers le monde, se sont consacrés à la réalisation d'activités policières, mises au service de la finalité que nous venons d'énoncer. Dans l'Antiquité, le

¹¹ Les devises sont, généralement, mentionnées sur les sites Internet des différentes forces de police et figurent parfois sur les emblèmes policiers (insignes, sceaux), en en-tête des documents, etc.

¹² Pour Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet, « la police moderne [...] a été inventée en France sous Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle » (Brodeur & Monjardet 2003 : 13).

¹³ Le processus de professionnalisation de la police est étudié plus en détail dans le chapitre 2 (section 2.3.).

maintien de l'ordre était un aspect essentiel de l'administration et de la gouvernance d'une cité : « La police au sens moderne du terme n'existe pas dans l'Antiquité. Cela ne veut pas dire que l'ordre n'était pas assuré. Il l'était, ou devait l'être, par les cités, qui recouraient pour cela à des civils » (Wolff 2006 : 115). À l'époque de la Grèce antique puis de l'Empire romain, des hommes (citoyens, esclaves ou soldats de l'armée) ont endossé des fonctions de police (Hunter 1994 ; Braund 1988). Au cours des siècles et sur différents territoires, des individus aux profils divers ont été chargés du maintien de l'ordre, du respect de la loi et de la protection des biens et des personnes, comme en témoigne l'entrée « *History* » du *SAGE Dictionary of Policing* (Wakefield & Fleming [dir.] 2009 : 140-152). Cette brève histoire du développement de la police à l'échelle mondiale a été rédigée par un ensemble de douze auteurs et porte sur neuf zones géographiques (Afrique, Australie, Chine, France, Allemagne, Amérique latine, Russie, Royaume-Uni et États-Unis). Elle recense des modèles précurseurs de police qui ont précédé la naissance de la police moderne que nous connaissons aujourd'hui. Ces modèles sont variés et hétéroclites, mais ils sont tous mis au service d'une intentionnalité spécialisée commune. Nous proposons ici d'en retranscrire quatre exemples, en soulignant typographiquement (en italiques) les activités mises au service de l'intentionnalité collective spécialisée policière :

Historical evidence indicates that policing structures existed in Africa prior to the arrival of Europeans. Pre-colonial policing in Africa was local and voluntary, consisting of a variety of civilian, military and supernatural methods in which villagers, hunters, warriors and oracle priests *maintained order and carried out policing functions such as arrest, detention and interrogation of offenders.* (p. 141)

In China since antiquity, policing functions, from political control to *social ordering*, have been achieved informally and provided for by way of family and with the help of the community. [...] The earliest record of policing activities appeared under Emperor Shun (2255-2205 B.C.), whose tribal coalition committee (*buluo lianmeng yihui*), a decision-making body of tribal elders, established nine kinds of official (*guan*). Among these, the *situ* was responsible for *resolving people's disputes and maintaining social order*, and the *shi* was responsible for *policing the border, investigating crimes and maintaining prisons.* (p. 143)

Edo age Japan [1600-1867] was a minutely regulated feudal society based upon strict hierarchical principles, with *a sophisticated policing apparatus* administered by the *samurai* (warrior) class. In addition, neighbourhood groups of five households (*gonin-gumi*) were held responsible for *order maintenance* in their areas. (p. 146)

Russian law enforcement agencies have carried out various functions during their long history, not always focused exclusively on *maintaining public order* and *fighting crime*. [...] Prior to the eighteenth century there were no dedicated policing groups as such: instead various groups carried out *policing and judicial functions* simultaneously. The first dedicated policing units – the '*Razbojniy prikaz*' (central *investigative unit* within *local crime fighting* units) appeared during the sixteenth century. (p. 149)

La spécialisation collective, qui se traduit par un regroupement de personnes mues par une intentionnalité spécialisée commune, est donc largement antérieure à « la naissance de la police moderne » (Napoli 2003) et professionnelle de la fin du XVIII^e siècle. Des activités de police ont été prises en charge par des groupes d'individus avant même que la dénomination de « police » ne soit adoptée pour les désigner. Au fil des siècles et dans des aires géographiques très différentes, l'intentionnalité policière est un principe unificateur, une finalité commune vers laquelle tendent les individus (citoyens ordinaires puis policiers professionnels) qui prennent en charge des activités de police. L'intentionnalité spécialisée est perceptible à travers la réalisation d'activités très diverses, qui dépendent étroitement du contexte dans lequel elle s'insère.

1.3.3. Les multiples manifestations de l'intentionnalité collective spécialisée policière

1.3.3.1. Diversité des contextes d'application et redéfinitions des concepts clés de l'intentionnalité collective spécialisée policière

Les activités mises au service de la finalité spécialisée policière sont infiniment variées et les missions de la police évoluent au fil des événements historiques, politiques, sociaux, économiques et à différents niveaux (échelle locale, nationale, internationale). Ileana Chersan (2011) propose un bref résumé de l'histoire de la police et du développement de ses missions au cours des siècles. Elle évoque les transformations de cette institution lors des différentes évolutions sociales, politiques et économiques. L'auteur détaille, à l'aide d'une liste de mots clés, les redéfinitions successives de trois concepts centraux : le maintien de l'ordre (« *policing* »), les fonctions de la police (« *duties* ») et les infractions et leurs auteurs (« *crimes and criminals* ») en Grande-Bretagne (figure 2).

Figure 2 : Évolution des concepts de « *policing* », « *duties* » et « *crimes and criminals* » dans le temps (Chersan 2011 : 416)

	1200	1500	1700	1800	1900 →
policing	frankpledge thying constable sheriff posse comitatus	petty constable parish constable mounted constable county militia thief-taker Bow Street Runner justice of the peace		Metropolitan Police Scotland Yard Bobbies serjeants-at-mace beadles policemen Home Office	women police inspector sergeant market inspectors Flying Squad
duties	arrest suspects hue and cry maintain order control crime	night watch make arrests ward churches taxation pursue offenders patrol maintain king's peace		uniform patrol prevent crime impose fines execute warrants seize goods quell disputes	mobilization billeting espionage intelligence fingerprinting appear in court give evidence regulate traffic
crimes and criminals	vagabonds malefactors	disorder suspicious night walkers		loitering prostitution vagrancy rioting assault highway robbery pilfering	industrial disorder corruption computer crime homicide fraud

Pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), par exemple, de nouvelles missions propres à ce contexte spécifique ont été attribuées aux policiers des puissances européennes impliquées :

The strains of the First World War affected police development in several ways. Ten new wartime duties added to the police: mobilization, billeting, requisitioning horses and vehicles, protection of vulnerable points, espionage, control of aliens, detention of enemies' merchant ships, watching wireless stations, protection of defence works, intelligence. (*ibid.* : 414)

Par ailleurs, au fur et à mesure de la redéfinition des missions de la police, les pouvoirs attribués aux policiers évoluent. Au Royaume-Uni, les années Thatcher (1979-1990) sont caractérisées par la primauté de la loi et de l'ordre (*law and order* ; Hall 1980) et de nombreux observateurs soulignent l'impact de cette politique sur l'organisation et le rôle de la police :

in relation to the police, there has been a move towards a more centralized and militarized form of policing in which technologies and organization have been developed, having as their primary aim the containment and suppression of public disorder. Policing for public order, as one police chief has quite candidly admitted, has become the first priority, with the prevention and detection of individual crimes a secondary and subsidiary motivation. (Norrie & Adelman 1989 : 113)

Le maintien de l'ordre prédomine sur les autres missions de la police et cette période est marquée par un élargissement des pouvoirs attribués aux policiers :

The passing of the Police and Criminal Evidence Act 1984 and the Public Order Act 1986 have both increased the discretion available to police officers in the conduct of their activities in relation to individuals and social groups. The former in particular has extended police powers of detention, stop and search, search of premises, and the creation of roadblocks according to very loosely defined criteria. [...] As for the Public Order Act 1986, this gives unprecedented powers to the police to ban and impose conditions on marches and to restrict demonstrations and pickets. (Norrie & Adelman 1989 : 115)

Les missions de policiers et leurs pouvoirs varient en fonction des particularités inhérentes aux différents contextes d'application de l'intentionnalité collective spécialisée.

Les activités mises au service de la finalité spécialisée sont déterminées par le contexte ; or l'évolution constante des régimes politiques, des lois et des mentalités redéfinissent continuellement les trois concepts centraux de l'intentionnalité spécialisée : l'ordre public, les infractions à la loi, la protection des individus. La notion d'« ordre public » est fonction des évolutions de la société :

l'ordre public [est] tributaire de conditions tenant à la matière, à l'espace et au temps. *Ratione materiae*, il dépend de la nature des situations considérées, ce qui explique son caractère fonctionnel. *Ratione loci*, il n'est pas nécessairement insensible, même dans un système juridique unifié comme le nôtre, à des données locales tenant éventuellement à des usages anciens, ce qui entraîne une certaine diversité. *Ratione temporis*, il subit l'influence d'une évolution constante des esprits et des comportements, ce qui marque son caractère évolutif. (Terré 2015 : 190)

De plus, les textes législatifs en vigueur déterminent lorsqu'un comportement ou une action relève d'une infraction à la loi. Prenons l'exemple de la période de la Prohibition (1920-1933) aux États-Unis. Le 17 janvier 1920, le dix-huitième amendement de la Constitution des États-Unis entre en vigueur. Il est le fruit du constat d'un déclin des mœurs des citoyens et il instaure, au niveau fédéral, des mesures de prohibition, interdisant la fabrication, le transport, la vente, l'importation et l'exportation de boissons alcoolisées. L'adoption de ce texte de loi associe le maintien de l'ordre avec le contrôle des mœurs de la population et fait également apparaître de nouvelles formes d'illégalité : fabriquer, transporter, vendre, importer et exporter de l'alcool est désormais interdit par la loi et de tels actes deviennent illégaux. La vocation intentionnelle de la police à assurer le maintien de l'ordre et la répression des infractions demeure inchangée, mais ses missions sont redéfinies. De façon similaire, lors de la pandémie du Covid 19, les mesures prises par les différents gouvernements pour réduire la diffusion du virus SARS-CoV-2 (confinements, fermetures des frontières, quarantaines, etc.) ont engendré l'attribution de nouvelles fonctions aux policiers. Nous nous sommes entretenue avec un *Community Liaison Officer* britannique et avons évoqué les spécificités du travail de la police pendant la pandémie :

If we came across somebody who was breaking the law in relation to Covid, whether that was too large a gathering or whatever it was that they shouldn't be doing, we would engage with them. [...] [W]e would encourage them to stop doing what they were doing. If we could just break something up then that's what we'd do [...], and only if absolutely necessary, [...] we would enforce the law. Everything we basically tried to do was to avoid enforcing the law, but to just educate people and encourage them to sort of break up what they were doing. The whole concept for British Police... You know... To be going out to a bunch of lads playing football in a park and telling them they're breaking the law and they've got to stop whereas in any other time that would be a lovely thing a load of lads playing football in a park. They could be going out to a lot worse things and actually, we'd be very happy to see them all playing football. Or people having a picnic. We'd have to come break it up. (P-Br-11(E ; 24.06.2020))

En raison des évolutions du contexte (qu'il soit politique, social, culturel, économique ou sanitaire), les textes législatifs font l'objet de modifications et redéfinissent continuellement les frontières entre la légalité et l'illégalité, et, par conséquent, les activités qui relèvent du champ des infractions à la loi. Plusieurs auteurs mettent en lumière la corrélation entre la modification des textes de loi (amendements, nouvelles interprétations, nouvelles législations) et l'évolution des missions de la police. Aux États-Unis, par exemple :

The United States Supreme Court is always refining old laws and views and providing us with exceptions, increasingly specific interpretations, and modifications of previous decisions governing how the police, courts, and corrections conduct their business with arrestees, defendants, convicted offenders, and clients. (Champion 2005 : iv-v)

Les textes de lois définissent également le type de preuves qu'un policier doit être en mesure de présenter aux instances de justice et ce paramètre peut également être soumis à des variations. Avant 2003, la preuve de mauvaise conduite (*bad character evidence*) du mis en cause n'était pas un élément recevable aux yeux des tribunaux britanniques. Cet élément de preuve ne s'intéresse pas aux faits de l'infraction, mais à la propension de l'individu à avoir une conduite délictuelle (condamnations antérieures, autres exemples de comportements répréhensibles, etc.). Depuis le *Criminal Justice Act* de 2003, ce type de preuve est recevable dans les cas où elle est présentée par le mis en cause ou donnée en réponse à une question posée lors du contre-interrogatoire, elle se rapporte à un aspect litigieux entre l'accusé et l'accusation, elle a une valeur probante substantielle concernant une question en litige entre l'accusé et le coaccusé ou lorsqu'il s'agit d'une preuve visant à corriger une fausse impression donnée par le défendeur (College of Policing 2020a).

Enfin, la notion de « protection des individus et des biens » est également fluctuante. Au sens large et inclusif, la police endosse un rôle de protection de la population, c'est-à-dire qu'elle protège l'ensemble des individus et leurs biens. Certains travaux avancent toutefois l'idée que

la police protège principalement « les populations majoritaires », « les plus favorisés » (Roché 2017 : 109) ou les groupes dominants. Ce phénomène est particulièrement manifeste lorsque des « clivages sociétaux (économiques, religieux, ethniques, régionaux) » (*ibid.*) conduisent à une instrumentalisation de la police dans le but de discriminer et de persécuter certains individus. Nous pouvons, entre autres, citer les *slave patrols* (Engel 2002a : 1053-1054) évoquées précédemment. Ces groupes d'hommes blancs armés avaient pour mission de surveiller les esclaves noirs et de punir ceux qui tentaient de s'évader. Ces patrouilles ont été conçues pour maintenir le pouvoir et la suprématie de la population blanche dans les États du Sud des États-Unis. De même, lors de l'occupation de la France par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, la police française a été employée comme un instrument de répression et de persécution des Juifs et des résistants par le régime de Vichy (1940-1944) :

Malgré la démission de certains fonctionnaires de police pour protester contre les choses qu'on leur demandait de faire, la majorité continuait de suivre les ordres. Quelles qu'aient pu être leurs arrière-pensées, ce sont eux qui constituèrent la base du régime de Vichy et de sa collaboration avec les Allemands, soit pour déporter des Juifs, soit pour abattre des résistants français. Sans cette coopération de la police française, l'Occupation aurait été une charge beaucoup plus lourde pour les Allemands dont les succès dans la répression de la Résistance auraient été bien moindres. (Sweets 1989 : 70)

L'ordre public, les infractions à la loi et la protection des individus sont donc des concepts qui évoluent dans le temps et dans l'espace, ce qui explique l'infinie diversité des activités à finalité policière.

1.3.3.2. Diversité des activités à finalité policière et existence de sous-spécialisés

Dans les mondes 1 et 2 de Popper, les manifestations de l'intentionnalité collective spécialisée sont infiniment variées. Elles se traduisent, notamment, par une grande diversité de tâches à finalité policière. En 1667, Gabriel Nicolas de La Reynie est nommé premier lieutenant général de police de la ville de Paris et est chargé du maintien de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité des rues. Afin de satisfaire cette finalité, il entreprend de développer un système d'éclairage public et fait « répartir deux mille sept cent trente-six lanternes dans les neuf cent douze rues de la capitale, qui, jusque-là, avaient été livrées aux exploits des coupeurs de bourses, en raison de leur favorable obscurité » (Defrance 1904 : 37)¹⁴. L'intentionnalité collective spécialisée s'exprime ici à travers les missions d'éclairage des rues. L'activité de

¹⁴ Cette mesure d'amélioration de l'éclairage public pendant le règne de Louis XIV au sein de la ville de Paris lui vaut désormais le surnom de « Ville Lumière ».

maintien de l'ordre prend une autre forme lors de la grève des mineurs britanniques de 1984-1985. En mars 1984, le syndicat de l'Union nationale des mineurs (*National Union of Mineworkers*) déclenche une longue grève d'ampleur nationale afin de protester contre le projet du gouvernement de Margaret Thatcher de fermer plusieurs mines de charbon déficitaires. Les tensions entre grévistes et non-grévistes sont importantes et, pour assurer le maintien de l'ordre et empêcher l'interruption totale de la production de charbon, le gouvernement a recours à « l'intimidation au moyen d'une impressionnante mobilisation policière » (Burgi & Leruez 1986 : 660) :

The police were deployed in larger numbers than had ever before been seen, deployed with growing efficiency by the National Reporting Centre in London, camped for weeks on end in Nottinghamshire, Derbyshire and Yorkshire. The riot control techniques [...] were employed with skill against pickets who were, though numerous, never properly organised as a fighting force: the contest was unequal. By the later part of 1984, as the struggles on the picket lines during the surges back to work became increasingly bitter, both sides were brutalised: the police banged truncheons on riot shields as if auditioning for *Zulu*; the pickets strewed the roads with bunches of nails welded together to lame the police horses which charged them. Worse: as 'scabs' were identified, some were brutally beaten, their families terrorized; as police gave chase discipline sometimes gave way to brutality. (Adeney & Lloyd 1986 : 5)

Certains auteurs soulignent l'instrumentalisation de la police dans le but de briser la grève (Beckett & Hencke 2009 : 33). La police joue un rôle décisif dans la gestion des émeutes, la surveillance des grévistes et la protection des briseurs de grève (c'est-à-dire ceux qui refusent d'appliquer le mot d'ordre de grève ou qui remplacent les grévistes). Les manifestations de l'intentionnalité collective spécialisée sont infiniment variées, ce qui se traduit par la diversité des activités à finalité policière, mais aussi par l'existence de sous-spécialisés.

Les tâches variées mises au service de la triple finalité policière sont réparties parmi les individus qui partagent un objectif policier spécialisé commun. Chaque individu contribue alors à servir la finalité spécialisée du domaine en se spécialisant à son tour dans un type d'activité particulier. Un agent de la *Drug Enforcement Administration* (DEA) américaine se consacre à la lutte contre le trafic de stupéfiants. Un détective officiant dans un *Criminal Investigation Department* (CID) britannique a pour mission d'enquêter sur les crimes tels que les meurtres, les agressions sexuelles ou les fraudes. Un garde-frontière de la Police aux Frontières (PAF) française est quant à lui spécialisé dans le contrôle et la surveillance sur un point de passage frontalier (contrôle d'identité, lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire, application des mesures de sûreté). Le spécialisé peut donc se décliner en une variété de sous-spécialisés gigognes mis au service de la finalité principale. Lorsque les effectifs d'un service

de police sont suffisants, ces sous-spécialisés peuvent être pris en charge par des unités, des branches ou des services spécifiques (dits spécialisés) :

Specialized preventive and detective groups exist within many law enforcement organizations either for dealing with particular types of crime, such as traffic law enforcement and crash investigation, homicide, or fraud; or for situations requiring specialized skills, such as underwater search, aviation, explosive device disposal (“bomb squad”), and computer crime. Such specialist squads – Flying Squad, Diplomatic Protection Group, Royalty Protection Branch, are routinely armed. (Chersan 2011 : 415)

Certaines unités ou brigades de police se consacrent exclusivement à une sphère d’activité spécialisée : la circulation routière, les affaires d’homicides ou d’agressions sexuelles, la lutte contre le trafic de stupéfiants, le contrôle des frontières, la lutte contre la prostitution, les affaires qui concernent les mineurs, la gestion des attaques terroristes, etc. Cependant, dans les services de police de plus petite taille, les policiers peuvent être amenés à prendre en charge plusieurs types de sous-spécialisés, en remplissant « une palette de rôles assez divers » (Seron 2003). Patrick O’Donnel, un *Police Sergeant* du Milwaukee Police Department, souligne que les policiers ordinaires exercent un large éventail d’activités, principalement en raison du manque chronique de personnel policier :

Police officers are investigating serious felonies without the aid of detectives due to shortages and overwhelming caseloads of detectives. Police officers today are collecting evidence at crime scenes, having victims and witnesses identify suspects, and are writing and executing search warrants. They are expected to do all of this while answering calls for service and doing proactive police work such as traffic and subject stops. (2019 : 2-3)

Conclusions du chapitre 1

Dans ce chapitre consacré à la présentation du cadrage théorique adopté pour étudier une VSA, nous avons, dans un premier temps, défini les différents termes employés dans la littérature pour désigner les objets de recherche de l’anglistique de spécialité (langue de spécialité, discours spécialisé, variété spécialisée de l’anglais). Nous avons envisagé les VSA comme des objets de recherche à part entière, à étudier, analyser et décrire. La construction d’un savoir savant objectif sur ces VSA permet d’accumuler des connaissances et, notamment, d’acquérir une capacité interprétative des discours spécialisés (l’encyclopédie spécialisée), qui peuvent ensuite être transmises à de multiples acteurs et, en particulier, aux autres chercheurs, aux enseignants et aux apprenants d’une LSP. Les travaux de caractérisation acquièrent une utilité

sociale lorsqu'ils sont mis au service de la transmission d'une LSP à des apprenants, grâce à la transposition didactique du savoir savant en savoir à enseigner. Notre travail de thèse s'inscrit dans cette démarche car il vise à contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police afin d'élaborer un savoir savant visant à la construction d'un savoir à enseigner. Dans un second temps, ce chapitre présente une réflexion sur le spécialisé, notion centrale de l'étude des LSP, et s'intéresse aux éléments qui fondent la spécialisation. Nous nous sommes engagée sur la voie de l'approche intentionnelle préconisée par Michel Van der Yeught (2016a ; 2018 ; 2019). Nous avons détaillé les concepts clés de la théorie intentionnelle des LSP et défini les trois étapes du processus de spécialisation, ainsi que les notions d'intentionnalité spécialisée individuelle puis d'intentionnalité spécialisée collective. Enfin, dans un troisième temps, nous avons exposé les fondements ontologiques du spécialisé policier et étudié l'existence d'un principe unificateur et universel qui transcende les contextes spécifiques et les applications particulières : l'intentionnalité collective spécialisée policière. Cette intentionnalité collective est mise au service d'une triple finalité spécialisée : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions ; et (3) la protection des individus et des biens. Nous avons montré que le processus d'intentionnalité policière est largement antérieur à l'émergence de la police moderne et professionnelle de la fin du XVIII^e siècle et qu'il se traduit, dans le temps et dans l'espace, par une infinie variété de tâches à finalité policière. Dans la mesure où l'intentionnalité collective spécialisée est créatrice de réalité sociale et de langues spécialisées et qu'elle confère au domaine, à la communauté et au discours leur statut spécialisé, nous pouvons affirmer que l'anglais de la police peut effectivement être considéré comme une variété spécialisée de l'anglais. Nous proposons à présent, dans le chapitre 2, de nous intéresser aux caractéristiques et aux spécificités de la communauté discursive spécialisée professionnelle policière.

Chapitre 2 : Présentation générale de la communauté spécialisée professionnelle étudiée

2.1. Étymologie, évolutions sémantiques et définitions des mots « police » / « *police* »

2.1.1. Origine et acception élargie du mot « police »

Dans un premier temps, dans la mesure où l'un des volets de cette thèse s'attache à contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police, il nous semble pertinent de définir le terme « police ». Dans une étude comparative de la structure organisationnelle de la police à travers les exemples allemand, français, belge et nord-américain, Vincent Seron (2003) met en garde contre l'apparente facilité à définir intuitivement la notion, pourtant complexe, de « police » :

Comme le souligne Lévy, « alors que pour le sens commun, le vocable police évoque immédiatement une institution et des attributions bien définies, les choses se brouillent dès que l'on tente de dépasser cette signification immédiate ». La notion même de police ne revêt en effet pas le même sens d'un État à l'autre, d'une époque à l'autre, voire d'un auteur à l'autre. Ainsi que l'indique Berlière en référence à Perrinjaquet, elle est « un de ces mots vagues et difficiles à préciser qui éveillent des idées très diverses et sont employés dans des sens très différents ».

Le mot « police » et ses variants européens (dont *Polizei* en allemand, *police* en anglais, *policija* en croate, *politi* en danois et en norvégien, *policía* en espagnol, *polizia* en italien, *policja* en polonais, *polícia* en portugais, *poliție* en roumain *policie* en tchèque ou *polis* en turc) ont pour racine grecque commune *πολιτεία* (*politeia*), qui fait référence à l'ensemble des affaires liées à la gouvernance de la cité (*polis*) (Chersan 2011 : 412). Le terme « police », dérivé du grec *πολιτεία* puis du latin *politia* (organisation politique, gouvernement), a ensuite conservé cette acception très large au fil des siècles :

The word has its origins in Classical Greek and by the mid-sixteenth century, across continental Europe, it was equated with governance. In the German-speaking lands it was used particularly with reference to policies that promoted the general good. (Emsley 2009 : 140)

Alphonse Grün souligne également qu'« [a]u XVII^e siècle, la notion de police a une acception imprécise, désignant l'activité qui doit permettre de parvenir à la paix sociale » (1862 : 181). En France, en 1694, la première édition du Dictionnaire de l'Académie française précise les différents sens du terme polysémique « police », en les illustrant avec des contextes d'emploi :

Ordre, règlement qu'on observe dans un État, dans une République, dans une ville. *Bonne, mauvaise police. Nouvelle, ancienne police. La police est admirable dans Paris. La police est l'âme du commerce. Faire bien observer la police. Établir la police.*

Police se prend plus particulièrement pour l'ordre qui s'observe dans une ville à l'égard de la conduite des habitants, de la vente des marchandises, des denrées. *Juge de police. Règlement de police.* Il se dit aussi de la Juridiction établie par la police. *Chambre de police. Lieutenant de police*¹⁵, &c. *assigner quelqu'un à la police.*

Police se prend aussi pour l'ordre et le règlement de quelque chose que ce soit. *Police domestique. La police d'un camp. La police d'une Communauté.*

On appelle ainsi un contrat par lequel un Négociant garantit des marchandises qui sont transportées par mer moyennant une certaine somme qu'on est convenu de lui payer, si le vaisseau arrive à bon port. *Police de chargement, police d'assurance.*¹⁶

Le terme s'emploie donc tantôt au sens large de gouvernance d'un ou plusieurs État(s), tantôt au sens restreint d'ordre public de chaque ville, ou même d'un accord contractuel avec un négociant. De même, en 1722, dans son *Traité de la Police*, Nicolas Delamare indique :

Ce nom de Police, qui a passé des Grecs aux Romains, est parvenu jusqu'à nous dans cette même signification ; mais comme il renferme toutes les différentes formes de gouvernement, et qu'il y en a de plusieurs espèces, il est équivoque. On le prend quelquefois pour le gouvernement général de tous les États, sous quelque forme qu'ils soient établis et dans ce sens il se divise en Monarchie, Aristocratie, Démocratie, et en quelques autres parties moins parfaites, formées des différents mélanges qui peuvent se faire de ces trois premières. D'autres fois il signifie le gouvernement de chaque État en particulier ; et alors il se divise en Police Ecclésiastique, Police Civile, et Police Militaire ; mais ordinairement et dans un sens plus limité, il se prend pour l'ordre public de chaque ville ; et l'usage l'a tellement attaché à cette signification, que toutes les fois qu'il est prononcé absolument et sans suite, il n'est entendu que dans ce dernier sens. (p. 2)

Pour Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet, ce traité « entend le terme de police dans sa première acception, selon laquelle 'police' signifie gouvernement de la cité » et « nous indique donc comment gouverner tout ce qui peut l'être (en particulier toutes les cultures agricoles et leurs marchés) » (2003 : 18). Néanmoins, progressivement, un resserrement sémantique se produit et « le terme [se] précis[e] pour désigner l'action d'un groupe d'acteurs particulier » (*ibid.*).

¹⁵ Le terme « lieutenant de police » fait ici référence à une fonction spécifique créée par Louis XIV (édit du 3 mars 1667) pour améliorer l'administration de la ville de Paris. La mission du lieutenant du prévôt pour la police est « très vaste [et] touche à la fois à l'ordre public, à la sécurité des habitants, à la censure et à la vie économique » (Tzitzis *et al.* 2011 : 207). De plus, « afin de prendre les dispositions nécessaires à l'approvisionnement de Paris, [il peut également] édicter des ordonnances applicables dans tout le royaume » (*ibid.*).

¹⁶ Cette référence peut être consultée à l'adresse suivante : <<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A1P0336>>.

2.1.2. Vers un sens plus restreint du mot « police »

La notion « police » évolue peu à peu vers une acception plus restreinte du terme, suite à une redéfinition des activités policières :

À partir de 1763, la conception traditionnelle de la police, référée au « bon gouvernement », est contestée par le courant physiocratique. Le marché doit échapper à la réglementation, ce qui suppose, non un amoindrissement du contrôle policier, mais une redéfinition des tâches. Il s'agit moins de contrôler la circulation des biens que la circulation des personnes, alors que la crise accroît la mobilité et la précarité. Parallèlement, les administrateurs proposent, dans la plupart des pays d'Europe occidentale, des plans de réforme qui bouleversent la représentation que la police se fait d'elle-même. La conception organiciste qui était au fondement du mercantilisme visait à garantir l'ordre par la stabilité ; dans une société désormais plus mobile, l'harmonie sociale n'est plus recherchée à travers le rétablissement d'un ordre immuable, mais à travers un arbitrage permanent entre la norme juridique et les pratiques sociales de groupes d'individus supposés trouver par eux-mêmes les moyens de leur bien-être. (Gainot 2008 : 233)

La fin du XVIII^e siècle est caractérisée par la « naissance de la police moderne » (Napoli 2003) et la notion de « police » s'éloigne du concept d'organisation politique et administrative d'une société, d'un État ou d'une ville et s'approche de la définition que nous lui donnons aujourd'hui. En 1798, la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie française ajoute : « Police, se dit aussi [...] de l'Administration qui exerce la police », au sens d'« ordre, règlement établi dans une Ville, pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitants »¹⁷. La nature, le rôle et le fonctionnement de la police sont redéfinis successivement par les différents contextes et régimes politiques qui se succèdent : Première République (1792-1804), Premier Empire (1804-1814), Première Restauration (1814-1815), Cent-Jours (1815), Seconde Restauration (1815-1830), Monarchie de Juillet (1830-1848), Deuxième République (1848-1852) et Second Empire (1852-1870). En 1862, dans le *Traité de la Police Administrative, Générale et Municipale*, Alphonse Grün décrit la police comme une branche essentielle de la législation et de l'administration et précise :

[Elle a] pour objet, à l'aide de fonctionnaires ou agents compétents, de maintenir la tranquillité et la sécurité de l'État, de protéger la liberté des cultes, la sûreté des personnes et des propriétés publiques ou privées, de surveiller les mœurs, d'assurer la salubrité publique et les subsistances, de régler, dans l'intérêt général, l'exercice de l'industrie et du commerce, de rechercher et constater les infractions, afin d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de punir. (p. 2)

Dans les pays anglophones voisins de la France, le terme anglais « *police* » est peu usité jusqu'à la fin du XVIII^e siècle :

¹⁷ Cette référence peut être consultée à l'adresse suivante : <<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A5P1499>>.

“Police” in that period still had the old function of general administrators, but soon, and particularly in France, they were to be seen as the executors of absolutist power, control, and repression. Thus all the “technical” measures taken by the police to create hygienic and orderly conditions in the city became as closely associated in the popular mind with the repressive function of the police as did the police repression of other kinds of popular traditions. (Schivelbusch 1987 : 62)

À cette époque, le terme « *police* » n’est pas populaire en Angleterre car il est associé à l’absolutisme français d’un État autoritaire, aux méthodes de contrôle et de répression de la population et aux activités prises en charge par les espions (police secrète) des Bourbons et par la maréchaussée (police militaire) (Chersan 2011 : 412). À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, le terme se diffuse, parallèlement à la création des premières polices modernes en Irlande puis en Angleterre. En Irlande, le *Dublin Police Act*¹⁸ de 1786 est un texte précurseur qui marque la création de la première force de police professionnelle des îles britanniques (Boyle 1972 : 115). En Angleterre, il faut attendre le début du XIX^e siècle et le *Metropolitan Police Act* de 1829 pour que l’emploi du terme se généralise :

The word ‘police’ [...] was increasingly used towards the end of the eighteenth century, and while the main duty of the new police when they were first established in London in 1829 was declared to be the prevention of crime, as the nineteenth century wore on, English policemen found themselves carrying out a variety of tasks which fitted with the older definitions: they regulated traffic, ensured that pavements were unimpeded, kept a watchful eye for unsafe buildings and burning chimneys, administered first aid at accidents and drove ambulances, administered aspects of the Poor Law, looked for missing persons, licensed street sellers and cabs, and supervised the prevention of disease among farm animals. (Chersan 2011 : 412)

Le terme anglais « *police* » est donc uniquement envisagé dans son acception réduite d’un ensemble d’individus employés par les instances gouvernementales pour assurer le respect des lois, maintenir la paix sociale et appréhender les auteurs des infractions (Boyle 1972 : 115). En Irlande et en Angleterre, il est possible d’observer une corrélation chronologique entre la diffusion du terme *police* et le développement d’un appareil institutionnel professionnalisé en charge de la prévention de la criminalité, de la préservation de l’ordre social et de la protection des individus ; tandis qu’en France, le concept est d’abord caractérisé par une acception plus large.

¹⁸ Bien qu’elle soit communément appelée le *Dublin Police Act*, cette loi s’intitule : “For the better execution of the law within the city of Dublin, and certain parts adjacent thereto, and quieting and protecting possessions within this kingdom, for the more expeditious transportation of felons, for reviving, continuing and amending certain statutes therein mentioned, and for repealing an act passed in the 17th and 18th years of the reign of his present majesty entitled an act for improving the police of the city of Dublin” (Irish Legislation Database).

2.1.3. Une pluralité de référents

Aujourd'hui encore, le terme « police » est polysémique. Au sein de la base de données terminologiques et linguistiques *Termium*, nous pouvons recenser l'existence de huit fiches pour l'entrée du terme français « police ». Deux fiches (n° 1 et n° 5) portent sur le domaine de la typographie et traitent de la police de caractères, tandis que la fiche n° 2 s'intéresse au domaine des assurances et du commerce extérieur, et plus particulièrement aux polices d'assurance. Les cinq autres fiches sont consacrées au domaine du maintien de l'ordre et de la sûreté publique. Nous proposons ici de nous intéresser plus en détail à ce domaine qui constitue notre objet d'étude et, plus particulièrement, à deux définitions proposées dans la base terminologique *Termium* :

Police = Ensemble des organisations et des institutions d'un gouvernement qui permettent de prévenir et de réprimer le crime et les infractions, et d'appréhender les contrevenants. (fiche n° 3)

Police = Ensemble des membres d'un service de police qui ont la responsabilité de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions, et d'appréhender les contrevenants. (fiche n° 4)

Dans la première définition, « police » désigne l'ensemble des organes et des institutions en charge de la prévention et de la répression des activités criminelles et des infractions pénales. En France, cette notion comprend la Police nationale, la Police municipale, mais également, la Gendarmerie nationale et, dans une certaine mesure, les douanes¹⁹. Chaque institution est un corps organisé et hiérarchisé qui se répartit ensuite en différentes branches et services spécialisés. Le terme « police » peut désigner l'institution en elle-même, mais aussi l'ensemble de ses ramifications. Il peut aussi, par métonymie, faire référence à l'ensemble des individus qui appartiennent à ces organismes, comme le souligne la deuxième définition proposée dans *Termium*. Nous ajoutons que le terme est également parfois employé pour désigner un groupe restreint de seulement quelques individus, dans le cas de recours à des synecdoques. C'est le cas dans les titres d'articles de presse suivants : « La police surprend deux équipes de voleurs » (*Ouest France*, 12 novembre 2021) et « Le chauffard percute la police avant d'être rattrapé fissa » (*Presse Océan*, 18 novembre 2021). Il existe donc diverses définitions du mot « police » car il est susceptible d'adopter des acceptions plus ou moins larges en fonction du référent désigné et du contexte. Enfin, le mot « police » ne fait pas toujours référence à une activité

¹⁹ En 2022, la Police nationale, la Police municipale et la Gendarmerie nationale sont rattachées au Ministère de l'Intérieur et les douanes au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

professionnelle, comme avec l'expression idiomatique « faire la police » qui signifie faire régner l'ordre et la discipline, en général, de façon autoritaire.

En anglais, le mot « *police* » peut être un nom commun, un nom adjectivé (*police force*, *police powers*) ou un verbe transitif (*to police an area*, *to police a crowd*). Il peut désigner alternativement une (ou des) institution(s), un groupe de personnes ou une activité. Le *Concise Oxford English Dictionary* (Soanes & Stevenson 2009 : 1109) en propose trois définitions :

1. a civil force responsible for the prevention and detection of crime and the maintenance of public order
2. members of such a force
3. control and maintain law and order in (an area).

De plus, Peter Manning différencie la police en tant que profession exercée par des policiers (« *the police occupation* ») et la police en tant qu'institution (« *the police organization* ») (2005 : 31). Des personnels non-policiers (*civilians*) agissent au service de l'institution policière, tels que les experts de la police technique et scientifique (*forensics*), les médecins légistes (*coroner* en anglais britannique et *medical examiner* en anglais américain) ou les opérateurs des centres d'appel d'urgence (*call handlers*). De plus, lors de notre étude de la littérature anglophone portant sur la police, nous avons relevé l'emploi de trois termes distincts pour évoquer les services de police et leur activité : « *police* », « *law enforcement* » et « *policing* ». Le chapitre suivant en précise le sens.

2.1.4. Précisions terminologiques : « *police* », « *law enforcement* », « *policing* »

Au Royaume-Uni, le terme « *police* » est prédominant pour désigner à la fois l'institution policière, ses membres et leurs activités. « *Law enforcement* » (traduit littéralement par « application/exécution de la loi »²⁰) s'emploie peu dans la sphère britannique, mais est couramment usité aux États-Unis, où les occurrences de « *police* » et de « *law enforcement* » sont nombreuses. Ces deux termes, parfois employés indifféremment (Chersan 2011 : 412), recouvrent à une grande variété d'institutions. D'une part, la police américaine, en tant qu'organisation publique et institutionnelle, est un ensemble extrêmement hétérogène qui se décline en différents modèles. Elle comporte à la fois des polices locales (désignées par

²⁰ Le 17 mai 2019, nous avons mené un entretien avec un traducteur qui effectue ponctuellement des missions de traduction pour Interpol (anglais vers français). Il nous a indiqué que la traduction en vigueur pour « *law enforcement* » est « service chargé de l'application de la loi ».

l'appellation *police departments* [PD]), des polices de comtés (*sheriff and county law enforcement agencies*), des polices d'État (*state police*) et des services fédéraux (*federal law enforcement agencies*). Les membres de ces forces de police exercent des activités similaires, mais elles « sont entre autres déterminées par le ressort territorial ainsi que par les matières criminelles relevant de leurs compétences » (Seron 2003). D'autre part, « *law enforcement* » est un concept plus englobant et plus vaste car il s'applique à un type d'activité qui inclut également les organismes privés qui jouent un rôle dans l'application de la loi et le maintien de l'ordre social : « *nonpublic law enforcement officers includ[e] guards, watchmen, doorkeepers, crossing guards, bridge tenders, private detectives, and investigators* » (Champion 2005 : 202). La notion « *law enforcement* » peut être définie ainsi :

The activities of various public and private agencies at the local, state, and federal levels that are designed to ensure compliance with formal rules of society that regulate social conduct; the component of the criminal-justice system concerned with enforcing laws and statutes. It conducts investigations of crimes, has arrest powers, and includes personnel and agencies dedicated to upholding the criminal laws. (*ibid.* : 148)

Les activités désignées présentent de nombreuses similitudes avec celles des instances policières publiques et institutionnelles énumérées précédemment. Le concept de « *law enforcement* » peut néanmoins être appliqué à un ensemble plus élargi d'organismes consacrés à l'application de la loi.

Enfin, la troisième notion, celle de « *policing* », employée à la fois au Royaume-Uni et aux États-Unis, semble dépasser la simple application de la loi pour évoquer toute forme de contrôle social :

It is important to distinguish between the ideas of 'police' and 'policing'. 'Police' refers to a particular kind of social institution, while 'policing' implies a set of processes with specific social functions. 'Police' are not found in every society, and police organizations and personnel can have a variety of shifting forms. 'Policing', however, is arguably a necessity in any social order, which may be carried out by a number of different processes and institutional arrangements. A state-organized specialist 'police' organization of the modern kind is only one example. (Reiner 2000 : 1-2)

'[P]olicing' is an aspect of social control processes which occurs universally in all social situations in which there is at least the potential for conflict, deviance, or disorder. It involves surveillance to discover actual or anticipated breaches, and the threat or mobilization of sanctions to ensure the security of the social order. The order in question may be based on consensus, or conflict and oppression, or an ambiguous amalgam of the two. (*ibid.* : 7)

« *Policing* » relèverait donc d'un concept universel, dont la police n'est qu'une des manifestations possibles. Ce terme est également employé pour désigner toutes les formes d'activités à finalité policière qui ont précédé l'émergence de la police moderne de la fin du

XVIII^e siècle²¹. De plus, « *policing* » ne concerne pas uniquement l'application de la loi et comprend également la gestion du risque, la surveillance ou bien la gouvernance (Brodeur & Monjardet 2003 : 422-423). Un parallèle peut ici être établi entre la signification élargie de « *policing* » et ses origines étymologiques grecque (*πολιτεία*) et latine (*politia*) mentionnées précédemment. Malgré l'existence de deux champs sémantiques bien distincts différenciant « *police* » et « *policing* », nous avons remarqué certains contextes où les deux termes sont employés indifféremment. À titre d'exemple, le *European Police Congress* qui se tient chaque année à Berlin s'adresse à un public extrêmement large et diversifié, n'incluant pas uniquement les membres des institutions policières :

The “European Police Congress” is an international congress for *decision-makers from the police, security authorities and industry*. The aim is to strengthen the dialogue between the authorities and to enable the participants to make new contacts with colleagues from all over the world. Every year, critical discussions on current topics are held and the latest technological developments for professional use *in the security sector* are presented by the exhibitors. The European Police Congress is the largest internal security conference in the European Union. Every year, the conference is a meeting place for some 1,500 experts from more than 20 countries. *Political representatives, border guards, intelligence agencies, as well as governments, parliaments and industries all attend the conference*. (nos italiques, site Internet du European Police Congress 2020)

« *Police / Police* » est donc un terme polysémique qui a évolué dans le temps et dans l'espace. Dans cette thèse, nous proposons d'étudier la police en tant qu'appareil institutionnel et professionnalisé de l'État²², chargé du maintien de l'ordre public, de la prévention et la répression de la criminalité et de la protection des individus et des biens. Nous avançons que les membres de l'institution policière et, en particulier, les policiers professionnels, forment une communauté spécialisée, dont nous proposons à présent de définir explicitement les limites.

2.2. Définir les limites de la communauté spécialisée étudiée

2.2.1. Domaine spécialisé et communauté spécialisée

Afin de définir les concepts de « domaine spécialisé » et de « communauté spécialisée », nous proposons ici de mettre en regard deux approches des domaines spécialisés, en nous intéressant

²¹ C'est, par exemple, le cas dans l'article « The Policing of Street Lighting » (Schivelbusch 1987) ou l'ouvrage *Policing Athens: social control in the Attic lawsuits, 420-320 B.C.* (Hunter 1994).

²² Le mot « État » est ici employé dans une acceptation très large et comprend plusieurs niveaux administratifs (territoire national, États, comtés, municipalités...).

aux travaux de Michel Petit (2010) et de Michel Van der Yeught (2012 ; 2019)²³. Michel Petit définit la notion de « domaine spécialisé » :

[N]ous appellerons domaine spécialisé tout secteur de la société constitué autour et en vue de l'exercice d'une activité principale qui, par sa nature, sa finalité et ses modalités particulières ainsi que par les compétences particulières qu'elle met en jeu chez ses acteurs, définit la place reconnaissable de ce secteur au sein de la société et d'un ensemble de ses autres secteurs et détermine sa composition et son organisation spécifiques. (Petit 2010 : §20)

Les domaines spécialisés seraient donc des « configurations socio-discursives dotées d'une véritable existence matérielle, humaine, et institutionnelle et organisées » (Saber 2013 : §11). Pour Michel Petit, les domaines spécialisés remplissent des « conditions d'organisation générale » qui s'articulent autour de trois principales fonctions : « la fonction d'opération », « la fonction de régulation » et « la fonction de formation » (Petit 2010 : §22). L'approche proposée par Michel Petit s'intéresse à la dimension sociale de l'objet et l'inscrit dans un contexte circonstanciel spécifique relevant du monde 2 de Popper. En effet, l'auteur considère le domaine comme un « groupe social, plus ou moins strictement constitué et organisé, composé d'une collection d'individus réunis par une combinaison de caractéristiques communes en rapport avec une même activité » (Petit 2005 : 141). Cependant, d'après Michel Van der Yeught, cette définition « ne décrit pas les domaines, mais les communautés spécialisées » (2019 : 72), car elle s'intéresse davantage aux acteurs qui mettent leurs activités au service du domaine spécialisé à un instant t plutôt qu'au domaine en lui-même. Pour Michel Van der Yeught, envisager les domaines spécialisés comme des « secteurs de la société » conduit à penser que les domaines sont de nature sociale (Van der Yeught 2019 : 60). A contrario, il pense que les domaines transcendent les groupes sociaux dans lesquels ils se déploient et qu'ils sont des ensembles de savoirs et de pratiques que les communautés spécialisées construisent comme objets du monde 3 (Popper 1994 [1972] : 120), en dépassant les conditions circonstancielles qui entourent chaque groupe et chaque acteur du monde 2 :

[Les domaines spécialisés] transcendent les groupes sociaux dans lesquels ils se déploient, tant du point de vue géographique qu'historique, puisqu'un même domaine peut se développer dans des groupes sociaux forts distants les uns des autres et qu'il peut survivre, à travers les siècles et sous forme de connaissance accumulée, à la disparition des secteurs sociaux qui le servaient jadis. (Van der Yeught 2012 : 15)

²³ La notion de « domaine » est aussi employée en terminologie : « Pour comprendre un terme, il est nécessaire de replacer le concept auquel il correspond dans son contexte d'application, ou son domaine, voire sous-domaine d'appartenance. [Le domaine] constitue un construit fondamentalement théorique utilisé par les chercheurs pour classer et interpréter les objets et les connaissances » (Gaillard 2019 : 20).

À titre d'exemple, la raison d'être de la police, en tant que domaine distinct des communautés professionnelles de policiers, transcende les situations spécifiques et justifie la persistance du domaine lorsque les acteurs qui le servent disparaissent. Lors de la Révolution française (1789), l'institution policière préalablement établie est rendue caduque ; or, les connaissances et les pratiques relatives au maintien de l'ordre continuent d'exister :

L'insurrection parisienne, du 14 juillet 1789, avait entièrement détruit ou paralysé l'action de l'administration et de la police. A vrai dire, il n'existait plus de lieutenant de police, plus de prévôt des marchands ; aucun pouvoir n'allait présider au maintien de l'ordre, lorsque les *électeurs*, qui s'étaient déclarés en permanence, établirent le *Comité permanent* [...]. (Élouin *et al.* 1835 : 75)

De façon similaire, Patrick O'Donnell, un *Police Sergeant* américain, évoque le caractère remplaçable des individus qui servent l'intentionnalité spécialisée :

[T]he police department has to keep going on. I will retire in two months, and the Milwaukee Police Department isn't gonna stop. [...] Because we are all replaceable. We have to be. And that's from the chief all the way down. Because it can't stop. (Blatch & O'Donnell, podcast, 20 décembre 2019)

Un commissaire de police français avec qui nous nous sommes entretenue a également souligné la dimension perpétuelle du domaine spécialisé, en déclarant : « Les hommes passent, mais la police reste » (P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019)).

Il nous paraît donc pertinent de distinguer le domaine spécialisé (la police, concept du monde 3) de ses acteurs (les policiers, monde 2). À cet égard, à la suite de Michel Van der Yeught, nous envisageons un « domaine spécialisé » comme « un ensemble de connaissances et/ou de pratiques mis au service d'une même finalité » (2012 : 13) et le différencions des personnes qui œuvrent au service de cette finalité. Ces individus constituent une communauté, c'est-à-dire un « groupe social homogène et organisé » (Wozniak 2011 : 31), qui peut être qualifiée de « spécialisée » lorsque ses membres « œuvrent à la finalité d'un domaine spécialisé » (Van der Yeught 2012 : 14). Selon l'angle d'étude adopté, la police est susceptible d'être considérée tantôt comme un domaine spécialisé (lorsqu'il s'agit des connaissances et des pratiques mises au service de la finalité spécialisée au fil des siècles et sur différentes aires géographiques), tantôt comme une communauté spécialisée (lorsqu'elle est envisagée sous l'angle de l'ensemble des individus qui servent la finalité spécialisée à un instant *t*). Nous souhaitons désormais préciser les contours de la communauté spécialisée étudiée.

2.2.2. Définir le périmètre géographique de l'étude

Dans le cadre de notre thèse, nous avons choisi de limiter notre champ d'étude à deux aires géographiques et plus particulièrement de nous intéresser à l'anglais de la police tel qu'il se déploie chez les policiers britanniques et américains²⁴. Les travaux de recherche que nous avons réalisés avant notre thèse (2014-2018) ont été l'occasion d'acquérir des connaissances sur ces deux communautés spécialisées nationales. Nous nous sommes, dans un premier temps, familiarisée avec le milieu professionnel policier britannique à travers l'étude de son histoire, de ses évolutions et de ses spécificités institutionnelles et socio-culturelles²⁵. Nous nous sommes ensuite intéressée à la caractérisation de l'anglais dans la fiction à substrat professionnel (FASP) policière et criminalistique, à travers l'étude de la série télévisée américaine *NCIS : Enquêtes spéciales*. Ces recherches nous ont offert la possibilité d'en apprendre davantage sur la culture et le discours spécialisés, mais également sur les lieux, les artefacts, les pratiques et les connaissances inhérentes au domaine spécialisé. Par ailleurs, de multiples études civilisationnelles et sociologiques (ouvrages et articles de recherche) portent sur les polices du Royaume-Uni et des États-Unis, ce qui nous permet de contextualiser avec précision notre étude du discours, de la langue et de la culture spécialisés. Il convient toutefois de souligner que, lors de nos lectures, nous n'avons pas exclu la littérature proposant des études comparatives (Cassan 2011 ; Meissner & Kassin 2002 ; Seron 2003) ou portant sur les polices d'autres pays, qu'ils soient anglophones, tels que le Canada (Kassin *et al.* 2007), l'Australie (Heydon 2004 ; Kebbell *et al.* 2006) et la Nouvelle-Zélande (Jordan 2001), ou non-anglophones, comme la France (Vlamynck 2011), l'Islande (Gudjonsson & Petursson 1991), les Pays-Bas (Komter 2003 ; 2005), la Suède (Jönsson & Linell 1991), le Monténégro (Cerović 2016) ou encore Israël (Lamb *et al.* 2000) afin de pouvoir mettre nos résultats en perspective. Enfin, nos recherches préliminaires nous ont permis de constater que les supports provenant du Royaume-Uni et des États-Unis sont plus accessibles : manuels de formation, productions authentiques de spécialistes, glossaires et dictionnaires spécialisés, etc. Il nous a donc semblé pertinent de nous concentrer sur l'étude de ces deux communautés spécialisées nationales.

²⁴ Nous nous sommes également intéressée à la police française car nous avons étudié les besoins en anglais des policiers français (chapitre 8).

²⁵ Les travaux de recherche effectués lors de nos deux années de Master en « Civilisations anglophones » portaient sur l'histoire des femmes dans les forces de police britanniques de 1880 à 1931 (mémoire de Master 1) puis l'histoire des policières en Écosse, et plus spécifiquement à Glasgow, entre 1915 et 1995 (mémoire de Master 2).

2.2.3. Définir les contours et la nature de notre objet d'étude

Outre la délimitation géographique adoptée, il nous semble nécessaire de préciser davantage les contours de notre objet d'étude. Nous envisageons la police comme un appareil de la puissance publique, ce qui nous conduit à considérer les policiers comme des membres d'une institution collective régie par le gouvernement. Nous écartons donc de notre champ d'étude la police privée (*private police*), analysée en détail par Art Buckwalter (1983) et Mahesh Nalla (2002). En Angleterre, l'histoire et les sphères d'activités de la police publique et de la police privée se recoupent :

In England, it is likely that private policing (rather narrowly defined historically) both preceded and necessitated the introduction of public police. The emergence of state-controlled law enforcement, particularly in England, grew out of private organizations that were established to maintain public order, as well as to enhance private interests. Earlier work on private policing in London during the 1800s suggests that Jonathan Wild was one of the first private police agents to contribute to maintaining social order. During this period, property crime was rampant in London; Wild, who was labeled "thief taker," retrieved stolen goods and helped police to solve many cases for a fee. Even the first forerunners of public police, the Bow Street Runners, were funded by prosperous merchants and business interests. Many competing organizations arose during this time. Wealthy merchants hired armed guards to secure private property. (Nalla 2002 : 1109)

Des conclusions similaires sont obtenues en contexte étatsunien :

In the United States, private policing in the form of contract services essentially grew out of a public policing, paramilitary model. New York was the first city to establish a police force in 1844; in 1855 Allan Pinkerton, Chicago's first public detective and Cook County Deputy Sheriff, established the first private police organization, called the North West Police Agency, in Chicago. By the end of the century there were fifteen private policing agencies in Chicago and twenty in New York. Private police organizations probably grew not because of the inadequacy of the public forces, but rather because the demand for policing exceeded the supply, and because the private agencies could be manipulated more effectively than the public. [...] [Private security] agencies supplied contract security guards in large numbers to major industrial establishments. [...] The industrial giant Ford Motor Company employed as many as 3,500 persons in the early 1930s in a private police force, which was known as the "The Ford Service". (*ibid.*)

Dans une certaine mesure, les activités réalisées par la police publique et par la police privée, mais aussi les motivations qui les animent, sont similaires. L'objectif des agents de sécurité est de protéger les biens et les personnes et de surveiller les sites sur lesquels ils sont affectés afin de détecter le non-respect des règles et des lois. Ils ont également un rôle préventif et dissuasif. Les détectives privés recueillent des renseignements et mènent des investigations sur des affaires qui leur sont attribuées. De plus, Mahesh Nalla souligne que les employés des polices privées sont souvent des membres des forces de l'ordre qui rejoignent le secteur privé, soit

parallèlement à leur travail dans la police publique afin de bénéficier d'un complément de revenu, soit lorsqu'ils prennent leur retraite (2002 : 1110-1113). Cependant, à la différence des policiers, les agents de sécurité et les détectives privés servent les intérêts spécifiques de l'organisation ou de la personne qui les emploie et leurs pouvoirs sont très limités. Les employés de la police privée ont un champ d'action restreint et ils ne disposent pas des prérogatives administratives et judiciaires inhérentes à la fonction de policier (concernant, par exemple, les arrestations, les fouilles ou les saisies).

Par ailleurs, nous souhaitons également revenir sur la distinction entre, d'une part, la police en tant qu'institution (« *the police organization* ») et, d'autre part, la police en tant que profession exercée par des policiers (« *the police occupation* ») (Manning 2005 : 31). Certains acteurs œuvrent au service de la finalité spécialisée du domaine et sont employés au sein de l'institution policière, mais n'ont pas le statut professionnel de policier. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, des activités à finalité policière sont attribuées à des personnels non-policier : ils n'ont pas de pouvoirs de police ou des pouvoirs de police limités et fournissent un soutien administratif à la police ou se consacrent à des secteurs d'activité spécifiques (Wakefield & Fleming 2009 : 25). Ce phénomène, qualifié de « *civilianization* », connaît un essor à la fin du XX^e siècle aux États-Unis (Heininger & Urbanek 1983 ; Crank 1989 ; Forst 2000). Pour Brian Forst, ce processus a pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'appareil institutionnel policier américain :

Civilianization refers to a law enforcement agency's hiring of nonsworn personnel to replace or augment its corps of sworn officers, typically with the aims of reducing costs and improving service. Civilians are employed as communications specialists, criminalists (crime scene technicians, forensic laboratory scientists, etc.), computer specialists, lawyers, and a host of other support positions. (2000 : 23)

Alison Wakefield et Jenny Fleming évoquent également l'étendue du procédé de « *civilianization* » au sein de la police britannique (mais aussi des forces de l'ordre nord-européennes, australiennes et néozélandaises) depuis les années 1980 :

Civilianization is not a new process in policing, but it is one that has gathered pace since the 1980s as managerialist approaches have been applied to policing [...]. The development of 'civilianization' has been particularly pronounced in England and Wales, where the civilian workforce grew substantially through the 1980s and has expanded significantly since 2000 with the growth of the concept of the 'extended police family'. Less pronounced, but significant movement in the direction of civilianization has also taken place in northern Europe, Australia and New Zealand. (2009 : 25-26)

Dans la plupart des forces de police britanniques et américaines²⁶, les opérateurs des centres d'appel d'urgence (*call handlers*), les médecins légistes (*coroner* en anglais britannique et *medical examiner* en anglais américain) et les experts de la police technique et scientifique (*forensics*) ne sont pas des policiers. Les opérateurs des centres d'appel d'urgence jouent un rôle décisif dans la sélection et le déclenchement des activités opérationnelles de la police :

Police call handlers [...] have to engage with the caller, interpret what the caller is saying, assess its relationship to procedures, and rate its importance in the light of the current demands on resources. They exercise therefore considerable influence on both the day-to-day efficiency of the force and its relationship with the public. (Garner & Johnson 2013 : 36)

Cependant, pour que les policiers puissent se consacrer pleinement aux activités opérationnelles, le traitement des appels d'urgence est souvent confié à du personnel non-policier : « *In order to free police officers for operational activities, call handling has been 'civilianized', although it is conducted under the general supervision of one or more police officers* » (*ibid.*). De façon similaire, l'investigation policière est un processus complexe qui fait intervenir de multiples acteurs et Patrick Pesnot distingue « l'enquêteur du terrain » et « les hommes en blouse blanche, médecins, chimistes, biologistes, physiciens, informaticiens » (1999 : 15). Cette seconde catégorie de personnel employé au sein des institutions policières se consacre à la criminalistique (en anglais *forensics*²⁷), domaine disciplinaire aux multiples facettes qui mobilise des sciences dures (telles que la balistique, la toxicologie ou l'odontologie), des sciences humaines (psychologie, psychiatrie, linguistique) et des technologies (comme l'informatique) afin de les mettre au service de la résolution d'une enquête criminelle. La criminalistique se traduit par la réalisation d'autopsies, le profilage des criminels ou des analyses balistiques, ce qui implique de devoir maîtriser des connaissances techniques spécifiques et donc d'avoir reçu une formation scientifique particulière. À titre d'exemple, au Royaume-Uni, les médecins légistes n'ont pas le statut professionnel de policier, bien qu'ils soient souvent considérés comme tels par le grand public : « *As judicial officers of the Crown, coroners have judicial and investigative functions which cause this relatively unknown legal professional to be assimilated with the judiciary and with the police by the very lay public they serve* » (Isani 2011 : 40). De même, les analystes des scènes de crime (*scenes of crime officers*), en charge du recueil des indices et des preuves sur le lieu de l'infraction, sont

²⁶ Des variations peuvent être observées, en fonction de la taille de la force de police, du personnel disponible ou des contraintes budgétaires.

²⁷ La traduction du terme *forensics* fait débat car il désigne une réalité qui n'existe pas dans le système français (Isani 2010b : §16-21). Plusieurs traductions peuvent être envisagées, en fonction du contexte, telles que « criminalistique », « police technique et scientifique », « médecine légale », « sciences criminelles » ou encore « sciences forensiques ».

employés par la police, mais ne sont pas des policiers (Johnson *et al.* 1993 : 40). Le personnel employé au sein des institutions policières, mais dépourvu du statut professionnel de policier ne constitue pas l'objet de notre recherche.

Dans le cadre de notre thèse, nous nous intéressons donc principalement à la communauté des policiers (en anglais, *police officers*²⁸ ou *policemen/policewomen*²⁹) officiant au sein des institutions policières publiques au Royaume-Uni et aux États-Unis. Notre étude porte sur les policiers professionnels, policiers de terrain mais aussi des services d'enquête, qui œuvrent au service d'une finalité spécialisée tripartite (maintien de l'ordre public ; prévention et répression des infractions aux lois en vigueur ; protection des individus et des biens). Ces considérations nous amènent à nous interroger sur la question de la professionnalisation policière et sur les éléments qui attestent la professionnalisation de la communauté spécialisée étudiée.

2.3. La professionnalisation de la police

2.3.1. La spécialisation, un processus antérieur à la professionnalisation au Royaume-Uni et aux États-Unis

Comme nous l'avons vu précédemment (section 1.3.2.), le processus de spécialisation de la police est antérieur à la professionnalisation d'un appareil institutionnel, c'est-à-dire que la police a existé « comme pratique spécialisée avec ses connaissances et ses codes langagiers propres avant d'exister comme profession » (Stark 2018 : §10). En ce sens, il n'est pas possible de parler d'individus faisant carrière dans la police au sein d'une structure institutionnelle organisée avant le XVIII^e siècle dans les îles britanniques ou avant le XIX^e siècle aux États-Unis ; tandis que la spécialisation, qui se traduit par un regroupement de personnes mues par une intentionnalité spécialisée commune, est un phénomène largement antérieur.

²⁸ Le terme français « officier de police » n'est pas l'équivalent du terme anglais *police officer* (bien que cette traduction erronée soit souvent employée). En anglais, *police officer* désigne tous les policiers, sans distinction de grade hiérarchique ; tandis qu'en France, les officiers de police forment le corps de commandement qui regroupe l'ensemble des cadres de la Police nationale.

²⁹ Un policier professionnel est également désigné par l'appellation *law enforcement officer* aux États-Unis. Cependant, en section 2.1.4. de ce chapitre, nous avons souligné que *law enforcement* est un concept aux contours plus flous car il n'inclut pas uniquement la police en tant qu'appareil institutionnel professionnalisé de l'État.

En Angleterre, le processus de spécialisation se traduit par la réalisation d'activités à finalité policière par les citoyens. Dès le X^e siècle, les citoyens ordinaires sont responsables d'assurer l'application de la loi :

Beginning at about 900 C.E., the role of law enforcement was placed in the hands of the common, everyday citizen. Each citizen was held responsible for aiding neighbors who might be victims of outlaws and thieves. Because no police officer existed, individuals used state-sanctioned force to maintain social control. This model of law enforcement is known as "kin police" –individuals were considered responsible for their "kin" (relatives) and followed the adage, "I am my brother's keeper." Slowly this model developed into a more formalized "communitarian," or community-based, police system. (Greene 2007 : 616)

L'invasion du royaume d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066 a ensuite conduit à l'élaboration du système de *frankpledge* :

From 1066 [...] to the 1300s, police services were provided through the *frankpledge* system. Under this system, citizens were appointed with the responsibility of maintaining order and controlling crime. Men were formed into groups of ten, called a *tything*. Ten tythings were grouped into a *hundred* and were supervised by a *constable*. Groups of ten hundreds created a *shire*, controlled by *reeves*. The word *shire-reeve* [the supervisor of each shire] is the derivative of our current term *sheriff* (Uchida). (Engel 2002a : 1052)

Dans ce système, tous les hommes de plus de douze ans s'engagent (*they pledge*) à protéger leurs concitoyens et, en échange, reçoivent la garantie d'être protégés :

This system was obligatory in nature, in that tythingmen were not paid salaries for their work but were required by law to carry out certain duties (Klockars 1985, 21). Tythingmen were required to hold suspects in custody while they were awaiting trial and to make regular appearances in court to present information on wrong doing by members of their own or other tythings. (Greene 2007 : 616)

Le XIII^e siècle est marqué par le déclin du système du *frankpledge*, qui perd graduellement son efficacité, en raison d'un manque chronique d'encadrement. Il est peu à peu remplacé par un modèle policier dominé par les « *parish constables* » :

The Statute of Winchester of 1285 placed more authority in the hands of the constable for law enforcement. One man from each parish served for a one-year term as a constable on a rotating basis. Though not paid for his work, the constable was responsible for organizing a group of watchmen who would guard the gates of the town at night. These watchmen were also unpaid and selected from the parish population. If a serious disturbance took place, the parish constable had the authority to raise the "hue and cry". This call to arms meant that all males in the parish were to drop what they were doing and come to the aid of the constable. (*ibid.* : 616-617)

Ce modèle de répartition des tâches policières parmi les citoyens anglais ordinaires perdure jusqu'à la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Par la suite et, notamment, à partir du *Metropolitan Police Act* de 1829, l'émergence de la police moderne anglaise se traduit par un effort de

professionnalisation de la fonction, inspirée des « courants d'idées européens continentaux de l'époque » (Denis 2012 : 23). Une police en uniforme est créée et elle se consacre, à temps plein, à satisfaire les finalités de l'intentionnalité collective spécialisée policière (maintien de l'ordre, prévention et répression des infractions aux lois en vigueur, protection des individus et des biens).

En parallèle, dans les colonies américaines, l'existence d'une intentionnalité collective spécialisée se manifeste également sous différentes formes. De la découverte de l'Amérique (1492) au milieu du XIX^e siècle, une multitude d'organisations à finalité policière se sont développées, en fonction des redéfinitions successives des frontières et des spécificités propres à chaque territoire, marquant durablement l'organisation de la police états-unienne :

While night watch groups were established in the northern colonies, groups of white men organized into *slave patrols* in the southern colonies. These slave patrols were responsible for controlling, returning, and punishing runaway slaves. The slave patrols helped to maintain the economic order in the southern colonies. [...] Policing on the western frontier varied widely. According to Langworthy and Travis, settlers originally from northern colonies created *marshals* and police forces similar to those in northern colonies, while settlers from southern colonies developed systems with sheriffs and *posses*. In many western settlements, however, there was no formal organized law enforcement. In these areas, groups of *vigilantes* were formed by volunteer citizens to combat any threat to the order of the settlements. (Engel 2002a : 1053-1054)

La période coloniale (1492-1776) est caractérisée par la reproduction des modèles anglais :

The development of law enforcement in colonial America was similar to that of England during the same time period. Law enforcement in colonial America was considered a local responsibility. As in England, the colonies established a system of night watch to guard cities against fire, crime, and disorder. In addition to night watch systems, there were *sheriffs* appointed by the governor and *constables* elected by the people. These individuals were responsible for maintaining order and providing other services [...]: controlling slaves and Indians; maintaining order; regulating specialized functions such as selling in the market and delivering goods; maintaining health and sanitation; managing pests and other animals; ensuring the orderly use of streets by vehicles; controlling liquor, gambling, vice, and weapons; and keeping watch for fires. (*ibid.* : 1053)

Les individus chargés des activités de police remplissent des tâches variées :

The sheriff's duties included apprehending criminals, serving subpoenas, appearing in court, and collecting taxes. [...] In the larger cities, such as New York, Boston, and Philadelphia, constables and the night watch conducted a wide variety of tasks. They reported fires, raised the hue and cry, maintained street lamps, arrested or detained suspicious persons and walked the rounds. (Greene 2007 : 616)

La première moitié du XIX^e siècle est ensuite marquée par un phénomène d'urbanisation. Ces regroupements massifs de population engendrent des tensions, qui se traduisent par la multiplication des troubles à l'ordre public (*civil disorders*) et la hausse de la criminalité :

In the nineteenth century, American cities and towns encountered serious problems –urban areas grew at phenomenal rates, civil disorders swept the nation, and crime was perceived to be increasing. [...] Between the 1830s and 1860s, numerous conflicts and riots occurred because of ethnic and racial differences, economic failures, and moral questions and during elections of public officials. At the same time, citizens perceived that crime was increasing. Homicides, robberies, and thefts were thought to be on the rise. In addition, vagrancy, prostitution, gambling, and other vices were more observable on the streets. These types of criminal activities and the general deterioration of the city led to a sense of a loss of social control. (*ibid.* : 617-618)

Ces nouvelles problématiques renforcent la nécessité d'assurer efficacement le maintien de l'ordre public, la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur et la protection des individus et des biens. Elles conduisent à la création de forces de police modernes (Oliver 2010 : 1) dans la seconde moitié du XIX^e siècle et à la professionnalisation de l'appareil policier états-unien.

Il convient donc de distinguer le phénomène de spécialisation du processus de professionnalisation de la police. Dans un article intitulé « *The Professionalization of Everyone?* » (1964), Harold Wilensky affirme que la structuration d'un groupe professionnel est un processus qui comprend différentes étapes :

[T]here is a typical process by which the established professions have arrived: men begin doing the work full time and stake out a jurisdiction; the early masters of the technique or adherents of the movement become concerned about standards of training and practice and set up a training school, which, if not lodged in universities at the outset, makes academic connection within two or three decades; the teachers and activists then achieve success in promoting more effective organization, first local, then national -through either the transformation of an existing occupational association or the creation of a new one. Toward the end, legal protection of the monopoly of skill appears; at the end, a formal code of ethics is adopted." (p. 145-146)

Cinq aspects principaux témoignent de l'existence d'un processus de professionnalisation : (1) l'exercice de la profession à temps plein ; (2) la mise en place d'un cursus de formation ; (3) la construction d'une association ou d'une organisation professionnelle (qui s'intéresse, en particulier, à la (re)définition des activités inhérentes à la profession) ; (4) la reconnaissance légale du statut de la profession ; et (5) l'adoption d'un code de déontologie qui encadre les pratiques des professionnels (*ibid.* : 142-145). Pour Séverine Wozniak, « ces catégories sont utiles pour la recherche en ASP car elles forment autant d'observables dont la description peut permettre de caractériser une communauté spécialisée professionnelle donnée » (2019 : 25). En

nous fondant sur les critères définitoires d'une profession proposés par Harold Wilensky, il nous paraît pertinent d'adopter « une perspective sociologique et historico-institutionnelle afin d'identifier les jalons menant à l'établissement d'une profession » (*ibid.* : 3), celle de policier. Il convient de souligner que « la professionnalisation des polices [...] ne fut pas un processus linéaire et uniforme » et que tous les chercheurs « reconnaissent les heurts, les tâtonnements, les détours, les reculs qui ont caractérisé les chemins souvent incertains et parfois chaotiques de la professionnalisation policière » (Blanchard *et al.* 2011 : 34). En effet, la professionnalisation de la police est un processus au long cours qui s'étend sur plusieurs siècles et nous proposons de retracer chronologiquement ses évolutions.

2.3.2. Chronologie de la professionnalisation de la police britannique

Dans la littérature portant sur ce sujet, l'émergence de la police professionnelle moderne est généralement associée au *Metropolitan Police Act* de 1829 et à la réorganisation des forces de police métropolitaines de Londres opérée par Robert Peel au cours du XIX^e siècle (Reiner 2000 : 15-45). Cependant, nous avançons que le processus de professionnalisation de la police britannique précède ces développements et avait déjà été amorcé au siècle précédent.

2.3.2.1. Émergence d'une tradition théorique préconisant une réforme de la police

La réforme de la police proposée par Robert Peel (d'abord en Irlande en 1814 puis, de façon plus aboutie, en Angleterre en 1829) est le produit d'une « tradition théorique » (Brodeur & Monjardet 2003 : 14) qui se développe en Angleterre à partir des années 1750. Les évolutions socio-économiques de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècles engendrent une polarisation de la société, qui se traduit par l'accentuation des tensions entre les différentes classes sociales :

At the root of the new problem of order was the shifting and accentuated pattern of class division and conflict associated with the rise of capitalism, in both town and country. The rapid growth of large cities involved the development of much greater segregation between the classes. The poor areas may have generated more crime and disorder as a consequence of anonymity, demoralization and despair. The upper-class perception of routine crime also altered, so that it came to seem symptomatic of a deeper threat to the social order as a whole, stemming from the 'dangerous classes', the rapidly growing urban poor. (Reiner 2000 : 24)

Aux yeux des contemporains, les systèmes de maintien de l'ordre existants sont inefficaces et ne constituent pas un appareil adéquat pour lutter contre la hausse de la criminalité : « *the old system was said to be uncertain, uncoordinated and haphazard, relying on private and amateur*

effort, and prone to corruption » (*ibid.* : 17). Des historiens étudiant la seconde moitié du XVIII^e évoquent une « vague de criminalité » (« *crime wave* », Rogers 1992) particulièrement violente, tandis que le début du XIX^e siècle est qualifié d'« ère de la criminalité » (« *an epoch of criminality* », Lee 1901 : 203) ou d'« âge d'or du gangstérisme » (« *the golden age of gangsterroom* », Midwinter 1968 : 14). La hausse de la criminalité perçue par les contemporains est également liée à deux autres phénomènes :

Tout d'abord [la *crime wave* du milieu du XVIII^e siècle] fait suite à la Guerre de Succession d'Autriche, achevée en 1748. La démobilisation de milliers de soldats et de marins marqués par la guerre et les difficultés économiques sont probablement à la source d'une importante augmentation de la criminalité violente à partir de 1749. Elle désigne aussi l'insistance de la presse à dénoncer l'irruption de la violence et la nécessité de réformes radicales, provoquant une vague de pamphlets sur cette question. (Denis 2012 : §21)

Ce contexte contribue au développement d'un courant de pensée en faveur d'une police plus efficace pour juguler la criminalité. De nombreux intellectuels et hommes politiques s'intéressent à cette thématique, tels Jeremy Bentham (philosophe et juriconsulte, 1748-1832), Patrick Colquhoun (marchant et magistrat, 1745-1820), John et Henry Fielding (magistrats, 1721-1780 et 1707-1754), John Howard (philanthrope militant pour une réforme des prisons, 1726-1790) ou Robert Peel (homme politique 1788-1850).

L'une des principales figures de proue de la réforme de la police est le romancier et dramaturge anglais Henry Fielding (1707-1754), auteur de l'ouvrage *Enquiry Into The Causes Of The Late Increase Of Robbers, With Some Proposals For Remedying This Growing Evil* (1751). D'après Fielding, il existe une corrélation entre la hausse de la criminalité et le déclin des mœurs et des valeurs morales des classes populaires dont, notamment, leur propension à céder à la tentation (MacKay 1987 : 85). Pour l'auteur, l'établissement d'une force de police régulière endiguerait, sur le long terme, le phénomène de criminalité et le rôle central de la police réside dans la prévention des infractions. Les idées défendues par Fielding font écho aux travaux d'autres auteurs contemporains, comme Patrick Colquhoun, marchand et magistrat écossais, dont le rôle de pionnier dans la réforme de la police britannique a été largement commenté et documenté (Barrie 2008 : §1). Pour Colquhoun, la criminalité est l'une des conséquences structurelles des évolutions socio-économiques de la période et elle est le produit de l'indigence, de l'ignorance et de l'immoralité des classes populaires (*ibid.* : §6). Son ouvrage, intitulé « *A Treatise on the Police of the Metropolis, Containing a Detail of the Various Crimes and Misdemeanors by which Public and Private Property and Security are, at Present, Injured and Endangered and Suggesting Remedies for their Prevention* », connaît un franc succès et sept éditions sont

publiées entre 1796 et 1806 (*ibid.* : §3). Il y préconise la création d'une force de police centralisée, organisée et chargée de la prévention et de détection de la criminalité :

In this landmark study, he called for the creation of a centralised police force to prevent and detect crime, as well as the establishment of a public prosecutor in order to relieve victims of the trouble and expense of prosecuting criminals. Ward constables were to maintain a 'general superintendence' of their districts, and there was to be a separation between police and judicial powers. 'Police' was interpreted widely, referring to many different branches, of which the criminal police was only part. (*ibid.* : §6)

Patrick Colquhoun développe une conception du maintien de l'ordre (appelée « *science of policing* ») inspirée de la théorie du « contrat social » des philosophes politiques des XVII^e et XVIII^e siècles :

The ideas expressed in the science of policing [developed by Colquhoun in the late 1700s] were consistent with political theorists' descriptions of the *social contract*. Political philosophers in the seventeenth and eighteenth centuries (particularly John Locke, Thomas Hobbes, and Jean-Jacques Rousseau) speculated about the relationship between societies, states, and governments. The theory of the social contract suggests that individual members of a society enter into a contract with their government where governments are responsible for providing protection and maintaining social order. In exchange for this protection, members of the society agree to relinquish some of their rights, including the right to protect their own interests through the use of force. Democratic societies are structured systems based on the balance between individual rights and the collective needs of those societies. In modern societies, the police are the agents responsible for maintaining that balance. (Engel 2002a : 1053)

Pour Vincent Denis, « les débats et les réformes sur la police en Grande-Bretagne entre 1750 et 1830 se sont en fait insérés dans les courants d'idées européens continentaux de l'époque » (2012 : §1). En effet, la réforme de la police britannique semble s'inscrire dans le sillage de l'émergence de la police française de la fin du XVIII^e siècle. La transmission des idées « entre les institutions britanniques et le continent » (Denis 2012 : §1) est assurée par des « passeurs », « ces hommes qui passent les frontières pour enquêter sur les polices étrangères et en ramener chez eux des tableaux plus ou moins complets » (Denys 2012 : §9). En 1763, le diplomate anglais William Mildmay publie un *Treatise upon the Police of France*. Ce texte est « un vigoureux plaidoyer en faveur d'une police plus spécialisée et dont les agents sont engagés à plein-temps » et « [l]e terme « professionnalisation » n'apparaît bien sûr pas, mais Mildmay veut manifestement des agents complètement consacrés à leurs tâches » (Denis 2012 : §26). Parallèlement à cette « tradition théorique » préconisant une réforme de la police, « des passerelles entre la théorie et la pratique » sont établies (Brodeur & Monjardet 2003 : 14) et de nombreuses mesures sont mises en place, à l'échelle locale, en faveur d'une professionnalisation des policiers.

2.3.2.2. De la théorie à la pratique : professionnalisation de la police et innovations à l'échelle locale

En Grande-Bretagne, dès le milieu du XVIII^e siècle, des spécialistes exercent la profession de policier à temps plein. En 1748, Henry Fielding est nommé magistrat au tribunal d'instance de la rue Bow Street à Londres. Fervent défenseur de la nécessité de réformer la police afin de rendre la lutte contre la criminalité plus efficace, Henry Fielding crée en 1749 la première force de police anglaise professionnelle (Carlan 2007 : 1063), avec l'aide de son frère, John Fielding, qui lui succède en 1754. Cette force de police officie au sein de la ville de Londres et de ses alentours et est chargée de mener des investigations lorsque des infractions sont commises, de poursuivre les contrevenants et d'effectuer des patrouilles préventives pour dissuader la commission d'infractions (Engel 2002a : 1052). Ses membres, surnommés les *Bow Street Runners*, sont rémunérés sur fonds publics et se consacrent à temps plein à ce métier, ce qui est particulièrement novateur à l'époque (Beattie 2012 : 75-76). Ils ne suivent pas de formation particulière, mais les connaissances acquises par expérience, « sur le tas », sont ensuite transmises aux nouveaux entrants :

The runners underwent not training, but they learned the value of material forensic evidence and the need to ensure that anything collected in the course of an investigation was documented and could be produced in court. This was a product of experience, but it could also be passed on. New recruits [...] learned on the job 'by acting and conversing with those [runners] of long Practice'. (*ibid.* : 76)

D'autres services de police inspirés de ce modèle sont ensuite mis en place dans différents quartiers londoniens :

The success of Bow Street finally encouraged the government to pass the Middlesex Justices Act of 1792. This established seven police offices, each staffed by three stipendiary (paid) magistrates and up to six paid officers or constables. In addition to Bow Street these offices were set up at Queen's Square (Westminster), Great Marlborough Street (Westminster), Worship Street (Shoreditch), Lambeth Street (Whitechapel), Shadwell, Union Hall (Southwark) and Hatton Garden. A river police (Thames Police Office) was created at Wapping in 1798. By 1816 there were between seven and eight officers at each station. (Centre for the History of Crime, Policing and Justice 2009b)

Des modèles policiers similaires se développent dans plusieurs villes du Royaume de Grande-Bretagne. À Glasgow, ville natale de Patrick Colquhoun, la nécessité de lutter efficacement contre la criminalité grâce à une police professionnelle se traduit par deux tentatives successives d'instauration d'une police glaswégienne, en 1779 puis 1788 :

In 1779, magistrates experimented for a couple of years with employing an 'Inspector of Police' and some paid officers financed out of council funds. The scheme coincided with mounting

concerns with crime, vagrancy and anti-Catholic rioting in the city, but underlying it was a growing recognition that a more professional system for investigating and detecting crime was necessary for such a large and prosperous city. [...] The experiment ended after two years with the resignation of the 'Inspector of Police'. However, it was followed by a similar initiative a decade later [...]. In 1788, magistrates appointed an 'Intendent of Police', a Police Clerk and a number of 'police officers'. The Intendent effectively assumed the role of Chief Constable and officers were organised by rank. (Barrie 2008 : §9-11)

Tout au long du XVIII^e siècle, la professionnalisation de la police est engagée à l'échelle locale (Reiner 2000 : 41), à travers l'établissement de modèles policiers novateurs caractérisés par le développement d'un nouveau statut, celui de policier professionnel, en uniforme, salarié et engagé à temps plein par un appareil institutionnel organisé (Barrie 2008 : §12).

En 1785, une proposition de loi présentée au Parlement britannique prône la création d'une police métropolitaine londonienne indépendante, organisée et centralisée :

The Bill "for the further *prevention of crime* and for the more *speedy detection and punishment of offenders*" comprised a startling scheme of government intervention in the administration of justice. It proposed to remove responsibility for the entire machinery of law from the city authorities and entrust it to a government-appointed salaried magistracy. [...] The whole of London, including the traditional area of the city, was to be considered as a single "District of the Metropolis", to be sub-divided into nine new divisions for policing purposes. [...] [F]or each division there was proposed *a force of police, consisting of a chief constable and petty constables*. The petty constables, properly *furnished with arms and equipment* were to be *employed full-time to patrol the streets of the police division, on foot or on horseback*. The nine chief constables were to have *orders from high constables of the peace*, the principal peace officers in each division, directly responsible to the Commissioners of Police. *Powers of arrest and search* were given to these various law officers in the execution of their duties. The severe *penalty* of seven years transportation was proposed for *the offence of assaulting any of the new police officers* in the execution of their duty of apprehending those suspected of felony. (nos italiques, Boyle 1973 : 92-93)

Cependant, l'opposition des sujets anglais à l'égard du développement de ce nouveau modèle policier est véhémente :

Despite the Bow Street Runners' efforts, most English citizens were opposed to the development of a police force. Their opposition was based on two related factors: (1) the importance placed on individual liberties, and (2) the English tradition of local government (Langworthy and Travis). (Engel 2002a : 1052)

Au XVIII^e siècle, la généralisation et l'uniformisation des forces de police font débat car elles semblent « inconciliables[s] avec les libertés civiles »³⁰ (Brodeur & Monjardet 2003 : 13). Par conséquent, la proposition de loi de 1785 est rejetée par le Parlement britannique (Boyle 1973 :

³⁰ Notons que « cette croyance dans l'opposition entre l'exercice de la liberté et la centralisation des appareils policiers est demeurée jusqu'à aujourd'hui très vivace dans les pays de droit anglo-saxon, même quand ils sont, comme le Québec, francophones » (Brodeur & Monjardet 2003 : 13).

91). Néanmoins, Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet soulignent que « [I]es Britanniques ne répugnaient pas à la centralisation de la police dans les terres conquises et l'imposèrent en Irlande » (2003 : 12-13). En 1786³¹, le *Dublin Police Act* entre en vigueur. Largement inspiré du texte de loi rejeté par le Parlement britannique l'année précédente, le *Dublin Police Act* marque la création de la première force de police professionnelle des îles britanniques (Boyle 1972 : 115). Dublin, deuxième plus grande ville des îles britanniques, dispose désormais d'une police centralisée et armée, composée de policiers en uniforme exerçant leurs fonctions à plein temps. Cette législation participe à la reconnaissance légale de la profession de policier et marque un tournant dans la professionnalisation de la police au Royaume-Uni. Le modèle policier dublinois s'étend peu à peu au reste du territoire irlandais, et en particulier aux zones rurales, avec le *Preservation of the Peace Act* de 1787 puis le *Peace Preservation Act* de 1814 (défendu par Robert Peel³², alors *Chief Secretary for Ireland*). La police est envisagée comme un substitut de l'armée mis en place pour réprimer les rébellions et les troubles locaux et elle est constituée de *constables* en uniforme, disposant de certains pouvoirs (arrestation, fouille) et employés à plein temps, de jour comme de nuit (Boyle 1973 : 93-109). En Écosse, le *Glasgow Police Act* de 1800 s'inscrit dans le sillage de ces avancées législatives irlandaises et autorise la création d'une force permanente de policiers professionnels employés à temps plein :

A day police and night watch force, under the control of commissioners, was established, consisting of a Master of Police, two sergeants, five police officers and sixty-three watchmen for a population in and around the city of 77,385. The continuing reference to 'watch force' highlighted the links with the past, but the appointment of 'police officers' under a disciplined, hierarchical command structure for the 'prevention and detection of crime' also forged important links with the future and should not be understated. (Barrie 2008 : §18)

La formation reçue par ces policiers glaswégiens est peu fournie et consiste principalement en un apprentissage en situation, sur le terrain, au cours des patrouilles :

Th[e] new force [...] authorized by the Glasgow Police Act, 1800, began to train almost as soon as it was formed. The course of training lasted several weeks and consisted of patrolling the streets in squads of a dozen or more in charge of officers. [...] [F]or many years prior to 1920 there was little change. The training varied from a few weeks' to several months' instruction in drill and police duties and this was sometimes dispensed with in the case of ex-service men. The length of the course was determined by the number of vacant beats in the City and the aptitude of each recruit for the work. This training helped to smarten up the recruit's appearance and strengthen his muscles. It also taught him that superior officers had to be obeyed. (Hunter 1931 : 83)

³¹ En 1786, le Royaume d'Irlande est indépendant et dispose d'une indépendance législative, mais le pouvoir exécutif est contrôlé par le Royaume de Grande-Bretagne.

³² Cet homme d'État britannique est l'un des principaux architectes du *Metropolitan Police Act* de 1829.

Au début du XIX^e siècle, diverses zones du territoire des îles britanniques sont donc dotées de forces de police professionnalisées ou en cours de professionnalisation et le *Metropolitan Police Act* de 1829 s'inscrit dans la continuité de ces évolutions.

2.3.2.3. Le *Metropolitan Police Act* (1829) et la professionnalisation de la police à l'échelle nationale

En 1829, Robert Peel (devenu Ministre de l'Intérieur) est l'un des principaux architectes du *Metropolitan Police Act*. Ce texte de loi prévoit de fusionner toutes les forces de police métropolitaines de Londres en un seul corps de police centralisé, organisé et efficace, basé à Scotland Yard³³ :

This act created a single authority responsible for policing within the city limits of London. The force began with one thousand officers divided into six divisions, headquartered at *Scotland Yard*. These officers (known as "Bobbies" for their founder) were uniformed and introduced new elements into policing that became the basis for modern police. (Engel 2002a : 1053)

Le *Metropolitan Police Act* de 1829 est considéré comme l'un des textes fondateurs de la police moderne et il a joué un rôle considérable dans la professionnalisation de la police dans le monde anglophone. Ce texte de loi préconise l'exercice de la profession à temps plein et délimite précisément les contours du métier. Il prône la mise en place d'une organisation bureaucratique de professionnels, administrée rationnellement et orientée vers une politique de « police préventive », mettant l'accent sur des patrouilles régulières pour dissuader le crime, maintenir l'ordre et assurer la sécurité des personnes et des biens (Reiner 2000 : 19). Une liste de neuf principes fondamentaux (surnommés les « *Peelian Principles* »³⁴) est élaborée :

1. The basic mission for which the police exist is *to prevent crime and disorder*.
2. The ability of the police to perform their duties is dependent upon *public approval* of police actions.
3. Police must *secure the willing cooperation of the public* in voluntary observance of the law to be able to secure and maintain the respect of the public.
4. The degree of *co-operation of the public* that can be secured *diminishes proportionately to the necessity of the use of physical force*.
5. Police seek and preserve public favour not by catering to public opinion but by constantly *demonstrating absolute impartial service to the law*.

³³ À l'origine, le siège de la police métropolitaine de Londres était situé au 4 Whitehall Place et l'un des accès donnait sur la rue Great Scotland Yard. L'entrée de Scotland Yard est ensuite devenue l'entrée publique du poste de police.

³⁴ Bien qu'ils soient généralement attribués à Robert Peel, il est probable que ces neuf principes aient, en réalité, été élaborés par Charles Rowan et Richard Mayne, les deux premiers commissaires de police de la métropole (Reith 1956).

6. *Police use physical force to the extent necessary* to secure observance of the law and to restore order only when the exercise of persuasion, advice and warning is found to be insufficient.
7. Police, at all times, should maintain a relationship with the public that gives reality to the historic tradition that the police are the public and the public are the police; *the police* being only members of the public who *are paid to give full-time attention to duties* which are incumbent on every citizen in the interests of community welfare and existence.
8. Police should always direct their action strictly towards their functions and *never appear to usurp the powers of the judiciary*.
9. *The test of police efficiency is the absence of crime and disorder*, not the visible evidence of police action in dealing with it. (nos italiques, Police Federation of England and Wales 2018 : 15)

Les tâches essentielles de la profession sont redéfinies (Wilensky 1964 : 144) et la distinction entre spécialistes professionnels et non spécialistes est renforcée : « *The police were changed by new legal powers and by becoming a large, disciplined and technologically advanced organization, clearly distinct from the ordinary citizen* » (Reiner 2000 : 30). Robert Peel et les deux premiers commissaires de police de la métropole, Charles Rowan et Richard Mayne, définissent des conditions d'entrée dans la profession et instaurent une discipline stricte, inspirée du modèle militaire, au sein de la force de police. Le recrutement devient plus sélectif et peu de membres des systèmes de police antérieurs (*parish constables* ou *watchmen*) sont éligibles au nouveau statut de policier : quatre ans plus tard, la nouvelle force n'a conservé qu'un sixième des effectifs des forces de police antérieures, soit environ 500 hommes sur 3 000 (Reiner 2000 : 19-20).

En 1839, le *County Police Act* est promulgué par le Parlement du Royaume-Uni, autorisant la création de forces de police similaires sur l'ensemble du territoire (Engel 2002a : 1053). Le *Police Act* de 1856 rend ensuite obligatoire la création d'une force de police dans chaque comté (*county*) du royaume. Peu à peu, des polices fondées sur le modèle métropolitain se développent dans tout le pays et un réseau coordonné de forces de police professionnelles consacrées au maintien de l'ordre et à l'application de la loi voit le jour (Reiner 2000 : 19). Tout au long du XIX^e siècle, la professionnalisation de la police est engagée dans l'ensemble du Royaume-Uni. Le métier devient plus exigeant (Emsley 2005 [1987] : 243), ce qui engendre divers renouvellements du personnel afin de conserver uniquement les éléments compétents : « *all the studies document the very high turnover rates in the first decades of the new police, both as a result of dismissals for drunkenness or other peccadilloes, and through rapid resignation due to the discipline and demanding nature of the job* » (Reiner 2000 : 42). Les critères de recrutement devinrent également plus sélectifs :

[T]he register of 'G' Division showing the number of men who filled the post of 'officer 196' (the identification number that police officers wore on their collars) between 1842 and 1871 [...] contains a number of interesting details about selection criteria necessary for entering the [Metropolitan Police] force. [A]s the calibre of recruits increased over the years, as policing became a more attractive job, more rigorous selection criteria were introduced and recruitment begun to be limited to those aged between 20 and 27 years. Men needed to be both physically fit yet mentally experienced. The minimum height of 5 feet 7 inches was also increased to 5 feet 9 inches. (Centre for the History of Crime, Policing and Justice 2009c)

À la fin du XIX^e siècle, il est possible de faire carrière dans la police : le métier offre une certaine sécurité de l'emploi et son statut de profession est pleinement reconnu (Shohel *et al.* 2020).

2.3.2.4. Le développement des cursus de formation

Cependant, au XIX^e siècle, les formations dispensées aux nouvelles recrues demeurent peu fournies :

For most of the nineteenth century, the training that officers received was rudimentary. Until the end of the century training, such as it was, lasted for two weeks and was strongly influenced by the military, focusing on drill and sword exercise. A superintendent delivered a few lectures on aspects of the job, and a large amount of legal material had to be digested. (Centre for the History of Crime, Policing and Justice 2009d)

Dans la mesure où l'appareil policier britannique a toujours été largement décentralisé, la gestion de la formation des policiers relève dès l'origine des autorités locales. En 1919, le Comité Desborough préconise la nomination d'un policier en charge de la formation (*training officer*) dans chaque force de police (Critchley 1967 : 245). Cependant, aucune approche coordonnée de la formation n'est envisagée à l'échelle nationale. Par conséquent, la création d'écoles ou de centres de formation de la police est le fruit d'initiative locales. En 1907, une première école de formation de la police, *Peel House*, est établie à Londres afin de former les recrues de la *Metropolitan Police*. Dans ses mémoires, le *police constable* Arthur Battle décrit la formation de dix semaines qu'il a reçue à Peel House dans les années 1930 :

Tuition was divided into periods of instruction book study, lectures on practical aspects of the job facing us, preparations of process and accident reports, and periods of First Aid and foot drill. [...] Discipline was very strict [...]. One had to stamp to attention when speaking to or being addressed by a sergeant, while if speaking to someone of higher rank one crashed to attention three paces away, and threw up a dazzling regulation salute. [...] At the end of each week's training examination was held on the subjects covered, and, depending on the results of these tests, one proceeded to the next class. [...] Mock accidents were staged in the school yard in which motor vehicles were used. [...] Instruction in self defence was in the hands of [...] Sergt. Harry Malin [...]. The frequent use of ridicule and sarcasm was much employed by some of the instructors, and we finally came to the conclusion that it was all part of the system, and designed to provoke one into making a hasty retort [...]; after all, one would have to meet similar

tactics later on when in contact with the public, and one had to me impressed with full appreciation of the fact that “idle and silly remarks are unworthy of notice”. (Centre for the History of Crime, Policing and Justice 2009a : 8-11)

Ces dix semaines de formation ont donc pour objectif de familiariser les recrues avec les procédures policières et de les former à la rédaction des rapports, aux gestes de premier secours, à l'exercice de la patrouille et aux techniques de combat. L'apprentissage de la discipline, à travers l'adresse aux supérieurs, mais également de l'humour policier (recours fréquent au sarcasme) dénotent également la transmission des valeurs et de la culture policière. En 1934, le *Metropolitan Police College*, destiné à former les cadres de la police métropolitaine, est ensuite créé.

En 1943, un comité parlementaire est établi pour examiner la future réorganisation des forces de police dans la période d'après-guerre³⁵ :

The committee [...] had the remit of exploring the impact of officers returning from military service, the retention of auxiliary staff, whether this was desirable and if so how this might be managed, the rate at which recruitment could be established and the methods for doing this and finally the training requirements of those new officers. (Peacock 2010 : 22)

Le rapport du comité souligne la nécessité d'améliorer la formation reçue par les policiers sur l'ensemble du territoire et ces conclusions engendrent la mise en place de plusieurs centres de formation de la police (appelés des *District Police Training Centres*). En 1954, il existe huit centres de formation, à Bruche (dans le comté du Cheshire), Newby Wiske et Pannal Ash (Yorkshire du Nord), Mill Meece (Staffordshire), Eynsham Hall (Oxfordshire), Sandgate (Kent), Chantmarle (Dorset) et Bridgend (Glamorgan) (*ibid.* : 175). La même année, le *Scottish Police College* ouvre ses portes. À partir des années 1950, des tentatives d'uniformisation voient le jour. La période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par des réformes successives de la police, qui se traduisent, entre autres, par un processus de centralisation graduelle du contrôle de la police par le Home Office (principale administration d'État en charge de la police) :

On peut distinguer au moins quatre manières différentes dont ce processus de centralisation s'est matérialisé après la guerre : la réduction progressive du nombre de forces de police en Angleterre et au Pays de Galles (et les pouvoirs plus étendus du gouvernement en matière de fusionnement de ces forces) ; la capacité accrue des forces de police de coordonner leurs activités au-delà des limites de leur juridiction couplée à la formation d'une nouvelle et puissante

³⁵ Pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités militaires et le gouvernement appelèrent les policiers à participer à l'effort de guerre et à rejoindre les rangs de l'armée. Le départ de nombreux policiers a engendré de multiples réorganisations au sein de l'institution, qui se traduisirent, notamment, par l'intégration massive des femmes dans la police.

organisation policière, la Serious and Organised Crime Agency (SOCA) ; la formalisation des activités des corps représentatifs de la police comme la Police Federation et plus particulièrement l'Association of Chief Police Officers (ACPO) ; et surtout le renforcement de la supervision et de l'influence du gouvernement, à travers les évolutions législatives et les réformes managériales. (Jones & Newburn 2009 : 1178)

Divers organismes nationaux sont également créés pour mieux encadrer la formation des policiers britanniques :

[O]rganisations such as the National Police Training (NPT) (a Home Office unit established in 1993, following the Police Training Council's recognition of problems with the arrangements for managing police training in 1992), the Central Police Training and Development Authority (CENTREX), and the National Policing Improvement Agency (NPIA) were involved in running the initial police training in England and Wales. The NPT aimed at bringing greater coherence to all police training establishments including the Police Staff College, Police Training Centres (PTCs), the Police National Computer School, a centre for the design of training and training of trainers at Harrogate and a centre for the training of surveillance techniques for National Crime Squad officers at Loughborough. CENTREX took over from the NPT in 2002 and ran the Probationer Training Programme at six PTCs in various parts of the country, namely Bruche, Ashford, Durham, Bramshill, Ryton-on-Dunsmore, and Cwmbran. In 2007, the functions of CENTREX were merged with the NPIA, which was dissolved in 2013 and the newly established College of Policing took over some of its responsibilities. (Shohel *et al.* 2020)

La création du *National Police Training* (en 1993), de CENTREX (en 2001), de la *National Policing Improvement Agency* (en 2007) puis du *College of Policing* (en 2012) témoignent d'une volonté d'organiser et d'uniformiser la formation reçue par les policiers britanniques, pour apporter une réponse adéquate aux exigences du métier. Toutefois, la capacité des forces de police à disposer d'une certaine autonomie perdue et, aujourd'hui encore, les forces de police locales sont en charge de la formation initiale générale reçue par les nouvelles recrues afin de mieux répondre aux besoins des communautés locales, à leurs attentes et aux problématiques qui les caractérisent (Newburn & Neyroud 2008 : 276 ; Wakefield & Fleming 2009 : 101). Enfin, comme le souligne Harold Wilensky, ces cursus de formation sont, à terme, mis en relation avec le monde universitaire : « *If [...] training schools do not begin within universities, [...] they always eventually seek contact with universities, and there is a steady development of standard terms of study, academic degrees, and research programs to expand the base of knowledge* » (1964 : 144). Les forces de police britanniques sont encouragées à créer des partenariats avec l'enseignement supérieur :

Under the latest training reforms, police forces have been encouraged to form partnerships with local training providers and higher education institutes to deliver training in a cost-effective and high-quality manner. (Newburn & Neyroud 2008 : 277)

En 2007, la police territoriale du sud du pays de Galles (*South Wales Police*) développe ainsi un partenariat avec les universités de Cardiff et de Glamorgan pour former un Institut des

Sciences Policières, dans le but de développer les recherches sur la police, sa formation et ses pratiques (Wakefield & Fleming 2009 : 101).

2.3.2.5. Le développement des *police studies* et la redéfinition des pratiques et du rôle traditionnels de la police

Karl Roberts indique que, jusqu'à une date relativement récente, la police a gardé ses distances vis-à-vis du monde universitaire, et a même éprouvé une certaine méfiance à son égard (2012 : 3). Cependant, les études sur la police (*police studies*) se sont peu à peu développées, dans le but d'acquérir une meilleure connaissance de l'institution policière et des membres qui la composent, mais également afin de contribuer à une amélioration des connaissances et des pratiques spécialisées. Au Royaume-Uni, avant les années 1960, peu de travaux de recherche scientifiquement fondés portent sur la police :

[W]riting on the police had been either works of history, primarily written by enthusiastic amateurs (notably Reith 1938, 1940, 1943, 1956), journalistic pop sociologies (Gorer 1955; Rolph 1962), the memoirs of retired police officers, or officially commissioned research for public inquiries (notably the large-scale opinion surveys of the public and the police concerning their relationship that had been conducted for the 1962 Royal Commission on the Police). (Reiner 1992 : 439)

En 1964, Michael Banton, chercheur britannique spécialisé en sciences sociales, publie *The Policeman in the Community*, une étude comparative des polices britannique et américaine. Cet ouvrage pionnier présente une analyse sociologique de la police à travers l'étude de son rôle au sein de la société, de son organisation interne et des relations interpersonnelles entre ses membres, examinés grâce à des observations participantes détaillées. Dans les années 1980, les études portant sur la police (*police studies*) se multiplient, comme en témoigne la création de plusieurs laboratoires et instituts de recherche consacrés à cette thématique :

[D]uring the 1980s, numerous new centres were set up in higher-education institutions, some calling themselves Centres of Police Studies (e.g., Strathclyde, Exeter), but most opting for a broader criminal justice label (e.g., Bristol, Southampton, Reading, Leeds) or ad hoc titles such as the Centre for the Study of Public Order at Leicester University. Many of these centres are based on new degree courses in criminal justice or police studies that have rapidly spread around the country in the 1980s at both undergraduate and graduate levels, largely to cater to the new thirst for higher education (and the promotion it is intended to help) within police forces, stemming primarily from the Scarman report and its impact (Brogden and Graham 1988; Tierney 1989). However, many of those centres, which started as teaching-based institutions, have begun to generate published research, some of it based on studies undertaken as student dissertations by serving police officers. (Reiner 1992 : 445)

Peu à peu, la recherche pénètre au sein des institutions policières et parfois le chercheur est lui-même policier (Brodeur & Monjardet 2003 : 14). Nous pouvons ici citer l'exemple de John Alderson. Ce policier britannique qui fit carrière dans la police devient le *Chief Constable* des comtés de Devon et de Cornouailles en 1973. En 1982, il prend sa retraite et intègre l'Université d'Oxford en tant que *Fellow Commoner* et membre du *Cambridge Institute of Criminology*. Il enseigne ensuite à l'Université de Strathclyde (1983-1989) puis est membre de l'équipe de recherche de l'*Institute of Police and Criminological Studies* de l'Université de Portsmouth (1994-2000). L'un de enjeux des *police studies* est de contribuer à l'amélioration des pratiques policières. Par exemple, des travaux portent sur les techniques d'interrogatoire employées par les policiers britanniques. John Baldwin (1993) étudie les techniques mises en œuvre par les policiers lors des auditions de suspects et identifie diverses pratiques contreproductives auxquelles il propose de remédier. Il met en lumière le manque de compétences des policiers menant les auditions : absence de préparation préalable, recours à de mauvaises méthodes d'entretien, forte présomption de culpabilité, perte de contrôle du déroulé de l'audition, pas de résultats probants (Baldwin 1993 : 338). De même, Kate Haworth souligne l'apport considérable que peuvent représenter les études des chercheurs en linguistique afin d'améliorer le recueil des preuves lors des auditions :

I hope it is abundantly clear that linguistic research has the potential to make a significant contribution to informing and enhancing current UK practice with regard to police interview evidence, from the interview itself, through the transcription process, to the use of interview data at trial. (2006 : 757)

Par conséquent, les travaux universitaires peuvent contribuer à une évaluation (voire à une remise en question) des pratiques traditionnelles des policiers et aboutir à l'adoption de nouvelles pratiques afin d'obtenir davantage de résultats probants.

Par ailleurs, des débats sont également engagés sur la nature même de la police et de son mandat, contribuant à la poursuite du processus de professionnalisation (Wilensky 1964 : 144). Au Royaume-Uni et, parallèlement, aux États-Unis, la fin du XX^e siècle est caractérisée par des tentatives de (re)définition du rôle traditionnel de la police :

The police face new and renewed challenges to their traditional modes of operation, posed amongst other things by a heightened public and media concern with lawlessness and wrongdoing, by the escalation in reported crime, and by an uncharacteristic assault on the police body politic from a government concerned to improve performance, quality and value for money in all publicly funded utilities (see, for example, Sinclair and Miller, 1984; Audit Commission, 1990; Home Office, 1993; Sheehy, 1993). (Becker & Stephens 1994 : 1)

Deux principales approches se distinguent : d'une part, la police en tant que force (*police force*) dont la fonction principale est d'appliquer et de faire appliquer la loi ; d'autre part, la police en tant que service (*police service*), dont l'objectif premier est de protéger et de servir la population (Reiner 2000 : 109). Il existe une opposition binaire entre ces deux conceptions différentes de la profession. Lorsque la police est envisagée comme une *police force*, elle se consacre, avant tout, à la répression des infractions et au maintien de l'ordre et peut, pour y parvenir, user de la force (Bittner 1991) ; tandis que l'objectif premier de la police en tant que *police service* est la prévention et la résolution de problèmes (*problem-oriented policing*³⁶). La polarisation du débat opposant ces deux philosophies a conduit au développement du concept de *community policing* ou *community-oriented policing* dans le monde anglophone. Ce mouvement propose de rompre avec une tradition policière orientée principalement vers le maintien de l'ordre et le respect de la loi, adoptée, notamment, par le gouvernement Thatcher (1979-1990). Il préconise la construction de relations de proximité avec le grand public :

The emphasis in traditional policing is on detection and arrest rates, response times and the role of the police to solve crimes. Contrasting with this, COP [community-oriented policing] emphasizes the absence of crime and disorder, through public co-operation and the adoption of a problem-solving approach, focusing on the causes of crime (Winfree and Newbold 1999). The increased emphasis on COP would seem to indicate that an important element of the new policing identity is the need for police managers to be more communicative and participative, and to be more responsive to the needs of service users and the community. (Davies & Thomas 2003 : 683)

La dichotomie *police force/police service* a suscité des débats et des dissensions au sein même de l'institution policière. Au Royaume-Uni, dans les années 1970, John Alderson, *Chief Constable* des comtés du Devon et de Cornouailles (1973-1982) est l'un des fervents défenseurs de la philosophie du *community policing*. Il préconise l'établissement de relations de proximité avec le public et défend l'idée d'une police proactive au service de la population (Bridges & Bunyan 1983 : 96). Avoir une bonne connaissance des citoyens présents dans la juridiction est essentiel et, en 1974, le fait d'être originaire des comtés du Devon et de Cornouailles est un prérequis pour pouvoir intégrer la force de police de cette zone territoriale (Herts Past Policing 2015b). John Alderson s'oppose à la conception de la police prônée par d'autres cadres de l'institution tels que Robert Mark (*Chief Constable* de la *Metropolitan Police* de 1972 à 1977) et James Anderton (*Chief Constable* de la police du Grand Manchester de 1976 à 1991), partisans de pratiques plus agressives et d'un système de justice pénale répressif et punitif

³⁶ Ce terme fut inventé par le criminologue américain Herman Goldstein (1979).

(Bridges & Bunyan 1983 : 95). De plus, des désaccords apparaissent également entre la base (les « *rank and file* ») et le sommet (« *middle and senior ranks* ») de l'institution policière :

The Home Office, and some senior officers, are keen on community policing. In 1992 the Chief Inspector of Constabulary called for forces to devolve more responsibilities to local commanders and reflect community priorities. [...] However, "traditional elements feel that the 'thief-taking' role is being submerged in public relations" (*Guardian* 14.2.92). Several forces have already attempted to switch [...] to 'area' or 'sector' policing, taking officers from the reliefs and making them responsible of one area. There are signs of great resistance: "Asking street-hardened coppers, whose self-respect is defined by the approval of their peers, to take on the morality and ethos of community policing is like expecting them to police in drag. For a softer style of policing to be endorsed in the canteen, the need of young police officers for war stories, to see themselves as always on the verge of another episode of real-life television cop show, will have to change" (Graef 1990: 4). (Fielding 1994 : 59-60)

Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet soulignent que « la police de communauté se caractérise par une double rupture : rupture avec l'objet traditionnel de l'activité de police et rupture avec ses stratégies d'intervention les plus courantes » (2003 : 196). Pour certains policiers, et, en particulier, les *rank and file*, cette nouvelle définition du rôle et de la nature de la police est incompatible avec les valeurs qui définissent leur identité professionnelle :

[W]e see individuals suggesting that the new professional-ethical subjectivity is a 'distraction from the "real job"' (defined as that which is important to get the job done). This critique is often over the emphasis on management, budgets, strategic planning, marketing and community liaison, seen to be in conflict with the 'real' police work of 'going out and fighting crime'. (Davies & Thomas 2003 : 689)

La redéfinition du rôle et des pratiques des policiers se caractérise également par un intérêt accru pour l'éthique inhérente à la profession. Depuis les années 2000, le monde de la recherche universitaire s'intéresse à des aspects très variés de l'activité de police, dont « l'usage de la force, la militarisation de la police dans le contrôle des foules et le maintien de l'ordre [...] et l'éthique policière » (Brodeur & Monjardet 2003 : 421). Cette réflexion sur l'éthique professionnelle se développe également au sein de l'institution policière britannique, comme en témoigne l'adoption récente d'un code de déontologie, dernière étape du processus de professionnalisation (Wilensky 1964 : 145).

2.3.2.6. L'adoption d'un code de déontologie

Dans les années 1980 et 1990, la légitimité de la police est remise en question, suite à de nombreuses affaires de corruption, de non-respect des droits des mis en cause et de discrimination au sein des forces de police britanniques. En novembre 1969, le *Times* révèle avoir enregistré à leur insu un échange entre deux détectives de la *Metropolitan Police* et un

criminel exposant des faits de corruption de grande ampleur (accords pour couvrir des crimes graves, parjure, éléments de preuve truqués, réseau systématique et institutionnalisé de corruption, etc.) (Reiner 2000 : 62). Au milieu des années 1970, deux affaires de corruption au sein de la *Metropolitan* font scandale, impliquant respectivement la brigade des stupéfiants et la brigade des mœurs. Les enquêtes menées sur ces affaires révèlent les multiples fautes professionnelles commises par certains policiers et conduisent à la mise en détention de plusieurs cadres de la police (*ibid.* : 63). Des pratiques similaires sont signalées dans les années 1990 :

There are numerous reported cases where police have proceeded on concocted evidence, or engaged in other malpractice, on the basis that the system's rules had to be bent to secure its larger objectives. The Court of Appeal was told in 1992 that police in Manchester supplied an armed robber with heroin to persuade him to implicate another man as his accomplice; it was further alleged that police later assisted his escape from prison (*Guardian* 19.5.92). In another case, experts maintained that officers doctored statements by an armed robbery suspect by double spacing his original remarks and making incriminating additions between the lines (*Guardian* 30.4.92). (Fielding 1994 : 52-53)

D'autres occurrences d'abus de pouvoir et de non-respect des droits des mis en cause sont également mis au jour. Ces pratiques conduisent parfois à des condamnations fondées sur de faux aveux³⁷, comme en novembre 1972, lorsque trois jeunes hommes sont jugés coupables de la mort de Maxwell Confait, puis innocentés trois ans plus tard. Enfin, plusieurs auteurs soulignent le recours systématique à la violence et à la brutalité par certains policiers (Reiner 2000 : 65), ainsi que la détérioration des relations entre la police et certaines minorités, notamment, avec la communauté noire :

There is a long history of police prejudice against blacks and complaints of racial harassment. By the mid-1970s clear evidence had mounted of blacks (especially black youths) being disproportionately involved in arrests for certain offences, partly (though not only) because of police discrimination. [...] The consequential disastrous ebbing away of black confidence in the police was crystallized by the Stephen Lawrence case [in 1993], which dramatically illustrated the failure of the police to protect black people. (Reiner 2000 : 79)

Ces affaires ont été amplement relayées par les médias et ont conduit à l'émergence d'une réflexion sur l'éthique professionnelle policière :

The police service in the UK, as in many countries around the world, has been subjected to a series of continual demands for change over the last 20 years. Policing provision has been systematically criticized on issues of performance, efficiency and ethics, with questions being raised over the 'value for money' of the service provided (Nash and Savage 1994). There has been a persistent concern about the poor, and at times hostile, relationship between the police and the communities that they serve, particularly ethnic minority communities (Chan 1997;

³⁷ Un faux aveu est un aveu de culpabilité pour un crime pour lequel le mis en cause n'est pas responsable.

Holdaway 1997; Holdaway and Barron 1997; Macpherson Report 1999). (Davies & Thomas 2003 : 681)

Pour Harold Wilensky, l'adoption d'un code de déontologie est la dernière étape du processus de professionnalisation :

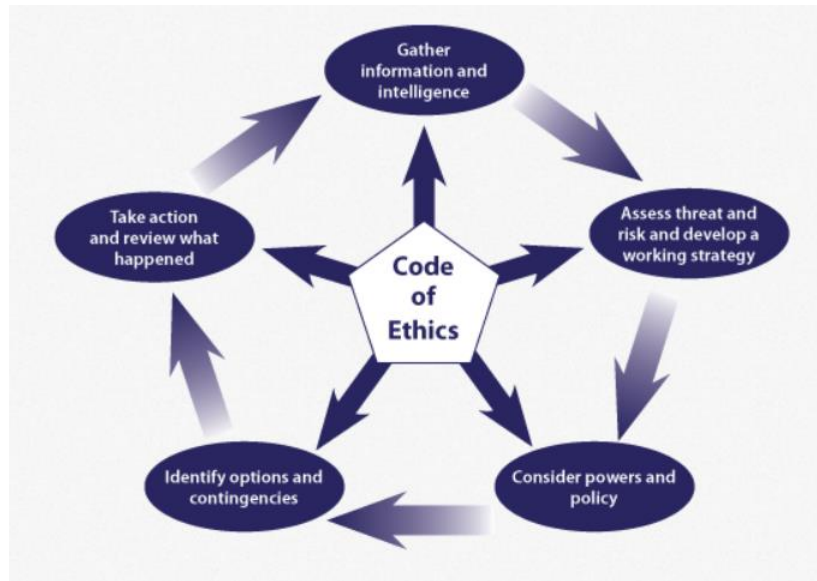
Eventually rules to eliminate the unqualified and unscrupulous, rules to reduce internal competition, and rules to protect clients and emphasize the service ideal will be embodied *in a formal code of ethics*. [...] but in ten of thirteen established professions or professions in process it comes at the end (civil engineering, law, medicine). (1964 : 145)

En 2008, un code de conduite, intitulé *The Police (Conduct) Regulations*, est élaboré puis un code de déontologie (*Code of Ethics*), établi par le *College of Policing*, est officiellement adopté en juillet 2014 par l'ensemble des forces de police britanniques. Le texte est intitulé « *Code of Ethics: A Code of Practice for the Principles and Standards of Professional Behaviour for the Policing Profession of England and Wales* » et son propos introductif établit explicitement un lien de filiation directe avec les « *Peelian Principles* » :

In 1829 Sir Robert Peel set out the model of an unarmed constable patrolling on behalf of their community, as a citizen in uniform. [...] Peel's principles focus heavily on the importance of public support and emphasise the need for the police to 'secure and maintain public respect'. This Code of Ethics remains true to the founding principles of British policing and highlights the responsibility of those of us who work in policing to behave in a manner most likely to win the trust and support of fellow citizens. [...] We should be proud of our history and constantly strive to live out the Peelian principles as they apply in the modern context. (College of Policing 2014)

Ce code de déontologie devint l'élément central du processus décisionnel national (le *National Decision Model*, représenté en figure 3), c'est-à-dire de l'ensemble des principes qui guident et régissent la prise de décisions professionnelles.

Figure 3 : Le *National Decision Model* en vigueur au Royaume-Uni (College of Policing n.d.)



Au Royaume-Uni, la police a donc connu un processus de professionnalisation en plusieurs étapes qui a débuté à la moitié des années 1750. Cette évolution graduelle de l'activité spécialisée policière vers le statut de profession a grandement influencé les polices du monde anglophone et, surtout, celle des États-Unis.

2.3.3. Chronologie de la professionnalisation de la police américaine

2.3.3.1. Vers la modernisation des forces de police américaines au cours du XIX^e siècle

Aux États-Unis, le XIX^e siècle est caractérisé par une accélération des processus d'industrialisation et d'urbanisation et par des vagues d'immigration massives. Ces évolutions socio-économiques contribuent amplement à la modernisation des forces de police américaines :

[T]he processes of industrialization, urbanization, and immigration changed this country from a primarily homogenous, agrarian society to a heterogeneous, urban one. Citizens left rural areas and flocked to the cities in search of employment. Hundreds of thousands of immigrants came to reside in America. Unsanitary living conditions and poverty characterized American cities. The poor, predominantly immigrant urban areas were plagued with increases in crime and disorder. As a direct result, a series of riots occurred throughout the 1830s in numerous American cities. Many of these riots were the result of poor living conditions, poverty, and conflicts between ethnic groups. These riots directly illustrated the need for larger and better organized law enforcement. Both the watch systems in the north and the slave patrols in the south began to evolve into modern police organizations that were heavily influenced by modern

departments developing in England during the same time (Walker, 1999). (Engel 2002a : 1053-1054)

Les années 1830 sont marquées par une série de révoltes et de soulèvements et, pour pallier un système de maintien de l'ordre désorganisé et inefficace, certaines villes créent des polices, inspirées du modèle de la *Metropolitan Police* britannique. En 1838, Boston établit la première force de police organisée et composée de six hommes (dirigés par un *city marshall*), employés à temps plein et rémunérés sur fonds publics (Anthony 2014 : 8). La police de la ville se développe et, en 1854, le *Boston Police Department* est créé, constitué de 250 policiers engagés à temps plein ; ils ne sont pas autorisés à cumuler cette fonction avec un autre emploi (*ibid.*). Parallèlement aux activités de maintien de l'ordre, la police vient en aide aux plus démunis :

[P]olice did provide a variety of social services to citizens, including feeding the hungry and housing the homeless. For example, Whitehouse reports that the Boston Police Department during the 1800s was responsible for a variety of public services, which included lodging the homeless, removing dirt and garbage, and checking every household daily for cases of cholera. (Engel 2002a : 1055)

La police de Boston poursuit son expansion et son développement et les tâches attribuées aux policiers se diversifient :

At the beginning of the 1900s, the department employed 1,000 patrolmen, who made about 32,000 arrests annually. Police officers' duties now included monitoring motor vehicle traffic, issuing citations, removing disorderly passengers from streetcars, and inspecting City of Boston permits at the open-air markets in Haymarket Square. (Anthony 2014 : 9)

En 1844, parallèlement à la modernisation des forces de l'ordre de Boston, la ville de New York se dote également d'une police inspirée du modèle mis en place en Grande-Bretagne avec le *Metropolitan Police Act* de 1829 :

The development of the New York Police Department in the mid-nineteenth century offers perhaps the best view to be had of the initial concerns Americans had about professional police forces as well as their acceptance of the new powers of police. New York City was one of the first American cities to develop a professional police force and, by the end of the nineteenth century, had the largest force in the nation. [...] The creation of a new police force in New York, staffed with full-time officers organized in a military-style hierarchy, whose interest in retention and promotion would give them an interest in aggressively investigating crime, had been stalled for a decade. Its opponents had been able to thwart the implementation of the new force for a decade by raising concerns about standing armies that had lingered from the Revolution. [...] In the latter half of the nineteenth century, officers began to be entrusted with greater search and arrest powers. (Oliver 2010 : 4)

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le processus de professionnalisation de la police américaine est engagé et le métier de policier est désormais une profession exercée à plein temps. De nombreux *police departments* sont créés dans les grandes villes américaines : à la

Nouvelle-Orléans (Louisiane) et à Cincinnati (Ohio) en 1852, à Philadelphie (Pennsylvanie) en 1854, à Chicago (Illinois) et à Milwaukee (Wisconsin) en 1855, à Baltimore (Maryland) et à Newark (New Jersey) en 1857 (Brodeur *et al.* 2000)³⁸. Inspirées du modèle britannique, ces nouvelles forces de police américaines sont consacrées à la répression et à la prévention des infractions, à la réalisation de patrouilles, et elles adoptent une organisation quasi-militaire (Engel 2002a : 1054). À l'image de la police du Royaume-Uni, le modèle policier adopté aux États-Unis est décentralisé et fragmenté en une multitude de forces de police qui dépendent des autorités locales, à différents niveaux (local, étatique ou fédéral).

Cependant, les polices américaines établies au cours du XIX^e siècle manquent de pouvoirs, d'autonomie et d'efficacité. Les premiers services de police américains sont contrôlés par la sphère politique et non par un pouvoir judiciaire indépendant (Leo 2008 : 66). Les politiciens locaux utilisent les nominations au sein des forces de police pour récompenser leurs partisans après les élections. Par conséquent, la composition ethnique et religieuse des forces de police reflète les groupes qui ont une influence politique locale (Engel 2002a : 1054). De plus, les postes et les promotions au sein des forces de police locales peuvent être achetés : dans la ville de New York, le versement de la somme de 300 dollars à l'influente organisation politique Tammany Hall³⁹ est l'unique critère de recrutement pour intégrer la force de police de la ville (Walker & Katz 2018 [2002] : 29). Pour la plupart des forces, la formation reçue à l'entrée dans la police est médiocre, voire inexistante, et le métier n'offre aucune sécurité de l'emploi (Engel 2002a : 1055). La corruption et le recours abusif de la force sont particulièrement répandus, à tous les niveaux de l'institution :

Corruption was a major characteristic of policing during this time period. Low-ranking officers, high-ranking police officials, and sometimes even entire departments were involved in corruption and misconduct. Patrol officers often accepted bribes to not enforce laws controlling moral crimes (e.g., drinking, gambling, and prostitution). This type of corruption was well known and pervasive. [...] [D]ue to the high turnover of police officers and residential mobility, officers were unlikely to have close relations with people in the neighborhood. Furthermore, [...] police frequently used physical force and enjoyed little citizen respect. During this time period, increases in citizen violence finally led to the adoption of weapons carried by police officers. (*ibid.*)

Le travail de la police est décrit comme inefficace et désorganisé par les observateurs contemporains et, en raison du manque de supervision directe et d'encadrement, les policiers

³⁸ Ces dates sont parfois inscrites sur les écussons ou les badges que portent les policiers de ces forces de nos jours.

³⁹ Tammany Hall était une organisation politique fondée en 1789 et qui a joué un rôle central dans le paysage politique new-yorkais jusqu'aux années 1960.

quittent régulièrement leur poste avant l'horaire imparti de fin de service (*ibid.*). Ces constatations conduisent à une série de réformes et d'évolutions qui ont contribué à la professionnalisation de la police américaine.

2.3.3.2. Un contexte propice à la professionnalisation de la police

Aux États-Unis, la période qui s'étend de 1890 à 1920, communément appelée « Ère progressiste » (*Progressive Era*), est « marquée par un ensemble de politiques à caractère social » et « constitue un moment charnière dans l'évolution de la société [...] états-unienne » (Alix 2014 : 223). Le développement du progressisme, vaste mouvement social et politique américain, s'inscrit en faveur d'une reconnaissance de la responsabilité du gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens et engendre une vague de réformes économiques, politiques et sociales ayant pour but d'assurer une meilleure adaptation aux mutations induites par la révolution industrielle et l'urbanisation croissante. Les progressistes prônent, entre autres, une amélioration des services de protection sociale et des législations garantissant les droits des travailleurs, ainsi qu'une réglementation accrue des grandes entreprises, et des organisations politiques locales afin d'endiguer les abus et la corruption (Engel 2002a : 1056). Ce courant de pensée influence largement les réformes de la police engagées à partir de la fin du XIX^e siècle et joue un rôle central dans le processus de professionnalisation de la police (Bykov 2014 : 144) :

The professionalization movement sought to reform the inefficient and corrupt police agencies that had developed during the nineteenth century. During this reform era, there was a total restructuring of police departments and a redefinition of the police role due to the perceived failure of police to enforce the law (Walker, 1977). Reformers sought to eliminate political influences, hire qualified leaders, and raise personnel standards. In addition, the reform agenda called for a mission of nonpartisan public service and restructuring of police organizations through the use of the principles of scientific management and the development of specialized units (Walker, 1999). (Engel 2002a : 1056)

Par ailleurs, les efforts visant à professionnaliser la police se sont intensifiés après la publication en 1931 des rapports de la *National Commission on Law Observance and Enforcement*, également connue sous le nom de *Wickersham Commission* (d'après son président George W. Wickersham). Cette commission d'enquête, mise en place par le président Herbert Hoover, produit la première étude nationale du système de justice pénale américain. Elle a pour objectif d'identifier les causes de la criminalité et d'évaluer les pratiques des policiers dans le traitement des infractions et l'application de la loi. L'un des rapports de la Commission, intitulé *Report on lawlessness in law enforcement*, rend publiques les multiples inconduites des policiers et

l'utilisation récurrente de la violence, en particulier lors des auditions de mis en cause (Calder 2013 : 1080). Le rapport révèle le recours fréquent à ce qui est nommé le « troisième degré » (« *the third degree* »⁴⁰), c'est-à-dire des violences psychologiques (menaces) et physiques (exposition à des lumières vives, coups, voire tortures) exercées par les policiers sur les mis en cause afin d'obtenir les informations désirées (Roberts 2012 : 2). Les conclusions de la Commission sont très médiatisées, certaines pratiques policières sont remises en cause et réformer la police devient nécessaire aux yeux de l'opinion publique :

[The findings of the Wickersham Commission] were immediately popularized by journalist Ernest Jerome Hopkins's 1931 book, *Our Lawless Police*, and many national newspapers and magazine stories. Although journalists, grand juries, legislative committees, bar associations, and civil liberties groups had all leveled such charges against police in the past, none had provoked nearly as much public controversy or exercised as much impact on public attitudes as the Wickersham Commission Report. [...] [T]he third degree had become a black mark on the image of policing. Following the report, police were portrayed in the media as dumb, bumbling, and corrupt men who routinely beat confessions out of helpless suspects. (Leo 2008 : 70-78)

La méfiance à l'égard de certaines pratiques policières et la nécessité de délimiter précisément les contours de la légalité de ces pratiques conduisent la Cour suprême à rendre diverses décisions, telles que *Mapp v. Ohio* en 1961 ou *Miranda v. Arizona* en 1966, en faveur d'une limitation des techniques d'investigation et des pouvoirs attribués aux policiers :

[T]he court decided in *Mapp v. Ohio* (367 U.S. 643 (1961)), that evidence obtained during a search and seizure that violated citizens' Fourth Amendment rights could not be used against them in a court of law. Dubbed the *exclusionary rule*, *Mapp* guaranteed that the fruits of an unconstitutional search could not be used during prosecution. In 1966, the court ruled in *Miranda v. Arizona*, 384 U.S. 436, that a suspect must be advised of his or her right against self-incrimination (protected by the Fifth Amendment) and the right to counsel (protected by the Sixth Amendment) before police can interrogate that suspect. Any admission of guilt obtained prior to giving the *Miranda* warnings cannot be used against the suspect during prosecution. Critics of these and other decisions claimed that the Supreme Court was "handcuffing" police. (Engel 2002a : 1057)

Dans une certaine mesure, ces textes de loi contribuent à la reconnaissance légale du statut de la profession évoquée par Harold Wilensky : « *the turn toward legal regulation [...] may be forced on an occupation by some clear and present danger where public debate persuades lawmakers to protect the layman (e.g., from forged documents or quack "cures")* » (1964 :

⁴⁰ En 1910, le major de police Richard Sylvester (Washington, D.C.) décrivait les trois types d'activités qu'un policier devait exercer : arrêter un mis en cause (le premier degré), le conduire à la prison (le deuxième degré) et l'interroger (le troisième degré). Le terme « troisième degré » (*third degree*) a finalement été retenu pour désigner uniquement l'emploi de la violence et de la torture dans le but d'obtenir des aveux ou des informations sur une affaire (Rejali 2007 : 73).

145). Les limites des pratiques professionnelles des policiers sont ici clairement délimitées par la loi afin de protéger les non-spécialistes contre un recours abusif aux pouvoirs de police.

L'intérêt croissant pour une plus grande efficacité des forces de police conduit également à une remise en question de l'organisation interne et structurelle de la police et au développement de l'administration policière moderne (*police administration*). August Vollmer, l'un des cadres de la police de Berkeley (Californie), est l'une des figures de proue du développement de la justice pénale aux États-Unis et il joue un rôle important dans l'introduction des réformes de la police au début du XX^e siècle. Il souligne la nécessité d'une plus grande efficacité administrative de la police et prône la centralisation de l'autorité au sein des services de police, ainsi que la rationalisation des procédures de contrôle du commandement (Engel 2002a : 1056). Ses idées sont reprises et développées par Orlando W. Wilson, haut responsable de la police de Wichita (Kansas) de 1928 à 1935, professeur de criminologie à l'Université de Californie puis chef de la police de Chicago dans les années 1960 :

Wilson had a significant impact on organizational changes within police departments during this time, largely through his textbook *Police Administration* (1950). Utilizing scientific principles of management, Wilson emphasized workload distributions based on calls for service and efficient management of personnel through bureaucratic design. Wilson also encouraged departments to gauge their success through measurable outcomes (numbers of arrests, citations, etc.) and rapid response to calls for service. (*ibid.*)

Orlando W. Wilson préconise une centralisation des services de police, en particulier en termes de structure organisationnelle et de gestion du personnel (Archbold 2013 : 9). Le manuel intitulé *Police Administration* qu'il publie en 1950 devient un ouvrage incontournable dans le domaine de la gestion policière (« *the bible of police management* », *ibid.*) et définit les bases organisationnelles sur lesquelles les services de police contemporains sont fondés :

Wilson's popular textbook on police administration reinforced classic managerial principles: span-of-control (having a limited number of subordinates per supervisor or manager), an unambiguous hierarchy (so everybody knows to whom they must report), and centralization of command (in which decisions are made at the top and flow down). This school of police management has become known as the "military" or "professional" model. (Maguire & Archbold 2002 : 1087)

Enfin, d'autres éléments ont également contribué à améliorer l'efficacité des forces de police, dont l'avènement de nouvelles technologies et, en particulier, l'apparition de la radio bidirectionnelle, de la voiture de patrouille et du téléphone :

With the advent of the two-way radio, officers could be notified about calls for service and police supervisors could contact their officers directly. This change in technology had a

significant impact on the provision of services to the public and the supervision of police personnel. Likewise, the use of patrol cars in the 1920s greatly enhanced the mobility of police officers and significantly reduced their response time to calls for service from citizens. Finally, the use of the telephone allowed citizens to have direct contact with the police department. Citizens were encouraged to call the police for any type of situation and the police promised a rapid response. (Engel 2002a : 1057)

De nombreux facteurs se sont donc combinés pour générer un contexte propice à la professionnalisation de la police américaine au cours du XX^e siècle et ce processus s'est notamment traduit par le développement des écoles de police et par la mise en place de cursus de formation consacrés à la police.

2.3.3.3. Le développement des écoles de police et des cursus au sein de l'enseignement supérieur

Comme au Royaume-Uni, l'appareil policier américain est décentralisé et la gestion des forces de police, le recrutement des personnels et leur formation relèvent des autorités locales. La professionnalisation des forces de police américaines ne s'est donc pas produite de façon uniforme sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, certaines avancées clés servent de modèle à l'ensemble du pays. Dans les années 1920, August Vollmer joue un rôle considérable dans la professionnalisation de la police américaine (Manning 2005 : 37). Surnommé le « père de la police moderne » (Go 2020 : 1199), il élabore un dispositif de formations dispensées aux policiers de Berkeley (Californie) lors de sessions hebdomadaires, puis il crée la première école de police officielle (*police academy*) consacrée à la formation continue, en 1908 :

Vollmer was [...] instrumental in adopting methods of training and education. Starting in 1907, he commenced a weekly meeting between himself and his officers known as the “crab sessions,” for the purposes of education on everything from policies and procedures to first aid and safety (Lavine, 1916). Many of these sessions featured guest lecturers, to include faculty members from the University of California. In order to further educate his police officers, in 1908, along with the assistance of the Oakland Police Department, Vollmer created the first local police academy in the region (Eastman & McCain, 1981). (Oliver 2016 : 457)

L'école de police de Berkeley propose des cours de droit, de premiers secours et de photographie (Berlin 2014 : 25). Les années suivantes, New York puis plusieurs autres villes se dotent également de *police academies*. Les premières écoles de police américaines constituent une étape clé dans le processus de structuration de la police comme profession (Wilensky 1964 : 142-144). Elles sont largement inspirées du modèle militaire :

[P]olice reformers turned to the new imperial-military regime [...] as they aimed to discipline and train their forces, thereby “professionalizing” them. They pushed for [...] higher standards and criteria for employment, and heightened discipline. They instituted new testing procedures

and training programs, setting up, for instance, police academies and schools (Graper 1921, pp. 128–32; Vollmer 1933, pp. 163–75). [...] The model for these programs was, again, the imperial-military regime, and particularly the army's new professionalization schools and training methods. Soon after taking office in 1912, Chief Robinson in Philadelphia created a new daily training regimen for his force that drew from the army's new Leavenworth manuals, regularly drilling his force in "the 'school of the company' and the 'school of the battalion'" as he reported. [...] Robinson even created a new manual for patrolmen that closely resembled the recently issued army manuals for soldiers and taught the correct "position of attention" and the proper "salutes" (Hershler 1900, p. 9; Philadelphia Bureau of Police 1913, pp 6–7). He reported that these and other militarized measures had "raised the efficiency of the police to a point second to no city," [...] (RMP1913, p. 107). From Savannah to Cincinnati to Berkeley, many other departments instituted new regular drills modeled after military training, particularly to increase the capabilities of the force. (Go 2020 : 1205)

Le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), agence fédérale de police judiciaire et du renseignement intérieur créée en 1908, met en place la *FBI National Academy*⁴¹ en 1935. Cet établissement est fondé pour former les policiers américains et, plus spécifiquement, les cadres et les instructeurs des polices des villes, des comtés et des États :

In 1935 the FBI National academy was established to train selected members of law enforcement agencies as police executives and instructors for their local departments. The 12-week training course is conducted at Washington, D.C., and at the FBI academy on the U.S. marine base in Quantico, Va., by members of the FBI training staff and recognized outside experts. No tuition or fees are charged. The two sessions of the National academy, completed during the 1958 fiscal year, raised the total of graduates to more than 3,500. Among these graduates were police officers and officials from every state as well as several other countries and U.S. territorial possessions. The benefits of their training had been transmitted to thousands of their fellow police officers. Approximately 25 % of these graduates were the heads of their law enforcement agencies. (Hoover 1961)

John Edgar Hoover, haut fonctionnaire de police et directeur du FBI de 1935 à 1972, aurait considérablement influencé la professionnalisation des services de police locaux, prônant l'idée du policier comme professionnel rigoureusement formé, instruit, honnête et engagé dans une « guerre contre le crime » :

Hoover's leadership of the F.B.I. had a direct influence on local police agencies because of his portrayal of agents under his command as highly trained and educated, professional, and honest. In addition, he instituted the F.B.I.'s Top Ten Most Wanted List, controlled the Uniform Crime Report (UCR) system, and effectively communicated to citizens that his organization was involved in a "war on crime." Most local departments wanted to emulate the professional F.B.I. agents and thus perpetuated the "crime fighter" image. (Engel 2002a : 1056-1057)

Pour Richard A. Leo, les réformateurs de la police ont cherché à se défaire de l'image du métier de policier comme étant fortement influencé par la sphère politique et réservé aux hommes de la classe ouvrière afin d'en faire une profession de classe moyenne, politiquement neutre et

⁴¹ L'un des policiers français que nous avons interrogés (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)) a participé à un stage d'immersion de trois mois organisé par la *FBI National Academy* (début 2009).

respectable (2008 : 72). En 1959, toutes les villes de plus de 250 000 habitants disposent d'un cursus de formation spécifique destiné aux policiers (Berlin 2014 : 25). Cet élément témoigne d'une professionnalisation effective de la police car une formation standardisée devient indispensable pour accéder à la profession (Wilensky 1964 : 144). En 1965, le *Law Enforcement Assistance Act* prévoit une prise en charge financière de la formation des personnels des polices d'État et des forces de police locales afin de contribuer à l'amélioration des pratiques policières :

The main purposes of the act were to authorize the U.S. Attorney General to make grants for the training of State and local law enforcement personnel and to make grants for demonstration and other projects designed to improve the capabilities, techniques, and practices of State and local agencies charged with law enforcement and related responsibilities. The act's overall objective is to improve and strengthen crime control programs. Its authors envisioned that the act would bolster existing training programs for law enforcement personnel and support the development of new training methods. It was also envisioned that the act would authorize Federal support for the development of improved methods of enforcing criminal laws and administering justice. (site Internet de l'*U.S. Department of Justice* n.d.)

Différents organismes en charge de la formation des policiers se développent dans tout le pays et un rapport du Ministère de la Justice (*U.S. Department of Justice*) recense un total de 648 écoles de police chargées de la formation initiale des policiers sur l'ensemble du territoire en 2006 (Reaves 2009 : 1).

Par ailleurs, le développement de la formation des policiers est étroitement lié au monde universitaire. Harold Wilensky indique que les organismes de formation professionnelle sont généralement, à terme, mis en relation avec les universités : « *If these training schools do not begin within universities, [...] they always eventually seek contact with universities, and there is a steady development of standard terms of study, academic degrees, and research programs to expand the base of knowledge* » (1964 : 144). August Vollmer préconise le recrutement de diplômés de l'enseignement supérieur (Engel 2002a : 1056) et il milite en faveur de l'enseignement de la justice pénale (*criminal justice*) à l'université. Il est l'un des premiers à reconnaître l'apport que le savoir savant établi par certains chercheurs universitaires peut représenter pour l'amélioration des connaissances et des pratiques policières :

It was Vollmer's need for more learned assistance in the investigation of a homicide that brought him to seek out the assistance and knowledge of professors of the University of California at Berkeley. It was these interactions that sparked his idea of having not just professors train his officers once a week, but rather, to have his officers attend courses taught by the college professors in order that they may be both educated and degreed. (Oliver 2016 : 457)

Avec l'aide du Dr Albert Schneider, professeur de pharmacologie et de bactériologie, Vollmer conçoit un cursus de formation au sein de l'Université de Berkeley. Cette formation universitaire est ouverte en 1916, d'abord à destination des policiers de la ville afin d'obtenir un diplôme universitaire puis, dans les années qui suivent, à l'ensemble des étudiants de l'Université. Les enseignements dispensés comprennent différentes thématiques telles que l'organisation et l'administration de la police ou les méthodes et les procédures policières, enseignées par Vollmer. Toutefois, à la différence des écoles de police (*police academies*), le cursus prévoit également des cours de criminologie, de psychologie et de sciences naturelles, comme la microbiologie, la chimie ou la toxicologie (*ibid.*), assurés par des universitaires. Divers cursus de formation similaires, inspirés de celui de l'Université de Berkeley, sont mis en place dans d'autres villes américaines. Des programmes d'enseignement supérieur consacrés à la police sont créés à l'Université d'État de San José (Californie) en 1930, à l'Université d'Hawaï en 1932, à l'Université d'État du Michigan et à l'Université de l'Indiana en 1935 et à l'Université d'État de Washington en 1941 (*ibid.*). Universitaires et policiers se côtoient au sein des équipes enseignantes de ces cursus de formation, favorisant l'établissement de « passerelles entre la théorie et la pratique de la police, dont la recherche sur la police est en partie issue » (Brodeur & Monjardet 2003 : 14). Pour Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet, deux phénomènes méritent d'être soulignés :

(1) *L'admission au sein de l'université américaine des grands réformateurs de la police*, comme O.W. Wilson, qui était à la fois « doyen émérite » (*dean emeritus*) de l'École de criminologie de l'Université de Berkeley et « surintendant » de la police de Chicago. D'autres réformateurs, comme August Vollmer, publiaient leur traité sur la police avec la préface d'un universitaire prestigieux, comme James Q. Wilson.

(2) *La création de filiations entre des réformateurs policiers et des chercheurs de l'université*. Le cas le plus célèbre est celui de la filiation entre Herman Goldstein et Egon Bittner. H. Goldstein fut un cadre de la police de Chicago sous O.W. Wilson. Il est devenu par la suite professeur d'université et il est aujourd'hui l'auteur le plus cité dans les publications sur la police. E. Bittner, qui a désigné H. Goldstein comme son mentor, est un des sociologues de la police les plus influents. Son influence s'est aussi exercée par choc en retour sur H. Goldstein. *Pour l'essentiel, ces phénomènes ont signifié que la recherche pénétrait au sein des institutions policières, le chercheur étant lui-même policier ou le mentor d'un chercheur.* (nos italiques, *ibid.*)

Parallèlement aux cursus de formation mis en place dans l'enseignement supérieur, les recherches sur la police (*police studies*) se développent aux États-Unis à partir des années 1960 (Manning 2005 : 36).

2.3.3.4. Le développement des *police studies*, la construction d'une association professionnelle et la question de l'éthique policière

Le développement des *police studies* intervient dans un contexte spécifique de (re)définition de la police, de son rôle et de ses pratiques par les observateurs contemporains : « *Policy makers, academics, the public, and, most importantly, the police themselves, wanted to know: what are we doing? why are we doing it? can we do it better? what works? how do we experiment and measure?* » (site de la *Police Foundation* 2020). De plus, certains événements conduisent à une crise de légitimité et à une remise en question des forces de police :

[L]e développement des recherches sur la police a reçu une impulsion décisive des grandes commissions d'enquête présidentielles qui suivirent la flambée des émeutes urbaines du début des années soixante. Celles-ci ont mis la police en accusation. Incompétence, brutalité, racisme sont soupçonnés de servir de détonateur : dans nombre de cas, c'est un incident entre police et population, dans un climat bien établi de défiance et d'hostilité réciproques, qui a précipité l'émeute. (Brodeur & Monjardet 2003 : 64)

Comme au Royaume-Uni, les travaux de recherche permettent d'établir une meilleure connaissance des pratiques spécialisées des policiers et, dans certains cas, contribuent à leur amélioration, aboutissant à l'adoption de nouvelles pratiques afin d'obtenir davantage de résultats probants. À titre d'exemple, en 1966, lors de l'arrêt *Miranda v. Arizona*, la Cour suprême souligne que peu d'informations sont disponibles sur les techniques d'interrogatoire dont les policiers se servent lorsqu'ils mènent des auditions :

[T]he United States Supreme Court lamented the relative absence of empirical information about what constituted common or routine police interrogation practices. In its landmark decision in *Miranda v. Arizona* (1966), the Court wrote that, "Interrogation still takes place in privacy. Privacy results in secrecy and this in turn results in a gap in our knowledge as to what in fact goes on in the interrogation room" (p. 448). (Kassin *et al.* 2007 : 382)

Plusieurs auteurs regrettent également le manque de recherches empiriques dans ce domaine (Baldwin 1993 : 326 ; Leo 1996 : 266). L'audition étant une étape décisive de la séquence policière et dans le recueil d'informations et d'indices dans une affaire, il apparaît essentiel d'étudier les pratiques spécialisées qui la régissent, mais également d'évaluer leur efficacité. Dans les années qui suivent, de nombreux chercheurs se sont intéressés à cette thématique afin de contribuer à une meilleure connaissance, voire à une amélioration, des pratiques policières :

Since *Miranda*, researchers have used an array of methods to fill in this empirical gap. This literature is comprised of individual case studies (e.g., Gudjonsson & MacKeith, 1990), archival analyses of actual case documents (e.g., Leo & Ofshe, 1998; Drizin & Leo, 2004), observations of taped interrogations (e.g., Moston, Stephenson, & Williamson, 1992; Ofshe & Leo, 1997), retrospective self-reports of suspects (e.g., Gudjonsson & Sigurdsson, 1999; Gudjonsson, 2006),

and laboratory and field experiments (e.g., Kassin & Kiechel, 1996; Kassin, Meissner, & Norwick, 2005; Russano, Meissner, Narchet, & Kassin, 2005). In addition, a number of social scientists, journalists, and legal scholars have directly observed police practices “inside the interrogation room” (e.g., Corwin, 2003; Leo, 1996a; Simon, 1991; Skolnick, 1966; Wald Ayres, Hess, Schantz & Whitebread, 1967). As a result of this activity, there is now a substantial literature on various aspects of the psychology of police interrogations and confessions (Kassin & Gudjonsson, 2004; Gudjonsson, 2003). (Kassin *et al.* 2007 : 382)

La fin du XX^e siècle est caractérisée par la prolifération des organismes de recherche et des programmes de recherche financés par des institutions publiques (tels que la *Law Enforcement Assistance Administration* ou le *National Institute of Justice*, créés en 1968) ou privées (dont la *Police Foundation* [1970] ou le *Police Executive Research Forum* [1976]) (Brodeur & Monjardet 2003 : 64 ; Manning 2005 : 27).

D’après Robin S. Engel, la crise de légitimité subie par la police américaine dans les années 1960 et le développement des *police studies* dans les années 1970 conduisent à une remise en question de la philosophie et des principes qui sous-tendent la profession (2002a : 1058). Ce contexte engendre un phénomène de polarisation entre deux types d’identité professionnelle : « *supercops, who desire to enforce only serious crimes, such as robbery or rape; service-oriented officers, who see their job as that of a helping profession* » (Champion 2005 : 194). Ces questions font écho au débat entre les deux conceptions de la police évoquées précédemment : la police en tant que *police force* ou *police service* (voir section 2.3.2.5.). Deux philosophies différentes de la police se distinguent. D’une part, comme au Royaume-Uni, mais de manière encore plus systématique, le mouvement en faveur du *community policing* gagne du terrain (Brodeur & Monjardet 2003 : 196), prônant l’élaboration de relations de proximité avec le grand public. Le *community policing* promeut les relations de confiance et d’entraide avec la population, un recours moins fréquent aux arrestations, une étude des particularités inhérentes à chaque situation et l’élaboration de solutions mesurées et adaptées à chaque contexte spécifique (Engel 2002a : 1059). D’autre part, certaines forces de police adoptent une conception très différente de la police et de son rôle, soutenant un renforcement de la pénalisation des infractions et le recours à des méthodes de police plus intensives et plus agressives pour combattre la criminalité. Cette politique de la « tolérance zéro » (*zero tolerance policies*) est « expérimentée pour la première fois à New York au début des années 1990 » et s’efforce « de ne laisser aucune infraction impunie » (Mailfait 2002 : 626). Elle se traduit par des arrestations systématiques et par l’emploi d’autres politiques de répression (Engel 2002a : 1059).

Les réformateurs de la police, les formateurs (au sein des écoles de police ou des cursus de l'enseignement supérieur) et les membres des organismes de recherche sont autant d'acteurs qui participent à la création d'une association ou organisation professionnelle, autre étape du processus de professionnalisation (Wilensky 1964 : 144). Une association professionnelle (également appelée organisation professionnelle) est un ensemble d'acteurs qui souhaitent faire progresser une profession particulière, la faire évoluer, promouvoir son développement ou encore défendre ses droits. Les réformateurs de la police emploient, entre autres, l'argument du perfectionnement de la formation des policiers et de leurs pratiques, pour appuyer les demandes d'amélioration des conditions de travail et d'augmentation des salaires (Go 2020 : 1205). L'émergence d'une association professionnelle se traduit, entre autres, par la création d'organismes consacrés au développement de la police et, plus spécifiquement, à sa professionnalisation. Cette démarche est, par exemple, l'objectif poursuivi par William A. Wiltberger, ancien policier de Berkeley et professeur à l'Université d'État de San Jose (Californie), August Vollmer et Orlando W. Wilson lorsqu'ils créent la *National Association of College Police Training Officials* en 1941. Cette association a pour vocation de réunir les acteurs impliqués dans l'enseignement supérieur de la police, pour échanger sur des questions liées à la formation des policiers et pour promouvoir l'avancement de l'enseignement supérieur pour la police (Oliver 2016 : 461). De même, les institutions ayant joué un rôle important dans le développement des *police studies*, comme la *Police Foundation* (désormais *National Policing Institute*) ou le *Police Executive Research Forum*, ont pour objectif de faire progresser la police et de contribuer à sa professionnalisation :

At the National Policing Institute, formerly known as the National Police Foundation, our mission is *to pursue excellence in policing through science and innovation*. We are the oldest nationally-known, non-profit, non-partisan, and non-membership-driven organization *dedicated to improving America's most noble profession – policing*. The National Policing Institute has been *on the cutting edge of police innovation for over 50 years* since it was established by the Ford Foundation as a result of the President's Commission on the Challenge of Crime in a Free Society. (nos italiques, site Internet de la National Policing Institute 2022)

[The Police Executive Research Forum is] [a] national organization of police executives *dedicated to improving policing and advancing professionalism through research and involvement in public policy debate*. The organization depends on private grants and contracts for funding. (nos italiques, Champion 2005 : 193)

D'autres organismes contribuent également à représenter la profession, dont la *National Association of Police Organizations* (créée en 1978) ou, à l'échelle internationale, l'*International Association of Chiefs of Police* (IACP), destinée aux cadres de la police.

Enfin, d'après Harold Wilensky, la dernière étape du processus de structuration d'un groupe professionnel est liée à l'élaboration d'une déontologie professionnelle. Aux États-Unis, la question de l'éthique policière est soulevée dès le début du XX^e siècle car les premières réformes de la police sont motivées, entre autres, par la volonté d'endiguer la corruption et les inconduites des policiers :

Led by Vollmer, O.W. Wilson, Herbert Hoover, and others, the movement to professionalize police sought to raise personnel standards, develop a sense of mission for the profession, eliminate scandal, and “get the politics out of policing” (Walker, 1983). [...] This agenda of police organization and reform is suggestive for a discussion of police ethics. (Donahue & Felts 1993: 345)

En octobre 1957, la soixante-quatrième conférence annuelle de l'IACP se tient à Hawaï et est marquée par l'adoption officielle d'un code de déontologie, le *Law Enforcement Code of Ethics* (IACP n.d.). Ce texte définit les valeurs et les principes auxquels devrait adhérer l'ensemble du personnel policier et énonce les règles de conduite qui régissent leurs actions, leur comportement et leurs pratiques. Il est intéressant de noter que le code de déontologie adopté par l'IACP a eu un impact certain sur les réflexions dans le domaine de l'éthique policière américaine et a servi de modèle à l'élaboration du code de déontologie de plusieurs forces de police locales. Nous avons comparé le texte produit par l'IACP avec les codes de déontologie en vigueur de nos jours dans diverses forces de police américaines⁴² et nous avons pu observer de nombreuses similitudes, concernant la terminologie, les caractéristiques linguistiques et les procédés rhétoriques employés (Cartron 2019).

Robin S. Engel résume les évolutions et le processus de professionnalisation de la police américaine au cours du XX^e siècle :

To summarize, policing during the reform era changed as organizations characterized by inefficiency, corruption, and low personnel standards were transformed into “professional” departments. The professionalization movement stressed changes in the levels of officer education and training, appointment of qualified reform-minded administrators, and adherence to scientific principles of management. Police organizational structures during this time were centralized, specialized, and bureaucratic. Professional officers emphasized their functions of law enforcement and crime prevention through random motorized patrol and rapid response to calls for service. (2002a : 1057)

La structuration de la police américaine en tant que profession est donc un processus qui se déroule graduellement à partir de la fin du XIX^e siècle. Inscrite dans le sillage de la

⁴² Dans de nombreux cas, les codes de déontologie sont accessibles en ligne, sur le site Internet des forces de police.

professionnalisation de la police britannique, elle est le fruit d'initiatives locales qui contribuent peu à peu au développement d'une profession policière exercée à plein temps, à la mise en place de cursus de formations, à la construction d'une association professionnelle, à la reconnaissance légale du statut de profession et à l'adoption de codes de déontologie. Ces nombreuses évolutions contribuent au passage de la spécialisation à la professionnalisation policière. Après avoir retracé la chronologie de la professionnalisation de la police britannique et de la police américaine, nous pouvons désormais affirmer que les policiers forment effectivement une communauté spécialisée professionnelle et nous proposons à présent d'en étudier ses caractéristiques.

2.4. Les caractéristiques principales de la communauté spécialisée professionnelle policière

Les policiers, spécialistes professionnels œuvrant au service d'une triple finalité spécialisée (maintien de l'ordre public ; prévention et répression des infractions aux lois en vigueur ; protection des individus et des biens), constituent ce que Séverine Wozniak appelle un « groupe social homogène et organisé » (2011 : 31). Ils forment une communauté spécialisée régie par des « conditions d'organisation générale » qui s'articulent autour de trois fonctions : « la fonction d'opération », « la fonction de régulation » et « la fonction de formation » (Petit 2010 : §22). Nous proposons de mobiliser ces trois catégories d'analyse pour présenter les caractéristiques principales de la communauté spécialisée professionnelle étudiée.

2.4.1. La fonction de formation

La fonction de formation concerne « l'organisation des dispositifs d'acquisition et de mise à jour des compétences nécessaires aux acteurs du domaine » (Petit 2010 : §22). Elle comprend, en particulier, les « dispositifs formels de formation académique et professionnelle initiale ou continue » (*ibid.*). Pour les policiers britanniques et américains, la formation des policiers est institutionnalisée : nous avons détaillé précédemment le développement des écoles de police et des centres de formation, ainsi que la mise en place progressive de cursus de formation professionnelle et universitaire, et nous proposons ici de résumer brièvement les éléments qui caractérisent actuellement la formation des policiers.

Au Royaume-Uni, la formation initiale des policiers (*probation*) dure deux ans et elle se déroule en trois phases. Dans un premier temps, les recrues (*probationers*) suivent une formation de seize à vingt semaines en école de police, sur un site de formation propre à une force de police et/ou dans un *regional training centre* (qui regroupe les recrues de plusieurs forces) (Cassan 2011 : 369-370). Certains enseignements sont parfois dispensés par une université partenaire (Bryant *et al.* 2010 : 27). Les enseignements couvrent un vaste champ de thématiques :

The modules covered in this phase include: health and safety, first aid, race and diversity, ethics and values, information technology, problem solving, team working, law, equipment usage, dealing with different types of crime. You will also have [...] days of basic personal safety training and start looking at social, community and neighbourhood policing, to prepare you for the next phase of your training. (McGrath 2018 : 69-70)

Les recrues apprennent également à se familiariser avec les spécificités propres à la zone territoriale à laquelle ils sont affectés. Les règles inhérentes à la profession (concernant, par exemple, l'importance de la hiérarchie ou du code vestimentaire et, notamment, de l'uniforme) leur sont également enseignées, tout comme l'utilisation du matériel professionnel (radio, bases de données tel que le PNC [*Police National Computer*], etc.) (Bryant *et al.* 2010 : 26). Dans un second temps, lors de la *tutoring period*, les *probationers* britanniques effectuent un stage de terrain d'une durée de dix à douze semaines (durée variable selon les forces de police). Ils sont accompagnés et encadrés par un tuteur, un pair expérimenté chargé de leur formation (Cassan 2011 : 369-370). L'acquisition des compétences pour intervenir sur le terrain se fait de façon progressive :

Dans la plupart des cas, on constate la progression suivante au cours des dix semaines de *tutorship* : le tuteur installe la confiance en faisant tout d'abord connaître le secteur à son stagiaire, pour qu'il se sente à l'aise dans son nouvel environnement, son nouveau rôle et sa nouvelle tenue (notamment le nouveau regard du public sur lui), puis il va diversifier les interventions progressivement. Le *probationer* reste d'abord en retrait pour observer comment son tuteur s'y prend, puis il commence par faire le *paperwork*, donc toute la partie administrative induite par chaque intervention. Ensuite, grâce au soutien et aux efforts du tuteur pour mettre en confiance le stagiaire, il arrive à un stade où il se sent prêt à gérer seul une intervention. Contrairement à l'école où les simulations et apprentissages formels sont plus découpés et isolés les uns des autres, les stagiaires peuvent se « saisir » d'une affaire du début à la fin, « en suivant le guide ». [...] : le *probationer*, durant son stage, est [...] incité et même tenu à l'action. » (*ibid.* : 371)

La troisième phase est celle de l'*independent patrol*. Lorsque les *probationers* sont suffisamment autonomes et qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires, ils prennent en charge une variété de tâches policières, sans nécessairement être constamment supervisés :

Attaining the right to undertake Independent Patrol is a key milestone in your development as a student police officer. It means that, although your training is far from over, you can undertake many police functions associated with fully qualified (confirmed) police officers without the need for constant supervision. Independent Patrol normally occurs after about week 30 in training, although this does vary significantly from force to force. (Bryant *et al.* 2010 : 29)

Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet soulignent le rôle central de la formation initiale dans l'acquisition des connaissances, des pratiques, des normes et des codes (formels et informels) inhérents à la profession :

La formation [...] véhicule, au niveau explicite, un ensemble de connaissances et de normes propres à l'emploi auquel la recrue se prépare, mais aussi et surtout, parce que sous cette fonction formelle, elle inculque et impose les règles informelles de fonctionnement du même groupe : les comportements requis pour s'y faire accepter, et ceux qui généreront un efficace rejet. [...] [L]'école est d'abord [l'outil] de la reproduction, à l'identique, du groupe et de ses normes. (2003 : 68-69)

Par ailleurs, les policiers britanniques peuvent également bénéficier d'une formation continue tout au long de leur carrière : « *All police staff are subject to continuous professional police development requirements through the 'Skills for Justice' NOS [national occupational standard], which is administered through the Professional Development Review (PDR) continuous process* » (Newburn & Neyroud 2008 : 277).

Aux États-Unis, bien que les variations entre les forces de police soient multiples, la formation des policiers comprend trois grandes rubriques : l'acquisition des connaissances de base ou formation initiale (*basic training*) en école de police, la formation sur le terrain (*field training*) et la formation continue (*in-service training*). En 2018, un rapport du Ministère de la Justice (*U.S. Department of Justice*) recense un total de 681 établissements (*law enforcement training academies*) consacrés à la formation initiale des policiers sur l'ensemble du territoire (Buehler 2021 : 1). Ces écoles de police sont gérées soit par les autorités locales, au niveau du comté, de la municipalité ou de l'État, soit par des universités ou des établissements d'enseignement technique (*technical schools*) (*ibid.* : 2). Les grandes villes (telles que New York, Chicago et Los Angeles) disposent de leurs propres organismes de formation. La durée des programmes et le contenu des enseignements peuvent varier d'un établissement à l'autre car il n'existe aucun référentiel de formation établi pour l'ensemble du pays. Toutefois, d'après Emily Buehler, chercheuse au *Bureau of Justice Statistics*, la durée moyenne de la formation initiale des policiers américains est de 833 heures et, pour la plupart, les recrues formées dans ces écoles de police reçoivent des enseignements portant sur : les procédures à suivre lors de la réalisation de patrouilles, l'utilisation des armes à feu, la rédaction des procès-verbaux (*police reports*), les

techniques (verbales et physiques) à employer pour maîtriser un individu lors d'une arrestation, l'usage situationnel de la force, les tactiques de défense et d'auto-défense, l'éthique et l'intégrité professionnelle, les législations en vigueur (droit pénal et constitutionnel, droit des enfants, code de la route, etc.) et le maniement de l'équipement policier (arme de service, matraque, aérosol de défense [communément appelé « bombe au poivre »]) (2021 : 1-3). L'apprentissage s'effectue par le biais de cours théoriques, mais également de mises en situation :

The academy staff puts the recruits through as much of a realistic training environment as possible. This is accomplished through using instructors and police officers as role players (actors) during scenarios. The academy also has a “street scene” in the basement, complete with old cars, motorcycles, and storefronts. Larger departments have mock cities, such as you would see on a Hollywood movie set, for training. (O'Donnell 2019 : 100)

À l'issue de la scolarité en école de police, le candidat reçoit un diplôme, puis la formation initiale se poursuit sur le terrain (*ibid.* : 117). Cette seconde phase (appelée *field training*) varie également selon les sites : la période peut s'étendre de quelques semaines à plusieurs mois en fonction de la force de police. La nouvelle recrue (surnommée *rookie*) est alors encadrée et formée sur le terrain par un pair expérimenté, nommé *field training officer* (ou *FTO*) :

Most F.T.O.'s have their recruits attempt to complete or require them to complete a checklist. The items on a recruit checklist are what a police officer will come into contact with during their shift. Depending on the shift, hours, and location, they may not experience some of the items on the checklist and that is usually okay. The F.T.O. does his or her best to get to as many of these items as possible. Here is an example of a Recruit Checklist: domestic violence, [...] assault and battery [...], substantial battery [...], homicide and other death investigations [...], fire investigations [...], robbery [...], sexual assaults [...], crimes against children [...], traffic accidents [...], traffic enforcement [...], hazardous devices [...], burglaries and other property crimes [...], arrest of adult [...], arrest of juvenile [...], emergency vehicle operations, [...] present a case to the district attorney's office [...], court proceedings. (*ibid.* : 118-125)

L'objectif est d'accompagner la recrue dans la réalisation des tâches policières, de lui transmettre le savoir spécialisé et de lui enseigner les procédures en vigueur et le comportement à adopter dans les différents cas et affaires rencontrés. Le rôle du *FTO* est également d'évaluer les compétences de la recrue à gérer les situations sur le terrain et de déterminer si elle est apte à rejoindre définitivement la police.

In field training, rookie officers apply the knowledge and skills acquired in basic training to real-life situations on the streets. FTOs assess whether recruits are able to conduct routine police activities skillfully and independently. Also, it is during field training that rookie officers are socialized into the police subculture, a force that exerts considerable influence over police officer's behavior (Van Maanen). (Maguire & Archbold 2002 : 1090)

La transmission des savoirs spécialisés, mais également de la culture professionnelle, des pairs expérimentés vers les nouvelles recrues joue donc un rôle essentiel dans la formation des

policiers. La formation par la pratique (ou formation sur le tas) est parfois considérée comme cruciale, plus efficace et plus pertinente que les enseignements théoriques reçus à l'école de police car elle confronte le policier à la réalité du terrain :

How important is experience in learning to become an effective police officer? Police officers say vehemently that there is no substitute. The training given in police academies is universally regarded as irrelevant to "real" police work. Policing, it is argued, cannot be learned scientifically, in the sense that if A is done in Y situation and B is done in X situation, then Z will result. The life police officers confront is too diverse and complicated to be reduced to simple principles. As police officers continually say, every situation is different. What is needed, then, is not learning in the book sense but skills derived from handling a multitude of what seem like unique situations over and over again. (Bayley & Bittner 1984 : 35)

Enfin, les policiers américains continuent à se former tout au long de leur carrière (Bayley & Bittner 1984 : 55 ; O'Donnell 2019 : 99-110) :

Police training continues over the course of a police officer's career with in-service training that takes place for a required number of hours per year (determined by individual police departments). Workshops, classes, and conferences on specialized topics can teach seasoned officers new techniques, as well as provide them with valuable information that can be incorporated into daily police activities (Haley). Some current topics taught during in-service training include community and problem-oriented policing, dealing with youth gangs, new types of drugs, and a variety of other specialized topics. (Maguire & Archbold 2002 : 1090-1091)

La formation continue peut prendre différentes formes et elle est parfois rendue obligatoire par certaines forces de police.

La fonction de formation de la police (qu'elle soit britannique ou américaine) se traduit donc par des dispositifs formels de formation académique et professionnelle initiale et continue, ainsi que par la formation à la pratique par la pratique grâce à un système de compagnonnage avec des policiers expérimentés. Les connaissances spécialisées sont également diffusées « par le biais de publications spécifiques (journaux professionnels ; magazines thématiques ; etc.) » (Petit 2010 : §22), tels que *Police* (la revue de la *Police Federation of England and Wales*⁴³), *The Job* (revue du *Metropolitan Police Service* de Londres), *Police: The Law Enforcement Magazine* (presse spécialisée américaine) ou *Police Chief* (la revue de l'IACP).

⁴³ La *Police Federation of England and Wales* (créée en 1919) est la seule organisation syndicale autorisée par la loi et elle représente tous les policiers en Angleterre et au pays de Galles.

2.4.2. La fonction d'opération

Une communauté spécialisée professionnelle dispose également d'une fonction d'opération, qui se traduit par la réalisation d'« actes constitutifs du domaine, c'est-à-dire des actes ordinaires par lesquels on « fait », par exemple, de la chimie, de l'archéologie, de la musique, etc. » (Petit 2010 : §22). Les policiers britanniques et les policiers américains réalisent une grande diversité d'activités opérationnelles qui peuvent être réparties en plusieurs catégories. Dans leur ouvrage intitulé *Sociologie de la police*, Fabien Jobard et Jacques de Maillard proposent une typologie des activités policières et distinguent la « police de tranquillité publique », la « police d'investigation », la « police de l'information » et la « police des foules » (2015 : 111-140). La police de tranquillité, qui concerne la majorité des effectifs, doit s'assurer de la tranquillité de tous et garantir la coexistence pacifique des citoyens. Ses missions sont multiples :

[Elle] a pour objet la tranquillité publique, c'est-à-dire la liberté des citoyens de voir leur existence protégée de toute gêne ou agression. Cette police vise avant tout à prévenir tout désordre et toute nuisance sur la voie publique. Elle ne s'interdit cependant pas d'intervenir dans les espaces privés pour mettre un terme aux désordres susceptibles de s'y produire, qu'ils touchent à la vie de tiers (tapages et autres troubles de jouissance) ou à la vie domestique (violences conjugales). [...] Cette police a pour mandat de s'occuper de tout, puisque tout est toujours susceptible de gêner la tranquillité publique : elle veille à l'ordre routier, au bruit, à la sécurité des personnes et notamment des plus fragiles d'entre elles, mais aussi à la prévention des atteintes à la nature et à l'environnement, ou à l'animal et aux biens. (*ibid.* : 113-114)

Les activités qui relèvent de la police de tranquillité publique sont variées et comprennent, par exemple, la réalisation de patrouilles (à pied ou en voiture), de contrôles routiers, de contrôles d'identité, l'assistance et la sécurisation du périmètre lors d'un incident (tel qu'un accident de la route) ou la protection rapprochée de personnalités. La police d'investigation se consacre à « l'ensemble des activités de répression du crime et de la délinquance » (*ibid.* : 120) et a pour but d'identifier les auteurs et les circonstances des infractions. Les tâches qui relèvent de cette sphère d'activité comprennent, par exemple, l'analyse des scènes de crime, les auditions (de mis en cause, de victimes et de témoins) ou les interpellations des suspects et la notification de leurs droits. La police de l'information collecte et traite l'information, dans un but de prévention et de répression des crimes et des désordres : elle « cherche à savoir quels faits pourront et pourraient être commis par des acteurs ou des « milieux » plus ou moins définis » (*ibid.* : 128). Elle concerne, entre autres, les affaires de terrorisme ou de crime organisé et comprend diverses missions : surveillance, écoutes téléphoniques, infiltration, gestion des indicateurs (surnommés

les « indicis ») de police. Enfin, la police des foules est chargée de la gestion des « désordres de grande ampleur et [d]es rassemblements, qu'ils soient festifs ou protestataires » (*ibid.* : 133). Ces activités comprennent le recueil d'informations sur l'évènement, la planification des échanges avec tous les acteurs présents sur place (y compris les organisateurs), la surveillance de zones particulières, etc.

Cette typologie cartographie les sphères d'activité de la police, mais les frontières de ces catégories analytiques sont perméables. Lors de l'exercice de ses fonctions, un même policier peut être invité à effectuer des tâches qui incombent à la police de la tranquillité publique, mener une investigation, recueillir des renseignements et être impliqué dans la gestion d'une manifestation :

ce sont les mêmes policiers, qui, au sortir d'un maintien de l'ordre particulièrement musclé, débrouillent un embouteillage, sauvent les blessés d'un accident, accueillent et apaisent une femme battue, mettent fin à une prise d'otage, maîtrisent un dément menaçant, mettent en fiches les supposés opposants du pouvoir, font fonctionner le jour un circuit moto pour les jeunes d'une cité, qu'ils harcèleront la nuit. (Monjardet 1996 : 9)

Par ailleurs, certaines activités transversales couvrent l'ensemble de ces sphères d'activités, dont la rédaction de procès-verbaux (*police reports*), la constitution du dossier sur une affaire (*case file*), la transmission d'une affaire au parquet et le témoignage devant un tribunal lorsque des procédures pénales sont engagées, les communications radio ou la tenue de conférences de presse. Bien qu'elles soient très diverses, toutes ces activités sont mises au service de la même finalité spécialisée tripartite : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens. Enfin, « [i]l convient de souligner que la fonction d'opération peut impliquer, dans des conditions variables selon les domaines, une interaction avec d'autres acteurs, extérieurs au domaine (les patients de la médecine ; les usagers de l'administration ; etc.) » (Petit 2010 : §22). Dans le cas de la police, les interactions avec des acteurs extérieurs à la communauté spécialisée policière sont nombreuses. D'une part, les policiers communiquent régulièrement avec des experts de domaines connexes : experts de la police technique et scientifique (*forensic experts*), personnel médical (dont les médecins ou les pompiers), acteurs du droit (juges, avocats, procureurs, etc.), services sociaux... D'autre part, l'une des particularités inhérentes au milieu policier est de constituer une interface entre domaine de spécialité et grand public. Lors de l'exercice de leurs fonctions, les policiers sont en contact étroit avec le grand public et les interactions entre les policiers (les spécialistes) et les autres acteurs de la société (les non-spécialistes) sont multiples.

2.4.3. La fonction de régulation

La troisième fonction, la « fonction de régulation », « concerne l'organisation du fonctionnement du domaine conçu comme système complexe » (Petit 2010 : §22). Elle comprend l'ensemble des lois et des règles qui régissent la communauté spécialisée, comme l'existence de conditions spécifiques pour accéder à la profession, les procédures professionnelles et les réglementations à respecter ou l'organisation territoriale, mais aussi hiérarchique des forces de police.

2.4.3.1. Les conditions d'accès à la profession

Au Royaume-Uni et aux États-Unis, bien qu'il y ait parfois des variations entre les forces de police, il existe un processus spécifique de recrutement pour les policiers et un ensemble d'étapes clairement définies. Pour entrer dans la police britannique, un candidat doit d'abord remplir un formulaire de candidature initiale puis, s'il est sélectionné, réussir une série d'évaluations ayant pour but de déterminer s'il est apte à être recruté dans la police : test d'aptitude numérique, test d'aptitude verbale, exercices écrits, exercices interactifs et jeux de rôle, entretien, test d'aptitude physique, examen médical (McMunn 2015 : 78). Des vérifications approfondies sont également effectuées concernant les éventuels antécédents judiciaires des candidats et de leurs proches (membres du cercle familial restreint, personnes vivant à la même adresse), à l'aide de bases de données locales et nationales (McGrath 2018 : 38). Les conditions d'accès à la profession sont similaires aux États-Unis. Le processus de recrutement débute toujours par un acte de candidature écrit pour entrer dans une force de police spécifique puis l'ordre des épreuves peut varier. Les évaluations comprennent généralement un examen écrit, un examen oral, un test d'aptitude physique (évaluant, en général, la vitesse et l'endurance à la course, la force et l'agilité du candidat) et un examen médical. L'examen écrit a pour but d'évaluer des compétences d'ordre général, qui peuvent inclure la compréhension écrite, la mémoire, la capacité à prendre des décisions, l'éthique ou la capacité à rédiger des rapports (O'Donnell 2019 : 61). L'examen oral se déroule devant un jury, soit exclusivement composé de policiers, soit intégrant également des personnes de l'extérieur, et a pour objectif d'évaluer le candidat sur différents points : capacités communicationnelles, motivations, gestion du stress, etc. (*ibid.* : 63). Les autorités policières américaines effectuent également une vérification des antécédents judiciaires du candidat. Pour la plupart des forces de police, le fait d'avoir été condamné pour de graves infractions à la loi, pour des violences conjugales, pour

de multiples infractions au code de la route ou pour conduite en état d'ivresse est rédhibitoire (*ibid.* : 61). Afin de pouvoir intégrer des services fédéraux, tels que le FBI ou la *Drug Enforcement Administration* (DEA), les candidats doivent réussir des examens supplémentaires. Par exemple, pour entrer à la DEA (agence fédérale chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants), le processus de recrutement comprend plusieurs étapes : examen des diplômes et de l'expérience requise, examen écrit, entretien avec un jury, test de dépistage de drogues, examen médical, test d'aptitude physique, test polygraphique, évaluation psychologique et enquête complète sur les antécédents judiciaires (DEA 2022).

2.4.3.2. Les procédures professionnelles

Les pratiques professionnelles sont également réglementées par des procédures spécifiques afin de garantir une meilleure efficacité, mais également pour assurer que les actes policiers soient réalisés dans le cadre de la légalité et que les informations recueillies lors de différentes affaires puissent être exploitées dans la suite du processus judiciaire. De nombreux textes de loi, ainsi que des guides ou des codes de conduite (*manuals of guidance, codes of practice*), réglementent les pratiques des policiers.

Au Royaume-Uni, divers textes de loi garantissent, mais aussi limitent les pouvoirs dont disposent les policiers lors de la conduite des enquêtes, dont le *Police and Criminal Evidence Act* (PACE) de 1984, le *Criminal Procedure and Investigations Act* (CPIA) de 1996 et le *Regulation of Investigatory Powers Act* (RIPA) de 2000. À titre d'exemple, en Angleterre et au pays de Galles, le *CPIA Code of Practice* (prévu par le texte de loi de 1996, puis révisé en 2015 et en 2020) définit la manière dont les policiers doivent enregistrer, conserver et révéler au procureur les éléments obtenus dans le cadre d'une enquête criminelle et pouvant être pertinents pour l'enquête et pour toute affaire connexe (Ministry of Justice 2015 : 3). Des règles internes, propres à chaque force de police, existent également. À titre d'exemple, pour la plupart, les policiers opérationnels (sur le terrain) disposent d'un calepin (*pocket notebook*, parfois appelé *PNB*) sur lequel ils peuvent inscrire toute information collectée dans le cadre d'une affaire. Les *pocket notebooks* sont des aide-mémoires qui permettent aux policiers de recueillir un maximum d'informations sur le moment, en vue de la rédaction ultérieure d'un procès-verbal. Leur contenu peut servir d'élément de preuve dans une affaire pénale, donc une attention toute particulière est portée à sa tenue. Les polices des comtés du Hampshire (dans le sud de l'Angleterre) et du Wiltshire (sud-ouest) ont chacune publié un document compilant les règles

spécifiques pour la tenue de ces calepins. Ces règles concernent le type d'informations consignées (date, lieu, autres policiers présents, type d'incident, informations sur les personnes interrogées, actions réalisées par le policier...), les différents contextes où le policier peut avoir recours à cet outil, mais aussi la couleur de l'encre, les ratures et l'emploi obligatoire du discours direct (Hampshire Constabulary 2015 ; Wiltshire Police 2019). La tenue portée par les employés des forces de police est également hautement réglementée. Au sein de la Northumbria Police (zone territoriale du nord-est de l'Angleterre), un *Dress and Appearance Protocol* est en vigueur et il définit les règles d'habillement (différents types d'uniformes pour les policiers⁴⁴ et vêtements considérés comme adéquats pour le personnel non policier) et d'apparence physique (coiffures, maquillage, ongles, bijoux, tatouages, lunettes) que les membres du personnel doivent respecter (Northumbria Police 2016 : 4-26).

Les pratiques des policiers américains sont également étroitement encadrées par la loi. Par exemple, l'arrêt *Miranda v. Arizona* (1966) a conduit à « la mise en place d'une procédure à suivre par les forces de police lors d'une arrestation suivie d'un interrogatoire » (Charret Del-Bove 2013 : §44). Cette procédure est désignée par l'appellation *Miranda warning*. Lorsque les policiers américains effectuent l'audition d'un mis en cause, ils doivent au préalable lui notifier explicitement ses droits, dont le droit à ne pas s'auto-incriminer et le droit à être représenté par un avocat :

Le recours à l'avertissement est communément nommé *Miranda rights/Miranda warning* par les locuteurs natifs américains. L'origine de l'expression prend ses sources dans une affaire au pénal dans laquelle le défendeur Ernesto Miranda, violeur récidiviste, a été mis en examen sur le fondement de ses aveux lors d'un interrogatoire de police en 1966. Après avoir été reconnu coupable (en première instance puis en appel), l'affaire a été portée devant la SCOTUS [Cour Suprême] qui a annulé les aveux comme moyen de preuve au motif que la police ne l'avait pas informé de ses droits constitutionnels (droit à ne pas s'auto-incriminer et présence d'un avocat lors de l'interrogatoire). Cet arrêt de la SCOTUS, connu sous le nom d'arrêt *Miranda* [...] se rapporte donc au respect des droits fondamentaux des citoyens américains qui sont garantis par le cinquième amendement (droit à ne pas s'auto-incriminer) et le sixième de la constitution (droit à être représenté par un avocat). (Chapon 2015 : 240-241)

De nombreuses autres pratiques des policiers américains sont strictement réglementées, tels que le port et l'utilisation de l'arme en service ou le port de l'uniforme. Bien qu'elles soient interdépendantes, deux catégories de régulations peuvent être identifiées : « une régulation d'origine interne, qui est le fait des instances professionnelles [...] du domaine, et une régulation d'origine externe, plus ou moins formelle et contraignante selon qu'elle émane des

⁴⁴ Les *detectives* ne portent généralement pas d'uniforme dans l'exercice quotidien de leurs fonctions et sont habillés en civil (*plain clothes*).

pouvoirs publics ou résulte d'un besoin exprimé par certaines parties de la société (groupes d'utilisateurs ; etc.) » (Petit 2010 : §22).

2.4.3.3. Une double régulation organisationnelle : territoriale et hiérarchique

La police est un système complexe caractérisé par une double organisation : d'une part, une organisation territoriale et, d'autre part, une organisation hiérarchique très stricte, qui participent à la régulation de la communauté professionnelle.

Au Royaume-Uni, l'institution policière est composée de quarante-cinq forces de police (*police forces*) indépendantes, au fonctionnement relativement unifié. Elles couvrent l'ensemble du territoire et réalisent la majorité des activités de police. Elles sont composées des trente-neuf forces de police territoriales (*territorial police forces*) d'Angleterre, des quatre polices territoriales du pays de Galles, de la force de police nationale d'Écosse (*Police Scotland*) et du service de police d'Irlande du Nord (*Police Service of Northern Ireland*) (Brown 2021 : 4). Chaque force de police est consacrée à une zone territoriale afin de s'adapter au mieux aux spécificités locales, et ses pouvoirs s'étendent exclusivement à cette juridiction. Notons qu'il existe également des services de police spécialisés indépendants, appelés *special police forces*, chargés de surveiller des zones particulières, tels que les chemins de fer (*British Transport Police*), les ports (la *Port of Dover Police*, par exemple), les forêts (*Epping Forest Keepers*), les parcs (*Hampstead Heath Constabulary*) ou les cathédrales (*Canterbury Cathedral Close Constables*), ou en charge de la surveillance d'activités spécifiques, comme le *Civil Nuclear Constabulary* qui surveille et protège les sites ou le transport de matériel relevant du domaine nucléaire. Au sein des forces territoriales britanniques, la chaîne de commandement s'organise comme suit (à partir du plus haut grade) : *Chief Constable* > *Deputy Chief Constable* > *Assistant Chief Constable* > *Chief Superintendent* > *Superintendent* > *Chief Inspector* > *Inspector* > *Sergeant* > *Constable*. Des variations et des grades intermédiaires supplémentaires existent, au-dessus de celui de *Chief Superintendent*, au sein du *Metropolitan Police Service* (*Commander* < *Deputy Assistant Commissioner* < *Assistant Commissioner* < *Deputy Commissioner* < *Commissioner*) et de la police de la ville de Londres (*Commander* < *Assistant Commissioner* < *Commissioner*) (Newburn & Neyroud 2008 : 235).

Aux États-Unis, l'organisation générale de la police est également territorialisée et largement décentralisée, répartie en différents types de forces de police (appelées *police agencies*) :

Caractérisés, à l'instar de leur voisin du Nord [le Canada], par une diversification voire une « atomisation » de leur police, les États-Unis disposent d'une structure organisationnelle policière fragmentée et décentralisée, qui peut se voir répartie en quatre catégories : services fédéraux, polices d'État, polices des comtés et polices des villes ; catégories auxquelles peuvent se voir greffés une multitude de corps spécialisés au niveau local. (Seron 2003)

Dans la mesure où « la police reste aux États-Unis fondamentalement une affaire locale » (*ibid.*), les polices locales, dites police des villes ou des municipalités, représentent la majorité des services de police. Elles sont généralement désignées par l'appellation « [Nom de la ville/municipalité] *Police Department* », comme *Little Rock Police Department* (Arkansas), *Daytona Beach Police Department* (Floride), *Baton Rouge Police Department* (Louisiane) ou *West Newton Police Department* (Pennsylvanie)⁴⁵. Ensuite, les polices de comtés (*sheriff and county law enforcement agencies*) constituent le deuxième type de force de police le plus répandu (Seron 2003). Elles portent le nom suivant « [Nom du comté] *Sheriff's Office* » : *Pasco County Sheriff's Office* (Floride), *Rogers County Sheriff's Office* (Oklahoma) ou *Rock County Sheriff's Office* (Wisconsin). Les polices d'État (state police), telles que la *Pennsylvania State Police* ou la *Florida Highway Patrol*, sont compétentes sur l'ensemble du territoire de l'État et dépendent de sa législature :

Elles sont notamment chargées de la surveillance du réseau routier et de l'assistance au procureur de l'État dans le cadre d'enquêtes criminelles relevant de la juridiction de l'État. Certaines de ces polices d'État sont par ailleurs chargées, à l'exemple des comtés, d'assurer – sous contrat – une fonction de police au sein de petites entités municipales. (*ibid.*)

Enfin, les services fédéraux ou agences fédérales (*federal law enforcement agencies*), comme le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), sont compétents sur tout le territoire des États-Unis, lorsque les faits sont qualifiés d'infraction fédérale : « [s]ont désignées comme fédérales soit les infractions aux lois fédérales, soit celles qui mettent en péril les institutions fédérales, soit celles possédant un caractère inter-étatique » (*ibid.*). Les agences exerçant des activités de police au niveau fédéral relèvent soit du Département de la Justice (*U.S. Department of Justice*), dont le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), la *Drug Enforcement Administration* (DEA) et le *Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms, and Explosives* (ATF ou BATFE), soit de la Sécurité Intérieure (*Department of Homeland Security*), comme le Service des douanes et de la protection des frontières (*U.S. Customs and Border Protection*) ou le Service des gardes-côtes

⁴⁵ Tous les exemples cités ici figurent parmi les forces de police représentées dans notre corpus de *probable cause affidavits* (voir chapitre 3, section 3.2.3. et chapitre 4, section 4.4.).

(*U.S. Coast Guard*). Les affaires sont réparties entre les différentes polices en fonction de la nature et du lieu de l'infraction. Une même infraction peut donc relever de la sphère de compétence de plusieurs *police agencies*. Par ailleurs, les différentes composantes de la chaîne de commandement varient d'une force à l'autre et en fonction de la taille du service de police. En 2019, dans l'État de New York, la police de la ville de New York (*New York Police Department, NYPD*) comptait 36 563 policiers, tandis que le *Trumansburg Police Department* était composé de seulement deux policiers (FBI 2020b). Pour la majorité des forces de police américaines (c'est-à-dire pour les polices locales/municipales et de comtés), le schéma hiérarchique typique est le suivant (à partir du moins haut gradé) : *Officer/Patrolman* < *Corporal* < *Sergeant* < *Lieutenant* < *Captain* < *Deputy Police Chief* < *Chief of Police*. Cependant, les grades peuvent varier en fonction des forces de police. Les forces de police les plus importantes, en particulier celles des grosses villes, peuvent inclure d'autres rangs intermédiaires pour les hauts gradés. Au sein du *NYPD*, la structure hiérarchique ascendante est la suivante : *Police officer* < *Detective* < *Sergeant* < *Lieutenant* < *Captain* < *Deputy Inspector* < *Inspector* < *Deputy Chief* < *Assistant Chief* < *Bureau Chief* < *Deputy Commissioner* < *Chief of Department* < *First Deputy Commissioner* < *Commissioner*. Dans les polices de comtés, le plus haut responsable est le *Sheriff*, parfois assisté d'un *Deputy Sheriff* :

En matière de police, la personne responsable sur le territoire d'un comté est le shérif. Élu, il est amené à exercer, par voie de contrat (contract law enforcement), des compétences de police locale dans les petites villes ne disposant pas de police locale. Ses compétences peuvent varier fortement d'un comté à l'autre, les attributions de certains se voyant parfois exclusivement restreintes à des fonctions de gestion des établissements carcéraux de l'entité territoriale. (Seron 2003)

Concernant les polices des États (state police), elles adoptent soit le schéma hiérarchique policier traditionnel, comme la *California Highway Patrol* (*Officer* < *Sergeant* < *Lieutenant* < *Captain* < *Assistant Chief* < *Chief* < *Assistant Commissioner* < *Deputy Commissioner* < *Commissioner*), soit une organisation hiérarchique qui emprunte davantage aux grades militaires, notamment, pour les plus hauts gradés, à l'image de la *Pennsylvania State Police* (*Trooper* < *Trooper First Class* < *Corporal* < *Sergeant* < *Lieutenant* < *Captain* < *Major* < *Lieutenant Colonel* [*Deputy Commissioner*] < *Colonel* [*Commissioner*]). Enfin, pour les services fédéraux, la hiérarchie en vigueur est très différente des autres *police agencies* américaines. Pour les agents de terrain (*field agents*), les rangs hiérarchiques sont similaires au sein du FBI et de la *Drug Enforcement Administration* (DEA) : *Special Agent* < *Senior Special Agent* < *Supervisory/Supervising Special Agent* < *Assistant Special Agent in Charge* < *Special Agent in Charge*. Le respect de la hiérarchie, ainsi que la discipline qui en découle, sont des

caractéristiques inhérentes à la communauté professionnelle policière et participent à sa régulation. De plus, la hiérarchie influence également les pratiques discursives car les modes d'adresse, le type d'informations communiquées et le registre de langue peuvent varier en fonction du grade de l'interlocuteur.

Conclusions du chapitre 2

Ce chapitre, consacré à la présentation générale de la communauté spécialisée professionnelle policière, a pour objectif de définir précisément les contours de notre objet d'étude. Après avoir évoqué l'étymologie du mot « police » et retracé brièvement les évolutions sémantiques du terme en anglais et en français, nous avons souligné que la notion de police est, aujourd'hui encore, hautement polysémique. Nous avons présenté la définition que nous adoptons pour le terme « police » dans notre thèse et précisé que nous nous intéressons plus spécifiquement à la police en tant qu'appareil gouvernemental institutionnel et professionnalisé, chargé du maintien de l'ordre public, de la prévention et la répression de la criminalité et de la protection des individus et des biens. Les membres de l'institution policière, et en particulier les policiers professionnels, forment une communauté spécialisée singulière qui œuvre au service de cette triple finalité spécialisée. Cette communauté spécialisée professionnelle constitue notre objet d'étude, à travers l'analyse de la langue, du discours et de la culture qui la caractérisent, et il nous a semblé nécessaire de définir précisément ses contours et ses principales caractéristiques. Nous avons d'abord différencié les concepts de domaine spécialisé et de communauté spécialisée, puis nous avons exposé les raisons ayant motivé notre choix de nous concentrer sur deux aires géographiques spécifiques, le Royaume-Uni et les États-Unis. Nous avons également proposé d'exclure de notre champ d'étude la police privée (agents de sécurité, détectives privés) et le personnel employé au sein des institutions policières publiques mais n'ayant pas le statut de policiers professionnels (tels que les opérateurs des centres d'appel d'urgence, les médecins légistes ou les experts de la police technique et scientifique). Nous avons ensuite présenté les éléments qui témoignent de la professionnalisation de la communauté spécialisée policière et avons retracé chronologiquement les différentes étapes du processus de professionnalisation de la police britannique (à partir des années 1750) puis de la police américaine (à partir de la fin du XIX^e siècle). Nous avons détaillé l'émergence de courants de pensée en faveur d'un système de maintien de l'ordre organisé et plus efficace pour juguler la criminalité ainsi que les réformes

de la police qui se sont développées, d'abord au niveau local (à Londres, Glasgow, Dublin, Boston, New York ou Berkeley), puis au niveau national et sur l'ensemble du territoire. Le métier, dorénavant exercé à plein temps, est devenu plus exigeant, les critères de recrutement plus sélectifs, et plusieurs évolutions attestent la professionnalisation progressive de la police : reconnaissance légale du statut de profession, développement des cursus de formation, redéfinition du rôle de la police et de ses pratiques, réflexion sur les questions d'identité professionnelle, mais aussi d'éthique et de déontologie. Le développement des *police studies* a également contribué à une meilleure connaissance de l'institution policière, des membres qui la composent et de leurs pratiques, et à une amélioration des connaissances et des pratiques spécialisées. Enfin, la police est effectivement une communauté spécialisée professionnelle régie par des conditions d'organisation générale qui s'articulent autour de trois fonctions : une fonction de formation, qui se traduit par l'existence de dispositifs formels de formation professionnelle initiale et continue ; une fonction d'opération, qui comprend l'ensemble des actes constitutifs du domaine et des activités à finalité policière ; et une fonction de régulation, qui regroupe les conditions d'accès à la profession, les procédures professionnelles, les pouvoirs délimités par une juridiction spécifique et l'organisation hiérarchique de la communauté. Dans le chapitre 3, nous proposons, à présent, d'exposer le cadre méthodologique retenu pour étudier la langue, le discours et la culture de cette communauté spécialisée professionnelle policière.

Chapitre 3 : Cadrage méthodologique adopté pour la contribution à la caractérisation de l'anglais de la police

3.1. Un programme descriptif tripartite

Dans le chapitre 1 (section 1.2.), nous avons montré que le spécialisé est un phénomène polymorphe qui se manifeste de différentes façons, à travers la langue, le discours et la culture d'un domaine spécialisé. Ces différents aspects, qualifiés de « modalités d'expression d'une spécialité dans la langue » (Van der Yeught 2012 : 16), doivent être pris en compte afin de présenter une description holistique de la variété spécialisée étudiée :

Comprehensive analysis of any professional communication [...] needs to consider and integrate the use of all these semiotic resources – that is, textual and intertextual, generic conventions, professional practices and professional cultures in the context of which the other three are invariably embedded. (Bhatia 2017 : 35)

À notre connaissance, aucune description systémique de l'anglais de la police (ADP) n'a encore été entreprise. Plusieurs auteurs (Petit 2002 ; Wozniak 2011 ; Van der Yeught 2016b ; Stark 2020) ont contribué à l'élaboration d'un protocole méthodologique ayant pour objectif de proposer des caractérisations descriptives, structurées et méthodologiquement solides des VSA. Toutefois, la mise en place d'un protocole d'étude systématique des VSA n'a pas pour objectif « d'imposer un *modus operandi*, mais plutôt d'inscrire les chantiers descriptifs en LSP dans le courant d'un projet collectif » (Van der Yeught 2016b : §4-5), à des fins de recherche et d'enseignement. Dans la mesure où trois principales modalités d'expression du spécialisé peuvent être identifiées, les LSP peuvent être décrites selon un protocole méthodologique tripartite fondé sur l'étude de langue, du discours et de la culture propres au domaine spécialisé étudié : « Parce que le spécialisé peut s'exprimer (1) dans la langue elle-même, (2) dans les discours spécialisés qu'elle produit et (3) dans la culture qu'elle véhicule, les LSP peuvent être décrites selon un protocole tripartite 'langue – discours – culture' » (Van der Yeught 2014 : §59). Chacune de ces trois modalités d'expression du spécialisé constitue une voie d'accès différente et fait l'objet d'une étude approfondie qui s'appuie sur les disciplines pertinentes pour l'étude de ces différents phénomènes :

L'ensemble linguistique comprend, entre autres, l'expression de la spécialité par le biais de moyens essentiellement liés au fonctionnement de la langue au niveau infra phrastique (en deçà de la phrase) tels que la prononciation, le lexique, la terminologie... *L'ensemble discursif* comprend l'expression de la spécialité au niveau supra phrastique (au-delà de la phrase) par le biais de moyens phraséologiques, stylistiques, rhétoriques, relevant des genres et de la fiction à substrat professionnel (FASP)... *L'ensemble culturel* comprend l'expression de la spécialité dans la langue par le biais de la culture professionnelle et/ou disciplinaire, des représentations sociales, de l'histoire, de la civilisation... (nos italiques, Van der Yeught 2012 : 16)

Ces différentes approches (linguistique, discursive, culturelle) ne sont, toutefois, pas cloisonnées car elles sont complémentaires : « toutes les approches se chevauchent et s'enrichissent mutuellement » (Resche 1999 : §5). Bien que nous les exposons successivement dans notre thèse (chapitres 4 à 6), les trois axes d'étude adoptés se conjuguent et « les approches se regroupent en une 'démarche' descriptive générale qui vise à aboutir à un profil spécifique de la langue spécialisée, c'est-à-dire à une synthèse de ses caractéristiques propres » (Van der Yeught 2014 : §59).

Afin de contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police et à l'élaboration d'un savoir savant solide sur cette variété spécialisée, nous adoptons un cadrage méthodologique qui s'inscrit dans le sillage de ce protocole descriptif. Pour étudier les trois facettes de notre objet d'étude, nous avons emprunté des outils d'analyse à différentes disciplines des sciences humaines et sociales et nous nous sommes appuyée sur les méthodologies existantes dans ces différents domaines. Notre démarche est intrinsèquement pluridisciplinaire (Wozniak 2019 : 5) car elle nécessite de mobiliser des méthodes et des outils empruntés à différents champs disciplinaires contributeurs : analyse de discours, analyse de genre, rhétorique, linguistique de corpus, lexicologie, terminologie, ethnographie, sociologie, études culturelles. Le cadrage méthodologique descriptif adopté dans notre thèse comporte (1) une approche discursive, (2) une approche lexicale et terminologique et (3) une approche culturelle.

3.1.1. Une approche discursive fondée sur l'étude des genres de discours

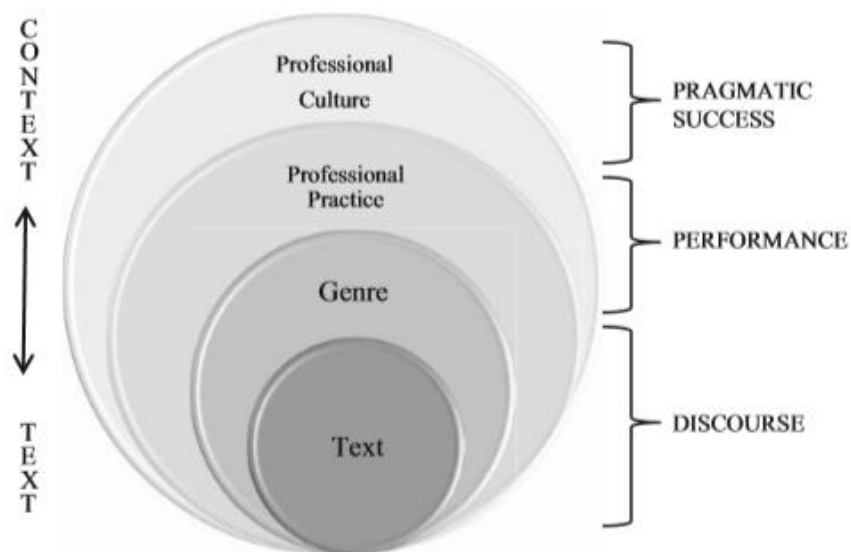
Nous proposons, dans un premier temps, de nous intéresser au discours spécialisé policier et à ses caractéristiques. L'approche discursive est prometteuse car elle donne matière à la prise en compte des caractéristiques extralinguistiques de la langue spécialisée étudiée afin de mieux cerner ses spécificités : le discours est mis en relation avec le contexte de production, l'identité des acteurs de la situation de communication et les particularités du domaine spécialisé

concerné (Charaudeau 2009 : 41). Dans la mesure où le discours est « le produit de l'exploitation des ressources qui sont instituées en langue » (Neveu 2004 : 105), il dépend d'une situation de communication précise (à un instant *t*, avec des acteurs particuliers et une visée définie). Il s'agit donc d'un objet d'étude complexe et protéiforme :

[L]e discours spécialisé paraît être généralement conçu comme un objet langagier complexe, mettant en jeu un ensemble plus large d'éléments, de nature plus ou moins strictement linguistique – « *pragmatic, lexical, morphosyntactic and textual elements* » (Gotti 2003 : 11) – caractéristiques « des usages langagiers propres à l'exercice de certaines activités » (Charaudeau & Maingueneau, dir. 2002 : 540) et renvoyant donc à des éléments extralinguistiques, de contenu cognitif notamment. (Petit 2010 : §7)

D'après Vijay Bhatia (2017 : 5-7), l'analyse de discours est pluridimensionnelle car elle offre la possibilité de saisir l'objet d'étude dans sa diversité et sa globalité, en mettant en relation un texte et un genre de discours (aspects intra-textuels) avec les pratiques professionnelles et culturelles (aspects extratextuels et contextuels) d'un milieu spécialisé (figure 4).

Figure 4 : L'approche pluridimensionnelle du discours selon Bhatia (2017 : 5)



Dans le cadre de notre approche discursive de l'anglais de la police, il nous a semblé pertinent d'étudier les genres de discours inhérents à cette variété spécialisée. Un « genre spécialisé » comporte, comme l'indique John Swales dans *Genre Analysis* (1990 : 45-57), cinq caractéristiques définitives : (1) il s'agit d'un événement de communication ; (2) qui implique un ensemble de buts communicationnels partagés par les membres de la communauté de

discours spécialisé⁴⁶ ; (3) il adopte une forme prototypique qui peut toutefois présenter certaines altérations ; (4) il présente des contraintes de contenu, de contexte et de forme ; et (5) il offre un aperçu de la communauté de discours spécialisée et une voie d'accès à cette dernière. Un genre ne doit donc pas être envisagé uniquement à travers le prisme du « contenu ou de la forme du discours », mais plutôt par la ou les action(s) qu'il vise à accomplir (Miller 1984 : 165). Cette conception « pluridimensionnelle » du genre (Bhatia 2017 : 6) incite à prendre en compte conjointement le texte et le contexte dans lequel il s'inscrit et dont il est indissociable :

Genres are created by social groups to carry out particular purposes; therefore, conventionalized forms that genres take on over time are inherently tied to their socio-rhetorical contexts (Berkenkotter and Huckin 1995) – they are, therefore, described as ‘socially situated’. Indeed, genres are often said to ‘index’ or reflect the socio-rhetorical contexts in which they exist. (Tardy 2011 : 57)

Les genres sont révélateurs des manifestations du spécialisé au sein de la langue, de la communauté discursive étudiée et de ses pratiques. Leur caractérisation ne se limite donc pas à l'« identification des régularités » au sein d'un genre discursif, mais plutôt à leur « interprétation » et met en relation les « formes des genres discursifs » et les « lieux de production, de diffusion et de réception dans lesquels ils s'inscrivent et qu'ils caractérisent » (Beacco 2004 : 116). Il s'agit donc d'un objet d'étude prometteur pour le chercheur en anglistique de spécialité :

The [genre] analyst takes on the role of detective, in order to unravel the mysteries of the artifact under consideration and to emphasize the importance of motive as a clue to the nature of that artifact, thus introducing a kind of excitement rarely experienced in other approaches to linguistic analysis. (Bhatia 1993 : xiii)

C'est ce statut de détective que nous avons adopté en enquêtant sur les genres discursifs inhérents à l'anglais de la police afin d'en proposer une analyse approfondie, à travers la présentation d'un panorama général des productions discursives de l'ADP puis, plus particulièrement, avec l'étude approfondie de deux genres : les auditions de mis en cause (*suspect interviews*) et les *probable cause affidavits*.

3.1.2. Une approche lexicale et terminologique

Dans un second temps, dans le cadre de notre approche linguistique de l'anglais de la police, nous rejoignons Patrick Charaudeau et envisageons la langue comme :

⁴⁶ Nous pouvons ici proposer un parallèle avec la notion d'intentionnalité collective spécialisée (Van der Yeught 2019 : 69-70).

lieu de conformation entre des formes et du sens s'organisant en systèmes, c'est-à-dire en réseaux de relations entre des unités minimales selon des règles de combinaisons syntagmatiques et paradigmatisées, systèmes dont on pourra dire qu'ils témoignent de catégories de pensée prenant position sur des visions du monde. Les unités prises en compte sont des unités phonologiques, morphologiques, sémantiques, d'ordre grammatical ou lexical, et les corpus sont constitués d'un ensemble de co-occurrences par ressemblances de forme ou de sens. (2009 : 40-41)

L'approche linguistique est pertinente car elle offre la possibilité d'étudier les « règles constitutives qui spécialisent la langue » (Van der Yeught 2019 : 77) au niveau infra phrastique, en nous intéressant au lexique, à l'argot et à la terminologie inhérents à l'anglais de la police. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 1 (section 1.2.3.3.), ces règles constitutives sont créatrices de langues spécialisées car elles assignent un sens ou une fonction spécifique à des composants de la langue afin de servir la finalité du domaine spécialisé. L'approche linguistique permet également de s'interroger sur différentes thématiques telles que la question de l'opacité de l'ADP et de l'interface avec le grand public, l'existence d'un processus de dictionnarisation et l'émergence de la langue de spécialité, l'organisation conceptuelle du domaine policier et les spécificités de la VSA étudiée.

Dans notre travail, nous mobilisons une approche linguistique de l'ADP, en ajustant la focale sur les aspects lexicaux et terminologiques de l'anglais de la police car :

La langue de spécialité utilise [...] un lexique, une terminologie qui lui est propre [...] et l'on est très proche de la définition de la norme ISO 1087 de 1990 : « Langue de spécialité : sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier » [...]. (Antoine 2014 : §3)

Nous distinguons le lexique ou vocabulaire spécialisé et la terminologie. La lexicographie propose de « dresser des listes de mots », tandis que la terminologie est un « travail d'ordonnement » ayant pour but de mettre au jour « un système notionnel » et de « bâtir un modèle qui illustre la structure cognitive et terminologique du domaine » (Schwab 1984)⁴⁷. Comme le souligne Michel Van der Yeught, la terminologie va au-delà du lexique spécialisé, car elle établit des relations entre les termes (2012 : 54). Nous précisons également qu'une approche exclusivement lexicale et terminologique ne saurait suffire. Néanmoins, cet axe d'étude présente un apport considérable à un travail de caractérisation d'une variété spécialisée de l'anglais : « *specialised lexis is only a small part of SVEs [...] but we must bear*

⁴⁷ Nous rappelons que le mot « terminologie » désigne à la fois « un ensemble structuré de notions scientifiques et techniques » (Lerat 1990 : 79) et la discipline, c'est-à-dire l'étude de cet ensemble structuré.

in mind that, beyond their singular meaning, specialised words also convey a lot about the directness of the domain, its intentionality, its objects and their aspectual shapes and its related background abilities » (Van der Yeught 2016a : 54).

3.1.3. Une approche culturelle

Dans un troisième et dernier temps, nous proposons de mettre en lumière le lien entre langue et culture spécialisées. Divers auteurs soulignent l'importance des aspects culturels dans le cadre de l'étude des variétés spécialisées de l'anglais. Pour Jean-Louis Trouillon, « [u]ne langue de spécialité ne relève [...] pas seulement de données terminologiques propres à un domaine donné, mais d'un vaste ensemble regroupant, outre les aspects purement linguistiques (terminologie, grammaire, style, etc.), la culture des milieux qui utilisent cette langue » (2010a : §30-31). De même, Catherine Resche souligne : « De manière générale, si nous parlons de langue-culture de spécialité, c'est bien pour traduire l'idée qu'une simple étude du vocabulaire, sans connaissance des traditions, des enjeux, des contraintes liées au secteur d'activité, de l'histoire même du milieu concerné est vaine » (2009 : 49). D'après Geert Hofstede, la culture est une « programmation collective de l'esprit » (notre traduction, 2001 : 20) ; or, les cultures spécialisées mettent également en œuvre une programmation collective des esprits au sein des communautés spécialisées. Ce processus comporte une finalité identitaire et comprend les valeurs, les attitudes, les symboles, les règles et les pratiques qui guident les membres de la communauté spécialisée (Reiner 2000 : 85) et les singularisent. Notre démarche est similaire à celle adoptée par Mathilde Gaillard pour étudier la culture professionnelle du milieu des *think tanks* américains :

C'est la culture professionnelle partagée par ses principaux acteurs, les experts, qui nous a intéressée en premier lieu. Nous y distinguons différents niveaux ou types de cultures. D'après S. Isani (2004), on retrouve, en effet, au sein de la culture professionnelle d'une personne la culture idiolectale propre à son individualité, sa culture nationale, d'entreprise, de corporation, de service ou de département occupé au sein de l'entreprise, et, enfin, de fonction. Nous nous sommes concentrée sur le niveau de la culture de l'organisation, dans la mesure où celle-ci fédère les activités et les pratiques des professionnels, détermine les diverses normes et rites qui en régulent et conditionnent l'accès (Durand *et al.* 2000), et participe à la construction d'un *éthos* visant à justifier sa place et son existence dans la société (Peynaud 2013 : 116-117). Elle constituait également le niveau le plus tangible et accessible pour mieux comprendre la culture du milieu dans toute sa diversité. C'est pourquoi nous avons envisagé la culture des différents *think tanks* retenus pour ce travail comme un point d'entrée pour caractériser le milieu dans son ensemble. En outre, la multiplication des points de vue nous semblait nécessaire pour appréhender la diversité de l'objet de recherche. (2019 : 82)

La culture se traduit dans la langue et la prise en compte de ce paramètre éclaire le fonctionnement et les spécificités du discours spécialisé. L'approche culturelle est similaire à la démarche adoptée par la sociolinguistique, dans la mesure où elle s'intéresse à la situation sociale dans laquelle le texte est produit et à ce que le texte révèle à son sujet (Banks 2016 : §4).

Après avoir exposé l'intérêt que présente le programme descriptif tripartite retenu pour l'étude de l'anglais de la police, nous proposons, à présent, de détailler les méthodes et outils méthodologiques que nous avons employés pour caractériser le discours, la langue et la culture des policiers britanniques et américains. En explicitant le cadrage méthodologique choisi, nous rendons possible l'adoption d'une position critique sur la recherche et sur son processus :

one of the most basic actions one can undertake to develop a critical stance is to make one's epistemological and theoretical background explicit, because this background "(implicitly or explicitly) informs the questions that researchers ask; the assumptions which we make; and the procedures, methods and approaches we use to carry out research" (Norton 1995: 569). (Dressen-Hammouda 2013 : 505)

Nous proposons, à présent, de détailler successivement le cadrage méthodologique adopté pour l'étude du discours policier (section 3.2.), du lexique et de la terminologique (section 3.3.) et de la culture (section 3.4.) spécialisés.

3.2. Cadrage méthodologique pour l'étude du discours policier

3.2.1. Différentes voies d'accès au discours spécialisé et difficultés rencontrées

Dans un premier temps, nous nous sommes familiarisée avec les travaux de recherche portant sur le discours policier, principalement dans le monde anglophone, et avons procédé à la recension et à la lecture des études publiées dans ce domaine. Nous pouvons distinguer plusieurs axes de recherche relatifs aux pratiques discursives des policiers. Pour la plupart, les travaux sur le discours policier sont consacrés à des situations de communication et à des pratiques spécialisées précises, ainsi qu'aux principaux genres discursifs de l'ADP. Le tableau 2 ci-dessous propose une recension de ces travaux, répartis en fonction de leur principal objet

d'étude. La liste présentée n'est pas exhaustive, mais elle reprend les principaux ouvrages et articles de recherche que nous avons consultés.

Tableau 2 : Recension des principaux travaux portant sur l'étude de divers aspects du discours policier

Objet d'étude	Travaux de recherche
Les auditions de mis en cause (<i>suspect interviews</i> ou <i>interrogations</i>)	Gudjonsson & Petursson (1991) ; Baldwin (1993) ; Leo (1996) ; Lebaron & Streeck (1997) ; Kassin & Fong (1999) ; Komter (2001 & 2005) ; Magid (2001) ; Meissner & Kassin (2002) ; Walton (2003) ; Heydon (2004) ; Edwards (2006) ; Haworth (2006) ; Kebbell <i>et al.</i> (2006) ; Stokoe & Edwards (2008) ; Benneworth (2009) ; Read <i>et al.</i> (2009) ; Davis <i>et al.</i> (2010) ; Kinports (2010) ; Gaines (2011) ; Vlaminck (2011) ; Van Koppen (2012) ; Feld (2013) ; Inbau <i>et al.</i> (2013 [1962]) ; Westera & Kebbell (2014) ; Cerović (2016) ; Mason (2016)
Les auditions de victimes/témoins (<i>victim/witness interviews</i> ou <i>interrogations</i>)	Loftus & Zanni (1975) ; Poole & White (1991) ; Kebbell & Milne (1998) ; Jordan (2001) ; Rock (2001) ; Milne & Bull (2006) ; Dando <i>et al.</i> (2009) ; Nakane (2011) ; Macdonald <i>et al.</i> (2017)
Les procès-verbaux (<i>police reports</i>) et leur genèse	Jönsson & Linell (1991) ; Coulthard (1994) ; Lamb <i>et al.</i> (2000) ; De Keijser <i>et al.</i> (2011) ; Van Charldorp (2011 & 2014)
Les appels Police-Secours (<i>police calls</i>)	Tracy & Tracy (1998a & 1998b) ; Tracy & Anderson (1999) ; Garner & Johnson (2013) ; Rock (2018)
La notification des droits (<i>caution/Miranda warning</i>)	Rock (2007 & 2012) ; Heydon (2013)
Les communications radio	Glaister (2006)
Les interactions avec des professionnels de domaines connexes	Ingleton (1994) ; Johnson (2003) ; Charman (2013)
L'humour policier	Holdaway (1988) ; Joyce (1989) ; Garner (1997) ; Gayadeen & Phillips (2016)
Les spécificités du discours policier (<i>policespeak</i>)	Fox (1993) ; Johnson <i>et al.</i> (1993) ; Hall (2008)

D'après cette recension de la littérature portée à notre connaissance, certains aspects du discours produit par les professionnels de la police, principalement en contexte anglophone, ont déjà été étudiés, mais la majorité des travaux porte sur les auditions de police (de mis en cause, principalement, et de victimes/témoins). L'abondance de littérature portant sur ce sujet s'explique, en partie, par le développement des *police studies* dans les années 1970 aux États-Unis et les années 1980 au Royaume-Uni et par la remise en question des pratiques policières employées pour éliciter des informations. À la fin du XX^e siècle, certains auteurs regrettaient le peu d'informations disponibles sur les pratiques policières, et sur les techniques

d'interrogatoire en particulier, et leurs travaux ont contribué à une amélioration des techniques employées par les policiers (voir le chapitre 2, section 2.3.2.5. pour le Royaume-Uni et section 2.3.3.4. pour les États-Unis). Par ailleurs, outre cette revue de la littérature existante et afin d'enrichir notre connaissance des divers aspects du discours spécialisé, nous nous sommes également entretenue avec des professionnels du domaine spécialisé étudié. Nous avons échangé avec onze policiers britanniques et cinq policiers américains⁴⁸ et nous les avons interrogés sur leurs pratiques discursives. Les questions portaient principalement sur : les genres discursifs (écrits et oraux) mobilisés fréquemment lors de l'exercice de leurs fonctions, les éventuelles régulations qui encadrent leurs pratiques discursives, l'existence d'un style policier, les documents constituant le dossier d'une affaire et le registre de langue (modes d'adresse, argot, etc.) employé en fonction des situations de communication (avec un supérieur, un subalterne, un membre du public).

Enfin, nous avons cherché à recueillir des productions authentiques des policiers britanniques et américains afin de pouvoir entreprendre des analyses détaillées et ciblées de manifestations discursives spécialisées. En effet, « [l]'étude des discours émis par une communauté spécialisée donnée se doit d'être faite à partir de corpus composés de sources primaires et authentiques » (Wozniak 2019 : 5). Cependant, dans le domaine de l'anglais de la police, la collecte de supports authentiques (écrits et oraux) produits par les professionnels n'est pas une tâche aisée (Oxburgh *et al.* 2010 : 59) et nous avons rencontré plusieurs obstacles concernant l'accessibilité des sources. Nombreux documents produits par les professionnels de la police sont empreints d'une certaine confidentialité car ils sont issus d'une administration et sont considérés comme des données protégées dont la divulgation est interdite ou encadrée par la loi (Trouillon 2010a : §67). Pour la plupart, les productions internes à la communauté professionnelle policière sont confidentielles afin de respecter la présomption d'innocence, de préserver les victimes et les témoins ou, dans certaines affaires, d'assurer la sécurité du policier et celle de ses proches. La divulgation de certains éléments d'une affaire est également susceptible de constituer une entrave au bon déroulement de l'enquête et du processus judiciaire. Il existe divers degrés de confidentialité, à l'image des restrictions qui encadrent la divulgation des informations contenues dans les procès-verbaux (appelés *MG forms*, pour *Manual of Guidance*) rédigés par les policiers britanniques :

⁴⁸ Nous détaillons la méthodologie employée pour mener ces échanges avec des professionnels de la police en contexte anglophone en section 3.5. de ce chapitre.

MG forms carry the protective headings 'Restricted' and/or 'Confidential'. Restricted information: material falls into this category if accidental or deliberate compromise of the material would be likely to cause substantial distress to individuals; prejudice the investigation; facilitate the commission of crime; breach undertakings to maintain confidence of information provided by third parties; or breach data protection restrictions, for example, information supplied to police by a witness in confidence (home address details) or police briefing material. Confidential information: material falls into this category if it would prejudice individual security or liberty; impede the investigation or facilitate the commission of serious crime, for example, material regarding covert operations/observation points or information supplied by a covert human intelligence source (which does not reveal his/her identity). Material that would reveal the identity of a source/undercover officer would be classed as 'Secret'. (The Prosecution Team 2011 : 6)

Comme le soulignent Jean-Paul Brodeur et Dominique Monjardet (2003 : 11-12), la légitimité du secret policier est sanctionnée par la loi. Au Royaume-Uni, les lois de protection des données empêchent de rendre de nombreux documents policiers accessibles au grand public, à l'échelle de l'ensemble du territoire. Aux États-Unis, en revanche, le *Freedom of Information Act* (1966) défend le principe du droit à l'information et oblige les agences fédérales à transmettre leurs documents à quiconque en fait la demande. Toutefois, l'obligation légale de rendre accessible ou non les documents de police dépend également de la législation en vigueur dans chaque État. Dans certains États américains, des procédures permettent aux journalistes spécialisés dans les affaires criminelles, aux professionnels du droit, voire même à un simple citoyen, d'effectuer des demandes pour accéder aux dossiers d'affaires passées ou en cours et à certains documents qui les composent. Dans l'État de Floride, par exemple, les chercheurs et les journalistes peuvent obtenir des documents confidentiels de police s'ils en font la demande et de nombreux supports authentiques sont ensuite rendus accessibles en ligne, ce qui peut, par ailleurs, expliquer la surreprésentation de cet État au sein de notre corpus de *probable cause affidavits* (nous y reviendrons). De même, en Californie, la police de Richmond⁴⁹ ou le *Los Angeles County Sheriff's Department*⁵⁰ proposent également ces services. Ces démarches ne sont pas toujours accessibles aux citoyens non-américains et sont généralement onéreuses (entre quinze et vingt euros par document), raison pour laquelle nous avons écarté cette piste. Par ailleurs, les autorités locales peuvent également renforcer la protection des données et rendre l'accès aux supports authentiques plus difficile. À titre d'exemple, en 2004, la police de San Francisco a pris la décision de réduire drastiquement les informations et les documents communiqués à la presse, par souci de confidentialité et d'efficacité opérationnelle :

The order is part of an emerging pattern at the Police Department under the leadership of Chief Heather Fong. "It's not that we don't want to tell people what's going on," Fong said. "The goal

⁴⁹ <http://www.ci.richmond.ca.us/FAQ.aspx?QID=168>

⁵⁰ <http://shq.lasnews.net/content/uoa/SDM/SDMfaqs.pdf>

here to make sure we give out accurate information and don't release anything that is not supposed to be released," such as the identities of juveniles or sexual assault victims. [...] Sgt. Neville Gittens, the Police Department's chief spokesman, said there's a different way to look at the change of direction. "We are not in any way trying to limit the information," he said. "We're trying to streamline the process to where it's a little more organized." That means ensuring that the department's public affairs office is the primary conduit for information, so officers and their commanders aren't relaying conflicting messages about investigations and department policy, he said. Gittens also is trying to prevent reporters from going directly to an inspector to find out about a case. [...] Gittens said a big concern is that reporters could get the names of victims and witnesses and jeopardize investigations. [...] Bruce, a 27-year veteran of the force, was told by brass that the reason he shouldn't report the names and addresses of suspects is because they may fall victim to "vigilante-style retaliation." [...] Another indication that the department is serious about the control of information is Fong's decision to bring misconduct charges against three veteran officers for allegedly leaking to the media a confidential 2002 memo. (*San Francisco Chronicle*, Gordon 2004)

De plus, nous avons également fait l'expérience de difficultés similaires à celles rencontrées par Martha Komter lors de son étude des auditions de police néerlandaises :

Avoir l'autorisation des autorités fut compliqué et long, et pas seulement parce que les professionnels accordent une grande valeur au respect des procédures ou au respect de la vie privée des suspects, mais aussi parce que les officiers de police procédant à ces interrogatoires essuient des critiques et des plaintes innombrables. (2001 : 368)

Par conséquent, peu de documents ou supports produits par les policiers sont facilement accessibles en ligne (Grabowicz 2014) et, pour la plupart, les policiers que nous avons interrogés n'ont pas obtenu la permission de leur hiérarchie de nous transmettre des documents authentiques. Quelques exemples de documents nous ont été communiqués de façon confidentielle par des policiers britanniques avec lesquels nous avons mené des entretiens (guides pour la rédaction des *MG forms*, procès-verbaux d'enquêtes, *short descriptive note* [SDN], transcription d'une audition, documents distribués aux membres du public pour contribuer à la prévention du crime), mais ces textes n'étaient pas en nombre suffisant pour constituer un corpus conséquent. Il aurait sans doute été bénéfique de poursuivre la pénétration du milieu spécialisé en contexte anglophone à travers une présence prolongée sur le terrain (Cassan 2011 : 362). Cependant, plusieurs facteurs nous ont empêchée de nous rendre aux côtés de policiers britanniques ou américains (nous y reviendrons). Nous avons réalisé nos entretiens à distance, en visioconférence, et envoyé des questionnaires par écrit, ce qui freine la possibilité d'établir des liens de confiance pérennes et fertiles et peut expliquer ces refus de divulgation de documents spécialisés à un membre du public extérieur à la communauté spécialisée (et de surcroît, ressortissant étranger)⁵¹.

⁵¹ En comparaison, lors de nos journées d'étude sur le terrain en contexte policier français, nous avons eu accès à des productions authentiques plus aisément et avons pu en recueillir plusieurs (voir chapitre 7, section 7.3.2.2.).

Après avoir élaboré un panorama des principales productions discursives spécialisées existantes (dont nous présentons le résultat dans le chapitre 4, section 4.1.), nous avons souhaité étudier plus en détail deux principaux genres de l'ADP : les auditions de mis en cause (*suspect interviews*) et les *probable cause affidavits* (déclarations sous serment⁵² rédigées par les policiers américains pour démontrer la *probable cause*). Dans un premier temps, l'audition de mis en cause est un genre intéressant car il s'agit d'une étape essentielle de la séquence policière⁵³ (Magid 2001 : 1182 ; Milne & Bull 2006 : 8) et d'un élément décisif, à la fois dans la résolution d'une affaire et dans la vie du suspect (Vlamynck 2011 : 58). Les *police interviews* sont, de loin, l'aspect le plus étudié de l'anglais de la police et, comme nous venons de le montrer, de nombreux articles et ouvrages de recherche portent sur cette thématique. Cependant, ces travaux adoptent des perspectives tantôt civilisationnelles tantôt linguistiques, mais ne proposent pas une caractérisation du genre. Ils ne montrent pas comment ce genre est mis au service de la spécialisation de la langue et du domaine de la police, aspect que nous entendons analyser. Dans un second temps, notre choix s'est également porté sur les *probable cause affidavits* pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un genre de discours essentiel au sein de la séquence policière américaine et dont la suite du processus judiciaire dépend. D'après le Quatrième Amendement de la Constitution des États-Unis, la *probable cause* fonde la légitimité, et même la légalité, de l'exercice de certains pouvoirs de police (arrestation, perquisition et saisie) :

Probable cause is a requirement [...] that must usually be met before police make an arrest, conduct a search, or receive a warrant. Courts usually find probable cause when there is a reasonable basis for believing that a crime may have been committed (for an arrest) or when evidence of the crime is present in the place to be searched (for a search). Under exigent circumstances, probable cause can also justify a warrantless search or seizure. Persons arrested without a warrant are required to be brought before a competent authority shortly after the arrest for a prompt judicial determination of probable cause. (Legal Information Institute, n.d.)

Les *probable cause affidavits* sont rédigés régulièrement par les policiers. Ils ont pour destinataire immédiat le *magistrate* (juge procédant au premier examen) qui doit décider si les preuves réunies contre le mis en cause sont suffisantes pour établir la *probable cause* et justifier la détention ou toute autre action policière (telle qu'une perquisition). Le contenu du *probable cause affidavit* a également des conséquences sur la procédure d'instruction car le procureur

⁵² « Affidavit » est un terme emprunté du latin médiéval *affidavit* (par l'intermédiaire de l'anglais), troisième personne du singulier du parfait de l'indicatif de *affidare*, « déclarer sous serment » (Dictionnaire de l'Académie française 2022).

⁵³ Nous reviendrons plus en détail sur la notion de séquence policière dans le chapitre 4, section 4.2.

(*district attorney*), qui est chargé d'engager les poursuites et d'établir le dossier d'accusation, y a également accès. De plus, si les instances judiciaires jugent les éléments de preuve insuffisants pour confirmer la *probable cause*, l'arrestation (ou tout autre action policière fondée sur ce critère) est invalidée et les preuves obtenues (preuves matérielles ou aveux) sont irrecevables (*exclusionary rule*). Ce genre discursif est prometteur car il permet de mettre en lumière une spécificité de la variante américaine de l'anglais de la police, dans la mesure où le critère de *probable cause* est spécifique aux États-Unis. Enfin, les *probable cause affidavits* ont également été retenus car certains sont accessibles en ligne, ce qui est assez rare pour des écrits policiers authentiques.

Nous avons adopté deux approches méthodologiques différentes pour caractériser ces deux genres et étudier les manifestations de la spécialisation à l'œuvre dans le discours policier. Pour les *suspect interviews*, nous avons mobilisé un protocole de validation du statut de genre et présentons une étude de cas afin d'illustrer les manifestations du spécialisé dans ce type de productions discursives. Pour les *probable cause affidavits*, nous avons réalisé une étude de corpus approfondie pour mettre en lumière les stratégies linguistiques, discursives et rhétoriques employées par les policiers américains pour servir une finalité spécialisée (prouver l'existence de la *probable cause* aux instances juridiques compétentes). Nous proposons, à présent, de détailler les outils méthodologiques employés pour caractériser ces deux genres.

3.2.2. L'étude des auditions de mis en cause (*suspect interviews*)

Tout d'abord, l'accessibilité aux supports est particulièrement problématique dans le cas des auditions de mis en cause. D'une part, comme pour la plupart des manifestations du discours policier, la dimension confidentielle inhérente à de nombreux aspects de la profession entrave le recueil de productions authentiques, dans le but de protéger les données, respecter la présomption d'innocence, protéger les victimes, les témoins, les policiers et leurs proches ou ne pas faire obstacle au bon déroulement de l'enquête. D'autre part, il s'agit d'un genre oral ; or les productions orales sont plus difficiles à collecter car elles sont, par essence, éphémères (sauf lorsqu'elles sont enregistrées à des fins d'enquête). De surcroît, nous avons souligné précédemment que nous n'avons pas pu nous rendre sur le terrain en contexte policier anglophone afin de recueillir des données et d'assister à la réalisation d'actes spécialisés. Nous avons donc été confrontée à la difficulté propre au recueil de supports authentiques relatifs aux auditions de mis en cause. Afin de contourner cet obstacle, nous avons pu mobiliser plusieurs

ressources. Dans un premier temps, nous avons eu recours au cadrage théorique proposé par John Swales (1990) et à la littérature existante sur les auditions de mis en cause pour valider le statut de genre de discours de notre objet d'étude. Nous nous sommes également appuyée sur les informations recueillies lors de nos échanges avec des policiers britanniques et américains. Enfin, nous avons également pu tirer profit de la médiatisation de certaines affaires qui a conduit à la publication sur Internet de vidéos d'auditions de mis en cause ou de transcriptions mot à mot de ces entretiens. Nous avons donc choisi de proposer une étude de cas détaillée, en mobilisant les nombreux documents disponibles en ligne sur l'affaire Michael Drejka (vidéos de l'incident et de l'audition de police, transcription de l'intégralité de l'audition, pièces du dossier), qui s'est déroulée en Floride (2018-2019). Nous avons conscience du fait que cette étude de cas ne permet pas une généralisation des observations effectuées, mais nous l'envisageons comme le moyen d'illustrer les manifestations du spécialisé au sein de ce genre discursif spécialisé.

3.2.3. L'étude des *probable cause affidavits*

3.2.3.1. Positionnement théorique et intérêt d'une étude de corpus pour l'étude des genres de discours spécialisés

Plusieurs grilles d'analyse, dont la constitution et l'exploitation d'un corpus, peuvent être mobilisées pour étudier un genre discursif spécialisé. Christopher Gledhill et Natalie Kübler soulignent les nombreux apports de la linguistique de corpus aux études portant sur les langues de spécialité et indiquent que les corpus ont « révolutionné » la façon dont sont « identifiées et catégorisées les langues de spécialité », en particulier dans les domaines de la linguistique appliquée (notre traduction, Gledhill & Kübler 2016 : §5). Nous entendons ici par corpus :

a collection of pieces of language text in electronic form, selected according to external criteria to represent, as far as possible, a language or language variety as a source of data for linguistic research. (Sinclair 2005 : 16)

L'exploration d'un corpus offre la possibilité d'interroger un échantillon discursif de la variété spécialisée étudiée et d'identifier certaines des particularités lexicales, phraséologiques et rhétoriques qui lui sont propres. Nous avons souhaité mobiliser cette méthode dans le cadre de notre travail de caractérisation du discours policier et avons choisi de constituer un corpus de *probable cause affidavits*. Deux approches peuvent être envisagées pour l'étude d'un corpus et nous avons adopté la première dans le cadre de notre travail :

“corpus-based” investigations, which are undertaken to check the researcher’s intuition about language use, and “corpus driven” investigations, where the researcher approaches the corpus data with an open mind, to see what patterns emerge (Tognini-Bonelli 2001). (Nesi 2013 : 407)

Pour Patrick Charaudeau, « la construction d’un corpus, en analyse de discours, » se fonde sur une « *problématique* », c’est-à-dire « un positionnement théorique lié à un objectif d’analyse » (2009 : 39). L’« intention de recherche » (Martin 1997 : §18) ayant motivé notre choix de constituer et d’interroger un corpus de *probable cause affidavits* repose sur la volonté d’étudier les manifestations de la spécialisation à l’œuvre dans ce genre discursif. Lors des étapes de recherche, de sélection et de (re)lecture des textes retenus, nous nous sommes familiarisée avec le contenu du corpus et avec les caractéristiques qui lui sont propres (Nesi 2013 : 408, citant Baker 2006 : 25), ce qui nous a conduite à préciser l’hypothèse que nous souhaitions tester en interrogeant notre corpus. Nous postulons que les policiers ont recours à des stratégies linguistiques, discursives et rhétoriques spécifiques pour servir une finalité spécialisée : prouver l’existence de la *probable cause* aux instances juridiques compétentes. Cependant, dans la mesure où il serait réducteur de « se laisser enfermer dans le cadre rigide d’une hypothèse de départ » (Martin 1997 : §18), nous sommes également restée ouverte à d’autres pistes ou aspects significatifs qui pourraient émaner du corpus lors de son exploration. Les corpus sont en effet des outils « indispensables pour la recherche aussi bien en tant que terrains d’expérimentation, pour tester exhaustivement des hypothèses, qu’en tant que terrain de découverte pour en susciter de nouvelles » (*ibid.* : §29).

3.2.3.2. Constitution du corpus et choix des textes retenus

Comme nous l’avons souligné précédemment, peu de documents sont rendus facilement accessibles en ligne, mais nos recherches nous ont menée sur la piste du site Internet *The Smoking Gun*⁵⁴, créé en 1997 et spécialisé dans la publication de *police reports*, dont les *probable cause affidavits*, ou d’autres documents juridiques authentiques et confidentiels (Carr 2008). Les journalistes ont recours à plusieurs sources :

The Smoking Gun brings you exclusive documents--cool, confidential, quirky--that can’t be found elsewhere on the Web. Using material obtained from government and law enforcement sources, via Freedom of Information requests, and from court files nationwide, we guarantee everything here is 100 % authentic. (*The Smoking Gun* 2020)

⁵⁴ Le site est disponible à l’adresse suivante : <<http://www.thesmokinggun.com/>>. Il appartient au groupe américain Turner Broadcasting System, filiale de WarnerMedia, qui dirige, entre autres, la chaîne d’information en continu CNN.

Ils enquêtent sur des faits divers atypiques, et plus précisément sur des infractions pénales commises par des personnalités célèbres ou des inconnus du grand public, et publient sur le site les documents de police ou des tribunaux relatifs à ces affaires⁵⁵. Plusieurs critères ont motivé le choix des textes compilés dans notre corpus. Notre objet d'étude n'étant pas ici l'évolution des *probable cause affidavits* dans le temps⁵⁶, nous avons adopté une perspective synchronique :

Relating to the study of a language or languages as they exist at a particular moment in time, without reference to how they might change over time. A *synchronic corpus* contains texts drawn from a single period – typically the present or the very recent past. (McEnery & Hardie 2011 : 251)

Nous avons donc décidé de nous limiter à une période de trois ans et retenu uniquement les textes rendus public sur le site *The Smoking Gun* entre janvier 2018 et décembre 2020. Parmi les 622 documents publiés, nous avons sélectionné ceux qui appartiennent à la catégorie des *probable cause affidavits*. Nous avons veillé à extraire uniquement les textes pour lesquels il était possible d'identifier la date de rédaction et l'auteur (ou du moins la force de police correspondante)⁵⁷ et nous avons choisi d'écarter ceux qui étaient incomplets (pages manquantes) ou non officiels (portant la mention « *Unofficial document* », « *Unofficial copy* » ou « *Not certified copy* »). Les documents étant disponibles sur le site en format numérisé (version scannée en .jpeg), nous les avons convertis en format .txt afin de pouvoir effectuer par la suite des analyses informatisées à l'aide d'un concordancier. Pour réaliser cette étape, un logiciel de reconnaissance optique de caractères⁵⁸ a été utilisé. Une relecture attentive de chaque document a été nécessaire afin de rétablir les nombreux mots manquants, mal orthographiés ou tronqués et autres erreurs typographiques, de langue ou de ponctuation⁵⁹. Certains textes ont également été saisi manuellement lorsque l'outil de conversion ne fournissait pas un résultat exploitable. Pour traiter efficacement les documents collectés, nous avons créé un fichier par texte et utilisé un système d'appellation standardisé, en les nommant ainsi : PC[pour *probable*

⁵⁵ Le site *The Smoking Gun* est, notamment, célèbre pour avoir prouvé, en 2008, qu'un article du *Los Angeles Times* intitulé « *An Attack on Tupac Shakur Launched a Hip-Hop War* » était basé sur de faux documents, ce qui a conduit le journal à retirer l'article et à publier des excuses officielles (Rainey 2008).

⁵⁶ Nous n'écarterons pas ici définitivement la diachronie, car nous montrerons ultérieurement que le concept de *probable cause* a évolué dans le temps, ce qui a eu des conséquences sur le contenu des *probable cause affidavits* (en particulier, sur la qualité et la quantité des informations requises).

⁵⁷ Nous nous sommes intéressée uniquement aux *affidavits* rédigés par les policiers et n'avons pas étudié les documents écrits par les autres acteurs du processus judiciaire, tels que les *county/district attorneys* ou *prosecutors*, car ils ne sont pas représentatifs du discours policier que nous souhaitons étudier.

⁵⁸ Le convertisseur est disponible en ligne à l'adresse <<https://ocr.space/>>.

⁵⁹ Les éléments censurés (par des barres de censure noires dans les textes originaux) sont signalés par la mention « [Redacted] » dans le corpus.

cause]_[Indicatif de l'état]_[Force de police]_[Année], par exemple : PC_AR_BentonCountySO_2019⁶⁰.

Ces étapes ont conduit à l'élaboration d'un corpus de 115 *probable cause affidavits*, soit un total de 68 133 mots⁶¹. Plusieurs chercheurs se sont interrogés sur la taille adéquate pour un corpus :

There will always be arguments about how large a sample one needs before it can be truly representative – readers may remember the suggestion by one of the characters in Lewis Carroll's *Sylvie and Bruno* that the only useful map was one which was as large as the area being represented. The same is true of corpora, in many ways the bigger the better, but any accurate map is useful whatever its scale. (Coulthard 1994 : 202)

En langue de spécialité, « [i]l est possible, et même [...] souhaitable, de travailler sur des corpus réduits, des prélèvements ou échantillonnages en quelque sorte » (Martin 1997 : §7), dans la mesure où nous nous intéressons principalement à la spécificité du corpus et non à sa représentativité. La taille du corpus que nous avons retenu, bien que contrainte par la question de l'accessibilité des sources, nous a semblé adéquate pour étudier la spécialisation à l'œuvre dans les *probable cause affidavits* et pour mener conjointement des analyses quantitatives et qualitatives.

Enfin, nous nous sommes assurée que le corpus compilé répondait aux « critères de bonne constitution d'un corpus » proposés par Bénédicte Pincemin (1999 : 2). Les conditions de signifiante sont remplies : notre corpus est « constitué en vue d'une étude déterminée » (*ibid.*) portant sur les caractéristiques d'un genre discursif policier, les *probable cause affidavits* (critère de pertinence). Il porte « sur un objet particulier, une réalité telle qu'elle est perçue sous un certain angle de vue » (*ibid.*), à savoir l'angle de la spécialisation (critère de cohérence). Le corpus apporte une représentation fidèle du genre étudié car il est constitué de documents authentiques provenant de plusieurs forces de police différentes (au total soixante-huit agences du maintien de l'ordre différentes, de dix-huit États différents) et répond donc bien aux conditions d'acceptabilité. Cette multiplicité des sources permet d'éviter le biais d'une étude à spectre trop réduit portant sur les caractéristiques discursives propres à un nombre restreint de forces de police et dont les résultats ne seraient pas généralisables. Toutefois, 59,1 % des textes

⁶⁰ Nous avons employé SO pour *Sheriff's Office* et PD pour *Police Department*. Dans le cas particulier des deux *probable cause affidavits* de notre corpus rédigés par le FBI, l'indicatif de l'État n'est pas référencé car la juridiction de cette agence de police s'exerce au niveau fédéral.

⁶¹ Le nombre total de mots du corpus a été calculé grâce au logiciel AntConc.

du corpus (soit soixante-huit des 115 textes collectés) proviennent de trente forces de police situées dans l'État de Floride. En effet, dans cet État, les chercheurs et les journalistes peuvent obtenir des documents confidentiels de police s'ils en font la demande et de nombreux supports authentiques sont ensuite rendus accessibles en ligne, ce qui peut expliquer la prégnance des documents provenant de Floride. Enfin, les conditions d'exploitabilité (critère de commensurabilité) ont également été validées grâce à la conversion des documents originaux afin de rendre possible un traitement informatisé des données collectées.

3.2.3.3. L'exploration du corpus : positionnement méthodologique et outils d'analyse

Nous proposons d'étudier les *probable cause affidavits* à travers le prisme de leur visée communicationnelle et de leur « contexte situationnel » (Charaudeau 2009 : 46). De nombreux auteurs préconisent de dépasser la simple analyse linguistique du corpus de documents collectés et de prendre en compte la « détermination socio-historique des énoncés » (Moirand 2003 : 3). La situation ne doit pas être perçue comme une « simple causalité externe » car elle est « partie prenante du sens de l'énoncé » (*ibid.* : 3). Les caractéristiques discursives varient en fonction de la situation de communication : les procédés discursifs mobilisés ne sont pas les mêmes lorsqu'un policier rédige un *probable cause affidavit* (destiné aux tribunaux et aux instances de justice) que lorsqu'il auditionne un suspect (individu extérieur à la communauté spécialisée) ou qu'il transmet une communication radio (adressée à d'autres policiers ou au centre de contrôle). Vijay Bhatia (1993 : 22-35) propose un protocole méthodologique en plusieurs étapes pour l'analyse d'un genre de discours et souligne la nécessité de (re)placer le genre en situation, dans son contexte. Un *probable cause affidavit* ne peut être analysé sans prendre en considération le contexte dans lequel il est produit, qu'il s'agisse du contexte textuel immédiat (péritexte), du contexte de réception (qui peut se traduire par la présence de l'auteur et du destinataire dans le texte, par exemple), du contexte de production (dans le cadre de telle infraction, qui concerne tels acteurs, à un instant *t*), ou du contexte social et culturel, plus précisément du contexte judiciaire américain (législation en vigueur dans l'État en question, concept de *probable cause* propre aux États-Unis). Comme le souligne Patrick Charaudeau :

dans cet élargissement progressif de la notion de contexte, apparaît une prise de conscience progressive, non seulement du rapport entre texte et tout l'environnement textuel qui peut s'y rapporter, mais aussi entre le texte et un « hors-texte » (parfois appelé *cotexte*), c'est-à-dire des données présentes dans les *conditions de production* de l'acte de langage. (2009 : 46)

Nous avons donc veillé à inclure dans nos analyses certains aspects tels que les « déterminations socio-culturelles » du texte, « son habillage discursif et les marques de sa destination » (Martin 1997 : §27). Une interrogation de la situation de communication ne peut faire l'économie d'une étude des composants du « contrat de communication », dont l'identité des acteurs qui prennent part à cet acte de langage (et le co-construisent) et la finalité de la situation (Charaudeau 2009 : 46). Cette prise en compte des éléments contextuels nous a conduite, d'une part, à nous interroger sur la dimension interpersonnelle du discours. Elle concerne l'investissement énonciatif de l'auteur et les marqueurs révélateurs de sa présence (ou au contraire de son absence) ainsi que, dans une certaine mesure, les marques de destination du texte. D'autre part, en nous interrogeant sur la finalité des *probable cause affidavits*, nous avons tenté de définir la visée pragmatique de ce genre, c'est-à-dire les raisons qui motivent son emploi et l'effet qu'il produit. Un genre dispose de plusieurs facettes qui font système et leur étude mène à la constitution d'un savoir savant holistique portant à la fois sur la langue, le discours et les pratiques de la communauté spécialisée étudiée.

Il nous a semblé nécessaire de délimiter précisément les observables sur lesquels nous souhaitons nous concentrer pour valider notre hypothèse. Nous avons adopté une approche « modulaire » du discours, qui consiste à envisager le genre comme « un objet complexe [qui] peut être décomposé en un certain nombre de systèmes [...] et de sous-systèmes d'informations » (Roulet n.d. : 21). Trois grandes catégories d'analyse ont été retenues : le module lexical, le module phraséologique et syntaxique et le module structurel. L'intérêt d'une telle approche est double car elle offre la possibilité de « décomposer un problème complexe en problèmes de dimension raisonnable » et « d'établir des acquis » et de « construire pas à pas » la description (*ibid.*, citant Simon 1962 : 470-473). Le cumul de ces développements génère alors l'accumulation de connaissances, et donc d'un savoir savant, portant sur les spécificités du genre et, au-delà, de la variété spécialisée étudiée. Le module lexical s'intéresse aux unités lexicales (substantifs, adverbes, verbes, adjectifs, pronoms) et au recours à un vocabulaire ou à des termes spécifiques. Le module phraséologique et syntaxique permet d'étudier les collocations, les blocs phraséologiques figés et, plus généralement, les relations qui s'établissent entre les unités linguistiques (le recours aux voix actives et passives ou au discours indirect, par exemple). Le module structurel comprend les caractéristiques formelles du genre, sa structure interne (mouvements rhétoriques) et externe (paratexte).

Plusieurs outils d'analyse ont été mobilisés pour l'étude des différents éléments au sein de chaque module. Des lectures attentives et des analyses manuelles des textes sélectionnés ont été réalisées tout au long du processus de collecte puis d'étude du corpus. Cette approche qualitative a été complétée par un traitement plus quantitatif et informatisé des données (Banks 2016 : §33). Nous avons choisi le concordancier AntConc car il offre, notamment, la possibilité d'étudier facilement le comportement d'un mot en contexte (fonctionnalité *key words in context*), sa répartition et sa place dans chaque texte du corpus (*concordance plot*), de repérer les mots les plus fréquemment employés dans le corpus (*word list*) ainsi que les collocations ou termes composés (*clusters/n-grams*). Ce type d'outil produit :

des comptages utiles pour établir avec précision quel est le « vocabulaire » spécifique d'un corpus donné, isoler les mots-clés, indiquer leur fréquence, leur densité ; des statistiques utiles pour établir, par exemple des rapports entre mots sémantiques et mots outils [...], et, finalement, des collocations (grâce à des « concordanciers ») permettant d'établir des contextes d'occurrences (à gauche et/ou à droite du terme choisi, avec alignement alphabétique sur le contexte à droite ou à gauche, avec un mot vedette lemmatisé, etc.) ou des réseaux de co-occurrence entre plusieurs termes qui ont tendance à apparaître ensemble (ou qui au, contraire, n'apparaissent jamais en collocation). (Martin 1997 : §20)

Enfin, certains auteurs préconisent également une approche ethnographique du genre, qui se traduit par la démarche de validation (ou d'invalidation) des analyses par un spécialiste du domaine (Bhatia 1993 : 22-35). Nous avons donc évoqué les *probable cause affidavits* (contenu, visée et finalité) avec les policiers américains que nous avons interrogés afin d'enrichir nos analyses du genre.

Ces différentes méthodes ont donc été employées conjointement pour vérifier notre postulat selon lequel la spécialisation à l'œuvre dans ce genre discursif de l'anglais de la police se traduit par l'emploi de stratégies linguistiques (lexicales, phraséologiques, syntaxiques) et rhétoriques spécifiques pour convaincre de l'existence de la *probable cause*. En faisant « le lien entre le global (la situation, le cadre interactif) et le local (traité ici en termes de [...] *modules*) » (Moirand 2003 : 8), nous souhaitons proposer une caractérisation du genre des *probable cause affidavits* (chapitre 4, section 4.4.) et contribuer à l'élaboration de connaissances encyclopédiques portant sur les pratiques discursives de la police américaine.

Le chapitre 4 est consacré aux résultats de cette étude du discours policier, à travers la présentation d'un panorama des principales productions discursives de l'ADP (section 4.1.), l'étude de l'imbrication des discours au cours de la séquence policière (section 4.2.) et l'analyse

approfondie de trois genres discursifs particuliers : les auditions de mis en cause (4.3.), les *probable cause affidavits* (4.4.) et la fiction policière à substrat professionnel (4.5.).

3.3. Cadrage méthodologique pour l'étude du lexique et de la terminologie de l'ADP

3.3.1. Absence d'évidence intuitive d'une spécialisation des mots de l'ADP

Dans la mesure où « la projection d'un regard lexical sur les variétés spécialisées peut clairement contribuer à leur caractérisation » (Del Bove & Millot 2018 : §2), nous nous sommes intéressée à la spécialisation des mots relatifs à l'anglais de la police. L'une des particularités inhérentes au milieu policier est de constituer une interface entre le grand public et le domaine de spécialité car les interactions sont multiples entre les membres des forces de l'ordre et les autres acteurs de la société. Les policiers entretiennent un contact étroit avec le grand public lors de l'exercice de leurs fonctions, et la langue de spécialité est enrichie « par l'ampleur des interfaces correspondantes car celles-ci sécrètent des productions linguistiques spécialisées et semi-spécialisées multiples et diversifiées » (Van der Yeught 2016b : §32). Les contextes d'interactions sont nombreux (appels Police-Secours, auditions, communiqués et conférences de presse, contrôles routiers, interpellations, manifestations, patrouilles, perquisitions, réquisitions, sites Internet et réseaux sociaux, etc.) ; or lorsqu'ils interagissent avec des membres du public, les policiers convoquent peu de vocabulaire spécialisé et tendent à employer un langage simplifié et plus inclusif : « [*With the public,*] *I would think we use a simpler language – without [acronyms] – more inclusive and explanatory* » (P-Br-1(Q ; 29.11.2019)). Dans le chapitre 4, nous montrons que les finalités du spécialisé ne sont pas toujours atteintes par une spécialisation du lexique car certains échanges, dont les auditions, contiennent peu de vocabulaire et de termes spécialisés. Cette caractéristique s'explique en grande partie par des contextes d'interaction fréquents entre policier(s) et un (ou plusieurs) membre(s) du public (Haworth 2006 : 740). Dans ces cas, la spécialisation du discours n'est donc pas à chercher dans la terminologie employée, mais dans la façon d'organiser le discours afin de mettre l'échange au service de la finalité spécialisée. De surcroît, les multiples œuvres de fiction à substrat professionnel policier ont joué un rôle central dans la vulgarisation de nombreux termes employés par les policiers anglo-saxons, tels qu'« *alibi* » (alibi), « *crime*

scene » (scène de crime), « *evidence* » (preuve), « *motive* » (mobile), « *suspect* » (« suspect »), « *victim* » (victime) ou « *witness* » (témoin). Ces différents facteurs conduisent à l'absence d'une « évidence intuitive du spécialisé » policier (Petit 2010 : §12) :

[I]l y a [...] des discours manifestement spécialisés, par quoi nous entendons des discours dont au moins le contenu référentiel (les sujets dont ils traitent) et certaines caractéristiques formelles (terminologiques et phraséologiques notamment) sont immédiatement reconnus par la grande majorité des membres du corps social comme étrangers à leur expérience commune. Cette évidence devient pourtant moins... évidente lorsque l'on considère d'autres types de discours (historique, sociologique, journalistique, politique, etc.) auxquels les critères du manifestement spécialisé ne s'appliquent qu'imparfaitement. Le discours sociologique ou historique, dont le contenu est sans doute moins difficilement accessible et qui présente par ailleurs peu de spécificité terminologique, apparaît ainsi comme peu spécialisé selon ces critères, même s'il paraît pouvoir être considéré comme spécialisé dans la mesure où il reste, pour sa production, affaire de spécialistes. (*ibid.*)

Néanmoins, les recherches que nous avons menées nous permettent d'affirmer qu'il existe un lexique et une terminologie propres à l'anglais de la police.

Afin de mener à bien notre étude des mots de l'ADP, nous nous sommes appuyée sur plusieurs sources. D'une part, nous avons recensé et étudié les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies portant sur l'anglais de la police. D'autre part, nous avons également exploré d'autres voies d'accès au lexique et à la terminologie policière à travers la revue de la littérature existante, l'étude des productions discursives de l'ADP (présentée en détail dans le chapitre 4) et les entretiens que nous avons menés avec des policiers britanniques et américains.

3.3.2. Étude des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés de l'ADP

Avant d'expliquer l'intérêt que peut représenter une étude des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés dans le cadre de notre travail de caractérisation de l'anglais de la police, nous souhaitons préciser les définitions que nous attribuons à ces différentes catégories d'ouvrages.

3.3.2.1. Éléments de définition

Les dictionnaires, glossaires et lexiques spécialisés recueillent les mots de la langue relative à un domaine de spécialité donné. John Humbley définit les dictionnaires spécialisés comme suit :

Specialised dictionaries are defined [...] by the specialised nature of the subjects they treat, focusing on particular subject fields, professional practices or even leisure activities [...] with the aim of helping the user to acquire specialised knowledge, read specialised texts or engage in specialised translation. (2017 : 317)

Les dictionnaires et les glossaires spécialisés sont similaires car ils fournissent une liste de mots, qu'ils classent par ordre alphabétique et associent à une définition. Ils fournissent des « définitions claires » de termes spécialisés et qui doivent être « facilement compréhensibles par le public » (Charpy 2011b : §44). Les deux lexèmes sont souvent employés de façon interchangeable (PrévotEAU & Utard 2005 : 93). Cependant, dans de nombreux cas, les glossaires sont plus courts que les dictionnaires car ils sont généralement situés à la fin d'un livre ou d'un chapitre afin de fournir des explications sur les termes techniques utilisés dans les pages qui précèdent. En outre, les dictionnaires peuvent être considérés comme des glossaires élargis : le *Dictionary of Policing* de Tim Newburn et Peter Neyroud (2008), par exemple, est une expansion du glossaire initialement fourni à la fin du *Handbook of Policing* publié par Newburn en 2003. De plus, Henning Bergenholtz et Sven Tarp identifient deux types d'ouvrages : les dictionnaires à vocation exhaustive (*maximising dictionaries*), dont l'*Oxford Dictionary of Law Enforcement* (Gooch & Williams 2007), et ceux à vocation non-exhaustive (*minimising dictionaries*), comme *Cop Talk: A Dictionary of Police Slang* (Poteet & Poteet 2000) :

A maximising dictionary is intended to cover by far the greatest part of the vocabulary of the subject field under consideration. A *minimising dictionary*, on the other hand, is designed to cover only a limited part of this vocabulary, for instance the most frequently used LSP terms. (Bergenholtz & Tarp 1995 : 58-59)

Les lexiques, quant à eux, ne fournissent généralement pas de définition, mais plutôt « un équivalent, accompagné éventuellement d'une précision grammaticale » et sa « macrostructure peut être alphabétique ou thématique » (Humbley n.d. : 3).

Une encyclopédie est « un livre ou un ensemble de livres traitant de toutes les branches du savoir, ou d'une branche particulière, généralement par ordre alphabétique » (notre traduction, Murphy 2005 : 452). Les encyclopédies spécialisées ont la particularité de rendre accessibles les contenus spécialisés linguistiques et extralinguistiques et elles constituent des outils essentiels pour faciliter l'interprétation d'énoncés spécialisés. Certaines caractéristiques différencient les dictionnaires, glossaires et lexiques des encyclopédies. Pour John Humbley, la principale différence réside dans le fait que, « de manière prototypique, les dictionnaires visent la langue des domaines spécialisés, alors que les encyclopédies se concentrent sur

l'extralinguistique » (notre traduction, 2017 : 317). Un exemple de cette spécificité encyclopédique est l'entrée « *cynicism, police* » dans l'*Encyclopedia of Police Science* de Jack R. Greene (2007 : 370-373) : « *Police cynicism is a widely acknowledged, little quantified property of the police sub-culture. It is the belief that the world – or at least the criminal justice system – operates according to the rules that are opposite to its publicly articulated principles* ». L'entrée se poursuit en proposant des sous-sections intitulées « *early research* », « *consequences of cynicism* », « *the sources of cynicism* » et « *additional research* », qui témoignent de l'adoption d'une perspective extralinguistique afin de présenter l'analyse d'un aspect culturel de la communauté professionnelle étudiée.

Néanmoins, la frontière entre dictionnaire et encyclopédie n'est pas toujours nette car « les approches linguistiques et encyclopédiques ne s'excluent pas mutuellement mais au contraire se complètent » (Dancette & Réthoré 1997 : 230). Le *SAGE Dictionary of Policing* (Wakefield & Fleming 2009) et le *Dictionary of Policing* (Newburn & Neyroud 2008) adoptent une perspective encyclopédique. Ils comprennent moins d'entrées et, au-delà d'une simple définition, ils présentent un aperçu détaillé et complet de chaque concept, qu'ils illustrent en fournissant des exemples de cas spécifiques. Ils incluent également plusieurs informations concernant le contexte, les variations historiques et géographiques ou les débats liés aux différents concepts. Ces deux dictionnaires permettent donc d'accéder à un savoir encyclopédique, brouillant ainsi la frontière entre dictionnaires et encyclopédies. Cette hybridité est reconnue par certains auteurs (« *This book is part dictionary, part encyclopedia, part etymological tract* », Philbin 1996 : iii) et elle conduit Jean-Pierre Charpy à convoquer la notion de dictionnaire « de type encyclopédique » (2011b : §8). Les ouvrages de type encyclopédique (dictionnaires, encyclopédies) offrent la possibilité d'interpréter une langue spécialisée dans son contexte (époque, lieu, etc.) et d'acquérir des « capacités encyclopédiques spécialisées » :

[C]haque LSP génère son type particulier d'encyclopédie, une « encyclopédie spécialisée » propre à son univers intentionnel. Pour suivre la formulation d'Eco, il s'agit d'un savoir fonctionnant comme un ensemble d'instructions qui insèrent des éléments textuels spécialisés dans leurs contextes spécialisés pertinents et qui réalisent la désambiguïsation correcte des termes spécialisés. (Van der Yeught 2019 : 79)

Dans une certaine mesure, l'acquisition de cette compétence linguistico-interprétative prépare la transposition didactique. Les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés présentent un double intérêt pour les chercheurs et les enseignants en ASP : d'une part, ils

témoignent de l'émergence et de la spécialisation graduelle de la langue au fil du temps et, d'autre part, ils constituent une voie d'accès à la langue et à la communauté spécialisées.

3.3.2.2. Une perspective diachronique pour fonder la spécialisation de la langue

À la différence d'une approche synchronique qui s'intéresse à « l'état dans lequel se trouve une langue à un moment déterminé de son histoire », une perspective diachronique étudie « l'évolution de la langue dans une perspective de profondeur historique » (Carnet *et al.* 2018 : §1). D'après divers observateurs, « l'étude diachronique des langues de spécialité constitue un objet de recherche pertinent, trop souvent délaissé » (Charpy 2011b : §1) car « les études en anglais de spécialité ont longtemps privilégié l'approche synchronique, principalement pour des raisons pragmatiques liées aux besoins immédiats des professionnels et des futurs professionnels » (Carnet *et al.* 2018 : §1). Toutefois, pour certains auteurs, une perspective exclusivement synchronique est « fondamentalement lacunair[e] » (Van der Yeught 2016b : §28) car elle « présuppose l'existence d'un domaine spécialisé et de la langue de spécialité sans en montrer les origines » (Charpy 2011b : §10). Par conséquent, plusieurs chercheurs se sont intéressés aux apports d'une étude diachronique des LSP :

Charles Bazerman avait tracé une voie majeure à la démarche diachronique en publiant *Shaping Written Knowledge: The genre and activity of the experimental article in science* (1988). D'autres chercheurs, comme Dwight Atkinson (1999) et Ellen Valle (1999), ont apporté un éclairage significatif sur le discours scientifique et l'article de recherche scientifique en proposant des études diachroniques à partir de *The Philosophical Transactions of the Royal Society of London*. Plus récemment, Alan Gross, Joseph Harmon et Michael Reidy (2002) ont étudié l'article de recherche scientifique selon une perspective diachronique plurilingue. Cela fait également plusieurs années déjà que David Banks travaille sur les origines de l'anglais scientifique et sur son évolution selon une perspective diachronique ; une série d'articles publiés dans la revue *ASp* (2004, 2006 et 2009) témoigne de la constance et de l'intérêt de ses travaux de recherche. (Charpy 2011b : §2)

Nous pouvons également citer, entre autres, les travaux de Catherine Resche (2002) sur l'évolution diachronique des métaphores en anglais économique, de Jean-Pierre Charpy (2011b) sur l'émergence des premiers dictionnaires médicaux en langue anglaise, de Michel Van der Yeught (2012) sur l'évolution de l'anglais de la bourse et de la finance, de Laurence Harris (2018) sur les mutations métaphoriques dans les discours des gouverneurs de la Banque d'Angleterre et de Claire Kloppmann-Lambert (2021) sur l'étude diachronique des stratégies rhétoriques promotionnelles en anglais de l'architecture.

Dans le cadre des travaux de caractérisation d'une variété spécialisée de l'anglais, les perspectives diachroniques sont prometteuses à de nombreux égards, comme le souligne Anthony Saber dans l'éditorial d'un numéro spécial de la revue *ASp* consacré à la diachronie et à l'anglais de spécialité :

[L]es approches fondées sur l'histoire des phénomènes [...] permettent en effet d'établir la généalogie des ancrages théoriques, de déterminer le caractère actuel ou inactuel de termes spécialisés, de cerner leurs périodes d'apparition, de prospérité et de déclin, de dessiner la trajectoire temporelle de certains registres discursifs, et d'associer étroitement à l'analyse des phénomènes contemporains celle des chronologies, des mémoires, et des postérités. (2018 : §5)

La diachronie offre la possibilité de mieux éclairer les usages présents de la langue :

Diachronic linguistics is the study of language as it develops over time. [...] It seems incontrovertible that knowledge of the development of a language can help in the understanding of its present state. [...] I have previously argued (Banks 2011, 2012, 2015) that this could beneficially be applied to ESP, and suggested the term "diachronic ESP" for the study of diachronic aspects of ESP; others have used the term "diaESP" (Alonso-Almeida & Marrero-Morales 2011). I am not suggesting that this should necessarily be taught directly to students of ESP, but rather that teachers and trainee-teachers of ESP would benefit (and hence their teaching would benefit) from a knowledge of diachronic aspects of ESP. (Banks 2016 : §1)

Elle présente donc un intérêt certain pour les chercheurs et les enseignants en ASP. De surcroît, une étude diachronique du lexique spécialisé permet également d'établir l'époque d'émergence de la LSP et de retracer son évolution historique (Chersan 2011 : 411). Comme le souligne Michel Van der Yeught :

L'étude diachronique des LSP s'impose, non seulement afin d'en mesurer l'ancienneté et le degré de développement, mais également pour en fonder historiquement l'existence. Dans les sciences humaines, aucun objet n'existe en dehors du temps humain [et] [l]es LSP ne font pas exception à cette règle [...]. (2016b : §28)

La publication de dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés témoigne d'un pontage nécessaire entre langue générale et langue de spécialité. Lorsqu'une langue spécialisée n'est plus compréhensible par les non-initiés, il devient nécessaire d'extraire et de rassembler les principaux termes et concepts afin de les expliquer et de les rendre accessibles aux non-spécialistes (voire aux futurs spécialistes) : « il apparaît nécessaire d'éclairer le sens de termes spécialisés en ayant recours à des mots non spécialisés » (Charpy 2011b : §4). Par conséquent, pour Jean-Pierre Charpy (*ibid.*) et Michel Van der Yeught (2012 : 17 ; 2016a : 54 ; 2018b : §41), l'existence de ces ouvrages est l'un des critères permettant d'attester la spécialisation de la langue. Lors de nos recherches sur l'ADP, nous avons pu identifier plusieurs dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés. Retracer ce processus de dictionnarisation

offre la possibilité de mettre en lumière l'émergence de cette langue de spécialité dans le temps et dans l'espace.

3.3.2.3. Une voie d'accès à la langue et à la communauté spécialisées

L'un des principaux objectifs des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés est de rendre le spécialisé accessible aux non-initiés. Cette motivation est explicitée par de nombreux auteurs. Dans leur préface du *Oxford Dictionary of Law Enforcement*, Graham Gooch et Michael Williams déclarent que « leur objectif est de fournir une définition claire de chaque terme » (notre traduction, 2007 : v), aspiration partagée par Jack Greene dans son *Encyclopedia of Police Science* (« *There is no single method advocated here; just the consistent admonition to be clear and direct* », 2007 : xxvii). De même, Tim Newburn et Peter Neyroud soulignent « la clarté du langage utilisé » (notre traduction, 2008 : xvii) dans leur *Dictionary of Policing*. D'après Michel Van der Yeught, les dictionnaires, lexiques, glossaires et encyclopédies sont, en réalité, des recensements des règles constituant les langues de spécialité : « les dictionnaires spécialisés sont au fond des *compendia* de règles constitutives lexicales acceptées par la communauté spécialisée », véritables « listes simplifiées des règles constitutives 'X compte pour Y dans C' qui génèrent les lexiques spécialisés » (2019 : 70). À titre d'exemple, nous explicitons le fonctionnement des règles constitutives à l'aide des cinq premières entrées du *Glossary of Police Terms: A Guide to Commonly Used Police Terms and their Definitions* disponible sur le site de la *Metropolitan Police* de Washington D.C. (2013 : 3) (tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 : Illustration du fonctionnement des règles constitutives « X compte pour Y dans C » (*Metropolitan Police de Washington D.C. 2013 : 3*)

Terme spécialisé (X)	Compte pour (Y)	Dans C
A.K.A.	<i>Abbreviation for “also known as”; synonym for “alias.”</i>	Pour la <i>Metropolitan Police de Washington D.C.</i> et, au-delà, pour la police américaine en général.
AAG	<i>Abbreviation for “Assistant Attorney General.” In the District of Columbia, an Assistant Attorney General represents the District of Columbia in all juvenile proceedings; minor misdemeanor proceedings, including Driving While Intoxicated, traffic violations, welfare fraud, and tax evasion; and felony proceedings involving parental kidnapping or felony fleeing.</i>	
ADW	<i>Assault with a Dangerous Weapon — an assault in which the suspect uses a weapon to injure or wields it in a threatening manner. Common subcategories include Knife, Gun, Shodfoot (kicking), Hammer, Rock, and so on.</i>	
Accessory	<i>One who is not the chief factor in the offense, nor present at its performance, but is in some way involved, either before or after the act committed. One who aids, abets, commands, or counsels another in the commission of a crime. Synonym for “accomplice” or “abettor.”</i>	
Admission	<i>Generally, confessions, concessions or voluntary acknowledgments made by a person of the existence of certain facts. In the criminal context, a statement by a person of facts which in connection with proof of other facts or circumstances, tends to prove guilt, but which is, of itself, insufficient to merit conviction.</i>	

Les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies de la police offrent d'intéressantes voies d'accès à la langue spécialisée, mais aussi à la communauté professionnelle concernée. Diverses caractéristiques de la communauté des forces de l'ordre sont mentionnées, analysées et expliquées, concernant un large éventail de thématiques, tels que les procédures professionnelles, les objets techniques, les théories et stratégies policières ou l'organisation hiérarchique interne. Par exemple, plusieurs entrées du *Dictionary of Policing* de Tim Newburn et Peter Neyroud rendent accessibles des connaissances portant sur divers aspects de la communauté spécialisée en contexte britannique (tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4 : Exemples d'entrées portant sur diverses thématiques relatives aux forces de l'ordre dans Newburn & Neyroud 2008

Thématiques relatives à la communauté spécialisée	Exemples d'entrées correspondantes dans le <i>Dictionary of Policing</i> (Newburn & Neyroud 2008)
Culture policière et éthique professionnelle	<i>black police associations, code of conduct, corruption (police), gender and policing, ethics in policing, police culture</i>
Évènements historiques marquants	<i>Bichard Inquiry, Peel Sir Robert</i>
Intégration dans la communauté professionnelle	<i>recruitment, training (police)</i>
Méthodes scientifiques et technologies	<i>DNA profiling, fingerprints, forensic investigation, technology and policing</i>
Objets et outils techniques	<i>firearms (police use of), warrant</i>
Organisation interne et hiérarchie	<i>basic command units, chief constables, constables, rank structure</i>
Procédures professionnelles	<i>arrest, custody, investigative interview, patrol, stop and search</i>
Professions connexes et partenaires institutionnels	<i>coroner, FBI, Interpol</i>
Textes de loi fondateurs	<i>Crime and Disorder Act 1998, Police and Justice Act 2006</i>
Théories et stratégies policières	<i>broken windows, community policing, crime prevention (social and institutional), problem-oriented policing</i>
Types d'infractions pénales	<i>anti-social behavior, burglary, child abuse, cybercrimes, domestic violence, hate crime, identity theft, sexual offences/sexual violence</i>

Ces publications offrent donc de multiples points d'entrée au sein du spécialisé, à travers le lexique et les diverses spécificités de la communauté professionnelle étudiée. Elles favorisent également « la compréhension de la structure globale du champ conceptuel [...] et la maîtrise des notions essentielles » (Dancette & Rhétoré 1997 : 230) inhérentes à cette variété spécialisée de l'anglais. La transition entre le spécialisé et le non-spécialisé « perme[t] à un lectorat composé en partie de non-spécialistes de mieux comprendre ou de s'approprier la langue spécialisée de la communauté [professionnelle] » (Charpy 2011b : §7).

Cette transmission du savoir spécialisé est alors rendue possible par le statut d'expert de ses auteurs. Pour la plupart, les auteurs des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés sont des professionnels qui exercent (ou ont exercé par le passé) au sein des forces de l'ordre (Philbin 1996 ; Poteet & Poteet 2000 ; *Metropolitan Police* de Washington D.C. 2013 ; O'Donnell 2019 : 193-201). Dans certains cas, professionnels et universitaires coopèrent étroitement pour élaborer ces ouvrages. Un parfait exemple concerne les deux éditeurs du *Dictionary of Policing*. Ce dictionnaire est le fruit du travail commun de Tim Newburn, professeur de criminologie, directeur du Centre de Mannheim et président de la *British*

Criminology Society, et de Peter Neyroud, ancien *Chief Constable* et *Chief Executive* de la *National Policing Improvement Agency*⁶². La coopération entre chercheurs et professionnels du domaine spécialisé est la pierre angulaire de la conception des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés, ce qui contribue au renforcement de leur légitimité et de leur crédibilité. Cette spécificité est d'ailleurs particulièrement mise en avant dans les textes figurant sur les premières et quatrièmes de couverture et dans les propos introductifs de ces ouvrages : il s'agit d'une forme de stratégie commerciale destinée à attirer l'attention du lecteur potentiel, en garantissant l'authenticité du contenu présenté.

3.3.2.4. Méthodologie adoptée pour la recension des ouvrages existants

Dans le cadre de notre étude des mots de l'anglais de la police, nous nous sommes principalement concentrée sur les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies de langue anglaise. Afin de recenser les différents ouvrages existants, nous avons mobilisé diverses bases de données bibliographiques (tels que *Google Books* et *Worldcat*), ainsi que le catalogue en ligne des bibliothèques nationales des deux principaux pays qui constituent le cœur de notre étude : la *British Library* (pour le Royaume-Uni) et la *Library of Congress* (pour les États-Unis). Afin d'obtenir des résultats pertinents, nous avons eu recours aux mots clés suivants : *police*, *law enforcement* (variante américaine couramment employée pour désigner la police), *dictionary*, *glossary*, *lexicon*, *encyclopaedia* (graphie britannique) et *encyclopedia* (graphie américaine). Nous avons utilisé diverses combinaisons, telles que *<police AND dictionary>* et *<law enforcement AND dictionary>* afin de couvrir un spectre maximum de références. Nous avons également analysé les multiples références bibliographiques des différents ouvrages étudiés tout au long de nos recherches doctorales. La zone géographique qui fait l'objet de notre étude est limitée, mais nous n'avons, en revanche, pas adopté de cadrage temporel spécifique afin de pouvoir appréhender le processus de dictionnarisation dans l'ensemble de son évolution. Nous avons donc exploité les ouvrages récents, mais également les publications plus anciennes afin de remonter aux origines du processus de spécialisation de la langue. Nous avons pu consulter la plupart des dictionnaires, lexiques, glossaires et encyclopédies repérés grâce aux versions numériques disponibles en ligne ou en sollicitant le service de prêt entre bibliothèques (PEB) de Nantes Université. Aux États-Unis, par exemple, le *National Criminal Justice Reference Service* est un programme financé par le gouvernement fédéral et dont l'un des

⁶² La *National Policing Improvement Agency* (NPIA) était un organisme public non ministériel du Royaume-Uni, créé en 2007 dans le but de fournir une expertise aux services de police dans des domaines tels que les technologies de l'information, le partage de l'information et le recrutement.

objectifs est de rendre accessibles de nombreuses publications relatives à la justice pénale et aux forces de l'ordre, grâce à la numérisation de ces documents puis à leur mise en ligne en libre accès. Nous nous sommes également procuré un certain nombre d'ouvrages de seconde main. Par ailleurs, les introductions ou préfaces des dictionnaires et encyclopédies spécialisés consultés ont aussi fait l'objet d'une attention toute particulière car ces sections indiquent comment l'ouvrage doit être appréhendé, précisent le public visé et les critères de choix des entrées retenues. Elles peuvent également fournir des précisions sur le contexte de publication ou des analyses intéressantes sur la LSP étudiée (particularités, aspects saillants, etc.).

Bien que notre étude porte principalement sur l'anglais de la police, nous avons inclus dans nos recherches les ouvrages bilingues qui mettent en relation le lexique policier anglais avec celui de différentes langues (allemand, arabe, espagnol, hindi, etc.). Nous avons porté une attention particulière aux publications bilingues anglais/français car ces ouvrages présentent un intérêt certain dans le cadre de la transposition didactique de l'ADP en contexte LANSAD francophone (qui fait l'objet de notre étude dans le chapitre 9). Nous avons donc interrogé diverses bases de données afin de recenser ces ouvrages bilingues. Notre exploration du catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France (BnF) nous a mise sur la voie d'ouvrages français monolingues précurseurs dans le domaine de la dictionnarisation de la langue spécialisée policière et antérieurs aux publications britanniques et américaines recensées. Les résultats de notre étude du processus de dictionnarisation en contexte français puis en contexte anglo-saxon sont présentés dans le chapitre 5, section 5.1.

Enfin, nous n'avons pas pour objectif de fournir une recension exhaustive des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies de l'ADP. Il s'agit plutôt de présenter et d'exploiter les principaux ouvrages existants dans ce domaine, répertoriés et accessibles au moment où nous avons conduit nos recherches afin de contribuer à la caractérisation du lexique et de la terminologie de l'ADP.

3.3.3. Autres voies d'accès au lexique et aux termes policiers

Les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés de l'ADP constituent notre principale source de données concernant le lexique et les termes policiers. Toutefois, nous avons également envisagé d'autres voies d'accès à la langue spécialisée. Les articles ou ouvrages de recherche portant directement sur les mots de l'ADP sont peu nombreux (Chersan

2011 ; Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015b). Néanmoins, plusieurs travaux proposent d'analyser certains aspects du vocabulaire employé par les spécialistes du domaine, bien qu'ils soient initialement consacrés à d'autres thématiques, telles que l'étude du discours policier (Fox 1993 ; Johnson *et al.* 1993 ; Hall 2008 ; Rock 2012 & 2016), l'histoire de la police (Emsley 1996) ou les diverses pratiques de la communauté spécialisée (O'Donnell 2019). De plus, nous avons également repéré certains éléments saillants du lexique et de la terminologie spécialisés lors de notre étude des productions discursives des policiers britanniques et américains. Enfin, nous nous sommes également entretenue avec onze policiers britanniques et cinq policiers américains et avons abordé divers aspects relatifs au lexique et aux termes qu'ils emploient dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Nos questions ont principalement porté sur : l'acquisition du vocabulaire spécialisé, les registres de langue mobilisés, l'apparition ou la disparition de certains termes au fil du temps, le recours à l'argot ou à un langage informel, la dimension nationale de la LSP, l'emploi de métaphores pour désigner leur métier et les différents degrés de spécialisation de la langue en fonction du type d'interlocuteurs.

Afin de contribuer à la caractérisation des mots de l'ADP, nous avons donc employé conjointement diverses méthodes de collectes de données : analyse des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés, revue de la littérature existante, étude des productions discursives des policiers britanniques et américains et entretiens menés avec des spécialistes du domaine. Ces diverses sources offrent la possibilité d'adopter une perspective pluridimensionnelle concernant les mots de l'ADP et de conjuguer trois types d'approches de la langue spécialisée en empruntant à trois domaines : la diachronie, la terminologie et la lexicologie. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de cette étude du lexique et des termes de l'ADP, à travers l'analyse du processus de dictionnarisation de cette variété spécialisée de l'anglais dans le temps et dans l'espace (section 5.1.), la présentation de l'organisation conceptuelles des termes du domaine spécialisé (section 5.2.) et l'étude des principales caractéristiques et spécificités du lexique policier (section 5.3.).

3.4. Cadrage méthodologique pour l'étude de la culture policière

3.4.1. De l'intérêt d'une approche intentionnelle de la culture policière

La culture se manifeste à travers un ensemble de pratiques observables et visibles (symboles, héros, rituels) et de valeurs, conceptions et croyances invisibles, partagées par les membres d'une communauté (Isani 2004a : §72-73, citant les travaux d'Hofstede 1980). Il s'agit d'« un réseau systématique et historiquement transmis de significations qui permettent de comprendre, de développer et de communiquer des connaissances et des croyances sur le monde » (notre traduction, Hyland 2013 : 104). Autrement dit, la culture détermine la façon dont le monde est perçu et elle peut être envisagée comme une « programmation collective de l'esprit » (Hofstede 2001 : 20). Dans le cadre des variétés spécialisées de l'anglais, un parallèle peut ici être établi avec la notion d'intentionnalité spécialisée proposée par Michel Van der Yeught (2019 : 62-65). La culture spécialisée est l'un des éléments centraux qui distinguent les spécialistes des non-spécialistes car elle met en œuvre une programmation collective des esprits au sein de la communauté et son but est de servir les finalités du spécialisé. Concernant notre objet d'étude, la culture professionnelle policière conduit les spécialistes à envisager le monde qui les entoure (objets, personnes, événements, etc.) à travers un prisme culturel spécifique et sous une forme aspectuelle particulière afin de servir les finalités du domaine policier (*ibid.* : 62). L'étude de la culture offre donc la possibilité de mettre en lumière les facteurs et les mécanismes extralinguistiques qui influencent les pratiques langagières (productions discursives, mots employés, etc.) des membres de la communauté spécialisée professionnelle. Il s'agit de montrer comment le spécialisé se manifeste à travers les valeurs, conceptions, croyances, traditions, symboles, héros, rituels, etc. adoptés par les policiers. Cette approche s'appuie sur une analyse du contexte afin de mieux comprendre les textes produits (Banks 2016 : §31), qu'il s'agisse des productions écrites mais aussi orales.

Il convient alors de distinguer les cultures des encyclopédies spécialisées car « [l]es deux notions sont proches [...], mais suffisamment distinctes pour justifier quelques précisions » (Van der Yeught 2019 : 80). L'encyclopédie spécialisée est une capacité linguistico-interprétative qui permet de replacer les éléments de la langue, du discours et de la culture en contexte. En ce sens, le savoir encyclopédique spécialisé est l'« apanage » des chercheurs et des enseignants en LSP car il « consiste à connaître les règles constitutives qui spécialisent la

langue [...] pour interpréter correctement les discours spécialisés [...] afin d'aider les apprenants à les comprendre et à en produire eux-mêmes à leur tour » (*ibid.* : 81). En revanche, la culture spécialisée est une « programmation des esprits à finalité identitaire » (*ibid.* : 80), qui se traduit par l'adoption d'un ensemble de valeurs, de perceptions et de pratiques. Cette particularité est donc l'apanage des spécialistes. En revanche, elle n'est pas nécessairement adoptée par les chercheurs et enseignants de LSP car ils « peuvent très bien maîtriser le savoir encyclopédique d'un domaine sans pour autant adopter la 'culture' de sa communauté, pratiquer ses rituels, admirer ses héros et adhérer à ses valeurs » (*ibid.*). Par ailleurs, dans la mesure où nous nous intéressons à la transposition didactique du savoir savant en savoir à enseigner, il est pertinent de prendre en compte la culture policière car il peut être nécessaire pour les policiers francophones de comprendre et de savoir décoder la culture de leurs homologues anglophones.

3.4.2. Difficultés rencontrées et voies d'accès empruntées

L'étude de la culture policière présuppose l'analyse des pratiques observables et visibles (symboles, héros, rituels) des membres de la communauté spécialisée, mais également de leurs valeurs, conceptions, perceptions et croyances (Isani 2004a : §72-73) ; or, ces aspects sont particulièrement difficiles à caractériser. D'une part, une enquête sur les représentations des policiers s'intéresse aux conceptions, raisonnements et logiques subjectives (Blanchet & Gotman 2013 : 29) ; or, ces éléments sont empreints de subjectivité et peuvent varier d'un individu ou d'un groupe à l'autre au sein de la communauté spécialisée. D'autre part, dans de nombreux cas, lorsque les professionnels ne sont pas familiers de leur interlocuteur, le discours institutionnel, officiel et collectif prévaut sur l'expression des sentiments et points de vue plus personnels qui s'inscrivent, d'ailleurs, parfois en contradiction avec le discours officiel. De surcroît, les perceptions ou valeurs qui animent les agents ne sont pas toujours exprimées publiquement et interviennent lors de contextes informels entre pairs policiers. Une présence prolongée sur le terrain auprès de policiers britanniques et américains aurait donc été souhaitable afin d'instaurer une relation de confiance mutuelle qui aurait pu permettre d'enquêter, entre autres, sur la différence entre la culture policière officielle de l'institution et la culture policière informelle à l'œuvre au sein de la communauté spécialisée (Leo 1996 : 271 ; Daly 2003). Néanmoins, nous n'avons pas pu mettre en œuvre le projet d'un séjour prolongé en contexte britannique et/ou américain (nous y reviendrons) et avons dû nous tourner vers d'autres voies d'accès à la culture policière.

Dans un premier temps, nous nous sommes familiarisée avec la littérature existante et les travaux d'historiens et de sociologues qui se sont intéressés à la culture policière en vigueur au Royaume-Uni et aux États-Unis, dont Bayley & Bittner 1984, Fielding 1994, Waddington 1999, Reiner 2000, Engel 2002b, Brodeur & Monjardet 2003, Daly 2003, Davies & Thomas 2003, Cassan 2011, Shelley *et al.* 2011, Sheptycki 2016 [2011], Gayadeen & Phillips 2016. Ces études mettent en lumière la persistance de certaines caractéristiques dans le temps et dans l'espace et sont révélatrices d'une culture professionnelle partagée, malgré l'appartenance à des cultures sociétales et/ou nationales éloignées (Isani 2011 : §35). Nous avons toutefois conscience de la prégnance d'un *locus classicus* fondé sur des ouvrages et articles publiés principalement dans les années 1990 (voire antérieurs). Certaines analyses d'auteurs essentiellement américains ont longtemps influencé les recherches dans le domaine de la culture policière, gommant les particularismes existants :

American police studies, as shown in texts in criminal justice and policing, utilize a narrow, misleading, stereotypic rendition of the OC [occupational culture] based on ideas and data gathered some 30 years ago and derived from the views and observations of White, male police officers working in crime-ridden areas in the very largest American cities. [...] Most studies of the OC ignore and do not measure the organizational context of the behavior (for exceptions, see Jermier, Slocum, Fry, & Gaines, 1991; Mastrofski et al., 2002; Terrill, Paoline, & Manning, 2003). (Manning 2005 : 31)

Afin d'éviter cet écueil, nous avons opté pour une triangulation des méthodes de collecte de données. Nous avons exploré diverses sources et cherché à recueillir des données plus récentes. Les dictionnaires à caractère encyclopédique (Philbin 1996 ; Poteet & Poteet 2000 ; Newburn & Neyroud 2008 ; Wakefield & Fleming 2009) ainsi que les encyclopédies de la police (Champion 2005 ; Greene 2007) constituent également de véritables voies d'accès à la culture policière. De même, les mémoires de professionnels du domaine (PC David Copperfield 2006 & 2012 ; O'Donnell 2019), les podcasts fondés sur des entretiens avec des spécialistes (Blatch & O'Donnell 2019 ; Van Coops & O'Donnell 2019) ou les documentaires mettant en scène le quotidien des policiers britanniques (*Coppers* ou *24 Hours in Police Custody*) et américains (*Cops* ou *Flint Town*⁶³) fournissent des pistes prometteuses. De plus, afin d'étudier les manifestations de la culture officielle et institutionnelle, nous avons parcouru les sites Internet et réseaux sociaux officiels et certifiés de forces de l'ordre britanniques et américaines. Nous avons également étudié d'autres sources officielles, telles que les publications de la *Police*

⁶³ *Coppers* (2010-2012) et *24 Hours in Police Custody* (depuis 2014) sont diffusés sur *Channel 4*. *Cops* (depuis 1989) a été diffusé sur la chaîne *Fox* (1989-2013) puis sur *Paramount Network* (2013-2020) et est désormais disponible sur *Fox Nation*. *Flint Town* est un documentaire Netflix de huit épisodes, diffusé en 2018.

Federation of England and Wales pour le Royaume-Uni et de la *Commission on Peace Officer Standards and Training* (POST) aux États-Unis. Par ailleurs, nous avons également inclus dans notre corpus des articles de presse (*BBC, The Guardian, The Washington Post, The New York Times*) relatifs aux diverses manifestations de la culture policière et parfois révélateurs de ses aspects les plus controversés. Enfin, l'une des principales sources de données récentes est la réalisation d'entretiens (dont nous précisons le cadrage méthodologique dans la section suivante) avec onze policiers britanniques et cinq policiers américains. Nous avons interrogé nos interlocuteurs sur diverses thématiques : existence d'une culture professionnelle policière et ses principales caractéristiques, éthique et déontologie, symboles représentatifs de la police, événements (formels et informels) à caractère identitaire, pratiques, valeurs, conceptions et croyances partagées par les membres de la communauté professionnelle.

Le chapitre 6 présente les résultats de cette étude de la culture policière, à travers l'analyse des spécificités de cet objet d'étude complexe et protéiforme (section 6.1.), l'exploration des valeurs, des principes et des pratiques mis au service de l'intentionnalité spécialisée (section 6.2.) et l'examen de la polarisation des identités et de la dichotomie entre spécialistes et non-spécialistes en tant qu'éléments centraux de la culture des policiers britanniques et américains (section 6.3.).

3.5. Méthodologie des échanges avec des policiers britanniques et américains

3.5.1. De l'intérêt d'une enquête par entretien et par questionnaire

Dans le cadre de notre travail de thèse, nous avons souhaité mettre en œuvre une triangulation des données obtenues afin d'aboutir à une description holistique de notre objet de recherche. Parallèlement aux méthodologies décrites précédemment pour étudier le discours, la langue et la culture propres à l'anglais de la police, nous avons également échangé avec des professionnels de la police des deux principales sphères géopolitiques étudiées : le Royaume-Uni et les États-Unis. Cette approche nous a semblé pertinente car elle contribue à l'enrichissement des données, en les complétant et en contribuant à leur construction et à leur interprétation : « L'enquête par entretien peut être utilisée [...] pour compléter une enquête ou replacer dans leur contexte des résultats obtenus préalablement par des questionnaires ou par

des sources documentaires » (Blanchet & Gotman 2013 : 38-39). Elle offre la possibilité de replacer la variété spécialisée de l'anglais en contexte et d'éclairer les pratiques linguistiques, discursives et culturelles du milieu spécialisé étudié. En ce sens, notre démarche se rapproche de celle de la linguistique ethnographique :

notre objectif sera effectivement d'observer des interactions langagières (en recueillant des données afin de construire des corpus écrits et oraux), mais également de collecter des données sociologiques et historico-institutionnelles nous permettant de décrire la communauté spécialisée professionnelle que nous avons choisi d'étudier, c'est-à-dire de nous rapprocher de la linguistique ethnographique. En effet, le cadre théorique de cette dernière nous permet d'appréhender notre objet dans sa complexité : « *Linguistic ethnography conjoins two fields of study arguing that there is more to be gained in their unison than in their separation. Ethnography is said to be enhanced by the detailed technical analysis which linguistics brings, while linguistics is said to be enhanced by attention to context. Ethnography offers linguistics a non-deterministic perspective on data, while linguistics offers ethnography a range of established procedures for identifying discursive structures* (Rampton, 2007, cité par Creese 2010 : 139). (Wozniak 2019 : 76)

Dès 1985, John Swales souligne l'intérêt que peut représenter une perspective ethnographique pour l'analyse du discours, de la langue et de la culture spécialisée :

[I]t is not only texts that we need to understand, but the roles texts have in their environments; the values congruent and conflictive, placed on them by occupational, professional and disciplinary memberships; and the expectation these memberships have on the patternings of the genres they participate in. (Swales 1985 : 219, cité par Dressen-Hammouda 2013 : 501-502)

Pour Sophie Moirand et Geneviève Tréguer-Felten, les années 1990 sont marquées par un tournant ethnographique au sein des études françaises en anglais de spécialité :

[L]e cadre de référence principal des travaux qui relèvent des discours professionnels (au sens de Candlin 2002) [...] emprunte à l'ethnométhodologie, un courant sociologique impulsé par Garfinkel au début des années 1960 en Californie. Il s'agit d'une approche « dynamique » de l'ordre social, qui accorde une place centrale au point de vue des acteurs observés dans leur vie quotidienne, ici dans leur travail : on y affirme la primauté des activités interactionnelles et leur rôle dans la construction de l'ordre social (voire cognitif et acquisitionnel) ; l'importance du contexte, l'action étant à la fois structurée par le contexte et structurante pour lui ; le rôle du langage comme ressource (parmi d'autres), exploitée en tant que telle par les acteurs engagés dans l'interaction (Mondada 2006 : 7). La méthode implique d'aborder in situ les interactions, de procéder à des enregistrements audio et vidéo et à des transcriptions « fines », jusqu'au détail le plus infime, pour décrire le déroulement de l'action en interaction. (Moirand & Tréguer-Felten 2007 : §37)

D'après Shaeda Isani (2014 : §8-9, citant Watson-Gegeo 1997 : 136), l'ethnographie peut être définie comme l'étude à long terme, holistique et intensive, du comportement des membres des groupes sociaux (généralement des communautés) afin de comprendre l'organisation sociale et les pratiques et perceptions culturelles qui sous-tendent la connaissance et guident le comportement d'un groupe social donné. L'intérêt pour les contextes de production des

discours spécialisés et pour les communautés spécialisées qui les produisent a contribué au développement d'une approche ethnographique des milieux spécialisés et des LSP (Braud 2008 ; Wozniak 2011 ; Domenec 2013 ; Peynaud 2013 ; Gaillard 2019 ; Stark 2020). L'adoption de cette approche se traduit par la réalisation d'une étude de terrain approfondie, grâce à une prise de contact avec des experts du domaine et une pénétration du milieu spécialisé (Wozniak 2011 : 16), par le biais d'immersions, d'observations *in situ* ou de collectes de données qualitatives et quantitatives (entretiens, questionnaires, etc.), sur le terrain et auprès de différents acteurs (Isani 2014 : §32).

Dans le cadre de notre étude de la LSP en contexte britannique et américain, nous envisageons l'ethnographie comme une discipline contributive mise au service de la caractérisation de l'ADP, à travers le recours à des entretiens et à des questionnaires destinés à des professionnels du domaine spécialisé. Plusieurs facteurs ont, toutefois, empêché la réalisation d'observations *in situ* et l'immersion prolongée en contexte professionnel policier anglophone. Dans un premier temps, la police est un milieu professionnel difficile à pénétrer :

Habitée au secret, la police n'accepte pas aisément un regard extérieur : formée au soupçon, elle le suspecte aisément d'intentions malveillantes ou critiques ; groupe professionnel spécialisé, elle le juge a priori incompetent, et donc impertinent. Bref, pour les chercheurs, l'« accès au terrain » policier a toujours été malaisé. (Brodeur & Monjardet 2003 : 25)

L'institution policière entretient une certaine méfiance à l'égard des observateurs extérieurs, sentiment entretenu et renforcé par différentes occurrences de journalistes infiltrés dans ses rangs pour obtenir des informations sur ses (dys)fonctionnements. Nous pouvons évoquer l'exemple de Mark Daly, journaliste de la BBC qui a infiltré les services de police afin d'étudier le racisme latent dans les rangs de la police de Manchester, puis l'a exposé dans un documentaire diffusé en 2003 intitulé *The Secret Policeman*. La légitimité du secret policier est également sanctionnée par la loi : « 'Secret défense', 'sécurité nationale', 'secret de l'enquête' ou 'protection des indicateurs', il ne manque pas de dispositions législatives pour protéger la police d'un regard extérieur et pour entretenir son mythe » (Brodeur & Monjardet 2003 : 11-12). Dans un second temps, nous avons contacté successivement et au fil des mois diverses unités de la police britannique à partir de novembre 2019 et de la police américaine à partir de mars 2020 ; or ce calendrier a coïncidé avec la pandémie mondiale de Covid-19, qui a entraîné une limitation drastique des déplacements en France et à l'étranger. Nous disposions d'une piste prometteuse pour nous déplacer au Royaume-Uni et effectuer des observations *in situ* et des entretiens avec des policiers du Kent. Cependant, la pandémie, les mesures de confinement et

la fermeture des frontières ont mis subitement un terme à ce projet (initialement prévu pour juin 2020) et le policier avec lequel nous échangeons est parti à la retraite (et a changé d'adresse de courrier électronique), avant que nous puissions établir un autre contact au sein de cette force de police. Nous nous sommes donc concentrée sur la réalisation d'entretiens en visioconférence, l'envoi de questionnaires et nos correspondances par courriel avec des professionnels de police britanniques et américains.

3.5.2. Chronologie des prises de contact en contexte britannique

Dans la mesure où certaines institutions « exigent des autorisations, des permissions, un droit 'officiel' d'enquêter dans leurs murs » (Beaud & Weber 2010 : 23) et ayant conscience de l'importance de la hiérarchie au sein de l'institution policière, nous avons, dans un premier temps, privilégié l'approche institutionnelle. Nous ne disposions, au préalable, d'aucune connaissance travaillant au sein de forces de police anglophones et nous avons fait le choix de ce mode d'accès indirect, en sollicitant des tiers institutionnels. Ces modes d'accès indirects ont « l'inconvénient de n'être pas neutres, dans la mesure où la demande de l'enquêteur (qui est une demande de recherche) se double d'une demande tierce (amicale, sociale, institutionnelle) pouvant brouiller le cadre contractuel de communication », mais ils offrent la possibilité de « maximiser les chances d'acceptation » (Blanchet & Gotman 2013 : 53-54).

Début novembre 2019, nous avons sélectionné puis contacté trois forces de polices britanniques : la police de Glasgow, la *Metropolitan Police* de Londres et la police du Kent (*Kent Police*). Notre choix s'est porté sur la police de Glasgow car, d'une part, nous avons déjà étudié son histoire, ses évolutions à travers le temps et ses spécificités institutionnelles et socio-culturelles dans le cadre des travaux réalisés lors de notre Master 2 de recherche en « Civilisations anglophones » (2015-2016). Nous disposons également d'une bonne connaissance de la ville (et, donc, du terrain d'exercice des policiers) car nous y avons résidé pendant un an lors de notre année de doctorat à l'Université de Glasgow, parallèlement à la réalisation de notre Master 2. Nous avons également sélectionné la *Metropolitan Police* de Londres, qui a joué un rôle central dans la professionnalisation de la police britannique et dont le modèle a considérablement façonné les forces de police de l'ensemble du pays (chapitre 2, section 2.3.2.). Enfin, nous avons contacté la police du Kent car cette force de police avait déjà participé à un projet de recherche linguistique (le projet *Policespeak*), mené par plusieurs chercheurs universitaires (dont Edward Johnson, Mark Garner, Steve Hick et David Matthews)

à la fin des années 1980, en prévision de l'ouverture du Tunnel sous la Manche (1994). Pour les trois forces de police, nous avons utilisé les formulaires de contact ou adresses courriels institutionnels disponibles sur leur site Internet. Le texte rédigé pour la prise de contact (modèle disponible en Annexe 1) comportait plusieurs aspects. Après avoir présenté brièvement notre objet et de nos objectifs de recherche, nous mettions en lumière l'importance que représente la tenue d'entretiens avec des policiers britanniques pour nos travaux et exposions les raisons ayant motivé notre choix de contacter la force de police concernée. Nous présentions également les modalités de l'entretien (thématiques abordées, anonymisation des participants). Afin de renforcer la légitimité de notre demande, nous avons toujours joint une lettre de notre directeur de thèse (Annexe 2), le Professeur Michel Van der Yeught, soutenant notre démarche et confirmant l'apport scientifique que ces études représentaient pour nos recherches, car « il est parfois nécessaire d'authentifier [son statut de chercheur] par des recommandations ou des documents de légitimation institutionnelle » (Jodelet 2003 : 152), ainsi qu'une description détaillée de notre projet de recherche en anglais (Annexe 3).

Parmi les trois forces de police contactées, nous avons uniquement reçu une réponse de la part de la Police du Kent. Nous avons été contactée par la chargée de communication interne, qui nous a proposé de publier un article (Annexe 4) présentant notre démarche sur l'Intranet de la force de police fin novembre 2019. À la demande de notre contact, nous avons transmis la liste des questions (guide d'entretien) que nous souhaitions poser à nos interlocuteurs. À la suite de la publication de cette annonce, quinze policiers nous ont contactée. Nous avons pu échanger avec onze d'entre eux entre le 29 novembre 2019 et le 24 juin 2020. Lorsque les policiers n'étaient pas disponibles pour organiser un entretien, nous proposons comme alternative l'envoi d'un questionnaire écrit (rédigé à partir de notre guide d'entretien). Cinq policiers ont accepté de participer à un entretien, quatre ont répondu au questionnaire écrit et deux policiers ont répondu au questionnaire écrit en amont de l'entretien.

3.5.3. Chronologie des prises de contact en contexte américain

Les prises de contact en contexte américain sont caractérisées par de nombreuses tentatives infructueuses. Nous avons, dans un premier temps, tenté de bénéficier de contacts dans la police américaine grâce à différentes connaissances personnelles (plus spécifiquement, deux collègues et une amie). Nous n'avons, cependant, pas reçu de réponse de la part des trois agents contactés durant l'été 2019. Nous avons ensuite emprunté la voie institutionnelle et mobilisé le même

protocole de prise de contact qu'avec la police britannique (section 3.5.2. précédemment) et avons contacté trois forces américaines début 2020 : le *Boston Police Department* (sélectionné en raison de son statut de pionnier dans le processus de professionnalisation de la police américaine, comme illustré dans le chapitre 2, en section 2.3.3.), le *Los Angeles Police Department* (mis en scène dans de nombreuses œuvres de FASP policière, dont la série télévisée *The Rookie*, que nous mentionnerons ultérieurement) et le Bureau du Sheriff du comté de Pasco (*Pasco County Sheriff's Office*, lieu de provenance de nombreux *probable cause affidavits* collectés pour notre corpus, dans le cadre de notre analyse ciblée du discours policier américain). Nous n'avons reçu aucun retour de ces trois forces de police.

Nous avons ensuite envisagé de contacter un sergent de police américain qui propose ses services en tant que consultant pour les auteurs de fiction policière (par le biais de son site Internet⁶⁴ et à travers son ouvrage intitulé *Cops and Writers : From the Academy to the Street*). Nous avons reçu une réponse favorable de la part de ce policier et avons mené un premier entretien le 25 mars 2020 puis un second entretien complémentaire le 4 juin 2020. Nous avons également correspondu par courriel avec lui entre le 31 mars et le 4 juin 2020. Nous lui avons proposé de nous mettre en relation avec d'autres policiers afin de multiplier les prises de contact en contexte américain, mais cette démarche n'a pas abouti.

Outre les difficultés inhérentes à la pénétration du milieu professionnel policier et le contexte particulier de la pandémie, il convient de souligner que la chronologie de nos tentatives de prises de contact coïncident fortuitement avec les manifestations et les émeutes suscitées par la mort de George Floyd (homme afro-américain décédé des suites de son interpellation par la police) en mai 2020. Ce contexte de remise en question des pratiques policières (violences policières et racisme policier dénoncés par le mouvement « *Black Lives Matter* ») et de repli de l'institution afin d'en maîtriser les voies de communication n'est pas propice à l'accueil de tout individu porteur de questionnements (aussi innocents soient-ils) sur les pratiques spécialisées. De nombreuses pistes envisagées ont donc échoué. Néanmoins, nous gardions à l'esprit que « [s']il est suffisamment obstiné pour frapper à plusieurs portes, un chercheur finira presque toujours par trouver une force policière qui l'accueillera ou des policiers qui lui parleront » (Brodeur & Monjardet 2003 : 13). En effet, grâce à un major de police français rencontré lors de notre journée au Centre national de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand

⁶⁴ <https://www.copsandwriters.com/>

(août 2021), nous avons été mise en contact avec un Agent Spécial de la *Drug Enforcement Administration* (DEA) attaché à l'ambassade américaine de Paris. Nous avons mené un entretien avec cet agent fédéral américain le 1^{er} octobre 2021 et il a accepté de transmettre notre questionnaire écrit à trois de ses contacts dans la police américaine (réponses reçues en février et mars 2022). Au total, nous avons finalement pu interroger cinq policiers américains de différentes forces de police (deux par le biais d'entretiens oraux et trois au moyen d'un questionnaire écrit).

3.5.4. Désignation et profils des répondants

Dans un premier temps, pour anonymiser les participants, nous avons eu recours à un système standardisé de codage qui permet d'identifier facilement les informations suivantes : le statut de policier de l'enquêté (désigné par la lettre « P »), sa nationalité (« Br » pour britannique et « Am » pour américain), le numéro d'anonymat (attribué par ordre chronologique de prise de contact), la nature de l'interaction (« E » pour entretien, « Q » pour questionnaire écrit et « C » pour correspondance par courriel) ainsi que sa date. Ainsi, « P-Br-1(E ; 06.12.2019) » désigne le premier policier britannique avec lequel nous avons mené un entretien (échange qui s'est déroulé le 6 décembre 2019), tandis que « P-Am-3(Q ; 23.02.2022) » fait référence au troisième policier américain contacté et indique qu'il s'agit d'un répondant au questionnaire (réponse reçue le 23 février 2022). Deux policiers britanniques (P-Br-1 et P-Br-9) ont souhaité répondre aux questions par écrit avant l'entretien. Dans ces deux cas, l'entretien a été l'occasion d'approfondir ou d'aborder des points spécifiques ou supplémentaires. Nous avons également prolongé le contact avec certains policiers et avons correspondu par courriel avec six d'entre eux afin de revenir sur certaines de leurs réponses et de bénéficier de leur expertise lors de la poursuite de nos recherches.

Au total, nous avons échangé avec onze policiers britanniques et cinq policiers américains. Le tableau 5 ci-dessous recense le profil des enquêtés (grade, service d'affectation⁶⁵) et la nature et la date de nos échanges.

⁶⁵ Nous précisons que nous avons reçu l'accord de tous les enquêtés pour mentionner leur fonction et force de police d'affectation dans notre thèse.

Tableau 5 : Profils des enquêtés en contexte anglo-saxon et précisions sur nos échanges

Code d'anonymat	Grade du policier	Service d'affectation	Nature et date des échanges
Policiers britanniques (Kent Police)			
P-Br-1	<i>Detective Constable</i>	<i>Missing & Child Exploitation Team</i>	Questionnaire (reçu le 29/11/2019) Entretien (6/12/2019, durée : 59'07) Correspondance (du 13/12/2019 au 16/03/2020)
P-Br-2	<i>Police Constable</i>	<i>Vulnerability Investigation Team</i>	Entretien (6/12/2019, durée : 27'29)
P-Br-3	<i>Detective Inspector</i>	<i>Vulnerability Investigation Team</i>	Entretien (10/12/2019, durée : 1'25'29)
P-Br-4	<i>Police officer</i>	<i>Community Support</i>	Questionnaire (reçu le 17/12/2019) Correspondance (du 17/12/2019 au 11/02/2020)
P-Br-5	<i>Detective Constable</i>	<i>Modern Slavery and Human Trafficking</i>	Questionnaire (reçu le 18/12/2019) Correspondance (du 18/12/2019 au 14/02/2020)
P-Br-6	<i>Police Constable</i>	<i>Vulnerability Investigation Team, Domestic Abuse</i>	Questionnaire (reçu le 20/01/2020) Correspondance (du 20/01 au 24/02/2020)
P-Br-7	<i>Police Constable</i>	<i>Criminal Investigation Department</i>	Questionnaire (reçu le 21/01/2020)
P-Br-8	<i>Police Constable</i>	<i>Community Safety Unit</i>	Entretien (29/01/2020, durée : 1'02'43)
P-Br-9	<i>Detective Sergeant</i>	<i>Local Victim Justice Unit</i>	Questionnaire (reçu le 23/04/2020) Entretien (27/04/2020, durée : 40'57) Correspondance (du 27/04 au 22/05/2020)
P-Br-10	<i>Inspector</i>	<i>Tactical Firearms Unit</i>	Entretien (14/05/2020, durée : 39'14)
P-Br-11	<i>Police Officer</i>	<i>Community Liaison</i>	Entretien (24/06/2020, durée : 1'21'42)
Policiers américains			
P-Am-1	Retraité, ancien <i>Patrol Sergeant</i>	<i>City of Milwaukee Police Department (Wisconsin)</i>	1 ^{er} entretien (25/03/2020, durée : 1'18'58) 2 ^e entretien (4/06/2020, durée : 43'18) Correspondance (du 31/03 au 4/06/2020)
P-Am-2	<i>Special Agent</i>	<i>Drug Enforcement Administration (DEA), Ambassade des États-Unis à Paris (France)</i>	Entretien (1/10/2021, durée : 1'40'49)
P-Am-3	<i>Detective</i>	<i>Narcotics Bureau, Los Angeles County Sheriff Department (Californie)</i>	Questionnaire (reçu le 23/02/2022)
P-Am-4	<i>Lieutenant</i>	<i>Detective Division Operations, Los Angeles (Californie)</i>	Questionnaire (reçu le 11/03/2022)
P-Am-5	Retraité, ancien <i>Detective</i>	<i>Narcotics, Boise Police Department (Idaho)</i>	Questionnaire (reçu le 11/03/2022)

Nous nous sommes posé la question de la représentativité de l'échantillon interrogé. Dans un premier temps, en raison de la multiplicité et de l'infinie diversité des forces de police existantes

(Brodeur & Monjardet 2003 : 13), nous avons dû faire des choix car couvrir toutes les forces de police des deux pays sélectionnés (Royaume-Uni et États-Unis), ainsi que toutes les fonctions et les grades existants relèverait du mythe de Sisyphe (Seron 2003). En effet, « le chercheur doit, dans un premier temps, circonscrire son ‘terrain’ à l’intérieur du champ large que constitue l’aire géographique et culturelle considérée en mobilisant sa connaissance initiale de cette aire et, dans un second temps, opérer des arbitrages méthodologiques pour le caractériser au plus près » (Wozniak 2019 : 62). De plus, l’échantillon d’enquêtés sélectionné ne doit pas nécessairement être représentatif : « [l]es entretiens approfondis [...] n’ont pas pour vocation d’être ‘représentatifs’ [...] [et] la logique de l’enquête ethnographique vous conduit à faire des choix, à nouer des alliances qui vous rapprocheront de certains et vous couperont d’autres » (Beaud & Weber 2010 : 156). Nous soulignons également que notre thèse est la première réalisée sur l’anglais de la police et qu’elle doit être prise en compte comme une première approche de ce milieu professionnel, sans ambition d’en proposer une couverture investigatrice complète. L’échantillon sélectionné nous paraît ici pertinent car les profils des enquêtés sont variés. Bien que tous les répondants britanniques appartiennent aux forces de police d’un seul comté anglais (le Kent), ils officient à différents grades (*Police Constable/Officer, Inspector, Detective Constable/Sergeant/Inspector*) et exercent des fonctions diverses dans de multiples services (*Vulnerability Investigation Team, Community Support, Modern Slavery and Human Trafficking, Criminal Investigation Department, Community Safety Unit, Local Victim Justice Unit, Tactical Firearms Unit*). De même, les policiers américains interrogés offrent la possibilité de balayer un spectre intéressant de témoignages car ils comptent : un *Lieutenant* et un *Detective* en exercice, ainsi qu’un agent fédéral (*Special Agent*) et deux retraités (anciens *Patrol Sergeant* et *Detective*). Les principaux types de forces de l’ordre américaines sont également représentés : police locale (*City of Milwaukee Police Department* et *Boise Police Department*), police de comté (*Los Angeles County Sheriff Department*) et police fédérale (*DEA*).

3.5.5. Méthodologie des entretiens et des questionnaires

Nous nous sommes familiarisée avec les outils méthodologiques de l’enquête ethnographique et des entretiens (Quivy & Van Campenhoudt 2006 ; Beaud & Weber 2010 ; Blanchet & Gotman 2013 ; Wozniak 2019). Préalablement à la tenue des entretiens, nous avons veillé à clarifier le cadre contractuel de la communication (ou « pacte d’entretien », Beaud & Weber 2010 : 167) :

Pour instaurer un cadre contractuel initial, l'interviewer doit annoncer à l'interviewé les motifs et l'objet de sa demande, et garantir la confidentialité de l'entretien. [...] L'objet de la demande d'interview est défini par le thème à explorer et le type de participation attendue : type de questions et durée de l'entretien. [...] De la clarté de cette présentation dépend la confiance nécessaire à l'établissement du dialogue. (Blanchet & Gotman 2013 : 73)

Tous les policiers interrogés ont reçu, en amont, une description de notre projet de recherche, détaillant les principaux aspects de notre étude des pratiques discursives, linguistiques et culturelles des professionnels de la police. Certains policiers ont également souhaité recevoir les questions avant l'entretien afin de s'assurer des thèmes explorés et du type de participation attendu. Avant et, pour rappel, au début de chaque entretien, nous avons clarifié l'objectif de l'entretien, nous nous sommes engagée à anonymiser tous les participants et à exploiter le contenu des échanges à des fins de recherche uniquement. Nous avons également fait le choix d'enregistrer tous les entretiens à l'aide d'un dictaphone car « il n'y a pas de bon entretien approfondi *sans enregistrement*, c'est une condition *sine qua non*. [...] Seul l'enregistrement [...] perme[t] de capter dans son intégralité et dans toutes ses dimensions la parole de l'interviewé » (Beaud & Weber 2010 : 181-182). Nous nous sommes toujours assurée d'avoir l'autorisation de la personne interrogée avant de débiter l'enregistrement. Tous les entretiens ont eu lieu en visioconférence (via Skype ou WhatsApp, en fonction de l'application dont disposait l'enquêté), exception faite de deux entretiens qui ont dû être réalisés par téléphone (avec P-Br-1 et P-Br-2) et d'un entretien que nous avons pu mener en personne (avec P-Am-2), à proximité du lieu de travail de l'enquêté, dans un café près de l'ambassade américaine à Paris.

Lors des entretiens, nous nous sommes intéressée, à la fois, aux représentations (modes de pensées, conceptions, raisonnements, logiques subjectives) des policiers et à leurs pratiques (Blanchet & Gotman 2013 : 29-32). Nous avons fait le choix méthodologique de nous servir d'un guide d'entretien aux lignes directrices flexibles. Cette démarche présente plusieurs avantages : « le guide d'entretien peut servir de caution scientifique. Il vous donnera de la légitimité ou vous rassurera. Votre travail apparaîtra sérieux, bien préparé, vos questions préparées à l'avance donneront du poids à votre entreprise. Le statut de l'entretien est ennobli » (Beaud & Weber 2010 : 179). Afin de l'élaborer, nous avons effectué « un premier travail de traduction des hypothèses de recherche en indicateurs concrets et de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés) » (Blanchet & Gotman 2013 : 58). Nous avons établi une liste d'indicateurs et de questions ayant pour but d'amener les policiers britanniques et américains rencontrés à s'exprimer sur diverses

thématiques liées au discours, à la langue et à la culture spécialisés (tableau 6 ci-dessous). Les questions portent sur : certains aspects généraux du métier de policier, l'intentionnalité spécialisée, le discours policier, le lexique, les termes et l'argot spécialisés, la culture professionnelle et la fiction à substrat professionnel (FASP).

Tableau 6 : Indicateurs et exemples de questions pour les entretiens avec des policiers britanniques et américains

Indicateur	Exemples de questions
Questions générales sur leur métier	<p><i>When did you enter the police?</i> <i>Could you describe a typical day at work?</i> <i>According to you, what are the requirements or skills needed to be a good [current rank]?</i> <i>Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?</i></p>
Définition de la police et intentionnalité spécialisée	<p><i>How would you define the police?</i> <i>How would you define the central purpose of police work?</i> <i>If you had to describe the police/police work in 3 words, what would they be?</i> <i>Do you regard your job as specialised?</i></p>
Discours spécialisé	<p><i>Could you name three documents that you regard as typical of your profession?</i> <i>Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?</i> <i>Do you think that there is a police style of writing?</i> <i>Could you think of contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?</i> <i>Are there specific expressions or sentences that police officers need to know by heart?</i> <i>Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?</i></p>
Lexique, termes et argot spécialisés	<p><i>Can you think of police terms that were used in the past but are no longer in use?</i> <i>Can you tell a novice and a veteran from the language they use?</i> <i>Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?</i> <i>Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?</i> <i>How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?</i></p>
Culture spécialisée	<p><i>Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?</i> <i>What does the notion of “police ethics” evoke to you?</i> <i>Do you have any symbol in mind that would be typical of the police (such as the uniform, for instance)?</i> <i>Could you tell me more about events (both formal and informal) with a symbolic dimension (such as the attestation ceremony or award ceremonies)?</i> <i>Are there regular all-member meetings or celebrations?</i> <i>Can it be said that there are police heroes for police professionals?</i></p>
Fiction à substrat professionnel (FASP)	<p><i>Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?</i> <i>Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?</i> <i>Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?</i></p>

Les questions ont bien entendu été adaptées au profil des interlocuteurs : « [b]ien que nous ayons privilégié une certaine forme de continuité, il convient de souligner que nous n’avons pas

posé systématiquement les mêmes questions, mais que celles-ci ont souvent été adaptées en fonction des propos et de la fonction de notre interlocuteur » (Gaillard 2019 : 90-91). Nous avons balayé l'ensemble du spectre des indicateurs lors de nos échanges avec ces policiers britanniques et américains.

Tous les entretiens ont, ensuite, fait l'objet de transcriptions. Pour la réalisation de cet exercice, nous nous sommes appuyée sur la fiche méthodologique proposée par Thibaut Rioufreyt (2016) et intitulée « La transcription d'entretiens en sciences sociales : Enjeux, conseils et manières de faire ». Nous avons élaboré des brèves notices de présentation qui figurent en chapeau introductif de chaque transcription (*ibid.* : 27). Pour chaque entretien, les métadonnées indiquées dans la notice comprennent deux catégories : d'une part, les informations sur l'entretien (code de l'entretien, date, durée, lieu, remarques éventuelles) et, d'autre part, les informations sur le participant (fonction, force de police, remarques éventuelles sur son parcours ou son statut : date d'entrée dans la police, force(s) de police précédente(s) ou autre(s) service(s)). Lors de la transcription, nous avons respecté les principes suivants :

[L]'essentiel dans une transcription est de restituer les propos de l'interviewé de manière :

- fidèle : ne pas trahir son propos, de pas commettre de contre-sens, ne pas confondre transcription et analyse
- compréhensible pour le lecteur et, *a fortiori*, pour l'analyste
- respectueuse pour l'interviewé(s) : respecter ses droits, parfois ne pas transcrire certains passages comme il l'a demandé, etc. Il s'agit de principes simples mais fondamentaux qui doivent servir de repères et de boussole pour le transcripteur. (Rioufreyt 2016 : 3)

Afin d'indiquer clairement les énonciateurs et d'identifier précisément les tours de parole, nous avons précisé « AC » (pour Audrey Cartron) lors des interventions de l'auteur de l'entretien et le code d'anonymisation correspondant (« P-Br-1(E) », par exemple) pour le policier interrogé. Nous avons retranscrit le plus fidèlement possible toutes les interactions⁶⁶ et, le cas échéant, nous avons parfois indiqué les éléments relatifs au paratexte entre crochets et en italiques en français : [*Il réfléchit*], [*Ils rient*], [*Il hésite*], [*Sourire gêné*], [*Il dit son prénom et nom*], [*Il cherche dans ses poches*], [*Il montre son badge*]. Pour plus de lisibilité, nous avons également ajouté des notes de bas de page explicatives lorsqu'un élément nécessitait d'être explicité afin de garantir la bonne compréhension d'un lecteur non initié (déroulement d'acronymes, référence à une personnalité ou à des affaires spécifiques, diminutifs et termes d'argot, mention d'un élément relatif au contexte de l'entretien ou à un évènement historique, etc.). Par ailleurs,

⁶⁶ Nous n'avons, toutefois, pas transcrits les échanges introductifs (présentation de notre recherche en quelques mots, évocation des questions de confidentialité, accord sur la façon dont l'enquête sera citée, etc.) et de clôture (remerciements, éventuelles questions de l'enquête, demande d'accord pour le recontacter ultérieurement en cas de besoin, salutations).

les mots et segments inaudibles ou incertains (en raison d'une connexion Internet momentanément instable ou fond sonore du lieu de rencontre, par exemple) sont signalés par cet élément typographique : (?). Les transcriptions des entretiens constituent l'Annexe 5. Une fois les entretiens transcrits, nous avons procédé à l'analyse du contenu et à l'extraction des éléments qui nous semblaient pertinents dans le cadre de notre caractérisation de la variété spécialisée de l'anglais étudiée :

L'analyse du contenu [...] est hyper-sélective. C'est une lecture exogène informée par les objectifs de l'analyste. Elle ignore la cohérence explicite du texte et procède par décomposition d'unités élémentaires reproductibles. Elle vise la simplification des contenus : elle a pour fonction de produire un effet d'intelligibilité et comporte une part d'interprétation. (Blanchet & Gotman 2013 : 90)

Lorsque les policiers n'étaient pas disponibles pour organiser un entretien (manque de temps, emplois du temps instables en raison des impératifs de l'opérationnel, décalage horaire...), nous avons opté pour le recours au questionnaire écrit en tant qu'alternative. Nous avons veillé à inscrire les répondants dans un cadre contractuel similaire à celui adopté pour les entretiens : clarification de notre objet de recherche, anonymisation des participants, exploitation du contenu des réponses écrites à des fins de recherche uniquement. Afin de constituer le questionnaire, nous nous sommes appuyée sur le guide élaboré pour mener les entretiens. Les questions posées sont essentiellement des questions ouvertes afin d'inviter les répondants à s'exprimer sur diverses thématiques liées au discours, à la langue et à la culture spécialisés (tableau 6). Après l'étude des réponses écrites reçues, nous avons échangé par courriel avec les policiers concernés lorsque des précisions ou clarifications nous semblaient nécessaires. Les réponses au questionnaire et les échanges entretenus lors de ces correspondances constituent l'Annexe 6.

L'enquête par entretiens et par questionnaires que nous avons menée nous a offert la possibilité de collecter diverses données qualitatives sur la variété spécialisée de l'anglais étudiée et sur les pratiques des professionnels du domaine dans deux pays différents et dans des forces de police diverses. Ces échanges avec des professionnels de la communauté spécialisée étudiée constituent une source riche et précieuse de données qualitatives et transversales mises au service de notre travail de caractérisation de l'anglais de la police. Dans la mesure où les questions sont thématiques, les réponses collectées irriguent et alimentent les différentes sections correspondantes au sein de notre thèse.

Conclusions du chapitre 3

Nous avons consacré le chapitre 3 à la présentation du cadrage méthodologique adopté pour contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police et à la construction du savoir savant sur cette VSA. Dans un premier temps, nous avons montré l'intérêt de l'adoption d'un programme descriptif en trois temps, fondé sur l'étude (1) du discours, (2) du lexique et de la terminologie et (3) de la culture des policiers britanniques et américains (section 3.1.). Nous avons ensuite détaillé les voies d'accès empruntées et le cadrage méthodologique mobilisé pour l'étude de ces trois facettes de notre objet d'étude, ainsi que les difficultés que nous avons rencontrées. Concernant l'étude du discours policier (section 3.2.), nous avons fait le choix d'une approche fondée sur l'étude des genres discursifs spécialisés. Nous avons présenté les approches et outils méthodologiques auxquels nous avons eu recours pour élaborer un panorama des principales productions discursives spécialisées existantes (travaux de recherche divers, échanges avec des policiers anglo-saxons, recueil de productions authentiques...) puis pour caractériser deux genres centraux de l'ADP : les auditions de mis en cause (validation du statut de genre et étude de cas) et les *probable cause affidavits* (étude de corpus). Pour l'analyse du lexique et de la terminologie de l'ADP (section 3.3.), nous montrons que nous avons conjugué diverses méthodes de collecte de données : analyse des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés, revue de la littérature existante, étude de productions discursives authentiques et échanges avec des spécialistes du domaine. Afin d'explorer la culture propre à la communauté spécialisée étudiée (section 3.4.), nous nous sommes appuyée sur diverses sources : travaux d'historiens et de sociologues, dictionnaires de l'ADP à caractère encyclopédique et encyclopédies spécialisées, mémoires des professionnels du domaine, podcasts, documentaires, sites Internet, réseaux sociaux, articles de presse, échanges avec des spécialistes... Ces trois approches (discursive, lexicale et culturelle) sont complémentaires et offrent la possibilité de présenter une description holistique, structurée et méthodologiquement solide de l'ADP (chapitres 4, 5 et 6). La dernière section du chapitre (section 3.5.) expose la méthodologie des échanges (entretiens, questionnaires, correspondances) que nous avons conduits avec des policiers britanniques et américains. Nous avons présenté, entre autres, la chronologie des prises de contact, l'élaboration d'un guide d'entretien, la préparation en amont et la tenue des entretiens, les transcriptions et l'élaboration du questionnaire. Afin de contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police, nous proposons donc d'adopter une démarche intrinsèquement pluridisciplinaire car elle nécessite de mobiliser des méthodes et des outils empruntés à différents champs disciplinaires contributeurs.

Conclusions de la partie I

La partie I de notre thèse avait pour objectif de présenter le cadrage théorique et méthodologique adopté pour caractériser l'anglais de la police en tant que langue de spécialité. Dans le premier chapitre, consacré aux fondements épistémologiques ayant guidé notre étude, nous avons montré que nous envisageons les variétés spécialisées de l'anglais comme des objets de recherche à part entière, à étudier et à décrire, et que ce travail de caractérisation peut, voire doit, être mis au service de l'enseignement de cette LSP. Le choix de ce positionnement est motivé par notre volonté de conférer une utilité sociale et concrète à nos travaux de recherche. La démarche que nous engageons dans cette thèse consiste donc à contribuer à l'élaboration d'un savoir savant et objectif sur l'anglais de la police afin d'aboutir à des connaissances qui puissent être cumulées et transmises à d'autres chercheurs, mais aussi (et surtout) aux enseignants et apprenants de cette VSA. Nous avons également mené une réflexion ontologique sur notre objet de recherche et sur l'élément qui fonde son mode d'existence, c'est-à-dire la spécialisation. Dans le sillage des travaux de Michel Van der Yeught (2016a ; 2018b ; 2019), nous recommandons une approche intentionnelle de la VSA étudiée afin de mettre en lumière l'intentionnalité collective spécialisée policière, c'est-à-dire le principe unificateur qui conduit les membres de la communauté spécialisée à agir au service d'un but commun. Nous avançons que la finalité spécialisée vers laquelle tend la police à travers ses activités se décline en trois axes : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens. Dans la mesure où l'intentionnalité collective spécialisée confère au domaine, à la communauté, au discours et à la langue leur statut spécialisé, nous confirmons que l'anglais de la police peut effectivement être considéré comme une variété spécialisée de l'anglais.

Dans le deuxième chapitre, nous souhaitons préciser les contours et les particularités de notre objet d'étude. Nous avons défini les limites de la communauté spécialisée étudiée et énoncé les critères définitoires qui singularisent ses membres, ainsi que le périmètre géographique retenu. Dans notre thèse, nous adoptons la définition de la « police » en tant qu'appareil gouvernemental institutionnel et professionnalisé, chargé du maintien de l'ordre public, de la prévention et la répression de la criminalité ainsi que de la protection des individus et des biens. Les policiers forment une communauté spécialisée et professionnelle singulière qui œuvre au service de cette triple finalité spécialisée. Nous avons également exploré la thématique de la

professionnalisation de la police au Royaume-Uni et aux États-Unis. Notre objectif était de mettre en lumière le déroulé chronologique des différentes étapes de ce processus de structuration afin de retracer la transition de la spécialisation à la professionnalisation de la police. De plus, nous pouvons affirmer que les policiers forment une communauté spécialisée professionnelle régie par des conditions d'organisation générale qui s'articulent autour de trois fonctions : formation (dispositifs formels de formation professionnelle initiale et continue), opération (actes constitutifs du domaine et activités à finalité policière) et régulation (conditions d'accès à la profession, procédures professionnelles, pouvoirs délimités par une juridiction spécifique et organisation hiérarchique).

Dans le troisième chapitre, nous avons exposé en détail le cadrage méthodologique choisi pour contribuer à la caractérisation de l'anglais de la police. Nous avons mis en exergue l'intérêt de l'adoption d'un protocole d'étude tripartite fondé sur l'analyse du discours, du lexique et de la culture des policiers britanniques et américains. Ce programme descriptif a pour vocation d'aboutir au profil spécifique de cette VSA et à une synthèse de ses caractéristiques (Van der Yeught 2014 : §59). Afin de mener à bien ce projet, nous avons montré qu'il convient de conjuguer trois approches (discursive, linguistique et culturelle) et d'adopter une démarche pluridisciplinaire (Wozniak 2019 : 5) qui nécessite de mobiliser des méthodes et des outils empruntés à différents champs disciplinaires contributives (analyse de discours, analyse de genre, rhétorique, linguistique de corpus, lexicologie, terminologie, ethnographie, sociologie, études culturelles). Il nous semble que ces trois approches sont complémentaires et qu'elles offrent la possibilité de présenter une description holistique, structurée et méthodologiquement solide de l'anglais de la police. La partie II de notre thèse est consacrée à la caractérisation de cette variété spécialisée de l'anglais et à l'exploration des trois facettes de notre objet d'étude : le discours (chapitre 4), le lexique et la terminologie (chapitre 5) et la culture (chapitre 6) des policiers britanniques et américains.

PARTIE II

Contribution à la caractérisation de l'anglais de la police en tant que langue de spécialité

Chapitre 4 : Éléments de caractérisation du discours policier

4.1. Panorama des productions discursives de l'ADP

Dans le cadre de notre étude exploratoire de l'anglais de la police, nous avons souhaité cartographier les principales productions discursives inhérentes à cette variété spécialisée. Afin d'« éclairer la connaissance et la compréhension » de l'ADP, nous nous sommes, dans un premier temps, attachée « à dresser la carte d'ensemble du discours [du] domaine » (Petit 2010 : §28), avant de réaliser une caractérisation linguistique fouillée de certains genres de discours. Pour Catherine Resche, « chaque type de discours doit s'analyser en fonction du public visé et du but recherché, et [...] la personnalité des acteurs/auteurs, ainsi que la situation d'énonciation peuvent jouer un rôle certain » (2011 : 120). Jean-Claude Beacco et Sophie Moirand proposent également de « différencier les flux discursifs internes des discours tournés vers l'extérieur de la communauté » (1995 : 50). Au cours de nos recherches, nous avons remarqué que les policiers interagissent continuellement avec une multiplicité d'acteurs : pairs policiers, experts scientifiques, professions juridiques (avocats, procureurs, juges...), membres du grand public. Nous avons identifié quatre principaux types de discours spécialisés : les communications internes (police ↔ police), les productions destinées aux instances judiciaires (police → instances judiciaires), les interactions avec un ou plusieurs membre(s) du public (police ↔ membre(s) du public), et les productions destinées au grand public (police → grand public). Le tableau 7 ci-dessous récapitule les principaux types de discours spécialisés identifiés lors de nos recherches.

Tableau 7 : Panorama des principales productions discursives en ADP

Type de discours (public visé)	Productions discursives correspondantes
police ↔ police	Articles publiés sur l’Intranet (<i>Intranet articles</i>) Carnets de poche (<i>pocket notebooks</i>) (R.-U.)* ⁶⁷ Codes de déontologie (<i>codes of ethics</i>)* Communications par radio (<i>radio communications</i>) Courriels (<i>emails</i>) Dossiers de détention (<i>custody records</i>)* Lettres (<i>letters</i>) Manuels, guides (<i>manuals, guides, directives...</i>)* Presse spécialisée (<i>force journals/magazines</i>) Briefings quotidiens (<i>roll calls</i>) (É.-U.) Registres (<i>call logs, arrest logs, event/incident logs, evidence logs, missing person inquiry logs</i>)*
police → instances judiciaires	Courriels (<i>emails</i>) Entretiens (<i>meetings</i>) Lettres (<i>letters</i>) Procès-verbaux (<i>police reports</i>) Témoignages au tribunal (<i>court testimonies</i>)
police ↔ membre(s) du public	Appels Police-Secours (<i>police calls</i>) Auditions (<i>interviews/interrogations</i>) Échanges divers lors des patrouilles (<i>patrols</i>), contrôles routiers (<i>traffic stops</i>), manifestations (<i>demonstrations</i>), perquisitions (<i>searches</i>), réquisitions (<i>seizures</i>), etc. Interpellations (<i>arrests</i>) Notifications des droits (<i>cautions</i> au R.-U. et <i>Miranda warnings/rights</i> aux É.-U.)
police → grand public	Autobiographies (<i>autobiographies</i>) Campagnes de prévention (<i>crime prevention campaigns</i>) Communiqués de presse (<i>press releases</i>) Conférences de presse (<i>press conferences</i>) Brochures, dépliants, prospectus... (<i>booklets, flyers...</i>) Dictionnaires, glossaires (<i>dictionaries, glossaries...</i>) Mémoires (<i>memoirs</i>) Podcasts (<i>podcasts</i>) Rapports annuels (<i>annual reports</i>) Sites Internet et réseaux sociaux officiels (<i>force official websites and social media</i>) Sites Internet et réseaux sociaux personnels (<i>personal websites and social media</i>)

Pour la plupart, les productions discursives identifiées peuvent être qualifiées de genres discursifs, mais l’étude approfondie de chaque variété serait nécessaire pour valider scientifiquement ce statut :

Le terme de « genre » fait, à l’origine, référence à la rhétorique (genres épideictique, délibératif et judiciaire) et à la littérature (poésie, théâtre, roman, essai... ou tragédie, drame, comédie, par

⁶⁷ Les productions discursives signalées par un astérisque sont initialement produites à destination des membres de l’institution policière, mais elles peuvent également être ajoutées au dossier déposé auprès des instances judiciaires ou rendues publiques.

exemple). Il indique un réseau de normes et de conventions établies, qui permet une discrimination et une classification des textes. Au-delà de cette acception initiale, la notion de genre est aussi applicable au discours et appelle l'étude de sa dimension rhétorique ainsi que de ses conventions textuelles et formelles. Afin de circonscrire la notion de genre du discours, Mikhaïl Bakhtine (1984) s'appuie sur celle d'énoncé, qu'il définit comme l'unité de l'échange verbal. Il lie intrinsèquement les énoncés et leurs énonciateurs, en tant que « représentants de tel ou tel domaine de l'activité humaine » et précise : « Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres du discours » (Bakhtine 1984 : 265). (Wozniak 2015 : §5)

Nous précisons également que les frontières entre les différentes catégories proposées sont perméables, lorsque les productions discursives initialement destinées à un interlocuteur particulier (ou à un type d'interlocuteurs) sont rendues accessibles à d'autres acteurs.

Les multiples discours que nous énumérons sont mis au service de l'intentionnalité collective spécialisée (Van der Yeught 2019 : 65), c'est-à-dire qu'ils sont mis en œuvre afin de satisfaire un ensemble de finalités communes : maintenir l'ordre public, assurer la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur et protéger les individus et les biens. Ces discours peuvent être qualifiés de « spécialisés » car ils sont produits et mobilisés par les policiers lors de l'exercice de leurs fonctions afin de servir les différentes finalités du spécialisé. Nous proposons d'organiser notre panorama des productions discursives policières en fonction des principales catégories de finalités du spécialisé qu'elles servent : (1) échanger pour garantir l'efficacité opérationnelle ; (2) collecter des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire ; (3) consigner, documenter et rendre compte des faits et des activités opérationnelles ; (4) réguler, encadrer et règlementer et les pratiques spécialisées ; et (5) réaliser des opérations de prévention. En dernier lieu, nous nous intéressons aux discours qui servent indirectement les finalités du spécialisé, en contribuant à la visibilité de la communauté professionnelle et en guidant les non-initiés vers l'acquisition de connaissances spécialisées.

4.1.1. Échanger pour garantir l'efficacité opérationnelle

Plusieurs genres discursifs servent les finalités du spécialisé en contribuant à la communication institutionnelle interne et à l'efficacité des opérations menées sur le terrain. C'est le cas des communications par radio utilisées quotidiennement par les policiers en patrouille ou en intervention pour échanger avec le centre de contrôle et de commandement (ou centrale, appelée *dispatch/control room*). Les opérateurs communiquent également avec les policiers pour leur donner des instructions, leur demander ou leur transmettre des informations (Garner & Johnson

2013 : 48). Lors de ces radiocommunications, le spécialisé s'exprime de façon dense à travers différentes conventions discursives mobilisées pour échanger. Les transmissions par radio sont particulièrement formatées et standardisées (Johnson *et al.* 1993 : 6) car la communication doit y être efficace : « *Only one person can talk at a time over the air. Airtime is valuable, so you want to be as brief and as specific as possible when using the air* » (O'Donnell 2019 : 44). Les participants à l'échange (locuteur et destinataire) doivent être identifiés et les tours de parole clairement définis (Garner & Johnson 2013 : 49). Les échanges doivent être concis, précis et clairs (Johnson *et al.* 1993 : 7) afin de garantir l'efficacité opérationnelle sur le terrain et de servir au mieux les finalités du spécialisé. Des procédures spécifiques codifient ce genre discursif oral, tels que le recours à des indicatifs (*call signs*) composés de lettres et de chiffres (comme « *Squad 50* » dans l'exemple ci-dessous) pour pouvoir identifier rapidement les participants à l'échange et l'emploi de l'alphabet phonétique de l'OTAN (Alpha, Bravo, Charlie, Delta, etc.). L'un des policiers britanniques que nous avons interrogés (P-Br-1(C ; 13.12.2019)) nous indique que la Brigade cynophile est désignée par l'appellation « *Sierra Delta Unit* » (pour remplacer « *Specialised Dog Unit* », dans l'énoncé « *Please can I have a Search Sierra Delta Unit to my location* ») et que « *Foxtrot Alpha Unit* » fait référence à la Brigade des armes à feu (« *Firearms Unit* »). Patrick O'Donnell, ancien sergent de police, fournit un exemple de communications par radio :

Police officer: "Squad 50. I'm southbound in the 5500 block of South Main Street in pursuit of a silver Chevy Caprice, 4-door, wanted in connection for a bank robbery."
 Dispatcher: "Go ahead, 50, you have the air."
 Police officer: "Squad 50. We are now westbound in the 200 block of West Elm Street. Speed, 50 miles per hour, road conditions are good, little traffic and one male occupant."
 Dispatcher: "Go ahead, 50, you still have the air."
 Police officer: "We are now in the 800 block of West Elm Street. Traffic is still light and the plate on the Caprice is XXX123."
 Dispatcher: "Squad 5?"
 Squad 5: "10-04, I'm responding." [...]
 Police officer: "I'm at 1000 West Elm Street and the subject crashed into a tree and his car is on fire."
 Dispatcher: "10-04, subject crashed into tree at 1000 West Elm Street. Notifying Fire Department."
 Police officer: "I'm in foot pursuit! Westbound in 1000 block of West Elm Street. White male, wearing black coat and jeans. (Winded voice, almost yelling.)"
 Dispatcher: "10-04, 50, Westbound 1000 block of West Elm Street. White male, black coat and jeans."
 Police officer: "50. Subject in custody. 1100 West Elm Street. (Now voice is even more winded.)"
 Dispatcher: "Squad 5?"
 Squad 5: "Almost there."
 Dispatcher: "All squads, 50's subject is in custody, 1100 West Elm Street. Good job, 50."
 (2019 : 90-91)

Cet exemple illustre les tours de parole mais également la brièveté et la concision des énoncés qui comportent uniquement des informations essentielles à l'identification de l'incident en cours (type d'incident, principaux événements), de ses participants (indicatifs, description de la voiture, description de l'individu) et de sa localisation géographique. La maîtrise de ces codes et conventions discursives s'acquiert avec l'expérience, ce qui contribue à renforcer la distinction entre un spécialiste novice et un spécialiste confirmé, comme le souligne P-Br-7(Q ; 21.01.2020) : « *there are differences in the language between novice and veteran. Veteran and more experienced police officers tend to have difference in communication on the radio to control room. Veteran officers tend to be more concise and quicker* ». Enfin, d'autres normes fixent l'emploi d'expressions ou de termes appelés « *procedure words* » (ou « *prowords* »), comme par exemple « *Copy* » ou « *Roger* » (pour « Compris ») et « *Over* » (pour « Transmission terminée ») (Trouillon 2010a : §101). Trois policiers britanniques interrogés soulignent que les codes adoptés lors des transmissions par radio imprègnent également, par commodité, les autres interactions orales avec leurs collègues :

I use the phonetic alphabet in everyday speech. I have since 1981 when I joined the army. I use it to spell out words that people might mishear. Also not everyone can understand certain regional accents, so certain words will need spelling using the phonetic alphabet. As you are aware the letter B could sound like E. (nos italiques, P-Br-4(C ; 11.02.2020))

Albeit the Police National Status Codes were created with the sole intention of being used for radio transmissions they have found their way into the common language of police officers. [...] [T]hey are used during informal non-radio conversation (e.g. you could ask someone "do you want to get something to eat?" by saying "State 4?" [...] I would estimate that the Police National Status Codes are used at least once per day during informal conversation between officers. (nos italiques, P-Br-6(C ; 13.02.2020))

We use a lot of abbreviations and codes, on our radios and things, and that kind of translates into our general day-to-day language, into how we communicate with each other. Even when we don't necessarily need to, we would still use the terminology that we would use if we were on the radio, because we all know what we're talking about and it's a quicker way of talking. (nos italiques, P-Br-8(E ; 29.01.2020))

Les conventions discursives en vigueur lors des communications par radio sont animées par un souci de clarté et de concision qui sert les finalités du spécialisé en garantissant l'efficacité opérationnelle sur le terrain (patrouilles, interpellations, perquisitions, contrôles routiers...).

D'autres discours policiers sont également mis au service de l'intentionnalité commune en assurant la circulation des informations au sein de l'institution, tels que les articles publiés sur l'intranet, les courriers (*letters*), les courriels (*emails*) ou la presse spécialisée (*force journals/magazines*). Ces productions discursives participent à la diffusion des informations et

des connaissances spécialisées au sein de la profession. Par exemple, la presse spécialisée (*force journals/magazines*) contribue à la circulation des informations parmi les membres de l'institution, par le truchement de revues savantes et de bulletins professionnels d'information (Trouillon 2010a : §43). Ce médium de communication peut également se révéler prometteur pour le chercheur en anglais de spécialité car il offre la possibilité « de se familiariser avec les mots, les thèmes, les sujets de préoccupation, les slogans, les données objectives, les conflits internes, les enjeux » (Beaud & Weber 2010 : 75) de la communauté spécialisée. Nous pouvons citer les exemples de *Police* (la revue de la *Police Federation of England and Wales*⁶⁸), *The Job* (revue du *Metropolitan Police Service* de Londres), *Police: The Law Enforcement Magazine* (presse spécialisée américaine) ou *Police Chief* (la revue de l'IACP).

4.1.2. Collecter des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire

L'un des aspects centraux du travail des policiers est le recueil d'éléments qui seront utiles pour la progression de l'enquête et exploitables dans la suite du processus judiciaire. Afin de satisfaire cette finalité spécialisée, les agents sont amenés à échanger avec de multiples acteurs du grand public lors de la réalisation de diverses activités de police : auditions, contrôles d'identité, contrôles routiers, gestion des indicateurs de police, infiltrations, interpellations, patrouilles, perquisitions, réception des appels de Police-Secours, réquisitions, surveillances... Lors de ces échanges, le spécialisé imprègne le discours à plusieurs égards. Par exemple, dans le cas des appels téléphoniques de Police-Secours (999 au Royaume-Uni et 911 aux États-Unis), les échanges sont contrôlés et orientés afin d'obtenir toutes les informations essentielles pour s'assurer de la nécessité⁶⁹, de la nature et de l'urgence de l'intervention requise (Garner & Johnson 2013 : 35 ; College of Policing 2020b). De plus, en cas de déclenchement d'une intervention sur place, les éléments recueillis lors de l'appel constituent des informations précieuses pour les policiers, contribuant également à leur sécurité et à leur efficacité sur le terrain (Rock 2018 : 7).

⁶⁸ La *Police Federation of England and Wales* (créée en 1919) est la seule organisation syndicale autorisée par la loi et elle représente tous les policiers en Angleterre et au pays de Galles.

⁶⁹ Comme le soulignent Marc Garner et Edward Johnson dans leur article portant sur la modélisation du discours dans les appels à Police-Secours, seulement une minorité d'appels nécessite effectivement une intervention immédiate d'agents sur place (2013 : 36).

De façon similaire, l'audition de police est un outil particulièrement pertinent pour collecter des informations et des preuves qui seront utiles et exploitables dans la suite du processus judiciaire (Baldwin 1993 : 325 ; Magid 2001 : 1182 ; Walton 2003 : 1782 ; Milne & Bull 2006 : 8). C'est une étape essentielle de la séquence policière (Vlamynck 2011 : 58) et ce genre discursif est mis au service de l'intentionnalité policière (Walton 2003 : 1772) car les éléments recueillis lors des auditions peuvent être décisifs dans l'avancée, voire la résolution, d'une enquête. La catégorie générique des *police interviews* peut être répartie en trois sous-genres qui présentent des caractéristiques similaires : les auditions de victimes, les auditions de témoins⁷⁰ et les auditions de mis en cause (catégorie qui fait l'objet d'une étude approfondie dans ce chapitre, section 4.3.). Lors de ces auditions, l'intentionnalité est mise en œuvre car le policier adopte un état mental intentionnel qui consiste à percevoir les membres du corps social sous une forme aspectuelle potentielle (Van der Yeught 2019 : 62) : celle de victime, de témoin ou de mis en cause. Par ailleurs, les agents qui conduisent ces échanges doivent suivre les protocoles en vigueur (comme le *PEACE*⁷¹ *interviewing protocol* au Royaume-Uni depuis 1992) et respecter les directives du cadre institutionnel professionnel et légal encadrant ces pratiques. Au Royaume-Uni comme aux États-Unis, les policiers disposent toutefois d'une certaine liberté concernant les différentes techniques discursives et rhétoriques employées pour recueillir des informations. Les stratégies mobilisées peuvent varier en fonction du degré d'expérience du policier (Dando *et al.* 2009) et de sa personnalité, du profil de l'interlocuteur (victime, témoin, suspect) ou de la nature de l'affaire (Feld 2013 : 103). Il s'agit d'une tâche cognitivement complexe qui nécessite de mobiliser plusieurs compétences :

[I]nterviews [...] are not simply about extracting information, but also about working with that information, transforming it, in order to jointly author a written text. [...] [A]s a speech event, it consists of multiple tasks – telling, listening, writing, formulating, analyzing – and has multiple goals – the extraction, communication and use of emotional and factual information.” (Rock 2001 : 44)

À de nombreux égards, des parallèles peuvent être établis entre les auditions de police et les consultations entre un avocat et son client, étudiées par Vijay Bhatia :

Firstly, the most significant aspect of [the lawyer-client] consultation is *the unequal relationship that exists between the two participants; one is a specialist and professional and the other is a layman*. Recent investigations of the lawyer—client relationship (Rosenthal, 1974; Hosticka, 1979; Bogoch & Danet, 1984) emphasise that the *linguistic strategies used by the lawyer to elicit and restructure the client's version of events* reflect the extent to which *the lawyer*

⁷⁰ Les victimes sont des témoins privilégiés, donc les auditions de victimes et de témoins sont deux sous-genres qui se ressemblent à de nombreux égards (Dando *et al.* 2009 ; Westera & Kebell 2014).

⁷¹ PEACE est l'acronyme de « *Preparation and Planning, Engage and Explain, Account, Closure and Evaluate* ».

dominates the relationship and controls the redefinition process. [...] Secondly, the specialist's purpose in this communication is to seek relevant information (most of which has legal significance) from his client in easily understandable non-technical language, and this requires the lawyer to be persuasive enough to make his client volunteer such information. And, finally, the specialist has not only to obtain this information but also to reassure his client in a way which inspires confidence in his ability as a professional. (nos italiques, 1987 : 228)

Dans le cadre d'une audition de police, les tours de parole sont particulièrement scriptés et les rôles clairement définis : le policier pose des questions (accumulation d'énoncés interrogatifs) et l'interlocuteur est censé y répondre (par des énoncés déclaratifs) (Sliedrecht *et al.* 2016 : 115). Certains observateurs soulignent l'asymétrie des relations de pouvoir entre les différents locuteurs de la situation de communication (Lebaron & Streeck 1997 : 3 ; Rock 2016 : 415) car le policier contrôle, guide et oriente l'échange afin de servir une finalité spécialisée précise, celle d'obtenir un maximum d'informations qui seront utiles et exploitables dans la suite du processus judiciaire.

4.1.3. Consigner, documenter et rendre compte des faits et des activités opérationnelles

Les policiers sont fréquemment amenés à exposer leurs activités et les faits qu'ils constatent à leurs supérieurs, aux instances judiciaires compétentes ou au grand public. Cette finalité spécialisée est à l'œuvre dans plusieurs productions discursives des policiers britanniques et américains, dont les communiqués et conférences de presse, les entretiens divers avec les instances décisionnaires (pour obtenir un mandat, par exemple), les *pocket notebooks*, les procès-verbaux (*police reports*), les rapports annuels, les témoignages au tribunal et les registres. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, « [l]a capacité de la police à rendre compte de son action aux pouvoirs publics » (Mailfait 2002 : 633) et aux citoyens (désignée par le terme *accountability*) est étroitement liée aux questions de transparence et de légitimité des activités et des pouvoirs de police (Reiner 2000 : 183). L'institution policière doit être capable de retracer et de justifier les actions et les décisions de ses agents, raison pour laquelle elle produit régulièrement des discours qui consistent à consigner, documenter et rendre compte de leurs activités.

Le *police report*, par exemple, est l'un des genres discursifs les plus couramment mobilisés par les policiers (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2018 : 114), tous rangs hiérarchiques et grades confondus (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020)). Cette catégorie générique regroupe différents types de documents : *arrest reports, clearance reports, crime reports, forensic reports, incident reports,*

investigation reports, suspect statements, traffic accident reports, victim/witness statements. D'autres genres discursifs sont spécifiques à une aire géographique, tels que les *MG forms* et les *short descriptive notes* (exclusivement en contexte britannique) ou les *probable cause affidavits/statements* et les *use of force reports* (en contexte américain). Les policiers doivent documenter toutes les activités professionnelles réalisées lors de l'exercice de leur fonction⁷² : constatation d'un incident ou d'une infraction, conduite d'une enquête, mise en détention, audition de mis en cause, de victime(s) ou de témoin(s), utilisation de la force, clôture d'une affaire, etc. Lorsque des poursuites judiciaires sont engagées, tous les documents inhérents à une affaire sont rassemblés pour constituer le dossier d'enquête (*case file*)⁷³. Les *police reports* sont des productions discursives essentielles et centrales dans le déroulé de la séquence policière et du traitement judiciaire d'une affaire (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2018 : 114-115). Leur fonction opératoire première est d'exposer les faits de manière claire, rationnelle et objective (O'Donnell 2019 : 103) aux autorités judiciaires compétentes⁷⁴. Ces documents ont pour vocation de guider les membres des instances judiciaires dans leurs décisions afin qu'ils puissent rendre leur jugement : coupable ou non coupable. Les conventions discursives en vigueur lors de la rédaction des *police reports* au Royaume-Uni et aux États-Unis sont similaires⁷⁵. Un *police report* doit remplir un ensemble de critères spécifiques afin de pouvoir œuvrer au service de sa finalité spécialisée. Il doit être : précis, clair, concis, factuel, objectif, impartial, exempt d'opinions personnelles et rédigé dans un anglais correct (en termes d'orthographe, de grammaire, de ponctuation) (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2018 : 116). Ce genre est caractérisé par des contraintes de contenu (spécificités linguistiques, type d'informations consignées) :

When it comes to police officers or Detectives writing reports, sure, it's a definite style. It's very mechanical. There isn't a lot of fluff. It usually starts out on day, date and time. So, "On Thursday, May 4th, at about eleven ten a.m., myself, Sergeant [*il dit son prénom et son nom*], on Squad 21 15 observed..." then you go into whatever the story is. Or "I was dispatched to a call with a man with a gun. Upon arrival, I observed" or "I spoke with". [...] The writing style and how they write the reports are pretty uniform. It all starts out with "On day, date and time, I was

⁷² L'obligation de documenter la totalité des actes réalisés dépend toutefois de la taille de la force de police, de la régularité et de la nature des interventions : « *Smaller departments require officers to generate a report on every call they go to with the disposition they chose. Larger departments do not; it would be nearly impossible due to the high volume of call for service the squads handle on a daily basis* » (O'Donnell 2019 : 52).

⁷³ Le type et le nombre de *reports* inclus dans le dossier dépendent de la nature et de la complexité de l'affaire (P-Br-4(Q ; 17.12.2019)).

⁷⁴ Ces documents sont principalement destinés aux professionnels des instances judiciaires, mais ils peuvent être consultés par une variété de lecteurs : pairs policiers (parfois d'un service différent ou d'une autre force de police), supérieurs hiérarchiques, personnel administratif, procureurs, juges, jurés, avocats, victimes, mis en cause, jurés, compagnies d'assurance, journalistes spécialisés... (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2018 : 116).

⁷⁵ Ces similitudes s'étendent également à d'autres pays tels que la France (Vlamynck 2011), les Pays-Bas (Komter 2001 & 2003 ; Van Charldorp 2014) ou la Suède (Jönsson & Linell 1991).

dispatched to”, “I respond to”, “I observed”, blah blah blah. You’re always gonna cover the who, what, when, why. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

Les procès-verbaux comportent des particularités linguistiques et discursives, dont l’utilisation fréquente des compléments circonstanciels de temps et de lieu, la surreprésentation de l’adverbe *then* avec une syntaxe particulière (<Sujet + *then*>, comme « *I then* », « *s/he then* ou « *the suspect/victim then* »), le recours à la voix passive, la mobilisation de termes juridiques spécialisés (pour désigner les différentes catégories d’infractions, par exemple), un registre formel et l’emploi fréquent de la première et de la troisième personne du singulier (Fox 1993 ; Johnson *et al.* 1993 ; Hall 2008). Lors des procès, les procès-verbaux sont parfois convoqués en tant qu’éléments de preuve et l’un des policiers américains avec qui nous sommes entretenue nous a indiqué que la qualité du contenu mais aussi de la langue pouvaient avoir un impact sur la crédibilité de l’auteur du document : « *you’re gonna be judged on your reports. If you have really bad grammar, spelling, your report is very convoluted and doesn’t make a whole lot of sense, it makes you look bad. The defence attorney is gonna attack you on that for credibility* » (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020)). Ce policier américain se rappelle avoir témoigné devant un tribunal dans le cadre d’une affaire où l’avocat de la défense a employé une technique de déstabilisation en soulignant une faute d’orthographe (« *a women* » au lieu de « *a woman* ») dans un procès-verbal qu’il avait rédigé afin de le décrédibiliser aux yeux des jurés :

I was on the stand in a really high-profile homicide. I was a Police Officer at the time. The courtroom was packed with reporters, news cameras. [...] This is back when we handwrote reports. I worked midnight to eight, I caught a homicide at seven o’clock in the morning. I didn’t go home that night. I wrote reports and did police work until about nine thirty or ten o’clock that night. Then, I just slept in my car for an hour and started work again at eleven thirty at night and worked eight more hours. So, everything was handwritten, and I’m writing these reports and obviously I’m not at my best when I’m that tired. Nobody is. The initial call was... I’ll never forget this. It was a woman screaming in the alley. The defence attorney has got my report in his hand, he hands it to me and he said: “Could you please read the first couple of sentences?”. I’m like: “Sure. On date, date and time, I, Squad 50, Police Officer [*il dit son prénom et son nom*] responded to 22 something North Avenue for a woman screaming in the alley”. He says “One minute. How do you spell “women”?”. And I’m like “w-o-m-e-n”. He said “Plural or one? Plural is “e-n”, “a-n” is one. You wrote plural. Was there more than one woman screaming officer?”. And I’m like “I don’t know” and I just said “I was working. I had almost no sleep, and I was up for two days”. He just looked at me and he didn’t say another word. He asked me about a lot of other stuff regarding the trial, but the first thing he attacked was my report, just to discredit me in front of the jury. (*ibid.*)

Lorsqu’il ne respecte pas les conventions linguistiques et discursives en vigueur, un *police report* dessert les finalités du spécialisé et ne remplit par sa fonction. Par ailleurs, bien que la posture soit similaire à celle d’un romancier qui propose un récit des faits, sélectionne les protagonistes et décrit une situation et des actions précises, les *police reports* disposent d’une

finalité juridique spécifique : convaincre le lecteur qu'une infraction à la loi a été commise. Le récit présenté est donc modélisé afin de servir cette finalité spécialisée. Les policiers effectuent un travail d'analyse et de synthèse d'éléments de preuve variés, collectés auprès de différentes sources. Une transition a donc lieu⁷⁶ afin de récapituler, par écrit, un réseau d'informations collectées à travers des échanges oraux avec de multiples acteurs (agents de police impliqués, victime(s), témoin(s), suspect(s), expert(s) de la police technique et scientifique, etc.), des observations, des analyses ou d'autres documents. Les policiers opèrent des choix concernant les éléments relatés en sélectionnant les informations qui paraissent pertinentes pour la suite du processus judiciaire (Rock 2001 : 62), mais aussi du point de vue de la langue (en choisissant un mot, une expression, une formulation plutôt qu'un/e autre). Ce processus de médiation s'accompagne, parfois, d'une distorsion, voire d'une perte (Milne & Bull 2006 : 10-11) de certaines informations :

It may be unreasonable to expect interviewers to ask pertinent questions, note answers, identify contradictions, resolve inconsistencies, construct a text and attend to interpersonal aspects of the interview situation simultaneously, if this is so, it is not at all surprising that some information which witnesses present gets 'lost', despite good intentions. (Rock 2001 : 69)

Le genre textuel étudié est mis au service d'une finalité spécialisée définie et, pour cette raison, des aménagements discursifs sont nécessaires afin de produire un discours modélisé qui correspond aux exigences du traitement judiciaire de l'affaire. Frances Rock évoque ce processus de modélisation du discours et analyse la transition opérée entre une audition de témoin et le procès-verbal d'audition correspondant :

The statement should, therefore, be based on what the witness has said but should be translated from witness-speak into something that the legal process can use. This does not mean that the witness' own wording is flawed in itself, rather that the particular sorts of textual processes which the statement will subsequently be subject to (summarising, placing into a sequence along with other statements and so on) require that the statement is in a particular form. Police officers are familiar with this ideal form, thanks to training and experience, and they should convert the witness' formulation accordingly. (2001 : 67)

Ces considérations ont conduit certains observateurs à remettre en question la fiabilité des documents produits par la police, en particulier concernant les procès-verbaux d'audition :

⁷⁶ Plusieurs auteurs se sont intéressés au processus de transition qui se produit entre un échange oral (qui fait intervenir deux ou plusieurs protagonistes) et un procès-verbal (document écrit) rédigé par un policier (Jönsson & Linell 1991 : 429-437 ; Fox 1993 : 186-187 ; Coulthard 1994 : 210-211 ; Komter 2001 : 368-377 ; Rock 2001 : 51-58 ; Milne & Bull 2006 : 13 ; De Keijser *et al* 2011 : 8 ; Van Charldorp 2014 : 14-22). Ces recherches portent, entre autres, sur les variations dans les domaines suivants : longueur des énoncés, densité des informations, organisation syntaxique, structure et cohérence narrative, ordre et chronologie des événements, degré de précision, neutralité et objectivité, registre, identification de la source de l'information, interactivité.

[F]orensic linguists have been asked to give their expert opinion in court on the reliability of police records. This has resulted in the criticism that police records are imperfect and perhaps fabricated documents, reflecting what police officers want to put in in order to get ‘results’, rather than what suspects have actually said (Eades, 1995; Gibbons, 1995; Shuy, 1998). (Coulthard 2002 : 1)

Dans son article portant sur « le questionnement policier » en contexte français, Hervé Vlaminck déclare que la rédaction d’un procès-verbal est « l’un des actes de police judiciaire les plus compliqués qui soit » (2011 : 58). Pour certains policiers anglo-saxons, la rédaction des *reports* est une tâche particulièrement longue, cognitivement complexe (Rock 2001 : 44), récurrente et même chronophage, contrastant avec la nature des activités réalisées sur le terrain ou avec celles mises en scène dans la fiction à substrat professionnel : « *police work is five to ten minutes of absolute terror, fun, adrenaline, followed by hours and hours of writing reports* » (O’Donnell 2019 : 94). De même, l’ouvrage *Cop Speak: The Lingo of Law Enforcement and Crime* de Tom Philbin comprend une entrée « paperasse » (*paperwork*) :

A general term police use to describe the variety of reports they are required to submit. Paperwork is the bane of a police officer’s existence, but it is required. Much of the business of investigating crime will end up in the courts, and written records – a ‘trail of paper’ – is required. In general, police struggle with writing reports. The classic image of a detective sitting at a battered desk and hunt-and-pecking his way through a report is not far from the truth. (1996 : 166)

Les policiers britanniques et américains rédigent quotidiennement des *police reports* et ce genre discursif spécialisé central dans la séquence policière est étroitement codifié.

Pour aboutir à ce type de production, les policiers mobilisent parfois des aide-mémoires, tels que les carnets de poche (appelé *pocket notebook* ou *PNB*) tenus par les policiers britanniques qui officient sur le terrain. Ils y inscrivent les incidents et les détails collectés sur le moment dans le cadre d’une intervention ou d’une affaire, en vue de la rédaction ultérieure d’un procès-verbal :

Pocket Note Books – these are now electronic and are an accurate record of an incident attended by Officers, completed as soon as practicable. When I was in Uniform (1990-1997) I used an old-fashioned Pocket Notebook (we called it a PNB) it was the most important method of recording interactions and was completed at the time of the interaction or as soon as possible after the event. It was the document which you referred to when giving evidence at Court and formed the basis of any future statement you wrote. It was and still is your original notes about an incident. [...] The PNB will contain what the Officer recording the interaction with the member of the public or other incident feels is important to include. It should reflect what is on a Crime Report as all those elements will be important to record. (P-Br-5(C ; 12.02.2020))

Ces documents sont mis au service du spécialisé policier car ils contribuent à la consignation et à la documentation des éléments constatés ainsi qu'à l'élaboration d'un récit exhaustif des faits de l'infraction. De surcroît, les informations contenues dans les *PNB* peuvent constituer des éléments de preuve dans les affaires pénales, lors des procès : « *PNB's and notebooks may be examined [...] by lawyers or court officials when giving evidence during a court case* » (Wiltshire Police 2019 : 4). Une attention toute particulière est donc portée à sa tenue et des conventions discursives spécifiques doivent être adoptées. Les polices des comtés du Hampshire (dans le sud de l'Angleterre) et du Wiltshire (sud-ouest) ont publié un guide compilant les règles spécifiques relatives à la tenue de ces calepins. Ces règles, révélatrices de la spécialisation à l'œuvre dans ce genre discursif, concernent le type d'informations consignées (date, lieu, autres policiers présents, type d'incident, informations sur les personnes interrogées, actions réalisées par le policier...), les différents contextes où le policier peut avoir recours à cet outil, mais aussi la couleur de l'encre, les ratures et l'emploi obligatoire du discours direct (Hampshire Constabulary 2015 ; Wiltshire Police 2019).

Par ailleurs, la réalisation d'actes spécialisés est également consignée dans divers registres : registre d'appels (*call log*), registre des incidents (*event/incident log*), registre des personnes disparues (*missing person inquiry log*), registre des preuves (*evidence log*), registre des interpellations (*arrest log*) et dossiers de détention (*custody records*). Le registre d'appels (P-Br-4(C ; 11.02.2020)), le registre des incidents (Grabowicz 2014) et celui des personnes disparues (Br-1(E ; 6.12.2019)) archivent tous les événements signalés à la police et les interventions correspondantes. Les policiers gardent également une trace des preuves physiques collectées (généralement placées sous scellés) en remplissant un *evidence log*, document qui permet d'assurer la traçabilité des indices relevés tout au long de l'enquête. Enfin, les détails de chaque interpellation sont consignés dans un registre des arrestations (*arrest log*) et dans les dossiers de détention (*custody records*). Les mesures de privation de liberté sont strictement encadrées par la loi et les services de police doivent garder une trace de chaque intervention afin de pouvoir justifier la réalisation, les circonstances et les détails de chaque interpellation auprès des autorités compétentes. Tous ces registres permettent d'archiver l'historique de chaque événement nécessitant une intervention de la police, d'identifier rapidement les différents acteurs d'une affaire (victime, suspect, différents policiers en charge de l'affaire...) et de suivre son évolution. Les informations consignées sont également parfois mobilisées lors de la constitution du dossier d'enquête (*case file*) lorsqu'une affaire entre en procédure. Ces documents ont un rôle informatif mais ils servent également les finalités du spécialisé en offrant

la possibilité de justifier et de rendre compte de tous les actes professionnels réalisés, participant ainsi au renforcement de leur légitimité.

D'autres productions discursives sont mises au service des finalités du spécialisé car elles consignent, documentent et rendent compte des faits et des activités opérationnelles des policiers britanniques et américains. C'est le cas, entre autres, dans les communiqués de presse (*press releases*) ou lors de conférences de presse (*press conferences*). Les informations transmises peuvent porter sur différents aspects : activités opérationnelles (gestion d'un incident ou d'une manifestation, par exemple), événements notables (fusillade, acte héroïque de policier, agent blessé en service...), avancées dans une enquête en cours, appels à témoins... De même, pour la plupart, les forces de l'ordre sont généralement tenues de présenter des rapports annuels complets (*annual reports*) sur leurs activités et leurs performances. Ces documents comprennent, entre autres, un bilan de l'année écoulée, diverses statistiques (effectifs, criminalité, nombre d'affaires signalées, traitées et résolues), un rappel de la déclaration de mission (*mission statement*) et la présentation des mesures et des activités réalisées et à entreprendre. Les policiers ont également recours à un discours modélisé lorsqu'ils communiquent avec les membres des instances judiciaires (courriels, lettres, entretiens divers avec les procureurs, juges, jurés, avocats). Par exemple, lorsque les agents sont cités à comparaître et convoqués pour témoigner devant les tribunaux, ils peuvent être amenés à décrire les faits dont ils ont été témoins, à présenter et justifier les actes d'enquête réalisés. Comme nous l'avons vu précédemment, les avocats de la défense peuvent user de différentes techniques pour décrédibiliser un témoignage, en insistant sur d'éventuelles fautes de langue dans le *report*. P-Am-2(E ; 01.10.2021) évoque également la possibilité de remettre en question la crédibilité d'un policier devant un tribunal :

For [...] investigators testifying in court in the United States, anything that you have done bad, you've ever broken the law or didn't pay your taxes, that comes down in court. It's part of what we call "discovery". I'll give you an example. I had just turned eighteen years old and in the United States, in order to go fishing, you have to have a permit, it's a three-dollar permit. I went fishing with some friends and we got caught and I did not have a permit. We paid a hundred and twenty-five dollar fine, more than twenty years ago. Every time I have to go to court, the defense knows that I was once caught fishing without a license. No one has ever brought it up but they could. The defense can use that to kind of discredit the witness. If a defense attorney wanted to make a big deal out of that, it would probably not look good with the jury.

Le discours employé par les policiers dans le cadre de ce type de témoignage est donc particulièrement contrôlé, pour éviter d'entraver ou de discréditer les résultats d'une enquête.

4.1.4. Réguler, encadrer et règlementer les pratiques spécialisées

Plusieurs productions discursives servent également le spécialisé en participant à la régulation, à l'encadrement et à la réglementation des pratiques spécialisées. Afin d'assurer un fonctionnement correct et efficace de l'institution et un rythme d'ensemble régulier de ses activités, les supérieurs de police sont chargés de la répartition des différentes affaires et des enquêtes. Aux États-Unis, chaque jour, les policiers opérationnels participent à une réunion (appelée *roll call*) d'une vingtaine de minutes, avant chaque début de service (*shift*)⁷⁷. Ces briefings quotidiens servent un double objectif : informatif et opérationnel. Le supérieur hiérarchique (généralement un sergent de police) en charge de la réunion vérifie que tous les effectifs sont bien présents et distribue les affectations : il constitue les différentes escouades, répartit les véhicules, assigne les diverses tâches à réaliser et les affaires sur lesquelles les agents doivent travailler, distribue le courrier (assignations à comparaître, procès-verbaux retournés pour correction...) et présente les nouvelles réglementations entrées en vigueur (O'Donnell 2019 : 164). Le registre employé (discours formel ou informel) et les modes d'adresse varient en fonction du supérieur qui anime la réunion :

The proper way for an officer to check in with the sergeant would be for he or she to render a hand salute and say, "Good morning, sir/ma'am/sergeant, Officer Jones reporting for duty." The sergeant would then return the salute and respond, "Good morning, Jones." This differs depending on the department's culture. Where I work, it's not that formal. Usually, I get a salute and a, "Good morning, Sarge." And that is fine with me. (*ibid.*)

La spécialisation se traduit dans la langue mais également dans le domaine vestimentaire : lorsque les agents de terrain se présentent, ils doivent porter leur uniforme et être équipés de leur matériel.

D'autres productions discursives participent à l'encadrement et à la réglementation des pratiques spécialisées, tels que les manuels, les guides et les codes de déontologie. Ces discours participent à la « fonction de régulation » (Petit 2010 : §22) des pratiques de la communauté spécialisée. Ils règlementent la réalisation des procédures et actes professionnels par ses membres, y compris leurs productions discursives. Dans le sillage des travaux de Jessica Stark sur les manuels diplomatiques, nous envisageons un manuel comme un « *vade-mecum* pratique destiné aux [professionnels] » et « qui se donne pour objectif de décrire la spécificité du champ

⁷⁷ Nous n'avons pas eu l'occasion d'évoquer ce type de situation avec les policiers britanniques interrogés, mais nous supposons qu'il existe des réunions similaires au Royaume-Uni.

d'action [spécialisé] dans un but didactique » (Stark 2018 : §4)⁷⁸. À titre d'exemple, nous pouvons citer deux manuels destinés aux membres de la communauté spécialisée (soit professionnels soit en cours de professionnalisation) : *Police Officers' Guide: A Handbook for Police Officers of England, Scotland and Wales*, ouvrage publié en 2018 par John McGrath, policier au sein des forces de l'ordre britanniques pendant onze ans, et *Police Officer's Handbook: An Introductory Guide* de Robert S. Sterling (2005), policier retraité ayant travaillé pour une force de police américaine pendant vingt-cinq ans. Ces manuels à vocation didactique constituent « un 'vecteur de spécialisation' du domaine en ce qu'il assure la transmission (et donc la préservation) d'un savoir spécifique au sein de la communauté spécialisée » (Stark 2018 : §5). Par ailleurs, chaque force de police dispose de textes qui encadrent la réalisation des activités et des gestes spécialisés. Au Royaume-Uni, les policiers sont tenus de respecter les *Codes of Practice* qui dictent les comportements à adopter et les procédures à suivre lors de différents actes spécialisés : contrôles et fouilles d'individus, arrestations, détentions, enquêtes, auditions, etc. (Gov.UK n.d. (2)). Pour les États-Unis, le site Internet *Police Manuals* recense les différents manuels en vigueur dans trente-huit forces de police américaines (Ciaramella 2022). Les documents collectés portent différentes dénominations, dont *Directives* (police de Charlotte, Chicago, Philadelphie, Portland), *General (Police) Orders* (Cleveland, Dallas, Houston, San Francisco, Washington, D.C.), *Operations Manual* (Denver), *Manual* (Las Vegas, Los Angeles, Seattle), *Policies* (Baltimore, Honolulu), *Policy and Procedure Manual* (Minneapolis), *Policy Manual* (Austin, Evanston, Nouvelle-Orléans), *Rules and Procedures* (Boston) ou *Standard Operating Procedures* (Albuquerque, Atlanta). Concernant l'encadrement des productions discursives, nous avons mentionné précédemment les guides compilant les règles relatives à la tenue des *pocket notebooks* au Royaume-Uni. Les policiers britanniques que nous avons interrogés soulignent également que la rédaction des documents professionnels doit respecter des consignes spécifiques. À titre d'exemple, lorsque les agents britanniques préparent un dossier en vue de poursuites judiciaires, la rédaction des procès-verbaux, appelés *MG forms*, est encadrée par un *Manual of Guidance* d'une vingtaine de pages. Ce manuel, qui nous a été communiqué par P-Br-1(C ; 14.02.2020), recense un ensemble d'instructions portant sur : le type de document à choisir en fonction des différents actes policiers réalisés, le contenu et les informations à inclure, la prise en compte du destinataire, etc. De même, les cinq policiers américains interrogés confirment qu'il existe des conventions (formelles mais aussi informelles) similaires destinées à encadrer leurs pratiques discursives.

⁷⁸ Nous nous intéressons ici aux discours produits par les policiers et pour des policiers et nous excluons les ouvrages destinés au grand public.

En dernier lieu, nous pouvons également mentionner les codes de déontologie (*codes of ethics*). Les thématiques d'éthique, de déontologie et d'intégrité sont centrales pour les communautés spécialisées du maintien de l'ordre (Newburn & Neyroud 2008 : 97-98 ; Wakefield & Fleming 2009 : 107-109 ; MacVean & Neyroud 2012). Au Royaume-Uni, l'adoption d'un code de déontologie, dernière étape du processus de professionnalisation (Wilensky 1964 : 145), date des années 2010. En 2008, un code de conduite intitulé *The Police (Conduct) Regulations* est élaboré puis un code de déontologie (*Code of Ethics*), établi par le *College of Policing*, est officiellement adopté en juillet 2014 par l'ensemble des forces de police britanniques. Aux États-Unis, depuis l'adoption du *Law Enforcement Code of Ethics* par l'*International Association of Chiefs of Police (IACP)* en 1957, plusieurs forces se sont dotées de codes de déontologie. À titre d'illustration, la figure 5 reprend le *Code of Ethics* publié sur le site Internet du *Seattle Police Department*.

Figure 5 : *Code of Ethics* du *Seattle Police Department*

THE SEATTLE POLICE DEPARTMENT CODE OF ETHICS

As an employee of the Seattle Police Department, my actions will be guided by the following principles: Justice, Excellence, Humility and Harm Reduction. Our department goals focus on preventing and fighting crime, community policing, and harm reduction. We pursue these goals via time tested tactics, available research, innovation, training and partnering with the community.

As a police employee entrusted by my community to protect all of our community (police department employees and community members alike), I will strive to display the values of:

Justice - I will treat people fairly and act in good faith. I will work toward racial and social justice for all.

Excellence - I will not be satisfied with the status quo. I will review all systems and processes with an eye towards improvement, efficiency, and professionalism. When I attend training or review new policies I will strive to master the material because I recognize that training leads to competency.

Humility - I will learn from both positive and negative experiences and share what I learn with others. I will listen to what other people are saying, ask questions and consider their concerns.

Harm Reduction - I will commit to exploring new ways to improve public safety while reducing harm to communities and individuals. I will think outside the box and look for long-term and sustainable solutions while partnering with others.

Service - The common thread tying these four principles together is service. Service is the first word on my shoulder patch and I will keep service to our community as my first priority. I will provide that service with pride and dedication.

Crime prevention and crime fighting are integral parts of our mission. Effective crime fighting requires community policing. Community policing requires both the police department and community members to take responsibility for involving each other in our efforts. Community trust is built one transaction at a time. Police employees and community members who work together strengthen that bond and can build safer, stronger, and more compassionate communities. Harm reduction represents an acknowledgement that there are competing interests, demands, and strains on our social structures that create particularly challenging opportunities for law enforcement. These opportunities include finding long-term sustainable ways to reduce the harm caused by various challenges within our community. Making the most of these opportunities takes strong bonds of trust between police and the communities we serve.

As a Seattle Police employee I am responsible for supporting the mission and principles of the Seattle Police Department.

Ces codes de déontologie (ou de conduite) précisent les valeurs et les principes auxquels doivent adhérer tous les membres du personnel policier et établissent les règles qui dictent leurs actions et régissent leur comportement afin de servir au mieux les finalités du spécialisé. Ce genre textuel spécialisé comporte des caractéristiques linguistiques et discursives spécifiques : brièveté, clarté et univocité des énoncés (pour favoriser l'apprentissage et l'assimilation de ces principes en vue d'une application concrète tout au long de leur vie professionnelle), recours aux pronoms personnels « *you* » (adresse directe et explicite qui renforce l'efficacité du propos) ou « *I* » (qui contribue à une forte identification), emploi d'adjectifs et d'adverbes connotés méliorativement (« *fairly* », « *truthful* », « *trustworthy* », « *right, good* », « *best* » afin d'insister sur l'exemplarité du comportement à adopter) et mobilisation de « *will* » (qui souligne, en filigrane, l'impossibilité de déroger à ces principes) (Cartron 2019).

Enfin, les pratiques spécialisées sont également encadrées par la loi et certaines productions discursives ont pour finalité première d'inscrire la réalisation de gestes spécialisés dans un cadre légal. C'est le cas, par exemple, des notifications des droits (*caution* au Royaume-Uni et *Miranda rights* aux États-Unis). Lorsqu'un mis en cause est placé en garde à vue afin d'être auditionné, les policiers britanniques et américains sont tenus par la loi de lui notifier ses droits⁷⁹. Cet énoncé oral est employé quotidiennement par les forces de l'ordre. Les droits dont dispose la personne placée en garde à vue doivent être clairement explicités pour qu'elle les comprenne :

Il ne s'agit pas ici d'une langue cabalistique et obscure mais bien de « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées », « une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées » (Lerat 1995 : 21, 20), à savoir la notification de droits qui doivent être clairement énoncés pour être compréhensibles. (Charret-Del Bove 2013 : §2)

Les droits peuvent être notifiés soit au moment du placement en détention (sur le lieu de l'arrestation), soit juste avant l'audition. Cette étape essentielle doit obligatoirement précéder toute audition car si les droits ne sont pas notifiés, les éléments recueillis lors de l'audition peuvent être invalidés et révoqués. Aux États-Unis, la règle de droit selon laquelle une preuve est entachée d'irrecevabilité (et, par conséquent, l'ensemble de la procédure), est appelée *exclusionary rule*. L'audition doit donc être réalisée dans le cadre de la législation en vigueur, sinon elle ne peut servir les finalités du spécialisé. La fonction opératoire de cet énoncé est

⁷⁹ Lorsqu'un suspect est interrogé par la police, mais sans restriction de ses libertés (c'est-à-dire sans être placé en garde à vue), la notification de ses droits n'est pas nécessaire.

double : « [l]’énonciation des droits doit être claire de manière à rendre, d’une part, ces droits compréhensibles et, d’autre part, les déclarations volontaires qui découlent de l’arrestation et de l’interrogatoire recevables dans le cadre d’une procédure pénale » (*ibid.*). Aux États-Unis, la notification des droits est communément désignée par l’appellation « *Miranda rights* » ou « *Miranda warning* ». Ce nom provient de l’arrêt *Miranda v. Arizona* qui fut rendu par la Cour suprême le 13 juin 1966 et statua qu’un individu doit être informé de ses droits constitutionnels (droit à ne pas s’auto-incriminer et à être représenté par un avocat) avant d’être interrogé par la police :

L’origine de l’expression prend ses sources dans une affaire au pénal dans laquelle le défendeur Ernesto Miranda, violeur récidiviste, a été mis en examen sur le fondement de ses aveux lors d’un interrogatoire de police en 1966. Après avoir été reconnu coupable (en première instance puis en appel), l’affaire a été portée devant la [Cour suprême] qui a annulé les aveux comme moyen de preuve au motif que la police ne l’avait pas informé de ses droits constitutionnels (droit à ne pas s’auto-incriminer et présence d’un avocat lors de l’interrogatoire). (Chapon 2015 : 239)

Par conséquent, depuis 1966, les policiers américains doivent énoncer oralement les droits auxquels les gardés à vue peuvent prétendre, avant de débiter leur audition. Cet avertissement est employé quotidiennement par les forces de l’ordre et doit suivre le format suivant (bien qu’il existe parfois des variations en fonction des forces de police) :

You have the right to remain silent and anything you say can and may be used against you; you have a right to have a lawyer present prior to and during any questioning; if you can’t afford a lawyer and you want one, one will be appointed for you; and, you have a right to terminate this interview at any time. (Charret-Del Bove 2013 : §1)

Certaines forces de police, dont le Bureau du shérif du comté de Flagler (Floride)⁸⁰, fournissent à leurs agents des aide-mémoires, sous forme de petites cartes (appelées *Miranda cards*), généralement plastifiées, et sur lesquelles est inscrit le bloc phraséologique figé à énoncer oralement. Ces propos ont été rendus particulièrement célèbres par les œuvres de fiction policière (en particulier, par les séries télévisées) :

[T]he right to remain silent [is] probably the single most widely recognized principle of criminal law amongst members of the general public. In fact, given the global reach of the American entertainment industry and its cops-and-robbers movies and television dramas, the *Miranda* warning, beginning with the phrase, “You have the right to remain silent”, may be the most well-known criminal law tenet in the world. [...] Even conservative Supreme Court Chief Justice William Rehnquist conceded that the *Miranda* formulation of the right to remain silent has become so ingrained in the public imagination that it is now part of the fabric of American culture. (Ainsworth 2012 : 287-288)

⁸⁰ « *John was then read his Miranda Rights from my agency issued Miranda card, where he stated that he understood his rights and agreed to speak with Law Enforcement* » (PC_FL_FlaglerCountySO_2020(1)).

Marion Charret-Del Bove propose de retracer l'évolution paradoxale du droit de garder le silence aux États-Unis en analysant l'argumentation juridique de deux arrêts de la Cour suprême, *Miranda* (1966) et *Berghuis* (2010) :

[A]près *Berghuis*, tout suspect placé en garde à vue et interrogé par les forces de l'ordre doit (paradoxalement) parler et dire de manière non ambiguë qu'il souhaite invoquer son droit au silence. Cela constitue un quasi-renversement de la jurisprudence *Miranda* : [...] « parler pour se taire » serait une manière de résumer le principe juridique dégagé par l'arrêt de 2010 qui renverse la charge de la preuve. C'est désormais au suspect de prouver qu'il n'a pas renoncé à son droit de se taire, et non plus à l'accusation de démontrer que le gardé à vue a bel et bien renoncé à ce même droit. Charles Weisselberg décrit ce renversement de la sorte : « *The Court has formally transformed Miranda from a rule aimed at protecting suspects to one that protects police* » (Weisselberg 2010). La renonciation au droit de garder le silence est désormais présumée si le suspect n'exprime pas clairement son choix : invoquer son droit au silence ou y renoncer. (2013 : §47)

Par conséquent, à titre d'exemple, le cabinet d'avocats Shorstein, Lasnetski & Gihon (Floride) conseille à ses clients d'énoncer oralement la « formule magique » (notre traduction) suivante pour obliger les forces de l'ordre à cesser l'audition et les empêcher d'utiliser le refus de parler contre eux au tribunal : « *Respectfully officer, I want a lawyer. I want to remain silent* ». Au Royaume-Uni, la notification des droits est appelée « *(legal) caution* ». Il s'agit également d'un bloc phraséologique figé qui doit être énoncé tel quel aux individus interpellés en vue d'une audition en Angleterre et au pays de Galles : « *You do not have to say anything. But, it may harm your defence if you do not mention when questioned something which you later rely on in court. Anything you do say may be given in evidence* » (Gov.UK n.d. (1))⁸¹. Pour Marion Charret-Del Bove (2021), le droit de garder le silence a également connu une évolution dans le temps au Royaume-Uni. La *caution* initialement introduite par le *Police and Criminal Evidence Act* de 1984 met l'accent sur le droit au silence de l'accusé, qui n'est pas tenu de prendre la parole et prend en charge un rôle relativement passif. En revanche, l'accusation doit activement présenter et défendre ses arguments. En 1994, le *Criminal Justice and Public Order Act* modifie la *caution*, en faveur d'une approche plus accusatoire et centrée sur les conséquences néfastes

⁸¹ Il convient de différencier la notification des droits dont dispose un individu auditionné (*legal caution*) et la notification des droits relatifs au placement en détention (sans audition prévue), appelée *Notice to detained persons*. Tout individu détenu par la police a les droits suivants : être assisté gratuitement par un avocat, prévenir quelqu'un de son placement en garde à vue, consulter un médecin, prendre connaissance des règles que la police doit suivre (*Codes of Practice*), consulter un formulaire écrit de déclaration de droits (dans une langue qu'il comprend) et être assisté d'un interprète. La *legal caution*, en revanche, porte spécifiquement sur les droits du gardé à vue dans le cadre de l'audition, dont le droit de garder le silence.

du silence. La notification du droit de garder le silence est donc, à présent, suivie d'une mise en garde sur les aspects négatifs liés au fait de ne pas divulguer des informations aux policiers.

4.1.5. Réaliser des opérations de prévention

Certaines productions discursives institutionnelles (diffusées à l'initiative et au nom de l'institution policière) contribuent à la réalisation d'opérations de prévention, l'un des aspects essentiels de l'intentionnalité spécialisée policière. Elles comprennent, entre autres, les brochures, les dépliants, les prospectus, les sites Internet et réseaux sociaux officiels des forces de police et les campagnes dans des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées...). Ces productions donnent matière à une interface communicationnelle avec les membres du grand public et contribuent au partage et à la diffusion d'informations diverses. Nous pouvons ici citer l'exemple de documents textuels institutionnels qui nous ont été transmis par P-Br-4 et qui recensent divers conseils destinés à la prévention des infractions. Ils se présentent sous la forme de listes de précautions à prendre pour sécuriser un domicile et s'intitulent *Home Security Checklist*, *Defensive Planting*, *Advice to secure your home* et *Doorstep Safety*. Le site Internet officiel de la Police du Kent⁸² comprend également différentes rubriques qui permettent de signaler une infraction pénale à la police, de déposer diverses requêtes et demandes (compensation financière, information sur une affaire, permis de port d'arme, réclamation...) et de se renseigner sur les programmes de prévention du crime mis en place dans différents secteurs. Dans une certaine mesure, ces éléments de discours mettent également en lumière la mission, les activités et les performances des forces de police et contribuent à la promotion de l'institution. Ils incitent aussi, parfois, les lecteurs à rejoindre les forces de l'ordre, en détaillant les avantages de la profession et en présentant les conditions et le processus de recrutement. Le site Internet de la Police du Kent propose, par exemple, une rubrique intitulée « *Apply or register – Careers* »⁸³.

Chaque production discursive que nous venons d'évoquer est caractérisée par des spécificités linguistiques qui lui sont propres, mais tous ces discours œuvrent directement au service d'une seule et même intentionnalité spécialisée policière. Nous souhaitons, à présent, nous intéresser

⁸² Le site Internet officiel de la Police du Kent peut être consulté à l'adresse suivante : <<https://www.kent.police.uk/>>.

⁸³ Cette rubrique est disponible à l'adresse suivante : <<https://www.kent.police.uk/police-forces/kent-police/areas/kent-police/c/careers/>>.

aux discours générés par la communauté spécialisée mais qui ne servent pas les finalités directes de son intentionnalité.

4.1.6. Le cas des discours policiers qui servent indirectement les finalités du spécialisé

À la différence des discours qui contribuent à l'efficacité des activités opérationnelles et à leur documentation, au recueil d'éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire, à l'encadrement des pratiques spécialisées ou à la prévention des infractions, il existe des discours qui servent indirectement les finalités du spécialisé. En s'appuyant sur les travaux de John Searle, Michel Van der Yeught évoque l'existence d'un réseau d'intentionnalités complémentaires et d'un arrière-fond de compétences :

Pour Searle, un état intentionnel ne se déploie jamais de façon isolée, il se combine avec d'autres états intentionnels au sein d'un réseau (*network*) d'états intentionnels (2004 : 121). En outre, les états intentionnels présupposent également certaines capacités qui ne sont pas des états intentionnels, mais qui sont indispensables au développement de l'intentionnalité. Searle les appelle « l'arrière-fond » (*background*) (1983 : 141-159 ; 2004 : 121 ; 2010 : 31-32). (Van der Yeught 2019 : 64)

Une intentionnalité ne se développe donc pas seule, mais au sein d'un réseau d'autres intentionnalités (*network*) et de capacités d'arrière-fond (*background*) qui la servent. Dans ce sens, une communauté spécialisée génère des discours qui ne servent pas les finalités directes de son intentionnalité, mais ses finalités indirectes, à travers ce réseau et cet arrière-fond. C'est le cas des dictionnaires, glossaires et encyclopédies spécialisés, des podcasts, des publications sur des sites Internet, blogs ou réseaux sociaux et des autobiographies et mémoires. Ces productions discursives sont le fruit de travaux individuels destinés à un lectorat (ou à un auditoire) très large. Ils ont pour vocation de rendre les différentes facettes du spécialisé (langue, discours, culture) accessibles aux non-initiés. Ces discours sont vecteurs de spécialisation car ils servent la visibilité de la communauté spécialisée et forment les futurs spécialistes dont elle a besoin. À ce titre, ces discours peuvent être qualifiés de ressources à caractère encyclopédique et pédagogique (Stark 2020 : 227).

Concernant les dictionnaires, les glossaires et les encyclopédies spécialisés, leur publication apporte un éclairage précieux sur l'existence de la langue de spécialité, mais souligne également la nécessité de rendre les termes et concepts spécialisés accessibles aux non-spécialistes (voire aux futurs spécialistes). Ces ouvrages offrent d'intéressantes voies d'accès à la langue et à la

communauté spécialisées (Charpy 2011b : 26 ; Van der Yeught 2012 : 17). Pour Michel Van der Yeught, « les dictionnaires spécialisés sont au fond des *compendia* de règles constitutives lexicales acceptées par la communauté spécialisée », véritables « listes simplifiées des règles constitutives ‘X compte pour Y dans C’ qui génèrent les lexiques spécialisés » (2019 : 70). De même, les podcasts (émissions radiophoniques ou télévisuelles), les sites Internet, les blogs ou les réseaux sociaux sont également des moyens d’expression privilégiés que les policiers peuvent mobiliser pour toucher un large public et accroître la visibilité de la communauté spécialisée. Le site Internet de *Police Magazine* (presse spécialisée américaine) propose également des podcasts⁸⁴ relatant des incidents marquants auxquels la police a pris part entre 1989 et 2012, dans plusieurs États des États-Unis (Montana, Floride, Oklahoma, Californie, Michigan, Nevada, Illinois). Les auteurs du podcast fondent leurs récits sur les *police reports* originaux des policiers impliqués et mettent en scène des expériences et des anecdotes issues de leur vie professionnelle. De surcroît, ces contenus présentent un intérêt certain pour les non-spécialistes car ils se prêtent tout particulièrement à l’art de la narration (*storytelling*). En effet, chaque affaire suit un schéma narratif classique : un élément déclencheur, des péripéties (événements, actions, actes d’enquête) et (généralement) un dénouement. Nous pouvons également citer l’exemple du site Internet tenu par P-Am-1, sur lequel il propose de mettre son expertise de sergent de police américain au service des auteurs de fiction policière. Le site comprend, entre autres, des vidéos (visites détaillées d’une voiture de patrouille) et des podcasts (entretiens avec des policiers de différents services : *Central Intelligence Agency* [CIA], FBI...). Au Royaume-Uni, nous pouvons mentionner le blog créé en 2004 par Stuart Davidson (alors policier dans le Staffordshire), sous le pseudonyme de PC David Copperfield. Les billets de ce blog présentent la vie professionnelle quotidienne d’un policier britannique à travers un ensemble d’anecdotes relatées avec humour et ironie. Le blog a rencontré un large succès et a conduit à la publication de deux ouvrages *Wasting Police Time* (2006) et *Wasting More Police Time* (2012). Il s’agit d’un discours particulièrement subjectif et critique à l’égard de l’institution policière et du système (juridique, politique...) dans son ensemble, ce qui contraste fortement avec les productions officielles et institutionnelles que nous avons présentées précédemment. Enfin, les autobiographies et les mémoires⁸⁵ publiés par les policiers britanniques et américains constituent également des supports encyclopédiques et didactiques intéressants. Nombreux sont ceux qui rencontrent un franc succès car les domaines du crime et

⁸⁴ Les podcasts sont disponibles à l’adresse suivante : <<https://soundcloud.com/policemagazine>>.

⁸⁵ Les autobiographies sont centrées sur la vie de l’auteur, tandis que les mémoires s’intéressent principalement aux évolutions et aux événements contemporains dont l’auteur a été acteur ou témoin.

des forces de l'ordre sont des éléments centraux et récurrents de la culture populaire (Reiner 2000 : 147)⁸⁶. En 1998, l'historien Martin Stallion recense plus de cinq cents mémoires et biographies de policiers britanniques (Campbell 2016). L'un des ouvrages pionniers du genre est *Memoirs of a Bow Street Runner*, publié par Henry Goddard en 1824. Pour Robert Reiner, l'essor de la littérature policière (fictive et non fictive) coïncide avec le développement des forces de police modernes en Europe au début du XIX^e siècle :

the real take-off in crime and detective fiction occurred with the formation of modern police forces in Europe in the early nineteenth century. There was a mushrooming output of fictionalized memoirs of ex-detectives from the Sûreté or the Bow Street Runners. The prototype was publications in 1828-29 of the *Mémoires* of Vidocq, a thief turned thief-taker who ran the Paris police detective bureau after 1817. (2000 : 147)

De plus, dans la mesure où les mémoires s'intéressent aux évolutions et aux événements dont l'auteur a été acteur ou témoin, ils offrent l'occasion de placer la communauté spécialisée étudiée dans une perspective diachronique. À titre d'exemple, les mémoires de Dorothy Olivia Georgiana Peto (1886-1974) publiées en 1970⁸⁷ constituent un ouvrage précieux qui retrace et contextualise l'évolution de la fonction, du rôle et de la perception des femmes au sein des forces britanniques de police à partir du début du XX^e siècle. À ces récits non fictifs peuvent également être ajoutées les œuvres de fiction à substrat professionnel (FASP). Cependant, les œuvres de FASP ne sont pas à proprement parlé des discours spécialisés car elles ne sont pas porteuses d'intentionnalité spécialisée (Van der Yeught 2022 : §9-11). Nous proposons donc de traiter cette catégorie discursive dans une section spécifique (section 4.5 de ce chapitre).

Après avoir présenté un panorama des différents types de productions discursives des policiers britanniques et américains en fonction des finalités du spécialisé qu'elles servent, nous souhaitons à présent montrer que de nombreux discours s'imbriquent et se complètent tout au long de la séquence policière, ce qui constitue l'une des spécificités de l'anglais de la police.

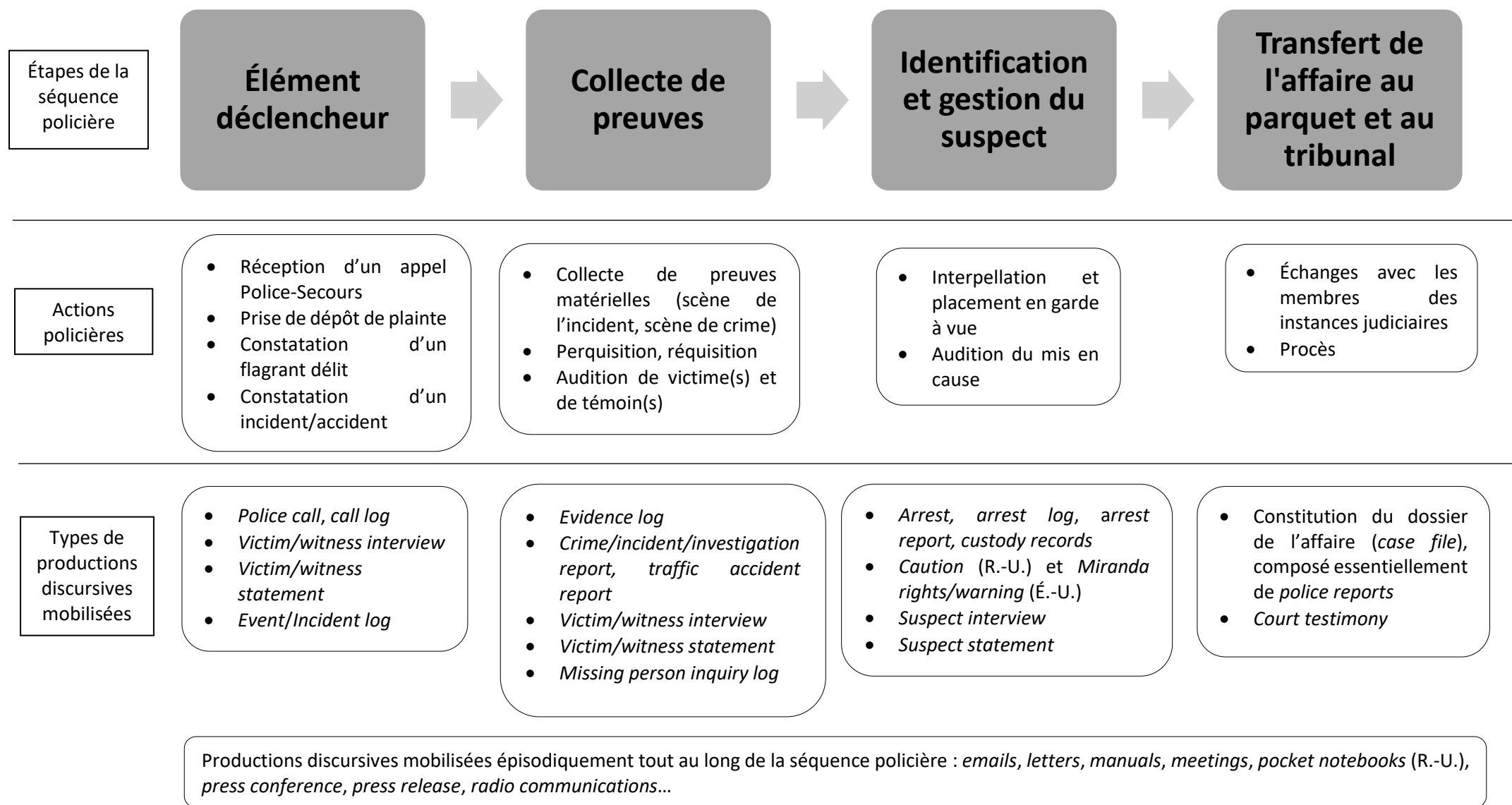
⁸⁶ Nous différencions ces ouvrages rédigés par des professionnels de la police des récits d'immersion publiés par des chercheurs ou des journalistes. Nous pouvons, par exemple, citer l'ouvrage de Richard Uviller, professeur de droit à Columbia ayant publié *Tempered Zeal* (1988) après avoir côtoyé les policiers de la ville de New York pendant un an, et celui de Miles Corwin, ancien journaliste du *Los Angeles Times* et auteur d'*Homicide Special* (2003), récit d'une année d'immersion au sein du service d'enquête (*detective unit*) de la police de Los Angeles.

⁸⁷ Une copie du tapuscrit original des mémoires de Dorothy Olivia Georgiana Peto nous a été envoyée par la *National Police Library du British College of Policing* (Berkshire) lorsque nous effectuions nos recherches dans le cadre de notre mémoire de Master 1 (2014-2015), portant sur l'histoire des femmes dans les forces de police britanniques entre 1880 et 1931.

4.2. Imbrication et complémentarité des discours au cours de la séquence policière, une spécificité de l'anglais de la police

La majeure partie des discours produits pour servir les finalités directes du spécialisé policier peuvent être regroupées en un ensemble organique de discours complémentaires et imbriqués qui peut être appelée « séquence policière ». Une séquence policière est composée d'une suite ordonnée d'éléments discursifs successifs vectorisés selon un schéma < début → fin >. Celui-ci comprend généralement (et idéalement) : l'élément déclencheur (appel Police-Secours, dépôt de plainte, flagrant délit, par exemple), la collecte de preuves (preuves matérielles sur une scène de crime, audition de victime et de témoins, perquisition, réquisition), l'identification du suspect et son interpellation (notification des droits, garde à vue, audition du mis en cause), les actes d'enquête complémentaires si nécessaire puis le transfert de l'affaire au parquet. Chaque étape de la séquence policière mobilise un ou plusieurs type(s) de productions discursives, déterminé(s) par les différents événements qui surviennent et les actes d'enquête entrepris. Ces discours forment ensemble un véritable réseau, illustré par la figure 6. Ce schéma présente une modélisation de l'imbrication des discours de l'anglais de la police tout au long de la séquence policière.

Figure 6 : Modélisation du réseau des productions discursives spécialisées au cours de la séquence policière



Comme nous le montrons dans la figure 6, les productions discursives des policiers au cours d'une enquête peuvent être mises en réseau au sein d'une séquence linéaire (Hyland 2002 : 123) déclenchée par la commission d'une infraction et qui s'achève avec le transfert de l'affaire aux instances judiciaires compétentes. Il convient de préciser que d'autres étapes pourraient être ajoutées à la séquence policière, comme la collecte de preuves complémentaires après l'audition du mis en cause ou le recueil de renseignements (par le biais de surveillances, d'écoutes téléphoniques, d'un travail d'infiltration ou de la gestion des indicateurs de police). De plus, l'ordre des étapes de la séquence policière et des actes policiers réalisés peut varier en fonction des éléments dont disposent les enquêteurs dès le début de l'affaire :

Every investigation is different and may require a different route through the process, eg, in some cases the identity of the offender is known from the outset and the investigation quickly enters the suspect management phase. In others, the identity of the offender may never be known or is discovered only after further investigation. (College of Policing 2020b)

De surcroît, toutes les étapes mentionnées ne sont pas toujours mobilisées car une affaire peut être classée sans suite pour plusieurs raisons, dont le recours à des mesures alternatives aux poursuites tels que le rappel à la loi ou le paiement d'une amende, ou lorsqu'une infraction est insuffisamment caractérisée (preuves insuffisantes, par exemple). Toutes les affaires traitées par la police ne conduisent pas à des poursuites ni au transfert des éléments d'enquête au parquet et aux tribunaux. Enfin, la nature de l'élément déclencheur détermine les actes policiers réalisés et les productions discursives mobilisées. La catégorisation de l'infraction pénale concernée s'effectue très tôt dans la séquence policière, par exemple, dès la réception de l'appel de Police-Secours (comme en témoignent les *call logs* qui classifient l'évènement signalé dans une catégorie précise). Elle détermine les mesures et activités mises en œuvre par la police, le type d'interactions orales et de productions écrites réalisées, mais également parfois le service à qui l'affaire est attribuée. La classification opérée peut toutefois évoluer au cours de l'enquête, lorsque de nouveaux éléments sont découverts. Lors de leur étude discursive des appels de Police-Secours en contexte britannique, Mark Garner et Edward Johnson relèvent une occurrence d'un incident reclassifié car des coups de feu signalés étaient en réalité des feux d'artifice (2013 : 51).

Nous postulons que l'une des spécificités de l'anglais de la police réside dans le fait que le spécialisé s'exprime dans l'imbrication et la complémentarité des discours au fur et à mesure du développement des affaires puis dans la suite du processus judiciaire. En effet, comme le souligne Ken Hyland : « *genres form 'constellations' with neighbouring genres [...] the 'genre*

sets' that a particular individual or group engages in, or how spoken and written texts cluster together in a given social activity » (2013 : 107, citant Swales 2004). Plusieurs auteurs se sont intéressés aux « constellations » ou aux réseaux formés par des genres discursifs connexes :

ESP genre research has also considered the ways in which the use of one genre assumes, or depends on, the use of a number of other related genres, or the systems of genres (Bazerman 1994) of which the text is a part. Other writers use notions such as genre networks, genre chains, genre sets, and repertoires of genres to capture aspects of the relations between genres (Devitt 2004; Swales 2004; Tardy 2003). (Paltridge & Starfield 2013 : 348)

Le discours policier est caractérisé par une série d'évènements communicatifs interconnectés impliquant plusieurs acteurs et plusieurs moyens de communication sur une période de temps prolongée (Garner & Johnson 2013 : 39). Le rôle du policier est de collecter, trier et sélectionner les informations tout au long de l'enquête afin de servir les finalités du spécialisé :

[A] *criminal* investigation refers to the process of collecting information (or evidence) about a crime in order to: (1) determine if a crime has been committed; (2) identify the perpetrator; (3) apprehend the perpetrator; and (4) provide evidence to support a conviction in court. If the first three objectives are successfully attained, then the crime can be said to be solved. Several other outcomes such as recovering stolen property, deterring individuals from engaging in criminal behaviors, and satisfying crime victims have also been associated with the process. (Brandl 2002 : 1069)

Au cours de la séquence policière, chaque étape modélise le récit en fonction, à la fois, des exigences de l'étape suivante et de l'intentionnalité spécialisée professionnelle qu'elle sert. Dès les prémices du processus policier, lors de la réception de l'appel d'urgence (*police call*), le récit de l'incident initialement délivré par un membre du public est modélisé afin d'être exploitable dans la suite de la séquence policière :

The call from a member of the public is not an isolated, fixed communicative entity; it is rather the initial construction of a dynamic and fluid text as it enters the police domain, and it is reconstructed and re-entextualized as it passes through a range of organizational, operational contexts and technological mediation. (Garner & Johnson 2013 : 37)

Les informations brutes obtenues lors de cet appel sont ensuite filtrées par le prisme du spécialisé lors de divers évènements de communication. Mark Garner et Edward Johnson qualifient ce processus de « voyages textuels » (« *textual travels* », *ibid.*) et identifient six évènements de communication qui constituent une constellation communicative. À chacune des six étapes, une reformulation des éléments initiaux (c'est-à-dire du discours brut initial de l'interlocuteur téléphonique) est réalisée :

The communicative constellation is initiated by Event 1: the telephone call [...] In Event 2, the call handler constructs a written text [Text 2], in which he or she summarizes the main relevant

points of the call, entering them into the computer [...]. The communicative constellation encompasses a third event, in which [...] the dispatcher makes the definitive decision to initiate some form of operational response [...]. Thus, Event 3 is initiated by the dispatcher, on the basis of his or her interpretation of Text 2, and co-constructs, with the appropriate officers, Text 3. [...] A systematic analysis of any single text depends on a sound knowledge of what occurs in other texts in the constellation. [...] At the moment at which the officers arrive on the scene of the incident, [...] the officers will almost invariably engage in communicative interactions with one or more of [the] people [present at the scene] – which we refer to as Event 4 [...]. At this point, the communicative cycle initiated by the call in effect returns to its beginning. When the original caller is present, Event 4 is in effect a rerun of Event 1 (a member of the public informing the police of an incident) [...]. On the basis of text 4, a (generally brief) report (Text 5) is made verbally, via the radio to the dispatcher, on the outcome of the police attendance at the incident. In certain more serious cases, there may also be a written report, compiled some time after the event (Text 6). Additional texts, consisting of the officers' pocket-book notes, occur within the constellation. (*ibid.* : 41-51)

De même, les procès-verbaux rédigés lors des auditions ne sont pas les seuls textes mentionnant les échanges ayant lieu lors de l'entretien entre le(s) policier(s) et le suspect. De nombreux documents, tout au long de l'enquête, reprennent les éléments identifiés lors de l'audition, qui est une étape cruciale. Ainsi, au Royaume-Uni, un *report to the CPS (Crown Prosecution Service) for a charging decision (MG03)* et un *offence report (MG05)* comportent une section consacrée au récit (ou résumé) modélisé de l'audition du suspect. Des particularités discursives similaires à celles relevées dans les procès-verbaux (PV) d'audition peuvent alors être identifiées dans ces différents documents. De plus, l'audition du mis en cause et son contenu sont des éléments essentiels pour la suite du processus judiciaire. Ils seront cités, parfois *verbatim*, en tant que preuves lors du procès :

In order to fully understand the nature of the interaction, it is vital to view the police interview not as an event which occurs in isolation, but as an intrinsic part of a much wider process. It is not only a means of evidence gathering, but also becomes a piece of evidence in itself submitted to the court at trial. (Haworth 2006 : 741)

De nombreuses productions discursives tirent donc leur raison d'être de leur articulation avec d'autres événements et genres, situés en aval et en amont du processus policier. Cette imbrication des discours est une spécificité de l'anglais de la police et se traduit par l'existence d'une « constellation » ou d'un réseau de discours et de genres qui s'emboîtent, telles des poupées gigognes, tout au long de la séquence policière. La modélisation du discours est mise en œuvre afin de servir les finalités du spécialisé, dans le but de recueillir puis de présenter des éléments qui seront exploitables dans la suite du processus judiciaire : « *An investigator should strive to 'set the scene' for the court and jury* » (College of Policing 2020a). Nous proposons, à présent, une étude détaillée des auditions de mis en cause (*suspect interviews*), genre spécialisé qui constitue une étape essentielle de la séquence policière dans de nombreux pays,

dont le Royaume-Uni et les États-Unis. La prochaine section s'attache à montrer comment la modélisation discursive est opérée lors de l'audition grâce à la transposition du récit brut de l'auditionné en discours exploitable dans la suite du processus policier et judiciaire.

4.3. Les auditions de mis en cause (*suspect interviews*)

Avant de présenter notre étude détaillée des auditions de mis en cause (*suspect interviews*), nous souhaitons revenir sur une précision terminologique. En France, les auditions de mis en cause sont généralement connues, à tort, du grand public sous l'appellation erronée d'« interrogatoire du suspect », terme qui n'est plus usité depuis 2011. En effet, avant cette date, les policiers avaient recours au terme « interrogatoire » pour désigner un entretien réalisé avec un mis en cause (c'est-à-dire un suspect), et à celui d'« audition » pour les entretiens réalisés avec des plaignants et des témoins. Cependant, l'article 18 de la loi n° 2011-392 du 14 avril 2011 relative à la garde à vue prévoit le remplacement du terme « interrogatoire » par celui d'« audition ». Hervé Vlaminck souligne :

Si ces deux vocables ont en commun la notion de « questionnement », il est vrai qu'une « audition » est plus neutre qu'un « interrogatoire ». Lors de « l'interrogatoire », l'enquêteur semble tenir un rôle plus actif. Il est plus présent : il presse le suspect de questions. Lors de « l'audition », le policier apparaît plus passif, plus réceptif. (2011 : 57)

L'auteur précise toutefois : « Cette nuance n'a qu'un intérêt lexical. Elle n'a pas lieu d'être dans la pratique. » (*ibid.*). De plus, malgré le recours désormais généralisé chez les policiers (et dans les métiers de la justice en général) au terme « audition de police », « interrogatoire » est encore fréquemment employé dans la fiction à substrat professionnel policière : il s'agit donc d'un usage erroné pourtant fermement ancré dans l'imaginaire collectif. Cette nuance lexicale existe également en anglais entre *interview* et *interrogation*. Le terme *interview* semble plus neutre que celui d'*interrogation*, l'idée sous-jacente étant d'encourager le suspect à donner son point de vue sur les faits qui lui sont reprochés afin de comparer avec d'autres indices et éléments de l'enquête puis de valider ou d'invalider sa version (Mason 2016 : 80-81). *Interrogation*, en revanche, renvoie à l'idée d'un questionnement accablant et accusatoire, lors d'un échange dominé par l'enquêteur (Roberts 2012 : 4 ; Inbau *et al.* 2013 [1962] : 3-6). Pour Art Buckwalter, en revanche, la différence entre *interview* et *interrogation* réside dans le comportement et le degré de coopération de la personne auditionnée :

An interview is the questioning of any person who is ready, willing, and able to tell what he knows. The interviewee usually first gives his account of what he knows about the incident under investigation in his own words and in his own way. He is then questioned by the interviewer to clarify the evidence he has already attested to, and to bring out additional details he may not have thought to mention. An interrogation is a more formal questioning of a suspect, or of a reluctant or hostile witness, or of anyone who is unwilling to discuss freely any information he or she possesses. To interrogate is to probe and draw out reluctantly disclosed information by asking precise, incisive questions. (nos italiques, 1983 : 4)

Nous soulignons que la présente étude porte principalement sur le Royaume-Uni, où le terme *interview* prédomine, et sur les États-Unis, où les deux peuvent s'employer, d'après les policiers britanniques et américains que nous avons interrogés. L'analyse des *suspect interviews* que nous exposons comporte deux volets. Dans un premier temps, nous nous intéressons aux caractéristiques qui permettent de valider le statut de genre de discours de notre objet d'étude. Dans un second temps, nous montrons que l'objectif principal d'une audition de mis en cause n'est pas d'établir un récit brut des faits ou d'obtenir de simples aveux, mais bien d'aboutir à un récit modélisé qui répond aux exigences du processus judiciaire, et nous expliquons comment cette finalité spécialisée est mise en œuvre.

4.3.1. Cadrage théorique et caractéristiques définitoires d'un genre spécialisé (Swales 1990) : le cas des *suspect interviews*

Un « genre spécialisé » comporte, comme l'indique John Swales (2005 [1990] : 45-57), plusieurs caractéristiques définitoires : (1) il s'agit d'un événement de communication, (2) il implique un ensemble de buts communicationnels partagés par les membres de la communauté de discours spécialisé ; et (3) il adopte une forme prototypique qui peut présenter certaines altérations et répond à des contraintes de contenu, de contexte et de forme.

4.3.1.1. Un événement de communication

Les *suspect interviews* sont des interactions orales entre un (souvent deux) policier(s) et un individu mis en cause dans le cadre d'une enquête. L'une des particularités de cette production langagière se traduit par des rôles définis à l'avance et par l'instauration d'une relation de pouvoir asymétrique entre, d'une part, les policiers qui posent les questions et dominent l'échange et, d'autre part, l'auditionné dont le rôle (bien qu'il ne soit pas toujours rempli) est de répondre aux questions (Haworth 2006 : 740). De plus, l'échange n'est pas uniquement verbal car le langage corporel du suspect peut également être porteur de sens : certains gestes, tels que la posture ou un regard fuyant le contact visuel, peuvent être estimés révélateurs d'un

mensonge ou d'une dissimulation d'informations (Kassin & Fong 1999 : 505). Prenons ici l'exemple de l'audition de Michael Drejka, qui a eu lieu en Floride en juillet 2018⁸⁸. Après avoir tiré un coup de feu sur Markeis McGlockton, Michael Drejka est pris en charge par le personnel du bureau du shérif⁸⁹. Deux policiers, James Upton (P1) et John Shields (P2), lui notifient ses droits puis il est auditionné par les deux enquêteurs en charge de l'affaire, George Moffett (P3) et Richard Redman (P4). Un enregistrement vidéo (d'environ 2 h 30), disponible en ligne, retrace les différentes étapes de cette audition, ainsi que la notification des droits qui la précède (Law&Crime Network 2019). Une transcription de l'intégralité de l'audition est également disponible en ligne (Court TV 2019). Cette audition constitue bien un événement de communication orale, qui se traduit par des échanges verbaux entre les deux enquêteurs et le mis en cause (Michael Drejka).

4.3.1.2. Un ensemble de buts communicationnels partagés par les membres de la communauté de discours spécialisé

Le but d'une audition est de rassembler des preuves qui seront ultérieurement utiles et exploitables dans le processus judiciaire. Une transition est donc nécessaire entre un discours brut (produit par l'auditionné) et un discours modélisé (facile à interpréter, à juger et à sanctionner) auquel doit aboutir l'audition. Les enquêteurs et l'auditionné ont des buts communicationnels différents. L'auditionné souhaite donner sa version des faits, mais également éviter la peine qu'il est susceptible d'encourir, ce qui explique que certains mis en cause gardent le silence. Dans le cas de l'affaire Drejka, le mis en cause plaide la légitime défense. En effet, en raison de la loi du « *stand your ground* » en vigueur dans plusieurs États américains, dont la Floride où se sont déroulés les faits, un individu peut légalement faire usage de la force, voire donner la mort à son assaillant afin de se défendre s'il est en danger. L'enquête de police doit donc déterminer si McGlockton représentait réellement une menace justifiant le recours à la doctrine du « *stand your ground* ». L'enquêteur, en revanche, sélectionne les informations, organise le discours et oriente son contenu afin d'obtenir une version modélisée

⁸⁸ Le 19 juillet 2018, Michael Drejka et Britany Jacobs ont une altercation sur le parking d'une supérette (en raison du stationnement illégal de la voiture de Britany sur une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite). Le mari de Britany Jacobs, Markeis McGlockton, sort alors de la superette et se dirige vers Drejka qu'il pousse violemment, le faisant tomber au sol. Michael Drejka dégaine alors une arme de poing et tire un coup de feu en direction de McGlockton, qui est touché et décède à l'hôpital dans les heures qui suivent. La vidéo de l'incident est disponible en ligne à l'adresse suivante : <<https://www.youtube.com/watch?v=N6eZCh4iP6U>>.

⁸⁹ Le lieu de l'incident est situé à l'extérieur de la juridiction de la police locale et est donc administré par le bureau du shérif du comté de Pinellas (le *Pinellas County Sheriff's Office*, Floride).

qui correspond aux exigences du processus judiciaire. Les enquêteurs posent donc des questions à Drejka sur l'attitude de McGlockton :

P3: How many steps did he make towards you?

P3: [...] did he make any threats towards you after he pushed you?

P4: Did you see any facial expressions or anything like that?

P4: What were his hands doing?

Ces questions ont pour but de déterminer si cette affaire peut être considérée comme entrant dans la catégorie « légitime défense », catégorie dont les contours ont déjà, au préalable, été déterminés par d'autres affaires et inscrits dans la loi (Titre XLVI, Chapitre 782 « *Homicide* », *Florida Statutes*). Lors d'une audition, le dialogue est donc mis au service de cette seule et même finalité, qui est partagée par tous les acteurs du domaine. Cette « intentionnalité collective » (Van der Yeught 2019 : 66) assigne alors la fonction de « contexte permettant la transition vers le discours modélisé correspondant aux exigences du processus judiciaire » à l'audition de mis en cause. Dans une certaine mesure, les policiers travaillent une matière relative au monde 2 de Karl Popper (1978 : 143-157), c'est-à-dire circonstancielle, liée à des personnes réelles et à un événement qui survient à un instant *t*, tout en la modélisant en fonction des exigences du monde 3, afin que ce circonstanciel s'insère dans le savoir savant juridique de monde 3. Autrement dit, des événements circonstanciés sont placés dans des catégories décirconstanciées qui constituent le droit.

4.3.1.3. Une forme prototypique susceptible d'altérations et un genre soumis à des contraintes

Dans le monde anglo-saxon (Royaume-Uni, États-Unis, mais aussi Australie et Nouvelle-Zélande, par exemple), les auditions présentent des structures relativement stabilisées. Plusieurs chercheurs (Heydon 2004 ; Read *et al.* 2009 ; Gaines 2011) se sont intéressés aux caractéristiques structurelles des auditions et ont établi différents modèles, dont nous proposons ici la synthèse. Une audition comporte trois phases (*moves*) principales (Swales 1990), chacune étant caractérisée par des énoncés typiques, des « *signal utterances* » repérées par Philip Gaines (2011 : 3296). Dans un premier temps, la séquence introductive ou stade procédural ouvre l'audition. Cette phase est composée de différentes étapes (*steps*) (Swales 2005 [1990] : 141) : la notification des droits, l'énonciation formelle de la date, de l'heure de début et du motif de l'audition, puis la récolte d'informations administratives et statutaires sur le suspect (prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, profession). La deuxième partie, qui constitue le corps de l'audition, comprend la collecte de pistes afin de faire progresser l'enquête

et d'obtenir des informations qui pourront être utiles par la suite dans le processus judiciaire. Cette deuxième phase est subdivisée en deux temps : récit du suspect, puis questions ciblées et demandes de clarification. Enfin, lors de la dernière partie de l'audition, la phase de clôture, l'enquêteur met formellement un terme à l'échange spécialisé, ce qui se traduit, entre autres, par l'énonciation explicite de l'heure de fin de l'audition. Il s'agit donc bien d'un discours formaté, standardisé, comportant des caractéristiques formelles identifiables.

Des stratégies rhétoriques sont également mobilisées et peuvent être clairement identifiées. La première consiste à communiquer avec le suspect afin d'établir de bonnes relations et de créer une atmosphère propice à l'échange. Cette stratégie doit être activée dès le début de l'audition, et doit ensuite être maintenue tout le long de l'entretien. Elle encourage le suspect à coopérer et elle peut se manifester par des salutations cordiales, des modes d'adresse informels, le recours au langage familier, à l'humour, ou à l'empathie. Lorsque Drejka échange avec les deux premiers policiers qui lui notifient ses droits, les salutations sont extrêmement cordiales, P1 indique regretter que leur rencontre s'effectue dans de telles circonstances puis a recours à l'humour, provoquant le rire du suspect :

P1: Okay. Sorry to have to meet you under these stressful circumstances a little bit but...

MD: Myself, as well.

P1: ... yeah. [...] this is Detective Shields. [...]

MD: How you doing, Detective?

P2: Nice to meet you, sir.

P1: You need any more water or anything? You need to use the restroom?

P1: [W]e'll be with you momentarily. Okay? [...] It's gonna be two other guys not quite as handsome as me but they'll – they'll be in here in just a minute. Okay?

MD: [*Rires*] Don't let them hear that.

De même, avant de commencer formellement l'audition, P3 et P4 tentent également d'établir de bonnes relations et de créer une atmosphère propice à l'échange en s'assurant que Drejka ne manque de rien (vérifiant s'il souhaite aller aux toilettes ou boire de l'eau) ou en s'intéressant à son tatouage :

P3: Um, you've been sitting here for a while. You need to use the restroom or anything?

P3: You got enough water and everything?

P4: When'd you get the panther?

MD: Oh, my God. I was 18 years old.

P4: Yeah?

MD: Yeah.

P4: You were 18 years old?
MD: That was the first one.
P4: I got a thing for old-school tattoos. Where'd you get it?
MD: Oh, my God. (Unintelligible).
P4: Oh, really?
MD: Yeah.

Ces échanges informels instaurent une atmosphère apaisée, détendue, propice à la mise en confiance. Une autre stratégie rhétorique employée lors des auditions par les enquêteurs est le choix minutieux des informations communiquées et surtout le choix de l'ordre des sujets à aborder. L'audition se révèle plus productive lorsque les éléments de preuve contredisant la version du mis en cause sont révélés après coup, plutôt que dès que le suspect énonce un fait qui pose question (Read *et al.* 2009 : 11). C'est le cas dans l'audition de Drejka car les informations fournies par l'auditionné concernant les gestes de la victime ne semblent pas correspondre aux images de la vidéosurveillance dont disposent les policiers. Au début, l'enquêteur semble laisser penser qu'il n'a pas vu les vidéos :

MD: And that was the end of that 'cause I really wanted somebody to look at those tapes. It should have everything on it.
P3: Okay. Okay. Um, I'm – I'm sure they do.

L'enquêteur laisse le suspect donner sa version des faits :

P3: That there -- do you think the video would show him charging you or running at you?
MD: It should.
P3: Okay.
MD: There should be an angle right on that parking spot.

Il évoque ensuite des éléments contredisant la version de l'auditionné, d'abord en contexte interrogatif, puis en contexte affirmatif :

P3: Okay. What happens if I told you that I looked at the video, and at no time in point does he come running up towards you? He actually takes a step back?
P3: Sure. And the video and everything like that. Um, if – let's say on the video -- I watched the video, whatever, and he -- he doesn't approach you or make any steps towards you like you indicated.

De même, les informations sensibles et, notamment, les éléments pouvant bouleverser le mis en cause, doivent dans la mesure du possible être mentionnés à la fin de l'audition (Roberts 2012 : 10). Ce n'est qu'à la toute fin de l'audition que l'enquêteur annonce à Drejka le décès de l'homme sur qui il a tiré. Enfin, la technique (bien connue) du *good cop/bad cop* est également fréquemment mobilisée, lorsque les deux policiers menant l'audition se répartissent

au préalable les rôles : l'un joue le rôle du « gentil flic », qui est avenant et compréhensif ; l'autre celui du « méchant flic », plus impulsif et adoptant un ton accusateur.

Enfin, le souci de légitimité de l'audition et l'ancrage nécessaire dans un contexte légal engendrent des contraintes que les enquêteurs doivent respecter. L'usage de la violence de la part des enquêteurs, par exemple, ou l'absence de notification des droits au préalable invalident la valeur légale d'une audition et la rendent caduque. De plus, l'audition doit être effectuée dans un contexte temporel limité. Au Royaume-Uni, par exemple, la durée maximale d'une garde à vue est de 24 heures⁹⁰ et le mis en cause doit être entendu dans ce laps de temps.

L'audition de mis en cause remplit donc bien les différents critères caractérisant un genre spécialisé et offre une voie d'accès à la communauté discursive professionnelle concernée⁹¹. Ce genre tire sa raison d'être de l'« intentionnalité collective » (Van der Yeught 2019 : 66) qui anime les membres de cette communauté et fournit un aperçu des protocoles qu'elle applique et, au-delà, de ses pratiques institutionnelles. L'audition de mis en cause peut être mise en relation avec d'autres genres de l'anglais de la police. Ils forment ensemble un véritable réseau de genres qui tendent tous à satisfaire les finalités d'une même intentionnalité spécialisée : servir la justice et assurer la protection des citoyens et le maintien de l'ordre. Nous allons à présent nous employer à montrer que l'audition est le lieu d'une transition discursive qui opère le passage d'un récit brut des faits par l'auditionné à une version de ce récit modélisée par les soins des enquêteurs afin de servir une finalité spécialisée.

4.3.2. Les *suspect interviews*, lieux d'une transition discursive : du récit brut de l'auditionné à une version modélisée

Lors de l'audition de mis en cause, une transition se produit entre le récit brut (émis par le suspect) et un récit modélisé susceptible de se loger à son tour dans le narratif plus vaste de l'enquête et du traitement judiciaire. En effet, la finalité de ce genre est d'obtenir des

⁹⁰ Pour un crime, la garde à vue peut être prolongée et durer entre 36 et 96 heures ; voire jusqu'à 14 jours dans le cadre d'une affaire de terrorisme.

⁹¹ La question de l'accessibilité se pose concernant les auditions de mis en cause. En effet, la constitution d'un corpus de productions authentiques n'est pas une tâche aisée. D'une part, en raison de la dimension confidentielle inhérente à de nombreux aspects de la profession de policier. D'autre part, il s'agit d'un genre oral ; or les productions orales sont toujours plus difficiles à collecter car elles sont, par essence, éphémères, sauf lorsqu'elles sont enregistrées et disponibles en ligne (comme c'est le cas pour l'audition de Drejka mentionnée dans cette section).

informations exploitables dans le processus judiciaire. Comment cette finalité spécialisée institutionnelle est-elle satisfaite et quel est son impact sur le discours ?

4.3.2.1. L'impact des exigences institutionnelles et de la finalité spécialisée sur le discours lors d'une audition de mis en cause

Afin d'obtenir des éléments exploitables dans la suite du processus judiciaire, c'est-à-dire afin de construire un récit modélisé, la conjonction de deux étapes est nécessaire : les policiers doivent inscrire l'audition dans un cadre légal et inscrire le narratif dans un cadre juridique.

Dans un premier temps, les policiers doivent inscrire l'audition dans un cadre légal. Des contraintes institutionnelles doivent être respectées pour assurer la légalité (et le caractère exploitable) des informations obtenues. La modélisation du discours se traduit par l'énonciation d'éléments de langage spécifiques. Cet aspect est particulièrement manifeste lors de la séquence introductive et à la toute fin de l'audition. Ces phases procédurales comportent des énoncés facilement identifiables (notification des droits, énonciation formelle de la date, du motif et de l'heure de début et de fin de l'audition, identité du suspect). Au début de l'audition, les enquêteurs emploient des questions introductives (« *opening questions* », Walton 2003 : 1790) qui ne portent pas sur l'incident. Il s'agit de questions (relativement) fermées auxquelles il est facile de répondre (« *Do you want a lawyer?* », « *What is your address?* » par exemple). Le but est de débloquent la parole, tout en respectant les règles institutionnelles et procédurales. Enfin, un autre élément conditionne l'inscription de l'audition dans la légalité dans de nombreux pays anglophones : l'absence de l'usage de la violence. Aux États-Unis comme au Royaume-Uni, avant les années 1930, les auditions étaient davantage caractérisées par l'utilisation d'une forme de violence (« *the third degree* ») psychologique (menaces) et physique (exposition à des lumières vives, coups, voire torture) (Roberts 2012 : 2). Ces méthodes sont désormais illégales et invalideraient la valeur légale de l'audition, rendant ainsi caduques les informations ou aveux obtenus par ces moyens.

Dans un second temps, les policiers inscrivent (voire forcent) le narratif dans un cadre juridique afin d'aboutir à un récit modélisé qui réponde aux exigences du processus judiciaire. Le discours est structuré en deux parties : récit du suspect puis questions ciblées et demandes de clarification. Dans un premier temps, le suspect est invité à relater sa version des faits. Cette étape ouvre des pistes à exploiter. Le policier est plutôt passif, il intervient peu, il écoute, prend

des notes, analyse et évalue si les informations sont exploitables ou si des précisions sont nécessaires. Dans cette partie de l'audition, c'est le suspect qui a la main sur l'échange (du moins en apparence). Ses interventions sont plus longues que celles de l'enquêteur et déterminent l'orientation du dialogue. Les questions employées ne sont pas des questions conductrices, mais plutôt des questions sollicitant un récit des faits par l'auditionné ou « *free narrative questions* » (Walton 2003 : 1790). Dans un second temps, l'enquêteur pose des questions ciblées et demande à l'auditionné de revenir sur certains points qui nécessitent une clarification. Cette partie consiste à vérifier que l'affaire relève de telle ou telle catégorie d'infraction pénale (*criminal offence*). L'enquêteur prend en charge le déroulement narratif du dialogue, il oriente et domine l'échange. Ses interventions sont plus longues et consistent en des questions auxquelles le suspect répond par des réponses courtes. Des questions directes et des méthodes permettant de mener un contre-interrogatoire (« *cross-questioning questions* ») sont alors mobilisées. Elles visent à revenir sur des déclarations de l'auditionné afin de faire émerger d'éventuelles contradictions ou d'obtenir des précisions concernant des éléments sur lesquels l'auditionné est resté vague ou évasif (Walton 2003 : 1791). Les contraintes institutionnelles et le processus policier et judiciaire ont un impact sur l'organisation et la structure du discours, mais également sur son contenu. Afin d'identifier la catégorie d'infraction concernée, l'intention du suspect au moment des faits (le « *mens rea* », en *common law*⁹²) doit être déterminée. Le policier doit donc orienter le discours afin d'obtenir cette information. Le degré de gravité, et, par conséquent, la peine encourue, varient en fonction des intentions de l'auditionné au moment des faits. Il existe différents degrés d'intentionnalité et donc différentes catégorisations possibles :

[W]as it, in escalating degrees of intentionality, accidental, reckless, intentional, or planned? If [the police officer] establishes some such degree of intentionality on [the suspect]'s part, then the offence becomes a more serious category of crime, and this information must be articulated explicitly 'for the record'. (Stokoe & Edwards 2008 : 93)

Le policier s'emploie à configurer les échanges afin que le récit résultant réponde aux exigences du cadre institutionnel, car il est souhaitable que les actions décrites correspondent à telle ou telle catégorie d'infraction pénale. Les exigences institutionnelles qui régissent les *suspect interviews* donnent parfois lieu à l'énonciation de « questions absurdes » (« *silly questions* »), étudiées par Elizabeth Stokoe et Derek Edwards :

⁹² Le terme *common law* désigne la tradition juridique en vigueur dans les pays anglo-saxons. Ce système est fondé sur la règle du précédent, c'est-à-dire que la principale source du droit est la jurisprudence (ensemble des décisions rendues par les tribunaux).

P: Did Melvin give you permission to throw the hammer at his front door? (pause)
S: NO!! (2008 : 90)

Il s'agit de questions dont la réponse, qui paraît évidente (évidence soulignée ici par le recours à l'exclamative du suspect), doit pourtant être énoncée explicitement par l'auditionné afin de pouvoir être utilisée comme information, voire comme preuve, dans la suite du processus judiciaire et de faire entrer le cas dans un ou des précédents du *common law*.

Le spécialisé s'exprime donc dans la capacité des enquêteurs à adapter avec finesse leurs questions aux propos du mis en cause afin que ses déclarations prennent une forme qui sera exploitable dans la suite du processus judiciaire. Pour certains observateurs, l'audition est un art (Golec 1995 : 84), parfois même élevé au rang de beaux-arts :

While the dictionary obviously does not classify successful interviewing among the fine arts of painting, architecture, sculpture, music, and the like, to the investigator it is probably the finest of his arts. It is actually many arts wrapped up in one: the art of effective human relations, the art of successful human interactions, the art of establishing good rapport, the art of rewarding communications, the art of asking information-obtaining questions, the art of perceptive listening, and various other skills that will become apparent as we study the interviewing process. [...] Interviewing is the means by which the [...] investigator paints the picture of what actually happened. With the information provided by the interview, he chisels the figure of innocence or guilt, or the particular face of justice relevant to the civil investigation he is conducting. (Buckwalter 1983 : 2-3)

Dans une certaine mesure, l'audition est l'art de transformer du monde 2 de Popper en monde 3, tout en respectant les exigences des deux mondes.

Le rôle de l'enquêteur est donc de manier avec virtuosité l'art des questions-réponses et le spécialisé ne se réalise pleinement que lorsque le policier parvient à opérer la transition discursive entre les propos bruts de l'interrogé et un discours modélisé propice au bon fonctionnement du processus judiciaire. Au Royaume-Uni, par exemple, le *College of Policing*⁹³ évoque ainsi ce travail de préfléchage spécifique aux membres de la communauté spécialisée étudiée : « *An investigator should strive to 'set the scene' for the court and jury* » (College of Policing 2020a). Tout comme l'aiguilleur chargé de la manœuvre des trains sur une voie ferrée, le policier aiguille l'affaire en direction d'un ou de plusieurs précédents du *common law* et l'oriente vers des lignes juridiques de destination finale qui ont été déterminées au fil des décennies par la jurisprudence⁹⁴. En somme, le policier tente d'insérer le texte produit par le

⁹³ Il s'agit de l'organisme de formation et de développement des polices anglaise et galloise.

⁹⁴ La jurisprudence est la base du *common law*, système juridique anglo-saxon où la règle du précédent (*stare decisis*) prévaut : « non seulement ce qui a été dit mais aussi la façon dont cela a été dit est toujours d'actualité »

mis en cause dans des contextes plus larges du dispositif juridique afin d'aboutir à telle ou telle interprétation non ambiguë du cas. En ce sens, il mobilise son savoir encyclopédique spécialisé du domaine (Van der Yeught 2019 : 78-81) pour construire le discours modélisé. Contrairement au linguiste qui, en général, interprète des discours déjà construits, le policier tente d'en construire afin qu'ils soient correctement interprétables au sein de tel ou tel contexte de précédents juridictionnels. De plus, à l'image d'une gare de triage, l'audition détermine la voie que l'enquête empruntera à l'issue de l'entretien (affaire classée sans suite, nécessité de mener des actes d'enquête supplémentaires ou affaire transmise aux tribunaux).

La volonté d'inscrire le narratif dans un cadre juridique génère parfois une reformulation des dires initiaux de l'auditionné. Elizabeth Stokoe et Derek Edwards (2008) citent l'exemple d'un policier transformant l'énoncé « *Do you think that you've got the right to be throwing eggs at that house?* » en « *so you've admitted the criminal damage basically: with eggs* », ce qui introduit l'action dans un cadre juridique et l'associe à une catégorie d'infraction pénale (« *criminal damage* »). De même, une transformation des dires de la victime peut également se produire. Lorsque le policier se fait le relai de la victime et cite ses paroles, les mots qu'elle a employés sont parfois légèrement modifiés afin d'inscrire, une fois encore, les faits énoncés dans un cadre juridique. C'est le cas dans cet exemple cité par Kelly Benneworth :

‘she says you were masturbating yourself (2.8) you would be watching pornographic videos’ (lines 13–14), [...] and ‘she says you’d make no attempt to try and hide it and your erect penis was clearly visible’ (lines 30–2). (2009 : 561-562)

Le policier a ici recours à des termes qui ne font probablement pas partie du vocabulaire d'une enfant de douze ans, supposant ainsi une reformulation de ses dires initiaux afin d'inclure des termes plus spécialisés. Les conséquences de telles reformulations afin de pousser, voire de faire entrer de force, le récit dans un cadre juridique prédéfini, ne sont pas sans danger. Le risque est alors d'extorquer de faux aveux. Les « *false confessions* » provoquées par les policiers lors d'auditions de mis en cause sont un phénomène étudié par Richard Leo et Richard Ofshe (1998). Les policiers profitent parfois de la suggestibilité de l'auditionné et emploient la persuasion afin que le suspect finisse par accepter la version des faits qu'ils préconisent. Le suspect risque alors d'incorporer des informations suggérées par les policiers dans son propre récit (Roberts 2012 : 5). La modélisation du dialogue ne peut donc pas être trop contrainte, de

(Trouillon 2010b : §149). D'après cette règle, les arrêts et décisions des juridictions supérieures doivent être respectés par les juridictions inférieures (Northcott 2013 : 218).

crainte d'aiguiller artificiellement l'affaire vers une catégorie d'infraction erronée. Les policiers doivent élaborer plusieurs modèles qui seront ensuite confirmés ou infirmés par la suite de l'enquête mais également par les tribunaux lorsqu'ils rendent leur jugement. Ce souci de mesure lors de la modélisation du discours est au cœur de la méthode adoptée par les instances policières britanniques. Le *PEACE*⁹⁵ *investigative interviewing protocol*, procédure standardisée en vigueur au Royaume-Uni lors de la réalisation d'auditions, consiste à créer de bonnes relations avec l'auditionné, énoncer clairement le but de l'entretien, poser des questions ouvertes et éviter tout biais (c'est-à-dire prendre en compte des hypothèses alternatives pouvant innocenter le suspect). Il s'agit donc, avant tout, de laisser la possibilité au mis en cause de donner sa version des faits. Le genre assure donc une modélisation du discours brut de l'auditionné et inscrit ce récit dans un cadre juridique précis. Le procès-verbal d'audition, autre genre spécialisé de la police, scelle l'aboutissement de cette transition discursive.

4.3.2.2. Le procès-verbal d'audition, un genre spécialisé qui scelle l'aboutissement de cette transition discursive

Lors de l'audition, le policier opère un tri parmi les éléments mentionnés dans le récit brut produit par le suspect. En revanche, le procès-verbal (PV) d'audition (en anglais, *police report* ou *record of suspect interview*) ne retient que les informations utiles et utilisables dans le processus judiciaire. Prenons l'exemple de trois phrases extraites d'un PV d'audition (qui se présente sous la forme d'une *SDN*)⁹⁶ rédigé par un *Detective Constable* de la police du Kent (Royaume-Uni) en 2004 :

The defendant admitted entering the shop with the intention of stealing food.
The defendant knew it was wrong to steal and agreed that her actions were dishonest.
The defendant stated she had every intention of eating the food items she stole.

Nous pouvons aisément en conclure que les dires du suspect ne sont pas cités mot à mot et que ces énoncés sont le résultat d'un dialogue entre le suspect et l'enquêteur, dialogue lors duquel le mis en cause a probablement répondu par l'affirmative aux questions « *Did you have the intention of stealing food?* » ou « *Do you know that this behaviour is against the law?* ». Lors

⁹⁵ L'acronyme PEACE est un moyen mnémotechnique reprenant les initiales des différentes étapes du protocole en vigueur lors des auditions de police au Royaume-Uni (*Planning, Engage and explain, Account, Closure, and Evaluate*) (Roberts 2012 : 8).

⁹⁶ Au Royaume-Uni, un procès-verbal d'audition de mis en cause est rédigé sur un formulaire spécifique, qui porte le nom de *MG15*. Il peut prendre la forme d'une transcription mot à mot de l'entretien (absence de modélisation du discours) ou d'une *short descriptive note (SDN)* rédigée par le policier ayant effectué l'audition (le discours est alors nettement modélisé).

d'une audition, les dires des protagonistes sont distincts (on sait qui prend la parole, pour dire quoi et quand), tandis que dans un PV d'audition, les dires du mis en cause et du policier s'entremêlent : les informations initialement suggérées par le policier deviennent parfois partie intégrante du discours du suspect.

Les dires bruts du suspect sont donc modélisés de façon à entrer dans un cadre juridique et à satisfaire la description de l'infraction « vol » dans les textes de loi en vigueur au Royaume-Uni. Comparons les extraits du PV cités précédemment avec cet extrait du *Theft Act* (1968, version en vigueur en 2004 au Royaume-Uni) :

(1) A person is guilty of theft if he dishonestly appropriates property belonging to another with the intention of permanently depriving the other of it; and “thief” and “steal” shall be construed accordingly.⁹⁷

Des correspondances frappantes peuvent être identifiées entre le PV d'audition et la loi. La phrase « *The defendant admitted entering the shop with the intention of stealing food.* » établit (sans doute possible) que l'auditionné avait l'intention de commettre une infraction. En outre, cet énoncé permet également d'identifier la catégorie d'infraction pénale « *theft* » (car « “*thief*” and “*steal*” shall be construed accordingly » précise le texte de loi). De même, « *the defendant [...] agreed that her actions were dishonest* » fait indéniablement écho à « *dishonestly* » dans la loi ; et un parallèle peut être établi entre « *she had every intention of eating the food* » (PV d'audition) et « *with the intention of permanently depriving the other of it* » (*Theft Act*).

L'audition de mis en cause aboutit toujours à l'élaboration d'un discours modélisé, mis par écrit dans un PV d'audition. Ainsi, même en cas d'échanges infructueux avec un suspect qui garde le silence pendant toute (ou une partie) de l'audition, une transition discursive s'opère et un discours modélisé est produit, car le silence du suspect lors de son audition est un élément qui doit être consigné et noté explicitement dans le dossier d'une affaire. L'audition et le PV d'audition de mis en cause sont donc deux genres étroitement liés, qui sont indissociables et se complètent. Les caractéristiques du discours modélisé auquel ils aboutissent sont également présentes dans d'autres textes ou genres spécialisés de l'anglais de la police, tels que les *probable cause affidavits* aux États-Unis, avec lesquels ils forment ensemble un véritable réseau. Nous proposons, à présent, d'explorer les spécificités de ce genre discursif américain.

⁹⁷ Le texte de loi peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1968/60>>.

4.4. Les *probable cause affidavits*

4.4.1. Présentation des *probable cause affidavits*

Lorsqu'une infraction est commise et qu'un auteur présumé est identifié (soit dans l'immédiat, soit après enquête), les policiers américains rédigent une déclaration sous serment qui présente un court résumé des faits et identifie les principaux acteurs concernés (victime(s), suspect(s), témoin(s)). Cette déclaration est appelée *affidavit*, terme emprunté au latin médiéval *affidavit*, troisième personne du singulier du parfait de l'indicatif de *affidare*, qui signifie « déclarer sous serment ». Cependant, au-delà d'un simple récit factuel, aspect qui semble se dégager au premier abord, ce document a pour but d'exposer le caractère probable de la culpabilité (la *probable cause*) et de justifier qu'une action judiciaire est requise (arrestation, perquisition, saisie). Les *probable cause affidavits* forment un genre spécialisé car il s'agit bien d'un événement de communication qui implique un ensemble de buts communicationnels partagés par les membres de la communauté de discours (Swales 2005 [1990] : 45-57). Le *probable cause affidavit* peut être rédigé dans plusieurs situations : soit l'individu a déjà été placé en détention et les policiers doivent démontrer au juge que la *probable cause* existe pour justifier la valeur légale de l'arrestation⁹⁸ ; soit ce n'est pas encore le cas et les policiers prouvent la *probable cause* pour demander à un juge de délivrer un mandat autorisant la détention (*arrest warrant*). Un *probable cause affidavit* peut également être rédigé dans le cadre d'une demande de mandat de perquisition (*search warrant*) auprès d'un juge. Dans chacun des cas, le même degré d'exigence et de précision est attendu (South Carolina Law Enforcement ETV [Educational Television] Training Program 1976b : 12). Afin d'étudier les spécificités de ce genre discursif, nous avons compilé un corpus de 115 *probable cause affidavits* (68 133 mots), documents authentiques provenant de plusieurs forces de police (au total soixante-huit agences du maintien de l'ordre, de dix-huit États américains différents). Nous souhaitons proposer une étude synchronique afin d'identifier les spécificités linguistiques et discursives de ce genre représentatif du style policier (*police style of writing*), en menant conjointement des analyses qualitatives et quantitatives. La méthodologie employée pour exploiter ce corpus est détaillée dans le chapitre 3, section 3.2.3. Dans un premier temps, nous proposons de revenir sur la notion de *probable cause*, charge de preuve (*burden of proof*) intermédiaire, entre la suspicion et la

⁹⁸ Lorsqu'un individu est arrêté (sans qu'un mandat n'ait au préalable été déposé contre lui), un juge doit confirmer (ou infirmer) l'existence de la *probable cause* dans une période de temps restreinte (en général dans les 24 ou 48 heures qui suivent la mise en détention).

certitude, que les policiers doivent démontrer dans les *affidavits* qu'ils rédigent. Bien que les *probable cause affidavits* connaissent des variations dénominatives et formelles, nous montrons ensuite que ces textes présentent tous un récit chronologique des événements et expliquons comment le discours est modélisé pour servir les finalités du spécialisé policier.

4.4.1.1. Le concept de *probable cause*, une spécificité du droit américain

a) La probable cause : notion protéiforme, évolutions diachroniques et définition

Le Quatrième Amendement de la Constitution américaine stipule :

The right of the people to be secure in their persons, houses, papers, and effects, against unreasonable searches and seizures, shall not be violated, and no Warrants shall issue, but upon *probable cause*, supported by Oath or affirmation, and particularly describing the place to be searched, and the persons or things to be seized. (nos italiques, Bill of Rights 1791)

Ce texte conditionne aujourd'hui la réalisation et la légalité d'actions policières (telles que les arrestations, les perquisitions et les saisies) à l'existence d'une *probable cause*. L'essence même de ce concept central et spécifique au droit américain demeure cependant relativement flou :

Of the fifty-four words in the Fourth Amendment, the two that matter most are the least understood—*probable cause*. [...] [T]wo centuries after the Supreme Court first applied the phrase, scholars continue to describe it as “elusive,” “hopelessly indeterminate,” and “shrouded in mystery.” Courts, meanwhile, suggest it might just be the most confusing “two-word term in American law.” (Crespo 2020 : 1279)

D'après Fabio Arcila, les rédacteurs de la Constitution adoptèrent la notion de *probable cause* sans qu'il y ait de réel consensus autour de sa définition (2009 : 366). En 1813, lors de l'affaire *Locke v. United States*, la Cour suprême s'interroge pour la première fois sur la signification de *probable cause* (Lerner 2003 : 981). Le mis en cause, Gary Locke, conteste les arguments avancés par les agents gouvernementaux ayant procédé à la fouille de son bateau pour prouver l'existence de *probable cause* (absence de certificats de provenance, utilisation de faux noms et étiquettes falsifiées). La Cour adopte finalement une acception large du terme, selon laquelle l'agrégation de « circonstances qui s'avèrent suspicieuses » (notre traduction, arrêt *Locke v. United States* 1813) est suffisante. Cependant, en 1824, la Cour indique que ce critère ne peut suffire et invalide une confiscation de biens, opération justifiée par le seul fait que le bateau naviguait dans une zone notoire de contrebande. La suspicion des agents ayant procédé à la saisie n'est pas reconnue comme preuve de *probable cause* car « *the question [...] must be decided by the evidence in this record, and not by mere general suspicions drawn from other sources* » (arrêt *The Appollon* 1824). Le Juge Joseph Story déclare alors que la simple suspicion

ne suffit pas, sans pour autant préciser la nature des preuves requises. Plusieurs interprétations se sont ensuite succédées au fil du temps (Lerner 2003 : 957)⁹⁹ ; or ces différentes acceptions du concept de *probable cause* impactent la nature, la qualité et la quantité des preuves que doivent rassembler les policiers. Le concept de *probable cause* et les pouvoirs dont ils disposent sont étroitement liés. Une interprétation relativement large de cette notion donne davantage de latitude aux agents. Elle leur confère une plus grande autonomie dans le choix des preuves suffisantes et donc dans la nature des éléments à inclure dans les *probable cause affidavits*. À l'inverse, un resserrement du sens limite les pouvoirs des policiers car ils doivent rassembler davantage de preuves avant de pouvoir procéder à une arrestation, une perquisition ou une saisie. Pour certains auteurs, la *probable cause* protège les citoyens de l'exercice arbitraire et abusif des prérogatives des forces de l'ordre (Bowers 2014 : 997) et est liée à la question de l'*accountability*, soit « [l]a capacité de la police à rendre compte de son action aux pouvoirs publics » (Mailfait 2002 : 633). Un parallèle peut être établi entre les définitions successives de ce concept et l'évolution des pouvoirs policiers et, au-delà, de la police en général. En effet, les nombreux efforts de définition du concept de *probable cause* par la Cour suprême coïncident avec une période de réformes et de professionnalisation de la police, qui ont conduit à l'établissement de l'institution moderne telle que nous la connaissons aujourd'hui (Engel 2002a : 1057).

La *probable cause* est donc un concept protéiforme ayant embrassé diverses acceptions au fil des différentes décisions de justice et de l'évolution des prérogatives policières. Dans l'arrêt *Illinois v. Gates* (1983), la Cour le qualifie de « *fluid concept* ». Ce flou sémantique s'explique par un refus d'adopter une définition trop rigide qui ne correspondrait pas à l'immense diversité des cas rencontrés :

the Supreme Court also has good reason to shy away from overly structured doctrinal frameworks. Any effort to impose the “discipline of rules upon the richness of events” risks producing a doctrine “improperly insensitive to the practical complexities of life,” particularly given the “mindboggling” diversity of law-enforcement/civilian interactions. (Crespo 2020 : 1282, citant Amsterdam 1974)

Une définition trop étroite du critère de *probable cause* serait donc incompatible avec la variété des affaires auxquelles la police est confrontée et des spécificités propres à chaque situation. Un consensus semble néanmoins exister sur la teneur générale de cette notion :

⁹⁹ Voir les arrêts *Veeder v. United States* (1918), *Carroll v. United States* (1925), *Grau v. United States* (1932), *Brinegar v. United States* (1949), *Draper v. United States* (1959) et *Spinelli v. United States* (1969).

The challenge, to be clear, is not figuring out the basic question that probable cause poses, for on that score there is general agreement: to satisfy the Fourth Amendment's core substantive requirement, the government must point to facts that provide some basis to believe that "an offense has been or is being committed" by the person to be searched or seized or "that evidence bearing on that offense will be found in the place to be searched." In the moment when a search or seizure is conducted, those facts will be assessed by a law-enforcement officer in real time, with the Fourth Amendment hopefully shaping her conduct, even if she does not have its precise requirements consciously in mind. (Crespo 2020 : 1279-1280)

Il s'agit donc d'un critère légal qui guide l'action des policiers lors d'une arrestation, d'une perquisition ou d'une saisie¹⁰⁰. D'après la définition de *probable cause* dans le glossaire de termes spécialisés de la *Metropolitan Police* de Washington, D.C., le policier doit identifier des faits ou des circonstances suffisants pour conduire toute personne douée de raison à penser qu'un individu a commis, est en train ou sur le point de commettre une infraction pénale (2013 : 17). La *probable cause* correspond donc à un degré probatoire spécifique que les policiers sont tenus de démontrer et dont ils doivent convaincre les acteurs du système judiciaire. Cette finalité commune est au cœur des *probable cause affidavits*, documents spécialisés que les policiers rédigent régulièrement et qui figurent dans chaque dossier où l'action policière nécessite de prouver la *probable cause* (arrestation, perquisition, saisie).

b) La probable cause, élément décisif dans le processus judiciaire

La *probable cause* est déterminante dans l'ensemble du processus judiciaire et les policiers sont généralement les premiers à poser les jalons de la charge de la preuve (*burden of proof*) dans une affaire. Lors d'une arrestation spontanée (enquête de flagrante), les policiers doivent prouver sa valeur légale en mettant en évidence l'existence de *probable cause*. Dans les heures qui suivent la mise en détention, le dossier est examiné par un juge, qui détermine si la *probable cause* est avérée. L'avis du juge est déterminant :

[it is] the magistrate, not the officer, who is to judge the existence of probable cause [...] the most explicit guidance the Court has offered is to say that judges should consider the "totality of the circumstances" and then make "a practical, common sense decision," yea or nay. Probable cause, in other words, "is whatever a magistrate says it is. (Crespo 2020 : 1280-1281)

Lorsque les circonstances le permettent, les policiers peuvent mener une enquête approfondie, en amont, pour réunir les éléments qui prouvent la *probable cause*. Dans ce type d'affaire, que

¹⁰⁰ Certaines opérations de police n'entrent pas dans ce cadre légal : « *The reality experienced by American citizens today is that they are searched and seized on a regular basis, and for the vast majority of these searches (e.g., airport searches, street stops, DUI checkpoints, urine testing of government employees), the constitutionality seems to turn not on probable cause, but on the reasonableness of the search, factoring in the degree of the intrusion and the gravity of the investigated offense* » (Lerner 2003 : 956).

l'on qualifie d'enquête préliminaire, les policiers rassemblent les éléments puis les présentent à un juge. S'il considère les faits présentés probants, il délivre un mandat (d'arrestation, de perquisition ou de saisie). Les enquêteurs ne procèdent pas toujours immédiatement à la demande de mandat ou à l'arrestation dès qu'ils ont accumulé les éléments suffisants pour prouver l'existence de *probable cause* afin de bénéficier de temps supplémentaire pour consolider le dossier :

There's a certain strategy involved in when the arrest is made. It isn't necessarily the moment that it is possible to arrest them from a legal standpoint, as much as it is the smartest time to arrest a person based on having enough evidence to proceed immediately into the prosecution phase. [...] [S]ometimes having the element of surprise, and the ability to do additional investigation without the suspect being aware the police are aware of the crime, or aware of the suspect's culpability, the better. (Richardson 2018)

Qu'il s'agisse d'une enquête de flagrance ou d'une enquête préliminaire, la *probable cause* est jugée suivant les faits connus à l'instant *t* qui précède l'action policière (au moment précis de l'arrestation ou au moment de la demande de mandat). Par exemple,

if an officer arrests a man for peddling narcotics on suspicion only and finds the man carrying a million dollars worth of opium, the arrest remains illegal simply because the total information available at the time when the arrest was made amounted to suspicion only. (South Carolina Law Enforcement ETV Training Program 1976b : 10)

La *probable cause* ne peut donc pas être déterminée rétroactivement, à la lumière des éléments collectés dans la suite de l'enquête.

Dans le système juridique américain actuel, il existe trois degrés différents de force probatoire : *reasonable suspicion*, *probable cause* et *beyond reasonable doubt*. La *probable cause* constitue la charge de preuve intermédiaire : elle exige davantage de preuves que la *reasonable suspicion*¹⁰¹ (Taslitz 2010 : 146), mais moins que le degré *beyond reasonable doubt*. La suspicion, critère empreint de subjectivité, ne suffit pas pour justifier une arrestation, une perquisition ou une saisie : « si un policier voit quatre anciens criminels se réunir dans l'arrière salle d'un bar, il n'y a pas encore de *probable cause* et il ne peut pas procéder à leur arrestation ou à une perquisition de leur domicile » (notre traduction, Lerner 2003 : 953). La *probable cause* se situe au-delà de la simple suspicion ou même, paradoxalement, de la probabilité, au sens général du terme. Pour Coleen M. Rowley, ancienne agent spécial du FBI et *Chief Division Counsel* de l'antenne de Minneapolis :

¹⁰¹ Le concept de *reasonable suspicion* ne doit pas être confondu avec celui de *reasonable grounds to believe*. Le premier comprend un degré inférieur à la *probable cause*, tandis que le second est employé de façon interchangeable avec *probable cause* par plusieurs forces de police (dans le comté de Pinellas en Floride, par exemple).

“[P]robable cause” [means] that the proposition has to be more likely than not, or if quantified, a 51 % likelihood [...]. [However], our United States Attorney’s Office . . . [is] regularly requiring much more than probable cause before approving affidavits, (maybe, if quantified, 75 %–80 % probability and sometimes even higher). (Lerner 2003 : 952)

La *probable cause* est donc une charge de preuve intermédiaire, entre la suspicion et la certitude et les policiers doivent rassembler des preuves suffisantes (qualitativement et quantitativement) pour étayer l’hypothèse de la culpabilité du mis en cause lors de la rédaction des *affidavits*.

D’après certains observateurs, la probable cause doit être constituée de quatre éléments :

one quantitative (How certain must the police be?), one qualitative (How strong must the supporting data sources be?), one temporal (When must police and courts make their judgments?), and one moral (Do the police have “individualized suspicion”) [...]. Roughly defined, individualized suspicion is the idea that the state should judge each citizen based upon his own unique actions, character, thoughts, and situation. The state should not base its judgments on stereotypes, assumptions, guilt-by-association, or other generalities. (Taslitz 2010 : 145-146)

Les preuves assemblées par les policiers doivent donc répondre à des critères de quantité, de qualité, de temporalité et de moralité, pour être considérées comme recevables par les instances juridiques. Le manquement à l’un ou à plusieurs de ces quatre critères rend l’action policière illégale et invalide toutes les preuves accumulées. Par exemple, en 1963, avec l’arrêt *Wong Sun v. United States*, la Cour suprême considère que les éléments de preuves présentés par les policiers ne sont pas suffisants pour justifier l’existence de *probable cause*. L’arrestation de Wong Sun est donc déclarée illégale et l’*exclusionary rule* est appliquée : les aveux du mis en cause deviennent une preuve irrecevable aux yeux de la loi. Les policiers doivent accumuler suffisamment de preuves en amont (y compris lors d’une arrestation spontanée) et présenter la *probable cause* de la manière la plus convaincante possible afin de justifier la valeur légale de leurs actions.

4.4.1.2. Variations dénominatives et formelles des *probable cause affidavits*

Les *probable cause affidavits* appartiennent à la catégorie des *police reports* (documents rédigés par les policiers pour rendre compte des faits et de leurs actions lorsqu’ils interviennent dans le cadre d’une affaire). L’appellation *probable cause affidavit* domine (raison pour laquelle nous l’avons sélectionnée), mais elle varie en fonction des différentes forces de police. Nous avons ainsi recensé dix dénominations différentes : *affidavit of (ou for) probable cause*, *affidavit for*

arrest warrant, arrest affidavit, charging affidavit, complaint affidavit, criminal complaint, probable cause affidavit, probable cause letter, probable cause statement (ou *statement of probable cause*). Malgré la diversité des noms employés pour désigner ce type de texte spécialisé (*affidavit, statement, letter*), leur contenu et leur visée sont identiques : il s'agit toujours d'un récit des faits dans le but de prouver la *probable cause* dans une affaire pénale. Toutefois, afin d'éviter toute catégorisation générique artificielle, Jean-Claude Beacco et Sophie Moirand proposent de s'appuyer « sur une conception sociolinguistique/ethnolinguistique du « groupage » des textes, justifiant la mise en regard de certains textes en tant qu'ils sont reconnus comme relevant du même discours » (1995 : 47). Nous nous sommes donc assurée, auprès d'un spécialiste (P-Am-1(C ; 03.04.2020)), que ces différentes appellations correspondent bien à une seule et même catégorie. Nous soulignons que les termes *affidavit* et *statement* sont fréquemment employés de façon interchangeable. L'auteur de l'*affidavit* PC_FBI_2018 indique dans les paragraphes introductifs « *This statement of probable cause is in support of...* » et le *statement of probable cause* PC_FL_OkaloosaCountySO_2019(2) s'achève par la mention « *the facts established on this affidavit are true and correct...* ». Nous incluons donc dans l'appellation *probable cause affidavit* les *statements* produits par les policiers pour prouver l'existence de *probable cause*.

Outre les variations dénominatives, nous avons également identifié le recours à deux différents types de structure formelle : (1) les *probable cause affidavits* rédigés sur un document indépendant (consacré uniquement à l'*affidavit*) et (2) les *probable cause affidavits* insérés dans un autre genre discursif (tel qu'un *arrest report*). Pour les documents exclusivement consacrés à la rédaction de l'*affidavit* (exemple en figure 7 ci-dessous), le péri-texte est réduit et les précisions administratives encadrant l'*affidavit* sont peu nombreuses.

Figure 7 : Première page d'un document consacré exclusivement à l'*affidavit of probable cause* (PC_AR_BentonCountySO_2019)

IN THE CIRCUIT COURT OF BENTON COUNTY ARKANSAS

AFFIDAVIT OF PROBABLE CAUSE

STATE OF ARKANSAS

PLAINTIFF

VS.

CHARLES EUGENE FERRIS

DEFENDANT

W/M DOB: 09/22/1968

CHRISTOPHER HICKS

DEFENDANT

W/M DOB: 07/01/1982

FACTS CONSTITUTING PROBABLE CAUSE

Comes now Deputy Dorian Hendrix of the Benton County Sheriff's Office and under oath doth state: The records of the Benton County Sheriff's Office reveal that on 03/31/2019, Charles Eugene Ferris and Christopher Hicks did commit the offense of. AGGRIVATED ASSAULT a CLASS (D) Felony, two count(s).


On Sunday March 31, 2019, at approximately 2247 hours, I Deputy Hendrix was dispatched to Mercy Hospital in Rogers AR, to investigate a male who had been shot multiple times. Dispatch was told the male had a gunshot wound to his chest. The male was wearing a bullet proof vest, was awake but not very coherent. Roger's Police Department, had a few officers on scene with the male, they were told the incident happened somewhere off Highway 12 in the Hobbs State Park area.

I arrived at the Hospital and spoke to one of the Rogers officer's, he told me the male was not being very cooperative and would not give them any information about the incident. I went in the room with the male, Charles Ferris. Charles was sitting on the bed speaking to one of the nurses, he was in a hospital gown. The nurses were looking at a red spot on the upper left side of his chest. Charles did not have any other marks on his body.

Page 1 of 5

Le nom du plaignant (individu ou État qui souhaite porter plainte) et du mis en cause, ainsi que sa date de naissance (désignée par l'acronyme *DOB* pour *date of birth*), sont indiqués en tête de la première page. L'infraction concernée est présentée soit dans le péri-texte, soit dans le paragraphe introductif de l'*affidavit*. Cette structure péri-textuelle n'est toutefois pas immuable et nous avons relevé des occurrences de *probable cause affidavits* insérés dans d'autres genres discursifs, tel qu'un *arrest report* comme illustré en figure 8.

Figure 8 : Arrest report contenant un probable cause statement
(PC_FL_AlachuaCountySO_2018)

		Alachua County Sheriffs Office ALACHUA COUNTY SHERIFFS OFFICE 2621 SE HAWTHORNE RD		REPORT NUMBER ASO55ARR00950W	
ALACHUA COUNTY		ARREST REPORT			
Report Date / Time 03/12/2018 09:22 PM	Agency Case/Offense Number ASO18OFF002298	OCA Number SPECIALTY	Offense/Case Number 018036033	Jail Booking Number 18-001558	Other Number 031218-0780
LOCATION OF OCCURRENCE					
County ALACHUA		Address 4000 NW 51ST ST, GAINESVILLE, FL 32606			
Range of Occurrence Date/Time 03/12/2018 06:50 PM to 03/12/2018 07:00 PM		2018 MAR 12 PM 9:30 DEPARTMENT OF THE JAIL			
PERSON: SUSPECT					
First Name THOMAS	Middle Name BRENNAN	Last Name PHILLIPS	Suffix	Date of Birth 04/20/1986	Age 31
Master Name Index Number ASO18MNI003632	Place of Birth MICHIGAN	Nation US	SSN	Driver's License or Other ID	State FL
Address 4000 NW 51ST ST 195		City GAINESVILLE	County ALACHUA	State FL	Zip Code 32606
CHARGES					
Counts 1	Charge Number 784.045.2	Charge AGGRAV BATTERY			
Charge Degree SECOND DEGREE	Charge Level FELONY	General Offense Code PRINCIPAL	<input type="checkbox"/> Hate Crime <input type="checkbox"/> Domestic Violence <input type="checkbox"/> Bond Amount		
COMMIT AGGRAVATED BATTERY					
PROBABLE CAUSE					
018036033					
On 3/12/18, I responded to 4000 NW 51st ST in regards to an aggravated Battery that occurred.					
Matthew Hester contacted the ACSO after Thomas Phillips struck him in the face with a large stick.					
Upon speaking with Matthew he advised that while entering the dog walking area of his apartment complex, his dog was attacked by another dog. Matthew explained that his leashed dog was being repeatedly bitten/attacked by an unleashed dog belonging to Thomas. Matthew advised that as he attempted to separate the dogs, his dog pulled out of the collar and leash. Matthew stated that he then swung the leash at the dog attacking his dog to get it to let go.					
Matthew advised that Thomas then came running over and instead of grabbing or trying to separate the two dogs, Thomas struck him in the face with a large green tennis ball launcher dog toy. The tennis ball launcher is made of a hard plastic and is approximately 3 feet long.					
Matthew did have swelling, redness, and an abrasion consistent with being struck in the face with the tennis ball launcher. Matthew did provide a Written Sworn Statement and wished to press charges.					
Thomas was read Miranda but denied striking Matthew with the tennis Ball Launcher.					
Thomas was then placed under arrest for Aggravated Battery with a deadly weapon.					
PERSON: VICTIM					
First Name MATTHEW	Middle Name JOHN	Last Name HESTER	Suffix	Date of Birth 12/02/1984	Age 33
Master Name Index Number ASO15MNI013224	Place of Birth LOUISVILLE	Nation UNITED STATES	SSN	Driver's License or Other ID	State FL
Address 22306 NW 190TH AVE		City HIGH SPRINGS	County ALACHUA	State FL	Zip Code 32643
LEO BOND					
Bond Amount \$	<input type="checkbox"/> None <input type="checkbox"/> ROR <input type="checkbox"/> Cash <input type="checkbox"/> Any <input type="checkbox"/> Pre Trial If Quality <input type="checkbox"/> Pro				
COURT APPEARANCE INFORMATION					
Court (CIRCUIT) ALACHUA COUNTY COURT (CRIMINAL)			Court Phone (352) 374-3635		Court Date & Time
Court Address 220 SOUTH MAIN STREET, GAINESVILLE, FLORIDA 32601 (WWW.ALACHUACLERK.ORG)					
Instructions					
ARREST INFORMATION					
Arrest Date / Time 03/12/2018 07:58 PM	Residency Within jurisdiction	Injured Arrestee	Extent of Injury Minor (treated on scene)		Real Arrest No
Prior Arrests Unknown	Arrest Jurisdiction Within jurisdiction	Alcohol Unknown	Drugs Unknown		
ARREST LOCATION					
County ALACHUA	Address 4000 NW 51ST ST, GAINESVILLE, FL 32606				
ARREST DELIVERED TO					
Jail / Booking Facility ALACHUA COUNTY JAIL	Location 3333 NE 39TH AVE, GAINESVILLE, FLORIDA 32609				Phone (352) 491-4460
ARRESTING OFFICER					
Officer Call Number 1383	Officer Name PINO-DIAZ, VICTOR I				

ARREST REPORT



Page 1 of 2

Dans cet exemple, le *probable cause statement* est rédigé dans un document qui comprend d'autres informations : classification du *police report* (date et heure de rédaction, code attribué à cette affaire, numéro de badge, force de police concernée), localisation géographique et temporalité de l'infraction (adresse, date et heure), informations détaillées sur le mis en cause (nom, prénom, date et lieu de naissance, classification raciale, sexe, description physique, nationalité, adresse, numéro de téléphone, numéro du permis) et sur les faits qui lui sont reprochés (*charges*), informations sur la victime, détails de l'arrestation (lieu, date, nom de l'officier ayant procédé à l'arrestation, blessures éventuelles du mis en cause) et de la détention (lieu de détention) et informations sur la suite du processus judiciaire (caution, date de l'audition au tribunal). La présente étude porte uniquement sur les espaces de rédaction libre destinés à la présentation des faits qui constituent la *probable cause*. Il existe donc des variations dans la structure externe adoptée par les diverses polices américaines pour présenter la *probable cause*. Ces différences structurelles peuvent être observées entre les États, mais également au sein d'un même État. En revanche, au sein de chaque force de police, l'intitulé et l'apparence externe font l'objet d'une uniformisation institutionnelle : tous les policiers d'une même force utilisent le même document type et adoptent la mise en page spécifique prédéfinie. Par ailleurs, quels que soient l'intitulé du document ou la structure d'ensemble adoptée, les informations administratives utiles au classement et au traitement de l'affaire (principaux acteurs concernés, type d'infraction) sont mises en exergue et facilement identifiables. Enfin, la longueur des textes varie, y compris au sein d'un même service, car elle dépend de la complexité de l'affaire et des spécificités propres à l'infraction (ou aux infractions) réalisée(s) par le mis en cause (Richardson 2018).

Les caractéristiques dénominatives, formelles et structurelles des *affidavits* varient donc en fonction de plusieurs facteurs, tels que les critères de rédaction spécifiques à chaque force de police ou le type d'infraction. Ces paramètres nous conduisent à envisager les genres comme des « catégories prototypiques-stéréotypiques [...] définissables par des tendances ou des gradients de typicalité, par des faisceaux de régularités et des dominantes plutôt que par des critères très stricts » (Adam 1999 : 93-94). Malgré une certaine instabilité concernant les dénominations adoptées, la forme et la structure du texte, les *affidavits* étudiés constituent un ensemble de productions textuelles ayant une seule et même visée communicationnelle : présenter objectivement les faits aux autorités judiciaires compétentes pour qu'elles valident l'existence de la *probable cause*. Cette motivation pragmatique se traduit par l'élaboration d'un

récit chronologique et structuré des évènements, destiné à des lecteurs qui ne sont pas familiers de l'affaire (procureurs, juges et autres acteurs du processus judiciaire).

4.4.2. Un récit chronologique et structuré des évènements

4.4.2.1. Structure interne tripartite prototypique des *probable cause affidavits* et variations de points de vue

La structure interne des *probable cause affidavits* n'est pas une caractéristique figée, mais plusieurs régularités se dégagent. Dans la lignée de Swales (1990) qui étudie la structure *IMRAD* (*Introduction, Methods, Results, Analysis, Discussion*) des articles de recherche, nous postulons que les *probable cause affidavits* adoptent généralement une structure prototypique caractérisée par trois mouvements ou étapes rhétoriques, signalés par des marqueurs linguistiques spécifiques. Elle s'organise autour d'un récit chronologique des faits, qui suit généralement un schéma narratif prototypique tripartite : (1) contexte (situation initiale et élément déclencheur), (2) éléments d'enquête (péripéties), puis (3) éléments de résolution (dénouement). Dans un premier temps, la séquence initiale est consacrée au contexte. Après avoir précisé la date, l'heure et le lieu exacts de l'intervention, le policier présente l'élément déclencheur et le type d'affaire. Dans de nombreux cas, il s'agit du déploiement d'une équipe suite aux ordres du centre d'opérations et de commandement. Par exemple, dans PC_FL_LakeCountySO_2020(1), les policiers sont déployés sur le terrain suite à un appel d'urgence. L'intervention policière peut également être déclenchée par un flagrant délit observé lors d'une patrouille (PC_FL_StLucieCountySO_2018) ou un transfert de dossier entre deux unités ou forces de police (PC_FL_ClermontPD_2020). Dans un second temps, le policier détaille les différents actes d'enquête réalisés (tels que la prise de dépositions ou le visionnage des enregistrements des caméras ayant filmé la scène) et les preuves collectées. Dans un troisième et dernier temps, le dénouement est composé des conclusions sur l'existence de la *probable cause* et des précisions sur l'arrestation du mis en cause le cas échéant. Le lecteur est donc guidé pas à pas par l'auteur qui présente les faits de façon chronologique et structurée. Le découpage de l'*affidavit* PC_LA_WestMonroePD_2019 (figure 8) illustre le recours à cette structure prototypique en trois temps.

Figure 9 : Structure prototypique des *probable cause affidavits* : exemple et découpage de l'*affidavit* PC_LA_WestMonroePD_2019

Introduction du contexte et de l'élément déclencheur	On July 31.2019 at hours 0011 hours, I, Officer Danny Coronado, was dispatched to 2301 North 7th Street (West Monroe Police Department) in reference to a theft.
Présentation chronologique des actes d'enquête et éléments de preuve recueillis	Upon my arrival, I came in contact with the victim and the suspect, Ashley Rolland. The victim advised Rolland has been staying with him for the last week. He advised he was in the shower earlier and Rolland took approximately five thousand dollars off of his dresser and left his apartment. I made contact with Rolland who admitted to taking the victim's money off of his dresser and leaving his apartment. During a consensual search of Rolland's person, a female correctional officer located \$6,233 and a clear plastic bag containing approximately 1 gram of methamphetamine inside Rolland's vagina. Rolland denied ownership of the methamphetamine.
Conclusion et dénouement	I placed Rolland under arrest and transported her to OCC where she was booked for the charges listed above.

Toutefois, les actions des policiers ne sont pas toujours évoquées explicitement. Certains *affidavits* présentent un récit chronologique centré sur les faits de l'infraction plutôt que sur les actes d'enquête. Le point de vue adopté peut varier entre les forces de police mais également au sein d'une même force de police. Dans l'exemple suivant (figure 10), le narrateur adopte un point de vue omniscient et se concentre sur les agissements du suspect. Les éléments présentés sont toutefois similaires.

Figure 10 : Point de vue omniscient au sein des *probable cause affidavits* : l'exemple de

PC_AZ_MesaPD_2020

<p>Introduction du contexte et de l'élément déclencheur</p>	<p>On the above listed date and time, the defendant rode his bicycle to the Kelly's Kawasaki, grabbed a Kawasaki motorcycle, and began pushing it down the street. A customer saw the defendant pushing the motorcycle and went inside the store and told an employee. The employee then located the defendant and called police.</p>
<p>Présentation implicite des actes d'enquête et éléments de preuve recueillis</p>	<p>The defendant was located and contacted in the area of 10th Ave/Drew St resting on a fence with the bike slightly tipped over but still upright. The defendant admitted to stealing the motorcycle. He said he was celebrating 4 months of sobriety and decided he wanted a motorcycle. The defendant said he was just going to walk it back home and try and start it there. Because of the way the motorcycle was leaning against the asphalt it caused approximately \$3500 worth in damage to the exhaust. The defendant was admittedly drunk of off moscato and vodka. This was admitted before and after Miranda.</p>

Les actes d'enquête réalisés par les policiers (localisation du mis en cause, interrogatoire, constatation du matériel dégradé) sont implicites. Les conclusions sur l'existence de la *probable cause* ne sont pas précisées en fin de document, mais elles sont sous-entendues par le paratexte introduisant le *probable cause affidavit* : « *Summarize and include the facts which establish probable cause for the arrest for the crimes charged* ». Pour l'immense majorité, les *affidavits* étudiés présentent donc, explicitement ou implicitement, le contexte de l'intervention, les actes d'enquête réalisés et les conclusions du policier. Nous proposons d'analyser en détail les trois mouvements rhétoriques inhérents à cette structure prototypique et les marqueurs linguistiques et syntaxiques qui leur sont propres.

4.4.2.2. Présentation du contexte et de l'élément déclencheur

Les premiers mots des *probable cause affidavits* replacent toujours les faits dans un contexte temporel et géographique précis. Les dates, heures et lieux d'intervention de la police sont les premiers éléments mentionnés, généralement suivis du type d'infraction concernée. Ce schéma est récurrent dans les documents rédigés par les policiers (*police reports*), comme le souligne l'un des policiers américains que nous avons contactés :

there definitely is [a police style of writing]. When it comes to police officers or Detectives writing reports, sure, it's a definite style. It's very mechanical. There isn't a lot of fluff. It usually starts out on day, date and time. So, "On Thursday, May 4th, at about eleven ten a.m., myself,

Sergeant [*il dit son prénom et son nom*], on Squad 21 15 observed...”, then you go into whatever the story is. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

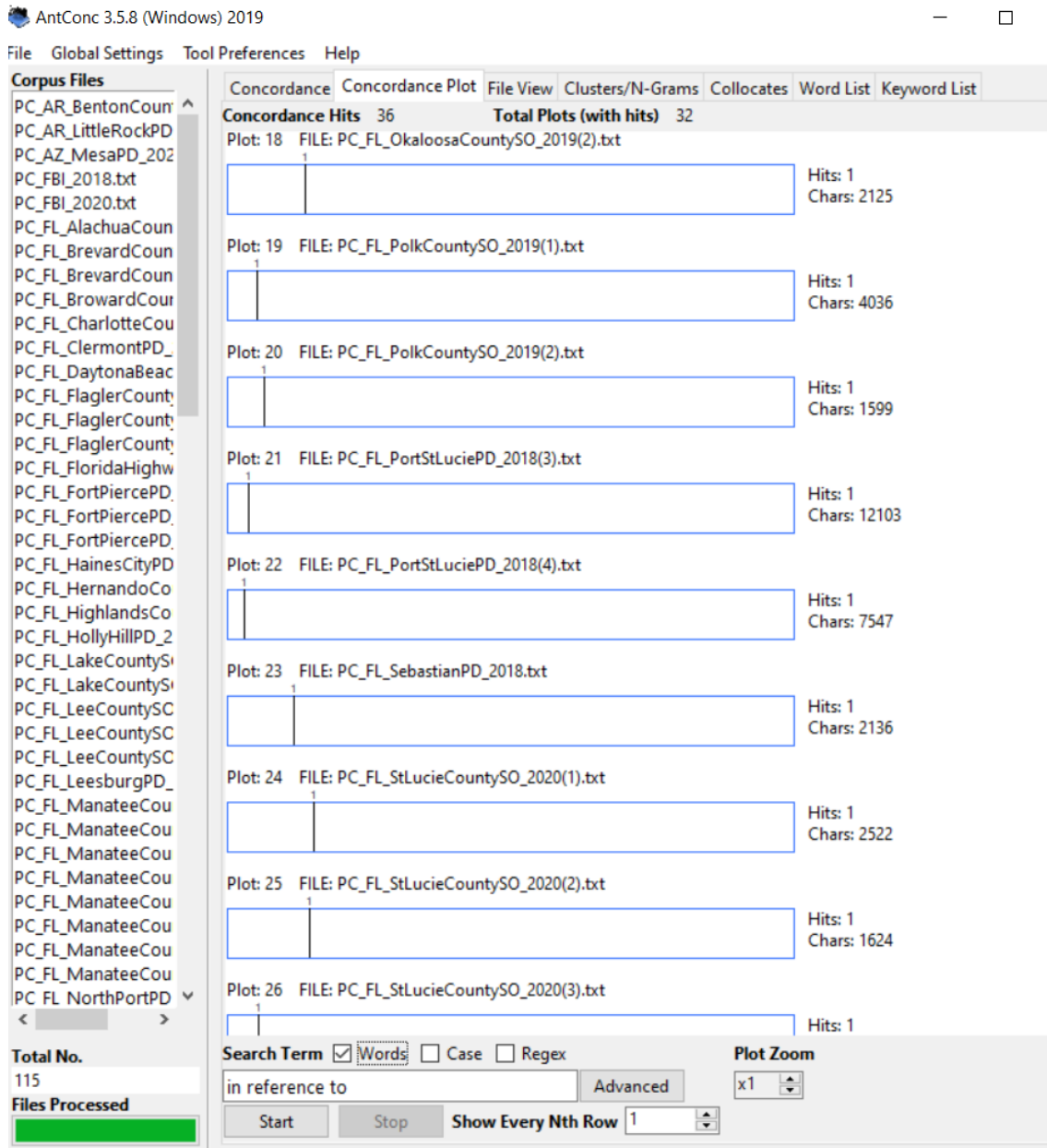
Il existe donc bien des contraintes institutionnelles sous-jacentes qui exigent la présentation de certaines informations, dans un ordre spécifique, et dictent le format qu’un écrit policier doit adopter. La lecture manuelle des textes de notre corpus et un traitement informatisé des données nous ont permis de repérer des marqueurs linguistiques récurrents dans ce premier mouvement rhétorique des *probable cause affidavits* : les lieux ainsi que les types d’incidents sont présentés avec des énoncés spécifiques (tableau 8).

Tableau 8 : Marqueurs linguistiques récurrents au sein du premier mouvement rhétorique des *probable cause affidavits*

Marqueur linguistique introduisant le lieu de l’intervention/de l’incident	<i>responded to</i> (40 occurrences) <i>was/were detailed to</i> (1) <i>was/were dispatched to</i> (18)
Marqueurs linguistiques introduisant le type d’incident	<i>for/on a report of</i> (11) <i>in reference to</i> (32) <i>in regards to</i> (2) <i>relative to</i> (1) <i>responded to</i> (3) <i>was/were assigned to</i> (2) <i>was/were dispatched to</i> (2)

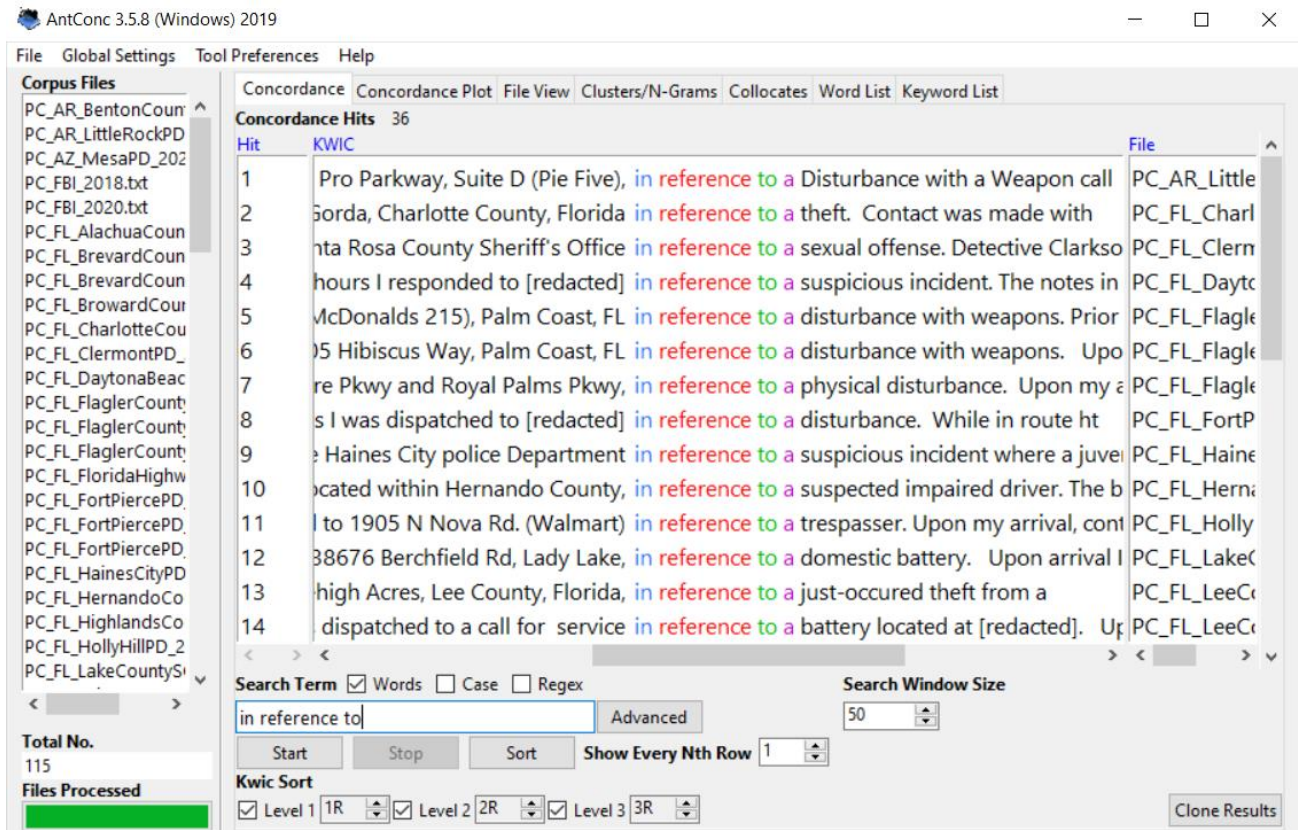
Une étude du contexte d’emploi de ces marqueurs et de leur répartition au sein des *probable cause affidavits* nous conduit à conclure qu’il s’agit d’une particularité linguistique propre au premier mouvement rhétorique consacré à la présentation du contexte et à l’élément ayant motivé une intervention policière. Le syntagme prépositionnel « *in reference to [something]* » (32 occurrences) est employé massivement en début d’*affidavit* afin d’introduire le type d’infraction dont il est question (figure 11 ci-dessous). Il peut être couplé à un autre marqueur, dans le cas de l’énoncé suivant par exemple : « *I responded to 3425 S US Highway 1, in reference to a report of a domestic trouble* » (notre soulignement, PC_FL_StLucieCountySO_2020(2)).

Figure 11 : Répartition spatiale du syntagme prépositionnel « *in reference to [something]* » dans les *probable cause affidavits* (AntConc, fonctionnalité « Concordance plot »)



Par ailleurs, la figure 12 ci-dessous illustre les contextes d'emploi du syntagme prépositionnel *in reference to [something]* et montre qu'il entre en collocation avec des noms désignant des catégories génériques d'incidents. Il peut s'agir du nom spécifique donné à l'infraction dans la loi (*theft, battery*) ou, dans la plupart des cas, d'une catégorisation bien plus vague (*disturbance, sexual offense, suspicious incident*).

Figure 12 : Exemples de contextes d'emploi de « *in reference to [something]* » dans les *probable cause affidavits* (AntConc, fonctionnalité « Concordance »)



Cette première désignation de l'infraction dans les *probable cause affidavits* reflète les informations transmises au policier lorsque l'intervention lui est assignée par le centre de contrôle et de commandement et laisse transparaître sa connaissance initiale imprécise des faits. L'enquête qu'il mène lui permet ensuite d'effectuer une catégorisation plus précise de l'infraction pénale (nous y reviendrons). Enfin, dans ce mouvement rhétorique, le lecteur est plongé *in medias res* dans les faits, et plus particulièrement dans le récit d'évènements passés. Le prétérit est le temps qui domine dans l'ensemble des *probable cause affidavits* ; or le passé de narration, toujours associé à un repère temporel précis, « exprime une vision globale de l'évènement » et est généralement employé pour « désigner des évènements dans l'ordre de leur succession chronologique » (Larreya & Rivière 2014 : 37).

4.4.2.3. Présentation des actes d'enquête et illustration de pratiques spécialisées

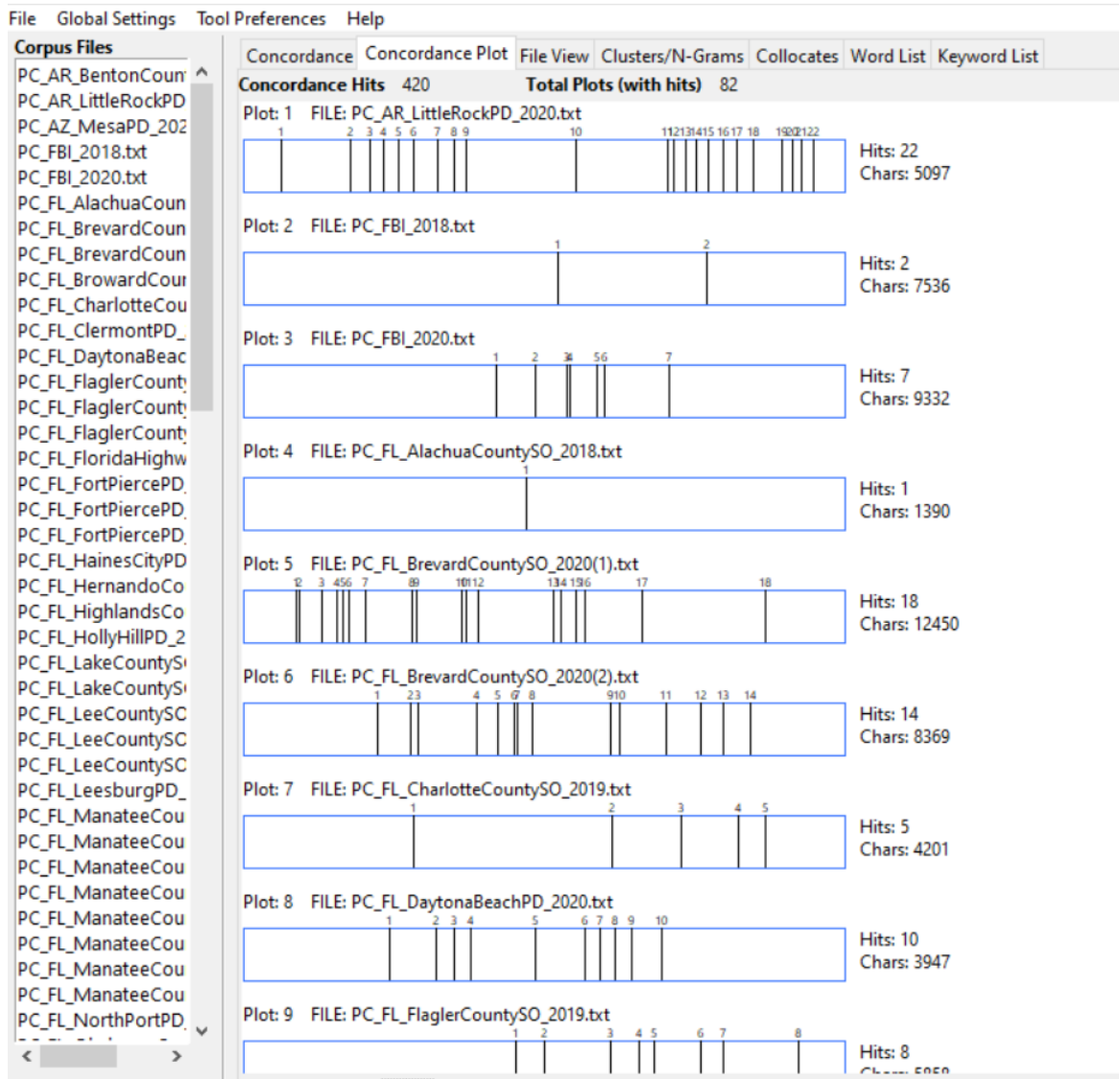
La description des différents actes d'enquête, qui constitue le corps du texte, offre ensuite au lecteur un aperçu du travail de reconstitution effectué par les policiers. Tous les éléments

présentés sont situés dans un contexte spatio-temporel précis et la chronologie des faits est retracée avec précision (à l'aide de différents marqueurs tels que *after, before, during, hours, later, then, time, when, while*). Nous avons été intriguée par le recours fréquent à *approximately* (161 occurrences), qui nous semblait entrer en contradiction avec le souci de précision inhérent à la rédaction des *probable cause affidavits*. L'étude des contextes d'emploi de cet adverbe d'approximation a toutefois révélé qu'il entraînait souvent en collocation avec des précisions temporelles extrêmement spécifiques, tels que « *at approximately 0124 hours* », renforçant paradoxalement la volonté d'exhaustivité à l'œuvre. Les représentants des forces de l'ordre s'entretiennent avec une multitude d'interlocuteurs : victime(s), suspect(s), témoin(s) mais également d'autres spécialistes (collègues policiers présents sur la scène de crime ou précédemment en charge du dossier, experts de la police technique et scientifique...). Chaque protagoniste est clairement identifié à l'aide de substantifs catégorisants afin d'établir les agents des différentes actions relatées. Nous pouvons souligner l'emploi statistiquement significatif de *defendant* et *victim*, qui sont les deux premiers noms communs parmi les mots usités le plus fréquemment dans notre corpus, avec respectivement 460 occurrences (rang 18) et 369 occurrences (rang 22). Nous pouvons également signaler les recours réguliers à *officer(s)* (196 fois), *deputy* (118), *police* (99) et *affiant* (69). De même, les tournures personnelles de troisième personne sont nombreuses et *he, him, his, she, her* figurent parmi les vingt mots les plus fréquents du corpus.

Les informations recueillies lors des entretiens et auditions sont ensuite présentées dans les *probable cause affidavits*, généralement au discours indirect¹⁰². Cet aspect se traduit par l'emploi récurrent de verbes de déclaration dans des structures : <interlocuteur> + <verbe> + <discours rapporté>. Plusieurs de ces verbes figurent parmi les cent mots les plus usités dans notre corpus : *stated* (rang 20, 420 occurrences), *advised* (rang 42, 178 occurrences), *said* (rang 51, 155 occurrences), *told* (rang 63, 123 occurrences). Le prétérit *stated* est utilisé de manière statistiquement significative : il est le vingtième mot et le deuxième verbe (après *was*) le plus employé dans notre corpus. Il apparaît dans 82 des 115 textes compilés et est fréquemment mobilisé à plusieurs reprises dans un même document, comme le montre la figure 13, qui présente la répartition spatiale de ce verbe dans plusieurs textes.

¹⁰² Quelques occurrences de discours rapporté au style direct figurent dans notre corpus.

Figure 13 : Répartition spatiale du verbe de déclaration *stated* dans les probable cause affidavits (AntConc, fonctionnalité « Concordance plot »)



Les occurrences de *stated* sont donc réparties tout au long des *probable cause affidavits* et signalent le recours au discours rapporté et la présentation d'informations obtenues lors des différents entretiens menés pendant le travail d'enquête. La règle syntaxique prévoit l'adaptation des pronoms lors de l'emploi du discours direct (Larrea & Rivière 2014 : 41), mais nous avons pu repérer certaines erreurs dans notre corpus, vestiges d'une transition incomplète au discours rapporté indirect, comme dans l'exemple suivant :

While sitting in the turning lane on Highway 27, the defendant told the victim to get out. The defendant stated the police will find *you* a new home. (nos italiques, PC_FL_HainesCityPD_2019)

Par ailleurs, le recours récurrent au verbe *state* peut s'expliquer par le dérivé *statement(s)* (141 occurrences) auquel il fait écho. Ce substantif désigne une déclaration faite devant un policier et destinée à être produite en justice. Les policiers ont également parfois recours au verbe *admitted* (30 occurrences) lorsqu'ils évoquent, à la fin du mouvement rhétorique, les aveux du suspect :

The defendant admitted in a non-custodial interview to throwing the cow manure on the victim. (PC_FL_PascoCountySO_2020)

DEF admitted to engaging in sexual contact with the Victim at the above addresses in Lincoln. (PC_NE_LincolnPD_2019)

Anh Thi admitted to hitting her husband with the two nerf guns in retaliation for his alleged infidelity. (PC_LA_OuachitaParishSO_2019(2))

Malgré la grande diversité de mots appartenant à la classe des verbes de déclaration, *state*, *advise*, *say* et *tell* sont sélectionnés en priorité par les rédacteurs des *affidavits*. Cette préférence lexicale pour un spectre restreint de verbes est corroborée par le peu d'occurrences et de contextes d'emplois de verbes présentant des caractéristiques sémantiques similaires. Les verbes *added* (1 occurrence en tant que verbe de déclaration introduisant du discours rapporté), *explained* (20 occurrences), *indicated* (7 occurrences), *mentioned* (1 occurrence) ou *reported* (10 occurrences), par exemple, sont très peu usités. D'autres variants ne sont jamais employés : aucune occurrence des verbes *declared*, *highlighted*, *underlined* ou *pointed out* n'a été repérée dans notre corpus. Cette absence de variation des formulations mobilisées semble indiquer que les faits présentés priment sur la forme, dans la mesure où la rédaction est davantage animée par un souci de concision, de clarté et d'efficacité.

Enfin, les actes d'enquête réalisés par les policiers sont signalés par les emplois de *asked* (122 occurrences), *made contact with* (42 occurrences), *spoke to/with* (43 occurrences), mais ce travail d'investigation ne consiste pas exclusivement à prendre les dépositions. Des preuves supplémentaires peuvent également être recueillies, y compris à l'aide du visionnage de la vidéo-surveillance (comme en témoignent les 104 occurrences de *video*) ou d'autres observations faites sur place et signalées par le prétérit *observed* (139 occurrences). La description des actes d'enquête offre un aperçu des pratiques de la communauté spécialisée. Cet extrait d'un *affidavit* rédigé par un policier de Floride illustre la procédure à suivre en cas de suspicion de conduite en état d'ivresse :

Deputy Megan Sullivan arrived on scene and assisted with demonstrating the Standardized Field Sobriety Exercises. Deputy Sullivan explained the horizontal gaze nystagmus exercise to the defendant and he replied he understood the instructions given. [...] Deputy Sullivan asked him

multiple times to only follow the tip of the pen with his eyes and reminded him not to move his head. The defendant continued to move his head [...]. Deputy Sullivan then explained and demonstrated the walk and turn exercise to the defendant. The defendant was unable to stand in the heel to toe position without losing his balance [...]. Deputy Sullivan then explained and demonstrated the one leg stand to the defendant. [...] The defendant then stood with his feet next to each other without lifting a foot up. The defendant was reminded to pick a foot of his choosing to complete the exercise. [...] The defendant raised his foot for approximately half of a second before losing his balance and setting his foot down. [...] After my investigation I determined the defendant was under the influence of an alcoholic beverage and operating his golf cart under the influence of alcohol. (PC_FL_SumterCountySO_2020(1))

Les *probable cause affidavits* mettent donc en scène (explicitement ou implicitement) les gestes, pratiques et procédures en vigueur et le quotidien d'un policier américain sur le terrain.

4.4.2.4. Conclusions et dénouement

Ce mouvement rhétorique conclut les *probable cause affidavits* et présente, en quelques mots, les conclusions du policier suite à l'enquête qu'il a menée. Les éléments conclusifs diffèrent d'une force de police à l'autre et ce mouvement rhétorique présente de nombreuses variations. Dans certains documents, l'auteur souligne que les preuves recueillies permettent d'établir l'existence de la *probable cause*. Il indique que tous les éléments sont réunis pour observer un manquement à la loi et nomme précisément les infractions commises et les textes de loi correspondants. Certains éléments lexicaux sont spécifiques à ce mouvement rhétorique. Le schéma <Based on [éléments de preuve], *probable cause exists*> est employé à plusieurs reprises (25 occurrences) dans les *affidavits* étudiés :

Based on the above facts, statements and physical evidence provided, your Affiant has probable cause to believe and does believe that the above listed probable cause, all lead to the substantiation that defendant, Ashley Monique Spencer, has committed a violation of the laws of the State of Florida, to wit: Solicitation to commit 1st degree Murder, contrary to section 777.04 (4-B), Florida Statutes and Solicitation to commit an Occupied Burglary with a Battery, contrary to section 777.04 (4-C). (PC_FL_BrevardCountySO_2020(1))

Les éléments de preuve évoqués dans la conclusion (« *the above facts, statements and physical evidence* ») sont des catégories relativement vagues à valeur anaphorique, dans la mesure où elles désignent l'ensemble des preuves évoquées en amont. Par ailleurs, les conclusions de l'enquête et la catégorisation de l'infraction peuvent aussi être présentées au début des *probable cause affidavits*. Le document PC_FL_BrevardCountySO_2020(1) débute ainsi :

Affiant has reason to believe and does believe that probable cause exists for the arrest of Ashley Monique Spencer [...] for a violation of the laws of the State of Florida, to wit Solicitation to commit 1st degree Murder, contrary to section 777.04 (4B), Florida Statutes and Solicitation to commit an Occupied Burglary with a Battery, contrary to section 777.04 (4-C) which occurred

at 1700 W New Haven Avenue, Melbourne, Brevard County, Florida, 32904.
(PC_FL_BrevardCountySO_2020(1))

Les éléments exposés et la phraséologie sont identiques, mais la place dans le document diffère. Par ailleurs, en fin d'*affidavit*, certains auteurs mettent davantage en lumière les actions réalisées par les policiers pour clore l'affaire, et plus spécifiquement l'arrestation du mis en cause, comme en témoignent les derniers mots de ce *probable cause affidavit* :

Based on my observations on scene, *I took Shadae Miranda into custody for FSS 784.045(1A1) - Aggravated battery for striking the victim on the head with the can of Spaghetti's. Miranda was transported to St Lucie County Jail without incident. This case was Cleared by Arrest.* (nos italiques, PC_FL_StLucieCountySO_2020(2))¹⁰³

Les *probable cause affidavits* sont donc des récits chronologiques des faits, structurés en trois temps, et chacune des étapes de cette structure prototypique est mise au service d'une visée communicationnelle englobante (Bhatia 1993 : 37) : informer et guider le lecteur mais aussi convaincre les instances juridiques de l'existence de la *probable cause*. Au cours de notre étude des *probable cause affidavits*, nous nous sommes aperçue que la visée communicationnelle des *probable cause affidavits* n'est pas seulement de présenter objectivement une série de faits, mais également de modéliser le discours afin de servir une finalité spécialisée. Nous proposons ici de compléter l'hypothèse établie au préalable (voir chapitre 3, section 3.2.3.1.) et postulons que les policiers ont recours à des procédés discursifs spécifiques pour informer, mais également, et peut-être surtout, convaincre et persuader un (ou des) interlocuteur(s) (supérieur hiérarchique, *magistrate*, *district attorney*, autres acteurs du processus judiciaire) de la culpabilité (et non uniquement de son caractère probable) de l'individu désigné.

4.4.3. Un récit modélisé pour satisfaire les finalités du spécialisé

Au-delà du simple récit des actes d'enquête et des faits de l'infraction, nous souhaitons, à présent, insister davantage sur la force probatoire du discours des policiers. Elle se traduit, à la

¹⁰³ Dans le cadre d'un cours dispensé à un public LANSAD, ce *probable cause affidavit* pourrait être exploité. Il met en scène un mis en cause nommé Miranda et il serait intéressant d'amener les apprenants à comparer ce contexte d'emploi avec d'autres énoncés qui évoquent cette fois-ci les *Miranda rights*, tels que « *The defendant was admittedly drunk of off moscato and vodka. This was admitted before and after Miranda* » (PC_AZ_MesaPD_2020) ou « *Sergeant read Feaster Miranda Warning, and asked if he wanted to speak with him* » (PC_OK_GarfieldCountySO_2020). Une telle activité est riche en potentialités d'exploitation car elle ouvrirait des perspectives concernant l'acquisition de connaissances spécialisées portant sur les procédures d'interpellation et d'audition de mis en cause aux États-Unis.

fois, par une mise en exergue du rôle d'expert de l'auteur et par la construction progressive de la charge de preuve (*burden of proof*) tout au long de l'exposé.

4.4.3.1. Le positionnement de l'auteur : expertise, crédibilité et subjectivité/objectivité

La construction de l'auteur en tant qu'expert crédible du domaine est une caractéristique prégnante dans les *probable cause affidavits*. Dans les *police reports*, la modélisation du discours est motivée par la volonté sous-jacente de convaincre le lecteur de la véracité des faits présentés. À l'image des genres discursifs académiques étudiés par Ken Hyland, les *police reports* sont rédigés dans le but de persuader le lecteur en usant de différentes techniques rhétoriques, dont la représentation crédible d'eux-mêmes, de leurs actes et des événements observés :

[A]cademics [are] not simply producing texts that plausibly represent an external reality, but also as using language to acknowledge, construct and negotiate social relations. Writers seek to offer a credible representation of themselves and their work [and] controlling the level of personality in a text becomes central to building a convincing argument. Put succinctly, every successful academic text displays the writer's awareness of both its readers and its consequences. (2005 : 173-174)

Cette stratégie rhétorique, qualifiée par Aristote d'*éthos*, relève de la « persuasion par le caractère », c'est-à-dire qu'elle « consiste à rendre par le discours l'orateur digne de foi » (Chiron 2007 : 1). L'expertise dont dispose l'auteur du document est parfois présentée explicitement. Dans certaines forces de police, les *affidavits* commencent par un paragraphe introductif qui expose brièvement la carrière du policier : nombre d'années de services, compétences acquises lors de diverses formations, types d'affaires traitées... Dans l'État de Californie, ce paragraphe introductif est informellement qualifié de « *hero sheet* » :

The way that we write our affidavits in the State of California usually starts with what we jokingly refer to as the hero sheet. We explain to the judge who we are, and when we're forming our affidavit, we refer to ourselves, the person that is swearing to the facts and circumstances that we're in this affidavit, as we are seeking this search warrant. We refer to ourselves as the affiant, or sometimes people will pronounce it as affiant. So in that hero sheet section of the affidavit at the beginning I explain my training and experience, because later on in the affidavit I'm going to ask the judge to take my expert opinion into account when I sum up the meaning of all those facts and circumstances, and what they mean as I lay out the basis for probable cause. (Richardson 2018)

Nous avons repéré plusieurs occurrences de cette présentation explicite du statut d'expert dans notre corpus, comme en témoignent les trois extraits suivants provenant de forces de police du Dakota du Nord, de Floride et du FBI :

I Detective Jon Lahr, attest to the following: That I am a trained and licensed Peace Officer with 9 years of experience with jurisdiction to enforce state law in city of Bismarck, Burleigh County, North Dakota. In 2009, I successfully completed Military Police Academy for the United States Marine Corps in Fort Leonard Wood, MO. In 2010, I attended the Devils Lake Regional Police Academy and was hired by the Mandan Police Department in 2010. In 2013, I was hired by Bismarck Police Department and currently work as an Investigator in the Investigation Section. I have attended The Basic Course Of Criminal Investigation by BCI, The Reid Investigator Interview and Advance Interrogation and Evidence Based Interrogation by the CTK Group. I have attended the National Fire Academy and taken Fire Investigation Essentials to Origin and Cause. I have over 1300 hours of Law Enforcement related training. (PC_ND_BismarckPD_2019)

Your Affiant, Agent Chris Caporizzo (hereinafter referred to as Your Affiant) is a sworn Law Enforcement Officer employed by the Brevard County Sheriff's Office and is certified by the State of Florida Commission of Criminal Justice Standards and Training as a Law Enforcement Officer as the result of his attendance and completion of the Law Enforcement Equivalency from Brevard Community College. Your Affiant has been a Law Enforcement officer for fifteen years and has been employed as a Brevard County Sheriff's Deputy for fifteen years. (PC_FL_BrevardCountySO_2020(1))

I am a Special Agent with the Federal Bureau of Investigation (FBI) within the United States Department of Justice and have been so employed since March 2000. I primarily work in the Minneapolis, Minnesota division. Prior to my employment with the FBI, I served as an Indiana State Trooper for approximately 3 years. As a Trooper my duties included criminal investigation, traffic offenses, and gaming regulation. During my tenure with the FBI, I have actively participated in investigations, including violent crimes in Indian County and international terrorism. Since 2009, I have been the Minneapolis Division Weapons of Mass Destruction Coordinator and have experience investigating explosives. I have a Bachelor's Degree from Indiana University. (PC_FBI_2020)

Différents éléments sont mentionnés : statut de l'auteur (dans les trois exemples précédents : « *a trained and licensed police officer* », « *a sworn Law Enforcement Officer* » et « *a Special Agent* »), établissement(s) de formation, nombre d'années d'expérience, lieux d'exercice antérieurs, affectation actuelle et diverses formations reçues. L'accumulation de ces informations contribue activement à la construction de l'auteur en tant qu'expert digne de foi, spécialiste du domaine des forces de l'ordre et de l'application de la loi. Dans une certaine mesure, les faits relatifs à l'infraction énoncés ultérieurement revêtent la fonction d'arguments d'autorité difficilement contestables car investis d'une expertise professionnelle approfondie. Cette expertise est également reconnue par les instances judiciaires qui s'appuient sur la formation et l'expérience des policiers pour évaluer la *probable cause* dans de nombreuses affaires :

[T]he [Supreme] Court has been reasonably consistent in explicitly stating, or at least assuming, that a police officer's training and experience help support the existence of probable cause and reasonable suspicion. And the lower courts have followed suit. [...] As the Court simply stated in *United States v. Brignoni-Ponce*, an officer is "entitled to assess the facts in light of his

experience.” Thus, for example, in *United States v. Arvizu*, the Court observed that the law enforcement official who stopped the defendant’s car was “entitled to make an assessment of the situation in light of his specialized training and familiarity with the customs of the area’s inhabitants.” [...] Likewise, in *Ornelas v. United States*, the Court noted that “a police officer views the facts through the lens of his police experience and expertise,” and instructed appellate judges to accord “due weight to inferences drawn from those facts by resident judges and local law enforcement officers.” (Kinports 2010 : 752-754)

Afin d’établir l’existence de la probable cause, le policier doit mobiliser ses connaissances encyclopédiques spécialisées :

The officer who wants to be most efficient in building probable cause should make it his business to know several things. First, he should know the legal definition of as many offenses as possible. If you will pardon a personal reference, I rarely investigated a case without first going back to the statute to see what acts are necessary to make a violation in that type of case. This shows the officer what he must prove in court. He doesn’t need all of that to make probable cause, but he needs a good part of it. Second, know by name and face as many of the local criminal characters as possible. By seeing them and knowing who they are, the officer sometimes gets a lead on a crime being committed now. Third, know the *modus operandi* of as many offenses as possible. An officer who knows the many things which criminals of different types do in preparing for a crime, committing the crime and disposing of the loot often will see special significance in an act which others would overlook. That act becomes a part of the probable cause. Fourth, the officer should know how to devise new investigative approaches. He should use his imagination. [...] Fifth, the officer should know how to take his time and ask the suspect those questions, where safety and other circumstances will permit, that may lead to an admission of crime, confused and conflicting answers, the abandonment of some object connected with the crime, or some other development that adds to probable cause. (South Carolina Law Enforcement ETV Training Program 1976b : 19-20)

Grâce au savoir spécialisé dont ils disposent, les policiers peuvent, par exemple, interpréter certains faits ou énoncés des mis en cause :

Shortly thereafter, an explosion is audible in the video and Rupert repeatedly yelled “good shot my boy” and “Fuck 12.” I know from my training and experience that the term “Fuck 12” is a derogatory phrase often directed at law enforcement officers. (PC_FBI_2020)

I spoke with Zachary. Zachary said he does use “dabs”. I know from my training and experience that dabs is a commonly used name for hashish oil. (PC_ND_MandanPD_2018)

Dans ces deux extraits, l’auteur met les connaissances spécialisées dont il dispose au service du lecteur non initié en explicitant la signification de deux termes afin de garantir la compréhension du sens de ces énoncés usités par des mis en cause (expression péjorative pour évoquer la police dans le premier exemple et désignation d’une substance illicite dans le second).

De plus, la crédibilité et le sérieux de l’auteur en tant que porteur de vérité sont également renforcés par le fait qu’il prête officiellement serment et déclare sur l’honneur la véracité des événements relatés. Tous les *affidavits* et la plupart des *statements* (ce sont des *sworn*

statements) de notre corpus¹⁰⁴ présentent les caractéristiques discursives d'une déclaration sous-serment faite, par écrit, devant une autorité compétente (*notary public, deputy clerk of the court, assistant state attorney, magistrate* ou *certified officer*). Ils sont signalés par l'énoncé « *Before me* » dans les phrases « *Before Me, the undersigned authority, personally appeared [nom du policier]...* » ou « *Subscribed and sworn to (or affirmed) before me* » en début ou fin de document. Lorsqu'il signe un *affidavit* ou un *sworn statement*, le policier déclare solennellement que les faits exposés sont vrais. Cet aspect se traduit par le recours à des blocs phraséologiques figés tels que « *The undersigned certifies and swears that...* » (dans PC_FL_DaytonaBeachPD_2020, par exemple) ou « *I swear that the above statement is correct and true to the best of my knowledge and belief* » (PC_FL_ManateeCountySO_2018(1)). En cas de parjure (mensonge ou production de faux témoignage), les policiers s'exposent à de lourdes sanctions (mise à pied, licenciement, peine de prison). Mike Callahan expose les conséquences des fausses déclarations et des omissions délibérées dans les *affidavits* rédigés par les policiers américains et présente, entre autres, le cas d'une affaire où le responsable du décès d'un policier a été jugé non coupable à cause d'un vice de procédure invalidant le document à l'initiative de l'action policière :

Carlos Luna, a Boston Police Department (BPD) Detective, obtained a search warrant for a residence based upon his sworn affidavit. Luna's affidavit claimed he received information from an informant that illegal drug activity was occurring at that residence. Luna and other officers went to the residence to execute the warrant. During a forced entry, shots were fired from inside the residence and an officer was killed. Albert Lewin was charged with murder of the officer. During legal proceedings that followed, Lewin's lawyer moved for disclosure of Luna's confidential informant. The judge granted the motion, but the prosecution was unable to produce the informant. As a result, the trial judge dismissed the Lewin indictment. Detective Luna submitted a new affidavit in an effort to obtain reinstatement of the charges against Lewin. Luna admitted to making substantial material misstatements in his search warrant affidavit including the facts that he attributed to his informant. The case against Lewin was reinstated by the Massachusetts Supreme Judicial Court, but Lewin was later found not guilty of the officer's murder at trial. Detective Luna was subsequently charged and convicted of perjury and filing false police reports. (Callahan 2019)

L'expertise et la crédibilité de l'auteur, la maîtrise du sujet traité, le positionnement au sein de la communauté, la prestation de serment et l'impartialité requise sont autant d'éléments qui confèrent sérieux et objectivité aux faits relatés dans les *probable cause affidavits*.

¹⁰⁴ Les neuf exceptions que nous avons relevées sont les *statements* PC_AZ_MesaPD_2020, PC_FL_AlachuaCountySO_2018, PC_FL_FloridaHighwayPatrol_2019, PC_FL_FortPiercePD_2019, PC_FL_StLucieCountySO_2018, PC_MN_MankatoDepartmentofPublicSafety_2018, PC_MN_MoorheadPD_2019 et PC_MO_CubaPD_2020, ainsi que la *probable cause letter* PC_AR_LittleRockPD_2020.

L'étude du positionnement de l'auteur au sein du texte nous mène également à nous intéresser aux questions de subjectivité et d'objectivité :

Allowing probable cause to turn on what a particular police officer knew, based on her training and on-the-job experience, injects a subjective inquiry into the analysis. The line between subjectivity and objectivity in assessing probable cause and reasonable suspicion arises in another context that has split the lower courts and remains unresolved by the Supreme Court—the relevance of an officer's subjective beliefs in assessing reasonable suspicion. (Kinports 2010 : 753)

Nous avons vu précédemment que la *probable cause* est une charge de preuve intermédiaire, entre la suspicion (interprétation subjective des faits) et la certitude (caractère certain fondé sur une analyse objective des faits). Au sein de notre corpus, nous avons relevé deux types de positionnements diamétralement opposés. D'une part, certains *probable cause affidavits* mettent en lumière l'agentivité de l'énonciateur. La prise en charge énonciative et la faculté d'action des policiers est soulignée par l'emploi de la première personne du singulier (725 occurrences de « *I* », 243 mentions de « *me* » et 157 recours à « *my* ») mais aussi, dans une moindre mesure, du pluriel (« *we* » est employé 44 fois, « *us* » 19 fois et « *our* » 16 fois). Dans les 115 textes étudiés, 70,4 % des *probable cause affidavits* (soit 81 documents) sont rédigés à la première personne du singulier¹⁰⁵. Malgré l'emploi de ce pronom personnel, il convient de souligner le souci d'objectivité dont font preuve les auteurs des *probable cause affidavits*. Les verbes d'opinion sont consciencieusement évités. Nous n'avons, par exemple, trouvé aucune occurrence de « *I think/thought* », « *I suppose/d* », « *I (dis)agree/d* », « *I guess/ed* » ou « *I imagine/d* »¹⁰⁶. En revanche, nous avons identifié quatre occurrences de « *I believe* » (mais elles portent uniquement sur la présentation de l'élément conclusif de la *probable cause* : « *Your Honor, I believe that enough probable cause exists to charge the accused with the listed crimes* », par exemple) et trois occurrences au prétérit afin de verbaliser une impression que le policier a éprouvée au moment de l'incident :

When I asked him again if I could check his eyes because I believed he was under the influence of drugs, he laughed again and stated “come on” and moved away toward the vehicle. The defendant displayed behavior indicating his normal faculties were impaired. I felt the defendant was impaired and unable to operate a vehicle safely. (PC_FL_StLucieCountySO_2018)

Due to the odor of an alcoholic beverage emitting from his mouth as he spoke with me, the statements he was drinking vodka two hours prior, and he was slurring his words, I believed he was under the influence of alcohol. (PC_FL_SumterCountySO_2020(1))

¹⁰⁵ Le pronom « *I* » apparaît également dans vingt-trois autres textes, mais il s'agit uniquement d'énoncés propres aux déclarations sous serment, tels que « *I swear that...* ».

¹⁰⁶ Nous avons vérifié l'absence de ces verbes d'opinion au prétérit car il s'agit du temps dominant dans notre corpus.

I expressed to Senior Officer Walsh I believed Tyler was under the influence of alcohol and I had seen him exit from the driver's seat of the truck. Senior Officer Walsh then spoke with Tyler, conducted field sobriety exercises, and determined that he was under the influence of alcohol and subsequently placed him under arrest. (PC_FL_LakeCountySO_2020(2))

Dans les trois cas, « *I believed* » est employé pour exposer des faits qui conduisent à la suspicion de *probable cause* et, plus encore, à la présentation d'éléments probants. Les pronoms personnels de première personne (« *I* » et « *we* ») sont principalement suivis de verbes d'action, tels que *ask, conduct, (make) contact, give, identify, interview, locate, observe, read, receive, request, respond, speak, transport*. Il s'agit plutôt de rendre compte des faits et des actes policiers réalisés plutôt que de convaincre à l'aide d'un argumentaire subjectif. À l'instar de l'ensemble des procès-verbaux qu'ils rédigent, les policiers ne doivent pas présenter explicitement une analyse subjective des faits car il s'agit de convaincre en relatant des événements, et en les présentant sous une forme modélisée, adaptée à une utilisation ultérieure dans la suite du processus judiciaire. Lors de la rédaction des *police reports*, les policiers s'inscrivent donc dans une temporalité hybride car ils sont tournés, à la fois, vers le passé (événement qui se sont déroulés antérieurement) et vers l'avenir (car ils prennent en compte la future réception du texte par le lecteur). D'autres *affidavits*, en revanche, sont caractérisés par une atténuation, voire une disparition, de l'agentivité de l'énonciateur afin d'inciter le lecteur à concentrer son attention sur la description des faits relevant d'une infraction à la loi. Cette stratégie rhétorique conduit même parfois à la production d'*affidavits* centrés quasiment exclusivement sur le récit des actions du suspect lors de la commission de l'infraction. Cette focale est adoptée par différents documents, dont PC_UT_LaytonPD_2019 :

On 11/7/19 a male later identified as Victor Castro ordered food from McDonald's inside of Layton Wal-Mart at 745 West Hillfield Road. Victor then left with his food. Victor was wearing a dark blue sweater and blue jeans, Victor later returned to McDonald's went behind the front registers into the employee area where customers are not allowed. Victor then proceeded to assault an employee at the register with his fists hitting the employee in the face. Victor then walked further back in the business into the kitchen area and assaulted another employee with his fists hitting the employee in the face as well. Victor then is heard saying you got my order wrong. The event was captured on surveillance cameras. Victor was identified by another officer on the Davis Crime Bulletin. (PC_UT_LaytonPD_2019)

L'*affidavit* présente principalement les faits qui se sont déroulés et la temporalité de l'enquête disparaît même au profit de la temporalité de l'infraction. L'emploi de la voix passive (« *Victor was identified* ») dans la dernière phrase est une caractéristique récurrente des *probable cause affidavits* :

[T]he tendency for police officers to use the grammar of the passive voice in reporting incidents: *A firearm was found in the suspect's possession, Offender was observed leaving the premises, Several members of the public were interviewed [...]* The use of the grammatical passive in police reports [...] can be explained by the fact that the passive allows the officer to report events without saying who observed them. Compare: *Sgt Smith saw the suspect sitting in the car.* (active voice) with: *The suspect was seen sitting in the car.* (passive voice) The passive makes it easier for the person making the report to retain the objectivity which both meets the demands of legal fairness and emphasizes the fact that the police concerned were acting not as individuals but as officers within the organization. (Johnson *et al.* 1993 : 12-13)

La voix passive est un marqueur qui tend à faire disparaître l'investissement énonciatif de l'auteur et favorise une certaine objectivité en mettant syntaxiquement en valeur l'action ou son résultat, plutôt que son auteur. L'expertise, l'honnêteté, l'objectivité et l'impartialité dont sont censés faire preuve les policiers rendent possible, mais aussi légitime, le travail d'aiguillage opéré par ces agents lors de la catégorisation de l'infraction.

4.4.3.2. La catégorisation de l'infraction : une opération de fléchage et d'aiguillage

Lorsqu'ils prennent connaissance des pièces d'un dossier, les acteurs du système judiciaire doivent pouvoir identifier rapidement le type d'affaire présenté et en particulier la catégorie d'infraction concernée. Les policiers réalisent donc une opération de fléchage qui consiste à classer l'affaire dans une (ou plusieurs) catégorie(s) spécifique(s) d'infractions pénales. Cette catégorisation initiale conditionne la réception de l'ensemble du texte car elle oriente l'affaire vers un cadre légal défini et, par conséquent, vers les éléments de preuve attendus. Dans le sillage de la métaphore d'aiguillage de la manœuvre des trains sur une voie ferrée que nous mobilisons dans la section 4.3.2.1. de ce chapitre pour décrire les policiers chargés des auditions de mis en cause, les rédacteurs des *probable cause affidavits* aiguillent l'affaire en direction d'un ou de plusieurs précédents du *common law* et l'orientent vers des lignes juridiques de destination finale qui ont été déterminées au fil des décennies par la jurisprudence : « *legislators codify offenses ex ante, and [...] police and prosecutors confine their collective attention to the catalogue of what has already been defined as criminal* » (Bowers 2014 : 997). En catégorisant l'infraction, les policiers américains tentent d'insérer les faits dans le contexte plus large du dispositif juridique afin d'aboutir à telle ou telle interprétation non ambiguë du cas.

La catégorisation de l'infraction peut être mise en exergue dans le périphrase et/ou insérée dans le corps du texte. Lorsqu'elle est inscrite dans le périphrase (environnement textuel immédiat),

la catégorie d'infraction¹⁰⁷ concernée est signalée dans une section prédéfinie (souvent intitulée *Charges*), comme exemplifié en figure 14.

Figure 14 : Exemples de catégorisation de l'infraction dans le péritexte des *probable cause affidavits*

PC_FL_DaytonaBeachPD_2020

CHARGES		DOMESTIC VIOLENCE? Yes <input checked="" type="checkbox"/>	Attachments: Affidavit(s)? <input type="checkbox"/>	Statement(s) <input checked="" type="checkbox"/>	NTA Schedule <input type="checkbox"/>	Report <input checked="" type="checkbox"/>	Traffic Infraction(s) <input type="checkbox"/>	DUI <input type="checkbox"/>	Total Charges: 2
#1	Charge: Child Abuse w/o Great Harm	FEL <input checked="" type="checkbox"/> MISD <input type="checkbox"/> ORD <input type="checkbox"/>	FS/ORD: 827.03(1)	Citation No.:	Bond: No bond				
#2	Charge: Agg Asslt.w/Deadly Weapon w/o Intent-Kill	FEL <input checked="" type="checkbox"/> MISD <input type="checkbox"/> ORD <input type="checkbox"/>	FS/ORD: 784.021(1)(A)	Citation No.:	Bond: No bond				
#3	Charge:	FEL <input type="checkbox"/> MISD <input type="checkbox"/> ORD <input type="checkbox"/>	FS/ORD:	Citation No.:	Bond:				

PC_LA_MonroePD_2018

CHARGES ARRESTED FOR (1 thru 7)		STATUTE NUMBER	COUNTS
Ct. 1	Simple Burglary/Burglary	14:62/1	1
Ct. 2	Simple Criminal Damage to Property	14:56	1
Ct. 3			
Ct. 4			
Ct. 5			

PC_UT_LaytonPD_2019

On 12/04/2019 09:00 the defendant was arrested for the offense(s) of:

	Offense Date	Offense Description	Statute	Gov Code	Severity	DV
1	11/07/2019	BURGLARY	76-6-202	UT	F3	No
2	11/07/2019	ASSAULT	76-5-102	UT	MB	No
3	11/07/2019	ASSAULT	76-5-102	UT	MB	No

Afin de classifier les faits reprochés, les policiers doivent nommer les différentes infractions commises et désigner les textes de loi correspondants. Le premier exemple (PC_FL_DaytonaBeachPD_2020) met en évidence les deux *felonies*¹⁰⁸ dont sont accusé le mis en cause, à savoir « *child abuse without great harm* » (qui relève de la loi 827.03(1) en vigueur en Floride) et « *aggravated assault with a deadly weapon without the intent to kill* » (loi 784.021(1)(A)). Le deuxième encadré (PC_LA_MonroePD_2018) indique que l'affaire

¹⁰⁷ Si l'individu commet plusieurs infractions, elles sont consignées dans le même *probable cause affidavit*.

¹⁰⁸ Le droit américain prévoit une classification tripartite des infractions pénales (*criminal offenses*), qui comprend, par ordre croissant de gravité : les *infractions*, les *misdemeanors* et les *felonies*. Un individu qui commet une *infraction* (dont l'équivalent français est la contravention) s'expose à une amende ou à d'autres sanctions alternatives ou complémentaires (peines privatives ou restrictives de droit comme la suspension ou le retrait de permis, stages de sensibilisation à la sécurité routière ou aux dangers de l'usage de stupéfiants, par exemple). Ces infractions pénales (lorsqu'elles sont réalisées sans circonstances aggravantes) n'engendrent toutefois pas une arrestation, une perquisition ou une saisie et ne sont donc pas concernées par l'établissement de l'existence de la *probable cause*. Les affaires décrites dans les *probable cause affidavits* concernent uniquement les deux autres catégories d'infractions : les *misdemeanors* et les *felonies*.

concerne deux infractions pénales : « *simple burglary* » et « *simple criminal damage to property* », sanctionnées respectivement par les lois 14 §62 et 14 §56 de l'État de Louisiane. Le troisième tableau précise que l'individu a commis des manquements aux lois 76-6-202 (« *burglary* ») et 76-5-102 (« *assault* ») en vigueur dans l'Utah¹⁰⁹. Cette opération de fléchage vers une ou plusieurs catégorie(s) spécifique(s) d'infractions pénales ne relève pas toujours de l'environnement péritextuel car elle peut apparaître au sein même de l'*affidavit* (en général, au début ou à la fin du texte), comme illustré par la figure 15.

Figure 15 : Exemple de catégorisation de l'infraction dans le corps du texte des *probable cause affidavits* (PC_FL_BrevardCountySO_2020(1))

AFFIDAVIT FOR ARREST WARRANT

State of Florida
County of Brevard

BEFORE ME Louis C. Hayn a sworn law enforcement officer, personally came Agent Chris Caporizzo #489, of the Brevard County Sheriff's Office, who being duly sworn deposes and says: that Affiant has reason to believe and does believe that probable cause exists for the arrest of Ashley Monique Spencer, Date of Birth 09/26/1986, Social Security Number [REDACTED] [REDACTED] last known address of 1411 Waldrun Street SE, Palm Bay, 5'2" 160lbs, Black Female for a violation of the laws of the State of Florida, to wit Solicitation to commit 1st degree Murder, contrary to section 777.04 (4-B), Florida Statutes and Solicitation to commit an Occupied Burglary with a Battery, contrary to section 777.04 (4-C) which occurred at 1700 W New Haven Avenue, Melbourne, Brevard County, Florida, 32904.

Le type d'infraction(s) pénale(s) dont il est question est donc clairement explicité et peut être repéré facilement par un lecteur n'étant pas familier de l'affaire. Cette opération de fléchage se traduit par le recours à une terminologie juridique spécifique et, plus particulièrement, aux termes et expressions (blocs phraséologiques figés) utilisés pour désigner les infractions dans les textes de loi : *child abuse without great harm*, *aggravated assault with a deadly weapon without the intent to kill*, *simple burglary*, *simple criminal damage to property*, *burglary*, *assault*, *solicitation to commit a first degree murder*. Par ailleurs, nous avons montré précédemment que la première désignation de l'infraction dans les *probable cause affidavits* ne relève pas toujours d'une classification précise car le récit reflète la connaissance initiale imprécise des faits dont dispose le policier lorsque l'intervention lui est assignée. L'enquête qu'il mène lui permet ensuite d'effectuer une catégorisation plus précise de l'infraction pénale.

¹⁰⁹ La première infraction pénale est une *felony* de troisième degré (*third degree* ; signalé par « F3 »), tandis que les deux autres sont des *misdemeanors* de classe B (*class B* ; « MB »)

La mention relativement vague « *a sexual offense* » au début de l'*affidavit* PC_FL_ClermontPD_2020, par exemple, fait l'objet d'une catégorisation plus restreinte lorsque le policier emploie les termes juridiques précis suivants en entête du document : « *Lewd or Lascivious Exhibition in Violation Of Florida State Statute 800.04 7(a)1* ». De même, dans l'*affidavit* PC_OK_RogersCountySO_2018, la première mention de l'infraction, « *having sex with a poney* », devient ensuite « *Indecent exposure and Bestiality* », car l'incident est associé à un cadre légal spécifique et défini. Cette catégorisation exemplifie parfaitement la transition du monde 2 au monde 3 de Popper. Une bonne connaissance des précédents du *common law* et des textes de loi est alors un prérequis essentiel. Les policiers doivent être familiers des cadres légaux existants mais aussi actualiser continuellement leurs connaissances car les définitions données aux infractions dans les textes législatifs peuvent être amenées à évoluer, dans la mesure où des adaptations et des modifications sont rendues nécessaire lorsqu'un contexte particulier survient. À titre d'exemple, la pandémie de Covid-19 (virus transmissible par voie orale) a généré la mise en œuvre de nouvelles législations (mesures de confinement, interdictions et restrictions diverses, fermeture des frontières, etc.). Dans ce contexte, un individu ayant volontairement toussé sur une employée d'un magasin (pour protester contre les mesures de distanciation sociale établies) a été placé en détention pour agression avec circonstances aggravantes (*aggravated assault*) :

Based on the verbal/Written statements obtained on scene, Deputy Custer charged Canfora with aggravated assault, given Canfora intentionally and unlawfully threatened, by word or act, (coughing on) to do violence to Puig. At the time the threat was made (during the COVID-19 pandemic), Canfora appeared to have the ability to carry out the threat, by active coughing on Puig. Canfora's threat created in the mind of Puig a well-founded fear that the violence was about to take place, and assault was made either with a deadly weapon or with a fully formed conscious intent to commit a felony. (PC_FL_VolusiaCountySO_2020)

Enfin, la caractérisation de l'infraction par les policiers n'est pas définitive car elle peut être requalifiée dans la suite du processus judiciaire en fonction de l'ensemble des preuves apportées par le travail d'enquête. La visée communicationnelle à l'œuvre dans les *probable cause* est donc de construire un discours modélisé qui soit correctement interprétable au sein de tel ou tel contexte de précédents juridictionnels. L'opération de fléchage et d'aiguillage conduite par les policiers se traduit par la catégorisation initiale de l'infraction, mais aussi par la construction progressive de la charge de la preuve.

4.4.3.3. Construction progressive de la charge de la preuve

Lors de la rédaction de l'*affidavit*, les policiers doivent rassembler des preuves suffisantes (qualitativement et quantitativement) pour justifier l'existence de la *probable cause* mais aussi, finalement, pour étayer l'hypothèse de la culpabilité du mis en cause. Nous avançons que la structure prototypique des *probable cause affidavits* décrite précédemment est mise au service de cette mécanique de fléchage. Chacune des étapes de cette structure prototypique tripartite a pour vocation d'informer et de guider le lecteur mais aussi, et peut-être surtout, de convaincre les instances juridiques. En effet, le récit chronologique et structuré des évènements a pour objectif de persuader les lecteurs en présentant les faits de façon logique, rationnelle et cohérente. La présentation du contexte inscrit l'affaire dans une temporalité et un lieu spécifiques et la mention de l'élément déclencheur expose une situation problématique (la réalisation d'une infraction) qui justifie l'intervention policière. L'étape suivante, la présentation des actes d'enquête et des éléments retenus, permet aux instances juridiques d'évaluer la qualité et la quantité des preuves recueillies. Enfin, dans le dernier mouvement rhétorique, l'auteur évoque les détails de l'action policière conditionnée par l'existence de la *probable cause* (l'arrestation ou la demande de mandat) et la résolution de l'affaire. En présentant rationnellement une suite logique d'évènements (démonstration), l'auteur mobilise le *logos*, l'un des trois registres rhétoriques de la persuasion définis par Aristote (avec l'*éthos* et le *pathos*) dans son ouvrage *Rhétorique*. Le *logos* ou « persuasion par le discours » « consiste à montrer que quelque chose est vrai ou apparaît tel » (Chiron 2007 : 1) ; or il s'agit bien du but recherché par les policiers lorsqu'ils présentent les faits qui se sont déroulés par le biais d'un récit cohérent, chronologique et structuré.

La charge de la preuve est également construite grâce à l'accumulation d'éléments probants. Le policier opère une sélection parmi les multiples informations qui lui sont transmises et retient en priorité les éléments déterminants, voire incriminants : « *Probable cause is built like a stack of blocks – by piling one fact indicating guilt on top of another* » (South Carolina Law Enforcement ETV Training Program 1976a : 9). Les rédacteurs des *probable cause affidavits* multiplient les preuves mais également les sources d'informations : dépositions de victime(s) et de témoin(s), auditions de suspect(s), indices recueillis par des pairs (policiers, experts scientifiques, etc.), constatations faites sur la scène de l'incident, vidéo-surveillances... Dans certains cas, le lecteur peut reconstruire facilement le cheminement dialogique avec plusieurs interlocuteurs lorsqu'il est explicité :

After speaking with Charles and Tara I returned to Cody and spoke with him further regarding this incident. I asked Cody if he remembered how he obtained the methamphetamine, to which he stated “they brought it to me.” I asked him who brought it to him, to which he stated “them”. I asked Cody to clarify that statement, to which he failed to do so. (PC_FL_PortStLuciePD_2018(3))

Cependant, à de nombreuses reprises dans les textes que nous avons étudiés, l’agentivité de l’énonciateur disparaît afin de mettre l’emphase sur les déclarations recueillies et leur contenu. La présentation des actes d’enquête devient alors implicite :

Jonathan stated Peter came into the office with regards to questions about the property. Peter started talking about a football game which led to a conversation about Collin Kaepernick. Conversation became heated and Peter became confrontational and threatening towards Johnathan. (PC_FL_PortStLuciePD_2018(1))

Lorsque les questions posées ne sont pas explicitées, le lecteur de l’*affidavit*, observateur extérieur n’ayant pas assisté à la scène, ne peut pas mesurer la façon dont le policier a guidé, voire influencé, l’échange et le type de preuves recueillies (Komter 2001 : 368) : le discours est modélisé pour que les questions posées par les enquêteurs disparaissent afin d’accorder la primauté aux déclarations et aux preuves. La conjonction de preuves verbales et physiques renforce la force probatoire des éléments présentés par l’auteur. En réalité, contrairement à ce que le terme « *probable* » laisse transparaître, aucune place n’est laissée au doute ou à l’incertitude dans les *probable cause affidavits* car le récit ne met pas en lumière la dimension probable mais plutôt le caractère avéré des faits présentés.

Après avoir présenté un panorama des genres discursifs de l’ADP et une analyse approfondie de la spécialisation à l’œuvre dans deux genres discursifs, nous proposons d’achever ce chapitre avec l’exploration d’un genre discursif spécifique : la fiction à substrat professionnel (FASP). Bien qu’il ne s’agisse pas d’un discours spécialisé en soi (nous y reviendrons), la FASP offre une voie d’accès au spécialisé qu’elle met en scène et constitue donc un support riche et pertinent pour les chercheurs, les enseignants et les apprenants en anglais de spécialité.

4.5. Le cas de la fiction policière à substrat professionnel

4.5.1. Cadrage théorique et développement de la recherche portant sur la FASP

En 1999, Michel Petit identifie et définit un nouveau genre « littéraire » qu'il nomme fiction à substrat professionnel (FASP), dans un article intitulé « La fiction à substrat professionnel : une autre voie d'accès à l'anglais de spécialité ». L'auteur est alors le premier à caractériser ce genre « qui, bien qu'ayant toujours existé, n'avait jamais, jusque lors, fait l'objet d'une réflexion approfondie et d'une analyse épistémologique » (Isani 2010a : §1). Pour relever de la FASP, un texte doit valider trois principaux critères : (1) être une fiction populaire à grand succès, (2) appartenir au genre du thriller car l'œuvre doit « raconter une histoire dont le lecteur a envie de connaître le dénouement » car « le suspense est un élément essentiel » (Petit 1999 : §27-28) ; et (3) être caractérisé par la présence de « substrat professionnel ». D'après Michel Petit, le substrat professionnel se traduit par « la présence permanente et nécessaire, à la fois dans le contenu narratif et dans l'écriture elle-même, de la représentation prégnante d'un réel professionnel qui en fait le véritable substrat de la fiction » (*ibid.* : §2). L'objectif premier de la fiction, celui de divertir, est alors détourné afin de présenter les pratiques culturelles et langagières propres à certains milieux professionnels. Pour Petit, « l'intrigue est, dans la FASP, essentiellement de nature endogène : elle se forme à l'intérieur du réel professionnel qui l'engendre » (*ibid.* : §33). La présence de substrat professionnel ne se réduit donc pas à la mise en scène d'un milieu professionnel en toile de fond de la fiction car « l'intrigue, la caractérisation et le dénouement [...] sont ancrés dans l'environnement professionnel et mis en fiction de manière à en être indissociables » (Isani 2010b : §3). Depuis les travaux de Michel Petit, de nombreux auteurs se sont intéressés à la FASP et ont publié divers articles dans des revues du monde de l'anglais de spécialité en France, telle que *ASp* (revue du GERAS, Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité) (De Charentenay 2001 ; Le Cor 2001 ; Van der Yeught 2004 ; Genty 2009 ; Isani 2009 ; Charpy 2010 ; Isani 2010d ; Chapon 2011b ; Charpy 2013) ou *ILCEA* (revue de l'Institut des Langues et des Cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie) qui a d'ailleurs consacré deux numéros à la FASP en 2010 et en 2022 (Genty 2010 ; Hamrit 2010 ; Isani 2010b ; Le Cor 2010 ; Petit 2010 ; Saber 2010 ; Laudisio 2018 ; Nallet 2018 ; Van der Yeught 2018a ; Cartron 2022 ; Isani 2022 ; Van der Yeught 2022). Shaeda Isani a également contribué au développement de ce champ d'étude et au renforcement de la caractérisation épistémologique de la FASP. L'auteur montre que la

FASP est un genre complexe et souligne la diversité et les variations génériques qui lui sont inhérentes, ainsi que les « *different degrees of FASPness* » existants (Isani 2004c : 34). Elle s'est également intéressée à la visée didactique de ce type de fiction (Isani 2004b ; 2006a ; 2006b ; 2010c), à l'hétérogénéité du lectorat et la vulgarisation des connaissances spécialisées (Isani 2009), à la représentation et la mise en fiction du réel professionnel (Isani 2010d et 2010c), à la FASP criminalistique, variante de la FASP encore relativement peu étudiée (Isani 2010d) et à l'imaginaire auctorial et à l'autoreprésentation dans la FASP (Isani 2022).

Il existe différents types de FASP et plusieurs manières de classer les œuvres appartenant à ce genre, en fonction de leur mode d'expression ou de la nature du substrat professionnel. Dans un premier temps, Michel Petit emploie le terme de « mode d'expression » pour qualifier les trois principales variantes du genre de la FASP : le roman, la télévision et le cinéma (2004 : 16). Au cours du temps, un glissement s'est opéré d'un mode d'expression à l'autre et Shaeda Isani évoque le passage de la FASP littéraire à la FASP cinématographique et télévisuelle et même à la FASP bande dessinée (2010b : §2). Dans un second temps, une autre classification a pu être envisagée en fonction de la nature du substrat professionnel. Jean-Pierre Charpy indique que des « groupes génériques spécialisés » formés par les différents genres particuliers sont produits par « la matrice de la FASP [...] (FASP économique, FASP juridique, FASP médicale, FASP militaire, FASP universitaire...) » (2010 : §3). Shaeda Isani distingue « les domaines de spécialisation 'classiques' – la médecine, le monde des affaires, le droit » et les domaines de spécialisation plus récents telle que « la criminalistique, les mathématiques, la psychologie, l'industrie du pétrole, la marine, par exemple » (Isani 2010a : §4). Nous pouvons également ajouter la FASP policière, catégorie dont Michel Petit confirme l'existence :

Le domaine policier répond, à l'évidence, au double critère de prégnance sociale et de culture populaire. Il paraît donc, à cet égard, tout à fait possible d'envisager de reconnaître l'existence d'une « FASP policière », c'est-à-dire d'une fiction [...] représentant [le] milieu [professionnel policier] avec les caractéristiques habituelles de technicité, d'authenticité, etc., de la FASP. (2004 : 19-20)

Pour certains auteurs, la FASP policière est un « sous-genre de la FASP du droit » (Chapon 2015 : 176-177) : « *Legal FASP is a popular genre which further sub-divides into lawyer FASP, judiciary FASP, police procedural FASP, forensics FASP and coronial FASP, with police procedural and lawyer FASP dominating the scene* » (Isani 2011 : §38).

À la différence des productions discursives présentées précédemment dans ce chapitre, les œuvres de FASP ne sont pas à proprement parlé des discours spécialisés car elles ne sont pas porteuses d'intentionnalité spécialisée :

[I]l apparaît clairement qu'une œuvre de FASP ne comporte aucune croyance ni désir par rapport à l'objet du spécialisé. Elle ne propose aucune thérapie pour guérir les malades, aucun jugement pour trancher les cas judiciaires, aucune méthode pour gérer des fonds, alors que les discours spécialisés sont produits pour satisfaire ces finalités. En 2016, Van der Yeught avance que la FASP est porteuse d'une « direction d'adaptation nulle » par rapport au spécialisé qu'elle met en scène (2016 : 60). C'est la raison pour laquelle les étudiants en médecine, en droit et en finance peuvent être lecteurs de FASP, mais ne se forment pas par elle. (Van der Yeught 2022 : §9)

Comme le souligne Michel Petit, « [l]e discours de la FASP [...] ne relève manifestement pas directement du discours d'une spécialité, mais d'abord naturellement (par nature), d'un autre ensemble ou paradigme discursif, celui de la littérature » (Petit 2004 : 9). Michel Van der Yeught (2018a) propose alors la notion de « paradoxe FASPien » (notre traduction) pour décrire la spécificité inhérente à la FASP qui constitue une voie d'accès à l'anglais de spécialité, sans pour autant être un discours spécialisé elle-même. Avant d'expliquer pourquoi et comment la FASP offre une voie d'accès au spécialisé, nous proposons de présenter succinctement les spécificités de la FASP policière et d'en fournir quelques exemples.

4.5.2. Présentation et exemples de FASP policière

L'univers policier fascine, comme en témoignent les multiples mises en scène de ce milieu dans la culture populaire :

La police – au sens générique du terme – est un sujet omniprésent dans notre culture populaire : médias, série, cinéma, romans, etc., au point qu'elle nous semble à la fois familière et mal connue, proche et lointaine, fantasmée et redoutée. Entre appréhension et fascination, la police alimente inexorablement ce fantasme. Où ce fantasme puise-t-il son origine : est-ce la fonction de la police dans le corps social, qui consiste à traiter de la part sombre de notre nature humaine : la violence, le mensonge, le secret, la politique, et la mort ? A moins que ce fantasme ne soit alimenté par l'opacité qu'entretient la police, et ce paradoxe qui lui est propre : « plus on en montre, moins on en sait » ? (De Maillard 2016 : 82)

Nombreuses sont les déclinaisons qui plongent le grand public dans l'univers policier. La fiction policière s'étend même au-delà des frontières des modes d'expression traditionnels (littérature, cinéma et télévision) et de nombreux jeux interactifs sont organisés autour du travail d'enquête : jeux de plateau (tel que le *Cluedo* où l'objectif est de retrouver le lieu, l'arme et l'auteur du crime), jeux de rôles collectifs grandeur nature tels que les Escape Games (jeux d'évasion lors

desquels les participants doivent mener l'enquête et dénouer une situation en temps limité) ou les *murder parties* (qui consistent à résoudre une énigme policière en incarnant les protagonistes de l'histoire), jeux vidéo où les joueurs peuvent incarner un policier... Le personnage du policier est une figure récurrente des œuvres de fiction destinées au grand public :

Le personnage du « flic » sous toutes ses formes – inspecteurs, commissaires, « privés » [...], hante les écrans des salles obscures. Tantôt justiciers, tantôt ripoux, ils ont pris dans notre imaginaire collectif la place que, tragique ou comique, le théâtre réservait jadis à ses héros. (Lebigre 1993 : 33)

De plus, les affaires policières sont particulièrement propices à la mise en récit et à la création de suspense (l'une des caractéristiques définitoires de la FASP) car l'intrigue repose généralement sur la chronologie suivante : élément déclencheur, actes d'enquête et péripéties puis résolution de l'affaire.

Dans le cadre de notre travail de caractérisation de l'anglais de la police, nous nous intéressons à la FASP policière (qualifiée de *police procedural* en anglais), c'est-à-dire aux œuvres de fiction qui se distinguent par la mise en œuvre d'un substrat spécialisé professionnel policier. L'une des publications pionnières de ce genre est le roman de William Wilkie Collins intitulé *The Moostone*, publié en 1868 et dont le personnage principal est un détective de Scotland Yard enquêtant sur le vol d'un diamant de grande valeur. Toutefois, le genre des *police procedurals* connut un véritable essor à partir de la fin des années 1940 (Reiner 2000 : 149). Nous différencions la FASP policière fondée sur le spécialisé professionnel policier de genres connexes qui mettent en scène des professionnels de domaines relativement proches qui mènent diverses enquêtes, tels que des détectives privés (dont les exemples les plus célèbres sont Sherlock Holmes, protagoniste des romans d'Arthur Conan Doyle [1859-1930], Hercule Poirot et Miss Marple, personnages créés par Agatha Christie [1890-1976]) ou des avocats (comme dans les romans contemporains de FASP juridique de John Grisham). Il convient également de souligner la distinction ténue entre deux sous-catégories génériques : la FASP policière et la FASP criminalistique (dont font partie les romans de Patricia Cornwell et de Kathy Reichs ou la série télévisée *Bones*, par exemple). Cette distinction est difficile à appréhender dans la mesure où la criminalistique est un domaine aux multiples facettes (Isani, 2010a : §12) qui mobilise des sciences dures (telles que la balistique, la toxicologie ou l'odontologie), des sciences humaines (psychologie, psychiatrie, linguistique) et des technologies (comme l'informatique) afin de les mettre au service de la résolution d'une enquête criminelle (activité policière privilégiée par excellence). Nous rejoignons Sandrine Chapon lorsqu'elle déclare :

« [s]i globalement les FASP médicales et les FASP judiciaires se déroulent dans des univers professionnels bien délimités, certaines FASP se situent au carrefour de plusieurs corps de métier » (2015 : 127-128). Shaeda Isani propose alors d'introduire la notion de « *panachée FASP* » pour désigner les fictions qui disposent d'un substrat professionnel pluriel, lorsque « deux (ou plusieurs) substrats professionnels coexistent équitablement » (2004c : 28-29). Nous pouvons ici citer la série télévisée *NCIS : Enquêtes spéciales*, fiction au substrat professionnel pluriel et interdisciplinaire, mêlant les domaines de l'investigation policière et de la criminalistique au milieu de la Marine américaine (Cartron 2022). En ce qui concerne notre objet d'étude, les œuvres de FASP policière sont multiples et le tableau 9 en recense certains exemples.

Tableau 9 : Exemples de FASP policière, en fonction des différents modes d'expression

Modes d'expression	Exemples de FASP policière
Littérature (auteurs et héros récurrents)	<ul style="list-style-type: none"> • Romans de Colin Dexter avec le personnage d'Endeavour Morse (<i>Detective Chief Inspector</i> à Oxford) • Romans d'Ian Rankin avec le personnage de John Rebus (détective de la police d'Édimbourg) • Romans de Phyllis Dorothy (P.D.) James avec le personnage d'Adam Dalgliesh (policier à Scotland Yard) • Romans de Craig Johnson avec le personnage de Walt Longmire (<i>Deputy Sheriff</i> puis <i>Sheriff</i> dans le Wyoming) • Romans de Michael Connelly avec le personnage de Harry Bosch (<i>Detective</i> dans la police de Los Angeles)
Cinéma	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Heat</i> (1995) • <i>Hot Fuzz</i> (2006) • <i>L.A. Confidential</i> (1997) • <i>Serpico</i> (1973) • <i>Seven</i> (1995) • <i>The Departed</i> (2006)
Télévision	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Brooklyn Nine-Nine</i> (2013-2021) • <i>Castle</i> (2009-2016) • <i>Chicago P.D.</i> (2014 - aujourd'hui) • <i>CSI : Crime Scene Investigation</i> (2000-2015) • <i>Law & Order</i> (1990-2010) • <i>Line of Duty</i> (2012 - aujourd'hui) • <i>Mindhunter</i> (2017-2019) • <i>The Rookie</i> (2018 - aujourd'hui)

4.5.3. La FASP comme voie d'accès au spécialisé policier

La fiction à substrat professionnel policière produite par des auteurs britanniques et américains présente un intérêt certain car elle offre une « autre voie d'accès » (Petit 1999) au spécialisé policier et à ses diverses facettes (langue, discours et culture). Nous proposons d'illustrer cet

aspect avec divers exemples extraits de la série télévisée policière *The Rookie*¹¹⁰ (2018 - aujourd'hui). Elle met en scène le personnage de John Nolan, un divorcé âgé de quarante-cinq ans recruté dans la police de Los Angeles (*Los Angeles Police Department, LAPD*). La série porte sur son apprentissage progressif de la profession aux côtés de deux autres nouvelles jeunes recrues et face au scepticisme de ses collègues. Cette série est inspirée de la véritable histoire de William "Bill" Norcross, quarantenaire ayant intégré la police de Los Angeles en 2015 (Starr 2019).

4.5.3.1. Authenticité du substrat professionnel présenté et adaptation à un public non-initié

La FASP propose une « représentation du milieu professionnel en action, tel qu'on pourrait le connaître de l'intérieur si l'on en faisait partie, présentant *a priori* toutes les garanties d'authenticité tant en ce qui concerne la langue et le discours que la culture » (Petit 2004 : 10). Le degré d'authenticité et de fiabilité du spécialisé représenté est alors une question récurrente dans les recherches portant sur la FASP (Isani 2010b : §3). Concernant la FASP policière, les contentieux récurrents concernent, entre autres, la rapidité avec laquelle les agents résolvent les crimes (Houck 2006 : 85), un rythme effréné non représentatif de la lenteur des procédures, l'omniprésence des détectives, le recours à la violence lors des auditions de suspects (Van Coops & O'Donnell 2019), et la présentation d'un monde simplifié et manichéen (Isani 2004b : 126). Dans certains cas, les auteurs de FASP jouent parfois eux-mêmes avec la frontière entre la fiction et la réalité. Dans la série télévisée policière *The Rookie*, il est possible de relever plusieurs mises en garde énoncées par différents personnages concernant le manque de véracité de la fiction, comme en témoignent les extraits suivants :

BISHOP: I've seen one of your movies.

PAYNE: What, you didn't like it?

BISHOP: It was fine. It just had nothing to do with real cop work. (saison 1, episode 7)

GREY: Mr. Freeman called in a favor with the Chief, asked if you can come be a technical advisor on his show today.

WEST : Really?

LOPEZ : He wants a rookie to tell him how to be a pretend cop? No wonder Hollywood always gets it wrong.

GREY: Which is why you're going with him. And before you protest that you'd rather clean the drunk tank...

LOPEZ: With my tongue.

¹¹⁰ Aux États-Unis, les nouvelles recrues dans les forces de l'ordre sont appelées *rookies*.

GREY: ... I will let you work 10-hour shifts next week, if you could please teach these actors how to properly clear a room. Or at least use their radios. (saison 2, épisode 9)

Toutefois, malgré une dimension romancée ou hollywoodienne indéniable, la crédibilité et la véracité du spécialisé représenté sont renforcées (Le Cor 2001 : §23) car « l’artifice de la fiction s’enracine dans une authenticité technique » (Van der Yeught 2004 : §51) grâce, entre autres, aux compétences personnelles des auteurs de FASP qui résultent d’années d’exercice dans la profession ou au concours de consultants appelés « *technical advisers* » (policiers retraités ou toujours en service ; Mercurio 2012). Une relation triangulaire sous-jacente unit les auteurs de FASP, les experts et les téléspectateurs. En consultant des spécialistes des domaines qu’ils mettent en scène, les auteurs s’inspirent d’un réel professionnel donné lorsqu’ils rédigent leurs romans ou leurs scripts et procèdent au tournage des épisodes. Un pontage devient alors nécessaire pour rendre le spécialisé accessible au grand public. Afin d’adapter le contenu spécialisé à un public de non-initiés, les auteurs de FASP peuvent employer plusieurs méthodes. Ils peuvent avoir recours à des stratégies narratives qui visent à mettre en scène un personnage novice ou extérieur au domaine de spécialité afin d’endosser le rôle d’intermédiaire. Ce protagoniste participe alors à des « échanges dyadiques dissymétriques » (notre traduction, Stoerr 2011 : 92) où les personnages porteurs de connaissances spécialisées expliquent le contenu spécialisé à un personnage candide. Par exemple, la série *The Rookie* met en scène trois nouvelles recrues et leurs mentors (*field training officers*) au sein de la police de Los Angeles, contexte particulièrement propice à la transmission de connaissances et de savoir spécialisés entre des agents confirmés et des novices. Par ailleurs, l’emploi de stratégies discursives spécifiques, dont le recours à des marqueurs discursifs d’explicitation (montée en généralité et recours à un hyperonyme, expansion d’un sigle/acronyme, présentation d’un équivalent terminologique, description du référent, comparaison, exemplification ; Cartron 2022 : §20-25) contribue également à rendre le spécialisé accessible au grand public.

4.5.3.2. Un substrat spécialisé disciplinaire, culturel et langagier

Nous postulons que, dans la FASP, le substrat spécialisé est double : il est constitué, d’une part, du substrat disciplinaire et culturel (lieux, artefacts, pratiques et connaissances spécialisées), et d’autre part, du substrat langagier (langue de spécialité).

Nous adoptons le terme de « substrat disciplinaire et culturel » au sens très large, englobant le disciplinaire (tout ce qui est lié à la « maîtrise théorique des connaissances de la spécialité »

[Petit 2004 : 17]), le culturel (ce qui traite de la « configuration stabilisée d'éléments hétérogènes propre à un groupe humain et constituée en patrimoine commun » [Saber 2010 : §12]) et les savoir-faire professionnels (c'est-à-dire la « maîtrise pratique des techniques et des procédures » [Petit 2004 : 17]). Pour Isani, la FASP offre l'occasion d'analyser « [le] fonctionnement quotidien [de la profession] » car elle nous donne à voir » les codes vestimentaires (tenues spécifiques à la profession), les artefacts (objets, enseignes et symboles), l'organisation spatiale (architecture, organisation de l'espace interne, proxémique), [...] la kinésique (rites et rituels gestuels), les relations intra- et interprofessionnelles, les protocoles de fonctionnement, etc. » (2006b : 100). Dans la FASP, les lieux, artefacts, pratiques et connaissances spécialisés représentés participent à la création d'un « effet de réel » (Barthes 1968), qui semble décuplé dans les fictions télévisuelles et cinématographiques car les lieux et les objets nous sont directement donnés à voir : la part d'imaginaire du lecteur est plus restreinte et le réalisme renforcé. Dans la FASP policière, les lieux (tels que la salle d'audition ou la voiture de patrouille), les objets (menottes, uniforme), les pratiques (audition, interpellation, perquisition), les milieux et leur culture sont autant d'éléments spécialisés mis en scène. Dans la première saison de *The Rookie*, quasiment tous les épisodes débutent avec un briefing de début de service (appelé *roll call*), mise en scène d'une pratique courante et quotidienne au sein des forces de police américaines.

Par ailleurs, le substrat spécialisé est également langagier. Les spécificités linguistiques de la FASP demeurent un aspect encore peu exploré. Le substrat langagier semble trop souvent être restreint au « vocabulaire scientifique », aux « concepts [...] trop hermétiques pour le téléspectateur » et à « la terminologie » (Le Cor 2010 : §20). Toutefois, la terminologie ne constitue que l'un des critères auquel s'ajoutent par exemple la phraséologie ou les fonctions rhétoriques ou pragmatiques des différentes productions discursives propres au domaine, telles que les interpellations ou les auditions de police, amplement mises en scène dans la FASP policière. L'énoncé utilisé par les policiers américains pour notifier les droits d'un individu placé en garde à vue afin d'être auditionné (*Miranda rights/warning*) est célèbre dans le monde entier, grâce à la renommée internationale des œuvres américaines de fiction policière (Ainsworth 2012 : 287-288). Les communications par radio sont également un élément du discours policier régulièrement invoqué dans la FASP. Dans le troisième épisode de la première saison de *The Rookie*, Jackson West (policier novice) et Angela Lopez (son *field training officer*) sont témoins d'un braquage. La policière confirmée transmet alors sur les ondes : « 7-Adam-7, we have a 2-11 in progress at our location. Requesting backup » (où 7-Adam-7 est

l'indicatif attribué à cette équipe et *2-11* fait état d'un braquage car il s'agit de la section du code pénal californien qui définit un vol qualifié). L'énoncé est également court, bref et concis afin de transmettre rapidement et avec efficacité les informations au centre de contrôle et de commandement.

4.5.3.3. L'encyclopédie spécialisée mise en récit

La fiction à substrat professionnel fonctionne comme une véritable *mimesis* (imitation en grec) des domaines et des langues de spécialité (Van der Yeught 2016a : 60) et elle nous tend un miroir dans lequel se reflète le réel spécialisé (Isani 2010b : §20). Pour certains auteurs, au-delà du reflet imitatif, la FASP donne vie au spécialisé qu'elle met en action, en mouvement (Le Cor 2001 : §33, Van der Yeught 2004 : §51). En effet, toute la diversité du spécialisé nous est donnée à lire/voir et à entendre : la langue et le discours spécialisés sont mis en relation avec des situations, des personnages, des lieux, des pratiques, des connaissances, des objets spécialisés. Les milieux et des discours ne sont pas seulement présentés, mais imités, reflétés, reconstitués et leur mise en récit les rend accessibles aux téléspectateurs. Mireille Hardy et Shaeda Isani soulignent « le potentiel de la FASP comme outil de médiation des connaissances factuelles relatives au domaine de spécialisation, les pratiques et le discours professionnels, ainsi que la culture spécialisée qui les subsume » (2011 : §1). D'après Michel Van der Yeught, la FASP puise sa « séduisante vérisimilitude » (notre traduction, 2016a : 60) dans les connaissances encyclopédiques propres au domaine de spécialité de référence qu'elle rend accessible. Ces connaissances encyclopédiques font partie intégrante du substrat professionnel et sont mises en mot et en scène afin d'être transmises au lecteur ou au téléspectateur :

FASP works often provide a highly accurate mimesis of domains and SLs. As they are generally produced by talented insiders, they evoke specialised communities and cultures in scrupulous detail. [...] the foremost merit of FASP is probably that its enticing verisimilitude is based on the authors' thorough mastery of specialised encyclopaedias which are part of specialised domains. I even suggest that FASP plots are essentially fictionalised encyclopaedic knowledge because they rely on an uncanny capacity to produce a discourse made of a large quantity of cross-connecting references. These close-knit networks of meaning relate fictional characters to the domain, but also to historical contexts, sometimes invented, sometimes real. They stimulate specialised questioning and interpretation and offer a valuable, albeit indirect, access to specialised encyclopaedias. (*ibid.*)

Les auteurs peuvent, par exemple, évoquer des événements réels (telles que des affaires très médiatisées) qui ont marqué l'histoire des communautés spécialisées. Dans l'extrait suivant de *The Rookie* (saison 1, épisode 14), la capitaine de police (Zoe Andersen) réprimande un agent (Lucy Chen) ayant usé de menaces à l'égard d'un suspect :

ANDERSEN: You told Mr. Acker, and I quote, “I will make you my personal project.” Nice. Kind of retro. *Very 1990s Rampart scandal.*

CHEN: I’m sorry, ma'am.

ANDERSEN: In today’s LAPD, especially in my house, we don’t threaten people. Not even the murderers.

CHEN: Yes, ma’am. Those words do not reflect the officer I am or the one I wish to be.

L’énoncé en italiques évoque un scandale ayant ébranlé la police de Los Angeles (*LAPD*) à la fin de années 1990 lorsque des policiers de l’unité antigang de la division de Rampart (*Rampart Division*) furent accusés de fautes professionnelles graves (falsification et fabrication preuves, faits de violence injustifiés, vol de cocaïne dans les scellés de la police, implication dans un braquage de banque). La responsable hiérarchique souligne ici que les pratiques policières ont changé et doivent à présent impérativement s’inscrire dans le respect et l’application de la déontologie professionnelle désormais en vigueur. Michel Van der Yeught souligne :

Pour que le lecteur soit sensible à cette authenticité [culturelle du substrat], il doit *interpréter* le discours faspien pour appréhender la qualité du maillage culturel construit par l’auteur. Le processus d’interprétation met en relation les éléments textuels avec différents contextes culturels évoqués et leur adéquation est proportionnelle à l’authenticité culturelle des romans. En ce sens, l’interprétation mobilisée par les textes de FASP s’apparente au processus interprétatif « encyclopédique » tel que Umberto Eco et Jean-Jacques Lecercle le décrivent (Eco, 1986 : 68 ; Lecercle, 1990 : 140, 1999 : 202-204, 211). [... [L]es œuvres de FASP sont essentiellement du savoir encyclopédique spécialisé fictionnalisé (2018a : §13 ; voir aussi Charpy, 2004 : 75). Bien évidemment, chaque auteur gère la dimension encyclopédique spécialisée à sa façon. Certains travaillent le maillage encyclopédique spécialisé de leurs œuvres afin d’aboutir à une texture très dense et culturellement chargée, tandis que d’autres procèdent par touches plus discrètes. (2022 : §18-19)

De plus, la fiction rend également certaines connaissances spécialisées accessibles grâce à de nombreux basculements dans des extraits de type encyclopédique. Dans la série *The Rookie*, par exemple, les nouvelles recrues apprennent à procéder à une interpellation (saison 1, épisode 2), à exécuter un mandat de perquisition (saison 1, épisode 6) ou à mettre en place un dispositif de protection de témoins (saison 1, épisode 17), ce qui conduit à une description et à une exemplification des différentes étapes de chaque procédure. Enfin, la FASP peut également faire intervenir la question de l’intentionnalité spécialisée lorsqu’elle s’intéresse aux débats relatifs aux domaines spécialisés :

Some FASP productions even contribute to social debates in relation to domains like medicine or law, and they edge close to their intentionalities since these debates often take place within the specialised communities themselves. Finally, FASP authors often carefully follow the evolutions of specialised domains and they promptly adopt linguistic innovations. (Van der Yeught 2016a : 60)

Dans *The Rookie*, les débats sur l'essence même de la profession, et en particulier sur les rapports avec le public, sont illustrés par différents échanges entre les personnages à propos de diverses thématiques : éléments en faveur du *proactive policing* (cette pratique met l'emphase sur le travail essentiel de dissuasion de la commission d'infractions ; saison 1, épisode 14), importance du *community policing* (philosophie policière qui préconise la construction de relations de proximité avec le grand public ; saison 2, épisode 7), difficultés rencontrées pour créer des liens avec les citoyens car les patrouilles sont réalisées en voiture (saison 2, épisode 17), positionnements et rôles différents à l'égard du public (les policiers sont-ils plutôt des gardiens [*guardians*] ou des guerriers [*warriors*] ?, saison 2, épisode 4). De même, le treizième épisode de la première saison porte sur la question de la différence entre l'esprit de la loi (*spirit of the law*) et la lettre de la loi (*letter of the law*), deux façons différentes de concevoir le respect dû à la loi. Ce débat est présenté sous forme d'une étude de cas tout au long de l'épisode et le déroulé narratif est construit autour de considérations sur l'éthique professionnelle. Ces questions mises en récit dans la fiction font écho aux préoccupations actuelles des forces de l'ordre.

4.5.3.4. Une visée didactique

La FASP constitue un support riche en potentialités d'emploi pour les enseignants et les étudiants en LANSAD et de nombreux auteurs s'intéressent à la FASP en tant que support pédagogique (Chapon 2015 ; Hamrit 2010 ; Isani 2004b ; Saber 2004). En offrant « une autre voie d'accès à l'anglais de spécialité » (Petit 1999), la FASP endosse une visée didactique car elle répond à un « double objectif : divertir et éduquer » (Boutet 2010 : §11). D'après Sandrine Chapon, « la FASP est en premier lieu un moyen efficace et stimulant intellectuellement pour l'enseignant de se constituer un capital culturel, pragmatique et linguistique indispensable pour enseigner la langue de spécialité » (2011a : §47). La FASP peut également contribuer à renforcer la motivation des apprenants :

La motivation étudiante réside dans le caractère particulièrement insolite d'inviter les personnages des séries sur les bancs de l'école. Si l'on se réfère à la définition du Robert, dictionnaire historique de la langue française, l'insolite est ce « qui étonne par son caractère inaccoutumé ». Le détournement de la fonction divertissante de la télévision en fait par essence une activité curieuse. Charge au concepteur de dispositifs didactiques de conserver à l'esprit la mise en garde de Daniel Pennac : « On est prié (je vous supplie) de ne pas utiliser ces pages comme instrument de torture pédagogique », en veillant à ne pas sacrifier la nature distrayante de la FASP sur l'autel de l'intérêt éducatif. (*ibid.* : §54)

Comme nous venons de le montrer, la FASP constitue un support riche en connaissances spécialisées car elle rend accessibles différentes facettes du spécialisé professionnel (langue, discours, culture). De plus, la FASP présente un intérêt culturel double car elle familiarise les apprenants avec la culture professionnelle, mais également avec le cadrage socio-culturel d'une période donnée :

[A] well-chosen FASP can reflect multi-layered, richly diversified cultural substrata: viewed in terms of concentric circles, the core may be seen as representing the culture specific to the particular profession depicted, which spreads, in widening circles, to the culture of the legal community as a whole, to finally merge with the regional and national cultures which shape and define the inner circles – thus confirming that FASP can prove to be an invaluable pedagogic tool in constructing the learner's intercultural professional competence with regard to his future professional environment. (Isani 2011 : §53)

Sandrine Chapon montre même que la mise en lumière des techniques policières d'identification dans la fiction a permis à de nombreux criminels d'acquérir des connaissances, en particulier en ce qui concerne la dissimulation des preuves :

[U]n segment de la population chez qui l'influence des séries est bien attestée est celui des criminels eux-mêmes. Les officiers de la police judiciaire ainsi que le magistrat travaillant à la Chambre de l'instruction (Q2-R5) et les magistrats instructeurs (Q2-R6, Q2-R8 et Q2-R10) font effectivement état de la compétence acquise par les criminels grâce à la fiction en matière de dissimulation des preuves. Le savoir-faire acquis par l'intermédiaire de la fiction est observable notamment dans les affaires de braquages ou de cambriolages dans lesquels les criminels utilisent de plus en plus souvent des masques pour ne pas être identifiés par les caméras de surveillance et recouvrent leurs vêtements de combinaison comme celles utilisées par les peintres afin qu'ils soient le moins identifiables possible par la suite. De même, les deux professionnels de la criminalistique interviewés mentionnent le fait que de plus en plus de voitures sont brûlées après avoir été volées afin de faire disparaître les preuves biologiques. Un juge d'instruction (Q2-R10) mentionne aussi que les délinquants ne révèlent plus d'informations par téléphone parce qu'ils savent qu'ils peuvent être écoutés. La fiction a également modifié la façon dont ils se défendent pendant l'instruction, défiant, de temps à autre, les magistrats instructeurs de trouver de l'ADN prouvant leur culpabilité. (2015 : 376)

Néanmoins, il convient de souligner que l'apport didactique de la FASP peut être amoindri si son appréhension n'est pas encadrée : le lecteur ou le téléspectateur ayant acquis des connaissances par lui-même disposera d'un savoir fragmenté et hétéroclite, en raison de la nature de l'acquisition qui sera « non guidée, non filtrée et non structurée » (Isani 2009 : §29). La lecture ou le visionnage non informé de FASP policière peut même conduire à une perception erronée des pratiques policières. Ce phénomène fait débat aux États-Unis et est qualifié de « *CSI effect* » (l'« effet Les Experts », en référence à la série télévisée), décrit en ces termes par Max Houck :

The gap between public perception and reality [...] is vast. And the popularity of these shows has led to complaints of a "CSI effect": at least some lawyers and judges have the impression that jurors

schooled on CSI, which has been on the air since 2000, now demand unreasonable levels of physical evidence in trials. Whether the CSI effect truly exists as a quantifiable influence on courtroom behavior is still a subject of debate. Of no debate, though, is the effect that the CSI programs have had on the activities of police, who now collect more pieces of physical evidence than ever before; in academia, where some forensics programs are growing exponentially; and in overburdened working laboratories, which are a far cry from the glitzy, blue-lit analysis palaces of TV. (2006 : 85)

Les téléspectateurs des séries policières et/ou criminalistiques participant à des procès en tant que jurés auraient donc tendance à avoir des attentes particulières, fondées sur une représentation simplifiée et erronée du milieu professionnel policier (nous incluons ici la police technique et scientifique). De plus, ces représentations fictives erronées auraient également un impact sur les pratiques des professionnels du domaine : « *New officers may have developed erroneous notions of how peace officers should behave. Roles in movies and television often foster false impressions as to what behaviors are acceptable* » (*Commission on Peace Officer Standards and Training* 1995 : 32). Ce phénomène est également prégnant en France où la fiction influence parfois le comportement des participants à un jury populaire (concernant les preuves ou les témoignages présentés pendant le procès) ou sur les choix de carrière de nombreux étudiants (recrudescence des inscriptions dans les formations universitaires en criminalistique¹¹¹, par exemple) (Isani 2010b). De plus, les résultats du questionnaire d'analyse des contextes d'exposition à l'anglais diffusé auprès des personnels de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais (voir chapitre 7, section 7.3.2.3.) montrent que ces policiers français sont peu friands des fictions littéraires à substrat professionnel : 57,9 % des répondants ne lisent jamais d'œuvres de fiction policière d'auteurs anglo-saxons traduites en français et 90,5 % ne lisent jamais d'œuvres de fiction policière en anglais. En revanche, 52,7 % des répondants regardent des œuvres de fiction policière (séries télévisées, films, etc.) en anglais (version originale) et une grande majorité d'entre eux (76,9 %) visionnent des œuvres britanniques ou américaines de fiction policière en version française, à des degrés de régularité divers. Un certain intérêt est donc porté à la FASP policière (principalement américaine, d'après les exemples cités par les répondants¹¹²) par les professionnels de police français. Par ailleurs, nous soulignons également le risque inhérent à l'exposition non-informée d'un public français aux séries télévisées

¹¹¹ Sandrine Chapon souligne que « [l']augmentation d'étudiants intéressés par les études en criminalistique aurait d'ailleurs poussé la police de l'État de Victoria en Australie à publier une page de mises en garde sur son site afin de rétablir la réalité du travail de la police scientifique. La page intitulée « *Is forensic science really like the television show CSI?* » déconstruit un certain nombre de mythes comme la rapidité à traiter les indices et la diversité des tâches pour lesquelles les experts fictionnels sont compétents » (2015 : 370).

¹¹² Les répondants citent, entre autres, les séries américaines de FASP policière suivantes : *Brooklyn Nine-Nine*, *Castle*, *Columbo*, *Esprits criminels*, *Les Experts*, *New York Police Blues*, *New York Unité Spéciale*, *Rick Hunter*, *The Shield*, *The Wire* et *True Detective*. Ils mentionnent également des œuvres de genres connexes tels que *NCIS : Enquêtes spéciales*, *The Mentalist*, *Dexter* et *Murder*.

américaines et à la nécessité d'éviter consciencieusement les amalgames entre le système français et le système américain : « en vertu de son exposition aux séries télévisuelles américaines et de l'absence de connaissances sur son propre système, le public européen s'approprie le système américain comme faisant partie de sa propre culture juridique » (Isani 2010b : §16). Une policière (P-Fr-8(E ; 18.10.2019)) rencontrée lors de nos journées d'observation au Commissariat central de Nantes nous indique que les mandats de perquisition ne sont pas toujours nécessaires en France ; or ces documents sont pourtant fréquemment demandés par les membres du public qui sont familiers des séries télévisées et des films policiers américains et qui remettent parfois en question la légitimité et la légalité des perquisitions réalisées sans mandat. Par conséquent, l'acquisition de connaissances spécialisées structurées ne peut s'effectuer que si elle s'inscrit dans un cadre permettant aux apprenants d'adopter une approche méthodologique et un regard critique et « [à] condition de s'assurer que les éléments de fictionnalité présents [...] soient bien identifiés comme tels » (Chapon 2011b : §55). Jean-Pierre Charpy prône l'« utilisation pédagogique des textes où le réel fictif crédible domine », mais souligne aussi que « les extraits dans lesquels le réel professionnel est malmené [...] pourront également être utilisés comme supports pédagogiques en raison de leur caractère polémique » (2011a : §77). En effet,

Un travail sur le mélange des genres (repérage de la source auctoriale, du discours spécialisé, du degré d'authenticité du document, des effets de dramatisation...) peut également permettre aux étudiants d'affûter leur jugement professionnel en s'efforçant de valider ou d'invalider des textes dont l'authenticité doit être évaluée. (Charpy 2011a : §74)

La FASP constitue donc un support riche en potentialités d'emploi pour l'enseignant en LANSAD, dont la maîtrise de l'encyclopédie spécialisée offre la possibilité d'exploiter la FASP à bon escient :

le praticien de LSP a en « apanage » une expertise spécifique, celle de la maîtrise du savoir encyclopédique de la spécialité, c'est-à-dire la capacité de bien interpréter les discours spécialisés et de mettre en relation signifiante les éléments textuels et extratextuels qui entrent en jeu dans son enseignement (Van der Yeught, 2016 : 59 ; 2018b : 12-13 ; 2019b : 80-81). Ce savoir encyclopédique assure à l'enseignant la capacité par excellence de corriger les inexactitudes factuelles de la FASP, y compris les erreurs de traduction qui peuvent fournir matière à travail pédagogique (Van der Yeught, 2004 : 38-39), et à équilibrer les perspectives pour tempérer les effets déformants du miroir fasprien (Isani, 2010), notamment en donnant la parole à des points de vue divergents [...]. (Van der Yeught 2022 : §46)

Bien que la FASP ne relève pas du discours spécialisé en soi, elle constitue un objet d'étude particulièrement intéressant et pertinent, raison pour laquelle nous avons souhaité l'inclure à notre démarche de caractérisation discursive de l'anglais de la police.

Conclusions du chapitre 4

Nous avons consacré le chapitre 4 à la caractérisation discursive de l'anglais de la police. Dans un premier temps, nous avons cartographié les principaux discours spécialisés recensés lors de nos recherches. Nous avons évoqué les différents types de publics visés car les policiers britanniques et américains interagissent avec de multiples acteurs lors de l'exercice de leurs fonctions : pairs policiers, membres du système judiciaire, citoyens spécifiques et grand public dans son ensemble. Nous avons ensuite détaillé les divers discours policiers en organisant notre panorama en fonction des cinq principales finalités du spécialisé qu'ils servent : (1) échanger pour garantir l'efficacité opérationnelle ; (2) collecter des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire ; (3) consigner, documenter et rendre compte des faits et des activités opérationnelles ; (4) réguler, encadrer et règlementer et les pratiques spécialisées ; et (5) réaliser des opérations de prévention. Nous nous sommes également intéressée aux discours spécialisés qui servent indirectement les finalités du spécialisé, en raison de leur caractère encyclopédique et pédagogique. Ces discours participent à la visibilité de la communauté spécialisée et guident les non-initiés vers l'acquisition de connaissances spécialisées. Dans un second temps, nous avons exploré la thématique de l'imbrication des discours qui font système et se complètent tout au long de la séquence policière afin de servir les finalités du spécialisé. Nous avons ensuite proposé une caractérisation linguistique fouillée de deux principaux genres de discours : les auditions de mis en cause (*suspect interviews*) et les *probable cause affidavits*. Ces genres spécialisés sont des agencements discursifs caractérisés par des faisceaux de régularité et mis au service d'une seule et même intention collective : servir la finalité des communautés spécialisées. Lors des auditions de mis en cause, les policiers opèrent une transition discursive du récit brut de l'auditionné vers une version modélisée exploitable dans la suite de la séquence policière et du processus juridique. Afin de mener à bien cette mission, ils ont recours à différentes techniques linguistiques et rhétoriques qui consistent à employer des énoncés qui fixent l'échange dans un cadre légal et aiguillent les propos vers un cadre juridique précis. Dans le cas des *probable cause affidavits*, le récit clair, concis et structuré des événements et le statut d'expert de l'auteur sont mis au service d'une visée communicationnelle spécialisée : convaincre les autorités judiciaires compétentes de la véracité des faits présentés et de l'existence de la *probable cause*, ensemble d'éléments probants qui justifient le déclenchement d'un acte spécialisé (arrestation, perquisition ou saisie). Ces genres laissent transparaître les attentes et les valeurs de la communauté discursive spécialisée et les normes qui régissent leurs productions textuelles. Plus largement, ces deux genres servent en parallèle l'intentionnalité

spécialisée du domaine car ils accompagnent les policiers dans l'exercice de leurs fonctions de maintien de l'ordre public, de protection des individus et des biens, de prévention et de répression des infractions aux lois en vigueur. En dernier lieu, nous nous sommes intéressée à la fiction à substrat professionnel (FASP) policière. Après avoir présenté le développement de la recherche sur cet objet d'étude, nous avons déterminé que la FASP ne relève pas du discours spécialisé *per se* car elle n'est pas porteuse d'intentionnalité spécialisée. Néanmoins, elle offre une précieuse voie d'accès au spécialisé et nous avons montré comment la FASP policière met en scène l'encyclopédie spécialisée par le truchement d'un substrat culturel et linguistique authentique. Par conséquent, la FASP constitue un support riche en potentialités d'exploitation pour les chercheurs en ASP mais également pour les enseignants et les étudiants de cette variété spécialisée de l'anglais.

Chapitre 5 : Éléments de caractérisation du lexique et de la terminologie de l'ADP

5.1. La dictionnarisation en ADP : une approche diachronique du lexique policier

5.1.1. Un phénomène précurseur en France

Afin de mettre en lumière les origines et évolutions significatives de la langue de spécialité étudiée, nous nous sommes intéressée à la publication des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies relatifs à cette variété spécialisée de la langue. Nous avons mené une étude dont l'objectif était de recenser la publication des premiers ouvrages monolingues existants afin de dater l'émergence de la langue de spécialité (Van der Yeught 2016b : §29). Pour Michel Van der Yeught :

Le pontage du spécialisé au non spécialisé effectué par les premiers dictionnaires atteste du moment historique où la langue spécialisée se sépare de la langue générale et apparaît en tant que phénomène linguistique identifiable comme objet par le chercheur et transmissible par le pédagogue. (2014 : §60)

D'après nos recherches, le premier ouvrage monolingue portant sur la langue spécialisée de la police fut publié en France en 1835 (Élouin *et al.* 1835). Bien que notre étude se concentre principalement sur l'anglais de la police, il nous semble pertinent d'examiner brièvement la nature de cet ouvrage français et le contexte historique qui caractérise sa publication, car ils sont révélateurs de la séparation originelle entre la langue policière et la langue générale, qui s'est produite dans le domaine policier français avant qu'elle ne se produise dans les domaines britannique et américain.

En France, trois dictionnaires relatifs à la police furent publiés au XVIII^e siècle : le *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances* par François-Jacques Chasles en 1725, le *Dictionnaire universel historique, chronologique, géographique et de jurisprudence civile, criminelle et de police des maréchaussées de France* par Gabriel-Henri de Bauclas entre 1747 et 1750 et le *Dictionnaire universel de police* par Nicolas-Toussaint des Essarts entre 1786 et 1790. Toutefois, comme nous l'avons montré dans le chapitre 2 (section 2.1.), le terme « police » a connu diverses évolutions sémantiques et redéfinitions au fil des

siècles. Au XVIII^e siècle, il s'emploie tantôt au sens large de gouvernance d'un ou plusieurs État(s), tantôt au sens restreint d'ordre public des villes, mais ne désigne pas encore la police en tant qu'appareil institutionnel et professionnalisé de l'État chargé du maintien de l'ordre public, de la prévention et la répression de la criminalité et de la protection des individus et des biens. Par conséquent, les trois ouvrages que nous venons de citer ne sont pas des dictionnaires de la langue policière *per se* car ils ne portent pas sur le domaine professionnel spécialisé qui fait l'objet de notre étude. Il faut attendre la fin du siècle et, en particulier, le début du XIX^e siècle pour que la notion de « police » s'éloigne du concept d'organisation politique et administrative d'une société, d'un État ou d'une ville et s'approche de la définition que nous lui donnons aujourd'hui et que nous avons adoptée dans le cadre de nos travaux.

Par conséquent, nous postulons que le premier dictionnaire de langue spécialisée (à proprement parlé) est le *Nouveau Dictionnaire de Police* publié en 1835 par M. Élouin (ancien magistrat), Adolphe Trébuchet (avocat et chef de bureau à la Préfecture de Police de Paris) et Eugène Labat (archiviste de la Préfecture de Police). Les auteurs de ce dictionnaire adoptent bien une définition de la police qui correspond à notre objet d'étude : « La police est instituée pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique, la liberté, la propreté, la sûreté individuelle. Son caractère principal est la vigilance. [...] Elle se divise en police administrative et en police judiciaire » (volume 2, p. 627). Cet ouvrage de type encyclopédique en trois volumes recense et définit les termes en lien avec le maintien de l'ordre public, la protection des individus et des biens, la prévention et la répression de la criminalité, les instructions et les lois que les agents de police doivent respecter et faire respecter, les actes et comportements à caractère criminel... Dans la mesure où le processus de dictionnarisation est « le résultat de forces sociales, économiques, politiques et religieuses qu'il est important de décrire » (Charpy 2011b : 38), nous nous sommes intéressée au contexte de publication de cet ouvrage. D'après l'historien Vincent Denis, cette période correspond à un tournant décisif dans l'histoire de la police française et, au-delà, européenne :

[Il s'agit d']un moment crucial dans l'émergence des systèmes policiers modernes en Europe, avec l'autonomisation de la police par rapport à la justice, la professionnalisation des métiers de police, le partage ou les rivalités entre polices civiles et corps militaires, la formation des polices des grandes métropoles, l'articulation entre les corps de police locaux et l'autorité étatique. (2016 : 2-3)

La publication du *Nouveau Dictionnaire de Police* coïncide avec l'émergence et la reconnaissance de l'institution policière en France et dans de nombreux pays du continent

européen au fil du XIX^e siècle. Le travail de recension opéré par l'auteur, l'étude et la définition des mots de la langue relative à ce domaine spécialisé peuvent donc être mis en parallèle avec l'effort contemporain de professionnalisation de l'institution policière. L'ouvrage comporte une dimension encyclopédique, mais également pédagogique car son caractère informatif et explicatif rend le spécialisé accessible aux non-initiés, y compris aux futurs spécialistes dont la communauté en cours de professionnalisation a besoin. Nous avons pu constater un processus relativement similaire en contexte anglo-saxon, bien qu'il soit plus tardif.

5.1.2. La dictionnarisation au Royaume-Uni et aux États-Unis

5.1.2.1. La dictionnarisation progressive de l'ADP

À la différence des évolutions perceptibles en France, les tentatives de travail lexicographique sont peu nombreuses au cours du XIX^e siècle au Royaume-Uni et aux États-Unis. D'après nos recherches, l'ouvrage pionnier en la matière est le *Police and Prison Cyclopædia* publié en 1892 par George W. Hale, officiant au sein du Lawrence Police Department (Massachusetts). Il s'adresse principalement à un lectorat policier, bien qu'il n'exclue pas les professionnels de domaines connexes et les membres du public désireux d'acquérir des connaissances sur les forces de l'ordre :

While this book was prepared particularly for police officers, and those whose duties call them into intimate relations with the criminal classes, still it contains information which is believed will prove of value to all who desire to be well informed on police matters and kindred subjects.
(p. v)

L'encyclopédie est divisée en quatre principales sections. La première s'intéresse aux principes généraux inhérents à l'exercice de la fonction de policier et propose un glossaire de termes usités par les policiers. La deuxième présente les informations recueillies sur diverses forces de police américaines : répartition du personnel en fonction des différents grades, salaires, nature et nombre d'interventions prises en charge par les forces de l'ordre, nombre total d'interpellations par an, localisation des différents postes de police, organisation du service de patrouilles... La troisième recense les données de différents établissements pénitentiaires américains : nombre d'employés, leurs fonctions et salaires, capacité d'accueil, nombre de personnes incarcérées, etc. La quatrième porte sur les polices et prisons dans différents pays (Autriche-Hongrie, Belgique, Canada, Danemark, France, Inde, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse, Turquie...). Dans la première section, la recension du vocabulaire employé par les policiers est restreinte à deux principales catégories : les termes qui désignent

les infractions pénales (*Definitions of crimes*, p. 1-14) et ceux qui relèvent du traitement judiciaire d'une affaire (« *words and phrases which an officer is most likely to meet in criminal proceedings* » p. 15, p. 15-27). Le travail d'explicitation engagé porte donc davantage sur la nécessité d'expliquer les mots du droit et met en lumière les nombreux emprunts à la langue juridique au sein du lexique de l'ADP¹¹³. Nous émettons l'hypothèse que les dictionnaires, lexiques, glossaires et encyclopédies de la police sont rares au fil du XIX^e siècle car la période correspond à l'émergence progressive de la police moderne anglo-saxonne qui poursuit, voire débute, sa professionnalisation¹¹⁴.

En revanche, le XX^e siècle est caractérisé par la publication de multiples ouvrages monolingues qui participent à la dictionnarisation de l'anglais de la police. Au Royaume-Uni, la *Police Encyclopædia* est publiée par Hargrave Lee Adam en 1910 et la *Police Encyclopedia of Legal Terms and Statute Law* par E. H. Glover et G. W. Hancock en 1935. Aux États-Unis, l'ouvrage *Modern Police Service Encyclopedia: An Up-To-Date, Technical Encyclopedic Handbook, Defining and Describing More Than 2,000 Separate Terms and Subjects From A to Z* est publié par A. Lawrence Salottolo en 1962, suivi du *Law Enforcement Vocabulary* de Julian A. Martin en 1973 puis du *Police Dictionary and Encyclopedia* de John Fay en 1988. Un glossaire terminologique publié en 1970 par l'établissement responsable de la formation de la *California Highway Patrol* (police d'État en Californie) souligne dans son titre la séparation entre la langue spécialisée et la langue générale en tant que phénomène linguistique observable et transmissible par le pédagogue (Van der Yeught 2014 : §60) : « *Glossary of Terminology: Definitions of Words and Phrases in Common Use in the California Highway Patrol, But Which Are Not in General Use by Persons Outside the Police Profession* ». Bien qu'elles soient plus difficiles à recenser en raison de leur caractère éparse et diffus, nous avons constaté que plusieurs forces de police ont publié des listes de mots et expressions employés par les agents britanniques (Durham Constabulary n.d. ; Hertfordshire Constabulary 2015) et américains (*Phoenix Police Department* n.d. ; *Metropolitan Police* de Washington D.C. 2013). La multiplication des ouvrages monolingues portant sur le lexique de l'anglais de la police se poursuit également dans les années 2000 avec, entre autres, la publication du *Dictionary of Law Enforcement* (Gooch & Williams 2007), du *Dictionary of Policing* (Newburn & Neyroud 2008) et du *SAGE Dictionary of Policing* (Wakefield & Fleming 2009). De plus, des ouvrages portant

¹¹³ Le caractère hybride et interdisciplinaire du lexique policier est exploré dans la section 5.3.2. de ce chapitre.

¹¹⁴ La professionnalisation progressive de la police britannique et américaine à partir du XVIII^e siècle est présentée en détail dans le chapitre 2, section 2.3.

principalement sur la communauté professionnelle, son histoire ou ses pratiques peuvent également fournir en annexe des glossaires de termes spécialisés. C'est le cas de *Cops and Writers: From the Academy to the Street* : cet ouvrage n'a pas vocation à proposer un travail lexicographique approfondi, mais il propose en première annexe un glossaire de termes couramment employés par les forces de l'ordre (O'Donnell 2019 : 193-201). La dictionnarisation de l'ADP est donc « un processus lent et évolutif » (Charpy 2011b : §47) qui se déroule parallèlement à la professionnalisation progressive de la police au fil des siècles.

Nous postulons que la dictionnarisation progressive de l'ADP au cours des XX^e et XXI^e siècles est le produit d'un contexte particulièrement propice. D'une part, ces travaux lexicographiques coïncident avec un effort soutenu de professionnalisation des forces de police britanniques et américaines. Ces publications sont mises au service des finalités du spécialisé car elles contribuent à l'acquisitions des connaissances encyclopédiques professionnelles et, par conséquent, à la formation des policiers, dans l'optique d'une professionnalisation progressive du métier. Il est aussi possible d'établir une corrélation entre la multiplication de ces ouvrages de dictionnarisation et les réformes successives de la police tout au long du XX^e siècle, également révélatrices de l'intensification des efforts visant à professionnaliser la police. D'autre part, la publication de dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés s'intensifie également en parallèle du développement des *police studies* et de la redéfinition des pratiques et du rôle traditionnel de la police (mouvement en faveur du *community policing*, souci croissant d'*accountability*¹¹⁵ et de transparence à l'égard du public...) à partir des années 1970 aux États-Unis et des années 1980 au Royaume-Uni.

5.1.2.2. Existence de sous-spécialisés et hybridité du lexique policier

À la différence des ouvrages relativement généraux portant sur l'ensemble du spécialisé policier et de ses différentes facettes, certains travaux lexicographiques se concentrent sur une sphère d'activité particulière de la police. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 1 (section 1.3.3.2.), le spécialisé policier peut se décliner en une variété de sous-spécialisés gigognes mis au service de la finalité principale : contrôle des frontières, circulation routière, lutte contre le trafic de stupéfiants ou contre la prostitution, gestion des attaques terroristes, etc. Ces sous-spécialisés se traduisent dans la langue par l'adoption de termes particuliers relatifs à ces

¹¹⁵ L'*accountability* est « [l]a capacité de la police à rendre compte de son action aux pouvoirs publics » et aux citoyens (Mailfait 2002 : 633).

domaines de compétence. Nous pouvons, par exemple, citer les travaux pionniers d'Arlan McGregor et d'Alan Burton (1985) sur le lexique propre aux opérateurs des centres de contrôle et de commandement de la police, ceux de Robert Massey & W. F. Druckenbrod (1974) sur la terminologie des patrouilleurs et de Richard A. Haynes (1999) sur le vocabulaire des unités d'intervention du SWAT (*Special Weapons and Tactics*). Ces publications témoignent de l'émergence de sous-spécialisés mis au service des différentes sphères d'activités de la police.

Nous avons également recensé plusieurs ouvrages lexicographiques en anglais destinés, entre autres, aux policiers, mais qui ne portent pas (ou pas exclusivement) sur l'anglais de la police. Divers dictionnaires et encyclopédies se consacrent simultanément à la police et à d'autres domaines connexes, tels que la médecine légale (Crew & Gibson 1937), les systèmes pénitentiaires (Kurian 1988) ou la justice pénale et la criminologie (Nash 1989). Cette catégorie d'ouvrages est révélatrice du caractère hybride et interdisciplinaire du milieu et du lexique policier et nous proposons d'explorer cette spécificité en section 5.3.2. de ce chapitre. Par ailleurs, divers ouvrages sont explicitement destinés aux agents de police et proposent une recension des termes employés par les criminels (membres de la pègre ou des gangs, par exemple). Le premier ouvrage de ce type est le *Vocabulum; Or, The Rogue's Lexicon* publié par George Matsell (1859), dont la préface explique : « *The rogue fraternity have a language peculiarly their own [...] so [...] a Vocabulum or Rogue's Lexicon, has become a necessity to the general reader, but more especially to those who read police intelligence* » (p. iv). D'autres ouvrages s'inscrivent dans le sillage de ce projet, tels que le *Dictionary of the Underworld: British & American* (Partridge 1950) et le *Gang Slanging Dictionary: A Collection of 8,620 Words and Phrases Used By Gang Members: A Guide for North American Law Enforcement, Emergency Medical Services, Teachers and Parents* (Flores 2004). Ces publications sont de véritables outils terminologiques mis au service des forces de l'ordre. Mieux comprendre le vocabulaire employé par les milieux criminels peut accroître l'efficacité des activités opérationnelles, en particulier concernant les interventions sur le terrain ou la collecte d'informations (*intelligence*) par le biais d'infiltrations, surveillances, écoutes, etc. : « *Cops need to know all the slang around so they understand what's going on. Drug lingo, black speak, hustler hype, mafia terms, prison culture, you name it... a cop survives by being able to figure out what's going on when he arrives at a situation* » (Poteet & Poteet 2000 : xiii). Par conséquent, les policiers adoptent ces termes qui deviennent partie intégrante du lexique professionnel spécialisé :

While most of the lingo is generated by cops, a good portion comes from bad guys. The police have adopted criminal terminology because it is quick and effective, particularly when trying to communicate with bad guys. For example, an East Los Angeles police officer interrogating a gang member about whether another gang member uses cocaine won't ask 'Is he using cocaine?'. The officer would more likely ask, 'Is he a cluckhead?' because cluckhead is the term used in the 'hood' (neighborhood) to describe a user of crack cocaine. (Philbin 1996 : iii)

Nous explorons la thématique du parallèle entre la culture et la langue des milieux policier et criminel dans le chapitre 6 (section 6.1.1.5.).

5.1.2.3. Langue de spécialité et traduction : ouvrages bilingues en ADP

Nos recherches nous ont également mise sur la piste des ouvrages bilingues consacrés à la définition, mais aussi à la traduction des mots et expressions du lexique spécialisé. Nous nous sommes intéressée exclusivement aux dictionnaires, lexiques et encyclopédies bilingues dont l'une des deux langues mobilisées est l'anglais. La période qui suit la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par l'émergence de collaborations transnationales formelles entre les services de police de différents pays (Côté-Boucher 2016 [2011] : xvii). En 1949, un Commissaire divisionnaire à la Sûreté Nationale et rapporteur de la Commission internationale de police criminelle indique :

La coopération policière internationale est de date relativement récente. Le développement et l'accélération des moyens de locomotion l'ont rendue nécessaire. Mais cette coopération ne s'est pas produite spontanément. Elle est l'aboutissement d'une lente évolution dans la lutte contre la criminalité sur le plan international. (Marabuto 1949 : 246)

Plusieurs facteurs, tels que la multiplication des flux de personnes (tourisme, immigration) et l'internationalisation du crime, ont conduit à la multiplication des interactions entre policiers et ressortissants étrangers et ont renforcé la nécessité d'établir une coopération policière internationale efficace. Lors de ces échanges entre locuteurs de pays divers et, bien souvent, de langues différentes, l'anglais s'est peu à peu imposé comme une véritable *lingua franca* (Millot 2020 : §1). Ce phénomène se traduit par la publication de nombreux dictionnaires et lexiques bilingues qui mettent en relation le lexique policier anglais avec celui de différentes langues : arabe (Işmat 1970), français (Michon & Tremblay 1981 ; Brunet 1990 & 2000 ; Gagné 1992 ; Ingleton 1992 ; Johnson *et al.* 1993 ; Salomon 1998), hindi (Puri 1984), allemand (Heiermann 1989), afrikaans (Du Toit 1994), espagnol (Tena Calvo 2002), roumain (Pielmuş 2013) et catalan (Permanyer i Fita & Ruiz i Casañas 2018). Pour Muriel Millet, responsable du département linguistique français d'Interpol, les dictionnaires spécialisés font partie de « ces ouvrages [qui] restent incontournables, véritables 'béquilles' toujours disponibles même en cas de panne de réseau informatique ! » (2007 : §10). Ce type de document propose un *compendia*

de règles constitutives lexicales acceptées par la communauté spécialisée (Van der Yeught 2019 : 70) dans deux pays différents et ces travaux lexicographiques ont pour objectif l'apprentissage des termes spécialisés dans une autre langue. Ce processus d'explicitation facilite la traduction des productions écrites, mais également les interactions orales avec des pairs policiers ou ressortissants étrangers. Par conséquent, ces publications bilingues sont indirectement mises au service du spécialisé car leur dimension encyclopédique et pédagogique facilite le recueil d'informations pertinentes et utiles au déroulé des enquêtes et des activités opérationnelles.

En raison de notre exploration de la transposition didactique de l'ADP en contexte LANSAD francophone (chapitre 9), nous avons porté un intérêt particulier aux ouvrages bilingues anglais/français. Ces travaux lexicographiques sont divers et riches en potentialités d'exploitation pour l'acquisition de connaissances lexicales et encyclopédiques spécialisées, y compris pour les enseignants et apprenants francophones de l'ADP. Au Canada, la politique du bilinguisme a conduit plusieurs auteurs à s'intéresser aux équivalents français des termes policiers anglais et inversement, ainsi qu'à leur définition. Cette démarche se traduit par la publication de travaux lexicographiques bilingues, tels le *Police Force Terminology (English-French)* d'Hélène Michon et Hélène Tremblay (1981) et l'*English-French Public Order Enforcement Vocabulary* de Mario J. N. A. Gagné (1992). En France, les dictionnaires, lexiques et glossaires bilingues se sont développés à partir des années 1990. Un parallèle peut être établi entre ce dynamisme éditorial et le désir de faciliter la compréhension entre les forces de françaises et britanniques avec la construction (à partir de 1988) puis l'ouverture du Tunnel sous la Manche en 1994. À titre d'exemple, une équipe de chercheurs de l'Université de Cambridge a mené un projet de recherche intitulé *Policespeak* et dont l'objectif était d'étudier les productions discursives des policiers français et anglais afin d'assurer une coopération future efficace entre les forces de l'ordre des deux pays :

The aim was to: research the existing operational languages and conventions used by the police: on both sides of the frontier [...], attempt to predict the communications demands, and propose a set of standards and communications protocols for mutually comprehensible police communication at the Channel Tunnel and its frontiers. (Johnson 2003 : 94)

Ces recherches ont abouti, entre autres, à l'élaboration d'un lexique bilingue recensant plus de 5 000 termes de l'ADP (Johnson 2000 : 12), à des fins de traduction, de formation et de communication dans les relations policières binationales et lors d'opérations conjointes :

The lexicon is intended to serve a number of important communicative purposes within the bilingual environment of the Channel Tunnel, including particularly the following: a practical guide to usage for operational needs, a reference for translators and interpreters, a training resource, the standard authority on prescribed linguistic forms. [...] Entry items are limited to those which are specific to policing language. General language items are included, however, if they have in addition a technical meaning (e.g., “caution” with the meaning of “statutory warning”). (Johnson *et al* 1993 : 82-83)

Enfin, certains travaux lexicographiques sont le fruit d’initiatives institutionnelles locales. Au sein de la Police nationale française, quelques outils, tels que des glossaires ou des lexiques bilingues, sont disponibles en ligne pour les policiers sur l’Intranet (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)). Il peut s’agir d’outils destinés à une branche spécifique de la police, comme le *Mémento professionnel français-anglais à l’usage des fonctionnaires de la Police aux Frontières* (2021) ou compilés pour un évènement particulier (Coupe du Monde, par exemple). Le *Mémento Professionnel Français-Anglais* destiné aux agents de la Police aux Frontières (PAF) est un glossaire bilingue de 80 pages, qui comporte de multiples listes de mots de vocabulaire et exemples de phrases (en français puis traduits en anglais) que les policiers de la PAF peuvent être amenés à employer dans l’exercice de leurs fonctions. Des notes portent également sur des faits de langue et mettent en garde contre les faux amis et les variations entre anglais britannique et anglais américain.

Les travaux lexicographiques bilingues mettent en lumière la dimension nationale de la langue spécialisée, ouvrent aux particularismes de divers variétés (Royaume-Uni, États-Unis, France) et contribuent à la diffusion d’un savoir savant et de connaissances encyclopédiques sur cette LSP. Dans la préface du *Lexique des termes de police* (anglais-français/français-anglais) (Salomon 1998), Philippe Melchior, Directeur de l’Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (IHESI) de 1997 à 2000, indique que la compilation de cet ouvrage fut motivée par divers constats :

En premier lieu, l’image des États-Unis, de leur police et de leur justice est omniprésente dans les médias (cinéma, séries télévisées, presse), l’affaire O.J. Simpson n’en est qu’une illustration, qui est encore dans les mémoires. Le niveau de délinquance et de la criminalité, de la violence et de la toxicomanie est plus élevé aux États-Unis qu’en France et leurs formes sont parfois différentes. Toutefois, la situation américaine précède souvent la nôtre. [...] [D]e surcroît, le système britannique de police et de justice n’est qu’à quelques heures de train de Paris et constitue une composante majeure au sein de l’Union européenne, raison supplémentaire d’inclure des termes britanniques à côté des termes américains. Aussi, dans une approche comparative, il est important pour l’IHESI de suivre l’ensemble de ces problèmes et le traitement qui en est fait aux États-Unis, comme plus près de nous, en Grande-Bretagne. Face à cette documentation, ceux qui viennent consulter sont donc confrontés à des termes parfois peu connus, voire sans équivalent français. [...] L’objectif de ce lexique est non seulement de permettre une meilleure compréhension des mots mais également des idées. (p. 7)

Pour la plupart, les termes du lexique sont associés à leur équivalent en anglais ou en français. Cependant, en raison du caractère national de la langue de spécialité concernée, la traduction de certains termes peut poser problème :

Selection of equivalents for culture-dependent dictionaries may present major problems. On account of the cross-cultural differences, it may be extremely difficult or downright impossible to find an equivalent with the same meaning as the lemma. Despite apparent correspondence between the lemma and equivalent, the two may refer to different realities. (Bergenholtz & Tarp 1995 : 62)

Lorsque des mots, expressions ou concepts sont propres aux variétés britanniques et américaines de la LSP et ne possèdent pas d'équivalent direct en français (ou inversement), l'auteur du *Lexique des termes de police* propose de les définir et les expliquer afin de les rendre accessibles et compréhensibles. Le concept anglais d'« *accountability* » est explicité pour les locuteurs français : « Notion anglo-saxonne de rendre compte, de la part d'un service de police, à son organisme de tutelle, aux autorités locales et aux citoyens, au moyen de rapports annuels, auditions publiques, etc. » (Salomon 1998 : 11). De même, les termes qui désignent des organes institutionnels sont particulièrement difficiles à traduire car chaque système national possède sa propre organisation et ses particularités. La spécificité américaine « *ATF (Alcohol, Tobacco and Firearms)* » est définie comme « Police fédérale qui est sous tutelle du ministère du Trésor et compétent pour les infractions liées à l'alcool, le tabac et les armes et explosifs » (*ibid.* : p. 14) et l'« *Audit Commission* » britannique est présentée ainsi : « Un peu comme la Cour des comptes[,] [...] organisme [qui] publie de nombreux rapports sur l'efficacité et l'organisation des services de police britanniques, suivis d'importants effets et changements pour ceux-ci » (*ibid.* : p. 15). De façon similaire, le service français d'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) fait l'objet d'une présentation détaillée (description sommaire suivie de la composition de son personnel, de son rôle et de ses missions), destinée aux locuteurs anglophones afin de les familiariser avec cette spécificité du système français (p. 109).

Le processus de dictionnarisation offre donc la possibilité de retracer l'émergence de la langue policière et de montrer comment la langue s'est progressivement spécialisée, parallèlement au renforcement de la professionnalisation et de la formation des membres de la communauté spécialisée. À la différence de certains processus de dictionnarisation qui « se déroulent sur des périodes relativement ramassées et se prêtent à des datations précises », la dictionnarisation de l'anglais de la police « exig[e] des phases évolutives plus lentes et pass[e] par des mutations plus diffuses » (Van der Yeught 2016b : §29). L'étude des dictionnaires, glossaires, lexiques et

encyclopédies spécialisés fournit un aperçu de l'émergence de la langue dans le temps et dans l'espace, de certaines de ses caractéristiques (existence de sous-spécialisés, interdisciplinarité, caractère hybride, dimension nationale) mais aussi de ses évolutions.

5.1.3. Variations temporelles et évolution du lexique policier

Les règles constitutives lexicales (« X compte pour Y dans C »)¹¹⁶ compilées dans les dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés sont associées à un contexte spatio-temporel particulier :

As regards the context (C) variable in constitutive rules, it concerns both the perimeter where a rule applies – let's call this rule context the “macro-context” – and the context of the actual utterance which puts the rule into effect – let's call this utterance context the “micro-context”. In specialised language, these two contexts have to coincide so that discourse can make sense. (Van der Yeught 2018b : §38)

La variable (C) détermine le contexte (période et lieu) pour lequel une définition (Y) est valable pour un terme ou une expression (X) de l'ADP. Certains termes traversent les siècles, comme le terme *felon*, employé pour désigner un criminel et qui, d'après Tom Philbin, « remonte à la nuit des temps » et « a commencé son voyage étymologique au Moyen-Âge, lorsqu'il décrivait une personne 'pleine de venin' » (*full of venom*) (notre traduction, 1996 : iii). Certains termes de l'ADP trouvent leurs origines dans la terminologie juridique issue du vieil anglais (*old English*) :

Les premières tribus germaniques, Angles, Saxons, Jutes [...] se sont définitivement installées après le départ des derniers Romains, donc vers le milieu du V^e siècle. [...] Si les premiers envahisseurs ne possédaient pas de profession juridique particulière au sens où nous l'entendons aujourd'hui, ils n'ignoraient pas le besoin d'assurer la justice et donc la nécessité d'utiliser ce que nous appelons maintenant une terminologie juridique pour caractériser, non seulement les crimes et les délits, mais aussi nommer les personnages qui étaient amenés à intervenir, ainsi que les objets ou concepts utilisés pour le règlement des conflits. C'est de cette époque que datent des mots tels que [...] *guilt* (en vieil-anglais, *gylt* délinquance), *murder* (en vieil-anglais *mordor*, meurtre), [...] *sheriff* (en vieil-anglais *scīrgerēfa* soit le composé *shire reeve*, bailli du comté), *steal* (en vieil-anglais *stelan*, voler), [...] *theft* (en vieil-anglais *thīefth*, voler), *thief* (en vieil-anglais *thēof*, voleur), [...] *witness* (en vieil-anglais *witnes*, connaissance ou témoignage) [...] Tous ces mots, noms et verbes, correspondent bien aux préoccupations initiales d'un groupe qui tend à se constituer en société ordonnée. Trouver ce qui est juste (*right*), s'assurer de la fiabilité de témoignages (*oath*, *ordeal*, *swear*, *witness*), décrire le patrimoine (*goods*) et sa transmission (*bequeath*), nommer les délits (*steal*, *manslaughter*, *murder*, *theft*) et ceux qui les commettent (*thief*), nommer ceux qui ont en charge de faire respecter la loi (*sheriff*), ce sont là les bases de ce qui entraîne la nécessité de lois dans une société organisée. (Trouillon 2010b : §35-40)

¹¹⁶ Ce concept est présenté dans le chapitre 1, section 1.2.3.3.

Le sens des mots du lexique policier peut également évoluer avec le temps. Patrick O'Donnell évoque l'exemple du mot « *hitches* » qui perdure malgré la disparition des pratiques qu'il désignait initialement :

In my department, "calls for service" are known as "hitches." They are called hitches because back when horses drew patrol wagons, the horses had to be tied to a "hitching post" while the officer conducted business. Thus, they were "tied up on a hitch" and unavailable. (2019 : 169)

Les termes inhérents au lexique policier peuvent aussi être amenés à apparaître ou à disparaître au fil du temps (Chersan 2011 : 411).

De nouveaux mots peuvent être créés pour désigner de nouveaux phénomènes et devenir parties intégrantes du lexique policier. C'est le cas des néologismes employés pour désigner de nouvelles formes de criminalité, tels que *carjacking* ou *cybercrime*. À partir des années 1990, le terme *carjacking* intègre peu à peu le vocabulaire des policiers américains pour désigner un vol de voiture avec violence sur le conducteur. Pour certains observateurs, le terme est créé en 1991 lors du décès de Ruth Wahl, tuée lors du vol de sa voiture à Détroit (Pulitzer 1996 : 9). Il s'agit d'un « mot-valise » composé de *car* (voiture) et *hijacking* (vol, détournement) et qui regroupe sous un même terme « un ensemble de formations qui consistent à créer un unique lexème à travers diverses manipulations, tenant en général du télescopage, du signifiant de deux lexèmes-bases » (Mortureux 1995 : §24). Le terme s'est ensuite généralisé aux États-Unis, mais également à l'étranger car il est désormais aussi usité par les policiers britanniques (ou même français). De façon similaire, avec le développement des nouvelles technologies et d'Internet, le terme *cybercrime* a été créé à partir du préfixe *cyber-* (mots relatifs à l'utilisation d'Internet) et du mot *crime* afin de désigner une nouvelle forme de criminalité : les infractions pénales réalisées au moyen d'un système informatique (piratage, harcèlement en ligne, diffusion de contenus pédopornographiques, etc.). Des néologismes peuvent également être créés pour désigner des techniques et méthodes policières nouvelles. En 1888, le Dr. Thomas Bond, médecin légiste et chirurgien anglais, fut chargé par la police d'établir le profil psychologique de Jack l'Éventreur, surnom donné à un tueur en série qui sévissait à Londres et dont l'identité demeure aujourd'hui encore inconnue. Pour de nombreux auteurs, ces travaux marquent l'émergence d'une nouvelle technique d'investigation policière fondée sur l'analyse comportementale d'un criminel à partir des éléments du crime commis et destinée à déterminer le profil psychologique de l'auteur des faits (Alison *et al.* 2007 : 493-494). Par la suite, en contexte américain, divers spécialistes (psychologues, psychanalystes, psychiatres) ont placé leurs connaissances au service de la police dans le but de résoudre certaines affaires. À partir

des années 1970, des agents du FBI (dont John E. Douglas et Robert Ressler) se sont intéressés à cette technique d'investigation et mènent différentes études afin de fonder scientifiquement cette nouvelle méthode qu'ils nomment « *criminal profiling* » (profilage criminel, en français)¹¹⁷ :

Since the 1970s, investigative profilers at the FBI's Behavioral Science Unit (now part of the National Center for the Analysis of Violent Crime) have been assisting local, state, and federal agencies in narrowing investigations by providing criminal personality profiles. An attempt is now being made to describe this criminal-profile-generating process. A series of five overlapping stages lead to the sixth stage, or the goal of apprehension of the offender: (1) profiling inputs, (2) decision-process models, (3) crime assessment, (4) the criminal profile, (5) investigation, and (6) apprehension. (Douglas *et al.* 1986 : 401)

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'apparition d'une nouvelle technique d'investigation fondée sur l'analyse du comportement et du profil de l'auteur de crimes a donc conduit à la création d'un nouveau terme pour la désigner. Ce néologisme a également généré divers dérivés tel que « *profiler* », pour évoquer une personne en charge du profilage d'un criminel.

D'autres termes, en revanche, deviennent obsolètes. En raison de l'évolution des pratiques policières et des outils mobilisés, certains termes sont amenés à disparaître. L'un des policiers britanniques contactés nous indique que les *crime reports* (procès-verbaux de plainte) étaient connus sous l'appellation de « *Crifs* » or « *CCWS* » (pour *Crime Complaint Working Sheet*), mais que ces formulaires papier ont été abandonnés au profit d'un format électronique, ce qui a conduit à l'abandon progressif de ces termes (P-Br-5(Q ; 18.12.2019)). Un autre policier évoque d'autres exemples de mots ou d'expressions désormais tombés en désuétude :

“Flash call” meant driving very fast to a situation with the emergency lights flashing... it is now called an Immediate Call. We used to call smaller patrol cars ‘biff cars’ but that has stopped being used. The staff who work in custody used to be known as ‘jailers’ but they are now Detention Officers. The “bundle bus” or “fun bus” is the large vehicle used by a number of officers... now it is just a van. (P-Br-9(Q ; 23.04.2020))

Par ailleurs, nous avons également remarqué que l'évolution du vocabulaire policier et l'abandon de certains termes sont liés à une volonté d'adopter un langage inclusif et dépourvu de stéréotypes discriminatoires. Nous pouvons ici établir un parallèle avec la recherche du politiquement correct, « mouvement né dans les années 1970-80 [et qui] consiste en une lutte permanente contre toute forme de discrimination des minorités de la société—contre le racisme,

¹¹⁷ L'émergence du *profiling* est retracée et mise en scène dans la série télévisée *Mindhunter* (Netflix, 2017-2019).

le sexisme, etc. » (Gardelle 2010 : 81). Plusieurs policiers britanniques ont souligné la disparition de termes discriminatoires associés à des connotations négatives, tels que « *pikey* » pour désigner les membres des communautés gitanes ou « *Dorris* », « *Woopsies* » et « *WPC* » pour désigner les collègues de sexe féminin :

There are certain words that are no longer used, and quite rightly so. Anything that can be deemed as racist, homophobic etc. are no longer used. For instance, some words were used on a daily basis to describe a certain group ie “pikey” was a term for the travelling community. This has not been used to my knowledge since approximately 1997. The word would be included in a sentence such as “He is a thieving pikey”. (P-Br-4(Q ; 17.12.2019))

There were many politically incorrect words which are no longer used because it is not appropriate ie Female Police Officers were called “Dorris” or Woopsies (WPC). (P-Br-5(Q ; 18.12.2019))

The only terminology in policing that I recall no longer being in use is the abbreviation WPC, meaning Woman Police Constable. This is an extremely outdated term that has been removed due to its overtly sexist nature. (P-Br-6(Q ; 20.01.2020))

L’un des policiers nous indique que les agents peuvent être sanctionnés s’ils utilisent des termes non appropriés :

The sanction would depend on the words or phrases used and in what context. If it ended up a disciplinary matter the officer might receive a written warning, a final written warning for 18 months, or ultimately the sack. Insults of any nature are not tolerated in our job and rightly so. As stated it would be dealt with on a case by case basis. (P-Br-4(C ; 11.02.2020))

Le spécialisé policier anglo-saxon est donc diachroniquement marqué car le lexique employé évolue au fil du temps.

Outre les variations temporelles que nous venons de décrire, le vocabulaire policier dispose également d’autres particularités mises au service des finalités du spécialisé. Nous proposons, à présent, de mener une étude des réseaux notionnels inhérents au domaine policier, ce qui nous conduit à adopter une approche terminologique de la variété spécialisée étudiée. Il nous semble intéressant de convoquer ce type d’approche, dans la mesure où la terminologie donne la primauté aux concepts et peut être définie comme un « [e]nsemble des termes relatifs à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d’ensembles culturels » (définition du Trésor de la Langue Française informatisé n.d.). Par conséquent, l’étude de la terminologie policière nous paraît particulièrement pertinente car elle offre la possibilité de poursuivre notre travail de caractérisation des mots de la langue spécialisée, mais aussi de mener l’enquête sur les termes en tant qu’« indices principaux de la structuration conceptuelle

d'un domaine spécialisé » (Peynaud 2015 : §5), c'est-à-dire en tant que voie d'accès à la façon dont les policiers perçoivent et désignent les éléments du monde qui les entourent (objets, personnes, évènements, etc.) afin de servir au mieux les finalités du spécialisé.

5.2. Organisation conceptuelle du domaine et terminologie policière

5.2.1. Éléments de définition et cadrage théorique

Dans un premier temps, nous nous sommes interrogée sur l'existence d'une terminologie policière. À la différence de la lexicographie qui propose de « dresser des listes de mots », la terminologie est un « travail d'ordonnement » ayant pour but de mettre au jour « un système notionnel » et de « bâtir un modèle qui illustre la structure cognitive et terminologique du domaine » (Schwab 1984). Le mot « terminologie » désigne à la fois « un ensemble structuré de notions scientifiques et techniques » (Lerat 1990 : 79) et la discipline, c'est-à-dire l'étude de cet ensemble structuré. Nous nous sommes intéressée aux travaux de l'école viennoise de terminologie et, plus particulièrement, à ceux de l'Autrichien Eugen Wüster, « théoricien et praticien de la terminologie [...] souvent présenté comme 'le père' de 'la terminologie moderne', [...] dont il aida l'éclosion dès ses écrits de 1931 » (Candel 2004 : 15). D'après les travaux de Wüster, la terminologie va au-delà du lexique spécialisé car elle donne la priorité aux concepts (dans une démarche onomasiologique), associe chaque terme du domaine à un objet et à un concept (relation idéalement caractérisée par des critères de biunivocité et de motivation) et propose une structuration ordonnée en hyperonymes et hyponymes des termes du domaine (Wüster 1979, traduit par Candel 2004 : 17). Au début des années 2000, plusieurs chercheurs ont remis en question certains aspects des travaux de Wüster :

Que peut-on reprocher à la terminologie classique wüsterienne ? De s'être construite sur des idéaux [...] de la monosémie stable, de l'univocité [...], du terme comme étiquette apposée de manière immuable et quasi immanente sur la chose qu'il désigne, de la standardisation ou normalisation, bref d'une langue fabriquée de toutes pièces et contrôlée par la communauté linguistique pour façonner le monde. (Thoiron & Béjoint 2010 : 106)

Néanmoins, la terminologie telle qu'elle est envisagée par Wüster permet de mettre au jour les réseaux notionnels (Stark 2018 : §44) qui témoignent de la projection des états mentaux intentionnels et spécialisés des professionnels de police sur les éléments (objets, personnes, évènements, etc.) qui les entourent (Van der Yeught 2019 : 62). En effet, « [e]n tant que

dénomination de concepts, les termes révèlent la structuration conceptuelle du domaine terminologique auquel ils appartiennent » (Peynaud 2015 : §4) et, par conséquent, constituent une voie d'accès au spécialisé policier et à son expression dans la langue.

À notre connaissance, les approches terminologiques de l'anglais de la police sont très peu nombreuses, voire inexistantes. L'ouvrage *Police Force Terminology (English – French)* publié en 1981 par Hélène Michon et Hélène Tremblay (édition revue et augmentée de la *Terminologie de la police* de 1979) mérite cependant d'être mentionné. Il s'agit d'un dictionnaire bilingue anglais/français qui recense des termes de l'ADP. Les entrées peuvent comporter différentes informations sur le terme : sa « définition formelle » (signalée par la mention « D. »), « son contexte, qui éclaire un ou plusieurs aspects de la notion désignée par le terme » (signalé par « C. »), un « exemple d'utilisation, qui illustre l'emploi du terme dans une phrase » (« E. »), « [t]out autre renseignement pertinent [qui] fait l'objet d'une observation » (signalé par un astérisque), d'éventuels synonymes, abréviations ou variantes orthographiques (« SYN. »), des renvois (« VOIR », « SEE » ou « cf. »), le niveau de langue (« populaire »/« *slang* », « familier »/« *colloquial* »), les relations hiérarchiques (« générique »/« *generic* », « spécifique »/« *specific* ») ou encore la traduction en anglais/français (Michon & Tremblay 1981 : viii). Ces catégories font écho à celles sélectionnées par Catherine Resche lors de son travail de compilation de fiches terminologiques portant sur l'anglais de la bourse (Resche 1985, cité par Van der Yeught 2012 : 54). Dans la terminologie comparée de l'anglais et du français des bourses de valeurs qu'elle propose, Catherine Resche présente des fiches terminologiques qui comprennent différents items : définition, note, contexte, synonyme, antonyme, « voir aussi » (renvoi), équivalent anglais/français. Toutefois, bien que ces catégories soient mentionnées dans le Guide d'utilisation figurant parmi les premières pages de *Police Force Terminology*, elles ne sont qu'occasionnellement mobilisées et ne sont pas systématiquement incluses dans chacune des entrées du dictionnaire. En réalité, malgré son titre, *Police Force Terminology* relève plutôt du dictionnaire bilingue que de la banque terminologique. Cet ouvrage, présenté dans l'avant-propos comme un « vocabulaire » (au sens de répertoire de mots), adopte une approche qui nous semble d'ordre lexical plutôt que terminologique. Pour chaque entrée, le mot (ou signe) est souvent (mais pas toujours) accompagné d'une explicitation du concept (sa définition). En revanche, les relations hiérarchiques entre les termes ne sont quasiment jamais présentées. Ainsi, les mentions « *generic* », « générique », « *specific* » et « spécifique » apparaissent respectivement six, cinq, quatre et zéro fois dans l'ensemble de l'ouvrage. Cette rareté semble s'expliquer, en particulier,

par un choix délibéré des auteurs lors de la sélection des items : « nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, et [...] étant donné le grand nombre de termes propres au domaine, seuls les plus généraux ont été recensés » (Michon & Tremblay 1981 : viii).

Bien qu'il n'existe apparemment pas de recension terminologique des notions inhérentes à l'ADP, nous postulons néanmoins que cette variété spécialisée de l'anglais est, du moins partiellement, terminologisée. Tout d'abord, nous souhaitons montrer qu'il est possible de mettre au jour « un système notionnel » illustrant « la structure cognitive et terminologique du domaine » (Schwab 1984). Dans un second temps, nous mettons en lumière le fait que de nombreux termes peuvent être associés à un objet et à un concept et valider les critères adéquats de biunivocité et de motivation. En dernier lieu, nous explorons les éléments d'instabilité terminologique inhérents à cette langue de spécialité et abordons les questions de synonymie, de polysémie, de variation et de non-prévisibilité du sens de certains termes de l'ADP.

5.2.2. Proposition de modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier

Lors de notre exploration de l'approche intentionnelle des VSA (chapitre 1, section 1.2.3.), nous avons montré que l'intentionnalité est « une capacité de l'esprit par laquelle ses états mentaux se réfèrent à, se dirigent vers des objets ou des états du monde (*states of affairs in the world*) différents de lui-même » (Van der Yeught 2019 : 62). Le processus de spécialisation est donc « un état mental » intentionnel qui « porte sur des objets extérieurs à l'esprit [et] émet des croyances et des désirs concernant ces objets en vue de satisfaire des finalités qui justifient le lancement du processus » (*ibid.* : 63). Par conséquent, l'intentionnalité spécialisée est mise en œuvre lorsque les policiers envisagent les objets, les personnes ou les faits perçus sous une forme aspectuelle particulière. Par exemple, lorsqu'un agent considère qu'une personne est une victime potentielle (actuelle ou passée) ou qu'un individu a commis une infraction pénale, il projette un état mental particulier sur les membres du corps social qu'il perçoit sous une forme aspectuelle particulière. Afin d'illustrer la façon dont la spécialisation s'exprime dans la langue, nous nous sommes intéressée aux concepts relatifs à ce domaine spécialisé professionnel et aux termes employés pour les désigner. La figure 16 propose une modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier. Elle n'a pas pour vocation d'être exhaustive car l'objectif est d'offrir un panorama exploratoire des principaux champs conceptuels de l'ADP et de fournir quelques exemples de termes correspondants.

Figure 16 : Modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier



Le panorama des principales notions relatives à l'anglais de la police que nous proposons s'intéresse à la conceptualisation des objets du monde mise en œuvre afin de servir au mieux les finalités du spécialisé. L'organisation interne de la communauté professionnelle, les objets spécialisés et les actes policiers sont directement mis au service de l'intentionnalité spécialisée policière. L'organisation interne a pour objectif d'assurer l'efficacité de l'institution, en déterminant la gestion et la formation des effectifs et en répartissant les différentes tâches et affaires entre ses membres. Les objets spécialisés (uniforme, matériel, véhicules...) contribuent à rendre les policiers visibles aux yeux du grand public et sont utiles (voire indispensables) aux policiers lors de l'exercice de leurs fonctions. Les actes policiers sont les diverses actions (productions discursives ou actes physiques) à travers lesquels les agents « font » la police et servent l'intentionnalité spécialisée du domaine. Enfin, les termes employés pour nommer les infractions pénales et leurs auteurs sont usités pour désigner les événements, les faits et les personnes du corps social perçus sous une forme aspectuelle spécifique. D'autres catégories conceptuelles pourraient être ajoutées à cette organisation d'ensemble qui structure les termes du domaine, tels que les notions liées aux théories et doctrines du domaine policier (*broken windows theory, community policing, problem-oriented policing, zero tolerance, etc.*) ou les termes relatifs aux sous-spécialisés gigognes de l'ADP (trafic de stupéfiants¹¹⁸, police aux frontières, analyse technique et scientifique de preuves, médecine légale...).

Afin de déterminer s'il existe ou non une terminologie de l'anglais de la police, il est nécessaire de vérifier si certaines conditions essentielles sont remplies : élaboration possible d'un triangle sémiotique, biunivocité, motivation et structuration hiérarchique des termes du domaine. La présence ou, au contraire, l'absence de ces caractéristiques permettra donc d'affirmer si l'anglais de la police est complètement (caractéristiques systématiquement présentes), partiellement ou pas du tout terminologisé (caractéristiques absentes).

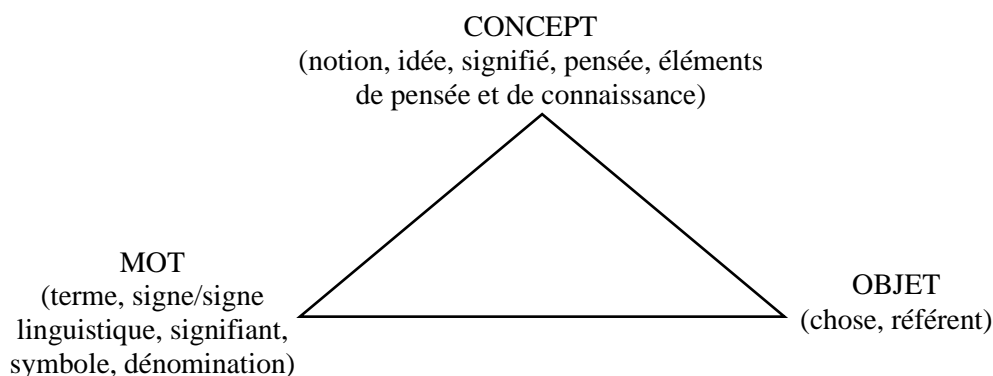
¹¹⁸ À titre d'exemple, Gabriela Torregrosa et Sonsoles Sánchez-Reyes (2015b : 306) élaborent une liste de tous les termes métaphoriques liés aux produits stupéfiants.

5.2.3. Éléments de stabilité terminologique en ADP

5.2.3.1. Triangle sémiotique, stabilité des relations et motivation des termes

La terminologie se déploie au-delà de la compilation des mots du lexique propre à un domaine de spécialité car elle « se propose, pour chaque terme, d'établir une relation stable entre (1) un objet, (2) la définition qu'on peut en donner (c'est-à-dire son concept) et (3) le signe linguistique qui le désigne (c'est-à-dire le mot) » (Van der Yeught 2012 : 54). Afin de schématiser cette relation stable entre un terme, un concept et un objet¹¹⁹, l'école de Vienne, sous l'égide d'Eugen Wüster, mobilise le concept du « triangle sémiotique ». En 1984, Wallace Schwab indique qu'il existe « diverses désignations employées pour représenter chacune des pointes du triangle ». La figure 17 présente cette relation triangulaire, en y incluant les différentes dénominations des trois pointes du triangle relevées au fil de nos lectures.

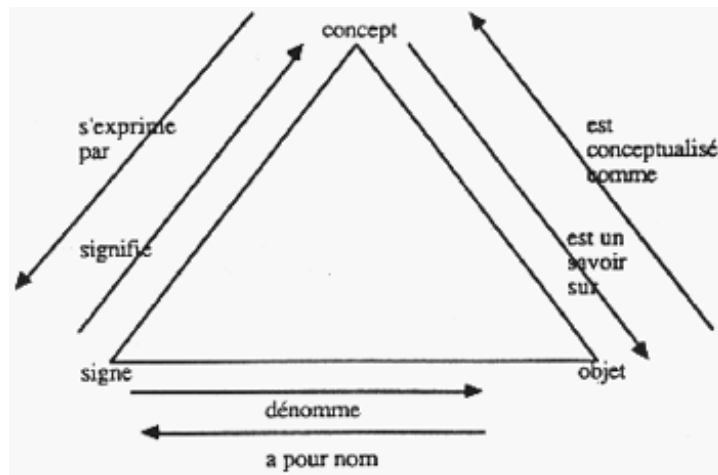
Figure 17 : Le « triangle sémiotique » et les différentes dénominations de ses composants



Pierre Lerat indique que « l'essentiel du travail du terminologue consiste à repérer les relations qui unissent les notions entre elles » (Lerat 1990 : 79) et propose une explicitation des relations entre les différentes pointes de ce triangle (figure 18).

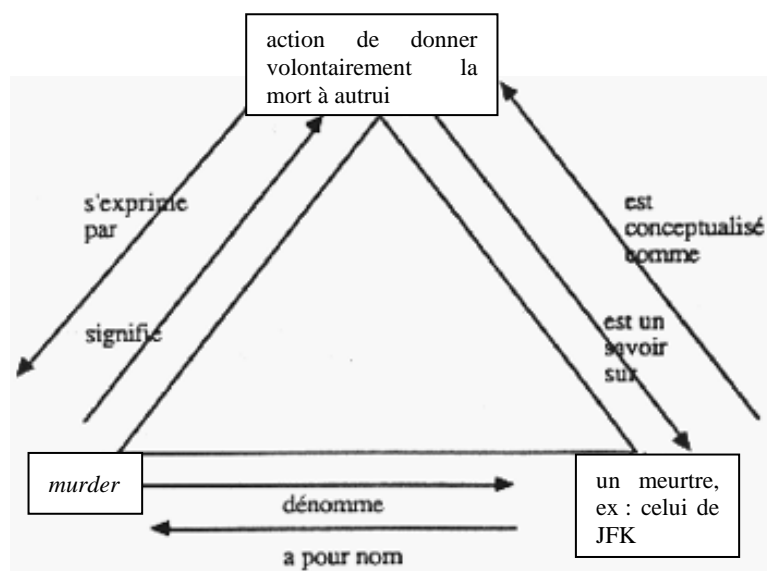
¹¹⁹ L'objet n'est pas nécessairement un objet physique ou palpable.

Figure 18 : Explicitation des relations au sein du triangle sémiotique (Lerat 1989 : 56)



Dans le cadre de la variété spécialisée que nous étudions, différents termes de l'ADP peuvent figurer au sein de triangles sémiotiques. Prenons ici l'exemple du terme « *murder* » (meurtre) qui désigne un type d'affaire qui est classé parmi les infractions pénales les plus graves et nécessite obligatoirement une enquête de police. Au mot « *murder* » correspond un seul concept et un seul objet. Si l'on mobilise le triangle sémiotique de Wüster retravaillé par Lerat, le signe « *murder* » signifie « action qui consiste à donner volontairement la mort à autrui » (concept) et dénomme un meurtre (objet), par exemple, le meurtre de John F. Kennedy le 22 novembre 1963¹²⁰. Cette relation est schématisée par la figure 19.

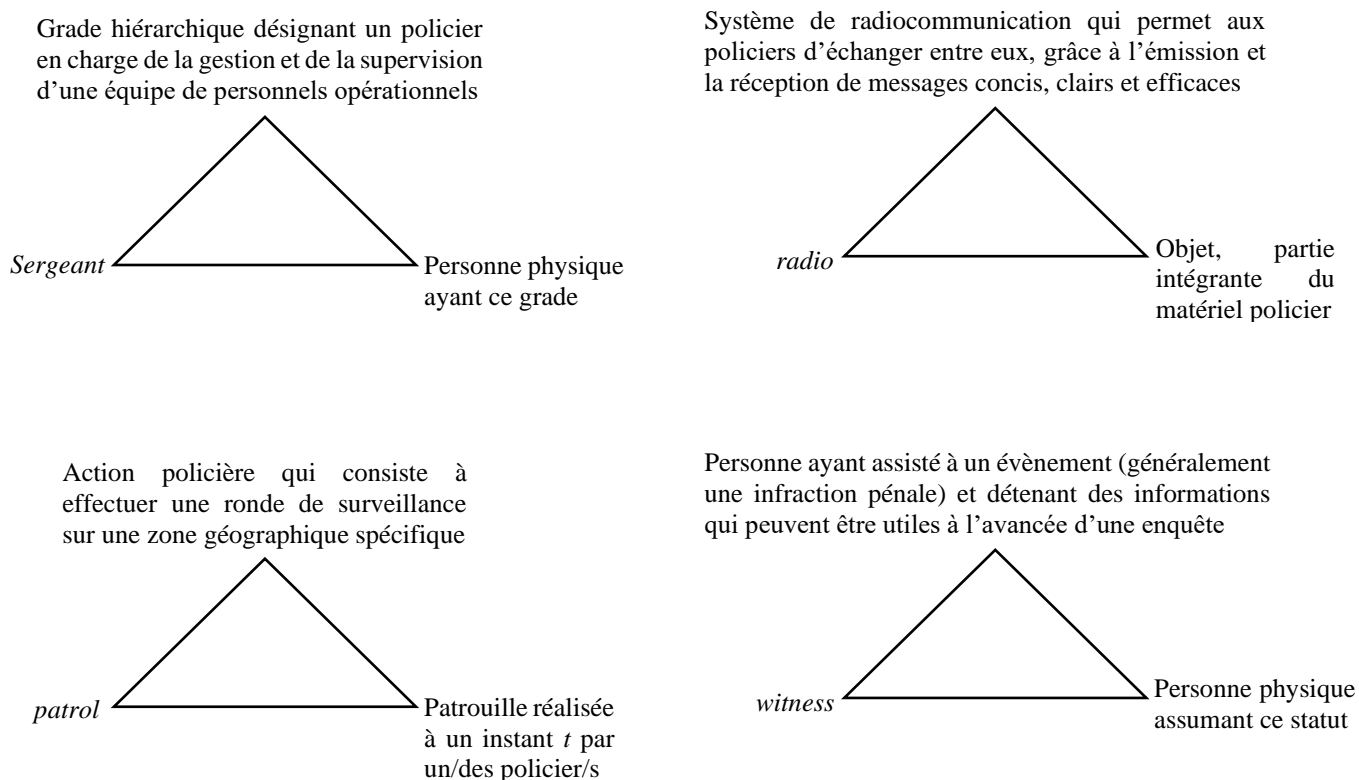
Figure 19 : Le triangle sémiotique du terme « *murder* »



¹²⁰ Le terme « *assassination* » est souvent employé pour qualifier le meurtre de John F. Kennedy. Par définition, *assassination* désigne le meurtre d'une personne célèbre, officiant dans différents domaines, tels que la politique (Abraham Lincoln en 1865), la religion (Gandhi en 1948), le cinéma (Sharon Tate en 1969) ou la musique (John Lennon en 1980).

D'après les travaux de Wüster, chaque terme du domaine doit pouvoir être inséré dans un triangle sémiotique, à l'image des autres exemples de termes de l'ADP présentés au sein de triangles sémiotiques en figure 20. Ces termes sont issus des principales catégories conceptuelles du domaine présentées précédemment.

Figure 20 : Différents exemples de triangles sémiotiques de termes de l'ADP



Un parallèle peut ici être établi entre la notion de « triangle sémiotique » d'Eugen Wüster et les règles constitutives du domaine spécialisé de type « X compte pour Y dans C » mentionnées par Michel Van der Yeught (2019 : 77). Dans les deux cas, l'assignation d'un sens spécifique à une unité lexicale contribue à la spécialisation de la langue. De plus, Eugen Wüster souligne « la stabilité des relations entre mots et concepts, entre dénominations et significations, préalable nécessaire, selon lui, à toute compréhension (il utilise pour cela les adjectifs '*bleibend* [stable]' et '*unveränderlich* [invariable]) » (Candel 2004 : 17). De cette stabilité de la relation mot/concept/objet découle une biunivocité des termes, principe normalisateur fondateur de la pensée de Wüster :

A partir de ce rapport linguistique stable, on doit exiger de la terminologie qu'elle soit, pour utiliser une expression empruntée aux mathématiques, biunivoque, c'est-à-dire que, fondamentalement, à chaque concept ne soit attribué qu'une seule signification, et inversement. (...) Il ne devrait donc pas y avoir de dénominations ayant plusieurs sens (homonymes et

polysèmes), ni plusieurs dénominations pour un seul concept (synonymes). (Wüster 1979, traduit par Candel 2004 : 17)

Chaque signe ne dénomme qu'un seul et unique objet et n'exprime qu'un seul et unique concept. Cette univocité terminologique « est précieuse dans tous les domaines de la connaissance et des pratiques professionnelles car elle permet aux spécialistes de communiquer entre eux sans perte ni distorsion de sens » (Van der Yeught 2012 : 54). Elle est mise au service de l'intentionnalité spécialisée car elle évite les confusions ou les malentendus.

Lorsque cette biunivocité est présente, on parle de « terme motivé ». La motivation d'un terme repose sur divers critères : monosémie, classement et hiérarchie par rapport aux autres termes du domaine et prévisibilité maximale du sens (Van der Yeught 2012 : 68). Pierre Lerat analyse les critères de motivation d'un terme, en prenant l'exemple éclairant du terme complexe « huile de tournesol » :

Beaucoup de termes sont motivés au sens saussurien, c'est-à-dire que l'arbitraire du signe y est relatif. Pour Saussure, le mot motivé 'évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés' [...]. Ainsi 'huile de tournesol' s'analyse comme incluant (sens et forme) les unités lexicales 'huile' et 'tournesol', et en même temps 'tournesol' évoque ses concurrents possibles 'olive', 'soja', 'arachide', etc... La motivation [...] est une notion synchronique, opératoire du point de vue de la communication et de l'apprentissage, où ce qui compte est le rapport aux mots ici et maintenant (1989 : 60)

De façon similaire, l'anglais de la police comporte de nombreux termes motivés. Le sens de *attempted murder* (tentative de meurtre, en français) peut ainsi facilement être identifié par un locuteur anglophone. Il fait référence à l'action d'un individu ayant délibérément tenté (*attempted*) de mettre fin à la vie d'autrui (*murder*), tentative qui s'est soldée par un échec. De même, les termes *hit-and-run* (délit de fuite), *bulletproof vest* (gilet pare-balles) ou encore *search warrant* (mandat de perquisition) sont des termes complexes motivés dont la transparence du sens est indéniable. Le sens de ces termes motivés est compositionnel, car le sens du tout (par exemple *attempted murder*) est égal à la somme du sens des différentes parties (*attempted* + *murder*). De même, *hit-and-run* renvoie à l'action d'un individu ayant percuté un autre individu (*hit*) puis (*and*) s'étant enfui de la scène de l'accident (*run*). *Bulletproof vest* désigne un gilet (*vest*) permettant de se protéger (*proof*) des balles (*bullet*). *Search warrant* est un mandat (*warrant*) donnant l'autorisation à celui qui le détient de fouiller (*search*) un lieu privé pour y chercher des preuves. De nombreux termes simples de l'ADP sont également motivés. Par exemple, le sens d'*infanticide* peut aisément être identifié grâce aux composantes reconnaissables du mot, liant *infant* (enfant en bas âge) et le suffixe *-icide* que l'on retrouve

dans *homicide* (également lié à l'idée de meurtre) ou *insecticide* (lié à l'idée d'éradication). De même, *handcuffs* (menottes) désigne, de manière transparente, un objet spécialisé permettant d'entraver (*cuff*) les mains (*hands*) d'un suspect¹²¹. Par ailleurs, Michel Van der Yeught souligne que « les termes sont généralement symétriques d'une langue à l'autre (Setti 2000 : 169), c'est-à-dire qu'ils sont monoréférentiels quelle que soit la langue considérée [et] [p]ar conséquent, ils peuvent être traduits sans distorsion de sens » (2012 : 69). En ADP, par exemple, les concepts désignés par les mots « *bulletproof vest* » et « *gilet pare-balle* » présentent exactement les mêmes caractéristiques et pourraient tous deux être définis ainsi : équipement protégeant le thorax, l'abdomen et le dos des projectiles et des balles. Une équivalence stricte entre le français et l'anglais est donc observée, permettant la traduction d'une langue à l'autre sans modification du sens. La transposition d'une langue à l'autre se révèle encore plus aisée lorsque les termes sont identiques en anglais et en français : les deux langues ont recours au mot « *infanticide* » (avec des variations phonétiques, [ɛ̃fãtisid] en français et [ɪn'fæntɪsaɪd] en anglais) pour désigner le meurtre d'un enfant, généralement d'un nouveau-né.

La structure hiérarchique des termes d'un domaine est également un indice de l'existence d'une terminologie qui lui est propre. Nous avons évoqué précédemment l'organisation conceptuelle générale du domaine de la police et identifié les principaux réseaux notionnels inhérents à l'ADP (figure 16) et nous souhaitons, à présent, nous intéresser plus précisément aux relations hiérarchiques qui existent entre les termes du domaine.

5.2.3.2. Structuration hiérarchique des termes du domaine

L'un des critères essentiels qui témoignent de l'existence d'une terminologie est la possibilité de modéliser une structuration hiérarchique des termes du domaine. Michel Van der Yeught souligne ainsi :

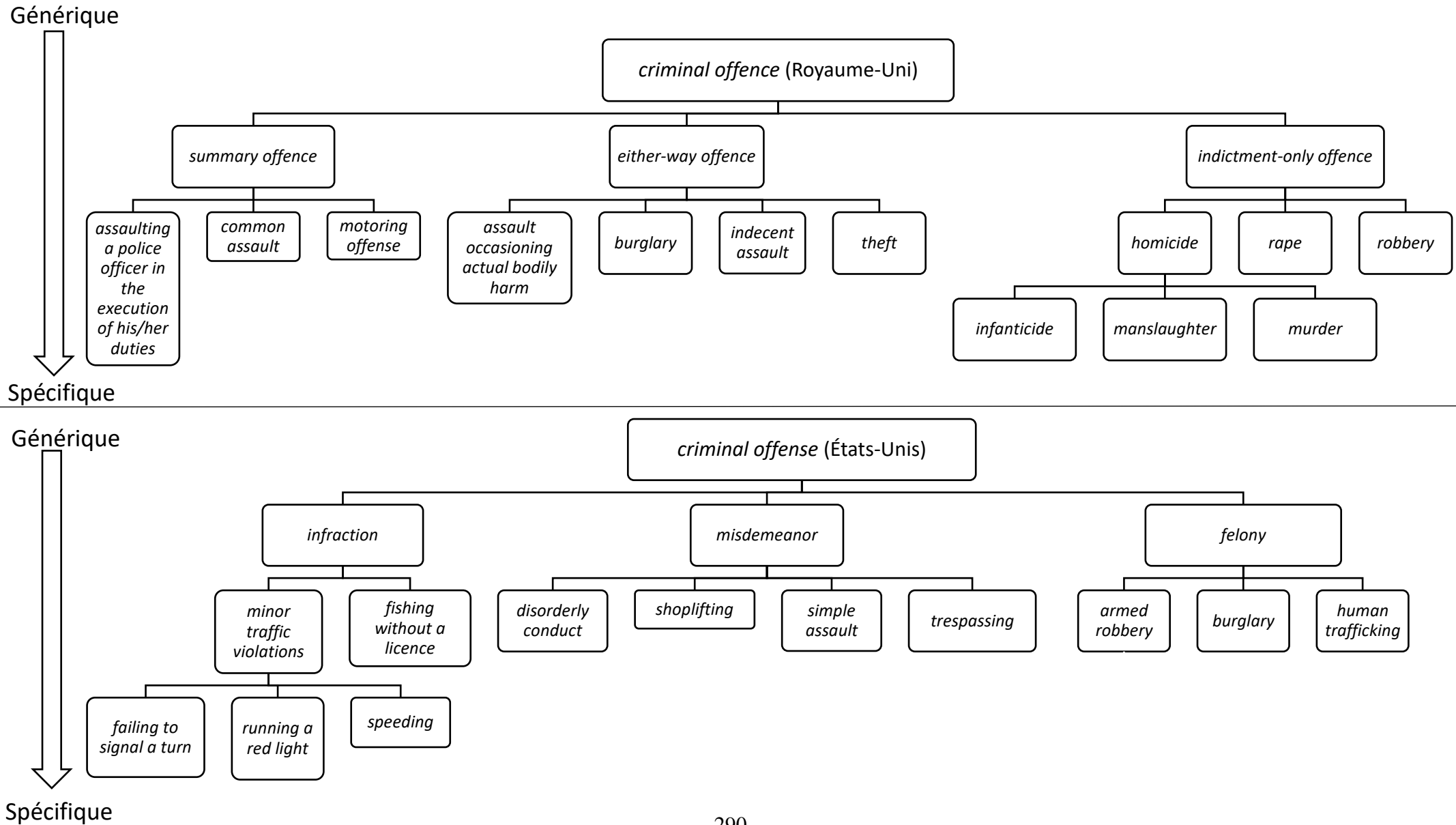
[L]a terminologie s'efforce de mettre les termes en relation réciproque au sein de réseaux sémantiques de nature hiérarchique. Certains termes généraux (dits hyperonymes) comprennent des termes plus spécialisés (dits hyponymes) qui peuvent eux-mêmes être les hyperonymes d'autres hyponymes, le tout formant des grappes terminologiques qui peuvent être décrites et rationalisées. (2012 : 54)

¹²¹ La démarche adoptée ici afin de comprendre le sens des mots est une démarche sémasiologique car il s'agit de partir des mots pour ensuite remonter vers les concepts. Comme le souligne John Humbley, « le souhait de voir la motivation incorporée dans le paradigme terminologique aurait poussé les tenants du socio-cognitivism en particulier vers une démarche sémasiologique » (2004 : 35), prenant ainsi le contrepied de l'approche onomasiologique prônée par Wüster.

Les termes d'un domaine doivent donc pouvoir être classés et ordonnés de façon à rendre explicites les rapports d'ordre hiérarchique entre eux. Ces relations de superordination peuvent relever du lien entre hyperonymes (c'est-à-dire termes génériques) et hyponymes (termes spécifiques) ou entre un tout et ses parties.

L'un des principaux réseaux notionnels de l'ADP porte sur les infractions pénales et les termes qui les désignent. Le type d'infraction pénale constatée joue un rôle central dans la séquence policière car cet élément détermine l'unité de police chargée du dossier, les actes d'enquête à réaliser, le type d'indices à recueillir, les procédures à suivre, l'instance judiciaire compétente, les peines encourues... Il est possible de réaliser une arborescence des termes désignant des infractions pénales au Royaume-Uni (*criminal offences*) et aux États-Unis (*criminal offenses*), dans le but de les classer et d'exposer les relations hiérarchiques entre eux (figure 21).

Figure 21 : Arborecence des termes désignant des infractions pénales au Royaume-Uni et aux États-Unis



Cette conception hiérarchique permet d'ordonner le savoir :

[L]e concept spécifique a les caractères du concept générique, plus un au moins. Au fur et à mesure qu'on monte vers du plus général, on est en présence de concepts dits plus 'abstraites'. [...] *L'Introduction* [de Wüster] reprend cette distinction, mais dans des termes spécifiques : l'hyponyme logique est dit 'Unterbegriff', l'hyperonyme logique 'Oberbegriff' (1985, p. 9). (Lerat 1990 : 81)

Dans les deux pays qui font l'objet de notre étude, les infractions pénales constituent une catégorie générique relativement abstraite et elles sont ordonnées en trois sous-catégories établies en fonction du degré de gravité de l'infraction et de la peine encourue. Chaque sous-catégorie peut ensuite être déclinée en plusieurs classes d'infractions, plus concrètes. Un mouvement d'ensemble apparaît, allant de catégories génériques à des éléments plus spécifiques. Au Royaume-Uni, l'hyperonyme *criminal offence* a pour hyponymes *summary offence*, *either-way offence* et *indictment-only offence* (par ordre croissant de gravité), qui disposent eux-mêmes d'hyponymes divers et ainsi de suite, constituant des grappes terminologiques qui mènent à « une structuration du domaine par hyperonymes et hyponymes clarifi[ant] les relations de subordination entre les termes » (Van der Yeught 2012 : 55). À titre d'exemple, *homicide* est l'hyponyme de *indictment-only offence* (lui-même hyponyme de *criminal offence*) et l'hyperonyme des cohyponymes *infanticide*, *manslaughter* et *murder* (« si A est l'hyperonyme de B et de C alors B et C doivent être traitables automatiquement comme cohyponymes de A », Lerat 1990 : 84). La maîtrise de connaissances spécialisées est fondamentale et nécessaire pour catégoriser de manière appropriée une infraction pénale. Par exemple, une infraction au code de la route (*motoring offence*) est habituellement classée dans la catégorie des *summary offences* (degré de gravité mineur). En revanche, en cas de conduite dangereuse engendrant la mort d'autrui (*causing death by dangerous driving*), alors l'affaire sera classée dans la catégorie *indictment-only offence* (degré de gravité supérieur et maximal). De même, aux États-Unis, l'hyperonyme *criminal offense* a pour hyponymes *infraction*, *misdemeanor* et *felony*, eux-mêmes associés à différents hyponymes. Des grappes terminologiques similaires peuvent être identifiées et ces relations hiérarchiques mettent en lumière la structuration du domaine spécialisé. D'autres arborescences de ce type pourraient être élaborées afin de mettre en lumière l'organisation conceptuelle et terminologique ordonnée du domaine. En nous appuyant sur notre étude des productions discursives des policiers (chapitre 4), il serait possible de constituer diverses grappes terminologiques reprenant les termes liés aux différents discours spécialisés. Par exemple, *police reports* est l'hyperonyme de multiples termes désignant des genres discursifs spécifiques : *arrest report*, *clearance report*,

crime report, forensic report, incident report, investigation report, suspect statement, traffic accident report, victim/witness statement. D'autres hyponymes spécifiques à une aire géographique pourraient être ajoutés, tels que *MG form* et *short descriptive note* (Royaume-Uni) ou *probable cause affidavit/statement* et *use of force report* (États-Unis). De même, *interview* est un terme générique, hyperonyme de *victim interview, witness interview, suspect interview*, trois cohyponymes qui désignent des concepts spécifiques car chaque type d'audition est un évènement particulier qui requiert la mise en œuvre de procédures, de connaissances et de techniques spécialisées différentes.

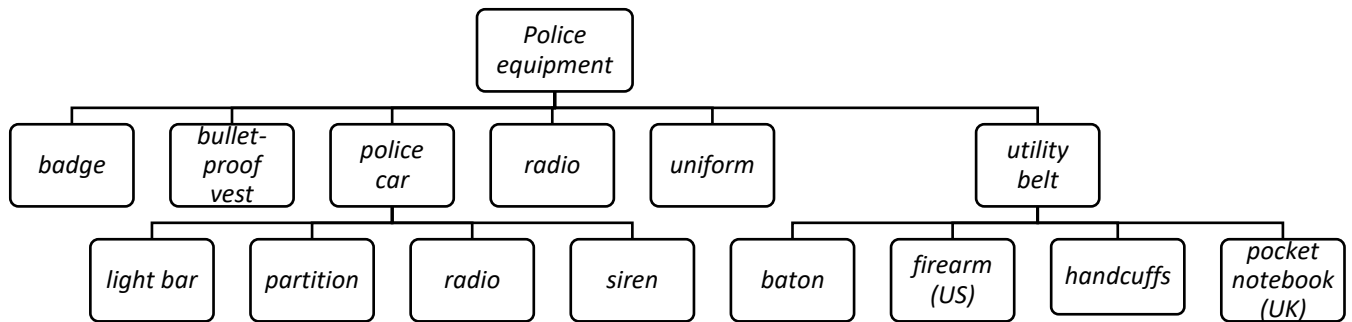
Par ailleurs, la structuration hiérarchique des termes d'un domaine ne se limite pas nécessairement à une relation hyperonyme/hyponyme car elle peut également être élargie à la relation tout/partie, qualifiée de « superordination ontologique » :

Le terminologue Eugen Wüster élargit l'hyponymie jusqu'aux relations partitives, puisque ce sont également des liens de superordination. [...] [E]n terminologie les relations de type 'être un' ou 'sorte de', qui illustrent l'hyponymie, ne sont qu'une famille parmi les liens possibles entre des objets de connaissance. En particulier, les relations entre un tout et ses parties sont pertinentes dans beaucoup de cas, à commencer par les instruments et les machines. Leur refusant un statut 'logique', Wüster ne les néglige pas pour autant, mais il les appelle 'ontologiques'. (Lerat 1990 : 79-81)

À titre d'illustration, pour la plupart, les policiers opérationnels sont vêtus d'un uniforme et manipulent divers instruments inhérents au domaine spécialisé lors de l'exercice de leurs fonctions. Les termes qui désignent ces objets peuvent être organisés et hiérarchisés d'après les relations partitives qu'ils entretiennent entre eux (figure 22)¹²².

¹²² Exception faite de l'Irlande du Nord, les policiers ne portent pas d'armes à feu au Royaume-Uni (sauf lors de certaines circonstances particulières). Aux États-Unis, en revanche, le port d'armes est quasi systématique pour tous les policiers.

Figure 22 : Relations partitives entre les termes relatifs à l'équipement des policiers anglo-saxons



Chaque terme désigne un élément (une partie) de l'équipement policier (le tout) et nomme un objet utilisé afin de satisfaire les finalités du spécialisé. Un véhicule de police, par exemple, est un outil mis au service de l'intentionnalité spécialisée collective car il peut servir à se déplacer afin d'effectuer des patrouilles ou de réaliser une escorte (prévention, protection des personnes et des biens), de poursuivre des individus ou transporter des détenus (maintien de l'ordre, répression des infractions aux lois en vigueur). De même, dans une certaine mesure, les différents éléments d'une voiture de police servent les finalités du spécialisé car chaque partie a des fonctionnalités et un usage bien précis : par exemple, la radio permet de communiquer rapidement avec la centrale, de recevoir les ordres et de transmettre des informations, tandis que les avertisseurs lumineux (gyrophares) et sonores (sirènes) préviennent les autres usagers de la route qu'un véhicule prioritaire est en approche.

Nous avons montré que de nombreux mots de l'ADP sont des termes motivés qui peuvent figurer au sein de triangles sémiotiques et qui sont caractérisés par des liens de superordination avec d'autres termes du domaine (qu'il s'agisse de relations hyper/hyponymiques ou partitives). Néanmoins, malgré ces différents arguments en faveur d'une certaine terminologisation de l'anglais de la police, plusieurs éléments d'instabilité terminologique peuvent également être relevés et de nombreux termes non motivés (ou démotivés) peuvent également être repérés au sein de cette même langue de spécialité.

5.2.4. Éléments d'instabilité terminologique en ADP

5.2.4.1. Absence de biunivocité, synonymie et polysémie

Le principe de biunivocité cher à Wüster (soit, un concept = une dénomination) est un aspect remis en question par de nombreux chercheurs. John Humbley cite, par exemple, les propos catégoriques et virulents d'Yves Gambier :

Le postulat de biunivocité est intenable, sauf peut-être pour certains secteurs des sciences dites exactes (mathématiques, chimie...). Il stabilise, selon une obsession fétichiste, les rapports signifié signifiant de chaque signe : il fige les rapports entre les notions (négation même du mouvement des connaissances). Ce formalisme a des allures de fascisme linguistique ; le contrôle des sens et des dénominations élague toute tension sur le marché des sens, des langues. (Gambier 1991 : 42, cité par Humbley 2004 : 44)

Eugen Wüster reconnaît lui-même les limites de ce principe de biunivocité lorsqu'il s'intéresse à l'existence des synonymes (Candel 2004 : 22-23). De nombreux termes d'anglais de la police ont un ou plusieurs synonymes. À titre d'exemple, divers synonymes peuvent être employés pour désigner l'auteur d'une infraction pénale, tels que *perpetrator* (ou *perp*), *offender* ou encore *bad guy* (Philbin 1996 : 8). Ces différentes appellations sont des termes génériques, à la différence de *felon*, *thief*, *rapist* ou *murderer*, appellations spécifiques déterminées par le type d'infraction commise. *Perpetrator* et *perp* sont deux mots désignant un même concept, le second étant la version abrégée du premier. La différence entre ces deux termes ne relève pas du sens, mais plutôt du niveau de langue. *Perpetrator* appartient au langage formel, officiel, qu'il convient d'utiliser avec un interlocuteur étranger au langage policier ; tandis que *perp* est plus informel et s'emploie davantage dans une conversation avec des collègues du domaine policier. En effet, comme le souligne Danielle Candel en citant Eugen Wüster :

Occasionnellement, il peut être utile de disposer côte à côte d'une forme développée et d'une forme plus courte comme synonymes [...] La forme la plus détaillée et qui s'explique d'elle-même devrait alors s'employer, par ex., dans la communication avec des personnes qui sont moins familiarisées avec le domaine de spécialité en cause. (2004 : 22-23)

Plusieurs termes policiers peuvent ainsi se décliner en différents niveaux de langue. *Breaking and entering* désigne l'action d'entrer dans un bâtiment par effraction afin d'y commettre un vol. Il existe deux versions abrégées (et plus informelles) de ce terme de six syllabes : *B&E* (trois syllabes) et *beanie* (deux syllabes) (Poteet & Poteet 2000 : 9). Les formes contractées et abrégées sont courantes dans le langage policier et représentent une caractéristique essentielle d'une langue de spécialité marquée par un souci récurrent d'efficacité et de brièveté. Elles sont souvent nécessitées par l'urgence des situations rencontrées au quotidien par les membres des

forces de l'ordre. Un autre exemple de pluralité de désignations pour un seul et même concept est celui de la brigade cynophile (ou brigade canine)¹²³. En anglais, « brigade cynophile » se dit *dog unit*, *specialised dog unit* ou encore *K9* ou *K-9* (homophone de *canine*). Pour ce dernier terme, la phonie prend le pas sur la graphie initiale afin de permettre l'utilisation d'une version contractée au maximum. De plus, il s'agit d'une synecdoque car la partie (le chien), caractéristique singularisée et mise en évidence, devient le tout et désigne l'unité toute entière. « Brigade cynophile » se dit aussi *Sierra Delta Unit* lors des communications radios, comme par exemple : « *Please can I have a Search Sierra Delta Unit to my location* » (P-Br-1(C ; 13.12.2019)). Il s'agit d'une dénomination basée sur les initiales de *specialised dog unit*, mais en ayant recours à l'alphabet phonétique international (Alpha, Bravo, Charlie, etc.). Enfin, le principe de biunivocité est également parfois érodé par l'existence de termes polysémiques. Par exemple, dans le dictionnaire spécialisé *Cop Speak* de Tom Philbin, l'entrée « *drop* » présente quatre définitions différentes en fonction du sous-spécialisé gigogne concerné :

1. In a kidnapping, the place where the ransom money is left.
2. To take LSD. The most common way to take LSD is to 'drop' it onto the tongue.
3. To pass counterfeit money.
4. In espionage, the place where communications and money are left for pickup by agents. (1996 : 75)

Les définitions 1 et 4 explicitent deux sens différents pour le nom *a drop*, tandis que les définitions 2 et 3 concernent le verbe *to drop*.

5.2.4.2. Non-prévisibilité du sens des termes

Les termes motivés sont caractérisés par un haut degré de prévisibilité de leur sens, mais ce n'est pas le cas des termes non-motivés. Par exemple, *alligator effect* présente plusieurs caractéristiques de démotivation. Ce terme pourra être entendu dans le cadre d'une enquête sur l'origine du déclenchement d'un incendie et il est le signe incontestable d'un incendie criminel. Sa signification est loin d'être facilement identifiable pour un non-initié. Son sens n'est pas compositionnel, puisque le sens total de *alligator effect* n'est pas égal à la somme de < *alligator* (alligator en français) + *effect* (effet, conséquence, répercussion) >, deux composants dont l'ensemble évoque, a priori, des notions complètement étrangères à l'enquête de police. En réalité, le terme désigne un indice fondamental permettant de différencier avec certitude un incendie criminel d'un incendie de cause naturelle : lorsqu'un incendie est déclenché volontairement grâce à l'utilisation d'un liquide accélérant, des traces apparaissent sur les

¹²³ La langue française présente donc également deux désignations possibles pour ce concept.

surfaces en bois brûlées, prenant un aspect semblable à celui de la peau d'un crocodile. Dans le cas des termes caractérisés par une non-prévisibilité du sens, « leur sens n'est pas produit par composition des sens des éléments qui les constituent » car « il s'opère une sélection réciproque parmi les traits sémantiques des lexèmes de base, à partir de laquelle se dégage un sens, au moins partiellement arbitraire, et largement imprévisible » (Mortureux 1995 : §21).

De plus, en anglais de la police, le faible degré de prévisibilité de nombreux termes de l'ADP va de pair avec une forte nécessité, en particulier lors de certaines opérations, de maintenir l'opacité du discours spécialisé afin d'éviter de diffuser des informations sensibles à la population. Ainsi, lors d'une intervention d'une unité du SWAT (*Special Weapons And Tactics*), la phrase suivante pourrait être interceptée lors d'une communication radio : « *Three eagles have control ; five crows identified ; six canaries and possibly two parrots* » (Poteet & Poteet 2000 : 41). Cette métaphore filée de l'oiseau paraîtra relativement obscure à un non-initié au langage policier. En réalité, ces quatre noms d'oiseaux font référence aux différents acteurs présents et intervenant lors d'une prise d'otages. Les aigles (*eagles*) désignent les membres de l'unité du SWAT (les *fellow officers* mentionnés par Poteet & Poteet 2000 : 32). Cette dénomination à connotation bien évidemment positive fait référence à des rapaces majestueux, déployant leurs ailes et survolant la situation. L'appellation *canaries* renvoie au statut sans défense des individus pris en otage, tels des canaris impuissants face aux corbeaux (*crows*), oiseaux noirs de mauvais augure, désignant les preneurs d'otages. Les perroquets (*parrots*) désignent une quatrième catégorie, celle des otages auxquels il ne faut pas se fier (en proie au syndrome de Stockholm, par exemple). On observe donc un degré appréciatif décroissant allant des aigles (les *good guys*) aux corbeaux (les *bad guys*). L'absence de prévisibilité du sens de ces noms de code est une condition au bon déroulement de l'opération.

Par ailleurs, de nombreux termes informels sont utilisés par les policiers. Il s'agit d'une des caractéristiques majeures du langage policier (nous y reviendrons) ; or cette strate de langage informel regorge de termes faiblement motivés dont le sens n'est accessible que par les initiés. Trois exemples peuvent ici être présentés : *goyakod*, *red ball* et *to sing operas*. Le néologisme *goyakod* est l'acronyme de *get off your ass and knock on doors* (parfois utilisé en version abrégée *kod*) et est l'équivalent familier de *canvassing* qui signifie « enquête de voisinage », soit l'action de faire du porte-à-porte afin d'interroger les voisins d'une scène de crime pour récolter des informations ou des indices. Cette expression familière s'est lexicalisée, au point de devenir un terme du domaine. Tom Philbin indique qu'un enquêteur new-yorkais chevronné

aurait déclaré « *nothing beats goyakod in an investigation* » (1996 : 103). Ce terme faiblement motivé est également difficile à traduire et il semble impossible d'identifier un terme équivalent désignant exactement le même concept en français et permettant une transposition parfaite d'une langue à l'autre. Le sens de l'expression *red ball* est également peu prévisible car, en langage policier, il désigne une affaire importante qui requiert une grande attention de la part des policiers. Ce terme, dont le sens n'est pas compositionnel (sens de *red ball* ≠ < sens de *red* + sens de *ball* >), proviendrait de l'argot du domaine ferroviaire *a red ball freight* désignant un train express rapide et prioritaire (Poteet & Poteet 2000 : 84). Enfin, *to sing operas* n'a aucun lien avec le domaine musical, mais est défini ainsi : « *to give police a lot of information about a criminal operation* » (*ibid.* : 92). Le verbe *sing* (aussi utilisé sans le complément d'objet *operas*) a plusieurs équivalents en français, tels que « avouer », « passer aux aveux », « dénoncer », « balancer » ou « se mettre à table ». La mention *operas* permet d'insister sur l'idée de profusion d'informations données aux policiers. Sans dictionnaire de langue spécialisée ou sans l'aide d'un expert du domaine policier, il peut donc être difficile de comprendre (puis de traduire) le sens exact de ces expressions.

5.2.4.3. Variations géographiques et dimension nationale de l'ADP

L'auteur de *Cop Speak : The Lingo of Law Enforcement and Crime* souligne la dimension universelle de la langue policière : « *[M]uch cop talk is universal. If you are a perpetrator in Broken Rifle, Colorado, you will be a perpetrator in Boston, Massachusetts, in San Diego, California, and in Nome, Alaska* » (Philbin 1996 : iv). Néanmoins, nous soulignons que l'ADP comporte un fort caractère civilisationnel qui se traduit par le recours à des termes différents en fonction des pays et parfois même en fonction des États ou des régions (*ibid.* : iii ; Poteet & Poteet 2000 : 118). L'un des policiers américains que nous avons interrogés confirme l'existence de termes différents dans les diverses polices des États-Unis :

As far as terms that police officers use, it goes by region. Say you're a fiction writer, you're gonna write a story about a Chicago Police Homicide Detective. Their terminology, or slang, might be a little bit different than a LAPD Homicide Detective. We speak a little bit differently. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

Les multiples variations géographiques qui caractérisent les mots de l'ADP s'expliquent par le fait que le domaine policier est intrinsèquement lié à l'application des lois ; or les textes législatifs varient d'un pays ou d'une zone géopolitique (région, État, ville, etc.) à l'autre car ils sont le produit des instances politiques et juridiques nationales ou locales. De même, lors de l'exercice de leurs fonctions, les policiers interagissent continuellement avec divers organismes

et institutions partenaires ou connexes au niveau local ou national, ce qui contribue à renforcer cette idée de particularisme. Les pays étudiés disposent également de systèmes juridiques qui comportent plusieurs différences. Nous pouvons ici établir un parallèle entre l'anglais de la police et l'anglais du droit, variété spécialisée à laquelle l'ADP a emprunté de nombreux termes, comme nous le montrons en section 5.3.2.1. de ce chapitre :

One marked characteristic which sets English for Legal Purposes apart other disciplinary areas of ESP is the culture-specific nature of the subject domain: in the case of disciplines belonging to the hard sciences such as mathematics, medicine, chemistry, geography, etc., or even some of the softer sciences as history and art, the body of factual knowledge which defines the discipline remains an invariable construct, irrespective of the language or culture it emerges from or is transposed to, of source and target language considerations. (Isani 2011 : §19)

La police est un domaine spécialisé qui se distingue des sciences dures à dimension universelle, car, comme le souligne Michel Van der Yeught, la valeur civilisationnelle d'une LSP est inversement proportionnelle à son universalité :

un rapport opposé lie la valeur civilisationnelle d'une LSP et son universalité. Autrement dit, plus les discours exprimés dans cette LSP sont universellement accessibles et univoques pour tous les membres d'une communauté spécialisée linguistique quelle que soit leur nation, moins elle participe à l'identité durable et distincte d'une nation donnée. Inversement, plus les discours exprimés dans cette LSP dépendent d'une communauté spécialisée nationale, plus ils ont partie liée avec l'identité durable et distincte de la nation en question. Par exemple, les LSP profondément formalisées par le langage mathématique sont universellement pratiquées à travers le monde et n'ont donc pas de valeur civilisationnelle particulière, du moins dans l'acception du terme civilisation retenue ici. En revanche, les LSP peu universelles car enracinées dans le cadre signifiant d'une nation donnée – c'est, par exemple, le cas de l'anglais du droit – sont porteuses d'une dimension civilisationnelle plus développée. (2016b : §38)

Par conséquent, de nombreux termes de l'ADP varient en fonction de la zone géographique concernée. Lorsque nous avons proposé une arborescence des termes désignant des infractions pénales en anglais, nous avons distingué la terminologie en vigueur au Royaume-Uni de celle adoptée aux États-Unis. Outre la variation orthographique *c/s* entre *offence* (anglais britannique) et *offense* (anglais américain), l'hyperonyme *criminal offense* est motivé, largement compréhensible, transposable et traduisible d'un pays ou d'une région à l'autre (en français, on parle d'infraction pénale). En revanche, les hyperonymes et leurs hyponymes qui en découlent comportent des différences. De façon similaire, aux États-Unis, un même élément peut être désigné différemment en fonction des États. La détention de marijuana pour usage récréatif est une *infraction* dans certains États (tels que le Delaware ou l'Ohio) tandis qu'il s'agit d'un *misdemeanor* dans d'autres (dont l'Idaho et le Tennessee). Pour certains États, comme la Californie ou le Massachusetts, les lois en vigueur autorisent la possession de marijuana et ce fait n'est donc pas considéré comme une infraction pénale. Nous pouvons également citer

l'exemple des services de police californiens dont l'une des spécificités est l'emploi de numéros pour désigner les différentes infractions. Les policiers ont recours à la section du code pénal californien à laquelle l'infraction correspond pour la désigner : « *one-eight-seven* » correspond à un homicide, « *four-five-nine* » à un cambriolage et « *two-one-one* » ou « *two-eleven* » pour un vol qualifié (également appelé braquage).

Enfin, lorsqu'un terme comporte une dimension nationale forte, il peut être difficile à traduire, en particulier lorsqu'aucun équivalent n'existe entre la langue source et la langue cible :

The legal language dilemma is compounded by the system-bound nature of legal language. Brand (2009: 22) states the problem lucidly: "The anatomist will have few difficulties in finding a term for 'spinal column' in a foreign language that precisely describes the body part [s]he means. The jurist is in a less comfortable position. Each national legal system uses terminology that does not necessarily correspond with the legal languages of other countries ... concepts vary to such an extent in different legal systems that a literal translation is misleading at best." (Northcott 2013 : 215)

En ADP, c'est le cas de *forensic science*, un domaine qui met plusieurs champs disciplinaires (balistique, biologie, chimie, informatique, médecine légale, psychologie, linguistique, etc.) au service de la résolution d'une enquête. En anglais, il s'agit d'un concept difficile à définir en raison de son caractère pluridisciplinaire :

'[F]orensic science' is both a term and a discipline elusive to define. This is due to its existence as a heterogeneous field composed not only of multiple scientific specialties (DNA analysis, meteorology, entomology, odontology, profiling, etc.), but also of numerous other sub-fields not usually associated with the sciences, such as art, history, linguistics, economics and accounting, to name but a few. (Stoerr 2011 : 83)

La traduction du terme *forensics* pose question car il désigne une réalité qui n'existe pas dans le système français (Isani, 2010a). Plusieurs traductions peuvent être envisagées, en fonction du contexte : « criminalistique », « police technique et scientifique », « médecine légale », « sciences criminelles » ou encore « sciences forensiques »¹²⁴. Diverses options s'offrent alors aux traducteurs lorsqu'ils doivent proposer un équivalent pour *forensics*. Dans la série policière

¹²⁴ Nous préférons le terme « criminalistique » qui désigne une réalité plus proche du référent anglo-saxon. A contrario, « police technique et scientifique » évoque une unité spécifique de la police (et non la discipline dans son ensemble) et « médecine légale » fait référence à une seule des différentes branches de la discipline. De plus, un flou terminologique persiste autour de la notion « sciences criminelles », tantôt définie comme l'ensemble des sciences naturelles, humaines et sociales mises au service de l'élucidation d'une affaire, tantôt envisagée sous l'acception réduite de l'étude scientifique qui porte sur la nature, les causes, le développement et le contrôle d'un criminel. L'appellation « sciences forensiques » ne semble pas non plus adéquate car il s'agit d'un calque de l'anglais (« *forensic science* ») dont l'utilisation s'est généralisée au Canada ou en Suisse, mais pas en France où l'on trouve très peu d'occurrences de ce terme dans les travaux de recherche portant sur ce domaine.

et criminalistique *NCIS : Enquêtes spéciales*¹²⁵, le terme apparaît quatre fois dans les deux premiers épisodes de la série et, à chaque occurrence, il est traduit différemment (tableau 10).

Tableau 10 : Exemples de contextes d'emploi de « *forensics* » et leur traduction dans la série *NCIS : Enquêtes spéciales*

Version originale	Version française
<i>FBI forensics experts</i> (S01E01)	des experts du FBI
<i>I get to do forensics?</i> (S01E02)	Je dois faire des analyses ?
<i>Well, depending on how much he knows about forensics...</i> (S01E02)	Ça dépend s'il s'y connaît bien en police scientifique...
<i>How'd you get into this? [...] I mean, forensics.</i> (S01E02)	Comment tu en es arrivée à faire ça ? Je parle de tous ces trucs.

Dans le premier exemple, *forensics* fait l'objet d'une omission dans la version française. Dans le second, le traducteur mobilise une relation partitive car il mentionne une pratique (les analyses) pour désigner l'ensemble du domaine (la partie pour le tout). Dans le troisième cas, *forensics* est traduit par « police scientifique », branche de la police française qui présente de nombreuses similitudes avec le référent anglais. Le dernier exemple propose de traduire *forensics* par « tous ces trucs », expression particulièrement vague et éloignée de la version originale, concernant le sens mais également le registre de langue employé. D'autres termes doivent également être explicités ou glosés afin d'être rendus accessibles à un auditoire français. Aux États-Unis, la notification des droits à un mis en cause avant la tenue de son audition est désignée par l'appellation « *Miranda right* » ou « *Miranda warning* » (en référence à l'arrêt *Miranda v. Arizona* rendu par la Cour suprême en 1966 et statuant qu'un individu doit être informé de ses droits constitutionnels avant d'être interrogé par la police). Les policiers américains emploient alors le nom commun composé *Miranda warning/right*, sa version abrégée *Miranda* ou le verbe *to Mirandize* pour désigner cette procédure policière. En raison de son caractère national particulièrement marqué, ce terme fait l'objet de nombreuses erreurs de traduction, y compris dans les films ou séries télévisées américains où cette pratique est souvent mentionnée ou mise en scène :

Parfois, la traduction est correcte comme dans *The Practice* (1x4) : « *They haven't given him Miranda or anything* », traduite par « Ils ne lui ont pas lu ses droits ». Par contre, la phrase « *This is the USA, we don't really believe in Miranda anymore* » traduite par « On ne croit plus à l'arrêt Miranda » (*Boston Legal* 2x10) nécessite de la part du téléspectateur une connaissance explicite du système judiciaire américain pour comprendre l'allusion. Quant à la version

¹²⁵ Dans le cadre de notre travail de mémoire de Master 2 (en Anglais de spécialité, cultures et traductions spécialisées), nous avons analysé un corpus compilant les transcriptions des 94 premiers épisodes de la série *NCIS : Enquêtes spéciales* (saisons 1 à 4).

française trouvée dans *The Practice* (4x4) pour « *Did the man get Miranda?* » traduit par « A-t-il appelé Miranda ? », non seulement elle est loin de faire référence à la procédure américaine mais elle jette une certaine confusion dans le scénario car le récepteur ne sait pas à qui ce patronyme se réfère. (Chapon 2015 : 240-241)

Sandrine Chapon (*ibid.* : 241-244) évoque également d'autres erreurs de traduction récurrentes lorsque certains termes anglais n'ont pas d'équivalent en français, tel que *manslaughter*, une atteinte à la personne humaine qui peut être qualifiée en français soit de « violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner », soit d'« homicide involontaire ». De même, *first degree murder* et *second-degree murder* sont souvent traduits à tort par « meurtre au premier/second degré », alors que *first-degree* désigne la présence de circonstances aggravantes et, dans ce cas, la préméditation de l'homicide (à traduire par « assassinat » en français), alors que *second-degree murder* qualifie un meurtre sans l'élément de la préméditation. Des connaissances encyclopédiques sur la variété spécialisée concernée sont donc nécessaires pour être en mesure de replacer les mots de l'ADP dans leur contexte. Une bonne maîtrise des règles constitutives du domaine est alors indispensable pour éviter les écueils des faux-amis.

Pour conclure concernant la terminologie, certains termes de l'anglais de la police présentent des éléments de stabilité terminologique (stabilité des relations au sein du triangle sémiotique, organisation hiérarchique des termes du domaine), tandis que d'autres ne remplissent pas les critères de biunivocité et de prévisibilité du sens, présentent des variations nationales ou locales et sont difficilement transposables dans une autre langue. Tous les termes ne sont donc pas également motivés et de grandes disparités peuvent être observées : nous pouvons donc en conclure que l'ADP est partiellement terminologisé. Il nous semble que cette hétérogénéité terminologique peut s'expliquer par le fait que le spécialisé s'exprime dans la langue de façons très diverses selon les finalités qu'il doit servir. Par exemple, les éléments qui peuvent facilement être appréhendés par des non-initiés, tels que *criminal offense*, *handcuff*, *hit-and-run*, *interview*, *murder*, *patrol*, *search warrant* ou *witness*, servent les finalités du domaine en interface assez large avec le public non-spécialiste et facilitent les échanges avec les membres extérieurs à la communauté professionnelle. En revanche, d'autres termes ont une signification difficilement prévisible car ils sont (souvent volontairement) codés, comme *Sierra Delta Unit*, *eagles/crows/cannaries/parrots*, *goyakod* ou *one-eight-seven*. Il s'agit alors de limiter les interfaces hors spécialisé au maximum afin que seuls les initiés se comprennent. Ces considérations nous amènent à aborder plus en détail certaines caractéristiques des mots de l'ADP, dont la question des degrés de spécialisation.

5.3. Les principales caractéristiques des mots de l'ADP

5.3.1. Différents degrés de spécialisation et registres de langue

5.3.1.1. Divers gradients de spécialisation

Nous postulons que le lexique policier est caractérisé par différents degrés de spécialisation car les agents s'adaptent à leurs interlocuteurs. Les policiers emploient des termes plus ou moins spécialisés en fonction du public cible : « *In terms of specificity, some [types of police language] border general English (witness talk, media accounts), others reach a high degree of technicality and inaccessibility (police jargon, criminal slang)* » (Chersan 2011 : 144-145). Lorsqu'ils interagissent avec un (ou plusieurs) membre(s) du public, ils ont tendance à employer un langage relativement lissé et simplifié pour favoriser la compréhension (Rock 2007 : 4-5). C'est le cas lors des appels de Police-Secours, des auditions, des conférences de presse ou des campagnes de prévention, par exemple. En revanche, lors des interactions avec des acteurs des instances judiciaires (procureurs, juges, avocats, etc.), l'emploi de termes plus spécialisés, en particulier liés à l'anglais du droit¹²⁶, est plus fréquent, voire nécessaire. Enfin, lorsqu'ils communiquent entre pairs, le degré de spécialisation du lexique mobilisé est particulièrement élevé et son opacité est renforcée. Certains auteurs proposent de répartir le vocabulaire spécialisé en différentes catégories fondées sur différents niveaux ou gradients de spécialisation (Chung & Nation 2003 : 105 ; Trajkovska 2012 : 256-257). Pour Fabrice Antoine, « de nombreuses langues de spécialité ont en quelque sorte deux niveaux d'opacité car elles disposent d'une 'version allégée', plus accessible aux non-initiés avec qui il faut bien échanger (voir la langue des télécommunications, de la publicité, de la finance, etc.) » (2014 : §8). Pour l'auteur, « un niveau est réservé aux seuls initiés, un autre est simplifié à l'intention des semi-initiés » (*ibid.*). L'opacité du lexique spécialisé et des règles constitutives mobilisées serait donc proportionnelle au degré de spécialisation inhérent.

Ces différences de degrés s'expliquent par des finalités spécialisées immédiates divergentes. Lors des échanges avec des membres du public, l'objectif premier est de communiquer, de recueillir des informations utiles à la progression de l'enquête et exploitables dans la suite du processus judiciaire (appels Police-Secours, auditions, par exemple), ou encore de rendre compte des activités des membres de la communauté spécialisée (communiqués et conférences

¹²⁶ Nous reviendrons ultérieurement sur la question des emprunts à l'anglais du droit (section 5.3.2.1.).

de presse, sites Internet, rapports annuels). Le lexique employé est donc peu spécialisé et relativement compréhensible par les non-initiés. En revanche, lorsque les agents échangent avec leurs pairs, la finalité spécialisée première est d'assurer la transmission des informations au sein de l'institution et de renforcer l'efficacité des opérations policières. Le recours à un vocabulaire spécialisé moins facilement compréhensible par un public extérieur (sigles, abréviations, termes spécialisés, argot...) est alors plus fréquent.

5.3.1.2. Opacité de l'ADP et règles constitutives du domaine

À l'instar de « toute activité humaine précise », la police « utilise, pour ses besoins propres, un sous-ensemble de la langue généralement marqué par des mots distinctifs, des expressions ou tournures particulières » (Trouillon 2010a : § 19). Plusieurs auteurs mettent en lumière la langue spécialisée mobilisée par les professionnels de police et nous avons recensé différentes appellations, dont « *a distinctive language of policing [...], including a specialized vocabulary* », « *specialised items including words and phrases* » (Johnson *et al.* 1993 : 2), « *police codes or jargon* » (Leo 1996 : 271), « *law enforcement lingo* », « *the language that police use in their everyday work* » et « *the unique patois that police use* » (Philbin 1996 : iii), « *police slang* » (Poteet & Poteet 2000), « *copspeak* » (Crace 2010) et « *policespeak* » (Fox 1993 ; Hall 2008). Pour un observateur extérieur non-initié, la langue employée par les policiers peut sembler cryptique, comme souligné par un chercheur ayant effectué une immersion dans un service d'enquête de police américaine :

[T]he more time I spent inside the CID, the more the detectives became accustomed to my presence. As I became part of the “furniture” inside the Laconia Police Department (LPD), the detectives frequently treated me as one of their own. They would, for example, describe their cases to me by penal code sections or their actions by police codes or jargon, apparently forgetting that I did not know what they meant. (Leo 1996 : 271)

Pour la plupart, les dictionnaires étudiés mettent en lumière l'opacité du vocabulaire usité par les policiers. Dans *Cop Speak: The Lingo of Law Enforcement and Crime*, Tom Philbin propose de rendre les connaissances linguistiques spécialisées accessibles au public en mettant en scène et en explicitant un échange lexicalement codé entre deux policiers :

'Hey, Matt, you're catching now, right?' (You turn to take the next case, right?) 'Yeah loo. But I was going to do some more KOD on the Perez thing. I think we can clear that soon.' (Yes, lieutenant. But I was going to do some more canvassing – knocking on doors – on the Perez case. I think we can solve it soon.) 'Forget it for now. Some maggot did a mule out by the airport. (Some criminal murdered a drug courier.) Take that. I got the residence address right here.' (1996 : iv)

Certains dictionnaires proposent des jeux de traduction incitant les lecteurs à évaluer leurs connaissances en langue de spécialité. La quatrième de couverture de *Cop Speak* comporte un encadré où il est inscrit : « *The dip was trying to clip some greens, but instead of catching a stack, wound up with funny money* ». Le contenu, qui peut se révéler obscur pour un non initié au langage policier, est ensuite explicité grâce à une traduction proposée au bas de la page : « *Translation: The pickpocket was trying to steal from someone he thought was rich, but wound up with only counterfeited money* ». De même, *Cop Talk: A Dictionary of Police Slang*, s'achève par un exercice ludique, le « *Poteet Cop Talk Quiz* » (Poteet & Poteet 2000 : 141-143), qui enjoint le lecteur à tester sa connaissance du vocabulaire spécialisé à l'issue de la lecture du dictionnaire, en retrouvant les définitions de plusieurs termes d'anglais policier. Le lecteur peut ensuite comptabiliser le nombre de points obtenus et, en fonction du résultat, situer son expertise parmi les catégories suivantes : « *0–10 points: don't go outside after dark without an escort; 10–20: perhaps a desk job would suit you better; 20–30: patrolman; 30–40: sergeant; 40–50: SWAT; 50–60 ace detective or master criminal* ».

Grâce aux connaissances spécialisées dont ils disposent, les policiers peuvent décrypter et comprendre ces termes spécialisés car ils maîtrisent les règles constitutives de forme « X compte pour Y dans C » (Van der Yeught 2019 : 66), du type « *dip* » compte pour « *pickpocket* » dans un contexte policier américain. Le mot « *dip* » peut avoir diverses significations en langue générale (pente, diminution ou sauce), mais il prend un sens particulier dans le domaine de la police américaine. De même, en anglais, le nom commun « *caution* » peut désigner la prudence, la précaution, un avertissement ou une mise en garde. Cependant, dans le contexte policier britannique, il s'agit de la notification des droits dont dispose un individu interpellé en vue d'une audition en Angleterre et au pays de Galles. Le terme spécialisé risque alors de ne pas être compris par un membre du public non-initié et engendrer une certaine confusion : « *the detainee has heard the caution recited yet still believes that he is being cautioned in a different sense – the caution he has in mind is a form of reprimand which can function as an alternative to a more serious charge once the interview is complete* » (Rock 2012 : 320). En revanche, grâce à leurs connaissances spécialisées, les policiers peuvent interpréter correctement ces termes et expressions spécialisés. Cette capacité linguistico-interprétative singularise les spécialistes. D'une part, elle leur permet de désigner les concepts propres à leur domaine d'expertise : « [p]our approfondir et dominer leur sujet, pour expliquer les phénomènes qu'ils étudient, les spécialistes ont besoin de définir des phénomènes qu'ils sont seuls à connaître et souvent à comprendre » (Trouillon 2010a : §22-24). D'autre part, elle

instaure une dichotomie entre les initiés (*insiders*) et les non-initiés (*outsiders*) : « *Terminology is central to legal language. It is a hallmark of legal identity, a specialized register through which speakers foreground knowledge (Van De Mierop 2007: 1126) and an 'in-group language' (Gibbons 2003: 39)* » (Rock 2016 : 420). Dans une certaine mesure, la langue de spécialité est investie d'une « fonction conniventielle et identitaire » car « [I]es initiés d'une langue de spécialité se comprennent et se reconnaissent entre eux et excluent les non-initiés de la discussion » (Antoine 2014 : §8).

5.3.1.3. L'argot policier

La dichotomie entre spécialistes (*insiders*) et non-spécialistes (*outsiders*) est également renforcée par le caractère argotique de nombreux mots de l'ADP. À la différence d'un terme spécialisé « qui tend vers l'unité, la monosémie, le resserrement et l'absence d'ambiguïté, le centrage et la permanence », un mot d'argot est caractérisé par « [I]e foisonnement et la polysémie, le déploiement ostensible et le déplacement » (Antoine 2014 : §13). Bien que l'argot policier ne relève pas de la terminologie (en raison de l'absence de motivation des termes ou de hiérarchisation conceptuelle), il comporte une part de spécialisé car il est fondé sur des règles constitutives (de type X compte pour Y dans C), qui sont maîtrisées par un nombre restreint d'initiés qui œuvrent au service des finalités du spécialisé. Il convient de souligner que l'argot relève du registre familier et qu'il est plutôt employé en contexte informel, généralement avec des pairs de même grade ou de grade inférieur, et plus rarement lors d'interactions avec des supérieurs ou avec des membres du public (Johnson *et al.* 1993 : 13). De même, le recours à des mots d'argot est banni lors de la rédaction des *police reports* destinés aux instances judiciaires compétentes :

When it comes to police reports, you try to use zero slang, no slang, because you never know who's gonna be reading it and they may not understand it. It's always, always a very good idea to keep the slang out of it. You keep your opinions out of it, you keep the slang out of it. Just stay professional. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

L'apprentissage de l'argot policier s'effectue sur le terrain, au contact de policiers plus expérimentés et lors d'échanges informels, plutôt que dans le cadre institutionnel officiel des établissements de formation :

At the training school, it's all very professional, the language is very formal. There isn't any of the slang, the... you know, being derogatory or anything. But when they come back, all of a sudden, they're saying "We dealt with druggies", "We arrested a nonce". They learn the language very very quickly. That's all the stuff that I see, and the change in them as individuals. You get pulled into this police culture very very quickly. It's hard to explain but, I suppose, you

have to learn the language very quickly. It's not always nice, it's not always pretty. I notice it because obviously I was in the training environment, where your language is more inclusive, it's more professional. You have to be mindful of what you say, how you say it, when you say it. (P-Br-1(E ; 6.12.2019))

L'acquisition des règles constitutives relatives à l'argot policier participe donc à l'apprentissage informel de la profession, acquis parallèlement à l'expérience sur le terrain. De surcroît, l'argot est un phénomène linguistique particulièrement instable car il évolue rapidement dans le temps et dans l'espace :

[S]lang is unstable, and changes rapidly over time. Linguists who have studied slang estimate that its expressions are current for only about five years before they are replaced by new ones: the old ones either die out or become accepted into the register and so gain status and greater permanence. Secondly, slang is very localized, and differs between sub-groups of the larger group. Differences may exist between, say, police in different sub-divisions within the same county police force, or between junior and senior officers in the same sub-division. (Johnson *et al.* 1993 : 13)

Des mots ou expressions d'argot peuvent alors disparaître. Par exemple, les mots *grasseater* et *meateater* étaient répandus dans les années 1960 pour désigner des policiers corrompus qui acceptaient des pots-de-vin et fermaient les yeux sur de nombreuses pratiques illicites, mais ces termes sont désormais tombés en désuétude (Philbin 1996 : 104, 150).

Trois principales fonctions sont associées à l'argot : une fonction cryptique, une fonction conniventielle et une fonction ludique. L'argot policier admet une dimension cryptique car il vise « à opacifier le discours, à restreindre la communication aux groupes où [ces mots] sont utilisés, à empêcher l'étranger de comprendre ce qui se dit, ce qui s'obtient, par exemple, grâce à des mots opaques par leur forme ou par leur sens ou à un argot à clef » (Antoine 2014 : §8). Le fait de montrer son badge de police est parfois exprimé grâce au recours aux expressions argotiques « *to flash the tin* » (en référence à la composition métallique des badges) ou « *to put the button on someone* » (au sein de la police de Chicago) (Poteet & Poteet 2000 : 45). Des mots d'argot dont le sens peut échapper aux non-initiés sont également employés pour désigner de façon informelle certains types d'affaires : un *dunker* ou un *grounder* est une affaire facile à résoudre, tandis qu'un *whodunit* est une affaire d'homicide particulière complexe. De même, le recours au *rhyming slang* consiste à remplacer un mot ou une expression par un nom propre avec lequel ils riment : « *There is such rhyming slang (like Cockney) as 'kick in the dick' (to subdue a perp), 'swervin' Mervin' (a drunk on the road), 'reveal the eel' and 'Grand Opening' for flashers* » (*ibid.* : 129). Pour des non-initiés, il est particulièrement difficile de déchiffrer ces types d'énoncés. L'argot policier dispose donc également d'une fonction conniventielle et

identitaire car il est inclusif (pour les membres de la communauté spécialisée qui maîtrisent les règles constitutives correspondantes) et exclusif (pour ceux qui les ignorent) :

[L]es éléments étranges, inhabituels, incompréhensibles, parsemés dans le discours, de façon plus ou moins serrée attirent l'attention du non-initié et la détournent du reste du message, qui peut être, somme toute, assez transparent. Pour les initiés cependant, le message est clair et il est authentifié pour ainsi dire par l'emploi de l'argot : c'est en cela que les argots ont une fonction conniventielle et, partant, [...]. L'argot permet de se faire reconnaître (et éventuellement accepter) par les membres du groupe, de dire son appartenance à celui-ci et donc de signifier aussi à celui qui ne le comprend ni ne le pratique qu'il n'en fait pas partie : la fonction identitaire et conniventielle se double donc d'une fonction d'exclusion de l'autre. (Antoine 2014 : §8)

Au sein de la police, le recours à l'argot participe au renforcement de la cohésion sociale interne, l'une des caractéristiques essentielles de la culture policière (Johnson *et al.* 1993 : 13)¹²⁷. Enfin, la création argotique est ludique car elle « est un moyen de jouer avec les mots, les sonorités et les sens à loisir et peut-être à l'infini » (Antoine 2014 : §10). Les jeux de mots employés par les policiers sont nombreux. L'un des policiers français que nous avons rencontrés et qui effectue régulièrement des missions à l'étranger (P-Fr-3(E2 ; 11.06.2019)) nous a indiqué que les policiers américains surnomment la matraque dont ils sont équipés de « *nightclub* ». À l'origine, la matraque des policiers est désignée par le terme *baton*, *truncheon* (au Royaume-Uni), *stick* ou *club* (aux États-Unis). À partir de la fin du XIX^e siècle, les agents américains disposent de deux types de matraque, en fonction du moment de la journée : un *day-stick* utilisé le jour et un *night-stick* utilisé la nuit, plus long afin d'assurer une protection supplémentaire. *Stick* est ensuite remplacé par son synonyme, *club*, afin de faire un jeu de mot entre *night-club* (matraque de nuit pour les policiers) et les *nightclubs*, boîtes de nuit qui connaissent un essor au cours du XX^e siècle. Plusieurs auteurs de dictionnaires d'argot policier mettent en avant la dimension ludique et divertissante de cette spécificité du lexique policier. Tom Philbin indique dans la préface de *Cop Speak: The Lingo of Law Enforcement and Crime*: « *This book is part dictionary, part encyclopedia, part etymological tract, and hopefully all entertaining* » (1996 : iii) et achève son propos introductif avec la consigne suivante : « *Have fun* » (*ibid.* : iv). De même, Lewis Poteet et Aaron C. Poteet, auteurs de *Cop Talk : A Dictionary of Police Slang*, donnent un conseil similaire à leurs lecteurs : « *sit back and enjoy the words of the street* » (2000 : xv).

¹²⁷ Nous étudions cet aspect plus en détail dans le chapitre 6.

Enfin, certains auteurs soulignent le caractère ordurier et la vulgarité qui imprègnent l'argot policier : « *A cop's world is uncensored and at times outrageous, and the words and phrases they use reflect that* » (Poteet & Poteet 2000 : xiii-xiv). Les auteurs du *Cop Talk* prient les lecteurs de ne pas leur en tenir rigueur si certains mots paraissent offensants (*ibid.* : xv). Pour Fabrice Antoine, la langue de spécialité et l'argot sont « deux cousines, dont l'une est respectable et l'autre pas » (2014 : résumé). À titre d'illustration, les policiers britanniques parlent d'un *Fido* (*Fuck it, drive on*) pour une infraction pénale dont ils sont témoins, mais sur laquelle ils ferment les yeux car elle ne mérite pas d'être constatée et de s'y consacrer (Smith 2015). *LOB* (pour *Loads of Bullshit*) désigne un ensemble d'allégations fallacieuses, qui font généralement perdre un temps précieux aux policiers (P-Br-9(E ; 27.04.2020)), tandis que *shitstorm* ou *fecal gravity* font référence aux pressions exercées par la chaîne de commandement, aux plaintes ou mêmes aux rétrogradations potentielles qui ont lieu lorsque des affaires hautement médiatisées ne sont pas résolues (Poteet & Poteet 2000 : 92). Un parallèle peut ici être établi avec l'anglais militaire, dans la mesure où « [l]es militaires sont connus pour avoir souvent recours à un langage assez cru » (Trouillon 2010c : §67). La vulgarité inhérente à l'anglais de la police n'est pas le seul point commun qui peut être identifié avec l'anglais militaire. En effet, ces deux variétés spécialisées de l'anglais partagent de nombreux traits en commun, car l'ADP est une langue caractérisée par une certaine hybridité, en raison des nombreux emprunts lexicaux et terminologiques à d'autres domaines, aspect que nous proposons à présent d'étudier plus en détail.

5.3.2. Hybridité et interdisciplinarité du lexique policier

Notre objet d'étude est intrinsèquement interdisciplinaire car la police travaille au sein d'un ensemble de spécialités différentes étroitement liées. Les policiers échangent quotidiennement avec des professionnels de domaines spécialisés connexes : justice (procureurs, juges, avocats...), milieu carcéral (responsables des services pénitentiaires, surveillants, conseils pénitentiaires d'insertion et de probation), criminalistique (médecins légistes, personnels de la police technique et scientifique), milieu médical (médecins, infirmiers, pompiers, urgentistes), services sociaux... Lors d'une affaire, plusieurs spécialités peuvent être mises au service de l'enquête (Stoerr 2011 : §26) et des professionnels de divers domaines peuvent être engagés dans les mêmes événements discursifs, sans nécessairement appartenir à la même communauté de discours (Millot 2015 : §18). Lors de ces interactions, la dichotomie entre *insiders* et *outsiders* que nous évoquions précédemment peut s'estomper, au profit des divers points

communs. Frances Rock cite l'exemple d'un policier interrogeant un infirmier, témoin particulier a qui est conféré un statut d'expert initié :

[The police officer is] acknowledging the witness as an insider who knows the statement require certain elements [...]. The officer's repeated use of the terminology 'public order offence' [...] contributes to the impression that he is, right from this early stage in the interview, orienting to the witness as an expert, someone who will likely recognise specialist terms. [...] Ollie, a police officer, and Will, a nurse, are both public servants who encounter situations at work that are experienced by few other workers. Both operate in contexts of rules and responsibilities relating to how and why they can interact with members of the public. Both work long, irregular hours in extreme situations, in which one mistake could end their career – or indeed someone's life. [...] [Likewise,] the witness presents himself as experienced in being exposed to violent crime, an expert interviewee and someone who is an insider to the world of policing and intense public service. (2016 : 419-424)

Les policiers interagissent fréquemment avec d'autres spécialistes. À ce titre, les références bibliographiques recensées à la fin du lexique bilingue *Police Force Terminology (English-French)* (Michon & Tremblay 1981) sont particulièrement révélatrices de ce caractère d'interface. Ces références comprennent, entre autres, des ouvrages relatifs à la police (tels que *Law Enforcement Vocabulary*, *Modern Police Encyclopedia* ou *Principles of Police Patrol*), mais aussi au droit (*Ballentine's Law Dictionary with pronunciations*, *Black's Law Dictionary*, *Dictionnaire de droit*, *Lexique de termes juridiques*, *Le droit pénal*), à la médecine (*Dictionnaire de médecine*), à la criminalistique (*ABC de police scientifique*, *Criminalistics: Theory and Practice*), à la circulation routière (*Dictionary of Highway Traffic*) et au milieu carcéral (*Les prisons*). Par conséquent, certains auteurs soulignent que « [m]aintes expressions techniques sont acquises par l'emprunt d'une dénomination à un autre domaine » (Candel 2004 : 28) et que « [l]a langue de spécialité peut [...] partager au moins une partie de sa terminologie avec une autre langue de spécialité » (Antoine 2014 : §3). Afin d'étudier comment cette ouverture à d'autres domaines se traduit dans la langue (Resche 2013a : §23-30), nous proposons de centrer nos analyses sur les emprunts à deux variétés spécialisées : l'anglais juridique et l'anglais militaire.

5.3.2.1. Les emprunts à l'anglais du droit

L'une des spécificités prégnantes du lexique policier concerne les nombreux emprunts à l'anglais du droit. Il nous semble, par exemple, révélateur que le chapitre « *Policespeak* » de Philip Hall (2004) figure dans la section intitulée « *Part I: The Language of the Law* » dans l'ouvrage collectif *Dimensions of Forensic Linguistics* (de John Gibbons et M. Teresa Turell). Le rôle principal des policiers est d'assurer l'application de la loi, d'identifier les contrevenants

et de collecter des informations qui seront utiles dans la suite du processus judiciaire. Nous avons montré précédemment (chapitre 4, section 4.4.3.2.) que les policiers procèdent à une opération de fléchage et d'aiguillage afin de classer l'affaire dans une (ou plusieurs) catégorie(s) spécifique(s) d'infractions pénales et d'orienter l'affaire vers un cadre légal défini par la jurisprudence. Par conséquent, afin de satisfaire cette finalité spécialisée, les policiers empruntent le lexique et le discours des lois qu'ils appliquent et font appliquer. Dans les *probable cause affidavits* (genre discursif policier étudié dans le chapitre 4, section 4.4.), les auteurs explicitent le type d'infraction(s) pénale(s) dont il est question, ce qui se traduit par le recours à une terminologie juridique spécifique et, plus particulièrement, aux termes et expressions (blocs phraséologiques figés) utilisés pour désigner les infractions dans les textes de loi. De même, lors de notre analyse des procès-verbaux d'audition, nous avons établi qu'ils constituent un genre spécialisé qui scelle l'aboutissement de la transition discursive du récit brut des faits par l'auditionné à un récit modélisé exploitable dans la suite du processus judiciaire (chapitre 4, section 4.3.2.2.) ; or ce récit modélisé emprunte les termes et expressions employés dans les textes de loi qui définissent l'infraction concernée pour établir une correspondance entre les faits relatés et le cadre juridique défini par la jurisprudence. Par ailleurs, nous soulignons également qu'un terme issu de l'anglais du droit peut acquérir un sens supplémentaire particulier, propre au domaine de la police. Le terme *murder* a pour définition unique « action de donner volontairement la mort à autrui ». Néanmoins, pour un juge, ce terme est associé à une peine de prison spécifique et convoque un questionnement sur la présence de circonstances atténuantes ou aggravantes. En revanche, pour un policier, un meurtre est le motif d'une arrestation et influence la procédure à adopter, la façon dont les auditions de suspect(s) doivent être menées, le type de preuves recherchées pour étayer le dossier, etc.

La volonté d'appliquer littéralement la loi à la lettre incite les policiers à préférer le recours à des termes génériques et, en particulier, aux hyperonymes pour désigner des objets ou des personnes, tel que *vehicle* plutôt que *car* :

One of the recognisable characteristics of Police language is the use of particular vocabulary, phrases, and clichés. It appears that often this may be directly linked to the language used in the elaboration of laws and codes which are central to police work. For example, road rules frequently refer to 'vehicles' generically [...] this term is used to refer to all vehicle types [...] Perhaps in an effort to ensure that they are quite literally following the 'letter of the law', police officers often prefer to use a superordinate, and possibly legalistic (or pseudo-legalistic) term, even when a more specific/accurate general language term might be appropriate. [...] In the passage above, two terms used by the interviewing officer are typical of legalistic/pseudo-legalistic policespeak. The officer uses the term 'vehicle' even after the details of the vehicle type have been established, and he refers to the driver of the Nissan Navarro initially as 'a

middle-aged female' and subsequently as 'the female' [...] He [the officer] does use the term 'car' on three occasions, but one of these is when reading back the suspect's written statement." (Hall 2008 : 74-75)

Dès le début du XX^e siècle, des observateurs soulignent les spécificités du vocabulaire formel employé par les policiers lorsqu'ils témoignent devant les tribunaux et relèvent le mimétisme de l'anglais du droit à l'œuvre :

[I]n court [...] the constable was expected to stand to attention, speak clearly and, given the way that his evidence might be questioned, carefully. In July 1913, for example, Major Dunlop warned the members of his force that in cases of "Driving recklessly etc... on no account are they to state the speed as 'So many miles per hour' but they are to say that 'The motorist was travelling at a dangerous speed and much faster than a horse could trot or gallop' as the case may be". It was perhaps, the ceremony of the courts which prompted the relatively unlettered nineteenth- and early twentieth-century constable to give his evidence in pompous language which would well have suited Dogberry, and which prompted critical comment from contemporary legal journals. In 1917 the *Justice of the Peace* expressed its irritation with the officer who "never walks or runs, he always 'proceeds'; he never asks, he always 'requests'; he never finds people quarrelling, they are always 'having an altercation'; for a stable to be behind a house near a church is too simple; it has to be 'situated at the rear of a house in the vicinity of a church'; he never watches, he always 'keeps observation' or 'keeps observation in conjunction with another officer'; if he charges a man with what in our days is considered the indecency of making water in the street, he must describe the action as 'urinating'; he prefers not to speak of a scratch or a bruise, it must be an 'abrasion' or a 'contusion'. (Emsley 1996 : 234)

Par ailleurs, la police est caractérisée par son rôle d'interface avec le grand public et ses fonctionnaires sont parfois amenés à procéder à une vulgarisation de l'anglais du droit lorsqu'ils expliquent des termes juridiques aux victimes, témoins ou suspects qu'ils auditionnent :

[T]he legislation requires that the suspect understands their rights [...] If a suspect does not understand the meaning of the caution the first time, the data show that there is a good chance he or she will not gain any enlightenment from hearing the identical phrases a second or third time. What is needed is some interpretation or explanation of the legal phrases, such as that clearly requested by the suspect in [interview 8]— so have I got a choice whether I get fingerprinted or not? (Heydon 2013 : 72)

Néanmoins, dans une certaine mesure, le recours intentionnel à des termes juridiques relativement obscurs pour les non-initiés contribue au renforcement des relations de pouvoir :

[U]sing a language not well-known to the general populace, with obscurities and ambiguities combined with excessive use of ritualistic language, maintains the image of the law as something inaccessible, mysterious and frightening, enabling the state to maintain its authority and [police officers] to hold on to power. (Northcott 2013 : 215)

D'autres similitudes peuvent également être relevées entre l'anglais de la police et l'anglais du droit, tel que le souci de précision, de clarté, d'absence d'ambiguïté et d'exhaustivité (Bhatia 1993 : 101-102).

De surcroît, à l'image de l'anglais du droit, divers termes de l'ADP puisent leurs sources dans le latin et le français (Trouillon 2010b : §30-31). Nous pouvons, par exemple, souligner le recours à des mots et syntagmes latins tels que *alibi* (qui signifie « dans un autre endroit » et désigne l'argument utilisé par un suspect qui défend son innocence en indiquant qu'il était dans un autre lieu que celui de l'infraction lorsqu'elle a été commise), *modus operandi* (pour désigner un mode opératoire, c'est-à-dire la manière dont procède un individu pour commettre des infractions) et *rigor mortis* (rigidité cadavérique qui permet de déduire l'heure de la mort de la victime). De nombreux mots employés fréquemment par les policiers britanniques et américains sont également d'origine française, tels que *complaint*, *defendant*, *evidence* ou *judge*. Un glissement de sens a parfois eu lieu entre le mot français d'origine et l'acception donnée au terme en anglais :

Si certains mots transparents ne posent aucun problème, il faut toutefois se méfier de glissements sémantiques toujours possibles entre le sens français du mot français du XXI^e siècle et le sens juridique anglais du mot emprunté. À ce titre, *evidence* est l'exemple le plus parlant car il ne saurait tromper l'angliciste averti. (Trouillon 2010b : §73-74)

Enfin, le recours à des expressions binominales (également appelées « doublons » *ibid.* : §89) est également une spécificité de l'anglais du droit qui imprègne le lexique policier. Les expressions binominales sont des séquences de deux ou plusieurs mots appartenant à une même catégorie grammaticale, ayant une certaine relation sémantique et reliés par un dispositif syntaxique tel que « et » ou « ou », dont « *null and void* », « *signed and delivered* », « *in whole or in part* » et « *unless and until* » (Bhatia 1993 : 108). En anglais de la police, nous pouvons mentionner le recours aux doublons suivants : *boost and shoot* (qui signifie voler pour pouvoir acheter de la drogue), *buy and bust* (technique d'infiltration qui consiste à jouer le rôle d'un acheteur ou d'un vendeur de produits stupéfiants pour interpellier des trafiquants), *breaking and entering* (commettre un cambriolage avec effraction) et *hit and run* (commettre un délit de fuite) (Philbin 1996 ; Poteet & Poteet 2000).

5.3.2.2. Les emprunts à l'anglais militaire

Nous pouvons également souligner le caractère d'interface avec l'anglais militaire. Les similitudes entre la police et l'armée sont nombreuses : « *Law enforcement parallels military duty in many ways (uniforms, discipline, chain of command, armament, etc.), so it is not surprising that many military terms find their way into the law enforcement language* » (Philbin 1996 : 52). Avant le développement et la professionnalisation des forces de police à partir des années 1750 au Royaume-Uni et de la fin du XIX^e siècle aux États-Unis, l'armée était

généralement chargée du maintien de l'ordre, de la protection des individus et des biens et de la répression des infractions. La prise en charge antérieure de ces pouvoirs de police par l'armée a durablement marqué la communauté spécialisée policière et la langue employée par ses membres. De plus, certains agents des rangs de la police britannique et américaine sont d'anciens militaires, tels que P-Br-4(C ; 11.02.2020), P-Br-10(E ; 14.01.2020) et P-Am-4(Q ; 11.03.2022). Patrick O'Donnell déclare :

Men and women from the military haven't stopped becoming officers. On the contrary, a great deal of officers I work with have served honorably in the military. They bring a valuable skill set to the job that civilians do not. I have worked with veterans who were very handy to have around when things were going sideways in a hurry. A good example of this is one night when I was responding to a tavern shooting where three victims were shot to death. The squad who responded before my partner and I arrived had a Marine reservist on it. When he was requesting more squads to the scene, the sound of live gunfire was in the background. He was so calm, it sounded like he was ordering a pizza on the phone. At the time, he and some other officers were taking fire and the officer in front of him was returning fire. His voice didn't even go up in volume. That is a battle-seasoned Marine. (2019 : 60)

Les militaires disposent donc de qualités qui les rendent particulièrement aptes à devenir policiers et à prendre en charge des activités de maintien de l'ordre, de répression des infractions et de protection des personnes et des biens.

À de nombreux égards, la structure hiérarchique pyramidale de l'armée a inspiré l'organisation des forces de police américaines et britanniques, comme en témoignent les recours aux grades suivants au sein de la police : *sergeant, lieutenant, captain, corporal, major, lieutenant colonel, colonel*. De même, le mot *constable*, terme générique qui désigne un policier au Royaume-Uni, est un emprunt à l'anglais militaire. Issu de l'ancien français (conestable, lui-même issu du latin *comes stabuli*), la fonction de *constable* fut créée sous le règne d'Henri I^{er} (1031-1060) afin de nommer l'officier en charge du commandement de l'armée (Police Federation of England and Wales 2018 : 11). Le terme a ensuite perduré afin de désigner les fonctionnaires chargés de l'exercice de la juridiction civile :

Under the Statute of Winchester (1285), the civil and military organizations were linked. A chief or high constable in every local area (hundred or franchise) was responsible for suppressing riots and violent crimes and for arming the militia to enable him to do so. Under him were petty constables in each tithing, or village. The high and petty, or parish, constables remained the executive legal officers in counties until the County Police Acts of 1839 and 1840 allowed certain justices to establish a paid police force. In Scotland bodies of high constables, formed to carry out such municipal duties as curbing riots, still exist at Edinburgh, Leith, Perth, and Holyroodhouse, the last named being prominent on state occasions. (Encyclopaedia Britannica n.d.)

La culture militaire a également étroitement influencé les pratiques, les rites et la langue des policiers. Le respect de la hiérarchie, valeur centrale de la culture des militaires et des policiers,

se traduit par le recours à la politesse et à des modes d'adresse spécifiques. En effet, comme au sein de l'armée, « la hiérarchie trouve naturellement sa place dans le discours parlé ou écrit, en particulier au niveau des marques de politesse » et « un subordonné s'adressera impérativement à un supérieur en intégrant dans son énoncé Sir ou Ma'am » (Trouillon 2010c : §23-24) et en mentionnant le grade de son interlocuteur. L'un des policiers britanniques interrogés nous indique : « *Colleagues of the same rank are addressed by their names , supervisors are called Sgt or Sir/Madam dependent upon their rank. [...] [N]o police officer should refer to anyone over the rank of Sergeant by their first name whilst on duty as this shows a lack of respect for the rank* » (P-Br-5(Q ; 18.12.2019)). Cette importance de la hiérarchie se manifeste également à travers le port de différents uniformes et insignes en fonction du grade. Au sein de la police de Philadelphie, par exemple, la couleur des chemises et des manteaux attribués au personnel varie en fonction du grade : les chemises sont bleues pour les policiers sous le grade de *Sergeant* et blanches pour tous les grades supérieurs, tandis que les imperméables sont généralement jaunes, mais noirs à partir du rang de *Lieutenant* (Philadelphia PD 2014 : 2). De même, les insignes diffèrent afin d'indiquer et de souligner les relations hiérarchiques :

The [rank] insignia are: 1) Commissioner: Four Gold Stars; 2) 1st Deputy Commissioner (Field Operations): Three Gold Stars; 3) Deputy Commissioner (Organizational Services, Strategy & Innovations): Three Gold Stars; 4) Deputy Commissioner (Organizational Services, Patrol Operations, Specialized Investigations & Homeland Security): Two Gold Stars; 5) Deputy Commissioner (Office of Professional Responsibility): One Gold Star; 6) Chief Inspector: Gold Spread Eagle; 7) Inspector: Silver Metal Oak Leaf; 8) Staff Inspector: Gold Metal Oak Leaf; 9) Captain: Double Gold Bars; 10) Lieutenant: Single Gold Bar. (*ibid.* : 9)

D'autres similarités peuvent être identifiées entre l'anglais militaire et celui de la police. À l'instar des militaires, les policiers emploient l'alphabet phonétique de l'OTAN (Alpha, Bravo, Charlie, Delta, etc.) afin de pouvoir épeler un mot sans qu'il y ait de risque de mauvaise compréhension des lettres. De nombreuses forces de police, comme le *Police Department* de Berkeley, emploient le système militaire pour indiquer l'heure (« *military time* »), c'est-à-dire qu'une journée dure 24 heures (et non deux fois 12 heures), commence à 0000h et termine à 2359h : « times indicated are given based upon a 24-hour clock (military time). Example - 1:00pm = 1300 hours in Military time » (Berkeley Police Department 2020).

Enfin, à plusieurs reprises lors de nos recherches, nous avons constaté que la métaphore de la guerre et du combat est souvent employée pour décrire les activités des policiers :

[T]he criminal investigation process resembles *a battle between the police and the perpetrator* over crime-related information. In committing the crime, the offender emits "signals," or leaves

behind information of various sorts (fingerprints, eyewitness descriptions, murder weapon, etc.), which the police attempt to collect through investigative activities. If the perpetrator is able to minimize the amount of information available for the police to collect, or if the police are unable to recognize the information left behind, then the perpetrator will not be apprehended and therefore, the perpetrator will win the battle. If the police are able to collect a significant number of signals from the perpetrator, then the perpetrator will be identified and apprehended, and the police win. (Brandl 2002 : 1069)

Certains policiers évoquent les « *war stories* », récits d'expériences sur le terrain, qui constituent une part importante de la culture policière (nous y reviendrons), en particulier en contexte américain (Poteet & Poteet 2000 : xiii ; O'Donnell 2019 : 85 ; P-Am-3(Q ; 23.02.2022)). L'allusion métaphorique à la guerre et au combat est également perceptible dans les serments prêtés par les nouvelles recrues de certaines forces de police. Les policiers de la ville de Phoenix prêtent serment avec l'énoncé suivant : « *I (name), do solemnly swear (or affirm), that I will support the Constitution of the United States, and the Constitution and laws of the State of Arizona, that I will bear true faith and allegiance to the same, and defend them against enemies, foreign and domestic* » (notre soulignement). En contexte américain, il est également possible de repérer des occurrences des métaphores suivantes : « *police work as a war on drugs* » ou « *police work as a war on crime* » (P-Am-3(Q ; 23.02.2022) ; P-Am-4(Q ; 11.03.2022) ; P-Am-5(Q ; 11.03.2022)). Ces métaphores sont également particulièrement répandues dans les discours politiques ou journalistiques¹²⁸. Au Royaume-Uni, néanmoins, ces métaphores sont peu usitées par les agents eux-mêmes pour désigner leur travail, comme nous l'ont indiqué plusieurs policiers interrogés (P-Br-9(E ; 27.04.2020) ; P-Br-10(E ; 14.05.2020)). L'analogie avec l'armée se traduit également dans le lexique policier, par le biais du souci omniprésent de la rapidité dans la communication afin de servir au mieux les finalités du spécialisé : « [l]a rapidité fait partie de l'entraînement permanent des forces armées [et] [d]ans son Art de la guerre Sun Tzu écrivait déjà au VI^e siècle av. J.-C. que 'la rapidité est l'essence même de la guerre' » (Trouillon 2010c : §19). Ce souci de rapidité dans la communication policière se manifeste par la brièveté des énoncés, le recours à des abréviations et à la siglaison et l'emploi de formules conventionnelles pour les communications par radio (Trouillon 2010c : §30-39). Nous souhaitons, à présent, explorer plus en détail ces caractéristiques.

¹²⁸ Les thématiques de la guerre contre le crime (*war on crime*) et de la guerre contre la drogue (*war on drugs*) ont respectivement été popularisées par les présidents américains Lyndon Johnson et Richard Nixon dans les années 1960. La métaphore de la guerre est particulièrement prégnante dans les discours politiques américains depuis la Seconde Guerre mondiale et cette stratégie rhétorique a pour objectif de rallier le public à la lutte contre divers maux sociaux (Kraska 2001 : 19-20).

5.3.3. Concision, clarté et efficacité au service des finalités du spécialisé

La spécialisation du lexique policier se traduit par un souci de concision, de clarté et d'efficacité afin de servir au mieux les finalités du spécialisé : « *words and slang play an important role in a policeman's day to day work because cops use them to function efficiently on the street* » (Poteet & Poteet 2000 : xiii). Cette spécialisation du lexique policier s'exprime, entre autres, à travers le recours à de nombreuses abréviations (sigles, acronymes) et à divers codes afin de remplacer des énoncés plus longs.

5.3.3.1. Siglaison et acronymie

Nous avons observé le recours fréquent à des sigles et à des acronymes¹²⁹. Ils peuvent désigner :

- des forces de police : *NYPD* pour *New York Police Department*, *PCSO* pour *Pasco County Sheriff's Office*, *FBI* pour *Federal Bureau of Investigation*
- des services ou des unités : *SWAT* pour *Special Weapons and Tactics*, *CSU* pour *Crime Scene Unit*, *CID* pour *Criminal Investigation Department*, *IA* pour *Internal Affairs*
- des grades : *PC* pour *police constable* ou *police commissioner*, *DS* pour *Detective Sergeant*
- des fonctions : *PCSO* pour *Police Community Support Officer*
- des procédures à suivre : comme au Royaume-Uni avec *ABC* pour *Accuracy, Brevity, Clarity* ou *ABE* pour *Achieving Best Evidence*
- des instances judiciaires et leurs membres : *CPS* pour *Crown Prosecution Service* au Royaume-Uni ou *DA* pour *District Attorney* aux États-Unis
- des personnes : *MOP* pour *member of the public*, *OG* pour *original gangster* (criminel chevronné qui a acquis un statut important au sein d'un gang)
- des infractions : *DWI* pour *driving while intoxicated*, *B&E* pour *breaking and entering*...

¹²⁹ À propos de la différence entre sigle et acronyme : « Sigles et acronymes ont en commun [de former] une séquence constituée des initiales des lexèmes qui la constituent : *CGT* (= Confédération Générale du Travail), *ECU* (= *European Currency Unit*, Unité monétaire européenne). La différence tient à ce que l'acronyme se conforme à la structure syllabique d'une (ou plusieurs) langue(s), en conservant, si nécessaire, des lettres non initiales, ce qui favorise son assimilation à un lexème ordinaire, du point de vue formel ; tandis que le sigle reste identifiable à une suite de graphèmes, dont la prononciation épelle les graphèmes constituants ; à l'écrit, le sigle reste une suite de capitales, tandis que l'orthographe peut consacrer l'assimilation parfaite (la lexicalisation) d'un acronyme, par exemple, *radar*, *laser*. Certains sigles se prêtent à un double traitement : *ONU* admet en français deux prononciations, épelée ou lue ; c'est le traitement acronymique des sigles qui, toujours, apparaît dans leurs dérivés : *cégétiste*, *onusien* » (Mortureux 1995 : §24).

Le site Internet de la *Metropolitan Police* de Londres propose un glossaire qui recense 1 852 sigles et acronymes employés par les policiers britanniques¹³⁰. Un même sigle peut avoir une signification différente en fonction du contexte : par exemple, *PCSO* peut signifier *Police Community Support Officer* ou *Pinellas County Sheriff's Office*. La maîtrise des « règles constitutives » du domaine permet alors d'interpréter correctement le sigle spécialisé en fonction du contexte : « [I]a formule de la règle est : 'X compte pour Y en contexte C' ce qui signifie qu'à un fait brut X un statut symbolique Y est collectivement alloué dans un contexte donné » (Van der Yeught 2017 : 3). Ainsi, en contexte policier anglais et gallois, *PCSO* compte pour *Police Community Support Officer*, c'est-à-dire policier en charge de la réduction et de la prévention de la criminalité. En revanche, en contexte policier américain, ce même sigle compte pour *Pinellas County Sheriff's Office*, c'est-à-dire force de police du Comté de Pinellas en Floride. De même, *PC* signifie *police constable* (terme générique pour désigner un policier britannique), tandis que *PC* désigne aussi la *probable cause*, degré probatoire spécifique que les policiers américains sont tenus de démontrer pour justifier la réalisation d'actions policières (arrestation, perquisition, saisie). Certains termes spécialisés policiers sont donc nationalement et géographiquement marqués et adoptent des acceptions différentes en fonction du contexte d'emploi. De façon similaire, un même référant peut être désigné différemment en fonction des coutumes linguistiques locales : « *Law enforcement lingo [...] can vary by location. For example, in the East any homicide that goes over forty-eight hours without being solved is called a mystery; in the Midwest it's called a whodunit* » (Philbin 1996 : iii). Ces observations mettent en lumière ce que Michel Van der Yeught qualifie de dimension nationale (voire régionale) de la langue spécialisée :

[I]l peut être utile de distinguer entre communauté spécialisée linguistique et communauté spécialisée nationale car une même LSP peut présenter des différences nationales au sein de la même langue. Par exemple, le français du droit n'est pas nécessairement identique en France, en Belgique, au Canada et en Afrique francophone. De la même manière, l'anglais du droit diffère en Angleterre, en Écosse, aux États-Unis, en Australie, etc. (Van der Yeught 2016b : §19)

Nous préférons l'appellation « dimension nationale » ou locale de la langue, plutôt que celle de « dimension culturelle » car, pour la plupart, les policiers américains et britanniques partagent de nombreuses caractéristiques culturelles communes (nous y reviendrons dans le chapitre 6).

¹³⁰ Le glossaire est disponible en ligne à l'adresse suivante : <<https://www.met.police.uk/foi-ai/af/accessing-information/met/glossary/>>.

Par ailleurs, au sein de la communauté professionnelle spécialisée policière, la profusion d'acronymes et de sigles fait l'objet de railleries. Dans *Cop Talk: A Dictionary of Police Slang*, les auteurs indiquent que le terme « *alphabet soup* » est employé pour désigner l'enchevêtrement des services de l'ordre qui peuvent être impliqués dans une même affaire (Poteet & Poteet 2000 : 4), tels que la *DEA*, la *CIA*, le *FBI*, les *PD*, les *SO*, etc. Plusieurs policiers britanniques interrogés soulignent également la profusion d'acronymes en trois lettres... eux-mêmes désignés par le sigle *TLA* (pour *three-letter acronym*). Les variantes parodiques des sigles et acronymes sont nombreuses. *FBI*, qui désigne initialement le service fédéral de police judiciaire et de renseignement intérieur (*Federal Bureau of Investigation*), est décliné de façon caricaturale en *Famous But Incompetent* ou *Forever Bothering Italians*, en référence au fait que le FBI peine à lutter contre les activités du crime organisé de la mafia italo-américaine depuis les années 1950 (Poteet & Poteet 2000 : 43). Cette variante parodique est conçue pour moquer les agents de la célèbre agence fédérale, mais elle révèle également implicitement les frontières organisationnelles traditionnelles et les rivalités sous-jacentes entre les forces de police locales et les fédéraux (Henry 2002). Les acronymes existants peuvent aussi être une source d'inspiration pour créer des néologismes : les termes *DUI* (*Driving Under the Influence*) ou *DWI* (*Driving While Intoxicated/Impaired*), qui désignent la conduite en état d'ébriété, peuvent être remplacés par *DWHUA* (*Driving With Head Up Ass*) lors d'échanges informels entre collègues (*ibid.* : 41). Pour transmettre un message codé à un pair policier en présence de membres du public, des sigles et acronymes informels sont également créés en ayant recours aux mêmes mécanismes de siglaison et d'acronymie que ceux à l'œuvre pour les termes formels. Pour les non-initiés, les sigles contenus dans ces deux déclarations, « *I booked him on ALJ* » et « *We've spoken to the other party, and this is LOB* », semblent être des concepts techniques quelconques et abscons. En réalité, il s'agit de termes péjoratifs usités pour désigner des attitudes non coopératives : *ALJ* signifie « *Acting Like a Jerk* » (*ibid.* : 4) et *LOB* (pour « *Loads of Bullshit* ») est employé lorsque les policiers sont sollicités pour une mission qui n'en vaut pas la peine ou lorsqu'ils recueillent des allégations fallacieuses (P-Br-9(Q ; 23.04.2020)). Ces acronymes informels imitent les termes formels spécialisés et leur dimension subversive et, dans une certaine mesure, insultante, ne peut être discernée par les non-spécialistes. « *LOB* » est employé couramment par les policiers au Royaume-Uni et aux États-Unis, et son utilisation en tant que code d'initié est expliquée par un policier britannique que nous avons interrogé :

What would normally happen is: say you went to a domestic dispute and there's two officers. One officer speaks to one person and the other officer, in another room, would speak to the other person. If one of the officers realises this job is a lot of rubbish, false allegations or just stupid,

they would go in to the other officer and say “We’ve spoken to the other party, and this is LOB”. The other officer would understand what LOB meant, but the victim or the other person present wouldn’t know. They’d just assume it was some technical explanation. The officers would both know that it was a lot of rubbish. They’re gonna get themselves out of there and not bother with it too much longer. It’s just a way of conveying, in front of other people, that whatever they’re doing is a bit of a waste of time. (P-Br-9(E ; 27.04.2020))

La connivence créée par l’emploi de ce terme renforce la distinction entre les *insiders* (qui maîtrisent les règles constitutives) et les *outsiders* (qui les ignorent).

5.3.3.2. L’exemple des codes employés lors des communications par radio

Le souci de concision, de clarté et d’efficacité est particulièrement prégnant dans les communications par radio. Les policiers doivent transmettre des messages clairs, concis et confidentiels sur les ondes pour servir au mieux les finalités du spécialisé et, en particulier, pour assurer la transmission des informations dans le but de garantir l’efficacité de leurs actes sur le terrain. Afin de servir cette finalité, les policiers britanniques et américains ont recours à différents codes qui remplacent des énoncés plus longs. Ce spécialisé policier anglo-saxon se subdivise en spécialisés nationaux (Royaume-Uni, États-Unis), locaux (États, comtés...) et diachroniquement marqués (évolution dans le temps des codes usités). Depuis les années 1930, les policiers américains ont recours aux *ten codes*, qui se présentent sous la forme *ten X* (« *ten one* », « *ten two* », « *ten three* », etc.) :

For decades police departments across the US have used the 10-codes as verbal shorthand when calling in incidents over their radios. [...] The 10-code system dates from the 1930s, when police had just one radio channel and time on air was at a premium. So they devised a system of verbal shorthand to enable them to convey information in the shortest time possible. A 1940 meeting of the police communication officers’ standards committee first tried to impose some order on the already unruly system. (Glaister 2006)

Les *ten codes* peuvent être employés pour : indiquer un statut, signaler un incident ou un danger, donner des instructions, faire une requête ou donner des informations relatives à la transmission. Le tableau 11 présente quelques exemples de *ten codes* employés par différentes forces de police américaines : *Berkeley Police Department (PD)*, *Virginia State Police (SP)*, *Alexandria Sheriff’s Office (SO)*, *Montgomery County PD*, *New York PD*, *City of Milwaukee PD* (Philbin 1996 : iii ; Glaister 2006 ; O’Donnell 2019 : 47-49 ; Berkeley Police Department 2020).

Tableau 11 : Exemples de *ten codes* utilisés par les policiers de différentes forces américaines lors des transmissions par radio

Type de message transmis	Ten code	Signification
Indiquer un statut	10-7	Pas en service (<i>off duty</i>) (<i>Virginia SP</i>)
	10-7	Indisponible, mission/intervention en cours (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-8	Disponible (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-11	Actuellement en mission, mais disponible (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-23	Arrivé sur site (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-100	Pause toilettes (<i>City of Milwaukee PD</i>)
Signaler un incident	10-50	Accident de la route (<i>Virginia SP</i>)
	10-54	Bétail présent sur l'autoroute (<i>Virginia SP</i>)
	10-56	Suicide (<i>Berkeley PD</i>)
	10-56a	Tentative de suicide (<i>Berkeley PD</i>)
	10-57	Personne disparue (<i>Berkeley PD</i>)
	10-71	Fusillade (<i>Berkeley PD</i>)
	10-99	Identification d'une personne ou d'un véhicule recherché(e) (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	11-80	Accident corporel grave (<i>Berkeley PD</i>)
Signaler un danger	11-81	Accident avec blessures légères (<i>Berkeley PD</i>)
	10-13	Officier en danger (<i>Alexandria SO ; New York PD</i>)
Instructions/Requêtes	10-17	Officier en danger (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-13	Demande d'intervention d'une dépanneuse (<i>Virginia SP</i>)
	10-16	Demande d'un moyen de transport supplémentaire (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-21	Réceptionnez un appel téléphonique (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-22	Se rendre sur un site (<i>City of Milwaukee PD</i>)
Informations relatives à la transmission	10-25	Ignorez (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-1	Transmission non comprise (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-2	Transmission claire et nette (<i>City of Milwaukee PD</i>)
	10-4	Message reçu (<i>City of Milwaukee PD ; Virginia SP</i>)
	10-9	Répétez (<i>City of Milwaukee PD</i>)

Les *ten codes* ne sont pas universels et leur signification peut varier en fonction des forces de police, parfois au sein d'un même État. En Virginie, « 10-54 » signifie « bétail présent sur l'autoroute » pour la police d'État, mais désigne un alcootest pour les policiers du comté d'Alexandria. De même, « 10-13 » signale une demande de dépanneuse dans le comté voisin de Montgomery, tandis qu'à Alexandria, il s'agit d'un message plus alarmant qui signale un agent en danger. L'absence d'uniformisation de ces codes peut se révéler problématique et donner matière à confusion lorsque des forces de police doivent coopérer, parfois dans l'urgence, en cas d'incident majeur :

When police from several local departments rushed to the Pentagon [during the 9/11 attacks] they found that they did not share a common language with each other or with other agencies such as the FBI. 'Local police were talking 10 codes. So were the Pentagon police. The FBI have their own little 10 codes,' Arlington fire department captain Richard Slusher told the *Washington Post*. 'You didn't know what they were talking about.' [...] The confusion reached

crisis point during last year's Hurricane Katrina disaster when Fema, the government's emergency management department, decided to ditch the 10-codes because of the variations in meaning. (Glaister 2006)

Dans ces cas de fragmentation, au lieu de servir l'intentionnalité spécialisée du domaine, le spécialisé la dessert. Par conséquent, des tentatives de réaménagement de ce type de spécialisé sont engagées afin qu'il assure un service plus efficace aux finalités du domaine. Au Royaume-Uni, les *ten codes* étaient également employés, mais ils furent remplacés par des *Police National Status Codes* (communément appelés *state codes*) au début des années 2010, pour assurer une plus grande uniformité dans l'ensemble du pays. Les *state codes* furent développés dans le cadre de la mise en œuvre de normes pour les communications par radio au sein de la police britannique (procédure intitulée « *Airwavespeak* ») et la *National Police Improvement Agency* (NPIA) rendit obligatoire l'utilisation de ces codes à l'échelle nationale (Garner & Johnson 2013 : 49). Un policier britannique emploie désormais « *state zero* » pour indiquer qu'il est en danger, « *state two* » lorsqu'il est disponible et prêt à être déployé, « *state four* » pour signifier qu'il est en pause déjeuner, « *state five* » pour préciser qu'il se rend sur le lieu de l'intervention, « *state six* » lorsqu'il est arrivé sur place et « *state nine* » lorsqu'une personne est placée en détention. Néanmoins, malgré l'adoption des nouveaux *state codes* pour les transmissions par radio, l'un des enquêtés britanniques indique qu'il a instinctivement recours aux anciens *ten codes* lorsqu'il est en situation d'urgence :

Sometimes, when I am in a stressful situation, I revert to what I learnt first. I suppose if you were to get stressed, you would speak French before you would speak English. If suddenly somebody gets violent, or if I have to chase somebody, or I'm thinking quickly, I, without thinking about it, will revert to using the ten codes on the radio and not everybody understands what I mean. Only the people that have been in the police for as long as I have or longer know those codes and have the same problem. (P-Br-8(E ; 29.01.2020))

Les conventions discursives en vigueur dans le cadre des communications par radio sont donc caractérisées, à la fois, par des différences en fonction des zones géographiques et par des variations dans le temps. L'emploi de ces codes offre la possibilité de transmettre avec concision et précision un message spécifique, ce qui présente des avantages opérationnels considérables et la possibilité de se concentrer à nouveau rapidement exclusivement sur l'incident en cours. L'opacité discursive qui en résulte contribue également à rendre le contenu des échanges plus obscur pour les non-spécialistes (membres du public présents à proximité, individus écoutant illégalement les fréquences radios de la police, etc.).

Conclusions du chapitre 5

Dans le chapitre 5, nous avons poursuivi notre travail de caractérisation de l'anglais de la police grâce à l'étude du lexique et des termes propres à cette variété spécialisée. Dans un premier temps, nous avons retracé le processus de dictionnarisation de cette LSP au fil du temps et dans l'espace, d'abord brièvement en contexte français puis aux États-Unis et au Royaume-Uni. L'analyse des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés en anglais (ouvrages monolingues et bilingues) met en lumière l'émergence progressive et les évolutions de l'ADP. Ces éléments s'inscrivent dans un contexte particulier : effort soutenu de professionnalisation des forces de l'ordre britanniques et américaines (amélioration de la formation, réformes institutionnelles, recherche du politiquement correct) aux XX^e et XXI^e siècles, développement des *police studies*, multiplication des interactions entre policiers et ressortissants étrangers et apparition de certains phénomènes (nouvelles formes de criminalité, évolution des techniques et méthodes policières). Dans un deuxième temps, nous avons adopté une approche terminologique de l'ADP, que nous envisageons comme une voie d'accès à la façon dont les policiers perçoivent et désignent les éléments du monde qui les entourent (objets, personnes, événements...) afin de servir au mieux les finalités du spécialisé. Cette démarche nous a conduite à proposer une modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier et à analyser les éléments de stabilité (triangles sémiotiques, stabilité des relations, motivation et structuration hiérarchique des termes) et d'instabilité terminologique (absence de biunivocité, synonymie, polysémie, non-prévisibilité du sens, variations géographiques et dimension nationale) au sein de cette VSA partiellement terminologisée. Dans un troisième temps, nous avons exploré les principales caractéristiques des mots de l'ADP : divers degrés de spécialisation et d'opacité, différents registres, caractère hybride et interdisciplinarité, souci de concision, de clarté et d'efficacité omniprésent pour satisfaire les finalités du spécialisé. Les agents s'adaptent au public cible (pairs policiers, professions de domaines connexes, membres du public) et les mots qu'ils emploient peuvent atténuer ou, au contraire, renforcer la dichotomie *insiders/outsideers*, en fonction de la nature et de la visée pragmatique de l'énoncé. La distinction entre spécialistes et non-spécialistes est l'un des aspects centraux de la culture policière, troisième et dernière facette de l'ADP (après le discours et la langue), que nous proposons à présent d'étudier dans le chapitre 6.

Chapitre 6 : Éléments de caractérisation de la culture policière

6.1. Culture(s) policière(s) : objet(s) d'étude protéiforme(s)

À la suite de Geert Hofstede, nous envisageons la culture comme une « programmation collective de l'esprit » (2001 : 20) et avançons que les cultures spécialisées mettent en œuvre une programmation collective des esprits au sein des communautés spécialisées afin de servir les finalités du spécialisé. La culture se manifeste à travers un ensemble de pratiques observables et visibles (symboles, héros, rituels) et de valeurs, conceptions et croyances invisibles, partagées par les membres de la communauté spécialisée (Isani 2004a : §72-73, citant les travaux d'Hofstede 1980). Néanmoins, une culture professionnelle est un objet d'étude protéiforme qui comporte diverses facettes et peut connaître des variations en fonction de différents paramètres. Plusieurs auteurs remettent en question le caractère monolithique et homogène de la culture policière (Waddington 1999 : 290 ; Reiner 2000 : 85-86 ; Engel 2002b : 1099-1100) et soulignent qu'il existe diverses variantes ou sous-cultures (appelés *subcultures*) générées par des expériences distinctes :

Police culture [...] is not monolithic [...]. There are particular variants – 'subcultures' – that can be discerned within the broader police culture, generated by distinct experiences associated with specific structural positions, or by special orientations officers bring with them from their past biographies and histories. In addition, cultures vary between forces, shaped by the differing patterns and problems of their environments, and the legacies of their histories. (Reiner 2000 : 85-86)

Ce constat fait écho aux conclusions de Vijay Bhatia, qui évoque l'hybridité identitaire à l'œuvre dans les productions discursives spécialisées :

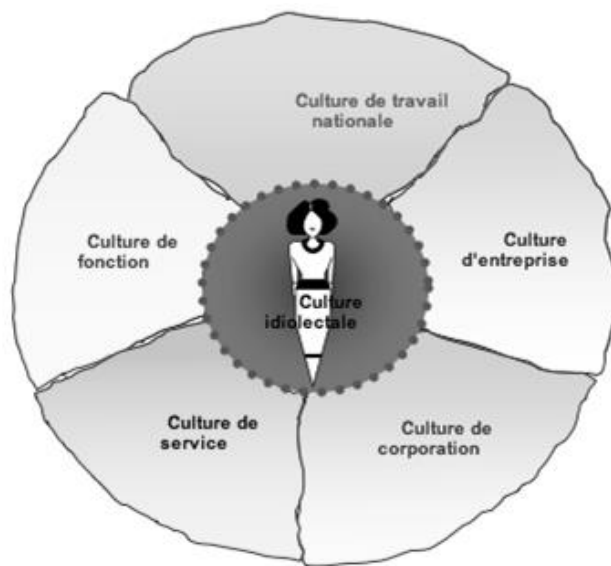
There are several identities that a professional may be required to negotiate and give expression to simultaneously in the same piece of discourse: his *professional identity* as a member of a particular disciplinary community; *organizational identity* as a member of a specific organization or institution; his *social identity* as a valued member of one or more social groups; and of course his *individual identity* as indication of his self-expression. (2017 : 59-60)

Avant d'analyser en détail les principales caractéristiques de la culture policière (sections 6.2. et 6.3.), nous proposons donc de nous intéresser « au caractère complexe et composite de [l]a construction » d'une identité professionnelle (Isani 2004a : §9).

6.1.1. Les différentes composantes d'une identité professionnelle

L'ensemble du patrimoine culturel dont dispose un professionnel est le fruit de diverses sources d'influence et Shaeda Isani identifie six principaux éléments constitutifs d'une culture professionnelle (figure 23), conjuguant des éléments spécifiques à l'individu concerné (culture idiolectale) et des composantes relatives à une appartenance culturelle collective (culture de travail nationale, d'entreprise, de corporation, de service et de fonction).

Figure 23 : Les principales composantes de la culture professionnelle (Isani 2004a : §23)



Bien que l'étude présentée par Shaeda Isani porte principalement sur le monde de l'entreprise, le cadrage théorique proposé est transposable à d'autres domaines professionnels (*ibid.* : §2) et nous proposons ici de l'appliquer à la police.

6.1.1.1. Facteurs personnels et culture idiolectale individuelle

La première composante de la culture professionnelle est relative à la culture idiolectale de l'individu concerné :

Nous nous sommes permis d'extrapoler le concept linguistique de l'idiolecte au domaine de la réflexion sur l'identité culturelle pour désigner ce qui, dans la culture, est spécifique à l'individu, la somme de tout son vécu (familial, sexuel, générationnel, éducatif, etc.). [...] Cette culture idiolectale constitue les fondations sur lesquelles se greffent d'autres composantes qui relèvent d'une appartenance culturelle collective et professionnelle. (Isani 2004a : §10-12)

Prenons l'exemple de P-Am-2, agent de la *Drug Enforcement Administration* (agence fédérale américaine chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants), avec qui nous nous sommes

entretenu en octobre 2021. Dans une certaine mesure, son identité professionnelle est influencée par certains éléments de son vécu personnel, tels que son contexte familial :

I wanted to be a DEA officer because I have a brother who, for about sixteen years, was heavily involved in drugs, being an addict as well as, on occasion, selling and making drugs. Seeing that really influenced my career. In addition, my grandfather was an FBI agent and upon talking to my grandfather and explaining what I wanted to do, he said: "You do not wanna go to the FBI. If you wanna do drug work, you want to go to the DEA". (P-Am-2(E ; 01.10.2021))

D'après P-Am-2(E ; 01.10.2021), des éléments de son vécu personnel (frère impliqué dans le trafic et la consommation de produits stupéfiants et grand-père travaillant comme agent du FBI) ont considérablement influencé sa carrière mais également, par extension, son appréhension et sa vision du métier.

D'autres traits individuels et spécifiques au professionnel concerné peuvent avoir une influence sur la culture adoptée, tels que le genre et/ou l'origine ethnique (Waddington 1999 : 290). Afin d'illustrer notre propos, nous souhaitons explorer l'identité culturelle professionnelle adoptée (consciemment ou non) par les policières qui évoluent dans un milieu qui demeure, aujourd'hui encore, majoritairement masculin. Dans le cadre de travaux de recherche antérieurs, nous avons étudié l'histoire des femmes dans les forces de police britanniques de 1880 à 1931 puis les policières en Écosse, et plus spécifiquement à Glasgow, entre 1915 et 1995 (mémoires de Master 1 puis de Master 2). Nous avons exploré le processus d'intégration lent et progressif des femmes dans la police britannique au fil des siècles ainsi que les différentes stratégies d'adaptation employées par les policières pour se faire accepter parmi leurs collègues masculins à partir du milieu du XX^e siècle. Deux principales méthodes mobilisées consistent à : (1) insister sur la différenciation entre les genres et prôner la féminité (voire devenir « extra-féminines »), c'est le cas des *policeWOMEN* ou (2) adopter des attitudes et des valeurs considérées comme typiquement masculines, comme le font les *POLICEwomen* (Martin 1980 ; Horn & Hollin 1997). D'une part, les *policeWOMEN* adhèrent à l'idée qu'elles ont des capacités physiques inférieures aux hommes, insistent sur l'importance d'être une dame (*lady*) avant tout (Heidensohn 1992 : 197) et favorisent la dimension « sociale » du travail de la police, plutôt que la traque et l'arrestation musclée des criminels (Shelley *et al.* 2011). Elles n'entrent pas en compétition avec leurs collègues masculins, admettent leur statut de subordonnées et ne sont pas enclines au carriérisme. D'autre part, les *POLICEwomen* adoptent des comportements et des valeurs diamétralement opposés afin de devenir « l'un des gars » (« *one of the boys* », Horn & Hollin 1997 : 195) et d'intégrer le cercle fermé de leurs pairs masculins. Elles préfèrent

le maintien de l'ordre (*law enforcement*) à l'assistance sociale (*welfare work*) et épousent les codes, les valeurs et les attitudes de leurs collègues masculins : recours à la force physique, brutalité, courage, assurance, réussite professionnelle et loyauté (Shelley *et al.* 2011 : 361). Leurs attitudes et perceptions à l'égard des membres du corps social sont également similaires à celles de leurs collègues masculins :

Some of the women [victims of rape] expressed surprise when the women officers they saw displayed hostile, disbelieving attitudes. Since policewomen operate within the same organizational culture as policemen, and may struggle even harder for acceptance within it, such outcomes should probably not be totally unexpected. (Jordan 2001 : 692)

Toutefois, Frances Heidensohn (1992 : 85-86) souligne que cette dichotomie entre *policeWOMEN* et *POLICEwomen* concerne uniquement les deux extrémités d'un spectre comportemental complexe car nombreuses sont les policières qui adoptent un comportement hybride et empruntent des caractéristiques à chacune de ces deux stratégies. Le genre propre à l'individu concerné peut donc influencer le positionnement culturel adopté, que ce processus soit mis en œuvre consciemment ou non.

6.1.1.2. Pays d'exercice et culture de travail nationale

La deuxième composante relève de la culture de travail nationale. Cette culture de travail « peut être définie à travers un cadre de référence concrètement observable, l'organisation sociale et juridique du travail » ou « se situe[r] à un deuxième niveau plus implicite, moins visible, celui des perceptions et représentations plus générales » (Isani 2004a : §14-15). L'un des agents britanniques interrogés souligne la dimension nationale de la culture professionnelle policière en fonction du pays d'exercice et son impact sur la langue spécialisée employée :

The British policing culture is unique in the world, purely because we don't carry guns. We don't carry firearm. New Zealand is also a sort of Westernised country that don't carry firearms. And because of that, we do have a different culture. And in terms of the language that we use as well, I wonder whether the American police talk about people in a much more combative way than we do. Maybe, if you've got a sidearm, you have to maintain that distance between you and the individual. (P-Br-3(E ; 10.12.2019))

Dans une certaine mesure, P-Am-2(E ; 01.10.2021) bénéficie d'une culture de travail binationale car il a d'abord exercé sur territoire américain en tant que policier dans l'État du Kansas puis comme agent fédéral au sein de la DEA, et a ensuite été muté en France pour exercer le rôle d'agent spécial détaché à l'ambassade des États-Unis à Paris. Bien que le gouvernement américain demeure son employeur principal, ce statut offre la possibilité d'acquérir une culture binationale qui conduit cet agent à identifier les différences entre les

systèmes et les procédures qui régissent la profession dans les deux pays, notamment, dans le domaine de l'autonomie opérationnelle lors de la conduite des enquêtes :

[T]he legal system in the United States is very different than the legal system here in France. One barrier that comes up quite often, particularly when dealing with a new judge or prosecutor, is that they don't understand the United States system. In France, in order to open a case, an investigation on someone, it has to be approved by a prosecutor or a judge. In the United States, if I want to open a case, I open a case. If someone that works for me wants to open a case, he opens a case, it's as simple as pushing a button on a computer, and the case is open. Here, the prosecutors and the judges are involved in everyday operational decisions. That does not happen in the United States. (P-Am-2(E ; 01.10.2021))

Les perceptions, valeurs et pratiques peuvent donc varier d'un pays à l'autre, en fonction de ces spécificités nationales.

6.1.1.3. Culture de l'institution

La culture de l'institution (ou « culture d'entreprise ») est une autre composante de la culture professionnelle. Pour Shaeda Isani, ce type de culture ne relève pas d'un phénomène spontané propre à la communauté professionnelle, mais « d'une 'culture' fabriquée, développée et imposée par les dirigeants en vue de créer une cohésion interne, un sentiment d'appartenance qui aidera à 'fédérer, mobiliser, gommer les différences entre les catégories de personnels au profit de la réalisation des missions de l'entreprise' » (2004a : §17, citant Thévenet 1994 : 6). Dans le cas de la police, ce phénomène comprend les normes, les attitudes et les valeurs inculquées de façon institutionnelle et officielle par les décisionnaires et hauts responsables de police. À titre d'illustration, le serment professionnel (*professional oath*) prononcé par les policiers anglais et gallois lorsqu'ils sont investis dans leurs fonctions met en lumière les valeurs et les comportements que sont censés adopter tous les policiers de ces deux nations :

I do solemnly and sincerely declare and affirm that I will *well and truly serve the Queen* in the office of constable, *with fairness, integrity, diligence and impartiality, upholding fundamental human rights and according equal respect to all people*; and that I will, to the best of my power, *cause the peace to be kept and preserved and prevent all offences against people and property*; and that while I continue to hold the said office I will to the best of my skill and knowledge *discharge all the duties thereof faithfully according to law*. (nos italiques, Police Federation of England and Wales 2018 : 3)

Les principes moraux et professionnels énoncés dans ce serment doivent être adoptés par les policiers anglais et gallois et les guider dans l'exercice de leurs fonctions et la réalisation de leurs tâches professionnelles.

6.1.1.4. Lieux d'exercice exogènes et culture de corporation

La culture de l'institution (ou culture d'entreprise) est à différencier de la culture de corporation, quatrième élément constitutif de la culture professionnelle. La culture de corporation concerne :

tous les professionnels issus de la même « discipline mère », si l'on peut dire, mais qui exercent leur métier dans des lieux et des organisations exogènes par rapport à leur discipline première, comme par exemple, le juriste d'entreprise, le médecin du travail ou encore l'enseignant exerçant dans le centre de formation d'une entreprise. (Isani 2004a : §19)

Dans le domaine de la police, ces cas de figure sont peu nombreux : les policiers exercent généralement au sein de forces de police. Néanmoins, nous pouvons citer l'exemple des policiers détachés à l'étranger dans des ambassades ou pour des missions spécifiques. À titre d'illustration, dans la mesure où P-Am-2 officie au sein de l'ambassade des États-Unis à Paris, sa culture professionnelle est influencée par les spécificités culturelles propres au domaine de la diplomatie : « *At the Embassy, diplomacy is the biggest skill that you can have* » (P-Am-2(E ; 01.10.2021)). Nous avons constaté tout au long de nos échanges avec cet agent qu'il partage certaines valeurs et pratiques en commun avec les diplomates, tels que la civilité, la politesse, la socialisation, la croyance fondamentale dans la nécessité et l'intérêt du dialogue, la loyauté, le dévouement et la mise en exergue de l'intérêt national (Stark 2020 : 406-407).

6.1.1.5. Culture de service, de force ou d'unité

La culture de l'institution peut également être distinguée de la culture de service car « [o]n peut partager une culture d'entreprise sans pour autant partager la même culture de service [:] [s]elon les services, les cultures peuvent être très différenciées, voire contrastées » (Isani 2004a : §21). Robin Shepard Engel déclare ainsi à propos de la police : « *It has been suggested that multiple and competing subcultures exist in a single department, that subcultures differ across departments* » (2002b : 1099-1100). La culture de service peut s'exprimer à deux niveaux : celui de l'ensemble d'une force de police ou celui d'une unité spécialisée dans un domaine d'activité particulier.

Il existe effectivement des cultures propres à chaque force de police, en particulier lorsqu'il s'agit d'une institution policière particulièrement fragmentée, comme aux États-Unis. Dans le chapitre 2, nous évoquons le phénomène de polarisation entre deux types d'identité professionnelle au sein des polices américaines à la fin du XX^e siècle et nous distinguons les partisans de la politique de la « tolérance zéro » (expérimentée pour la première fois à New

York au début des années 1990 et qui se traduit par des arrestations systématiques et l'emploi de politiques de répression diverses) et ceux du *community policing* (philosophie policière fondée sur l'élaboration de relations de confiance et d'entraide avec la population, recours moins fréquent aux arrestations, étude des particularités inhérentes à chaque situation et élaboration de solutions mesurées et adaptées). Des observations similaires sont réalisées par Peter Waddington :

Individual police organizations are accused of developing their own distinctive culture. For example, in the wake of the Rodney King beating, it has been suggested that the Los Angeles Police Department has acquired an aggressive law enforcement ethos tolerant of excessive force (Skolnick and Fyfe 1993; Christopher 1991 ; Chevigny 1995). Others have drawn on a more general distinction between urban and rural police, suggesting that the former are more detached from the public they serve and inward looking (Cain 1973; Websdale and Johnson 1997). (1999 : 290)

Pour Patrick O'Donnell, un *Police Sergeant* américain, il peut même se révéler problématique de recruter un haut fonctionnaire provenant d'une autre force de police, dans la mesure où il ne connaîtra pas la culture propre au personnel qu'il sera amené à diriger : « *There are several negatives to hiring a chief from outside a department. He or she doesn't have an understanding of the culture of the department or the city he or she will be serving* » (2019 : 13). La culture peut donc varier en fonction des spécificités propres à certaines forces de police, mais également en fonction de la branche ou de l'unité dans laquelle un policier exerce.

Des variations culturelles peuvent également exister en fonction de la spécialisation du professionnel dans un domaine d'activité spécifique :

Jefferson (1990) hints that 'paramilitary' units, like the Special Patrol Group, have a particular and aggressive variant of the police sub-culture [...] Analogously, one might expect there to be divisions between traffic officers, dog handlers and others engaged in various specialist tasks. (Waddington 1999 : 290)

L'agent de la DEA que nous avons interrogé partage certains traits culturels et linguistiques avec les policiers officiant dans des services similaires, telles les brigades de stupéfiants, y compris à l'étranger. En mettant en parallèle nos recherches en contextes britannique, américain et français, nous avons pu constater que les agents qui officient dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants adoptent des attitudes et des valeurs similaires en termes de stratégies et de tactiques, de terminologie et de vision du monde qui les entoure (Brodeur & Monjardet 2003 : 347). Il est d'ailleurs intéressant de souligner que certains auteurs effectuent

un parallèle entre la culture en vigueur chez les policiers chargés d'enquêter sur les réseaux de crime organisé et les codes culturels adoptés par les individus qu'ils traquent :

Peter K. Manning, dans un texte décisif, nous appren[d] à cet égard que le monde des trafiquants de drogue et celui des escouades anti-drogue sont structurés de la même manière. Il importe de souligner que le propos de P. Manning n'est pas de démontrer que les policiers se comportent comme des trafiquants de drogue et de jeter l'opprobre sur les activités des unités qui luttent contre le trafic des narcotiques. Son propos est essentiellement analytique et réitère un constat souvent fait dans la sociologie des conflits et que nous avons nous-mêmes fait au tout début de notre introduction générale à ce recueil de textes. Ce constat est le suivant : un principe général de mimétisme opère tant au plan stratégique que tactique entre les opérations de deux parties en conflit. Par exemple, une escalade dans la violence de la part de l'une de ces parties entraîne généralement un accroissement correspondant de la violence utilisée par l'autre partie. Ce principe opère également de façon évidente au niveau du secret : les unités de police qui luttent contre des organisations criminelles cloisonnées ont elles-mêmes tendance à respecter des impératifs de cloisonnement. (Brodeur & Monjardet 2003 : 347, à propos des travaux de Manning 1980)

Le mimétisme à l'œuvre ne se traduit pas uniquement par des codes culturels similaires car il s'exprime également dans la langue. Lorsque les policiers travaillent sur des affaires qui portent sur des types d'infractions pénales spécifiques (trafic de stupéfiants ou d'êtres humains, par exemple), ils intègrent le vocabulaire employé par les auteurs des infractions :

While most of the lingo is generated by cops, a good portion comes from bad guys. The police have adopted criminal terminology because it is quick and effective, particularly when trying to communicate with bad guys. For example, an East Los Angeles police officer interrogating a gang member about whether another gang member uses cocaine won't ask "Is he using cocaine?". The officer would more likely ask, "Is he a cluckhead?" because *cluckhead* is the term used in the "hood" (neighborhood) to describe a user of crack cocaine. (Philbin 1996 : iii)

De même, P-Br-3 évoque l'exemple du mot *burner*. D'abord employé au sein des réseaux de trafiquants pour désigner un téléphone réservé exclusivement aux communications relatives aux activités illégales, ce terme fait à présent partie intégrante du lexique policier :

We use their words when we are describing the things that they do. A word that we use a lot in a particular area of policing is the word "burner", to talk about phones. Criminal underworld, criminals or slags have two phones. They have a smartphone, which is their normal phone, and then they have like a throw away phone, which may or may not be a smartphone. It might just be a basic phone, an old Nokia or something like that, or a basic smartphone. It's essentially cheap and they use that usually in the world of dope dealing. They use that as their way of communicating. They'd send a text out on that phone to tell their customers that they've got some drugs. They call it a "burner phone". "Burner" because you can get rid of it. We use that all the time now. Back in the day, some police officers weren't very good at keeping it in their trousers. They liked to have lots of different women on the go [...] [and] use to have a burner phone. We use to call it "a back phone". But now when someone has that second phone, we now call it "a burner". So yes, we use their terminology. (P-Br-3(E ; 10.12.2019))

La maîtrise des mots de l'argot des criminels est d'autant plus essentielle lors des opérations d'infiltration sous couverture :

The police need to be aware and utilise slang words used by criminals i.e. terms for different drugs. We need to use these both during covert police tactics and when dealing with suspects so we do not alienate ourselves during conversations. (P-Br-5(Q ; 18.12.2019))

Dès 1859, George Matsell (alors haut responsable de la police de New York) met en lumière l'intérêt que peut porter la maîtrise du vocabulaire des criminels dans le cadre de l'exercice des fonctions policières :

The rogue fraternity have a language peculiarly their own [...] Many of their words and phrases, owing to their comprehensive meaning, have come into general use, so that a Vocabulum or Rogue's Lexicon, has become a necessity to the general reader, but more especially to those who read police intelligence. Occupying the position of a Special Justice, and Chief of the Police of the great Metropolis of New-York, where thieves and others of a like character from all parts of the world congregate, and realizing the necessity of possessing a positive knowledge of everything connected with the class of individuals with whom it was my duty to deal, I was naturally led to study their peculiar language, believing that it would enable me to converse with them more at ease, and thus acquire a knowledge of their character, besides obtaining from them information that would assist me in the position I occupied, and consequently be of great service to the public. [...] Experience has since demonstrated to me that any man engaged in police business cannot excel without understanding the rogues' language, in the study of which they will find this Lexicon of invaluable service. [...] This departure from the true meaning of the words used is mischievous in its tendency, as it is calculated to mislead and bewilder, so that rogues might still converse in the presence of an officer, and he be ignorant of what they said. (Matsell 1859 : iv-vii)

Dans le sillage des travaux de George W. Matsell, d'autres auteurs se sont intéressés au phénomène de parallélisme linguistique entre le lexique policier et l'argot des criminels (Brunet 1990 ; Philbin 1996 : iii ; Poteet & Poteet 2000 : 10 ; Rickman 2001).

Enfin, la projection d'états mentaux sur des membres du corps social peut également varier en fonction du service de police concerné. Lors de nos journées d'étude en contexte français au sein de la Police aux Frontières (PAF) du Pas-de-Calais, l'un des responsables de la Brigade mobile de recherche (BMR) nous a indiqué que son unité est le seul service de la PAF qui considère les migrants comme des victimes, et non comme des auteurs d'infractions. L'objectif de la BMR est de démanteler les réseaux de passeurs et les agents qui œuvrent au service de cette finalité du spécialisé adoptent des perceptions et des attitudes qui les conduisent à se différencier d'autres services appartenant pourtant à la même branche de la police. Par conséquent, le statut (ou la forme aspectuelle) de victime ou de mis en cause peut dépendre des finalités visées par le spécialisé.

6.1.1.6. Culture de fonction et de rang

Enfin, la culture de fonction est également l'une des composantes principales de la culture professionnelle. Les policiers de même grade peuvent partager des valeurs qui leur sont propres et qui sont inhérentes à la fonction et au rang qu'ils occupent. L'*International Association of Chiefs of Police* illustre ainsi les valeurs et les intérêts partagés par les décisionnaires et hauts fonctionnaires de police. De plus, plusieurs travaux portant sur la culture policière soulignent les différences culturelles entre la base de l'institution (constituée des policiers opérationnels sur le terrain, appelés « *street cops* ») et son sommet (« *management cops* ») (Ianni & Ianni 1983 ; Reuss-Ianni 1983). Pour certains auteurs, les agents opérationnels tendent à adopter des attitudes et des valeurs distinctes de celles des décideurs, ce qui se traduit par des traits culturels (parfois radicalement) différents :

Operational officers ('street cops') tend to hold different attitudes and values than the policymakers, and it is these 'cops' who shape the 'canteen culture' (Ianni and Ianni 1983). According to Brown (1991) the canteen culture is one in which 'scatological humour, boasting about sexual exploits and feats of physical prowess dominate'. A 'cult of masculinity' pervades police work and identities, bound up in images of warfare and hunting, of 'being a real man', and of crime fighting (Young 1991). Police work therefore falls squarely into the masculine domain with societal stereotypes of manliness mapping directly onto the attributions of being a 'good cop'. (Davies & Thomas 2003 : 683)

Cette *canteen culture* se manifeste principalement entre pairs policiers de même fonction ou de même rang et en contexte informel, dans l'intimité de la voiture de police ou du bureau, par exemple, ou lors d'évènements de socialisation en dehors des heures de service (Waddington 1999 : 288 ; Reiner 2000 : 85).

6.1.2. Imbrication des composantes, divergences et convergences

Une identité professionnelle se construit par le biais de l'imbrication de composantes variées qui relèvent des spécificités propres à un individu (vécu personnel, familial, sexuel, générationnel...), mais également des particularités inhérentes aux différents groupes sociaux auxquels il appartient (communauté nationale, institution dans son ensemble, corporation, force de police, service, fonction). Un parallèle peut ici être proposé avec le milieu professionnel militaire :

L'entrée dans ce milieu professionnel s'accompagne d'un phénomène de transition, d'acculturation, sans lequel nul ne [saurait] espérer devenir militaire à part entière. La condition de militaire ne peut pas être décrite comme une simple appartenance administrative : il s'agit avant tout d'une adhésion à une culture spécifique, ou plutôt à un emboîtement de cultures

locales, au niveau de l'arme d'abord, puis de la spécialité, et enfin de l'unité ; ces périmètres concentriques dessinent les contours de la « militarité » – ce qui différencie radicalement un militaire d'un civil. (Saber 2006 : §1)

Tous les policiers ne partagent pas une seule et même identité professionnelle car elle est le produit de l'ensemble de ces sources d'influence. Toutefois, les composantes de ces différentes cultures sont parfois incompatibles, ce qui amène les policiers à donner la primauté à une source d'influence plutôt qu'à une autre. Afin d'illustrer cette incompatibilité, nous proposons de prendre l'exemple d'un policier dont la culture individuelle idiolectale entre en contradiction avec la culture propre à la force de police dans laquelle il exerce. Dans ce cas, deux types de comportements peuvent être adoptés.

D'une part, l'agent peut donner la primauté à ses valeurs personnelles et individuelles et s'inscrire en rupture avec les croyances et les comportements en vigueur dans le service dans lequel il exerce. Pour certains auteurs, les valeurs de solidarité et d'entraide inhérentes à la culture professionnelle policière (nous y reviendrons) peuvent engendrer une loi du silence ou *omerta* au sein des forces de l'ordre (parfois désignée par l'appellation « *blue wall of silence* », Poteet & Poteet 2000 : 15), c'est-à-dire une règle tacite qui implique la non-dénonciation des fautes professionnelles ou des pratiques illégales de certains collègues, voire la production de faux témoignages. Ce trait culturel était entretenu et inculqué aux nouvelles recrues au sein des forces de police new-yorkaises dans les années 1960 et 1970 afin de couvrir de nombreux faits de corruption. Par conséquent, lorsque le policier Frank Serpico fut le premier à dénoncer officiellement ces pratiques de corruption et qu'il en témoigna devant la Commission Knapp en 1971, il s'inscrivit explicitement en contradiction avec la culture de service en vigueur. Sa culture idiolectale personnelle caractérisée par des valeurs d'honnêteté, d'éthique et d'intégrité professionnelles ont donc pris le pas sur la culture en vigueur au sein de sa force de police d'exercice. Le nom commun « *a Serpico* » est désormais employé par les policiers américains pour désigner un agent particulièrement irréprochable qui suit les règles de très (parfois trop) près (Poteet & Poteet 2000 : 90). L'inadéquation entre la culture idiolectale de ce policier et la culture de service en vigueur parmi ses pairs a conduit certains de ses collègues à le considérer comme un traître et, lorsqu'il fut touché au visage lors d'une fusillade pendant une saisie de drogue en 1971, ses coéquipiers refusèrent d'appeler une ambulance et d'utiliser le *ten code* correspondant (10-13) pour signaler un officier à terre (Kilgannon 2010). Le refus de se conformer à la culture de service en vigueur donne matière à l'exclusion et l'isolement du policier par ses pairs, alors même que l'institution condamne officiellement ce type de pratiques

illégalles, en raison de l'éthique et de la déontologie professionnelles promues par la culture institutionnelle et officielle.

D'autre part, afin de faciliter leur processus d'intégration et l'acceptation par leurs pairs, les policiers peuvent être amenés à adopter la culture de service en vigueur dans une force de police, aux dépens de leurs convictions ou valeurs personnelles initiales :

[P]eer pressure to conform to organizational values and behaviors exerts a powerful influence. Individuals who begin with slightly different attitudes (and who may behave differently) are socialized into the attitudes and behavior of the group. As a result, rookie African American officers are socialized into thinking and acting like the other (predominately white) officers, and female officers adopt attitudes and behavior of the dominant male police culture. This explanation suggests that police socialization, subculture, and other organizational factors have a strong influence over officer behavior. (Engel 2002b : 1099)

Dans de nombreux cas, le processus de socialisation ou d'acculturation professionnelle à l'œuvre conduit les policiers à se conformer à la culture dominante au sein de la force de police d'exercice. Pour certains observateurs, ce phénomène s'explique par la construction d'une identité professionnelle (*working personality*, Reiner 2000 : 87 ; Engel 2002b : 1099), qui peut différer sensiblement de l'identité personnelle initiale :

A final insight on police culture comes from an officer who "came out" as homosexual after 17 years hiding it from his colleagues, including marriage and fathering two children to cement his "normality". "I called it the canteen culture. Heavy drinking, womanizing, and doing all the things that heterosexual males are expected to do" (*Guardian* 21.11.91). Yet this officer served for seven years on the vice squad, enjoying success in operations against gay men meeting in public places to have sex [...]. The implication is that the contest between occupational demands and personal qualities is chiefly marked by the accommodation of the latter to the former. (Fielding 1994 : 50)

Dans ce cas, l'identité professionnelle prend le pas sur l'identité personnelle. Ce processus est parfois institutionnalisé et devient une condition nécessaire à l'exercice impartial des fonctions de policier :

Personal values may be in conflict with professional, organizational and societal values and must be kept in proper perspective. There are issues of politics, labor, and choice in which the officer may not agree, but must remain neutral when performing their duties. An officer, who does not believe in abortions, may be called upon to control a crowd of demonstrators at an abortion clinic. An officer may be called upon to maintain order at a rally for a political issue they did not personally support. (POST 1995 : 13)

Lorsqu'ils sont en service, les policiers sont tenus de rester neutres, objectifs et ne doivent pas exprimer leurs opinions politiques. C'est la raison pour laquelle la création d'organisations

syndicales indépendantes est interdite au sein de la police britannique¹³¹. Par ailleurs, certaines forces de police ou établissements de formation soulignent que les agents doivent adopter des valeurs et des comportements exemplaires, y compris lorsqu'ils ne sont pas en service. Les recommandations ci-dessous publiées par la *Commission on Peace Officer Standards and Training* (POST) en 1995 illustrent particulièrement bien la perméabilité de la frontière entre vie privée et vie publique des policiers :

Set an example you would be proud to have your neighbors follow. The public expects police officers to be stable, moral, loyal and obedient to the laws they enforce. You are often looked up to, and pointed out as an example, so be aware of the example you set. Your demeanor and deportment in your private life also effect the image of the entire department. [...] You're human, and subject to mistakes, but try to avoid them when you can. Suppose you drank to excess at a party and then drove yourself home. How do you deal with the man who drank with you there, when you stop him the following week for driving under the influence? How do you answer his question of "Why me, man? You did the same thing last week, and I only had six drinks." You can't answer him, of course, so try to avoid the problem. If you have drunk to excess, call a taxi or get someone to drive you home. In other words, think ahead--stay clear of compromising situations. [...] It is necessary that you align your off-duty behavior, even if not your thinking, to that required by your duties as a police officer. [...] You're a policeman twenty-four hours a day. (POST 1995 : 54-55)

De même, au Royaume-Uni, la *Police Federation of England and Wales* évoque les restrictions générées par le métier dans la vie personnelle des policiers anglais et gallois :

[T]he Office of Constable does place some restrictions on the private life of police officers and their families. These include: (1) Abstaining from any activity which is likely to interfere with the impartial discharge of duty, or to give the impression to the public that it may interfere. This can apply to immediate family also. (2) Getting permission from the appropriate disciplinary authority for place of residence. (3) Not willfully refusing or neglecting to discharge any lawful debt. (4) Not being able to have a business interest without the consent of the appropriate disciplinary authority. (5) Abstaining from an 'active' role in any party politics. (Police Federation of England and Wales 2018 : 7)

Les policiers sont tenus d'éviter tout comportement qui pourrait remettre en cause leur crédibilité, y compris lorsqu'il s'agit de pratiques légales : « *There's also things that are legal but that you can't do. If you think about strip clubs for instance* » (P-Br-3(E ; 10.12.2019)). Des consignes analogues sont données aux policiers américains et figurent dans le *Law Enforcement Code of Ethics* :

The Law Enforcement Code of Ethics calls for peace officers to keep their "private lives unsullied as an example to all." As a result, officers should avoid off-duty behaviors which could embarrass them, their agency, or the law enforcement profession. Examples of behaviors which can be problematic are: (1) Alcohol abuse (2) Gambling (3) Excessive indebtedness

¹³¹ La *Police Federation of England and Wales*, la *Scottish Police Federation* (créées en 1919) et la *Police Federation for Northern Ireland* (créée en 1971) sont les seuls organismes syndicaux autorisés pour représenter les intérêts des policiers anglais, gallois, écossais et irlandais.

(indebtedness to the point that it causes a hardship and reflects negatively on the peace officer and the profession) (4) Inappropriate domestic behavior (5) Inappropriate sexual behaviors (e.g. converting on-duty contacts into off-duty relationships) (6) Misuse of the badge of office (e.g. to obtain special favors not available to the general public, etc.). (POST 1995 : 25-26)

Les policiers sont donc tenus d'adopter dans le cadre de leur vie personnelle les valeurs et les comportements définis par l'institution : « *It's more than a job; it's a way of life* » (Poteet & Poteet 2000 : xii).

Enfin, la tendance à se conformer à la culture professionnelle dominante conduit à une certaine uniformité des cultures professionnelles policières. De nombreuses forces de police contemporaines partagent des traits culturels analogues, voire identiques :

There seems to be certain commonalities in cop culture as discovered by many studies in several different places and periods (P. Waddington 1999: 111-2). These arise from several elements in the police role in any advanced industrial liberal democracy, notably authority and danger. [...] Police culture is neither monolithic nor unchanging. *But the predicament of the police in maintaining order and enforcing the law in liberal democracies generates a typical cultural pattern.* (nos italiques, Reiner 2000 : 105-106)

Plusieurs observateurs mettent en lumière les similitudes qui caractérisent les cultures policières dans le temps et dans l'espace (Fielding 1994 : 46 ; Waddington 1999 : 296 ; Reiner 2000 : 85-86). Peter Waddington indique que de nombreux policiers du monde anglo-saxon et, au-delà, du monde entier partagent des aspects culturels communs :

[T]here is indeed a police sub-culture whose core elements are to be found across a remarkably broad spectrum of police talk in a wide variety of jurisdictions. Throughout the United States, which contains many significant internal divisions between jurisdictions and law enforcement agencies, the core elements of the police sub-culture remain recognizably the same. Those elements are shared throughout the various jurisdictions that constitute the United Kingdom, including Scotland and even Northern Ireland [...]. Throughout the former British Empire, with its distinctive history of colonial policing, the police sub-culture remains recognizable in Canada (Ericson 1982), Australia (Chan 1996; White and Alder 1994; Finnane 1987, 1990; Stevens *et al.* 1995; Bryett and Harrison 1993) and even in India with its very distinctive social structure and traditions (Bayley 1969). Nor are these similarities restricted to the Anglo-Saxon tradition of policing [...], but extend to continental Europe [...] and to Japan. (1999 : 296)

Dans le cadre de notre étude, les policiers britanniques et américains sont animés par une même intentionnalité spécialisée collective fondée sur le maintien de l'ordre public, la prévention et la répression des infractions et la protection des individus et des biens. Par conséquent, dans de nombreux cas, ils adoptent des états mentaux intentionnels semblables concernant les éléments du monde qui les entourent (objets, personnes, événements, etc.), ce qui se traduit par une culture professionnelle commune (« *a shared professional culture* ») qui s'étend au-delà des spécificités socio-culturelles nationales (Isani 2011 : §35). Nous proposons, à présent, de nous

intéresser à différents aspects de la culture policière à travers l'étude de certaines valeurs et pratiques policières et de montrer comment ces traits culturels sont mis au service des finalités du spécialisé.

6.2. Des valeurs, principes et pratiques mis au service de l'intentionnalité spécialisée

6.2.1. Mission institutionnelle, sens du devoir et déontologie professionnelle

6.2.1.1. Nature de la mission vis-à-vis du corps social

L'une des spécificités inhérentes à la culture policière est l'omniprésence de la notion de mission ou de devoir à accomplir. Dans le chapitre 1, nous nous sommes interrogée sur les fondements du spécialisé policier (section 1.3.) et nous avons établi que la finalité spécialisée vers laquelle tend la police à travers ses activités se décline en trois axes : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens. Cette intentionnalité collective spécialisée tripartite définit la mission dont sont investis les policiers vis-à-vis du corps social. Lorsqu'ils intègrent la profession, les agents prêtent serment et s'engagent, solennellement et sincèrement, à mener à bien leurs missions. Cette vocation est mise en exergue dans les serments professionnels (*police oaths*), mais également dans les devises officielles des forces de police (comme nous l'avons montré en section 1.3.1. lorsque nous avons proposé de définir l'intentionnalité collective spécialisée policière). L'historien de la police Robert Reiner souligne qu'« il est important, pour comprendre le travail de la police, de le considérer comme une mission, un impératif moral, et non comme un simple métier comme les autres » (notre traduction, 2000 : 89). La notion de mission à accomplir est une pierre angulaire omniprésente dans la culture institutionnelle et officielle promue par les cadres de la police, comme le mentionne un policier britannique que nous avons interrogé :

The culture in Kent is about three key values: doing the right thing, work hard in everything you do, serve the people of Kent. That's a top-down culture, that's what the chief has decided and he has spent lots and lots of time asking his people to sort of push that message out. His constant and consistent message gets pushed out all the time, by every manager. Every time you go to any event. It's because it's been a consistent message throughout that people really subscribe to it. I think that you could probably ask any Kent police officer, three and a half thousand officers

and about two thousand members of police staff in Kent, you could ask probably any of them, and they will have a fair idea of what that is. It's a top-down culture. (P-Br-3(E ; 10.12.2019))

Certains professionnels associent le métier de policier à une vocation (P-Br-11(E ; 24.06.2020)), parfois transmise de génération en génération (O'Donnell 2019 : 55-57). Pour d'autres, il s'agit d'un impératif moral, celui de faire le bien, de faire ce qui est juste/bon (« *to do the right thing* »), tels que P-Br-3(E ; 10.12.2019), P-Br-6(Q ; 20.01.2020), P-Br-8(E ; 29.01.2020) et P-Am-3(Q ; 23.02.2022). Ces perceptions sont liées à une vision particulièrement manichéenne du monde et des événements, où le bien (*right*) et le mal (*wrong*) s'opposent (P-Am-5(Q ; 11.03.2022)). La profession est également affiliée à la notion de devoir (*duty*) car un policier en service est « *on duty* » et « *off duty* » lorsqu'il ne l'est pas. De même, l'expression « *to die in the line of duty* » est employée pour désigner un policier mort en service. Pour Patrick O'Donnell ce sens du devoir ou d'une mission à accomplir constitue l'un des principaux facteurs de motivation des recrues qui intègrent la police :

Why do people want to become a police officer? Everyone has his or her own reasons for becoming a police officer. The most common answers to this question are, "I want to help others," "I want to make a difference," or my favorite, "Somebody has to do it." Most cops with time on the job laugh when they hear that stuff. It's corny and idealistic. But, I believe it's the reason most of us took this job and continue to do it. There are a lot of wolves out there, and we are the sheepdogs. Why else would anyone go out and risk his or her life every day for complete strangers? (2019 : 55)

La métaphore du policier en tant que gardien ou protecteur du corps social est également très répandue dans la culture policière. Lors de nos recherches (lectures et entretiens), nous avons rencontré à plusieurs reprises l'expression « *thin blue line* », pour désigner le rôle de la police en tant que rempart protecteur contre la criminalité : « *The Thin Blue Line is a phrase used by law enforcement that refers figuratively to the position of law enforcement in society as a protection between order and anarchy or between criminals and the potential victims of crime* » (O'Donnell 2019 : 201). Le bleu, couleur la plus courante des uniformes de police dans le monde anglo-saxon, est fréquemment employé pour symboliser la police, comme en témoignent les syntagmes *blue boy*, *blue knight* ou *blue man* qui désignent des policiers ou l'expression *blue wall of silence* évoquée précédemment (section 6.1.2.). De même, le slogan de la campagne de recrutement présentée sur le site Internet de la police de Phoenix enjoint les personnes intéressées à « trouver le bleu en elles » : « *Find the blue in you* » (Phoenix Police Department 2020). Chaque année, aux États-Unis, l'Église catholique tient une « Messe Bleue » (*Blue Mass*), en mémoire et en l'honneur du personnel des services d'application de la loi. Les policiers qui constituent la *thin blue line* sont donc investis d'une mission de protection

de l'ordre social et des citoyens (Reiner 2000 : 89). Ce trait culturel sert directement les finalités du spécialisé car lorsque les policiers œuvrent dans le but de remplir cette mission, ils mettent leurs activités au service de l'intentionnalité spécialisée. Enfin, cette noble cause peut être instrumentalisée et servir d'argument visant à justifier certains méfaits (*ibid.*). Lorsque les agents sont mus par la volonté de servir à tout prix les finalités du spécialisé, certains d'entre eux se risquent à « dépasser les limites » (« *to cross the line* », Poteet & Poteet 2000 : 30) et en viennent à falsifier des preuves, à produire de faux témoignages ou à employer abusivement la force. Ces policiers sont en proie au « *Dirty Harry Syndrome* », référence au film *Dirty Harry*, dans lequel Clint Eastwood joue le rôle d'un inspecteur de police impitoyable et prêt à tout pour résoudre les affaires les plus complexes, quitte à violer les droits des suspects (Philbin 1996 : 68). Ces agents sont disposés à employer des méthodes contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelle, dans la mesure où la fin (ou plutôt les finalités du spécialisé) justifie(nt) les moyens.

6.2.1.2. Éthique, déontologie et intégrité professionnelles

Comme nous l'avons montré lors de notre étude du discours policier (chapitre 4), les pratiques professionnelles sont étroitement régulées, encadrées et réglementées (section 4.1.4.). Les codes de déontologie ou chartes éthiques (*codes of ethics*) sont des genres discursifs professionnels (Moirand & Tréguer-Felten 2007 : §44) qui participent à la « fonction de régulation » (Petit 2010 : §22) des communautés spécialisées. Ils réglementent la réalisation des procédures et actes professionnels par ses membres, y compris leurs productions discursives. Les thématiques d'éthique, de déontologie et d'intégrité sont centrales pour les communautés spécialisées du maintien de l'ordre (Newburn & Neyroud 2008 : 97-98 ; Wakefield & Fleming 2009 : 107-109 ; MacVean & Neyroud 2012) et l'adoption de codes de déontologie peut être considérée comme la dernière étape du processus de professionnalisation (Wilensky 1964 : 145). Ces textes présentent les valeurs, les principes et les pratiques auxquels tous les policiers doivent adhérer : « *Ethical behaviour comes from the values, beliefs, attitudes and knowledge that guide the judgements of each [officer]* » (College of Policing 2014 : iv). Au Royaume-Uni, un code de conduite intitulé *The Police (Conduct) Regulations* a été élaboré en 2008 puis un code de déontologie (*Code of Ethics*), établi par le *College of Policing*, fut officiellement adopté en juillet 2014 par l'ensemble des forces de police britanniques. Le *Code of Ethics* britannique est fondé sur neuf principes essentiels : capacité à rendre compte de ses actions (*accountability*), équité (*fairness*), honnêteté (*honesty*), intégrité (*integrity*), exemplarité

(*leadership by good example*), objectivité (*objectivity*), transparence (*transparent in your actions and decisions*), respect (*respect*) et altruisme au profit de l'intérêt public (*selflessness*) (College of Policing 2014 : 3). Ces principes doivent guider les policiers dans la réalisation de leurs activités professionnelles, déterminent les comportements qu'ils doivent adopter et les décisions qu'ils doivent prendre. Le *Code of Ethics* énonce également une dizaine de normes de conduite professionnelle (*standards of professional behaviour*) (figure 24).

Figure 24 : Normes de conduite professionnelle énoncées dans le *Code of Ethics* britannique (College of Policing 2014 : 4)

Standards of professional behaviour	
<p>1. Honesty and integrity I will be honest and act with integrity at all times, and will not compromise or abuse my position.</p>	<p>I will give reasonable instructions only, and will follow all reasonable instructions.</p>
<p>2. Authority, respect and courtesy I will act with self-control and tolerance, treating members of the public and colleagues with respect and courtesy. I will use my powers and authority lawfully and proportionately, and will respect the rights of all individuals.</p>	<p>6. Duties and responsibilities I will be diligent in the exercise of my duties and responsibilities.</p>
<p>3. Equality and diversity I will act with fairness and impartiality. I will not discriminate unlawfully or unfairly.</p>	<p>7. Confidentiality I will treat information with respect, and access or disclose it only in the proper course of my duties.</p>
<p>4. Use of force I will only use force as part of my role and responsibilities, and only to the extent that it is necessary, proportionate and reasonable in all the circumstances.</p>	<p>8. Fitness for work I will ensure, when on duty or at work, that I am fit to carry out my responsibilities.</p>
<p>5. Orders and instructions I will, as a police officer, give and carry out lawful orders only, and will abide by Police Regulations.</p>	<p>9. Conduct I will behave in a manner, whether on or off duty, which does not bring discredit on the police service or undermine public confidence in policing.</p>
	<p>10. Challenging and reporting improper behaviour I will report, challenge or take action against the conduct of colleagues which has fallen below the standards of professional behaviour.</p>

La figure 24 est particulièrement révélatrice des valeurs, principes et pratiques prônés et inculqués par l'institution. Aux États-Unis, l'adoption d'un code de déontologie n'a pas fait l'objet d'un processus de généralisation à l'échelle nationale. Néanmoins, l'élaboration du *Law Enforcement Code of Ethics* lors du congrès annuel de l'*International Association of Chiefs of Police* (IACP) à Hawaï en 1957 a durablement marqué la police états-unienne. À partir de cette date, de nombreuses polices se sont dotées de codes de déontologie, largement inspirés du *Law Enforcement Code of Ethics* de l'IACP, tant du point de vue du contenu que de la langue. Plusieurs forces de police ont même adopté ce texte mot à mot, dont les polices des villes de

Mobile en Alabama, Pasadena en Californie, Holly Hill en Floride et Greenville au Texas. Les éléments présentés dans le *Law Enforcement Code of Ethics* américain peuvent être mis en parallèle avec ceux du *Code of Ethics* britannique de 2014 (figure 25, nos italiques) car les traits culturels mis en exergue sont relativement identiques, tels que l'équité, l'honnêteté, l'exemplarité, l'objectivité et l'altruisme. Ces valeurs ont également été mentionnées à plusieurs reprises, et donc intériorisées, par les policiers britanniques et américains que nous avons interrogés au sujet de la notion d'éthique professionnelle policière :

We have to be even more well-behaved than the average person, because you need to set an example. If you're gonna be the person that's gonna arrest somebody for a crime, you need to be able to make sure that you've not committed that crime yourself, otherwise it's double-standard. If you're gonna be telling people how to behave, you need to be able to show that you can behave properly. There's a big thing about professionalism and a professional culture within the police, especially in the UK. (P-Br-8(E ; 29.01.2020))

Les policiers doivent avoir un comportement exemplaire et défendre les valeurs éthiques prônées par l'institution, qu'ils soient ou non en service.

Figure 25 : *Law Enforcement Code of Ethics* adopté par l'*International Association of Chiefs of Police* en 1957

As a law enforcement officer, my fundamental duty is to serve the community; *to safeguard lives and property; to protect the innocent against deception, the weak against oppression or intimidation and the peaceful against violence or disorder*; and to respect the constitutional rights of all to liberty, *equality*, and justice.

I will keep my private life unsullied as *an example to all* and will behave in a manner that does not bring discredit to me or to my agency. I will maintain courageous calm in the face of danger, scorn or ridicule; develop self-restraint; and *be constantly mindful of the welfare of others*. *Honest in thought and deed* both in my personal and official life, *I will be exemplary* in obeying the law and the regulations of my department. Whatever I see or hear of a confidential nature or that is confided to me in my official capacity will be kept ever secret unless revelation is necessary in the performance of my duty.

I will never act officiously or permit personal feelings, prejudices, political beliefs, aspirations, animosities or friendships to influence my decisions. With no compromise for crime and with relentless prosecution of criminals, I will enforce the law courteously and appropriately *without fear or favor*, malice or ill will, never employing unnecessary force or violence and never accepting gratuities.

I recognize the badge of my office as a symbol of public faith, and I accept it as a public trust to be held so long as I am true to the ethics of police service. *I will never engage in acts of corruption or bribery*, nor will I condone such acts by other police officers. I will cooperate with all legally authorized agencies and their representatives in the pursuit of justice.

I know that I alone am responsible for my own standard of professional performance and will take every reasonable opportunity to enhance and improve my level of knowledge and competence.

I will constantly strive to achieve these objectives and ideals, dedicating myself before God to my chosen profession – law enforcement.

La déontologie professionnelle est donc un ensemble de valeurs et de normes comportementales élaboré de façon formelle et officielle par l'institution, dans le but de servir les finalités du spécialisé dans le respect de règles éthiques clairement définies. Il s'agit d'un élément central de la culture institutionnelle et professionnelle policière enseignée dès l'école de police. Dans le cadre des modules éthiques, diverses thématiques peuvent être abordées : « *Law Enforcement code of Ethics and exploration of belief systems, social pressures, moral problems, decisionmaking and the consequences of decisions* » (O'Donnell 2019 : 101). Un policier respectueux des principes éthiques professionnels est qualifié de « *clean cop* » ; tandis qu'un agent au comportement déviant, en particulier lorsqu'il est corrompu, est un « *dirty cop* » (Poteet & Poteet 2000 : 24). Lorsque les policiers ne respectent pas ces principes et valeurs lors de l'exercice de leurs fonctions (pratique discriminatoire, usage injustifié de la violence, falsification de preuves ou de procès-verbaux, parjure, corruption, par exemple), ils s'exposent à des sanctions disciplinaires, dont la sévérité peut varier en fonction de la gravité du manquement à la déontologie professionnelle : avertissement ou blâme, mise à pied, mutation, rétrogradation, licenciement. De plus, en particulier lorsque des exemples de comportements contraires à la déontologie professionnelle sont rendus publics et médiatisés, les policiers concernés sont accusés de discréditer l'ensemble de la profession (POST 1995 : 34 ; College of Policing 2014 : 1) et, dans une certaine mesure, de desservir les finalités du spécialisé. Cet aspect est souligné par P-Am-1 : « *All it takes is one incident, and then everybody's saying "Oh that one cop did that one thing, then they all must be [...] dirty". Nobody, nobody, no cops like a dirty cop, at all. [...] Nobody likes that, nobody wants it, because that makes your job a hundred times harder* » (P-Am-1(E1 ; 25.03.2020)).

6.2.2. Valorisation de l'efficacité, de la performance et du dévouement

6.2.2.1. Un impératif omniprésent d'efficacité et de performance

La mission institutionnelle que nous venons d'énoncer et le sens du devoir qui anime les hommes en bleu sont intrinsèquement liés au souci omniprésent d'efficacité et de performance au sein des forces de police. Dans les chapitres 4 (section 4.1.1.) et 5 (section 5.3.3.), nous avons montré que les impératifs d'efficacité afin de servir au mieux les finalités du spécialisé se traduisent dans le discours et le lexique des policiers, lors de la communication institutionnelle interne et des opérations menées sur le terrain. Cette particularité se traduit, entre autres, par le recours à de nombreuses abréviations (sigles, acronymes), à divers codes afin de remplacer des

énoncés plus longs ou à des productions discursives particulièrement formatées et standardisées (telles que les communications par radio). La concision, la clarté et la réactivité sont des qualités centrales dans le cadre de l'exercice du métier afin de répondre aux exigences d'efficacité opérationnelle et la performance est un aspect de premier plan dans la culture policière.

Plusieurs policiers soulignent les pressions ressenties et exercées par des acteurs externes ou internes à l'institution, concernant la production de résultats pour justifier d'une lutte efficace contre la criminalité. Ces pressions peuvent être d'ordre politique : « *police officers experience external political pressures for 'results', more or less so at different times according to particular moral panics or trends in crime statistics* » (Reiner 2000 : 88). Dans la section 4.1.3., nous avons également évoqué le fait que les policiers sont régulièrement invités à rendre compte de leurs activités à différents acteurs : grand public, instances judiciaires compétentes, supérieurs... L'*accountability* de la police, c'est-à-dire le fait de « rendre compte, de la part d'un service de police, à son organisme de tutelle, aux autorités locales et aux citoyens » (Salomon 1998 : 11), est fortement valorisée au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les policiers sont investis d'une mission à l'égard du corps social et ils doivent être en mesure de prouver que ce rôle est exercé avec dévouement et efficacité. Dans la culture officielle de l'institution, ces valeurs sont particulièrement mises en exergue, comme le souligne John Apter, président de la *Police Federation of England and Wales*, en 2018 :

Every officer I know is immensely proud to hold the Office of Constable which lies at the heart of our unique police service. [...] And while it is an immense privilege to hold the Office of Constable, with that comes great responsibility and restrictions on professional and private lives. Police officers perform their duties to the highest of standards and with integrity, often under intense scrutiny. [...] With increasing demands and reduced officer numbers, extreme cuts have taken its toll on the service but it is testimony to the hard work and dedication of officers throughout the country that the finest, long held traditions of the Office of Constable has not been eroded. The Office of Constable [...] brings with it pride, unity and a commitment to serve. It is about integrity, impartiality [and] accountability [...]. (Police Federation of England and Wales 2018 : 1)

Le dévouement, la performance et l'efficacité sont des éléments centraux aux yeux des policiers. Lors de leur étude des perceptions et des croyances des policiers britanniques, Annette Davies et Robyn Thomas ont conduit une quarantaine d'entretiens avec des personnels de police et mettent en lumière une certaine culture du travail intensif dans l'exercice d'un métier particulièrement prenant :

The promotion of intensified work regimes, the valorizing of long working hours, and pressures to display 'competitive presenteeism' are evident in the [interviews]. Individuals draw attention

to examples of breakfast meetings, pressures to postpone holidays and extended work hours as the norm. (Davies & Thomas 2003 : 692)

Les policiers qui ne se conforment pas à cet aspect de la culture policière sont moqués, voire dénigrés, par leurs pairs :

Appraisals of colleagues are a staple of police conversation, often taking place between partners in patrol cars and prompted only by hearing an officer speak over the radio: “Go get ’em, hot dog”; “Surprised he’s not taking his fifth coffee break”; “Uh, oh, we’ll have to cover that screw-up for sure”; and “Smith has got a rookie tonight.” Judgments are also conveyed through preferences officers express for partners. Some are shunned, others are sought out. Occasionally, doubts about performance will be so serious that officers will indicate privately to supervisors that they will not work with a particular officer. [...] Officers know that reputations are on the line whenever they work. (Bayley & Bittner 1984 : 52)

La réputation acquise auprès de leurs collègues dépend donc, en partie, de la capacité des agents à servir efficacement les finalités du spécialisé.

6.2.2.2. Glorification et consécration des performances professionnelles

La célébration de la productivité et de la performance se manifeste également à travers la glorification de certains actes ou de certains policiers :

You do got characters that have made their name. For instance, there was an officer around, he had a reputation for arresting a lot of people, really good arrest, not spurious things but really good strong arrests. There’s another officer that used to be in the military. He was a Royal Marine and then he joined the police and he had a reputation for really being tough, and everybody wanted to be like him, really. Those sorts of people become famous. (P-Br-9(E ; 27.04.2020))

Le site Internet qui retrace l’histoire de l’*Hertfordshire Constabulary* (comté situé au nord de Londres) met en lumière certains membres de cette force de police qui ont contribué à la résolution d’affaires médiatisées ou à l’arrestation de criminels endurcis. Nous pouvons citer l’exemple du récit du *Detective Constable* John Sibthorp qui a contribué à l’interpellation d’un cambrioleur surnommé *Key Man*, responsable de près de 3 000 cambriolages, dans les années 1970 (Herts Past Policing 2015a). Une décoration (*commendation*) a été attribuée à ce policier pour la résolution de cette affaire, démarche révélatrice du fait que la performance est particulièrement encouragée et récompensée par l’institution. Certains récits d’expérience, qualifiés de « *war stories* » (Poteet & Poteet 2000 : xiii ; O’Donnell 2019 : 85 ; P-Am-3(Q ; 23.02.2022)), sont alors transmis de génération en génération et relatés aux nouvelles recrues afin d’illustrer le professionnalisme vers lequel elles doivent tendre. Ces héros constituent de véritables exemples à suivre. Un *Police Sergeant* américain se rappelle des *war stories* relatées

par ses instructeurs à l'école de police : « *The instructors gave us sage advice on shooting and police work. They would tell us “war stories” about different calls they went on when they were working the street* » (O'Donnell 2019 : 85). De plus, les policiers ayant une certaine expérience du métier sont souvent considérés comme des guides ou des modèles :

When I was on late shift, a veteran had six or seven years on the job. That was a long time. You kind of looked up to them for guidance, if you're at a situation that you didn't know exactly what to do. Instead of calling a Sergeant to the scene, you might get to call him or her and say "Hey, this is what I got. What would you do with this?". There are role models. When I was a newer police officer, I'd be along on an assignment and I'd be looking to see what the senior officer was gonna do. In the back of my head, I'm like "I think I know what should be done here but I'm not a hundred per cent sure. Let's see what they do", that kind of thing. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

La transmission de savoir entre policiers expérimentés et nouvelles recrues est également au cœur de l'apprentissage de la profession dans les dispositifs britanniques et américains. Au Royaume-Uni, lors de la *tutoring period*, les *probationers* britanniques effectuent un stage de terrain d'une durée de plusieurs semaines, pendant lesquelles ils sont accompagnés et encadrés par un tuteur, pair expérimenté chargé de leur formation (Cassan 2011 : 369-370). De même, aux États-Unis, lors de la période de *field training*, la recrue est encadrée et formée sur le terrain par un pair expérimenté, nommé *field training officer* (ou *FTO*), qui accompagne la recrue dans la réalisation des tâches policières, lui transmet le savoir spécialisé et lui enseigne les procédures en vigueur et les comportements à adopter. La formation des policiers est étroitement liée à l'acquisition de la culture professionnelle car elle est associée à la découverte et à l'adoption des normes, des pratiques et des valeurs formelles et informelles spécifiques à la profession policière :

La formation a un rôle de socialisation parce qu'elle véhicule, au niveau explicite, un ensemble de connaissances et de normes propres à l'emploi auquel la recrue se prépare, mais aussi et surtout, parce que sous cette fonction formelle, elle inculque et impose les règles informelles de fonctionnement du même groupe : les comportements requis pour s'y faire accepter, et ceux qui généreront un efficace rejet. [...] [L]'école est d'abord [le lieu] de la reproduction, à l'identique, du groupe et de ses normes. (Brodeur & Monjardet 2003 : 68-69)

Ce processus de socialisation professionnelle, voire d'acculturation, se déroule progressivement, lors des différentes étapes de la formation des policiers : d'abord à l'école de police (culture de l'institution) puis au contact avec les collègues sur le terrain (cultures de service, de force ou d'unité mais aussi de fonction ou de rang).

Par ailleurs, la consécration des performances professionnelles de certains policiers s'étend parfois au-delà des frontières de la communauté spécialisée. C'est le cas, notamment, lorsque

le succès d'une opération de police ou d'un agent est reconnu publiquement par différents acteurs : politiques, journalistes, écrivains, scénaristes, réalisateurs... De nombreuses affaires élucidées ou des arrestations retentissantes réalisées par la police font l'objet de fictions populaires. Nous pouvons ici citer l'exemple de la série télévisée américaine *Narcos* qui met en scène la traque de Pablo Escobar, célèbre trafiquant de drogue colombien à la tête du cartel de Medellín, par la *Drug Enforcement Administration* (DEA). L'agent de la DEA que nous avons rencontré nous indique que cette œuvre de fiction à substrat professionnel (FASP) est particulièrement représentative du travail effectué par les véritables agents de la DEA chargés de cette affaire (P-Am-2(E ; 01.10.2021)). De façon similaire, plusieurs œuvres de la culture populaire s'inspirent de l'histoire de Franck Serpico, premier policier à avoir dénoncé la corruption généralisée au sein des services de police de New York dans les années 1970, et mettent en lumière son professionnalisme déontologique. Nous pouvons évoquer l'ouvrage biographique *Serpico: The Cop Who Defied the System* (publié par Peter Maas en 1973), le film *Serpico* (réalisé la même année par Sidney Lumet et dans lequel Al Pacino joue le rôle de Franck Serpico) et la série télévisée éponyme (NBC, 1976-1977). D'autres productions mettent également en lumière le travail quotidien des policiers, ainsi que la diversité et la complexité des tâches inhérentes au métier. C'est le cas de documentaires télévisés tels que *Coppers* (2010-2012) ou *24 Hours in Police Custody* (depuis 2014) au Royaume-Uni et *Cops* (depuis 1989) ou *Flint Town* (2018) aux États-Unis.

6.2.2.3. Dangereux du métier, héroïsme et revers de la médaille

Plusieurs auteurs soulignent les risques et les dangers inhérents au métier de policier (Bayley & Bittner 1984 : 42 ; Fielding 1994 : 50 ; Waddington 1999 : 299 ; Reiner 2000 : 88 ; O'Donnell 2019 : 55-57). La part d'imprévisibilité à chaque intervention et l'exposition récurrente à la violence et aux maux de la société façonnent les perceptions des policiers :

The vision of a 'thin blue line' not only places the police in the position of valiant protectors of society, but also of those who are knowledgeable of the dark side of society and, therefore, in a uniquely privileged position to apprehend the danger that threatens. Thus, [...] heroism [is] secured. (Waddington 1999 : 299)

Le statut de dernier rempart contre la criminalité (*the thin blue line*) et la dangerosité du métier confèrent une dimension chevaleresque à la profession (Reiner 2000 : xi), dans la mesure où les policiers œuvrent pour faire le bien (*to do the right thing*), avec honneur, courage et dévouement, dans le but de protéger et de servir les membres du corps social. Nous avons rencontré à de nombreuses reprises les notions de protection et de service lors de nos recherches

sur les perceptions et les valeurs de la police et les deux mots désignés par P-Am-5(Q ; 11.03.2022) pour décrire la police sont les suivants : « *Protect and serve* ». Pour certains agents, le caractère héroïque du métier a été un facteur de motivation pour intégrer la profession : « *I wanted to be the hero [...], do the right thing. [...] I found out I wasn't a superhero. But I had my moments* » (Aaron Poteet, Poteet & Poteet 2000 : vi-ix). À la question « *How would you define the police?* », P-Am-5(Q ; 11.03.2022) a répondu en un mot : « *Heroes* ». Cette réponse est particulièrement révélatrice de l'importance accordée à l'héroïsme au sein de la culture policière.

La réalisation d'actes héroïques lors de circonstances exceptionnelles est fortement valorisée par l'institution. Un policier peut être amené à recevoir une distinction (généralement décernée lors d'une cérémonie officielle de remise de récompenses, une *award ceremony*) pour avoir réalisé une bonne action ou fait preuve de courage et de bravoure dans une situation professionnelle particulière : par exemple, lorsqu'un agent sauve la vie d'un coéquipier, intervient dans une maison en feu pour en évacuer les occupants ou empêche une personne qui tente de se suicider de sauter d'un pont (O'Donnell 2019 : 31-32). Lors de nos entretiens avec des policiers britanniques et américains, nous les avons interrogés sur le concept de héro(s) et plusieurs d'entre eux ont évoqué les policiers décédés lors de l'exercice de leurs fonctions, à l'instar de P-Br-11 et P-Am-1 :

I mean, obviously, unfortunately, too many police have died in their service. Some of them in really quite heroic circumstances. Yes, I think we look up to people like that. [...] Regularly, on our intranet, our internal sort of Internet service, they bring out when it's the anniversary of somebody's death and the people might go out and stand by the flag, which would be a half-mast to remember them. (P-Br-11(E ; 24.06.2020))

Department-wise, the only thing I can think of as like a hero would be somebody who did something incredibly heroic. Or, unfortunately, we had three police officers die within a year and a half and two out of the three were both shot and they more or less took a bullet for their buddies. Those are heroes. The third officer that was killed in the line of duty was a passenger in a squad car. They were chasing a kidnap suspect, a kidnapping suspect, and the car lost control, and he was crushed by his own squad car. Those are heroes. Everybody on the Department is going to agree with that. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

De même, sur son site Internet, le *Metropolitan Police Department* de Washington, D.C. propose une page intitulée « *Heroes of the MPDC* », sur laquelle figure la liste de tous les policiers décédés (*fallen officers*) lors de l'exercice de leurs fonctions. De façon similaire, la place Schroeder (Schroeder Plaza) sur laquelle est situé le siège de la police de Boston a été nommée ainsi en l'honneur des frères Schroeder, Walter (patrouilleur) et John (enquêteur), deux

officiers de la police de Boston tués lors de l'exercice de leurs fonctions, respectivement, le 24 septembre 1970 et le 30 novembre 1974 (Anthony 2014 : 9). À Washington, D.C., le *National Law Enforcement Memorial* fut construit (entre 1984 et 1991), pour honorer la mémoire des policiers américains de l'ensemble du pays morts en service. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, l'attribution du statut de héros à un policier tué lors de l'exercice de ses fonctions est une conception profondément ancrée dans la culture professionnelle. Elle est liée à la notion de sacrifice : « *Policing has always had outstanding people who work tirelessly to serve local communities. Indeed, many police officers have paid the ultimate price by putting themselves in harm's way to keep the public safe* » (College of Policing 2014 : v).

Nombreux sont les policiers qui décrivent leur profession comme étant particulièrement contraignante et exigeante. Pour P-Br-11, le métier de policier est particulièrement éreintant (« *exhausting* ») et présente de nombreux défis (« *challenging* »), en raison des diverses difficultés rencontrées au quotidien :

I think you have to have a passion for it, to put up with all the rubbish you have to put up with, the bureaucracy, the abuse, the complaints when you've done nothing wrong, people misunderstanding what you're trying to do, the violence, the terrible sad things you have to see and deal with. (P-Br-11(E ; 24.06.2020))

Bien que certains agents perçoivent le métier comme gratifiant (« *rewarding* »), tels que P-Br-10(E; 14.05.2020) ou P-Br-11(E ; 24.06.2020), d'autres soulignent le caractère ingrat de cette profession et le manque criant de reconnaissance : « *One of the biggest mistakes that younger and sometimes even cops with time on is: they fall in love with the job and they get really hurt when they find out the job does not love them back* » (Blatch & O'Donnell 2019). Cette thématique est particulièrement présente dans les écrits de PC David Copperfield (2006 & 2012), pseudonyme employé par Stuart Davidson, policier dans le Staffordshire en Angleterre. En contexte américain, Lewis et Aaron Poteet qualifient également le métier de « *most thankless profession known to man* » (2000 : 116). Patrick O'Donnell tient des propos similaires dans la section « Remerciements » de son ouvrage *Cops and Writers: From the Academy to the Street* (2019) : « *The police officers on the street are on the front line every day. They are the ones who do a job nobody else does day in and day out with little praise and a big heaping of criticism when anything goes wrong, and keep coming back for more with a smile on their faces* ». Ces aspects de la profession sont également illustrés par des documentaires, tels que *Flint Town* (Netflix, 2018) ou *Coppers* (Channel 4, 2010-2012) :

With budgets cut and morale at an all-time low, police forces across the UK are facing their harshest challenge for decades. Against a backdrop of rising crime and this summer's shocking civil unrest, the acclaimed documentary series *Coppers* returns to lift the lid on what it's really like to police 21st Century Britain and its increasingly disorderly population. [...] With the thin blue line stretched almost to breaking point, these ordinary officers reflect on the increasing pressures and frustrations of doing such a tough and often thankless job. (Channel 4 2011)

De plus, dans la mesure où la police est une organisation qui doit fonctionner sans interruption, les policiers doivent se relayer en continu (alternance entre services de jour [*day shifts*] et services de nuit [*night shifts*]) et peuvent être appelés en urgence, exposés à des allongements imprévus de leur service ou à la suppression de leurs jours de repos, en fonction des besoins qui surviennent (O'Donnell 2019 : 41-42 ; P-Br-2(E ; 06.12.2019)). Les imprévus, le rythme de travail soutenu et les impératifs d'un travail particulièrement prenant peuvent alors avoir un impact sur la vie personnelle des policiers. Patrick O'Donnell se souvient des mises en garde proférées par l'un de ses instructeurs à l'école de police et évoque les conséquences que peuvent avoir le métier sur la vie personnelle des agents :

I forget the identity of the next speaker, but I will never forget what he said, "The divorce rate in this country is about fifty percent. Congratulations, now that you are all cops, your divorce rate jumps to about seventy to eighty percent. If you think it will be a good idea to marry another cop, think again. Now your chance of divorce jumps up to almost ninety percent." I don't remember anything else he said. I was digesting the bomb he just dropped on us. Unfortunately, I believe these numbers are pretty spot-on, even today. Being a cop and being happily married don't usually go very well together. Police work involves long, stressful hours. Most of the time as a new officer, you will start your career working at night. Police officers often work holidays and weekends. Your spouse will be going to parties by themselves while you are sleeping or at work. They will start to feel like they are single. Police officers often miss their kid's activities, or if they are present, they are often asleep on their feet or short-tempered due to exhaustion. [...] It takes a strong, understanding spouse to take on the extra work often associated with being the wife or husband of a cop. My marriage lasted about eighteen years while I was on the force. It eventually disintegrated [...]. (2019 : 77-78)

Il peut donc être particulièrement difficile de concilier vie de famille et vie professionnelle. De surcroît, les policiers peuvent vivre des événements traumatisants lors de l'exercice de leurs fonctions : « *If you work in a big city like I do, you are exposed to a high volume of horrific scenes. As one of my cops once asked me, 'Sarge, how many dead babies is too many?' Police officers see more suffering and mayhem on the first year of the job than most people see in a lifetime* » (*ibid.* : 78). Lorsqu'ils sont confrontés à ce type d'événements, les agents peuvent être sévèrement affectés (College of Policing 2020c). Cependant, les policiers évoluent dans un milieu qui les incite à ne pas exprimer leurs émotions et à adopter un comportement calme, responsable et stoïque dans toutes les situations :

Professional conduct norms dictate that officers must remain calm and in control, constantly guarding their emotions. They learn that emotions such as anger, disgust, and sadness must not be displayed, if they are to maintain a professional image for the public and their fellow officers. Their ability to deal directly with emotional stress, strain, and anxiety is, therefore, highly circumscribed. (Pogrebin & Poole 1991 : 402)

Cette identité fondée sur une tradition culturelle d'« isolement émotionnel » (« *emotional seclusion* », Garner 1997 : 49) et de professionnalisme endurci peut alors avoir des conséquences néfastes sur la gestion psychologique de la rudesse du métier. Certains agents développent une conception particulièrement pessimiste du monde qui les entoure et des observateurs soulignent l'existence d'un cynisme propre aux membres des forces de l'ordre (Fielding 1994 : 46 ; Waddington 1999 : 296 ; Reiner 2000 : 90 ; Mercurio 2012). Ce phénomène est illustré par les entrées « *Police cynicism* » dans l'*American Dictionary of Criminal Justice* (Champion 2005 : 193) et « *Cynicism, police* » dans l'*Encyclopedia of Police Science* (Greene 2007 : 370-373). De même, l'un des policiers britanniques interrogés sur la définition donnée à la notion de culture policière résume : « *It is quite a negative, suspicious and cynical approach to most things* » (P-Br-9(Q ; 23.04.2020)). Lewis et Aaron Poteet évoquent l'« *asshole theory* » élaborée par des policiers expérimentés (*senior officers*) :

Widely held by veteran policemen, it starts with the belief, when you begin, that there are a few assholes out there, and you need to watch out for them. Soon, you begin to think everyone but cops are assholes; then it's everyone except your shift; then it's everyone but your partner, and sometimes you wonder about him. (2000 : 6)

Ce dicton est révélateur du cynisme et de l'amertume inhérents à la culture policière, mais également du sentiment d'isolement que peuvent ressentir les personnels de police.

6.2.3. Perceptions de la violence, usage de la force et métier d'action

6.2.3.1. D'une violence généralisée à un usage encadré et raisonné de la force

Lors de l'exercice de leurs fonctions, les policiers peuvent être confrontés à des individus violents, mais aussi être amenés à faire usage de la force afin de servir les finalités du spécialisé. Pour l'historien de la police Robert Reiner, les policiers sont, par essence, les dépositaires de la monopolisation par l'État de la force légitime (*legitimate force*) sur son territoire :

“A benign bobby... still brings to the situation a uniform, a truncheon, and a battery of resource charges... which can be employed when appeasement fails and fists start flying” (Punch 1979b: 116). The distinctiveness of the police lies not in their performance of a specific social function but in being the specialist repositories for the state's monopolization of legitimate force in its

territory. 'The policeman, and the policeman alone, is equipped, entitled, and required to deal with every exigency in which the force may have to be used' (Bittner 1974: 35). (Reiner 2000 : 6)

Au début du XX^e siècle, l'usage de la force et de la violence par les policiers britanniques et américains était une pratique très courante et peu règlementée. Aux États-Unis, en 1931, un rapport de la *National Commission on Law Observance and Enforcement*, également connue sous le nom de *Wickersham Commission* (d'après son président George W. Wickersham), révèle les multiples inconduites des policiers et l'utilisation récurrente de la violence, en particulier lors des auditions de mis en cause (Calder 2013 : 1080). Le rapport évoque le recours fréquent à ce qui est nommé le « troisième degré » (« *the third degree* »), c'est-à-dire des violences psychologiques (menaces) et physiques (exposition à des lumières vives, coups, voire tortures) exercées par les policiers sur les mis en cause afin d'obtenir les informations désirées (Roberts 2012 : 2). Ces méthodes sont à présent illégales et invalideraient la valeur légale de l'audition, rendant ainsi caduques les informations ou aveux obtenus par ces moyens.

Suite aux multiples réformes de la police tout au long du XX^e siècle, un cadrage législatif a été établi afin de règlementer davantage les pratiques des policiers britanniques et américains, notamment, en ce qui concerne l'usage de la force. L'un des policiers britanniques que nous avons interrogés indique que les éléments probatoires dont disposent les agents sont déterminants dans le recours (ou non) à la violence :

The difference between "suspect" and "believe" is the legal test that is applied to what you believe and what you suspect. They are very different. You need to understand the legal difference between the two, so that you make the right decision legally, in terms of what you do to somebody. Specifically, around the use of force, that's quite a big thing in terms of whether you suspect or believe that you are in danger or that someone else is in danger, and those sorts of things. That can denote how much force you can use against somebody to avert danger and to protect yourself, especially in a country where we don't have guns. Everything becomes very physically, in terms of fists. Physical violence is more prevalent because not everybody's got a gun, so a lot of confrontation takes place. (P-Br-8(E ; 29.01.2020))

D'après le *Code of Ethics* adopté par les forces de police britanniques, l'usage de la force et de la violence doit être justifié (et justifiable), raisonnable et proportionnel à la situation :

I will only use force as part of my role and responsibilities, and only to the extent that it is necessary, proportionate and reasonable in all the circumstances. [...] you must use only the minimum amount of force necessary to achieve the required result. [...] You will have to account for any use of force, in other words justify it based upon your honestly held belief at the time that you used the force. (College of Policing 2014 : 8)

De façon similaire, les policiers américains doivent également produire un *police report*, intitulé *use of force report*, lorsqu'ils font usage de la force lors de l'exercice de leurs fonctions, aspect révélateur de l'encadrement de ces pratiques par l'institution :

When a police officer uses force (baton strikes, pepper spray, Taser deployment, certain kicks and punches, and, of course, discharging a firearm), a sergeant has to respond and investigate. Most departments require them to file some type of *use of force report*. The sergeant makes sure the proper amount of force was used and that the officer adhered to S.O.P. [Standard Operating Procedure] regarding the same. (O'Donnell 2019 : 27)

Néanmoins, la violence demeure un trait culturel particulièrement répandu dans la culture et la langue des policiers, en particulier en contexte états-unien, et le mythe de la profession en tant que métier d'action est, aujourd'hui encore, entretenu. Aux États-Unis, en particulier, l'usage de la violence et de la force est particulièrement ancré dans les pratiques, l'imaginaire et même l'histoire des forces de police américaines :

[T]he American democratic police ideal was that of servants of a self-governing people chosen by those among whom they worked. The more freewheeling and aggressive type of American big-city policing evolved at least partly because of the great cultural heterogeneity and resultant racial tensions that characterized the new and fast-growing American urban centers. The themes of police brutality, the Dirty Harry problem, and corruption, the invitational edges to police deviance, are recurrent from early on in the history of policing in the United States. The history of the American West also conditioned in fundamental ways the police idea. The seedbed of the frontier's invitation to violence nurtured the American vigilante tradition. Vigilantism 'arose as a response to a typical American problem: the absence of effective law and order in a frontier region' (Brown 1969:67-68). The legacy of this history lives on in American culture and permeates thinking about what the police are and what they do. (Sheptycki 2016 [2011] : 6)

Lors de notre étude de l'argot policier (exploré en détail dans le chapitre 5, section 5.3.1.3.), nous avons remarqué que de nombreux termes employés à la fin du XX^e siècle, voire jusqu'au début du XXI^e siècle, se rapportent aux pratiques violentes employées par les policiers. L'ouvrage *Cop Talk: A Dictionary of Police Slang* (Poteet & Poteet 2000) nous apprend, par exemple, qu'un *attitude adjustment* est une pratique illégale qui consiste à brutaliser un suspect pour le rendre coopératif (p. 6), qu'un *wood shampoo* désigne le fait de frapper violemment un individu à l'aide d'une matraque de police (p. 109) et que *to do a Rodney King* signifie traiter un suspect avec une brutalité excessive, en référence à Rodney King, Afro-Américain victime de violences policières au terme d'une course poursuite en mars 1991 à Los Angeles (p. 86). Ce phénomène est également fréquemment représenté dans la culture populaire. Bien qu'il s'agisse désormais de pratiques interdites, les œuvres de FASP mettent souvent en scène les pratiques violentes de policiers prêts à tout pour obtenir des informations et rendre un suspect coopératif, comme dans la série *Chicago P.D.* (NBC, depuis 2014).

6.2.3.2. Un métier d'action : mythe ou réalité ?

La question de la violence est étroitement liée à la conception de la profession comme un métier d'action où les imprévus, l'adrénaline, le danger et les risques sont légion :

Police officers are *the most likely* to get involved in high-speed pursuits, kick down doors, fight with combative suspects, chase armed suspects down dark streets and alleys, run into houses engulfed in flames, talk suicidal people off bridges, run into a home knowing there is an armed suspect lying in wait, comfort a grieving relative at a suicide scene, spend countless hours standing in all weather at a fatal accident or homicide. (O'Donnell 2019 : 37)

Dans les œuvres de FASP policière, cet aspect est particulièrement prégnant et constitue l'un des principaux ressorts de l'intrigue. Les scènes d'action violentes et/ou dangereuses qui retiennent l'attention du lecteur ou du téléspectateur ponctuent le déroulé narratif : courses poursuites (à pied et en voiture), échanges de tirs, combats, interpellations et interventions musclées... Pour certains agents, cette particularité de la profession les a convaincus de s'engager dans la police :

I grew up in Chicago and remember seeing Chicago police cars speeding down the street with their blue lights flashing and siren wailing. It stirred my young imagination, along with the steady stream of police television shows I watched. It started with *Dagnet*, *Adam-12* and then *S.W.A.T.*, *T.J. Hooker*, *Baretta*, *Starsky and Hutch*, and *Barney Miller*. How could I not want to be a cop? When I was about fourteen and living in a northwest suburb of Chicago, the police executed a warrant on our neighbor's house. There were officers in our yard with M-16 rifles and shotguns pointed at the neighbor's house. I watched out the kitchen window in excitement when they rammed the door open and pulled people out of the house kicking and screaming. That did it for me. That looked like the coolest job ever!" (*ibid.* : 57)

Plusieurs auteurs évoquent l'adrénaline déclenchée lorsqu'un évènement dangereux survient soudainement (Poteet & Poteet 2000 : xii-xiii ; O'Donnell 2019 : 94) ainsi que son caractère addictif :

There are also the people who become police officers because they are adrenaline junkies. There are also the folks who *become* adrenaline junkies, *because* of the job. As a police officer, you will be thrust into situations that will make your heart beat out of your chest. You can be bored for hours and, in a split second, be in a squad car going eighty miles an hour down city streets chasing after a dangerous felon. (O'Donnell 2019 : 57)

Cependant, de nombreux observateurs soulignent que, dans les faits, ces épisodes d'actions et/ou de danger sont relativement et proportionnellement peu nombreux pour la plupart des membres de la communauté spécialisée.

Pour Robert Reiner, nombreux sont les travaux qui soulignent les aspects hédonistes d'une culture policière centrée sur l'action et les sensations fortes, mais qui négligent la réalité banale

du travail policier quotidien (Reiner 2000 : 89). Lewis et Aaron Poteet mentionnent l'adage selon lequel « le métier est composé à 90 % d'ennui et 10 % de pure terreur » (notre traduction, 2000 : xiii). Ces auteurs américains soulignent, entre autres, les nombreuses heures consacrées à la gestion des aspects administratifs du travail et aux « montagnes de paperasses » (« *mountains of paperwork* » *ibid.* : ix). De même, un policier britannique interrogé déclare en plaisantant : « *You know, my life is paperwork* » (P-Br-11(E ; 24.06.2020)). Dans le chapitre 4 (section 4.1.3.), nous avons effectivement montré que la rédaction de rapports (*police reports*) est une tâche perçue comme particulièrement récurrente, prenante et chronophage par les policiers britanniques et américains. De façon similaire, l'agent de la DEA que nous avons rencontré nous indique que la traque des réseaux de crime organisé exige un travail particulièrement long qui demande patience et détermination :

Really, to be a good investigator, you have to be determined. There is no secret about what to look for or how to observe different things but you do have to be determined to go after individuals. You know, sometimes it means long, really long days, or long weeks or even long months, but in the end, at least for the DEA, our job is to go after the highest-level traffickers in the world. Those kinds of individuals did not become who they are by being lazy or easily caught. (P-Am-2(E ; 01.10.2021))

Dans son blog (créé en 2004) puis dans les ouvrages *Wasting Police Time* (2006) et *Wasting More Police Time* (2012), PC David Copperfield expose, avec un humour cinglant, la multitude de tâches administratives et bureaucratiques que les policiers britanniques doivent prendre en charge et qui les éloignent du terrain et du « vrai » travail de police (« *real police work* »). La réalité administrative et banale d'une profession qui s'inscrit dans une temporalité plus lente contraste fortement avec le mythe culturel du métier d'action décrit précédemment. Une distinction peut donc être établie entre une culture policière fondée sur des idéaux de danger, de violence, de recours à la force physique, d'imprévu et d'adrénaline et une réalité du terrain caractérisée par un usage mesuré, raisonnable et proportionnel de la force et des pratiques encadrées et régulées par un cadrage institutionnel et administratif strict.

Par ailleurs, nous avons également pu observer un intérêt croissant pour le développement de techniques non coercitives pour assurer le maintien de l'ordre, la protection des personnes et des biens, la prévention et la répression des infractions (Reiner 2000: 6 ; O'Donnell 2019 : 85). Cette évolution s'exprime, entre autres, par le développement de la philosophie policière du *community policing* fondée sur l'élaboration de relations de confiance et d'entraide avec la population, un recours moins fréquent aux arrestations et à la violence et une étude des particularités inhérentes à chaque situation afin d'élaborer des solutions mesurées et adaptées.

Certains observateurs soulignent également les tentatives de l'institution pour inculquer aux nouvelles recrues des valeurs différentes de celles traditionnellement véhiculées :

[M]any police administrators think it is [...] important to change the people within the organization. This means developing recruitment and training strategies that produce a new breed of police officer. For instance, Baltimore Police Commissioner Thomas Frazier suggests that police organizations need to recruit officers with “a spirit of service rather than a spirit of adventure.” For community policing to take root, officers will need to be as interested in serving the community as in fighting crime. (Maguire & Archbold 2002 : 1090)

Lorsque nous avons questionné des policiers britanniques et américains sur les prérequis essentiels pour exercer le métier de policier (« *According to you, what are the requirements or the skills needed to be a good Police Officer?* »), plusieurs d'entre eux ont insisté sur l'importance des compétences communicationnelles afin de servir au mieux les finalités du spécialisé sans avoir recours à la violence :

I'm a great believer that everything we try and do in the police either succeeds or fails as a result of communication. [...] [C]ommunicating with the community. Are we using the right means to communicate? [...] Are we using the right language that people understand? (P-Br-11(E ; 24.06.2020))

What also helps once you get on the job is you have to be a very good communicator. You have to be able to talk to people. Some people are naturals at it, some people need some work at it. You have to be able to communicate what your thoughts are, what you want from people. There is a time and a place for everything. There is a time and a place for you to say “Hey! Sit down! Now” or “Hey, let's talk about this”. You have to be able to know the difference between these two things. (P-Am-1(E2 ; 04.06.2020))

Un policier américain qui effectue des missions sous-couverture dans le domaine du trafic de stupéfiants depuis une trentaine d'années nous indique également que la communication est la compétence la plus importante pour servir les finalités du spécialisé :

1. Most important skill is “Communication” – There are four (4) components to communication for an undercover: Ability to talk, Ability to listen, Ability to read body language, Ability to convey through body language. (P-Am-5(Q ; 11.03.2022))

Il existe donc diverses perceptions du métier et attitudes vis-à-vis de la violence et de l'usage de la force et au sein des forces de police.

6.2.4. L'humour en tant que palliatif aux maux de la profession

6.2.4.1. L'humour comme mécanisme de défense et d'adaptation

Pour certains observateurs, l'humour est « un aspect essentiel de la culture policière » (notre traduction, P-Br-5(Q ; 18.12.2019)) et figure parmi les compétences essentielles qu'un membre des forces de l'ordre doit maîtriser, comme le souligne le *Police Sergeant* américain, Patrick O'Donnell :

Members of law enforcement are bombarded with horrible crime scenes and situations that would make most civilians cringe. Because of this fact, humor is the remedy for police officers so they can make it to the end of their careers without too much collateral damage. It has been my experience that if a police officer doesn't have a good sense of humor, he or she will be miserable on the job or just won't make it. [...] Some are better than others; I have been around cops who could make their living being stand-up comics. (2019 : 187)

L'humour est désigné alternativement comme « le meilleur des alliés » (nos traductions, Garner 1997 : 52), « une thérapie » (Poteet & Poteet 2000 : xiii), « un mécanisme d'adaptation » (Gayadeen & Phillips 2016 : 45), « un gilet pare-balles » (ibid. : 51) ou « un remède » (O'Donnell 2019 : 187). Le recours à cette pratique joue un rôle central, tant au niveau individuel qu'institutionnel (Gayadeen & Phillips 2016 : 44), et permet aux policiers de s'acquitter efficacement de leurs tâches et de servir au mieux les finalités du spécialisé. Plusieurs policiers que nous avons interrogés ont corroboré le fait qu'il est, souvent intentionnellement, employé pour réduire les tensions et faire face aux maux de la profession :

We deal with all sorts of things, murders, rapes, cot deaths, suicides, fatal road crashes, neighbour disputes, and people who ring up as they are unable to sort their own lives out. They ring us up and expect us to deal with their problems. So, after a while, an officer develops a darker sense of humor, I believe it is a kind of coping mechanism or release. (P-Br-4(C ; 11.02.2020))

L'humour (blagues, farces, anecdotes comiques, récits amusants, jeux de mots...) fonctionne comme un mécanisme de défense employé par les policiers pour instaurer une certaine distance émotionnelle et atténuer les effets des événements traumatisants observés sur leurs propres émotions (Garner 1997 : 50). Des techniques d'adaptation similaires ont été observées chez d'autres travailleurs des services d'urgence, tels que les ambulanciers, les pompiers et le personnel hospitalier (y compris les médecins, les infirmières et autres professionnels de santé) (Rowe & Regehr 2010). Un parallèle peut également être établi avec l'humour militaire qui aide les soldats à « surmonter l'ennui de la vie de garnison, [...] lutter contre la fatigue de l'entraînement, [...] supporter des supérieurs irascibles, et enfin, en opération, il masque la présence permanente du danger, de la souffrance et de la mort » (Trouillon 2010c : §110).

Certains policiers emploient l'humour comme un véritable bouclier émotionnel et psychologique, à tel point qu'ils deviennent incapables de manifester tout autre type d'émotion. Un policier britannique se souvient de son expérience passée dans le domaine de l'opérationnel sur le terrain et déclare :

I ended up really not being fazed by anything. I could find humour in anything. I went to a man who wanted to kill himself by jumping in front of a train. As the train came into the station, he took a run up and missed the front of the train and bounced off the side, and ended up in a big heap. When I spoke to him and he told me he had to try and kill himself, all I could do was laugh and ask him how he missed the front of the train. (P-Br-4(C ; 11.02.2020))

Le recours à l'humour est l'une des stratégies qui permet de faire face aux « souvenirs qui pourraient autrement les hanter » (notre traduction, Poteet & Poteet 2000 : xiii). Cette stratégie permet de gérer les émotions, voire même de les refouler, dans un milieu qui encourage fortement leur dissimulation afin de renvoyer l'image d'un professionnel endurci, calme et impassible. Certains auteurs se sont interrogés sur la question de l'existence de limites ou de frontières au-delà desquelles l'humour ne peut être employé. Selon Mark Pogrebin et Eric Poole (1991 : 402), les contextes tragiques, en particulier les cas qui impliquent des enfants, ne se prêtent pas au recours à l'humour, pratique qui serait alors considérée comme déplacée, outrepassant les limites de l'acceptable et même taboue. Cependant, des conclusions contraires sont présentées par Rebecca Wright *et al.* (2006 : 506) et Carolyn Burns *et al.* (2008 : 26) car ils soulignent que l'humour est un mécanisme d'adaptation précieux pour les agents confrontés à des cas de maltraitance et d'exploitation d'enfants.

En 1989, à la question « *Why do police officers laugh at death?* », le psychologue David Joyce répondit « *if you didn't laugh, you'd cry* » (p. 380). Cette affirmation fut corroborée trente ans plus tard par Patrick O'Donnell qui affirme qu'« un bon sens de l'humour est ce qui maintient un flic sain d'esprit » (notre traduction, 2019 : xiii). Cependant, l'humour est un remède efficace mais insuffisant, qui ne saurait se substituer à un accompagnement psychologique approfondi des professionnels du domaine. D'après un policier britannique interrogé, l'humour policier s'est progressivement développé au Royaume-Uni comme un mécanisme de défense visant à surmonter le manque de soutien institutionnel adéquat :

It's probably been a coping mechanism over the years where we haven't had the right mental health and welfare support in place. Finally, over time, people have recognised that you can't get by on just having a laugh and a joke about things. You need some actual support. (P-Br-10(E ; 14.05.2020))

De même, aux États-Unis, les premières tentatives de mise en œuvre d'un accompagnement psychologique adéquat et institutionnalisé datent seulement des années 1960 (Reese 1995 : 37). Pour Peter Waddington, l'humour comporte une dimension palliative car il atténue les symptômes de la maladie sans agir sur ses causes : « *the canteen is the 'repair shop' of policing and jokes, banter and anecdotes the tools. Essentially, therefore, police sub-culture operates mainly as a palliative, rather than as a guide for future action* » (1999 : 295). Les policiers doivent donc trouver un équilibre entre une culture professionnelle qui désapprouve et méprise la manifestation des émotions et un besoin profond d'extérioriser les effets psychologiques d'évènements traumatisants. Ce dilemme conduit les agents à recourir à des types d'humour particuliers, tels que l'humour noir ou le sarcasme. L'humour professionnel est caractérisé par des « règles tacites mais implicites » (notre traduction, Charman 2013 : 154-155) qui délimitent les contextes où il peut être employé, ainsi que les personnes avec lesquelles il peut être partagé. Nombreuses sont les blagues échangées exclusivement entre pairs car elles seraient considérées comme inappropriées par un public non-initié (*ibid.* : 162 ; O'Donnell 2019 : 192). Par exemple, les policiers de Chicago peuvent désigner une personne qui s'est suicidée en sautant d'un immeuble comme ayant fait un « *dry dive* » (Philbin 1996 : iv) ; or cette banalisation de la souffrance et de la mort peut sembler cruelle ou insensible aux personnes extérieures aux cercles policiers (Garner 1997 : 50). Simon Holdaway affirme que l'humour policier peut paraître obscur aux non-spécialistes et met en garde ses lecteurs :

To an "outsider" who is not familiar with the nuances of meaning which pervade police action, many of the humorous narratives and jokes re-told in this chapter will not seem funny. Once a researcher, however, has cracked the veneer of the occupational culture and is able to place them within their social context they will be appreciated and open to analysis. (1988 : 109)

En d'autres termes, un savoir partagé (« *mutual knowledge* », Dolitsky 1983 : 41) et, plus spécifiquement, des connaissances encyclopédiques spécialisées sont nécessaires pour pouvoir interpréter et comprendre l'humour policier (Van der Yeught 2016a : 59). Les observateurs inexpérimentés ne seraient pas en mesure de décoder l'humour spécialisé car ils ne maîtrisent pas les connaissances ni les compétences nécessaires pour le comprendre dans son contexte socio-culturel. L'une des pratiques courantes consiste à plaisanter avec un collègue ayant vécu le même évènement traumatisant. L'exemple suivant illustre des échanges humoristiques entre un policier et son supérieur, après avoir assisté à une scène de suicide particulièrement dramatique où un homme s'est tiré une balle dans la tête :

[T]here was nothing left of his head. Blood was everywhere. Brains and pieces of brain and skull were all over the place. [...] There was a night stand by the door as you enter the room,

and on it was one of the man's eyeballs, which had landed there. It was right-side up with the lid on. It still had his eye socket, on the bone, with the soft tissue. My supervisor saw that, and he said to me, "Here's looking at you, kid." You have to laugh at stuff like that, or else you will go nuts. A detective has a picture of the eye, which he put up in the detectives' locker room on the bulletin board with "Here's looking at you, kid" written under it. (Pogrebin & Poole 1991 : 401-402)

L'humour noir est utilisé sur la scène de l'incident par le supérieur, dans le but de « désamorcer l'intensité émotionnelle de la situation » (notre traduction, *ibid.* : 401), mais aussi de retour au poste, par d'autres officiers familiers de l'affaire. L'incident est gravé dans la mémoire collective de l'unité : il figure désormais parmi les anecdotes propres à cette communauté spécialisée professionnelle restreinte et les remarques humoristiques relayées à son sujet contribuent au renforcement de l'identité culturelle partagée par ses membres (Charman 2013 : 163). Ces aspects sont essentiels à la création de valeurs culturelles communes et renforcent la cohésion du groupe. Ils soulignent la dichotomie entre initiés (*insiders*) et non-initiés (*outsiders*) et renforcent l'isolement du groupe, ainsi que la solidarité et la cohésion en son sein (Waddington 1999 : 287), phénomène qui sera étudié plus en détail dans la section 6.3. de ce chapitre. L'humour policier est donc spécialisé car il faut maîtriser l'encyclopédie spécialisée pour l'interpréter correctement, mais aussi parce qu'il peut parfois être employé pour servir l'intentionnalité spécialisée.

6.2.4.2. L'humour au service direct des finalités du spécialisé

Le recours à l'humour peut être l'une des stratégies discursives et rhétoriques employées par les policiers pour maintenir l'ordre et la sécurité publics, pour enquêter sur des infractions pénales et, par conséquent, pour servir la raison d'être du domaine spécialisé (Van der Yeught 2016a : 51). Les agents peuvent utiliser l'humour lors d'interactions professionnelles afin d'asseoir leur autorité vis-à-vis d'un membre du public non-coopératif car la plaisanterie peut désamorcer les tensions. Par exemple, l'emploi de l'humour lors de contrôles routiers classiques peut illustrer « le côté ferme mais aussi humain de l'application de la loi » (notre traduction, Gayadeen & Phillips 2016 : 47). L'humour sert également les finalités du spécialisé lorsqu'il est employé pour améliorer les relations avec le public. Dans la plupart des pays anglophones, depuis la seconde moitié des années 1970, des politiques de *community policing* se sont développées, prônant l'établissement de relations de confiance avec le public :

[C]ommunity policing's rationale is that crime-relevant information will flow from close community contact resulting from long-term assignment to one beat. Officers who know the area can diagnose problems and pursue long-term solutions, working in an incremental, "proactive" fashion and cooperating with other agencies. (Fielding 1994 : 58)

Cette philosophie du maintien de l'ordre peut être mise en œuvre en développant, entre autres moyens, un climat plus détendu et moins conflictuel lors des interactions entre policiers et citoyens. Les policiers peuvent avoir recours à l'humour lorsqu'ils interagissent avec les membres du public, avec des mis en cause, mais aussi des témoins et parfois des victimes (Bayley & Bittner 1984 ; Rock 2017). Ce procédé rhétorique peut être mobilisé pour inspirer la confiance de l'interlocuteur et faciliter le recueil d'informations lors d'enquêtes sur des infractions pénales. Lors des auditions, le recours à l'humour peut se révéler un formidable atout, comme l'illustre l'audition de Michael Drejka lors de l'affaire Drejka-McGlockton en Floride en 2018. Accusé d'avoir abattu Markeis McGlockton, Michael Drejka (MJ) est interrogé par des enquêteurs du bureau du shérif du comté de Pinellas¹³². Les premières étapes de l'entretien sont menées par le détective James Upton (JU), qui notifie ses droits au suspect et lui demande de remplir quelques formulaires administratifs. Les échanges sont cordiaux et le détective fait preuve d'un brin d'humour avant de quitter la pièce :

JU: [W]e'll be with you momentarily. Okay?

MD: Yeah. Not a problem.

JU: It's gonna be two other guys not quite as handsome as me but they'll be in here in just a minute. Okay?

MD: Don't let them hear that.

Le suspect et le détective rient de cette blague et la technique crée un environnement plus détendu, propice à l'échange et à la coopération du mis en cause. En effet, lors d'une audition, l'objectif premier est d'établir de bonnes relations avec le suspect (Read *et al.* 2009 : 3-5). Par conséquent, l'enquêteur doit se montrer aimable, voire compatissant, à l'égard du mis en cause, malgré la gravité de l'infraction pénale qui fait l'objet de l'enquête (Walton 2003 : 1778).

L'utilisation de l'humour sur les médias sociaux est un autre moyen de créer des liens avec la population. Le 1^{er} avril 2021, la police d'Australie-Méridionale (*South Australia Police*) a publié sur sa chaîne YouTube officielle une vidéo intitulée « *Exciting New Dog Operations Initiative* », dans laquelle un *police sergeant* opérationnel en uniforme annonce la création d'une nouvelle brigade cynophile composée exclusivement de teckels et baptisée « *Small Area Urban Searching and Guided Evacuation Dogs* », acrostiche pour « *sausage dogs* ». Dans cette farce de poisson d'avril hilarante, l'agent explique que les teckels seront plus faciles à

¹³² La transcription intégrale de l'audition est disponible en ligne, à l'adresse suivante : <<https://www.court tv.com/news/fl-v-drejka-police-interview-transcript/>>.

manipuler que les labradors et les bergers allemands, surtout lorsqu'il faudra les insérer dans des conduits d'aération au plafond, sous des voitures ou des armoires ou les attacher à des drones pour les déployer tactiquement. De même, l'un des policiers britanniques que nous avons interrogés (P-Br-4(C ; 11.02.2020)) a mentionné l'existence de comptes Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat consacrés à l'humour policier, comme *UK Cop Humour* ou *Bullshire Police*. La mission et la visée de la page Facebook *UK Cop Humour* est décrite comme suit :

To remind everyone that the Police are the Public and the Public are the Police and break down any barriers that exist, where possible, through humour and positivity. To improve the quality of life for Police Officers and their families – promoting good causes, charities and support mechanisms where possible. Too many Police Officers suffer Mental Health issues in silence. It's okay not to be okay. We will fight anti-Police agendas and put forth the voice of reason when others won't. The brave boys and girls who go to work and risk their lives to keep us safe need our support. Please join us in doing so. (*About Us*, consulté le 23 mars 2021)

Trois principaux aspects sous-jacents peuvent être identifiés. Premièrement, il existe une volonté claire et forte de tenter de combler le fossé entre la police et les membres du public. Deuxièmement, les administrateurs de ce compte reconnaissent les effets négatifs du métier sur la santé psychologique et le bien-être des agents, ce qui fait écho à l'analyse que nous présentions précédemment sur l'humour comme mécanisme essentiel de défense et d'adaptation. Le troisième aspect révèle la volonté de promouvoir les valeurs de la police et de faire l'éloge de la mission et du rôle de cette institution. Dans une certaine mesure, l'humour est instrumentalisé dans le but de réduire la distance entre spécialistes et non-spécialistes. L'objectif de ces farces et messages humoristiques n'est pas seulement d'exposer l'humour policier aux non-initiés, mais aussi de tenter de restaurer l'image publique souvent ternie de l'institution. Enfin, l'emploi de l'humour sur les réseaux sociaux peut fournir des résultats positifs inattendus et surprenants. Le 3 août 2015, le bureau du shérif du comté de Franklin (Kentucky, États-Unis) a publié sur sa page Facebook officielle un formulaire demandant aux trafiquants de drogue locaux de signaler leurs concurrents à la police (figure 26).

Figure 26 : Formulaire adressé aux trafiquants de drogue publié sur la page Facebook du *Franklin County Sheriff's Office* (3 août 2015)

Attention Drug Dealers



*Is your Drug Dealing
Competition Costing
You Money?*

*We offer a free service to
help you eliminate your
drug competition!*

Report your Competition to Us!

My drug dealing competition is: _____
My drug dealing competition lives at: _____
My drug dealing competition's home phone is: _____
My drug dealing competition's cell phone is: _____
My drug dealing competition vehicle is: _____
Other Means of contact: _____
My drug dealing competition sells during the hours of: _____

Mail us your drug dealing competition's information or call/text our text-a-tip
line number below!
Franklin County Sheriff's Office
231 East Main Street Frankfort, KY 40601
502-320-3306



Grâce à ce qui fut initialement publié comme une blague sur les réseaux sociaux, la police a reçu des renseignements d'un informateur qui ont conduit à l'arrestation d'un trafiquant de drogue et à la saisie de cocaïne, de marijuana et d'armes à feu (Rogers 2015).

6.3. Polarisation des identités et dichotomie *insiders/outside*rs, des éléments centraux de la culture policière

6.3.1. Policier, un statut à part

Pour Anthony Saber, « [s]'intéresser à la spécialisation de l'anglais, c'est en effet présupposer un 'dedans' et un 'dehors', des *insiders* et des *outsiders* [et] l'existence de polarités » (2013 : 1). Une distinction peut être opérée entre, d'une part, les policiers, véritables experts, spécialistes, *insiders* œuvrant au service de l'intentionnalité spécialisée policière et, d'autre part, les membres du public, non-spécialistes, *outsiders* qui ne sont pas initiés à la langue, au

discours et à la culture spécialisés. Les policiers sont investis d'une mission particulière à l'égard des membres du corps social : ils constituent une « *thin blue line* » qui assure le maintien de l'ordre, la prévention et la répression des infractions et la protection des individus et des biens. Ce rôle leur confère un statut à part et divers auteurs soulignent cette singularité, en désignant les policiers comme « un groupe¹³³ à part », « des hommes à part », « une minorité assiégée » (notre traduction, Reiner 2000 : 91 citant Banton 1964, Judge 1972 et Alex 1976) ou comme formant « une secte », voire « une religion » (notre traduction, Reiner 2000 : 89). L'identité professionnelle se construit parallèlement à la maîtrise du savoir spécialisé (connaissances qui portent sur les discours et les mots du domaine, adoption de la culture spécialisée) et cette caractéristique instaure une différenciation fondamentale avec les non-spécialistes :

An expert is 'someone who can access specific cultural or other knowledge domains and apply this knowledge in daily practice' (Androutsopoulos 1997 : 10). [...] So expertise is a construct, an 'achieved identity' (Jacoby and Gonzales 1991 : 174), which can be brought to bear by one speaker and ratified, or not, by their interlocutor. An insider will 'blend in', while an outsider will 'keep a distance' (Sarangi and Cadlin 2003 : 278). (Rock 2016 : 415-416)

Pour certains observateurs, les policiers établissent inévitablement une distance, parfois qualifiée de « gouffre » (« *gulf* », Philbin 1996 : 43), entre les membres de la communauté spécialisée et les autres citoyens car ils développent une vision du monde qui s'exprime sous la forme d'une dichotomie « *us versus them* » (Engel 2002b : 1099). Cette distinction se traduit dans la langue car ceux qui exercent la profession de policier nomment toutes les personnes extérieures des « *civilians* » (Philbin 1996 : 43), adoptant la distinction entre militaires et civils issue de l'anglais de l'armée, et appellent communément le métier « *the job* » :

We refer to policing as "the job". If you meet somebody who you think is a police officer, you won't say "Excuse me, are you a police officer?". You'd say "Are you job?", "You're job?". And I think that's pretty universal all over the UK. You go anywhere and you ask somebody "Are you job?" and they actually understand. Pretty much like the freemasons' "Are you on the square?" [*il rit*]. You ask that phrase and then people will confirm or deny. (P-Br-3(E ; 10.12.2019))

Ce terme investi d'un sentiment identitaire professionnel fort est également employé aux États-Unis, comme nous l'a confirmé P-Am-1(E2 ; 04.06.2020). En contexte français, l'équivalent est l'expression « être de la maison ». De façon similaire, plusieurs policiers interrogés

¹³³ L'expression originale était « *a race apart* », mais nous avons préféré traduire « *race* » par « groupe » (plutôt que par « race » ou « espèce ») car le terme anglais ne contient pas de connotations péjoratives, contrairement aux équivalents français lorsqu'ils sont employés pour désigner des personnes.

emploient la métaphore de la police comme « (grande) famille » (P-Br-1(Q ; 29.11.2019) ; P-Br-3(E ; 10.12.2019) ; P-Br-4(Q ; 17.12.2019)). L'un des policiers a détaillé ce trait culturel :

The other police culture is not a force culture, it's about the fact that we are a big family. It sounds a bit twit but it just feels like that. It's the idea that if you go to a police station anywhere else in the country, you will be treated really well. Probably because of hard work, sometimes you see some really, really horrible stuff. The only people who really understand what you do, because it is unique, is other police officers. [...] We, the police, are the only people who do what the police do. As a result of that, who understands what we do? The only people who can understand really what we do is police officers. There's a family culture. (P-Br-3(E ; 10.12.2019))

Pour P-Am-2, ce sentiment est universel et partagé par les policiers à travers le monde : « *You could travel almost anywhere in the world and instantly have a connection with other police officers, no matter where you are [...] because our jobs are similar* » (P-Am-2(E ; 01.10.2021)).

Contrairement à l'armée, qui affronte un ennemi extérieur, les policiers exercent leur autorité (parfois coercitive) sur leurs concitoyens, ce qui contribue à la marginalisation de ces professionnels :

The crucial distinction between the police and the military is that the former do not confront an 'enemy', but fellow *citizens* and that makes their position acutely marginal, for they must exercise coercive authority whilst retaining at least the grudging acquiescence of those over whom such authority is wielded. It is a marginality of which ordinary police officers are acutely, albeit inarticulately, aware. It is why the police are everywhere [...] so insular [...]. They feel more relaxed with fellow officers who share the same 'backstage' aspects of the role and with whom it is, therefore, unnecessary to maintain appearances. Despite the liberal democratic mythology of the police as 'citizens in uniform', the reality is that they are set apart by the authority that they wield. (Waddington 1999 : 298-299)

Dans la mesure où la police est chargée du maintien de l'ordre et de la répression des infractions, ses activités ne peuvent impliquer une approbation complète et universelle et les attitudes ambivalentes, voire hostiles, à son égard sont inéluctables :

Since policing is centrally concerned with the resolution of conflicts by using the coercive powers of criminal law, ultimately resting on the capacity to use force, there is in most police actions someone who is being policed against. In this sense, the police are inherently dealers in and dispensers of evil and can never command universal love. For policing to be accepted as legitimate, it is not necessary that all groups or individuals in a society agree with the substantive content or direction of specific police operations. It means at minimum only that the broad mass of the population, and possibly even some of those who are policed against, accept the authority, the lawful right, of the police to act as they do, even if disagreeing with or regretting some specific actions. (Reiner 2000 : 9)

Cet aspect est également souligné par l'un des policiers britanniques que nous avons interrogés :

[O]ne of the things about policing is that you're damned if you do and you're damned if you don't. No matter what you do, someone's not gonna be happy. If you do one thing, you should have done another. If you do the other thing, you should have done the other thing. You can't win. You have to be so quite strong-minded to be able to turn around and say "that doesn't bother me". It can if you let it. You never keep everyone happy. (P-Br-10(E ; 14.05.2020))

Pour certains policiers, la nature et l'importance de leur rôle ne sont pas nécessairement reconnues à leur juste valeur par leurs concitoyens car ils ne mesurent pas l'ampleur et la difficulté d'un métier qui les expose quotidiennement aux aspects les plus sombres de la société :

The vision of a 'thin blue line' not only places the police in the position of valiant protectors of society, but also of those who are knowledgeable of the dark side of society and, therefore, in a uniquely privileged position to apprehend the danger that threatens. In their own eyes, the police are the cognoscenti, whereas the remainder of the population are 'know nothings' and naïve 'civvies' who cannot possibly understand the (under)world and, therefore, cannot legitimately evaluate the contribution of the police. Thus, not only is heroism secured, but also cynicism engendered, for the police *know* that the order that 'civvies' take for granted is always precariously teetering on the brink of chaos. (Waddington 1999 : 299)

Afin de pallier le manque de reconnaissance et de visibilité du quotidien, parfois difficile, des policiers, certaines forces consentent à ouvrir leurs portes à des caméras de télévision. Chris Eyre, *Deputy Chief Constable* de la police de Nottinghamshire, déclare à propos du documentaire *Coppers* : « *The series provides a unique insight but one which I hope will give you a greater understanding of the challenges we face and a greater appreciation of our work* » (BBC News 2012). De même, Colette Paul, *Chief Constable* de la police du Bedfordshire, souligne la volonté d'exposer la réalité du métier, avec sa complexité et ses défauts, en coopérant pour la réalisation du documentaire *24 Hours in police Custody* : « *[I] believe[d] in showing the public the complicated job the police do. It's warts and all. You see the good and the bad, and the public can make their own minds up* » (Plunkett 2014). Enfin, certaines études montrent que les policiers rencontrent parfois des difficultés à créer des relations sociales avec des citoyens ordinaires :

[M]any police officers report difficulties in mixing with civilians in ordinary social life. These stem from shift-work, erratic hours, difficulties in switching off from the tension engendered by the job, aspects of the discipline code, and the hostility or fear that citizens may exhibit to the police. (Reiner 2000 : 91-92)

Il est intéressant de souligner qu'il s'agit d'un sentiment partagé par l'un des policiers français que nous avons rencontrés. P-Fr-4(E2 ; 13.09.2019) nous a indiqué éviter d'évoquer sa profession avec les personnes qu'il rencontre lors d'évènements sociaux privés, par appréhension de remarques péjoratives ou d'attitudes hostiles à son égard (changement de

comportement, méfiance, etc.). De même, P-Am-2(E ; 01.10.2021) déclare : « *some people don't like you just because of your job* ». Par conséquent, l'entre-soi est une pratique relativement courante et les événements ou lieux de socialisation avec d'autres agents en dehors des heures de travail sont nombreux. Nous pouvons, par exemple, citer l'existence de *cop bars*, bars fréquentés essentiellement par des policiers¹³⁴. La dichotomie entre *insiders* et *outsiders* se manifeste à travers l'adoption d'un sentiment identitaire fort, qui se traduit également par des emblèmes, symboles et signes visibles communs.

6.3.2. Emblèmes, symboles et signes visibles à fonction identitaire

La dichotomie entre *insiders* et *outsiders* est renforcée par des signes de distinction manifestes (emblèmes, symboles). L'uniforme, par exemple, est un symbole de premier plan dans la culture policière et constitue un indice tangible d'appartenance à la communauté spécialisée. L'attribution d'un uniforme aux nouvelles recrues est un rite de passage majeur car il marque l'entrée officielle dans la profession, dans une unité ou un service de police et symbolise l'intégration au sein de la communauté spécialisée (O'Donnell 2019 : 95-96). L'uniforme est porté par les agents opérationnels en contact régulier avec la population ou lors d'événements importants. Dans de nombreuses unités, certains policiers, tels que les enquêteurs, ne portent pas d'uniforme dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. L'uniforme peut varier en fonction de différents facteurs : pays, lieu et service d'exercice, grade, fonction, type d'activité (patrouille à pied, en voiture, à vélo ou à cheval), événement particulier (témoignage au tribunal ou cérémonie officielle, par exemple)... À l'image de l'uniforme porté par les militaires, celui des policiers est « non seulement représentatif de l'appartenance à un milieu, mais également indicateur d'une fonction, voire d'un pouvoir, à l'intérieur de ce milieu » (Trouillon 2010c : §13). En effet, il permet d'être identifié et reconnu facilement et rapidement par les membres du grand public, mais il comprend également une fonction identitaire au sein de la communauté spécialisée car il expose diverses informations sur l'agent qui le porte, pour ceux qui savent lire et interpréter ces signes. Jean-Louis Trouillon évoque un phénomène similaire chez les militaires :

[L]a coupe et la couleur indiquent l'appartenance à une armée nationale donnée, les différents insignes portés définissent le grade, c'est-à-dire le niveau de responsabilité, l'appartenance à

¹³⁴ Tom Philbin relate l'anecdote d'un New-Yorkais malchanceux qui a malencontreusement tenté de braquer un *cop bar* : ignorant du type de fréquentation habituelle de ce bar, il fut particulièrement surpris lorsqu'il se retrouva soudainement dans le viseur d'une demi-douzaine d'armes de service de policiers présents sur les lieux et témoins de la scène (1996 : 54).

l'arme et à l'unité de rattachement, les qualifications acquises et leur niveau, voire même l'ancienneté, l'historique et les mérites de celui ou celle qui le porte, si l'on songe aussi aux décorations. (*ibid.*)

Les symboles visibles relatifs au positionnement hiérarchique ont une influence sur les perceptions, mais également sur les pratiques discursives des policiers. En effet, comme nous l'avons montré lors de notre étude des emprunts de l'ADP à l'anglais militaire (section 5.3.2.2.), les modes d'adresse, le registre de langue, les formules de politesse et de salutation adoptées, etc. dépendent du grade de l'interlocuteur. Le port de l'uniforme est régi par des règles particulièrement strictes et fait l'objet de contrôles réguliers par les supérieurs hiérarchiques afin d'assurer une certaine uniformité et d'illustrer le professionnalisme des agents. Prenons l'exemple des directives de la police de Philadelphie concernant l'uniforme de ses personnels :

The uniform identifies a police officer as a professional law enforcement agent and is to be in good condition, clean, well pressed and buttoned at all times. [...] Shirt collars and cuffs will be buttoned and the tie properly adjusted. Outer garments will be buttoned or zippered at all times. Leather goods and shoes will be cleaned and polished. Hats will be worn in a military manner with frontispiece attached when out of a vehicle. (Philadelphia PD 2014 : 10)

Dans la mesure où chaque policier représente l'institution et la profession dans son ensemble, l'apparence du personnel doit être irréprochable et s'inscrire dans le respect de règles définies par l'institution. Les restrictions s'appliquent même au-delà de l'uniforme et réglementent la coiffure des agents, la pilosité faciale (favoris, barbe, bouc, moustache) pour les hommes et le maquillage ou la longueur et la couleur des ongles pour les femmes (Philadelphia PD 2014 : 13-14). Pour les personnels de police qui ne sont pas tenus de porter un uniforme dans l'exercice quotidien de leurs fonctions (*plain clothes officers*), l'apparence physique est également réglementée : « *Plainclothes personnel will be clean and neat and attired in an appropriate fashion consistent with their assignment. Detectives: Males - Suit or sport coat; shirt and tie; trousers; dress shoes and socks; Females - Dress, suit or slacks, blouse and jacket; dress shoes* » (Philadelphia PD 2014 : 13). Des réglementations similaires sont en vigueur au Royaume-Uni, comme en témoigne le *Dress and Appearance Protocol* publié en 2016 par la *Northumbria Police* (force de police qui couvre le nord de l'Angleterre et le sud-est de l'Écosse).

De façon similaire, les menottes ou le badge sont également des signes visibles qui distinguent les policiers des autres membres du corps social. Les menottes servent les finalités du spécialisé, dans la mesure où leur fonction première est de contribuer à la répression des infractions pénales, à travers la privation de liberté de leurs auteurs. Par ailleurs, pour George H. Savord,

ancien *Chief of Police* dans le Minnesota et en Californie, le badge de police est associé à une symbolique professionnelle particulièrement forte :

[Y]our badge [...] is lifeless, made of metal. A die has stamped it from rough stock, shaped it in traditional design, and inscribed the word "Police". It has been plated and polished [...]. It is a symbol of Americanism. It is law, order, justice, and freedom. It is the Bill of Rights, the Constitution, E Pluribus Unum, the Pledge of Allegiance. The badge lives: It is a courageous defender-brave, noble, wise, and strong. It laughs, and cries, knows fear, and tragedy. It represents fairness, honesty, dependability. Possession of it transforms you from citizen to sentinel – guardian of the safety and welfare of others. Display it with dignity. Wear it with pride. Stand tall behind it. Defend its principles. Emulate the qualities it represents. Treasure it, polish it, keep it gleaming-the reflection of the badge is one of hope, peace, and security. Respect your badge, and others will too. (POST 1995 : 53)

D'après ce haut fonctionnaire de police américain, le badge est l'un des éléments qui différencie le policier des simples citoyens car il lui confère un statut singulier et symbolise la prise en charge d'une mission ou d'un rôle spécialisé. Il symbolise l'allégeance à une force de police et aux valeurs, croyances et pratiques de l'institution. La dimension symbolique du badge de police est souvent représentée dans la fiction à substrat professionnel américaine car nombreuses sont les scènes de démission, de mise à pied ou de licenciement où l'agent est tenu de rendre son arme de service et son badge. L'étude de la culture policière offre la possibilité de mettre en lumière les réalités sociales créées par l'intentionnalité spécialisée collective afin de servir les finalités du domaine (Van der Yeught 2019 : 65). La règle constitutive suivante est acceptée par la communauté spécialisée (*ibid.* : 70) : « badge » (X) compte pour « insigne révélateur de l'appartenance à la communauté spécialisée policière, qui investit son propriétaire d'une fonction de maintien de l'ordre, de protection des personnes et des biens et de prévention et répression des infractions » (Y) dans le domaine de la police (C). Cette règle constitutive est valable pour l'ensemble de la communauté professionnelle, au-delà de la communauté nationale américaine car elle est également présente dans les cultures policières au Royaume-Uni ou en France, par exemple. Enfin, le policier de la DEA que nous avons rencontré nous a indiqué que le don et l'échange d'écussons et de pièces entre professionnels sont des pratiques courantes au sein des forces de l'ordre, aux États-Unis mais également à l'étranger :

With counterparts, and also within the United States, police officers use a lot of coins to hand out as tokens, as gifts, as a mutual thing. I'll give a coin to LA sheriff and the sheriff will give a coin, like their sheriff coin, to us. Those are big within law enforcement circles. The difference here is, in France, although we have coins, I found that the patch sewn on uniforms is much bigger here. So, I hand out patches and I receive patches from several different agencies, as gifts or tokens. [...] It also serves as a reminder like: "You can always call us, you call always reach out". And... [*il tend un écusson et une pièce*] those are now yours. (P-Am-2(E ; 01.10.2021))

La figure 27 ci-dessous est une photographie de l'écusson et de la pièce qui nous ont été donnés par P-Am-2.

Figure 27 : Écusson et pièce de la DEA donnés par P-Am-2(E ; 01.10.2021)



Ces objets propres à la DEA ont une valeur symbolique et identitaire particulièrement forte et les différentes composantes qui y figurent peuvent être déchiffrées. L'écusson, dont disposent tous les policiers de cette agence fédérale (qu'ils exercent aux États-Unis ou l'étranger), représente l'emblème de la DEA. Un aigle surplombant une branche d'olivier et des flèches (emblème national des États-Unis), la mention du pays (*US*), le nom de l'agence fédérale (*Drug Enforcement Administration*) et la fonction du policier *Special Agent* y figurent. La pièce, en revanche, est un symbole spécifique aux membres de la DEA qui officient au sein de l'ambassade des États-Unis à Paris (et relève donc de la culture de corporation dans un lieu d'exercice exogène), comme en témoignent les éléments figurant au recto de la pièce. Ils mettent en exergue le lien étroit avec la France (dont le drapeau est représenté, avec celui de la principauté de Monaco qui fait également partie de la juridiction), ainsi que l'amitié et la coopération franco-américaine illustrées par la Statue de Liberté, célèbre monument situé à New York, initialement construit et assemblé en France puis offert aux États-Unis en 1886. La face recto de la pièce reprend l'emblème de la DEA (à droite), mentionne également la force de police (*U.S. Drug Enforcement Administration*) et met en avant la région du monde concernée (mention scripturale et planisphère de l'Europe).

6.3.3. Cohésion interne, solidarité et camaraderie

Dans la culture policière, les valeurs de cohésion, de solidarité et de camaraderie sont extrêmement importantes, en particulier parmi les policiers opérationnels qui travaillent ensemble sur le terrain (Reiner 2000 : 92 ; Davies & Thomas 2003 : 683). Des traits culturels similaires sont observés concernant les unités de mêlée dans l'armée :

Les unités de mêlée, plus directement confrontées à l'utilisation de la violence, sont traditionnellement celles dont la culture cohésive est la plus forte. « Parce qu'elle a quelques chances d'être confrontée à la violence désintégratrice, la vitalité du corps militaire est peut-être plus dépendante de sa culture que celle d'autres corps sociaux. [...] » (Thiéblemont 1999 : 3). (Saber 2006 : §16)

Dans le cas de la police, les agents doivent également souvent compter sur leurs collègues et placent parfois leur vie entre les mains de leurs coéquipiers :

Bonding among police officers is a process that is much more important than in other professions, in light of the dangerousness of the job that police officers perform and the need to depend on fellow officers for survival. The bonding process, in fact, is encouraged through various training procedures in police academies in which officers must work together and depend on each other in order to complete complex tasks. (Garner 1997 : 58)

Un policier doit être prêt à tout pour protéger son coéquipier :

Pretty much anything can be tolerated, except cowardice. If your fellow cops are fighting with somebody, you better be in the mix. It's important that your fellow officers know you have their backs, literally. Besides the military, there aren't many jobs where you put your life in the hands of another. We run toward gunfire (tactically, of course), not away from it. That is not normal and goes against what your brain is telling you how to stay alive. If you don't have what it takes to participate in these police "games," you should accept that fact and get out! (O'Donnell 2019 : 159-160)

Par conséquent, la solidarité, la confiance et l'esprit de camaraderie sont des qualités essentielles, valorisées par les pairs et inculquées aux nouvelles recrues dès l'école police (Blatch & O'Donnell 2019). Ces particularités culturelles sont mises au service des finalités du spécialisé car elles assurent la cohésion interne entre les membres de la communauté spécialisée, contribuent à garantir la sécurité des agents sur le terrain et peuvent participer au renforcement de l'efficacité de leurs pratiques.

Certaines traditions institutionnelles ont pour vocation de renforcer la cohésion de la communauté spécialisée professionnelle. C'est le cas, notamment, des rites qui ponctuent la carrière des policiers et à travers lesquels « les personnels réaffirment leur adhésion au système de valeurs constitutif de leur identité » (Saber 2006 : §9). La prestation du serment

professionnel (*police oath*) est l'un des principaux événements qui marquent l'entrée dans la profession et l'intégration dans la communauté spécialisée. Elle a lieu lors d'une cérémonie, appelée *attestation ceremony* au Royaume-Uni et *swearing-in ceremony* aux États-Unis, généralement en présence de divers invités : fonctionnaires de police en uniforme, responsables politiques, familles et amis des recrues, journalistes... Devant ces divers témoins, les recrues s'engagent formellement et solennellement à respecter et à défendre les valeurs de l'institution policière et promettent d'œuvrer au service de l'intentionnalité spécialisée collective. Il s'agit d'un « acte solennel à forte charge symbolique » (Saber 2006 : §10), d'un engagement envers des pairs et, dans une certaine mesure, auprès de l'ensemble du corps social. La finalité cohésive de cette cérémonie est particulièrement prégnante car ce type de rite a « pour finalité de réitérer ou de renforcer des liens groupaux, de renouveler ou de revivifier des croyances, de propager les idées d'une culture [et] de délimiter des rôles » (*ibid.* : §12). La prestation de serment est un événement discursif particulièrement scripté car les policiers doivent lire ou réciter mot à mot le texte en vigueur. Nous reproduisons ci-dessous le serment énoncé par les recrues qui intègrent la police anglaise et galloise :

I do solemnly and sincerely declare and affirm that I will well and truly serve the Queen in the office of constable, with fairness, integrity, diligence and impartiality, upholding fundamental human rights and according equal respect to all people; and that I will, to the best of my power, cause the peace to be kept and preserved and prevent all offences against people and property; and that while I continue to hold the said office I will to the best of my skill and knowledge discharge all the duties thereof faithfully according to law. (Police Federation of England and Wales 2018 : 3)

Cet énoncé phraséologique figé est prononcé dans un contexte particulier et structuré et il s'inscrit dans un ensemble de « ritèmes » : « phases temporelles, rôles des organisateurs, acteurs et spectateurs, nature des valeurs projetées, nature des moyens (lieux, objets, gestes, attitudes) utilisés, structure des communications (sélection des émetteurs et récepteurs selon une hiérarchie précise) » (Saber 2006 : §12). La tenue des prestations de serment et les ritèmes mobilisés peuvent varier d'une force de police à l'autre, mais la dimension symbolique et la valeur identitaire de ce « rite de passage » (notre traduction, P-Am-5(Q ; 11.03.2022)) sont universelles. De façon similaire, des cérémonies de remises de récompenses (*award ceremonies*) sont également organisées lorsqu'un officier reçoit une distinction pour ses services (bonne action, courage et bravoure dans une situation professionnelle particulière, etc.). D'après les entretiens que nous avons menés avec des policiers britanniques et américains, les *award ceremonies* sont relativement similaires dans les deux pays. Pour Anthony Saber, « [l']institutionnalisation de certains rites les élève au rang de pratiques cohésives et les placent

au cœur d'une culture partagée » et « la charge symbolique qu'ils projettent permet à [la communauté professionnelle] de réaffirmer son unité et de produire un discours exaltant les valeurs exemplaires » établies par l'institution (2006 : §12). Les rites à finalité identitaire officiels (tels que les cérémonies de prestation de serment ou de remise de récompenses) se distinguent des rites de passage plus informels. Nous pouvons citer l'exemple de la brigade chargée des affaires d'homicides au sein de la police de New York dans les années 2000, qui obligeait les recrues potentielles à feuilleter des albums photos (surnommés « *family albums* ») compilant les clichés les plus choquants de victimes pour évaluer leur potentiel et mesurer leur capacité à prendre en charge ce type d'affaire (Poteet & Poteet 2000 : 42). Les plaisanteries et les farces faites aux nouvelles recrues par des pairs plus expérimentés sont habituelles et constituent un rite de passage courant dans la culture policière (Garner 1997 : 51) :

We used to play pranks on new probation officers. I am aware that one was sent to a call about someone about to commit suicide by jumping off a multi-storey car park. The officer was speaking to what was actually another officer, then the officer threw a dummy off the car park level. The probationer thought it was real and ran up to the dummy and tried to bring it back to life. (P-Br-5(C ; 12.02.2020))

Ces anecdotes révèlent également la nécessité sous-jacente de comprendre et d'adopter les codes de l'humour policier pour s'intégrer dans la communauté spécialisée. De plus, ces récits sont ensuite racontés et transmis de génération en génération. Ils acquièrent « un statut légendaire » (notre traduction, Garner 1997 : 49) et deviennent partie intégrante de la tradition policière :

With his audience gathered for the regular night duty tea break at 4.30 a.m., a constable related this narrative about a [Police Constable] who had recently arrived at Hilton and was required to manoeuvre a bicycle around an obstacle course set out in the station yard. "We told him it was a test to see if he could ride a cycle in the force. We awarded him a certificate, 'Cyclists Union of National Transport' and down the side of the certificate were letters, C, U, N, T in Gothic lettering. He showed it to his father, who was an ex-Chief Superintendent who realised [what] it [was] and didn't think it was so funny". (Holdaway 1988 : 110-111)

Ces rites d'initiation ont pour vocation d'inculquer les valeurs et les comportements de la police aux nouvelles recrues dès les premiers jours au sein d'une force de police. Ce phénomène fait écho à la définition de la culture comme programmation collective de l'esprit singularisant les membres d'un groupe (Hofstede 2001 : 20).

Dans un dernier temps, il convient également de souligner que les valeurs omniprésentes de cohésion sociale et de camaraderie peuvent conduire les policiers à fermer les yeux sur les pratiques répréhensibles de leurs pairs. Les valeurs de solidarité priment parfois sur la

déontologie professionnelle, ce qui peut amener certains policiers à couvrir des agissements répréhensibles de leurs collègues, en particulier vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques (Reiner 2000 : 92). La loi du silence ou *omerta* en vigueur dans certains services ou unités de police est désignée par les appellations « *blue wall of silence* » ou « *Unwritten Police Code of Silence* » (Poteet & Poteet 2000 : 15 & 106). Il s'agit d'un code d'honneur ou d'une règle tacite qui implique la non-dénonciation des fautes professionnelles ou des pratiques illégales de certains collègues et peut même conduire à la production de faux-témoignages. Ce phénomène est également perceptible à travers l'image et la réputation particulièrement dégradées des divisions chargées des affaires internes (*internal affairs*) au sein des forces de police, comme en témoignent les surnoms de « *headhunters* » ou de « *Rat Squad* » attribués aux personnels chargés d'enquêter sur les plaintes et les manquements professionnels des agents de police (Poteet & Poteet 2000 : 52 & 83 ; O'Donnell 2019 : 198). Mark Daly, journaliste de la BBC ayant infiltré la police britannique, a exposé le racisme latent dans les rangs de celle de Manchester dans un documentaire intitulé *The Secret Policeman* diffusé en 2003. En révélant au grand jour ces pratiques, il indique avoir commis « le pire des actes » en trahissant les codes en vigueur, et la confiance de ses collègues policiers : « *I began to think of my colleagues, who by now would have known they had been betrayed by one of their own. It is the most heinous act an officer could do. You never turn your back on a colleague. There is a special camaraderie between police officers, like a brotherhood* » (Daly 2003).

6.3.4. Exclusion et discrimination

Pour certains observateurs, la police est une institution particulièrement conservatrice, à la fois politiquement et moralement (Reiner 2000 : 95). Comme le souligne Jean-Louis Trouillon, « [l]es milieux juridiques sont par nature traditionnels » (2010b : §143) et l'institution policière est particulièrement réticente, voire hostile, aux changements :

The traditional model of policing has proved highly resilient to change. It is a co-existence of formalized bureaucratic and standardized working practices, together with a deeply entrenched and pervasive occupational culture (Graef 1989; Young 1991; Chan 1996; Holdaway 1997). (Davies & Thomas 2003 : 682-683)

Pour Patrick O'Donnell, ce traditionalisme s'inscrit dans l'essence même de l'identité professionnelle policière : « *Cops don't like change. Any kind of change. It's just our nature* » (Van Coops & O'Donnell 2019). Cette réticence au(x) changement(s) se traduit, entre autres, par un rejet particulièrement violent (verbalement, mais aussi parfois physiquement) de ceux

qui sont considérés comme des *outsiders* au sein de l'institution parce qu'ils ne répondent pas aux critères de la majorité et aux idéaux de la culture policière. En ce sens, la robustesse de la dichotomie entre *insiders* et *outsiders* cimente la cohésion interne (« *us versus them* », Engel 2002b : 1099), mais elle contribue également à renforcer l'exclusion et à justifier les pratiques discriminatoires dans la police. Par conséquent, la culture policière est souvent associée aux préjugés et à la discrimination et, en particulier, au machisme et au sexisme (Fielding 1994 : 47), au racisme (voir Daly 2003 pour le Royaume-Uni et Engel 2002b : 1094 pour les États-Unis) et à l'homophobie (Reiner 2000, 97). Pour certains auteurs, la notion de « culture policière » a même tendance à être réduite à ces aspects péjoratifs : « *Police culture has become a convenient label for a range of negative values, attitudes and practice norms among police officers* » (Chan 1996 : 110). Nous avons constaté un phénomène similaire lors de l'un de nos entretiens avec un policier britannique, dont nous proposons de transcrire l'échange ci-dessous :

AC : Are there other specific features that you would associate with police culture?

P-Br-2(E ; 06.12.2019) : Well... [*il hésite*]. Particularly not nice things.

AC : It can be negative things as well.

P-Br-2(E ; 06.12.2019) : Yeah, well... [*sourire gêné*]

Le policier n'a pas souhaité développer plus en détail cet aspect et a préféré évoquer les aspects positifs de la culture et des valeurs policières.

6.3.4.1. Hégémonie masculine, sexisme et misogynie

Aux États-Unis comme au Royaume-Uni, l'intégration des femmes dans la police est un processus récent et qui a été lent et semé d'embûches. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, nombreux sont les policiers britanniques et américains qui considèrent que les femmes ne sont pas aptes à exercer ce métier. Avant les années 1970, les policières constituaient des sections à part au sein des forces de police britanniques et américaines. Elles étaient dotées de leur propre structure hiérarchique et se consacraient à un champ d'activité restreint, c'est-à-dire principalement aux affaires concernant les femmes et les enfants (Heidensohn 1992 : 119). Au Royaume-Uni, en 1975, deux lois décisives dans l'histoire des femmes britanniques entrèrent en vigueur : le *Sex Discrimination Act* qui interdit tout écart salarial entre un homme et une femme exerçant le même emploi et l'*Equal Pay Act* qui garantit l'égalité des salaires et interdit tout type de discrimination (qu'elle soit directe ou indirecte). Les forces armées furent exemptées de ces lois, mais ce ne fut pas le cas de la police. D'après Sandra Hood, qui devint la première *Chief Superintendent* d'Écosse en 1995, ces textes changèrent radicalement le rôle des femmes dans la police (*Newsbeat*, Chislow 1995 : 6-7) : la discrimination à l'embauche et les quotas

deviennent interdits, les policières reçoivent désormais la même formation que leurs collègues masculins, effectuent les mêmes tâches et peuvent briguer les mêmes postes. Une évolution similaire a lieu aux États-Unis, grâce à la promulgation de deux textes de loi : le *Civil Rights Act* de 1964 et, en particulier, la section VII qui interdit toutes formes de ségrégation et de discrimination fondées sur l'origine ethnique, la couleur, la religion, le genre ou l'origine nationale, et l'*Equal Employment Opportunity Act* de 1972. Dans les années 1970, les femmes deviennent peu à peu des professionnelles de police à part entière (Duffin 2010 : 198 ; Hassell *et al.* 2011 : 128). Néanmoins, malgré ces évolutions, la profession demeure, aujourd'hui encore, majoritairement masculine. En 2021, les policières comptaient pour 32,4 % des effectifs de police en Angleterre et au pays de Galles (Gov.UK 2022). De même, en 2019, aux États-Unis, les femmes représentaient seulement 12,8 % des agents de police assermentés (*sworn officers*) et 27,2 % de l'ensemble des effectifs policiers (FBI 2020a). De ce fait, une seule policière figure parmi les onze policiers britanniques avec lesquels nous avons mené des entretiens et nous n'avons pu échanger avec aucune policière américaine.

La fin de l'exclusivité et de l'hégémonie masculine dans la police conduisit certains policiers à adopter des attitudes hostiles à l'égard de leurs collègues féminines. Certains contestèrent leur capacité à intervenir dans une situation dangereuse, en soulignant leur vulnérabilité. En 1976, David Gray, préfet en charge de la police écossaise (*Her Majesty's Chief Inspector of Constabulary for Scotland*), affirme dans son rapport annuel que les femmes ne sont pas aptes à exercer le métier de policier :

The failure to achieve complete success [in the integration of women officers] is not for want of trying on the part of the management but is due solely to the physical unsuitability of women to cope with the drunken violent hooligans, particularly in rough area on night duty. Senior officers state quite openly that they are not prepared to send 'slips of girls' to handle potentially violent situations. (Brown 2000 : 96)

En avril 1994, lorsqu'une femme devient pour la première fois rédactrice en chef du journal interne *Strathclyde Guardian* (destiné aux officiers de la force de police de Strathclyde), certains agents craignent que la section « Automobiles » ne soit remplacée par une section « Couture ». Le scepticisme, voire la franche hostilité, de certains collègues se traduit également par le recours à des plaisanteries sexistes et discriminatoires. Plusieurs entrées du *Dictionary of Police Slang* (Poteet & Poteet 2000) fournissent des exemples de termes péjoratifs et désobligeants utilisés par les policiers américains pour surnommer ironiquement leurs collègues féminines, tels que « *Dickless Tracy* » (dérivé du détective de bande dessinée Dick

Tracy, p. 35-36) ou « *secretaries with guns* » (façon dont les femmes policières sont généralement considérées par les policiers « de la vieille école », notre traduction, p. 90). De même, le « *Jane Wayne syndrom* » désigne « la tendance des nouvelles recrues féminines à surjouer, à jouer les dures et à montrer qu’elles peuvent rivaliser avec les hommes » (notre traduction, p. 58). Le recours à ces expressions peut être considéré comme une tentative de maintenir le *statu quo* et l’hégémonie masculine à travers la langue. Nous avons observé une certaine évolution du vocabulaire policier en faveur de l’abandon de termes considérés comme péjoratifs (tels que « *Dorris* », « *Woopsies* » et « *WPC* ») afin d’adopter un langage plus inclusif et dépourvu de stéréotypes discriminatoires¹³⁵. Nous pouvons également souligner le recours à l’écriture inclusive dans les publications de la *Police Federation of England and Wales* de 2018 : « *The Office of Constable means a police officer has the additional legal powers of arrest and control of the public given to him or her directly by a sworn oath and warrant* » (notre soulignement). Nous avons aussi remarqué que les sites Internet institutionnels des forces de police britanniques et américaines mettent souvent en scène des policières (photographies illustratives, vidéos de présentation...). Cependant, plusieurs articles publiés récemment mettent en lumière la persistance d’un sexisme institutionnalisé au sein des forces de police américaines (Davidson 2018 ; Southall 2020) et britanniques (Taylor 2021 ; Topping 2022). Ce phénomène culturel d’exclusion se traduit, entre autres, par des remarques et des pratiques misogynes courantes. Il peut également s’exprimer à travers le recours à des blagues sexistes, comme en témoigne une policière interrogée par Anastasia Prokos et Irene Padavic :

Law enforcement training instructors often showed us episodes of the television show *COPS* as a teaching tool. In one episode, the cops arrested a shirtless man after his girlfriend had called the police. Angry at being arrested, the man yelled out, “There oughtta be a law against bitches!” Our classroom exploded with laughter. For the remaining four months of training, when students wanted to joke about something a woman trainee had done or about women in general, they would exclaim, “There oughtta be a law against bitches”. I estimate that I heard the phrase 25 times or more. To me, it came to epitomize the way many men recruits felt about women becoming police officers with them; women simply did not belong. (2002 : 439)

Les travaux d’Eva Tutchell et John Edmonds (2015 : 89) montrent que les policières disposent de peu de marge de manœuvre à l’égard de telles blagues sexistes : s’offenser invite le plaisantin à prétendre que la femme n’a pas le sens de l’humour, se taire risque de l’inciter à redoubler d’efforts pour obtenir une réaction, et rire encourage généralement le blagueur à prolonger sa performance.

¹³⁵ Ce phénomène est étudié en détail en section 5.1.3.

6.3.4.2. Racisme, hostilité et violences à l'égard des minorités

Plusieurs études mettent en lumière la suspicion, l'hostilité et les préjugés des agents à l'égard des minorités et, en particulier, des policiers blancs à l'égard des Noirs¹³⁶ (Reiner 2000 : 98-99 ; Engel 2002b : 1097). Ce phénomène s'exprime à travers un traitement inégal des affaires ou une surreprésentation des minorités parmi les personnes contrôlées, brutalisées ou tuées par les policiers lors de l'exercice de leurs fonctions. Dans les années 1990, plusieurs affaires largement médiatisées mettent en lumière le racisme généralisé dans les forces de police américaines et britanniques. Nous pouvons citer le cas de Rodney King, Afro-Américain victime de violences policières au terme d'une course poursuite en mars 1991 et traité avec une brutalité excessive par les policiers de Los Angeles (Engel 2002b : 1094). De même, en contexte britannique, la Commission Macpherson (du nom de son dirigeant, William Macpherson of Cluny) est instruite en 1997 pour investiguer la gestion de l'affaire du meurtre de Stephen Lawrence, adolescent noir britannique tué par trois jeunes hommes Blancs en 1993 alors qu'il attendait le bus. Le rapport de la Commission conclut que l'enquête de police « a été entachée par une combinaison d'incompétence professionnelle, de racisme institutionnel et de manque de leadership de la part des officiers supérieurs » (notre traduction, Macpherson of Cluny 1999 : 365). Pour de nombreux agents, l'usage de la violence pour obtenir des informations ou les contrôles d'identité systématiques sont des tactiques efficaces mises au service de la lutte contre la criminalité et des finalités du spécialisé ; tandis que les communautés régulièrement ciblées par ces pratiques les associent à du harcèlement et à de la discrimination :

Some minority groups allege that they are singled out by police. They argue that officers often make decisions—field interrogation stops, traffic stops, arrest, and use of force—based on racial considerations. This belief is so widespread among minority communities that the phenomenon has been labeled DWB or “driving while black.” [...] Disparities and discrimination in field interrogations are a major cause of tension between police and minority communities. While many officers believe aggressive field interrogations and traffic stops are legitimate, effective crimefighting tactics, they are perceived as harassment by some segments of the population. Aggressive anticrime tactics may result in the racial stereotyping of possible suspects, which is often reinforced by departmental policies. For example, the Christopher Commission in 1991 concluded that the aggressive style of the Los Angeles Police Department (LAPD) constituted an attack on minorities and their communities. (Engel 2002b : 1093)

¹³⁶ Dans la mesure où « le mot [Noir] n'est pas raciste en soi, mais, compte tenu de son histoire, il est susceptible de véhiculer des idées racistes ou d'être ressenti comme tel », nous précisons que nous employons le terme « Noirs » dans son acceptation première désignant les « personnes caractérisées essentiellement par la pigmentation foncée de la peau » (Trepas 2017 : 29).

Pour Jean-Paul Bordeur et Dominique Monjardet (qui s'appuient sur les travaux de Robert Reiner), les attitudes discriminatoires adoptées par les policiers sont le produit d'une culture policière empreinte de racisme :

Une conclusion significative de la synthèse de R. Reiner est que, si racisme il y a, ce n'est pas tant le fait de prédispositions idéologiques initiales que celui d'une déformation professionnelle progressive. En d'autres termes : les policiers ne naissent pas racistes, ils le deviennent (et c'est ce que constatera aussi la seule enquête de quelque ampleur menée en France sur ce sujet). S'ouvre ainsi un pan important des travaux sur la police : l'investigation de la culture professionnelle. (Bordeur & Monjardet 2003 : 68)

Les opinions et attitudes racistes sont souvent exprimées et véhiculées sous forme de plaisanteries (Daly 2003). Dans les milieux policiers, les plaisanteries faites au détriment d'un individu ou d'un groupe spécifique sur la base de critères ethniques ou religieux sont courantes. Un exemple classique de ces blagues à connotation péjoratives est l'expression « *Jewish lightning* » utilisée par les policiers de New York pour désigner un incendie criminel, dans lequel le mobile est souvent la fraude à l'assurance et le propriétaire le premier suspect. Selon Tom Philbin, l'expression « *Jewish lightning* » est apparue aux États-Unis dans les années 1930 et 1940, lorsque les préjugés à l'égard des Juifs étaient particulièrement répandus, notamment, en ce qui concerne l'argent et l'avarice (1996 : 130). De façon similaire, sur la côte ouest, la variante californienne, « *Mexican lightning* », suppose que les Mexicains sont les principaux auteurs de ces fraudes (*ibid.* : 151).

Afin de lutter contre ces discriminations, plusieurs mesures sont mises en œuvre, dont les programmes visant à une meilleure représentativité des minorités et à un changement de perception vis-à-vis d'elles. Ces efforts institutionnels se traduisent, entre autres, par le recrutement de davantage d'officiers issus des minorités concernées ou par l'apparition de modules de formation ou de sections consacrés à la thématique de la diversité dans les manuels de formation (Bryant & Bryant 2010 : 59-61, 106-107, 134-137). Au Royaume-Uni, dans le sillage des révélations du rapport Macpherson, David Wilmot alors *Chief Constable* de la *Greater Manchester Police*, lance l'« *Operation Catalyst* » qui vise à limiter et à éradiquer le racisme et la discrimination à l'œuvre au sein de la force de police qu'il dirige :

“I can state categorically that there is a will and determination to succeed,” said David Wilmot. “I declare I will do everything in my power to carry through what needs to be done to limit and eradicate racism and discrimination within the Greater Manchester police. [...] The Catalyst team would work to ensure that racially motivated crimes were investigated without discrimination. Project teams will examine key issues such as the recruitment, retention and progress of ethnic minority staff (who now make up only 2.6% of the force); the reporting and investigation of racist incidents, and the use of stop and search powers”. (Ward 1999)

Cependant, en 2003, après avoir infiltré les rangs de la police de Manchester pendant plusieurs mois, le journaliste de la BBC Mark Daly expose la persistance d'un racisme virulent à l'égard des minorités chez certains de ses collègues (y compris à l'école de police), malgré la volonté institutionnelle d'éradiquer ce type de pratiques :

What I found was a police service trying very hard - and failing - to put its house in order. [...] [T]he next generation of officers from one of Britain's top police colleges contains a significant minority of people who are holding the progress of the police service back. Racist abuse like "Paki" and "Nigger" were commonplace for these PCs. The idea that white and Asian members of the public should be treated differently because of their colour was not only acceptable for some, but preferable. (Daly 2003)

Après la diffusion du documentaire *The Secret Policeman* et à la suite d'une enquête de la *Police Complaints Authority (PCA)* avec l'accord de l'*Independent Police Complaints Commission (IPCC)*, dix policiers impliqués ont démissionné, douze autres ont fait l'objet de mesures disciplinaires et trois formateurs ont été démis de leurs fonctions (BBC One 2008). Par ailleurs, la prise en compte de la nécessité d'améliorer les relations avec les communautés minoritaires se traduit également par la création de la fonction de « *Community Liaison Officer* » au sein de la police du Kent, comme nous l'explique P-Br-11 :

[The] enquiry headed by Macpherson [...] identified, and I don't think it was a surprise to anybody, that there was not a good relationship between the Afro-Caribbean community in London and the Metropolitan Police. There were areas where it was better but generally it was characterised by hostility and suspicion. [...] Justice Macpherson made thousands of recommendations following this enquiry and one was that all organisations, statutory organisations even though I think at the time people took it only to mean the police, came to look at minority communities. Kent Police's response was to create the role of Community Liaison Officer. There's thirteen of us in Kent, one for every sort of local authority district. Our job is to build relationships with the minority communities, to understand them, how we can work with them to address their concerns, the problems they suffer from, the problems perhaps they might cause to other people, and generally all work together to give them a voice in how they're policed. [...] People need a voice, they need to be respected. Their voice needs to be listened to and acted on. (P-Br-11(E ; 24.06.2020))

Aux États-Unis, certains réformateurs œuvrent en faveur d'une hausse du recrutement de policiers issus des communautés minoritaires, persuadés des aspects bénéfiques qui seraient générés par une plus grande mixité, à la fois au sein des forces de police et dans les relations avec la population :

[T]here has been a steady increase in minority officers. By 1993, African American officers were the majority in Detroit, Washington, D.C., and Atlanta, while in Miami, Hispanic officers represent 48 percent of force and African Americans represent another 17 percent (Walker, 1999). Proponents of the reform effort suggested that minority officers would have a better rapport with minority citizens, would be less likely to discriminate against minority citizens in

arrest or other police actions, and would be less likely to use force against suspects (particularly minority suspects). (Engel 2002b : 1098)

Cependant, malgré les nombreuses tentatives pour éradiquer le racisme observable dans les rangs de la police, ce type de pratiques perdure et demeure profondément ancré chez certains agents, aux États-Unis (comme en témoigne le mouvement *Black Lives Matter*, né en 2013 et ravivé par la mort de George Floyd en 2020¹³⁷), mais aussi au Royaume-Uni (Dodd 2022 ; Kotecha 2022).

Conclusions du chapitre 6

Dans le chapitre 6, nous avons achevé notre travail de caractérisation de l'anglais de la police en explorant les différentes facettes de la culture policière. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée au caractère complexe et composite d'une identité professionnelle et avons mis en lumière le fait qu'elle est le fruit de diverses sources d'influence qui se complètent, ou, dans certains cas, s'opposent. L'identité professionnelle se construit à travers l'imbrication de diverses composantes qui relèvent des spécificités propres à un individu (culture idiolectale) et des caractéristiques inhérentes aux différents groupes sociaux auxquels il appartient (communauté nationale, institution dans son ensemble, corporation, force de police, service, fonction). Dans un second temps, nous avons montré comment les valeurs, principes et pratiques partagés par les membres de la communauté professionnelle sont mis au service de l'intentionnalité spécialisée. Les policiers sont investis d'une mission vis-à-vis du corps social et leurs pratiques sont encadrées par des règles éthiques et déontologiques. Les impératifs d'efficacité, de performance et de dévouement à l'égard des finalités du spécialisé ont une place centrale dans la culture policière et dans un métier souvent qualifié de contraignant et exigeant par ceux qui l'exercent. Nous avons également analysé en détail d'autres éléments essentiels de la culture professionnelle, tels que l'exposition à la violence et son utilisation ou l'emploi de l'humour. Les comportements, les perceptions et les croyances en vigueur parmi les spécialistes

¹³⁷ *Black Lives Matter* est un mouvement né en 2013 aux États-Unis, dont les membres militent contre le racisme systémique et les violences policières envers les Afro-Américains. Ce slogan, à l'origine un hashtag (#BlackLivesMatter) utilisé sur les réseaux sociaux, a ensuite été repris dans les manifestations liées aux décès de plusieurs Afro-Américains lors de leur détention par la police, comme celui de Michael Brown et d'Eric Garner (en 2014), de Jonathan Ferrell (2015) ou d'Alton Sterling (2016). En mai 2020, ce mouvement prend une ampleur internationale après la mort de George Floyd, décédé d'un arrêt cardiopulmonaire alors qu'il était plaqué au sol sur le ventre par les policiers procédant à son interpellation. Les images de la scène sont relayées par les médias et les réseaux sociaux, déclenchant des manifestations et des émeutes protestant contre les violences policières, aux États-Unis mais également à travers le monde.

varient dans le temps et dans l'espace, en particulier en ce qui concerne l'usage de la force et de la violence. L'humour professionnel est également une piste intéressante car il est mis au service des finalités du spécialisé lorsqu'il est employé comme mécanisme de défense et d'adaptation pour faire face aux difficultés du métier ou lorsqu'il est mobilisé pour (r)établir des relations de pouvoir, de confiance ou de proximité avec les membres du public. Dans un troisième et dernier temps, nous avons montré que la polarisation des identités et la dichotomie entre spécialistes et non-spécialistes sont des composantes primordiales de la culture policière. La distinction entre *insiders* et *outsiders* s'exprime à travers un sentiment identitaire fort, qui se traduit par des signes distinctifs visibles (uniforme, menottes, badge, écusson...) et par l'adoption de valeurs relatives à la cohésion interne, à la solidarité et à la camaraderie. Néanmoins, ces aspects donnent également matière à l'exclusion et au rejet de ceux qui diffèrent du *statu quo*, ce qui peut conduire à des pratiques et à des attitudes discriminatoires.

Conclusions de la partie II

La partie II de notre thèse avait pour objectif de présenter une contribution à la caractérisation de l'anglais de la police en tant que langue de spécialité et d'aboutir au profil spécifique de cette VSA, c'est-à-dire à la synthèse de ses caractéristiques discursives, lexicales et culturelles. Dans le chapitre 4, consacré à l'étude du discours policier, nous avons recensé les diverses productions discursives inhérentes à l'ADP. Nous avons ensuite proposé l'étude approfondie de deux genres discursifs centraux (les auditions de mis en cause et les *probable cause affidavits*) et nous avons montré que la fiction à substrat professionnel constitue une autre voie d'accès au spécialisé policier. Les analyses que nous avons menées nous offrent la possibilité de mettre en lumière les spécificités suivantes de l'ADP :

- Il existe quatre principaux types de discours spécialisés policiers : les communications internes, les productions destinées aux instances judiciaires, les interactions avec un (ou plusieurs) membre(s) du public et les productions destinées au grand public.
- Les productions discursives de l'ADP sont mises au service de l'intentionnalité collective spécialisée. Elles servent directement les finalités du spécialisé lorsqu'elles permettent aux policiers d'échanger pour garantir l'efficacité opérationnelle, de collecter des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire, de consigner, documenter et rendre compte des faits et des activités opérationnelles, de réguler, encadrer et règlementer les pratiques spécialisées et/ou de réaliser des opérations de prévention. D'autres productions discursives servent indirectement les finalités du spécialisé et peuvent être qualifiées de ressources à caractère encyclopédique et pédagogique.
- Le spécialisé s'exprime dans l'imbrication et la complémentarité des discours au fur et à mesure de la séquence policière. Chaque étape de cette séquence (élément déclencheur, collecte de preuves, identification et gestion du suspect, transfert de l'affaire au parquet et au tribunal) mobilise un (ou plusieurs) type(s) de productions discursives, déterminé(s) par les différents événements qui surviennent et les actes d'enquête entrepris.
- Les genres de discours sont révélateurs des attentes, des valeurs et du fonctionnement de la communauté discursive spécialisée policière, ainsi que des normes qui régissent les productions orales et textuelles de ses membres.

Dans le chapitre 5, nous nous sommes concentrée sur la caractérisation du lexique et de la terminologie de l'anglais de la police. Nous avons d'abord adopté une approche diachronique de la VSA étudiée, à travers l'exploration du processus de dictionnarisation de cette LSP, puis une approche synchronique grâce à l'étude de l'organisation conceptuelle et terminologique du domaine. D'après nos recherches, nous pouvons affirmer que les principales caractéristiques des mots de l'ADP sont les suivantes :

- L'émergence de l'anglais de la police date du XX^e siècle, car la langue s'est progressivement spécialisée parallèlement au renforcement de la professionnalisation et de la formation des membres de la communauté spécialisée.
- Le lexique policier évolue dans le temps (création et disparition de termes, variations sémantiques) et dans l'espace (dimension nationale ou locale).
- Les principales notions relatives à l'anglais de la police désignent : l'organisation interne de la communauté professionnelle, les actes de ses membres, les objets professionnels, les infractions pénales et leurs acteurs, les théories et doctrines du domaine policier ou encore les spécificités relatives aux sous-spécialisés gigognes de l'ADP.
- Il existe différents degrés de spécialisation (en fonction de l'interlocuteur ou des finalités spécialisées immédiates) et divers registres de langue au sein de l'ADP.
- Le lexique policier est hybride et interdisciplinaire car il est caractérisé par de nombreux emprunts à d'autres domaines de spécialité étroitement liés (tels que l'anglais militaire ou celui du droit).
- La spécialisation du lexique policier se traduit par un souci de concision, de clarté et d'efficacité afin de servir au mieux les finalités du spécialisé.

Dans le chapitre 6, nous avons poursuivi et achevé notre travail de caractérisation de l'ADP à travers l'analyse de la culture policière. Nous avons montré que cet objet d'étude est protéiforme et que les composantes d'une identité professionnelle sont multiples. Nous avons ensuite mené l'enquête sur les valeurs, principes et pratiques des policiers britanniques et américains. Cette exploration nous a permis de mettre au jour plusieurs caractéristiques de la culture policière qui transparaissent dans la langue :

- Le sens de la mission et du devoir, ainsi que l'éthique, la déontologie et l'intégrité professionnelles sont des éléments centraux de la culture policière. Cette particularité est perceptible dans la langue à plusieurs égards : serments professionnels, devises,

métaphores, slogans de campagnes de recrutement, codes de déontologie et chartes éthiques...

- La valorisation de l'efficacité, de la performance et du dévouement est particulièrement prégnante. Elle se manifeste sous différents aspects : récits d'expérience transmis de génération en génération (au sein de la communauté professionnelle, mais également, parfois, à l'extérieur), attribution de distinctions, glorification de certains actes ou de certains policiers, remarques ou surnoms moqueurs pour souligner les comportements déviants...
- La violence, l'usage de la force, les rapports conflictuels avec la population et la dangerosité du métier sont des thématiques particulièrement prégnantes. Plusieurs policiers soulignent également l'importance des compétences communicationnelles afin de servir au mieux les finalités du spécialisé sans avoir recours à la violence.
- L'humour professionnel policier est mis au service des finalités du spécialisé lorsqu'il est employé comme mécanisme de défense et d'adaptation pour faire face aux difficultés du métier ou lorsqu'il est mobilisé pour (r)établir des relations de pouvoir, de confiance ou de proximité avec les membres du public. Il se traduit par le recours à des blagues, farces, anecdotes comiques, récits amusants, jeux de mots...
- La polarisation des identités et la dichotomie entre *insiders* et *outsiders* sont des éléments centraux de la culture policière. Elles se manifestent à travers l'adoption de diverses pratiques et valeurs : emblèmes, symboles et signes visibles communs, code d'honneur et de camaraderie, rites de passage (officiels ou non), exclusion et discrimination des *outsiders*, etc.

Ces éléments de caractérisation concernant le discours, le lexique et la culture des policiers britanniques et américains contribuent à l'élaboration d'un savoir savant, informé et objectif sur l'anglais de la police. Dans la mesure où nous sommes motivée par la volonté de conférer une utilité sociale et concrète à nos travaux de recherche, il convient à présent de montrer comment les résultats de ce travail de caractérisation peuvent ensuite être mis au service d'une formation en langue destinée aux policiers français, grâce à la transposition du savoir savant en savoir à enseigner. La partie III de notre thèse est consacrée à ce processus de transposition didactique. Elle s'intéresse d'abord aux fondements théoriques et aux outils méthodologiques de la transposition didactique (chapitre 7), puis à l'analyse des besoins langagiers au sein de la

Police nationale française (chapitre 8) et, en dernier lieu, à l'exploration du secteur LANSAD de la Police nationale (chapitre 9).

PARTIE III

La transposition didactique : transposer le savoir savant en savoir à enseigner

Chapitre 7 : Cadrage théorique et outils méthodologiques de la transposition didactique

7.1. Cadrage théorique et méthodologique de la transposition didactique

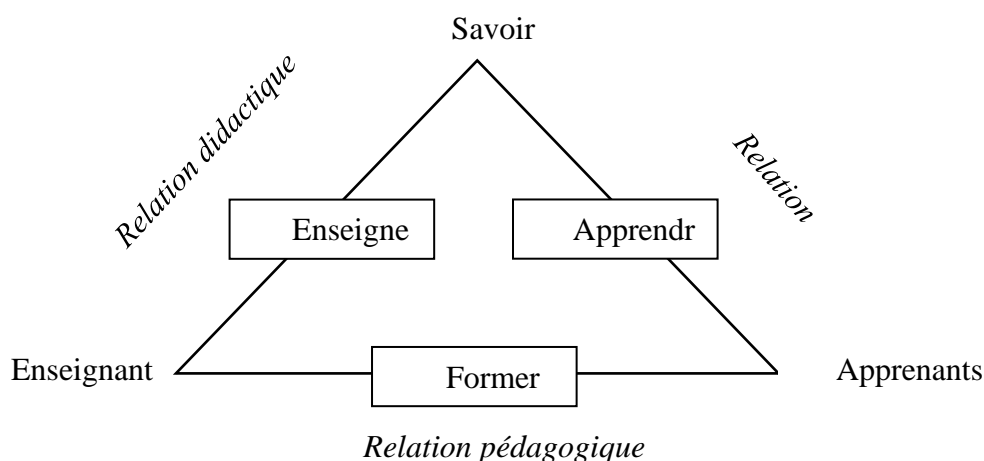
7.1.1. L'axe didactique au sein de la recherche en ASP et positionnement épistémologique

Dans un premier temps, nous proposons de revenir sur la distinction entre « didactique » et « pédagogie » car ces deux termes « ont pour objet de rechercher le processus enseignement-apprentissage, mais l'abordent par des entrées et des angles d'attaque différents » (Altet 1994 : 6). En effet, en France,

la didactique [est] « la science de l'enseignement » (Tardieu, 2013, p. 85) dans la mesure où elle « renvoie, au moins, à une démarche de distanciation et, au plus, à une pleine activité de théorisation » (Bailly, 1997, p. 10), alors que la pédagogie renvoie plutôt à « l'art du terrain » (*Ibidem*). La didactique est donc « une praxéologie, c'est-à-dire une recherche de théorisation des pratiques pédagogiques » (Tardieu, 2013, p. 85). (Sarré 2017 : 54)

La pédagogie relève des pratiques en classe car elle « recouvre le domaine de la relation interpersonnelle, sociale qui intervient dans le traitement de l'information et sa transformation en savoir dans la situation réelle du microsystème de la classe » (*ibid.*). La didactique, d'autre part, s'intéresse plus largement aux cadrages théoriques et méthodologiques des contextes d'enseignement/apprentissage, dans la mesure où elle propose une réflexion sur la transmission des savoirs. En d'autres termes, « *didactics is knowledge-oriented, a science which aims to understand how teaching leads to learning, whereas pedagogy is practice-oriented, concerned more with applied aspects of language teaching* » (Sarré & Whyte 2016 : §9). Dans le « triangle pédagogique » modélisant le fonctionnement de la situation pédagogique (figure 28), Jean Houssaye identifie trois éléments : le savoir, le professeur (que nous appelons l'enseignant) et les élèves (nous préférons les apprenants). Il précise les trois processus qui les relient : « 'enseigner', qui privilégie l'axe professeur-savoir ; 'former', qui privilégie l'axe professeur-élèves ; 'apprendre', qui privilégie l'axe élèves-savoir » (Houssaye 2015 : 11-12). La relation entre enseignant et apprenants relève de la pédagogie, tandis que l'axe enseignant-savoir est caractérisé par une relation didactique.

Figure 28 : Modélisation du fonctionnement de la situation pédagogique, d'après le triangle de Houssaye (2015 : 11-14)



En contexte anglophone, en revanche, les termes *didactics* et *pedagogy* recouvrent des réalités différentes :

In the English-speaking world, didactics is a concept with some pejorative overtones, often associated with lower-order, technical issues related to curriculum and teaching methods (Harjanne & Tella 2007), and less connected to research (Kansanen 2009: 29). It is thus very uncommon for researchers publishing in English to use the term. Pedagogy, on the other hand (or sometimes even pedagogics), has been more widely accepted since the 1970s, though without a single, unambiguous meaning. [...] From the early 1990s, SLA [second language acquisition] dominated theoretical approaches to language teaching in the English-speaking world, leaving the term pedagogy to cover more practical concerns. (Sarré & Whyte 2016 : §10-11)

Dans ce chapitre, nous proposons d'adopter l'acception française du terme « didactique » en tant que domaine scientifique qui s'intéresse à la « théorisation des pratiques pédagogiques » (Tardieu 2014 : 85). Nous nous intéressons plus spécifiquement à la didactique des langues et, en particulier, à la didactique de l'anglais de spécialité.

L'axe didactique est l'un des trois aspects de la recherche en anglais de spécialité en France, avec les axes linguistique et culturel (Mémet 2008), comme l'indique la définition de l'anglais de spécialité en tant que domaine de recherche et plus particulièrement en tant que « branche de l'anglistique qui traite de la langue, du discours et de la culture des communautés professionnelles et groupes sociaux spécialisés anglophones et de *l'enseignement de cet objet* » (nos italiques, Petit 2002 : §8). À partir des années 1970, les contextes d'enseignement des

langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) se multiplient dans l'enseignement supérieur :

C'est au cours d'[une] grande mutation du système universitaire, encore largement inachevée, de la *vita contemplativa* à la *vita activa*, que les langues se sont trouvées associées à des savoirs et à des activités non linguistiques dans le cadre de l'enseignement supérieur. À partir des années 1970 et 1980, des cursus universitaires, dont dès leurs débuts ceux des IUT, ont compris des horaires destinés aux langues. Ces formations ont souvent d'abord été optionnelles puis de plus en plus fréquemment obligatoires et progressivement inscrites dans les maquettes des diplômes. Il s'est ainsi développé un secteur immense et en expansion rapide où les langues sont enseignées en dehors des départements qui forment des linguistes. En 1993, Michel Perrin (Mémet 2001 : 312), suivi de quelques collègues qui y sont alors impliqués, propose l'acronyme secteur « LANSAD/Langues pour spécialistes d'autres disciplines ». Leur objectif est d'éviter l'appellation « enseignement des langues aux non-spécialistes » qui paraissait réductrice et négative. (Van der Yeught 2014 : §12)

Le secteur LANSAD est défini comme un « vaste territoire de l'enseignement supérieur qui comprend les LANgues pour Spécialistes d'Autres Disciplines, c'est-à-dire toutes les formations non linguistiques dans lesquelles des langues sont enseignées » (*ibid.* : §2). Certaines réformes ont participé à l'institutionnalisation et à la généralisation de ces formations, dont « la réforme LMD [Licence-Master-Doctorat] [qui] a conduit à certains effets bénéfiques, en particulier, le fort développement des cours d'anglais de spécialité dès le niveau de la licence » (Braud *et al.* 2015 : résumé). Ce secteur apparaît alors comme un terrain d'étude particulièrement riche car :

de ce secteur émergent un grand nombre de questions linguistiques (au sens large du terme), didactiques, épistémologiques et politiques, propres à interroger les chercheurs et acteurs du terrain qui s'intéressent aux objets du domaine des langues dans le cadre particulier de l'enseignement supérieur et du secteur Lansad. (Terrier 2016 : §6)

Plusieurs revues consacrées à des thématiques en lien avec le LANSAD ont vu le jour dans les années 1980 et 1990, dont *Les Cahiers de l'APLIUT* (Association des professeurs de langues des Instituts Universitaires de Technologies) créée en 1980 et *ASp* (la revue du GERAS, Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité) en 1993. En 2010, la définition suivante est avalisée par l'atelier « Anglais de spécialité » du Congrès 2010 de la SAES, confirmant l'importance de l'axe didactique :

Anglais de spécialité – Une variété spécialisée de l'anglais (souvent appelé « langue de spécialité » par commodité) est l'expression d'un domaine spécialisé dans cette langue. En tant que discipline, l'anglais de spécialité est la branche de l'anglistique qui étudie ces objets et *qui développe la réflexion didactique propre à son enseignement et son apprentissage*. (nos italiques, SAES 2012 : 1)

Les colloques, journées d'études ou publications liés à l'enseignement et l'apprentissage en contexte LANSAD sont nombreux. La commission Formations de la SAES indique que l'activité de recherche liée à ce secteur « s'est progressivement affinée, et distingue notamment désormais le *secteur* d'activité LANSAD, l'*objet* d'étude scientifique identifié comme Anglais de spécialité (ASP) et la réflexion didactique propre à garantir la qualité des apprentissages » (SAES 2011 : 2). Pour Cédric Sarré, la didactique des langues de spécialité est « un champ disciplinaire en cours de formalisation » (2017 : 62), dans la mesure où elle répond déjà aux critères suivants :

la didactique des LSP fait référence à un objet de recherche spécifique (l'enseignement-apprentissage de la LSP), rassemble un corpus de connaissances spécifique à cet objet (les revues et publications spécialisées [...]) et convoque de plus en plus de théories et concepts qui lui sont spécifiquement adaptés (et pas nécessairement adaptés à la didactique des langues en général). (*ibid.*)

Cependant, « la didactique des langues de spécialité souffr[e] souvent d'un manque de légitimité dû au fait que ce champ de recherche reste encore mal défini, voire en « friche épistémologique » » (Sarré 2017 : 53). Certains chercheurs lui reprochent, notamment, une approche trop circonstancielle qui ne permettrait pas de saisir l'objet étudié dans sa globalité :

l'accumulation des expériences en LANSAD est considérable mais, par lui-même, ce potentiel ne peut assurer la formation de nos successeurs parce que la plus grande partie de cet héritage reste éparpillée dans nos articles, nos publications, nos souvenirs et notre vécu. Elle n'a pas encore été structurée en un corps de connaissances transmissible et elle s'oublie rapidement au fur et à mesure qu'elle se crée. De ce point de vue, nos acquis ressemblent aux innombrables pièces d'un puzzle énorme dont nous ignorons l'image finale. (Van der Yeught 2014 : § 32)

C'est le cas pour les recherches menées dans le domaine de l'enseignement/apprentissage de l'anglais de la police, autrement dit l'*English for Police Purposes*. Ces travaux portent sur l'enseignement de l'anglais de la police dans différents pays : Arabie Saoudite (Alhuqbani 2014a et 2014b), Chine (Liu 2012), Égypte (Mosallem 1984), Espagne (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015a et 2015b, 2018), Indonésie (Gishbaugher 2015), Japon (Holsworth 2019), Jordanie (Aldohon 2014), Macédoine (Trajkovska 2012 et 2015), Palestine (Qaddomi 2013), Pologne (Sendur 2017), Roumanie (Pielmus 2018) et Turquie (Akyel & Yalcin 1991 ; Ulum 2017). Ces publications relèvent davantage des recensions d'expériences que de l'accumulation d'un véritable savoir savant généralisable. Dans ce type d'études, ce n'est pas la qualité ou la pertinence des travaux qui est remise en cause, mais c'est plutôt « le type de savoir généré qui est ici en question [car,] [d]ans la mesure où il est marqué par des contextes circonstanciels, il

conduit à un éparpillement des thématiques et des démarches qui tend à fragmenter le domaine au lieu de le structurer » (Van der Yeught 2019 : 59). A contrario, le savoir produit lors des travaux de caractérisation n'est pas circonscrit à une situation d'enseignement et d'apprentissage particulière car il porte sur la variété spécialisée en tant que telle. Cette approche est caractéristique de « l'école française » de l'ASP, qui considère que :

les langues-cultures spécialisées existent à l'état naturel et ne dépendent ni de leur enseignement, ni de la réflexion didactique qui conduit à un enseignement particulier. Ce sont avant tout des « objets naturels dont on se saisit et que l'on étudie » (Petit 2008 : 23), objets aux caractéristiques spécifiques étudiés en tant que tels. (Sarré 2017 : 53)

Il convient ici de distinguer un savoir subjectif (qui dépend de la situation d'enseignement et d'apprentissage) d'un savoir objectif (cumulable, généralisable et transmissible). Nous pouvons ici convoquer à nouveau la théorie des « trois mondes » exposée par Karl Popper (1978, 1994 [1972]) :

There is, first, the world that consists of physical bodies [...]. I will call this physical world 'world 1'. [...] There is, secondly, the mental or psychological world, the world of our feelings of pain and of pleasure, of our thoughts, of our decisions, of our perceptions and our observations; in other words, the world of mental or psychological states or processes, or of subjective experiences. I will call it 'world 2'. [...] By world 3 I mean the world of the products of the human mind, such as languages; tales and stories and religious myths; scientific conjectures or theories, and mathematical constructions [...] Knowledge in the objective sense consists [...] of *thought contents*. It consists of the content of our linguistically formulated theories. (Popper 1978 : 143-156)

L'intérêt de cette approche conceptuelle est souligné par Michel Van der Yeught :

La réflexion de Popper éclaire le caractère circonstanciel des définitions courantes des LSP et permet de comprendre pourquoi elles se prêtent mal à une théorisation du domaine. Elles rattachent les LSP à des sujets cantonnés dans des circonstances spécifiques (les spécialistes en situation de communication, les apprenants et leurs besoins...) et appartiennent au monde 2 de Popper. Il en découle une recherche produisant un savoir largement subjectif, c'est-à-dire lié à des particularismes et à des personnes concrètes, et non un savoir objectif généralisable de monde 3. (2019 : 58)

L'étude des contextes d'enseignement en secteur LANSAD relève du monde 2 de Popper c'est-à-dire du monde des processus de pensée qui produit un savoir subjectif, tandis que les connaissances accumulées lors de travaux de caractérisation des VSA relèvent du monde 3, c'est-à-dire du monde des contenus de pensée qui produit un savoir objectif.

Par ailleurs, au sein de l'école française de l'anglistique de spécialité, de nombreux travaux publiés ces dix dernières années portent exclusivement sur la caractérisation des langues et des domaines de spécialité (Resche 2011 ; Wozniak 2011 ; Domenec 2013 ; Peynaud 2013 ;

Gaillard 2019 ; Stark 2020) et sur la nature du spécialisé, reléguant au second plan (voire n'explorant pas) les ramifications didactiques des variétés spécialisées étudiées :

didactics was from the early days one of four key dimensions of ESP – along with linguistics, culture and technology. Since then, however, it has somewhat fallen from favour. Petit's (2002) definition laid the foundations of the French school of ESP research and, as we have seen, clearly gave priority to the language of specific purposes rather than the teaching or learning of this language. (Sarré & Whyte 2016 : §38)

Nous proposons d'adopter un positionnement différent, dans la mesure où nous prôtons une approche qui consiste à mettre les travaux de description méthodique de variétés spécialisées de l'anglais au service des praticiens du secteur LANSAD. Nous rejoignons Michel Van der Yeught qui propose de conférer une utilité sociale aux travaux de caractérisation : « [l]a description méthodique des LSP [langues de spécialité] par la recherche constituera un corps structuré de connaissances qui sera mis à la disposition des futurs praticiens du LANSAD » (2014 : §61). Cet ancrage de la pratique dans la recherche scientifique renforce sa légitimité et fonde sa qualité :

La réflexion sur le lien ASP–LANSAD doit donc s'articuler avec une réflexion sur les fondements didactiques de ces enseignements. Cette articulation est d'autant plus essentielle que le didacticien requiert des modèles de langue sur lesquels appuyer sa réflexion, modèles que le linguiste de spécialité est le seul apte à lui fournir. Cet ancrage de la pratique sur la recherche caractérise l'enseignement universitaire français et en fonde la qualité. (Van der Yeught 2010 : §24)

La coopération entre les linguistes de spécialité, qui ont accumulé des connaissances solides et scientifiquement fondées sur la variété spécialisée concernée, et les didacticiens, praticiens LANSAD qui enseignent cette langue de spécialité, serait donc extrêmement fertile car elle réconcilie théorie (recherche académique) et pratique (applications pédagogiques) : « *In other words, teachers will not be required to invent convenient fiction to reflect the descriptions of professional discourse* » (Bhatia 2017 : 81). Il nous paraît donc pertinent de fédérer les efforts des chercheurs en langue de spécialité et des chercheurs en didactique (Van der Yeught 2019 : 88). De plus, une telle approche offre l'occasion d'éviter les écueils du particularisme inhérent à de nombreuses démarches adoptées en ESP (école anglaise de l'ASP) :

fonder l'étude des langues de spécialité sur les objectifs et les besoins de l'ici et du maintenant interdit la constitution d'objets linguistiques stables car ils sont toujours soumis aux contingences pédagogiques du moment. Dans la logique de l'ESP, il n'y a pas de langue de spécialité, mais « de l'anglais » « pour » des objectifs spécifiques. C'est pourquoi, les avancées de la recherche en LSP, quoique très riches, présentent le défaut majeur du particularisme. Elles portent sur les pièces du puzzle, mais quasiment jamais sur le puzzle lui-même. Pour faire du puzzle un tout cohérent, il convient de fonder les langues de spécialité sur ce qui constitue leur noyau central et stable et non sur les conditions passagères de tel ou tel apprentissage. Il est

proposé que ce noyau central et stable ne puisse être que l'intersection entre une langue et un domaine spécialisé. En effet, dans l'appellation française « langue de spécialité », cette intersection se trouve clairement matérialisée par le « de » : anglais de la médecine, allemand du droit... Le « de » exprime la relation durable établie entre les deux éléments et elle apporte sa robustesse à leur intersection. En revanche, le « for » (dans *for specific purposes*) ou le « sur » de « sur objectifs spécifiques » établissent des relations plus fragiles car plus occasionnelles. C'est à cette intersection qu'il faut donner un statut scientifique grâce à une définition simple et claire. (Van der Yeught 2014 : §44-46)

Le savoir construit par le biais d'études ou d'observations (dans notre cas, de caractérisations) peut ensuite servir de base à l'élaboration d'un programme et des contenus de cours :

Ce que les chercheurs peuvent faire, c'est observer les pratiques sociales et les manifestations langagières qui les accompagnent, les consigner, et suggérer des curricula et des syllabi en fonction du niveau des apprenants, de leur profil cognitif, de leurs objectifs et de ceux des diverses institutions. (Narcy-Combes & Walski 2004 : §25)

Néanmoins, il est important de noter qu'une transposition est nécessaire, dans la mesure où le savoir ne peut pas être transmis tel quel aux apprenants :

Les objets de savoir produits par la communauté « savante » (pour nous, la description des variétés spécialisées de différentes langues produites par les linguistes de spécialité) ne peuvent en effet pas intervenir en l'état dans la salle de classe/les dispositifs d'apprentissage mis en place. (Van der Yeught 2016b : §56)

Ce processus de transition relève de la « transposition didactique » (Chevallard 1991) : dès qu'« une masse critique de savoir savant aura été élaborée, la phase de transposition didactique pourra être engagée » (Van der Yeught 2019 : 26).

7.1.2. Présentation du concept de transposition didactique et de ses différentes étapes

Le concept de « transposition didactique » est introduit par le sociologue Michel Verret (1975) puis repris et développé dans les années 1980 par Yves Chevallard, l'une des figures emblématiques de la didactique des mathématiques. Il définit la « transposition didactique » comme le processus de « passage d'un contenu de savoir précis à une version didactique de cet objet de savoir » (1991 : 39). Pour Chevallard,

le rôle du didacticien consiste essentiellement à transposer du « savoir savant » en « savoir à enseigner », c'est-à-dire à sélectionner certains éléments d'un savoir reconnu comme valide par les spécialistes d'un champ disciplinaire et à les adapter à un public d'apprenants en fonction d'un certain nombre de contraintes sociales découlant de choix politiques et éducatifs généralement nationaux. Le savoir effectivement transmis est appelé « savoir enseigné ». (Van der Yeught 2019 : 86)

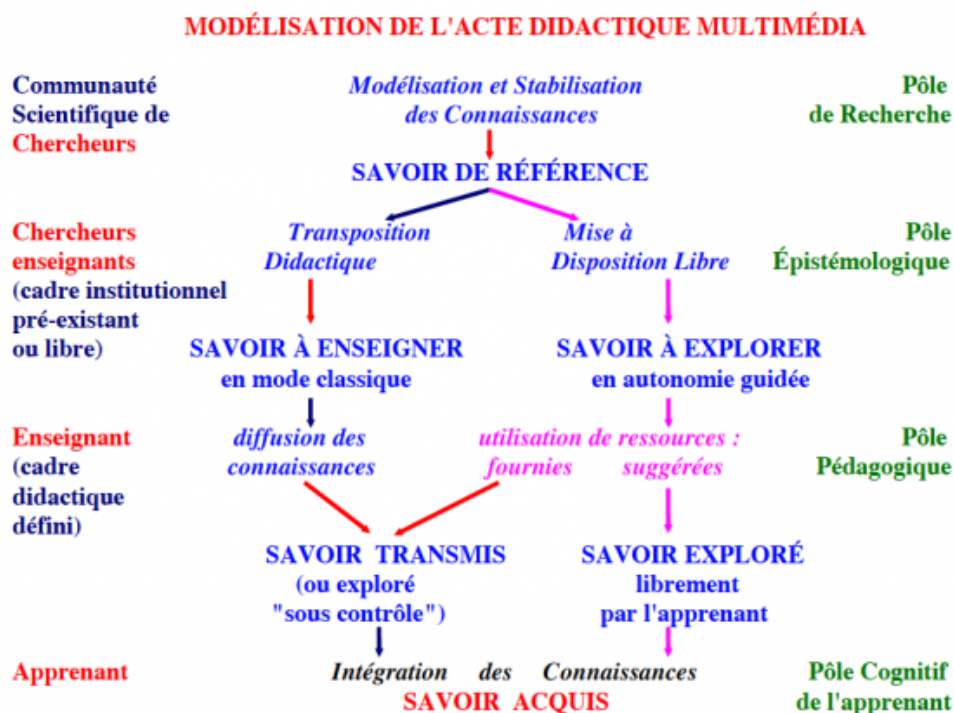
Ces deux types de savoir (savoir savant et savoir à enseigner) sont « en interrelation mais cependant non superposables » (Chevallard 1982 : 7). Nous pouvons établir un parallèle entre les catégories conceptuelles proposées par Chevallard et la théorie des « trois mondes » exposée par Karl Popper (1978, 1994 [1972]). Le « savoir savant » de Chevallard s'apparente au « savoir objectif » du « monde 3 » énoncé par Popper, tandis que le « savoir à enseigner » de Chevallard relève d'un « savoir subjectif » du « monde 2 » de Popper (Van der Yeught 2019 : 86).

La transposition didactique s'inscrit dans un processus plus englobant, qualifié de « chaîne de la connaissance » :

la transmission des connaissances, envisagée volontiers sous les espèces d'une métaphore linéaire : du savoir savant originaire au savoir enseigné/acquis, en passant par ses transpositions didactiques. Cet intertexte orienté et hiérarchisé — la « chaîne de la connaissance » — pourrait recevoir certaines de ses caractéristiques linguistiques des positions « successivement » occupées par le savoir en transit vers ses destinataires potentiels [...]. (Beacco & Moirand 1995 : 46)

Cette chaîne de transmission de la connaissance intervient à plusieurs niveaux et fait participer de multiples acteurs (chercheurs, enseignants, apprenants), comme le montre la modélisation de l'acte didactique multimédia proposée par Tony Toma (1996 : 160) (figure 29).

Figure 29 : Modélisation de l'acte didactique multimédia selon Toma (1995 : 160, cité par Terrier 2016 : §10)



Cette modélisation propose quatre types de savoirs, construits au fur et à mesure de la chaîne de transmission de la connaissance : le savoir savant, le savoir à enseigner, le savoir transmis et le savoir acquis. La première étape concerne la constitution du savoir de référence (ou savoir savant) par les chercheurs. Ensuite, la transposition didactique, opérée par l'action conjointe des chercheurs et des enseignants/didacticiens, offre l'occasion de transposer du savoir savant en savoir à enseigner. La troisième étape comprend la transmission des savoirs aux apprenants par le truchement de contenus pédagogiques dispensés par les enseignants dans un cadre pédagogique défini. Enfin, le savoir est acquis par l'apprenant, par le biais d'un processus cognitif qui lui permet d'intégrer les connaissances et compétences enseignées. De même, Gerald Schleminger retrace « le cheminement pour qu'une langue étrangère donnée devienne objet d'enseignement » (1995 : 148), grâce à un processus en trois étapes :

1- Identifier et délimiter des « objets » dans le savoir savant : pour la didactique des langues, les sciences de références sont la linguistique, la psycholinguistique, la pédagogie et la psychologie. La définition de ce qu'est la langue étrangère peut être considérée, selon le paradigme didactique, comme un corpus de lexèmes, de structures syntaxiques, un moyen de communication, etc. [...]

2- Transformer les « objets savants » en « objets à enseigner » : ce processus signifie que les spécialistes définissent les objectifs généraux (objectifs à dominante pratique, culturelle ou formelle), des contenus linguistiques (le niveau de langue, le type de langue – écrite ou orale – etc. Ces données se matérialisent dans les instructions et programmes officiels et à travers les différentes conceptions de manuels.

3- Transformer les « objets à enseigner » en « objets d'enseignement » : afin de concevoir son objet d'enseignement, la didactique procède à l'élaboration d'unités d'apprentissage, composées de documents artificiels ou authentiques, réunis dans des manuels. Elle établit un séquençement des phases d'apprentissage (la découverte, l'assimilation, la fixation, le transfert) et met en place des procédés et techniques pour assurer le processus d'acquisition. Selon l'approche, ces différents actes pédagogiques s'intègrent plus ou moins autour d'un objet didactique. (Il s'agit le plus souvent de la « leçon de base »). (*ibid.* : 148-149)

L'un des éléments essentiels de la transmission des connaissances est la transposition du savoir savant en savoir à enseigner, rendue possible par « la sélection des éléments du savoir savant qui, désignés par là comme 'savoir à enseigner', seront alors soumis au travail de transposition » (Chevallard 1982 : 12). Cette sélection consiste à opérer des choix parmi les éléments du savoir savant qui sont pertinents pour les apprenants. Les choix opérés sont guidés par la prise en compte d'éléments inhérents à la situation d'enseignement/apprentissage concernée, tels que les besoins des apprenants ou le « cadre didactique contraint » (Van der Yeught 2016b : §58-59), au sens de contraintes qui régissent le fonctionnement de la situation didactique. En d'autres termes, la transposition didactique, et plus précisément « l'identification et la désignation des contenus de savoirs comme contenus à enseigner » (Chevallard 1991 : 39), est

réalisée grâce à la réintroduction de critères circonstanciels. Il s'agit d'opérer des mouvements de va-et-vient successifs entre le monde 3 et le monde 2 de Popper afin de constituer du savoir savant (monde 3), d'effectuer une analyse des besoins et du cadre didactique contraint (monde 2), de sélectionner le savoir savant pertinent (monde 3) puis de l'enseigner aux apprenants (monde 2). Vijay Bhatia détaille un processus similaire :

In any analysis of learner needs, instead of beginning with the texts, genre or skills, one might more appropriately start with professional practices and actions that are considered relevant to a particular target behaviour. One can then move backward to consider what discursive practices are considered helpful in achieving successful accomplishment of these professional practices. From there one can then identify what roles the participants play in such tasks and which disciplinary genres make such practices possible and pragmatically successful. And finally, one can identify skills and abilities, lexico-grammatical resources, move and rhetorical structures that seem to be crucial in them. (2017 : 196)

Il existe donc autant de savoirs à enseigner que de situations d'enseignement/apprentissage des langues de spécialité. Nous soulignons que le savoir savant évolue également au cours du temps car :

la notion-même de savoir savant s'appuie sur l'existence d'un « objet réel » – la langue parlée par les communautés spécialisées et décrite par les linguistes de spécialité – alors que la nature sociale et émergente de la langue lui confère plutôt le statut d'« objet mouvant » difficile à appréhender. La transposition didactique de ce savoir savant devra donc évoluer en même temps que l'objet de savoir, en construction permanente au sein de situations de communication spécialisée, artificiellement figé à un instant *t* par le linguiste de spécialité. (Van der Yeught 2016b : §53)

Dans le cadre de notre thèse, nous nous intéressons plus spécifiquement à la transposition didactique du savoir savant accumulé lors de notre caractérisation de l'anglais policier en un savoir à enseigner qui sera utile aux policiers lors de l'exercice de leurs fonctions. Nous nous plaçons donc dans le cadre de la transposition didactique (TD) d'une variété spécialisée de l'anglais et nous détaillons à présent les spécificités de ce processus.

7.1.3. La transposition didactique d'une langue de spécialité en secteur LANSAD : description et spécificités

7.1.3.1. Le cheminement de la TD en didactique des langues de spécialité

Certains auteurs proposent d'appliquer le cadrage théorique de la transposition didactique aux langues de spécialité (Deyrich 2000 & 2001 ; Terrier 2016 ; Van der Yeught 2019 ; Carras & Álvarez Martínez 2022). D'après Michel Van der Yeught,

La transposition didactique d'une LSP constitue le parcours au cours duquel, à la suite à une acclimatation institutionnelle, la LSP (« objet de savoir » décrit par les linguistes de spécialité) est transformée en « objet à enseigner » pour finalement devenir « objet d'enseignement » lorsque les savoirs ont été préparés à être enseignés. (2016b : §55)

Dans le domaine de l'anglistique de spécialité, la constitution du savoir savant est rendue possible par la modélisation et la stabilisation des connaissances, opérées grâce aux travaux des linguistes de spécialité portant sur la caractérisation des variétés spécialisées de l'anglais (telle que notre recherche sur l'anglais de la police). Le savoir à enseigner comprend les éléments du savoir savant sélectionnés pour devenir objets d'enseignement et être insérés dans les programmes de formation LANSAD. Ce processus de sélection consiste à opérer des choix parmi les éléments de la langue de spécialité (caractéristiques linguistiques, discursives et culturelles) qui sont pertinents pour les apprenants (Van der Yeught 2016b : §58-59). Ces éléments ne sont pas uniquement linguistiques car ils peuvent, par exemple, relever des « pratiques sociales de référence » (Martinand 1986 : 63). À cette étape de la transposition didactique, il devient nécessaire de recontextualiser le savoir savant en le replaçant dans un environnement circonstanciel afin de pouvoir en identifier les éléments utiles et pertinents pour un type d'apprenants spécifique. Nous proposons donc d'introduire un mouvement inverse à celui adopté jusqu'à présent. Dans un premier temps, afin d'aboutir à une description méthodique de l'anglais de la police, nous avons prôné un positionnement épistémologique de recherche ancré dans le « monde 3 » de Popper (monde des contenus de pensée, qui produit un savoir objectif). Il est à présent nécessaire de redescendre dans le « monde 2 » (monde des processus de pensée, qui produit un savoir subjectif) et de prendre en compte les éléments qui déterminent la situation d'enseignement/apprentissage de la langue de spécialité afin de produire un savoir à enseigner qui répondra aux besoins spécifiques du public cible. Nous pouvons ici nous appuyer sur les méthodes et les outils développés par la recherche en *English for Specific Purposes*, école anglaise de l'anglais de spécialité qui adopte une « approche de l'enseignement des langues dont l'objectif est de répondre aux besoins des apprenants » (notre traduction, Hutchinson & Waters 1987 : 21). L'analyse des besoins et, notamment, des situations cibles (nous y reviendrons), sont des outils précieux et essentiels dans le cadre d'une démarche de transposition didactique d'une langue de spécialité :

ESP teaching is specialized, and requires advanced preparation in the form of elaborate needs analysis indicating specific knowledge and understanding of skills and abilities that the learners need to acquire, the texts and task they need to handle, the target situations they are likely to participate in and the roles they are likely to assume after they complete the ESP course. (Bhatia 1993 : 193)

Grâce à l'analyse des besoins, l'enseignant peut sélectionner les contenus du savoir savant à transposer en objets d'enseignement/apprentissage qui seront ensuite véritablement utiles à l'apprenant lors de la réalisation future de tâches professionnelles. De même, l'analyse du cadre didactique contraint représente un apport indéniable car « une situation de communication didactique s'analyse au travers des contraintes et des hiérarchies, des normes et des routines qui la caractérisent » (Beacco & Moirand 1995 : 40). Lorsqu'il dispose d'une bonne connaissance de ces critères (besoins des apprenants, cadre didactique contraint), l'enseignant peut ensuite se tourner à nouveau vers le savoir savant accumulé afin d'en extraire les connaissances à enseigner. Elles sont ensuite transmises aux étudiants, « avec l'aide de l'enseignant dans toutes ses différentes postures (accompagnateur, guide, tuteur, etc.) » (Terrier 2016 : §10), par le biais d'activités pédagogiques diverses (« tâche, projet, problème, étude de cas, corpus... » Van der Yeught 2019 : 84). Il convient donc de convoquer « une pluralité de savoirs de référence qu'il faut sélectionner, intégrer, opérationnaliser et solidariser » (Petitjean 1998 : 25).

Certains auteurs remettent en question le transfert du concept de transposition didactique du domaine des mathématiques vers celui des langues. Mansour Chemkhi évoque « une véritable remise en question de la place du savoir savant, jugé insuffisant pour garantir une maîtrise pratique de la langue » et indique que « [l]e modèle de transposition didactique, du fait qu'il s'applique à des savoirs savants et non aux usages qui sont faits de ces savoirs, devient de plus en plus insuffisant voire inopérant » (2020 : 183). Néanmoins, nous avançons que la transposition didactique constitue un concept pertinent dans le cadre de l'enseignement des langues de spécialité et ce pour deux raisons. Premièrement, à la différence du savoir savant construit dans le domaine des mathématiques, de la physique ou de la chimie, les travaux sur les VSA s'intéressent aux usages qui sont fait de ces savoirs et aux « pratiques sociales de référence » (Martinand 1986 : 63), à travers l'étude des caractéristiques linguistiques mais aussi discursives et culturelles de la langue de spécialité. Il a été montré que le savoir savant en LSP consistait à nourrir le « savoir encyclopédique » (Eco 1986 : 68 ; Lecercle 1990 : 140, 1999 : 202-204, 211 ; Van der Yeught 2019 : 78-79), c'est-à-dire la capacité à interpréter correctement les textes dans leur contexte. Les contextes « spécialisés » comprennent les connaissances et les pratiques du domaine, mais aussi l'ensemble des contextes spatio-temporels où ces connaissances et ces pratiques se déploient tout en étant servies par les LSP. Nous avons insisté sur les dimensions diachronique et territoriale de l'anglais de la police qui éclairent ses très nombreuses variations au sein des pays anglo-saxons. Tous ces éléments contextuels ne sont pas de nature linguistique, ils relèvent de l'histoire, de la géographie, de la politique, du droit,

et justifient pleinement l'appellation de « savoir savant » pour les décrire correctement. Deuxièmement, la transposition didactique dans le domaine des langues de spécialité consiste à mettre le savoir savant au service des apprenants afin de répondre à leurs besoins. Ces besoins guident le processus de sélection des éléments du savoir savant à mobiliser pour élaborer un savoir à enseigner pertinent et la transposition didactique contribue au développement d'un savoir-faire communicatif qui sera mis au service de l'intentionnalité spécialisée professionnelle. La transposition didactique n'est donc pas une « simple transmission du savoir issu des disciplines scientifiques de référence » (Chemkhi 2020 : 179), mais consiste plutôt à mettre le savoir savant au service des apprenants, pour qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances qui leur permettront d'être des acteurs sociaux à part entière en étant opérationnels dans un contexte spécialisé donné. Pour ces deux raisons, le processus de transposition didactique ne décrit pas un mécanisme artificiel dans le domaine des LSP qui sont, rappelons-le, non pas des langues, mais l'expression du spécialisé dans la langue (SAES 2012 : 1).

7.1.3.2. La TD dans le contexte spécifique du secteur LANSAD

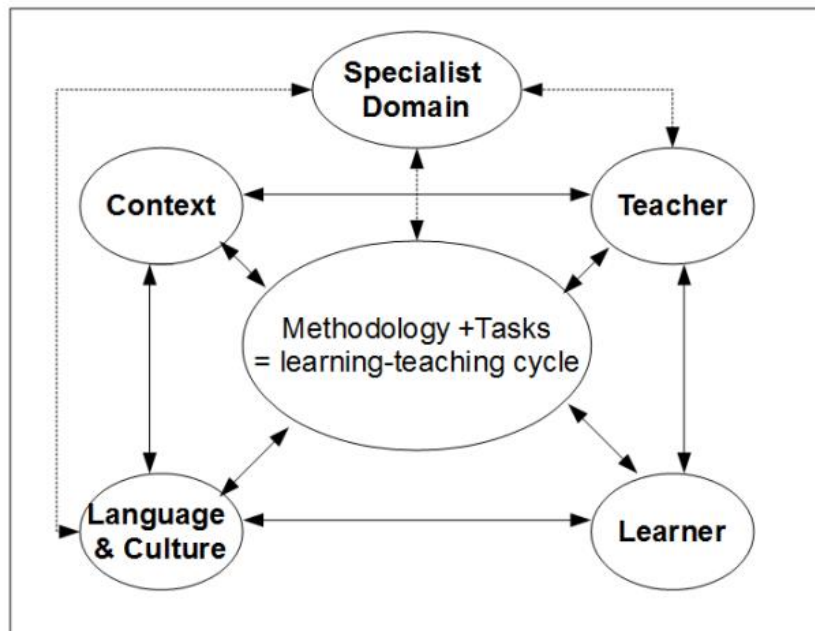
La transposition didactique des langues de spécialité s'opère au sein du secteur LANSAD, environnement singulier caractérisé par plusieurs particularités. De nombreux auteurs proposent de cartographier les spécificités inhérentes au secteur LANSAD (Braud *et al.* 2015 ; Terrier & Maury 2015 ; Sarré & Whyte 2016 ; Van der Yeught 2016b). L'une des caractéristiques principales qui distingue l'enseignement/apprentissage des langues en secteur LANSAD d'autres contextes d'enseignement des langues est étroitement liée aux questions de spécialisation et de professionnalisation des enseignements. Ce critère essentiel est à présent reconnu par l'ensemble des acteurs de l'environnement didactique :

Les universitaires français savent désormais que professionnaliser leurs formations figure prioritairement parmi leurs missions et il semble que toutes les parties prenantes à la question – pouvoirs publics, établissements, partenaires sociaux, mouvements politiques, associations étudiantes et familles – s'accordent sur ce point : le consensus paraît entier. (Van der Yeught 2014 : §3)

La spécialisation ou professionnalisation des formations dispensées au sein du secteur LANSAD se traduit par la prise en compte d'un paramètre particulier : le domaine de spécialité. Dans leur modélisation de la situation d'enseignement/apprentissage propre à l'*English for Specific Purposes* (figure 30), Cédric Sarré et Shona Whyte montrent que l'introduction de cet

élément a un impact (tantôt direct, tantôt indirect) sur les cinq pôles du modèle (contexte, langue et culture, apprenant, enseignant, cycle d'apprentissage et d'enseignement).

Figure 30 : La situation d'enseignement/apprentissage en *ESP* (Sarré & Whyte 2016 : §61)



Les effets de la prise en compte du domaine de spécialité sont pluriels :

First, the specialist domain influences the language and culture to be taught/learned, as different domains call for the study and knowledge of different terminologies, genres, discourses and cultures. Then, the specialist domain and the various methodologies derived from it are claimed to impact learning, as factors such as learner motivation, for example, greatly differ in ESP courses (Mémet 2003). Finally, the specialist domain also influences the knowledge required of teachers, and, as a result, the type of training they should receive. In addition, the specialist domain also indirectly influences some of the poles in the system: for instance, the teacher performs a needs analysis relevant to the specialist domain and then designs programmes and course descriptions which, in turn, become part of the context as new curricula. (Sarré & Whyte 2016 : §62)

Ce paramètre détermine le contenu des cours et définit, en amont, les supports et matériaux sur lesquels l'enseignant s'appuie lorsqu'il confectionne puis dispense son cours. Jean-Louis Trouillon distingue deux grandes catégories de ressources : « d'une part les sources que l'on pourrait qualifier de primaires, c'est-à-dire l'ensemble des productions émises par les milieux à étudier, et d'autre part les travaux de réflexions, d'étude et d'analyse qui ont été menés par les chercheurs et enseignants en anglais de spécialité » (2010a : §61). Nous avons déjà évoqué précédemment l'intérêt que représentent les travaux de caractérisation des variétés spécialisées

de l'anglais dans le processus de transposition didactique. Il convient toutefois de noter que les variétés spécialisées sont nombreuses à ne pas avoir été décrites méthodiquement :

l'offre de savoir savant existant en LSP et pertinent pour le secteur LANSAD souffre encore d'une pénurie dramatique. Les didacticiens des LSP n'ont pas encore intégré l'exigence d'un savoir savant dans leur modèle et les descriptions ou caractérisations des LSP sont rares et largement insuffisantes pour répondre à la demande. [...] [Les] études descriptives fouillées de plusieurs variétés spécialisées de l'anglais [...] restent, malgré tout, trop peu nombreuses pour couvrir l'ensemble de l'éventail LANSAD et pâtissent d'être éparpillées dans leur format (thèses, articles, ouvrages divers...). [...] Se présente désormais aux praticiens des LSP une exigence théorique forte pour dynamiser la construction de savoir savant en LSP. Le chantier immense qui les attend est de créer et d'accroître l'offre de savoir objectif dans toutes les LSP demandées par le secteur LANSAD. (Van der Yeught 2019 : 87)

Dans les nombreux cas où les praticiens des LSP ne bénéficient pas de travaux de caractérisation sur lesquels s'appuyer, une transposition didactique peut tout de même être engagée grâce à d'autres sources de savoirs :

La solution la plus simple semble être de procéder comme on le ferait dans le cadre de l'enseignement général des langues à destination des collèges et lycées, c'est-à-dire rechercher une méthode déjà existante, commercialisée ou publique, traditionnellement basée sur l'utilisation d'un manuel ou méthode multimedia. [...] Dans la mesure où aucune méthode n'a été trouvée sur le marché il faudra donc rechercher des informations authentiques, c'est-à-dire celles utilisées dans le milieu professionnel pour la ou les professions considérées. La documentation est en principe de deux ordres, d'une part technique, elle rassemble les documents utilisés par le groupe professionnel et d'autre part culturelle c'est-à-dire qu'elle englobe tout ce qui relève du milieu : par exemple, de façon caricaturale, pour le langage du droit pénal anglais il sera bon que l'apprenant sache aussi ce que représentent et symbolisent les toges et perruques des avocats et des magistrats ; il faudra également qu'il apprenne comment l'espace d'un tribunal américain est organisé, ce qui au passage permet d'expliquer pourquoi des termes français tels que « parquet » ou « barre » seront difficiles à traduire de façon aussi imagée, ce sont là de bons exemples pour introduire un cours d'anglais du droit en préparant ainsi les étudiants à se rendre compte que le passage d'un droit à un autre n'est pas qu'un problème de terminologie. (Trouillon 2010d : §28-45)

Pour Jean-Louis Trouillon, l'enseignant est également susceptible d'acquérir des compétences « par le biais d'ouvrages, de films ou d'articles de vulgarisation » (2010a : §57).

Ce travail de familiarisation avec le domaine de spécialité concerné et avec ses caractéristiques linguistiques, discursives et culturelles conduit à une réflexion sur le statut de l'enseignant et sur les difficultés qu'il peut rencontrer. Valérie Braud *et al.* soulignent que « le manque manifeste de formation initiale en langue de spécialité des linguistes français » est une problématique récurrente et qu'il « a pour conséquence directe un sentiment partagé d'improvisation » (2015 : §26). Pour la plupart, les enseignants en langues de spécialité n'ont pas reçu de formation adéquate en enseignement des variétés spécialisées de l'anglais et leur

connaissance du domaine spécialisé de référence est souvent minime (en particulier lorsqu'ils sont amenés à l'enseigner pour la première fois). Le praticien en ASP doit avoir des compétences linguistiques générales (règles élémentaires de grammaire, de syntaxe, etc.), mais doit également disposer d'un savoir spécialisé. Le degré de maîtrise de la spécialité par l'enseignant en langues, tout comme le type et la quantité de savoir donc il doit disposer, posent donc question (Dudley-Evans 1993 ; Anthony 2011). Pour Jean-Louis Trouillon :

Il est rapidement apparu évident que l'on ne pouvait demander à l'enseignant LANSAD de devenir également expert en droit communautaire, en géophysique, en économie, en médecine ou autres au gré des besoins. En revanche, il est tout à fait possible, et même extrêmement souhaitable, d'acquérir un minimum de compétences dans les domaines dans lesquels l'enseignant est amené à intervenir. (2010a : §55)

Dans le contexte du secteur LANSAD, l'enseignant n'est pas le seul détenteur du savoir spécialisé car les apprenants peuvent disposer d'une bonne connaissance du domaine dont ils sont spécialistes ou en cours de spécialisation :

as the teaching becomes more specific [...] the teacher is not in the position of being the 'primary knower' of the carrier content of the material. The students may in many cases, certainly where the course is specifically oriented towards the subject content or work that the students are engaged in, know more about the content than the teacher. (Dudley-Evans & St John 1998 : 13)

Cette caractéristique est spécifique aux situations d'enseignement/apprentissage qui se déroulent dans le cadre de cours de langue pour spécialistes d'autres disciplines. Michel Van der Yeught confirme que l'enseignant n'a pas vocation à se substituer aux spécialistes du domaines :

de ce point de vue, les langues de spécialité ne relèvent pas d'une logique distincte de celle d'autres disciplines telles la littérature ou la civilisation. On n'attend pas d'un spécialiste du théâtre élisabéthain qu'il rivalise avec Ben Johnson en écrivant des pièces dans le style de cette époque, ni d'un américaniste spécialiste du système politique des États-Unis qu'il se présente aux élections de ce pays pour y être élu sénateur ou gouverneur. Comme en LSP, leurs connaissances ne les conduisent pas à prendre indûment la place des professionnels de leur spécialité, mais de bien enseigner ces domaines. (2014 : §50)

Inversement, un spécialiste ne peut pas s'improviser enseignant :

Un mathématicien ne peut certes pas y tenir les mêmes propos qu'un enseignant : il peut rappeler ce que devrait être le savoir à enseigner, et, par une déduction qui déjà ne lui appartient plus et qu'il peut seulement suggérer, ce que devrait être le savoir enseigné ; il ne peut pas – pour cause d'illégitimité dans ce rôle – s'y promouvoir pédagogue, et dire *comment* il faudrait l'enseigner. (Chevallard 1982 : 9)

Afin de définir précisément la place occupée par l'enseignant en LSP, Michel Van der Yeught propose de dépasser l'opposition binaire entre savoir linguistique et savoir spécialisé : « les

praticiens des LSP ne sont pas condamnés à rester assis entre les deux chaises de la langue et du spécialisé [car] [l]eur savoir encyclopédique leur donne le droit de s’asseoir sur une troisième chaise, celle des spécialistes des LSP, qu’ils peuvent occuper en toute légitimité entre les deux premières » (2019 : 81). La maîtrise de l’encyclopédie spécialisée, « apanage professionnel des enseignants en LSP » (*ibid.*), est une compétence interprétative qui leur permet d’éclairer leur lecture des textes spécialisés et de les replacer dans leur contexte signifiant. Cette compétence linguistico-interprétative est activée grâce à la mobilisation du savoir savant sur la variété spécialisée en question. Les enseignants des LSP sont des linguistes (spécialistes de la langue), mais ils doivent également maîtriser le plus grand nombre possible de règles constitutives du domaine spécialisé afin de pouvoir interpréter les phénomènes et les messages spécialisés puis les enseigner (Van der Yeught 2018b : §43).

Outre un objet d’apprentissage (la langue de spécialité du domaine d’étude) et un positionnement de l’enseignant spécifiques, l’enseignement/apprentissage des langues en secteur LANSAD admet d’autres particularités (Terrier & Maury 2015 ; Van der Yeught 2016b ; Labetoulle 2019)¹³⁸. Le « cadre didactique contraint du LANSAD » (Terrier & Maury 2015 : §71-74) comprend de nombreux paramètres dont :

- les attentes et les contraintes institutionnelles
- les objectifs définis par une analyse approfondie des besoins et des situations cibles
- le volume horaire (en général, un nombre d’heures de cours relativement faible) et la périodicité
- le format des enseignements : formation initiale, formation continue, présentiel, distanciel (synchrone ou asynchrone)
- les moyens et l’environnement matériel disponibles : espaces (tels que les salles de cours « traditionnelles », les laboratoires multimédias de langue, les Centres de langues, les espaces virtuels, etc.) et outils variés (logiciels, plateformes pédagogiques, MOOC, etc.) (Van der Yeught 2016b : §58-59)
- un public souvent hétérogène (en termes de niveau, de motivation et/ou de spécialisation)
- le nombre d’apprenants

¹³⁸ Pour la plupart, les travaux portent sur des contextes de formation initiale à l’université, mais ils sont également applicables aux formations (initiales ou continues) dispensées en dehors du cadre universitaire (dans le cadre de nos travaux, par exemple, nous pensons aux écoles de police ou au Centre de formation de la Police nationale).

- l'équipe d'enseignants disponibles (« les forces en présence », Terrier & Maury 2015 : §74).

Enfin, les propriétés inhérentes à la didactique des langues de spécialité peuvent être divisées en deux catégories : les caractéristiques absolues et les caractéristiques variables (Sarré & Whyte 2016 : 157). D'une part, les caractéristiques absolues comprennent les éléments suivants :

interaction constante entre la langue et la spécialité, objectifs et activités langagières tournés vers la spécialité (académique ou professionnelle), recours à une analyse des besoins, et contraintes institutionnelles particulières (hétérogénéité des groupes, caractère obligatoire dans le cursus, taille des groupes et volume horaire réduit) [...]. (Sarré 2017 : 56)

D'autre part, les caractéristiques variables relèvent d'autres particularités :

primauté de l'accomplissement de la tâche (et non de la conformité de la langue), accent mis sur une/des activité/s langagière/s spécifique/s, recours à des documents authentiques, recours à des méthodologies spécifiques (en lien avec, voire issues de, la spécialité), recours à la certification (souvent inadaptée aux besoins spécifiques) et manque de formation des intervenants, pour les caractéristiques variables. (Sarré 2017 : 56)

Toutes ces spécificités inhérentes à l'enseignement/apprentissage des langues en contexte LANSAD sont autant de paramètres à prendre en compte afin de proposer une transposition didactique pertinente, informée et adaptée aux besoins des apprenants. Dans le cadre de notre thèse, nous proposons d'étendre le concept de LANSAD à un contexte particulier, celui de l'enseignement des langues dans les formations dispensées aux personnels de la police.

7.1.4. La transposition didactique en LANSAD de la police : présentation de notre démarche

Grâce à notre travail de caractérisation de l'anglais de la police présenté en première partie de cette thèse, nous disposons d'un savoir savant solide sur cette variété spécialisée de l'anglais (caractéristiques linguistiques, discursives et culturelles). Nous souhaitons à présent nous intéresser à la transposition didactique de ce savoir savant et au mécanisme par lequel elle conduit à l'élaboration d'un savoir à enseigner adapté aux besoins des apprenants. Le public du secteur LANSAD de la police peut être réparti en deux catégories. D'une part, les futurs policiers, c'est-à-dire les élèves des écoles de police, mais aussi les étudiants en parcours scolaire ou universitaire destinés à intégrer la police (sécurité publique, criminologie...). Ils relèvent de la formation initiale car « l'enseignant s'adresse à de futurs experts de la profession

[et] les cours s'intègrent à l'intérieur d'un programme plus vaste » (Trouillon 2010d : §17) D'autre part, les policiers en exercice. Ils s'inscrivent dans le cadre de la formation continue, où « l'enseignant a affaire à des professionnels de la discipline et des métiers afférents qui cherchent à acquérir des compétences langagières nouvelles » (*ibid.* : §18)¹³⁹. Afin de proposer une transposition didactique pertinente, il nous a semblé indispensable de bien connaître le public destinataire et ses besoins :

In ESP/ASP contexts, successful didactic transposition will combine needs analysis to grasp world 2 requirements on the one hand, and objective knowledge on the other, so that objective knowledge is transformed into teaching programmes, tasks and exercises that are best suited to these needs. (Van der Yeught, à paraître)

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les policiers en exercice au sein de la Police nationale et de conduire une analyse détaillée de leurs besoins. Pour mener à bien cette démarche, nous avons envisagé de mener une « étude de terrain, entendue ici comme la pénétration du milieu spécialisé et le contact avec les experts du domaine, [...] outil indispensable au chercheur en anglais de spécialité » (Wozniak 2011 : 16). Nous avons envisagé l'ethnographie comme une « discipline support à notre recherche » (notre traduction, Isani 2014) car :

un travail de terrain est indispensable pour une meilleure compréhension d'un milieu et de son discours, a fortiori, quand le milieu [...] est difficile à cerner et que ses experts restent peu accessibles à qui voudrait en savoir plus sur leur profession. (Gaillard 2019 : 80)

Notre étude de terrain du milieu spécialisé en contexte français était motivée par un triple objectif mis au service de la transposition didactique : acquérir une meilleure connaissance du milieu spécialisé ciblé, analyser les besoins langagiers au sein de la police française et connaître les dispositifs de formation LANSAD existants (contenus dispensés, cadres didactiques contraints...). Nous postulons que la connaissance de ces caractéristiques guide la sélection des éléments à extraire du savoir savant afin de les transposer en savoir à enseigner, c'est-à-dire afin d'aboutir à des applications didactiques pertinentes et adaptées au public cible. Dans un premier temps (axe 1), nous nous sommes intéressée aux divers services de la Police nationale française et à leurs pratiques (linguistiques, discursives et culturelles). Cette approche nous a fourni l'occasion d'élargir notre connaissance générale du domaine spécialisé et de ses

¹³⁹ Notons qu'un dispositif d'enseignement de l'anglais policier pourrait également intéresser les interprètes/traducteurs spécialisés dans les missions pour la police et les instances de coopération policière internationale.

spécificités en contexte français (différents services, procédures policières, missions, réalités du terrain et contraintes inhérentes). Nous avons également pu mettre ces connaissances en regard de notre étude des polices anglophones afin d'identifier à la fois les similarités et les différences entre ces institutions. Nous avons également observé qu'une bonne connaissance du milieu spécialisé renforçait la crédibilité du chercheur et de sa démarche. Dans un second temps (axe 2), nous avons souhaité mener une analyse approfondie des besoins en anglais au sein de la Police nationale. Nous nous sommes intéressée aux contextes et aux branches de la police dans lesquels les policiers français sont exposés à la langue anglaise lors de l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux types de compétences langagières mobilisées et aux besoins (qu'ils soient réels ou ressentis). Nous avons mené conjointement un inventaire systématique (afin d'établir un panorama des besoins au sein de la Police nationale) et une étude de situations ciblées (afin de proposer une étude de cas). Enfin, notre étude de terrain du milieu spécialisé en contexte français comportait également un troisième enjeu, celui de mettre en lumière les organismes institutionnels d'enseignement de l'anglais de la police et le contenu des formations dispensées (axe 3) afin de mieux connaître les dispositifs existants et de prendre la mesure des éventuelles contraintes impactant le cadre didactique. Cette démarche nous a également fourni la possibilité de constituer un réseau d'interlocuteurs susceptibles d'être intéressés par nos recherches, dans le but d'atteindre notre ultime objectif : mettre nos travaux au service de la formation en anglais des policiers français.

En parallèle des contacts noués avec des policiers anglais et américains, nous avons cherché à tisser des liens avec des membres opérationnels et des organismes institutionnels de la police en France. Nous avons cependant conscience des obstacles inhérents à la pénétration du milieu policier. L'établissement de relations stables et durables avec des spécialistes du milieu et l'accès à des productions authentiques relèvent d'un processus lent qui doit être réalisé sur le long terme car il exige au préalable de construire une relation de confiance. Pour ces raisons, nous avons procédé par mises en contact successives au cours de nos quatre années de thèse et nous avons tiré parti des recommandations des interlocuteurs rencontrés pour en contacter d'autres :

L'enquête de terrain se fait par contact successifs, par arborescence : vous rencontrez Untel, vous lui expliquez la nature de votre enquête, vous discutez librement avec lui, vous gagnez sa confiance et à la fin de la rencontre vous lui demandez de vous aider à poursuivre votre enquête. (Beaud & Weber 2010 : 105)

Nous avons identifié des interlocuteurs décisifs dont nous proposons à présent de retracer chronologiquement les prises de contact et mises en relation.

7.2. Chronologie générale de la pénétration du milieu policier français et accès au terrain

7.2.1. Considérations *ex ante*

Avant de rencontrer des policiers français, nous avons effectué un travail préparatoire en amont afin « d’être le plus efficace possible une fois l’accès sur le terrain acquis [...] [et] d’optimiser le temps – souvent assez court– passé en immersion » (Wozniak 2019 : 71). Stéphane Beaud et Florence Weber soulignent :

il ne faut jamais oublier que, une fois sur le terrain, tout va finalement très vite, et que l’on ne peut jamais, comme dans les sciences de la nature, recommencer l’expérience, ni l’arrêter. Ceci signifie qu’il faut vous être préparé pour pouvoir décoder, sur le moment et presque dans l’instant, un certain nombre de situations ordinaires auxquelles vous assistez. Non seulement cela peut vous permettre de faire bonne figure dans l’interaction, mais cela vous aide à observer et à écouter, à recueillir un glossaire de formules et de termes. Une bonne préparation du terrain vous aide à être aux aguets. (2010 : 53-54)

Des lectures portant, notamment, sur l’histoire ou la sociologie de la police française nous ont permis d’acquérir une connaissance générale du milieu spécialisé en contexte français. Nous nous sommes également familiarisée avec les techniques d’analyse des besoins (West 1994 ; Long 2005 ; Braud 2008 ; Wozniak 2010 et 2011) et avec les outils méthodologiques de l’enquête ethnographique (Quivy & Van Campenhoudt 2006 ; Beaud & Weber 2010 ; Blanchet & Gotman 2013 ; Wozniak 2019).

Nous avons conscience des difficultés à pénétrer un milieu spécialisé très fermé et nous avons porté un soin particulier à la justification du caractère scientifique et de la légitimité institutionnelle de notre projet. La présentation de notre statut de chercheuse a fait l’objet d’une attention tout particulière car « la première règle dans toute enquête de terrain est de se présenter, d’explicitier les objectifs de la recherche et de solliciter l’accord » (Combessie 2003 : 16). En effet, « [l]a présentation de soi sur le terrain est cruciale en ce qu’elle détermine en partie le type d’observation qui nous sera accessible et donc, la quantité et la qualité des matériaux recueillis » (Arborio 2007 : 28). Lors de nos recherches en contexte français, chaque accès au terrain (à Nantes, Calais et Clermont-Ferrand) a été conditionné par l’obtention d’un accord de la hiérarchie et la validation institutionnelle de notre démarche. En effet, certaines

institutions « exigent des autorisations, des permissions, un droit ‘officiel’ d’enquêter dans leurs murs » (Beaud & Weber 2010 : 23). Nous avons été invitée à rédiger plusieurs courriers présentant nos recherches, dont trois destinés à des instances de directions (adressés respectivement au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique, au Directeur Départemental de la Police Aux Frontières du Pas-de-Calais et au Directeur Central du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale). Dans ces courriers, nous avons mis en avant notre connaissance détaillée et informée de l’anglais policier (grâce au travail de caractérisation de l’anglais de la police mené en parallèle) et nous avons insisté sur le souhait de mettre nos recherches (savoir savant acquis sur l’anglais de la police et travaux d’analyse des besoins) au service de la formation en anglais des policiers français. En effet, « se rendre utile multiplie les chances de réussite de l’entreprise » (Wozniak 2011 : 102) car « [l]’accomplissement d’un certain nombre de tâches dans une organisation permet à l’enquêteur de se faire reconnaître comme quelqu’un sur qui l’on peut compter, capable de tenir sa place et de rester à sa place dans une division du travail qui lui est imposée » (Cefaï 2006 : 50). De plus, afin de renforcer la légitimité de nos courriers, nous y avons toujours joint une lettre de notre directeur de thèse, le Professeur Michel Van der Yeught, soutenant notre démarche et confirmant l’apport scientifique que ces études représenteraient pour nos recherches, car « il est parfois nécessaire d’authentifier [son statut de chercheur] par des recommandations ou des documents de légitimation institutionnelle » (Jodelet 2003 : 152).

Nous nous sommes également interrogée sur les termes adéquats pour décrire notre projet :

Une question importante de vocabulaire, mais qui engage aussi le rapport entre enquêteur et enquêté : avec quels mots justifier [...] votre démarche, votre présence sur place ? Un ‘travail’, une ‘enquête’, une ‘étude’ ? [...] il faut savoir que ces différents termes sont des mots chargés socialement, qui engagent un certain type de votre travail par les [spécialistes du domaine étudié]. (Beaud & Weber 2010 : 96)

En raison des connotations attribuées en contexte policier aux deux composants du syntagme « enquête de terrain », il ne nous a pas semblé souhaitable de l’employer lorsque nous avons été amenée à présenter notre projet. D’une part, « enquête » est un terme spécialisé qui fait référence à l’ensemble des investigations réalisées par la police judiciaire afin de rassembler les preuves d’une infraction, avant le déclenchement des poursuites. D’autre part, « aller sur le terrain » signifie participer à la réalisation d’une intervention hors commissariat. Nous avons donc préféré les termes de sessions/stage d’observations et d’entretiens avec des spécialistes. L’un de nos premiers contacts nous a également déconseillé d’employer l’expression « faire un

rapport [de notre expérience] » (P-Fr-4(E2 ; 13.09.2019)). Dans le domaine policier français, un « rapport » est un genre textuel spécialisé spécifique destiné à la communication en interne avec la hiérarchie. Il peut porter sur des sujets divers (demande spécifique, manque de matériel, aménagement de locaux, incident particulier, etc.) et est parfois connoté négativement car il désigne aussi un compte rendu destiné à la hiérarchie et mettant en lumière les manquements d'un agent. Enfin, à l'instar des stratégies adoptées par Fanny Domenec (2013) et Mathilde Gaillard (2019), nous avons veillé à éviter certains termes propres au jargon de l'anglistique de spécialité, tels que genres discursifs spécialisés (nous avons préféré « productions textuelles et orales des membres des forces de l'ordre »). Nous avons également explicité certaines notions. Par exemple, nous avons précisé que le domaine de la recherche en anglais de spécialité consiste à étudier la langue lorsqu'elle est employée dans des contextes ou par des communautés professionnelles spécifiques afin que les policiers rencontrés comprennent notre démarche. Ces considérations nous ont été utiles tout au long de notre présence sur le terrain policier car :

La présentation de votre projet à des enquêtés n'est pas le seul moment où vous aurez à les rassurer : sur le terrain, vous passerez une partie de votre temps à faire comprendre ce que vous faites. [...] [E]n explicitant votre démarche, vous pourrez gagner le *soutien* de personnes qui vont vous aider à démarrer et à poursuivre votre enquête. (Beaud & Weber 2010 : 99)

Enfin, préalablement aux rencontres avec nos interlocuteurs policiers, nous avons également mené une réflexion sur le comportement à adopter :

Les recommandations faites au chercheur concernent l'attitude à adopter pour devenir membre du groupe étudié, arriver à se comporter comme il est attendu qu'on le fasse dans ce milieu particulier, se rapportent principalement à : la politesse et la bienveillance en évitant toute marque de supériorité ou de condescendance ; l'assimilation des codes de bienséance et des modes d'adresses locaux ; la sincérité dans la définition de son statut de chercheur [...]. (Jodelet 2003 : 152)

Nous nous sommes, entre autres, interrogée sur les modes d'adresse à employer, en tant que membre extérieur de la communauté spécialisée. Les règles de politesse et bienséance dictent évidemment le recours au vouvoiement (à l'exception des rares cas où notre interlocuteur proposait le passage au tutoiement). En revanche, d'autres aspects ont suscité des interrogations, telle que l'utilisation ou non des grades, en particulier lorsque nous nous adressions à des hauts gradés. Nous avons évoqué cet aspect dès notre premier entretien avec le commissaire de police français en poste à Nantes et lui avons demandé quel comportement langagier lui semblait le plus approprié. Nous avons également gardé en mémoire les conseils

de Stéphane Beaud et Florence Weber, qui nous indiquent qu'« [i]l est mauvais, en enquête de ne pas manifester les sentiments que votre interlocuteur attend de vous » (2010 : 147) :

L'essentiel, dans un premier temps, est de *susciter la confiance* de votre interlocuteur, quitte à donner votre accord à des propos qui peuvent parfois vous choquer en tant que personne privée ou en tant que citoyen. Mettez temporairement un mouchoir sur vos opinions personnelles, cherchez d'abord à alimenter l'échange. (Beaux & Weber 2010 : 189)

Notre but n'était effectivement pas d'alimenter un débat, mais d'« observer, décrire [...] et comprendre » (Wozniak 2019 : 69). Les premières étapes de la pénétration du milieu policier opérationnel en contexte français ont été réalisées à Nantes, ville où nous avons résidé pendant toute la durée de notre thèse.

7.2.2. Entretiens exploratoires et journées d'observation au Commissariat de police central de Nantes

Grâce à une connaissance commune, nous avons pu échanger (via l'application WhatsApp) avec un Commissaire divisionnaire de police détaché à l'étranger (P-Fr-3¹⁴⁰). Ce premier contact policier opérationnel, avec qui nous avons organisé deux entretiens en visioconférence (le 26 avril 2019 puis le 11 juin 2019), nous a mis en relation avec un Commissaire (P-Fr-4) en poste au Commissariat de police central de Nantes. Nous nous sommes rencontrés à deux reprises (le 8 juillet 2019 et le 13 septembre 2019) dans son bureau au Commissariat central. Ces quatre premiers entretiens exploratoires ont confirmé l'hypothèse de besoins variés en anglais dans la Police nationale.

Nous avons informé notre contact nantais de notre souhait de mener des séances d'observation au Commissariat de police central de Nantes afin d'enrichir notre connaissance des différents services de la Police nationale et des différentes missions dans lesquelles ses agents ont recours à l'anglais. Sur les conseils de notre interlocuteur, le 18 septembre 2019, nous avons rédigé un courrier à l'attention du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique détaillant notre demande et mentionnant, avec son accord, le nom de notre contact (Annexe 7). Nous avons reçu une réponse positive à notre demande et avons pu organiser deux journées¹⁴¹

¹⁴⁰ Il s'agit du troisième contact policier car nous avons correspondu avec deux commandants de police de l'ENSP lors de recherches préliminaires en avril 2018 (voir le chapitre 9, section 9.1.).

¹⁴¹ Sur les conseils de notre contact, nous avons proposé à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de choisir à leur convenance la période et la durée de notre venue.

(17 et 18 octobre 2019) d'observations *in situ* et d'entretiens¹⁴². Ces deux jours ont été très riches et denses (tableau 12 ci-dessous) car nous avons assisté à la réalisation d'actes constitutifs du domaine spécialisé (auditions de mis en cause, appel de notification au parquet, dépôt de plainte, réception des appels au 17¹⁴³, communications sur les ondes). Ces genres et gestes spécialisés ne sont pas directement liés à l'emploi de la langue anglaise, mais ces expériences nous ont permis de mieux connaître le milieu spécialisé étudié et ses spécificités linguistiques, discursives et culturelles. Nous nous sommes également entretenue avec de nombreux interlocuteurs de divers services (Brigade des affaires générales, Brigade de répression du proxénétisme [communément appelée Brigade des mœurs], Bureau des plaintes, Centre d'Information et de Commandement¹⁴⁴, Unité de soutien de flagrant délit) et de différents grades et échelons (parmi nos interlocuteurs, les trois corps de la Police nationale¹⁴⁵ étaient représentés).

¹⁴² Étant doctorante contractuelle à Aix-Marseille Université à ces dates, un ordre de mission couvrant notre présence au commissariat pour la période du 17 au 18 octobre a été émis par la Direction du Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA).

¹⁴³ En France, le 17 (Police-Secours) est le numéro d'urgence pour joindre la police ou la gendarmerie (en fonction de la zone géographique correspondante) gratuitement 24h/24h afin de signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des services de police.

¹⁴⁴ Le centre de réception des appels du 17 et les opérateurs des communications sur les ondes, notamment, sont situés au Centre d'Information et de Commandement.

¹⁴⁵ Les personnels actifs de la Police nationale sont répartis en trois corps : Corps de conception et de direction, Corps de commandement, Corps d'encadrement et d'application.

Tableau 12 : Observations *in situ* et entretiens réalisés les 17 et 18 octobre 2019 au
Commissariat de police central de Nantes

Observations <i>in situ</i>	Entretiens
<ul style="list-style-type: none"> - Audition d'un mis en cause pour recel de vol¹⁴⁶ - Audition d'un mis en cause pour détention de produits stupéfiants et rébellion - Appel de notification au parquet - Prise de dépôt de plainte pour dégradation de biens appartenant à autrui - Audition d'une personne recherchée dans une affaire de vol de téléphone portable dans le tramway - Réception et gestion des appels du 17 - Communications sur les ondes (radio) 	<ul style="list-style-type: none"> - P-Fr-5(E ; 17.10.2019) - P-Fr-6(E ; 17.10.2019) - P-Fr-7(EColl ; 17.10.2019) - P-Fr-8(E ; 18.10.2019) - P-Fr-9(E ; 18.10.2019) - P-Fr-10(E1 ; 18.10.2019) - P-Fr-11(EColl ; 18.10.2019) - P-Fr-12(E ; 18.10.2019) - P-Fr-13(E ; 18.10.2019)

Par la suite, un policier de la Brigade de répression du proxénétisme rencontré au Commissariat central nous a proposé d'assister à l'audition d'une victime auditionnée pour témoigner contre son réseau de prostitution, en présence d'une traductrice interprète français/anglais assermentée. Cette audition s'est tenue le 18 novembre 2019 et les échanges ont porté sur divers sujets : identité de la victime, recrutement et entrée dans la prostitution, détails de son parcours depuis son recrutement au Nigeria jusqu'en Italie puis en France, lieux de prostitution et tarifs, membres du réseau, intermédiaires et proxénètes, etc. Cette audition nous a permis de nous interroger sur la question du travail de médiation réalisé par l'interprète et de ses effets sur le contenu et le déroulé de l'audition.

En complément de ces séances d'observation au Commissariat central de Nantes, deux autres pistes de recherche ont été envisagées pour poursuivre notre pénétration du milieu spécialisé en contexte français, mais elles n'ont pas abouti :

L'enquête s'apprend en se faisant, d'une manière sinueuse et chaotique. L'enquêteur ne cesse d'explorer différentes voies qui se révèlent parfois des impasses ou des chemins de traverse. Ce n'est qu'après de longs détours qu'il retombe sur ses pieds. (Beaud & Weber 2010 : 9-10)

¹⁴⁶ D'après l'article 321-1 du Code pénal, « [l]e recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit ».

Dans un premier temps, suite aux recommandations des responsables du Centre d'Information et de Commandement (CIC) du Commissariat central de Nantes, nous avons contacté (en octobre 2019) un Commandant de la Gendarmerie nationale. En effet, il aurait été prometteur de mener une étude similaire à celle entreprise au sein de la police dans cet autre corps des forces de l'ordre. La prise de contact a cependant échoué. Dans un second temps, pour continuer à élargir notre connaissance du milieu policier français et en particulier des notions, du vocabulaire, du jargon et des documents inhérents au quotidien des membres des forces de l'ordre en France, nous avons souhaité observer plus spécifiquement le travail de l'Unité de soutien de flagrant délit de la Sureté Départementale, en raison de la diversité des nombreuses procédures et auditions menées par ses agents. Avec l'appui d'un membre de cette unité, rencontré lors de notre venue en octobre 2019, nous avons sollicité (le 30 janvier 2020) la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique pour poursuivre nos démarches d'observation au sein du Commissariat de police central de Nantes. Notre requête a été acceptée et notre venue était prévue pour le mois de mars 2020. La pandémie de Covid-19 et, notamment, les mesures de confinement successives de la population (entre mars 2020 et début 2021) ont empêché la tenue de cette étude de terrain pendant de nombreux mois. Nous avons finalement décidé de ne pas conduire cette deuxième vague d'observations au Commissariat central de Nantes car, ayant poursuivi nos recherches en parallèle, nous disposions d'autres pistes à explorer.

7.2.3. Étude de cas : la Police aux Frontières du Pas-de-Calais

Afin de cerner précisément les besoins langagiers et contextes d'emploi de l'anglais, il nous a semblé pertinent d'engager une analyse ciblée et de nous intéresser plus spécifiquement aux effectifs en contact régulier avec un public anglophone. Nous avons donc choisi de prendre attache avec la Police aux Frontières (PAF) du Pas-de-Calais. En raison de la proximité géographique avec la Grande-Bretagne, les interactions entre les policiers français et un public anglophone sont nombreuses dans cette région. Nous avons émis l'hypothèse que la PAF du Pas-de-Calais est la plus exposée, en France, aux différentes facettes de la communication avec les anglophones, dans la mesure où elle couvre, entre autres, les plates-formes du Tunnel sous la Manche à Coquelles et le terminal de Calais. De plus, elle joue également un rôle central dans l'application des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni. Notre objectif était double : effectuer des journées d'observation afin de repérer les contextes d'emploi et d'exposition à

l'anglais (spécificités, compétences langagières mobilisées, régularité des interactions) puis diffuser un questionnaire d'analyse des besoins langagiers.

Le 17 mai 2021, nous avons rédigé un courrier à l'attention du Directeur Départemental de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais. Notre démarche a reçu une réponse favorable : nous avons été invitée à venir rencontrer certains cadres de la PAF et à effectuer une semaine d'observations *in situ* et d'entretiens du 28 juin au 2 juillet 2021 (tableau 13 ci-dessous). Nous avons pu observer la réalisation d'actes constitutifs du domaine spécialisé en contexte franco-britannique (contrôles d'identité en points de passage frontaliers, auditions de police en présence d'un interprète, réunions bilatérales de comité de pilotage). Nous nous sommes entretenue avec de nombreux interlocuteurs de divers services (Brigade mobile de recherche, cellule formation, Centre conjoint d'information et de coordination franco-britannique, Service de sûreté, sécurité, incendie, Services chargés du contrôle transfrontière, Unité de Recherches Opérationnelles) et des personnels de différents grades et échelons des trois corps de la Police nationale. Nous avons également pu échanger avec des traducteurs interprètes, personnel non policier, mais entretenant des contacts étroits avec ce milieu spécialisé, et avec des policiers britanniques, représentants de la *Border Force*.

Tableau 13 : Observations *in situ* et entretiens réalisés du 28 juin au 2 juillet à la Police aux Frontières du Pas-de-Calais

Observations <i>in situ</i>	Entretiens
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôles à une aubette (tourisme) de point de passage frontalier (PPF) - Réunion de comité de pilotage avec les représentants de la <i>Border Force</i> britannique dans les locaux de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) - Contrôles à une aubette (fret) de point de passage frontalier (PPF) - Visite du Centre conjoint d'information et de coordination franco-britannique (CCIC) - Réunion hebdomadaire du CCIC - Identification judiciaire de deux personnes - Audition d'appréciation administrative pour la Préfecture, en présence d'une traductrice interprète français/anglais - Audition d'appréciation administrative pour la Préfecture, en présence d'une traductrice interprète français/arabe - Audition d'un mis en cause, en présence d'un traducteur interprète français/roumain 	<ul style="list-style-type: none"> - P-Fr-14(E2 ; 28.06.2021) - P-Fr-15(E ; 28.06.2021) - P-Fr-16(E ; 28.06.2021) - P-Fr-17(E ; 29.06.2021) - P-Fr-18(EColl ; 29.06.2021) - P-Fr-19(E ; 29.06.2021) - P-Fr-20(E ; 30.06.2021) - P-Fr-21(EColl ; 30.06.2021) - P-Fr-22(EColl ; 30.06.2021) - P-Fr-23(EColl ; 30.06.2021) - P-Fr-24(E ; 30.06.2021) - P-Fr-25(E ; 30.06.2021) - P-Fr-26(E ; 30.06.2021) - P-Fr-27(E ; 01.07.2021) - P-Fr-28(E ; 01.07.2021) - P-Fr-29(E ; 01.07.2021) - P-Fr-30(EColl ; 01.07.2021) - P-Fr-31(E ; 01.07.2021) - P-Fr-32(EColl ; 01.07.2021) - Traducteur interprète français/arabe/kurde - Traductrice interprète français/anglais - Policiers de la <i>Border Force</i> (police britannique)

À l'issue de ce séjour sur le terrain¹⁴⁷, nous avons pu affiner le questionnaire d'analyse des besoins langagiers que nous souhaitions transmettre aux agents de la PAF du Pas-de-Calais. Après avoir consulté les instances dirigeantes, nous avons convenu d'une diffusion en septembre-octobre 2021, soit après la période estivale afin de maximiser le nombre de réponses¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Le terme « séjour sur le terrain », emprunté à l'anthropologie, désigne « ce qui est à la fois objet d'étude et lieu de séjour [...] Observer, c'est vivre avec ou, du moins, être proche, à portée ; c'est regarder de près » (Combessie 2003 : 14-15).

¹⁴⁸ D'une part, en période estivale, certains agents sont en congés. D'autre part, l'été 2021 a été marqué par la reprise de flux importants de trafic entre la Grande-Bretagne et la France et les contrôles étaient fortement impactés par des procédures alourdies (Brexit, restrictions changeantes dues au Covid, etc.). Il nous a donc paru souhaitable de ne pas diffuser le questionnaire à cette période.

7.2.4. Le Centre national de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand

Grâce au Directeur interdépartemental de la PAF du Pas-de-Calais, nous avons pu entrer en contact avec un Commissaire divisionnaire de la Sous-direction des méthodes et de l'appui (SDMA) de Clermont-Ferrand, service chargé de la formation du personnel policier sur l'ensemble de l'Hexagone. Bénéficiant de ses conseils et de son soutien, nous avons rédigé un courrier à l'attention de la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale (DCRFPN), le 23 juin 2021. Nous avons sollicité l'autorisation de rencontrer et d'échanger avec les équipes enseignantes en langue (anglais) de la SDMA de Clermont-Ferrand. Une fois l'accord des instances hiérarchiques obtenu, nous nous sommes rendue à Clermont-Ferrand le 27 août 2021. Nous y avons rencontré plusieurs agents de la Division de l'ingénierie pédagogique de la SDMA, dont un responsable pour l'enseignement des langues étrangères (également formateur en anglais), un conseiller technique en formation à la cellule conseil et conception, et deux formatrices de l'unité d'enseignement de l'anglais (Unité anglais).

Cette démarche a été décisive car elle nous a permis de mieux cerner les dispositifs de formation continue existants ainsi que les enjeux de l'enseignement de l'anglais au sein de la Police nationale. Les échanges ont porté sur différentes thématiques : profil des apprenants et des enseignants, format et contenu des enseignements proposés, processus d'ingénierie didactique adopté et contraintes institutionnelles éventuelles. Nous avons donc recueilli des données supplémentaires concernant à la fois les besoins langagiers des policiers français et le cadre didactique contraint dans lequel se déroulent les formations en langues dispensées par la SDMA de Clermont-Ferrand. Nous avons également pu proposer de mettre nos recherches au service des formateurs d'anglais.

Divers canaux de mise en contact ont donc été mobilisés. Nous avons eu recours à « [l]a méthode de proche en proche [qui] consiste à demander à un premier interviewé potentiel de désigner d'autres interviewés puis de faire la chaîne » (Blanchet & Gotman 2013 : 54), mais également à la voie institutionnelle afin d'obtenir l'accord des instances dirigeantes pour enquêter au sein de l'institution policière. Nous avons relevé que les instances de direction étaient particulièrement demandeuses de rapports d'expérience. Des brefs comptes rendus oraux nous ont été demandés à la fin de nos séjours sur le terrain (parfois à la fin de chaque

journée). Les questions abordées portaient, notamment, sur les pratiques observées et sur l'apport que ces séances d'observations et d'entretiens représentaient pour notre thèse. Lors de ces différents séjours sur le terrain, trois zones géographiques ont fait l'objet d'une étude détaillée (Nantes, Calais et Clermont-Ferrand). Nous avons collecté diverses données exploitables dans le cadre de la transposition didactique du LANSAD de la police que nous proposons dans cette thèse. En particulier, de nombreuses informations concernent les trois axes d'étude définis précédemment (connaissance du milieu spécialisé, analyse des besoins langagiers, dispositifs de formation LANSAD existants). Lors des entretiens exploratoires et des journées au Commissariat de police central de Nantes (avril-novembre 2019), nous avons amélioré notre connaissance des spécificités linguistiques et des pratiques de la police française et opéré un balayage des besoins en langue existants. Grâce aux analyses menées sur la Police aux Frontières (PAF) du Pas-de-Calais (entre juin et novembre 2021), nous sommes en mesure de présenter une étude de cas concrète des contextes d'exposition et des besoins en langue anglaise. Enfin, au Centre de formation de la police nationale à Clermont-Ferrand, notre approche était centrée plus spécifiquement sur les dispositifs de formation existants et sur l'appréciation du cadre didactique contraint, mais nous en avons également appris davantage concernant le profil des apprenants et les besoins identifiés par l'institution. Après avoir retracé la chronologie de notre pénétration du milieu policier en contexte français, nous souhaitons désormais présenter plus en détail la démarche d'analyse des besoins langagiers que nous avons menée afin d'être à même de transposer le savoir savant en savoir à enseigner. L'analyse des besoins et, en particulier, des situations cibles joue un rôle central dans la transposition didactique car elle facilite la sélection du contenu du savoir savant à transposer en un savoir à enseigner qui sera ensuite véritablement utile à l'apprenant lors de la réalisation future de tâches professionnelles.

7.3. L'analyse des besoins, élément pivot de la transposition didactique

7.3.1. Fondements théoriques de l'analyse des besoins et objectifs de recherche

7.3.1.1. L'analyse des besoins, outil essentiel dans l'enseignement/apprentissage des langues de spécialité

L'analyse des besoins est un outil central dans le domaine de l'étude, de l'enseignement et de l'apprentissage des langues de spécialité :

L'analyse des besoins langagiers est un outil d'évaluation permettant la prise de décision en matière d'enseignement/apprentissage des langues et de politique de développement des compétences langagières, car elle permet de définir des objectifs d'apprentissage appropriés, le contenu des programmes, les méthodes d'enseignement et d'évaluation ainsi que les ressources et le matériel pédagogique à utiliser (Brindley 2004 : 438). (Wozniak 2011 : 48)

L'émergence de ce concept date des années 1920 :

The term 'analysis of needs' first appears in India in the 1920s (see Howatt, 1984: 245; White, 1988: 12-13; Tickoo, 1988), when Michael West introduced the concept to cover two separate and potentially conflicting concepts of 'need' [...]: what learners will be required to do with the foreign language in the target situation, and how learners might best master the target language during the period of training. (West 1994: 1)

Un renouvellement de l'intérêt pour cette notion se produisit ensuite dans les années 1960-1970, avec le développement de l'ESP (*English for Specific Purposes*) :

Needs analysis in ESP has a long history and is constantly evolving and redefining itself. Before the 1970s, needs analyses were based on teacher intuitions and sometimes informal analyses of students' needs [...]. It was in the 1970s that needs analysis first entered the literature on ESP as a formal concept and during this decade was largely defined in terms of the target situation analysis, (TSA), what learners are required to do with the foreign or second language in the target situation. (Flowerdew 2013 : 326)

L'ouvrage de John Munby, *Communicative Syllabus Design* (1978), marque un tournant dans l'évolution du concept d'analyse des besoins qu'il présente comme un élément essentiel et indispensable lors de l'élaboration des programmes d'enseignement d'une langue de spécialité. Le modèle d'analyse des besoins proposé par Munby a toutefois été en remis en question, en raison de sa complexité et de l'adoption d'une approche trop restreinte ne prenant pas en compte certains paramètres importants, tels qu'une analyse des besoins erronée en raison d'une trop grande subjectivité, les contraintes matérielles, les méthodes d'enseignement, les stratégies d'apprentissage ou l'avis d'experts du domaine. René Richterich et Jean-Louis Chancerel

(1977), par exemple, soulignent l'intérêt d'une analyse de la situation présente (*a present situation analysis*) :

A present situation analysis draws attention to the gap between what students are able to do with language at the beginning of the course and what they need to do at the end of the course. This is sometimes referred to as their "lacks". The present situation analysis also encompasses other aspects pertaining to the prevailing situation, including: (1) personal information about the learners: factors which may affect the way they learn such as previous learning experiences, cultural information, reasons for attending the course and expectations of it and attitude to English; (2) information about the language teaching environment (e.g. resources, administration matters). (Flowerdew 2013 : 326-327)

Les travaux de Munby ont toutefois permis de placer durablement l'analyse des besoins au centre des préoccupations lors de l'ingénierie des cours.

L'évolution du concept d'analyse des besoins est également liée aux développements de la recherche en didactique et à l'évolution des méthodes d'apprentissage et d'enseignement. En effet, le regain d'intérêt pour l'analyse des besoins s'est déroulé lors d'une période de transition didactique d'un modèle d'enseignement à un autre. À la fin des années 1970, la méthode grammaire/traduction, qui avait pour but la maîtrise formelle des codes grammaticaux et linguistiques de la langue, a été remise en question au profit de l'approche communicationnelle. Cette nouvelle approche fut largement influencée par les travaux de Dell Hymes (1974) et de Michael Canale et Merrill Swain (1980) portant sur l'importance de la compétence discursive/de communication. Cette notion fait référence à l'ensemble des connaissances et des capacités dont dispose un individu pour communiquer : « l'objectif est moins d'enseigner des savoirs que de développer des compétences langagières » (Petitjean 1998 : 25). L'usage social d'un énoncé et les paramètres discursifs (tel que le registre ou le genre) furent alors pris en compte dans l'analyse des besoins (Tarone & Yule 1989). Deux approches peuvent donc être envisagées pour analyser les besoins langagiers :

What are most relevant language skills needed to learn ESP? This question can be framed either in terms of communication skills (oral/written comprehension, oral/written production, etc.), or in terms of language forms and systems (terminology, lexis, grammar, rhetorical structure, etc.). (Gledhill & Kübler 2016 : §3)

Divers facteurs peuvent motiver la réalisation d'une analyse des besoins. Plusieurs auteurs (Lepetit & Cichocki 2002 ; Cowling 2007 ; Wozniak 2010 ; Lancereau-Forster 2014) soulignent la nécessité d'une adaptation constante aux évolutions sociales, politiques ou culturelles. Le contexte actuel de mondialisation génère une mobilité grandissante en Europe et

à l'échelle internationale, et la multiplication des flux de personnes a pour conséquence des besoins accrus en langue étrangère et, en particulier, en anglais. Les évolutions contemporaines sont en faveur de l'établissement de l'anglais comme *lingua franca* (Millot 2015) et la maîtrise de cette langue devient nécessaire, ou du moins utile, dans de nombreux domaines. Ces mutations peuvent provoquer l'émergence de nouveaux besoins ou en rendre d'autres obsolètes :

La première raison qui justifie le renouvellement des savoirs donnés à enseigner se formule en termes d'*obsolescence didactique*. Quand la distance entre les savoirs savants et les savoirs enseignés est telle que les seconds apparaissent comme erronés, la nécessité de les réactualiser s'impose. (Petitjean 1998 : 14)

Il est donc nécessaire d'ajuster les enseignements proposés afin d'offrir des formations qui soient les plus adaptées possibles aux besoins changeants et réels des apprenants. L'analyse des besoins peut également découler de directives imposées par un donneur d'ordre (Lepetit & Cichocki 2002) ou être motivée par la volonté de l'enseignant de concevoir ou de réviser un dispositif d'enseignement (Labetoulle 2019). L'analyse des besoins est rarement une finalité en soi et elle est souvent mise au service d'un objectif spécifique, celui de proposer un programme de cours pertinent et adapté aux besoins du public cible :

The use of systematic means to define the specific set of skills, texts, linguistic forms, and communicative practices that a particular group of learners must acquire is central to ESP, informing its curricula and materials and underlining its pragmatic engagement with occupational, academic, and professional realities. It is a crucial link between perception and practice, helping ESP to keep its feet on the ground by tempering any excesses of academic theory-building with practical applications. (Hyland 2007 : 392)

Grâce à une bonne analyse de la situation cible, l'enseignant peut proposer un contenu adapté aux besoins des apprenants. Cette démarche renforce l'attractivité du cours et la motivation des apprenants :

A syllabus based on target situations is motivating for ESP apprentices, who see its practical relevance, get more actively involved in their learning process, and lose their fear of foreign language barriers in real professional intercourses. (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015a : 147)

Jaelyn Gishbaugher, qui propose une étude de l'enseignement de l'anglais aux policiers indonésiens, effectue un constat similaire :

Guidelines for curriculum design were needed that would produce materials and activities to engage and motivate these adult learners who seemingly possessed no external motivation to learn English. The Sebasa development team began the journey with an ESP approach knowing that, even if the learners would not be able to apply the acquired language skills immediately,

an English for Policing curriculum, built around their current duties and the future possible use of English, would work better to motivate them. (2015 : 87)

Cette démarche peut également être mise au service d'une pénétration du milieu spécialisé et de l'acceptation du chercheur au sein de la communauté spécialisée lors de la réalisation de travaux de caractérisation d'une variété spécialisée (Wozniak 2010 : 250).

L'analyse des besoins constitue à présent un élément essentiel et incontournable dans l'élaboration d'un cours de langue de spécialité. En 2008, Valérie Braud déclare : « [l]'intérêt de mener une analyse des besoins langagiers, composante essentielle de toute réflexion en langue de spécialité et, par là même, de toute conception d'un enseignement en langue de spécialité, n'est plus à démontrer » (p. 2). La notion même de besoin peut toutefois avoir plusieurs acceptions et il existe diverses méthodes pour l'évaluer.

7.3.1.2. Besoins variés, indicateurs divers et explicitation de nos objectifs et hypothèses de recherche

La nécessité d'une analyse des besoins dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues de spécialité fait consensus ; néanmoins, les paramètres à prendre en compte lors de sa réalisation font débat. Certains auteurs proposent une approche centrée sur les besoins ressentis par les apprenants : « *using target students as informers seems an obvious choice, and are often the 'primary, sometimes the only, respondents'* » (Cowling 2007 : 431). Cependant,

Les apprenants perçoivent leurs besoins à partir de ce qu'ils pensent déjà savoir, de ce qu'ils aiment apprendre et de ce qu'ils savent faire. En d'autres termes, les apprenants ont souvent une idée préconçue de l'enseignement qu'ils souhaitent recevoir et du niveau qu'ils possèdent. (Braud 2008 : §7)

Les besoins subjectifs (besoins perçus) ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins réels : « *learners's perceptions of their own needs may be ill-founded, inaccurate or incomplete* » (West 1994 : 5). Le niveau d'expertise des apprenants dans le domaine cible est un élément important. Un apprenant n'ayant jamais fait l'expérience de la situation cible peut, par exemple, difficilement déterminer avec rigueur et justesse les compétences qui lui seront utiles. De plus,

dans les domaines qui dépendent étroitement des contextes culturels nationaux (droit, comptabilité, finance, sciences humaines...), l'expression des besoins est souvent elle-même culturellement déterminée. En bref, les étudiants présentent souvent des besoins dont ils n'ont pas besoin en [langue 2]. Par exemple, les étudiants LANSAD de comptabilité veulent d'abord savoir comment nommer le plan comptable anglo-saxon parce que la comptabilité française

dispose de ce type de document et lui accorde une place centrale. Comme les Anglo-Saxons n'utilisent pas de plan comptable, ce besoin n'est pas pertinent et il doit être remplacé par un autre dont les étudiants n'ont pas conscience, le besoin de connaître les différents formats comptables en vigueur dans les pays anglo-saxons. [...] il apparaît difficile d'exprimer des besoins en [langue 2] lorsqu'ils sont conditionnés par le contexte de la [langue 1]. (Van der Yeught 2017 : 7)

Il convient donc de distinguer diverses catégories de besoins. Tom Hutchinson et Alan Waters différencient les besoins cibles (« *target needs i.e. what the learner needs to do in the target situation* ») et les besoins d'apprentissage (« *learning needs i.e. what the learner needs to do in order to learn* ») (1987 : 54). D'autres typologies ont également été proposées :

Dudley-Evans et St John (1998 : 122) [...] différencient les besoins objectifs et perçus qui peuvent être quantifiés (« *product-oriented target situation analysis* ») des besoins subjectifs et ressentis qui sont liés à des facteurs cognitifs et affectifs et sont, par conséquent, plus difficiles à quantifier (« *process-oriented learning situation analysis* »). Enfin, Mackay et Bosquet (In Purpura & Graziano-King 2004 : 3) distinguent les besoins présents et réels (ce pourquoi les apprenants ont besoin d'étudier) des besoins futurs et hypothétiques (ce pourquoi la langue leur sera utile dans le futur). (Braud 2008 : §6)

La démarche d'analyse des besoins que nous avons menée s'intéresse principalement aux besoins cibles (*target needs*), qui peuvent être subdivisés en deux catégories (Hutchinson & Waters 1987 : 55-57). D'une part, les besoins subjectifs qui concernent les désirs (*wants*), besoins ressentis par l'apprenant. D'autre part, les besoins objectifs qui comprennent les nécessités (« *necessities* », c'est-à-dire les besoins déterminés par l'analyse de la situation cible) et les lacunes (« *lacks* », la différence entre les compétences actuelles des apprenants et les compétences visées). Dans le cadre de nos recherches, nous souhaitons proposer une typologie des besoins langagiers cibles d'un public LANSAD spécifique (dans un premier temps, de l'ensemble des policiers français puis, dans un second temps, au sein de la PAF du Pas-de-Calais), à travers l'étude de situations cibles (*target situation analysis*). Notre objectif est « de savoir de quelles connaissances les apprenants auront besoin pour être performants dans la situation cible, c'est-à-dire la situation professionnelle dans laquelle ils seront amenés à mettre en pratique leurs connaissances » (Braud 2008 : §5). Nous souhaitons recenser les situations et les contextes de communication dans lesquels les policiers sont exposés à l'anglais dans le cadre de leur activité et cartographier les compétences langagières nécessaires :

Focusing on the *ends* constitutes a *target language (TL) use situation analysis*. This involves the analysis of situations in which the TL will be used. It considers what learners will have to do with the TL outside of the classrooms. It is characterized as a description of the characteristics of communication in terms of language contexts, themes, functions, and forms, so that long-range curricular goals can be determined. (Purpura & Graziano King 2004 : 4)

Nous adoptons une démarche similaire à celle engagée par Agnieszka Sendur dans le cadre de l'analyse des besoins langagiers des policiers polonais :

[We conducted] a target situation analysis – a study of how the target group [is] required to use the foreign language in the target situation. [...] to assemble the work-related situations in which police officers would find it necessary or useful to use English or another foreign language, and to discover which particular language abilities these circumstances would require. (2017 : 285)

Nous privilégions donc l'approche communicationnelle (à différencier, par exemple, de l'approche grammaire/traduction) :

The main novelty introduced by CLT [communicative language teaching] [in the 1970s] was the shift of focus towards the development of students' communicative competence, as opposed to their grammatical competence which made the essence of the majority of all previous approaches. Within CLT, the new vocabulary was acquired and practiced through students' involvement in various interactive activities aimed at enabling them to negotiate meaning and participate in communicative situations in various authentic contexts, simulating real-life experiences. (Trajkovska 2012 : 255-256)

L'intérêt de l'approche communicationnelle dans le cadre de l'enseignement de l'anglais aux policiers est soulignée par plusieurs auteurs (Mosallem 1984 ; Akyel & Yalcin 1991 ; Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015a) et fait consensus : « *As highlighted in previous studies related to the L2 English needs of police in various countries, there is a universal requirement for communicative competence* » (Holsworth 2019 : 65). Nous adoptons le positionnement de Jaclyn Gishbaugher dans son étude de la police indonésienne :

a communicative competence view of language learning, which emphasizes successful communication over mastery of individual, abstract language skills (Friedenberg et al. 2003, vii). Language learning activities are modelled so that “learners develop their ability not only to produce language but to produce extended sequences of language that are appropriate to a specific context and accomplish defined communication goals” (Friedenberg et al. 2003, viii), resulting in a context-based and integrated skills approach. For example, in the policing context, an officer would need the lexicon and discourse structure of rape investigation to help a victim of sexual violence, including the language to gather critical details and the sociolinguistic knowledge to use sensitive and reassuring language during the interview. (2015 : 87-88)

Afin d'affiner notre connaissance des situations cibles et de préciser le spectre des compétences à enseigner, il nous a paru pertinent de solliciter les professionnels du domaine car leur expertise offre un apport indéniable. Les informateurs en exercice « constituent souvent des sources parfaites quant au contenu de leur activité professionnelle » (Wozniak 2011 : 63). Nous avons bénéficié des connaissances dont disposaient des policiers français rencontrés au Commissariat

central de Nantes et à la PAF du Pas-de-Calais. Cependant, il est nécessaire de garder à l'esprit que

les experts [...] ont développé des automatismes ou des « connaissances compilées » dont Hoc nous rappelle « l'impossibilité d'y accéder directement par des techniques de verbalisation » (Hoc, 1991, p. 15), ce qui peut également inciter à ne pas limiter l'exploration des compétences à ce que ces professionnels experts sont capables d'exprimer. (Chauvigné & Coulet 2010 : 21)

Pour mener à bien notre recherche, il a été nécessaire de prendre en compte plusieurs perspectives et de multiplier les sources, dans une démarche de triangulation :

Triangulation is a procedure long used by researchers, e.g., ethnographers, working within a qualitative [...] tradition to help validate their data and thereby, eventually, to increase the credibility of their interpretations of those data. The process involves the researcher comparing different sets and sources of data with one another [...]. Triangulation can involve comparisons among two or more different sources, methods, investigators or (according to some experts) theories and sometimes combinations thereof [...]. (Long 2005 : 28)

Dans le cadre d'une analyse des besoins langagiers, le chercheur peut consulter de multiples acteurs : les experts du domaine de spécialité, les apprenants, les enseignants, les représentants de l'institution/l'entreprise. Plusieurs recherches traitant de l'enseignement de l'anglais à un public policier se fondent sur une triangulation des sources (Basturkmen 2010 ; Alhuqbani 2014b ; Sendur 2017). Alhuqbani (2014b) évalue la pertinence des formations en anglais proposées aux futurs policiers (*police cadets*) du King Fahd Security College en Arabie Saoudite, en interrogeant des enseignants, des élèves de l'école de police et d'anciens élèves devenus spécialistes du domaine. Cette triangulation a permis de mettre au jour l'inadéquation entre les besoins réels des policiers et le contenu des enseignements dispensés, initialement construits sur l'intuition des enseignants (*ibid.* : 1006-1007). La triangulation des sources est également parfois associée à une triangulation des méthodes de collecte des données afin de renforcer la crédibilité et la fiabilité des résultats obtenus (Wozniak 2010 : 245). Helen Basturkmen (2010) décrit les techniques d'analyse des besoins mobilisées par les concepteurs (*course designers*) d'un cours d'anglais policier (*English for Police Purposes*) destiné à des non-anglophones souhaitant faire carrière dans la police néo-zélandaise :

[They conducted] meetings with the police (notably those involved in recruitment and training) and visit[ed] key sites such as the Police College and the Central Police Station in the city. On a visit to the Police College they were able to observe a writing class and sessions in which recruits gave presentations as part of their regular training. They were also able to analyse written texts supplied by the police and to talk to some of the sergeants who directly supervise the training of officers at the college. The course developers also went on 'ride-alongs' (car-based-patrol), often at night, with recently qualified [...] members. Additionally, they carried out an assessment of the language proficiency of 14 potential participants (English as an Additional Language (EAL) members of PRECEP programme [Pre-College Employment

Programme, providing work experience before Police College, such as helping out on the public counter in police stations]) using standardized and self-assessment instruments. (2010 : 72-73)

Dans le cadre de notre étude, nous avons pu bénéficier de l'apport de différentes sources car nous nous sommes entretenue avec des professionnels du domaine (qui ont le double statut d'experts et d'apprenants potentiels), avec des enseignants d'anglais et des responsables de formation. L'enseignant de langue constitue une source intéressante car il « perçoit les besoins des apprenants en fonction de son expérience professionnelle, de ses connaissances sur le domaine de spécialité, des contenus qu'il estime nécessaires d'enseigner et de l'importance qu'il donne à son enseignement » (Braud 2008 : §7). Nous avons également échangé avec des responsables du centre de formation de Clermont-Ferrand, ce qui nous a éclairée sur la perspective institutionnelle car « [l]'institution a un point de vue plus matérialiste et pragmatique ; elle a des contraintes matérielles et temporelles » (Braud 2008 : §7). En parallèle à l'analyse des besoins, certains travaux soulignent la nécessité de mener une analyse des moyens (« *means analysis* ») (Holliday & Cooke 1982 ; Purpura & Graziano King 2004) afin de prendre en compte les contraintes institutionnelles, matérielles et temporelles existantes, tels que le cahier des charges imposé par l'institution, la durée et la périodicité des cours, le matériel à disposition ou l'hétérogénéité au sein d'un même groupe (en termes de niveaux de langue ou de spécialisation professionnelle, par exemple). Ces critères sont les constituants du « cadre didactique contraint » (Van der Yeught 2016b : §58-59). Les données qualitatives recueillies lors des entretiens ont été complétées par la réalisation d'observations *in situ* puis par des données quantitatives, à travers l'administration d'un questionnaire d'analyse des besoins langagiers. Nous avons collecté ces données afin de valider ou d'infirmer des hypothèses de recherche que nous avons élaborées au préalable.

Pour Catherine Resche, chaque chercheur doit « s'imposer une discipline rigoureuse dans la formulation la plus claire possible de ses hypothèses et dans la sélection la plus logique et fiable possibles du corpus qui lui permettra d'atteindre ses objectifs en garantissant sa crédibilité » (2001 : 45). Préalablement à la collecte des données, nous avons défini des hypothèses :

Les hypothèses sont des affirmations provisoires destinées à être vérifiées, c'est-à-dire confirmées, infirmées ou nuancées (Quivy & Van Campenhout 2006 : 113-114). C'est de la vérification des hypothèses que des conclusions fiables et valides peuvent être tirées. (Braud 2010 : §10)

Dans un premier temps, nous postulons qu'il existe des besoins en langue anglaise au sein de la Police nationale. Cette macro-hypothèse nous a conduite à élaborer cinq micro-hypothèses :

- (1) Les contextes d'exposition des policiers français à la langue anglaise sont multiples et variés.
- (2) L'exposition des policiers français à la langue anglaise est liée à la mondialisation et au développement de l'anglais comme *lingua franca*.
- (3) Les besoins en anglais (type de besoins, fréquence) varient en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice.
- (4) La compréhension et l'expression orales sont les compétences les plus fréquemment utilisées.
- (5) Le niveau d'anglais (général et professionnel) global est relativement faible au sein de la Police nationale.

Toutefois, « [d]ans la mesure où notre objet d'étude ne nous était pas familier initialement, et où peu d'études linguistiques lui avaient été consacrées, nous sommes toutefois restée ouverte aux éventuelles hypothèses supplémentaires qui pouvaient émerger de l'étude » des données collectées (Gaillard 2019 : 106). Nous étions en effet consciente qu'il est important

de ne pas se laisser enfermer dans le cadre rigide d'une hypothèse de départ. Il s'agit de maintenir du mieux possible une dialectique de recherche entre le posé et le donné, entre l'hypothèse et sa vérification. L'équilibre, s'il n'est pas facile à maintenir, est néanmoins capital. (Martin 1997 : §18)

Après avoir précisé nos objectifs et hypothèses de recherche, nous exposons à présent les méthodologies retenues pour collecter des données sur les besoins langagiers des policiers français.

7.3.2. Méthodologie de la collecte des données pour l'analyse des besoins langagiers des policiers français

Nous avons fait le choix d'adopter une démarche de triangulation, « l'objectif étant de prendre en compte des données et des points de vue les plus variés et divers possibles tout au long du processus de recherche » (Wozniak 2011 : 59). Afin d'obtenir des résultats valides et fiables, une triangulation des méthodologies de recherche et des sources a été envisagée. Nous avons mené des entretiens exploratoires, effectué des observations *in situ* non participantes et participantes et eu recours à un questionnaire d'analyse des besoins langagiers. Nous avons donc emprunté des outils méthodologiques à différents champs disciplinaires des sciences humaines et sociales, et principalement à l'ethnographie et à la didactique des langues, qui se nourrissent elles-mêmes de multiples disciplines contributives, telles que la linguistique, la psycholinguistique, la sociolinguistique, la sociologie, la psychologie ou les sciences cognitives

(Sarré 2017 : 55). Toutefois, « [l]a pluridisciplinarité a cependant ses limites et ses exigences, dans la mesure où chaque discipline relève d'une formation spécifique : on ne s'improvise pas plus historien que sociologue » (Fohlen 2001 : 307) ou didacticien. Nous nous sommes donc appuyée sur des méthodologies existantes afin de réaliser notre analyse des besoins. Au cours de nos recherches, nous avons également pris soin de multiplier nos sources en nous entretenant avec une importante variété d'interlocuteurs. Nous avons échangé avec des personnels policiers actifs de différents services, grades, zones géographiques (policiers de Nantes, de Calais et détachés à l'étranger) et genres (bien qu'il s'agisse majoritairement d'hommes). En parallèle des échanges avec ces spécialistes du domaine, nous avons également sollicité des interlocuteurs extérieurs à ce milieu spécialisé, mais entretenant des contacts étroits et réguliers avec la Police nationale, tels que des formateurs d'anglais (Nîmes, Clermont-Ferrand) et des traducteurs interprètes effectuant des missions auprès des services de police.

La triangulation des sources et des données offre l'occasion de limiter nos biais :

[L]e chercheur ne peut à aucun moment prétendre à une parfaite objectivité, mais il se doit cependant de rechercher une certaine transparence dans son travail en tentant d'identifier tout ce qui peut influencer celui-ci et en l'explicitant aussi clairement que possible. (Peynaud 2013 : 81)

Ces biais peuvent être induits par notre statut de chercheuse (par exemple, « les questions du genre – féminin –, du statut social – enseignante chercheuse à l'université » Wozniak 2019 : 74), nos préconceptions ou notre connaissance *a priori* du domaine spécialisé à travers l'étude préalable du milieu policier en contexte anglophone. De même, « les résultats de[s] [...] entretiens sont à interpréter au prisme des biais de nos interlocuteurs, dont les origines sociales et professionnelles et les expériences individuelles ont participé à façonner la vision qu'ils ont du monde dans lequel ils interagissent » (Gaillard 2019 : 61). Par ailleurs, il convient de souligner que, dans certains cas, « [s]i elle n'est pas refusée ou interdite par l'institution, l'enquête risque d'être entièrement dirigée, guidée, par la direction de l'établissement qui cherchera à en contrôler le déroulement de bout en bout » (Beaud & Weber 2010 : 23). Lors de nos recherches au sein de la Police nationale, le déroulé des journées était planifié à l'avance par un policier encadrant référant à qui nous avions au préalable présenté notre objet de recherche et nos attentes. Les contraintes portant sur la tenue de nos recherches ont toutefois été relativement faibles. Le programme initialement prévu a parfois été amendé afin de prolonger certaines interactions, d'observer d'autres services dont l'étude nous paraissait pertinente pour notre recherche ou d'assister à des événements initialement non prévus, mais

rendus possibles grâce au déroulé d'une enquête en cours. Nous avons pu bénéficier d'une autonomie importante, nous rendre dans plusieurs services et échanger librement avec de nombreux interlocuteurs. La quasi-totalité de nos entretiens se sont tenus en l'absence de supérieurs hiérarchiques. En revanche, pour des raisons de sécurité lors de nos déplacements sur les différents sites de la PAF du Pas-de-Calais (Commissariat, aubettes de tourisme, aubettes de fret, CCIC...), nous avons toujours été accompagnée d'un membre du personnel policier encadrant et n'avons pas pu nous rendre au Centre de Rétention Administrative (CRA) de Coquelles.

Nous nous sommes donc efforcée de « toujours garder à l'esprit l'objectif de montée en généralité et de synthèse finale et éviter les éventuels biais (qu'ils soient totalisants, indigènes ou élitistes) » (Maroy 1995 : 104, cité par Wozniak 2019 : 89). Nous proposons donc à présent d'explicitier le « contexte de production » des « données d'enquêtes » (Beaud & Weber 2010 : 17) car :

[O]ne of the most basic actions one can undertake to develop a critical stance is to make one's epistemological and theoretical background explicit, because this background "(implicitly or explicitly) informs the questions that researchers ask; the assumptions which we make; and the procedures, methods and approaches we use to carry out research" (Norton 1995 : 569). (Dressen-Hammouda 2013 : 505)

Nous détaillons tout d'abord le cadre méthodologique retenu pour les entretiens puis pour les observations *in situ* menées à Nantes et à Calais et, dans un dernier temps, nous présentons le questionnaire d'analyse des besoins diffusé au sein de la PAF du Pas-de-Calais.

7.3.2.1. Méthodologie des entretiens

Lors de nos séjours sur le terrain au Commissariat central de Nantes et à la Police Aux Frontières de Calais¹⁴⁹, notre venue était toujours annoncée au préalable par les responsables hiérarchiques dans des communiqués internes (notes de service). Cependant, peu d'informations étaient diffusées sur le contenu exact de nos recherches. Nous avons donc veillé à débiter toute interaction prolongée par une présentation de nos travaux et une clarification du cadre contractuel de la communication :

Pour instaurer un cadre contractuel initial, l'interviewer doit annoncer à l'interviewé les motifs et l'objet de sa demande, et garantir la confidentialité de l'entretien. [...] L'objet de la demande d'interview est défini par le thème à explorer et le type de participation attendue : type de

¹⁴⁹ Ce fut également le cas au Centre de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand.

questions et durée de l'entretien. [...] De la clarté de cette présentation dépend la confiance nécessaire à l'établissement du dialogue. (Blanchet & Gotman 2013 : 73)

La durée des entretiens était très variable (d'une vingtaine minutes à près de deux heures). Elle dépendait du temps dont disposait l'enquêté pour nous recevoir au moment de notre venue (parfois inopinée) dans leur bureau, auquel nous avons, en général, été conduite par notre précédent interlocuteur (collègue, responsable hiérarchique ou subalterne). Dans la majorité des cas, nous n'avions aucune connaissance préalable des interlocuteurs que nous allions rencontrer. Après un bref exposé de l'objet de notre venue, les premières minutes de l'entretien portaient donc sur la clarification du profil de l'interlocuteur (sa fonction, éventuellement son grade, ses missions). Nous prenions également en compte tous les indices à notre disposition, tels que les éléments énoncés explicitement par l'interlocuteur ou par la personne nous ayant mis en relation, mais aussi les informations visuelles (galons présents sur les uniformes, plaque apposée sur la porte ou sur le bureau, informations inscrites sur les cartes de visite, etc.). Dans la plupart des cas, les entretiens avaient lieu dans le bureau des policiers, or « [d]ans son bureau, l'interviewé s'inscrit davantage dans un rôle professionnel qui facilite la production d'un discours soutenu et maîtrisé sur des thèmes opératoires » (Blanchet & Gotman 2013 : 68). Nous avons parfois été amenée à interroger simultanément deux policiers partageant le même bureau. Ces six entretiens collectifs sont signalés par la mention « EColl ».

Ces mises en contact successives nous ont permis d'accumuler de multiples données provenant de diverses sources en peu de temps. Cependant, cette approche implique de faire preuve de réactivité, d'une attention soutenue et d'efficacité, concernant à la fois les questions posées et la prise de notes. Afin de nous assurer du caractère efficace de chaque entretien, nous avons fait le choix méthodologique de nous servir d'un guide d'entretien :

Il s'agit d'un système organisé de thèmes, que l'interviewer doit connaître sans avoir à le consulter, à le suivre ni à le formuler sous forme de questionnaire. En effet, ce guide a pour but d'aider l'interviewer à *improviser* des relances pertinentes sur les différents énoncés de l'interviewé, au moment même où ils sont abordés. Cette technique permet donc, du moins en principe, à la fois d'obtenir un discours librement formé par l'interviewé, et un discours répondant aux questions de la recherche. (Blanchet & Gotman 2013 : 62)

Cependant, nous avons mis en œuvre un guide d'entretien aux lignes directrices flexibles,

afin de ne pas placer l'interlocuteur « dans la position de 'répondant' à une série limitée de questions, qui peut leur paraître rapidement fastidieuse » (Beaud 1996 : 240) mais au contraire, de lui permettre de développer son propre discours de façon à recueillir un maximum d'informations. (Wozniak 2011 : 103-104)

L'objectif était le suivant :

amener la personne interrogée à s'exprimer avec un grand degré de liberté sur les thèmes suggérés par un nombre restreint de questions relativement larges, afin de laisser le champ ouvert à d'autres réponses que celles que le chercheur aurait pu explicitement prévoir dans son travail de construction. Ici, les questions restent donc ouvertes et n'induisent ni les réponses, ni les relations qui peuvent exister entre elles. (Quivy & Van Campenhout 2006 : 167)

Tout d'abord, nous avons effectué « un premier travail de traduction des hypothèses de recherche en indicateurs concrets et de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés) » (Blanchet & Gotman 2013 : 58). À partir des micro-hypothèses de recherche élaborées au préalable (présentées en section 7.3.1.2.), nous avons établi une liste d'indicateurs et de questions (tableau 14) ayant pour but d'amener les policiers nantais et calaisiens rencontrés à s'exprimer sur diverses thématiques liées à l'emploi de l'anglais dans la Police nationale, puis plus spécifiquement lors de l'exercice de leurs fonctions (pratiques professionnelles, compétences linguistiques mobilisées, niveau de compétence, formation).

Tableau 14 : Indicateurs et exemples de questions pour les entretiens avec des policiers français

Indicateur	Exemples de questions
Exposition à l'anglais au sein de la Police nationale	Dans quels contextes des policiers français peuvent-ils être exposés à la langue anglaise ? D'après vous, quels sont les services de la Police nationale qui sont régulièrement exposés à l'anglais ? Quels agents sont seulement ponctuellement exposés à l'anglais ?
Pratiques professionnelles	Dans quels cadres êtes-vous exposé à la langue anglaise ? À quelle fréquence ? Avec quels types d'interlocuteurs avez-vous recours à l'anglais (collègues policiers anglophones, mis en cause, victimes/témoins, autres ?) ? Avez-vous recours aux services de traducteurs interprètes ? Pour quels types de missions ? À quelle fréquence ?
Compétences linguistiques mobilisées	Lors de l'exercice de vos fonctions, êtes-vous amené à converser oralement en anglais ? Lors de l'exercice de vos fonctions, êtes-vous amené à rédiger des documents en anglais ? Lors de l'exercice de vos fonctions, êtes-vous amené à lire des documents en anglais ?
Niveau de compétence	Comment qualifieriez-vous votre niveau d'anglais ? Éprouvez-vous le besoin d'améliorer votre niveau d'anglais ?
Formation	Avez-vous suivi une ou des formation(s) en anglais au cours de votre carrière ? Que pensez-vous du catalogue de formations d'anglais proposé ?

Les questions ont bien entendu été adaptées au profil des interlocuteurs : « [b]ien que nous ayons privilégié une certaine forme de continuité, il convient de souligner que nous n'avons pas posé systématiquement les mêmes questions, mais que celles-ci ont souvent été adaptées en fonction des propos et de la fonction de notre interlocuteur » (Gaillard 2019 : 90-91). Nous avons balayé l'ensemble du spectre des indicateurs lors de nos entretiens avec des policiers à Nantes et à Calais. Les entretiens nous ont permis d'enquêter à la fois sur les pratiques des répondants, c'est-à-dire « les faits objectifs » (Bernard 1987, cité par Beaud & Weber 2010 : 229) et leurs représentations, « les jugements sur les faits » (*ibid.*). Nous avons acquis une meilleure connaissance du milieu policier français, mais également des situations cibles et des besoins langagiers ressentis par ses membres.

Lors de nos entretiens ou communications écrites avec des formateurs d'anglais (école de police de Nîmes, École Nationale Supérieure de la Police, Centre de formation de Clermont-Ferrand), nos questions ont davantage porté sur les dispositifs de formation existants et sur l'évaluation du cadre didactique contraint, aspects que nous détaillons dans le chapitre 9, section 9.1. Ces échanges ont toutefois permis de recueillir certaines données concernant le profil des apprenants (types de besoins en anglais lors de l'exercice de leurs fonctions, niveau de langue), les services les plus demandeurs de formations en anglais et les besoins perçus par l'institution.

Nous nous sommes également entretenue avec quatre traducteurs interprètes. À l'occasion d'un colloque international¹⁵⁰, nous avons rencontré puis mené un entretien avec un traducteur qui effectue ponctuellement des missions de traduction pour Interpol. Cet événement scientifique nous a également permis d'obtenir les coordonnées d'une interprète assermentée (anglais/espagnol/français) travaillant pour la police et nous l'avons rencontrée le 23 août 2019. Enfin, lors de notre séjour à Calais, nous avons pu nous entretenir avec deux traducteurs interprètes (anglais/français et arabe/kurde/français). Nos questions ont, notamment, porté sur les spécificités de leurs missions auprès de la police, les compétences linguistiques et langagières mobilisées, et la médiation à l'œuvre lors d'une audition de mis en cause.

Nous étions avertie que, « [d]ans ses interactions avec les enquêtés, l'angliciste de spécialité devra également se plier à de petits tests de confiance » (Wozniak 2019 : 95). Lors de notre premier échange avec un Commissaire divisionnaire de police, de nombreuses questions nous

¹⁵⁰ Le colloque « Traduction spécialisée et entreprises » organisé par le Laboratoire du CRINI (Université de Nantes), les 16 et 17 mai 2019.

ont été posées sur notre objet d'étude, nos intentions de recherche, les raisons ayant motivé ce type d'étude et les débouchés envisagés. À la énième question, notre interlocuteur s'excuse et justifie : « Encore une question, désolé... Après tout, vous avez contacté la police, vous vous exposez à cela ». En enquêtant sur des enquêteurs professionnels, nous nous exposions effectivement à ce que notre projet et nos intentions soient examinés à la loupe. Afin de faire accepter notre présence et de renforcer notre crédibilité, il a parfois fallu montrer que nous avions des connaissances solides sur le domaine étudié. À titre d'exemple, nous avons répondu à plusieurs questions sur les pratiques des policiers américains et britanniques (notamment en ce qui concerne les techniques d'interrogatoire) et l'un de nos interlocuteurs a testé notre connaissance de l'origine du terme « bobby », surnom donné aux policiers anglais¹⁵¹. Plusieurs interlocuteurs policiers rencontrés ont souligné que les études de terrain (observations *in situ* et entretiens) au sein de la police sont très rares en France et que notre démarche attirait la curiosité¹⁵² et parfois même la méfiance. Damien Cassan, qui a mené une enquête ethnographique sur l'intégration professionnelle des policiers en France et en Angleterre entre 2000 et 2005 déclare :

Dans un univers policier caractérisé par la culture du secret et une certaine méfiance vis-à-vis des non policiers (c'est surtout le cas en France pour ce qui est de notre étude), [...] [n]ous avons dû régulièrement batailler contre la méfiance, l'« évitement », voire une sorte de « peur » que suscitait une présence extérieure intrusive (où même après une présence prolongée et des contacts noués, on se méfiait encore de quelqu'un qui pouvait être un « espion du ministère »). Les relations distantes entre les différents corps hiérarchiques, notamment le manque de confiance de la base envers sa haute hiérarchie, explique en partie ces difficultés (on pense ici à l'opposition entre la culture de la patrouille et celle du management policier de Ianni et Reuss-Ianni, 2005). (2011 : 362)

Lors de nos rencontres avec des policiers, nous insistions tout particulièrement sur les dimensions linguistiques et didactiques de nos travaux. Nous avons soigneusement présenté le fondement scientifique de nos recherches, de façon à les distinguer d'un travail d'« espionne du ministère » (pour reprendre le terme de Cassan, *ibid.*) ou de « journaliste infiltrée »¹⁵³. À plusieurs reprises, nous avons été mise en garde concernant les impératifs de réserve et de confidentialité, reçu les consignes de ne pas citer nommément les interlocuteurs rencontrés ni

¹⁵¹ « Bobby » est un surnom donné aux policiers anglais en référence à Sir Robert Peel. Il a réorganisé les forces de police londoniennes (*Metropolitan Police Act* de 1829) et est considéré comme l'un des pères fondateurs de la police moderne.

¹⁵² À Clermont-Ferrand, nous avons été photographiée devant le logo de la DCRFPN aux côtés de l'un des responsables de la section Anglais et notre venue a fait l'objet d'un article sur l'Intranet du service.

¹⁵³ Le journaliste Valentin Gendrot a rejoint la Police sous couverture pendant deux ans puis a publié *Flic : Un journaliste a infiltré la police* (2020), ouvrage dans lequel il évoque la précarité des conditions de travail, le suicide d'un collègue du commissariat, les propos racistes et les violences dont il a été témoin.

de faire usage d'informations ou de citations qui pourraient porter préjudice à l'institution (ou à certains policiers auprès de leurs supérieurs hiérarchiques). L'un de nos interlocuteurs évoque « la méfiance des collègues à l'égard des extérieurs », en raison de « mauvaises expériences par le passé » (P-Fr-15(E ; 28.06.2021)). Nous nous sommes donc formellement engagée¹⁵⁴ : (1) à anonymiser les données recueillies et à les analyser en toute confidentialité, à des fins de recherche universitaire uniquement ; (2) à respecter scrupuleusement les impératifs de réserve¹⁵⁵ et de confidentialité ; et (3) à ne pas faire un usage préjudiciable des informations qui nous seront communiquées. Nous avons rédigé puis signé une déclaration de respect de confidentialité (Annexe 8) sanctionnant officiellement cet engagement, à la demande de la Direction interdépartementale de la PAF du Pas-de-Calais. La confidentialité est l'un des aspects inhérents au métier de policier afin, notamment, de respecter la présomption d'innocence du mis en cause, de préserver les victimes et les témoins ou la sécurité du policier et celle de sa famille dans certaines affaires. Pour ces raisons, nous avons soigneusement anonymisé les données recueillies et avons également jugé préférable de ne pas enregistrer les entretiens menés lors de nos séjours sur le terrain. Tous nos interlocuteurs nous ont cependant autorisée à prendre des notes pendant l'entretien. Nous nous sommes donc efforcée de retranscrire un maximum de réponses et d'informations obtenues, parfois *verbatim*. Ces notes manuscrites ont ensuite fait l'objet d'un archivage sur ordinateur (souvent dès le soir-même) puis d'une relecture attentive afin d'opérer un retour réflexif sur la pertinence de nos questions et des données collectées. Les données collectées lors des entretiens ont été complétées par des observations directes *in situ*.

7.3.2.2. Méthodologie des observations *in situ* à Nantes et à Calais

Notre objectif était d'assister à la réalisation d'actes constitutifs du domaine spécialisé afin d'enrichir notre connaissance générale des pratiques policières en contexte français et de nous familiariser avec des contextes dans lesquels les policiers français sont exposés à la langue anglaise. Nous souhaitons observer des « situation[s] sociale[s] [...] qu'il s'agit d'appréhender de façon profonde, précise, de façon large, avec le contexte adéquat, et de façon fiable »

¹⁵⁴ Cet engagement s'applique aux entretiens ainsi qu'aux observations *in situ*.

¹⁵⁵ Nous pensons, notamment, au cas de Sebastian Roché, sociologue et chercheur au CNRS, qui indique avoir été écarté par l'École nationale supérieure de la police (en août 2019) et dans laquelle il enseignait depuis 26 ans. D'après lui, la fin de cette collaboration serait due aux propos critiques qu'il a tenus dans les médias et sur les réseaux sociaux concernant l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre et les violences policières lors de gestion du mouvement des « gilets jaunes » (Leprince & Bichler, *France Culture*, 2019).

(Arborio 2007 : 28). Nous avons donc fait le choix méthodologique de réaliser des observations directes car :

[1]’observation directe présente un intérêt certain pour révéler les activités réelles plutôt que celles rapportées par les individus observés. De nombreux facteurs comme la désirabilité sociale peuvent en effet affecter la qualité des données obtenues par les techniques indirectes telles que les questionnaires, les entretiens... (Norimatsu & Cazenave-Tapie 2017 : 532)

Cette pratique consiste à « observer, voir, écouter » (Arborio 2007 : 30) et offre la possibilité de limiter les biais des données récoltées lors d’observations indirectes (entretiens, questionnaires, etc.) :

L’observation directe est aussi le seul moyen d’accéder à certaines pratiques : lorsque celles-ci ne viennent pas à la conscience des acteurs, sont trop difficiles à verbaliser ou au contraire, font l’objet de discours préconstruits visant au contrôle de la représentation de soi, voire lorsque ceux-ci ont le souci de dissimuler certaines pratiques. (*ibid.* : 26)

Ces observations ont été envisagées en complément des entretiens car :

On peut [...] considérer que la démarche de la didactique professionnelle, fondant la conception de formation professionnelle sur l’analyse de l’activité des professionnels, peut offrir des perspectives de travail intéressantes, notamment pour faire émerger des compétences qui ne sont pas spontanément exprimées alors même qu’elles peuvent s’avérer « stratégiques » ou « critiques » (Pastré, 1999 ; Sanchez, 2004) dans la pratique professionnelle. (Chauvigné & Coulet 2010 : 21)

Nous avons conduit deux vagues d’observations : la première à Nantes et la seconde à Calais. Au Commissariat central de Nantes, nous avons acquis une meilleure connaissance des genres discursifs oraux spécialisés (auditions de police, appel de notification au parquet, appels du 17, échanges radios). Ces observations ne sont pas *a priori* directement utiles à notre démarche d’analyse des besoins en langue anglaise. Elles demeurent toutefois pertinentes car elles nous offrent la possibilité de mieux comprendre l’univers professionnel dans lequel les policiers français évoluent, ainsi que les réalités et contraintes inhérentes à leur métier, et donc d’appréhender les spécificités du public LANSAD ciblé. La seconde vague d’observations, destinée à l’étude des contextes d’exposition des policiers français à la langue anglaise, s’est déroulée à l’occasion de notre venue à Calais (nous y incluons également l’audition de victime, réalisée en présence d’une interprète traductrice anglais/français au Commissariat de Nantes). Nous avons pu assister à de multiples contextes d’exposition à l’anglais : contrôles en aubette, auditions de police en présence de traducteurs interprètes, identification judiciaire, réunions au

sommet avec des homologues anglais. L'étude de ces situations cibles nous a permis d'enrichir notre analyse des besoins langagiers au sein de la PAF du Pas-de-Calais.

L'observation est un « triple travail de perception, de mémorisation et de notation » (Beaud & Weber 2010 : 125). Nous nous sommes intéressée au contenu des échanges, à travers l'étude des enjeux et des objectifs de la situation de communication, des thématiques abordées, de la terminologie et des stratégies discursives et rhétoriques employées, des difficultés de compréhension liées à l'emploi de l'anglais. Nous avons aussi effectué un repérage spatio-temporel afin de contextualiser les données recueillies. Nous avons, notamment, mémorisé le déroulement chronologique des faits, les lieux et les positions des enquêtés et de certains objets. Grâce à notre statut d'observatrice, nous avons également pu « poser des questions [...], accéder à des documents [nous] aidant à décrypter [nos] observations [...], prendre des notes en toute situation [et] demander à passer de service en service pour accéder à une variété de pratiques » (Arborio 2007 : 29). Nous avons suivi les conseils de Stéphane Beaud et Florence Weber :

Recueillez systématiquement tout ce qui traîne, procurez-vous, avant ou après, les textes des discours, ramassez des objets [...] Notez [...] dans quelles conditions vous les récoltez, à quel moment ils sont distribués, si tout le monde en est destinataire, si vous avez eu à les demander. (2010 : 137)

Nous avons pu collecter différents types de documents : des procès-verbaux d'auditions, un exemplaire du formulaire anglais-français de pré-déclaration de plainte distribué aux plaignants anglophones, un descriptif des règles d'application des indicatifs radio de la sécurité publique, un dossier distribué aux participants d'une formation en anglais dispensée par le Collège Européen de Police (CEPOL), des descriptifs des objectifs et des programmes de formations en anglais, des glossaires destinés aux gardes-frontières, un mémento professionnel français-anglais à l'usage des fonctionnaires de la Police aux Frontières ainsi qu'un exemplaire d'un test de positionnement destiné à l'ensemble des effectifs en poste frontière et la synthèse des résultats obtenus. Il nous a semblé essentiel de tenir un journal de terrain (ou journal de bord) :

Le journal de terrain est l'outil principal de l'ethnographe [...]. C'est un journal de bord sur lesquels sont notés, jour après jour, dans un style télégraphique, les événements de l'enquête et la progression de la recherche [...], [la] description des lieux, des événements, des personnes et des choses. (*ibid.* : 78)

En effet, nous étions consciente que

Toutes ces informations recueillies par observation directe, qu'elles soient systématiques ou ciblées, n'ont d'intérêt qu'à condition d'avoir été notées ou enregistrées sur un journal de terrain

pour être exploitées et d'être mobilisées à l'appui des analyses présentées dans le compte rendu final. (Arborio 2007 : 32)

À l'instar des entretiens, nous nous sommes engagée à anonymiser les données recueillies, à respecter les impératifs de réserve et de confidentialité et à ne pas faire un usage préjudiciable des données recueillies. Après l'enquête, le journal de terrain a été utile « pour restituer la chronologie de l'enquête et remettre chaque document dans son contexte [et] pour isoler des récits d'observation significatifs » (Beaud & Weber 2010 : 204). Nous avons accordé une attention particulière à la prise de note puis à la mise en forme de nos données une fois le séjour sur le terrain achevé :

Si l'observation directe réclame un travail d'intégration à la situation, si les impressions ressenties par l'observateur ont un intérêt heuristique, si des interprétations émergent dans le temps même de l'observation *in situ*, l'analyse ne s'arrête pas quand l'observateur quitte le terrain ni ne se limite à ce qui a marqué sa mémoire au point qu'il l'a toujours en tête après des semaines d'investigation. L'analyse se précise, se systématise après. Pour être exploitables à ce moment-là, les données d'observation doivent avoir été mises en forme. La manière la plus évidente est la description détaillée de ce que l'observateur a vu ou entendu. Décrire les éléments de la scène, [...] les enchaînements d'actions qui font la situation observée, le détail des gestes, l'ordre des prises de parole, les compétences, les arguments sollicités. (Arborio 2007 : 31)

Dans de rares occasions, notre démarche a pris la forme d'observations participantes, lors de « formes de participation minimale, consistant par exemple à apporter ponctuellement son aide » (*ibid.* : 29). L'un de nos interlocuteurs nous a demandé de traduire certains passages d'un message téléphonique vocal laissé par un collègue américain. Lorsque nous avons assisté à une identification judiciaire (prise d'empreintes digitales et photographies d'identité judiciaire), nous avons été sollicitée par la policière pour la traduction d'un terme. Cependant, les observations menées étaient en grande majorité non participantes, dans la mesure où :

l'observateur se fait physiquement le plus discret possible, par souci de ne pas modifier la situation naturelle. [...] Dans cette démarche dite « non participante », [...] [l']observateur [est] non interventionniste mais visible aux yeux des participants. (Norimatsu & Cazenave-Tapie 2017 : 530)

Nous avons toutefois conscience des biais introduits par la seule présence du chercheur :

il y a fort à parier que les acteurs modifient leurs comportements du fait même de la présence d'un observateur : parce qu'ils ont des choses à dissimuler, parce qu'ils souhaitent contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes ou encore par bonne volonté, souhaitant aider l'enquêteur dans ce qu'ils perçoivent comme ses objectifs. (Arborio 2007 : 28)

Richard Leo a mené une analyse des auditions de police en contexte américain et déclare :

It is a methodological truism that the field researcher inevitably influences the environment in which he participates during the very process of observation. These so-called “observer effects” may contaminate the data that the participant observer seeks to collect. In the context of my research, my presence may have altered the behavior of the detectives during the custodial interrogations I observed. Indeed, whether the participant observer alters the behavior of law enforcement officers by his mere presence is a classic methodological problem that has bedeviled sociologists of policing since Westley’s groundbreaking field research more than forty years ago. It stands to reason that the presence of a third party influences police behavior, yet the precise outcome of this effect is often difficult, if not impossible, to accurately assess. (1996 : 270)

Afin de limiter ces biais, nous avons combiné ces observations à d’autres techniques d’investigation. Stéphane Beaud et Florence Weber « déconseill[ent] l’observation ‘pure’, son usage exclusif, et [...] recommand[ent] un mixte d’entretiens et d’observations » (2010 : 126) car « l’observation reste le principal outil de l’ethnographe, sa meilleure arme », mais l’« entretien en est le complément plus ou moins indispensable » (*ibid.* : 155). Lorsque nous en avons eu la possibilité, nous avons échangé (avant et/ou après) avec les acteurs des interactions observées. Nos questions portaient sur les échanges observés et s’appuyaient également sur le guide d’entretien décrit précédemment.

Les entretiens et les observations *in situ* que nous avons menés nous ont permis de recueillir des données qualitatives et nous les avons complétées avec des données à caractère quantitatif, grâce à la diffusion d’un questionnaire d’analyse des besoins langagiers au sein de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais.

7.3.2.3. Méthodologie du questionnaire d’analyse des besoins (PAF du Pas-de-Calais)

Afin de compléter notre inventaire systématique des besoins langagiers au sein de la Police nationale, nous avons souhaité mener une étude de cas en nous intéressant plus spécifiquement à la Police aux Frontières du Pas-de-Calais et aux besoins langagiers de ses agents. Après avoir réalisé des entretiens et des observations sur le terrain à Calais, nous avons diffusé un questionnaire d’analyse des besoins langagiers, pour interroger un panel assez large afin d’obtenir un échantillon représentatif : « *using a sufficiently large sample can assure a reasonable degree of generalizability to the population under study* » (Lepetit & Cichocki : 385). Notons que les résultats obtenus sont généralisables à l’échelle de la PAF du Pas-de-Calais, mais ne le sont pas à l’échelle de la Police nationale car il s’agit seulement d’une section spécialisée qui entretient, de surcroît, des liens étroits avec des ressortissants étrangers (qu’ils

soient britanniques ou non) en raison de ses missions et de son positionnement géographique. Nous postulons qu'il existe des besoins langagiers accrus en langue anglaise au sein de la PAF du Pas-de-Calais, raison pour laquelle cette étude de cas nous a paru pertinente.

Le questionnaire est un outil méthodologique souvent employé dans les démarches d'analyse des besoins, comme le soulignait Richard West dès 1994 : « *the questionnaire is now established as the most common method of needs analysis* » (p. 7). Il convient toutefois de s'interroger sur le type de données recueillies :

[L]'utilisation d'un tel outil impose au chercheur de s'interroger sur la validité d'une démarche qui implique que la réalité sociale peut être représentée par des données chiffrées ; en d'autres termes, sur la question de l'appréhension de la réalité des faits sociaux par la donnée quantitative empirique. Ceci impose une réflexion sur la qualité et le statut des résultats obtenus. De notre point de vue, il est donc apparu essentiel de garder à l'esprit, dans l'analyse de nos données, que ces résultats présentaient un point de vue sur le réel, mais absolument pas une vision objective, « pure ». En effet « ce qui rend un matériel 'objectif' (au sens sociologique), c'est le degré élevé d'explicitation des critères par lesquels le réel est saisi » (Singly 2005 : 18). Une analyse réflexive sur notre démarche nous amène à conclure que cette représentation du réel à laquelle nous aboutissons à l'issue de l'analyse de nos résultats est, du moins partiellement, le résultat d'une construction[.] (Wozniak 2011 : 64)

Pour élaborer notre questionnaire, nous nous sommes appuyée sur les données recueillies lors des entretiens et des observations *in situ* réalisés à la PAF du Pas-de-Calais du 28 juin au 2 juillet 2021 et sur des travaux de chercheurs ayant mené des analyses des besoins en anglistique de spécialité. Nous pouvons, notamment, citer les questionnaires élaborés par Valérie Braud (2008) afin d'évaluer les besoins langagiers des auditeurs de justice de l'École nationale de la magistrature de Bordeaux et par Séverine Wozniak (2011) pour analyser les besoins des guides de haute montagne (professionnels juniors de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme et professionnels seniors). Nous nous sommes également inspirée de la méthodologie et des critères retenus par Elsayed Abo Mosallem dans son analyse des besoins des policiers égyptiens, par le biais d'une étude des situations cibles :

The questionnaire covered several areas: English language skills needed to carry out police duties, frequency of use of English on the job, features of inhibition or difficulty in using English, the officers' evaluation of their own ability to use English, and their evaluation of the importance of English for work performance and career advancement. The questions and responses were given in Arabic to avoid any misunderstanding. (1984 : 172)

Notre questionnaire (Annexe 9) comporte quarante-six questions, réparties en six axes principaux. Les premières questions (questions 1 à 7) sont conçues dans le but de recueillir des

informations sur le profil du répondant (âge, sexe, langue(s) maternelle(s), grade, fonction occupée, année d'entrée dans la police). Le deuxième axe d'étude (questions 8 à 13) s'intéresse à la biographie linguistique, et plus particulièrement à la formation reçue en anglais général et en anglais professionnel (anglais de la police). Dans un troisième temps, les questions (14 à 21) portent sur la fréquence des interactions impliquant l'anglais et sur les types d'interlocuteurs éventuels. La quatrième catégorie de questions (22 à 32) vise à évaluer les compétences linguistiques (compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale) mobilisées par les policiers lors de l'exercice de leurs fonctions. Le cinquième axe d'analyse (questions 33 à 41) est centré sur le niveau approprié de maîtrise de la langue et de compétence en fonction de différents paramètres. Enfin, les questions 42 à 45 évaluent l'intérêt porté les policiers à la fiction à substrat professionnel (FASP). Nous avons également ajouté, en fin de questionnaire, une question ouverte encourageant les répondants à partager leurs observations, remarques ou suggestions. Lors de la formulation des questions, nous avons veillé à :

ne mettre qu'une question par question ; proposer, pour les questions d'opinion ou d'attitudes, un continuum incluant des réponses extrêmes et des réponses 'centristes' ; éviter les négations et les doubles négations ; appréhender au mieux les intensités et les fréquences des pratiques ; maîtriser l'ordre des questions. (Singly 2005 : 80-83, cité par Wozniak 2011 : 66)

Pour les questions d'opinion ou d'attitude, nous avons eu recours aux continuums suivants : « Pas du tout d'accord/Plus ou moins d'accord/Tout à fait d'accord » et « Jamais/Rarement/Parfois/Souvent/Très souvent ». Pour certaines questions, nous avons envisagé que les choix proposés pouvaient être incomplets ou non-satisfaisants et avons ajouté l'option « Autre (merci de préciser) ». Les participants devaient répondre à toutes les questions afin de pouvoir soumettre leur contribution.

À la lecture des réponses au questionnaire, nous nous sommes aperçue que les questions ouvertes 6, 27 à 30 et 42 à 45 manquaient de précision, ce qui a engendré une importante diversité de réponses. Premièrement, la question 6 propose aux répondants d'indiquer leur « fonction ou service d'affectation » ; or ces deux notions ne relèvent pas du même paradigme. Le service dans lequel un policier est affecté (« PAF de Douvres », « Brigade mobile de recherche », « Unité judiciaire », par exemple) diffère de la fonction qu'il occupe (« commandement de nuit », « garde-frontière »). Deuxièmement, les questions ouvertes 27 à 30 portent sur l'explicitation des contextes d'interaction avec des anglophones (Q27) et des non-anglophones (Q28) lors d'une conversation d'ordre général et avec des anglophones (Q29) et des non-anglophones (Q30) lors d'une conversation professionnelle. Ces questions avaient

pour objectif d'identifier des genres discursifs oraux impliquant une exposition à la langue anglaise. Toutefois, les réponses portent sur les différents types de contextes d'interaction mais également sur les divers interlocuteurs (« voyageurs », « collègues du port de Douvres », « police britannique », « douanes GB », etc.) et sur le contenu des échanges et les thématiques abordées (« renseignement », « accompagnement », « la famille », « le voyage », « contrôles », « questions d'ordre général »). Par ailleurs, comme Séverine Wozniak, nous remarquons que « les professionnels français semblent avoir pour certains une conception erronée de la notion de discours spécialisé » (2011 : 70). À titre d'exemple, l'un des participants a employé le même énoncé (« questions d'ordre général ») pour illustrer les contextes d'exposition à l'anglais, à la fois, lors d'une conversation d'ordre général et lors d'une conversation professionnelle. Troisièmement, les questions 42 à 45 sont consacrées à l'intérêt porté à la fiction à substrat professionnel (FASP). Nous souhaitons recueillir des exemples précis et concrets (c'est-à-dire des titres de séries, de films ou de romans, par exemple) d'œuvres de fiction policière d'auteurs anglophones regardées en anglais (Q42) ou en français (Q43) ou lues en anglais (Q44) ou en français (Q45). De nombreux répondants n'ont pas donné d'exemples précis d'œuvres de fiction mais ont plutôt indiqué les types et genres de fiction regardés/lus (« séries », « films », « documentaires », « romans policiers », « bandes dessinées », « biographies »...), les médiums de diffusion (« Netflix », « YouTube », « télévision ») ou la langue de visionnage (« VOST »). Ces réponses génériques (et non spécifiques) nous empêchent d'identifier avec précision des exemples de FASP qui intéressent le public cible. En dernier lieu, nous pensons qu'il aurait été intéressant d'ajouter au questionnaire d'analyse des besoins une question pour que les répondants puissent évaluer leur propre niveau d'anglais (en employant, par exemple, la gradation suivante : utilisateur élémentaire, indépendant ou expérimenté).

Afin de faciliter la diffusion à un large panel puis la collecte et l'analyse des données, nous nous sommes servie de l'outil Google Form. Cette application offre la possibilité de créer un formulaire en ligne avec différents types de questions et de réponses puis de le transmettre aux répondants par le biais d'un lien hypertexte. Avec le concours de la Direction interdépartementale de la Police aux Frontières à Calais, nous avons établi que la période la plus propice pour l'administration du questionnaire serait aux mois de septembre et d'octobre. Le 24 septembre 2021, le questionnaire a été transmis par voie électronique via la liste de diffusion du personnel policier de la PAF accompagné d'un texte explicatif que nous avons au préalable rédigé :

Dans le cadre d'un travail de recherche en anglais de spécialité (anglais policier), un questionnaire destiné à cerner les contextes d'emploi et besoins en langue anglaise au sein de la PAF du Pas-de-Calais a été établi, avec l'accord de la Direction interdépartementale. Vous êtes invités à remplir ce questionnaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant :

[Lien hypertexte]

Les données recueillies sont anonymisées et seront analysées en toute confidentialité, à des fins de recherche universitaire uniquement. Le temps de réponse estimé est inférieur à 10 minutes et la date limite pour remplir le questionnaire a été fixée à fin septembre. Pour toute question, vous pouvez contacter Audrey Cartron : audrey.cartron@univ-nantes.fr
Merci d'avance pour votre coopération.

Nous avons pris soin d'assurer une diffusion du questionnaire par voie hiérarchique institutionnelle afin de maximiser le nombre de répondants. Le 4 octobre 2021, nous comptons 32 réponses reçues. Nous avons alors proposé à la Direction centrale de prolonger la date butoir, afin de garantir l'obtention d'un nombre plus élevé de réponses. Le 27 octobre, nous avons reçu seulement 5 réponses supplémentaires au questionnaire Google Form, soit 37 réponses au total. Nous nous sommes interrogée sur le faible taux de participation et avons évoqué cet aspect avec le responsable en charge de la diffusion du questionnaire au sein des services chargés du contrôle transfrontière (P-Fr-17). La problématique suivante a alors été identifiée :

Le lien vers votre questionnaire a fait l'objet d'une large diffusion au sein des services chargés du contrôle transfrontière. Néanmoins, tous les effectifs ne disposent pas d'un compte ORION leur permettant d'accéder à Internet via une passerelle sécurisée du Ministère de l'Intérieur, leur profil ou emploi ne les y autorisant pas. Seuls les cadres et les personnels des bureaux d'ordre et d'emploi et des secrétariats disposent d'un accès à la passerelle sécurisée du ministère de l'intérieur (soit une vingtaine pour mes services). S'agissant de profils individuels, ils ne peuvent être utilisés à titre collectif. Pour information, il ne semble pas possible de donner un accès ponctuel au lien menant à votre questionnaire sauf à attribuer à chaque fonctionnaire un compte ORION, ce qui n'est opérationnellement pas justifié. (P-Fr-17(C ; 22.10.2021))

Le canal de diffusion initialement choisi ne permettant pas de maximiser le nombre de réponses obtenues et d'assurer la représentativité des données, une diffusion du questionnaire en version papier a alors été envisagée à partir de fin octobre 2021. Les questionnaires remplis ont été scannés par les chefs de service puis envoyés à P-Fr-17, qui nous a ensuite transmis les versions dématérialisées par mail. Entre le 27 octobre et le 12 novembre 2021, nous avons reçu 58 questionnaires. Afin de faciliter le traitement et l'analyse de l'ensemble des données recueillies, nous avons retranscrit chaque questionnaire papier rempli sur Google Form, à l'identique, en indiquant [Version papier scannée] dans la section « Observations, remarques ou suggestions ».

Au total, 95 réponses au questionnaire ont été collectées entre le 24 septembre et 12 novembre 2021. Le panel interrogé est caractérisé par une bonne représentativité car il comprend des personnels de différents grades et échelons et de divers services d'affectation et fonctions au

sein de la PAF Pas-de-Calais. Parmi les 95 répondants, les policiers du Corps d'Encadrement et d'Application sont majoritaires (1 répondant indique « Garde-Frontières » sans spécifier le grade, 15 Gardien de la Paix [dont un Gardien de la Paix Stagiaire], 2 Sous-Brigadiers, 15 Brigadiers, 18 Brigadiers Chefs, 8 Majors) mais les cadres de la police sont également représentés : 9 policiers du Corps de Commandement (2 Capitaines, 5 Commandants de Police et 2 Officiers de Police n'ayant pas spécifié leur grade) et 1 Commissaire du Corps de Conception et de Direction ont également répondu au questionnaire. Nous comptabilisons également 26 contractuels (dont 19 Policiers Adjoints [anciennement Adjoints de Sécurité] et 7 Assistants au Contrôle Transfrontière). Les cadres de police sont moins nombreux que les policiers du Corps d'encadrement et d'application et les contractuels, ce qui fait écho à la structure hiérarchique pyramidale de la police, où la base est associée à un nombre important d'employés et le sommet à un faible effectif. Par ailleurs, les personnels de la PAF Pas-de-Calais interrogés sont affectés dans différents services et à diverses fonctions. Parmi les 86 répondants à la question portant sur leur service d'affectation ou leur fonction, 72,1 % (soit 62 répondants) ont pour sphère d'activité principale les contrôles transfrontaliers : PAF de Douvres (20 répondants), PAF de Cheriton (13 répondants), PAF de Calais (11 répondants, dont 5 à Calais Port), PAF de Coquelles (8 répondants), PAF de Dunkerque (1 répondant), Unité de Contrôle Transfrontière de la Côte d'Opale (UCTCO, 5 répondants), Unité de Contrôle Transfrontalier (UCT, 1 répondant), Service Chargé du Contrôle Transfrontière (SCT, 1 répondant), Garde-frontière (2 répondants). Dix répondants sont chargés du traitement des procédures judiciaires et des enquêtes (5 à l'Unité judiciaire et 5 à la Brigade Mobile de Recherche [BMR]) et quatorze autres sont affectés à d'autres services ou fonctions : Centre Conjoint d'Information et de Coordination franco-britannique (CCIC, 3 répondants), État-Major (1 répondant), Direction Interdépartementale de la PAF du Pas-de-Calais (DIDPAF 62, 6 répondants), PAF (2 répondants), Commandement de nuit (2 répondants). Enfin, les répondants sont majoritairement des hommes (77 hommes, soit 81 % des effectifs interrogés, et 18 femmes, soit 19 %). Cette répartition est en adéquation avec les données chiffrées à l'échelle de l'ensemble de la Police nationale car l'institution demeure, aujourd'hui encore, majoritairement masculine : en 2020, les femmes représentaient 28,3 % des effectifs de la Police nationale (Chevalier 2020). Enfin, les 93 répondants à la question portant sur leur année d'entrée dans la police ont en moyenne dix-sept années d'expérience dans la police et le nombre médian d'années d'expérience est de vingt ans. Afin d'exploiter les données recueillies avec ce questionnaire, nous avons procédé à une double analyse, à la fois qualitative et quantitative. Nous avons également effectué une triangulation des données en les mettant en regard avec les

informations recueillies lors des observations *in situ* et des entretiens avec les personnels de la PAF rencontrés lors de notre séjour à Calais. À l'issue de notre étude approfondie des réponses reçues, nous avons rédigé une synthèse des résultats obtenus (Annexe 10), que nous avons transmise aux responsables de la PAF du Pas-de-Calais (P-Fr-14 ; P-Fr-15 ; P-Fr-17 ; P-Fr-27) ainsi qu'aux responsables de l'enseignement de l'anglais au Centre national de formation de Clermont-Ferrand.

Conclusions du chapitre 7

Dans ce chapitre consacré à la présentation de la théorie de la transposition didactique et à ses outils méthodologiques, nous avons détaillé le mécanisme par lequel le savoir savant peut être transposé en savoir à enseigner et espérons avoir établi l'intérêt et l'apport que constitue une telle démarche, notamment en didactique des langues de spécialité. Au fil de la chaîne de transmission de la connaissance, le savoir acquis grâce aux travaux de caractérisation des variétés spécialisées peut être transposé en savoir à enseigner dans le cadre du secteur LANSAD. La transposition didactique repose donc sur la sélection de contenus à intégrer dans un cours ou une formation, et sur leur transformation en objets d'enseignements. En prenant en compte des éléments circonstanciels, tels que les besoins des apprenants ou le cadre didactique contraint, l'enseignant peut opérer des choix pertinents et informés dans les éléments du savoir savant à sélectionner et à transposer. Dans la mesure où l'analyse des besoins est un élément pivot de la transposition didactique, nous avons consacré la dernière section de ce chapitre à la présentation du cadrage théorique et méthodologique retenu pour l'analyse des besoins en anglais des policiers français. En mobilisant divers outils méthodologiques (entretiens, observations directes *in situ* et questionnaire), nous avons mené conjointement un inventaire systématique pour établir un panorama des besoins au sein de la Police nationale et une étude de situations ciblées pour proposer des études de cas. Afin de présenter un dispositif pertinent de transposition didactique, il est indispensable de bien connaître le public destinataire et ses besoins, raison pour laquelle nous avons choisi de mener une étude approfondie du milieu policier en contexte français. Cette étude de terrain a été réalisée dans le but d'améliorer notre connaissance du milieu spécialisé ciblé, d'analyser les besoins langagiers existants au sein de la police française et de décrire les dispositifs de formation LANSAD. Nous proposons à présent de détailler dans le chapitre 8 les résultats obtenus lors de cette étude.

Chapitre 8 : Exploration des besoins langagiers au sein de la Police nationale française et étude du cas de la PAF du Pas-de-Calais

8.1. De l'importance de l'anglais pour les policiers français

8.1.1. L'anglais comme *lingua franca* avec les ressortissants étrangers non-francophones

Les policiers¹⁵⁶ n'appartiennent pas, a priori, à une communauté spécialisée internationale car ils évoluent dans un cadre strictement national, dans la mesure où leur rôle est de faire respecter la loi française à l'intérieur des frontières du territoire du pays. De plus, au même titre que les membres des autres administrations de la République, les policiers sont tenus d'avoir recours à la langue française dans le cadre de leurs fonctions, politique linguistique sanctionnée par la loi n° 94-665 du 4 août 1994 et renforcée par la circulaire relative à l'emploi de la langue française dans la fonction publique du 1^{er} octobre 2016 (Girardin & Vallini 2016). Toutefois, à l'image des magistrats étudiés par Valérie Braud, la police est une « profession, vouée aux évolutions politiques, sociales et économiques dans le cadre notamment du développement de l'espace judiciaire européen, [et elle] se voit contrainte de devoir intégrer l'importance grandissante de l'anglais dans les échanges professionnels et para-professionnels » (2008 : §1). Le phénomène actuel de mondialisation est caractérisé par la multiplication des flux de marchandises, de personnes (tourisme et immigration), de capitaux, de services, de techniques et d'informations ; or ce contexte conduit à une exposition accrue des policiers français à la langue anglaise. L'anglais est la principale langue mobilisée par les policiers français lorsqu'ils interagissent avec des locuteurs ne parlant pas (ou peu) le français. Ces locuteurs peuvent être soit des anglophones (britanniques, américains, australiens, néo-zélandais...) présents sur le sol français, soit des locuteurs non-anglophones car l'anglais est, bien souvent, la *lingua franca* employée pour comprendre et se faire comprendre par des étrangers :

¹⁵⁶ Dans le cadre de notre travail de thèse, nous nous concentrons principalement sur les policiers de la Police nationale. Nous soulignons cependant que les membres des autres institutions policières françaises (la Police municipale, la Gendarmerie nationale et les douanes) rencontrent des problématiques similaires.

English is currently becoming a global lingua franca enabling millions of professionals to deal with their day-to-day activities. More particularly in France, English has become a professional skill, among many others, enabling professionals to fulfill a very wide range of purposes and handle genres from an equally wide range of domains and activity types. (Millot 2020 : §1)

Pour plusieurs policiers que nous avons interrogés, « l'anglais est la base universelle quand on ne parle pas la langue de la personne et qu'elle ne parle pas le français » (P-Fr-9(E ; 18.10.2019)), l'anglais est « un langage universel » (P-Fr-22(EColl ; 30.06.2021)) et « la langue qui permet de communiquer avec tout le monde » (P-Fr-16(E ; 28.06.2021)). Les utilisateurs de l'anglais comme *lingua franca* n'ont pas pour vocation d'atteindre le statut idéal du locuteur natif, mais donnent la primauté à l'efficacité communicative de l'interaction et à la construction conjointe de l'échange par tous les acteurs impliqués (Belcher 2013 : 538). Pour les policiers, la maîtrise de l'anglais est une compétence et un atout considérable pour communiquer avec des locuteurs étrangers (Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015a : 143-144) dont, pour la plupart, la langue maternelle n'est pas non plus l'anglais.

Sur le territoire français, des ressortissants étrangers peuvent relever du champ d'action de la police française lorsqu'ils sont auteurs, victimes¹⁵⁷ ou témoins d'une infraction ou lorsqu'ils échangent avec des membres des forces de l'ordre, pour leur demander des informations, par exemple. La mondialisation et les multiples flux de personnes, facilités par la libre-circulation au sein de l'espace Schengen, ont pour conséquence la présence d'une population diversifiée et plurilingue sur le sol français ; or la triple finalité spécialisée qui anime les policiers (maintien de l'ordre public, prévention et répression des infractions, protection des individus et des biens) s'applique à l'ensemble des individus présents au sein des frontières du pays, quelle que soit leur nationalité ou leur langue :

When a crime occurs, the victim may be a national, or a foreigner residing in the country or visiting as a tourist. It is the main commitment of the police to be prepared to function in a way efficient enough to secure protection for each individual living within the boundaries of the country. Their effectiveness in any society is always measured by their ability to provide service to the community with no regard for considerations of race, colour, or language. (Mosalleh 1984 : 171)

La mondialisation engendre la multiplication des interactions avec des ressortissants étrangers et celles-ci peuvent également être intensifiées lors d'évènements ponctuels (vacances ou rencontres sportives internationales, par exemple). L'exposition à la langue anglaise peut toutefois se faire moins régulière lorsque les flux migratoires (et, en particulier, le tourisme)

¹⁵⁷ Dans le cadre d'une procédure de dépôt de plainte, le terme « plaignant » doit être employé car l'enquête détermine si le plaignant a le statut de victime (P-Fr-7(EColl ; 17.10.2019)).

sont interrompus, en raison de mesures successives d'interdiction de voyage et de restriction de circulation mises en place lors de la crise sanitaire (2019-2021) pour endiguer la pandémie de Covid 19. Enfin, l'internationalisation du crime et des activités de police (Sheptycki 2016 [2011]) est également un facteur qui multiplie les interactions entre la police française et des interlocuteurs étrangers :

The twentieth century, which brought about unthought-of breakthroughs in technology and science, also brought about enormous possibilities for perpetrating criminal activities across state borders. The internationalization of businesses was closely followed by internationalization of criminal activities and transnational organized crime and terrorism have almost outgrown all mechanisms of social control. (Anđelić Nikolendžić 2010 : 113)

Sur son site Internet, rubrique « Division des relations internationales », le Police nationale souligne la nécessité de « s'adapter aux nouvelles formes de criminalité qui ont opportunément profité de l'explosion des nouveaux moyens de transport et de communication » (Police nationale 2011c), tels que les filières d'immigration clandestine, le crime organisé, le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains, la grande délinquance financière, le terrorisme, la cybercriminalité ou le trafic d'œuvres d'art. Les auteurs, victimes ou témoins de ces activités criminelles sont autant d'acteurs avec lesquels la police française peut être amenée à interagir, auxquels s'ajoutent les personnels des autorités policières d'autres pays.

8.1.2. Le développement de la coopération policière internationale et l'importance de l'anglais

L'internationalisation du crime a conduit au développement de la coopération policière entre les forces de l'ordre de nombreux pays :

The post-World War II era saw the emergence of more formalized transnational collaborations between policing agencies of different countries. Truly global policing institutions, such as Interpol, were constituted as hubs for the sharing of information about 'ordinary law crime' and (decades later) about terrorism suspects, asylum seekers, air travelers and so on. The acceleration of networking and liaison between policing agencies at the beginning of the twenty-first century was facilitated by the introduction of information technologies which radically transformed the capacities of transnational policing. (Côté-Boucher 2016 [2011] : xvii)

Les échanges en anglais avec des homologues policiers étrangers (qu'ils soient de pays anglophones ou non) peuvent être de diverses natures : « *enforcement, exchange of methods and information, gathering and collation of data, strategic and tactical analysis of intelligence, lobbying for resources, developing security expertise, policing issues and priority setting* » (*ibid.*). La Police nationale est impliquée dans la coopération policière internationale à

différents niveaux. La proximité géographique avec le Royaume-Uni, la gestion du Tunnel sous la Manche et l'application des accords bilatéraux franco-britanniques exposent, par exemple, certaines sections de la police à la coopération transfrontière avec des homologues anglophones :

Burgeoning reports of large scale trafficking of people, terrorism, bootlegging, smuggling and the illegal importation of drugs may be indicators of a need for even closer operational ties. In all cases a willingness to work together and permission to do so must be complemented by practical measures to ensure good communication. (Johnson 2000 : 19)

Certains policiers français peuvent également être amenés à effectuer des missions conjointes avec l'Agence européenne de gardes-frontières et de garde-côtes, appelée communément Frontex (de la contraction de « Frontières extérieures ») :

Frontex has three strategic objectives: reduce vulnerability of the external borders based on comprehensive situational awareness; guarantee safe, secure and well-functioning EU borders, and plan and maintain European Border and Coast Guard capabilities. [...] Effective border control and migration management require cooperation. Frontex is the guardian and the driving force behind the integrated management of Europe's borders (IBM). Unified rules and standards are essential to manage the external borders, address migratory challenges and contribute to Europe's security. (Frontex n.d.)

Cette agence, créée en 2016 et établie à Varsovie, est responsable du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen ; or, à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020, la France est devenue une frontière extérieure de l'UE. La France est également membre de plusieurs organismes de coopération policière internationale ; or la (ou l'une des) langue(s) de travail officielle(s) au sein de ces organisations est généralement l'anglais.

Au niveau européen, les différents pays de l'Union européenne ont progressivement mis en place une coopération policière transnationale avec la constitution, en 1976, de groupes de travail consacrés à la lutte anti-terroriste et aux questions d'organisation et de formation des services de police (Mailfait 2002 : 626-627). Le processus s'est poursuivi et a abouti à la création de l'Office européen de police (Europol), dans le sillage d'une convention conclue en 1995 entre les États membres de l'Union européenne puis soumise à une procédure de ratification parlementaire. Les activités opérationnelles d'Europol contribuent à la lutte contre différents types de criminalité transfrontalière : le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, l'immigration clandestine, la cybercriminalité, les atteintes à la propriété intellectuelle, la contrebande de cigarettes, la contrefaçon de l'euro, la fraude à la TVA, le

blanchiment d'argent, les groupes criminels organisés mobiles et le terrorisme (Europol 2022). Sa mission est « d'assurer un rôle : de centre d'appui aux opérations des services répressifs ; de centre névralgique d'échange d'informations sur les activités criminelles ; de centre d'expertise en matière de répression de la criminalité » (*ibid.*). Dans chaque État membre, Europol dispose d'un correspondant unique, l'Unité nationale Europol (UNE), qui collabore avec le Bureau de liaison (BDL) correspondant, situé au siège d'Europol à La Haye (Pays-Bas). En France, cette unité est placée au sein de la Section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL), dont le siège est à Nanterre et qui est l'organe national central chargé de la coopération opérationnelle internationale de la police française (Gattolin *et al.* 2014). Alex Türk souligne que l'anglais est peu à peu devenu la langue de travail d'Europol, comme en témoigne l'évolution des avis de recrutement :

[E]n 1995, les avis de recrutement exigeaient « *la connaissance de plus d'une des principales langues européennes* » ; en octobre 1997, il était demandé « *d'avoir de bonnes connaissances orales et écrites d'au moins deux langues officielles de l'Union européenne, tout en considérant a) que l'anglais est la langue de travail de l'Unité Drogue Europol, et b) les relations étroites avec les autorités administratives néerlandaises* » ; en décembre 1997, l'avis de recrutement exigeait « *une excellente connaissance de l'anglais et la capacité de rédiger dans cette langue, et de préférence une bonne connaissance d'une ou plusieurs autres langues officielles de l'Union européenne* ». [...] Il est [...] fréquent que les fonctionnaires associés aux processus de négociation (qu'ils soient en poste à Paris ou à Bruxelles) travaillent directement sur des documents rédigés en anglais. (1998)

Pour l'auteur, « le déclin de l'utilisation du français au sein des institutions européennes [...] rend indispensable une excellente maîtrise des langues étrangères, du moins de l'anglais » (*ibid.*). L'anglais demeure, aujourd'hui encore, la principale langue usitée par les membres d'Europol pour échanger (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)), bien que le Royaume-Uni ait quitté Europol depuis son retrait effectif de l'Union européenne en 2020 (la République d'Irlande demeure le seul pays anglophone membre d'Europol). D'autres organes de la coopération policière européenne, dont la France fait partie, ont également instauré l'anglais comme langue de travail, dont le Collège Européen de Police (CEPOL)¹⁵⁸. Créé en 2000, il se consacre au développement, à la mise en œuvre et à la coordination de la formation des personnels policiers de tous les pays membres de l'Union Européenne (Parlement européen 2021 : 5). Le CEPOL

¹⁵⁸ Nous pouvons également noter l'existence de la *European Gendarmerie Force* (EuroGendFor), créée en 2004 par la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne. Il s'agit d'une force de gendarmerie multinationale et européenne à statut militaire, « opérationnelle, préorganisée, robuste et déployable rapidement, et qui comprend exclusivement des éléments des forces de police à statut militaire [...] afin d'assurer toutes les missions de police dans le cadre d'opérations de gestion des crises » (Journal Officiel de la République Française 2012). L'EuroGendFor comprend actuellement sept membres permanents : la Garde civile espagnole, la Gendarmerie nationale française, les Carabiniers italiens, la Maréchaussée royale néerlandaise, la Garde nationale républicaine portugaise, la Gendarmerie roumaine et la Gendarmerie militaire polonaise.

propose des formations, dispensées en anglais, sur des thématiques spécialisées très variées. Le catalogue des formations disponibles début 2020 comprend les suivantes : « *Protecting Victims of Labour Exploitation* », « *European Intellectual Property Crimes* » (formations proposées en janvier 2020), « *Anti-Money Laundering Operational Network* », « *The Evolution of Police and Judicial Cooperation in the EU* » (février 2020), « *Firearms (International Cooperation and Operations)* », « *Drug Trafficking* », « *Human Trafficking Networks* » (mars 2020), « *Domestic Burglary and the Pickpocketing Campaign* », « *Illegal Fishing* » (avril 2020). Le CEPOL propose également des formations en langues et, notamment, en anglais, à destination des policiers opérationnels et des formateurs en langues au sein des institutions policières. Par ailleurs, en 2013, dans le cadre de l'élaboration et du renforcement de la coopération des polices européennes, l'Institut national de la formation de la Police nationale française de Clermont-Ferrand a invité des policiers européens de dix-huit nationalités différentes à un stage de quelques jours, dans le but de :

parfaire leur pratique de la langue française à travers la découverte de l'organisation des systèmes policiers et judiciaires français [et de venir] découvrir pendant quelques jours le travail et le fonctionnement des services des autres pays : du bureau anticorruption polonais, à la police antiterroriste aux Pays-Bas, en passant par la cour d'appel de Riom ou encore Interpol à Lyon. L'objectif est que tous ces policiers européens se comprennent lorsqu'ils sont amenés à travailler ensemble, compréhension de la langue, mais aussi de l'organisation policière et judiciaire de chacun. (Nguyen 2013)

De même, les policiers français sont parfois invités par les autorités policières d'autres pays à venir découvrir leurs pratiques et à renforcer les liens entre les polices des différents pays. L'un des policiers avec lesquels nous nous sommes entretenue (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)) a ainsi effectué trois mois d'immersion totale aux États-Unis grâce à un stage interservices organisé par le FBI et la *FBI National Academy*.

À l'échelle internationale, l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC, communément appelée Interpol) joue un rôle central dans la facilitation de la coopération policière mondiale. Interpol, créée sous le nom de Commission internationale de police criminelle en 1923, est le principal organe de communication et de partage des informations à caractère policier entre ses 195 pays membres (Maguire & Archbold 2002 : 1085). Son siège est situé à Lyon et le Règlement général de l'Organisation (article 54) prévoit que ses quatre langues de travail officielles sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Cependant, le responsable du Département linguistique français d'Interpol souligne la tendance à favoriser l'anglais, y compris par les locuteurs francophones, hispanophones et arabophones : « La

prépondérance de l'anglais est manifeste [...]. Ainsi, nombre de rédacteurs dont la langue maternelle est l'une des langues de travail de l'Organisation rédigent leurs documents en anglais alors qu'ils ne le maîtrisent pas forcément » (Millet 2007 : §17). Dans chaque pays membre, il existe un correspondant appelé le Bureau central national (BCN), composé, entre autres, des membres des forces de l'ordre du pays. Par exemple, le BCN France est le correspondant Interpol pour l'ensemble des services d'enquêtes judiciaires français. Il gère la coopération dans le cadre du mandat d'Interpol, à savoir les crimes et délits de droit commun, et environ 75 personnes au total (policiers, gendarmes) travaillent pour le BCN France (Police nationale 2011c).

L'implication de la France dans la coopération policière internationale se traduit également par le déploiement de personnels policiers français en dehors des frontières du pays. Des personnels de la Police nationale et de la Gendarmerie sont détachés à l'étranger pour effectuer diverses missions : détachement ou liaison auprès des ambassades ou des instances de coopération policière internationales, aide, accompagnement et formation de services de police étrangers, participation à des forces d'interposition civile, etc. Lors de ces missions, la maîtrise de la langue anglaise est un prérequis indispensable¹⁵⁹.

Enfin, la coopération policière internationale se manifeste par le développement d'associations professionnelles internationales dont les membres emploient l'anglais pour communiquer entre eux. Nous pouvons citer l'exemple de l'International Police Association (IPA) qui compte 360 000 membres dans près de cent pays différents :

[The IPA] is a friendship organisation for members of the police force, whether in employment or retired, and without distinction as to rank, position, gender, race, language or religion. [...] We are a non-governmental organisation, and our aims are to create and strengthen bonds of friendship between members of the police service, promote international cooperation in social, cultural and professional fields, encourage peaceful co-existence between peoples and preservation of world peace, improve the public image of the police service and enhance recognition of the IPA by international bodies. (site Internet de l'IPA 2020)

La section française de l'IPA a été créée en 1953 par le policier parisien Max Florentin et elle est composée de personnels de la Police nationale, de la Police municipale, de la Gendarmerie nationale, des Douanes et de la Police des transports. Les organisations professionnelles

¹⁵⁹ Nous pouvons souligner l'exception des missions à l'étranger au sein de pays francophones. L'un de nos interlocuteurs a effectué une mission au Niger et la langue de travail était le français. Cependant, lors d'interactions ponctuelles avec des collègues étrangers, l'anglais était employé (P-Fr-4(E2 ; 13.09.2019)).

policières, telles que l'IPA ou l'International Association of Chiefs of Police (IACP, 30 000 membres dans plus de 160 pays), œuvrent en faveur de la coopération policière internationale, du partage d'informations, de l'amélioration des pratiques spécialisées et du développement de la recherche. Elles organisent, par exemple, des réunions, des colloques et des conférences réunissant des policiers du monde entier et où la principale langue employée est l'anglais.

Afin d'établir une coopération transfrontalière pérenne, il est important pour les policiers d'avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise mais également d'être sensibilisés aux différences entre les concepts et les systèmes juridiques en vigueur dans les autres pays (Türk 1998). Par exemple, le système judiciaire britannique diffère sensiblement du système français (dimension nationale), ce qui peut constituer un obstacle majeur à la compréhension entre un policier britannique et un policier français s'ils ne possèdent pas les connaissances terminologiques ou culturelles adéquates :

French language training programmes for British officers cannot be adequately developed simply on the basis of providing French language versions for British requirements. The functions of messages and the meanings in context of linguistic items depend upon the operational environment in which they are used. [...] If the constabulary is to obtain the maximum benefit from operational contacts with French colleagues, it is essential that British officers appreciate at least some of the organizational, cultural and legal constraints under which the French police operate. Failure to understand the French officers' powers and responsibilities could lead to misunderstandings which in turn could hinder joint operations. (Johnson *et al.* 1993 : 54)

Une méconnaissance de la langue mais également de la culture et des pratiques des polices partenaires peut générer « un déficit dans la communication [et] amener à des malentendus et par conséquent, à l'échec de la mission » (Alrabadi & Kasasbeh 2018 : 77). Ce fut, par exemple, le cas lorsqu'un homme fut arrêté par erreur à l'aéroport de Glasgow le 11 octobre 2019, accusé d'être Xavier Dupont de Ligonnès, suspect dans une affaire de quintuple meurtre et recherché par la police française depuis 2011. L'arrestation, hautement relayée par les médias, était fondée sur la correspondance partielle des empreintes digitales de l'interpellé avec celle de Xavier Dupont de Ligonnès. Pour les autorités écossaises, cinq points concordants sont suffisants pour comparer deux empreintes digitales et conclure à l'identification d'un individu. En France, en revanche, la police technique et scientifique estime que douze points de correspondance doivent être identifiés entre deux empreintes pour considérer qu'il s'agit d'une seule et même personne.

Les éléments que nous venons de détailler valident la macro-hypothèse que nous présentions en partie 7.3.1.2. (il existe effectivement des besoins en langue anglaise au sein de la Police

nationale) ainsi que nos deux premières micro-hypothèses : (1) les contextes d'exposition des policiers français à la langue anglaise sont multiples et variés ; et (2) l'exposition des policiers français à la langue anglaise est liée à la mondialisation et au développement de l'anglais comme *lingua franca*. Ces besoins langagiers et, plus spécifiquement, l'importance de l'anglais, sont-ils pris en compte par l'institution policière ?

8.1.3. Vers une reconnaissance institutionnelle de l'importance de l'anglais

Certains éléments témoignent de l'importance relative donnée par l'institution policière aux langues étrangères. Plus spécifiquement dans le cas de l'anglais, une épreuve dans cette langue figure aux concours d'entrée de la Police nationale ; de même, la maîtrise d'une langue étrangère ouvre des perspectives d'évolution professionnelles, y compris en termes de carrière. L'émergence d'un secteur LANSAD au sein de la Police nationale participe également à la reconnaissance institutionnelle de l'importance de l'anglais et cet aspect sera abordé plus en détail dans le chapitre 9.

8.1.3.1. Les épreuves de langue étrangère aux concours d'entrée de la Police nationale

Tous les concours (externes et internes) d'entrée de la Police nationale comportent une épreuve de langue¹⁶⁰ (sauf pour le recrutement des Cadets de la République et des Policiers adjoints), et incluent l'anglais parmi les choix de langues proposés aux candidats¹⁶¹. En nous fondant sur les informations disponibles sur le site de la Police nationale consacré au recrutement (<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre>), nous récapitulons dans le tableau 15 ci-dessous les épreuves de langue figurant aux différents concours d'entrée et leur contenu, la phase du concours à laquelle elles correspondent (admissibilité ou admission), le type d'épreuve (obligatoire ou facultative), ainsi que sa durée et le coefficient attribué.

¹⁶⁰ Pour la plupart, les épreuves de langue étrangère ont été neutralisées et supprimées pour le concours d'entrée de 2020, en raison de la situation sanitaire.

¹⁶¹ De façon similaire, les concours d'entrée de la Gendarmerie nationale et des douanes comportent une épreuve de langue étrangère.

Tableau 15 : Récapitulatif des épreuves de langue étrangère aux concours d'entrée de la
Police nationale

Type de concours	Phase du concours et type d'épreuve	Contenu de l'épreuve	Durée	Coefficient
Gardien de la paix (concours externe)	Admissibilité ; Obligatoire	Un questionnaire à choix multiples de langue étrangère (anglais, espagnol ou allemand)	1h (couplé avec un QCM de culture générale)	1
Gardien de la paix (concours interne)	Admissibilité ; Obligatoire	Un questionnaire à choix multiples de langue étrangère (anglais, espagnol ou allemand)	1h (couplé avec un QCM de culture générale)	1 Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte
Officier de police (concours externe)	Admission ; Obligatoire	Épreuve orale de langue étrangère : conversation avec les membres du jury (anglais, allemand, espagnol ou italien)	15min	3
Officier de police (concours interne)	Admission ; Facultative	Épreuve orale de langue étrangère : conversation avec les membres du jury (anglais, allemand, espagnol ou italien)	15min	1
Commissaire de police (concours externe)	Admission ; Obligatoire	Épreuve orale de langue étrangère : conversation à partir d'un texte tiré au sort par le candidat et écrit dans la langue choisie (anglais, allemand, espagnol ou italien)	20min de préparation et 20min d'entretien	4
Commissaire de police (concours interne)	Admission ; Obligatoire	Épreuve orale de langue étrangère : conversation à partir d'un texte tiré au sort par le candidat et écrit dans la langue choisie (anglais, allemand, espagnol ou italien)	20min de préparation et 20min d'entretien	4
Technicien et technicien principal de police technique et scientifique (concours externe)	Admission ; Facultative	Épreuve orale de langue étrangère : conversation libre avec le jury dans la langue choisie (anglais, allemand, espagnol, italien)	15min	1 Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte
Technicien et technicien principal de police technique et scientifique (concours interne)	Admission ; Facultative	Épreuve orale : conversation en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien)	15min	1 Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte
Ingénieur de police technique et scientifique (concours externe ¹⁶²)	Admission ; Facultative	Discussion dans la langue choisie (anglais, allemand, espagnol, italien, arabe)	20min	1 Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte
Ingénieur de police technique et scientifique (concours interne)	Admission ; Facultative	Discussion dans la langue choisie (anglais, allemand, espagnol, italien, arabe)	20min	1 Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte

La diversité de cet échantillon d'épreuves souligne l'importance accordée par l'institution à la maîtrise d'une langue étrangère car elle figure parmi les critères de recrutement et les

¹⁶² Ce concours est réservé aux candidats ayant une expérience professionnelle dans le secteur privé.

compétences requises pour entrer dans la Police nationale. L'épreuve de langue étrangère est obligatoire pour tous les candidats qui souhaitent intégrer la police par concours externe, sauf pour les personnels de la police technique et scientifique. Pour la plupart des concours d'entrée, l'épreuve vise à évaluer principalement les compétences orales (expression et compréhension orale) des candidats. Nous avons échangé avec un enseignant de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et intervenant au sein de la Préparation au concours des Officiers de Police¹⁶³. Il nous a indiqué que l'échange avec les membres du jury porte généralement sur la motivation et la présentation du parcours des candidats. Pour le concours destiné aux commissaires, la compréhension d'un texte écrit est également prise en compte car l'échange avec les membres du jury porte sur un texte tiré au sort par le candidat. En revanche, pour le concours des Gardiens de la paix, seule la compréhension écrite est évaluée, à l'aide d'un questionnaire à choix multiples. Ces indicateurs renforcent l'idée d'une mobilisation plus fréquente de la compréhension et de l'expression orale (micro-hypothèse 4) par les policiers lorsqu'ils sont exposés à une langue étrangère lors de l'exercice de leurs fonctions. Les rapports du jury des concours internes et externes d'officiers et de commissaires de police de 2019 indiquent que l'anglais est la langue majoritairement choisie par les candidats. En 2019, au concours externe d'officiers de police, 198 candidats sur 226 (soit 87,6 %) ont choisi l'anglais pour l'épreuve obligatoire de langue étrangère (coefficient 3). La même année, au concours externe de commissaires de police, 82 candidats sur 90 (soit 91,1 %) ont sélectionné l'anglais pour l'épreuve obligatoire de langue étrangère (coefficient 4) et, au concours interne, 31 candidats sur 34 (91,1 %) ont choisi l'anglais pour l'épreuve facultative de langue étrangère (coefficient 4).

Néanmoins, la durée des épreuves de langue est relativement courte : entre quinze et vingt minutes, sauf pour les Commissaires (quarante minutes) et les Gardiens de la paix (une heure, mais avec une autre épreuve en simultané). Les autres épreuves du concours durent entre trente minutes et cinq heures (tous concours confondus) et peuvent porter sur des études de cas pratiques, des tests psychotechniques ou sur l'évaluation des connaissances du candidat concernant le fonctionnement institutionnel politique français et européen ou les missions et l'organisation générale des services de la Police nationale et des services du ministère de l'Intérieur. De plus, le coefficient attribué aux épreuves de langue est très faible (coefficient 1) comparé aux autres épreuves, à l'exception notable des concours externes d'officier (coefficient

¹⁶³ Nous avons rencontré cet enseignant lorsque nous réalisons des vacances à l'Université Paris 2 Panthéon Assas (2017-2018).

3) et des concours externes et internes de commissaire de police (coefficient 4). Ces données indiquent que la maîtrise d'une langue étrangère est un critère de recrutement significatif pour les cadres supérieurs de la Police nationale. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces personnels policiers sont davantage exposés aux langues étrangères car ils entrent souvent en interaction avec leurs homologues étrangers dans le cadre des opérations de coopération policière internationale.

8.1.3.2. Des perspectives professionnelles grâce à la maîtrise d'une langue étrangère

Un bon niveau en langue étrangère peut être valorisé par l'institution et peut également offrir certaines perspectives. La maîtrise d'une langue étrangère et, en particulier de l'anglais, facilite l'accès à des missions spécifiques et à certaines responsabilités. Deux des policiers français avec lesquels nous nous sommes entretenue (P-Fr-3 et P-Fr-4) ont été sollicités pour remplir des missions particulières en France et partir en détachement à l'étranger, grâce à leur bonne maîtrise de l'anglais. Au cours de sa carrière dans la Police nationale, P-Fr-3 a occupé différents postes (maintien de l'ordre, protection rapprochée, police aux frontières) puis a été affecté à un poste à l'étranger, dans le cadre d'une mission de deux ans. Actuellement détaché de la Police nationale mis à disposition de l'UE et affecté dans une force d'interposition civile en Europe de l'Est¹⁶⁴, P-Fr-3 nous a indiqué que l'anglais est la langue de travail utilisée au cours de sa mission afin de communiquer avec des interlocuteurs originaires d'une trentaine de nations différentes (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)). D'après P-Fr-4, entré dans la police après avoir effectué des études dans une Faculté de langues et cultures étrangères (spécialité anglais), une bonne maîtrise de l'anglais est un atout décisif pour favoriser l'évolution de carrière au sein de la Police nationale. À titre d'exemple, ses capacités en anglais lui ont ouvert une mutation au Ministère de l'Intérieur et son implication dans la coopération policière européenne, qui nécessite, entre autres, d'être capable d'assister à des réunions en anglais (P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019)). Il a ensuite été sélectionné parmi de nombreux candidats pour effectuer diverses missions de détachement à l'étranger. Le processus de recrutement pour les missions à l'étranger comporte généralement la rédaction d'un *curriculum vitae* et la réalisation d'un entretien en anglais, même si la mission est destinée à un pays francophone. Le fait d'avoir assisté à des formations du CEPOL (dont nous rappelons qu'elles sont principalement dispensées en anglais) est également hautement valorisé, car elles offrent la possibilité de

¹⁶⁴ Pour des raisons de confidentialité, nous ne sommes pas autorisée à préciser davantage le lieu de la mission.

renforcer les compétences du candidat et d'actualiser ses connaissances sur des thématiques précises. Le CEPOL propose, notamment, des formations sur la préparation au déploiement, atout indéniable dans le cadre d'une candidature à une mission à l'étranger. Lors de nos journées d'observation à la PAF du Pas-de-Calais, l'un des policiers avec qui nous avons échangé lors d'un entretien collectif (P-Fr-22(ESColl ; 30.06.2021)) a souligné qu'une bonne maîtrise de l'anglais (acquise grâce à deux mois d'immersion en pays anglophone) lui a offert l'occasion de représenter plusieurs fois son service à l'étranger. Il a été conférencier invité au siège d'Europol (La Haye, Pays-Bas) pour présenter la PAF et les spécificités des activités criminelles auxquelles elle se consacre. Il a aussi animé une formation en Finlande (avec le Collège Européen de Police) sur la saisie d'avoirs criminels (véhicules, argent, avion...) dans les affaires de traite d'êtres humains, formation destinée à un public de chefs de police internationaux. Enfin, pour l'un des cadres de la PAF (P-Fr-26(E ; 30.06.2021)), la maîtrise de l'anglais est très valorisée dans la police et ses compétences en langue anglaise (acquises, entre autres, grâce à une année ERASMUS en Angleterre) ont constitué un atout considérable dans l'obtention du concours d'officier puis de commissaire. Par ailleurs, comme pour les militaires d'active et de réserve (Trouillon 2010c : §136), certaines incitations encouragent les policiers à acquérir des connaissances en langue étrangère¹⁶⁵. Nous observons, par exemple, qu'une indemnité est prévue pour la connaissance de langues étrangères. D'après le décret n° 74-39 du 18 janvier 1974, une indemnité forfaitaire pour la connaissance de langues étrangères (IULE) est attribuée aux fonctionnaires de la Police nationale lorsque l'exécution du service nécessite l'utilisation permanente d'une langue étrangère ou est facilitée par l'utilisation d'une langue étrangère. L'IULE est attribuée, quel que soit le grade, après la réussite à un examen d'aptitude. L'arrêté ministériel du 6 août 1996 fixe les taux mensuels de référence de l'IULE et le montant de l'indemnité dépend de la nature et de la régularité de l'emploi de la langue étrangère : langue usitée de façon permanente (43,30 €), usage occasionnel de l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien (13,69 €), usage occasionnel de toute autre langue (9,23 €). Les évolutions de carrière et les opportunités rendues possibles par la maîtrise d'une langue étrangère peuvent constituer un facteur de motivation primordial et un objectif d'apprentissage stimulant (Mosallem 1984 : 174).

¹⁶⁵ De façon similaire, la Gendarmerie nationale (qui est composée de militaires) considère que la « maîtrise [de] la langue anglaise [est] une exigence incontournable pour l'ensemble des militaires » et que l'enseignement des langues étrangères permet d'« acquérir et entretenir les compétences linguistiques utiles pour garantir la sécurité des territoires et la maîtrise des flux » et « faciliter l'intégration du gendarme au sein des structures internationales et dans les opérations extérieures » (Gendarmerie nationale n.d. (1)).

Après avoir souligné le rôle significatif que peut représenter la maîtrise d'une langue étrangère et, en particulier, de l'anglais, nous souhaitons à présent étudier plus en détail la nature et les spécificités des contextes d'exposition des policiers français à la langue anglaise et mettre la validité de nos trois autres micro-hypothèses à l'épreuve, à savoir : la variation des besoins en anglais (type de besoins, fréquence) en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice (micro-hypothèse 3), le recours plus fréquent à la compréhension et à l'expression orale (4) et un niveau d'anglais (général et professionnel) global relativement faible au sein de la Police nationale (5). Nous nous sommes intéressée aux contextes et aux branches de la police dans lesquels les policiers français sont exposés à la langue anglaise lors de l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux types de compétences langagières mobilisées et aux besoins (réels ou ressentis). Nous avons mené conjointement un inventaire systématique afin d'établir un panorama des besoins au sein de la Police nationale (présentée en section 8.2) et une étude de cas, au sein de la PAF du Pas-de-Calais afin d'analyser des situations concrètes ciblées (section 8.3).

8.2. Panorama des besoins langagiers existants, des contextes d'exposition à l'anglais et des stratégies et outils de remédiation au sein de la Police nationale française

8.2.1. La diversité des besoins langagiers et des contextes d'exposition à l'anglais au sein de la Police nationale

Dans la mesure où nos recherches portent sur l'anglais de la police, nous nous sommes principalement intéressée au besoins langagiers de la Police nationale en anglais. Nous avons toutefois pleinement conscience des nombreux contextes d'exposition à d'autres langues étrangères, qui varient en fonction de nombreux facteurs, tels que le poste occupé, le type d'affaires traitées ou la zone géographique d'exercice. Notre étude de terrain en contexte policier français et les entretiens que nous avons menés avec une trentaine de policiers nous ont amenée à identifier trois principales catégories de personnels policiers présentant des besoins langagiers en anglais : (1) la police quotidienne de sécurité publique ; (2) certaines branches spécialisées de la police ; et (3) les policiers impliqués dans des instances et des missions de coopération policière internationale. Les personnels de ces trois sphères d'activités spécialisées sont exposés à la langue anglaise dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, les contextes et les contenus des interactions varient, ainsi que leur régularité et la nature des compétences langagières sollicitées.

8.2.1.1. Les besoins en anglais de la police quotidienne de sécurité publique

Dans un premier temps, lors de la conduite d'entretiens exploratoires (avec P-Fr-3 et P-Fr-4), nous avons interrogé nos deux interlocuteurs sur la nature des besoins en anglais au sein de la police quotidienne de sécurité publique. Pour ces deux policiers opérationnels, dont le parcours est singulier car ils ont effectué plusieurs missions internationales, les besoins en anglais sont généralement très rares pour la police quotidienne de sécurité publique (P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019)) et ils relèvent plutôt de « besoins d'anglais basique » (P-Fr-3(E2 ; 11.06.2019)). Cependant, les agents de la sécurité publique interagissent quotidiennement avec le grand public et nous avons recensé une multiplicité de situations où les policiers sont exposés à l'anglais. La police de sécurité publique traite « plus de 62 % des faits de délinquance perpétrés sur l'ensemble du territoire national » (Police nationale 2011b). Ses missions sont diverses : interventions en réponse aux appels Police-Secours (appels du 17), lutte contre la criminalité et les violences urbaines, investigations judiciaires, prévention et lutte contre l'insécurité routière, lutte contre la toxicomanie et les trafics de stupéfiants locaux, prévention et dissuasion de la délinquance par une présence active et visible sur la voie publique, développement d'un partenariat avec les élus et autres acteurs locaux (établissements scolaires, bailleurs sociaux, acteurs économiques et sociaux), encadrement de grands événements (manifestations sportives, mouvements revendicatifs), sécurité des déplacements de personnalités, mise en œuvre et commandement des dispositifs d'ordre public, lutte contre les violences dans les enceintes sportives (hooliganisme) (*ibid.*). Dans le cadre de ces activités, les policiers peuvent être amenés à interagir ponctuellement avec des locuteurs étrangers non-francophones et, comme nous l'avons montré précédemment, l'anglais est la *lingua franca* pour comprendre et se faire comprendre.

Plusieurs situations peuvent conduire les policiers à être exposés aux langues étrangères et à l'anglais, en particulier, lorsqu'ils sont déployés sur le terrain. Par exemple, dans le cadre de leurs missions de sécurité routière, les policiers peuvent interagir avec des automobilistes étrangers. Ce type d'interactions orales nécessite la maîtrise d'un large faisceau de compétences, comme : savoir réaliser un contrôle routier en anglais (contrôle des papiers du véhicule, contrôle de l'identité du conducteur, contrôle d'alcoolémie, fouille éventuelle du véhicule), maîtriser la terminologie et la phraséologie inhérentes aux règles de la sécurité routière, aux infractions et aux sanctions correspondantes ou être capable d'informer et

d'orienter un automobiliste en anglais. Lors de patrouilles et d'interventions sur la voie publique, les policiers peuvent également avoir besoin d'échanger avec des interlocuteurs en anglais, qu'il s'agisse de touristes désorientés ou d'auteurs ou témoins d'une infraction, par exemple.

Par ailleurs, au sein du commissariat, les contextes potentiels d'exposition à l'anglais sont également divers : réception des appels de Police-Secours (appels du 17), accueil au commissariat, dépôts de plainte, auditions de témoin, de victime ou de mis en cause, gardes à vue, réquisitions auprès d'entreprises étrangères (téléphonie, réseaux sociaux). D'après un opérateur de Police-Secours (P-Fr-12(E ; 18.10.2019)) interrogé lors de nos journées d'observation au Commissariat central de Nantes, les appels en anglais sont rares¹⁶⁶, mais il est important de savoir y répondre avec la même efficacité qu'aux autres appels et d'obtenir rapidement des réponses aux trois questions essentielles : « Où ? », « Quand ? » et « Quoi ? ». Par ailleurs, lorsqu'un mis en cause est interpellé et placé en garde à vue au commissariat, il rencontre plusieurs policiers qui effectuent des tâches différentes : interpellation, identification de la personne interpellée, prélèvement des traces papillaires ou dactyloscopiques (prise d'empreintes), photographies d'identité judiciaire, relevé de signes physiques distinctifs (tatouages, cicatrices, etc.), prélèvement ADN, mise en cellule (retrait des chaussures et de la ceinture, vérification des poches), notification des droits, audition de procédure judiciaire pour les faits reprochés, audition administrative¹⁶⁷. Ces différents actes professionnels sont autant de contextes où les policiers peuvent avoir besoin de poser des questions, d'expliquer la procédure à suivre ou de donner des ordres en anglais afin de se faire comprendre par un mis en cause étranger. Dans le cas particulier des auditions de mis en cause, de victime ou de témoin ne parlant pas et ne comprenant pas le français, les policiers doivent réquisitionner un interprète (nous y reviendrons plus en détail dans la section 8.2.3. de ce chapitre). Cependant, d'une part, le premier contact entre le policier et l'auditionné (salutations, présentation de la procédure) ainsi que les échanges informels qui encadrent cette audition peuvent se faire en anglais. Par exemple, maîtriser l'anglais peut faciliter le contact avec une victime hors du cadre formel de l'audition afin de l'accueillir au commissariat, de comprendre la nature de l'infraction dont elle a été victime, de l'informer du déroulé de la procédure (examen médical, audition, avancées de

¹⁶⁶ D'après P-Fr-12(E ; 18.10.2019), le Centre d'Information et de Commandement du Commissariat central de Nantes reçoit entre 650 et 700 appels Police-Secours par jour, monitorés par trois opérateurs.

¹⁶⁷ Lorsque la personne mise en garde à vue est un migrant, la police procède à une audition administrative. Les questions portent sur le parcours migratoire de l'interpellé et les informations sont ensuite transmises à la Préfecture.

l'enquête, par exemple), de la raccompagner à la sortie du commissariat ou de s'entretenir avec elle par téléphone. D'autre part, la possibilité d'interagir avec l'auditionné est un atout considérable dans la tenue d'une audition. L'une des stratégies rhétoriques employées par les policiers lors des auditions consiste à communiquer avec l'auditionné afin d'établir de bonnes relations et de créer une atmosphère propice à l'échange. Cette stratégie peut se manifester par des salutations cordiales, des modes d'adresse informels, le recours au langage familier, à l'humour, ou à l'empathie. Nous avons pu observer le recours à ces différentes techniques lors des quatre auditions (trois mis en cause et un plaignant) en français auxquelles nous avons assisté lors de nos journées d'observation au Commissariat central de Nantes. Ces échanges ont pour vocation d'instaurer une atmosphère apaisée, détendue, propice à la mise en confiance (Read *et al.* 2009 : 3-5 ; Roberts 2012 : 8 ; Westera & Kebbell 2014 : 11). Dans le cadre d'une audition de mis en cause, une maîtrise (même approximative) de la langue du suspect facilite le recours à des techniques pour créer du lien mais aussi pour le déstabiliser. P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019) nous indique avoir déjà prétendu ne pas parler anglais (langue d'audition d'un mis en cause) puis d'avoir soudainement mis en garde l'auditionné avec l'énoncé suivant : « *If you don't tell me what you really know, I am going to send you to jail* ».

Enfin, la régularité de l'exposition à la langue anglaise varie et dépend largement du lieu géographique d'exercice. D'après P-Fr-3 (E2 ; 11.06.2019), les gendarmes ont des besoins en anglais moins fréquents que les policiers car leur juridiction territoriale comprend les zones rurales et périurbaines ainsi que les villes de petite taille. Dans la mesure où ces territoires sont moins touristiques et que la criminalité et, en particulier, le crime organisé international y sont moins répandus que dans les grosses agglomérations, les contextes d'exposition à l'anglais y seraient plus rares. Nous n'avons pas pu vérifier cette hypothèse car nous n'avons pas mené d'étude approfondie des besoins langagiers du personnel de la Gendarmerie nationale. Cependant, nous pouvons nous interroger sur le lien entre la zone territoriale policée et la régularité des interactions avec des anglophones. Plusieurs policiers interrogés ont mentionné des besoins en anglais plus fréquents dans les lieux touristiques, comme Paris, en raison de l'attractivité de la capitale et les grandes villes (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019) ; P-Fr-6(C ; 14.04.2020)). De même, l'exposition à l'anglais est plus régulière dans les zones caractérisées par un brassage important de population (autour des ports, gares, aéroports, frontières, etc.). De plus, la régularité des interactions dépend également de la taille du commissariat et de la nature des affaires traitées. Par exemple, le Commissariat central de Nantes tend à être exposé davantage à l'anglais, par comparaison avec les commissariats de secteurs qui traitent

essentiellement les procédures préliminaires puis, en fonction de la gravité de l'infraction et du type d'affaire, transmettent le dossier au Commissariat central (P-Fr-5(E ; 17.10.2019)). La régularité des interactions avec des ressortissants étrangers peut également être intensifiée lors d'évènements ponctuels (Gishbaugher 2015 : 84-85), telles que les périodes de vacances (en particulier, estivales) ou les rencontres sportives internationales, comme des Jeux Olympiques et Paralympiques, une Coupe du Monde, le Tour de France, les Internationaux de France de tennis ou un Grand Prix de F1.

Bien que ponctuels, les besoins en anglais de la police quotidienne de sécurité publique sont donc réels et très diversifiés et la maîtrise de l'anglais peut se révéler un véritable atout dans la conduite des actes spécialisés. Ces besoins concernent principalement la maîtrise de l'anglais oral (expression et compréhension orale), exception faite des contrôles de documents, par exemple, qui figurent parmi les rares contextes de mobilisation de la compréhension écrite.

8.2.1.2. Les besoins en anglais des branches spécialisées de la police

Nos recherches nous ont également permis d'identifier plusieurs branches spécialisées de la Police nationale dont les membres sont régulièrement exposés à l'anglais, comme la Police aux Frontières, le Service de la protection, les Brigades des stupéfiants et, en particulier pour Nantes, les Brigades de répression du proxénétisme.

Lorsque nous avons demandé aux policiers français rencontrés de désigner les branches de la police les plus exposées à la langue anglaise, la Police aux Frontières (PAF) a été mentionnée à plusieurs reprises. En effet, les interactions mobilisant l'anglais sont particulièrement fréquentes dans les lieux caractérisés par une forte mobilité, tels les ports, les gares ou les aéroports internationaux et les frontières (et, en particulier, la frontière avec le Royaume-Uni) ; or ces zones territoriales relèvent de la juridiction de la PAF. La Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF) de la Police nationale, créée en 1999, est composée de sept directions zonales (DZPAF Nord, DZPAF Est, DZPAF Sud-Est, DZPAF Sud, DZPAF Sud-Ouest, DZPAF Ouest, DZPAF Antilles-Guyane), deux directions aéroportuaires (Orly et Roissy Charles de Gaulle/Le Bourget), quatre directions d'outre-mer (DPAF Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte), quarante-cinq directions départementales, sept brigades de chemins de fer, sept pôles d'analyse et de gestion opérationnelle et de dix brigades de police aéronautique (Police nationale 2011a). Les besoins

langagiers varient en fonction de la zone géographique concernée. L'espagnol, l'italien ou l'allemand seront, par exemple, les langues privilégiées sur certains points frontaliers, tandis que l'anglais est hautement prépondérant au Nord et au Nord-Ouest de la France, en raison de la proximité avec le Royaume-Uni. Nous nous sommes donc intéressée principalement à la PAF du Pas-de-Calais, où « les besoins en anglais sont indéniables » (P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019)), et avons souhaité mener une étude de cas approfondie des besoins langagiers de cette section de la Police nationale (dont les résultats sont présentés en section 8.3. de ce chapitre). Au sein de la PAF du Pas-de-Calais, les contextes d'exposition à l'anglais et de recours à cette langue sont très diversifiés et comprennent, notamment, les contrôles en aubette des conducteurs et des chauffeurs étrangers, les auditions de garde à vue de mis en cause anglophones ou les réunions bilatérales entre les hauts fonctionnaires de la police française et leurs homologues britanniques. Selon la fonction occupée au sein de la PAF, les différents aspects du spectre des compétences langagières peuvent être mobilisés (compréhension et expression orales et/ou compréhension et expression écrites).

Le Service de la protection de la Police nationale est également régulièrement exposé à l'anglais. Créé en 2013, ce service assure la protection du Président de la République et des membres du gouvernement en France et à l'étranger. Il assure également la protection des chefs d'État ou de gouvernements étrangers en visite en France. Nous avons pu nous entretenir avec un policier ayant assuré des missions de protection rapprochée (P-Fr-3(E2 ; 11.06.2019)). Afin d'assurer la sécurité d'un membre du gouvernement français à l'étranger, l'anglais est indispensable pour mettre en place le dispositif de protection. Grâce à l'anglais, les policiers français assignés à cette mission peuvent, par exemple, communiquer avec les services de police du pays de destination, effectuer des missions de reconnaissance ou réserver les convois de voitures. Dans le cadre d'une mission de protection rapprochée d'un chef d'État ou de gouvernement anglophone en visite sur le territoire français, la maîtrise de l'anglais est également requise pour communiquer avec la personnalité concernée ou avec ses services de sécurité afin de pouvoir se présenter, présenter son coéquipier, coopérer dans la mise en place du dispositif de protection ou d'accompagnement, définir les modalités de contact, etc. Pour P-Fr-3, l'anglais est indispensable pour prendre en charge des fonctions de protection rapprochée. Il souligne qu'il est important d'avoir une bonne maîtrise de l'anglais et une réelle capacité à communiquer avec brièveté et efficacité car les échanges se déroulent parfois en situation d'urgence. Le Service de la protection de la Police nationale participe également à

l'organisation et à la coordination de grands évènements internationaux, contextes propices à des échanges en anglais avec des interlocuteurs étrangers.

Certaines branches spécialisées de police judiciaire sont également particulièrement exposées au recours à l'anglais et à d'autres langues, surtout, dans le cadre des affaires concernant les réseaux internationaux de crime organisé, comme le trafic de stupéfiants ou le proxénétisme (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)). Les Brigades des stupéfiants (communément appelée « les stups ») sont des services de police judiciaire de la Police nationale consacrés au démantèlement des réseaux de trafics de drogue, à la lutte contre la consommation de produits illicites et à la coopération des services de police, aux côtés de l'Office Anti-Stupéfiants (OFAST). Les missions des Brigades des stupéfiants comprennent la recherche et l'identification des différents réseaux et des trafics dans le but d'y mettre fin, la surveillance des membres de réseaux de trafiquants et des consommateurs de drogues et la collecte de preuves afin de procéder aux arrestations et démantèlements. Pour la plupart, les réseaux de trafic sont internationaux car les stupéfiants sont produits dans certains pays pour ensuite être illégalement acheminés et distribués dans d'autres pays. De façon similaire, les Brigades de Répression du Proxénétisme (couramment appelées « Brigades des mœurs ») sont chargées de la lutte contre le proxénétisme¹⁶⁸ et les délits d'ordre sexuel. Certaines enquêtes d'envergure mondiale visent à identifier, surveiller et démanteler les réseaux internationaux de proxénétisme et de traite d'êtres humains. Plusieurs actes d'enquête spécialisés peuvent amener les policiers de ces deux types de brigades à être exposés à des langues étrangères : auditions (de mis en cause, de témoins ou de victimes), gestion des informateurs, filatures, écoutes téléphoniques, enquêtes sur les réseaux sociaux, coopération avec des services de police étrangers. Les besoins des policiers en langues étrangères varient en fonction de la nature de l'affaire et des spécificités du réseau concerné. À Nantes, par exemple, la Brigade de Répression du Proxénétisme a des besoins élevés en anglais car les principaux réseaux organisés de prostitution nantais emploient et exploitent des jeunes femmes venues du Nigéria, où l'anglais est la langue officielle (P-Fr-10(E1 ; 18.10.2019)). D'après le responsable de cette Brigade, l'anglais est employé dans le cadre des affaires de prostitution et de proxénétisme organisés et les policiers en charge de ces affaires disposent de quelques notions d'anglais pour communiquer avec les prostituées sur le

¹⁶⁸ En France, la prostitution (le fait de se prostituer) n'est pas sanctionnable par la loi pénale (ce n'est donc pas un délit), mais le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations d'une nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution et le fait de générer des profits sur l'activité de prostitution d'autrui (proxénétisme) sont interdits par la loi.

terrain et lors des échanges qui encadrent les auditions (de mis en cause et de victimes) au poste. Cependant, lorsqu'une procédure est ouverte et qu'un procès-verbal est rédigé, un interprète est réquisitionné. Malgré l'existence de contextes récurrents d'exposition à l'anglais, un policier avec lequel nous nous sommes entretenue nous a indiqué n'avoir reçu aucune formation spécifique en langue lorsqu'il a rejoint la Brigade : sa maîtrise de la langue anglaise a été acquise grâce aux bases apprises lors de ses études puis à un processus d'autoformation avec l'expérience établie dans ce domaine d'investigation. Par ailleurs, en raison de la dimension internationale de certains réseaux de crime organisé, les policiers sont parfois amenés à échanger avec des homologues étrangers non-francophones :

Cela peut arriver qu'il y ait des échanges de policiers étrangers venant en France, dans le cadre du hooliganisme par exemple, de mafia roumaine ou des pays de l'est, de proxénétisme africain ou de l'est. Certains policiers étrangers connaissant bien certains délinquants ou famille de délinquants issus de leurs pays et présents sur notre territoire, ils nous aident à les identifier et connaître leurs modes opératoires. (P-Fr-6(C ; 14.04.2020))

Il est donc important pour les policiers français œuvrant dans ces domaines d'être capables d'échanger en anglais (ou dans d'autres langues étrangères en fonction des affaires) au sujet des réseaux existants, de leurs membres, leurs modes opératoires, les moyens de surveillance policière mis en place (écoutes téléphoniques, balises GPS, infiltrations, filatures) et les informations recueillies. Ces échanges avec des homologues étrangers peuvent être oraux (appels téléphoniques, rencontres et réunions en personne) ou écrits (courriels, comptes rendus écrits, documents qui récapitulent des informations opérationnelles des réseaux [noms, adresses, modes opératoires, etc.]). Des opérations policières sont également parfois menées simultanément dans plusieurs pays pour démanteler un réseau. Une bonne maîtrise de la langue favorise la communication entre les policiers des différents pays et leur permet de coopérer efficacement, ce qui est essentiel pour la réussite de ce type d'opérations conjointes.

8.2.1.3. Les besoins en anglais dans le cadre des instances et des missions de coopération policière internationale

Les occurrences de coopération avec des polices étrangères sont généralement le fruit du travail des instances de coopération policière internationale. En France, la coopération avec les polices des autres pays est la principale mission de la Direction de la Coopération Internationale de Sécurité (DCIS), direction commune à la Police et à la Gendarmerie nationales, qui dépend du Ministère de l'Intérieur :

Son réseau compte près de 300 policiers et gendarmes affectés dans 73 services de sécurité intérieure au sein des représentations diplomatiques à l'étranger. [...] Initialement créée en 2010, la DCIS a connu une réforme structurelle en 2021 afin d'adapter ses actions de coopération opérationnelle, technique et institutionnelle aux enjeux de sécurité contemporains. Ces coopérations peuvent être menées dans un cadre bilatéral (entre la France et un pays partenaire) ou dans un cadre multilatéral, c'est-à-dire au travers de la participation de la France à une mission dirigée par une organisation internationale comme l'Union européenne ou l'ONU. (Police nationale 2011c)

Pour les policiers affectés à la DCIS, « l'anglais y est quasiment indispensable » (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)) car ils entretiennent des relations bilatérales ou multilatérales de haut niveau et leurs missions les amènent à employer l'anglais régulièrement, à l'oral comme à l'écrit (demandes de coopération, exécution de mandats d'arrêt européens, observations transfrontalières, coopération avec d'autres institutions judiciaires internationales...). Dans d'autres services, tels que la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) ou la Police judiciaire (PJ) de Paris (qui centralise de nombreuses affaires en provenance de l'ensemble du territoire), les policiers français peuvent coopérer ponctuellement avec des homologues anglophones pour obtenir ou partager des renseignements. Certains policiers français d'unités spécialisées (tels que la PAF ou le RAID) sont également amenés à représenter leur service à l'étranger, à présenter leurs activités et à effectuer des formations destinées aux policiers d'autres pays. Par ailleurs, les policiers qui travaillent au sein des instances de coopération policière internationales tels qu'Europol ou Interpol sont fréquemment exposés à l'anglais. D'après un traducteur qui effectue parfois des missions pour Interpol, l'anglais y est la principale langue de travail et les autres langues officielles, en particulier l'espagnol et l'arabe, sont relativement peu usitées. Les échanges entre les personnels des services de police des différents pays s'effectuent généralement en anglais. Les policiers français qui travaillent au sein de cette instance de coopération policière internationale doivent donc avoir une bonne maîtrise de l'anglais oral (compréhension et expression), mais ils peuvent être amenés à lire et à rédiger des documents en anglais, mobilisant également des compétences en compréhension et en expression écrite en anglais.

Concernant les missions de détachement à l'étranger, une bonne maîtrise de l'anglais est également un prérequis. Nous avons montré précédemment que les processus de candidature pour ce type de missions comprennent souvent la rédaction d'un *curriculum vitae* et/ou la réalisation d'un entretien en anglais (même si la mission est destinée à un pays francophone) et le fait d'avoir assisté à des formations du CEPOL (dispensées en anglais) est un élément valorisé par les comités de sélection. Dans le cadre d'une précédente mission

d'accompagnement et d'encadrement de la réforme des services de sécurité locaux dans l'un des pays de la péninsule des Balkans, P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019) a utilisé exclusivement l'anglais dans l'exercice de ses fonctions de formateur en école de police. P-Fr-4 dispensait les cours en anglais, assisté d'un traducteur albanais/serbe, et rédigeait des comptes rendus sur les formations effectuées en anglais. Toutes les réunions auxquelles il a participé lors de cette mission étaient réalisées en anglais. Il identifie deux variantes de l'anglais employé : d'une part, un « anglais ministériel/officiel » afin de communiquer avec les autorités (hiérarchie policière, ambassades, instances politiques, etc.) ; d'autre part, un anglais qu'il qualifie d'« institutionnel, plus technique » dans le cadre des cours dispensés aux policiers locaux et de la réforme des services de sécurité. Un second policier français (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)), en poste à l'étranger lors de notre entretien, a également partagé son expérience de policier détaché de la Police nationale et mis à disposition de l'Union européenne. Dans le cadre de cette mission de maintien de la paix et d'accompagnement de la police locale dans un pays de l'Europe de l'Est, la langue de travail employée est l'anglais afin de communiquer avec des personnels de vingt-sept nations différentes. L'anglais est mobilisé pour tous les échanges avec des collègues, lors des activités opérationnelles quotidiennes, pour les communications radios dans les voitures de patrouilles, lors des sessions de briefing, des appels téléphoniques, des conférences ou des échanges par écrits (courriels, comptes rendus). Cette langue est également employée lors d'interactions plus informelles de sociabilisation pendant les temps libres en dehors du contexte de la mission.

Dans le cadre d'activités de coopération policière internationale et de recours à l'anglais comme langue de travail, maîtriser cette langue avec aisance peut être un atout considérable. Lors de réunions ou d'échanges formels, par exemple, la capacité à comprendre et à communiquer aisément en anglais facilite l'élaboration de relations bilatérales pérennes et équitables. Une bonne maîtrise de la langue de travail est essentielle à la mise en place de relations de pouvoir équilibrées entre les différentes parties. Philippe Millot souligne le lien entre l'emploi de l'anglais comme *lingua franca* et la dynamique implicite des phénomènes du pouvoir :

Studies describe the asymmetrical relationships which in many cases lead to what authors conceive of as the “unfair” treatment of nonnative speakers regarding unattainable native or near-native expectations of language competency [...]. Such accounts illustrate the well-documented fact that use of language easily disempowers those who do not share the local norm and, conversely, empowers the “owners of the norm”. In the case of English, the “owners” equates with what Kachru (1981) described as the “inner circle” of users which comprises people who live in countries (e.g. the UK, the USA, Australia) where English is the official language and whose users are considered native speakers. However, equating native English with competence and power is an erroneous oversimplification in a globalized world. As Jenkins (2007) showed in her study of the international university, being a native speaker may also be a

source of disempowerment when the latter is in multilingual contexts in which nonnative speakers feel perfectly comfortable and legitimate. According to Jenkins and other scholars in the field such as Seidlhofer (2011), the feeling of legitimacy is based on the fact that ELF speakers are not mere users of a language but, on the contrary, have appropriated the linguistic resources and acquired a sort of “ELF identity” which expands far beyond the native/nonnative dichotomy [...]. The language experience of French professionals clearly fits into this contrasted picture of empowerment and disempowerment. Although the native model remains ideologically strong in France, many professionals admit that “their English”, although it may not conform to the native norm, is an empowering tool, enabling them to both enter the job market and perform their jobs. (2020 : §1-4)

Par ailleurs, P-Fr-3 (E1 ; 26.04.2019) a aussi souligné l'importance du recours à l'anglais lors d'échanges avec des collègues étrangers dans un cadre informel : « aller au restaurant avec un collègue et parler sa langue permet de détendre l'atmosphère ». Les liens de confiance se créent également lors d'échanges dans ces cadres informels : « En pratique, la maîtrise de l'anglais apparaît également indispensable en marge des réunions officielles pour nouer, avec des homologues étrangers qui parlent de moins en moins le français, des contacts informels essentiels à la négociation » (Türk 1998). Il nous paraît donc important de prendre en compte l'existence de ce type de besoins langagiers (anglais plus général, informel, voire même argot).

Pour conclure ce panorama des besoins langagiers et des contextes d'exposition des policiers à l'anglais, nous pouvons valider la micro-hypothèse d'une variation des besoins en anglais (type de besoins, fréquence) en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice (micro-hypothèse 3). Cette micro-hypothèse est également validée par les réponses au questionnaire d'analyse de besoins diffusé auprès des policiers de la PAF du Pas-de-Calais : les répondants sont plutôt d'accord avec le fait que les besoins d'un policier en langue anglaise varient en fonction du service d'affectation au sein de la Police nationale (33,7 % sont plus ou moins d'accord et 58,9 % sont tout à fait d'accord). Concernant le recours plus fréquent à la compréhension et à l'expression orale (micro-hypothèse 4), il convient de nuancer cette hypothèse car le spectre des compétences mobilisées varie également en fonction de la mission exercée. La police quotidienne de sécurité publique est principalement exposée à la pratique orale. En revanche, les policiers qui œuvrent au sein de certaines branches spécialisées et des instances et missions de coopération policière internationale peuvent être amenés à s'exprimer en anglais, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

8.2.2. Un niveau d'ensemble en langue relativement modeste

Dans un rapport d'information intitulé « Quand les policiers succèdent aux diplomates » et présenté à la Commission des lois du Sénat le 25 juin 1998, Alex Türk regrettait une culture professionnelle française trop éloignée des relations internationales et déplorait qu'elle ne valorise pas suffisamment la bonne maîtrise des langues étrangères :

La police a une habitude ancienne de la coopération opérationnelle bilatérale ou multilatérale. Des groupes de coopération informelle, tels les groupes TREVI, ont vu le jour spontanément en Europe dans les années soixante-dix. Mais d'une manière générale, les policiers reconnaissent eux-mêmes avoir une vision très hexagonale des problèmes et avoir tendance à considérer les questions européennes comme un travail de dossier peu attrayant. Ils maîtrisent souvent mal les langues étrangères, n'ont pas l'habitude ni le goût des négociations ou des compromis induits par l'action internationale et ne sont pas familiers des mécanismes européens.

Pour l'auteur, la formation en matière de langues étrangères est insuffisante, « les policiers maîtrisent très mal les langues étrangères » et « les possibilités de formation [...] existent [...] mais celle[s]-ci [sont] laissée[s] à l'initiative individuelle et reste[nt] insuffisante[s], les personnels y recourant peu ». En 2002, lors de l'étude approfondie de la formation professionnelle des policiers français, Pierre-Antoine Mailfait conclut que les contenus de formation (en particulier, en formation continue) comportent plusieurs lacunes et que la formation en langues compte parmi les carences les plus fréquemment soulignées (2002 : 633). Vingt ans plus tard, nous aboutissons à un constat similaire et nos recherches nous conduisent à souligner le niveau d'ensemble relativement modeste des policiers français en anglais. En dépit des besoins réels et de la multitude de contextes potentiels d'exposition à l'anglais, nous avons paradoxalement pu observer un niveau relativement faible en anglais au sein de la Police nationale, y compris dans une zone particulièrement exposée aux différentes facettes de la communication avec les anglophones comme la PAF du Pas-de-Calais. D'après les formateurs d'anglais du Centre de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand, les policiers ont, pour la plupart, un niveau A2-B1 en anglais (utilisateurs élémentaires [niveau intermédiaire ou usuel] et indépendants de niveau seuil). Pour entrer dans la Police nationale, les candidats doivent être titulaires du diplôme du baccalauréat (ou équivalent), sauf pour les Adjoints de sécurité et les Cadets de la République ; or, lors des épreuves de langues vivantes au baccalauréat (général et technologique) et conformément à l'article D.312-16 du code de l'éducation, le niveau attendu à l'épreuve de langue LV1 est le niveau B2 (niveau avancé ou indépendant) pour la langue choisie en LV1.

Nous avons également systématiquement interrogé les policiers rencontrés lors de notre étude de terrain en contexte policier français sur leur niveau d'anglais. Les questions suivantes figuraient dans le guide d'entretien dont nous nous sommes servie pour mener nos entretiens : « Comment qualifieriez-vous votre niveau d'anglais ? Éprouvez-vous le besoin d'améliorer votre niveau d'anglais ? ». À l'exception du Service de la protection et des missions à l'étranger pour lesquels la maîtrise de l'anglais est un prérequis et un critère de recrutement, les policiers ont, pour la plupart, déclaré avoir un faible niveau d'anglais et certains le qualifient d'insuffisant. De nombreux policiers ont indiqué que le niveau d'ensemble de la police en langue laisse à désirer et que les fonctionnaires de police ne maîtrisent pas bien l'anglais. L'un des policiers de la PAF du Pas-de-Calais ayant répondu au questionnaire d'analyse des besoins déclare : « Le niveau d'anglais dans la Police française est à l'image de celui de la population française. Il devrait être meilleur et me semble insuffisant à l'heure actuelle ». Plusieurs policiers nous ont également informée être conscients de leurs lacunes et éprouver le besoin de se former davantage, y compris au sein de la PAF du Pas-de-Calais (87,4 % des répondants au questionnaire indiquent éprouver totalement ou partiellement le besoin d'améliorer leurs compétences en anglais). De plus, lors de la présentation introductive de notre objet de recherche (l'anglais de la police) en cas de premier contact avec un nouvel interlocuteur, plusieurs policiers français rencontrés ont cru comprendre que notre étude portait spécifiquement sur le niveau d'anglais des policiers français (l'anglais de la police n'était pas envisagé sous l'angle de la langue de spécialité, mais plutôt comme une évaluation des compétences langagières de la police française en anglais). Cette interprétation erronée de notre objet d'étude a provoqué les rires de certains policiers, réactions suivies par des énoncés tels que « Bon courage ! », « Y'a du boulot ! » et « *Yes, yes, euh... I speak very good English* [rires] » (énoncé avec un fort accent français). Afin d'évaluer le niveau réel en anglais à l'échelle de la Police nationale dans sa globalité, une étude approfondie devrait être réalisée à plus grande échelle. Les éléments recueillis tendent toutefois vers une validation de notre cinquième micro-hypothèse, concernant l'existence d'un niveau d'anglais (général et professionnel) global relativement faible au sein de la Police nationale. Il convient de souligner qu'une maîtrise avancée de la langue anglaise n'est pas nécessaire car les policiers n'ont pas vocation à atteindre le statut de locuteurs natifs. En revanche, nous postulons qu'un niveau B2 (utilisateurs indépendants de niveau avancé ou indépendant¹⁶⁹) serait adéquat car les personnels

¹⁶⁹ D'après le référentiel du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), un titulaire du niveau B2 doit être en mesure de : « comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité » ; « communiquer avec [...] spontanéité et [...]

pourraient disposer d'une plus grande autonomie discursive et exercer leurs fonctions avec plus d'aisance interactionnelle lorsqu'ils sont confrontés à des contextes d'emploi de la langue anglaise tout au long de leur carrière. À défaut, plusieurs dispositifs et outils offrent la possibilité aux agents de remédier à leurs lacunes en anglais.

8.2.3. Le rôle des traducteurs et interprètes assermentés

Les policiers font souvent appel à des traducteurs et interprètes assermentés¹⁷⁰ externes aux services de police et ces activités de traduction et d'interprétation¹⁷¹ font l'objet de réquisitions officielles. Certains services et, en particulier, ceux qui sont régulièrement en contact avec l'étranger, disposent de pôles de traducteurs/interprètes spécialisés (P-Fr-3(E2 ; 26.04.2019)). Les services parisiens centralisent certaines affaires qui portent sur des réseaux de crime organisé de grande ampleur (trafic de stupéfiants, proxénétisme, traite d'êtres humains) et impliquent des relations de coopération bilatérale ou multilatérale avec les polices d'autres pays. Lorsqu'une affaire nécessite une coopération policière avec un autre pays et que des documents doivent être transmis aux policiers étrangers, ces documents sont envoyés aux services centraux parisiens qui disposent d'une équipe de traducteurs pour les retranscrire en anglais (P-Fr-9(E ; 18.10.2019)). À la Brigade de répression du proxénétisme au Commissariat central de Nantes, deux interprètes travaillent régulièrement avec ce service (P-Fr-10(E1 ; 18.10.2019)). De même, au sein de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais, l'un des responsables de la Brigade mobile de recherche (BMR) en charge des enquêtes sur les réseaux de trafiquants confirme le recours fréquent à des interprètes : « on vit avec eux, ils sont là tout le temps » (P-Fr-20(E ; 30.06.2021)). Un de ses collègues déclare : « c'est un enquêteur comme les autres [rires], l'interprète c'est nos oreilles » (P-Fr-23(ESColl ; 30.06.2021)). Les traducteurs/interprètes assermentés sont sensibilisés aux questions de déontologie et de confidentialité inhérentes à leur travail avec les forces de l'ordre et leurs missions sont très variées.

aisance [...] avec un locuteur natif » ; « s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités » (Conseil de l'Europe 2022).

¹⁷⁰ D'après plusieurs de nos interlocuteurs, lorsqu'aucun traducteur/interprète assermenté n'est disponible, les policiers ont parfois recours à des interprètes non assermentés.

¹⁷¹ L'interprétation et la traduction sont deux types de missions bien distinctes. L'interprétation concerne l'art de traduire un discours en direct, dans le cadre d'une audition, d'une perquisition, d'une interpellation ou d'une notification orale des droits d'un individu. La traduction, en revanche, relève de l'expertise de l'écrit car elle consiste à fournir une traduction écrite d'un texte, qu'il soit écrit ou oral (dans le cadre des écoutes téléphoniques, par exemple).

Nous avons, par exemple, rencontré une interprète/traductrice assermentée (anglais/espagnol/français) qui travaille pour plusieurs autorités policières françaises : la Brigade des mœurs et la Brigade des stupéfiants du Commissariat central de Nantes, le Commissariat de police de Saint-Nazaire, la Police aux Frontières, le Tribunal judiciaire de Nantes, les douanes, la Gendarmerie maritime, l'Office national des forêts. Elle assiste les policiers dans la réalisation des tâches spécialisées : auditions de victime, perquisitions, écoutes téléphoniques, interpellations, notifications des droits¹⁷², échanges au parloir entre un avocat et son client¹⁷³, auditions de mise en cause. Notre interlocutrice souligne qu'elle a parfois la possibilité de suivre toutes les étapes d'une même affaire, de ses prémices (audition de la victime et dépôt de plainte ou écoutes téléphoniques, par exemple) à sa clôture (procès au tribunal). Les traducteurs/interprètes rencontrés lors de nos journées d'observation à la PAF du Pas-de-Calais sont sollicités pour des missions similaires : interpellations, notifications des droits (sur place si l'interpellation était prévue à l'avance ou par téléphone en cas de flagrance), auditions, examens médicaux, différents avis (à la famille, à l'employeur ou à l'ambassade si le gardé à vue le demande), échanges au parloir avant l'audition entre un avocat et son client, échanges avec les informateurs, exploitations de téléphone (messages WhatsApp ou SMS), écoutes téléphoniques. Lorsqu'il est sollicité par la police pour travailler sur des écoutes téléphoniques, l'interprète/traducteur retranscrit les écoutes en français puis le document est ajouté au dossier de la procédure. Lors des travaux sur les écoutes téléphoniques, l'interprète est parfois informé du type d'informations nécessaires à la progression de l'enquête : il opère alors des choix sur le contenu retranscrit et sélectionne uniquement les éléments qui peuvent être utiles à l'enquête (P-Fr-22(EOll ; 30.06.2021)). Les interprètes engagés par la police pour certaines missions d'écoutes téléphoniques doivent être en mesure de comprendre et de traduire le langage technique (propre à certains domaines de criminalité, comme le proxénétisme, le trafic de drogue ou la traite transfrontière d'êtres humains), mais aussi les variantes phonétiques, les sous-entendus, l'argot ou le langage codé employé par les malfaiteurs. Un policier interrogé se souvient d'une affaire dans laquelle des Irlandais tziganes avaient été mis sur écoute et l'interprète britannique réquisitionné ne comprenait pas les échanges

¹⁷² La notification des droits en langue étrangère peut parfois être réalisée par téléphone, si l'interprète n'est pas présent sur le terrain.

¹⁷³ Un intérêt particulier est porté au devoir de réserve, à la déontologie et à la confidentialité car l'interprète peut être amené à assister un avocat au parloir lors de sa rencontre avec un client anglophone puis être en charge de l'interprétation de l'audition de ce même mis en cause par les forces de l'ordre ; or les informations partagées au parloir entre un avocat et son client sont strictement confidentielles et ne doivent pas être divulguées aux policiers.

téléphoniques entre les suspects (P-Fr-22(EOll ; 30.06.2021)). Dans le cadre spécifique de la coopération policière bilatérale franco-britannique ou de la coopération internationale avec d'autres pays, les cadres de la PAF du Pas-de-Calais peuvent également solliciter des traducteurs/interprètes pour assurer l'interprétariat lors de réunions en anglais, de visites de délégations étrangères et d'interlocuteurs internationaux ou de déplacements à l'étranger. De plus, les services de police peuvent aussi solliciter des traducteurs pour des documents en anglais reçus de services de police étrangers (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)). Nous avons également rencontré et échangé avec un traducteur effectuant ponctuellement des missions pour Interpol¹⁷⁴. Ses missions portent exclusivement sur des documents écrits, à traduire de l'anglais vers le français, strictement confidentiels et réservés à la communication interne au sein de l'organisation. Il peut s'agir de la traduction de notices d'Interpol et, en particulier, des notices rouges (portant sur les individus recherchés)¹⁷⁵. D'après la directrice du Département linguistique français d'Interpol :

Le gros de la charge de travail des services linguistiques est constitué [...] [d]es notices, qui en représentent 60 %. Les notices servent à échanger des informations de police essentielles concernant des individus recherchés pour des infractions graves, des personnes disparues, des cadavres non identifiés, d'éventuelles menaces ainsi que les modus operandi employés par les malfaiteurs. [...] Les notices contiennent des informations de deux types : a) Des éléments d'identification : état civil, signalement, photographie, empreintes et autres informations utiles telles que profession, langues parlées, numéros des pièces d'identité, etc. ; b) Des éléments juridiques : qualification de l'infraction dont est accusé l'individu concerné, références des dispositions de la loi pénale réprimant l'infraction, peine infligée ou peine maximale encourue, etc. (Millet 2007 : §8)

Un traducteur peut également être sollicité pour traiter de documents préparatoires aux réunions des organes de l'organisation (Assemblée générale, Comité exécutif, conférences régionales), de comptes rendus (procès-verbaux) de débats ou de réunions du Comité Exécutif¹⁷⁶.

D'une part, l'assistance d'un interprète/traducteur garantit la légalité des pratiques policières. D'après la loi française, lorsqu'une personne est interpellée, ses droits doivent obligatoirement

¹⁷⁴ Ces traducteurs jouent un rôle fondamental car « la traduction constitue une étape incontournable du processus décisionnel. En d'autres termes, sans elle, tous les pays d'une organisation internationale ne peuvent participer à la prise de décisions » (Millet 2007 : §12).

¹⁷⁵ Les notices d'Interpol sont des alertes ou demandes de coopération internationales qui permettent aux services de police des pays membres d'échanger des informations sur une infraction donnée. Il existe plusieurs types de notices : les notices rouges (qui concernent la localisation et l'arrestation des personnes recherchées), les notices jaunes (personnes disparues), les notices bleues (renseignements complémentaires), les notices noires (cadavres à identifier), les notices vertes (mises en garde et renseignements), les notices oranges (menaces imminentes), les notices mauves (modes opératoires) et les notices spéciales Interpol et Conseil de Sécurité des Nations Unies (groupes et individus visés par des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU) (Interpol 2022).

¹⁷⁶ Toutes les interventions lors de la session sont consignées dans un procès-verbal rédigé en anglais et transmis au traducteur pour qu'il en produise la version française.

lui être notifiés dans une langue qu'elle comprend¹⁷⁷ et toute personne auditionnée par la police dans le cadre d'une procédure judiciaire (victime, témoin, mis en cause) a le droit d'être assistée par un interprète¹⁷⁸. Faire signer une déclaration ou des aveux à un individu qui ne comprend pas la langue d'audition peut avoir de lourdes conséquences sur la suite du processus judiciaire, remettre en question la légalité des pratiques policières et invalider les preuves retenues. D'autre part, l'assistance d'un interprète/traducteur contribue à l'efficacité des actes d'enquêtes sur le terrain et au sein du commissariat car elle permet de comprendre et de se faire comprendre par des interlocuteurs non-francophones. Les informations obtenues grâce aux interprètes et traducteurs sont cruciales car elles sont parties intégrantes des pièces d'un dossier. Les échanges lors d'une audition de police en présence d'un interprète sont consignés en intégralité dans le procès-verbal (PV) d'audition, document essentiel à la suite du processus judiciaire. En effet, les PV d'audition des victimes et des mis en cause sont mentionnés et présentés comme des éléments de preuve lors du procès de l'auteur des faits. Le 16 décembre 2019, nous avons été invitée par la traductrice interprète français/anglais assermentée rencontrée lors de l'audition d'une victime au Commissariat central de Nantes, à assister à sa mission de traduction au Tribunal judiciaire de Nantes, dans le cadre de l'audience de deux mises en cause non-francophones dans une affaire de proxénétisme. Lors de l'exposition des faits reprochés, la juge a effectué une lecture mot à mot du PV d'audition de la victime et des PV d'audition des mises en cause. Les informations contenues dans ces PV d'audition constituent parfois les éléments sur lesquels sont fondées les enquêtes et ils peuvent ensuite être déterminants dans la suite du processus judiciaire et, notamment, lorsque l'affaire passe en jugement au tribunal. Nous nous sommes alors interrogée sur la genèse de ces PV et sur le processus de transition d'un échange oral plurilingue à un texte écrit exclusivement en français.

Nous avons assisté à quatre auditions réalisées en présence d'un interprète (une audition de victime à Nantes et trois auditions de mis en cause à Calais) et avons pu échanger avec trois interprètes, ce qui nous a permis de nous interroger sur la question du travail de médiation réalisé par l'interprète et de ses effets sur le contenu et le déroulé de l'audition. Lorsqu'une audition est menée en présence d'un interprète, l'organisation des tours de parole est plus complexe car elle doit tenir compte des activités de l'interprète (Komter 2005 : 205). Par conséquent, le déroulé de l'échange ne suit pas le format habituel <question du policier> puis

¹⁷⁷ La notification des droits ne s'effectue par toujours immédiatement au moment de l'interpellation.

¹⁷⁸ Pour les auditions d'un mis en cause placé en garde à vue, ses droits comprennent, notamment, la possibilité d'être assisté par un interprète, par un avocat et de voir un médecin.

<réponse de l'auditionné> car il est remplacé par une autre dynamique : le policier pose une question, l'interprète la traduit (en se tournant vers l'auditionné), puis l'auditionné répond et l'interprète traduit sa réponse, à la première personne du singulier (en se tournant vers le policier). Cette séquence de tours de parole a structuré toutes les auditions auxquelles nous avons assisté. Au cours de l'audition, l'interprète s'efforce de rendre le plus fidèlement possible les questions ou les déclarations des interlocuteurs. Lors d'un entretien réalisé avec une interprète le 23 août 2019, elle nous a indiqué que « l'interprète a pour vocation de s'effacer » et de « retranscrire mot à mot » et « au mot près » les interactions. L'interprète ne peut donner aucun conseil juridique ni faire part de ses opinions. Les traductions doivent être les plus fidèles possibles à ce qui est exprimé par les différents participants à l'échange. L'interprète prend parfois des notes, en particulier lorsque les tours de parole sont longs, afin de ne rien omettre lors de la transposition d'une langue à l'autre. De plus, un policier de la PAF du Pas-de-Calais souligne qu'un interprète doit retranscrire les différents niveaux de langue car le registre de langue employé peut différer lorsqu'un criminel endurci est interrogé. D'après P-Fr-20(E ; 30.06.2021), l'interprète doit « faire sentir le ton de l'énoncé : « 'je m'en fiche' ne sera pas traduit pareil que 'j'm'en branle' » car l'auditionné doit comprendre la différence entre « *I don't care* » et « *I don't give a shit* ». Lors d'une audition d'appréciation administrative pour la préfecture en présence d'un interprète à laquelle nous avons assisté, les échanges entre le policier et l'auditionné sont devenus tendus et les deux interlocuteurs ont haussé la voix. Ce changement de ton a été rendu par l'interprète, qui a également haussé la voix afin d'être la plus fidèle possible aux intonations des énoncés traduits. Nous avons également pu observer le recours à différentes techniques de médiation. Au cours de l'audition d'une victime dans le cadre d'un témoignage contre un réseau de prostitution à Nantes, l'interprète a effectué plusieurs adaptations de pronoms personnels afin de réinstaurer l'impression d'un dialogue entre deux personnes. Par exemple, lorsque l'enquêteur demande « Est-ce qu'elle connaît le nom ou l'adresse de cette personne ? », l'interprète a traduit par « *Do you know the name or the address of this person?* », remplaçant la troisième personne du singulier en français (elle) par la deuxième personne du singulier en anglais (*you*). Cette altération du propos de l'enquêteur tend à faire artificiellement disparaître la présence d'une tierce personne, c'est-à-dire à faire disparaître la participation de l'interprète à l'échange. Pour Martha Komter (2005 : 206), l'interprétation véhicule l'idée que l'interprète n'est qu'un intermédiaire, un moyen de transmission, et non une tierce personne participant à l'échange.

Néanmoins, certaines interventions des interprètes se déroulent à l'encontre de ce processus d'effacement. L'interprète effectue parfois des apartés avec le policier ou avec l'auditionné. Par exemple, lors de l'audition à laquelle j'ai assisté à Nantes, suite à la traduction d'une question posée par le policier à la victime, l'interprète se tourne vers le policier et déclare : « elle ne comprend pas, je vais redire plus simplement ». Ce travail d'explicitation, qualifié de *repair sequence* (Komter 2005 : 203-204 ; Nakane 2011 : 2319), vise à surmonter un problème de compréhension de la part de l'un des locuteurs et à contribuer au bon déroulement de l'échange. Lorsque la réponse de la personne interrogée est longue, l'interprète l'interrompt (souvent d'un signe de la main) pour traduire le contenu du témoignage au policier. Ces techniques de médiation permettent de rendre mot à mot le contenu des dires de la victime, mais elles ont également un impact certain sur la fluidité et la spontanéité de l'échange. De même, à plusieurs reprises lors des auditions observées à Nantes et à Calais, nous avons constaté que, lorsque l'interprète n'est pas certain de comprendre une question du policier ou une réponse de la victime, il demande parfois aux interlocuteurs de répéter ou leur pose une question pour s'assurer de la bonne compréhension de l'énoncé. Pour certains policiers rencontrés, le recours à un interprète peut altérer la nature et le contenu d'une audition. Pour P-Fr-5(E ; 17.10.2019) et P-Fr-31(E1 ; 01.07.2021), la médiation d'un interprète est problématique car elle implique une certaine déperdition, nuit à la spontanéité de l'échange et est associée à l'idée de frustration. De même, d'après P-Fr-9(E ; 18.10.2019), dans le cas des auditions de confrontation (entre un mis en cause et une victime ou entre plusieurs mis en cause), « l'interprète casse la confrontation » et la spontanéité de l'interaction. Pour P-Fr-20(E ; 30.06.2021), le prisme de l'interprète est « un prisme déformant », qui « déforme la langue à l'aller et au retour ». Les *repair sequences* employées par l'interprète peuvent également conduire à une modification de l'énoncé initial afin de faciliter la compréhension entre les interlocuteurs. Dans le cadre d'une audition d'appréciation administrative pour la préfecture à laquelle nous avons assisté à Calais, le policier a demandé « Qu'est-ce qu'il comprend ? », ce qui a été traduit par « *Which language do you speak?* » : l'interprète, habituée de ce type de procédure et du canevas de questions spécifiques à ces auditions, demande à l'auditionné de préciser les langues qu'il comprend (au lieu de « ce qu'il comprend »), clarifiant ainsi le référent. Lorsque nous nous sommes entretenue avec l'interprète, à l'issue de cette audition, nous avons appris que de nombreux auditionnés ont un faible niveau d'anglais car l'anglais n'est pas leur langue maternelle : l'interprète opère donc des altérations de l'énoncé initial afin d'employer des formules plus simples pour se faire comprendre. Nous avons également remarqué l'emploi de stratégies d'explicitation pour clarifier la mention d'un organe institutionnel spécifique au système

juridique français : lors de l'audition, « la préfecture » a été traduit par « *the préfecture – the head of the police* ». Nous avons pu observer des situations similaires pendant une réunion de comité de pilotage entre les hauts représentants de la *border force* et de la PAF. Nous avons relevé une occurrence où l'interprète, n'ayant pas bien compris un énoncé, demande au locuteur d'explicitier et de préciser un élément. De même, la phrase « On vous tiendra informés des décisions prises par Bercy » est traduite par « *We'll let you know about the new measures* » et l'organe décisionnaire fait l'objet d'une omission. Par métonymie, « Bercy » désigne le Ministère de l'Économie et des Finances français (situé dans le quartier de Bercy, à Paris), mais afin d'assurer l'immédiateté de la traduction et de faciliter la tenue et le rythme des échanges, cette référence n'a pas été explicitée. Par ailleurs, nous avons également assisté à une audition en présence d'une interprète français/arabe¹⁷⁹ effectuant régulièrement des missions de ce type pour la PAF. Ayant une bonne connaissance de la procédure et des réponses attendues, l'interprète anticipait parfois les questions de l'enquêteur et traduisait uniquement les éléments jugés utiles à l'enquête. Des échanges de plusieurs phrases entre l'interprète et l'auditionnée étaient parfois uniquement traduits par des énoncés courts, tels que « non » ou « oui », confirmant l'idée d'une certaine déformation de l'échange initial, généralement, dans le but d'assurer une bonne compréhension entre les différents interlocuteurs. La présence d'un interprète/traducteur n'est donc pas anodine et l'un des policiers de la PAF (P-Fr-20(E ; 30.06.2021)) nous a indiqué avoir organisé une formation pour ses équipes, réalisée par une doctorante en psychologie spécialisée dans les techniques d'interrogatoire et, plus spécifiquement, dans les interrogatoires en langue étrangère (Comment briefer son interprète ? Où le placer dans le bureau ? etc.)¹⁸⁰.

Enfin, dans certains cas, les interprètes/traducteurs qui travaillent avec la police peuvent parfois contribuer aux enquêtes en outrepassant leur simple fonction d'intermédiaire et en jouant un rôle clé dans la poursuite ou la résolution d'enquêtes menées par la police. Nous pouvons citer quelques exemples relatés par des interprètes/traducteurs rencontrés lors de notre étude de terrain en contexte policier français. L'une des professionnels de l'interprétation que nous avons interrogée nous a indiqué avoir été sollicitée par la police de Saint-Nazaire pour une mission d'interprétation dans le cadre d'une audition de mis en cause pour un délit mineur. Une fois sur

¹⁷⁹ Ne possédant aucune connaissance de la langue arabe, nous étions placée dans la même position qu'un policier français ne comprenant pas un mot d'un échange en anglais entre le traducteur et l'auditionné.

¹⁸⁰ La formation a également porté sur l'entretien cognitif, une technique d'interrogatoire développée aux États-Unis par des théoriciens de la police.

place, l'interprète procède à l'audition et reconnaît l'avocat présent lors de l'audition comme le principal représentant d'un réseau de trafiquants de stupéfiants (déjà rencontré à plusieurs reprises lors d'auditions à Nantes). Après l'audition, l'interprète a informé les policiers nazairiens de ce recoupement, en émettant l'idée qu'il s'agissait peut-être d'une simple coïncidence. Les policiers ont alors poursuivi leurs investigations sur le mis en cause et leur enquête a permis d'établir un lien avec des activités de trafic illicite de stupéfiants. De façon similaire, un traducteur/interprète arabe/kurde/français effectuant des missions pour la PAF du Pas-de-Calais nous a indiqué avoir contribué à la progression de plusieurs enquêtes. Alors qu'il réalisait la traduction d'écoutes téléphoniques, l'interprète a reconnu la voix et la façon de s'exprimer d'un mis en cause. Il a partagé ces informations avec les policiers, ce qui a permis de déterminer qu'un individu (récemment remis en liberté après avoir purgé sa peine de prison) avait à nouveau intégré un réseau de passeurs. Dans une autre affaire, l'interprète a convaincu une victime réticente à témoigner devant les policiers, en s'entretenant seul avec elle et en la mettant en confiance. Enfin, lors d'une réquisition pour une autre audition, l'interprète a repéré l'honnêteté et le potentiel dont disposait l'auditionné pour devenir informateur pour la police et a contribué à établir un lien de confiance entre le policier et l'informateur.

8.2.4. Autres outils, stratégies et dispositifs internes de remédiation ponctuelle et leurs limites

Plusieurs techniques de remédiation mobilisant des outils et des dispositifs professionnels internes peuvent être employés par les policiers pour pallier leurs lacunes en anglais. Outre une formation professionnelle (initiale et continue) en anglais (elle fait l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre 9) qui engagerait une amélioration des compétences langagières sur le long terme, certaines solutions temporaires offrent la possibilité de remédier à des besoins ponctuels en anglais. Lorsqu'ils sont confrontés à l'anglais, les policiers peuvent faire appel à des collègues ayant un bon niveau dans cette langue. Sept des policiers interrogés (P-Fr-3(E2 ; 11.06.2019) ; P-Fr-4(E1 ; 08.07.2019) ; P-Fr-18(EColl ; 29.06.2021) ; P-Fr-20(E ; 30.06.2021) ; P-Fr-23(EColl ; 30.06.2021) ; P-Fr-26(E ; 30.06.2021)) déclarent avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise et avoir été sollicités à plusieurs reprises par des collègues pour des missions ponctuelles de traduction ou d'interprétation. Dans certaines affaires à dimension internationale, il est possible de contacter des professionnels de police en poste à l'étranger (ambassades, instances de coopération internationales, etc.) qui remplissent la fonction d'intermédiaires entre les services français et étrangers. Les officiers de liaison en

poste à l'étranger sont souvent bilingues et ils jouent le rôle d'interface avec les autorités locales (P-Fr-31(E ; 01.07.2021)). Par ailleurs, quelques outils terminologiques, tels que des glossaires ou des lexiques bilingues, sont mis à disposition des policiers sur le site Intranet (interface informatique interne) de la Police nationale (P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019)). Il peut s'agir d'outils destinés à une branche spécifique de la police (comme le *Mémento professionnel français-anglais à l'usage des fonctionnaires de la Police aux Frontières*) ou compilés pour un événement particulier (comme une Coupe du Monde). Enfin, certains policiers nous ont informés avoir recours à des traducteurs en ligne et, en particulier, à Google Traduction ou DeepL. Il convient de souligner que, d'une part, le recours non-informé à un traducteur en ligne peut conduire à l'élaboration de traductions erronées et, d'autre part, que le recours à ce type d'outil pose la question de la protection des données et du non-respect de leur confidentialité. Par ailleurs, les policiers français disposent également de modèles de documents officiels en version bilingue ou anglaise. Deux enquêteurs (Brigade des mœurs de Nantes et Police aux Frontières du Pas-de-Calais) ont mentionné, par exemple, l'existence de modèles de documents préparés en anglais pour les réquisitions judiciaires adressées aux entreprises américaines, telles que Facebook ou WhatsApp (un résumé de l'enquête doit cependant être rédigé en anglais). Nous avons également pu relever l'existence d'un formulaire de pré-déclaration de plainte et d'un formulaire général de notification des droits pour les personnes majeures placées en garde à vue, traduits en diverses langues étrangères dont l'anglais. Nous proposons d'étudier ces deux exemples plus en détail et mettre en lumière leurs imperfections.

a) Exemple 1 : Le formulaire de pré-déclaration de plainte

Le formulaire de pré-déclaration de plainte doit être rempli par un plaignant étranger lorsqu'il souhaite porter plainte pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie, par exemple) par un auteur inconnu. Il s'agit à la fois d'une preuve de démarche auprès des autorités françaises (c'est-à-dire d'un justificatif que le plaignant pourra, par exemple, communiquer à son assurance) et d'une étape préliminaire qui vise à recueillir les informations nécessaires pour élaborer un récépissé de déclaration de plainte et à déterminer la nécessité de mener ou non une audition en présence d'un interprète (lorsque les faits nécessitent l'ouverture d'une procédure judiciaire) (P-Fr-7(EColl ; 17.10.2019)). Un exemplaire de ce formulaire en anglais-français (Annexe 11) nous a été remis lors de nos journées d'observation au Commissariat central de Nantes. À la lecture de ce document officiel, qui porte le logo de la Direction centrale de la sécurité publique en en-tête, nous avons pu repérer de très nombreuses erreurs de traduction et

nous proposons de les classer en trois catégories : les erreurs de vocabulaire élémentaire, les erreurs de terminologie spécialisée et les erreurs dues à l'absence de prise en compte de la dimension culturelle de la langue.

Nous avons identifié plusieurs erreurs et imprécisions relevant du vocabulaire d'anglais élémentaire et général :

- Dans le cas d'un vol à l'arraché, le plaignant est invité à préciser les circonstances des faits et à indiquer si l'incident est survenu en voiture, en moto ou en scooter (p. 2). La traduction proposée pour « en moto » est approximative car « *by bike* » peut faire référence soit à une moto soit à un vélo. Il serait donc préférable de préciser *motorcycle* afin d'éviter toute confusion.
- L'une des options au choix pour le lieu de l'incident (p. 2) nous semble manquer de clarté et de précision : « *In the street* (dans la rue) *name* (quelle rue ?) » devrait être remplacé par « *In the street* (dans la rue) *which street?* [ou *street name*] (quelle rue ?) ». Nous avons d'ailleurs remarqué que *which* est mal orthographié (avec le premier *h* manquant) à deux reprises (en page 2 également).
- Dans la section qui porte sur les objets volés lors de l'incident (p. 3), la dernière catégorie « Autre objet » est traduite en anglais par « *Other good* ». Bien que *goods* au pluriel signifie « des biens » (au sens d'objets matériels), l'équivalence n'est pas valable au singulier car le nom *good* relève uniquement du bien/bon dans son acception philosophique, éthique ou morale. Ici, il faudrait plutôt traduire par « *Other item* ».
- Dans la section consacrée à la description de l'auteur des faits (p. 3), nous avons découvert avec stupeur que « à pied » est traduit par « *Foot has* ». La source de cette erreur est probablement une confusion, en français, entre la préposition à (avec accent) et le verbe avoir (« a » sans accent), qui a conduit à l'emploi du verbe « have » à la troisième personne du singulier (*has*). La traduction exacte est évidemment « *on foot* ».
- Lorsque le plaignant doit décrire l'auteur de l'infraction (p. 4), il doit préciser sa « taille », signalé par « *stature* » en anglais, alors que « *height* » est une meilleure traduction. Par ailleurs, pour décrire la corpulence de l'auteur des faits, le plaignant a le choix entre trois propositions : « *Big* (gros) ; *Means* (moyen) ; *Thin* (maigre) ». Les deux extrémités du spectre conviennent (bien que *large* serait préférable à *big*), mais *means*, en revanche, signifie « moyen(s) » au sens de méthode employée pour faire quelque chose ou de ressources financières : *means* devrait donc être remplacé par « *average* » ou « *medium* ».

Enfin, afin de définir le type (type européen, type africain, etc.) de l'individu, cette catégorie est intitulée « *Looking* (type) », alors que « *Appearance* » serait plus pertinent.

Plusieurs erreurs de langue concernent la terminologie spécialisée :

- Dans le paragraphe introductif du document (p. 1), le terme composé spécialisé français « un récépissé de déclaration de plainte » (c'est-à-dire une preuve de dépôt de plainte) est traduit mot à mot par « *receipt of declaration of the complaint* » ; or « porter plainte » ne se traduit pas par « *declare a complaint* », mais par « *to file a complaint* » ou « *to report a crime* ». Par conséquent, il nous semble que les traductions « *a proof of filed complaint* » ou « *a proof of reporting a crime/a proof of report about a crime* » seraient plus appropriées.
- En page 2, « date des faits » est traduit par « *crime's date* ». D'après Paul Larreya et Claude Rivière (2014 : 244-246), le choix entre le génitif ('s) et une structure N of N dépend de plusieurs facteurs : la longueur du groupe qui peut être mis au génitif, le caractère humain ou animé du nom qui peut être mis au génitif et la nature de la relation entre les deux noms. Dans le cas de « *crime's date* », le nom *crime* est mis au génitif alors qu'il ne s'agit pas d'un nom désignant un être humain, ni d'un référent animé, un animal dit supérieur, une institution, un lieu ou un concept liés à une activité humaine, un objet animé ou un repère temporel. De plus, la relation qui unit les deux noms (*crime* et *date*) ne relève pas d'une relation de possession, d'appartenance ou de parenté. Enfin, dans une structure en N₁ 's N₂, « le terme N₁ est généralement le sujet d'une relation qui appartient à l'une des deux catégories suivantes : [...] le terme N₂ correspond à un état dont N₁ est le siège : *Ken's anger* [ou] le terme N₂ correspond à une action effectuée par N₁ [comme] *Germany's invasion* » (*ibid.* : 245) ; or ce n'est pas le cas ici. Une construction en *of* (soit *the date of the crime/incident*) serait donc préférable.
- Afin d'établir les circonstances des faits, le formulaire propose plusieurs choix et types d'infractions. Bien que les deux premiers types de vol soient bien traduits (*theft* pour vol simple et *pickpocketing* pour vol à la tire), la traduction proposée pour « vol à l'arraché », en revanche, pose problème car le nom composé employé « *snatch steal* » n'existe pas (exception faite d'une carte Yu-Gi-Oh qui porte ce nom...). Le terme français « vol à l'arraché » est une infraction pénale qui fait référence à un vol avec violence commis en arrachant de force un objet de valeur à la victime. Le terme équivalant le plus proche en anglais est *mugging*, qui désigne l'usage de la force dans un lieu public ou dans la rue afin de dérober un objet à un individu, mais il ne s'agit pas d'un terme juridique. Dans les textes législatifs, le terme adéquat est celui de *robbery*, pratique qui consiste à faire usage de la

force ou de menaces envers autrui afin de lui dérober un bien. *Bag snatching* (en anglais britannique) ou *purse snatching* (en anglais américain) peuvent également être usités, mais ils désignent uniquement le vol à l'arraché d'un sac à main. De plus, pour évoquer une escroquerie, le terme « *swindle* » est employé dans le formulaire, mais il ne s'agit pas du terme juridique, qui est « *fraud* ».

- Pour désigner « l'auteur des faits », trois traductions différentes sont proposées : *perpetrator*, *criminal* et *the author* (p. 3). Les deux premières dénominations conviennent : « *perpetrator* » et « *criminal* » (ainsi que « *offender* ») sont des dénominations génériques qui désignent une personne ayant commis une infraction pénale. En revanche, « *author* » n'est jamais employé en anglais.

Enfin, il nous semble que l'absence de prise en compte de la dimension culturelle de la langue peut se révéler hautement problématique et constituer un obstacle majeur à la compréhension. D'une part, nous postulons que le titre du formulaire devrait expliciter davantage le contenu et la visée du document afin que le plaignant anglophone puisse comprendre clairement la nature du formulaire qu'il remplit. De même, dans la mesure où ce document doit pouvoir être exploité lorsque le ressortissant anglophone effectuera des démarches dans son pays d'origine (auprès de son assurance, des autorités, de son employeur, etc.), il nous semble important d'en clarifier davantage la visée (porter plainte pour une atteinte aux biens) dans le système judiciaire français. Nous proposons le titre suivant : « *Bilingual English-French form to report a property crime to the French police* » ou « *Bilingual English-French form to file a complaint regarding a property crime* ». D'autre part, lorsque le plaignant est invité à préciser la taille de l'auteur de l'infraction (en centimètre), il pourrait être intéressant de prendre en compte le fait que les ressortissants de certains pays, dont les États-Unis, n'ont pas pour habitude de se servir du système métrique pour indiquer les mesures. En effet, les Américains (mais également certains Britanniques) emploient plutôt le système impérial (en *feet* et *inches*) pour évaluer une taille. La prise en compte de ces facteurs et l'adaptation des traductions proposées nous paraissent essentielles afin d'assurer la compréhension du plaignant mais aussi le recueil des informations nécessaires à la tenue de l'enquête¹⁸¹.

¹⁸¹ Suite aux incidents qui se sont déroulés lors de la finale de la Ligue des champions (opposant les clubs de football de Liverpool et du Real Madrid) au Stade de France le 28 mai 2022, trois policiers français se sont déplacés à Liverpool pour recueillir les plaintes des supporters anglais. Le formulaire de dépôt de plainte qui fut utilisé par ces policiers est celui qui fait l'objet de notre étude (*France Info*, Place 2022).

b) Exemple 2 : Le formulaire général de notification des droits

D'après la loi française, les policiers doivent notifier leurs droits à tous les individus placés en garde à vue, dans une langue qu'ils comprennent¹⁸². Sur le site Internet du Ministère de la Justice, le formulaire général de notification des droits pour les personnes majeures placées en garde à vue est disponible en version française et traduit dans vingt-neuf langues différentes, dont l'anglais. Nous avons comparé la version française et la version anglaise de ce formulaire et avons relevé certaines erreurs et imprécisions de traduction, que nous avons classées en deux catégories : d'une part, les erreurs de lexique et de terminologie et, d'autre part, les erreurs relevant de la grammaire, de la syntaxe et de la stylistique.

Les erreurs de lexique et de terminologie comprennent l'emploi de collocations inexactes, les traductions erronées de certains mots ou termes spécialisés et une omission (tableau 16 ci-dessous).

¹⁸² Cet impératif porte sur la langue au sens de système d'expression et de communication commun (la langue française, anglaise, espagnole, etc.) et ne concerne pas le registre de langue. En effet, certains énoncés du formulaire de déclaration des droits peuvent être difficiles à comprendre pour un citoyen ordinaire, tels que « la qualification de l'infraction », « ces diligences interviendront » ou « votre première audition, sauf si elle porte uniquement sur des éléments d'identité ».

Tableau 16 : Erreurs de lexique et de terminologie dans la traduction anglaise du formulaire de notification des droits

Version française	Version anglaise	Type d'erreur	Traduction proposée
une personne <i>placée</i> en garde à vue	a person <i>placed</i> in police custody	Collocation inexacte	a person <i>held/taken into</i> police custody
Vous avez le droit de connaître la <i>qualification</i> , la date et le lieu <i>présumés</i> de la <i>commission de l'infraction</i> pour laquelle vous êtes <i>mis en cause</i>	You have the right to know the <i>description</i> , the date and the place where the <i>commission of the crime</i> in which you are <i>implicated</i> occurred	Termes spécialisés inexacts (pour traduire « qualification », « commission de l'infraction » et « mis en cause ») et adjectif non traduit (« présumés »)	You have the right to know <i>the nature of the allegations made against you/the charges against you</i> , as well as the <i>alleged</i> date and place of the <i>offense you are suspected of</i>
Vous allez être entendu(e) sur <i>ces faits</i>	You will be questioned on <i>these acts</i>	Terme spécialisé inexact	You will be questioned on <i>this suspected (criminal) offense</i>
le <i>juge d'instruction</i>	the <i>examining magistrate</i>	Terme spécialisé inexact	the <i>investigating judge</i>
vous serez <i>présenté(e) devant ce magistrat</i>	you will be <i>presented to</i> said <i>magistrate</i>	Collocation inexacte et terme spécialisé inexact	you will be <i>brought before</i> this <i>judge</i>
Sauf circonstances <i>insurmontables</i>	Except in <i>extenuating</i> circumstance	Traduction inexacte de l'adjectif « insurmontables »	Except <i>if impossible</i>
ces <i>diligences</i> interviendront au plus tard dans un délai de 3 heures	these <i>procedures shall be implemented</i> within a maximum of 3 hours	Termes inexacts (+ « shall »)	these <i>rights will be respected/will be met</i> within a maximum of 3 hours
susceptibles d'être informées de votre <i>placement</i> en garde à vue	likely to be informed of your <i>placement</i> in custody	Terme spécialisé inexact	likely to be informed <i>that you are held in custody/that you were taken into custody</i>
Accéder à certaines <i>pièces</i> de votre dossier	Access certain <i>parts</i> of your case file	Terme inexact	Access certain <i>documents</i> of your case file
le ou les <i>procès-verbaux</i> de vos auditions	the <i>minutes</i> of your interrogations	Terme spécialisé inexact	the <i>record(s) of your statements during</i> your interrogations

La traduction de certains termes spécialisés (acteurs du système judiciaire français, termes juridiques, documents et actes policiers) présente de nombreuses difficultés, en particulier lorsqu'il n'existe pas d'équivalence absolue entre le système français et les différents systèmes des pays anglophones. La traduction de « juge d'instruction », par exemple, pose question. En France, un juge d'instruction est un magistrat chargé de l'instruction des enquêtes judiciaires ; or cette fonction est une spécificité du système judiciaire français. Dans la traduction en anglais du formulaire de notification des droits, « juge d'instruction » est traduit par « *examining magistrate* » (6 occurrences) et « magistrat » par « *magistrate* » (3 occurrences). Toutefois, ces traductions peuvent porter à confusion car, en contexte britannique, les contraventions et les délits mineurs sont entendus et jugés par les *magistrates* des *magistrates' courts* ; or, contrairement aux magistrats français, ces *magistrates* ne sont pas des professionnels du droit car il s'agit de citoyens ordinaires qui participent au processus de décision judiciaire de ces

tribunaux. Nous proposons donc de traduire plutôt par « *investigating judge* » et « *judge* » car ces termes lèvent l'ambiguïté et explicitent le rôle et la fonction du juge d'instruction et du magistrat français. Par ailleurs, il est également important de prendre en compte les variations nationales au sein d'une même variété spécialisée de l'anglais. Pour la phrase « il existe contre vous une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner que vous avez commis ou tenté de commettre une infraction », « raisons plausibles » est traduit par « *plausible reasons* ». Nous soulignons toutefois que les Britanniques parlent de « *reasonable grounds* » et les Américains de « *probable cause* » pour désigner l'existence de faits ou de circonstances suffisants pour conduire toute personne douée de raison à penser qu'un individu a commis, est en train ou sur le point de commettre une infraction pénale. De même, « audition » (de police) est traduit par « *interrogation* » dans la version en anglais du formulaire de déclaration des droits. Cette appellation est effectivement employée aux États-Unis, mais, au Royaume-Uni, le terme en vigueur est celui d'*interview*.

Nous avons également repéré certaines erreurs qui relèvent du domaine de la grammaire, de la syntaxe et de la stylistique : erreurs de style, conjonction manquante, ordre des mots inadéquat, modalité et temps employés inexacts, préposition erronée et erreur de traduction conduisant à une modification du sens de l'énoncé initial (tableau 17 ci-dessous).

Tableau 17 : Erreurs de grammaire, syntaxe et stylistique dans la traduction anglaise du formulaire de notification des droits

Version française	Version anglaise	Type d'erreur	Traduction proposée
pendant toute la <i>durée de la garde à vue</i>	throughout the entire <i>duration you are held in police custody</i>	Erreur de style	throughout the entire <i>duration of your police custody</i>
il existe <i>contre vous</i> une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner ...	there are one or more plausible reasons <i>against you</i> for suspecting...	Erreur de style	there are one or more plausible reasons for suspecting that <i>you</i> ...
L'officier de police judiciaire peut refuser votre demande <i>si</i> elle n'est pas compatible avec les motifs de votre placement en garde à vue <i>ou</i> risque de permettre une infraction.	The police investigator may refuse your request if it is not compatible with the reasons for your detention <i>or it is</i> liable to cause criminal behaviour.	Conjonction « <i>if</i> » manquante dans « <i>or it is</i> »	The police investigator may refuse your request if it is not compatible with the reasons for your detention <i>or if it is</i> liable to cause criminal behaviour.
<i>l'avocat choisi</i>	the <i>lawyer chosen</i>	Ordre des mots (adjectif puis nom en anglais)	the <i>chosen lawyer</i>
L'avocat <i>pourra</i> s'entretenir avec vous pendant 30 minutes [...] ; en cas de prolongation de la garde à vue, vous <i>pourrez</i> à nouveau demander à vous entretenir avec votre avocat.	The lawyer <i>will be able to</i> speak with you for 30 minutes [...]. In the case of an extended detention, you <i>will be able to</i> request to meet with your lawyer again	Modalité et temps	The lawyer <i>may</i> speak with you for 30 minutes [...]. In the case of an extended detention, you <i>may</i> request to meet with your lawyer again
de différer l'assistance de votre avocat à vos auditions	to defer your lawyer's attendance <i>at</i> your interrogations	Préposition inexacte	to defer your lawyer's attendance <i>to</i> your interrogations
vous avez le droit d'être assisté gratuitement par un interprète lors de vos auditions <i>et pour communiquer</i> avec votre avocat	you have the right to be assisted by an interpreter free of charge during your interrogations <i>and to communicate</i> with your lawyer	Modification du sens de l'énoncé initial	you have the right to be assisted by an interpreter free of charge during your interrogations <i>and your discussions</i> with your lawyer

De plus, dans la traduction en anglais du document, nous observons plusieurs emplois du modal « *shall* » (cinq occurrences). Du point de vue de la grammaire ou de la syntaxe, ces emplois ne sont pas erronés ; toutefois, le recours à *shall* n'est pas en adéquation avec le style spécialisé attendu. En effet, depuis les années 1970, le *Plain Language Movement* s'inscrit en faveur d'une modification des textes juridiques afin de les rendre plus accessibles au citoyen ordinaire, non formé au droit :

Il va s'agir, en droit, de gommer ce qui est jugé inutilement complexe. Le but est, notamment, d'évacuer les expressions archaïques, de réduire la longueur des phrases et le recours aux nominalisations, de supprimer les termes considérés comme superflus, d'utiliser des tournures actives plutôt que passives, et de limiter les emplois de *shall*, voire de les éliminer totalement [...]. (Richard 2006 : §6)

Dans la mesure où ce mouvement influant prône une suppression des emplois de *shall* dans les textes juridiques destinés au grand public (dont fait partie le formulaire de notifications des droits), il nous semble préférable de procéder au remplacement de ces cinq occurrences par « *will* », « *can* » ou « *may* » (en fonction du contexte et de la modalité exprimée).

Les policiers peuvent donc mobiliser diverses méthodes lorsqu'ils ont ponctuellement des besoins en anglais. Ils peuvent faire appel à des intermédiaires, qu'il s'agisse d'interprètes/traducteurs assermentés ou de collègues policiers ayant un bon niveau d'anglais. Ils peuvent également avoir recours à des traducteurs automatiques en ligne ou des documents officiels bilingues, mais nous avons montré que ces outils de remédiation sont imparfaits et peuvent comporter de nombreuses erreurs. Après avoir établi un panorama des besoins en anglais au sein de la Police nationale, nous souhaitons à présent détailler les résultats d'une étude de cas menée au sein de la PAF du Pas-de-Calais, à travers l'analyse des besoins et des contextes d'exposition à l'anglais de ce public policier spécifique. Les données présentées ici ont été collectées lors d'une semaine d'observations *in situ*, d'analyse de situations cibles (*target situation analysis*) et d'entretiens (du 28 juin au 2 juillet 2021), puis grâce à la diffusion d'un questionnaire d'analyse des besoins langagiers au sein du personnel policier de la PAF du Pas-de-Calais (entre le 24 septembre et 12 novembre 2021).

8.3. Étude de cas : analyse des besoins et des contextes d'exposition à l'anglais au sein de la PAF du Pas-de-Calais

8.3.1. Panorama des besoins langagiers au sein de la PAF du Pas-de-Calais

Dans un premier temps, nous nous sommes interrogée sur les besoins perçus par les policiers de la Police aux Frontières (PAF) du Pas-de-Calais et avons pu relever des avis divergents. Pour certains policiers, une bonne connaissance de l'anglais est essentielle et une maîtrise insuffisante de cette langue peut être pénalisante dans l'exercice de leurs fonctions. Les résultats du questionnaire d'analyse des besoins diffusé au sein de la PAF du Pas-de-Calais montrent que 81,1 % des répondants considèrent que la connaissance de l'anglais est utile ou non superflue dans le cadre de leur profession et 80 % des répondants pensent qu'un policier doit être capable de communiquer dans un anglais de base. De plus, tous les répondants déclarent

parler en anglais dans le cadre de leur travail, avec une régularité variable : très souvent (pour 44,2 % des répondants), souvent (29,5 %), parfois (23,2 %) et rarement (3,2 %). Pourtant, nous nous sommes entretenue avec des policiers remettant en question l'importance et l'intérêt d'une bonne maîtrise de l'anglais. Pour P-Fr-20(E ; 30.06.2021), « 80 % des flicards pensent que l'anglais ne sert à rien » et 10,5 % des répondants au questionnaire considèrent que la connaissance de l'anglais est inutile ou superflue dans leur profession. L'absence de besoins perçue par ces policiers n'est pas en adéquation avec la variété des besoins langagiers et des contextes d'emploi que nous avons identifiés. Certains professionnels de la PAF n'ont pas nécessairement conscience de leurs propres besoins : les besoins perçus ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins réels. En ayant recours à différentes méthodes de collecte (entretiens, observations *in situ* et diffusion d'un questionnaire d'analyse des besoins) et à une démarche de triangulation des données obtenues, nous avons identifié trois principales zones d'activités de la PAF qui génèrent différents types d'exposition à l'anglais et des besoins langagiers : les contrôles sur les points de passage frontaliers (aubettes de contrôles), le traitement des procédures judiciaires et la coopération institutionnelle transfrontière. Nous avons choisi d'organiser ce panorama des besoins langagiers au sein de la PAF du Pas-de-Calais en fonction de ces trois principales sphères d'activités. Les frontières de ces catégories sont toutefois perméables car un policier en charge des contrôles sur les points de passage frontalier ou du traitement des procédures judiciaires peut également être amené à interagir avec un homologue britannique et à participer à la coopération institutionnelle transfrontière.

8.3.1.1. Les contrôles sur les points de passage frontaliers

L'une des spécificités de la PAF est la gestion et la surveillance des points de passage frontaliers. La PAF du Pas-de-Calais effectue des contrôles sur cinq points de passage frontaliers (également appelés « plateformes ») : le port de Calais, Coquelles (avec le Tunnel sous la Manche), le port de Dunkerque, Douvres et Cheriton (Folkstone). Suite à la mise en place de contrôles transfrontaliers juxtaposés, la police française est présente sur le sol britannique (à Douvres et à Cheriton), pour contrôler les personnes¹⁸³ qui entrent en France et dans l'espace Schengen. De façon similaire, la *border force* britannique est présente aux aubettes de contrôles britanniques sur le sol français afin de filtrer les flux de personnes entrant

¹⁸³ La Police aux Frontières contrôle l'identité des personnes (lutte contre l'immigration irrégulière, fraude documentaire, traite d'êtres humains, etc.), tandis que les douanes françaises sont spécialisées dans le contrôle des marchandises (contrôles de sûreté [recherche d'explosifs ou d'armes, par exemple], recherche de contrefaçons, trafic de drogue, transport de fonds...).

au Royaume-Uni. Lors de notre séjour à Calais, nous nous sommes rendue dans deux aubettes de contrôles de la PAF sur le site de Coquelles¹⁸⁴ : une aubette de tourisme (destinée aux conducteurs et aux passagers de véhicule légers) et une aubette de fret (pour les chauffeurs de poids lourds). Nous avons assisté à des contrôles et nous nous sommes entretenue avec des gardes-frontières et des assistants au contrôle transfrontière (ACF). Les policiers chargés des contrôles sont amenés à s'exprimer très régulièrement en anglais. Les gardes-frontières interrogés ont confirmé que l'anglais joue le rôle d'une véritable *lingua franca* pour échanger avec les ressortissants non-francophones. Aux aubettes de fret, les policiers rencontrés estiment que tous les chauffeurs étrangers maîtrisent les bases pour communiquer en anglais.

Dans un premier temps, lors d'un contrôle sur un point de passage frontalier, les besoins langagiers concernent essentiellement les salutations d'usage et les demandes de présentation des principaux documents d'identité et de voyage règlementaires. Lors du contrôle de ressortissants de pays du monde anglophone, les policiers lisent ces documents en anglais. Ils peuvent être divers : passeport, carte d'identité, acte d'état civil (acte de naissance, acte de mariage), permis de conduire, visa, attestation de travail. Afin de s'assurer de la légalité du document présenté¹⁸⁵, les policiers ont une bonne connaissance du format des documents officiels, grâce à la formation reçue dans le domaine de la fraude documentaire¹⁸⁶ et à la lecture des textes règlementaires (liés à la réglementation européenne et transfrontière, à l'immigration, aux lois en vigueur). Un garde-frontière doit également être en mesure d'identifier rapidement les informations clés en anglais (nom, prénom, date et lieu de naissance, par exemple).

Dans un second temps, lorsque la situation le requiert, des documents complémentaires sont également demandés. À titre d'exemple, les contrôles se sont complexifiés suite aux

¹⁸⁴ Nous n'avons pas pu nous rendre sur les sites situés sur le sol britannique (Douvres et Cheriton) pour plusieurs raisons. D'une part, ce déplacement aurait nécessité l'obtention d'autorisations spécifiques de la part des autorités policières françaises mais aussi britanniques et aurait nécessité de mobiliser un encadrant toute une journée. D'autre part, les restrictions sanitaires en vigueur lors de notre venue imposaient au préalable dix jours de quarantaine pour pouvoir entrer sur le sol britannique. Nous avons toutefois pu nous entretenir avec deux ACF français en poste sur les sites Outre-Manche.

¹⁸⁵ Il existe plusieurs types de fraude documentaire : grattage, contrefaçon, falsification, etc. Certains documents fantaisistes sont également saisis par les autorités policières : P-Fr-16(E ; 28.06.2021) nous a présenté un faux badge du FBI confisqué à la frontière.

¹⁸⁶ Un policier, expert en fraude documentaire et responsable des formations dans ce domaine (P-Fr-16(E ; 28.06.2021)), nous a indiqué que sa spécialité le conduisait souvent à lire des documents en anglais (car la traduction française n'est pas toujours disponible), tels que des fiches (d'alerte ou de signalement, par exemple) émises par les pays du monde anglophone (Royaume-Uni, Canada, États-Unis), le code civil de pays étrangers (comme l'Inde), des documents UNICEF ou les réglementations en vigueur dans les autres pays. Il est donc nécessaire d'avoir une bonne connaissance des mots clés (*date of birth, act of birth*) et des termes spécifiques à la fraude documentaire (*laser-engraved, data, Multiple Laser Image, watermark*).

règlementations générées par le Brexit (sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) ou par la pandémie de COVID-19 (P-Fr-15(E ; 28.06.2021)). Les personnes contrôlées doivent fournir des garanties et des justificatifs supplémentaires, tels qu'une carte de résident sur un territoire Schengen ou une demande de résidence avec accusé de réception (suite au Brexit), un test Covid, un motif impérieux, une preuve d'hébergement/de lieu de séjour ou une preuve de vaccination (dans le cadre de la crise sanitaire). Lors de l'adoption de ces mesures, les policiers ont dû apprendre de nouveaux termes (parfois dans l'urgence) pour pouvoir expliquer en anglais les nouvelles restrictions aux passagers non-francophones. Les gardes-frontières doivent également parfois expliquer le motif d'une non-admission ou d'une interpellation. Pour la plupart, les contrôles se ressemblent : les gardes-frontières ont donc des « phrases pré-enregistrées » en anglais en tête, mais ils doivent également avoir un niveau de langue suffisant pour être autonomes lorsqu'ils rencontrent des cas particuliers (P-Fr-30(EColl ; 01.07.2021)). Par exemple, lors d'un cas de suspicion de faux test Covid, le garde-frontière devrait être en mesure de poser davantage de questions (*Where/When did you do your Covid test? How much did it cost you?*) puis, si les doutes persistent, aller exposer ce cas aux collègues britanniques des aubettes voisines. Les policiers peuvent également interroger les individus contrôlés sur leur itinéraire, le motif de leur voyage ou concernant la durée de leur séjour, ce qui implique une bonne maîtrise de la formulation des questions, des repères spatio-temporels et des différents temps (passé, présent, futur). De plus, lors d'un contrôle de véhicule, les policiers peuvent être amenés à mobiliser un lexique spécifique et à désigner les différentes parties d'une voiture en anglais (coffre [*boot/trunk*], capot [*bonnet/hood*], vitre arrière [*back/rear window*], portière côté passager [*passenger door*]...) ou à donner des ordres en employant l'impératif (« *Follow me* », « *Stay here* », « *Get out of the vehicle* »). Par ailleurs, certains échanges peuvent sortir du cadre strictement formel du contrôle et porter sur différentes thématiques : marche à suivre après le contrôle, durée de la traversée, situation sanitaire ou actualités du moment, tels que les résultats des rencontres sportives de la veille. Pour P-Fr-18(EColl ; 29.06.2021), les registres de langue varient en fonction de l'interlocuteur. Les échanges dans le cadre des aubettes de contrôle des véhicules légers (tourisme) sont caractérisés par un langage relativement soutenu, tandis qu'un registre plus familier est employé, en particulier avec les chauffeurs qui effectuent des passages chaque semaine sur les points frontières. Les échanges sont parfois informels, ce qui se traduit par le recours au tutoiement en français ou l'emploi des salutations « *hi there* » ou « *hi mate* » en anglais.

Enfin, les gardes-frontières, en particulier ceux qui sont en poste sur le territoire britannique (à Douvres et à Cheriton), ne communiquent pas seulement avec les passants et les usagers des différentes compagnies de liaison mais aussi avec le transporteur local, le personnel et les partenaires commerciaux Eurotunnel, les agents des compagnies maritimes, les autorités portuaires de Douvres, la *border force* britannique et la police du Kent. Ces interactions peuvent prendre la forme d'échanges oraux (salutations, demandes d'informations, évocation d'un contrôle, instructions, remise d'individus à la police du Kent, par exemple) ou de transmission de documents rédigés en anglais (actes de procédure des autorités anglaises, mises en attention ou mandats/fiches/notes de recherche...). Comprendre l'anglais (oral et écrit) et savoir s'exprimer dans cette langue nous semblent donc constituer des compétences langagières essentielles au métier de garde-frontière au sein de la PAF de Calais.

8.3.1.2. Le traitement des procédures judiciaires

Deux principales unités sont chargées du traitement des procédures judiciaires : l'unité de traitement des procédures judiciaires et administratives quotidiennes et la Brigade mobile de recherche. Le service de traitement des procédures judiciaires et administratives est composé de différentes branches, tels que les effectifs déployés sur le terrain, les procéduriers, le pôle d'identification judiciaire ou les geôles. Lorsqu'ils effectuent des contrôles d'identité sur le terrain (sur les plages ou dans les gares, par exemple), les policiers utilisent d'abord le français, puis, lorsque l'individu contrôlé ne comprend pas, ils emploient l'anglais (ou, d'après certains policiers, le « franglais »). Les policiers ont recours à un ensemble de questions types afin de recueillir les informations portant sur l'individu contrôlé : identité, âge, langue(s) parlée(s). Lorsque la police interpelle une personne en situation irrégulière ou ayant commis un délit, l'individu est ensuite présenté à un officier de police judiciaire (OPJ), chargé du traitement de la procédure. Il existe deux types de procédure : soit l'individu est placé en retenue administrative (qui porte uniquement sur la vérification de son identité), soit il est placé en garde à vue (lorsqu'il a commis un crime ou un délit). D'après la loi, un interprète doit être réquisitionné lors des auditions de personnes ne comprenant et ne parlant pas le français. Toutefois, lors des échanges qui dépassent le cadre spécifique de l'audition, l'anglais est employé pour donner des instructions à l'auditionné (« *come* », « *follow me* », « *sit here* »...) ou lui poser quelques questions. Nous avons également pu échanger avec des policiers affectés aux geôles et au pôle d'identification judiciaire, qui nous ont indiqué avoir régulièrement recours à l'anglais (ou au « franglais »), ainsi qu'à d'autres langues étrangères et aux gestes pour communiquer avec les non-francophones. La gestuelle (que certains qualifient de

« langage des mains ») offre la possibilité de compléter les mots manquants ou de remplacer des énoncés : la question « Voulez-vous fumer ? », par exemple, peut être mimée avec un geste de la main. Les geôles sont des cellules où sont placés les individus privés de liberté dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire. Lors du placement en cellule, les policiers ordonnent à la personne qui fait l'objet d'une mesure de privation de liberté de vider ses poches, d'enlever sa ceinture et de retirer ses lacets. Les policiers lui demandent également s'il a un téléphone ou de l'argent sur lui ou s'il a besoin d'un docteur. L'emploi de l'impératif, des formules interrogatives et du vocabulaire adéquat est donc important. Ils doivent également être en mesure de comprendre si leur interlocuteur a soif, souhaite aller aux toilettes ou être examiné par un médecin. Lors de l'identification judiciaire, le policier donne différents types d'instructions pour procéder à la photographie judiciaire, au relevé de marques particulières et au relevé des empreintes (ensemble de la main ou seulement un doigt) afin de consulter les différentes bases de données (et vérifier si l'individu est connu des services de police français ou s'il a déjà fait une demande d'asile dans un autre pays, par exemple). D'après les professionnels rencontrés, les policiers en charge du traitement des procédures judiciaires et administratives ne sont pas en contact direct avec leurs homologues britanniques car ils peuvent solliciter des interlocuteurs intermédiaires, comme les officiers de renseignement du centre conjoint d'information et de coordination (CCIC) franco-britannique. De plus, la lecture de documents rédigés uniquement en anglais est peu fréquente (exception faite des documents d'identité des ressortissants des pays du monde anglophone, des contenus des téléphones exploités ou parfois des actes de procédure des autorités anglaises). Les documents envoyés par la *border force* et les mandats d'arrêts européens sont, pour la plupart, traduits dans les deux langues.

La Brigade mobile de recherche (BMR) est chargée du démantèlement des réseaux de passeurs. D'après le responsable de cette brigade, ce service évolue dans un environnement plurilingue. Cette unité est consacrée aux membres des réseaux internationaux, qui mobilisent une (voire plusieurs) langue(s) étrangère(s). En outre, les échanges sont plus fréquents avec les autorités britanniques (telles que la police du Kent ou la *National Crime Agency*) ou les organes de coopération policière internationale (comme Europol). Les policiers de cette brigade soulignent la réquisition fréquente d'interprètes et de traducteurs, dans le cadre des interpellations, des notifications des droits, des auditions, des exploitations de téléphone, des écoutes téléphoniques et des échanges avec les informateurs. Ils reçoivent également des documents en anglais : procès-verbaux d'interpellation et d'audition rédigés par les autorités britanniques, documents

de remise notifiant le refus d'entrée en Grande-Bretagne, « *debriefings* » de la Joint Investigation Team (unité de renseignement binationale franco-britannique), comptes rendus des enquêtes des policiers anglais sur les différents réseaux et leurs membres, notes d'information ou de renseignement, courriels. La rédaction de documents en anglais est relativement rare, exception faite des réquisitions judiciaires auprès d'entreprises étrangères (tels que Uber ou Facebook). La coopération avec des polices étrangères est fréquente et leurs enquêtes peuvent les mener dans différentes villes européennes (comme Mulhouse, Strasbourg, Manchester ou Budapest). Les échanges avec Interpol sont peu réguliers car les principales interactions avec des homologues étrangers s'effectuent plutôt dans le cadre d'Europol ou d'Eurojust (Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne). Lorsqu'un réseau comporte des ramifications dans d'autres pays de l'Union européenne, les agents de la BMR ayant une bonne maîtrise de l'anglais se déplacent à La Haye (Pays-Bas) pour y présenter un dossier et demander l'appui d'autres polices européennes. La langue de travail employée est l'anglais et les policiers chargés de cette mission doivent savoir présenter un dossier de manière synthétique (présentation PowerPoint et résumé à l'oral), préciser la nature de l'aide attendue et faciliter la création d'une équipe commune. De plus, la voie institutionnelle (c'est-à-dire une demande officielle qui transite, généralement, par Paris) peut être empruntée afin d'obtenir une information auprès des polices étrangères, mais le délai d'obtention des renseignements est parfois long. En revanche, une bonne maîtrise de l'anglais permet de contacter directement (par courriel ou par téléphone) des interlocuteurs britanniques ou d'autres pays et d'obtenir des renseignements plus rapidement, ce qui peut constituer un atout opérationnel considérable. Lorsqu'ils se déplacent à l'étranger, les policiers peuvent bénéficier de l'assistance d'un interprète. L'un des policiers interrogés souligne cependant qu'il est nécessaire d'avoir une certaine autonomie discursive en langue étrangère afin d'être susceptible d'interagir pendant les échanges informels en dehors des réunions mais également lors de situations de communication extra-professionnelles (échanger avec un réceptionniste lors de l'enregistrement à l'hôtel, commander un repas, réserver une table dans un restaurant...).

8.3.1.3. La coopération institutionnelle transfrontière

a) Les principaux organes de la coopération franco-britannique : le CCIC et l'URO

Fondé sur la déclaration conjointe franco-britannique signée en juillet 2018, un Centre conjoint d'information et de coordination (CCIC) a été créé afin d'assurer le partage des informations

opérationnelles dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine. Cette structure de coopération officielle est gérée conjointement par les policiers français de la PAF et les britanniques de la *border force*. Elle facilite les échanges quotidiens entre les dispositifs mis en œuvre de part et d'autre de la frontière. Ses missions sont diverses et comprennent le recueil et le partage en temps réel d'informations concernant les franchissements de la frontière, les flux, le trafic, les files d'attente, l'ordre public et les informations tactiques sur les plateformes transmanche. Les opérateurs du CCIC échangent et relaient les informations opérationnelles en direct. Chaque semaine, le CCIC est également le lieu d'une réunion entre des responsables des autorités policières françaises (PAF, gendarmerie) et britanniques (*border force*, police du Kent). Lors de notre séjour à Calais, nous avons pu assister à cette réunion hebdomadaire. Les thématiques abordées étaient diverses et concernaient les poids lourds, le tourisme, les migrants, les statistiques de la semaine et du mois, différentes prévisions (météorologiques, de traversées, trafic...), les forces en présence et les auditions de passeurs placés en garde à vue. La réunion s'est tenue entièrement en français et, à l'issue des échanges, nous avons interrogé les participants sur le choix de la langue. Par le passé, les participants étaient plus nombreux et incluaient également des représentants de la police du Kent, de la *National Crime Agency* ou de l'*Immigration Enforcement*. Chaque participant s'exprimait dans sa langue et un policier bilingue assurait la traduction des énoncés (anglais vers français et français vers anglais) au fur et à mesure des échanges, allongeant sensiblement la durée de la réunion. Suite à la pandémie, le nombre de participants s'est considérablement réduit et, en raison des mesures de confinement, les Britanniques n'ont plus eu la possibilité de se déplacer sur le territoire français : les participants français sont alors devenus majoritaires et les réunions se tiennent à présent exclusivement en français (les Britanniques peuvent, s'ils le souhaitent, être assistés par leur traducteur). D'après l'un des participants français (P-Fr-26(E ; 30.06.2021)), ce format accroît l'efficacité opérationnelle de la réunion. Une bonne maîtrise de l'anglais demeure toutefois nécessaire car nous avons remarqué que les documents étudiés lors de la réunion et communiqués au préalable par la *border force* et par l'*Immigration Enforcement* sont rédigés en anglais. La connaissance de la culture britannique (pour les Français) et de la culture française (pour les Britanniques) est également importante : par exemple, lors de la réunion, les participants ont mentionné le 14 Juillet (jour de la fête nationale en France et lors duquel certains policiers sont mobilisés pour défiler) et les règles du cricket anglais.

Par ailleurs, dans le cadre d'un renforcement de la lutte contre les réseaux criminels de contrebande, une Unité de Renseignement Opérationnel (l'URO) a été mise en place en 2020.

Cette cellule de renseignement se consacre à la lutte contre le trafic de migrants et elle est composée d'enquêteurs français, pour la plupart bilingues, qui travaillent avec des partenaires britanniques (tels que la police du Kent, la *border force*, l'*Immigration Enforcement*, la *National Crime Agency* ou la *National Coastwatch Institution*). Son rôle consiste à collecter, vérifier et recouper des informations sur les différents réseaux (membres, modes de fonctionnement, etc.) pour alimenter les enquêtes en cours ou en ouvrir de nouvelles. Les notes de renseignement qu'ils rédigent sont ensuite transmises à la BMR qui se charge du traitement des affaires judiciaires. Les policiers de cette unité se déplacent également en Grande-Bretagne. Lorsqu'une traversée illégale aboutit, ils vont sur place, en Angleterre, pour voir l'embarcation, échanger avec l'enquêteur en charge de l'audition des migrants (appelée *debriefing*) ou lui demander de poser des questions spécifiques aux auditionnés.

b) Les cadres de la PAF et la coopération policière internationale

En raison de la fonction qu'ils occupent, les cadres de la PAF du Pas-de-Calais entretiennent des contacts réguliers et privilégiés avec leurs homologues britanniques et internationaux. La langue employée lors de ces échanges dépend du niveau de maîtrise de la langue étrangère des participants à la situation de communication. D'une part, un cadre de la police bilingue français/anglais (P-Fr-26(E ; 30.06.2021)) a précisé qu'il échange régulièrement en anglais avec les Britanniques, par écrit (courriels pour répondre à des requêtes ou solliciter un renseignement) ou à l'oral (réunions, échanges téléphoniques). Il se déplace également à l'étranger, notamment à Europol, en accompagnement des techniciens (essentiellement les enquêteurs de la BMR) pour assister aux réunions de demande de coopération des polices d'autres pays, ou aux formations et séminaires proposés par le CEPOL en anglais. D'autre part, nous nous sommes entretenue avec deux autres cadres de la PAF qui nous indiquent avoir un faible niveau en anglais et répondre uniquement en français (que les courriels soient écrits en français et en anglais ou uniquement en anglais), exception faite des mails courts qui nécessitent un vocabulaire de base. Outre les courriels (qui peuvent porter sur des demandes d'informations/de réponses à des questions, des demandes de coopération, la planification de réunions, des invitations ou des consignes), la rédaction de documents professionnels en anglais est très rare. Les cadres de la PAF sont amenés à lire différents documents en anglais : courriels, demandes de renseignement, signalements, textes de loi, comptes rendus (classifiés ou non, sur la détection de migrants, la découverte de *small boats...*), notes d'information et de renseignement, alertes sur un niveau de sensibilité d'une traversée potentielle, comptes rendus

de réunion, demandes de coopération, documents envoyés par la *border force* en vue d'une réunion bilatérale (document de présentation de l'ordre du jour, par exemple) ou invitations. L'un des policiers rencontrés (P-Fr-19(E ; 29.06.2021)) nous indique entretenir une culture binationale et lire quotidiennement deux revues de presse (l'une française et l'autre britannique), sur les thématiques du Brexit ou de la frontière. Lorsque le contenu, la nature et la complexité du document le nécessitent, ils peuvent faire appel à des traducteurs.

Concernant les contextes d'exposition à l'anglais oral, les cadres de la PAF effectuent régulièrement des réunions avec leurs homologues britanniques. La langue de travail employée lors de ces réunions varie, en fonction des participants, de leur maîtrise de la langue étrangère et de la nature de la réunion. Nous évoquions, par exemple, précédemment la réunion sur les activités opérationnelles qui se tient chaque semaine, en français, au CCIC. L'un des responsables de la Direction de la sûreté, sécurité et incendie (P-Fr-19(E ; 29.06.2021)) indique, en revanche, que toutes les réunions se tiennent en anglais dès qu'un interlocuteur britannique est présent. Toutefois, toutes les réunions de haut niveau s'effectuent en présence d'un interprète. Après avoir obtenu l'autorisation de la Direction centrale et zonale de la PAF, nous avons assisté à une réunion d'un comité de pilotage avec les hauts représentants de la *border force* et de la PAF, assistés par une interprète britannique, sur la reprise des flux transfrontières. Cette réunion a duré environ deux heures et plusieurs thématiques figuraient à l'ordre du jour : point sur les différents sites, compagnies de transport, situation de contrôle aux frontières, difficultés rencontrées, prévisions estivales du trafic et partage du dispositif de mise en œuvre pour assurer la fluidité et affiner la coordination. Lors de cette réunion, les membres de la *border force* s'exprimaient exclusivement en anglais et les membres du personnel policier français employaient uniquement le français. L'un des représentants d'Eurotunnel présent alternait, parfois au sein d'une même phrase, entre le français et l'anglais. Pour la plupart, les intervenants parlaient doucement et effectuaient de nombreuses pauses pour que l'interprète puisse tout traduire. D'après un policier (P-Fr-17(E ; 29.06.2021)), il existe deux types de réunions : celles qui portent sur les activités opérationnelles (concernant, par exemple, les conditions actuelles et à venir du trafic sur les plateformes) et les réunions au sommet, plus stratégiques, qui impliquent le recours à un langage plus technique et plus complexe, d'où la présence obligatoire d'un interprète. Un autre cadre de la PAF (P-Fr-26(E ; 30.06.2021)) confirme que les réunions au sommet comportent parfois des enjeux diplomatiques sensibles et que le choix des mots et les nuances discursives peuvent avoir une certaine importance lorsque des sujets sensibles en termes de coopération bilatérale sont discutés. De plus, peu de hauts

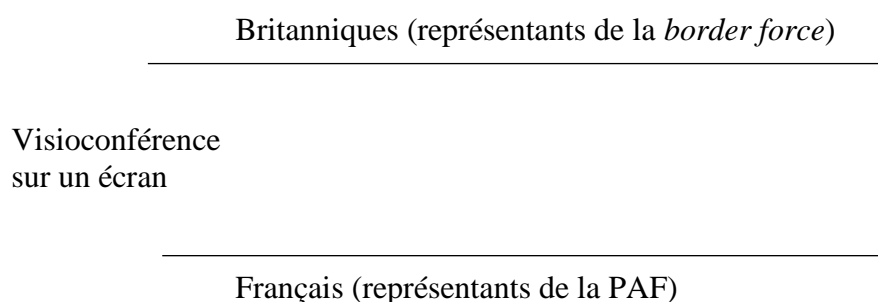
responsables policiers (qu'ils soient français ou anglais) sont parfaitement bilingues et le recours à un interprète instaure des relations de pouvoir équilibrées entre les différentes parties (et, par conséquent, entre les deux puissances étrangères) car aucun interlocuteur n'est desservi par l'emploi d'une langue qu'il ne maîtrise pas ou moins bien lorsque les enjeux stratégiques ou les sujets diplomatiques délicats sont évoqués. Toutefois, nous avons remarqué que les échanges informels qui encadrent la réunion se sont tenus en anglais lorsqu'un interlocuteur britannique était présent. Plusieurs policiers français interrogés ont effectivement confirmé le recours, principalement, à l'anglais lors des interactions informelles qui ont lieu avant ou après les réunions avec des interlocuteurs étrangers. Ces échanges impliquent de connaître les formules de salutations (« *How are you ?* », « *Nice to see/meet you* »), de savoir se présenter, d'aborder des sujets évoqués pendant la réunion ou d'autres dossiers en cours, de planifier la date et le contenu de la prochaine réunion. Par ailleurs, la maîtrise de l'anglais oral peut également être utile lorsque les cadres de la PAF se déplacent à l'étranger ou qu'ils reçoivent des délégations étrangères. Enfin, une bonne connaissance du système juridique et policier britannique et de ses équivalences et différences avec le système français nous semble essentielle. Dans le bureau de l'un des cadres de la PAF que nous avons rencontré (P-Fr-19(E ; 29.06.2021)), nous avons pu observer une liste sur un tableau blanc récapitulant les équivalences entre les grades des cadres de la police britannique et ceux de la Police nationale : « *Chief Constable* = Préfet de police, *Assistant Chief Constable* = Sous-préfet, *Chief Superintendent* = Commissaire opérationnel, *Superintendent* = Commissaire divisionnaire, *Chief Inspector* = Commissaire, *Inspector* = Commandant de police ». Il est effectivement important de pouvoir identifier le grade d'un interlocuteur (car cette information peut impacter le contenu de l'entrevue ou les modes d'adresse, par exemple), de se présenter ou de parler des acteurs du système judiciaire français.

c) Les limites de la coopération policière transfrontière

Lors de nos observations *in situ* et des entretiens que nous avons menés, nous avons pu identifier différents obstacles à la mise en place de dispositifs de coopération policière entre la France et le Royaume-Uni. Ces obstacles peuvent être de différentes natures : politiques, linguistiques ou culturels. La question du partage d'informations avec une puissance étrangère (ayant, de surcroît, récemment quitté l'Union européenne) est sensible et délicate et plusieurs policiers nous ont indiqué qu'ils sont vigilants quant aux problématiques de souveraineté ou de secret d'enquête. Lors des deux réunions auxquelles nous avons assisté, nous avons effectivement pu

constater le recours à des précautions discursives (*hedging*) lorsqu'un sujet diplomatiquement délicat est abordé, comme lors de l'évocation de l'accès aux reports d'images (caméras de zone en temps réel) de part et d'autre de la Manche afin d'affiner la coordination entre les autorités des deux pays. Autoriser l'accès à ces reports d'images contribuerait à améliorer la capacité des autorités à réagir en temps réel, mais des divergences existent à ce sujet car une puissance étrangère obtiendrait alors un accès libre pour observer tous les dispositifs de sécurité mis en œuvre dans un pays voisin, ce qui pose des questions d'ordre politique mais aussi juridique. Suite à la demande de la PAF d'avoir accès aux images des plateformes de Douvres et de Cheriton, les Britanniques ont eu recours à différents procédés de *hedging*, qui ont pour objectif de maintenir des relations aussi harmonieuses que possible (Resche 2000), tels que l'emploi du verbe « *consider* » (« *we will consider this question* ») ou l'évocation d'un manque de temps pour évoquer ce sujet et le report à une prochaine réunion (« *we will talk about this during our next meeting* »). De même, certains enquêteurs de la PAF ne souhaitent pas divulguer les informations sur les enquêtes en cours afin d'éviter toute interférence qui risquerait de nuire à leur déroulement, voire à leur résolution. Un policier (P-Fr-20(E ; 30.06.2021)) se rappelle d'une occurrence où le secret d'enquête avait été levé pour informer les Britanniques de l'existence d'un réseau. Suite à ces renseignements, les policiers anglais avaient effectué une arrestation sur le sol britannique sans prévenir leurs homologues français, compromettant de nombreux mois d'enquête car le réseau avait alors immédiatement procédé à une réorganisation pour éviter de nouvelles interpellations. La dichotomie (Français vs. Britanniques) se traduit également dans l'espace car, lors des deux réunions auxquelles nous avons assisté, les Français et les Britanniques présents se font face, installés d'un côté et de l'autre de la salle, selon le schéma de répartition spatiale représenté ci-dessous (figure 31).

Figure 31 : Répartition spatiale des participants lors de réunions entre les représentants des autorités françaises et britanniques



Plusieurs policiers ont également évoqué la barrière de la langue dans le cadre de la coopération policière transfrontière. Cette constatation fait écho au titre de l'ouvrage publié par Roy Ingleton en 1994 : *Mission Incomprehensible: the linguistic barrier to effective police co-operation in Europe*. Lors de la mise en place des dispositifs de coopération bilatéraux, l'un des représentants de la *border force* se rappelle des difficultés initialement rencontrées par les autorités policières des deux pays pour communiquer. Concernant, par exemple, les repères géographiques : les Français ont dû se familiariser avec les noms des villes, des routes, des zones régionales, etc. en anglais (et inversement pour les Britanniques). Les deux pays ont également dû s'accorder sur le format de transmission des coordonnées géographiques (lorsqu'un avion repère un bateau effectuant une traversée clandestine, par exemple) : il existe plusieurs façons d'encoder informatiquement des coordonnées géographiques et les Français ont recours à une notation qui inclut les degrés (symbolisés °) ; or ce symbole n'existe pas sur les claviers anglais (claviers QWERTY), ce qui allonge la durée de la transmission et risque de conduire à des erreurs de données. De même, il a été nécessaire de s'entendre sur le vocabulaire employé et la définition des mots usités : un « évènement » peut désigner soit une tentative, soit une réussite de traversée clandestine maritime, tandis que les anglais utilisent « event » pour les traversées maritimes mais aussi via le Tunnel. Par ailleurs, pour un policier français (P-Fr-19(E ; 29.06.2021)), les intervenants parfaitement bilingues sont rares et, par conséquent, les énoncés employés sont remplacés par des périphrases simplifiées, voire teintées de « franglais », ce qui nuit à la qualité de la langue (appauvrissement) et à la subtilité de certaines analyses. Lors de la réunion en français au CCIC, nous avons remarqué que l'un des représentants de la *border force* avait un très bon niveau de français, mais que le deuxième ne comprenait pas tout (certaines informations et questions lui étaient traduites en anglais par son collègue). La barrière de la langue peut donc constituer un obstacle majeur à la compréhension et, par conséquent, à la coopération entre les interlocuteurs. Au sein du Centre conjoint d'information et de communication franco-britannique, l'un des opérateurs français nous a indiqué qu'il avait un faible niveau d'anglais et qu'il interagissait peu avec les opérateurs britanniques. Nous avons toutefois observé la volonté de créer davantage de liens entre les opérateurs français et britanniques car nous avons remarqué qu'un encadré « *Please remember daily PAF chat* » était affiché au mur (du côté britannique de la pièce). Par ailleurs, par respect pour leur hiérarchie, certains policiers du Kent bilingues refusent pourtant de parler français lorsqu'un supérieur ne maîtrisant pas cette langue est présent, préférant adopter la langue de prédilection du supérieur hiérarchique (P-Fr-17(E ; 29.06.2021)). La variété des différents

accents en anglais (écossais, irlandais, gallois) peut également représenter une difficulté supplémentaire et une entrave à la bonne compréhension entre les différents interlocuteurs.

Enfin, quelques policiers français rencontrés ont explicitement exprimé leur réticence concernant l'utilité, à la fois, de la langue anglaise et des informations communiquées par les Britanniques. Pour certains policiers, le recours au français est primordial et lié à des questions de souveraineté : « on est sur le territoire français donc on parle français » (P-Fr-25(E ; 30.06.2021)). Lors du traitement des procédures judiciaires, certains policiers refusent de lire les documents transmis par leurs homologues britanniques, par manque de maîtrise de la langue anglaise, mais aussi parce que ces documents ont peu de valeur juridique dans le cadre du système judiciaire français. D'une part, les dossiers de procédure doivent comporter des documents rédigés en français, en raison de la politique linguistique sanctionnée par la loi du 4 août 1994 et renforcée par la circulaire relative à l'emploi de la langue française dans la fonction publique du 1^{er} octobre 2016 (Girardin & Vallini 2016). D'autre part, lorsqu'une audition de mis en cause est effectuée par les autorités britanniques puis que l'individu est remis à la police française, les policiers ne connaissent pas les conditions dans lesquelles cette audition a été effectuée et, pour que l'audition soit recevable dans le cadre d'une procédure judiciaire en France, il faut que les informations soient recueillies dans le respect de la législation française : les policiers français doivent donc procéder à nouveau à l'audition du mis en cause. Enfin, l'un des policiers interrogés originaire de la région évoque une certaine « culture de la haine des Anglais » (P-Fr-32(EColl ; 01.07.2021)), transmise, au niveau local, de génération en génération.

8.3.2. Maîtrise de la langue anglaise : un niveau d'ensemble relativement modeste

En raison de la multitude des contextes d'exposition à l'anglais et de la régularité des besoins, nous avons émis l'hypothèse que le niveau général d'anglais au sein de la PAF était supérieur à celui des autres sections de la Police nationale. Cette hypothèse a toutefois été invalidée. L'un des principaux cadres de la PAF considère que le niveau d'anglais du personnel de la PAF est d'un niveau moyen (P-Fr-14(E2 ; 28.06.2021)) et l'un des responsables d'une brigade d'une quarantaine de policiers chargés du traitement judiciaire et des enquêtes sur les réseaux de trafiquants (P-Fr-20(E ; 30.06.2021)) indique que seulement trois hommes de son service sont capables de lire et de comprendre parfaitement l'anglais. La seule exception notable concerne

l'URO, où la maîtrise de l'anglais conditionne l'intégration dans cette unité, afin d'assurer une collecte et une transmission efficace des renseignements concernant les réseaux d'aide au séjour irrégulier en bande organisée (P-Fr-23(EOll ; 30.06.2021)). En revanche, nous soulignons qu'une bonne maîtrise de l'anglais n'est pas nécessaire pour intégrer le Centre conjoint d'information et de communication franco-britannique, autre organe de la coopération entre les autorités françaises et britanniques, y compris pour les opérateurs du CCIC, pourtant en charge du traitement et de la traduction de certains renseignements et informations transmis par les Britanniques. De façon globale, la maîtrise de l'anglais n'est pas un critère de recrutement retenu pour être affecté à la PAF du Pas-de-Calais. Nous avons interrogé un cadre de la PAF (P-Fr-26(E ; 30.06.2021)) sur ce fait. D'après lui, conditionner le recrutement à une bonne maîtrise de l'anglais réduirait considérablement le nombre de candidats, ce qui n'est pas souhaitable car la PAF du Pas-de-Calais souffre déjà d'un certain manque d'attractivité (en raison, notamment, de préjugés et des préconçus entretenus par les médias, principalement depuis le démantèlement partiel de la « jungle »¹⁸⁷ de Calais en 2016). Par ailleurs, lorsque les policiers sont recrutés au sein de la PAF du Pas-de-Calais, leur formation initiale ne prévoit pas l'enseignement d'une langue étrangère. P-Fr-16(E ; 28.06.2021) souligne que la formation reçue est déjà suffisamment dense, axée sur deux volets : (1) la fraude documentaire et la réglementation transfrontière et (2) les formations orientées vers le terrain et l'utilisation des armes de services (techniques d'intervention, formation au tir, tueries de masse, etc.). Pourtant, 87,4 % des policiers ayant répondu au questionnaire d'analyse des besoins éprouvent personnellement le besoin d'améliorer leurs compétences en anglais (47,4 % sont tout à fait d'accord et 40 % plus ou moins d'accord) et l'un d'entre eux regrette le manque de formation en anglais systématique et adaptée aux besoins des personnels transfrontière, en particulier lorsqu'ils sont affectés à des postes situés sur le sol britannique : « Il est dommage lors de notre arrivée dans un service situé sur le territoire britannique, de ne pas avoir au préalable effectué soit un stage de remise à niveau, soit un réel stage de formation général ou professionnel en langue anglaise ». Le niveau hétérogène et majoritairement faible des personnels de la PAF en langue anglaise est également observé par les instances d'évaluation gouvernementales. En 2016, un audit Schengen a été réalisé et le rapport de la Commission d'évaluation européenne souligne que le niveau des gardes-frontières français en langue anglaise fait défaut et doit être amélioré (P-Fr-17(E ; 29.06.2021)). En 2021, à l'issue d'une autre mission d'évaluation, la

¹⁸⁷ Cette appellation désigne les campements illégaux d'immigrés dans la zone calaisienne.

Commission conclut qu'aucune amélioration n'a été réalisée concernant le niveau de connaissance et de formation en anglais des personnels de la PAF.

En ce qui concerne plus spécifiquement les policiers en charge des contrôles sur les points de passage frontaliers, les effectifs des plateformes de Coquelles, du port de Calais, de Douvres et de Cheriton ont réalisé un test de positionnement début 2020, à l'initiative de la direction des services chargés du contrôle transfrontière, afin d'évaluer leur niveau de connaissance de l'anglais. Cette évaluation a été réalisée grâce à une plateforme d'auto-évaluation en ligne mise en place par la Direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN). Le test de positionnement comportait une quarantaine de questions (questions à choix multiples et phrases de traduction [français vers anglais] à compléter) qui visaient à évaluer différents aspects de la maîtrise de la langue : temps grammaticaux et modaux, repères spatio-temporels, formulation des questions, prépositions, pronoms personnels, pronoms relatifs, synonymes, antonymes, formes comparatives, etc. Pour la plupart, les questions ne portent pas sur la langue de spécialité mais sur de l'anglais général, avec des énoncés du type : « *Would you like to go to the cinema [on] Saturday night?* », « *I smoke 20 cigarettes [a day].* », « *The workers went [on] strike because they thought they were not paid enough.* », « *The plane won't take off [until] the storm is over.* » ou « Il n'a pas encore commencé à étudier pour son examen ». Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) a été mobilisé pour évaluer le niveau de maîtrise de l'anglais des personnels interrogés et les résultats de ces tests de positionnement sont reproduits ci-dessous (tableau 18).

Tableau 18 : Répartition des effectifs lors du test de positionnement évaluant le niveau d'anglais des gardes-frontières de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais (2020)

	A1/A2	A2/B1	B2/C	Total
Coquelles	20 (30 %)	43 (64 %)	4 (6 %)	67
Port de Calais	24 (38 %)	36 (57,1 %)	3 (4,8 %)	63
Douvres	9 (11,9 %)	35 (46 %)	32 (42,1 %)	76
Cheriton	12 (17,4 %)	48 (69,5 %)	9 (13,1 %)	69

Sur l'ensemble des quatre plateformes (Coquelles, Port de Calais, Douvres et Cheriton), la majorité des effectifs est située entre le niveau A1 (qui comprend les utilisateurs élémentaires ayant un niveau introductif ou de découverte) et le niveau B1 (utilisateurs indépendants, niveau seuil). Nous observons que la proportion des gardes-frontières ayant un niveau B2/C

(utilisateurs indépendants [niveau avancé] ou expérimentés et autonomes) est plus importante sur les sites français outre-Manche de Douvres et de Cheriton (respectivement 42,1 % et 13,11 %). D'après le responsable des services chargés du contrôle transfrontière, ce résultat s'explique, à la fois, par une amélioration des connaissances due à l'exposition plus régulière de ces policiers à la langue anglaise et par une volonté d'affecter les policiers ayant une bonne connaissance de l'anglais en priorité sur les sites de Douvres et de Cheriton :

Je pense que les policiers de Douvres et de Cheriton sont effectivement plus exposés à l'usage de la langue anglaise que sur les autres sites, les conduisant pour certains à avoir amélioré significativement leur maîtrise de cette langue. Ils sont effectivement amenés à s'exprimer avec les agents de la Border Force, les agents de la Kent Police, les employés des opérateurs transmanche et un public de clients anglais plus exigeants en matière de compréhension de leur langue que lorsqu'ils sont sur le territoire français. Toutefois, lorsque je suis désormais amené à formuler un avis sur la candidature d'un agent de la PAF qui souhaite être affecté outre-manche, je m'assure qu'il dispose d'une bonne maîtrise de la langue anglaise. (P-Fr-17(C ; 26.08.2021))

Nos entretiens et nos observations sur le terrain, ainsi que les résultats du questionnaire d'analyse des besoins diffusé auprès du personnel de la PAF, nous permettent donc de conclure que les effectifs présentent une importante hétérogénéité et un niveau d'ensemble relativement faible quant à leur maîtrise de la langue anglaise. Lorsqu'ils le souhaitent et en fonction de leurs besoins, les policiers de la PAF du Pas-de-Calais peuvent avoir recours à divers outils de remédiation ponctuelle.

8.3.3. Stratégies, outils et ressources de remédiation

8.3.3.1. L'emploi du « franglais »

Afin de pallier leur faible maîtrise de l'anglais, certains policiers ont recours à une langue hybride mêlant le français et l'anglais (communément appelée « franglais »). Des policiers chargés du traitement des procédures judiciaires et administratives quotidiennes, de l'identification judiciaire des mis en cause, des geôles et des contrôles sur les points de passage frontaliers nous ont confié employer le « franglais » pour se faire comprendre par leurs interlocuteurs. Lors de la réunion de comité de pilotage au sommet à laquelle nous avons assisté, l'un des dirigeants du site de l'Eurotunnel de Coquelles prend la parole tantôt en anglais, tantôt en français, parfois même au sein d'une même phrase. Au sujet du mécontentement des touristes agacés par l'allongement du temps d'attente pour traverser la frontière, il déclare : « *they were very impolite and very impolite is* une manière prudente de dire les choses ». Par ailleurs, le

recours à des anglicismes est particulièrement prégnant, y compris chez les policiers français. Bien qu'ils adoptent exclusivement le français dans les dossiers de procédure à destination des instances judiciaires françaises, les policiers français de la PAF du Pas-de-Calais emploient régulièrement des anglicismes, tels que « *dispatching* »¹⁸⁸ (pour désigner la répartition des affaires entre les différentes équipes), « un *look-like* » (de l'anglais *look alike*, pour désigner l'usage frauduleux, par un individu, d'un document d'identité d'une personne qui lui ressemble), « faire du *hit* ou du *no hit* » (terme qui désigne une correspondance ou non dans une base de données), « on les *stampe* » (de l'anglais *stamp* [tampon], pour indiquer qu'un tampon est apposé, déclenchant la durée de séjour), « le *coach hall* » (endroit où les bus se garent pour déposer leurs passagers pour le contrôle), « les *small boats* » (embarcations avec lesquels sont réalisées des traversées illégales) et « un *cold case* » (affaire non élucidée et classée sans suite). De même, la réunion au CCIC entre des représentants de la PAF et de la *border force* s'est tenue en français, mais nous y avons relevé le recours à de multiples anglicismes et calques de l'anglais vers le français par les participants britanniques, tels que « des *convictions* » (au lieu de condamnations), « ils sont *romaniens* ou *soudanese* » (pour « roumains » et « soudanais ») et « devenu plus *populé* » (pour « peuplé »).

8.3.3.2. Le recours à des intermédiaires

En fonction de leurs besoins, les policiers peuvent solliciter l'aide d'intermédiaires, tels que des interprètes/traducteurs¹⁸⁹ ou des collègues policiers et assistants gardes-frontières (ACF) ayant un bon niveau d'anglais. Dans un premier temps, les réponses au questionnaire montrent que les policiers de certains services ou remplissant certaines fonctions ont régulièrement (souvent ou très souvent) recours aux services d'un interprète (pour l'anglais ou pour d'autres langues¹⁹⁰) : il s'agit principalement des policiers de l'unité judiciaire (identification judiciaire, traitement des procédures judiciaires), des enquêteurs de la BMR et des cadres de la PAF. Dans un second temps, nous avons remarqué dans les réponses au questionnaire que de nombreux policiers indiquent ne pas avoir recours aux services d'un interprète dans l'exercice de leurs fonctions (48,4 % des répondants indiquent ne jamais avoir recours aux services d'un interprète

¹⁸⁸ Ce terme est également employé au Commissariat central de Nantes.

¹⁸⁹ Nous avons évoqué plus en détail la question des interprètes/traducteurs en section 8.2.3.

¹⁹⁰ Les langues autres que l'anglais comprennent : le roumain (mentionné 13 fois), l'arabe (12), le kurde (11), l'albanais (10), le polonais (9), le farsi (6), l'allemand (5), le pachtou (4), le tigrinia (4), le bulgare (3), le turc (3), le vietnamien (3), le lituanien (2), l'italien (2), le néerlandais (2), le penjabi (2), l'amharique (1), le biélorusse (1), le fujian (1), l'irakien (1), le kurde turc (1), le mandarin (1), l'ourdou (1), le pachtoune (1), le portugais (1), le russe (1), le slovène (1), le tchèque (1) et l'ukrainien (1).

anglais-français et 56,8 % affirment ne pas non plus les solliciter pour d'autres langues). Ces données s'expliquent par le fait que les personnels en charge des contrôles frontaliers sont nombreux dans l'échantillon interrogé (72,1 %) et que ce type d'activité nécessite rarement la réquisition formelle d'un interprète. En revanche, les gardes-frontières peuvent compter sur l'aide des Assistants aux contrôles transfrontières. Recrutés par la PAF depuis 2020 pour faire face aux conséquences du Brexit, les ACF sont des contractuels (contrats d'un an) qui assistent les gardes-frontières dans la réalisation de leurs tâches. Ils participent, entre autres, au compostage, à l'étude des durées de séjour et aux contrôles des conducteurs. Lors de notre entretien avec le responsable des services chargés du contrôle transfrontière, il nous a indiqué que la politique de recrutement des contractuels en vigueur incluait une bonne maîtrise de l'anglais parmi les critères de sélection retenus (outre la connaissance de la Police nationale, de la déontologie policière, du Brexit et de ses conséquences sur la circulation des Britanniques, par exemple.). Nous avons rencontré quatre de ces contractuels : ils confirment être souvent sollicités par leur collègues gardes-frontières français (mais également parfois britanniques) pour des missions d'interprétariat et leur maîtrise de l'anglais a considérablement contribué à leur intégration au sein du personnel policier français.

8.3.3.3. Des aides et des outils de remédiation ponctuelle

Plusieurs policiers ont mentionné l'existence de ressources sur l'Intranet (interface informatique interne) de la Police nationale, tels que des glossaires ou des lexiques spécialisés. Nous avons pu collecter trois glossaires anglais/français lors de nos journées d'observations à la PAF du Pas-de-Calais. P-Fr-16(E ; 28.06.2021) nous a, par exemple, fourni un exemplaire du *Mémento Professionnel Français-Anglais à l'usage des fonctionnaires de la Police aux Frontières*, conçu en janvier 2021 par la Direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale, en partenariat avec la Direction de la Police aux Frontières de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et le Bureau formation de la Direction centrale de la Police aux Frontières. Une version audio de ce support est également disponible sur l'Intranet. Il s'agit d'un glossaire bilingue (80 pages) comportant de multiples listes de mots de vocabulaire et exemples de phrases (en français puis traduits en anglais) que les policiers de la PAF peuvent être amenés à employer dans l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs thématiques sont abordées : l'orientation et l'accueil du passager dans l'aérogare (salutations et formules de politesse, lieux importants et différents services, renseignement directionnel, informations sur les moyens de transports et la durée des trajets), le contrôle transfrontière (différentes pièces justificatives, contrôle des arrivées, infractions de séjour, non admission et éloignement), les

interventions de police (situation problématique au filtre à bagages, bagage abandonné et périmètre de sécurité, injonctions et contrôle des mouvements de foule, isolement et retenue d'un passager, désamorçage d'une situation de crise, secours au blessé) et les procédures (affaires courantes, infractions, fraude documentaire, prise de plainte, description des individus et des objets, garde à vue). Des notes portent également sur des faits de langue et mettent en garde contre les faux amis et les variations entre anglais britannique et anglais américain. Ce support, pourtant très précieux, n'est pas didactisé et nous nous interrogeons sur sa portée. Ce document est-il mis à disposition sur l'Intranet pour les policiers autodidactes de la PAF qui souhaitent s'auto-former ? Est-ce une ressource disponible pour des consultations ponctuelles lorsqu'une situation spécifique est rencontrée ? Il nous paraît, toutefois, peu probable que les policiers de la PAF en tirent véritablement profit, en particulier lorsqu'ils doivent (inter)agir dans l'urgence d'une situation. En revanche, cet outil terminologique constitue un support particulièrement intéressant dans le cadre de l'élaboration d'une formation en anglais destinée aux personnels de la PAF (nous y reviendrons). De plus, comme nous l'avons déjà souligné dans le premier chapitre de notre thèse (section 1.2.1.), une approche exclusivement terminologique est trop étroite et réductrice car la langue de spécialité doit également être envisagée dans ses dimensions discursive et communicationnelle.

Plusieurs policiers de la PAF du Pas-de-Calais ont également confirmé avoir régulièrement recours à des outils de traduction automatique en ligne, tels que *Google Traduction*, *DeepL* ou *Linguee*, en raison de l'immédiateté de la traduction proposée, ce qui constitue un avantage opérationnel considérable. Au sein du Centre conjoint d'information et de communication franco-britannique, lors d'un entretien avec les représentants de la *border force* puis avec un opérateur français, nous avons eu la confirmation que *Google Traduction* et *DeepL* sont les principaux outils employés par les opérateurs francophones et anglophones qui ne maîtrisent pas bien la langue étrangère, car l'information doit être traduite puis communiquée ou diffusée rapidement, quasi instantanément, en temps réel. Ces pratiques soulèvent, d'une part, la question non négligeable de la protection et de la confidentialité des données et, d'autre part, elles peuvent se révéler hautement problématiques en cas d'erreurs ou d'imprécisions de la traduction automatique de contenus spécialisés.

8.3.3.4. Les formations en anglais

Comme nous l'indiquions précédemment, l'anglais ne figure pas parmi les formations dispensées aux policiers affectés à la PAF du Pas-de-Calais et la cellule de formation de Coquelles ne compte pas d'enseignant en langue. Cependant, cette cellule relaye les informations concernant les stages (nationaux mais aussi au niveau départemental) ouverts à tous les policiers de la Police nationale, dont les stages d'anglais dispensés à Lille, Roubaix et Clermont-Ferrand. Toutefois, les candidatures pour ces formations sont peu nombreuses et les personnels interrogés soulignent les facteurs qui nuisent à l'attractivité des formations dispensées dans les centres de formation de la Police nationale. Plusieurs policiers regrettent le manque de proximité des dispositifs de formation, en particulier ceux qui sont situés à Roubaix et à Clermont-Ferrand. Ces formations impliquent un déplacement d'une semaine sur le lieu de formation, ce qui dissuade de nombreux candidats car cet éloignement présente des inconvénients, à la fois du point de vue professionnel (lorsqu'un policier quitte son lieu de travail, il n'est pas opérationnel sur le terrain, le service est en sous-effectif et les affaires en cours ne progressent pas) et personnel (éloignement familial). La disponibilité des policiers dépend également des imprévus des activités opérationnelles et des roulements (shifts) variables. La priorité est donc donnée à l'opérationnel, aux règlementations en vigueur, aux différents aspects de la fraude, aux problématiques de coopération transfrontière, à la gestion des flux migratoires, etc. De plus, pour la plupart, les formations ouvertes par les Centres de formation s'adressent à un public large et diversifié et ne prévoient pas de contenu adapté spécifique aux activités de la PAF et aux contextes d'exposition à l'anglais rencontrés quotidiennement par les policiers de cette branche de la Police nationale. Par ailleurs, les policiers peuvent également s'inscrire pour suivre des formations en ligne (prises en charge par l'administration et dispensées, par exemple, par Frontex ou par des entreprises privées¹⁹¹), mais certains regrettent le faible nombre de places disponibles et un manque d'assiduité, de régularité et d'investissement sur le long terme fait obstacle à de véritables progrès. De même, les contenus proposés sont destinés à un public large (police mais aussi douanes, armée) et ne prennent pas suffisamment en compte les besoins spécifiques de la PAF.

En revanche, les formations dispensées en présentiel, sur site et à proximité des plateformes, rencontrent davantage de succès. Leurs formateurs se déplacent parfois sur le terrain, lorsqu'il

¹⁹¹ Le Centre de formation national de Clermont-Ferrand prévoit de rendre accessible un module de formation en ligne spécifiquement destiné aux personnels de la PAF fin 2021.

s'agit de dispenser des contenus adaptés à un public très spécifique. Un policier français de l'URO (cellule de renseignement binationale) nous signale que des stages d'anglais et de français sont prévus pour septembre 2021 (venue d'un formateur de Clermont-Ferrand à Calais) afin de créer une cohésion de groupe entre les équipes françaises et britanniques et favoriser le recueil et le partage en temps réel d'informations au sein de cette unité. Par ailleurs, nous avons été informée de l'existence de « formations flash » de courte durée (une ou deux heure(s), dispensées sur le lieu de travail, par des policiers et pour des policiers. Ces formations sont le fruit d'initiatives locales et du constat d'un déficit de formation sur des thématiques spécifiques, en anglais mais également dans les domaines opérationnels (lorsqu'une nouvelle réglementation entre en vigueur, par exemple). Plusieurs formations flash en anglais ont été dispensées sur site par des intervenants ayant un bon niveau d'anglais, dont un major de police effectuant des missions FRONTEX (l'anglais y est la langue de travail) et une assistante garde-frontière (ACF). Lors de ces deux formations, les intervenants ont distribué des glossaires français/anglais aux participants, recensant des termes et des phrases spécifiques aux contrôles sur un point de passage frontalier (salutations, demandes de documents, infractions de séjour, non admission, démarches administratives, droits de chancellerie, stationnement, police anglaise, etc.). Nous avons rencontré une ACF ayant dispensé une formation flash (elle préfère le terme de « séance de révisions ») qui portait sur le vocabulaire lié au contrôle des papiers (passeport, documents de voyage), à la crise sanitaire, et sur la formulation des questions en anglais. Pour les policiers interrogés, ce format est attrayant et constitue un facteur de motivation important car ces formations sont rapides, efficaces et adaptées aux besoins concrets et immédiats sur le terrain.

Toutefois, d'après les données obtenues grâce aux entretiens et aux résultats du questionnaire d'analyse des besoins, le déficit de formation demeure préoccupant en regard de la multitude, à la diversité et à la régularité des besoins et contextes d'emploi de la langue anglaise auxquels sont exposés les policiers de la PAF du Pas-de-Calais. Tous les répondants au questionnaire sont francophones (dont un bilingue français-arabe et un bilingue français-italien) et ils sont peu nombreux à avoir bénéficié d'une formation en anglais (général mais aussi professionnel) adaptée à leurs besoins¹⁹². Dans un premier temps, concernant l'anglais général, de nombreux policiers n'ont pas reçu de formation en anglais depuis les enseignements suivis dans le secondaire (ou dans le supérieur). Avant d'intégrer la police, 95,8 % des répondants ont acquis

¹⁹² Les questions 8 à 13 du questionnaire portent sur la biographie linguistique des répondants.

leurs connaissances en anglais général lors des cours d'anglais dispensés dans l'enseignement secondaire (collège, lycée...) et quatre répondants indiquent n'avoir reçu aucune formation en anglais général avant d'entrer dans la police. Deux policiers ayant répondu au questionnaire d'analyse des besoins signalent les insuffisances de la formation initiale proposée par le système scolaire français, comme en témoignent les observations suivantes : « Problème de formation scolaire à la base » et « Il faudrait réformer le système scolaire car un Français entre la primaire et le lycée suit en moyenne entre 7 et 9 ans d'anglais pour au final très peu de résultat, système éducatif français à revoir totalement ». Certains participants ont également bénéficié de cours d'anglais général dans une université française (19 répondants), de séjours linguistiques (6), de cours d'anglais dans une université anglophone (1), de cours particuliers (1) ou de stages (1). Par la suite, au cours de leur cursus en école de police, 16 participants ont assisté à des cours d'anglais lors de leur scolarité à l'École nationale supérieure de la police (1 sur le site Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et 6 sur le site Cannes-Écluse), dans une école nationale de police (6 répondants) ou dans un centre de formation de la Police nationale (3), mais 83,2 % des répondants n'ont reçu aucune formation en anglais général. Ce résultat est lié au fait que les répondants ont en moyenne dix-sept années d'expérience dans la police, c'est-à-dire qu'ils sont nombreux à avoir intégré la police dans les années 1990 et 2000, alors que la formation en langues étrangères était peu développée (Türk 1998 ; Mailfait 2002). Enfin, 62 policiers déclarent n'avoir jamais reçu de formation en anglais général depuis leur entrée dans la police ; tandis que 31 policiers se sont inscrits à des formations en anglais, par besoin professionnel et/ou personnel. Par ailleurs, concernant le bagage linguistique en anglais des forces de l'ordre, l'immense majorité des répondants n'a reçu aucune formation en anglais professionnel avant d'entrer dans la police (96,7 % des répondants) ou au cours de leur cursus en école de police (89,5 %) et seulement 32,8 % des policiers ont reçu une formation en anglais professionnel depuis leur entrée dans la police. Par conséquent, 87,4 % des policiers ayant répondu au questionnaire d'analyse des besoins éprouvent personnellement le besoin d'améliorer leurs compétences en anglais (47,4 % sont tout à fait d'accord et 40 % plus ou moins d'accord). Nous proposons donc, dans le prochain chapitre, d'évoquer la question des dispositifs d'enseignement de l'anglais existants et de la formation professionnelle (initiale et continue) en anglais des policiers français.

Conclusions du chapitre 8

Dans le chapitre 8, nous avons d'abord évoqué l'importance croissante de l'anglais comme *lingua franca* dans les échanges professionnels et para-professionnels des policiers de la Police nationale, validant notre deuxième micro-hypothèse. Plusieurs facteurs contribuent à la multiplication des interactions entre les policiers français et des interlocuteurs non-francophones, dont la multiplication des flux de personnes (tourisme, immigration), l'organisation d'évènements internationaux en France, l'internationalisation du crime et le développement de la coopération policière internationale. Nous avons ensuite exploré les besoins langagiers et contextes d'exposition à l'anglais au sein de la Police nationale dans son ensemble puis nous avons présenté une étude de cas spécifique à travers l'analyse des besoins des policiers de la PAF du Pas-de-Calais. Dans un premier temps, concernant la Police nationale dans son ensemble, nous avons identifié trois principales catégories de personnels présentant des besoins langagiers en anglais : (1) la police quotidienne de sécurité publique, (2) certaines branches spécialisées de la police ; et (3) les policiers impliqués dans des instances et des missions de coopération policière internationale. Dans un second temps, au sein de la PAF du Pas-de-Calais, trois principales sphères d'activité impliquent une exposition régulière à l'anglais : les contrôles sur les points de passage frontaliers, le traitement des procédures judiciaires et la coopération institutionnelle transfrontière. Ces analyses nous amènent confirmer notre première micro-hypothèse (les contextes d'exposition des policiers français à la langue anglaise sont multiples et variés) et notre troisième micro-hypothèse, à savoir la variation des besoins en anglais (type de besoins, fréquence) en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice. Notre quatrième micro-hypothèse, en revanche, doit être nuancée car la mobilisation des diverses compétences (compréhension écrite et orale et expression écrite et orale) peut varier en fonction de différents paramètres (service d'affectation, type de tâche professionnelle réalisée, fonction, grade, etc.). Par ailleurs, concernant l'existence d'un niveau d'anglais global (général et professionnel) relativement faible, cette cinquième micro-hypothèse est vérifiée avec certitude pour la PAF du Pas-de-Calais, mais, bien que certains éléments collectés tendent vers la généralisation de ce résultat à l'ensemble du territoire, il conviendrait d'effectuer une étude approfondie et quantitative à l'échelle nationale. Afin de pallier le manque de maîtrise de l'anglais, les policiers peuvent mobiliser différentes ressources et stratégies : réquisition d'interprètes et de traducteurs, sollicitation de professionnels de police ayant un bon niveau d'anglais (collègues, officiers de liaison), utilisation de lexiques, de glossaires ou d'outils de traduction automatique en ligne, recours à des documents officiels

bilingues ou en version anglaise, emploi du « franglais » ou de la gestuelle. Toutefois, nous avons également mis en évidence que ces processus de remédiation sont temporaires et, dans de nombreux cas, limités et imparfaits. Nous concluons qu'un renforcement de la formation professionnelle (initiale et continue) en anglais engagerait une amélioration des compétences langagières des policiers français sur le long terme, ce qui nous conduit à nous intéresser à l'existence d'un secteur LANSAD de la police en France. Le chapitre 9 est consacré à l'exploration de ce secteur et à l'élaboration de recommandations didactiques et de scénarios pédagogiques pour l'enseignement de l'anglais aux policiers français.

Chapitre 9 : Exploration du secteur LANSAD de la Police nationale : préconisations didactiques et exemples de scénarios pédagogiques

9.1. Secteur LANSAD¹⁹³ de la Police nationale et présentation des dispositifs de formation existants

En 2017, la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police nationale (DCRFPN) a été créée dans le but d’homogénéiser la formation entre les différents corps de la Police nationale et sur l’ensemble du territoire. Elle est composée d’un état-major et de quatre sous-directions : développement des compétences, méthodes et appui, recrutement et dispositifs promotionnels, ressources et moyens. Elle a autorité sur les différents centres nationaux de formation, écoles nationales et centres de formation de la police. La formation s’organise également au niveau local, sous l’égide de directions zonales et territoriales et dans les centres régionaux de formation. Dès les prémices de nos recherches doctorales, nous nous sommes interrogée sur l’existence de dispositifs de formation en anglais destinés aux policiers français et sur la spécialisation de ces enseignements. Nous avons alors entrepris de contacter différents organismes en charge de la formation initiale et continue des policiers.

9.1.1. Les dispositifs de formation initiale

Dans un premier temps, nous avons étudié les organismes de formation initiale. Il en existe deux types : (1) les écoles de police, qui forment les policiers en devenir (adjoints de sécurité et Cadets de la République) et les gardiens de la paix ; et (2) l’École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) qui forme les futurs officiers (site Cannes-Écluse) et commissaires (site Saint-Cyr-au-Mont-d’Or) de police.

9.1.1.1. Les écoles de police (policiers en devenir et gardiens de la paix)

¹⁹³ Nous rappelons que l’acronyme LANSAD désigne les LANGues pour Spécialistes d’Autres Disciplines dans l’enseignement supérieur (voir sections 7.1.1. et 7.1.3.). Nous proposons ici d’étendre ce concept à l’enseignement des langues dans les formations dispensées aux personnels de la police.

Le 29 novembre 2017, nous avons contacté par téléphone sept écoles de police (Béthune, Chassieu, Draveil, Montbéliard, Nîmes, Oissel, Roubaix) afin de nous renseigner sur l'existence et, le cas échéant, le contenu des cours d'anglais proposés à leurs élèves. Deux d'entre elles (les écoles de Montbéliard et de Nîmes) proposent des cours de remise à niveau en langue anglaise, dispensés par des enseignants d'établissements de l'Éducation nationale (lycées) à proximité. En décembre 2017, nous avons échangé (par courriel et par téléphone) avec l'une des enseignants d'anglais dispensant des cours aux Cadets de la République de l'École de police de Nîmes. Cette enseignante nous a indiqué qu'il s'agissait surtout de cours de remise à niveau en anglais général. Le contenu des cours d'anglais a été élaboré au préalable avec un major de police, responsable de la formation reçue par les Cadets de la République de l'école. Les enseignements s'organisent autour de quatre thématiques principales : (1) l'accueil au commissariat, (2) orienter un interlocuteur, (3) le contrôle routier et (4) l'interpellation. L'enseignante nous informe qu'une plus grande importance est attribuée aux trois premières thématiques, considérées comme plus utiles à court terme et comme présentant un potentiel intéressant en raison de la diversité des situations possibles. Concernant l'accueil au commissariat, le « vocabulaire policier » fait l'objet d'une attention particulière (avec la traduction d'expressions comme « porter plainte »), tout comme l'acquisition d'anglais général (conjugaison, vocabulaire) afin de transmettre aux apprenants les compétences nécessaires pour obtenir des informations sur la personne interrogée (adresse, date de naissance, etc.) puis sur l'incident (lieu de l'incident, description physique et vestimentaire de l'agresseur, description d'objets...) et le type d'infraction (cambriolage, vol, disparition de personne ou de bien, vol de voiture, etc.). Les apprenants se familiarisent également avec des expressions et termes spécialisés liés au contrôle routier (« coupez le contact », « ouvrez la fenêtre », « amende », « excès de vitesse ») et doivent être en mesure de demander les papiers du véhicule, d'énoncer l'infraction relevée ou d'évoquer le paiement d'une amende. Afin d'apprendre aux policiers à orienter une personne en anglais, le vocabulaire de l'orientation spatiale est étudié. Pour mettre en pratique les connaissances linguistiques acquises, des jeux de rôle sont réalisés autour, notamment, des scénarios suivants : un policier accueille un touriste anglais qui vient porter plainte, deux policiers contrôlent un automobiliste anglophone, deux policiers en patrouille doivent renseigner un touriste et lui indiquer le chemin qu'il doit prendre pour arriver à destination. Par ailleurs, des faits de civilisation sont également abordés afin de familiariser les apprenants avec les spécificités socio-culturelles du monde anglophone. L'enseignante mobilise différents supports : manuel américain d'*English for Police Purposes*, enregistrements audio, vidéos YouTube, etc. Concernant les modalités d'évaluation, un examen oral et un

examen écrit sont réalisés à la fin du semestre pour évaluer les compétences en langue anglaise acquises par les apprenants.

Pour conclure, aucun référentiel spécifique n'existe concernant l'enseignement de l'anglais en école de police et le développement du LANSAD de la police est le fruit d'initiatives locales et de partenariats entre les encadrants des écoles de police et des enseignants de l'Éducation nationale. Au sein du dispositif LANSAD de formation initiale que nous venons de présenter, les situations que les futurs policiers seront amenés à rencontrer dans leur vie professionnelle déterminent le contenu des cours qui s'articulent autour de l'approche communicationnelle. La primauté est donnée à l'acquisition de compétences spécifiques (en particulier la compréhension et l'expression orale) et de vocabulaire (général et spécialisé) nécessaires pour pouvoir interagir en anglais, à l'oral, avec un interlocuteur. Nous précisons que la notion de « LANSAD de la police » n'est pas officiellement reconnue par l'institution. Il s'agit d'une formulation que nous extrapolons du cas de l'enseignement supérieur et nous encourageons l'institution à l'accueillir dans sa réflexion pédagogique afin de mieux la configurer en direction des langues.

9.1.1.2. L'École Nationale Supérieure de la Police (officiers et commissaires)

Nous avons ensuite contacté l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP). Le 21 mars 2018, nous avons adressé un courrier à la Direction de l'École et avons reçu une réponse le 4 avril 2018 de la part du Département des formations préparatoires partenariales et internationales, nous indiquant que les élèves de l'ENSP, les cadres de police étrangers, les Master, les classes préparatoires (à Cannes-Écluse) et certains personnels permanents bénéficient de l'enseignement à distance d'*Education First*. En mars et avril 2018, nous avons ensuite correspondu avec deux responsables de l'ENSP, officiant respectivement sur les sites de Cannes-Écluse (P-Fr-1) et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (P-Fr-2). Suite à une volonté d'individualiser le parcours des élèves de l'ENSP, l'enseignement en distanciel de la langue anglaise a été adopté et la société *EF Education First* a remporté l'appel d'offre lancé par le Ministère (P-Fr-2(C ; 18.04.2018)). Cette entreprise est spécialisée dans la formation linguistique, les échanges culturels, les programmes académiques et les voyages éducatifs. Elle propose une formation en ligne « offerte à tout public [...], essentiellement basé[e] sur la vie quotidienne (personnelle, professionnelle en entreprise) » avec « des cours théoriques, des vidéos, des classes virtuelles avec un professeur et des cours particuliers », ainsi qu'« un

module sur la police de l'immigration » qui constitue « un plus pour [les] élèves [de l'ENSP] » (P-Fr-1(C ; 11.01.2018)). Au début de la formation, un test de niveau est réalisé afin de définir l'unité de départ de chaque apprenant. La formation comporte l'accès à des contenus en anglais général en priorité pour tous, et en anglais professionnel pour les niveaux les plus élevés. Pour évaluer la progression, des rapports mensuels sont transmis à l'ENSP qui prend connaissance du nombre d'heures de fréquentation de l'école en ligne de chaque apprenant, des classes de conversation et des leçons effectuées, puis un test est réalisé en fin de parcours : évaluation (50 minutes) de la compréhension écrite et orale basée sur l'échelle européenne CERCRL pour définir le niveau de chaque apprenant (P-Fr-2(C ; 18.04.2018)).

Le niveau en langue est également vérifié par une évaluation finale, à l'issue de la formation (qui dure huit mois pour Saint-Cyr et six mois pour Cannes-Écluse). Pour le site de Saint-Cyr, une épreuve orale de 30 minutes est organisée avec des professeurs de l'Université de Lyon¹⁹⁴. Cette épreuve s'inscrit dans le cadre du Master professionnel Sécurité Intérieure et compte pour 5 ECTS¹⁹⁵, soit le coefficient le plus important au sein de l'Unité d'enseignement (UE) intitulée « Terrorisme et cyber-attaques, la mondialisation de la menace ». L'examen oral (30 minutes de préparation puis 25 minutes d'entretien) comprend deux parties : présentation et commentaire d'un texte puis discussion avec les membres du jury (les thèmes abordés varient et peuvent comprendre les motivations, la fonction ou le choix de carrière du candidat). La note prend en compte l'organisation des idées, le niveau de langue, la prononciation et la capacité de dialoguer et d'interagir avec l'examineur. Nous avons échangé avec un membre du jury et avons pu consulter la vingtaine de textes sélectionnés pour l'épreuve d'anglais de la session de 2016. Il s'agit principalement d'articles de presse (*Associated Press, BBC News, Huffington Post, The Guardian, The Times, VOA News, etc.*) en lien avec la police, les policiers (et leur statut dans la société), les affaires policières et les systèmes judiciaires et juridiques du monde anglophone (Royaume-Uni et États-Unis, principalement, mais aussi Australie, Nouvelle-Zélande et Canada). Les textes portent sur des thématiques variées : législation sur les armes à feu aux États-Unis, affrontements entre des manifestants et des policiers français, Europol, la question de l'utilisation de l'arme ou le port de caméra portative en service, les conditions de

¹⁹⁴ Nous nous sommes renseignée sur la possibilité de siéger au jury de ces épreuves de langue de fin de scolarité à l'ENSP pour la session 2019. Néanmoins, notre statut administratif de doctorante en contrat doctoral (CDSN) à Aix-Marseille Université effectuant une mission d'enseignement à Nantes Université nous empêchait d'être recrutée en parallèle par l'Université de Lyon pour participer à l'évaluation de ces épreuves.

¹⁹⁵ Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ou ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) est un système de points/coefficients développé par l'Union européenne dans le cadre du processus de Bologne et de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

recrutement dans la police, la mise sous surveillance de personnalités, la lutte contre le crime en bande organisée, la série policière télévisée *Line of Duty*, le rôle des médias dans le traitement des affaires par les tribunaux, etc. Ces documents présentent une coloration spécialisée (en raison des thématiques abordées en lien avec la police), mais il ne s'agit pas de documents spécialisés authentiques produits par la communauté professionnelle. Les seules exceptions notables concernent les communiqués de presse (*press release*) de la police de la *Thames Valley* et quatre articles de presse spécialisée (issus de *Police Magazine* et *The Police Chief*). Par ailleurs, pour Cannes-Écluse, l'évaluation est composée d'une épreuve uniquement écrite (de 1 h 30) et constituée d'un questionnaire (90 questions) compilé par le Centre national de langue de Clermont-Ferrand. Ce questionnaire porte sur des exercices de grammaire, de vocabulaire et de compréhension d'un texte. P-Fr-1(C ; 11.04.2018) souligne : « Il n'y a pas d'oral. Ce n'est pas une évaluation idéale mais il est difficile dans notre programmation de faire passer tous les élèves à l'oral ce qui pourrait pourtant être plus pertinent ».

Ces recherches préliminaires nous indiquent qu'en France un secteur LANSAD existe déjà au sein de la Police nationale (notamment pour l'anglais). Néanmoins, il en est actuellement au stade embryonnaire et reste le produit d'initiatives locales. Ce secteur propose des formations initiales qui sont, pour la plupart, peu spécialisées et ne sont pas en adéquation avec les nombreux besoins et les multiples contextes d'exposition à l'anglais que les policiers rencontreront lors de l'exercice de leurs fonctions.

9.1.2. Les dispositifs de formation continue et l'exemple du Centre national de formation de Clermont-Ferrand

Dans un second temps, nous nous sommes intéressée aux organismes de formation continue, c'est-à-dire aux différents centres de formation de la Police nationale en charge de la formation des policiers tout au long de leur carrière. Au sein de la police, il existe deux types de formation : les formations obligatoires, dites « statutaires » (tels que les entraînements au tir et aux pratiques professionnelles d'intervention ou les formations conditionnant une habilitation à l'emploi d'une arme à feu) et les formations liées au développement personnel, à la prise de poste ou l'adaptation à l'emploi. Les formations en langues étrangères (y compris en anglais) relèvent de cette seconde catégorie. Les policiers peuvent candidater, sur la base du volontariat, pour assister aux formations en anglais proposées par les différents centres de formation au niveau régional et national. Les policiers peuvent également parfois bénéficier de stages

d'immersion dans des pays anglophones. À titre d'exemple, P-Fr-3(E1 ; 26.04.2019) a participé à un stage interservices (d'une durée de trois mois) organisé par le FBI et par la *FBI Police Academy*. Ce stage d'immersion a porté sur un ensemble de thématiques professionnelles : système organisationnel de la police américaine, techniques policières (en matière d'interrogatoire ou de tir, par exemple), police technique et scientifique, techniques managériales, relations avec la presse, accompagnement de policiers américains pendant leurs patrouilles, etc.

Divers policiers rencontrés lors de notre étude du milieu spécialisé en contexte français ont évoqué les enseignements d'anglais dispensés par le Centre national de formation de la Police nationale de Clermont-Ferrand et nous avons souhaité mener une analyse située approfondie de ce dispositif de formation. Après plusieurs tentatives de contact infructueuses, nous avons pu bénéficier de l'appui du Directeur interdépartemental de la PAF du Pas-de-Calais, qui nous a mise en contact avec un Commissaire divisionnaire de la Sous-direction des méthodes et de l'appui (SDMA) de Clermont-Ferrand, service chargé de la formation du personnel policier sur l'ensemble de l'Hexagone. Nous nous sommes rendue à Clermont-Ferrand le 27 août 2021 et nous y avons rencontré des agents de la Division de l'ingénierie pédagogique de la SDMA, dont un responsable pour l'enseignement des langues étrangères (également formateur en anglais), un conseiller technique en formation à la cellule conseil et conception, et deux formatrices de l'unité d'enseignement de l'anglais (Unité anglais). Nous avons, au préalable, établi une liste d'indicateurs et de questions (tableau 19 ci-dessous) aux lignes directrices flexibles afin de recueillir un maximum d'informations sur les dispositifs d'anglais LANSAD existants. Nous nous sommes appuyée sur la grille d'analyse d'un dispositif d'anglais LANSAD situé proposé par Aude Labetoulle (2019 : 114) et avons pris en compte les indicateurs suivants : profil des apprenants, profil des enseignants, format et contenu des enseignements proposés, ingénierie didactique, contraintes institutionnelles.

Tableau 19 : Indicateurs et exemples de questions pour l'analyse d'un dispositif d'anglais

LANSAD situé

Indicateur	Exemples de questions posées
Profil des apprenants	Qui sont les apprenants ? Quel est leur niveau langagier ? Quels sont les besoins en anglais des apprenants lors de l'exercice de leurs fonctions ? Quels sont leurs objectifs ? Quels sont les facteurs de motivation et d'engagement ?
Profils des enseignants	Qui sont les formateurs ? Quel est le processus de recrutement ? De quelle(s) connaissance(s) préalable(s) de l'environnement policier disposent-ils ?
Format des enseignements proposés	Les formations ont-elles lieu en présentiel ? Les formations ont-elles lieu en distanciel ? Quelle est la périodicité/la fréquence/la durée des formations ?
Contenu des formations	Quels sont les supports et documents utilisés ? S'agit-il de supports authentiques ? Quels types d'activités sont proposés ? Quelle place est donnée au spécialisé ? Quels sont les objectifs de la formation ? Une évaluation des connaissances et/ou des compétences acquises est-elle prévue en fin de formation ?
Ingénierie didactique	Quels sont les instruments mobilisés pour concevoir une formation (analyse des besoins, tests de positionnement, etc.) ? Comment les contenus ont-ils été sélectionnés et organisés par les enseignants ? Quel plan d'action est envisagé pour évaluer le dispositif ? En fin de formation, une évaluation de la formation reçue par les apprenants est-elle prévue ?
Contraintes institutionnelles	Existe-t-il un cahier des charges ? L'enseignement des langues dans la police est-il encadré par une réglementation spécifique ?

Le Centre de formation de la Police nationale de Clermont-Ferrand est un institut spécialisé dans les stages de formation. Il comporte une section consacrée à l'enseignement des langues¹⁹⁶ et ses formateurs dispensent des stages sur site (à Clermont-Ferrand) ou dans les différents services de police de France. Nous proposons à présent de détailler les caractéristiques de ce dispositif d'anglais LANSAD situé.

¹⁹⁶ Similairement, la Gendarmerie nationale dispose d'un Centre national de formation aux langues et à l'international de la gendarmerie (CNFLIG), implanté sur le site de l'école de gendarmerie de Rochefort. Ce centre est chargé de la formation en langue de tous les gendarmes du territoire et réalise également des traductions au profit de différentes unités (procédures judiciaires, plaquettes historiques du musée de la gendarmerie, clip vidéo de présentation de la gendarmerie ou documentaires) (Gendarmerie nationale n.d. (2)). Lors de notre séjour à Clermont-Ferrand, nous avons appris que des échanges étaient en cours entre la Police nationale et la Gendarmerie, concernant la possible mutualisation des ressources et des contenus enseignés.

9.1.2.1. Profil des apprenants

Les formations proposées par le Centre de Clermont-Ferrand sont destinées à l'ensemble du personnel de la Police nationale (policiers mais aussi administratifs), sans distinction de grade, de fonction ou de service d'affectation. Au sein d'une même formation, les apprenants (entre dix et vingt participants en général) peuvent présenter des profils extrêmement variés. Premièrement, le niveau des apprenants au sein de chaque formation est extrêmement hétérogène et, pour P-Fr-34(ESColl ; 27.08.2021), les formateurs sont des spécialistes de la « théorie du grand écart ». Afin de remédier à cette variété du profil des apprenants au sein d'une même session, les enseignants du centre organisent des formations par groupes de niveaux (d'après les normes du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues [CECRL]). Cependant, certains candidats n'ont pas conscience de leur niveau réel¹⁹⁷ et ne s'inscrivent pas aux stages adéquats. Par conséquent, certains formateurs effectuent des tests de placement lors du premier cours afin de déterminer avec précision le niveau réel des participants à la formation. Deuxièmement, les profils des participants peuvent être très variés en termes de spécialisation professionnelle. Le public d'une même formation est susceptible d'inclure à la fois du personnel chargé de la police quotidienne de sécurité publique, des policiers de services spécialisés, tels que la PAF (dont nous avons détaillé précédemment la grande variété des besoins en anglais), le RAID ou la protection rapprochée et des personnels administratifs ou non actifs (comme les agents d'accueil de certains commissariats, par exemple). Troisièmement, des policiers de différents grades peuvent être réunis au sein d'une même formation ; or le respect hiérarchique est une valeur centrale de la culture policière et ce paramètre a un impact sur le contenu des interactions (modes d'adresse, sujets abordés, liberté d'expression, etc.)¹⁹⁸. Cette triple hétérogénéité (de niveau, de spécialisation professionnelle et de rangs hiérarchiques) peut constituer un obstacle à la conception, au bon déroulement et à l'efficacité d'une formation étroitement et spécifiquement adaptée aux besoins des apprenants. Enfin, d'après les formateurs rencontrés, le public de la formation continue est un public très spécifique, impatient, exigeant et qui a besoin de mesurer rapidement (dès la première demi-journée) l'utilité concrète et la plus-value immédiate des enseignements reçus.

¹⁹⁷ Un outil de certification évaluant le niveau de langue (d'après le CECRL) est actuellement en cours de développement.

¹⁹⁸ Pour surmonter la difficulté liée aux inégalités hiérarchiques, certains formateurs proposent aux apprenants de ne pas indiquer leur grade, d'utiliser les prénoms et le tutoiement.

9.1.2.2. Profil des formateurs

Le Centre de Clermont-Ferrand comprend une équipe de formateurs permanents en anglais, employés à temps plein à la DCRFPN, et une cinquantaine de formateurs intermittents opérationnels (également appelés formateurs internes occasionnels), policiers actifs qui dispensent occasionnellement des formations à l'aide de mallettes pédagogiques conçues par Clermont-Ferrand. L'équipe de formateurs permanents est composée, à la fois, de policiers actifs et d'enseignants en langue (issus de l'Éducation nationale et de l'enseignement secondaire, mais aussi traducteurs/interprètes ayant une expérience dans l'enseignement). Dans son article portant sur l'enseignement de l'anglais aux forces de l'ordre, Vesna Anđelić Nikolendžić évoque la question du statut professionnel des membres de l'équipe enseignante (doivent-ils ou non être des professionnels du domaine spécialisé concerné ?) :

The first thing that has to be emphasized when speaking about teaching English for specific purposes (ESP) and for specific academic purposes (ESAP) in particular, is that it involves, at least initially, far more LEARNING than TEACHING. It requires proficiency not only in linguistics but also in the skills and knowledge related to the occupation for which your students are being trained. That is the reason why it frequently raises questions of who should teach such a subject: an expert with excellent knowledge of English or an English teacher with excellent knowledge of the particular field. (2010 : 110)

Les policiers actifs sont familiers du milieu policier, c'est-à-dire qu'ils ont une bonne connaissance de la profession et de ses codes, de l'opérationnel ou encore du jargon spécialisé. Ils doivent également avoir une excellente maîtrise de l'anglais, comme P-Fr-35(E ; 27.08.2021), formateur d'anglais à Clermont-Ferrand ayant vécu et fait des études de criminologie aux États-Unis avant d'intégrer la Police nationale. Les enseignants en langue, en revanche, ne sont pas familiers du contexte policier, mais leur expertise en tant que linguistes formés à la conception de dispositifs pédagogiques constitue un apport non négligeable. Pour un observateur du Centre de Clermont-Ferrand, il s'agit d'une combinaison intéressante caractérisée par un équilibre entre le savoir-faire des didacticiens et le savoir-faire professionnel policier : les didacticiens ont des compétences plus élevées en termes d'enseignement, de conception et de didactisation des supports, tandis que les policiers apportent la culture du métier, le respect de l'institution et de ses valeurs. Auparavant, l'équipe de formateurs de Clermont-Ferrand était exclusivement composée de policiers. Cependant, cette composition fait actuellement l'objet d'une restructuration afin d'inclure davantage de spécialistes de l'anglais, c'est-à-dire d'enseignants en langue non-policiers. En effet, en février 2022, un rapport de la Cour des comptes sur la formation des policiers souligne :

Dans son rapport de préfiguration sur l'Académie de police, le préfet Emmanuel Barbe a ainsi relevé que le département de langues étrangères de la DCRFPN était composé d'une dizaine de formateurs en majorité policiers, ce qui n'a pas beaucoup de sens pour ce type d'enseignement. La DCRFPN envisage un remplacement progressif de ses enseignants policiers par des non-policiers. (p. 103)

D'après l'un des membres du Centre de formation de Clermont-Ferrand, le recrutement d'enseignants issus de l'Éducation nationale engendre une montée en compétences et une professionnalisation de l'enseignement en langues : conception de formations de haut niveau, intégration progressive du distanciel, création de mallettes pédagogiques didactisées à destination de formateurs intermittents opérationnels, amélioration des procédés d'ingénierie didactique. Afin de valider leur intégration au sein de l'institution spécialisée, les enseignants recrutés sont sensibilisés au fonctionnement et aux valeurs de l'institution policière ainsi qu'à la déontologie professionnelle : l'une des collègues de l'équipe des formateurs anglicistes évoque un véritable processus d'acculturation. Chaque formateur de l'équipe permanente réalise environ huit stages par an et prend également en charge des tâches administratives et de gestion. Par ailleurs, la Police nationale compte également des formateurs intermittents opérationnels, policiers actifs qui dispensent occasionnellement des formations en fonction des besoins dans les différentes zones territoriales. Les policiers qui souhaitent devenir formateurs peuvent postuler puis sont évalués (ils doivent avoir, au minimum, le niveau B2), certifiés et formés à Clermont-Ferrand. Ils reçoivent ensuite des mallettes pédagogiques. Ces mallettes sont conçues par l'équipe de formateurs permanents et définissent un cadre très précis (séquenceur définissant l'ordre et le contenu des différentes sessions, manuel pour guider le formateur, supports à utiliser). L'objectif de ces mallettes est de créer des formations reproductibles et transmissibles afin de pouvoir enseigner l'anglais à un nombre plus important de policiers sur l'ensemble du territoire.

9.1.2.3. Format des enseignements proposés

Les formations sont dispensées au Centre de Clermont-Ferrand, mais, pour répondre à des demandes localisées de la part d'un service ou d'une équipe spécifique (spécialisée ou territorialisée), les formateurs peuvent également se déplacer sur le lieu d'exercice des stagiaires concernés. Actuellement, toutes les formations sont organisées en présentiel, à l'exception de deux modules en ligne, mis en place très récemment et destinés respectivement

aux gardes-frontières¹⁹⁹ et au personnel des Centres de rétention administrative. Lorsque les stages institutionnels ont basculé en visioconférence lors des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19, les stages de langue ont été annulés. D'après un intervenant, la réalisation d'un stage en distanciel est très problématique car ce dispositif dépend de divers paramètres : tous les apprenants doivent avoir accès à un ordinateur et aux applications nécessaires, disposer d'un espace adéquat pour suivre la formation, etc. Cependant, le renouvellement des effectifs au sein de l'équipe des formateurs s'accompagne de l'intégration progressive du distanciel dans les formations proposées afin de pouvoir toucher un public plus large. Les formations dispensées en présentiel durent, en général, une semaine (sachant que les stagiaires arrivent le lundi matin et repartent le vendredi après-midi, soit quatre jours pleins) et cette durée est qualifiée d'insuffisante par de nombreux formateurs et par les apprenants. À l'issue de la formation, les apprenants sont invités à évaluer les enseignements reçus et P-Fr-35(E ; 27.08.2021) indique que 90 % des stagiaires estiment que le stage est trop court. De plus, aucun suivi n'est prévu sur le long terme pour accompagner la progression des stagiaires en autonomie par la suite.

9.1.2.4. Contenu des enseignements proposés

D'après P-Fr-35(E ; 27.08.2021), l'objectif est de proposer des « stages axés sur le spécialisé », sur des « mises en situations » et de « créer l'envie d'apprendre » ou de s'améliorer en anglais, « même lorsque le niveau de langue est très faible » (P-Fr-29(EColl ; 27.08.2021)). Plusieurs formateurs ont souligné la nécessité de « débloquer la parole », d'apprendre aux stagiaires à surmonter les obstacles à la communication et de créer l'envie de poursuivre leur formation de façon autodidacte. Il existe deux principaux types de formation : les formations généralistes (ouvertes à l'ensemble du personnel policier) et les formations spécialisées (pour répondre aux besoins spécifiques d'un service ou aux besoins générés par un évènement particulier).

D'une part, des formations généralistes et standardisées sont dispensées chaque année et font l'objet de mallettes pédagogiques. Ces formations sont organisées par groupes de niveaux (A2/B1, B2/C) et le contenu des formations est adapté au niveau de langue des apprenants. La formation consacrée aux policiers de niveau A2/B1, par exemple, est centrée sur l'apprentissage et la révision de contenus lexicaux et grammaticaux, à travers des exercices et des mises en

¹⁹⁹ Ce module de formation en ligne était initialement destiné aux gardiens de la paix affectés à la PAF à l'issue de leur scolarité en école de police (formation initiale), mais la Direction de la PAF souhaite diffuser cette formation auprès de tous les gardes-frontières dans le cadre de la formation continue.

situations dans différents domaines : accueillir une personne, contrôler une personne ou un véhicule, se présenter/présenter autrui, recueillir un récit/une description, donner des indications. Afin de pallier l'hétérogénéité des spécialisations professionnelles parmi les apprenants, l'une des formatrices indique travailler davantage sur des thèmes fédérateurs qui constituent des facteurs de motivation importants : valeurs de la police, carrière, différents corps de métier, projets professionnels personnels, fiction policière (dont des extraits du film *Usual Suspects*). Les contenus abordés dans le cadre de la formation destinée aux niveaux B2/C (utilisateurs indépendants de niveau avancé et utilisateurs expérimentés) diffèrent et portent plus spécifiquement sur la culture professionnelle policière en contexte américain. Cette formation comprend, entre autres, la présentation des systèmes judiciaires et policiers américains et de leurs spécificités (grades, recrutement, *Miranda rights*), le recours à des supports spécialisés authentiques (tels que des extraits vidéos d'une caméra portative d'un policier américain tué en service), la venue d'intervenants américains (policiers, agents fédéraux, avocat de la DEA, par exemple), des mises en situation et des jeux de rôle (dépôts de plainte, analyse d'un incident d'après une vidéo...) et des débats (sur des problématiques sociétales tels que le port de l'arme ou la laïcité). Nous observons qu'aucune évaluation des connaissances et/ou des compétences acquises n'est organisée en fin de formation, ce qui fait écho aux analyses de la formation continue des policiers réalisée par Pierre-Antoine Mailfait en 2002 : « les acquis de formation continue ne sont pas évalués [et] l'évaluation de la formation continue se borne [...] à comptabiliser le nombre de policiers présents en stage et à considérer que chacun d'eux, dans la mesure où il assiste à l'ensemble des séances, a suivi la formation avec succès » (p. 634).

D'autre part, les membres du Centre de formation de Clermont-Ferrand s'adaptent à toutes les demandes et effectuent parfois des actions de formation pour répondre à des besoins particuliers. Il peut s'agir de formations pour satisfaire des besoins événementiels ou opérationnels spécifiques. Lors du Championnat d'Europe de football en 2016, un policier a été affecté à chacune des équipes participantes pour assurer la liaison entre les différentes équipes et les services de sécurité français. Le Centre a été sollicité pour évaluer le niveau d'anglais de ces policiers et les former. Afin de répondre aux besoins spécifiques des gardes-frontières et du personnel affecté dans les Centres de rétention administrative (CRA), les formateurs de Clermont-Ferrand ont élaboré deux modules de formation en ligne. La formation en distanciel destinée aux gardes-frontières comporte de nombreux exercices interactifs de compréhension orale, de compréhension écrite, d'expression écrite et de prononciation. Dans le but de rendre

ces exercices interactifs, les concepteurs du cours ont mobilisé divers logiciels, tels qu'Articulate 360 ou H5P. Les exercices comprennent également des mises en scènes vidéo diverses (accueil d'un voyageur à une aubette, contrôle des documents d'identité, orientation d'un passager). Chaque chapitre se clôture par un test pour valider l'acquisition des connaissances et un quiz final valide l'intégralité du module. De même, les concepteurs du module destiné au personnel affecté dans les CRA ont tourné des vidéos de mises en situation d'admission et de sortie du CRA. Il est intéressant de souligner que deux scénarios ont été prévus, l'un se déroule avec un mis en détention coopérant et pacifique et l'autre avec un mis en détention non coopérant et violent : le ton et le lexique employés sont alors différents. Ces mises en situation professionnelles constituent un levier de motivation efficace pour le public LANSAD ciblé.

9.1.2.5. Ingénierie didactique

Deux des formatrices d'anglais rencontrées lors de notre séjour à Clermont-Ferrand avaient été recrutées l'année précédente (dans le cadre de la restructuration des effectifs et du recrutement de personnel non-policier enseignant) et nous avons pu évoquer la question de la conception des formations et de la sélection des contenus enseignés. Dans un premier temps, ces enseignantes se sont familiarisées avec les contenus déjà existants et avec l'approche adoptée pour l'enseignement des langues au sein des organismes de formation de la Police nationale. D'après leurs analyses, la façon dont les langues sont enseignées s'apparente à la manière dont est enseigné le métier de policier, c'est-à-dire avec un certain aspect magistral, axé sur l'acquisition de la grammaire et du vocabulaire. En revanche, d'après ces observatrices, une approche communicationnelle, centrée sur l'acquisition de compétences et la capacité à interagir dans des situations professionnelles ciblées, serait plus pertinente. En effet, il s'agit avant tout d'être capable de communiquer, de comprendre et de se faire comprendre. Par ailleurs, l'une des formatrices a également conduit une revue de littérature des travaux de recherche portant sur l'enseignement de l'anglais de la police et l'*English for Police Purposes*. Son analyse de la littérature disponible rejoint les conclusions auxquelles nous parvenons dans le chapitre 7 (section 7.1.1.) : ces travaux sont principalement des recensions d'expériences diverses d'enseignement de l'anglais aux policiers dans différents pays, mais ne contribuent pas à l'accumulation d'un véritable savoir savant généralisable. L'approche et les méthodes adoptées sont trop circonstanciées et ne constituent pas un véritable apport qui pourrait être transposé en contexte français.

Les formateurs ont conscience de la nécessité d'adapter les contenus proposés aux besoins réels, concrets et immédiats des policiers sur le terrain. Cependant, en particulier pour les formations plus généralistes destinées à l'ensemble des fonctionnaires de police, il nous semble qu'aucune étude approfondie, méthodique et scientifiquement fondée n'a été envisagée au préalable pour définir précisément les besoins langagiers et les divers contextes d'exposition à l'anglais du public LANSAD ciblé. De plus, les formations sont parfois fondées sur certaines préconceptions (besoins perçus par les formateurs ou par les apprenants). Par exemple, tous les stages sont principalement axés sur l'oral ; or nous avons montré précédemment que l'hypothèse selon laquelle les policiers mobilisent essentiellement la compréhension et de l'expression orale (micro-hypothèse 4) mérite d'être nuancée. À l'issue de la semaine de formation, les apprenants doivent évaluer la formation reçue, grâce à un questionnaire de satisfaction qui porte sur plusieurs thématiques, tels que les contenus abordés lors de la formation ou sa durée.

L'étude des besoins spécifiques au public ciblé nous semble, en revanche, plus approfondie lorsque les formations sont conçues pour répondre aux demandes d'un service particulier. Le formateur responsable des enseignements se déplace au préalable sur site pour rencontrer les membres de l'unité concernée et faire un recueil des besoins qui guide ensuite la conception des contenus enseignés. Nous avons pu échanger avec un conseiller technique en formation à la cellule conseil et conception de la SDMA de Clermont-Ferrand, au sujet de la conception récente de deux modules de formation d'anglais en ligne destinés aux policiers affectés aux contrôles sur les points de passage frontaliers (gardes-frontières) et dans les Centres de rétention administrative (CRA). Afin de proposer un contenu adapté aux besoins professionnels réels de ces policiers, les concepteurs de ce module ont mené des analyses de besoins et ont rencontré des professionnels sur le terrain. Ils ont pu les interroger sur leurs pratiques et sur les différents contextes d'exposition à l'anglais. Pour renforcer le réalisme des scénarios présentés dans les supports vidéo, les enseignants qui ont conçu les vidéos ont obtenu l'autorisation de porter l'uniforme complet des gardes-frontières de la PAF et des policiers des CRA et de filmer les scènes dans une aubette et dans un centre de rétention. Dans le cadre des formations destinées à un public spécifique restreint, les concepteurs ont tendance à effectuer des analyses poussées des besoins ressentis par les professionnels concernés et des différents contextes d'exposition à l'anglais. Nous suggérons que cette analyse des besoins pourrait être renforcée par une plus

grande triangulation des données et par le recours à des méthodes complémentaires (observations *in situ* prolongées, diffusion d'un questionnaire).

9.1.2.6. Contraintes institutionnelles

Pour la plupart des formations, l'institution fournit un cahier des charges à respecter qui conditionne la structure de la formation. Ce cahier des charges comprend une liste de modèles situationnels d'exposition à l'anglais (contrôle l'identité, contrôle routier, enquête...) et les policiers doivent être formés pour pouvoir communiquer dans le cadre de ces contextes interactionnels. De même, lorsqu'une formation est conçue pour répondre à la demande d'un service spécifique, les besoins perçus et les attentes quant au contenu de la formation sont également précisés. Par ailleurs, concernant l'organisation des formations, la principale contrainte porte sur la conciliation de la formation et de l'opérationnel. Lorsque des policiers se déplacent à Clermont-Ferrand (en général, pour une durée d'une semaine), ils ne sont pas opérationnels sur le terrain, leur service est alors en sous-effectif et les affaires en cours ne sont pas traitées. Cependant, lorsqu'un formateur se déplace sur le lieu d'exercice des policiers, l'équipe est tributaire des imprévus liés à l'opérationnel (par exemple, l'ouverture d'une affaire importante au cours de la semaine de stage) et la priorité est donnée à l'exercice de leurs fonctions. L'un des formateurs de Clermont-Ferrand (P-Fr-35(E ; 27.08.2021)) se rappelle avoir effectué une formation au sein de la Police judiciaire (PJ) de Paris. Les stagiaires, qui étaient seize au début de la semaine, n'étaient plus que deux en fin de semaine, à la suite du déclenchement d'une affaire dès le premier jour de la formation. Enfin, l'enseignement des langues étrangères n'est pas considéré comme prioritaire par l'institution, par rapport aux formations institutionnelles et opérationnelles qui comprennent, entre autres, le maniement de l'arme en service. Par conséquent, d'une part, les candidatures sont moins nombreuses que pour les autres stages et, d'autre part, les moyens alloués au département des langues (régularité des formations, places disponibles pour loger les candidats, etc.) sont moins importants.

L'étude du secteur LANSAD de la Police nationale montre qu'il existe, à la fois, des dispositifs de formation en anglais destinés aux policiers et un effort de spécialisation des contenus. Les enseignements proposés sont divers, mais ils demeurent perfectibles afin de fournir une adéquation optimale aux besoins des policiers. Les conclusions de notre étude nous permettent d'établir certains principes généraux concernant l'enseignement de l'anglais aux policiers français.

9.2. Principes généraux pour l'enseignement de l'anglais aux policiers français

Dans le cadre de l'enseignement de l'anglais à des policiers français, il nous semble que plusieurs paramètres devraient être pris en compte. Nous proposons de les classer en deux catégories : ceux qui relèvent du macrocontexte (c'est-à-dire propres à l'institution policière dans son ensemble) et ceux qui concernent le micro-contexte (liés à la situation d'enseignement).

9.2.1. Préconisations liées au macrocontexte

9.2.1.1. Légitimer et renforcer la formation en anglais des policiers français

Bien que de nombreux policiers interrogés reconnaissent volontiers l'utilité d'une meilleure maîtrise de l'anglais, l'enseignement de cette langue étrangère est parfois remis en question. D'une part, les besoins perçus et ressentis par les professionnels de la communauté spécialisée étudiée ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins réels. D'autre part, les apports de la formation (en particulier continue) sont parfois remis en cause, dans la mesure où le métier de policier s'apprendrait, essentiellement, sur le terrain : « la formation continue poursuit sa quête de légitimité [car elle] n'est pas appréhendée par tous les cadres, pour eux-mêmes et pour leurs subordonnés, comme un outil indispensable à la réussite de leur mission » (Mailfait 2002 : 632). Cependant, lors de l'analyse approfondie des besoins langagiers que nous avons menée (résultats présentés au chapitre 8), nous avons pu observer non seulement l'existence, mais également la multitude, la diversité et la régularité des besoins et contextes d'emploi de la langue anglaise auxquels les policiers français sont exposés. Divers facteurs contribuent à la multiplication des interactions entre les policiers français et des interlocuteurs non-francophones (multiplication des flux de personnes, organisation d'événements internationaux, internationalisation du crime, développement de la coopération policière internationale) et conduisent à la montée en puissance de l'anglais comme *lingua franca*. Nous pouvons établir un parallèle entre la situation des policiers et celle des magistrats français exposée par Valérie Braud :

La formation de magistrats français maîtrisant au moins une langue étrangère ne peut que contribuer à véhiculer une image positive de la France, de sa culture et de son système juridique. L'idée de coopération européenne, voire internationale, montre que les fonctions pouvant être

occupées par un magistrat français sont susceptibles de dépasser le cadre national ; la connaissance et la pratique d'une ou plusieurs langues deviennent alors des pré-requis professionnels. Il ne s'agit pas de prôner, comme le craignent certains magistrats interrogés, le recours systématique à l'anglais. Nous soulignons son importance et son statut de LCUP [Langue de Communication à Usage Professionnel], de langue d'échanges, de langue de travail et de lingua franca. (2008 : §38)

Il nous semble qu'il existe une inadéquation importante entre la variété des besoins repérés et le nombre et la nature des formations offertes aux policiers français au sein du secteur LANSAD de la Police nationale. Afin d'y remédier, nous préconisons une consolidation des offres de formation (initiale et continue) destinées aux policiers français et la mise en place d'une formation systématique, articulée autour de besoins langagiers spécialisés spécifiques. La formation en anglais du personnel policier dépend actuellement d'initiatives individuelles et il pourrait être bénéfique de rendre obligatoire la participation à des formations d'anglais, en particulier pour le personnel affecté à des zones géographiques ou à des fonctions associées à une exposition régulière à cette langue étrangère. Les policiers français n'ont pas vocation à atteindre le niveau et le statut de locuteur natif, mais l'importance de l'anglais comme *lingua franca* dans les échanges professionnels et para-professionnels devrait être reconnue, tout comme la nécessité d'une amélioration de la formation dans ce domaine.

9.2.1.2. Concilier la formation et l'opérationnel

L'une des principales difficultés inhérentes à l'enseignement de l'anglais aux policiers français est la conciliation de la formation et de l'opérationnel. D'une part, la disponibilité des policiers dépend des imprévus des activités opérationnelles et des roulements (shifts) variables. D'autre part, pour la plupart, les formations institutionnelles proposées sont dispensées sur des sites éloignés du lieu d'exercice, comme au Centre national de formation de Clermont-Ferrand. Cet éloignement du lieu de formation dissuade de nombreux candidats potentiels (et leur hiérarchie) car, lors de cette absence d'une semaine, les policiers ne sont pas opérationnels sur le terrain. De plus, des contraintes personnelles et familiales peuvent également constituer un frein à un déplacement lointain d'une semaine. Par ailleurs, la durée des formations proposées (quatre jours) nous semble insuffisante ; or, d'après les formateurs de Clermont-Ferrand, cette courte temporalité est déterminée par les besoins opérationnels sur le terrain et le refus des supérieurs hiérarchiques d'accorder du temps supplémentaire à leurs équipes. Afin de concilier la formation et l'opérationnel et lorsque des besoins similaires sont concentrés sur une zone géographique (comme à Calais), il nous semble pertinent de promouvoir le déplacement des formateurs sur le lieu d'exercice des policiers et de prévoir un système en deux temps qui

offrirait aux apprenants la possibilité d'alterner entre les activités opérationnelles et les cours d'anglais (par demi-journées, par exemple). En effectuant des observations des tâches professionnelles policières, l'enseignant d'anglais peut également, en parallèle, bénéficier du temps passé sur site pour acquérir une meilleure connaissance de la réalité du terrain et affiner l'évaluation des besoins précis du public ciblé. Par ailleurs, il serait également intéressant d'envisager un format hybride mêlant présentiel et distanciel. Ce type de dispositif présente un intérêt certain en raison de la flexibilité et de l'autonomisation qu'elle offre aux apprenants (Freund 2016).

9.2.2. Préconisations liées au micro-contexte

9.2.2.1. Proposer des contenus axés sur le spécialisé et prendre en compte la diversité des publics potentiels

En raison du peu de temps accordé à la formation en anglais, les dispositifs d'enseignement mis en place doivent être efficaces et adaptés aux besoins concrets et immédiats sur le terrain. Il est donc essentiel de proposer des contenus d'enseignement axés sur le spécialisé, dès la formation initiale. Comme le soulignent Séverine Wozniak et Philippe Millot :

Il est souhaité, in fine, que les langues contribuent efficacement à la professionnalisation des apprenants. Il importe donc que tous les étudiants LANSAD soient formés à communiquer en langue étrangère dans la perspective professionnelle de la carrière qu'ils ont choisie, c'est-à-dire qu'ils étudient la langue de spécialité de leur domaine de formation. (2016 : §6)

Dans le domaine de la formation initiale, nous avons montré que le secteur LANSAD de la police est le produit d'initiatives locales et propose des formations qui ne sont pas suffisamment en adéquation avec les besoins et les multiples contextes d'exposition à l'anglais que les policiers rencontreront lors de l'exercice de leurs fonctions. En revanche, concernant les dispositifs de formation continue, il existe un réel effort de spécialisation des contenus proposés, mais ils demeurent perfectibles dans le but d'obtenir une adéquation optimale avec les besoins très variés des personnels de la Police nationale.

Nous prôtons une spécialisation graduelle et progressive des contenus proposés. Il nous paraît pertinent de mobiliser le cadrage suggéré par Cédric Sarré (2018) (cité par Labetoulle 2019 : 167) et d'introduire la notion de « grains de spécialisé » dans l'intégration du spécialisé dans les formations LANSAD afin de mettre en place une « spécialisation progressive » puis de poursuivre avec une « spécialisation effective » des enseignements. Dans un premier temps,

lors de la formation initiale, les contenus enseignés aux policiers pourraient relever de l'anglais sur objectifs professionnels larges. Dans la mesure où les agents ne sont pas encore affectés dans des zones géographiques ou à des fonctions spécifiques, les enseignements peuvent s'inspirer du panorama tripartite que nous avons présenté dans le chapitre 8 (section 8.2.1.) et s'articuler autour des trois principales sphères d'activités dans lesquelles les policiers français sont exposés à la langue anglaise dans l'exercice de leurs fonctions : police quotidienne de sécurité publique, branches spécialisées et missions de coopération policière internationale. En opérant un balayage de ces différents domaines, les enseignements sensibiliseraient les apprenants aux divers objectifs professionnels et situations de communication existants. Dans un second temps, le public cible de la formation continue est différent car il est composé d'agents affectés dans les multiples sections de la Police nationale : un ciblage précis de leurs besoins concrets et immédiats sur le terrain est donc nécessaire car les besoins en anglais (type de besoins, fréquence) varient en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice. La formation continue pourrait donc être fondée sur l'enseignement de l'anglais pour une branche d'activité professionnelle donnée et sur des objectifs professionnels plus spécifiques. Cette spécialisation effective des contenus impliquerait, à la fois, une répartition et une sélection des stagiaires en fonction de leur domaine de spécialisation professionnelle ou de leur lieu d'affectation et la réalisation d'analyses approfondies des besoins pour chaque public cible. Dans le chapitre 7 (section 7.3.2.), nous détaillons le cadrage méthodologique qui peut être adopté pour mener de telles analyses ciblées de besoins, à travers la triangulation des données et des sources (observations *in situ*, analyses de situations cibles, entretiens, questionnaires).

9.2.2.2. Exploiter les différentes facettes de la langue-culture

Nous avons montré qu'une langue de spécialité est protéiforme et pluridimensionnelle car elle possède différentes caractéristiques : linguistiques, discursives et culturelles. La spécialité s'exprime à différents niveaux : lexicale, terminologie, phraséologie, stylistique, rhétorique, genres de discours, fiction à substrat professionnel, culture professionnelle, représentations sociales... (Van der Yeught 2012 : 16). Dans le cadre de l'enseignement/apprentissage de la LSP, une approche holistique de la langue-culture est nécessaire afin de sensibiliser les apprenants aux différentes facettes de leur objet d'apprentissage, en fonction de leurs besoins. Certains auteurs soulignent l'importance de la dimension culturelle et de la valeur civilisationnelle de l'anglais de la police :

[T]he study of diversity, its advantages and obstacles, should by no means be neglected by us who teach future law enforcers. Globalization can easily mean that some day they may find themselves policing communities in distant regions of the world together with their local counterparts or with police officers raised and trained in the settings entirely different from their own. It is our responsibility to enable future law enforcement officers to understand cultural backgrounds different from their own, to be able to present their systems of value in an unobtrusive way and, most importantly, to appreciate diversity. The success of their performance as working officers may greatly depend on how they respond to and how much appreciation they show of other people's customs and traditions. (Anđelić-Nikolendžić 2010 : 114)

Par conséquent, les enseignants de l'anglais de la police doivent, à la fois, maîtriser la langue anglaise et la langue, le discours et la culture relatifs à la LSP. Lorsque l'enseignant possède une bonne connaissance de la situation d'enseignement/apprentissage de la langue (besoins des apprenants, cadre didactique contraint, spécificités du macrocontexte, etc.), il peut se tourner vers le savoir savant accumulé (travaux de caractérisation) afin d'en extraire les connaissances à enseigner pour produire un savoir à enseigner qui répondra aux besoins spécifiques du public ciblé. Afin d'exploiter les différentes facettes de la LSP avec les apprenants, l'enseignant peut avoir recours à différents types de supports. Les supports authentiques provenant des polices anglophones (tels que les vidéos d'auditions de police, les *probable cause affidavits*, les enregistrements de communications radios ou les images des caméras portatives) sont particulièrement riches en potentialités d'emploi.

9.2.2.3. Adopter une approche communicative

Il nous paraît prometteur d'inscrire l'enseignement et l'apprentissage de la langue-culture spécialisée dans une perspective communicative. Plusieurs auteurs ont souligné l'intérêt que présente cette approche dans le cadre de l'enseignement de l'anglais aux policiers (Mosallem 1984 : 180 ; Akyel & Yalcin 1991 : 6 ; Aldohon 2014 : 57 ; Gishbaugher 2015 : 87-88 ; Torregrosa & Sánchez-Reyes 2015a : 147 ; Holsworth 2019 : 65). L'approche communicative consiste à envisager l'apprentissage d'une langue de spécialité en tant qu'acquisition de compétences communicationnelles. Ces compétences peuvent être socioculturelles, linguistiques, fondées sur des séquences préfabriquées, interactionnelles, conversationnelles, stratégiques ou discursives :

Au niveau des compétences socioculturelles, la priorité est accordée aux connaissances pragmatiques, particulièrement à la prise en compte de facteurs contextuels tels que les caractéristiques des participants (âge, genre, statut, etc.), les formules de politesse et les connaissances culturelles. Les compétences linguistiques se réfèrent largement aux compétences grammaticales. Les compétences basées sur des séquences préfabriquées représentent la capacité de distinguer et ensuite de comprendre ces séquences dans un texte et/ou

une conversation, ainsi que de les utiliser. Les compétences interactionnelles reflètent la faculté de réaliser des actes de langage. Les compétences conversationnelles sont, quant à elles, responsables de la gestion des tours de parole dans une conversation. Les compétences stratégiques guident l'apprentissage d'une langue étrangère et aident à maintenir le flux interactionnel. Enfin, les compétences discursives sont centrales : elles englobent et régulent toutes les autres compétences afin de produire un texte cohérent (Celce-Murcia 2007 : 46, cité par Flowerdew 2013 : 7-8). (Lyu 2021 : 45)

D'après Vesna Trajkovska, l'approche communicative favorise l'acquisition holistique de compétences communicationnelles (dans les domaines de la production et de la réception des énoncés en contexte) et augmente la motivation et l'intérêt des apprenants pour les contenus enseignés (2015 : 168-169). Cette démarche répond également à la nécessité de « débloquer la parole », d'apprendre à surmonter les obstacles à la communication et de créer l'envie de s'exprimer et d'apprendre l'anglais, évoquée par les formateurs du Centre national de formation (Clermont-Ferrand). L'acquisition de compétences communicationnelles nous paraît essentielle car ces acquis pourront ensuite être mobilisés par les policiers lors des situations variées rencontrées au cours de l'exercice de leurs fonctions. Pour Christian Chauvigné et Jean-Claude Coulet, une approche par compétences est pertinente car « il ne s'agit plus de faire produire des comportements reproductibles, mais de développer des dispositions à générer des conduites adaptées face à des situations diverses et changeantes » (2010 : 16). Les auteurs soulignent :

En dépit des très nombreuses définitions de la compétence, il y a un assez large consensus (Aubret, Gilbert & Pigeyre, 1993 ; Bellier, 1999 ; Leplat, 2000) pour la considérer comme une capacité d'exécution finalisée, liée à l'activité située d'un sujet et correspondant, chez lui, à une organisation d'éléments divers, notamment des savoirs et savoir-faire, ou d'unités cognitives construites, coordonnées, intégrées, structurées, hiérarchisées. (*ibid.* : 23)

Afin de mettre en œuvre cette approche communicative prometteuse, différents types d'activités peuvent être mobilisés. Nous recommandons, par exemple, de privilégier les études de cas, les mises en situation, les jeux de rôles, les récits d'expériences, les approches par problème, ou encore le développement de projets professionnels individuels. Enfin, cette démarche convoque l'intentionnalité spécialisée des apprenants car ces compétences communicationnelles sont mobilisées pour servir la finalité spécialisée policière (maintien de l'ordre public ; prévention et répression des infractions aux lois en vigueur ; protection des individus et des biens).

9.3. Du savoir savant au savoir à enseigner : exemples de scénarios pédagogiques

Après avoir contribué à la construction d'un savoir savant portant sur l'anglais de la police (chapitres 4, 5 et 6), nous souhaitons à présent montrer comment ces connaissances encyclopédiques peuvent être mobilisées afin d'élaborer un savoir à enseigner. Ce processus de transition relève de la « transposition didactique », concept initialement développé par Michel Verret (1975), puis par Yves Chevallard (1982 ; 1991) en didactique des mathématiques, et appliqué au domaine des langues de spécialité par Michel Van der Yeught (2014 ; 2016b ; 2019)²⁰⁰. La transposition didactique peut être définie comme le processus de « passage d'un contenu de savoir précis à une version didactique de cet objet de savoir » (Chevallard 1991 : 39) et elle est rendue possible par « la sélection des éléments du savoir savant qui, désignés par là comme 'savoir à enseigner', seront alors soumis au travail de transposition » (*ibid.* 1982 : 12). Cette sélection consiste à opérer des choix parmi les éléments du savoir savant qui sont pertinents pour des apprenants dont les besoins sont déterminés par un contexte particulier. Dans le domaine des langues de spécialité, la transposition didactique consiste à choisir les connaissances pertinentes du savoir savant (éléments discursifs, lexicaux et culturels de la VSA) pour que les apprenants les acquièrent afin d'apprendre à servir les finalités du spécialisé dans un contexte particulier (mission, opération, acte d'enquête...). En ce sens, la transposition didactique en langue de spécialité met majoritairement en œuvre l'encyclopédie spécialisée et elle sert, de façon indirecte, les conditions de satisfaction de l'intentionnalité collective spécialisée.

Dans un premier temps, pour engager un processus de transposition didactique, il est nécessaire de déterminer un contexte circonstanciel, c'est-à-dire un cadre d'application particulier où les policiers sont exposés à l'emploi de l'anglais et où les finalités du spécialisé doivent être servies par un discours adapté. Afin de fournir des exemples concrets, nous avons élaboré cinq contextes circonstanciels qui demandent une formation adaptée pour servir efficacement les finalités du spécialisé. Dans un second temps, nous nous intéressons aux modalités de transmission du savoir à enseigner et à l'élaboration de contenus à exploiter dans un cadre pédagogique défini.

²⁰⁰ Le cadrage théorique et méthodologique de la transposition didactique est présenté en détail dans le chapitre 7, section 7.1.

9.3.1. Mises en contexte circonstancielle de l'ADP et élaboration du savoir à enseigner

Les exemples retenus sont principalement inspirés de l'actualité récente et s'intéressent à des situations amenées à se répéter dans le temps et dans l'espace, d'où l'intérêt de modules de formation consacrés à ces thématiques. Ils concernent les trois principales catégories de personnels policiers présentant des besoins langagiers en anglais : la police quotidienne de sécurité publique, certaines branches spécialisées et les agents impliqués dans des instances et des missions de coopération policière internationale. Les cinq contextes circonstanciels proposés génèrent des besoins spécifiques et conduisent à mobiliser divers aspects de l'encyclopédie spécialisée sur l'anglais de la police. Dans un premier temps, nous avons élaboré la liste des besoins concernés, grâce à notre étude de terrain en contexte policier français et à l'exploration des besoins langagiers au sein de la Police nationale française (chapitre 8). Dans un second temps, nous avons déterminé l'encyclopédie spécialisée à mobiliser pour répondre à ces besoins, en nous appuyant sur le savoir savant acquis lors de l'étude approfondie de l'anglais de la police (chapitres 2, 4, 5 et 6).

9.3.1.1. Recueil de plaintes

Lors de la finale de la Ligue des champions (opposant les clubs de football de Liverpool et du Real Madrid) au Stade de France le 28 mai 2022, de nombreux incidents sont survenus et des supporters anglais venus assister au match ont été victimes de vols, de vols aggravés et de violences aggravées (*Le Monde*, Martel 2022). À la suite de ces événements, trois policiers français se sont exceptionnellement déplacés à Liverpool pour recueillir les plaintes des supporters anglais (*France Info*, Place 2022). Le recueil de plaintes, qui s'effectue généralement sur le territoire français, est une pratique policière courante et il nous semble pertinent de former davantage les agents français à pratiquer cet acte auprès de ressortissants étrangers non-francophones (qu'ils s'agissent de victimes anglophones ou non, car l'anglais est souvent employé comme *lingua franca*, voir section 8.1.1.)²⁰¹. Dans de nombreux cas, bien que les policiers soient tenus de réquisitionner un interprète pour les auditions formelles de dépôt de plainte lorsqu'une procédure judiciaire est ouverte, le premier contact entre le policier et l'auditionné, le recueil des principales informations, ainsi que les échanges informels qui encadrent cette audition se font en anglais. Maîtriser cette langue peut faciliter le contact avec

²⁰¹ Il convient de souligner que d'autres événements sportifs internationaux seront organisés en France dans les années à venir, tels que la Coupe du monde de rugby (2023) et les Jeux Olympiques (2024).

une victime afin de l'accueillir au commissariat, de comprendre la nature de l'infraction dont elle a été victime, de l'informer du déroulé de la procédure (examen médical, audition, avancées de l'enquête, par exemple), de la raccompagner à la sortie du commissariat ou de s'entretenir avec elle par téléphone. La possibilité d'interagir avec l'auditionné est également un atout considérable dans la tenue d'une audition car elle permet d'établir de bonnes relations et de créer une atmosphère propice à l'échange. Le tableau 20 présente les besoins générés par une activité de recueil de plainte auprès d'un ressortissant étranger et les éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser pour répondre à ces besoins.

Tableau 20 : Le recueil de plainte (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)

Besoins	Éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le plaignant au commissariat • Expliquer les procédures • Recueillir des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire • Transmettre des informations au plaignant concernant les avancées de l'enquête (courriels, lettres ou appels téléphoniques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lexique des procédures policières et des actes d'enquête • Lexique des infractions pénales (termes, définitions, différentes catégories, variations nationales...) • Lexique des différents acteurs d'une infraction (victime, témoin, mis en cause) • Audition d'un plaignant : création d'une atmosphère propice à l'échange (salutations cordiales, formules de politesse, modes d'adresse informels, recours à l'humour ou à l'empathie), recueil d'éléments sur le plaignant (identité, informations personnelles...) et sur l'incident (date, lieu, faits, contexte, description de l'auteur de l'infraction) • Différences et similitudes entre système judiciaire français et systèmes anglophones (fonctionnement, procédures, principales institutions concernées...)

9.3.1.2. Évacuation d'urgence d'une zone territoriale

Le second exemple que nous proposons est inspiré de la situation engendrée par des feux de forêt de grande ampleur en juillet et août 2022 en Gironde. Ces événements qui se sont déroulés en période estivale et lors de la haute saison touristique ont conduit à l'évacuation massive de milliers de personnes, y compris des ressortissants étrangers. Lorsqu'un risque menace la population d'une zone territoriale donnée (incendie, inondation, alerte à la bombe...), elle peut être évacuée en urgence. Dans ce type de dispositif, les policiers figurent parmi les personnels mobilisés et sont chargés de diverses missions : mise en place et accompagnement des évacuations, interactions avec la population, contrôle des axes routiers, patrouilles de surveillance... Afin de remplir ces tâches spécialisées et de servir les finalités du spécialisé, des connaissances et des compétences spécifiques sont nécessaires pour être en capacité d'échanger avec les ressortissants étrangers. Une évaluation adéquate des besoins lors de l'évacuation

d'urgence d'une zone territoriale permet alors d'orienter le choix des éléments du savoir savant à enseigner (tableau 21).

Tableau 21 : Évacuation d'urgence d'une zone territoriale (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)

Besoins	Éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et accompagner les évacuations (informer la population de la situation, conseils sur les biens à emporter, gestes à effectuer) • Gérer et rassurer la population, l'orienter vers des structures d'accueil et prévenir les éventuels mouvements de panique • Assurer le contrôle des axes routiers (pour faciliter l'accès aux secours, empêcher les intrusions dans les habitations évacuées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire et phraséologie de la prévention, de la protection et de la sécurité (évacuation, mise à l'abri) • Lexique du risque, du danger et de l'urgence • Lexique lié aux incendies, aux inondations, aux alertes à la bombe... • Instructions directionnelles (routes, chemins, localités...) • Lexique succinct du droit et des assurances en cas de destructions ou de perte de biens, blessures ou deuil • Contrôles routiers • Circulation routière • Contrôles d'identité

9.3.1.3. Lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine (PAF du Pas-de-Calais)

Ce troisième contexte circonstanciel s'intéresse aux activités relatives à la lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine. Nous nous inspirons des procédures et actes policiers constatés et évoqués avec divers agents lors de nos journées d'observation au sein de la Police aux Frontières (PAF) du Pas-de-Calais (du 28 juin au 2 juillet 2021). Lors du traitement d'une enquête relative à un réseau international d'immigration clandestine, les contextes d'exposition à l'anglais peuvent être nombreux. Ils comprennent, entre autres, les interactions avec les acteurs de l'infraction (victimes, témoins, mis en cause), les pairs policiers britanniques (mais aussi d'autres nationalités) ou les membres des organismes de coopération policière internationale. Ces besoins variés guident le choix des connaissances encyclopédiques à enseigner aux agents chargés de ce type de missions (tableau 22).

Tableau 22 : Lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine à la PAF du Pas-de-Calais (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)

Besoins	Éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire • Échanger (par oral ou par écrit) avec les homologues britanniques, notamment, lors de la réalisation d'opérations conjointes • Échanger avec les organismes de coopération policière internationale (présentation de dossier, conférence...) • Rédiger des réquisitions judiciaires auprès d'entreprises étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> • Auditions (victimes, témoins, mis en cause) • Surveillance (écoutes téléphoniques, par exemple), infiltration, gestion des indicateurs de police • Interpellations et notifications de droits, perquisitions et réquisitions • Lexique lié au contrôle des frontières (sous-spécialisé gigogne) et à l'immigration clandestine • Lexique des procédures policières et des actes d'enquête • Phraséologie utile aux échanges en contexte opérationnel lors d'opérations conjointes (communications par radio, brièveté et efficacité...) • <i>Police reports</i> • Institutions policières et juridiques françaises et britanniques concernées • Organisation interne de la communauté professionnelle en contexte britannique • Différences et points communs culturels (culture nationale, de l'institution ou d'unité) et opérationnels (pouvoirs, degré d'autonomie...)

9.3.1.4. Mission de protection rapprochée de personnalité

Au sein du Service de la protection (SDLP) de la Police nationale et dans le cadre de missions de protection rapprochée de personnalités, la maîtrise de l'anglais est un atout de premier plan, voire un prérequis. Ce service assure la protection du Président de la République et des membres du gouvernement en France et à l'étranger, lorsqu'ils se déplacent lors de sommets internationaux ou de visites diplomatiques, par exemple. Ce service assure également la protection des chefs d'État ou de gouvernements étrangers en visite en France. Ce fut, par exemple, le cas lors du sommet du G7 à Biarritz en 2019 (auquel ont assisté le Président américain Donald Trump et le Premier ministre britannique Boris Johnson), lors de la venue de la Vice-Présidente américaine Kamala Harris à Paris en novembre 2021 et lors de la réunion des chefs d'État et de gouvernement européens en mars 2022 à Versailles (où le Premier ministre irlandais, Micheál Martin, était présent). La conception d'un module d'enseignement nous paraît ici pertinente afin de préparer les policiers français à encadrer et à suivre de tels événements, en collaboration avec leurs collègues anglophones. Ces besoins spécifiques conduisent à mobiliser des éléments particuliers du savoir savant (tableau 23).

Tableau 23 : Mission de protection rapprochée de personnalité (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)

Besoins	Éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger ou recevoir des courriels/lettres ou appels téléphoniques en amont pour préparer la mission • Prendre connaissance du système de sécurité existant, s'informer sur les lieux, les bâtiments et évaluer les risques éventuels • Organiser les déplacements, les convois et mettre en place un dispositif de surveillance et de protection • Échanger avec les différents acteurs du dispositif (service de sécurité, personnalité...) et avec les homologues étrangers pour garantir l'efficacité opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles et procédures en vigueur • Briefings (présentation d'une mission conjointe et d'un dispositif) • Lexique de la surveillance, de la protection, de la sécurité et du risque • Lexique des objets policiers et leur réglementation (concernant le port de l'arme de service, par exemple) • Conventions discursives : alphabet phonétique de l'OTAN, heure militaire, concision, clarté, efficacité, sigles, acronymes, communications par radio • Variations lexicales et discursives nationales (R.-U./É.-U.) • Organisation interne de la communauté professionnelle étrangère (hiérarchie, grades, fonctions...), signification des emblèmes, symboles et signes visibles • Différences et points communs culturels (culture nationale, de l'institution ou d'unité)

9.3.1.5. Extradition d'un mis en cause vers les États-Unis

Enfin, la cinquième et dernière mise en contexte circonstancielle de l'ADP que nous présentons porte sur le cas des extraditions de ressortissants (français ou internationaux) vers un pays anglophone, tel que les États-Unis. Nous pouvons évoquer l'exemple de Frank Schneider, ancien responsable des services secrets luxembourgeois, recherché par la justice américaine dans le cadre d'une vaste escroquerie à la cryptomonnaie et visé par un mandat d'arrêt international délivré par un juge de New York (*L'Est Républicain*, Nicolas 2022). Il fut interpellé par la police française en Moselle en avril 2021, à l'issue d'une enquête conjointe entre la police française et les agents du FBI (*France Bleu*, Chibani 2021). En janvier 2022, la Cour d'appel de Nancy a rendu un avis favorable à son extradition vers les États-Unis. Outre la coopération avec les services de police américains, ce cas de figure exige également d'être en capacité de rendre compte des activités et actes d'enquête réalisés auprès des institutions judiciaires et policières étrangères concernées ou de mettre en place et réaliser l'extradition. Il nous semble qu'il s'agit d'une mise en contexte circonstancielle intéressante, car ce type de situation engendre des besoins particuliers et, par conséquent, la sélection des éléments pertinents au sein de l'encyclopédie spécialisée pour y répondre (tableau 24).

Tableau 24 : Extradition d'un mis en cause vers les États-Unis (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)

Besoins	Éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte des activités policières et des actes d'enquête aux institutions étrangères concernées (courriels, lettres, appels téléphonique, documents divers) • Coopération avec les services de police américains (tels que le FBI) • Accompagnement, mise en place, sécurisation et réalisation de l'extradition 	<ul style="list-style-type: none"> • Différences et similitudes entre le système judiciaire français et le système américain (fonctionnement, procédures...) • Lexique des infractions pénales • Lexique des procédures policières et des actes d'enquête • <i>Police reports</i>, y compris l'<i>affidavit of probable cause</i> • Principales institutions policières et judiciaires concernées et spécificités de celui des États américains qui a émis le mandat d'arrêt international • Organisation interne de la communauté professionnelle en contexte américain (hiérarchie, grades, fonctions...), signification des emblèmes, symboles et signes visibles

Ces cinq exemples de mises en contexte circonstancielles de l'ADP illustrent la façon dont la transposition didactique peut être mise au service des finalités du spécialisé, à travers le passage du savoir savant au savoir à enseigner. En fonction des besoins des apprenants, l'enseignant peut opérer des choix parmi les éléments du savoir savant acquis sur l'ADP et élaborer un ensemble précis d'objectifs de formation qui s'inscrivent en adéquation avec les besoins réels des apprenants.

9.3.2. Du savoir à enseigner à sa transmission aux apprenants

9.3.2.1. Diversité des situations pédagogiques existantes et modalités de transmission proposées

Après avoir établi précisément les besoins des apprenants et identifié les éléments du savoir savant à transposer en savoir à enseigner, l'enseignant de la VSA peut alors procéder au choix des modalités de transmission du savoir et à l'élaboration des contenus didactisés à exploiter dans un cadre pédagogique défini. Il est ardu de détailler précisément les mises en œuvre de cette étape de la transposition didactique car elles dépendent à chaque fois de granularités circonstancielles fines et aléatoires relatives aux diverses situations pédagogiques (profil des apprenants, profil des enseignants, cadre didactique contraint...) et peuvent donc varier à l'infini. Néanmoins, nous pouvons proposer certaines recommandations et lignes directrices

qu'il serait pertinent d'approfondir et d'adapter à des contextes pédagogiques déterminés et définis.

Parmi les approches et stratégies pédagogiques existantes, il nous paraît pertinent de mobiliser en priorité des activités qui reposent sur une perspective actionnelle et sur des méthodes actives, directes, expressives et compréhensives (Lyu 2021 : 254). La perspective actionnelle, sur laquelle est conçu le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), « consid[ère] avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier » (Conseil de l'Europe 2001 : 15, cité par Bento 2013 : §1). Les apprenants sont donc des acteurs actifs d'un processus d'apprentissage fondé sur l'acquisition de compétences langagières (compréhension et expression) solides. Christian Puren propose l'appellation de « perspective co-actionnelle », dans la mesure où « elle met en avant la dimension collective des actions et la finalité sociale de ces actions » (2004 : §23). Cette approche de l'apprentissage des langues comporte plusieurs caractéristiques : elle privilégie les activités langagières orales, met les documents et supports utilisés au service des activités (et non le contraire), propose une acquisition des savoirs au travers des tâches et intègre la notion de compétence (en complément de celle de connaissance) (Chapon 2015 : 16). Dans le cadre de l'enseignement/apprentissage des langues et, dans notre cas, celui de l'ADP, cette perspective nous paraît particulièrement prometteuse. Afin de la mettre en œuvre, il nous semble adéquat de privilégier les activités suivantes : études de cas, approches par problème, tâches, jeux de rôles, simulations, projets. Grâce à ces dispositifs actionnels, les apprenants peuvent être confrontés à des scénarios et à des situations spécifiques à leur domaine professionnel d'exercice.

Afin d'illustrer notre propos, nous souhaitons ici présenter l'exemple d'un module de formation consacré à la thématique du recueil de plainte auprès de ressortissants anglophones et qui pourrait être dispensé aux agents chargés de la police quotidienne de sécurité publique. Nous soulignons que l'expérimentation d'un tel module nécessiterait, au préalable, une analyse fine et détaillée du cadre didactique contraint et des divers paramètres de la situation pédagogique concernée.

9.3.2.2. L'exemple d'un module de formation consacré au recueil de plainte de ressortissants britanniques

Nous pouvons imaginer une séquence pédagogique centrée sur l'étude de cas suivante : des supporters britanniques ont été victimes de diverses infractions aux abords du Stade de France lors de la finale de la Ligue des champions le 28 mai 2022 et souhaitent porter plainte. Nous proposons une séquence pédagogique en quatre étapes et dont la tâche finale est un jeu de rôles qui consiste à recueillir la plainte d'un supporter anglais²⁰². La séquence pédagogique proposée ci-dessous se décline en différentes activités mises au service de cette finalité.

Étape 1 : Activité introductive et présentation du contexte

Pour commencer le cours, l'enseignant LANSAD peut exploiter un article de presse de la BBC relatant les incidents impliquant des supporters anglais de passage à Paris pour assister à la finale de la Ligue des champions, match opposant les équipes de football de Liverpool et du Real Madrid (*BBC News*, Lee 2022). Cette étape introductive offre la possibilité d'inscrire d'emblée l'enseignement/apprentissage de la langue dans un contexte professionnel précis et concret.

Étape 2 : Analyse du formulaire de pré-déclaration de plainte transmis aux supporters de Liverpool

Dans un second temps, afin d'accompagner l'acquisition du lexique relatif aux infractions pénales, à leurs acteurs et à la description des faits, l'enseignant peut proposer aux apprenants d'analyser le formulaire de pré-déclaration de plainte transmis aux supporters britanniques. Dans le chapitre 8 (section 8.2.4.), nous avons fourni une étude détaillée de ce formulaire et montré qu'il comporte de très nombreuses erreurs et imprécisions de traduction, que nous avons classées en trois catégories : erreurs de vocabulaire élémentaire, erreurs de terminologie spécialisée et erreurs dues à l'absence de prise en compte de la dimension culturelle de la langue²⁰³. Demander aux apprenants d'identifier ces erreurs et imprécisions favorise le repérage

²⁰² Nous rappelons que les policiers français doivent réquisitionner un interprète pour l'audition formelle d'une victime dans le cadre de l'ouverture d'une procédure judiciaire. Néanmoins, les premiers échanges (accueil au commissariat, pré-dépôt de plainte, explication de la procédure, recueil des principales informations concernant la nature de l'infraction et les faits...) s'effectuent généralement en anglais. De plus, ces interactions peuvent avoir un impact décisif sur la tenue de l'audition (mise en confiance, création d'une atmosphère propice à l'échange, etc.).

²⁰³ Nous avons pris connaissance de l'existence de ce formulaire anglais/français avant les événements de mai 2022 car un exemplaire de ce document nous avait été remis lors de nos journées d'observation au Commissariat central de Nantes en octobre 2019 (Annexe 11).

et l'apprentissage du lexique propre à l'activité spécialisée de recueil de plainte. Les variations lexicales nationales pour désigner les infractions (termes, définitions, différentes catégories) peuvent également être évoquées.

Étape 3 : Le PEACE investigative interviewing protocol

Dans la mesure où le scénario envisagé implique des ressortissants anglais, il nous paraît adapté pour sensibiliser les apprenants aux similitudes et aux différences entre les systèmes judiciaires et policiers français et britanniques. Par conséquent, il serait pertinent de proposer une activité en lien avec le *PEACE investigative interviewing protocol*, procédure standardisée en vigueur au Royaume-Uni et encadrant la réalisation des auditions de police. Cette procédure est détaillée dans un document publié en 2022 par le College of Policing²⁰⁴, support qu'il faudra didactiser et, en particulier, raccourcir afin de se concentrer sur les éléments les plus pertinents pour le public cible. L'acronyme PEACE reprend les initiales des différentes étapes du protocole : *Planning, Engage and explain, Account, Closure et Evaluate* (Roberts 2012 : 8). Organiser une activité autour de la lecture et de la compréhension de ce protocole d'audition britannique offre la possibilité de comparer les pratiques des policiers français avec celles de leurs homologues britanniques. Ce dispositif permet également de renforcer l'acquisition du lexique relatif aux procédures et actes policiers ainsi qu'aux différentes étapes et à la tenue d'une audition (recueil d'éléments sur le plaignant, collecte d'informations sur l'incident...). Ces divers éléments peuvent également donner lieu à des focalisations sur certains aspects linguistiques relevant de la grammaire ou de la syntaxe. La thématique du recueil d'informations sur le plaignant (identité, informations personnelles...) et sur l'incident (date, lieu, faits, contexte, description de l'auteur de l'infraction) peut faire l'objet d'exercices sur la formulation des questions, par exemple. Ce contexte offre également l'occasion de travailler sur les techniques rhétoriques à employer pour contribuer à la création d'un contexte propice à l'échange : salutations cordiales, formules de politesse, modes d'adresse informels, recours à l'humour ou à l'empathie, expressions pour reconforter ou rassurer une victime...

Étape 4 : Mise en situation et jeu de rôles

La mise en situation que nous proposons est la suivante : suite aux incidents survenus lors de la finale de la Ligue des champions, plusieurs supporters anglais souhaitent déposer plainte. Les apprenants peuvent être répartis en deux groupes : d'une part, les supporters victimes

²⁰⁴ Ce document peut être consulté en ligne, à l'adresse suivante : <<https://www.college.police.uk/app/investigation/investigative-interviewing/investigative-interviewing>>.

d'infraction(s) et, d'autre part, les policiers français en charge de l'accueil des plaignants et du recueil d'éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire. Afin de préparer le jeu de rôle, l'enseignant peut proposer aux apprenants chargés de jouer les supporteurs de tirer au sort une (ou plusieurs) infraction(s) dont ils ont été victimes. Les « supporteurs » disposent ensuite de quelques minutes pour élaborer un bref scénario autour de la catégorie d'infraction tirée au sort. Pendant ce temps, les « policiers » peuvent procéder à la revue des éléments à mobiliser et élaborer une liste de questions à poser afin de satisfaire au mieux les finalités du spécialisé. Le jeu de rôle peut alors commencer. Deux volontaires peuvent être sollicités (ou choisis dans chaque groupe) pour jouer un supporter et un policier. Lors du jeu de rôle, les autres apprenants ne sont pas passifs car il leur sera ensuite demandé de proposer un retour réflexif sur les échanges qui se sont déroulés (forme, contenu, points positifs, éléments à améliorer...). Cette mise en situation permet la mobilisation des connaissances et des compétences acquises lors des activités précédentes.

Après avoir identifié les besoins langagiers générés par une situation professionnelle spécifique (le recueil de plainte d'un ressortissant anglophone), nous avons procédé à la sélection des éléments de l'encyclopédie spécialisée de l'ADP à extraire et à transposer (section 9.3.1.1.). Le savoir à enseigner ainsi déterminé peut ensuite être transmis aux apprenants à l'aide d'activités pédagogiques diverses (section 9.3.2.2.). Des éléments du savoir savant sur la VSA (concernant, à la fois, la langue, le discours et la culture) sont donc transposés afin d'être transmis aux apprenants par le biais de dispositifs pédagogiques variés. Il convient de souligner que les activités proposées doivent être adaptées au cadre pédagogique défini au préalable (durée et périodicité de la formation, matériel disponible, profil et nombre d'apprenants...). Ces critères peuvent varier à l'infini et influencent les contenus dispensés. Par exemple, si les apprenants présents à ce module sont spécialisés dans le domaine de la lutte contre les réseaux internationaux de crime organisé, comme le trafic de stupéfiants ou le proxénétisme, les besoins peuvent varier. Les contenus et les supports doivent alors être adaptés à ce type de public cible. Il serait ici judicieux d'inclure, entre autres, une initiation au lexique relatif au trafic de stupéfiants ou au proxénétisme (acteurs des réseaux, pratiques, infractions pénales concernées, actes d'enquête spécifiques...) pour être en mesure de s'entretenir avec les plaignants de ce type d'affaires et les interroger efficacement.

Conclusions du chapitre 9

Nous avons consacré le chapitre 9 à l'exploration des dispositifs existants de formation (initiale et continue) en anglais au sein de la Police nationale et à la présentation de principes généraux et d'exemples de scénarios pédagogiques pour l'enseignement de l'anglais aux policiers français. Nous avons proposé d'étendre le concept de LANSAD aux formations dispensées aux personnels de la police. Dans les établissements de formation initiale (c'est-à-dire dans les écoles de police pour les adjoints de sécurité, les Cadets de la République et les gardiens de la paix et à l'École Nationale Supérieure de la Police pour les officiers et les commissaires), aucun référentiel spécifique n'existe concernant l'enseignement de l'anglais. Le développement du LANSAD de la police en est au stade embryonnaire et reste le fruit d'initiatives locales. Afin d'étudier les dispositifs de formation continue, nous nous sommes intéressée à l'exemple du Centre national de formation de Clermont-Ferrand. Nous nous sommes rendue sur place afin d'échanger avec les personnels de cet établissement majeur et avons étudié le dispositif d'anglais LANSAD existant : profil des apprenants, profil des enseignants, format et contenu des enseignements proposés, ingénierie didactique, contraintes institutionnelles. Nous avons pu constater un effort de spécialisation des contenus et nous appelons de nos vœux la poursuite et le renforcement de ce processus afin de fournir une adéquation optimale à la diversité des besoins langagiers des policiers français. Dans un second temps, nous avons élaboré un ensemble de principes généraux pour l'enseignement de l'anglais aux policiers français. Concernant le macrocontexte, nous préconisons de légitimer et de renforcer la formation en anglais des agents français et nous soulignons la nécessité de concilier la formation et les impératifs liés aux activités opérationnelles. Concernant le micro-contexte, il nous semble fondamental de proposer des contenus axés sur le spécialisé et de prendre en compte la diversité des publics potentiels et de leurs besoins. Nous recommandons également l'exploitation des diverses facettes du discours, de la langue et de la culture spécialisés de l'ADP, ainsi que le recours à des supports authentiques et l'adoption d'une perspective actionnelle et communicative pour servir au mieux les finalités du spécialisé. Dans un troisième et dernier temps, nous avons proposé des exemples de scénarios pédagogiques afin d'illustrer concrètement le passage du savoir savant au savoir à enseigner. Pour exemplifier ce processus de transposition didactique, nous avons d'abord déterminé cinq contextes circonstanciels, c'est-à-dire cinq cadres d'application particuliers où les policiers sont exposés à l'emploi de l'anglais et qui demandent une formation adaptée pour servir efficacement l'intentionnalité spécialisée policière. Après avoir identifié les besoins générés par ces cinq contextes circonstanciels, nous

avons opéré des choix afin de sélectionner les éléments du savoir savant sur l'ADP qui nous paraissent les plus pertinents pour répondre à ces besoins. Cette sélection conduit à l'élaboration du savoir à enseigner. L'enseignant peut ensuite mettre en œuvre diverses modalités de transmissions et activités (études de cas, approches par problèmes, tâches, jeux de rôles, simulations, projets...) pour guider et accompagner les apprenants dans l'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées, en prenant en compte les multiples paramètres propres à la situation pédagogique concernée.

Conclusions de la partie III

La partie III de notre thèse avait pour objectif de montrer comment notre travail de caractérisation de l'anglais de la police peut être mis au service de l'enseignement de l'anglais aux policiers français, grâce à la transposition du savoir savant au savoir à enseigner. Dans le chapitre 7, nous avons mis en lumière l'intérêt et l'apport de la transposition didactique, en tant que passage d'un contenu de savoir précis à une version didactisée de cet objet de savoir (Chevallard 1991 : 39), au sein de la recherche en ASP et, plus spécifiquement, de la didactique des langues de spécialité. Nous avons présenté les différentes étapes successives de ce cheminement dans le contexte spécifique du secteur LANSAD : élaboration du savoir savant, prise en compte des éléments circonstanciels liés à la situation d'enseignement/apprentissage de la LSP (besoins des apprenants, cadre didactique contraint...), sélection des éléments du savoir savant à enseigner afin de répondre aux besoins spécifiques du public cible, choix des modalités de transmission et élaboration de contenus et de supports pédagogiques. Afin d'amorcer une transposition didactique en LANSAD de la police, il nous a semblé pertinent d'acquérir une meilleure connaissance du public concerné et nous avons fait le choix de nous concentrer sur les policiers en exercice au sein de la Police nationale, afin de conduire une analyse détaillée de leurs besoins en anglais. Pour mener à bien ce projet, nous avons conduit une étude de terrain en contexte policier français (au sein du Commissariat de police central de Nantes, puis de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais et au Centre national de formation de Clermont-Ferrand), dans le but de mieux connaître le milieu spécialisé ciblé, d'analyser les besoins langagiers au sein de la police française et les dispositifs de formation LANSAD existants. La fin du chapitre 7 est consacrée à la présentation du cadrage méthodologique adopté pour recueillir des données dans le cadre de l'analyse des besoins langagiers des policiers français.

Dans le chapitre 8, nous avons exploré les besoins langagiers au sein de la Police nationale française puis parmi les personnels de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais. Ces études nous ont conduite à confirmer notre macro-hypothèse et à affirmer avec certitude qu'il existe des besoins en langue anglaise au sein de la Police nationale. Plusieurs facteurs conduisent à une exposition accrue des policiers français à la langue anglaise, tels que le développement de l'anglais comme *lingua franca* avec les ressortissants étrangers non-francophones, la mondialisation, l'organisation d'évènements internationaux en France, le développement de la

coopération policière internationale, l'internationalisation du crime, etc. (validation de la micro-hypothèse 2). Nos recherches nous ont également permis de conclure que les contextes d'exposition des policiers français à la langue anglaise sont multiples (validation de la micro-hypothèse 1) et que les besoins en anglais (types de besoins, fréquence...) varient en fonction du poste occupé et du lieu d'exercice (validation de la micro-hypothèse 3). Nous ajoutons que la mobilisation des diverses compétences (compréhension et expression écrites et orales) peut également varier en fonction de différents paramètres (service d'affectation, type de tâche professionnelle réalisée, fonction, grade, etc.) (micro-hypothèse 4 à nuancer). Enfin, certains éléments recueillis nous amènent à penser qu'il existe un niveau d'anglais global (général et professionnel) relativement modeste au sein de la police, bien qu'il conviendrait d'effectuer une étude approfondie et quantitative à l'échelle nationale pour valider définitivement cette cinquième micro-hypothèse. Afin de pallier le manque de maîtrise de l'anglais, les policiers peuvent mobiliser différentes ressources et stratégies de remédiation (interprètes et traducteurs, lexiques, glossaires, outils de traduction automatique en ligne, documents officiels bilingues ou en version anglaise, « franglais », gestuelle) ; or, nous avons montré que ces techniques sont temporaires et, dans de nombreux cas, limitées et imparfaites. Nous appelons donc de nos vœux un renforcement de la formation professionnelle (initiale et continue) en anglais afin d'améliorer sur le long terme les compétences langagières des policiers français lors de l'exercice de leurs fonctions au service des finalités du spécialisé.

Dans le chapitre 9, nous avons proposé d'étendre le concept de LANSAD à l'enseignement des langues dans les formations dispensées aux personnels de la police et d'explorer les particularités de ce secteur. Nous avons d'abord procédé à la recension des dispositifs de formation existants. Concernant la formation initiale (écoles de police et École Nationale Supérieure de la Police), nous pouvons conclure que le développement du LANSAD de la police en est au stade embryonnaire et qu'il reste le produit d'initiatives locales. Il nous semble que les contenus gagneraient à être davantage en adéquation avec les nombreux besoins et les multiples contextes d'exposition à l'anglais que les policiers rencontreront lors de l'exercice de leurs fonctions. Dans le cadre de la formation continue, nous avons pu constater un effort de spécialisation des contenus et nous prôtons son approfondissement afin de fournir une adéquation optimale aux besoins des policiers de l'ensemble du territoire. Notre exploration du secteur LANSAD nous a également conduite à présenter un ensemble de recommandations générales à prendre en compte lors de l'enseignement de l'anglais aux policiers français : nécessité de légitimer et de renforcer la formation, conciliation de la formation et de

l'opérationnel, élaboration de contenus axés sur le spécialisé, prise en compte de la diversité des publics potentiels, exploitation des différentes facettes de la langue-culture et adoption d'une approche communicative. Dans un dernier temps, afin d'illustrer le passage du savoir savant au savoir à enseigner, nous avons présenté quelques exemples de scénarios pédagogiques en différentes étapes : prise en compte des besoins des apprenants dans un contexte circonstanciel donné, sélection des éléments pertinents du savoir savant à enseigner afin de répondre à ces besoins, choix des modalités d'enseignement et élaboration d'activités pédagogiques. Dans le cadre de l'enseignement de l'anglais aux policiers français, il nous semble pertinent de mobiliser en priorité des activités qui reposent sur une perspective actionnelle et sur des méthodes actives, directes, expressives et compréhensives (tels que les études de cas, les approches par problème, les tâches, les jeux de rôles, les simulations, les projets...). Enfin, il convient de souligner que les mises en œuvre de la transposition didactique dépendent des multiples granularités circonstancielles relatives aux diverses situations pédagogiques et qu'elles peuvent, par conséquent, varier à l'infini.

Conclusion générale

Nous proposons de conclure nos travaux de thèse de doctorat en abordant quatre principaux aspects : (1) les apports et avancées que peuvent représenter notre travail au sein de la recherche en anglistique de spécialité ; (2) les résultats obtenus concernant la caractérisation de l'anglais de la police ; (3) les conclusions de l'exploration du secteur LANSAD de la police ; et (4) les limites et perspectives de recherche.

Apports et avancées au sein de la recherche en ASP

Notre travail de caractérisation de l'anglais de la police s'inscrit dans le sillage des démarches descriptives engagées par d'autres chercheurs en anglistique de spécialité sur différentes variétés spécialisées de l'anglais, dont l'anglais de l'alpinisme (Wozniak 2011), l'anglais de l'économie (Resche 2013b), l'anglais de la bourse et de la finance (Van der Yeught 2012) et l'anglais de la diplomatie (Stark 2020). Nous avons fait le choix de nous concentrer sur la caractérisation de la police car, à notre connaissance, cette variété spécialisée n'avait pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, holistique et méthodologiquement fondée. Nous avons alors entrepris d'y remédier à travers l'adoption d'un protocole descriptif tripartite qui repose sur l'analyse détaillée du discours, du lexique et de la culture des policiers britanniques et américains. Nous avons donc d'abord envisagé la langue de spécialité comme un objet de recherche à part entière qu'il convient d'explorer et de décrire.

De surcroît, à la différence des démarches de caractérisation de VSA déjà entreprises, nous avons souhaité conjuguer les deux principaux axes de la recherche en anglistique de spécialité et nous intéresser, à la fois, à la caractérisation des langues de spécialité et à leur enseignement dans le cadre de cours de langue pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD). Ce double objectif est inspiré des travaux de réflexion épistémologique menés par Michel Van der Yeught (2016a, 2016b, 2019). Il nous semble que l'une des principales avancées originales de cette thèse est d'avoir proposé une articulation scientifique complète afin de combiner le volet descriptif et le volet didactique de la recherche en ASP, dans le but de donner une utilité sociale à nos recherches. Notre travail s'organise donc autour de deux axes complémentaires : il contribue à la caractérisation de l'anglais de la police afin de participer à la construction d'un savoir savant sur cette variété spécialisée (partie II) ; puis il prépare la transposition didactique

ouvrant la voie à l'élaboration d'un savoir à enseigner lors de la formation en anglais des policiers français (partie III).

Synthèse des principaux résultats concernant la caractérisation de l'anglais de la police

Nous avons montré que l'anglais de la police peut être considéré comme une variété spécialisée de l'anglais qui a des caractéristiques discursives, linguistiques et culturelles qui lui sont propres. Dans le cadre de nos investigations sur les fondements ontologiques du spécialisé policier (partie I), nous avons convoqué la théorie de l'approche intentionnelle des LSP avancée par Michel Van der Yeught (2016a ; 2018b ; 2019). Nous avons mis en lumière l'intentionnalité collective spécialisée qui anime les policiers, c'est-à-dire le principe unificateur qui conduit les membres de cette communauté spécialisée à agir au service d'un but commun. Nous avançons que la finalité spécialisée vers laquelle tend la police à travers ses activités professionnelles se décline en trois axes : (1) le maintien de l'ordre public ; (2) la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et (3) la protection des individus et des biens.

Nous avons ensuite mis en exergue le fait que le spécialisé policier se manifeste de multiples façons dans la langue et, plus précisément, dans le discours, le lexique et la culture des policiers britanniques et américains. Ces considérations nous permettent d'aboutir au profil de la VSA étudiée et de souligner les onze principales caractéristiques saillantes qui le composent (tableau 25 ci-dessous).

Tableau 25 : Le profil spécifique de l'anglais de la police

1	L'anglais de la police est une variété spécialisée de l'anglais, mise au service d'une triple finalité spécialisée : le maintien de l'ordre public ; la prévention et la répression des infractions aux lois en vigueur ; et la protection des individus et des biens.
2	Il existe différents types de discours spécialisés en fonction des participants à la situation de communication et des finalités du spécialité qu'ils visent.
3	Les productions discursives s'imbriquent et se complètent au cours de la séquence policière.
4	Les genres de discours sont révélateurs des attentes, des valeurs et du fonctionnement de la communauté discursive spécialisée policière, ainsi que des normes qui régissent les productions orales et textuelles de ses membres.
5	L'émergence de l'anglais de la police date du XX ^e siècle, car la langue s'est progressivement spécialisée parallèlement au renforcement de la professionnalisation et de la formation des membres de la communauté spécialisée.
6	Le lexique policier évolue dans le temps (création et disparition de termes, variations sémantiques) et dans l'espace (dimension nationale ou locale).
7	Les notions relatives à l'ADP s'insèrent dans une organisation conceptuelle et terminologique spécifique du domaine.
8	Il existe différents degrés de spécialisation et divers registres de langue au sein de l'ADP, en particulier parce que cette VSA présente une interface importante avec le grand public.
9	Le lexique policier est hybride et interdisciplinaire car il est caractérisé par de nombreux emprunts à d'autres domaines de spécialité étroitement liés (tels que l'anglais militaire ou celui du droit).
10	La spécialisation du lexique policier se traduit par un souci de concision, de clarté et d'efficacité afin de servir au mieux les finalités du spécialisé.
11	La culture policière est composée de multiples éléments qui transparaissent dans la langue : sens de la mission et du devoir, éthique, déontologie et intégrité professionnelles, valorisation de l'efficacité, de la performance et du dévouement, importance de la violence et de l'usage de la force, dangerosité du métier, recours à des mécanismes de défense et d'adaptation (tels que l'humour), polarisation des identités et dichotomie entre <i>insiders</i> et <i>outsiders</i> .

La démarche tripartite adoptée est intrinsèquement pluridisciplinaire car elle nécessite la mobilisation de méthodes et d'outils empruntés à différents champs disciplinaires contributaires (analyse de discours, analyse de genre, rhétorique, linguistique de corpus, lexicologie, terminologie, ethnographie, sociologie, études culturelles) pour aboutir à un ensemble de connaissances qui, une fois assemblées et synthétisées, conduisent à une description de l'objet de recherche, et plus précisément du profil de la variété spécialisée. Après avoir contribué à la construction d'un savoir savant objectif et informé sur l'anglais de la police (partie II), nous avons exploré la transposition didactique ouvrant la voie à l'élaboration d'un

savoir à enseigner lors de la formation en anglais des policiers français en contexte LANSAD (partie III).

Synthèse des principaux résultats concernant l'exploration du secteur LANSAD de la police et la transposition didactique du savoir savant au savoir à enseigner

Dans le cas de l'enseignement de l'anglais de la police, nous avons d'abord souhaité acquérir une meilleure connaissance du public concerné et avons centré notre étude sur les policiers en exercice au sein de la Police nationale française. Notre étude de terrain en contexte policier français (au Commissariat de police central de Nantes, à la Police aux Frontières du Pas-de-Calais et au Centre national de formation de Clermont-Ferrand) nous a permis de mieux appréhender le milieu spécialisé ciblé, d'analyser en détail les besoins langagiers des policiers français et de connaître les dispositifs de formation existants. Les données recueillies et les résultats obtenus offrent la possibilité d'affirmer avec certitude qu'il existe des besoins en anglais au sein de la Police nationale. Plusieurs facteurs conduisent à une exposition accrue des policiers français à la langue anglaise et les besoins engendrés par ces contextes d'interactions sont multiples et variés. Néanmoins, les ressources, stratégies et techniques de remédiation mobilisées par les policiers pour satisfaire les finalités du spécialisé lors de ces situations de communication sont souvent temporaires et imparfaites, voire parfois inadaptées. Par conséquent, nous préconisons un approfondissement de la formation professionnelle (initiale et continue) des policiers français, afin d'améliorer leurs compétences langagières en anglais sur le long terme.

L'un de nos objectifs était de montrer comment notre travail de caractérisation de l'anglais de la police peut être mis au service de l'enseignement de l'anglais aux policiers français, grâce à la transposition du savoir savant au savoir à enseigner. Dans le cadre de la didactique des langues de spécialité, nous avançons que le recours à la théorie et à la méthodologie de la transposition didactique (Chevallard 1991) présente un intérêt certain. Ce processus permet d'allier la description des VSA à leur enseignement, tout en prenant en compte les multiples paramètres de la situation d'enseignement/apprentissage, tels que les besoins des apprenants ou le cadre didactique contraint. En contexte LANSAD, la transposition didactique est un cheminement qui se déroule en plusieurs étapes : élaboration du savoir savant, prise en compte des éléments circonstanciels liés à la situation d'enseignement/apprentissage de la LSP, sélection des éléments du savoir savant à enseigner afin de répondre aux besoins spécifiques du public cible, choix des modalités d'enseignement et élaboration de contenus et de supports

pédagogiques. Dans l'optique d'un développement du secteur LANSAD de la police en anglais, nous avons d'abord élaboré un ensemble de principes généraux qu'il serait intéressant de prendre en compte. Nous allions recommandations relatives au macrocontexte (légitimation et renforcement de la formation, conciliation de la formation et de l'opérationnel) et préconisations inhérentes au micro-contexte (proposition de contenus axés sur le spécialisé, prise en compte de la diversité des publics potentiels, exploitation des différentes facettes de la langue-culture et adoption d'une approche communicative). Nous avons ensuite proposé un ensemble de scénarios pédagogiques qui illustrent le cheminement du savoir savant au savoir à enseigner, par le truchement de la sélection et de la didactisation des éléments du savoir encyclopédique qui seront pertinents et utiles aux apprenants lors de l'exercice de leurs fonctions au service des finalités du spécialisé. Ces caractéristiques didactiques de l'anglais de la police contribuent à l'étoffement du profil de cette variété spécialisée.

Limites et perspectives de recherche

Dans un dernier temps, nous proposons d'évoquer les limites de notre étude et les perspectives pour de futurs travaux de recherche. Nous rappelons le caractère exploratoire de notre recherche qui constitue, à notre connaissance, la première tentative de caractérisation holistique et descriptive de l'anglais de la police. Notre travail ne prétend aucunement à l'exhaustivité, mais plutôt à la présentation générale d'une variété spécialisée de l'anglais, grâce à la description de certaines de ses spécificités linguistiques, discursives et culturelles, au profit de l'enseignement de l'anglais aux policiers français. Il convient ici de souligner que le savoir savant et le savoir à enseigner sont tous deux infinis. Ils nécessitent une actualisation constante et perpétuelle des connaissances car la langue, mais aussi les contextes et situations d'enseignement/apprentissage de la LSP, sont multiples et varient dans le temps et dans l'espace. Michel Van der Yeught indique effectivement que la diversité des connaissances encyclopédiques (2018 : §49) et des contextes d'enseignement (2014 : §37) est potentiellement infinie.

Afin de poursuivre la caractérisation des spécificités discursives, lexicales et culturelles de l'ADP, une présence prolongée aux côtés de policiers britanniques et américains offrirait la possibilité de réaliser une étude de terrain approfondie en contexte anglophone. Ce projet, que nous n'avons pas pu mettre en application principalement à cause des restrictions engendrées par la pandémie mondiale de Covid-19, fournirait l'occasion d'effectuer des observations *in situ* et des entretiens en personne, ainsi que de collecter davantage de productions discursives spécialisées authentiques. Il serait également intéressant d'élargir le périmètre géographique de

l'étude afin d'inclure de façon plus systématique une analyse des pratiques linguistiques, discursives et culturelles des policiers d'autres pays anglophones, tels que l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud.

Concernant la poursuite de l'exploration du secteur LANSAD de la police en France, plusieurs démarches pourraient être entreprises. Une étude approfondie et systématique des besoins langagiers sur l'ensemble du territoire pourrait être menée afin de recueillir des données complémentaires sur la variété et la teneur des besoins existants. Nous nous sommes concentrée sur trois principaux terrains d'étude au sein de la Police nationale (Nantes, Calais et Clermont-Ferrand), mais il serait pertinent d'élargir le périmètre de l'analyse, afin d'y inclure tous les policiers en exercice en France. À ce titre, la diffusion du questionnaire d'analyse des besoins auprès de l'ensemble des agents de la Police nationale ou dans d'autres services ciblés, par exemple, constituerait une précieuse source d'informations. De surcroît, une étude des besoins langagiers pourrait également être menée auprès du personnel des deux autres institutions policières françaises : la Police municipale et la Gendarmerie française. Enfin, nous regrettons de n'avoir pas pu mettre en œuvre l'expérimentation des scénarios pédagogiques proposés. Nous nous étions renseignée sur la possibilité de réaliser des vacances au Centre de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand, mais notre statut (doctorante contractuelle avec mission d'enseignement [2018-2021] puis Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche [2021-2022]) nous empêchait de postuler dans l'optique d'exercer en tant que formateur à plein temps. Une mise en pratique concrète dans le cadre d'une situation pédagogique précise serait donc souhaitable afin d'aboutir à l'acquisition effective par des apprenants de connaissances qu'ils pourront mettre au service des finalités du spécialisé policier.

L'anglais de la police est un objet d'étude protéiforme, fascinant et riche en potentialités d'exploitation et nous espérons que nos travaux seront utiles aux futurs chercheurs, enseignants et apprenants qui s'intéresseront à cette variété spécialisée et mèneront l'enquête sur ses caractéristiques (extra)linguistiques, ainsi que sur son enseignement.

Références bibliographiques

ACADEMIE FRANÇAISE. 1694. « Police ». *Dictionnaire de l'Académie française, 1^{re} édition*. Consulté le 2 décembre 2020. URL : <<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A1P0336>>.

_____. 1798. « Police ». *Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition*. Consulté le 2 décembre 2020. URL : <<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A5P1499>>.

_____. 2022. « Affidavit ». *Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition*. Consulté le 11 août 2022. URL : <<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A0726>>.

ADAM, Hargrave Lee. 1910. *The Police Encyclopædia*. Londres : Blackfriars Publishing Company.

ADAM, Jean-Michel. 1999. *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.

ADENEY, Martin & John LLOYD. 1986. *The Miners' Strike (1984-5): Loss Without Limit*. Londres : Routledge & Kegan Paul.

AINSWORTH, Janet. 2012. « The Meaning of Silence in the Right to Remain Silent ». In TIERSMA, Peter M. & Lawrence M. SOLAN (dir.), *The Oxford Handbook of Language and Law*. Oxford : Oxford University Press, 287-298.

AKYEL, Ayse & Eileen YALCIN. 1991. « Principles involved in writing an ESP textbook for Turkish policemen ». *Journal of Human Sciences* 10/2, 1-25.

ALDOHON, Hatem Ibrahim. 2014. « English for Specific Purposes (ESP) for Jordanian Tourist Police in their Workplace: Needs and Problems ». *International Education Studies* 7/11, 56-67.

ALHUQBANI, Mohammed Nasser. 2014a. « An Investigation of the English Language Needs, Motivations and Attitudes of Saudi Police Cadets ». *International Journal of Applied Linguistics & English Literature* 3/2, 201-2013.

_____. 2014b. « Teaching English to Saudi police cadets: An evaluation study ». *Journal of Language Teaching and Research* 5/5, 999-1008.

ALISON, Laurence, Clare MCLEAN & Louise ALMOND. 2007. « Profiling Suspects ». In NEWBURN, Tim, Tom WILLIAMSON & Alan WRIGHT (dir.), *Handbook of Criminal Investigation*. New York : Willan Publishing, 493-516.

ALIX, Sébastien-Akira. 2014. « En quête du progressisme : l'évolution de l'historiographie américaine sur l'éducation progressiste aux États-Unis (1960-2013) ». *Histoire de l'éducation* 142, 221-245.

ALRABADI, Elie & Ghaleb KASASBEH. 2018. « Améliorer la formation en français des personnels chargés du maintien de la paix : Le cas des policiers jordaniens ». *Ibérica* 35, 67-92.

ALTET, Marguerite. 1994. *La formation professionnelle des enseignants : analyse des pratiques et situations pédagogiques*. Paris : Presses universitaires de France.

ANĐELIĆ NIKOLENĐIĆ, Vesna. 2010. « Teaching English for Law Enforcement Officers ». *Journal of Criminalistics and Law* 15/3, 109-115.

ANTHONY, Laurence. 2011. « Products, processes and practitioners: A critical look at the importance of specificity in ESP ». *Taiwan International ESP Journal* 3/2, 1-18.

ANTHONY, Robert E. 2014. *Images of America: Boston Police, Behind the Badge*. Charleston, SC : Arcadia Publishing.

ANTOINE, Fabrice. 2014. « Les langues de spécialité sont-elles des argots comme les autres ? ». *ASp [En ligne]* 66. DOI : 10.4000/asp.4523

ARBORIO, Anne-Marie. 2007. « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier ». *Recherche en soins infirmiers* 3/90, 26-34.

ARCHBOLD, Carol A. 2013. *Policing: A Text/Reader*. Londres : SAGE.

ARCILA, Fabio. 2009. « The Framers' Search Power: The Misunderstood Statutory History of Suspicion & Probable Cause ». *Boston College Law Review* 50/2, 363-426.

BALDWIN, John. 1993. « Police interview technique: Establishing truth or proof? ». *The British Journal of Criminology* 33/3, 325-352.

BANKS, David. 2016. « Diachronic aspects of ESP ». *ASp [En ligne]* 69. DOI : 10.4000/asp.4812

BANTON, Michael. 1964. *The Policeman in the Community*. New York : Basic Books.

BARRIE, David G. 2008. « Patrick Colquhoun, the Scottish Enlightenment and Police Reform in Glasgow in the Late Eighteenth Century ». *Crimes, Histoire et Société [En ligne]* 12/2. DOI : 10.4000/chs.359

BARTHES, Roland. 1968. « L'effet de réel ». *Communications* 11, 84-89.

BASTURKMEN, Helen. 2010. *Developing Courses in English for Specific Purposes*. Basingstoke, R.-U. : Macmillan.

- BAYLEY, David H. & Egon BITTNER. 1984. « Learning the Skills of Policing ». *Law and Contemporary Problems* 47/4, 35-59.
- BBC NEWS. 2012. « Nottinghamshire Police Federation Criticises *Coppers* TV Show ». 23 janvier. Consulté le 14 décembre 2019. URL : <<https://www.bbc.com/news/uk-england-nottinghamshire-16672409>>.
- BBC ONE. 2008. « The Secret Policeman ». 3 octobre. Consulté le 4 avril 2020. URL : <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/programmes/panorama/7650207.stm>>.
- BEACCO, Jean-Claude. 2004. « Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif ». *Langages* 1/153, 109-119.
- BEACCO, Jean-Claude & Sophie MOIRAND. 1995. « Autour des discours de transmission des connaissances ». *Langages* 117, 32-53.
- BEATTIE, John Maurice. 2012. *The First English Detectives: The Bow Street Runners and the Policing of London, 1750-1840*. Oxford : Oxford University Press.
- BEAUD, Stéphane & Florence WEBER. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- BECKER, Saul & Mike STEPHENS. 1994. « Introduction: Force is Part of the Service ». In STEPHENS, Mike & Saul BECKER (dir.), *Police Force, Police Service: Care and Control in Britain*. Basingstoke, R.-U. : Macmillan, 1-9.
- BECKETT, Francis & David HENCKE. 2009. *Marching to the Faultline: The Miners' Strike and the Battle for Industrial Britain*. Londres : Constable & Robinson.
- BELCHER, Diane. 2013. « The Future of ESP Research: Resources for Access and Choice ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 535-551.
- BENNEWORTH, Kelly. 2009. « Police Interviews with Suspected Paedophiles: A Discourse Analysis ». *Discourse & Society* 20/5, 555-569.
- BENTO, Margaret. 2013. « Regards théoriques sur la perspective actionnelle dans l'enseignement des langues en France ». *Éducation & Didactique [En ligne]* 7/1. DOI : 10.4000/educationdidactique.1404
- BERGENHOLTZ, Henning & Sven TARP. 1995. *Manual of Specialised Lexicography*. Philadelphie, PA : John Benjamins.

BERKELEY POLICE DEPARTMENT. 2020. « Crime Classifications and Codes ». Consulté le 27 février 2020. URL : <https://www.cityofberkeley.info/Police/Home/Crime_Classifications_and_Codes.aspx>.

BERLIN, Michael. 2014. « An Overview of Police Training in the United States, Historical Development, Current Trends and Critical Issues ». In STANISLAS, Perry (dir.), *International Perspectives on Police Education and Training*. New York : Routledge, 23-41.

BHATIA, Vijay K. 1987. « Language of the Law ». *Language Teaching* 20/4, 227-234.
_____. 1993. *Analysing Genre: Language Use in Professional Settings*. Londres : Longman.
_____. 2004. *Worlds of Written Discourse: A Genre-Based View*. Londres : Continuum.
_____. 2017. *Critical Genre Analysis: Investigating Interdiscursive Performance in Professional Practice*. New York : Routledge.

BITTNER, Egon. 1991. « De la faculté d’user de la force comme fondement du rôle de la police ». *Les Cahiers de la sécurité intérieure* 3, 221-235.

BLANCHARD, Emmanuel, Quentin DELUERMOZ & Joël GLASMAN. 2011. « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques ». *Crime, Histoire & Sociétés* 15/2, 33-53.

BLANCHET, Alain & Anne GOTMAN. 2013. *L’enquête et ses méthodes : l’entretien*, 2^e édition. Paris : Armand Colin.

BLATCH, James & Patrick O’DONNELL. 2019. « Cops on the Story Beat: How to Write About Law Enforcement ». Podcast *The Self Publishing Show*, épisode 205, 20 décembre 2019. Consulté le 20 mars 2020. URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=aFq504oqpVk&t=533s>>.

BOUTET, Marjolaine. 2010. « Soixante ans d’histoire des séries télévisées américaines ». *Revue de recherche en civilisation américaine* 2. Consulté le 11 décembre 2017. URL : <<http://journals.openedition.org/rrca/248>>.

BOWERS, Josh. 2014. « Probable Cause, Constitutional Reasonableness, and the Unrecognized Point of a “Pointless Indignity” ». *Stanford Law Review* 66, 987-1050.

BOYLE, Kevin. 1972. « Police in Ireland before the Union: I ». *Irish Jurist* 7/1, 115-137.
_____. 1973. « Police in Ireland before the Union: II ». *Irish Jurist* 8/1, 90-116.

BRANDL, Steven G. 2002. « Police: Criminal Investigations ». In DRESSLER, Joshua (dir.), *Encyclopedia of Crime & Justice*, 2^e édition. New York : Macmillan Reference USA, 1068-1073.

BRAUD, Valérie. 2008. « L'anglais et les magistrats français, résultats d'une enquête de terrain ». *ASp [En ligne]* 53/54. DOI : 10.4000/asp.3055

BRAUD, Valérie, Philippe MILLOT, Cédric SARRE & Séverine WOZNIAK. 2015. « « *You say you want a revolution...* » Contribution à la réflexion pour une politique des langues adaptée au secteur LANSAD ». *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 34/1. DOI : 10.4000/apliut.5020

BRAUND, David. 1988. *The Administration of the Roman Empire (241BC-AD193)*. Exeter, R.-U. : University of Exeter.

BRIDGES, Lee & Tony BUNYAN. 1983. « Britain's New Urban Policing Strategy: The Police and Criminal Evidence Bill in Context ». *Journal of Law & Society* 10/1, 85-107.

BRODEUR, Jean-Paul & Dominique MONJARDET. 2003. *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*. Paris : Les Cahiers de la sécurité intérieure.

BRODEUR, Jean-Paul, William Francis WALSH, George L. KELLING, Michael Parker BANTON & Thomas WHETSTONE. 2000. « Police: Early Police in the United States ». *Encyclopaedia Britannica*. Consulté le 21 février 2022. URL : <<https://www.britannica.com/topic/police/Early-police-in-the-United-States>>.

BROWN, Jennifer. 2000. « Discriminatory Experiences of Women Police: A Comparison of Officers Serving in England and Wales, Scotland, Northern Ireland and the Republic of Ireland ». *International Journal of the Sociology of Law* 28/2, 91-111.

_____. 2021. « Policing in the UK ». Consulté le 2 mars 2022. URL : <<https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-8582/>>.

BRUNET, Jean-Paul. 1990. *Dictionnaire de la police et de la pègre : américain-français, français-américain*. Paris : Maison du dictionnaire.

_____. 2000. *Dictionnaire du renseignement et de l'espionnage (français-anglais) = Dictionary of intelligence and espionage (English-French)*. Paris : La Maison du dictionnaire.

BRYANT, Robin & Sarah BRYANT. 2010. *Blackstone's Student Police Officer Handbook 2011*, 5^e édition. Oxford : Oxford University Press.

BUCKWALTER, Art. 1983. *Interviews and Interrogations*. Boston, MA : Butterworth Publishers.

BUEHLER, Emily D. 2021. « State and Local Law Enforcement Training Academies, 2018 – Statistical Tables ». U. S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics. Consulté le 7 février 2022. URL : <<https://bjs.ojp.gov/sites/g/files/xyckuh236/files/media/document/slleta18st.pdf>>.

BURGI, Noëlle & Jacques LERUEZ. 1986. « La grève des mineurs britanniques (mars 1984 - mars 1985) ». *Revue française de science politique* 36/5, 646-671.

BURNS, Carolyn M., Jeff MORLEY, Richard BRADSHAW & José DOMENE. 2008. « The Emotional Impact on and Coping Strategies Employed by Police Teams Investigating Internet Child Exploitation ». *Traumatology* 14/2, 20-31.

BYKOV, Olga. 2014. « Police Academy Training: An Evaluation of the Strengths and Weaknesses of Police Academies ». *Research Journal of Justice Studies and Forensic Science* 2/9, 142-158.

CALDER, James D. 2013. « Between Brain and State: Herbert C. Hoover, George W. Wickersham, and the Commission That Grounded Social Scientific Investigations of American Crime and Justice, 1929-1931 and Beyond ». *Marquette Law Review* 96/4, 1035-1108.

CALIFORNIA HIGHWAY PATROL ACADEMY. 1970. *Glossary of Terminology: Definitions of Words and Phrases in Common Use in the California Highway Patrol, But Which Are Not in General Use by Persons Outside The Police Profession*. Sacramento, CA : California Highway Patrol Academy.

CALLAHAN, Mike. 2019. « The Consequences of False Statements and Deliberate Omissions in Warrant Affidavits ». Consulté le 3 juillet 2022. URL : <<https://www.police1.com/legal/articles/the-consequences-of-false-statements-and-deliberate-omissions-in-warrant-affidavits-6GQ5yBXnT7nitksb/>>.

CAMPBELL, Duncan. 2016. « Police Memoirs: How Officers are Making Crime Pay ». *The Guardian* 16 décembre. Consulté le 5 juillet 2022. URL : <<https://www.theguardian.com/books/2016/dec/16/police-memoirs-officers-crime-pay-rereading>>.

CANALE, Michael A. & Merrill SWAIN. 1980. « Theoretical bases of communicative competence ». *Applied Linguistics* 1/1, 1-47.

CANDEL, Danielle. 2004. « Wüster par lui-même ». *Cahiers du CIEL* 2004-2005, 15-32. Consulté le 2 novembre 2019. URL : <<https://www.eila.univ-paris-diderot.fr/recherche/clillac/ciel/cahiers/2004>>.

CARLAN, Philip E. 2007. « Professionalism ». In GREENE, Jack R. (dir.), *The Encyclopedia of Police Science*. New York : Routledge, 1063-1065.

CARNET, Didier & Jean-Pierre CHARPY. 2017. « Discours de professionnels et discours pour professionnels : le travail collaboratif au service de l'enseignement de l'anglais médical ». *ASp [En ligne]* 71. DOI : 10.4000/asp.4952

CARNET, Didier, Jean-Pierre CHARPY, Laurent GAUTIER & Stéphane PATIN. 2018. « Approches diachroniques des discours et cultures spécialisés ». *Textes & Contextes [En ligne]* 13/2. Consulté le 3 juillet 2019. URL : <<https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=2371>>.

CARR, David. 2008. « Dirty Job, but Someone Has to Do It ». *The New York Times* 14 avril. Consulté le 12 juin 2020. URL : <<https://www.nytimes.com/2008/04/14/business/media/14carr.html>>.

CARRAS, Catherine & Sara ÁLVAREZ MARTINEZ. 2022. « Présentation – Les langues de spécialité comme objet d’enseignement : ressources, méthodes et transposition didactique ». *Lidil [En ligne]* 65. DOI : 10.4000/lidil.10240

CARTRON, Audrey. 2019. « Caractériser l’anglais de la police en tant que langue de spécialité : description, didactique et approche de la problématique de l’éthique ». Communication non publiée présentée lors des rencontres doctorales du colloque du GERAS 2019, Université Paris II Panthéon Assas, Paris, 21 mars.

_____. 2022. « Vers une caractérisation du spécialisé représenté dans la fiction à substrat professionnel télévisuelle : l’exemple de la série policière et criminalistique *NCIS* ». *ILCEA [En ligne]* 47. DOI : 10.4000/ilcea.15239

CASSAN, Damien. 2011. « Une ethnographie de l’intégration professionnelle du gardien de la paix et du *police constable* ». *Déviance et Société* 35/3, 361-383.

CASTRO, Teresa. 2011. « Une cartographie du crime : les images d’Alphonse Bertillon ». *Criminocorpus [En ligne]*. Consulté le 30 novembre 2021. URL : <<https://journals.openedition.org/criminocorpus/354>>.

CEFAÏ, Daniel. 2006. « Une perspective pragmatiste sur l’enquête de terrain ». In PAILLE, Pierre (dir.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*. Paris : Armand Colin, 33-62.

CENTRE FOR THE HISTORY OF CRIME, POLICING AND JUSTICE. 2009a. « Memoirs of Arthur Battle ». Consulté le 1^{er} février 2022. URL : <http://www.open.ac.uk/Arts/history-from-police-archives/Met6Kt/PoliceWorker/pwDocsTrnBattle_8.html>.

_____. 2009b. « Origins of the Metropolitan Police ». Consulté le 1^{er} février 2022. URL : <<http://www.open.ac.uk/Arts/history-from-police-archives/Met6Kt/MetHistory/mhPolOffices.html>>.

_____. 2009c. « Policeman as a Worker: Recruiting the London Policeman ». Consulté le 1^{er} février 2022. URL : <<http://www.open.ac.uk/Arts/history-from-police-archives/Met6Kt/PoliceWorker/pwRecPol.html>>.

_____ . 2009d. « Policeman as a Worker: Training ». Consulté le 1^{er} février 2022. URL : <<http://www.open.ac.uk/Arts/history-from-police-archives/Met6Kt/PoliceWorker/pwTrain.html>>.

CEPOL. 2020. « Education and Training: What we teach ». Consulté le 2 mai 2020. URL : <<https://www.cepol.europa.eu/education-training/what-we-teach/archive-list/2020-01>>.

CEROVIĆ, Marijana. 2016. « When Suspects Ask Questions: Rhetorical Questions as a Challenging Device ». *Journal of Pragmatics* 105, 18-38.

CHAMPION, Dean John. 2005. *The American Dictionary of Criminal Justice: Key Terms and Major Court Cases*, 3^e édition. Lanham, MD : Roxbury Publishing Company.

CHAN, Janet. 1996. « Changing Police Culture ». *British Journal of Criminology* 36/1 : 109-134.

CHANNEL 4. 2011. « *Coppers* ». Consulté le 30 septembre 2019. URL : <<https://www.channel4.com/press/news/coppers>>.

CHAPON, Sandrine. 2011a. « FASP juridique télévisuelle : gros plan sur les étudiants en droit et zoom arrière sur une approche pédagogique ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 30/2. DOI : 10.4000/apliut.856

_____. 2011b. « La peine capitale aux États-Unis à la croisée de la fiction à substrat professionnel et de la source primaire : une étude comparative ». *ASp [En ligne]* 60. DOI : 10.4000/asp.2493

_____. 2015. « Fiction à substrat professionnel télévisuel comme voie d'accès à l'enseignement/apprentissage de l'anglais juridique ». Thèse de doctorat en études anglophones, Université Grenoble Alpes.

CHARAUDEAU, Patrick. 2001. « Visées discursives, genres situationnels, et construction textuelle ». In BALLABRIGA, Michel (dir.), *Analyse des discours : types et genres*. Toulouse : Éditions universitaires du Sud. Consulté le 29 décembre 2021. URL : <www.patrick-charaudeau.com/Visees-discursives-genres,83.html>.

_____. 2009. « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique ». *Corpus [En ligne]* 8. DOI : 10.4000/corpus.1674

CHARAUDEAU, Patrick & Dominique MAINGUENEAU. 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éditions du Seuil.

CHARMAN, Sarah. 2013. « Sharing a Laugh: The Role of Humour in Relationships Between Police Officers and Ambulance Staff ». *International Journal of Sociology and Social policy* 33/3-4, 152-166.

CHARPY, Jean-Pierre. 2010. « FASP médicale et substrat professionnel : le miroir éclaté ». *ASp [En ligne]* 57. DOI : 10.4000/asp.955

_____. 2011a. « La FASP médicale comme outil pédagogique : authenticité des textes ou altération de l'authenticité ? ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 30/2. DOI : 10.4000/apliut.822

_____. 2011b. « Les premiers dictionnaires médicaux en langue anglaise : glissements diachroniques du spécialisé au non spécialisé ». *ASp* 59, 25-42.

_____. 2013. « Exploration de l'intersection entre l'anglais de spécialité et la littérature : les romans de Tobias Smollett, un « doctor-turned-novelist » du Siècle des lumières ». *ASp* 63, 113-131.

CHARRET-DEL BOVE, Marion. 2011. « Quelle place occupe l'anglais juridique dans les offres de stages proposés par les cabinets d'avocats en Angleterre et au pays de Galles ? ». *ASp [En ligne]* 59. DOI : 10.4000/asp.2211

_____. 2013. « L'évolution paradoxale du droit de garder le silence : analyse de l'argumentation juridique de deux arrêts de la Cour suprême des États-Unis, Miranda (1966) et Berghuis (2010) ». *ASp [En ligne]* 63. DOI : 10.4000/asp.3315

_____. 2021. « To Speak or not to Speak: The Renaissance of the “Accused Speaks” Model in British 21st-century Criminal Procedure? ». Communication non publiée présentée lors de l'atelier « Anglais de spécialité – GERAS » du congrès de la SAES 2021, Université de Tours, en visioconférence, 4 juin.

CHASLES, François-Jacques. 1725. *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances*. Paris : C. Robustel. Consulté le 30 septembre 2018. URL : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96077760>>.

CHAUVIGNE, Christian & Jean-Claude COULET. 2010. « L'approche par compétences : un nouveau paradigme pour la pédagogie universitaire ? ». *Revue française de pédagogie* 172, 15-28.

CHEMKHI, Mansour. 2020. « L'ingénierie curriculaire en langue française : le modèle de transposition didactique en débat ». *Multilinguales* 8/1, 176-196.

CHERSAN, Ileana. 2011. « A Short History of Law Enforcement in English Words: From *Posse Comitatus* to *Flying Squad* ». Communication présentée au colloque international de l'AFASES (*Scientific Research and Education in the Air Force*), Braşov (Roumanie), 26-28 mai, 411-416. Consulté le 5 mai 2020. URL : <<http://213.177.9.66/ro/afases/2011/socio/Chersan%20Ileana%20A%20short%20history.pdf>>

CHEVALLARD, Yves. 1982. « Pourquoi la transposition didactique ? ». Communication présentée lors du séminaire de didactique et de pédagogie des mathématiques de l'Institut d'Informatique et Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG). Consulté le 26 novembre 2018. URL : <http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/article.php3?id_article=103>.

_____. 1991. *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : La Pensée Sauvage.

CHIBANI, Mohand. 2021. « Escroquerie à la cryptomonnaie : le FBI à Nancy pour remercier les policiers français ». *France Bleu* 10 juin. Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/cooperation-franco-americaine-le-fbi-a-nancy-pour-remercier-leurs-homologues-francais-1623336029>>.

CHIRON, Pierre. 2007. *Aristote, Rhétorique* (Présentation et traduction par Pierre Chiron). Paris : Flammarion.

CHISLUM, V. 1995. « The Essence of Womanhood ». *Newsbeat* août 1995, p. 6-7. Consulté aux archives de la Mitchell Library à Glasgow (Écosse), en février 2016.

CHUNG, Teresa Mihwa & Paul NATION. 2003. « Technical vocabulary in specialised texts ». *Reading in a Foreign Language* 15/2, 103-116.

CIARAMELLA, C. J. 2022. « Police Manuals ». Consulté le 2 juillet 2022. URL : <<https://policemanuals.neocities.org/>>.

CITY OF RICHMOND (CALIFORNIA). n.d. « How can I obtain a copy of a police report or a traffic accident report? ». Consulté le 5 septembre 2019. URL : <<http://www.ci.richmond.ca.us/FAQ.aspx?QID=168>>.

COLLEGE OF POLICING. 2014. « Code of Ethics: A Code of Practice for the Principles and Standards of Professional Behaviour for the Policing Profession of England and Wales ». Consulté le 22 mai 2020. URL : <https://assets.college.police.uk/s3fs-public/2021-02/code_of_ethics.pdf>.

_____. 2020a. « Investigation: Introduction ». Consulté le 6 mars 2020. URL : <<https://www.app.college.police.uk/app-content/investigations/introduction/>>.

_____. 2020b. « Investigation: Investigation Process ». Consulté le 9 mars 2020. URL : <<https://www.app.college.police.uk/app-content/investigations/investigation-process/>>.

_____. 2020c. « Investigation: Managing Investigations ». Consulté le 17 mars 2020. URL : <<https://www.app.college.police.uk/app-content/investigations/managing-investigations/>>.

_____. 2022. « Investigative Interviewing ». Consulté le 20 juillet 2022. URL : <<https://www.college.police.uk/app/investigation/investigative-interviewing/investigative-interviewing>>.

_____. n.d. « National Decision Model ». Consulté le 22 mai 2020. URL : <<https://www.app.college.police.uk/app-content/national-decision-model/the-national-decision-model/>>.

COLLINS, William Wilkie. 1999 [1868]. *The Moonstone*. Londres : Wordsworth.

- COMBESSIE, Jean-Claude. 2003. *La méthode en sociologie*, 4^e édition. Paris : La Découverte.
- COMMISSION ON PEACE OFFICER STANDARDS AND TRAINING (POST). 1995. « Basic Course Instructor Unit Guide: History, Professionalism and Ethics ». Consulté le 18 avril 2020. URL : <<https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/155771NCJRS.pdf>>.
- CORWIN, Miles. 2003. *Homicide Special: A Year With the LAPD's Elite Detective Unit*. New York : Henry Holt and Company.
- CÔTÉ-BOUCHER, Karine. 2016 [2011]. « Introduction ». In SHEPTYCKI, James (dir.), *Transnational Crime and Policing: Selected Essays*. New York : Routledge, xiii-xxix.
- COULTHARD, Malcolm. 1994. « On the Use of Corpora in the Analysis of Forensic Texts ». *The International Journal of Speech, Language and the Law* 1/1, 201-218.
- _____. 2002. « Whose Voice Is It? Invented and Concealed Dialogue in Written Records of Verbal Evidence Produced by the Police ». In COTTERILL, Janet (dir.), *Language in the Legal Process*. Houndmills, R.-U. : Palgrave Macmillan, 19-34.
- COUR DES COMPTES. 2022. « La formation des policiers : Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale ». Consulté le 13 mai 2022. URL : <<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-02/20220223-formation-policiers.pdf>>.
- COURT TV. « Florida V. Drejka Police Interview Transcript ». Consulté le 7 juin 2020. URL : <<https://www.courttv.com/news/fl-v-drejka-police-interview-transcript/>>.
- COUTHERUT, Margaux. 2018. « Les recettes de cuisine en anglais du Moyen Âge à nos jours : évolutions structurelle, syntaxique et lexicale ». *Textes & Contextes [En ligne]* 13/2. Consulté le 28 décembre 2021. URL : <<https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=2236#article-2236>>.
- COWLING, Jeremy David. 2007. « Needs analysis: Planning a syllabus for a series of intensive workplace courses at a leading Japanese company ». *English for Specific Purposes* 26, 426-442.
- CRACE, John. 2010. « How gavvers – or the police – really speak ». *The Guardian* 7 novembre. Consulté le 14 décembre 2019. URL : <<https://www.theguardian.com/tv-and-radio/2010/nov/07/coppers-police-slang-channel-4>>.
- CRANK, John P. 1989. « Civilianization in Small and Medium Police Departments in Illinois, 1973-1986 ». *Journal of Criminal Justice* 17/3, 167-177.

CRESPO, Andrew Manuel. 2020. « Probable Cause Pluralism ». *The Yale Law Journal* 129, 1276-1391.

CREW, Albert & Kathleen Walburga Aylwin GIBSON. 1937. *Dictionary of medico-legal terms for criminal lawyers and police officers*. Londres : Isaac Pitman & Sons.

CRITCHLEY, Thomas Alan. 1967. *A History of Police in England and Wales: 900-1966*. Londres : Constable.

DALY, Mark. 2003. « My Life As A Secret Policeman ». *BBC News* 21 octobre. Consulté le 4 avril 2020. URL : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/magazine/3210614.stm>.

DANCETTE, Jeanne & Christophe RHETORE. 1997. « Le dictionnaire bilingue (anglais-français) de la distribution : entre dictionnaire de langue et encyclopédie ». *Meta* 42/2, 229-243.

DANDO, Coral, Rachel WILCOCK & Rebecca MILNE. 2009. « The Cognitive Interview: Novice Police Officers' Witness/Victim Interviewing Practices ». *Psychology, Crime & Law* 15/8, 679-696.

DAVIDSON, Joe. 2018. « Reports Show Bias Against Women in Public Safety Agencies; Men Oblivious ». *The Washington Post* 29 juin. Consulté le 28 août 2022. URL : <<https://www.washingtonpost.com/news/powerpost/wp/2018/06/29/reports-show-bias-against-women-in-public-safety-agencies-men-oblivious/>>.

DAVIES, Annette & Robyn THOMAS. 2003. « Talking COP: Discourses of Change and Policing Identities ». *Public Administration* 81/4, 681-699.

DAVIS, Deborah, Richard A. LEO & William C. FOLLETTE. 2010. « Selling Confession: Setting the Stage With the 'Sympathetic Detective With a Time-Limited Offer' ». *Journal of Contemporary Criminal Justice* 26/4, 441-457.

DE BAUCLAS, Gabriel-Henri. 1747-1750. *Dictionnaire universel historique, chronologique, géographique et de jurisprudence civile, criminelle et de police des maréchaussées de France*. Paris : G. F. Quillau. Consulté le 30 septembre 2018. URL : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96075784> >.

DE CHARENTENAY, Rosalyn. 2001. « La fiction à substrat professionnel (FASP) : un(e) média(tion) pas comme les autres ». *ASp* 31-33, 203-213.

DE KEIJSER, Jan, Marijke MALSCH, Robin KRANENDONK & Madeleine DE GRUIJTER. 2011. « Written Records of Police Interrogation: Differential Registration as Determinant of Statement Credibility and Interrogation Quality ». *Psychology, Crime & Law* 7, 1-17.

DE MAILLARD, Clément. 2016. « Compte-rendu – Sociologie de la police ». *Sécurité et stratégie* 2/22, 82-83.

DEFRANCE, Eugène. 1904. *Histoire de l'éclairage des rues de Paris*. Paris : Imprimerie nationale.

DEL BOVE, Marion & Philippe MILLOT. 2018. « Introduction ». *Lexis [En ligne]* 11. DOI : 10.4000/lexis.1237

DELAMARE, Nicolas. 1722. *Traité de la police*. Paris : Brunet.

DENIS, Vincent. 2012. « Le *Traité sur la police de France* de William Mildmay (1763) : Pour une histoire de la police britannique dans une perspective européenne ». In DENYS, Catherine (dir.), *Circulations policières : 1750-1914*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 23-40.

_____. 2016. « Rapport de recherche : Une histoire européenne des polices (ANR projet SYSPOE – Systèmes policiers européens) ». Institut d'histoire moderne et contemporaine [En ligne]. Consulté le 14 janvier 2019. URL : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01388637/document>>.

DENYS, Catherine. 2012. *Circulations policières : 1750-1914*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

DES ESSARTS, Nicolas-Toussaint. 1786-1790. *Dictionnaire universel de police*. Paris : Moutard. Consulté le 30 septembre 2018. URL : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9785501d.r=Dictionnaire%20universel%20de%20police%20des%20essarts?rk=42918;4>>.

DETOURBE, Marie-Agnès. 2012. « L'enseignement supérieur en contexte anglophone envisagé comme domaine spécialisé : aspects théoriques et méthodologiques ». *ASp [En ligne]* 61. DOI : 10.4000/asp.2717

DEYRICH, Marie-Christine. 2000. « La transposition didactique dans l'enseignement de l'anglais de spécialité à l'université : de la linguistique à une grammaire opératoire pour la maîtrise des savoir-faire en langue étrangère ». Thèse de doctorat, Université Paris 7.

_____. 2001. « Quelles médiations pour une gestion efficace de la transposition didactique en anglais de spécialité ? ». *ASp [En ligne]* 31-33. DOI : 10.4000/asp.1909

_____. 2019. « Professionnalisation et formation des enseignants du secteur LANSAD : spécificités, enjeux et défis ». In CHAPLIER, Claire & Anne-Marie O'CONNELL (dir.), *Épistémologie à usage didactique : Langues de spécialité (secteur LANSAD)*. Paris : L'Harmattan, 199-222.

DODD, Vikram. 2022. « Police Chiefs to Apologise for ‘Racism, Discrimination and Bias’ in Race Plan ». *The Guardian* 20 mai. Consulté le 27 août 2022. URL : <<https://www.theguardian.com/uk-news/2022/may/20/police-chiefs-to-apologise-for-racism-discrimination-and-bias-in-race-plan>>.

DOLITSKY, Marlene. 1983. « Humour and the Unsaid ». *Journal of Pragmatics* 7, 39-48.

DOMENEC, Fanny. 2013. « Contribution à l’analyse du milieu spécialisé des entreprises du risque technologique à travers leur discours : le cas du pétrole et des biotechnologies agricoles aux États-Unis ». Thèse de doctorat en études anglophones, Sorbonne Université.

DONAHUE, Michael E. & Arthur A. FELTS. 1993. « Police Ethics: A Critical Perspective ». *Journal of Criminal Justice* 21, 339-352.

DOUGLAS, John E., Robert K. RESSLER, Ann W. BURGESS & Carol R. HARTMAN. 1986. « Criminal Profiling from Crime Scene Analysis ». *Behavioral Sciences & the Law* 4/4, 401-421.

DRESSEN-HAMMOUDA, Dacia. 2013. « Ethnographic approaches to ESP research ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 501-517.

DRUG ENFORCEMENT ADMINISTRATION (DEA). 2022. « How to Become a Special Agent ». Consulté le 25 février 2022. URL : <<https://www.dea.gov/careers/special-agent/what-it-takes>>.

DUBOIS, Jean, Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Jean-Baptiste MARCELLESI & Jean-Pierre MEVEL. 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

DUDLEY-EVANS, Tony. 1993. « Subject specificity in ESP: How much does the teacher need to know of the subject ». *ASp* 1, 2-9.

DUDLEY-EVANS, Tony & Maggie Jo ST JOHN. 1998. *Developments in English for Specific Purposes: A Multidisciplinary Approach*. Cambridge : Cambridge University Press.

DUFFIN, Allan. 2010. *History in Blue: 160 Years of Women Police, Sheriffs, Detectives, and State Troopers*. New York : Kaplan Publishing.

DURHAM CONSTABULARY. n.d. « Durham Constabulary Glossary of Terms ». Consulté le 10 novembre 2017. URL : <<https://www.durham.police.uk/About-Us/Freedom-of-information/General/Pages/Glossary-of-Terms.aspx>>.

DURY, Pascaline, José Carlos DE HOYOS, Julie MAKRI-MOREL, François MANIEZ, Vincent RENNER, María BELEN VILLAR DIAZ. 2014. « Dossier – La néologie en langue de spécialité :

détection, implantation et circulation de nouveaux termes ». Consulté le 4 janvier 2022. URL : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01915611/document>>.

DU TOIT, I. E. 1994. *Tweetalige Polisiewoordeboek = Bilingual police dictionary*. Pretoria, Afrique du Sud : Van Schaik.

ECO, Umberto. 1986. *Semiotics and the Philosophy of Language*. Bloomington, IN : Indiana University Press.

EDWARDS, Derek. 2006. « Facts, Norms and Dispositions: Practical Uses of the Modal Verb *Would* in Police Interrogations ». *Discourse Studies* 8/4, 475-501.

ÉLOUIN, Marie-Désiré, Alphonse TREBUCHET & Eugène LABAT. 1835. *Nouveau dictionnaire de la police*. Paris : Béchet.

EMSLEY, Clive. 1996. *The English Police: A Political and Social History*. Londres : Routledge.
_____. 2005 [1987]. *Crime and Society in England: 1750-1900*, 3^e édition. Londres : Pearson Education Limited.

_____. 2009. « History ». In WAKEFIELD, Alison & Jenny FLEMING (dir.), *The SAGE Dictionary of Policing*. Londres : SAGE, 140-141.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA. n.d. « Constable ». Consulté le 3 août 2022. URL : <<https://www.britannica.com/topic/constable>>.

ENGEL, Robin Shepard. 2002a. « Police: History ». In DRESSLER, Joshua (dir.), *Encyclopedia of Crime & Justice*, 2^e édition. New York : Macmillan Reference USA, 1051-1060.

_____. 2002b. « Police: Police Officer Behavior ». In DRESSLER, Joshua (dir.), *Encyclopedia of Crime & Justice*, 2^e édition. New York : Macmillan Reference USA, 1092-1102.

EUROPEAN POLICE CONGRESS. 2020. « About the Congress ». Consulté le 12 février 2020. URL : <<https://www.european-police.eu/>>.

EUROPOL. 2022. « À propos d'Europol ». Consulté le 5 mai 2022. URL : <<https://www.europol.europa.eu/about-europol:fr>>.

FAY, John. 1988. *The Police Dictionary and Encyclopedia*. Springfield, IL : Charles C. Thomas Publisher.

FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION (FBI). 2020a. « Full-time Law Enforcement Employees by Population Group – Percent Male and Female, 2019 ». Consulté le 23 juillet 2022. URL : <<https://ucr.fbi.gov/crime-in-the-u.s/2019/crime-in-the-u.s.-2019/tables/table-74>>.

. 2020b. « New York – Full-time Law Enforcement Employees by City, 2019 ». Consulté le 10 mars 2022. URL : <<https://ucr.fbi.gov/crime-in-the-u.s/2019/crime-in-the-u.s.-2019/tables/table-78/table-78-state-cuts/new-york.xls>>.

FELD, Barry C. 2013. *Kids, Cops, and Confessions: Inside the Interrogation Room*. New York : New York University Press.

FIELDING, Henry. 1751. *Enquiry Into The Causes Of The Late Increase Of Robbers, With Some Proposals For Remedying This Growing Evil*. Londres : A. Millar.

FIELDING, Nigel. 1994. « Cop canteen culture ». In NEWBURN, Tim & Elizabeth A. STANKO (dir.), *Just Boys Doing Business? Men, Masculinities and Crime*. Londres : Routledge, 46-63.

FLORES, Russell D. 2004. *Gang Slanging Dictionary: A Collection of 8,620 Words and Phrases Used By Gang Members: A Guide for North American Law Enforcement, Emergency Medical Services, Teachers and Parents*. San Clemente, CA : LawTech Publications.

FLOWERDEW, Lynne. 2013. « Needs analysis and curriculum development in ESP ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 325-346.

FOHLEN, Claude. 2001. « L’histoire nord-américaine en France ». *Historiens et Géographes* 375, 301-308.

FOMBONNE, Jacques. 1996. *La criminalistique*. Paris : Presses universitaires de France.

FORST, Brian. 2000. « The Privatization and Civilianization of Policing ». In SAMUELS, Julie E., Eric JEFFERIS & Phyllis McDONALD (dir.), *Boundary Changes in Criminal Justice Organizations*. Washington, D.C. : U.S. Department of Justice, 21-79.

FOX, Gwyneth. 1993. « A Comparison of ‘PolicSpeak’ and ‘Normalspeak’: A Preliminary Study ». In SINCLAIR, John M., Michael HOEY & Gwyneth FOX (dir.), *Techniques of Description: Spoken and Written Discourse*. Londres : Routledge, 183-195.

FRANKLIN COUNTY SHERIFF’S OFFICE. 2015. « Attention Drug Dealers », Facebook. Consulté le 30 décembre 2019. URL : <<https://www.facebook.com/140072696051402/photos/a.142651539126851.26728.140072696051402/920572351334762/?type=1&permPage=1>>.

FREUND, Frédérique. 2016. « Pratiques d’apprentissage à distance dans une formation hybride en Lansad – Le juste milieu entre contrôle et autonomie ». *Alsic [En ligne]* 19/2. DOI : 10.4000/alsic.2972

FRONTEX. n.d. « About us ». Consulté le 26 avril 2022. URL : <<https://frontex.europa.eu/about-frontex/who-we-are/foreword/>>.

GAGNE, Mario J. N. A. 1992. *English-French Public Order Enforcement Vocabulary*. Ottawa : Royal Canadian Mounted Police.

GAILLARD, Mathilde. 2019. « Contribution à la caractérisation du milieu des *think tanks* américains à travers l'étude de leur discours et de leur culture professionnelle ». Thèse de doctorat en linguistique, Sorbonne Université.

GAINES, Philip. 2011. « The Multifunctionality of Discourse Operator *Okay*: Evidence from a Police Interview ». *Journal of Pragmatics* 43/14, 3291-3315.

GAINOT, Bernard. 2008. « Compte rendu – Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société* ». *Annales historiques de la Révolution française* 351, 233-234.

GARDELLE, Laure. 2010. « Du sexe au genre : euphémisme et politiquement correct ». In JAMET, Denis & Manuel JOBERT (dir.), *Empreintes de l'euphémisme : tours et détours*. Paris : L'Harmattan, 81-92.

GARNER, Godfrey. 1997. « Humor in Policing: Its Relationship to the Bonding Process ». *Journal of Police and Criminal Psychology* 12/1, 48-60.

GARNER, Mark & Edward JOHNSON. 2013. « The Transformation of Discourse in Emergency Calls to the Police ». In HEFFER, Chris, Frances ROCK & John CONLEY (dir.), *Legal-Lay Communication: Textual Travels in the Law*. Oxford : Oxford University Press, 35-54.

GATTOLIN, André, Dominique BAILLY, Pierre BERNARD-REYMOND & Colette MÉLOT. 2014. « Rapport d'information – Europol et Eurojust : perspectives d'avenir ». Consulté le 11 mai 2020. URL : <<https://www.senat.fr/rap/r13-477/r13-477.html>>.

GAYADEEN, Shashi Marlon & Scott W. PHILLIPS. 2016. « Donut Time: The Use of Humor Across the Police Work Environment ». *Journal of Organizational Ethnography* 5/1, 44-59.

GENDARMERIE NATIONALE. n.d. (1) « Formation continue : Langues et international ». Consulté le 10 octobre 2019. URL : <<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-continue/Langues-et-international>>.

_____. n.d. (2) « Les centres de formation : Formation aux langues et à l'international ». Consulté le 10 octobre 2019. URL : <<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/les-centres-de-formation/formation-aux-langues-et-a-l-international>>.

GENDROT, Valentin. 2020. *Flic : un journaliste a infiltré la police*. Paris : Éditions Goutte d'or.

GENTY, Stéphanie. 2009. « Apparent Truth and False Reality: Michael Crichton and the Distancing of Scientific Discourse ». *ASp* 55, 95-106.

_____. 2010. « La validation du substrat professionnel dans *La proie* de Michael Crichton (*Prey*, US, 2002) ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.489

GIRARDIN, Annick & André VALLINI. 2016. « Circulaire relative à l'emploi de la langue française dans la fonction publique ». Consulté le 9 juin 2020. URL : <<https://www.culture.gouv.fr/content/download/153103/file/Circulaire%20relative%20%C3%A0%20l%27emploi%20de%20la%20langue%20fran%C3%A7aise%20dans%20la%20fonction%20publique%20-%202001-10-16.pdf?inLanguage=fre-FR>>.

GISHBAUGHER, Jaclyn. 2015. « Developing an English curriculum for the Indonesian National Police: A case study ». In DE SILVA JOYCE, Helen & Elizabeth A. THOMSON (dir.), *Language in Uniform: Language Analysis and Training for Defence and Policing Purposes*. Newcastle upon Tyne, R.-U. : Cambridge Scholars Publishing, 84-104.

GLAISTER, Dan. 2006. « US Police Replace Codes With Plain English. 10-4? ». *The Guardian* 14 novembre. Consulté le 21 décembre 2019. URL : <<https://www.theguardian.com/world/2006/nov/14/usa.topstories3>>.

GLEDHILL, Christopher & Natalie KÜBLER. 2016. « What Can Linguistic Approaches Bring to English for Specific Purposes? ». *ASp [En ligne]* 69. DOI : 10.4000/asp.4804

GLEIZAL, Jean-Jacques. 1985. « Police et hiérarchie ». In DRAÏ, Raphaël (dir.), *Psychologie et science administrative*. Paris : Presses universitaires de France, 181-189.

GLOVER, E. H. & G. W. HANCOCK. 1935. *Police Encyclopedia of Legal Terms and Statute Law*. Londres : Police Chronicle.

GO, Julian. 2020. « The Imperial Origins of American Policing: Militarization and Imperial Feedback in the Early 20th Century ». *American Journal of Sociology* 125/5, 1193-1254.

GODDARD, Henry. 1956 [1824]. *Memoirs of a Bow Street Runner*. Londres : Museum Press.

GOLDSTEIN, Herman. 1979. « Improving Policing: A Problem-Oriented Approach ». *Crime & Delinquency* 25/2, 236-258.

GOLEC, Anthony M. 1995. *Techniques of Legal Investigation*, 3^e édition. Springfield, IL : Charles C. Thomas.

GOOCH, Graham & Michael WILLIAMS. 2007. *A Dictionary of Law Enforcement*. Oxford : Oxford University Press.

GORDON, Rachel. 2004. « SFPD Alters Policy on Information: Department Makes Arrest Data More of a Chore ». *San Francisco Chronicle* 26 septembre. Consulté le 27 février 2020. URL : <<https://www.sfgate.com/bayarea/article/SFPD-alters-policy-on-information-Department-2722062.php>>.

GOV.UK. n.d. (1). « Being Arrested: Your Rights ». Consulté le 13 juillet 2021. URL : <<https://www.gov.uk/arrested-your-rights>>.

_____. n.d. (2). « Police and Criminal Evidence Act 1984 (PACE) Codes of Practice ». Consulté le 13 juillet 2021. URL : <<https://www.gov.uk/guidance/police-and-criminal-evidence-act-1984-pace-codes-of-practice>>.

_____. 2022. « National Statistics – Police Workforce, England and Wales ». Consulté le 25 juillet 2022. URL : <<https://www.gov.uk/government/statistics/police-workforce-england-and-wales-31-march-2021/police-workforce-england-and-wales-31-march-2021>>.

GRABOWICZ, Paul. 2014. « Tutorial: Police Records – Berkeley Graduate School of Journalism ». Consulté le 4 septembre 2019. URL : <<https://multimedia.journalism.berkeley.edu/tutorials/police-records/>>.

GREENE, Jack R. 2007. *The Encyclopedia of Police Science*. New York : Routledge.

GREENVILLE POLICE DEPARTMENT. n.d. « Code of Ethics ». Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.ci.greenville.tx.us/87/Code-of-Ethics>>.

GRÜN, Alphonse. 1862. *Traité de la police administrative, générale et municipale*. Paris : Berger-Levrault.

GUDJONSSON, Gisli H. & Hannes PETURSSON. 1991. « Custodial Interrogation: Why Do Suspects Confess and How Does It Relate to Their Crime, Attitude and Personality? ». *Personality and Individual Differences* 12/3, 295-306.

GUERLAIN, Pierre. 2000. « Malaise dans la civilisation ? Les études américaines en France ». *Revue française d'études américaines* 83, 28-46.

HALE, George W. 1892. *Police and Prison Cyclopaedia*. Cambridge, MA : Riverside Press.

HALL, Philip. 2004. « Prone to Distortion? Undue Reliance on Unreliable Records in the NSW Police Service's Formal Interview Model ». In GIBBONS, John, V. PRAKASAM, K. V. TIRUMALESH & Hemalatha NAGARAJAN (dir.), *Language in the Law*. New Delhi : Orient Longman, 44-81.

_____. 2008. « Policespeak ». In GIBBONS, John & M. Teresa TURELL (dir.), *Dimensions of Forensic Linguistics*. Amsterdam : John Benjamins, 67-94.

HALL, Stuart. 1980. *Drifting Into a Law and Order Society*. Londres : Cobden Trust.

HAMPSHIRE CONSTABULARY. 2015. « Procedure: Pocket Notebooks ». Consulté le 11 février 2020. URL : <https://www.hampshire.police.uk/SysSiteAssets/foi-media/hampshire-constabulary/policies/02117_procedure_-_pocket_notebooks.pdf>.

HAMRIT, Jacqueline. 2010. « La FASP comme outil pédagogique en anglais spécialisé pour étudiants de psychologie ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.498

HARDY, Mireille & Shaeda ISANI. 2011. « Éditorial ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 30/2. DOI : 10.4000/apliut.782

HARRIS, Laurence. 2018. « 'To change metaphor in mid-air' : paradigme et persuasion dans le discours du gouverneur de la Banque d'Angleterre à Mansion House ». In DOMENEC, Fanny & Catherine RESCHE (dir.), *La fonction argumentative de la métaphore dans les discours spécialisés*. Berne : Peter Lang, 65-83.

HASSELL, Kimberly D., Carol ARCHBOLD & Dorothy M. SCHULZ. 2011. *Women and Policing in America: Classic and Contemporary Readings*. Frederick, MD : Wolters Kluwer Law & Business.

HAWORTH, Kate. 2006. « The Dynamics of Power and Resistance in Police Interview Discourse ». *Discourse & Society* 17/6, 739-759.

HAYNES, Richard A. 1999. *SWAT Cyclopeda: A Handy Desk Reference of Terms, Techniques, and Strategies Associated With the Police Special Weapons and Tactics Function*. Springfield, IL : Charles C. Thomas Publisher.

HEIDENSOHN, Frances. 1992. *Women in Control?: The Role of Women in Law Enforcement*. Oxford : Oxford University Press.

HEIERMANN, Gerhard. 1989. *Fachlexicon der Polizei: Deutsch – Englisch, Englisch – Deutsch*. Hilden : Gewerkschaft der Polizei.

HEININGER, Bruce L. & J. URBANEK. 1983. « Civilianization of the American Police: 1970-1980 ». *Journal of Police Science and Administration* 11, 200-205.

HENRY, Vincent E. 2002. « The Need for a Coordinated and Strategic Local Police Approach to Terrorism: A Practitioner's Perspective ». *Police Practice and Research* 3/4, 319-336.

HERTFORDSHIRE CONSTABULARY. 2015. « Glossary ». Consulté le 10 novembre 2017. URL : <<https://www.hertspastpolicing.org.uk/content/police-history/police-jargon/glossary-3>>.

HERTS PAST POLICING. 2015a. « John Sibthorp's Memories of Being a Hertfordshire Detective Constable ». Consulté le 25 mars 2020. URL :

<https://www.hertspastpolicing.org.uk/content/crimes_and_incidents/theft/detective-constable-john-sibthorp-oral-history-testimony>.

_____. 2015b. « Oral Testimonies: Andrew John Wright Describes His Recruitment to the Hertfordshire Constabulary and Training ». Consulté le 23 mars 2020. URL : <<https://www.hertspastpolicing.org.uk/content/police-history/police/ex-policemen-andrew-john-wright-describes-his-recruitment-process-and-training>>.

HEYDON, Georgina. 2004. « Establishing the Structure of Police Evidentiary Interviews with Suspects ». *Forensic Linguistics* 11/1, 27-49.

_____. 2013. « From Legislation to the Courts: Providing Safe Passage for Legal Texts through the Challenges of a Police Interview ». In HEFFER, Chris, Frances ROCK & John CONLEY (dir.), *Legal-Lay Communication: Textual Travels in the Law*. Oxford : Oxford University Press, 55-77.

HOFSTEDE, Geert. 2001. *Culture's Consequences*. Londres : Sage Publications.

HOLDAWAY, Simon. 1988. « Blue Jokes: Humour in Police Work ». In POWELL, Chris & George E. C. PATON (dir.), *Humour in Society: Resistance and Control*. Houndmills, R.U. : Macmillan Press, 106-122.

HOLLIDAY, Adrian R. & Terence COOKE. 1982. « An ecological approach to ESP ». *Lancaster Practical Papers in English Language Education* 5, 123-43.

HOLLY HILL POLICE DEPARTMENT. n.d. « Law Enforcement Code of Ethics ». Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.hollyhillfl.org/police/page/law-enforcement-code-ethics>>.

HOLSWORTH, Michael. 2019. « ESP approach and development of a police-genre L2 English corpus ». Rapport pour l'Institute of General Education (p. 63-74), Kyoto Sangyo University. Consulté le 3 mai 2020. URL : <https://ksu.repo.nii.ac.jp/?action=pages_view_main&active_action=repository_view_main_item_detail&item_id=10348&item_no=1&page_id=13&block_id=21>.

HOOVER, John Edgar. 1934. *Criminal Identification*. Washington, D.C. : U.S. Department of Justice.

_____. 1961. « Federal Bureau of Investigation (FBI) ». *Encyclopaedia Britannica*. Consulté le 10 octobre 2021. URL : <<https://www.britannica.com/topic/J-Edgar-Hoover-on-the-FBI-1984379>>.

HORN, Rebecca & Clive R. HOLLIN. 1997. « Police Beliefs About Women Who Offend ». *Legal and Criminal Psychology* 2/2, 193-204.

HOUCK, Max. 2006. « CSI: Reality ». *Scientific American* 295/1, 84-89.

HOUSSAYE, Jean. 2015. *Le triangle pédagogique : les différentes facettes de la pédagogie*. Issy-les-Moulineaux : ESF Éditeur.

HUMBLEY, John. 2004. « La réception de l'œuvre d'Eugen Wüster dans les pays de langue française ». *Cahiers du CIEL* 2004-2005, 33-52. Consulté le 10 janvier 2020. URL : <<https://www.eila.univ-paris-diderot.fr/recherche/clillac/ciel/cahiers/2004>>.

_____. 2017. « Specialised dictionaries ». In FUERTES-OLIVERA, Pedro A. (dir.), *The Routledge Handbook of Lexicography*. Londres : Routledge, 317-334.

_____. n.d. « Quelques notes et pistes de recherche ». Consulté le 10 janvier 2020. URL : <<http://paulmura.phpnet.org/campus/isti/courses/TERM001/document/Intranet/humbley.pdf>>.

HUNTER, John. 1931. « Glasgow Police Training School ». *The Police Journal: Theory, Practice and Principles* 4/1, 83-99.

HUNTER, Virginia J. 1994. *Policing Athens: Social Control in the Attic Lawsuits, 420-320 B.C.* Princeton, NJ : Princeton University Press.

HUTCHINSON, Tom & Alan WATERS. 1987. *English for Specific Purposes: A Learning-Centered Approach*. Cambridge : Cambridge University Press.

HYLAND, Ken. 2002. « Genre: Language, Context, and Literacy ». *Annual Review of Applied Linguistics* 22, 113-135.

_____. 2005. « Stance and Engagement: A Model of Interaction in Academic Discourse ». *Discourse Studies* 7/2, 173-192.

_____. 2007. « English for specific purposes: Some influences and impacts ». In CUMMINS, Jim & Chris DAVISON (dir.), *International Handbook of English Language Teaching*. Norwood, MA : Springer, 391-402.

_____. 2013. « ESP and Writing ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 95-113.

HYMES, Dell. 1974. *Foundations in sociolinguistics: An ethnographic approach*. Londres : Tavistock.

IANNI, Elizabeth & Francis IANNI. 1983. « Street Cops and Management Cops: The Two Cultures of Policing ». In PUNCH, Maurice (dir.), *Control in the Police Organization*. Cambridge, MA : MIT Press, 251-274.

INBAU, Fred E., John E. REID, Joseph P. BUCKLEY & Brian C. JAYNE. 2013 [1962]. *Criminal Interrogation and Confessions*. 5^e édition. Burlington, MA : Jones & Bartlett Learning.

INGLETON, Roy. 1992. *Elsevier's Dictionary of Police and Criminal Law: English-French and French-English*. Amsterdam : Elsevier.

_____. 1994. *Mission Incomprehensible: The Linguistic Barrier to Effective Police Co-Operation in Europe*. Clevedon, R.-U. : Multilingual Matters.

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE. n.d. « Law Enforcement Code of Ethics ». Consulté le 23 mai 2020. URL : <<https://www.theiacp.org/resources/law-enforcement-code-of-ethics>>.

INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION. 2020. « About us ». Consulté le 9 novembre 2020. URL : <<https://www.ipa-international.org/About>>.

INTERPOL. 2022. « À propos des Notices ». Consulté le 18 mai 2019. URL : <<https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Notices/A-propos-des-Notices>>.

IRISH LEGISLATION DATABASE. n.d. « Bill Number 2325 Session 1786 ». Consulté le 15 décembre 2021. URL : <https://www.qub.ac.uk/ild/?func=display_bill&id=3303>.

ISANI, Shaeda. 2004a. « Compétence de culture professionnelle : définition, degrés et didactisation ». *ASp [En ligne]* 43-44. DOI : 10.4000/asp.979

_____. 2004b. « Popular films as didactic supports in ESP teaching – selection criteria & ethical considerations ». In PETIT, Michel & Shaeda ISANI (dir.), *Aspects de la fiction à substrat professionnel*. Collection Travaux 20.25. Bordeaux : Université Bordeaux 2, 121-132.

_____. 2004c. « The FASP and the genres within the genre ». In PETIT, Michel & Shaeda ISANI (dir.), *Aspects de la fiction à substrat professionnel*. Collection Travaux 20.25. Bordeaux : Université Bordeaux 2, 25-36.

_____. 2006a. « Revisiting cinematic FASP and English for Legal Purposes in a Self-Learning Environment ». *Les Cahier de l'APLIUT XXV/1*, 26-38.

_____. 2006b. « Langue, lecture et littérature populaire : FASP et didactique des langues de spécialité ». *Les Cahier de l'APLIUT XXV/3*, 92-106.

_____. 2009. « Specialised Fictional Narrative and Lay Readership: Bridging the Accessibility Gap ». *ASp* 56, 45-65.

_____. 2010a. « Avant-propos – La FASP : dix ans après... ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.443

_____. 2010b. « Quand la science enquête : imaginaires & représentations de la FASP criminalistique ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.583

_____. 2010c. « Bench & Bar in Popular Legal Fiction: A Comparative Approach to Fictional Representations and Public Perceptions ». *GRAAT On-Line* 7. Consulté le 14 février 2018. URL : <<http://www.graat.fr/j-isani.pdf>>.

_____. 2010d. « Dynamique spéculaire de la fiction à substrat professionnel et didactique des langues de spécialité ». *ASp* 58, 105-123.

_____. 2011. « Developing Professional Cultural Competence through the Multi-Layered Cultural Substrata of FASP: English for Legal Purposes and M. R. Hall's The Coroner ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 30/2. Consulté le 11 octobre 2017. URL : <<https://journals.openedition.org/apliut/1497>>.

_____. 2014. « Ethnography as a Research-Support Discipline in ESP Teaching, Learning and Research in the French Academic Context ». *ASp [En ligne]* 66. DOI : 10.4000/asp.4531

_____. 2022. « Authorial Voices of Self-Representation in Fiction à Substrat Professionnel (FASP): The Case of the American Lawyer-Author ». *ILCEA [En ligne]* 47. DOI : 10.4000/ilcea.14899

IŞMAT, Şafiq. 1970. *The Police Dictionary, English-Arabic: a General Lexicon of Police Terminology, containing also Terms from the Military, Legal, Administrative, Social, Economic, Forensic and Allied Fields*. Beyrouth : Librairie du Liban.

JOBARD, Fabien & Jacques DE MAILLARD. 2015. *Sociologie de la police : Politiques, organisations, réformes*. Paris : Armand Colin.

JODELET, Denise. 2003. « Aperçus sur les méthodologies qualitatives ». In MOSCOVICI, Serge & Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les méthodes des sciences humaines*. Paris : Presses universitaires de France, 139-162.

JOHNS, Ann M. 1994. « LSP and Culture: A Special Relationship ». *ASp [En ligne]* 5-6. DOI : 10.4000/asp.4002

JOHNSON, Edward. 2000. « Talking Across Frontiers ». Communication présentée à la conférence internationale « European Cross Border Cooperation: Lessons for and from Ireland », Queen's University, Belfast, 29 septembre. Consulté le 9 avril 2019. URL : <<http://www.prolingua.co.uk/profile.html>>.

_____. 2003. « Talking Across Frontiers: Building Communication Between Emergency Services ». In DOWD, O'Liam, James ANDERSON & Thomas M. WILSON (dir.), *New Borders for a Changing Europe: Cross-Border Cooperation and Governance*. Londres : Frank Cass Publishers, 89-111.

JOHNSON, Edward, Mark GARNER, Steve HICK & David MATTHEWS. 1993. *PoliceSpeak: Police Communications and Language and the Channel Tunnel – Report*. Cambridge : PoliceSpeak Publications.

JONES, Trevor & Tim NEWBURN. 2009. « Le managérialisme et la nature des réformes policières en Angleterre et au Pays de Galles ». *Revue Française de Science Politique* 6/59, 1175-1197.

JÖNSSON, Linda & Per LINELL. 1991. « Story Generations: From Dialogical Interviews to Written Reports in Police Interrogations ». *Text & Talk* 11/3, 419-440.

JORDAN, Jan. 2001. « Worlds Apart? Women, Rape and the Police Reporting Process ». *British Journal of Criminology* 41, 679-706.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. 2012. « Décret n°2012-1021 du 4 septembre 2012 portant publication du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise portant création de la force de gendarmerie européenne EUROGENDFOR, signé à Velsen le 18 octobre 2007 ». Consulté le 3 octobre 2019. URL : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026348380>>.

JOYCE, David. 1989. « Why Do Police Officers Laugh at Death? ». *The Psychologist* 2/9, 379-381.

KALUSZYNSKI, Martine. 2014. « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie judiciaire : L'identification au cœur de l'ordre républicain ». *Criminocorpus [En ligne]*. Consulté le 30 novembre 2021. URL : <<https://journals.openedition.org/criminocorpus/2716>>.

KASSIN, Saul M. & Christina T. FONG. 1999. « 'I'm Innocent!': Effects of Training on Judgements of Truth and Deception in the Interrogation Room ». *Law and Human Behavior* 23/5, 499-516.

KASSIN, Saul M., Richard A. LEO, Christian A. MEISSNER, Kimberly D. RICHMAN, Lori H. COLWELL, Amy-May LEACH & Dana LA FON. 2007. « Police Interviewing and Interrogation: A Self-Report Survey of Police Practices and Beliefs ». *Law and Human Behavior* 31, 381-400.

KEBBELL, Mark & Rebecca MILNE. 1998. « Police Officers' Perceptions of Eyewitness Performance in Forensic Investigations ». *The Journal of Social Psychology* 138/3, 323-330.

KEBBELL, Mark, Emily HURREN & Paul MAZEROLLE. 2006. « An Investigation into the Effective and Ethical Interviewing of Suspected Sex Offenders ». *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice* 327, 1-6.

KENT POLICE. 2022a. « *Apply or register – Careers* ». Consulté le 10 juillet 2022. URL : <<https://www.kent.police.uk/police-forces/kent-police/areas/kent-police/c/careers/>>.

_____. 2022b. « *Homepage* ». Consulté le 9 juillet 2022. URL : <<https://www.kent.police.uk/>>.

KILGANNON, Corey. 2010. « *Serpico on Serpico* ». *The New York Times* 24 janvier. Consulté le 23 juin 2021. URL : <https://www.flturnblue.com/Cache_NYT_Serpico.pdf>.

KINPORTS, Kit. 2010. « *Veteran Police Officers and Three-Dollar Steaks: The Subjective/Objective Dimensions of Probable Cause and Reasonable Suspicion* ». *Journal of Constitutional Law* 12/3, 751-784.

KLOPPMANN-LAMBERT, Claire. 2021. « *La révolution Internet et l'anglais de spécialité : Étude diachronique des stratégies rhétoriques promotionnelles dans trois genres du domaine de l'architecture* ». Thèse de doctorat en linguistique anglaise, Université de Paris.

KOCOUREK, Rostislav. 1982. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden : Brandstetter.

KOMTER, Martha. 2001. « La construction de la preuve dans un interrogatoire de police ». *Droit et société* 48, 367-393.

_____. 2003. « The Construction of Records in Dutch Police Interrogations ». *Information Design Journal* 1/2-3, 201-213.

_____. 2005. « Understanding Problems in an Interpreter-Mediated Police Interrogation ». In LEE BURNS, Stacy (dir.), *Ethnographies of Law and Social Control*. Bingley, R.-U. : Emerald Group Publishing Limited, 203-224.

KOTECHA, Sima. 2022. « Met Police: Some Officers are Racist, Professional Standards Chief Admits ». *BBC* 15 février. Consulté le 27 août 2022. URL : <<https://www.bbc.com/news/uk-60379131>>.

KRASKA, Peter B. 2001. *Militarizing the American Criminal Justice System: The Changing Role of the Armed Forces and the Police*. Boston, MA : Northeastern University Press.

KURIAN, George Thomas. 1988. *World Encyclopedia of Police Forces and Penal Systems*. New York : Facts on File.

LABETOULLE, Aude. 2019. « Étude de la complexité des environnements d'apprentissage et d'enseignement LANSAD pour la conception, la mise en place et l'évaluation d'un dispositif en anglais ». Thèse de doctorat en didactique de l'anglais, Université de Lille.

LAMB, Michael E., Yael ORBACH, Kathleen J. STERNBERG, Irit HERSHKOWITZ & Dvora HOROWITZ. 2000. « Accuracy of Investigators' Verbatim Notes of Their Forensic Interviews with Alleged Child Abuse Victims ». *Law and Human Behavior* 24/6, 699-708.

LANCEREAU-FORSTER, Nicole. 2014. « Variation de la perception de besoins langagiers dans un contexte d'IUT (Institut Universitaire de Technologie) ». *Recherches et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT* 33/1, 151-167.

LARREYA, Paul & Claude RIVIERE. 2014. *Grammaire explicative de l'anglais*, 4^e édition. Montreuil : Pearson.

LAUDISIO, Adriano. 2018. « Narration in TV Courtroom Dramas: Analysis of Narrative Forms and Their Popularizing Function ». *ILCEA [En ligne]* 31. DOI : 10.4000/ilcea.4685

LAW&CRIME NETWORK. 2019. « Michael Drejka Police Interview ». Consulté le 11 décembre 2019. URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=DkluhDJfZ3A>>.

LE COR, Gwen. 2001. « La fiction à substrat professionnel comme médiation du milieu professionnel, étude de cas : *The Hunt for Red October* de Tom Clancy et son adaptation cinématographique ». *ASp* 31-33, 215-226.

_____. 2010. « Les mathématiques mises en scène ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.883

LEBARON, Curtis D. & Jürgen STREECK. 1997. « Built Space and the Interactional Framing of Experience During a Murder Interrogation ». *Human Studies* 20/1, 1-25.

LEBIGRE, Arlette. 1993. *La police, une histoire sous influence*. Paris : Gallimard.

LECERCLE, Jean-Jacques. 1990. *The Violence of Language*. Londres : Routledge.

_____. 1999. *Interpretation as Pragmatics*. Basingstoke, R.-U. : Palgrave Macmillan.

LEE, Joseph. 2022. « What Happened at the Champions League Final? ». *BBC News* 31 mai. Consulté le 15 juillet 2022. URL : <<https://www.bbc.com/news/uk-61633840>>.

LEE, W. L. Melville. 1901. *A History of Police in England*. Londres : Methuen.

LEECH, Geoffrey. 1983. *Principles of Pragmatics*. Harlow, R.-U. : Longman.

LEGAL INFORMATION INSTITUTE (CORNELL LAW SCHOOL). n.d. « Probable Cause ». Consulté le 10 janvier 2020. URL : <https://www.law.cornell.edu/wex/probable_cause>.

LEO, Richard A. 1996. « Inside the Interrogation Room ». *The Journal of Criminal Law and Criminology* 86/2, 266-303.

_____. 2008. *Police Interrogation and American Justice*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

LEO, Richard A. & Richard J. OFSHE. 1998. « The Consequences of False Confessions: Deprivations of Liberty and Miscarriages of Justice in the Age of Psychological Interrogation ». *The Journal of Criminal Law and Criminology* 88, 429-496.

LEPETIT, Daniel & Wladyslaw CICHOCKI. 2002. « Teaching Languages to Future Health Professionals: A Needs Assessment Study ». *The Modern Language Journal* 86/3, 384-396.

LEPRINCE, Chloé & Camille BICHLER. 2019. « Chercheur écarté de l'école des commissaires : ce que dit Sebastian Roché ». *France Culture* 29 août. Consulté le 10 septembre 2019. URL : <<https://www.franceculture.fr/sociologie/chercheur-ecarte-de-lecole-des-commissaires-ce-que-dit-sebastian-roche>>.

LERAT, Pierre. 1989. « Les fondements théoriques de la terminologie ». *La Banque des mots* numéro spécial, 51-62.

_____. 1990. « L'hyperonymie dans la structuration des terminologies ». *Languages* 98, 79-86.

_____. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : Presses universitaires de France.

LERNER, Craig S. 2003. « The Reasonableness of Probable Cause ». *Texas Law Review* 81/4, 951-1029.

LIU, Zhongwen. 2012. « Integrating virtual training into ESP learning: A hybrid English for policing model ». *Theory and Practice in Language Studies* 2/6, 1243-1248.

LOCARD, Edmond. 1932. *Traité de criminalistique*. Lyon : Desvigne.

LOFTUS, Elizabeth F. & Guido ZANNI. 1975. « Eyewitness Testimony: The Influence of the Wording of A Question ». *Bulletin of the Psychonomic Society* 5, 86-88.

LONG, Michael H. 2005. *Second Language Needs Analysis*. Cambridge : Cambridge University Press.

LOS ANGELES COUNTY SHERIFF'S DEPARTMENT. n.d. « Frequently-Asked Questions? ». Consulté le 6 septembre 2019. URL : <<http://shq.lasdnews.net/content/uoa/SDM/SDMfaqs.pdf>>.

LYU, Evgueniya. 2021. « Introduction à l'approche intentionnelle de l'enseignement-apprentissage de l'anglais de spécialité : de la théorie à la pratique ». Thèse de doctorat en études anglophones, Aix-Marseille Université.

MAAS, Peter. 1973. *Serpico: The Cop Who Defied the System*. New York : Viking Press.

MACDONALD, Sarah, Brent SNOOK & Rebecca MILNE. 2017. « Witness Interview Training: A Field Evaluation ». *Journal of Police and Criminal Psychology* 32/1, 77-84.

MACKAY, Peter. 1987. « The Foundation of a Professional Police Force Was Historically Inevitable ». *Police Studies* 10/2, 85-89.

MACPHERSON OF CLUNY, William. 1999. « The Stephen Lawrence Inquiry ». Consulté le 14 août 2021. URL : <https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/277111/4262.pdf>.

MACVEAN, Allyson & Peter NEYROUD. 2012. *Police Ethics and Values*. Londres : SAGE.

MAGID, Laurie. 2001. « Deceptive Police Interrogation Practices: How Far Is Too Far? ». *Michigan Law Review* 99/5, 1168-1210.

- MAGUIRE, Edward R. & Carol ARCHBOLD. 2002. « Police: Organization and Management ». In DRESSLER, Joshua (dir.), *Encyclopedia of Crime & Justice*, 2^e édition. New York : Macmillan Reference USA, 1083-1092.
- MAILFAIT, Pierre-Antoine. 2002. « La formation professionnelle des policiers ». *Revue française d'administration publique* 4/104, 625-638.
- MANNING, Peter K. 2005. « The Study of Policing ». *Police Quarterly* 8/1, 23-43.
- MARABUTO, M. P. 1949. « La coopération Policière Internationale ». *La Revue administrative* 9, 246-254.
- MARTEL, Clément. 2022. « Les incidents au Stade de France et la chronologie d'une organisation qui a viré au chaos ». *Le Monde* 13 juillet. Consulté le 14 juillet 2022. URL : <https://www.lemonde.fr/football/article/2022/07/13/incidents-au-stade-de-france-du-24-fevrier-au-28-mai-chronologie-d-une-soiree-qui-a-vire-au-chaos_6134582_1616938.html>.
- MARTIN, Jacky. 1997. « Du bon usage des corpus dans la recherche sur le discours spécifique ». *ASp [En ligne]* 15-18. DOI : 10.4000/asp.2984
- MARTIN, Julian A. 1973. *Law Enforcement Vocabulary*. Springfield, IL : Charles C. Thomas Publisher.
- MARTIN, Susan. 1980. *Breaking and Entering: Police Women on Patrol*. Berkeley, CA : University of California Press.
- MARTINAND, Jean-Louis. 1986. *Connaitre et transformer la matière : des objectifs pour l'initiation aux sciences et techniques*. Berne : Peter Lang.
- MASON, Marianne. 2016. « The 'Preparatory' and 'Argumentation' Stages of Police Interrogation: A Linguistic Analysis of a Criminal Investigation ». *Language & Communication* 48, 79-87.
- MASSEY, Robert G. & W. F. DRUCKENBROD. 1974. *Terms and Definitions for Police Patrol Cars*. Washington, D.C. : United States Department of Justice.
- MATSELL, George W. 1859. *Vocabulum; Or, The Rogue's Lexicon*. New York : George W. Matsell & Co.
- MCGRATH, John. 2018. *Police Officers Guide: A Handbook for Police Officers of England, Scotland and Wales*. Londres : CreateSpace Independent Publishing Platform.
- MCGREGOR, Arlan & Alan BURTON. 1985. *Police Dispatcher's Dictionary*. Martinez, CA : Dispatch Specialists Publisher.

MCENERY, Tony & Andrew HARDIE. 2011. *Corpus Linguistics: Method, Theory and Practice*. New York : Cambridge University Press.

MCMUNN, Richard. 2015. *How 2 Become A Police Officer: The Ultimate Insider's Guide for Passing the Police Officer Selection Process*. West Malling, R.-U. : How2become Ltd.

MEISSNER, Christian A. & Saul M. KASSIN. 2002. « 'He's guilty!': Investigator Bias in Judgments of Truth and Deception ». *Law and Human Behavior* 26/5, 469-480.

MEMET, Monique. 2005. « Développement de l'enseignement et de la recherche en anglais de spécialité : avancées théoriques et applications pédagogiques ». *Langues modernes* 1, 31-38.
_____. 2008. « Aspects de la recherche en anglais de spécialité en France ». *Cahiers du CIEL 2007-2008*, 13-36.

MERCURIO, Jed. 2012. « *Line of Duty* – A Police Drama that Swaps Reassurance for Reality ». *The Guardian* 26 juin. Consulté le 9 février 2020. URL : <<https://www.theguardian.com/commentisfree/2012/jun/26/line-of-duty-police-drama-bbc?newsfeed=true>>.

METROPOLITAN POLICE DE LONDRES. n.d. « Glossary ». Consulté le 10 novembre 2017. URL : <<https://www.met.police.uk/foi-ai/af/accessing-information/met/glossary/>>.

METROPOLITAN POLICE OF WASHINGTON, D.C. 2013. « Online Glossary of Police Terms: A Guide to Commonly Used Police Terms and Their Definitions ». Consulté le 9 novembre 2017. URL : <<https://mpdc.dc.gov/sites/default/files/dc/sites/mpdc/publication/attachments/Glossary%20of%20Police%20Terms%202013.pdf>>.

_____. n.d. « Heroes of the MPDC ». Consulté le 23 juin 2022. URL : <<https://mpdc.dc.gov/page/heroes-mpdc>>.

MICHON, Hélène & Hélène TREMBLAY. 1981. *Police Force Terminology (English – French)*. Ottawa : Federation of Canadian Municipalities.

MIDWINTER, Eric C. 1968. *Law and Order in Early Victorian Lancashire*. York, R.-U. : St. Anthony's Press.

MILLER, Carolyn R. 1984. « Genre as Social Action ». *Quarterly Journal of Speech* 70, 151-167.

MILLET, Muriel. 2007. « La traduction à Interpol ». *Traduire [En ligne]* 214. DOI : 10.4000/traduire.1382

MILLOT, Philippe. 2015. « Defining English as a Professional Lingua Franca: A Specialised Approach ». *ASP [En ligne]* 67. DOI : 10.4000/asp.4626

_____. 2020. « English as an Empowering Lingua Franca in the French Workplace: A Case Study of Language Competence in Job Performance ». *ILCEA [En ligne]* 40. DOI : 10.4000/ilcea.10651

MILNE, Rebecca & Ray BULL. 2006. « Interviewing Victims of Crime, Including Children and People with Intellectual Disabilities ». In DAVIES, Graham & Mark R. KEBBELL (dir.), *Practical Psychology for Forensic Investigations and Prosecutions*. Chichester, R.-U. : Wiley, 7-23.

MINISTERE DE LA JUSTICE. n.d. « Formulaire de notification des droits ». Consulté le 22 octobre 2019. URL : <<http://www.justice.gouv.fr/justice-penale-11330/garde-a-vue-12405/>>.

MINISTRY OF JUSTICE. 2015. « Criminal Procedure and Investigations Act 1996 (CPIA), Revised Code of Practice ». Consulté le 3 mars 2020. URL : <<https://www.gov.uk/government/publications/criminal-procedure-and-investigations-act-code-of-practice>>.

MOBILE POLICE DEPARTMENT. n.d. « Code of Ethics ». Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.mobilepd.org/code-of-ethics/>>.

MOIRAND, Sophie. 2003. « Quelles catégories descriptives pour les genres de discours ? ». Communication non publiée présentée lors de la journée d'étude sur « Les genres de l'oral », Université Lyon-2 Lumière et ENS LSH Lyon. Consulté le 22 avril 2020. URL : <<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01507281/document>>.

MOIRAND, Sophie & Geneviève TRÉGUER-FELTEN. 2007. « Des mots de la langue aux discours spécialisés, des acteurs sociaux à la part culturelle du langage : raisons et conséquences de ces déplacements ». *ASp [En ligne]* 51-52. DOI : 10.4000/asp.465

MONET, Jean-Claude. 1991. « Le système de police français : un modèle à 'revisiter' ». *Les Cahiers de la sécurité intérieure – Polices en Europe*, 41-63.

MONJARDET, Dominique. 1996. *Ce que fait la police : Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte.

MORTUREUX, Marie-Françoise. 1995. « Les vocabulaires scientifiques et techniques ». *Les Carnets du Cediscor [En ligne]* 3. Consulté le 20 avril 2020. URL : <<https://journals.openedition.org/cediscor/463>>.

MOSALLEM, Elsayed Abo. 1984. « English for Police Officers in Egypt ». *The ESP Journal* 3, 171-181.

MUNBY, John. 1978. *Communicative Syllabus Design*. Cambridge : Cambridge University Press.

MURPHY, Michael. 2005. *Longman Dictionary of English Language and Culture*, 3^e édition. Harlow, R.-U. : Pearson Longman.

NAKANE, Ikuko. 2011. « The Role of Silence in Interpreted Police Interviews ». *Journal of Pragmatics* 43, 2317-2330.

NALLA, Mahesh K. 2002. « Police: Private Police and Industrial Security ». In DRESSLER, Joshua (dir.), *Encyclopedia of Crime & Justice*, 2^e édition. New York : Macmillan Reference USA, 1108-1114.

NALLET, Thierry. 2018. « La FASP juridique en Espagne: emergencia de un género global ». *ILCEA [En ligne]* 31. DOI : 10.4000/ilcea.4686

NAPOLI, Paolo. 2003. *Naissance de la police moderne : pouvoir, normes, société*. Paris : La Découverte.

NARCY-COMBES, Jean-Paul & Jennifer WALSKI. 2004. « Le concept de tâche soumis au crible de nouvelles questions ». *Recherches et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 23/1. DOI : 10.4000/apliut.3431

NASH, Jay Robert. 1989. *Encyclopedia of World Crime: Criminal Justice, Criminology and Law Enforcement*. Wilmette, IL : CrimeBooks.

NATIONAL POLICING INSTITUTE. 2022. « Our Work at a Glance ». Consulté le 11 février 2022. URL : <<https://www.policinginstitute.org/>>.

NESI, Hilary. 2013. « ESP and Corpus Studies ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 407-426.

NEVEU, Franck. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.

NEWBURN, Tim. 2003. *Handbook of Policing*. Londres : Routledge.

NEWBURN, Tim & Peter NEYROUD. 2008. *Dictionary of Policing*. Cullompton, R.-U. : Willan.

NGUYEN, Béatrice. 2013. « L'Europe de la Police et de la Justice à Clermont-Ferrand ». *France 3-Régions* 20 juin. Consulté le 17 août 2021. URL : <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/2013/06/20/l-europe-de-la-police-et-de-la-justice-clermont-ferrand-273781.html>>.

NICOLAS, Éric. 2022. « Vaste escroquerie à la cryptomonnaie : l'ex-espion luxembourgeois se rapproche d'une extradition vers les USA ». *L'Est Républicain* 19 janvier. Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2022/01/19/cryptomonnaie-la-cour-d-appel-valide-l-extradition-de-l-ex-espion-luxembourgeois>>.

NORIMATSU, Hiroko & Pascal CAZENAVE-TAPIE. 2017. « Techniques d'observation en sciences humaines et sociales ». *Actes du 52^e Congrès de la Société d'Ergonomie de la Langue Française*, 529-532.

NORRIE, Alan & Sammy ADELMAN. 1989. « 'Consensual Authoritarianism' and Criminal Justice in Thatcher's Britain ». *Journal of Law and Society* 16/1, 112-128.

NORTHCOTT, Jill. 2013. « Legal English ». In PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD (dir.), *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell, 213-226.

NORTHUMBRIA POLICE. 2016. « Dress and Appearance Protocol ». Consulté le 15 décembre 2019. URL : <http://careers.northumbria.police.uk/uploads/1/6/7/6/16763152/np_dress_and_appearance_protocol.pdf>.

O'DONNELL, Patrick J. 2019. *Cops and Writers: From the Academy to the Street*. Milwaukee, WI : Twitching Pen Editing.

OLIVER, Wesley MacNeil. 2010. « The Modern History of Probable Cause ». *Widener Law School Legal Studies Research Paper* 10-12, 1-68.

OLIVER, Willard M. 2016. « Celebrating 100 Years of Criminal Justice Education, 1916-2016 ». *Journal of Criminal Justice Education* 27/4, 455-472.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). 2015. « Les nouvelles formes émergentes de crimes : les menaces dont le monde doit tenir compte ». *Fiche n° 5, 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [En ligne]*. Consulté le 8 juin 2021. URL : <<https://www.un.org/fr/events/crimecongress2015/pdf/Fiche5.pdf>>.

OUEST FRANCE. 2021. « Nantes. La police surprend deux équipes de voleurs ». 12 novembre 2021. Consulté le 3 décembre 2021. URL : <<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-la-police-surprend-deux-equipes-de-voleurs-20565c3c-43e2-11ec-bbd9-998ea1ad5f9a>>.

OXBURGH, Gavin, Trond MYKLEBUST & Tim GRANT. 2010. « The Question of Question Types in Police Interviews: A Review of the Literature From A Psychological and Linguistic Perspective ». *Journal of Speech, Language and the Law* 17/1, 45-66.

PALTRIDGE, Brian & Sue STARFIELD. 2013. *The Handbook of English for Specific Purposes*. Malden, MA : Wiley-Blackwell.

PARLEMENT EUROPEEN. 2021. « Fiche thématique : Coopération policière ». Consulté le 5 mai 2022. URL : <https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_4.2.7.pdf>.

PARTRIDGE, Eric. 1950. *Dictionary of the Underworld: British & American*. Londres : Routledge & Kegan Paul.

PASADENA POLICE DEPARTMENT. n.d. « The Pasadena Police Department Code of Ethics ». Consulté le 8 mai 2022. URL : <<https://www.cityofpasadena.net/police/about/>>.

PC DAVID COPPERFIELD. 2006. *Wasting Police Time*. Bidford on Avon, R.-U. : Monday Books.
_____. 2012. *Wasting More Police Time*. Croydon, R.-U. : Monday Books.

PEACOCK, Shauna Mary. 2010. « Initial Police Training in England and Wales, 1945-2009 ». Thèse de doctorat en éducation (*Doctorate in Education*), Université d'East Anglia. Consulté le 10 février 2022. URL : <https://ueaeprints.uea.ac.uk/id/eprint/10595/1/Thesis_peacock_s_2010.pdf>.

PERCEBOIS, Jacqueline. 2006. « Les économistes universitaires français et leurs homologues anglais et américains : aspects institutionnels, culturels et linguistiques ». *ASp [En ligne]* 49-50. DOI : 10.4000/asp.709

PERMANYER I FITA, Antoni & Rosa RUIZI CASAÑAS. 2018. *Diccionari de terminologia policial: Català - Castellà – Anglès*. Barcelone : Diputació de Barcelona.

PESNOT, Patrick. 1999. *Les Détectives de l'impossible*. Paris : Denoël.

PETIT, Michel. 1999. « La fiction à substrat professionnel : une autre voie d'accès à l'anglais de spécialité » *ASp* 23/26, 57-81.

_____. 2002. « Éditorial ». *ASp [En ligne]* 35-36. DOI : 10.4000/asp.1552

_____. 2004. « Quelques réflexions sur la fiction à substrat professionnel : du général au particulier ». In PETIT, Michel & Shaeda ISANI (dir.), *Aspects de la fiction à substrat professionnel*. Collection Travaux 20.25. Bordeaux : Université Bordeaux 2, 3-23.

_____. 2005. « La notion de style spécialisé et les divers types de 'spécialisé' ». *Actes de la Conférence Profilingua*, Pilsen (République tchèque) : 140-144.

_____. 2008. « Once More Unto the Breach, Dear Friends ». *ASp*, numéro spécial « Les trente ans du GERAS », 21-24.

_____. 2010. « Le discours spécialisé et le spécialisé du discours : repères pour l'analyse du discours en anglais de spécialité ». *E-rea [En ligne]* 8/1. DOI : 10.4000/erea.1400

_____. 2011. « En guise de postface : le style spécialisé comme objet d'étude et domaine de recherche ». *Bulletin de la Société de Stylistique Anglaise [En ligne]* 35. DOI : 10.4000/esa.2149

PETITJEAN, André. 1998. « La transposition didactique ». *Pratiques* 97-98, 7-34.

PETO, Dorothy Olivia Georgiana. 1970. *The Memoirs of Miss Dorothy Olivia Georgianna Peto, O.B.E.* Bramshill, R.-U. : Metropolitan Police Historical Advisory Board.

PEYNAUD, Caroline. 2013. « Contribution à la caractérisation de la presse écrite états-unienne de qualité comme domaine spécialisé : milieu, culture et discours du *New York Times* et du *Washington Post* ». Thèse de doctorat en études anglophones, Sorbonne Université.

_____. 2015. « Les mots du journalisme : de la terminologie à la culture professionnelle ». *ASp [En ligne]* 68. DOI : 10.4000/asp.4690

PHILADELPHIA POLICE DEPARTMENT. 2014. « Directive 6.7: Uniforms and Equipment ». Consulté le 18 décembre 2019. URL : <<https://www.phillypolice.com/assets/directives/D6.7-UniformsAndEquipment.pdf>>.

PHILBIN, Tom. 1996. *Cop Speak: The Lingo of Law Enforcement and Crime*. New York : John Wiley & Sons.

PHOENIX POLICE DEPARTMENT. 2020. « Phoenix Police Department is Hiring ». Consulté le 24 mars 2020. URL : <<https://www.phoenix.gov/police/joinphxpd>>.

_____. n.d. « Glossary of Terms ». Consulté le 9 novembre 2017. URL : <<https://www.phoenix.gov/police/glossary-of-terms>>.

PIELMUS, Cristina Georgeta. 2013. *English-Romanian Concise Dictionary of Law Enforcement*. Craiova : Université de Craiova.

_____. 2018. « Innovation in teaching English for Law Enforcement: A technology-integrated approach ». *Actes du Congrès Society, Integration, Education, Rēzekne* (Lettonie), 25 et 26 mai 2018, 566-579.

PINCEMIN, Bénédicte. 1999. « Construire et utiliser un corpus : le point de vue d'une sémantique textuelle interprétative ». *Actes de l'Atelier Corpus et TAL : pour une réflexion méthodologique*, Conférence TALN'99, Cargèse, 12-17 juillet 1999. Consulté le 10 juin 2020. URL : <<https://docplayer.fr/22705-Construire-et-utiliser-un-corpus-le-point-de-vue-d-une-semantique-textuelle-interpretative.html>>.

PLACE, Richard. 2022. « Incidents au Stade de France : à Liverpool, des policiers français invisibles et un formulaire de plainte inadapté ». *France Info* 8 juin. Consulté le 9 juin 2022. URL : <https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/incidents-lors-de-la-finale-de-la-ligue-des-champions-2022/incidents-au-stade-de-france-a-liverpool-des-policiers-francais-invisibles-et-un-formulaire-de-plainte-inadapte_5184919.html>.

PLUNKETT, John. 2014. « Channel 4 Series to Take 'Warts And All' Look at Luton Police Station ». *The Guardian* 23 septembre. Consulté le 14 décembre 2019. URL : <<https://www.theguardian.com/tv-and-radio/2014/sep/23/luton-police-station-channel-4-series>>.

POGREBIN, Mark R. & Eric D. POOLE. 1991. « Police and Tragic Events: The Management of Emotions ». *Journal of Criminal Justice* 19, 395-403.

POLICE FEDERATION (OF ENGLAND AND WALES). 2018. « The Office of Constable: The Bedrock of Modern Day British Policing ». Consulté le 4 avril 2020. URL : <<https://www.polfed.org/media/14239/the-office-of-constable-with-links-2018.pdf>>.

POLICE FOUNDATION (UK). 2020. « About us ». Consulté le 24 avril 2020. URL : <<https://www.policefoundation.org/about-the-police-foundation/>>.

POLICE MAGAZINE. 2022. « Shots Fired ». Consulté le 3 juillet 2022. URL : <<https://soundcloud.com/policemagazine>>.

POLICE NATIONALE. 2011a. « Direction Centrale de la Police aux Frontières ». Consulté le 8 janvier 2022. URL : <<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Aux-Frontieres>>.

_____. 2011b. « Direction Centrale de la Sécurité Publique ». Consulté le 9 janvier 2022. URL : <<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Securite-Publique>>.

_____. 2011c. « Direction de la Coopération Internationale de Sécurité ». Consulté le 8 janvier 2022. URL : <<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-de-la-Cooperation-Internationale-de-Securite>>.

_____. 2019a. « Rapport sur les concours d'officier de police 2019 ». Consulté le 7 mai 2022. URL : <https://www.devenirpolicier.fr/sites/default/files/2020-01/RAPPORT%20CONCOURS%20OFFICIERS%20DE%20POLICE-1_1.pdf>.

_____. 2019b. « Rapport sur les concours de commissaire de police 2019 ». Consulté le 7 mai 2022. URL : <<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/118780/952345/file/2019-rapport-concours-cre-ext-int.pdf>>.

_____. 2022. « Nous rejoindre : Concours & recrutements ». Consulté le 4 mai 2022. URL : <<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre>>.

POOLE, Debra A. & Lawrence T. WHITE. 1991. « Effects of Question Repetition on the Eyewitness Testimony of Children and Adults ». *Developmental Psychology* 27/6, 975-987.

POPPER, Karl R. 1978. « Three Worlds: The Tanner Lecture on Human Values ». Communication présentée à l'Université du Michigan, 7 avril. Consulté le 12 avril 2019. URL : <https://tannerlectures.utah.edu/_documents/a-to-z/p/popper80.pdf>.

_____. 1994 [1972]. *Objective Knowledge: An Evolutionary Approach*. Oxford : The Clarendon Press.

POTEET, Lewis J. & Aaron C. POTEET. 2000. *Cop Talk: A Dictionary of Police Slang*. Lincoln, NE : Writers Club Press.

PRADEILLES, Anne. 1991. « Enfin un DEA de langue de spécialité ! ». *Cahiers de l'APLIUT* 11/1-2, 163-166.

PRESSE OCEAN. 2021. « Nantes. Le chauffard percute la police avant d'être rattrapé fissa ». 18 novembre 2021. Consulté le 3 décembre 2021. URL : <<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-le-chauffard-percute-la-police-avant-d-etre-rattrape-fissa-2fce5344-4848-11ec-8077-d5a3bbe4241e>>.

PREVOTEAU, Marie-Hélène & Jean-Claude UTARD. 2005. *Manuel de bibliographie générale*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie.

PROKOS, Anastasia & Irene PADAVIC. 2002. « 'There Oughtta Be a Law Against Bitches': Masculinity Lessons in Police Academy Training ». *Gender, Work and Organization* 9/4, 439-459.

PROLINGUA. 2002. « LinguaNet – Methodology ». Consulté le 11 avril 2019. URL : <<http://www.prolingua.co.uk/brochure/methodology.html>>.

PULITZER, Lisa Beth. 1996. *Crime on Deadline*. New York : Boulevard Books.

PUREN, Christian. 2004. « De l'approche par les tâches à la perspective co-actionnelle ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 23/1. DOI : 10.4000/apliut.3416

PURI, Raghbir Chand. 1984. *Metropolitan Dictionary of Legal and Police Terms & Phrases (English-Hindi)*. New Delhi : Metropolitan.

PURPURA, James E. & Janine GRAZIANO-KING. 2004. « Investigating the Foreign Language Needs of Professional School Students in International Affairs: A Case Study ». *Columbia University Working Papers in TESOL and Applied Linguistics* 4/1, 1-33.

QADDOMI, Hussam Ahmed. 2013. « English for Specific Purposes in Palestinian context: determining EFL cadets' needs at Al Istiqlal University ». *Theory and Practice in Language Studies* 3/7, 1110-1122.

QUIVY, Raymond & Luc VAN CAMPENHOUDT. 2006. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

RAINEY, James. 2008. « *The Times* Apologizes Over Article on Rapper ». *Los Angeles Times* 27 mars. Consulté le 12 juin 2020. URL : <<https://www.latimes.com/local/la-me-tupac27mar27-story.html>>.

READ, Julianne M., Martine B. POWELL, Mark R. KEBBELL & Rebecca MILNE. 2009. « Investigative Interviewing of Suspected Sex Offenders: A Review of What Constitutes Best Practice ». *International Journal of Police Science & Management* 11/4, 1-18.

REAVES, Brian A. 2009. « Special Report: State and Local Law Enforcement Training Academies, 2006 ». U. S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics. Consulté le 7 février 2022. URL : <<https://www.prisonpolicy.org/scans/bjs/slleta06.pdf>>.

REESE, James T. 1995. « A History of Police Psychological Services ». In KURKE, Martin I. & Ellen M. SCRIVNER (dir.), *Police Psychology Into the 21st Century*. New York : Tylor & Francis Group, 31-44.

REINER, Robert. 1992. « Police Research in the United Kingdom: A Critical Review ». *Crime and Justice* 15, 435-508.

_____. 2000. *The Politics of the Police*. Oxford : Oxford University Press.

REITH, Charles. 1956. *A New Study of Police History*. Édimbourg : Oliver & Boyd.

REJALI, Darius. 2007. *Torture and Democracy*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

RESCHÉ, Catherine. 1999. « Un réseau de voies d'accès à la langue spécialisée en anglais L2 ». *ASp [En ligne]* 23-26. DOI : 10.4000/asp.2601

_____. 2000. « Hedging Across Genres: An Approach for Non-Native Students of English for Economics ». *ASp [En ligne]* 27-30. DOI : 10.4000/asp.2193

_____. 2001. « Réflexions sur la frontière entre langue générale et langue spécialisée ». In MEMET Monique & Michel PETIT (dir.), *L'anglais de spécialité en France, Mélanges en l'honneur de Michel Perrin*. Bordeaux : GERAS Éditeur, 37-46.

_____. 2002. « La métaphore en langue spécialisée, entre médiation et contradiction : étude d'une mutation métaphorique en anglais économique ». *ASp [En ligne]* 35-36. DOI : 10.4000/asp.1624

_____. 2009. « Le discours du président de la Réserve fédérale américaine ». In GREENSTEIN, Rosalind (dir.), *Langue et culture : mariage de raison ?*. Paris : Publications de la Sorbonne, 45-93.

_____. 2011. « Contribution à la caractérisation stylistique du discours dans le domaine économique ». *Études de stylistique anglaise [En ligne]* 2. DOI : 10.4000/esa.2001

_____. 2013. « Dénominations disciplinaires et nouveaux contours d'un domaine spécialisé : le cas de la science économique ». *ASp [En ligne]* 64. DOI : 10.4000/asp.3825

REUSS-IANNI, Elizabeth. 1983. *The Two Cultures of Policing: Street Cops and Management Cops*. New Brunswick, NJ : Transaction Books.

RICHARD, Isabelle. 2006. « L'évolution de l'emploi de *shall*, de *must* et du présent simple dans le discours juridique normatif dans le cadre du *Plain Language Movement* ». *ASp [En ligne]* 49-50. DOI : 10.4000/asp.742

RICHARDSON, Adam. 2018. « PC for Writers, Wording for Warrants, Chain of Evidence for Murder Weapons - 004 ». Podcast publié le 17 août 2018. Consulté le 10 mars 2020. URL :

<<https://www.writersdetective.com/pc-for-writers-wording-for-warrants-chain-of-evidence-for-murder-weapons-004/>>.

RICHTERICH, René & Jean-Louis CHANCEREL. 1977. *Identifying the Needs of Adults Learning a Foreign Language*. Oxford : Pergamon.

RIOUFREY, Thibaut. 2016. « La transcription d'entretiens en sciences sociales : Enjeux, conseils et manières de faire ». Consulté le 20 août 2020. URL : <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01339474/>>.

ROBERTS, Karl. 2012. « Police Interviewing of Criminal Suspects: A Historical Perspective ». *Internet Journal of Criminology*, 1-17.

ROCHE, Sebastian. 2017. « Trois concepts clés pour analyser la relation police-population : confiance, légitimité et justice procédurale ». *Cahiers de la sécurité et de la justice* 40, 103-111.

ROCK, Frances. 2001. « The Genesis of a Witness Statement ». *The International Journal of Speech, Language and the Law* 8/2, 44-72.

_____. 2007. *Communicating Rights: The Language of Arrest and Detention*. Basingstoke, R.-U. : Macmillan.

_____. 2012. « The Caution in England and Wales ». In TIERSMA, Peter M. & Lawrence M. SOLAN (dir.), *The Oxford Handbook of Language and Law*. Oxford : Oxford University Press, 312-325.

_____. 2016. « 'Comes With the Territory': Expert-Novice and Insider-Outsider Identities in Police Interviews ». In PREECE, Siân (dir.), *The Routledge Handbook of Language and Identity*. Londres : Routledge, 413-427.

_____. 2017. « Recruiting Frontstage Entextualisation: Drafting, Artefactuality and Written-ness as Resources in Police-Witness Interviews ». *Text and Talk* 37/4, 3-38.

_____. 2018. « 'Apparently the Chap is a Bit of a Rogue': Upgrading Risk in Non-Emergency Telephone Calls to the Police ». *Journal of Applied Linguistics and Professional Practice* 13/1-3, 4-37.

ROGERS, Katie. 2015. « Form for Drug Dealers to Snitch on Competitors Results in an Arrest ». *The New York Times* 6 août. Consulté le 30 décembre 2019. URL : <https://www.nytimes.com/2015/08/07/us/form-for-drug-dealers-to-snitch-on-competitors-results-in-an-arrest.html?_r=0>.

ROGERS, Nicholas. 1992. « Confronting the crime wave: The debate over social reform and regulation, 1749-1753 ». In DAVISON, Lee, Tim HITCHCOCK, Tim KEIM & Robert B. SHOEMAKER (dir.), *Stilling the Grumbling Hive: The Response to Social and Economic Problems in England, 1689-1750*. Londres : Sutton Publishing, 76-81.

ROULET, Eddy. n.d. « Glossaire français de terminologie linguistique. Analyse modulaire du discours : définitions, terminologie, explications ». Consulté le 21 janvier 2021. URL : <<https://feglossary.sil.org/sites/feglossary/files/amdfr.pdf?language=fr>>.

ROWE, Alison & Cheryl REGEHR. 2010. « Whatever Gets You Through Today: An Examination of Cynical Humour Among Emergency Service Professionals ». *Journal of Loss and Trauma* 15, 448-464.

SABER, Anthony. 2004. « Applications de la FASP dans une grande école militaire ». In PETIT, Michel & Shaeda ISANI (dir.), *Aspects de la fiction à substrat professionnel*. Collection Travaux 20.25. Bordeaux : Université Bordeaux 2, 39-51.

_____. 2006. « Tradition, mémoire et préconstruit chez les militaires américains ». *ASp [En ligne]* 49-50. DOI : 10.4000/asp.642

_____. 2010. « Le substrat culturel spécialisé dans les romans maritimes d'Alexander Kent ». *ILCEA [En ligne]* 12. DOI : 10.4000/ilcea.572

_____. 2013. « Éditorial ». *ASp [En ligne]* 64. DOI : 10.4000/asp.3791

_____. 2016. « Éditorial : Immanuel Kant and ESP's New Frontier ». *ASp [En ligne]* 69. DOI : 10.4000/asp.4823

_____. 2018. « Éditorial : Le passé avant toute chose ». *ASp [En ligne]* 74. DOI : 10.4000/asp.5234

SAES (SOCIÉTÉ DES ANGLICISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR). 2011. « Évolution et enjeux des formations et de la recherche dans le secteur LANSAD ». Consulté le 15 octobre 2021. URL : <<https://saesfrance.org/formation/commission-formations-saes/>>.

_____. 2012. « Livre blanc de la SAES – Anglais de spécialité ». Consulté le 15 octobre 2021. URL : <<https://docplayer.fr/4235849-Anglais-de-specialite.html>>.

SANCHEZ, Jean-Lucien. 2012. « Alphonse Bertillon et la méthode anthropométrique ». *Sens-Dessous* 10, 64-74.

SALOMON, Jean-Claude. 1998. *Lexique des termes de police (anglais-français/français-anglais)*. Paris : Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.

SALOTTOLO, A. Lawrence. 1962. *Modern Police Service Encyclopedia: An Up-To-Date, Technical Encyclopedic Handbook, Defining and Describing More Than 2,000 Separate Terms and Subjects From A to Z*. New York : Arco Publishing Company.

SARRE, Cédric. 2017. « La didactique des langues de spécialité : un champ disciplinaire singulier ? ». *Les Langues Modernes* 3, 53-64.

SARRE, Cédric & Shona WHYTE. 2016. « Research in ESP teaching and learning in French higher education: developing the construct of ESP didactics ». *ASp [En ligne]* 69, 139-164. DOI : 10.4000/asp.4834

SAUSSURE (DE), Ferdinand. 1931. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.

SCHIVELBUSCH, Wolfgang. 1987. « The Policing of Street Lighting ». *Yale French Studies* 73, 61-74.

SCHLEMMINGER, Gérald. 1995. « L'enseignement des langues au défi de la transposition didactique ». *Spirale – Revue de recherche en éducation* 16, 147-168.

SCHWAB, Wallace. 1984. « Les anglicismes dans le droit positif québécois ». *Dossiers du Conseil de la langue française du Québec* 21. Consulté le 13 juin 2020. URL : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_iggcplusplus_pi4%5bfile%5d=publications/pubbl119/b119ch1.html#1.4.2>.

SEARLE, John R. 1983. *Intentionality: An Essay in the Philosophy of the Mind*. Cambridge : Cambridge University Press.

_____. 1995. *The Construction of Social Reality*. Londres : Penguin.

_____. 2004. *Mind: A Brief Introduction*. Oxford : Oxford University Press.

SENDUR, Agnieszka M. 2017. « Language Needs Analysis as the First Step in Designing an LSP Test for Police Officers ». *Actes du 10^e Congrès international ICT for Language Learning*, Florence (Italie), 9 et 10 novembre 2017, 284-287.

SERON, Vincent. 2003. « Aperçu comparatif de la structure organisationnelle de la police au regard des exemples allemand, français, belge et nord-américain ». *Fédéralisme Régionalisme [En ligne]* 4. Consulté le 9 janvier 2019. URL : <<https://popups.uliege.be:443/1374-3864/index.php?id=218>>.

SHELLEY, Tara O'Connor, Melissa MORABITO & Jennifer TOBIN. 2011. « Gendered Institutions and Gender Roles: Understanding the Experiences of Women in Policing ». *Criminal Justice Studies: A Critical Journal of Crime, Law and Society* 24/4, 351-367.

SHEPTYCKI, James. 2016 [2011]. *Transnational Crime and Policing: Selected Essays*. New York : Routledge.

SHOHEL, M. Mahruf C., Gias UDDIN Julian PARKER-MCLEOD & Daniel SILVERSTONE. 2020. « Police Education in the United Kingdom: Challenges and Future Directions ». In NUGMANOVA, Maigul, Heimo MIKKOLA, Valentina KOMLEVA & Alexander ROZANOV (dir.), *Education, Human Rights and Peace in Sustainable Development*. DOI : 10.5772/intechopen.73483. Consulté le 3 février 2022. URL : <<https://www.intechopen.com/chapters/72435>>.

SHORSTEIN, LASNETSKI & GIHON (cabinet d'avocats). n.d. « Arrests - Arrest Warrants, Arrests Based on Probable Cause, & Notices to Appear ». Consulté le 11 juillet 2021. URL : <<https://www.slgattorneysflorida.com/arrest.html>>.

SINCLAIR, John. 2005. « Corpus and Text – Basic Principles ». In WYNNE, Martin (dir.), *Developing Linguistic Corpora: A Guide to Good Practice*. Oxford : Oxbow Books, 1-16.

SLIEDRECHT, Keun Young, Fleur VAN DER HOUWEN & Marca SCHASFOORT. 2016. « Challenging Formulations in Police Interrogations and Job Interviews: A Comparative Study ». *Journal of Pragmatics* 105, 114-129.

SMITH, Noel « Razor ». 2015. « The Criminal's Alphabet ». *The Guardian* 15 août. Consulté le 11 février 2020. URL : <<https://www.theguardian.com/books/2015/aug/15/criminal-alphabet-guide-to-prison-slang>>.

SOANES, Catherine & Angus STEVENSON. 2009. *Concise Oxford English Dictionary*, 11^e édition. Oxford : Oxford University Press.

SOUTH AUSTRALIA POLICE NEWS. 2021. « Exciting New Dog Operations Initiative ». Consulté le 3 avril 2021. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=jAEuvmnWE_Y&t=1s>.

SOUTH CAROLINA LAW ENFORCEMENT ETV TRAINING PROGRAM. 1976a. « Probable Cause for Arrest: Part I ». Consulté le 21 novembre 2020. URL : <<https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/17400NCJRS.pdf>>.

_____. 1976b. « Probable Cause for Arrest: Part II ». Consulté le 21 novembre 2020. URL : <<https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/17401NCJRS.pdf>>.

SOUTHALL, Ashley. 2020. « Top Female Chief Quits, Accusing N.Y.P.D. of Widespread Gender Bias ». *The New York Times* 11 août. Consulté le 28 août 2022. URL : <<https://www.nytimes.com/2020/08/11/nyregion/nypd-women-discrimination.html>>.

STARK, Jessica. 2018. « Les manuels diplomatiques, vecteurs de spécialisation de l'anglais de la diplomatie (1603-1917) ». *Textes & Contextes [En ligne]* 13/2. Consulté le 22 avril 2020. URL : <<https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=2230>>.

_____. 2020. « A Contribution to the Characterisation of English for Diplomacy: Language, Discourse and Culture in the British Foreign and Commonwealth Office and the U.S. Department of State ». Thèse de doctorat en études anglophones, Aix-Marseille Université.

STARR, Michael. 2019. « Meet the LAPD cop who inspired ABC's 'The Rookie' ». *New York Post* 23 décembre. Consulté le 2 février 2020. URL : <<https://nypost.com/2019/12/23/meet-the-lapd-cop-who-inspired-abcs-the-rookie/>>.

STERING, Robert. 2005. *Police Officer's Handbook: An Introductory Guide*. Sudbury, MA : Jones and Bartlett.

STOERR, Michelle. 2011. « Introducing Forensic Science FASP: Towards a Characterization of the Substrat Scientifique ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 30/2. DOI : 10.4000/apliut.832

STOKOE, Elizabeth & Derek EDWARDS. 2008. « 'Did You Have the Permission to Smash Your Neighbour's Door?' Silly Questions and their Answers in Police-Suspect Interrogations ». *Discourse Studies* 10/1, 89-111.

SWALES, John M. 2005 [1990]. *Genre Analysis: English in Academic and Research Settings*. Cambridge : Cambridge University Press.

_____. 2016. « Reflections on the Concept of Discourse Community ». *ASP [En ligne]* 69. DOI : 10.4000/asp.4774

SWEETS, John F. 1989. « La police et la population dans la France de Vichy : Une étude de cas conforme et fidèle ». *Guerres mondiales et conflits contemporains* 155, 63-73.

TAMPA BAY TIMES. « Video Surveillance of Michael Drejka's Fatal Shot to Markeis McGlockton ». Consulté le 7 juin 2020. URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=N6eZCh4iP6U>>.

TARDIEU, Claire. 2014. *Notions-clés pour la didactique de l'anglais*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

TARDY, Christine M. 2011. « Genre Analysis ». In HYLAND Ken & Brian PALTRIDGE (dir.), *The Bloomsbury Companion to Discourse Analysis*. Londres : Bloomsbury Publishing, 54-68.

TARONE, Elaine & George YULE. 1989. *Focus on the language learner*. Oxford : Oxford University Press.

TASLITZ, Andrew E. 2010. « What is Probable Cause, and Why Should We Care?: The Costs, Benefits and Meaning of Individualized Suspicion ». *Law and Contemporary Problems* 73/3, 145-210.

TAYLOR, Harry. 2021. « UK Police Urged to End Sexist 'Canteen Culture' to Win Back Public Trust ». *The Guardian* 31 octobre. Consulté le 28 août 2022. URL : <<https://www.theguardian.com/uk-news/2021/oct/31/uk-police-sexist-canteen-culture>>.

TENA CALVO, José Ángel. 2002. *Diccionario de expresiones y términos de interés policial y criminalístico : inglés-español, español-inglés*. Madrid : Tecnos.

TERMIUM. n.d. « Police [8 fiches] ». Consulté le 3 décembre 2020. URL : <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&srchtxt=police&i=1&index=alt&codom2nd_wet=1#resultrecs>.

TERRE, François. 2015. « L'ordre public entre deux siècles ». *Archives de philosophie du droit* 58, 189-198.

TERRIER, Linda. 2016. « Éditorial ». *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 35/1. DOI : 10.4000/apliut.5467

TERRIER, Linda & Cristelle MAURY. 2015. « De la gestion des masses à une offre de formation individualisée en anglais-LANSAD : tensions et structuration ». *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 34/1. DOI : 10.4000/apliut.5029

THE PROSECUTION TEAM. 2011. « Manual of Guidance for the Preparation, Processing and Submission of Prosecution Files ». Consulté le 13 février 2020. URL : <<http://library.college.police.uk/docs/appref/MoG-final-2011-july.pdf>>.

THE SMOKING GUN. 2020. « About The Smoking Gun ». Consulté le 3 juin 2020. URL : <<http://www.thesmokinggun.com/about>>.

THOIRON, Philippe & Henri BEJOINT. 2010. « La terminologie, une question de termes ? ». *Meta* 55/1. DOI : 10.7202/039605ar

THOMAS, Guillaume. 2015. « Les commentaires sportifs télévisés en anglais : caractérisation d'un genre de discours spécialisé ». Thèse de doctorat en linguistique anglaise, Université Lumière Lyon 2.

TOPPING, Alexandra. 2022. « Police Must Call Out Sexism in Force, Says Chief Taking on Violence Against Women ». *The Guardian* 7 mars. Consulté le 28 août 2022. URL : <<https://www.theguardian.com/uk-news/2022/mar/07/policing-attracts-men-who-want-to-coerce-vulnerable-people-says-female-police-chief>>.

TORREGROSA, Gabriela & Sonsoles SANCHEZ-REYES. 2015a. « Target situation as a key element for ESP (Law Enforcement) syllabus design ». *Procedia – Social and Behavioral Sciences* 173, 143-148.

_____. 2015b. « Raising metaphor awareness in English for law enforcement ». *Procedia – Social and Behavioral Sciences* 212, 304-308.

_____. 2018. « The Police Report as a Genre in an ESP (English for Law Enforcement) Curriculum ». *Actes du 35^e Congrès international de l'Asociación Española de Lingüística Aplicada*, 113-121.

TRACY, Karen & Donald L. ANDERSON. 1999. « Relational Positioning Strategies in Police Calls: A Dilemma ». *Discourse Studies* 1/2, 201-225.

TRACY, Sarah J. & Karen TRACY. 1998a. « Emotion Labor at 911: A Case Study and Theoretical Critique ». *Journal of Applied Communication Research* 26/4, 390-411.

_____. 1998b. « Rudeness at 911: Reconceptualizing Face and Face Attack ». *Human Communication Research* 25/2, 225-251.

TRAJKOVSKA, Vesna. 2012. « Integrating Specialized Vocabulary in Materials for Teaching English in the Area of Security ». *Actes du Congrès Security and EuroAtlantic Perspectives of the Balkans: Police Science and Police Profession*, Ohrid (Macédoine), 25 et 26 mai 2012, 253-266.

_____. 2015. « Designing Course Materials for Teaching Forensic Vocabulary to Students of English for Law Enforcement ». *Actes du Congrès Od teorije do prakse u jeziku struke (De la théorie à la pratique en langue de spécialité)*, Zagreb (Croatie), 20 et 21 février 2015, 167-176.

TREPS, Marie. 2017. *Maudits mots : La fabrique des insultes racistes*. Paris : TohuBohu Éditions.

TRESOR DE LANGUE FRANÇAISE INFORMATISE. « Terminologie ». Consulté le 28 décembre 2019. URL : <<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3041586450;>>.

TROUILLON, Jean-Louis. 2010a. « Chapitre 1 : Introduction à la notion d'anglais de spécialité ». In *Approches de l'anglais de spécialité [En ligne]*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan. Consulté le 30 mars 2020. URL : <<https://books.openedition.org/pupvd/1421>>.

_____. 2010b. « Chapitre 2 : La genèse d'un anglais de spécialité : L'exemple de l'anglais du droit ». In *Approches de l'anglais de spécialité [En ligne]*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan. Consulté le 30 mars 2020. URL : <<https://books.openedition.org/pupvd/1422>>.

_____. 2010c. « Chapitre 4 : Langue de spécialité et culture de spécialité : L'exemple de l'anglais des forces armées ». In *Approches de l'anglais de spécialité [En ligne]*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan. Consulté le 30 mars 2020. URL : <<https://books.openedition.org/pupvd/1424>>.

_____. 2010d. « Chapitre 7 : Enseigner l'anglais de spécialité ». In *Approches de l'anglais de spécialité [En ligne]*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan. Consulté le 31 mars 2020. URL : <<https://books.openedition.org/pupvd/1427>>.

TÜRK, Alex. 1998. « Quand les policiers succèdent aux diplomates ». Rapport d'information présenté à la commission des Lois du Sénat le 25 juin [En ligne]. Consulté le 1^{er} avril 2020. URL : <https://www.senat.fr/rap/r97-523/r97-523_mono.html>.

TUTCHELL, Eva & John EDMONDS. 2015. *Man-Made: Why so Few Women Are in Positions of Power*. Burlington, VT : Gower.

TZITZIS, Stamatios, Guillaume BERNARD & Denise JOLIVET. 2011. *Dictionnaire de la police et de la justice*. Paris : Presses universitaires de France.

UK COP HUMOUR. n.d. « About Us », Facebook. Consulté le 23 mai 2021. URL : <https://www.facebook.com/UKCopHumour/about/?ref=page_internal>.

ULUM, Ömer Gökhan. 2017. « ESP Needs Analysis of Public Order Police Officers ». *International Online Journal of Education and Teaching* 4/1, 19-30.

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE. n.d. « Law Enforcement Assistance Act of 1965: Hearings Before a Subcommittee of the Senate Committee on the Judiciary, 89th Congress, 1st Session, 1965 ». Consulté le 2 mars 2022. URL : <<https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/law-enforcement-assistance-act-1965-hearings-subcommittee-senate>>.

UVILLER, H. Richard. 1988. *Tempered Zeal: A Columbia Law Professor's Year on the Streets with the New York City Police*. Chicago, IL : Contemporary Books.

VAN CHARLDORP, Tessa C. 2011. « The Coordination of Talk and Typing in Police Interrogations ». *Crossroads of Language, Interaction and Culture* 8, 61-92.

_____. 2014. « 'What Happened?' From Talk to Text in Police Interrogations ». *Language & Communication* 36, 7-24.

VAN COOPS, Nathan & Patrick J. O'DONNELL. 2019. « This is the Law! Sgt. Patrick O'Donnell Discusses the Crimes Authors Commit Writing Police Scenes ». Podcast publié le 14 juin 2019. Consulté le 19 mars 2020. URL : <<https://nathanvancoops.podbean.com/e/this-is-the-law-sgt-patrick-odonnells-discusses-the-crimes-authors-commit-writing-police-scenes/>>.

VAN DER YEUGHT, Michel. 2004. « Le substrat professionnel dans *Wall Street*, le film d'Oliver Stone ». *ASp [En ligne]* 45-46. DOI : 10.4000/asp.848

_____. 2009. « Structurer l'anglais de la bourse : une approche des langues de spécialité par la spécialité ». Mémoire de synthèse d'Habilitation à diriger des recherches, Université Victor Segalen Bordeaux 2.

_____. 2010. « Éditorial ». *ASp [En ligne]* 57. DOI : 10.4000/asp.93

_____. 2012. *L'anglais de la bourse et de la finance : description et recherche*. Paris : Ophrys.

_____. 2014. « Développer les langues de spécialité dans le secteur LANSAD – Scénarios possibles et parcours recommandé pour contribuer à la professionnalisation des formations ». *Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 34/1. DOI : 10.4000/apliut.4153

_____. 2016a. « A Proposal to Establish Epistemological Foundations for the Study of Specialised Languages ». *ASp* 69, 41-63.

_____. 2016b. « Protocole de description des langues de spécialité ». *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 35/1. DOI : 10.4000/apliut.5549

_____. 2017. « L'étude de cas en anglais financier et ses fondements théoriques ». *Les Langues Modernes*, Association des professeurs de langues vivantes (APLV), 1-8. Consulté le 8 février 2018. URL : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01632980>>.

_____. 2018a. « FASP, the FASPian Paradox and Specialised Encyclopaedias: Highlighting FASP Relevance in Learning/Teaching Specialised Languages ». *ILCEA [En ligne]* 31. DOI : 10.4000/ilcea.4684

_____. 2018b. « Studying the Diachronic Dimension of Specialised Languages Through an Intentional Approach to their Social Ontology ». *Textes & Contextes [En ligne]* 13/2. Consulté le 3 juillet 2019. URL : <<https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=2329>>.

_____. 2019. « Une épistémologie et une théorie des langues de spécialité au service de solutions pour le secteur LANSAD ». In CHAPLIER, Claire & Anne-Marie O'CONNELL (dir.), *Épistémologie à usage didactique : Langues de spécialité (secteur LANSAD)*. Paris : L'Harmattan, 53-95.

_____. 2022. « Le lecteur de FASP jouit-il d'une intentionnalité spécialisée par procuration ? Une approche intentionnelle de la fiction à substrat professionnel ». *ILCEA [En ligne]* 47. DOI : 10.4000/ilcea.14973

_____. à paraître. « The Intentional Approach to the Theorization of Specialized Languages: An Introduction ». In LE COR, Gwen & Margaux COUTHERUT (dir.), *Diversité et spécificité des ancrages théoriques en anglais de spécialité*. Berne : Peter Lang.

VAN KOPPEN, Peter J. 2012. « Deception Detection in Police Interrogations: Closing In On The Context of Criminal Investigations ». *Journal of Applied Research in Memory and Cognition* 1, 124-125.

VERRET, Michel. 1975. *Le temps des études*. Paris : Honoré Champion.

VLAMYNCK, Hervé. 2011. « Le questionnement policier ». *Les Cahiers de la Justice* 4, 57-68.

WADDINGTON, Peter A. J. 1999. « Police (Canteen) Sub-Culture: An Appreciation ». *British Journal of Criminology* 39/2, 287-309.

WAKEFIELD, Alison & Jenny FLEMING. 2009. *The SAGE Dictionary of Policing*. Londres : SAGE.

WALKER, Samuel & Charles M. KATZ. 2018 [2002]. *The Police in America: An Introduction*, 9^e édition. New York : McGraw-Hill Education.

WALTON, Douglas. 2003. « The Interrogation as a Type of Dialogue ». *Journal of Pragmatics* 35, 1771-1802.

WARD, David. 1999. « Police Force Goes to War on Racism ». *The Guardian* 27 août. Consulté le 2 avril 2020. URL : <<https://www.theguardian.com/uk/1999/aug/27/race.world2>>.

WEST, Richard. 1994. « State of the Art Article: Needs Analysis in Language Teaching ». *Language Teaching* 27/1, 1-19.

WESTERA, Nina J. & Mark R. KEBBELL. 2014. « Investigative Interviewing in Suspected Sex Offences ». In BULL, Ray (dir.), *Investigative Interviewing*. New York : Springer, 1-18.

WILENSKY, Harold L. 1964. « The Professionalization of Everyone? ». *American Journal of Sociology* 70/2, 137-158.

WILTSHIRE POLICE. 2019. « Use of Pocket Notebooks (PNB's) and Other Notebooks ». Consulté le 11 février 2020. URL : <https://www.wiltshire.police.uk/media/1603/Pocket-Notebooks-Procedure/pdf/Pocket_Notebooks_Procedure.pdf>.

WOLFF, Catherine. 2006. « Le phénomène d'autodéfense sous le Haut-Empire romain à travers deux inscriptions de Dacie ». In MOULIN, Michel (dir.), *Les régulations sociales dans l'Antiquité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 115-125.

WOZNIAK, Séverine. 2010. « Language Needs Analysis from a Perspective of International Professional Mobility: The Case of French Mountain Guides ». *English for Specific Purposes* 29, 243-252.

_____. 2011. « Contribution à la caractérisation de l'anglais de l'alpinisme, par l'étude du domaine spécialisé des guides de haute montagne états-unis ». Thèse de doctorat en études anglophones, Université Bordeaux 2.

_____. 2015. « Étude des domaines spécialisés et de leurs discours en diachronie : le cas des genres spécialisés de la littérature d'alpinisme aux États-Unis ». *ASp [En ligne]* 67. DOI : 10.4000/asp.4659

_____. 2019. *Approche ethnographique des langues spécialisées professionnelles*. Berne : Peter Lang.

WOZNIAK, Séverine & Philippe MILLOT. 2016. « La langue de spécialité en dispute. Quel objet de connaissance pour le secteur Lansad ? ». *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité – Cahiers de l'APLIUT [En ligne]* 35/1. DOI : 10.4000/apliut.5496

WRIGHT, Rebecca, Martine B. POWELL & Damien RIDGE. 2006. « Child Abuse Investigation: An In-Depth Analysis of How Police Officers Perceive and Cope with Daily Work Challenges ». *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management* 29/3, 498-512.

Filmographie et séries télévisées

Bones. 2005-2017. Créateur : Hart Hanson. Chaîne originale de diffusion : Fox. Principaux acteurs : Emily Deschanel, David Boreanaz, Michaela Conlin, Thomas Joseph Thyne, Eric Millegan.

Brooklyn Nine-Nine. 2013-2021. Créateurs : Dan Goor et Michael Schur. Chaîne originale de diffusion : Fox puis NBC. Acteurs principaux : Andy Samberg, Stephanie Beatriz, Terry Crews, Melissa Fumero, Joe Lo Truglio, Chelsea Peretti, Andre Braugher.

Castle. 2009-2016. Créateur : Andrew W. Marlowe. Chaîne originale de diffusion : ABC. Acteurs principaux : Nathan Fillion, Stana Katic, Ruben Santiago-Hudson, Molly Quinn, Jon Huertas, Seamus Dever.

Chicago P.D. 2014-aujourd'hui. Créateurs : Dick Wolf et Matt Olmstead. Chaîne originale de diffusion : NBC. Acteurs principaux : Jason Beghe, Jon Seda, Sophia Bush, Jesse Lee Soffer, Patrick Flueger, Marina Squerciati, LaRoyce Hawkins.

CSI: Crime Scene Investigation (Les Experts). 2000-2015. Créateur : Anthony E. Zuiker. Chaîne originale de diffusion : CBS. Acteurs principaux : William Petersen, Marg Helgenberger, Ted Danson, Elisabeth Shue, George Eads.

Dirty Harry. 1971. Réalisateur : Don Siegel. Production : Warner Bros. Pictures. Acteurs principaux : Clint Eastwood, Harry Guardino, Reni Santoni, Andrew Robinson.

Heat. 1995. Réalisateur : Michael Mann. Production : Warner Bros. Acteurs principaux : Robert De Niro, Al Pacino, Val Kilmer et Tom Sizemore.

Hot Fuzz. 2006. Réalisateur : Edgar Wright. Production : StudioCanal, Universal Pictures, Rogue Pictures. Acteurs principaux : Simon Pegg, Nick Frost, Jim Broadbent, Timothy Dalton.

L.A. Confidential. 1997. Réalisateur : Curtis Hanson. Production : Warner Bros. Acteurs principaux : Kevin Spacey, Russell Crowe, Guy Pearce, James Cromwell, David Strathairn, Kim Basinger, Danny De Vito.

Law & Order (New York, Police judiciaire). 1990-2010. Créateur : Dick Wolf. Chaîne originale de production : NBC. Acteurs principaux : Sam Waterston, Sharon Epatha, Jerry Orbach, Chris Noth.

Line of Duty. 2012-aujourd'hui. Créateur : Jed Mercurio. Chaîne originale de diffusion : BBC Two puis BBC One. Principaux acteurs : Martin Compston, Vicky McClure, Adrian Dunbar, Kelly Macdonald.

Mindhunter. 2017-2019. Créateur : Joe Penhall. Chaîne originale de diffusion : Netflix. Principaux acteurs : Holt McCallany, Jonathan Groff, Anna Torv.

NCIS : Enquêtes spéciales. 2003-aujourd'hui. Créateurs : Donald P. Bellisario & Don McGill. Chaîne originale de diffusion : CBS. Acteurs principaux : Mark Harmon, David McCallum, Michael Weatherly, Cote de Pablo, Sean Murray, Pauley Perrette.

Serpico. 1973. Réalisateur : Sidney Lumet. Production : Columbia Pictures. Principaux acteurs : Al Pacino, Tony Roberts, John Randolph.

Seven. 1995. Réalisateur : David Fincher. Production : New Line Cinema. Principaux acteurs : Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Kevin Spacey.

The Departed (Les Infiltrés). 2006. Réalisateur : Martin Scorsese. Production : Warner Bros. Principaux acteurs : Leonardo DiCaprio, Matt Damon, Jack Nicholson, Mark Wahlberg.

The Rookie. 2018-aujourd'hui. Créateur : Alexi Hawley. Chaîne originale de diffusion : ABC. Principaux acteurs : Nathan Fillion, Eric Winter, Alyssa Diaz, Titus Odell Makin Jr., Melissa O'Neil, Richard T. Jones, Afton Williamson, Mercedes Masohn.

Usual Suspects. 1995. Réalisateur : Bryan Singer. Production : Gramercy Pictures. Principaux acteurs : Gabriel Byrne, Kevin Spacey, Stephen Baldwin, Benicio del Toro, Kevin Pollak.

Index des auteurs

A

Arborio, A.-M., 409, 436-438

B

Baldwin, J., 85
Banks, D., 144
Bayley, D., 6, 108, 153
Beacco, J.-C., 173, 221, 396, 400
Beaud, S., 157, 162-163, 408-412, 437-439
Bhatia, V., 39-40, 121-122, 179-180, 311-312, 398-399
Bittner, E., 6, 86, 108, 153
Blanchet, A., 162-163, 430-432
Braud, V., 423-424, 427, 440, 447, 530
Brodeur, J.-P., 40, 75, 77-78, 85-87, 99-101, 156, 329-330
Bull, R., 40, 130, 183

C

Carnet, D., 143
Cassan, D., 105, 345, 434
Chapon, S., 251-252, 258-259, 300-301
Charaudeau, P., 24-25, 120-123, 136-137
Charpy, J.-P., 141-144, 194-195, 249, 261
Charret-Del Bove, M., 190-192
Chersan, I., 6, 46-47, 58
Chevallard, Y., 17-18, 22-23, 395-397, 536
Coulthard, M., 183-184

D

Daly, M., 156, 373-374, 378-379
Davies, A., 86-87, 332, 370
De Maillard, C., 109-110, 250
Denis, V., 74-75, 266
Deyrich, M.-C., 21, 398
Domenec, F., 156, 411
Dressen-Hammouda, D., 125
Dudley-Evans, T., 2-3, 19, 404

E

Eco, U., 20, 257, 400
Edwards, D., 210-212
Emsley, C., 80, 311

Engel, R., 70-71, 75-80, 90-103, 334, 374, 377

F

Fleming, J., 45, 67, 142

G

Gaillard, M., 124, 165-166, 407, 411, 428-429
Garner, M., 175-176, 199-200
Gishbaugher, J., 422-425
Gledhill, C., 27, 132, 421
Gotman, A., 162-163, 430-432

H

Haworth, K., 85, 201-203
Hofstede, G., 124, 151, 323
Hoover, J. E., 34, 97
Houssaye, J., 389-390
Humbley, J., 140-142
Hutchinson, T., 2-3, 19, 424
Hyland, K., 151, 199-200, 236

I

Inbau, F., 202
Ingleton, R., 501
Isani, S., 155-156, 248-261, 323-332

J

Jobard, F., 109-110
Johnson, E., 5, 175-176, 199-200, 272-273, 305-307

K

Kassin, S., 100-101
Kübler, N., 27, 132, 421

L

Labetoulle, A., 422, 520
Le Cor, G., 254-256
Lecerle, J.-J., 257, 400
Leo, R., 92, 97-101, 212, 303, 438
Lerat, P., 14, 284-287, 291-292

Locard, E., 18-19
Lyu, E., 354-355, 543

M

Macpherson of Cluny, W., 377-379
Manning, P., 60, 67, 330
Maingueneau, D., 24, 121
Moirand, S., 24, 155, 173, 221, 396, 400
Mémet, M., 2, 390-391
Michon, H., 280-281, 309
Millet, M., 271-272, 453
Millot, P., 447-448, 469-470, 532
Milne, R., 40, 130, 183
Monjardet, D., 40, 75, 77-78, 85-87, 99-101, 156, 329-330
Mosallem, E. A., 440, 448

N

Nesi, H., 133
Newburn, T., 83, 141-142, 145-148
Neyroud, P., 83, 141-142, 146-148

O

O'Donnell, P., 107-108, 176, 187, 269, 338, 348-349, 353-358, 373
Ofshe, R., 212

P

Paltridge, B., 3, 200
P. C. Copperfield, 195, 354
Petit, M., 1, 26-29, 63, 104, 111, 140, 248-250
Peynaud, C., 156, 278-280
Philbin, T., 275, 303, 307, 363
Popper, K., 17-19, 63, 205, 393, 396
Poteet, A., 270, 294-297, 304-308, 347, 372-375
Poteet, L., 270, 294-297, 304-308, 372-375
Puren, C., 543

R

Read, J., 205-207, 360
Reiner, R., 61, 77-88, 196, 323, 336-337, 350-351

Resche, C., 14, 25-26, 124, 280, 500
Rioufreyt, T., 166
Rock, F., 5, 178-184, 302-305

S

Saber, A., 20, 38, 370-372
Salomon, J.-C., 273-274
Sánchez-Reyes, S., 180-181, 448
Sarré, C., 2, 16, 389-394, 401-402, 406
Searle, J., 30, 37
Seron, V., 55, 115-116
St John, M. J., 2-3, 19, 404
Starfield, S., 3, 200
Stark, J., 69, 187-188, 328
Stokoe, E., 210-212
Swales, J., 36, 121-122, 203-208, 225

T

Terrier, L., 396, 405-406
Thomas, R., 86-87, 332, 370
Torregrosa, G., 180-181, 448
Tréguer-Felten, G., 24, 155
Tremblay, H., 280-281, 309
Trouillon, J.-L., 13-14, 303-304, 312-315, 366-367, 402-404
Türk, A., 451, 454, 470-471

V

Van der Yeught, M., 17, 20-22, 30-39, 63-64, 144-145, 194-195, 256-257, 298, 393-394, 404-406

W

Waddington, P., 323, 329, 336, 358, 364-365
Wakefield, A., 45, 67, 142
Waters, A., 2-3, 19, 424
Weber, F., 157, 162-163, 408-412, 437-439
Whyte, S., 2, 389-394, 401-402, 406
Wilensky, H., 72-73
Wozniak, S., 25-26, 120, 155-156, 409-412, 428-433, 440-442

Index des notions

A

Analyse des besoins

Au sein de la PAF du Pas-de-Calais, 489-511

Questionnaire, 439-445

Théorie et méthodologie, 398-400, 417, 420-429

Anglais de spécialité (ASP), 1-3, 15-16, 27-28, 390-392

Approches, 26-27, 120

Approche culturelle, 124-125, 151-154

Approche discursive, 120-122, 125-138

Approche lexicale, 122-124, 139-150

Auditions de police

Auditions de mis en cause, 85, 131-132, 179, 204-214

Auditions de témoins/victimes, 126, 179

En présence de traducteurs/interprètes, 462-463, 476-479

C

Cadre didactique contraint, 397-400, 405-406, 427

Civilisation, 1, 6, 27, 130

Valeur civilisationnelle d'une LSP, 25-26, 39, 297-298

Clermont-Ferrand (Centre national de formation de), 418-419, 427, 520-529

Corpus (linguistique de), 132-138, 225-247

Culture

Culture policière, 152-154, 323-380

Culture spécialisée, 124-125, 151-152, 165

D

Diachronie, 143-144, 265-278

Dictionnaire, 140-149, 194-195, 265-275

Dictionnarisation, 144-149, 265-279

Discours spécialisé

Analyse du discours, 120-122, 173-274

Communauté de discours/discursive, 122, 203-204, 308, 383

Genre de discours/discursif, 120-122, 132, 203-208

Imbrication des discours de l'ADP, 197-201

Productions discursives de l'ADP (panorama), 173-175

Domaine spécialisé, 14, 28-29, 62-64

E

Encyclopédie

Caractère/Perspective encyclopédique, 142, 194, 266-267

Encyclopédie spécialisée/Savoir encyclopédique, 20-23, 151-152, 256-257, 405

Ouvrage encyclopédique, 141-142, 267-268

Enseignement-apprentissage

De l'ADP, 392-393

Des LSP, 20-23, 398-400

En secteur LANSAD, 401-406

Enseignement de l'ADP en France

Contextes circonstanciels, 537-542

Dispositifs existants, 418, 509-511, 515-529

Préconisations, 530-535

Scénarios pédagogiques, 536-547

Entretiens, 154-157, 160-167, 430-435

Guide d'entretien, 163-165, 431-433

Prise de contact (en contexte américain), 158-160

Prise de contact (en contexte britannique), 157-158

Prise de contact (en contexte français), 409-419

Transcription, 166-167

English for Specific Purposes (ESP), 2-3, 16, 399, 401-402, 420

Éthique, 87-90, 103, 189-190, 339-342

Ethnographie (perspective), 2, 26-27, 155-156, 428

F

Fiction à substrat professionnel (FASP), 248-261, 353, 442

Finalité spécialisée policière/finalités du spécialisé policier, 35-36, 41

Formation (fonction de), 104-108

Forme aspectuelle, 30-31, 179, 281, 331

G

Genre (voir Discours spécialisé)

Glossaire, 141, 268-269, 507-508

Grand public, 4-5, 86, 139, 173-174, 254

H

Humour policier, 356-362, 372

I

Identité professionnelle, 101, 323-336

Intentionnalité

Approche intentionnelle, 30-39, 151-512

Intentionnalité collective spécialisée, 34-38

Intentionnalité individuelle spécialisée, 31-33

Intentionnalité policière, 39-44

L

LANSAD, 21-22, 258, 390-394, 401-406

Lexique spécialisé, 139-150, 265-322

Lingua franca, 271, 447-449

O

Objet de recherche, 6, 13-15, 23-39

Opacité, 296, 302-305

Opération (fonction d'), 109-110

P

PAF du Pas-de-Calais, 415-417, 439-445, 489-511

Pluridisciplinaire (démarche), 120

Polarisation des identités, 362-380

Police

Définition, 62

Kent Police, 157-158, 161

Police nationale, 407-408, 455-489

police privée, 66-67

police studies, 84-85, 100-103

Probable cause affidavit, 130-138, 215-247

Professionnalisation, 44, 72-73

De la police américaine, 90-104

De la police britannique, 73-90

Profil

De l'ADP, 555

D'une VSA, 3

Programme descriptif, 119-120

R

Régulation (fonction de), 111-117

Remédiation
(outils/stratégies/techniques/ressources de),
480-481, 505-508

Rhétorique, 206-207, 227-234, 236, 246

S

Savoir à enseigner, 22-23, 395-401, 536-
542

Savoir savant, 18-23, 120

Séquence policière, 197-201

Spécialisation, 23-32, 44-46, 69-72

Spécialisé, 23-39

T

Terminologie

Approche terminologique, 122-124, 278-281
Organisation conceptuelle de l'ADP, 281-283

Transposition didactique,

Théorie et méthodologie, 22, 395-398
TD en didactique des LSP, 398-406

U

Utilité sociale, 3, 21-22, 394-395

V

Variété spécialisée de l'anglais (VSA), 15,
16-20, 119-120

Liste des figures

Figure 1 : Réseau des chemins d'accès à la langue spécialisée (Resche 1999 : §5)	26
Figure 2 : Évolution des concepts de « <i>policing</i> », « <i>duties</i> » et « <i>crimes and criminals</i> » dans le temps (Chersan 2011 : 416).....	47
Figure 3 : Le <i>National Decision Model</i> en vigueur au Royaume-Uni (College of Policing n.d.)	90
Figure 4 : L'approche pluridimensionnelle du discours selon Bhatia (2017 : 5).....	121
Figure 5 : <i>Code of Ethics</i> du <i>Seattle Police Department</i>	189
Figure 6 : Modélisation du réseau des productions discursives spécialisées au cours de la séquence policière	198
Figure 7 : Première page d'un document consacré exclusivement à l' <i>affidavit of probable cause</i> (PC_AR_BentonCountySO_2019)	222
Figure 8 : <i>Arrest report</i> contenant un <i>probable cause statement</i> (PC_FL_AlachuaCountySO_2018)	223
Figure 9 : Structure prototypique des <i>probable cause affidavits</i> : exemple et découpage de l' <i>affidavit</i> PC_LA_WestMonroePD_2019.....	226
Figure 10 : Point de vue omniscient au sein des <i>probable cause affidavits</i> : l'exemple de PC_AZ_MesaPD_2020.....	227
Figure 11 : Répartition spatiale du syntagme prépositionnel « <i>in reference to [something]</i> » dans les <i>probable cause affidavits</i> (AntConc, fonctionnalité « Concordance plot »)	229
Figure 12 : Exemples de contextes d'emploi de « <i>in reference to [something]</i> » dans les <i>probable cause affidavits</i> (AntConc, fonctionnalité « Concordance »)	230
Figure 13 : Répartition spatiale du verbe de déclaration <i>stated</i> dans les <i>probable cause affidavits</i> (AntConc, fonctionnalité « Concordance plot »)	232
Figure 14 : Exemples de catégorisation de l'infraction dans le périphrase des <i>probable cause affidavits</i>	243
Figure 15 : Exemple de catégorisation de l'infraction dans le corps du texte des <i>probable cause affidavits</i> (PC_FL_BrevardCountySO_2020(1))	244
Figure 16 : Modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier	282
Figure 17 : Le « triangle sémiotique » et les différentes dénominations de ses composants.	284

Figure 18 : Explicitation des relations au sein du triangle sémiotique (Lerat 1989 : 56)	285
Figure 19 : Le triangle sémiotique du terme « <i>murder</i> ».....	285
Figure 20 : Différents exemples de triangles sémiotiques de termes de l'ADP.....	286
Figure 21 : Arborescence des termes désignant des infractions pénales au Royaume-Uni et aux États-Unis	290
Figure 22 : Relations partitives entre les termes relatifs à l'équipement des policiers anglo-saxons	293
Figure 23 : Les principales composantes de la culture professionnelle (Isani 2004a : §23)..	324
Figure 24 : Normes de conduite professionnelle énoncées dans le <i>Code of Ethics</i> britannique (College of Policing 2014 : 4)	340
Figure 25 : <i>Law Enforcement Code of Ethics</i> adopté par l' <i>International Association of Chiefs of Police</i> en 1957.....	341
Figure 26 : Formulaire adressé aux trafiquants de drogue publié sur la page Facebook du <i>Franklin County Sheriff's Office</i> (3 août 2015)	362
Figure 27 : Écusson et pièce de la DEA donnés par P-Am-2(E ; 01.10.2021)	369
Figure 28 : Modélisation du fonctionnement de la situation pédagogique, d'après le triangle de Houssaye (2015 : 11-14)	390
Figure 29 : Modélisation de l'acte didactique multimédia selon Toma (1995 : 160, cité par Terrier 2016 : §10)	396
Figure 30 : La situation d'enseignement/apprentissage en <i>ESP</i> (Sarré & Whyte 2016 : §61)	402
Figure 31 : Répartition spatiale des participants lors de réunions entre les représentants des autorités françaises et britanniques.....	500

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réponses de policiers britanniques et américains à la question « <i>How would you define the central purpose of police work?</i> »	43
Tableau 2 : Recension des principaux travaux portant sur l'étude de divers aspects du discours policier.....	126
Tableau 3 : Illustration du fonctionnement des règles constitutives « X compte pour Y dans C » (<i>Metropolitan Police</i> de Washington D.C. 2013 : 3)	146
Tableau 4 : Exemples d'entrées portant sur diverses thématiques relatives aux forces de l'ordre dans Newburn & Neyroud 2008.....	147
Tableau 5 : Profils des enquêtés en contexte anglo-saxon et précisions sur nos échanges....	161
Tableau 6 : Indicateurs et exemples de questions pour les entretiens avec des policiers britanniques et américains	165
Tableau 7 : Panorama des principales productions discursives en ADP.....	174
Tableau 8 : Marqueurs linguistiques récurrents au sein du premier mouvement rhétorique des <i>probable cause affidavits</i>	228
Tableau 9 : Exemples de FASP policière, en fonction des différents modes d'expression ...	252
Tableau 10 : Exemples de contextes d'emploi de « <i>forensics</i> » et leur traduction dans la série <i>NCIS : Enquêtes spéciales</i>	300
Tableau 11 : Exemples de <i>ten codes</i> utilisés par les policiers de différentes forces américaines lors des transmissions par radio	320
Tableau 12 : Observations <i>in situ</i> et entretiens réalisés les 17 et 18 octobre 2019 au Commissariat de police central de Nantes	414
Tableau 13 : Observations <i>in situ</i> et entretiens réalisés du 28 juin au 2 juillet à la Police aux Frontières du Pas-de-Calais.....	417
Tableau 14 : Indicateurs et exemples de questions pour les entretiens avec des policiers français	432
Tableau 15 : Récapitulatif des épreuves de langue étrangère aux concours d'entrée de la Police nationale	456
Tableau 16 : Erreurs de lexique et de terminologie dans la traduction anglaise du formulaire de notification des droits	486

Tableau 17 : Erreurs de grammaire, syntaxe et stylistique dans la traduction anglaise du formulaire de notification des droits	488
Tableau 18 : Répartition des effectifs lors du test de positionnement évaluant le niveau d'anglais des gardes-frontières de la Police aux Frontières du Pas-de-Calais (2020)	504
Tableau 19 : Indicateurs et exemples de questions pour l'analyse d'un dispositif d'anglais LANSAD situé	521
Tableau 20 : Le recueil de plainte (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)	538
Tableau 21 : Évacuation d'urgence d'une zone territoriale (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)	539
Tableau 22 : Lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine à la PAF du Pas-de-Calais (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser).....	540
Tableau 23 : Mission de protection rapprochée de personnalité (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)	541
Tableau 24 : Extradition d'un mis en cause vers les États-Unis (besoins et encyclopédie spécialisée de l'ADP à mobiliser)	542
Tableau 25 : Le profil spécifique de l'anglais de la police	555

Table des matières

AFFIDAVIT.....	I
LISTE DE PUBLICATIONS ET PARTICIPATION AUX CONFERENCES	III
RESUME.....	V
ABSTRACT.....	VI
REMERCIEMENTS	VII
LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES.....	IX
SOMMAIRE	XI
INTRODUCTION GENERALE	1
De l'intérêt d'une étude portant sur l'anglais de la police	4
Genèse du projet de recherche	8
Problématique et plan de la thèse.....	9
Structuration de la thèse.....	10
PARTIE I.....	11
CADRAGE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE EN TANT QUE LANGUE DE SPECIALITE	11
CHAPITRE 1 : CADRAGE THEORIQUE POUR L'ETUDE D'UNE VARIETE SPECIALISEE DE L'ANGLAIS, L'ANGLAIS DE LA POLICE	13
<i>1.1. Fondements épistémologiques de l'étude des langues de spécialité</i>	<i>13</i>
1.1.1. Quelques précisions terminologiques.....	13
1.1.2. Les VSA comme objet d'étude en soi.....	16
1.1.3. Les travaux de caractérisation des VSA au service de l'enseignement des LSP	20
<i>1.2. Le spécialisé comme objet de recherche</i>	<i>23</i>
1.2.1. De l'importance de l'extralinguistique pour fonder la spécialisation	23
1.2.2. Vers une primauté du spécialisé.....	27
1.2.3. L'approche intentionnelle des VSA	30
1.2.3.1. L'intentionnalité spécialisée et le processus de spécialisation.....	30
1.2.3.2. De l'intentionnalité spécialisée individuelle à l'intentionnalité spécialisée collective	33
1.2.3.3. L'intentionnalité collective spécialisée, créatrice de réalité sociale et de langues spécialisées.....	36
<i>1.3. Les fondements du spécialisé policier</i>	<i>39</i>
1.3.1. Définir l'intentionnalité collective spécialisée policière	39
1.3.2. La spécialisation policière au fil des siècles et des aires géographiques.....	44
1.3.3. Les multiples manifestations de l'intentionnalité collective spécialisée policière	46
1.3.3.1. Diversité des contextes d'application et redéfinitions des concepts clés de l'intentionnalité collective spécialisée policière	46
1.3.3.2. Diversité des activités à finalité policière et existence de sous-spécialisés	50
<i>Conclusions du chapitre 1</i>	<i>52</i>
CHAPITRE 2 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE SPECIALISEE PROFESSIONNELLE ETUDIEE	55

2.1. <i>Étymologie, évolutions sémantiques et définitions des mots « police » / « policing »</i>	55
2.1.1. Origine et acception élargie du mot « police ».....	55
2.1.2. Vers un sens plus restreint du mot « police ».....	57
2.1.3. Une pluralité de référents	59
2.1.4. Précisions terminologiques : « police », « law enforcement », « policing »	60
2.2. <i>Définir les limites de la communauté spécialisée étudiée</i>	62
2.2.1. Domaine spécialisé et communauté spécialisée	62
2.2.2. Définir le périmètre géographique de l'étude.....	65
2.2.3. Définir les contours et la nature de notre objet d'étude	66
2.3. <i>La professionnalisation de la police</i>	69
2.3.1. La spécialisation, un processus antérieur à la professionnalisation au Royaume-Uni et aux États-Unis	69
2.3.2. Chronologie de la professionnalisation de la police britannique.....	73
2.3.2.1. Émergence d'une tradition théorique préconisant une réforme de la police .	73
2.3.2.2. De la théorie à la pratique : professionnalisation de la police et innovations à l'échelle locale	76
2.3.2.3. Le <i>Metropolitan Police Act</i> (1829) et la professionnalisation de la police à l'échelle nationale	79
2.3.2.4. Le développement des cursus de formation.....	81
2.3.2.5. Le développement des <i>police studies</i> et la redéfinition des pratiques et du rôle traditionnels de la police	84
2.3.2.6. L'adoption d'un code de déontologie	87
2.3.3. Chronologie de la professionnalisation de la police américaine	90
2.3.3.1. Vers la modernisation des forces de police américaines au cours du XIX ^e siècle	90
2.3.3.2. Un contexte propice à la professionnalisation de la police	93
2.3.3.3. Le développement des écoles de police et des cursus au sein de l'enseignement supérieur.....	96
2.3.3.4. Le développement des <i>police studies</i> , la construction d'une association professionnelle et la question de l'éthique policière	100
2.4. <i>Les caractéristiques principales de la communauté spécialisée professionnelle policière</i>	104
2.4.1. La fonction de formation.....	104
2.4.2. La fonction d'opération.....	109
2.4.3. La fonction de régulation	111
2.4.3.1. Les conditions d'accès à la profession.....	111
2.4.3.2. Les procédures professionnelles	112
2.4.3.3. Une double régulation organisationnelle : territoriale et hiérarchique.....	114
<i>Conclusions du chapitre 2</i>	117

CHAPITRE 3 : CADRAGE METHODOLOGIQUE ADOPTE POUR LA CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE 119

3.1. <i>Un programme descriptif tripartite</i>	119
3.1.1. Une approche discursive fondée sur l'étude des genres de discours.....	120
3.1.2. Une approche lexicale et terminologique.....	122
3.1.3. Une approche culturelle	124
3.2. <i>Cadrage méthodologique pour l'étude du discours policier</i>	125
3.2.1. Différentes voies d'accès au discours spécialisé et difficultés rencontrées.....	125

3.2.2. L'étude des auditions de mis en cause (<i>suspect interviews</i>).....	131
3.2.3. L'étude des <i>probable cause affidavits</i>	132
3.2.3.1. Positionnement théorique et intérêt d'une étude de corpus pour l'étude des genres de discours spécialisés	132
3.2.3.2. Constitution du corpus et choix des textes retenus	133
3.2.3.3. L'exploration du corpus : positionnement méthodologique et outils d'analyse	136
3.3. <i>Cadrage méthodologique pour l'étude du lexique et de la terminologie de l'ADP</i>	139
3.3.1. Absence d'évidence intuitive d'une spécialisation des mots de l'ADP	139
3.3.2. Étude des dictionnaires, glossaires, lexiques et encyclopédies spécialisés de l'ADP	140
3.3.2.1. Éléments de définition	140
3.3.2.2. Une perspective diachronique pour fonder la spécialisation de la langue	143
3.3.2.3. Une voie d'accès à la langue et à la communauté spécialisées.....	145
3.3.2.4. Méthodologie adoptée pour la recension des ouvrages existants.....	148
3.3.3. Autres voies d'accès au lexique et aux termes policiers	149
3.4. <i>Cadrage méthodologique pour l'étude de la culture policière</i>	151
3.4.1. De l'intérêt d'une approche intentionnelle de la culture policière	151
3.4.2. Difficultés rencontrées et voies d'accès empruntées.....	152
3.5. <i>Méthodologie des échanges avec des policiers britanniques et américains</i>	154
3.5.1. De l'intérêt d'une enquête par entretien et par questionnaire.....	154
3.5.2. Chronologie des prises de contact en contexte britannique.....	157
3.5.3. Chronologie des prises de contact en contexte américain	158
3.5.4. Désignation et profils des répondants	160
3.5.5. Méthodologie des entretiens et des questionnaires	162
<i>Conclusions du chapitre 3</i>	168
CONCLUSIONS DE LA PARTIE I	169
PARTIE II	171
CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DE L'ANGLAIS DE LA POLICE EN TANT QUE LANGUE DE SPECIALITE	171
CHAPITRE 4 : ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DU DISCOURS POLICIER	173
4.1. <i>Panorama des productions discursives de l'ADP</i>	173
4.1.1. Échanger pour garantir l'efficacité opérationnelle	175
4.1.2. Collecter des éléments utiles à l'enquête et au processus judiciaire	178
4.1.3. Consigner, documenter et rendre compte des faits et des activités opérationnelles	180
4.1.4. Réguler, encadrer et règlementer les pratiques spécialisées.....	187
4.1.5. Réaliser des opérations de prévention	193
4.1.6. Le cas des discours policiers qui servent indirectement les finalités du spécialisé .	194
4.2. <i>Imbrication et complémentarité des discours au cours de la séquence policière, une spécificité de l'anglais de la police</i>	197
4.3. <i>Les auditions de mis en cause (suspect interviews)</i>	202
4.3.1. Cadrage théorique et caractéristiques définitoires d'un genre spécialisé (Swales 1990) : le cas des <i>suspect interviews</i>	203
4.3.1.1. Un évènement de communication.....	203
4.3.1.2. Un ensemble de buts communicationnels partagés par les membres de la communauté de discours spécialisé	204

4.3.1.3. Une forme prototypique susceptible d'altérations et un genre soumis à des contraintes	205
4.3.2. Les <i>suspect interviews</i> , lieux d'une transition discursive : du récit brut de l'auditionné à une version modélisée	208
4.3.2.1. L'impact des exigences institutionnelles et de la finalité spécialisée sur le discours lors d'une audition de mis en cause	209
4.3.2.2. Le procès-verbal d'audition, un genre spécialisé qui scelle l'aboutissement de cette transition discursive	213
4.4. <i>Les probable cause affidavits</i>	215
4.4.1. Présentation des probable cause affidavits	215
4.4.1.1. Le concept de <i>probable cause</i> , une spécificité du droit américain	216
4.4.1.2. Variations dénominatives et formelles des <i>probable cause affidavits</i>	220
4.4.2. Un récit chronologique et structuré des événements	225
4.4.2.1. Structure interne tripartite prototypique des <i>probable cause affidavits</i> et variations de points de vue	225
4.4.2.2. Présentation du contexte et de l'élément déclencheur	227
4.4.2.3. Présentation des actes d'enquête et illustration de pratiques spécialisées	230
4.4.2.4. Conclusions et dénouement	234
4.4.3. Un récit modélisé pour satisfaire les finalités du spécialisé	235
4.4.3.1. Le positionnement de l'auteur : expertise, crédibilité et subjectivité/objectivité	236
4.4.3.2. La catégorisation de l'infraction : une opération de fléchage et d'aiguillage ..	242
4.4.3.3. Construction progressive de la charge de la preuve	246
4.5. <i>Le cas de la fiction policière à substrat professionnel</i>	248
4.5.1. Cadrage théorique et développement de la recherche portant sur la FASP	248
4.5.2. Présentation et exemples de FASP policière	250
4.5.3. La FASP comme voie d'accès au spécialisé policier	252
4.5.3.1. Authenticité du substrat professionnel présenté et adaptation à un public non-initié	253
4.5.3.2. Un substrat spécialisé disciplinaire, culturel et langagier	254
4.5.3.3. L'encyclopédie spécialisée mise en récit	256
4.5.3.4. Une visée didactique	258
<i>Conclusions du chapitre 4</i>	262

CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION DU LEXIQUE ET DE LA TERMINOLOGIE DE L'ADP..... 265

5.1. <i>La dictionnarisation en ADP : une approche diachronique du lexique policier</i>	265
5.1.1. Un phénomène précurseur en France	265
5.1.2. La dictionnarisation au Royaume-Uni et aux États-Unis	267
5.1.2.1. La dictionnarisation progressive de l'ADP	267
5.1.2.2. Existence de sous-spécialisés et hybridité du lexique policier.....	269
5.1.2.3. Langue de spécialité et traduction : ouvrages bilingues en ADP.....	271
5.1.3. Variations temporelles et évolution du lexique policier.....	275
5.2. <i>Organisation conceptuelle du domaine et terminologie policière</i>	279
5.2.1. Éléments de définition et cadrage théorique	279
5.2.2. Proposition de modélisation de l'organisation conceptuelle du domaine policier ..	281
5.2.3. Éléments de stabilité terminologique en ADP	284
5.2.3.1. Triangle sémiotique, stabilité des relations et motivation des termes.....	284

5.2.3.2. Structuration hiérarchique des termes du domaine	288
5.2.4. Éléments d'instabilité terminologique en ADP	294
5.2.4.1. Absence de biunivocité, synonymie et polysémie	294
5.2.4.2. Non-prévisibilité du sens des termes	295
5.2.4.3. Variations géographiques et dimension nationale de l'ADP	297
5.3. <i>Les principales caractéristiques des mots de l'ADP</i>	302
5.3.1. Différents degrés de spécialisation et registres de langue	302
5.3.1.1. Divers gradients de spécialisation	302
5.3.1.2. Opacité de l'ADP et règles constitutives du domaine	303
5.3.1.3. L'argot policier	305
5.3.2. Hybridité et interdisciplinarité du lexique policier	308
5.3.2.1. Les emprunts à l'anglais du droit	309
5.3.2.2. Les emprunts à l'anglais militaire	312
5.3.3. Concision, clarté et efficacité au service des finalités du spécialisé	316
5.3.3.1. Siglaison et acronymie	316
5.3.3.2. L'exemple des codes employés lors des communications par radio	319
<i>Conclusions du chapitre 5</i>	322

CHAPITRE 6 : ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DE LA CULTURE POLICIERE

.....	323
6.1. <i>Culture(s) policière(s) : objet(s) d'étude protéiforme(s)</i>	323
6.1.1. Les différentes composantes d'une identité professionnelle	324
6.1.1.1. Facteurs personnels et culture idiolectale individuelle	324
6.1.1.2. Pays d'exercice et culture de travail nationale	326
6.1.1.3. Culture de l'institution	327
6.1.1.4. Lieux d'exercice exogènes et culture de corporation	328
6.1.1.5. Culture de service, de force ou d'unité	328
6.1.1.6. Culture de fonction et de rang	332
6.1.2. Imbrication des composantes, divergences et convergences	332
6.2. <i>Des valeurs, principes et pratiques mis au service de l'intentionnalité spécialisée</i>	337
6.2.1. Mission institutionnelle, sens du devoir et déontologie professionnelle	337
6.2.1.1. Nature de la mission vis-à-vis du corps social	337
6.2.1.2. Éthique, déontologie et intégrité professionnelles	339
6.2.2. Valorisation de l'efficacité, de la performance et du dévouement	342
6.2.2.1. Un impératif omniprésent d'efficacité et de performance	342
6.2.2.2. Glorification et consécration des performances professionnelles	344
6.2.2.3. Dangereux du métier, héroïsme et revers de la médaille	346
6.2.3. Perceptions de la violence, usage de la force et métier d'action	350
6.2.3.1. D'une violence généralisée à un usage encadré et raisonné de la force	350
6.2.3.2. Un métier d'action : mythe ou réalité ?	353
6.2.4. L'humour en tant que palliatif aux maux de la profession	356
6.2.4.1. L'humour comme mécanisme de défense et d'adaptation	356
6.2.4.2. L'humour au service direct des finalités du spécialisé	359
6.3. <i>Polarisation des identités et dichotomie insiders/outsideurs, des éléments centraux de la culture policière</i>	362
6.3.1. Policier, un statut à part	362
6.3.2. Emblèmes, symboles et signes visibles à fonction identitaire	366
6.3.3. Cohésion interne, solidarité et camaraderie	370

6.3.4. Exclusion et discrimination	373
6.3.4.1. Hégémonie masculine, sexisme et misogynie.....	374
6.3.4.2. Racisme, hostilité et violences à l'égard des minorités	377
<i>Conclusions du chapitre 6</i>	380
CONCLUSIONS DE LA PARTIE II	383
PARTIE III	387
LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE : TRANSPOSER LE SAVOIR SAVANT EN	
SAVOIR A ENSEIGNER	387
CHAPITRE 7 : CADRAGE THEORIQUE ET OUTILS METHODOLOGIQUES DE LA	
TRANSPOSITION DIDACTIQUE	389
7.1. <i>Cadrage théorique et méthodologique de la transposition didactique</i>	389
7.1.1. L'axe didactique au sein de la recherche en ASP et positionnement épistémologique	
.....	389
7.1.2. Présentation du concept de transposition didactique et de ses différentes étapes ...	395
7.1.3. La transposition didactique d'une langue de spécialité en secteur LANSAD :	
description et spécificités	398
7.1.3.1. Le cheminement de la TD en didactique des langues de spécialité	398
7.1.3.2. La TD dans le contexte spécifique du secteur LANSAD	401
7.1.4. La transposition didactique en LANSAD de la police : présentation de notre	
démarche	406
7.2. <i>Chronologie générale de la pénétration du milieu policier français et accès au terrain</i>	409
7.2.1. Considérations <i>ex ante</i>	409
7.2.2. Entretiens exploratoires et journées d'observation au Commissariat de police central	
de Nantes	412
7.2.3. Étude de cas : la Police aux Frontières du Pas-de-Calais.....	415
7.2.4. Le Centre national de formation de la Police nationale à Clermont-Ferrand.....	418
7.3. <i>L'analyse des besoins, élément pivot de la transposition didactique</i>	420
7.3.1. Fondements théoriques de l'analyse des besoins et objectifs de recherche	420
7.3.1.1. L'analyse des besoins, outil essentiel dans l'enseignement/apprentissage des	
langues de spécialité	420
7.3.1.2. Besoins variés, indicateurs divers et explicitation de nos objectifs et hypothèses	
de recherche	423
7.3.2. Méthodologie de la collecte des données pour l'analyse des besoins langagiers des	
policiers français	428
7.3.2.1. Méthodologie des entretiens	430
7.3.2.2. Méthodologie des observations <i>in situ</i> à Nantes et à Calais	435
7.3.2.3. Méthodologie du questionnaire d'analyse des besoins (PAF du Pas-de-Calais)	
.....	439
<i>Conclusions du chapitre 7</i>	445
CHAPITRE 8 : EXPLORATION DES BESOINS LANGAGIERS AU SEIN DE LA POLICE	
NATIONALE FRANÇAISE ET ETUDE DU CAS DE LA PAF DU PAS-DE-CALAIS	447
8.1. <i>De l'importance de l'anglais pour les policiers français</i>	447
8.1.1. L'anglais comme <i>lingua franca</i> avec les ressortissants étrangers non-francophones	
.....	447
8.1.2. Le développement de la coopération policière internationale et l'importance de	
l'anglais	449

8.1.3. Vers une reconnaissance institutionnelle de l'importance de l'anglais	455
8.1.3.1. Les épreuves de langue étrangère aux concours d'entrée de la Police nationale	455
8.1.3.2. Des perspectives professionnelles grâce à la maîtrise d'une langue étrangère	458
8.2. <i>Panorama des besoins langagiers existants, des contextes d'exposition à l'anglais et des stratégies et outils de remédiation au sein de la Police nationale française</i>	460
8.2.1. La diversité des besoins langagiers et des contextes d'exposition à l'anglais au sein de la Police nationale.....	460
8.2.1.1. Les besoins en anglais de la police quotidienne de sécurité publique	461
8.2.1.2. Les besoins en anglais des branches spécialisées de la police	464
8.2.1.3. Les besoins en anglais dans le cadre des instances et des missions de coopération policière internationale.....	467
8.2.2. Un niveau d'ensemble en langue relativement modeste	471
8.2.3. Le rôle des traducteurs et interprètes assermentés	473
8.2.4. Autres outils, stratégies et dispositifs internes de remédiation ponctuelle et leurs limites	480
8.3. <i>Étude de cas : analyse des besoins et des contextes d'exposition à l'anglais au sein de la PAF du Pas-de-Calais</i>	489
8.3.1. Panorama des besoins langagiers au sein de la PAF du Pas-de-Calais	489
8.3.1.1. Les contrôles sur les points de passage frontaliers	490
8.3.1.2. Le traitement des procédures judiciaires.....	493
8.3.1.3. La coopération institutionnelle transfrontière	495
8.3.2. Maîtrise de la langue anglaise : un niveau d'ensemble relativement modeste.....	502
8.3.3. Stratégies, outils et ressources de remédiation	505
8.3.3.1. L'emploi du « franglais ».....	505
8.3.3.2. Le recours à des intermédiaires.....	506
8.3.3.3. Des aides et des outils de remédiation ponctuelle.....	507
8.3.3.4. Les formations en anglais	509
<i>Conclusions du chapitre 8</i>	512

CHAPITRE 9 : EXPLORATION DU SECTEUR LANSAD DE LA POLICE NATIONALE : PRECONISATIONS DIDACTIQUES ET EXEMPLES DE SCENARIOS PEDAGOGIQUES
..... 515

9.1. <i>Secteur LANSAD de la Police nationale et présentation des dispositifs de formation existants</i>	515
9.1.1. Les dispositifs de formation initiale	515
9.1.1.1. Les écoles de police (policiers en devenir et gardiens de la paix)	515
9.1.1.2. L'École Nationale Supérieure de la Police (officiers et commissaires).....	517
9.1.2. Les dispositifs de formation continue et l'exemple du Centre national de formation de Clermont-Ferrand	519
9.1.2.1. Profil des apprenants.....	522
9.1.2.2. Profil des formateurs.....	523
9.1.2.3. Format des enseignements proposés.....	524
9.1.2.4. Contenu des enseignements proposés	525
9.1.2.5. Ingénierie didactique.....	527
9.1.2.6. Contraintes institutionnelles.....	529
9.2. <i>Principes généraux pour l'enseignement de l'anglais aux policiers français</i>	530
9.2.1. Préconisations liées au macrocontexte	530

9.2.1.1. Légitimer et renforcer la formation en anglais des policiers français	530
9.2.1.2. Concilier la formation et l'opérationnel.....	531
9.2.2. Préconisations liées au micro-contexte	532
9.2.2.1. Proposer des contenus axés sur le spécialisé et prendre en compte la diversité des publics potentiels	532
9.2.2.2. Exploiter les différentes facettes de la langue-culture	533
9.2.2.3. Adopter une approche communicative	534
9.3. <i>Du savoir savant au savoir à enseigner : exemples de scénarios pédagogiques</i>	536
9.3.1. Mises en contexte circonstanciées de l'ADP et élaboration du savoir à enseigner.....	537
9.3.1.1. Recueil de plaintes	537
9.3.1.2. Évacuation d'urgence d'une zone territoriale	538
9.3.1.3. Lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine (PAF du Pas- de-Calais)	539
9.3.1.4. Mission de protection rapprochée de personnalité.....	540
9.3.1.5. Extradition d'un mis en cause vers les États-Unis	541
9.3.2. Du savoir à enseigner à sa transmission aux apprenants	542
9.3.2.1. Diversité des situations pédagogiques existantes et modalités de transmission proposées.....	542
9.3.2.2. L'exemple d'un module de formation consacré au recueil de plainte de ressortissants britanniques.....	544
<i>Conclusions du chapitre 9</i>	547
CONCLUSIONS DE LA PARTIE III.....	549
CONCLUSION GENERALE	553
Apports et avancées au sein de la recherche en ASP.....	553
Synthèse des principaux résultats concernant la caractérisation de l'anglais de la police	554
Synthèse des principaux résultats concernant l'exploration du secteur LANSAD de la police et la transposition didactique du savoir savant au savoir à enseigner	556
Limites et perspectives de recherche	557
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	559
FILMOGRAPHIE ET SERIES TELEVISEES	607
INDEX DES AUTEURS	609
INDEX DES NOTIONS	611
LISTE DES FIGURES.....	615
LISTE DES TABLEAUX.....	617
TABLE DES MATIERES	619

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université
le 18 novembre 2022 par

Audrey Cartron

Caractérisation de l'anglais de la police en tant que langue de spécialité : contribution à l'élaboration d'un savoir savant visant à la construction d'un savoir à enseigner

Discipline

Études anglophones

École doctorale

ED 354 – Langues, Lettres et Arts

Laboratoire/Partenaire de recherche

Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA UR 853)



Composition du jury

Marie-Hélène FRIES Examinatrice
Professeure des universités, Université Grenoble Alpes
Catherine RESCHE Examinatrice
Professeure des universités émérite, Université Panthéon Assas, Paris II
Cédric SANTORO Examineur
Commissaire divisionnaire de la Police nationale, Chef de la formation initiale des commissaires de police, École nationale supérieure de police (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)
Cédric SARRÉ Examineur
Maître de conférences, INSPE Paris, Sorbonne Université
Michel VAN DER YEUGHT Directeur de thèse
Professeur des universités émérite, Aix-Marseille Université
Séverine WOZNIAK Présidente du jury et rapporteure
Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2
Wilfrid ROTGÉ Rapporteur (non-participant au jury)
Professeur des universités, Sorbonne Université

Volume II

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Modèle de courrier rédigé pour prendre contact avec des policiers britanniques et américains [section 3.5.2.].....	1
Annexe 2 : Lettre de Michel Van der Yeught (directeur de thèse), pour appuyer la demande de contact auprès des policiers britanniques et américains [section 3.5.2.].....	2
Annexe 3 : Description détaillée du projet de recherche (version anglaise) [section 3.5.2.].....	3
Annexe 4 : Article publié sur l’Intranet de la <i>Kent Police</i> afin de présenter la démarche de prise de contact (novembre 2019) [section 3.5.2.].....	4
Annexe 5 : Transcription des entretiens avec des policiers anglophones [section 3.5.5.].....	5
Annexe 5A : Entretien P-Br-1(E ; 06.12.2019)	6
Annexe 5B : Entretien P-Br-2(E ; 06.12.2019).....	18
Annexe 5C : Entretien P-Br-3(E ; 10.12.2019).....	25
Annexe 5D : Entretien P-Br-8(E ; 29.01.2020)	40
Annexe 5E : Entretien P-Br-9(E ; 27.04.2020).....	54
Annexe 5F : Entretien P-Br-10(E ; 14.05.2020).....	64
Annexe 5G : Entretien P-Br-11(E ; 24.06.2020)	73
Annexe 5H : Entretien P-Am-1(E1 ; 25.03.2020)	89
Annexe 5I : Entretien P-Am-1(E2 ; 04.06.2020).....	105
Annexe 5J : Entretien P-Am-2(E ; 01.10.2021).....	114
Annexe 6 : Réponses au questionnaire de policiers anglophones et correspondances [section 3.5.5.].....	129
Annexe 6A : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-1(Q ; 29.10.2019)	130
Annexe 6B : Correspondance avec P-Br-1(C ; du 13.12.2019 au 16.03.2020)	134
Annexe 6C : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-4(Q ; 17.12.2019) et correspondance (C ; du 17.12.2019 au 11.02.2020)	139
Annexe 6D : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-5(Q ; 18.12.2019) et correspondance (C ; du 18.12.2019 au 14.02.2020)	148
Annexe 6E : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-6(Q ; 20.01.2020) et correspondance (C ; du 20.01.2020 au 24.02.2020)	156
Annexe 6F : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-7(Q ; 21.01.2020).....	164
Annexe 6G : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-9(Q ; 23.04.2020).....	170
Annexe 6H : Correspondance avec P-Br-9(C ; du 27.04.2020 au 22.05.2020)	175
Annexe 6I : Correspondance avec P-Am-1(C ; du 31.03.2020 au 05.04.2020).....	177
Annexe 6J : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-3(Q ; 23.02.2022)	179
Annexe 6K : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-4(Q ; 11.03.2022)	185
Annexe 6L : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-5(Q ; 11.03.2022).....	191

Annexe 7 : Courrier sollicitant l'autorisation d'effectuer des journées d'observation au Commissariat de police central de Nantes [section 7.2.2.]	197
Annexe 8 : Déclaration de respect de confidentialité (PAF du Pas-de-Calais) [section 7.3.2.1.]	199
Annexe 9 : Questionnaire d'analyse des contextes d'emploi et des besoins en langue anglaise diffusé au sein de la PAF du Pas-de-Calais [section 7.3.2.3.].....	200
Annexe 10 : Synthèse des réponses au questionnaire d'analyse des contextes d'emploi et des besoins en langue anglaise au sein de la PAF du Pas-de-Calais [section 7.3.2.3.]	204
Annexe 11 : Formulaire anglais/français de pré-déclaration de plainte [section 8.2.4.a)].....	220

Annexe 1 : Modèle de courrier rédigé pour prendre contact avec des policiers britanniques et américains [section 3.5.2.]

Objet : Linguistic research project (Ph.D.) and research interviews on police forces

Dear Madam, Dear Sir,

I am a doctoral student in linguistics at Aix-Marseille University (France) and I am preparing a Ph.D. in English for Specific Purposes, focusing on the use of the English language in a specific professional context, in my case in police forces. My objective is to explore and describe the linguistic features inherent in English for Police Purposes and investigate its lexical and discursive specificities. To that effect, I intend to analyse both written and spoken discourse of police officers and the culture of police communities in the English-speaking world. It is thus crucial for my research project to interview members of police forces in various anglophone countries.

I cannot enclose any document to this contact form but if you could provide me with an email address, I am willing to send you a description of my research project for further details, as well as a cover letter from my Ph.D. supervisor.

The Kent Police has already participated in a highly interesting linguistic research project, the PoliceSpeak project (1988-1993), led by several academic researchers (including, Edward JOHNSON, Mark GARNER, Steve HICK & David MATTHEWS), which is one of the reasons why I am contacting your police force.

I am looking for English police officers who might accept to talk to me about their profession and about the language they use in their professional lives. I would be very grateful if they could spare some of their time and attention to answer my questions, for it would be a precious contribution to my research.

Interviews would be anonymised, for research purpose only. Exchanges, which could be via Skype, WhatsApp or on the phone, will bear on various topics such as specialised written discourse (i.e., written documents), specialised spoken discourse and slang, police work in international settings, police culture and values, and specialised fiction.

I remain at your entire disposal for any further information,

Yours faithfully,

Audrey Cartron

Ph.D. student and English teacher in higher education (France)

audrey.cartron@univ-amu.fr

+33 6 29 70 30 72

**Annexe 2 : Lettre de Michel Van der Yeught (directeur de thèse), pour appuyer
la demande de contact auprès des policiers britanniques et américains
[section 3.5.2.]**



Laboratoire LERMA EA 853
Section CNU : 11^e, Études anglophones, Anglais de spécialité
École doctorale n° 354 LLA (Langues, Lettres et Arts)

Prof. Michel Van der Yeught
Michel.vanderyeught@univ-amu.fr
LERMA – UFR ALLSH – AMU
29 avenue Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence
France

To whom it may concern

20th September 2019

Dear Madam, Dear Sir,

**Re: Research interviews on police forces
by Ph.D student Audrey Cartron**

Ms Audrey Cartron is a Ph.D student conducting research on specialised languages under my scientific supervision. Her object of study is specialised language used by police forces in English-speaking countries.

As part of her approach, she is to carry out field interviews with police staff in various countries and situations. Exchanges will bear on the language and culture of police forces.

I strongly support Ms Cartron's project and I would be most grateful if you could spare some of your time and attention to answer her questions.

Our deontology in linguistic research is to ensure clarity and confidentiality in all transactions. I can guarantee Ms Cartron deserves utmost confidence in that respect.

Kind regards,

[Signature]

Michel Van der Yeught
Prof. in English for Specific Purposes
Ph.D Research Supervisor

Annexe 3 : Description détaillée du projet de recherche (version anglaise)

[section 3.5.2.]

Audrey CARTRON
audrey.cartron@univ-amu.fr
+33 6 29 70 30 72



Presentation of my Ph.D. work

I am a doctoral student at Aix-Marseille University (France) and an English teacher in higher education. I am preparing a Ph.D. in English for Specific Purposes, a field focusing on the use of the English language in specific professional contexts, for instance, medical English, English for engineers or economic and financial English. The aim of my Ph.D. thesis is to explore and describe a hitherto little-studied specialised variety of English: English for Police Purposes. Due to the multiple interactions between police forces (specialists) and other members of society (non-specialists), English for Police Purposes might appear less specialised than Scientific English for instance. Nevertheless, my objective is to demonstrate that English for Police Purposes can be considered to be a specialised variety of English with specific linguistic, discursive and cultural characteristics that deserve to be studied in depth.

In order to theorise English for Police Purposes, I will study the professional domain of the police, with a specific focus on the language used by members of the police forces in English-speaking countries, and more specifically in the United Kingdom. My objective is to identify the linguistic features inherent in English for Police Purposes and investigate its lexical and discursive specificities, by analysing both written (e.g.: authentic documents such as police reports and records) and spoken (e.g.: police interviews, radio communications) discourse of police officers. Moreover, in order to provide a thorough description of the specialised language and domain, I will also take into account the cultural, national and historical variations of the different existing police institutions in the English-speaking world. Finally, the last aim of my PhD is to study how the knowledge built on English for Police Purposes can be adapted to the requirements of French police officers learning English.

It is crucial for my research project to interview members of police forces in the United Kingdom and to be able to visit a police force to carry out a field observation. Investigating and identifying the professional practices of the police in context would allow me to better understand their world and shed light on the discourse they produce, which will be of considerable help in my attempt to identify and characterise the linguistic specialisation at the centre of English for Police Purposes. Interviews, as well as authentic documents, will be anonymised, for research purpose only.

Thesis title: Characterising English for Police Purposes as a specialised variety of English: an approach to the construction of academic knowledge applicable to teaching projects.

Under the supervision of Professor Michel VAN DER YEUGHT (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur le Monde Anglophone, Aix Marseille University, France).

Annexe 4 : Article publié sur l’Intranet de la *Kent Police* afin de présenter la démarche de prise de contact (novembre 2019) [section 3.5.2.]

Officers and staff volunteers needed: PhD research

A doctoral student in linguistics at Aix-Marseille University (France) is preparing a **Ph.D. in English for Specific Purposes**, focusing on the use of the English language in a specific professional context.

The student has **requested volunteers to conduct research interviews**.

Audrey Catron said:

'I intend to analyse both written and spoken discourse of police officers and the culture of police communities in the English-speaking world.

'I am looking for English police officers who might talk to me about their profession and about the language they use in their professional lives.

'Interviews would be anonymised and exchanges, via Skype, WhatsApp or on the phone, will be on various topics such as specialised written discourse (i.e. written documents), specialised spoken discourse and slang, police work in international settings, police culture and values, and specialised fiction.'

The interview will last between 30-40 minutes, but this is flexible depending on the time constraints of the volunteer.

[Please see the full list of questions that will be asked.](#)

For further enquiries or to arrange an interview **[please contact Audrey Cartron.](#)**

Many thanks,

PSE Rosie Bishop 46060388
Internal Communications Officer
Sutton Road, FHQ
Internal: 199008
Mobile: 07989992160

Annexe 5 : Transcription des entretiens avec des policiers anglophones

[section 3.5.5.]

Annexe 5A : Entretien P-Br-1(E ; 06.12.2019).....	6
Annexe 5B : Entretien P-Br-2(E ; 06.12.2019).....	18
Annexe 5C : Entretien P-Br-3(E ; 10.12.2019).....	25
Annexe 5D : Entretien P-Br-8(E ; 29.01.2020).....	40
Annexe 5E : Entretien P-Br-9(E ; 27.04.2020)	54
Annexe 5F : Entretien P-Br-10(E ; 14.05.2020)	64
Annexe 5G : Entretien P-Br-11(E ; 24.06.2020).....	73
Annexe 5H : Entretien P-Am-1(E1 ; 25.03.2020).....	89
Annexe 5I : Entretien P-Am-1(E2 ; 04.06.2020)	105
Annexe 5J : Entretien P-Am-2(E ; 01.10.2021)	114

Annexe 5A : Entretien P-Br-1(E ; 06.12.2019)

Code de l'entretien : P-Br-1(E)

Date de l'entretien : 6 décembre 2019

Durée de l'entretien : 59min07s

Remarques : L'entretien a été réalisé par téléphone et enregistré à l'aide d'un dictaphone. Il s'agit d'un entretien complémentaire d'approfondissement, basé sur les réponses écrites de l'interviewé reçues le 29 novembre 2019.

Fonction de l'interviewé : *Detective Constable (Missing & Child Exploitation Team)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques le 17 février 1997.

AC: Thank you again for the detailed and highly interesting written answers you've sent me before the interview. Let's start with general questions about your job as a police officer. When describing a typical day at work, you indicate that you establish and review missing persons and the risk attached to their missing episode. Then you mention Open-Source research you conduct. What does "Open-Source research" refer to?

P-Br-1(E): Open-Source means that we use the Internet to try and locate these children, through social media. Facebook used to be the biggest use, and now the kids tend to have moved out of Facebook. English kids don't really use Facebook at all these days. They're more into Snapchat, WhatsApp and most social media platforms. Because they know that it is more difficult for us to get hold of their conversations and locations, particularly from WhatsApp.

AC: So not only things they post on social media but also geographical locations?

P-Br-1(E): Yes, they can do. To be honest, we do most of it through the telephone these days, because every kid can't live without their phone, can't they? So, we can get hold of them if we can get enough of an authorisation to check their phones. We can usually find what location they are in by their phone.

AC: Do you only work on cases regarding missing children, or adults as well?

P-Br-1(E): At the moment, our department focuses on children that are missing. But that will change when we get a few more staff in the new year apparently. Then we might have to start looking at adults as well. Adults are able to do what they want, aren't they? Obviously, some of them are vulnerable with dementia and things like that, and of course we will try and get find them as quickly as we possibly can, but with children it's a different ball game.

AC: I see... And have you been aware of changes in your work, both in this role and in the police service in general?

P-Br-1(E): The police service has changed. It changes almost daily, to be honest. The last few years, we haven't had enough money. All the police forces have had to reduce their expenditure and we've had to save a lot. That means we did not replenish the officers that we were losing to retirement or those who were moving on. However, the new government has pledged... I think we're getting five hundred new officers over the next three years. But, to be honest with you, that isn't really filling in the gaps that we've lost in the last three years. The public will not potentially know that but that's the reality. Technology has changed a great deal as well. We have to catch up, I suppose, to some degree. Every investigation these days will have some formal telephone work, things sent by mobile phone, images, pictures. The offences that are being committed have changed. All these children are sending pictures of their own bodies, usually naked, to each other. That's where a lot of our work comes in, trying to safeguard these kids and trying to get them to understand that the picture might end up in the open and that it may not be a proper idea. I think we, the police service, also become a lot more accountable to the public. That's my own personal opinion. In some respects, that's a good thing, but in others I think the general public would believe that we are all this one big happy family and we all account for each other. But I think that if you spoke to police officers, that's not how it is. It used to be, that's for sure. When we were all one big happy family, we start together, we fought felons together, but I'm not sure that's the same anymore. So those are the changes or the evolution of the police service. In a nutshell, we become more accountable, detectives step up to the technology, we've had to take on more responsibility around policing with less resources, we've had to cut our services to some degree accordingly as well.

AC: Very interesting. Focusing more on police discourse now, could you please tell me more about the three documents you mentioned as typical of your profession in your written answers?

P-Br-1(E): First, the MG03. When we put a case together, to the Crown Prosecution Service, they will decide whether we have enough evidence to charge a suspect with an offence. With the French system, you have an investigating magistrate who directs the investigation. The fascinating difference between us is that we direct our own investigations up into the point that we feel that we've got sufficient evidence or enough to charge a suspect, and at that point, we go to the Crown Prosecution Service to review the case and to see if it's sufficient. And if at that moment in time they say "there is sufficient evidence", then they allow us to charge them. The first document I put in there is what we call an MG03 and that is basically a summary of the case, that we send to the Crown Prosecution Service. That will have the evidence that we have at this time: the victim, the victim's views, evidence, how they want to use them in court, the names of the witnesses and what they're gonna say if we haven't got their statements already, a summary of the interview that we conducted with the suspect, and it will also list any outstanding evidence that we expect to glean. The CPS will then review our case off that document and make a decision whether we have sufficient at that moment to charge.

AC: So, the MG03 is a summary entirely written by the police officer and there is no copy of the suspect's interview included in the file for instance?

P-Br-1(E): No, we just write a summary of what he says. Because, you know, a lot of the time, you can have a suspect in custody and he doesn't have to answer the questions at all. He just says nothing. He can sit there in silence, or he or she can answer the questions, or they lie. We just put what they say. Sometimes the summary could be as simple as "he was asked the following questions: 'blablabla' to which he answered 'no comment'", or "he refused to answer

the questions”. Which is fine by us, we don’t care. We don’t mind that. I mean, obviously, a confession is a good thing. But we’re not relying on confessions. We’re not allowed to beat them up anymore and all that, which is fair.

AC: The MG03 is one document summarising all the steps of the investigation and the main information on the case, whereas the suspect’s and the victim’s statement are recorded using other documents, is that correct?

P-Br-1(E): Yes, that’s it. It depends on the offence that’s been committed, depends how we capture the evidence of the victim. If it’s a sexual offence or a serious offence, if there is a witness to a murder, then we will capture the evidence by way of a video. If it’s a minor offence, then we take a statement. So, the CPS¹ would have a copy of the statement but in the MG03 I just put a summary of what they’re saying. I will send them the statement at that time as well and they would read the statement. In the MG03, they would just have a summary of the video. And they would wanna see the video and then they can sit and watch it, but that can take some time and they won’t have time to watch it. But they can rely on our own experience and our opinion.

AC: Do you know what the letters M and G stand for in MG03?

P-Br-1(E): [*Il réfléchit*] I don’t know. Let me find out. It’s one of these funny things... I’ll email you the answer. Probably something like “Government Form”.

AC: Sure, no problem. I guess that MG03s are not available to the public...

P-Br-1(E): I’ll find you one that I wrote and send it to you.

AC: Thank you very much. If this is indeed possible, I would love to read one, to have a concrete example in mind.

P-Br-1(E): No worries. I also probably got other MG forms from my training days. It’ll be made up but you’ll get a gist of what it’s like.

AC: That would be great, thank you. I now know, thanks to your description, what can be found in an MG03, but it’s always more concrete when you have an example in front of you. Regarding the second document you mentioned: the MCET Response and Intervention Plan. What is this document about?

P-Br-1(E): Most of our missing children are either susceptible to being dragged into sexual exploitation, girls particularly, or the boys into the gangs. What we try and do is: we write an Intervention Plan, which one of the officers in our office has responsibility for. They try and build a rapport with the young person, and try and help them, and show them what’s gonna happen if they get dragged into this. These kids think it’s normal, so we’re trying to break that belief that that’s what all the kids do. They start younger and younger, because these gangs are recruiting young children, as young as eleven or twelve, they start pushing the drugs around. These gangs are dreadful. They will find a vulnerable person, who lives on their own, in their flat and will take you over, stick people in there to sell drugs. The kids who are selling the drugs, you know, they might even go beat them up themselves. A gang member that they don’t not know might beat them up to take the drugs, so that they now got a debt that they have to

¹ CPS = Crown Prosecution Service

pay. So, this vicious circle continues. And what happens with the girls is, they get plied with drinks and drugs, and are forced to have sex with them all the time, and they are treating them like prostitutes, I suppose, which is horrible. So, the Intervention Plan is all about how we're gonna help these kids. Any contact we have with them, we record what contact it was, and what we said, what was discussed. I'll try and send you a copy of one.

AC: That's what I was about to ask you. That would be great. Thank you. Could you tell me more about the third document you mentioned, the COMPACT record?

P-Br-1(E): It's a missing person inquiry log. When somebody goes missing, we enter their details, where they're missing from, social workers' details. Then we start off with kind of generic enquiries that we would do, about the missing person. We check their room, we look at their phone numbers, their friends, who they've been to see and then we log, get for an enquiry that needs to be done. For instance, "Charlie Smith lives at 4 X Road, go and see if he knows where the missing person is." That would be tossed out for somebody to do. Let's say we ask them and they say "I saw him last week but I haven't seen him since then but I know he is friends with James Smith", then you've got to find James Smith. It's just a way of logging everything. I can't really send you one because it's actually on the computer record, but I can send you a few screenshots of it.

AC: Yes, if that's possible, it would be very useful. Of course, I won't use the names, the addresses, the phone numbers, and all, because this needs to remain anonymous, of course. You mentioned that you learnt how to write these documents thanks to official guidelines but also on the job. Can you describe this learning process?

P-Br-1(E): When you go to a new department, they sort of pair you up with somebody to show you the ropes in the first couple of weeks. That's how you learn those things if you haven't come across them before. There's always new things to be learned, and it's interesting.

AC: It's interesting to see how knowledge is transmitted from generation to generation, and how more experienced officers are helping new recruits in the team.

P-Br-1(E): The thing to remember with the British police is that we have these small county forces. So, for instance, the twenty people that I joined up with, of course, I know all those. In fact, because I've been a crime trainer, I probably know more than 60% of the staff in Kent Police, of which there are seven thousand. It goes with small, we know each other. We see each other quite often. Even if we're in a different part of the county, we will still see each other. You might have a friend that's working in a similar department to you, you always got that contact to get information or to share information. You have to do two years in your probation. For the first eighteenth months you've actually policed with somebody else and you are not really accountable for your actions, if you are, you know, dishonest or naughty. The responsibility falls on the more experienced police officer, to look out for you, so that's kind of nice. Having said that, of course, it always depends on how and who your tutor is, on who's looking after you. We know that, with human nature, a lot of stuff gets passed on and that does not necessarily mean it's good ways of doing stuff. That's the difficulty.

AC: That's true. Turning now to contexts of verbal exchanges that you consider as typical of your profession. Would you say strategy meetings with social workers are specialized because you are sharing the same language, acronyms, expressions, words?

P-Br-1(E): I think there is an element of cross-over. The problem is, all organizations have their own specific bits of language. Sometimes we forget that the other agencies that we're talking to don't necessarily understand what we're talking about. That's the problem that we have. I went to a briefing once, maybe eight or ten years ago, I'd sat and listen to police officers. And during the course of two or three hours, they used over sixty-three different TLAs². At the end of it, I remember, I stood up and said "Excuse me but...", you know, I made the point of pointing out to them that that's what they've used. And that you can't really afford to use them all the time because the audience in front of you, they didn't know what the hell that we were talking about all the time. It's rubbish and we do that all the time. But it's not just our organisation, every organisation has their own bit of a special language I suppose. That's the problem that we have with strategy meetings is that we have our language, they have theirs. But I suppose, you get use to understanding each other's language, and you just say "Excuse me but what are you talking about?". We remind each other that we are not in each other's organisation, so we need to be a bit more explanatory about certain areas.

AC: So sometimes it's even an obstacle for proper communication not to know the specialised language of the other organisation you're working with.

P-Br-1(E): Yeah, exactly. There's usually an agenda that is shared from the social services with us. Those meetings might include not just social workers but they might include the local education authority, probation service. They're all dealing with what we're doing and we'll all have this discussion about this individual, what's their care plan, where is the best place for them to be. A lot of these kids come out to London and because Kent is near to London, they send them to us. But since they get to a placement here, where do they wanna go? Back to London. So, they all jump on a train, they're committing crime, trying to get back to where they want. We discuss that sort of issues.

AC: What about the Operational Briefing of Officers and Staff you mentioned? What are the specificities of this type of briefing?

P-Br-1(E): We might need to use a specialised unit or a unit that doesn't necessarily work with us. They're not in our office, they are not attached to us to do our work. For instance, if we have to go and arrest somebody and he is connected to gang, so we might do a briefing to the gang unit and say "This is what we want you to do. This is what we're hoping to achieve." We have our own operation and we tell other units to make it work for us, so we have to brief them on what our expectations were, and what they could expect. For example, we go to a house, we want to arrest X, Y and Z but we also want to search the house first for pornography, or computers, or other sorts of things. These are sort of specialised briefings, about operational things. The operation meetings, usually, are quite formal, have a quite formal structure. A lot of this is about operational security, we're not disposing of too much information, only the right information to the right audience, so it doesn't get leaked etcetera. Then we clear up what their role is and what each individual should do. Because somebody will be designated as the exhibits officer, so you're gonna isolate all the stuff that we find that we think is of use to our case, somebody else might be in charge of the EGTV, evidential gathering, using the video to record our search, and etcetera. It's about the different roles: who's gonna do the arrest, what are we gonna tell them, all that.

² TLAs = three-letter acronyms

AC: Thank you, it's very clear. You also mention liaising with other agencies. Do these meetings resemble the ones with the social workers we discussed earlier or is it something different?

P-Br-1(E): Yeah, it's a similar sort of thing. It all depends. I might have to liaise with my colleagues in the Met Police in London, all around the country, different agencies that we work with.

AC: Would you say that these three types of exchanges happen very often? How frequently exactly?

P-Br-1(E): For the strategy meetings, at least one a week. Usually the sergeant does them, but quite a few times I've been in this role. I've stood in for the sergeant and helped him out because he'd been busy doing other stuff. They sort of happen on a daily basis. About the operational, probably one a month, maybe. Liaising with other agencies, probably daily.

AC: And what about giving evidence at court, that you also mentioned in your answers?

P-Br-1(E): The cases we build in our department, they take a long time to build. When we're giving evidence, we might be there for a week or two. The officer on the case has to be expected to be at the court in the duration of the trial.

AC: So, for one week or two, you're dedicated to giving evidence at court for one specific case?

P-Br-1(E): Yes. It's usually one officer that has responsibility for the whole case. For instance, if I were the officer in the case, I'd have done the interview. So, I'll have to present the interview in court. We don't really play the tape. What happens is, they do a transcript to the tape and then the prosecutor will usually read out what the suspect says and I read my own part. So, you have to stand there and go read out, in front of the jury. You're under pressure. And then of course you have to manage all the victims, and the witnesses, and the police officers and make sure they're there in time and that they know what their evidence is. So, it's quite an important thing. And I suppose the language is different, because we're now dealing with lawyers. Traditionally, educationally, they were a lot more intelligent than the police officers. But I'm not sure that's the same these days, most of us got degrees in one thing or another, maybe not in law. But again, they speak a different language, don't they? They're very educated and they speak in a more flamboyant language than we probably do. So, we're having to communicate with them as well. It kind of depends on how you've been educated, what your background is, how you feel about that. Doesn't bother me, because I've been a public-school boy so I was educated privately so I'm lucky. But some people would obviously worry about that.

AC: It's interesting that you noticed such a difference in language between lawyers and police officers. Because from an external perspective, I would think that you share the same vocabulary, phrases and expressions, due to the legal setting.

P-Br-1(E): Of course, we're sharing that with them, yeah.

AC: Could you please tell me more about the legal caution?

P-Br-1(E): At the time of the arrest, it is important that they're given their rights as it were, but at that point, we don't have to explain it or anything. If I go and arrest you, I'd just say "You're under arrest for X. You don't have to say anything. But it may harm your defence if you do not mention when questioned something which you later rely on in court. Anything you do say may

be given in evidence”. And then you say to them all: “Do you understand what I said to you?”. Of course, they’re not really gonna understand it, because most police officers don’t really understand what’s in it, if I’m honest. But later in the interview, I will then explain exactly what that means. During the interview, you have to be very explanatory about all the elements of that caution.

AC: Are there other expressions or sentences that police officers need to learn by heart?

P-Br-1(E): Sometimes, when we stop and search somebody, we’ve got an acronym to remind you how it goes, called “Go wise”. You have to give them the Grounds for the stop, the Object of the search, your Warrant card. [*Il réfléchit*] I’m trying to remember, it’s been such a long time.

AC: Yes, I’ve read about it in a police manual.

P-Br-1(E): You kind of have these patterns. It’s a pattern that you develop at work over the years. That’s quite a big thing in police life. There is a pattern of certain situations, but we all have a different one. We all have a different way of explaining things. It doesn’t matter. For instance, if I’m interviewing a child and I’m doing it on video, I’d have to try and get them to understand the difference between the truth and a lie. I say to them: “What would you call this, if I’d pick up a pen and I scribbled on the wall ‘I hate the police’, and then my partner walks into this interview room with me and you and said to me ‘who has written that on the wall?’ and I said it was you, what would that be?” And most kids would say “Well, that’s not the truth. That’s a lie” and I would say “Why?” and they’d say “Because I didn’t do it, you did it”. So, then I’ve shown their cognitive ability. The video gets played to the court so we’re trying to establish their cognitive ability and to show that they know the difference between truth and lies. You see? I hope that kind of helps a little bit.

AC: Absolutely, it does. Because it shows that there are different levels of specialisation: when you are talking to your colleagues, to social workers on the one hand, and to members of the public on the other hand. You have to be careful about the words you use, you have to make sure that they understand, you may have to define the words, give examples and so on.

P-Br-1(E): Exactly. And also things happen at different times. If you are in a confrontational situation, you just want to get that under control. You just grab hold of the person, say “You’re under arrest”, caution them, get them away and later on you’ll explain exactly why they’re being arrested.

AC: Depending on the situation you have to adapt what you do first.

P-Br-1(E): Yes, of course.

AC: Another aspect of police language, that you do not use with members of the public is radio communications. Are there guidelines on how to communicate when using the radio? How do you learn all that? And are there specific codes?

P-Br-1(E): This is the sort of thing you pick up when you are in uniform. To be honest with you, I don’t use the radio that much anymore. So, I’m sure the language has changed quite a bit, with the different states that they now have. But, if for instance I would argue “10-8”, it used to mean “Are you out of earshot from the person that you are talking to?”. So, if you wanted to cast some information, you’d say “Are you 10-8?”. It means “Can we talk without

being overheard?”, and you just step away then. If they say “Can you go 10-8?”, you’ll walk out the road, find somewhere out of earshot. For the moment that’s all I can think of. Specialised units might use different things on a day-to-day basis. I’m not very helpful on that one but you might find somebody else that can help you with that.

AC: Don’t worry, it’s very useful. The example you provided is very interesting.

P-Br-1(E): I’m not sure if it’s a common thing in all forces. The difficulty we’re having in the British police is that we’ve got so many different forces and they’re all doing things differently.

AC: So, each police force has its own codes for the radio?

P-Br-1(E): Yes, probably. Plus, you know, we’ve got massive regional accents in this country. But apart from that, I don’t think we’re gonna have that many differences in the language use. We’ve got regional accents all over the place.

AC: Yes, accents and sometimes words differ as well ...

P-Br-1(E): Exactly. And that’s why English is so hard to learn, isn’t it? English is such a difficult language. Because it’s got so many hidden meanings to so many words, it’s just ridiculous.

AC: That’s true. Going back to the written answers you sent me, I wanted to ask you about the examples of slang words you provided. Could you translate these examples for me and give me a definition for all of them?

P-Br-1(E): Okay, alright. So “loot” is like the goods that are stolen, the money or the jewelry. It’s a general word for something that’s stolen. You’d say: “Has he got the loot?”. It’s quite an old-fashioned word from the sixties, but I’ve heard it even recently. I think we always prowl the seventies and how policing was then, it’s how we still wanna do the police, when we weren’t as governed by the public as we are now. The police could do what we pretty well wanted and I think we like that idea. You know, we used to go, you’d have a punch up with the villain, but now you can’t touch them really. An “armed blagger” is an armed robber. But “to blag something” is another word. If you’re “blagging something”, you’re making it up, not necessarily lying but bullshitting. A “nonce” is a sex offender, that’s mainly to do with children, sex offence with children. A “pikey” is a traveler, a gypsy.

AC: Are there informal words that you would use to refer to criminal offences, criminals or certain types of evidence? Informal words you would use orally but not when writing a report?

P-Br-1(E): [*Il réfléchit*] “Druggy” is a word used around all the time, “oh he’s a druggy”. It means “he takes drugs or uses drugs”. I’m trying to think of some more for you there [*il réfléchit*]. There’s probably a lot but I can’t at the time.

AC: I know it’s always complicated to just, out of the blue, make a list of the words because you tend to use them all the time on an everyday basis without noticing. It’s always hard to sort of extract these words from their original use.

P-Br-1(E): Absolutely. And I think there’s been a change in the use of derogatory language anyway. We’ve been kind of pushed away from that sort of thing. I suppose you can see the link with the change in professionalism. Do we need to be using exclusionary language? Probably not. We need to be a bit more inclusive. The use of sorts of slang is changing to some

degree. But again, it depends. If you're talking to the kids, they talk in this particular way, and use particular words. We try and mimic them to some degree, because it will make them more comfortable. It's just normal police work, police work is just communicating with people.

AC: And it helps to create some rapport...

P-Br-1(E): Yeah, if you're just sympathetic to them or use their language, they're gonna communicate a little bit easier, aren't they? I happened to assist to three-week courses on how to interview and a lot of it is about conversation management and how we talk to people. It's a really good investigating technique which I use all the time, you know, even out of work.

AC: So, police officers need to master both formal professional language and informal language, the kids' language, in the professional sphere.

P-Br-1(E): I think with professionals, then we use a professional language. It just depends who you are talking to, isn't it? I think you need to be able to speak the kids' language as much as possible. You have to understand what they say and speak in a language that they'll understand, so if you have to make it simpler, so be it.

AC: When answering questions about the ways you address your colleagues, you wrote "DC" and "PC", which means "Detective Constable" and "Police Constable", right?

P-Br-1(E): Yes, that's right. A PC and a DC are the same, same rank. It's just that I'm a Detective. But we get paid the same amount of money, which is a silly point, but we do. Same money, different jobs.

AC: I see... I've just realised that it's been more than forty minutes already, so do not hesitate to let me know if you need to leave.

P-Br-1(E): No, no, keep going.

AC: If you still have a few minutes then, maybe we can talk a little more about how new recruits learn the technical vocabulary. You indicate that new recruits learn the specialized terms very quickly, thanks to training and the police culture. Could you elaborate on this aspect?

P-Br-1(E): I used to work in a training school, in the Detective Training. I'd see all the new recruits who'd come through, into the same building. So, I'd see them doing their police training. As a part of it, they would go away for two weeks to different areas within the county, and they experience first-hand what it was actually like on the street, etcetera. Then they'd come back. The point I was making is that you could see very quickly the change. At the training school, it's all very professional, the language is very formal. There isn't any of the slang, the... you know, being derogatory or anything. But when they come back, all of a sudden, they're saying "We dealt with druggies", "We arrested a nonce". They learn the language very very quickly. That's all the stuff that I see, and the change in them as individuals. You get pulled into this police culture very very quickly. It's hard to explain but, I suppose, you have to learn the language very quickly. It's not always nice, it's not always pretty. I notice it because obviously I was in the training environment, where your language is more inclusive, it's more professional. You have to be mindful of what you say, how you say it, when you say it.

AC: This change in language and behaviour is very interesting, especially as it occurs so quickly for new recruits.

P-Br-1(E): Even the first exposure to real policing, it makes a big impact. Because training is a bit theoretical, isn't it? You know, you're learning the theoretical side of it: "you're gonna go, try and arrest this person". But the big difference is doing it for real, on the streets, where you haven't got the possibility to make a mistake. It's for real. You have to learn the language very quickly.

AC: It makes you understand the reality of the job, not just what you read in the books or see in the movies.

P-Br-1(E): Yes, exactly.

AC: Another subject I wanted to discuss with you is how English for Police Purposes is taught to French police officers. Could you tell me a bit more about your experience with the French police? For instance, more details on the content, the documents you used. Were the documents given to you in advance by the French police?

P-Br-1(E): Yeah. Because of where we are geographically, obviously we have a joint position in Calais, where we share the border. When I was at the training school, somebody has already set up a French exchange programme between Kent officers and French police officers. The French officers, about a dozen, would come and spend two weeks with us and then they went up to the Met³ for a week. And it was through that program that I started to organise it on the Kent end, and then I was invited to go and do a course in Clermont-Ferrand. The theme was around the investigation of crime and interviewing techniques. That was the focus. It evolved and we started off talking about the Kent Police, how we were set up and comparing that to the French system. We talked about our judicial system and the differences between us, this adversarial system that we have, the rank structure, the whole police structure, the fact that we got these forty-two independent forces, whereas you got the *Police Nationale*, directed fully from Paris, that's where orders come from. We've got the Home Office, but the Chief Constables have more autonomy in their force. The course I ran, there was different ranks, there were a lot of Superintendents. But again, your recruiting system is very different to ours. In the UK, first you have to be a PC and go through the ranks whereas in the *Police Nationale*, you can join as a Superintendent, can't you?

AC: Absolutely.

P-Br-1(E): So, you have twenty-four-year-old young people with a lot of responsibility. So, I had a bit of a mix and, initially, it could be quite difficult to get the group together, because the superintendents would wanna stick together, because of this rank structure, you know. But I'm pretty good at breaking down those barriers, so I managed to make them work all together. I'd split them all up, make a superintendent work with a police constable or a sergeant, to mix up. I had them from all over, all different departments, from all over France. I'll try and get them improve their English, so I'd start every day off with getting them all stood up and go "ahahahahah", because the "h" sound is difficult for them to say. They say "Appy Birthday" instead of "Happy Birthday". I'd open a limerick or a tongue-twister. And at the end, I'd get them to do a ten-minute presentation in English to me and my colleague, a French sergeant, we did the course together. You might talk about anything that you wanted to, we'd just critique you at the end. It's about giving them the confidence that their language actually improved. During the day, they weren't allowed to speak French, that was my rules. But in the evening,

³ The MET = The Metropolitan Police Force (London)

similarly, I don't speak English. I would encourage them to socialise together, some of us would go to a local bar or whatever. That was great for me because I learnt a lot more French. I could understand a lot more than I could respond to. That's normal in any language, because I wasn't living there all the time. I think if you live in somewhere, it's a lot easier to pick it up. So, that's how it went. We did everything in English, I gave them English tests, I had a lot of stuff that I'd pulled off from English and foreign-language texts. The French understand grammar and they're very focused on the grammar. Whereas with the English, we really aren't anymore. We used to be. But most modern kids couldn't tell you what a verb, an adverb, a noun was. We don't learn our languages like that. That's why we struggle learning foreign languages, and because we're arrogant, obviously, because we all think everybody speak English, which is a real shame.

AC: And how long did the course last?

P-Br-1(E): For a week, it was a week's course. Started on the Monday, finished on the Friday. I did a course in Clermont-Ferrand and I also did a course in Roubaix as well, at the police college.

AC: How many learners attended the course?

P-Br-1(E): Twelve, I think was the biggest, no more. I also did some translation for the handbook. They had an English/French handbook, so I was involved in checking that the language is correct. We did a video in English.

AC: Very interesting. The last topic I would like to discuss is police fiction. You have provided an interesting list of police-related TV series and books. I know *Criminal Minds* and the Grisham⁴ novels but I was not really familiar with *Line of Duty* and *Life on Mars*, so I have added them to the list of series I have to watch.

P-Br-1(E): *Line of Duty* is fantastic. That's really really good actually. It's really interesting and it's kind of a reasonable reflection on some of the things we do. *Life on Mars* will give you all those words like loot, nonces and etcetera. That's hilarious, you'll enjoy that. It's how we like to think we police, really. And *Sweeney* is another one, from the sixties.

AC: That's good to know, thank you. I'll watch them, I promise. You interestingly said that those works of fiction are not really an accurate picture of investigations. I understand why reality and fiction are different because, in fiction, they only have sixty minutes to solve an entire case, which is absolutely impossible in real life of course. However, about the language they use, you said that it's "OK"...

P-Br-1(E): Yes, some of it is good. Some are better than others. *Life on Mars* is about policing in the seventies so that was interesting and *The Sweeney* is about policemen in the seventies, so the language they use is alright for that time.

AC: Alright. Well, thank you so much for all your answers. Everything is going to be very useful for my research. Thank you again for these interesting answers, for your time and our cooperation.

⁴ John Grisham est un écrivain américain, auteur de nombreux romans judiciaires. Ses romans policiers sont célèbres dans le monde entier et certains ont fait l'objet d'adaptations au cinéma.

P-Br-1(E): I'm happy that I could help. If you need anything at all, just contact me.

Annexe 5B : Entretien P-Br-2(E ; 06.12.2019)

Code de l'entretien : P-Br-2(E)

Date de l'entretien : 6 décembre 2019

Durée de l'entretien : 27min29sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence, avec l'application WhatsApp, puis par téléphone en raison d'un problème de connexion Internet rencontré par l'interviewé. Il a été enregistré à l'aide d'un dictaphone.

Fonction de l'interviewé : *Police Constable (Vulnerability Investigation Team)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en juin 2016.

AC: Thank you again for agreeing to answer my questions. Let's start with general questions about your job as a policeman. In which department or unit are you working?

P-Br-2(E): I work in something called the Vulnerability Investigation Team, that deals with domestic abuse and sexual offences.

AC: You are currently a Police Constable, is that correct?

P-Br-2(E): Yes. I'm doing a Detective Constable Training but I'm currently a Police Constable.

AC: When did you enter the police?

P-Br-2(E): Three and a half years ago.

AC: Ok, thanks. Could you describe a typical day at work?

P-Br-2(E): I get allocated crime reports to investigate. I have to do the investigation. If I can find the offender, then I go and arrest him, take him into custody, interview him and usually I bail him, which means he get released during the enquiries. I do more investigation and then I go to the Crown Prosecution Service. Most of us just get allocated crimes to investigate.

AC: And then, depending on the type of case, you try to find information on it, and maybe evidence, etcetera.

P-Br-2(E): Yes.

AC: Have you been aware of important changes in your work since you entered the police a few years ago?

P-Br-2(E): There's been a few changes. There's something called police bail. Say we don't have enough evidence to charge someone, we release them during the enquiries. When I first joined, everyone was put on police bail. But due to a change in the human rights, it's changed⁵.

AC: How would you define the central purpose of police work?

P-Br-2(E): The main thing is the prevention and detection of crime.

AC: Which one would you put first?

P-Br-2(E): Well, I think it's the same thing really. If you manage to charge someone and they get to prison, you prevent them from doing further offences.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-2(E): I suppose that, when we investigate certain crimes, I would say so.

AC: Do you regard the language you use as specialised language? And if yes, then what is specialised according to you? The words, the expressions, the documents?

P-Br-2(E): [*Il réfléchit*] I can see some specialised language but it's just the stuff that you have to know from the words of legislation you are working into. It's just repeating what you've heard before.

AC: How do you learn specialised language? Is it through training or thanks to experienced police officers?

P-Br-2(E): From others, the experienced officers. I'd say so but there's not much of learning so it's pretty quick.

AC: One of the aims of my PhD is to study both written and spoken discourse. Starting with police written discourse, could you name three documents that you consider as being typical of your profession?

P-Br-2(E): Statements, which are MG11 forms, which is where you write down what people have told you.

AC: Do you use them when you are conducting interviews with witnesses?

P-Br-2(E): Yes. Witnesses and victims.

AC: Is it the same document for suspect statements?

P-Br-2(E): Suspects are different because you do video recorded interviews.

AC: Do you record all interviews with suspects?

⁵ L'interviewé fait ici référence aux mesures de remise en liberté d'individus qui font l'objet d'une enquête de police mais qui ne sont pas encore mis en examen (*released on bail without charge* ou *released on pre-charge bail*). Ces mesures, et notamment leur utilisation systématique par les policiers, font débat car elles privent un individu de libertés fondamentales (assignation à résidence, interdiction d'entrer en contact avec certaines personnes, confiscation du passeport, etc), et ce pendant une durée indéterminée, le temps que les policiers poursuivent et finalisent leur enquête. Le *Policing and Crime Act* de 2017 (auquel fait implicitement référence l'interviewé) a alors durci la législation encadrant ces mesures de privation de liberté, et limite notamment leur utilisation systématique et leur durée.

P-Br-2(E): Yes. Video and audio recorded.

AC: Interesting. And do you write a report after the suspect interview?

P-Br-2(E): Yes. When you seek and charge someone with interviews, you have to do a summary of the interview, or type it up. It's done off of the recording, so you listen to the recording and then just do like a transcript.

AC: Do you use a transcript word by word or a summary of the interview?

P-Br-2(E): It depends on what stage I am. If I'm seeking charges, it'll be a summary. If it's for court hearing, I'd do it word by word.

AC: Thanks. Going back to the MG11 forms you mentioned earlier, they are used for both witnesses and victims, right?

P-Br-2(E): Yes, witnesses and victims. Sometimes you can do video recording of a victim or a witness but that's quite rare.

AC: Is it for cases concerning children for instance?

P-Br-2(E): Yes, children or people who've been sexually assaulted, rape and stuff.

AC: What type of document is it? Do you have an empty form you have to fill in? What is its structure?

P-Br-2(E): There's two sides to it. On the front, you have the name, the age and occupation, and then you have their evidence written; whereas on the back of it, this is the not disclosable side of the document. You've got all the personal details such as address, date of birth, stuff like that.

AC: Are these documents available to the public, or to researchers?

P-Br-2(E): No. You could hear them be read at court, but you can't get copies of them.

AC: Oh, too bad. I would love to read one and to be able to analyse one or two of these documents. So, you mentioned statements, video recordings of suspect interviews. Is there any other document that you would regard as typical of your profession?

P-Br-2(E): Yes, the MG03, which is what you send off to the Crown Prosecutor for decision on charges. That's where you list all the information you've gathered for the entire investigation. So, it's a quite important document obviously, because you describe what evidence you've got, what you've got that undermines your evidence, and stuff like that.

AC: Interesting. Are there other documents that come to mind?

P-Br-2(E): Yes, there's quite a few obviously. Crime reports would be quite an obvious one, which is before any sort of charges or anything like that, when you're starting the investigation. So, you've got the victim, witnesses, the suspect. It's where you record all your investigation, on a crime report.

AC: Does the term "crime report" refers to the entire file, the entire folder with the file of the victim statement, the witness statement and so on?

P-Br-2(E): No. That would be the case file. The crime report comes before that, while you're still investigating it.

AC: Okay. So, the crime report comes first, at the very beginning of an investigation?

P-Br-2(E): Yes.

AC: Alright.

P-Br-2(E): And the case file is all the stuff going off to court basically.

AC: Could you briefly list the documents that one may find in a case file?

P-Br-2(E): There is a lot. The last investigation I did was with someone stabbed at their apartment. There was a lot of documents for that. The first thing was a MG02, that we call "Special Measures". That's where, if you go to court and you are scared of the court environment, special measures can be put in place. For example, someone else giving evidence for you or being sort of blocked off from the defendant. The MG03, which is the charge request. The MG04 is the actual charge wording that was used. The MG05 is a document which sort of summarises the whole incident, that's the first thing that gets read to court. It's a summary of what's going on and what the suspect has said about it. There's then a MG06, which is a private correspondence between the police and the prosecutor. Anything that you don't want to be disclosed will be in there. You have something called a MG07, which is a remand application. If you've charged someone and you don't want them to go out into the public before court, you can get them kept in prison for a while, until the court hearing. There's loads of documents. Do you want me to keep going?

AC: Yes, absolutely. It's very interesting. And sometimes you have all of them in one case file?

P-Br-2(E): Yes. It depends on how serious the job is, then you've got more things in it. The MG09 which is a list of all the witnesses and victims. MG11, that we already discussed, is the statements. You then got MG12, which is a list of all your exhibits. In the case I recently had, the first exhibit was the knife. The second exhibit was the bloodied top, and then forensics and stuff like that. Then there was an MG16, which was the bad character so the previous convictions and stuff. There's also a disclosure document. Anything else you've gathered that doesn't become evidence has to be recorded. For instance, when speaking to neighbours, if someone didn't hear anything, I have to record it also on this disclosure document.

AC: So, you need to record...everything! [*lls rient*]

P-Br-2(E): Absolutely!

AC: Are there any other documents that are not called MG forms?

P-Br-2(E): Most of them are called MG, because it stands for "Manual of Guidance", which is what has got to be shown in court. So pretty much everything is an MG form. The only exception is that disclosure document. You use a disclosure document for lower-level offences, whereas for serious offences, there's a different MG form.

AC: Are there official or unofficial guidelines to write these documents?

P-Br-2(E): Yes. When you do your initial training course, you get taught quite a lot of that then. And then afterwards, when you're sort of looked after by an experienced officer, he will go through that again with you, and then it gets reviewed by supervisors occasionally as well.

AC: During the initial training, do you work on real forms and statements or made-up ones?

P-Br-2(E): During your very initial training, it's made-up stuff. When you've finished that initial training, you then join a division with experienced officers, going to real jobs and that's when it's real stuff for you. They sort of guide you through it.

AC: I would also like to talk about police spoken discourse. Can you think of contexts of verbal exchanges, apart from suspect interviews and interviews of victims and witnesses, that are typical of your profession?

P-Br-2(E): When you go to an incident, obviously you'll be speaking to people, in a language they understand. So, if it's a drunk person, you'll sort of speak in the same way they're speaking, which is gonna be slightly less polite than you would speak to someone else. It depends so much on the person.

AC: Do police officers have to learn the legal caution by heart?

P-Br-2(E): Yes. You know it by heart. Say if you are arresting someone for robbery, then you say "You are under arrest for robbery." And then you would caution them, which is: "You do not have to say anything. But it may harm your defence if you do not mention when questioned something which you later rely on in court. Anything you do say may be given in evidence". Then you have to apply a criterion for the arrest. You have to believe it is necessary to arrest them, so you'd say "It's necessary to arrest you to prevent loss and damage to property until I fully conduct (?) the investigation by means of questioning", or something like that.

AC: Are there other expressions or sentences you have to learn by heart?

P-Br-2(E): If you don't arrest someone, you can interview them and then at the end you have to report them, you'd say "I'm reporting you for the consideration of the question of (?) " or something like that. That's something else you have to say word by word. You say that to them and it just means you can send them summons to attain court, which is highly different to a charge. It's kind of a different caution.

AC: Can you tell the difference between someone who is quite new in the job and someone who is more experienced, depending on the language they use?

P-Br-2(E): Yes. I think, of course, the biggest way to tell would be their confidence with the language they use. You can tell when someone has not arrested many people before. It becomes quite obvious as they try to get the words right, it's awkward. Another good time you can tell is when after arresting someone you have to bring them to the police station custody and you have to speak to the custody Sarge⁶ about why you arrested them, and it becomes very obvious if someone is quite new because they're very awkward with how they speak to the Sergeant about what's happened.

⁶ « *Sarge* » est un diminutif de « *Sergeant* ».

AC: It's very interesting that you can tell the difference thanks to the language they use. I had another question related to rank and language. How do you address your colleagues? Do you use their name, surname or rank title?

P-Br-2(E): Surname, quite often by their first name. Depends on the person. In my team, I generally call them by their surname.

AC: Does it depend on who else is in the room? For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as Mrs. X or Mr. Y in front of students, but I use my colleagues first name if it's a peer-to-peer conversation.

P-Br-2(E): For instance, if I'm with my Sergeant (?), if there's no one more important in the room, I'd call him by the first name, but if an Inspector comes in, then I'd call him Sergeant.

AC: Alright. I am also interested in police work in international settings. Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? And if yes, in which contexts?

P-Br-2(E): There's occasionally been a couple of officers from different countries who've come over. We've had some of the Canadian Mounties. They've come over, followed us on some shifts. We've also had the police force from Mumbai in India, once. That's pretty much the only time... Another time is when I spoke to Europol about one of my suspects.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues who do not speak English?

P-Br-2(E): No. One of the guys in my team is Slovakian, but he only speaks in English. The only time I would speak to someone... Well, I can't really due to the lack of language skills. I would only ever speak to someone with the help of a translator. There's quite a large Easter-European community where I work so I'd have to ring a translator to speak to them.

AC: During your training, did you attend foreign language courses?

P-Br-2(E): No. It would probably have been useful [*il rit*].

AC: Really? Do you think so? In which language do you think that it would be useful?

P-Br-2(E): Probably Romanian, would be the most useful.

AC: Another subject I wanted to tackle is police culture and values. Do you think that there is such a thing as a professional culture in your job? And if yes, can you describe it briefly?

P-Br-2(E): Yes. One of the biggest values for the entire police is that you never lie about something, so if you've just done something accidentally wrong, you have to admit it. Trust, that's the biggest thing. It's no good to see you lie to members of the public, because it'll just destroy that confidence in what you're saying. They expect us to be honest.

AC: Are there other specific features that you would associate with police culture?

P-Br-2(E): Well [*il hésite*]. Particularly not nice things...

AC: It can be negative things as well.

P-Br-2(E): Yeah, well [*sourire gêné*]...

AC: Actually, I have encountered several times the notion of "police ethics", which is kind of related to what you just mentioned, the need for honesty. Does it evoke anything else to you?

P-Br-2(E): [*Il réfléchit*] Maybe working hard would be the best thing to say. If a job comes in, you have to stay until it's finished. Sometimes you end up doing an eighteen-hour shift because the job has to be done. So, perhaps the word "dedicated".

AC: Did you attend courses about police ethics? Was it a part of your training?

P-Br-2(E): Yes, I'd say it was just a part of my training.

AC: The last section I wanted to discuss with you is specialised fiction. Do you watch police-related TV series or movies? Or maybe read police-related novels?

P-Br-2(E): I watch it because my partner likes watching it; but it's probably not what I would choose to watch personally.

AC: Why? Would you say that it's because they do not really present an accurate picture of your job?

P-Br-2(E): If it's a police drama, it winds me up quite a bit because it's not a true reflection of real life. There's a TV show on called *Luther*. I don't know if you've ever seen it.

AC: No, I haven't. But someone mentioned it to me.

P-Br-2(E): It's about a Detective Chief Inspector saving the world by himself, and it just winds me up because they would not leave the police station like that (?). It's just that I'm a police officer during the day and it does not particularly interest me to watch police fiction.

AC: I understand. Well, they've got fifty minutes to solve an entire case and we know it's not really the case in real life [*ils rient*]. There is definitely a gap between reality and fiction. And what about the language that they use? Would you say that the language is quite accurate or rather that specialized words are missing?

P-Br-2(E): In some ways they're missing. And for other words, they overuse it. They use certain words on the show repeatedly. I think there is a lack of some words and the overuse of others or a misuse of other words perhaps sometimes.

AC: Thank you very much for all these very interesting answers. Thank you for your time and for your cooperation.

P-Br-2(E): I hope this was of some use for you.

AC: It is, thank you very much. Just one last question, you became aware of the fact that I was searching for police officers to interview thanks to a note on your force's intranet. Is that correct?

P-Br-2(E): Yes.

AC: Do you know if it is something that was sent to all the police officers in the Kent Police or just to your department?

P-Br-2(E): On the force's intranet, you'd have to go on to the bit where they've got like a "News" section. So, you'd have to click on that to see it, so I think it's like random chance you see it, really. It wasn't an email or anything like that.

AC: Ok, thank you very much.

Annexe 5C : Entretien P-Br-3(E ; 10.12.2019)

Code de l'entretien : P-Br-3(E)

Date de l'entretien : 10 décembre 2019

Durée de l'entretien : 1h25min29sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence, avec l'application WhatsApp, et enregistré à l'aide d'un dictaphone.

Fonction de l'interviewé : *Detective Inspector (Vulnerability Investigation Team)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en 2000. Il a exercé dans la Metropolitan Police de Londres avant de rejoindre la police du Kent en mars 2018. Il a exercé dans plusieurs services (*drugs and firearms, domestic abuse*).

AC: We are going to start with a few general questions about your job as a police officer. In your email you mentioned that you were previously in another police force, the Met⁷. Questions will focus on your current job but it would be very interesting to compare with your previous experience in the Met, so feel free to add comparisons or if you want to mention differences or similarities.

P-Br-3(E): Ok, I will.

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-3(E): It depends on what shift I'm doing. I work shifts so, today, I start at one o'clock. For a general day, when I'm day duty, I go in the morning, I look at what has happened overnight. Then I look at what staff I've got, I ensure that I've got the right number of staff to meet the demand I've got. I highlight the jobs that are higher risk, the ones that need more attention because of the significance of the injuries or their history or whatever may be. That's the first thing I do. Then I have a morning meeting where I have to brief my line manager, my Chief Inspector. In addition to the reports of command, I also look at what prisoners there are and then I look at the crimes as well. I identify what we need to do, any arrest inquiries, any vulnerable people we need to go to speak to. I make sure that my staff is alright. I have a very brief team meeting to make sure my sergeants have got the resources to do what they need to do. I'm making notes of that, and then I have a morning meeting with my boss where we talk about all those things. Every day we talk about different things: how many suspects, the amount of crime we've got, or whatever might be. I have a chat with her about that, in a semi-formal meeting. And after that, I go and do whatever I need to do. As an Inspector, I've got three, or four, or five, or six different types of work that I've got to do on a daily basis, whether that is interviewing (?) suspects for my team, whether that is dealing with a complaint, whether that is going to a central meeting. Each day will depend on what I've got to do on that day. Then I'd put some time aside to write a report back for an investigation, or something like that. The first

⁷ Met = Metropolitan Police Service, Londres

part of a day shift is pretty standard: I go in, I look at the report, look at the crimes, I measure the team I have, I debrief the team, I make sure they know what they have to do and that I've got enough people to do it. After about nine o'clock in the morning, on a day duty, it depends on what priorities I've got that day, and prior work maybe.

AC: So, each day is different, depending on the cases you got that day.

P-Br-3(E): Yes. Sometimes, because I'm a pretty experienced detective, some days will be just where I will take a really active part in. If it's a really nasty assault, a GBH⁸ or an attempted murder, I will take a really active role in that, because I will lead my team because there'll be lots of different inquiries, and lots of inquired paths to take. So, you need a central figure to make sure that everything is being done according to the crown standards. If it's low level, I won't get involved in this particular job because I don't see the need, because I think my sergeants and my constables should be able to deal with that themselves. There're certain things that an Inspector has to do. The Kent policy says that an Inspector has to sign off high risk DA⁹ cases that are in custody. That would come to me, it has to come to me. In addition to that, occasionally, once a week or so, we do a duty DI¹⁰ scheme, where we are the duty DI for that day. You deal with series of convicts that are much bigger than normal business we get involved in. Most of the time, that's a death. We deal with suicides, child deaths, all that sort of stuff. That's a difference with the Met. The Met don't do that. The Met don't do a duty DI scheme, that just goes to specialised departments. In the Kent force, it's different. Today I'm a duty DI, tomorrow I'm not duty DI, you don't always do it.

AC: How many police officers do you have in your team, roughly?

P-Br-3(E): About fifty. Previous to where I'm here, in the Kent, I was at a different police station, and I had about twenty-five.

AC: How would you define the central purpose of police work?

P-Br-3(E): To prevent crime, to protect vulnerable people, to make a difference, and to make society a better place. We, the police, do things that nobody else does. We are the only agency really that is able to detain people, arrest people, put them before the court. That separates us from all the other agencies, because we are the only one to have that power to arrest and put before the court. I think our essential purpose is to do that, to bring offenders to justice, to protect vulnerable people by virtue of bringing the offenders to justice and making a positive impact. All the other stuff that we do, other services do that as well. Child protection, other services do that as well. But the main function that is unique to policing is to bring offenders to justice, to arrest people and this is all about protecting those vulnerable people.

AC: Would you say that your job is specialised?

P-Br-3(E): My job now is specialised because I'm in the child protection team. I think that child protection people are specialists, particularly specialists. And DA, domestic abuse, to a certain degree, are also specialists. DA crime is different to normal crime because of the emotive nature of it. It's emotive because we are relationship people, it makes it much more complicated. It's

⁸ GBH = grievous bodily harm

⁹ DA = domestic abuse

¹⁰ DI = Detective Inspector

not as simple as just nicking¹¹ an offender. If you get assaulted in the street by someone you don't know, the police is gonna nick him. You go "Yeah, absolutely, nick him, he just assaulted me". Whereas if you call the police in a DA incident, a domestic abuse incident, and say "This person assaulted me" and we're about to nick him, you go "Well, actually, I love him" and that emotive bit sort of overrides rational thinking. I think there is a vulnerability that (?) and I don't think it's given the credibility that it deserves, to be honest.

AC: And now, do you regard the language you use as specialised? And if yes, what is specialised? The words, the expressions, the documents?

P-Br-3(E): Yes, I think so. It's unique to policing as opposed to unique to vulnerability investigation. Yes, absolutely, there's words that we use in Kent, and phrases and expressions that are just sort of built into the way the Kent works. The Met is different as well. The Met has different words to describe the same things that the Kent describes. Some of it is led by culture, some of it is led by systems of use, because a system calls something a certain thing and then we use that word to describe that thing, or person, or individual, or work maybe.

AC: Interesting. Now, we are going to focus more on this specialised language, both written and spoken. Let's start with written discourse, so written documents. Could you name three documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-3(E): Crime reports, particularly the free-text bits. The enquiry logs of the crime reports are probably documents we write every day. The MG03s, which are what we send to the CPS¹², which is our communication to the CPS about what we want to do with a particular individual. That is unique to policing.

AC: Could you tell me more about these documents, for instance the content, the structure, the words you use, who is the document meant for? The first one you mentioned was a crime report. What is the typical structure of a crime report?

P-Br-3(E): A lot of it is (?) document. You name the people and all, and on the back of it, there's the enquiry log, which is essentially a free-text part, which is where we write what happened in a particular instant. You write what happened when we attend, when we take the report and then it gets passed to an investigator and they'll then write what they want to write on that in a certain way.

AC: Are these documents available to the public? Do you know if there is any way, for a researcher, to obtain these kinds of documents?

P-Br-3(E): I don't know what you have to do. I know you can request it. But, no, I don't know.

AC: Do you have any example that I could read and use, without using the names, the addresses and the contact details. Would this be possible?

P-Br-3(E): I'll find out. I don't know. I'll find out for you.

AC: Great, thank you. Let me know if you need anything. I can send you a cover letter from my supervisor or anything else you might need to get access to these kinds of very useful documents.

¹¹ To nick = to arrest

¹² CPS = Crown Prosecution Service

P-Br-3(E): Yes, alright.

AC: The second document you mentioned was the MG03.

P-Br-3(E): What we have to do, to communicate with the CPS, you write what we call an MG03. Say you want to charge someone with a particular offence, that's when we use that. That's a written document, written by us, to the CPS, essentially asking them to consider something with a view to make some charging decision. It's written in a slightly different way to the way we write an internal report because the CPS are all educated lawyers. The CPS demand things to be written in a certain way. We have to get away from the crime report written in a more colloquial police way. The CPS understand colloquial policing but they also want it to make sense so they can understand what is at stake. The problem we have is, the officer writing on that form knows that job from start to finish, so they would know everything about it, they know the names of the witnesses, and the victims, and a lot of stuff. So, what they write on the crime report is "I contacted the IP", the injured party "and let them know that the NCI is on Monday". It means I contacted the injured party, the victim basically, I told them that the non-custodial interview is on Monday. Whereas you wouldn't say that to the CPS. You would say "I spoke to the victim and the non-custodial interview was arranged for this particular day". That's the difference. A MG03 would be like that, in a nice chronological well-written order. Whereas if I'm a DI and I need to go into a crime report to work out what happened, it can be a bit more difficult to work out, because you have got a full narrative about it. You've to go to one bit to have a look at one bit to find about that, and then another bit, and another bit.

AC: I see. Another police officer I interviewed mentioned other types of MG forms. Do you use them as well?

P-Br-3(E): Yes. "Manual of Guidance" is what these stand for. There's lots of documents for the different parts of the case. An MG03 is our communication to the CPS. There's certain bits of it where only we and the CPS can see, so this is where we have an honest discussion about the case. That doesn't get disclosed to the defence. We then do an MG04, which is basically the same bit but without all these sorts of nasty bits. They have to make a decision, don't they, based on all the information? Something that undermines our investigation has to be contained, it would be in MG03 or MG06. What we don't want to do readily is tell the defence straight away what we based our case on. The disclosed part, we have to tell them, absolutely; but the MG06 and the MG03 are our two-way communication to the CPS. That's how we communicate, on these documents. The rest of them are all disclosable, as they are, to the defence. You've got the MG03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 16. We don't use them all, we use about seven or eight of them mainly. We send certain things up when we want the decision about whether we charge somebody, then we send a lot more in addition. An MG10 for example is witness availability, to make sure that there is no court day, when they are on holiday or the officer's on leave, or whatever. That's not evidential, that's just a communication document; whereas in 11, it's the witness statement that we tape from the witnesses.

AC: It's very interesting to know about all these different types of documents. All of them are not for the same person. Depending on who the document is written for, you will have to include certain elements, and in others you do not have to. All this is very interesting. About spoken discourse now, are there contexts or verbal exchanges, other than suspect interviews or interviews with victims and witnesses, that are typical of your profession?

P-Br-3(E): [*Il réfléchit*] I'm trying to think of it because it's difficult, isn't? Because we use these things all the time and you forget what is police chat and what is normal chat. My wife works for the police, she is not a police officer but she works with the police, so we can talk in those kinds of terms, but you forget that normal people don't speak like that. [*Il réfléchit*] I don't know. I can't think of specific examples.

AC: For instance, at the beginning you mentioned the fact that you were briefing your team? How does it work? Is there a specific structure? Do you mention the cases first and then allocate them?

P-Br-3(E): Oh yeah, there's actually that. It's a discussion with the sergeants, we look at what the evidence looks like, (?), the key aspects of the offence, what's to prove in there. The proofs are pretty specific. We have a look at CCTV enquiries. We talk about LOEs, lines of enquiry, FTAs, fast time actions. We also might talk about the context of victim interviews, ABEs we call them. It stands for Achieving Best Evidence, which is basically video interviewing. We need to identify whether they're vulnerable, whether we can get away with just a MG11, a witness statement, or if this needs to be done by video. We just talk about what comes next. All the words and all the phrases we use are just specific to the type of work, the police work that we do, in terms of the processes that we have to go through.

AC: How do you chose to allocate the different cases? Are there specific guidelines?

P-Br-3(E): If you've got a more complex job with a lot of actions out there, then you're gonna give it to more experienced individuals. You look at what the case's like and then you make the choices accordingly.

AC: Yes, of course. And during the arrest of suspects, police officers use specific sentences and expressions, that they have to learn by heart. I'm thinking about the legal caution. I know it exists but is it really always used in practice?

P-Br-3(E): Yes. Don't ask me what it is [*ils rient*].

AC: Ok, I won't [*elle rit*].

P-Br-3(E): I haven't used it in years. "You don't have to say anything. But it may harm your defence if you do no mention when questioned something you later rely on in court. What you do say may be given in evidence" is the caution. Oh, not so bad [*il rit*]. The purpose of it is: during the interview, you don't have to say anything, but if you don't say something now and then you get to court and you say something at court, then you'll be asked "you didn't tell that to the police. So why didn't you tell them?". Essentially, it's about trying to get out whatever their defence is, we make efforts to disprove their defence. Why do they go "No comment" when they get to the interview stage? Because they rely on the fact that the police haven't got good enough evidence to get to the crown prosecutor. We've got quite a lot of these. They'd generally give us an account and when they give us an account, we can then challenge their account. That's what the best part of being a detective is. When they give you an account, you can unpick their account as they give it to you: "You said that at this time, you were there and there, but actually we've got a CCTV showing something else", that sort of thing. But a lot of people just go "No comment". What happens is we give them the caution and then people start talking. What officers should do is to let them talk, you don't have to ask them to many questions, just let them talk and record that. Anything after that caution is given is called a

“significant statement” and we record that. The first part of the interview is about giving us that significant statement. For example, when you were arrested you said “It wasn’t me that did it, it was Steve”, what did you mean by that?

AC: So, the most interesting thing to do is to give the caution as soon as possible, so that you can record everything that is said after?

P-Br-3(E): Yes. Well, you’ve got to have enough ground to arrest them, to make the arrest. Sometimes the words that the suspect or the detainee... So, we call suspects all sorts, we call them “suspects”, we call them “perpetrators”, we call them “DPs” which is “detained persons”. There’s a lot of different words we use for the same thing. In police terms, we call them “suspects” generally, to refer to someone we believe committed a crime. When I work with partner agencies, local authority, health, they call suspects “perpetrator”. In the vulnerability world sometimes we call our suspects “perpetrators”, as opposed to “suspects”.

AC: Interesting. I have seen both in police dictionaries so I was wondering how and in which contexts you would use these two terms.

P-Br-3(E): In policing, Kent and the Met call them “suspects”; but our local authority partners call them “perpetrators”.

AC: That’s very interesting to see that the word changes depending on which agency is using it. Going back to what we were mentioning a bit before, the things that you have to learn by heart, are there other expressions or sentences that you have to learn by heart to be able to use them whenever needed during your professional life or is the caution the only example you can think of?

P-Br-3(E): It’s the only thing really. Everything else’s written down. Generally, when you’re telling somebody something, it’s written in front of you. As an Inspector, I have the ability to authorise certain things regarding the detained persons in custody. It’s written down on a piece of paper, you read it out and then they sign it. Most of the stuff that we do, we don’t have to learn it by heart, it’s written down for us. Interestingly, everybody gets trained at the same level in terms of their victim interviews and suspect interviews to start off. Most PCs¹³, anybody whose rank isn’t a Detective, is trained at the same level. They’re all trained basic level one. When you become a Detective, you get trained but to a higher level. You’re able to do ABE interviews, victim interviews and suspect interviews as well, suspects in serious crimes, as opposed to just basic crimes. In London, when you’re trained for ABEs, they tell you to basically throw the (?) away. When people interview suspects, they go “It is nine o’clock, we are in Maidstone Police Station, I am interviewing you (?). You can have a legal representative, will you stand up to that right? You’re being interviewed for the offence of..., and so on”. When you become a higher-level interviewer, you’re told to throw that away, as long as you remember the key bits. You put it in your own words. You got to tell them, in suspect interviews, why they’re being arrested. You’ve got to tell them about the fact that they’ve got the ability for a legal representative. You have to tell them those two things. But for the rest (?), you do it your own way. In some ways, when you become higher trained, you’re told to throw that away. But that’s unique to being a Detective. If you speak to any of my colleagues who are involved in firearms, particularly firearms, they are very scripted in what they do and write. Everything

¹³ PCs = Police Constables

they do is super, super scripted. Whereas Detectives, we're not as scripted, which is why I like being a Detective.

AC: So, it's actually thanks to the experience that you know by heart what you have to say and do.

P-Br-3(E): I was a custody sergeant for a period of time, and you say the same things so many times, although it is written down, you remember it. You stop reading it, you just remember what it is. You don't have to learn that because it's written in front of you, you just learn it because you say it so many times.

AC: Do you record on tape all the interviews you conduct, the suspect interviews and the victim interviews?

P-Br-3(E): The victims, only when they're vulnerable. When you do a witness statement, an MG11, that's how we call that, the electronic version we're writing on is a record of that statement. When we are interviewing children or we're interviewing vulnerable adults, we video those, it's called ABE interviewing, and ABE stands for Achieving Best Evidence.

AC: All these acronyms are interesting. I was also wondering about informal language. When I was reading police dictionaries, I noticed that there were two types of dictionaries. The first one was very formal, with formal words and vocabulary terms, whereas other dictionaries, and actually plenty of them, were more about informal terms that would not be used in official documents but used orally, on a daily basis. Would you say that police officers use slang words very often? And if yes, in which contexts?

P-Br-3(E): Yes, we do. We use slang words. We've got this thing about the word "quiet". We don't like using the word "quiet". "It won't be quiet" means "it will be very busy". We don't say the word quiet, we only ever say "the Q word", so I would say "It's very Q". We also sometimes have slightly slangy disparaging words for some of the stuff we deal with. In the Met, there's a word to describe sort of loose women, the word "slag". In the Met, they use it almost as a verb. They'd say "slaggy address". So "What is that area?", "It's a really slaggy area". In the Kent we don't say that, we don't use that word. We use the word "previous" as well. If you ask a colleague about an individual, about what their offending history is like, you won't say "Can you please tell me what their offending history is?". We would say "What's their previous like?". There's lots, lots of these things, lots of slangy words, lots of words that we use to describe other words. We use the word "shitty" a lot. For instance, "that shitty address". We don't mean the literal sense of it, well sometimes we do because it has got shit [*il rit*]. We use that to describe addresses. We use... [*il réfléchit*]. I'm trying to think of other examples.

AC: It's not easy because you use them all the time, on an everyday basis, so it's kind of complicated to just make a list. So, the use of slang varies from one police force to another, right?

P-Br-3(E): Yes. The word "slag" is not used in Kent, at all. We have a system where you allocate a crime and in Kent it's called your "pot". You get a crime allocated to your pot. "Pot" is a word we use to describe what your workload looks like. You say "What's your pot like?" and it means "What your workload is like?", whereas we don't say "pot" in the Met. We say "work file", which is a bit more sort of literal, in terms of what it is, it's called a work file on

the crime system. And in Kent, when we close a crime, we “file” it. If you “file a crime report”, that means you finished it, you shut it down, you closed it. Whereas in the Met, we call it “screen it out”, you “screen out” or “close” it. And your allocated crime reports, in the Met, you “screen in” crime reports. I think that’s just really led by the way the system works.

AC: That’s very interesting, to see how it differs from one local area to the other.

P-Br-3(E): Yes. I’ve worked in London, and it’s just a different way to work in Kent. It’s weird because they are really different in the terminology they use. Kent describe the Met as “the Mets”, with an “s” on the end of it. I don’t know why. But in the Met, we would probably describe ourselves as “the Met” or even the “MPS”, which stands for Metropolitan Police Service. And you’ve heard the phrase “the job”, haven’t you? We refer to policing as “the job”.

AC: Yes, I’ve heard this before.

P-Br-3(E): If you meet somebody who you think is a police officer, you won’t say “Excuse me, are you a police officer?”. You’d say “Are you job?”, “You’re job?”. And I think that’s pretty universal all over the UK. You go anywhere and you ask somebody “Are you job?” and they actually understand. Pretty much like the freemasons’ “Are you on the square?” [*il rit*]. You ask that phrase and then people will confirm or deny.

AC: It’s interesting to see that this is universal, as opposed to other terms that are more local. Informal language is fascinating. I’ve read a lot about formal documents, formal meetings, but there’s also a lot to do about the informal aspect of police language, I think. Are you aware of slang words that were used in the past but are not used anymore? Do you have any example in mind?

P-Br-3(E): No, not particularly. With time, the system changes as well, and so do the words to describe things. But I can’t think of anything.

AC: One last question about police slang, are the slang words used by police officers similar to the slang of the underworld or is it different? Do you sometimes use their words?

P-Br-3(E): We use their words when we are describing the things that they do. A word that we use a lot in a particular area of policing is the word “burner”, to talk about phones. Criminal underworld, criminals or slags have two phones. They have a smartphone, which is their normal phone, and then they have like a throw away phone, which may or may not be a smartphone. It might just be a basic phone, an old Nokia or something like that, or a basic smartphone. It’s essentially cheap and they use that usually in the world of dope dealing. They use that as their way of communicating. They’d send a text out on that phone to tell their customers that they’ve got some drugs. They call it a “burner phone”. “Burner” because you can get rid of it. We use that all the time now. Back in the day, some police officers weren’t very good at keeping it in their trousers. They liked to have lots of different women on the go. There used to be a real culture of that fifteen or twenty years ago. That culture isn’t so much now, much better, much more transparent, much more integrative. But back in the day, people use to have a burner phone, we use to call it “a back phone”. But now when someone has that second phone, we now call it “a burner”. So yes, we use their terminology. Before I was a DI in Vulnerability, I was a DS¹⁴ on a Drugs and Firearms team. We were armed police but what we do, our job, was to try and track down gangs, drug dealers, and people with firearms. When you work in that world,

¹⁴ DS = Detective Sergeant

you use a lot of terminology that the people you're after will use. You describe drugs in a certain way. You describe drugs the way they describe it. For example, you describe heroin as being "brown", you just call it "brown". "Crack cocaine", you describe it as "crack" or "white cocaine". You end up using their term. Words they use to describe the types of packets that they have, of drugs, and how many they've got, you would use their terminology as well. Firearms are "shooters". There's a phrasing in proactive policing. If you're gonna do a proactive policing job, within that world, and you recover a firearm from an address from a warrant, what you say, what the terminology, the phrase you use is "We've got the shooter back". This is the phrase we would use: "Did you get the shooter back?", "Yes, we got shooter back". It's difficult to really speak to a lot of people working in that kind of world because it's pretty secret in terms of what they do. There are lots of little phrases like that, particularly in the world of proactivity, because you then start to develop these phrases. These phrases come from when you do surveillance. When you do surveillance, you've got to ask the person who's in control whether you can speak or not on the radio. We talk about "having the eye". Whoever has got the suspect that you're after just say "I have got the eye", which means you can see the suspect yourself and you're tracking somebody. If anybody else wants to speak, they have to ask to speak on the radio, because obviously you don't want to override someone else. We also talk about people "serving up", which is about dealing drugs. Definitely, in that world, we use loads and loads of terminology that are what the people we're after would use. All the time. We use loads of it. And I think we use that terminology when we speak to them as well. I was in the gang squad for about two years, as a Detective Sergeant. I was an acting DI. When you're speaking to the guys you stop, you use some of their terminology. You find yourself using that sort of language with them, where you're speaking to them. It gets sort of soaked in to your little unit, you start talking a little bit like that as well. All the day, you look at their text messages, you see their text messages, you start saying "How many (?) you've got?", "Are you serving up?". All this sort of stuff. Then it becomes almost like your common parlance, but that's specific to people working in that area. If you work on traffic, you deal with different people. In DA, in child protection, we deal with completely different people as well. When you're dealing with firearms, drugs, you're dealing with the same kinds of people all the time. You're dealing with drug dealers all the time, so you end up using their language much more in what you do. When you work in DA, it's different. Today I might go in and I might have three people in custody. One would be a (?) family, one would be a Polish family and one would be a white British family. They're all very different, all those three different people are very different in their cultures. You don't develop a sort of a phrasing. Whereas when you're working in drugs and firearms, you deal with the same people all the time, telling the same things all the time to each other. You're listening to them, you're intercepting, you're looking at the text messages they're sending, you're talking to them, all that sort of stuff. In that world, you definitely use a lot of terminology that the people you're after are using. Because you have to, don't you? We try our best to understand the terminology they're using. "White" and "brown" is the sort of very generic terms that's been out for years for "heroin" and "crack". But when they start using other slang terms, when they're using different words, we've got to keep up with that, to understand what criminality they're engaged in. It ends up becoming a part of your conversation, because you need to understand it. It's far more pronounced in this world than anywhere else I ever worked in terms of policing. I've worked in lots of different policing environments and this is the most pronounced in terms of speaking like the people you're after are speaking.

AC: This is very interesting to see how this underworld slang permeates your professional everyday life. So, you use their words, plus the informal words specific to the police, plus the official terms. There is an entire spectrum of different types of languages and terms that you use. This is highly fascinating. A few words about rank and language, how do you address your colleagues? Do you use their rank title, their first name, their surname? How does it work?

P-Br-3(E): It is expected, if you are an Inspector or higher, anybody that is a lower rank than you, whether they're an Inspector or higher themselves, would refer to me as "Sir" and if it's a lady "Ma'am". So, I expect my Sergeants and my Constables to refer to me as "Sir" at work. In uniform, it's very pronounced, it's absolutely expected at all times. But my personal expectation is, in a one-to-one setting with my Sergeants, I'm happy for them to call me by my first name. In front of the team, I want them to refer to me as "Sir". We also use "boss" as well. The official is "Sir" and "Ma'am", but I will also refer to my superiors as "Boss" or "Guv"¹⁵.

AC: Ok, so it also depends on who else is in the room, if you've got the entire team or just one or two officers.

P-Br-3(E): Yes, that's for me.

AC: Can you tell a novice from a more experienced police officer from the language they use? Do you see the difference between a new recruit and someone who is way more experienced? Do you see the difference in terms of language?

P-Br-3(E): Yes, you do. It depends who you're talking to. When talking to me, they're much more formal in the way they do it. We have a couple of things that have to be followed. We have this thing called "V-VOWS", which is victim, voice of the child, offender, witnesses and what happened. The "s" stands for... [*il réfléchit*] situation? Anyway, whatever, it's what happened. "Offender" is another term for suspect, perpetrator, and so on. This is another term we use. A novice would give me the "V-VOWS" and go V, V, O, W, S, whereas a more experienced person would do it in a much more fluid way, because they're used to delivering details. They're also used to what I want to be told. As an Inspector, I have to make decisions and I'm not that interested with where the officers were when they nicked him, I don't care about how many officers were there. That's irrelevant to me. Inexperienced officers would tell me all the information, whereas more experienced officers would go: "Right. Sir, I've got this, and this and this and we wanna bail him for this, this and this." Whereas a non-experienced officer would spend an enormous amount of time telling me this. Sometimes they're not confident in what it is that they're asking for. That's the difference. Because police work can be pretty subjective, really. If I went to a new police station, even as an Inspector, I'll tell them much more stuff than what they might need to know, because I'm not entirely sure what it is that they want to know. That's the main difference. Because you get comfortable in your own skin, in the way you deliver things.

AC: With experience, you learn how to select the information, and what is the most interesting.

P-Br-3(E): That's it. That's how you wanna do it: say what you wanna say, and the boss goes "thank you very much, that's fine". What you wanna do is going into it, anticipating everything, the questions asked and having the answer to that as well. Because there's nothing worse than going "blablabla" and the boss going "What about this?" and you going "I have no idea" and

¹⁵ Variante orthographique : « Gov ».

then making some excuse or whatever. That's horrible, you need to know. I mean, this is subjective. It's really hard because sometimes people want more things. Someone comes to me and I will expect far less than my colleague or far more than the next person. It may be really hard sometimes. He might come to me and give me loads and loads of information, because the last person he spoke to wanted all the information. This is subjective. Each crime can go different ways.

AC: And I also understand that it's part of the police job to be efficient, to be able to go straight to the point and then use what can be used.

P-Br-3(E): Yes. And you've got someone in custody for twenty-four hours, so you have to be efficient. Really, time is ticking.

AC: How does a new recruit learn the new words? Is it during the training period or during their carrier with more experienced officers, learning on the job?

P-Br-3(E): It's learnt on the job basically. They're told what they're supposed to say and then they develop their own way of saying it, essentially, and they learn the more colloquial terms.

AC: Do you have the impression that you use a different kind of language when you're talking with your colleagues and when you're talking with members of the public?

P-Br-3(E): Yes. It's the use of colloquialisms, it's the use of phrases that are specific to policing. The government has dictated that every twenty-eight days we are supposed to update the victim. In the Met, it's called "V-COP", victim code of practice. As a Sergeant, I'd tell to my PC, "Steve, that crime report you've got there, have you done the V-COP?". In the Kent, I would say "Have you updated the V-C-Cs?". They call it "V-C-C", victim code of conduct. But to a member of the public, I wouldn't say that phrase, I would say it in a much more explained way. It's different, absolutely, we have to. Police officers are terrible at explaining things in layman's terms [*il rit*], because we use too many colloquialisms.

AC: I see. I also had a few questions about working in international settings. Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues?

P-Br-3(E): No, not really. I've had a couple of times where I've dealt with the Indian Police. They'd come to Kent and look at the way we do it. I've had a couple of times where I've shown an Indian police officer around. I've had a limited contact with non-UK police.

AC: Turning now to the last section, I promise, police culture and values. Do you think that there is such a thing as a professional culture in your job? And if yes, can you describe it briefly?

P-Br-3(E): I think there is. I think there is two aspects of it. There is a force-led culture, a culture within the force that permeates from the top right down. In Kent, it's pretty good. The culture in Kent is about three key values: doing the right thing, work hard in everything you do, serve the people of Kent. That's a top-down culture, that's what the chief has decided and he has spent lots and lots of time asking his people to sort of push that message out. His constant and consistent message gets pushed out all the time, by every manager. Every time you go to any event, that is the key overriding (?). It's because it's been a consistent message throughout that people really subscribe to it. I think that you could probably ask any Kent police officer, three and a half thousand officers and about two thousand members of police staff in Kent, you could ask probably any of them, and they will have a fair idea of what that is. It's a top-down culture.

I think that's unique to Kent. The Met hasn't got that, it hasn't got something so vast in its size. The other police culture is not a force culture, it's about the fact that we are a big family. It sounds a bit twit but it just feels like that. It's the idea that if you go to a police station anywhere else in the country, you will be treated really well. Probably because of hard work, sometimes you see some really, really horrible stuff. The only people who really understand what you do, because it is unique, is other police officers. For instance, there is a fire. The police go to fires as well. The police often get to the fire first. The first to go to rescues is often a police officer, not the fire brigade. The ambulance goes to people who aren't very well. So do we. We go and actually, when the ambulance gets there, often it's a police officer who has cut off a big bandage and is trying their very best to stop the bleeding. We do everything that all the other emergency services do. We've got a marine aspect of it. We do all the things that other emergency services do. We also do lots and lots of other things. And the thing that makes us unique is that we arrest, put people before court and bring people to justice, hold offenders into account. We, the police, are the only people who do what the police do. As a result of that, who understands what we do? The only people who can understand really what we do is police officers. There's a family culture. There's also a culture of moaning. We like to moan about a lot of things. The Met moan far more than the Kent. The Kent does not moan much. But in the Met, they moan all the time. I find it a bit annoying. I went to university, I got a pretty good degree from Manchester University. Policing, for me, was a choice. I chose to be a police officer. I'm not saying that all the people don't chose to be police officers. The factor for me that was a factor is not a factor for everybody else. I earn quite a lot of money doing the job I do and I don't need any qualifications to do the job I do, whereas I know if I'd gone to the (?) industry, like all my university friends have done, whether it's electronic engineering or that sort of stuff, I'd be earning twice or three times as much money. Money was never a factor for me to join the police. It was about doing the right thing, it was about making a difference to individuals, it was about doing a job that I loved, as opposed to a job where I just go, do my bit and go home. I think that that's not always true for everybody else. So, there is a real family culture but there is also a bit of a culture of moaning about how the job is shit. There's a phrase, I don't know if you've come across this, "the job's fucked".

AC: No, I haven't.

P-Br-3(E): That's a phrase that, I think, like "Are you job?", you could probably go to anybody in the UK potentially and ask them that question. Sometimes we put "TJF", it means "the job's fucked". There're stories about it. A friend of mine, eight or nine years ago, went to a retirement home. He spoke to some old boy, who'd been in the police. He had been retired from the police as long as we'd been in the police, so he retired in like 1998 or something like that. He chatted with my man Steve, and at the end, he said to Steve "I've just got one more question for you. Is the job still fucked?" [*Il rit*]. And Steve went "Yes, it is". That's not just a part of that moaning culture, that's a phrase that stood the test of time really. That's something that is probably just unique to policing. There are certain things that we say quite often. I can take my phone now and text my police mates and ask that question "Is the job fucked?". They probably don't know about "TJF" but they would all know what's that about. At work, when asked "Why this happened?", the conclusion that we'd all come to is that it's happened because the job's fucked [*il rit*].

AC: Interesting. I will add this to my own personal dictionary of phrases and expressions [*ils rient*]. Another expression I have encountered several times is the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Br-3(E): For a long time, it wasn't properly written down what ethics meant. So, it was about what the culture of your force was. There're certain things you can do, in a certain way, aren't quite ethical as it should be. If we look at crime reports, for a long long long long long time, we had really (?) the way we recorded crime. Sometimes we were under-recording crimes potentially, or over-recording crime, or under-recording the amount of detentions and the positive outcome it had. It changed from being cautions and charges just to be charges and (?). Policing is so subjective, the outcome is so subjective, really. I might have a different opinion to my colleague. That's just the way things are. And some people use that at their advantage to get what it is they want to get. For instance, “Shall we caution this person?”, I would say “Yes”, my colleague might say “No” for a different reason. But if we're chasing detention and charges, to me, it's about ethical behaviour. Sometimes, what the force wants affects the way that we go about doing the things that we are doing. What the force wants will affect what we do in the way that we do it, sometimes to the detriment of something we would have done previously in a different way. That's ethical behaviour in the way it applies to ourselves. And the other bit is about the Code of Ethics. Code of Ethics applies to us, police officers, all the time. I might be in my kitchen now, talking to you, or if I go wherever, if I drive to work, the Code of Ethics applies to me all the time. No matter what I do. No matter whether I'm at work or not at work, it applies to me. I've got to make sure that I'm not doing anything that is gonna put myself in certain types of circumstances. Actually, a lot of stuff that you do all the time has got an ethical aspect to it. For example, you live in a house and you've got an idea your neighbour is a burglar. There's an ethical dilemma for you. Because, first, you don't want to live that close to a burglar. That might put you in difficulty because you have to abide by the Code of Ethics. Let's say your neighbour is arrested for burglary, the first question the police ask is: “Is the next-door neighbour helping him? Is he helping? Is he accomplice in that?”. My standards of professional behaviour have been questioned. But, if I'm not his friend, I'm not allowed to go and find out about it, because that is unethical as well. Another example, you hear some neighbours shouting and screaming at each other at two or three o'clock in the morning. What do I do? Because I'm not just a member of the public, I'm also a police officer. We get into a whole problem about boundaries. All the time, you've got to make these decisions around your own ethical behaviour. The mirror test is quite a useful thing. Would you be able to stand up and explain a decision you made in the mirror? In one part of the Code of Ethics, there's this whole bit about the mirror test. The idea is, when you're making these decisions that are ethical decisions and you are trying to maintain high standard decisions, sometimes there is no clear winning answer. What we got to do is to play the mirror test or the grandma test. Would you be happy to go to your grandma and explain what it is that you did? Or would you be happy to look in the mirror and explain to yourself, to your superior or to the public the decision you made. Ethics is really, really important to us. We have to maintain high standards. We have to. If we don't, the public won't trust us. The last six weeks, my team has arrested and charged three really significantly nasty offenders. Really, really good job. But there's not tracks of it anywhere. No one really cares about that. Well, I care about that but no one else outside of us and the victims care about that. But if one of my members of staff had assaulted someone, then that would be on some page of our local paper. So, 99.9% of everything we do has got to be right, in line with the Code of Ethics. And that 0.1%, when we get it wrong, sort of almost wipes out all of that. So, we

have to spend all our time being completely ethical in what we do. That's really important. The Code of Ethics is written down, in terms of the stuff that we have to abide by, but most of it is common sense. I don't think you need to read the Code of Ethics to know what it is. You read every aspect of it and you go "yes, of course, I can't get out and get drunk, be a complete dickhead, get kicked out of a pub or things like that". It's all very, very obvious. It never was, but it's now written down, it's available on the police website.

AC: Yes, I've studied Codes of Ethics. This is one of the first things I studied because they are all available online. It was really easy to get access to it. It's highly interesting to see how it also has an impact on your private life. You have to remain ethical both on the job and off duty.

P-Br-3(E): Yes, you can't take any recreational drugs, illegal drugs, smoke cannabis. In certain parts of the world, it is absolutely legal to smoke cannabis but you can't do that because that's against the law. If you think about people who might have some dodgy televisions who may or may not have fallen off the back of a lorry. You can't do any of that. You can't afford anything like that, at all. There's also things that are legal but that you can't do. If you think about strip clubs for instance. You don't want to put yourself in any of these kinds of position, because when you get into trouble for it, you're not just gonna get into trouble, you're gonna lose your job. I won't do that, because my job is too valuable to me to lose.

AC: Yes, and it has an impact on your credibility as a police officer as well.

P-Br-3(E): Yes.

AC: The last questions, I promise it's the last ones [*elle rit*], that I wanted to ask you were about police fiction. Do you watch police-related TV series or movies, or read police-related novels? And if yes, which ones?

P-Br-3(E): I don't read particularly anyway. I watch fictional detective programs occasionally, if I'm interested in it as a program. If it gets anything to do with actual reality. But I don't regularly watch those. I watched the Met program that was on the BBC the other day. I've watched those partly because I know people there. For the last series, I've known someone on every episode so far. But I don't genuinely watch those. There's another phrase connected with the job. There's a thing about people being "job-pissed". There's the colloquial phrase "being job-pissed", which means they're completely "police, police, police, police, police". They work for hours and then they've got regularly catalogues about the latest (?), all that sort of stuff. I don't like that at all. Outside of policing, I don't pursue police stuff at all. I don't do police stuff outside of work. I go to work, I do my bit, I work hard, but I don't do much police stuff outside of work, whereas some people absolutely love it. They would talk all the time about policing. I've got a friend of mine, when he goes on holiday, he always goes and visits some local police station, does like a tour of the police station or things like that. We describe people like that in the police as being "job-pissed". That's another phrase, that's probably a national phrase.

AC: I guess that sometimes you just need a real break from your work.

P-Br-3(E): Yes, I try, I really try hard not to talk of policing outside of work.

AC: Sorry, I'm not helping with that this morning [*ils rient*]. I'm sorry, this is completely my fault.

P-Br-3(E): No worries. I've always wanted to do this, some sort of academic research, maybe do a Masters. I've always wanted to do that. I'm always keen to help people when they've got something like this to do, because it's quite fascinating. I think looking at the police from an objective outside point of view is really fascinating. Every district has its words, isn't it? Whether we have more words or less words because of the nature of the stuff that we deal with. It'd be really interesting to see the different cultures as well. The British policing culture is unique in the world, purely because we don't carry guns. We don't carry firearm. New Zealand is also a sort of Westernised country that don't carry firearms. And because of that, we do have a different culture. And in terms of the language that we use as well, I wonder whether the American police talk about people in a much more combative way than we do. Maybe, if you've got a sidearm, you have to maintain that distance between you and the individual.

AC: That's absolutely true. If we just look at the word they use to describe their work, American police officers use the term "law enforcement" very often. With "enforcement", you have this idea that they are imposing something on people. Whereas, this is not really something that I've found with my research about the UK police. I have the impression that there is a different approach to the job. You're sharing values and many things with American police officers but there are differences as well, same with the French police. It's very interesting to study these differences but also similarities between police forces throughout the world.

P-Br-3(E): It's a piece of work in itself, isn't it? In the UK, there's one police. We are THE police. There are different forces, that are slightly different. I live in Surrey, I work in Kent, and I used to work in London. And they're all different but it's still policing. It's still crime, it's still the same role, you still do the same things, you still nick people, you still operate under the CPS. We all do the same things. Whereas in France, you've got *Police Municipale*, *gendarmes*, all different parts of the police. And in America, it's mental, in terms of the different state troopers, versus local police, versus the FBI, versus all that sorts of police. That itself is almost like a piece of work you could do. The police in England is a little bit easier to put in a box, isn't it?

AC: This is the reason why I'm struggling so much [*elle rit*]. I almost spent the first year reading about the different systems that exist throughout the world. I am trying to focus on the UK, the US and France, which is already a lot. I'm trying to study differences and similarities. It's fascinating... Thank you very much for all these very, very interesting answers. Thank you so much for your time and for your cooperation today.

Annexe 5D : Entretien P-Br-8(E ; 29.01.2020)

Code de l'entretien : P-Br-8(E)

Date de l'entretien : 29 janvier 2020

Durée de l'entretien : 1h02min43sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence, avec l'application WhatsApp, et enregistré à l'aide d'un dictaphone.

Fonction de l'interviewé : *Police Constable (Community Safety Unit)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en 2003.

AC: Starting with general questions about your job, could you describe a typical day at work?

P-Br-8(E): It will vary obviously from every police officer. So, you just want my specific typical day, is that what you want?

AC: Yes, absolutely.

P-Br-8(E): Part of being a beat officer is about integrating within a community, in order to sort of solve problems and deal with crime when it arises. A typical day for me is a little bit slower-paced than it would be for people working in the response area and those things. I only have to respond to emergency calls within a set perimeter, a geographical area. I'll have a little bit more of a relaxed pace, if that makes sense. I'd start at eight o'clock in the morning and have a morning briefing to see what happened since I was off duty, if anything has happened of significance in the geographical area that I'm responsible for. If there hasn't been, then I would go out on a general foot patrol and deal with anything that comes up, which would be like maybe dealing with shoplifters predominantly, or people that are causing anti-social behaviour through alcohol or drugs, or rough sleeping as well, which is a bit of an issue at the moment where we are. We would deal with those problems. Basically, that's it, really, in a nutshell. We do late-shifts as well, which is the one that I'm on now, which is twelve to ten, and that's the same thing, it's just working later, into the evening, because the problems change, depending on the time of the day.

AC: Have you been aware of important changes that occurred in your work in the last years? And if yes, can you briefly list these changes?

P-Br-8(E): Do you mean nationally or locally?

AC: Locally, first.

P-Br-8(E): We had like a restructure, fairly recently. It was a couple of years ago, now. We had like a restructure where people who would deem to be the vulnerable victims of crime were put more towards the centre of our policing response. Lots of people were taken off from frontline duties and then put into investigation teams, which we call Vulnerable Investigation Teams. They would be responsible for investigating crime when that crime related to a vulnerable

victim. They could be vulnerable because of their mental capacity, they might be children, or very elderly people, they might have special needs, learning disabilities or anything like that. Whereas before, people that were victims of crime in relation to these vulnerabilities still would have their crimes investigated but those investigations had to be juggled by police officers with other responsibilities as well. So, they minimised the emergency response teams, the people answering the emergency calls, and they put a lot more resources into investigating the crimes related to vulnerable people. That was the biggest change, really, in terms of the structure of the policing model for Kent Police that I can think of. Obviously, there's also the changes nationally, with laws and things like that that come into place that affect our duties. That kind of changes frequently.

AC: Do you have any major national change that occurred in mind?

P-Br-8(E): The one that just springs to mind is probably not that recent anymore. It was the changes around our stop and search powers. How much suspicion we need to have before we could stop and search somebody has changed. We use to do it very frequently, but now they really tightened up on when we can stop people, when we can search them and what grounds we have to have to suspect whether or not they've committed a crime or they are in possession of a particular item or not. That's changed in the last few years.

AC: Do you have any idea of why it changed?

P-Br-8(E): I think there was a disproportionate amount of searches where the end result wasn't met, the intended end result wasn't really met. You might see somebody and search them because you thought they had drugs on them, but there was quite a large amount of people that would be searched and no drugs would have been found. That's just one example. And I think there's also the demographic aspect. Well, it depends on places. Kent is one of the hometowns, it's not as large and multipopulational, but in London, in the Metropolitan Police, I think, there was a disproportionate amount of people from ethnic backgrounds that were stopped and searched, without any action being taken. There was the potential that people were stereotyping or searching people because of their ethnicity rather than the circumstances as they were, case by case.

AC: Thank you, very interesting. How would you, personally, define the central purpose of police work?

P-Br-8(E): I'd say it's to protect life and to arrest those that commit crime.

AC: Do you regard the job you do in the police as specialised?

P-Br-8(E): I think it is, yes. I think other people might not agree but the role that I do as a beat officer has far less supervision. I'm a lot more trusted to make decisions on the outcomes of crimes. For example, I stop an offender for shoplifting or something like that, I've got a lot more freedom to make my own decisions as to what I do with that individual. When you work on an Emergency Response Team, every decision that they make has to be ratified by a Sergeant, whereas I have a lot more trust. I also have to go to a lot more meetings and things like that. This is not really a specialised skill in itself but we, as beat officers, our responsibility is to try and solve problems in the more longer term. For example, if there is an issue around homelessness in Canterbury city centre, rather than just turning up, moving the man out of one doorway and then disappearing in a car, my job is to try and solve that problem long term, not

just solve it for that particular instant. We're not necessarily always thinking about how we can arrest somebody or use (?) police powers. We need to look at how we can work with other agencies to utilise that power and their responsibilities, how we can help the other agencies do that. For those reasons, I think it's a little bit more specialised than just general day to day police duties.

AC: Do you regard the language you use as specialised language? And if yes, what is specialised exactly? The words, the documents?

P-Br-8(E): We use a lot of mnemonics in the police and I think they're very specific to the policing environment. We use a lot of abbreviations and codes, on our radios and things, and that kind of translates into our general day-to-day language, into how we communicate with each other. Even when we don't necessarily need to, we would still use the terminology that we would use if we were on the radio, because we all know what we're talking about and it's a quicker way of talking. I think when we are asked questions, we try and be very precise about how we answer. We don't want to lead any kind of loopholes or anything. If somebody said "What do you think about this particular issue?", I think we always try to be quite considerate in what we say, in the words that we use to answer a question.

AC: I would like to focus more specifically on specialised written and spoken discourse now. One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents, for instance police reports, and contexts, for instance suspect interviews. Let's start with written discourse first. Could you name three documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-8(E): Crime reports. Case files. It's a bit difficult to narrow that down because it's basically a file of lots of different documents; but the MG05 in a case file is like the main body of a case file. And... [*il réfléchit*]. Statements, the MG11s.

AC: Could you tell me more about crime reports? They are not MG forms, right?

P-Br-8(E): No, a crime report is not an MG form. It kind of varies (?) from police force to police force. We use a system called *Athena*, and it's basically where you would record the circumstances of a crime. It's the boring stuff like the time, day and date, then you would go into more specific language when you're writing the circumstances of the offence. You would end up writing what happened, who, but you have to write it in a way as if somebody who's gonna read it doesn't know anything about it. It's very much like in a story format, with a beginning, a middle and an end. The main body of a crime report, the main body of the language you use would be describing the crime that has occurred, and that's just using general language. But it then becomes a chronological report for every action that we take to investigate the crime report and every idea that we have as to how we can maybe solve that crime is recorded on that crime report. All of the lines of enquiry that we conduct to try and obtain as much evidence as possible is listed there. When we start talking about the lines of enquiry that we're following, the language then becomes quite specific to the policing world. Anybody could read and understand the beginning of a crime report and then the more we talk about lines of enquiry that we're gonna follow, the more abbreviations we use, the more mnemonics, and the more police terminology we get to use to describe what we're doing and where we're gonna obtain evidence from.

AC: Who is this document aimed for? Is it for other police forces, the CPS or is it an internal document?

P-Br-8(E): It can go from one police force to another, or it could go from one police department to another. For example, if I end up with a shoplifter, I would have to record the crime. I have to do a crime report because the government dictates the national crime reporting standard. We need to record crime for national statistics. If I end up with a shoplifter, I would have to do a crime report, even if I just gave that shoplifter like a community resolution or an on-the-street non-custodial disposal, so I don't arrest them, I just give them a little warning or something. If I were to do that, I would still create a crime report and then write the circumstances of the crime and then I would record my full process, the rationale as to why I didn't arrest them, why I just gave them a street warning for example, and how I administered that. Then that crime report would be filed. It would be read by a supervisor to make sure that they agreed with what I had done was correct. Then it will be filed and nobody else would look at it. If I went to the scene of something more serious, maybe a really serious assault or something like that, I would record all the details in exactly the same way. I would say what happened, who I spoke to, what witnesses they were. That report would then get passed to another department, maybe CID¹⁶ and then they would continue the investigation. They would inherit the crime report I created. I would create the crime report but then they would inherit it and then continue it to its conclusion. I can't think of when a crime report would go from one police force to another [*il réfléchit*]. For example, if there was a fraud or something like that. If we thought the crime happened in Kent and it also happened to someone else, we would transfer that crime report to another police force, and then they would continue it along that line. It basically follows the entire investigation from beginning to end.

AC: So, it's the same kind of information that you would find in an MG form but with a more thorough presentation of the case?

P-Br-8(E): MG forms are what form part of the case files. The MG forms would be very specific and we would have to be careful of what we write in those. We'd have to be more considerate with the language that we use and who and what information we put on an MG form, because that's forming the papers that would go to court. Whereas a crime report, we can put anything we want on there, because it's all to do with tracking the investigation. The MG forms would be created once we knew who the defendant was, once they'd been arrested and once the case's been ready to go to court. Not everything that went on a crime report would go on to the MG forms because we would filtrate so that it's only what is specific and relevant.

AC: So, in the crime report, you have basically everything about the case?

P-Br-8(E): Yes.

AC: Is it always written at the very end of an investigation?

P-Br-8(E): At the very beginning.

AC: Alright. So, it's the very beginning of the entire process and I guess you write the crime report first and then the MG forms, depending on all the information that you were able to gather during the investigation.

¹⁶ CID = Criminal Investigation Department

P-Br-8(E): Yes, that's right. Say for example you got home and you found that you've been burgled. The police would come along, we would create a crime report to say what time you left the house, what time you came back and found it burgled, what have been missing. We would record on the crime report how all the forensics were obtained. If we were to then identify an offender, on the crime report you would say who that offender was, all of the actions and steps that we've taken to locate and arrest that offender. At the point where they've been arrested, the crime report would then be closed, and at that point the case file would then be opened, and then the MG forms would be completed. Does that make sense?

AC: Yes, absolutely. Thank you. You also mentioned statements. Witness statements and suspect statements in the UK are always written after the interview, is that correct?

P-Br-8(E): Yes.

AC: Never during the interview, it's always after the interview is completed?

P-Br-8(E): Yes. If we're interviewing a suspect, then everything is recorded on DVD, so the transcripts are just written up. And when we interview witnesses, we tend to take their statement there and then. We would normally make notes and then write the statement properly. Unless it's a vulnerable victim, like a child, or generally speaking when there're sexual offences, then they do what's called an ABE interview, which is "obtaining best evidence" interviews. They aren't written down, they are recorded.

AC: Now focusing more on specialised spoken discourse, I have identified different contexts that I would consider as specialised for instance suspect interviews and interviews with victims or witnesses. Are there other contexts of interactions that you would consider as typical of your profession?

P-Br-8(E): I can't really think of... [*il réfléchit*]. I'm struggling with that answer. Formally, in terms of formal process, everything is really written down, except for suspect interviews, in my experience.

AC: At the very beginning of the interview, you mentioned the briefings about what happened before your shift. Is there a specific structure for all these briefings?

P-Br-8(E): They're quite (?) for the Emergency Response Teams. Every police officer in the UK starts in an Emergency Response Team, then you specialise away from that. For me, I just have a look on our overnight crime summary, which is like a PowerPoint presentation. Our Intelligence Department write that every couple of days. It would list overnight crime, so any burglaries that have happened overnight, any major assaults, or anything like that. That is on this PowerPoint presentation. I just log onto the computer in my office and then just read what's happened overnight and then go from there. I'm kind of responsible for working on that myself, whereas the Emergency Response Teams have that briefing. As well, they're having all their call signs given to them for their radios, which would indicate where they have to go, what's the area they're responsible for on that particular day. They all change day by day. The person that they're crewed up with changes as well, so who they're gonna be working on that day, that will change day to day. So, it's more structured for the Emergency Response Teams and less structured for me.

AC: Does it happen every day, at the beginning of every shift?

P-Br-8(E): Yes. Sometimes the information is the same and sometimes the briefing hasn't changed. For me, I can log on, I can see that the briefing hasn't changed, and then I'm done. So, it'll take me two minutes, whereas the Emergency Response Teams, they would still need to have their call signs allocated to them, so that process will still be quite structured for them.

AC: Interesting. I also came across the words you use when you arrest a suspect, the legal caution. Are there other sentences that you have to learn by heart?

P-Br-8(E): Yes. When you join, before you even start your training, they give you a set of legal definitions that you have to learn, and that you have to memorise even if you don't necessarily understand their content. You need to memorise them so that when you start at the training school, you will know the definition and you will learn the meaning behind the definitions.

AC: What kind of words is it? Legal terms or...?

P-Br-8(E): Yes, some of them are legal. Some of the definitions are taken from the English dictionary, the Oxford Dictionary is the one that they would quote, but there's also legal definitions of the words. A word could mean one thing if you looked it up in a dictionary whereas, legally, it can be different. Based on previous cases where a ruling was made by a judge, the dictionary version of the word can be ignored, because it's got another meaning in the eyes of the law. There're some of the legal definitions that you learn by heart. For example, the word "appropriation" in the English language means one thing but in terms of the Theft Act, in the English law, "appropriation" means something else.

AC: Interesting. So, is it mainly words related to types of criminal offences? What categories of words exactly?

P-Br-8(E): The main ones that spring to mind would be like the difference between "suspect" and "believe", "to have suspicion of something" and "to believe something". There's a legal definition which defines the two. Understanding that has a knock-on effect as to what legal powers you can use. You can only do certain things if you have reasonable grounds to believe that somebody has done something, and there's things where you need to have reasonable grounds to suspect that somebody has done something. The difference between "suspect" and "believe" is the legal test that is applied to what you believe and what you suspect. They are very different. You need to understand the legal difference between the two, so that you make the right decision legally, in terms of what you do to somebody. Specifically, around the use of force, that's quite a big thing in terms of whether you suspect or believe that you are in danger or that someone else is in danger, and those sorts of things. That can denote how much force you can use against somebody to avert danger and to protect yourself, especially in a country where we don't have guns. Everything becomes very physical, in terms of fists. Physical violence is more prevalent because not everybody's got a gun, so a lot of confrontation takes place. The legal power is around how we can apply force to people to restrain them. Does it make sense?

AC: Yes, absolutely, it does. Very interesting. There're different categories of words and powers that you need to understand so that you know when you can use them and when you cannot, depending on the situation. Still about the specialised spoken discourse, I was thinking about something that is specific to police officers, radio communications. How do you learn how to speak on the radio? Is it thanks to the experience or are you taught that during your training period?

P-Br-8(E): That's a very interesting question, actually, because I think you can always tell on the radio, when you're listening to other people. We've got the radio with us all day. It's kind of right by your ear, so you're always listening to it and you can always tell when somebody's inexperienced or when somebody is new based on how they talk. You are taught the basics. We have a basic rule, with a mnemonic of ABC, which is accuracy, brevity and clarity. They teach you that in training school. When I joined seventeen years ago, that was taught to me: just be accurate, be quick about what you're saying and speak clearly. The terminology's changed. The codes that we use, when I joined they were called "ten codes". For example, if I wanted to go to have something to eat, I would say "ten-four". If I was returning to the police station, you'd say that you were going "ten-three". You had to memorise these codes, and everybody would understand what they meant. But then, they changed them to become national codes. Every police force should now use state codes. "State four" would be having food. It means you're on your break. That's the one that everybody remembers. "State six" for example would mean that you had arrived at the scene of what you'd been sent to. Sometimes, when you're in a stressful situation, I revert to what I learnt first. I suppose if you were to get stressed, you would speak French before you would speak English. If suddenly somebody gets violent, or if I have to chase somebody, or I'm thinking quickly, I, without thinking about it, will revert to using the ten codes on the radio and not everybody understands what I mean. Only the people that have been in the police for as long as I have or longer know those codes and have the same problem. The older I get, the less experience other people have got, sometimes you get asked to repeat what you mean because people don't understand.

AC: This is highly interesting because I thought that the ten codes were still used actually. Maybe there're still used in the US but not in the UK. I had no idea this has been replaced in the UK by these state codes.

P-Br-8(E): There's also "state zero". It means that you need help urgently, that you need assistance urgently. "State five" means you're on your way to the call that they've send you to. I think they are pretty much the only ones that get used. I can't remember the "ten-eight" equivalent. You'd use if you wanted to send a message to somebody and you wanted to talk on the radio but you didn't want anybody to overhear you. It meant you wanted all the other officers to turn their radios down or to walk away from somebody, so that what you're about to transmit won't be overheard by other people. I don't even know what that is but there's a state code for that. When you said "Can all the other officers at the scene all move or go 10-8?", everybody would've heard that and then everybody at that call would turn their radio off so that you could say what you needed to say, without the risk of being overheard. There's an equivalent to that in the new state codes but I can't remember what it is now. There're the ones that I revert to commonly.

AC: Do you know why it was decided to use state codes instead? Maybe to have more uniformity throughout the country?

P-Br-8(E): Yes, exactly. That's exactly why. I don't like watching TV shows but my wife is obsessed with watching police TV shows. There's one in the UK called *Line of Duty*. Have you seen that?

AC: Not yet, but I have to, it's on my list.

P-Br-8(E): *Line of Duty* is quite well researched. The actual content of the story is completely fictitious and a little bit far-fetched. Although it is a fictitious and far-fetched problem they're trying to solve, the way that they go about their day-to-day work, how they communicate with each other is quite accurate. They use the state codes. I think that they've had some police writers (?) help them write it. When they get into trouble, you hear them say "state zero", "state zero", shouting to the radio "state zero". Any police officer who would hear that would drop whatever they were doing and run to wherever that particular person was. They've got all of that kind of language in there and the way they refer to their superiors is quite accurate as well. We call all Sergeants "Sarge", and you call an Inspector "boss" or "gov", and things like that. Those kind of colloquial sort of slang terms, abbreviations for ranks, they've got those quite accurate as well.

AC: This is a perfect transition because my next round of questions was the use of slang words. Would you say that police officers use slang words very often at work, and in which contexts?

P-Br-8(E): Predominantly, a lot of slang around describing like crimes or criminals, and stuff like that. I wouldn't ever say "Oh somebody is speeding (?)", we would say "They're on the rope", and those kind of slang, kind of terminology. It's more everyday language. In court and in my statements, in all the official documents, I would say "I had reasonable grounds to suspect that he had committed a crime so I arrested him" but in reality, in the actual real world, you'd say "you're nicked". You wouldn't say "You're under arrest" but "you're nicked", and then you would go through that formal caution, which you have to do. But you would not necessarily use the legal language to communicate orally. For instance, before I phoned you, one of my colleagues went to have his refs and he didn't say "I'm gonna go and have my lunch now", he said "I'm gonna go and have my refs¹⁷", which is abbreviations and things like that. It's just common day language. It's until somebody asks you the question that you realise that you say it.

AC: This partly answers my next question that was: Is the slang used by police officers similar to the slang of the everyday life and the slang of the underworld?

P-Br-8(E): I think slang is slang, isn't it? I think it's just an easier way of talking, it's a way of getting what you want to say said quickly and efficiently. In my experience, I probably had a sheltered life, but I don't think that the slang of the criminals is any different. Except like, in England, when you go to prison, the person in charge of the prison is called a "governor". As a police officer, I know that if I start speaking to a criminal or to somebody who I think is a criminal, quite probably if they'd been inside, they would call me "gov", which is like a sign of respect. If they'd been in prison, they would say "I've been inside". They would refer to me or to any police officer as "gov", whereas, we, in the police, we would call an Inspector "gov" or "governor". It's a way of expecting that they are the boss. Only a criminal would ever do it. You wouldn't call a police officer "gov".

AC: No, I wouldn't [*elle rit*].

P-Br-8(E): But a criminal would. Sometimes someone would say "I've never been in trouble before" because they're trying to get away with something but then they call me "gov" and I know that they are lying, because they wouldn't call me like that otherwise. Does it make sense?

¹⁷ Refs = Refreshments

AC: Yes, absolutely. It's very interesting. I also wanted to ask you about rank and language. You've already given me a few elements about it. How do you address your colleagues? Do you use their rank title, their name, their surname? How does it work?

P-Br-8(E): People of the same rank would just use first names. For the rank above me, which is a Sergeant, if it was just me and my Sergeant in a room and nobody else, I would call him by his name. But if there was anyone else in the room, I would always call him "Sarge", which is just the abbreviation for Sergeant. If there was a member of the public, or another officer, or another ranking officer, I would reference him by his rank, because it would be disrespectful to not do that. If it was just me and him, it would be over the top if I were to do that. The other thing is the higher up the rank, the more that changes. If my Inspector walks into the room now, I would still call him "Sir", even if it was just me and him, because he is so much more higher than I am that I wouldn't call him anything else other than "Sir" or if it was a female "Ma'am". Anything from Inspector and above I would always call them "Sir" or "Ma'am", just because of how much more superior they are to me. I think the higher up the ranks you go, the more the gap varies between the ranks, the more polite you become.

AC: It perfectly makes sense. With the hierarchy also comes different ways of addressing one another. Can you tell a novice from a veteran in the language they use?

P-Br-8(E): Yes, I think you can. The ten codes that I was talking about. Somebody like me would choose ten codes. Also in Kent, this probably hasn't got anything to do with language, but our numbers are numerical. They start and they don't reissue numbers so you can look at somebody and you know how experienced they are just based on the number that they wear. If I were to not see them, just talking to them on the phone or listening to them on the radio, you can tell by the language that they use. Just how their voice sounds as well. The younger ones tend to talk on the radio like they were talking on the phone, whereas the older ones, the more experienced people, they have more brevity. They speak quicker. And I've got a radio voice and I've got a normal voice, whereas some people haven't figured that out yet, I think.

AC: That's very interesting, because sometimes I notice that I have a teacher voice and a normal voice. This is interesting to see that the voice as well changes when you communicate through the radio. You said that younger colleagues tend to use more everyday life language whereas the older ones would use a more codified language. Do you think that it's because young colleagues are still in the process of learning, or is there a tendency towards a simplification of radio communications?

P-Br-8(E): I think it's because they're still new to the environment. Mainly when we talk on the radio, we are relaying back to our control room what has happened and what actions we've taken as a result of the call we attend to. When you're younger in service, your exposure to those calls is less. Say you've been to a domestic between a husband and a wife. I've been to so many that I've lost counts, so the actions that I've taken, I'm just going through the motions. I'm just doing what I've done a thousand times before, so when I'm describing what actions I've taken, I'm describing it with the confidence that what I've done is right, because I've done it a thousand times before. Whereas when they're younger in service, you hear a lot of details being given, because they're trying to explain the rationale as to what they've done, as well as why they've done it, what led them to make the decisions that they made. They always want to make sure that that was right, so they're sort of seeking a little bit of qualification from somebody to say that was the right thing to do. Whereas somebody with a bit more experience

would be just a little bit more matter-of-fact about what they've done. They wouldn't necessarily say why they've done it over the radio. They would say why they've done in the written report that they would do, which is the crime report, but they wouldn't explain that verbally.

AC: Do new officers write longer reports as well, with more details?

P-Br-8(E): The more experienced would say less but they would still write the same amount. The rationale as to what we did, and why we did it, I think would be the same, regardless of whether you're more experienced or younger in service. But the actual verbal reasoning over the radio, you would say less as a more experienced officer.

AC: How do you explain that they are able to narrow down the scope when writing the reports?

P-Br-8(E): I think it's just practice. The more reports you write, the better you get at writing them and you get into your own way of doing it. As well, there's only a certain amount of things that people could do to each other. When you've been to so many domestics, you've seen and heard every horrible thing that one person can do to another, you're drawn by (?) your experience the last time you were there or the story of the last time that happened, and what you did on that occasion. You can write with more confidence that the actions you've taken are the right ones because you're just more experienced. I suppose, about teaching, if you had a problem child in the class and you needed to write a report about it, if it was the one hundredth report you've written about why you had to discipline the child, it's gonna be better than the first. It's gonna be more precise. You'd do it quicker than you would the very first time you had to write that kind of report.

AC: Plus, with the experience, you know what is going to be useful in the report, and what is going to be useful for court or whatever comes after.

P-Br-8(E): Yes. And you know the things that would get you in trouble and you know the things that won't. You intend to negate the risks so when writing the report, you would tell what risks were and how you've negated them. The more experienced you are, the better you get at recognising risk.

AC: Of course. Another question that came to my mind was: How do new recruits learn the specialised terms, how to write a report and so on? Is it at the very beginning during their training period or through time, with experience?

P-Br-8(E): A bit of both. They learn the theory at training school and they would write mock reports and they would write mock statements. They would either go to a roleplay where they would have to deal with an incident and then, once they are finished dealing with the incident that they've been roleplaying, they would then have to do the paperwork, to write up about what they've dealt with. That would get tested and graded. That's in the training environment. Then, when you go out for real, you're allocated a tutor constable who would be an experienced police officer that would kind of show you the ropes, and then they would show you how to apply what you've learned at training school, how to apply it at a more practical level, and actually how you do it on the street, as opposed to how you do it in the ivory tower.

AC: Interesting. Do you have the impression that you use the same language with your colleagues and with members of the public? If not, what is different?

P-Br-8(E): That's a good question. When I hear people using police terminology to the victim of a crime, it really annoys me. We have to telephone victims quite a lot to give them an update about the progress of an investigation. When I'm tutoring somebody and I hear the trainee use police terminology to the victim, I always pick them up on it and correct them, try to sort of teach them not to do that, because the victim of a crime won't know the language that they're using if they use police language. If you take your car to a mechanic, you don't wanna know the ins and outs of why the engine doesn't work or whatever. You just wanna know how much it's gonna cost you and if he can fix it. You don't wanna be bombarded with all the mechanical jargon. I always try to encourage the younger recruits to not use this terminology. You hear people all the time using the mnemonics that we use or using the terminology that we use. For example, if you want to submit forensic evidence, we do a form called "HOLAB". It's a Home Office Laboratory Report. We would do one of those forms. I hear people say to the victim of a crime "We've got the fingerprints for your case and we're gonna submit them on HOLAB, and we'd get back to you as soon as..." but the person on the other hand of the phone is clearly not gonna know what you mean. I think people forget. It is such a part of their everyday language that they forget that other people won't understand.

AC: Another question that I wanted to ask is related to international settings. Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? And if yes, in which contexts?

P-Br-8(E): I've worked with some police officers from America that came on an exchange trip. I've worked with some people from the *Gendarmerie*, who came for like an exchange program. Because Kent Police is quite close to France. Kent is quite a historical place so the French police would come. It was always the *gendarmes*, people from the *Gendarmerie*, as opposed to... I can't remember how you pronounce it. There's two kinds of police in France, right?

AC: Absolutely. We've got the *Gendarmerie* and the *Police Nationale*.

P-Br-8(E): Yes, so there was always the *gendarmes* that came, not the other ones. I've worked with them, just to take them out on patrol and show them how we do what we do.

AC: Very interesting. When you worked with the American police, were you able to notice major differences between your work and theirs, maybe regarding the terms, the terminology, the way of investigating etc.?

P-Br-8(E): The main thing they couldn't get over was the fact that I don't have a gun. They were obsessed with the fact that I didn't have a gun, and that I've never had one. The main thing they wanted to ask was questions like: How do we arrest people if we can't point a gun at them? How do we control them? I found that interesting because we always ended up talking with them a lot about communication. If you need to arrest somebody, how I do it is all about communication, how you talk to someone, and how you express to them fairly that they're going to be arrested. Ultimately, if they don't want to be arrested, it's gonna turn into a fight, and you want to avoid that. A lot of the questions that they had were around how we communicate and how we arrest people if we can't do it under the threat of being shot, which they couldn't get their head around. That was quite interesting. When the *gendarmes* came out with us, I had to go to a French schoolgirl who had been shoplifting some earrings from a little shop called Claire's Accessories, which is a cheap shop for costume jewellery and things. She'd shoplifted some earrings and she was being held in the back office of the shop, waiting for the police to come. When I went into the room, she just started talking in French to me and I didn't

understand a word that she was saying, but I guessed that she was quite angry from her body language. The *gendarme* decided to stay outside, he said he didn't want to embarrass her so he'd stood outside the room. But then he came bursting in when he heard her shouting because, apparently, she was swearing and being quite rude, but in French. He came, bursting in, and gave her a telling off in French and she looked pretty frightened. I don't think she was expecting to see a *gendarme*. It was quite entertaining!

AC: I think that she was really surprised [*ils rient*].

P-Br-8(E): Yes! She definitely wiped the smile off her face.

AC: I think she won't do it again.

P-Br-8(E): I hope not.

AC: How were you able to communicate with your French-speaking colleagues?

P-Br-8(E): He just spoke English. I can't speak French very well, at all. We just spoke English. He was quite a senior-ranked so he wanted to know a lot of things about how are shift patterns worked, and how we balanced our work and home life. He also had a lot of questions about French tourism in Kent. There's a lot of French tourists, especially schoolchildren, because they want to come and learn about Thomas Becket and the Reformation, Henri VIII and all that stuff. There was a lot of questions around tourism and French tourists, and stuff. He didn't really ask me very many procedural questions but the American people were really interested in procedure.

AC: I guess it was easier for the American colleagues because they were sharing the same language, whereas maybe it was a bit more complicated to use technical terms for the French police officer. Maybe he was not really aware of the police terminology.

P-Br-8(E): Yes, that might have been a barrier. But he spoke very, very good English, and the only things he wanted to know about were shift patterns, work-life balance and things like that.

AC: It is very interesting to study the experience and language of police officers in the UK, but also in the US and in France, to study the similarities and differences.

P-Br-8(E): I've got some people that I work with quite closely. In England, we can have private police forces. We have Home Office-approved police forces, which is like Kent Police and Metropolitan Police. We're all Home Office approved. I also work closely with some people that are the Cathedral Constables. They are a police force but only for Canterbury Cathedral. They only work within the very, very small precinct of Canterbury Cathedral. They have all of the powers that I have as a police officer but they only have those powers within the perimeters of Canterbury Cathedral, whereas I have all of my police powers for the whole of the UK. They can only be police officers within a very small confined community. A lot of the people there have a military background. They've retired from the military to go into that line of work, for the police.

AC: Very interesting. I will have a look at this type of police force. In France, in the *Gendarmerie*, they all have a military background, but it's not the case in the *Police Nationale*. They have basically the same powers, they are basically using the same documents but they do not police the same areas. The *Police Nationale* is in the cities, whereas the *Gendarmerie* is in rural areas. It's the major difference between the two. Another question about international

settings, did you attend foreign language courses during your initial training or during your career?

P-Br-8(E): I've learned a little bit of Polish, but not formally. I knew somebody that spoke Polish and I took the time to learn, because we had an influx of Polish nationals coming to the UK, under the guise of coming to work, fruit-picking and working on farms, and things like that. The ones that I was meeting, they were just getting drunk and trying to claim from the benefits, so they just wanted to get their jobseeker's allowance money. They were just getting drunk every day and causing problems. I wanted to be able to swear back at them when they were swearing at me in Polish. I learned what they were saying so that I could answer back. But I didn't really learn a lot of the language, just mainly the swear words.

AC: To surprise them and to show them that you were able to understand when they were swearing.

P-Br-8(E): Yes, or when they were telling me to go away, I knew and I could tell them that they were under arrest in Polish. I could tell them to sit down, to stand up, come here, come with me, go away, the polite and the non-polite ways of saying that, and also simple things like "What is your name?", "Give me your ID", and stuff like that. I learned so that I could get enough to get by.

AC: I see, very interesting. The last section was about police culture and values. Do you think that there is such a thing as a professional culture in your job? And if yes, can you briefly describe it?

P-Br-8(E): I think there're different things (?) about being a professional in terms of how you conduct yourself. We have to be even more well-behaved than the average person, because you need to set an example. If you're gonna be the person that's gonna arrest somebody for a crime, you need to be able to make sure that you've not committed that crime yourself, otherwise it's double-standard. If you're gonna be telling people how to behave, you need to be able to show that you can behave properly. There's a big thing about professionalism and a professional culture within the police, especially in the UK. In like the seventies and the eighties, there was a big thing about corruption. It was quite prevalent. The criminals would pay the local CID a little bit of money to be left alone, you know, for whatever it was that they were doing. There's been a change (?) since the ninety-nineties to show that that is not the case. The police, of course, has to be transparent with the decisions that we make, what we do and how we do it. With that transparency needs to come professionalism, otherwise the public won't have any trust in us.

AC: This is related to the next question. I have encountered several times the notion of "police ethics" while reading and doing my research. What does it evoke to you?

P-Br-8(E): Just doing the right thing for the right reasons and conducting yourself in a way that you would be happy for somebody to witness. If you're gonna do something but you think "Oh, I hope nobody's looking", then you shouldn't be doing it. If you look on the Internet, there's a set list from the College of Policing in the UK, to know exactly what those ethics are. I've never memorised them but I think at the heart of those ethics is to do the right thing, and to put victims and witnesses at the heart of what you're doing. That's what it means to me, doing the right thing and doing it to help others.

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job, which is distinct from non-English speakers?

P-Br-8(E): I don't know. I don't know. My only real experience of other English-speaking police forces is that little bit of work that I did with the American guys and with the *gendarmes*. We didn't talk enough about it. They just asked me lots and lots of questions about how we do things. My only real knowledge about how other police forces conduct themselves is from documentaries and things like *Making a Murderer* for example. I wouldn't like to use that or I wouldn't want to quote that because it's probably glorified. Hollywood, isn't it?

AC: Once again, a perfect transition for the last questions, which are about specialised fiction. You sort of answered a bit earlier, but do you watch police-related TV series or movies, or maybe read police-related novels? And if yes, which ones?

P-Br-8(E): I'm a massive book one. I'll take about the books first, if that's alright? I love literature, I love books and reading, which is why I was really interested to talk to you because it was talking about language, which is something that I love as well. I really enjoy books that aren't related to the English police. If I have to read something about the English police, I end up getting frustrated with it because it's either too accurate and it feels like I'm at work again or it's not accurate enough and it annoys me that they haven't researched it properly. I can't win, so I don't read any English-based crime books but I am obsessed with the Harry Bosch¹⁸ books by Michael Connelly. He's a brilliant author. I know that he was a reporter for the *L.A. Times* and he worked on the crime desks, as a crime reporter, so I know that he's got the life experience to write accurately about the police. Even though it's fiction, their procedures appear to be so different to how we do it in England, so it still feels like I'm not reading about work. I can still escape and enjoy the story, and not be worried about the accuracies or the inaccuracies of the procedures that he's describing. But if I try to read something about how the English people do it, it just reminds me of being at work, and I like to not think about work when I'm at home.

AC: It's still a topic that you're interested in, because it's your job. You are passionate about it but you need to read about something that is different from what you see in your everyday professional life. The next question was: Does it present an accurate picture of the investigations? But you answered even before I had to the opportunity to ask the question.

P-Br-8(E): Sorry [*il rit*].

AC: No problem, on the contrary, that's really great. So, actually, I'm done. Thank you very, very much for all these very interesting answers and thank you for your time.

¹⁸ Hieronymus (dit « Harry ») Bosch, *Detective* dans la police de Los Angeles, est le personnage principal d'une série de vingt-deux romans policiers publiés par Michael Connelly. Le premier volume, intitulé *Black Echo* fut publié en 1992.

Annexe 5E : Entretien P-Br-9(E ; 27.04.2020)

Code de l'entretien : P-Br-9(E)

Date de l'entretien : 27 avril 2020

Durée de l'entretien : 40min57sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence et enregistré avec le logiciel Skype. Il s'agit d'un entretien complémentaire d'approfondissement, basé sur les réponses écrites de l'interviewé reçues le 23 avril 2020.

Fonction de l'interviewé : *Detective Sergeant (Local Victim Justice Unit)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en 2003. Il a auparavant exercé en tant que *Police Constable, Operational Sergeant* puis *Custody Sergeant*.

AC: Thank you again for the detailed and highly interesting written answers you've sent me before the interview. Let's start this interview with general questions about your personal career history and your job as a Detective Sergeant. Could you please tell me a few words about your personal background and career history, especially about your previous jobs as an Operational Sergeant and a Custody Sergeant?

P-Br-9(E): I joined the police in 2002. As you know, you join as a Police Constable. I got promoted to Sergeant in about 2009, I think. I spent a couple of years on general patrol duty, but as part of that, you tend to cover Custody Sergeant role as well, for holidays and things like that. That's what I did, off and on, for a little while. Then, in about 2012, I became a full time Custody Sergeant. That lasted to about 2017, so I did about five years in custody. It's quite a long time, really, because it's quite an intense job more or less all the time. People tend to do it for a year or two and then get fed up with it, but I kind of stuck it out for five years. Then, I went into an investigative role. The job I do now is reviewing case files that are going to court, because we've some problems with the quality, not being very good. I make sure that there's good evidence, that the case files themselves make sense, that they're properly structured, things aren't missing, that sort of thing. That's what I'm doing at the moment. I'll probably continue doing this for the foreseeable, I would think.

AC: Actually, this is something you mentioned and I wanted to ask you about. You said that previously the Kent Police has been sort of criticised for the poor quality of the case files. What exactly was missing? Specific evidence, not clear enough?

P-Br-9(E): I think it was not clear enough, just gaps in the evidence. I think that was the biggest problems. Part of that is, I think, because when I went to school, we didn't have computers, it was quite a long time ago, so we learnt to write everything by hand. There was no spell check. Because younger people now haven't had that background, they're not so good at writing stuff out. I think that was a big contributor to the problems that we had at court.

AC: You are now working as a Detective Sergeant. According to you, what are the requirements or the skills needed to be a good Detective Sergeant?

P-Br-9(E): The skills that I use, that I find useful at the moment, I'm not scared about criticising people. That sounds quite bad but I have to be quite critical in my approach. I don't soften it. I tell people what they've done wrong and how they need to put it right. If you're worried about upsetting people and giving them even more work to do than they already have, then it's possibly not the job for you. Attention to details is very important as well. The Crime Prosecution Service make a lot of the decisions further about what we're going to do. They send us a report and we translate that into a case file. I've got to make sure that what the Crime Prosecution Service tell the officers to do they've actually done, and not forgotten, it, done it differently or done it incorrectly, that sort of things. There's a lot of attention to detail, mostly from that aspect.

AC: When you have the impression that the file is complete, you send it to the CPS. When it's not complete, what do you do? What are the steps that you take?

P-Br-9(E): I kind of make a decision. If there's a lot of work, then I'll send it back to the officer, telling them what to do and how to do it. If there's only a little bit of work, maybe something I could do myself in thirty minutes or an hour, I'll probably just do it myself. If it's easy, just to get it out of the way, because it'd probably take you just as long to tell the officer what to do, and you'd have to wait for them to be at work. A lot of officers still work shifts of course, so you don't know when they could be in next. If they're on the night shift, they probably don't feel like doing a lot of complicated writing. Writing stuff at three o'clock in the morning is very difficult. Some easy things like that, I just do it myself, to get it out of the way.

AC: Do you have a previous knowledge of the case, before reading the case file? Do you participate in the interviews for instance? Or is it completely new for you?

P-Br-9(E): Yes, it's completely new for me. I read it from scratch. I don't think that's a bad thing because the officer has a supervisor who is supposed to check it and then they send it to me. Sometimes, when you send a case back and it comes back again, once you've seen it once, you don't concentrate on it as much I think, so it's better to look at things from scratch.

AC: You also referred, in your written answers, to the introduction of a computerised file system, eighteen months ago. I kind of understand that you are not a huge fan of it. Do you know why it was introduced in the first place? Do you have any idea?

P-Br-9(E): We did have a computer system. It was just out of date. It was twenty years old. It was a computer system, but it had to be updated anyway because the service just couldn't cope with it. We got this new system, that links directly with the CPS, so we don't have to print anything out and send it to them. It all goes electronically, interfaces over their computer system. It's just very complicated. I've worked on it since it came in. It's been about eighteen months and I've worked on it since it started live, so to speak. I even worked on the help desk, helping people out. I've been exposed to it for eight hours a day for about eighteen months and I've probably just about got the hang of it I would think. People already use it every now and again. It is really difficult to work out.

AC: I understand. Has the content of the documents, of the forms, that you enter into the system changed or evolved during this transition from paper to technology?

P-Br-9(E): No. We still have the MG files. MG stands for Manual of Guidance, which is quite a big book that tells us how to fill each document out. We still have them. We have one or two extra forms, but they're pretty much on the admin things. We still use the MG forms. MG05 is the most important, the MG06 is also important, and then they're the witness statements, the MG11s, and then a couple of other documents. We've had that for a long, long time. The only thing is, we rarely print them out now. We just send everything electronically to the CPS, and the CPS send everything electronically to the court and to the defence. It just kind of takes paper out of the equation a little bit.

AC: Interesting. I'm familiar with the numerous MG forms and I'm trying to understand the purpose of all of them. I was also thinking about the internal communications, for instance when you have to send a piece of information to a colleague or when a superior has to send an information to the rest of his team, is there a specific name used to refer to these documents used for internal communications?

P-Br-9(E): No, we just almost always use email.

AC: Another question about what I call specialised written police discourse. I am also interested in police documents written by American police officers. While conducting my research, I found out that American police officers would write a specific document called a "probable cause statement". I don't know if you're familiar with this document.

P-Br-9(E): I think I've got an idea of what it is. I don't think I've ever seen one to read so to speak.

AC: Actually, it's a statement sent to the equivalent of the CPS, if we can say so. It includes the elements of the crime, identifies the person who committed the crime, when, where, all these elements, and it explains the extent to which the person has committed the crime and thus sort of justifies the arrest. What would be the equivalent in the UK for such a document?

P-Br-9(E): That would be the MG03. That's the document we send to and from the CPS. It's confidential between the police and the CPS. It doesn't go to the court or the defence. It explains everything about the case.

AC: Is there a document that you send to the CPS, which is then sent to the court? I think that in the American system the court has access to this type of document.

P-Br-9(E): The MG03 would include everything that we want the CPS to know about the case. That would include things that we wouldn't tell the defence anyway, or things that we're just guessing out, or any sort of relevant information. I mean it should be fact but, I suppose, some things are just speculative. The document we send to the court, the MG05, is fact-based. Essentially, it's a slim down version of the MG03.

AC: So maybe the equivalent of the probable cause statement is rather the MG05, rather than the MG03, because the court has access to it. Would it be possible for me to send you an example of a probable cause statement, for you to have a look at it and let me know if it is indeed the equivalent of an MG05? Would that be possible?

P-Br-9(E): Yes, that's fine.

AC: Great, thank you. I will send you an email with a few examples. Actually, a lot of documents are available online, to the public, which is not really the case in the UK. I don't want to give you extra work, of course.

P-Br-9(E): No, that would be fine. Just send me that and I'll have a look at it.

AC: Great, that would be wonderful. One last question about written language, do you think that there is a police style of writing?

P-Br-9(E): There is, but in my opinion, it's not a good thing. At one time police officers had a thing about making statements and the MG05 really complicated and used a lot of slang. But we're trying to get away from that now, because the MG05 for instance, when the CPS turn up at court, to present the case, often, very often, the prosecutor for the CPS, he won't really have had time to read that file and it might be the very first time he really looks at it, when he's on his feet in front of the court. That MG05 really needs to be really clear, in normal language, because he will probably just read that out to the court, and not contain any abbreviations or slang. It just needs to be simple and straightforward. That's something I try to instil in people, just to keep it simple. We've kind of gone way from writing a lot of technical jargon and slang in documents now that are going to court. I try and discourage that. Before, it was common to use as much technical jargon and long words as they can possibly think about, all "get a dictionary for Christmas", or something like that. But honestly, the way forward is to keep it simple.

AC: I guess you still use legal vocabulary, legal terms, for instance the words referring to the offences, to the crimes.

P-Br-9(E): Yes, we still use that sort of words. We still refer to searches, because there's different legal powers to deal with different searches, so we still refer to them normally by their stature (?), if you like.

AC: It's very interesting to see that you're trying to use less police jargon and police terms in the reports because they need to be properly understood by the prosecutor. It's very interesting to see this shift. Would you say that in the past it was not really the case, you would include police terms and police acronyms?

P-Br-9(E): Yes, a lot, because case files weren't looked at nearly as closely as they are now. People could put almost anything they liked into a statement and it would end up at the court without anybody really checking it. This caused a little bit of confusion because things are getting read out, nobody knew what they meant because the officer is not there to ask him, the prosecutor's scratching his head trying to work out what it means, and things like that. Now there's a lot more scrutiny. It's easy, just keep it simple. The court is just full of normal people that aren't police so they're not gonna understand half of these terms. We've got a drive in the UK for speedy, sort of, court hearings. If somebody is guilty or if it's a straightforward case, we want to get into court, get it heard, get a quick decision and get it out on the other side. If they start decoding words that nobody can understand, it really gets in their way.

AC: I see. Do you still use these terms in conversations between colleagues, with police colleagues?

P-Br-9(E): Yes, definitely.

AC: You use them when speaking but not when writing.

P-Br-9(E): Yes, it's definitely still used between colleagues when they speak. But I think we've managed to cut it out of what they write.

AC: Interesting. Thank you. Let's turn to police spoken discourse and police terms. I have a few questions about police terms you mentioned in your written answers. You evoked the term "professional witness". I'm not really sure about the meaning of this term. Could you tell me what it means?

P-Br-9(E): It's like an expert witness. If somebody was assaulted, the doctor that treated them would be a professional witness. If somebody sent off some drugs for analysis, the scientist who had analysed them would be a professional witness. If you or me had just seen a shoplifting or something like that, because we were there, we'd just be a normal witness.

AC: So, it refers to the forensics, the forensic experts.

P-Br-9(E): Yes. Somebody who's gonna give an expert opinion on something, you see what I mean?

AC: Yes, absolutely. Another question about terms that you mentioned, and more specifically about terms used in the past but not used anymore. I was very interested in the list you provided. Let's start with "flash call". Do you know why it's not used anymore?

P-Br-9(E): I know why they don't use "flash call" anymore. Because "flash call" always meant you drove as fast as you could to an incident. What happened was people would crash on the way and there would be an enquiry: "Why were you driving so fast?", "Well, we were told to because it was a flash call, there was an emergency, we had to get there". They wanted to move this concept of driving stupidly, for lack of a better expression. They wanted to change that, so they got rid of that term and said "Right, it's no longer a flash call" and they call it "urgent duty driving" now. They don't say "Go as fast as you possibly can" but "Go as fast as you can within safe limits". One of the ways to get away with it was to get rid of that flash call terminology.

AC: It's interesting that it's, not more formal but, more acceptable to use the new term than the old one. What about "biff cars"? Any reason why it's not used anymore?

P-Br-9(E): I sort of know why it's not used. They're different types of cars. The most basic car, which is usually a small (?), anybody could drive it. You have different driving permits in the police. Anybody could drive the little cars that were called the "biff cars". It's kind of a slightly insulting expression. You still have to have different driving permits for different types of driving, but what they say now is that people can drive most types of cars on a normal driving license but you're just not allowed to do anything crazy with it, put the lights on and start driving around like a lunatic. The name "biff car" kind of went away because when you start, you could only use a biff car. It was kind of a double-edged insult, really, if you ended up with a biff car.

AC: Same for the "jailers". Do you know any reason why it disappeared?

P-Br-9(E): I don't know really why that disappeared. I think they just formalised the job a little bit more. They all got new employment contracts and they're all called "detention officers". The word "jailer", I think, is probably not quite as politically correct as it used to be, so they got rid of that and started to call everybody "detention officers".

AC: Do you still use the terms in informal contexts or has it completely disappeared?

P-Br-9(E): No, I still use it fairly informally. A lot of the people that have been in the police for a while still use the old slang.

AC: Another word that was interesting is “LOB”¹⁹, which I actually found in a lot of police dictionaries [*il rit*]. In which contexts would you use it? Before, in the past, would you use it in writing or just informally, orally?

P-Br-9(E): No, just orally. What would normally happen is: say you went to a domestic dispute and there’s two officers. One officer speaks to one person and the other officer, in another room, would speak to the other person. If one of the officers realises this job is a lot of rubbish, false allegations or just stupid, they would go in to the other officer and say “We’ve spoken to the other party, and this is LOB”. The other officer would understand what LOB meant but the victim or the other person present wouldn’t know. They’d just assume it was some technical explanation. The officers would both know that it was a lot of rubbish. They’re gonna get themselves out of there and not bother with it too much longer. It’s just a way of conveying, in front of other people, that whatever they’re doing is a bit of a waste of time.

AC: Do you still use it in informal contexts or maybe in formal situations?

P-Br-9(E): Yes, in informal situations. Between police officers, when there’s other people present, it’s still get used. It’s just a way of saying “This is a lot of rubbish. Let’s just get out of here”.

AC: Interesting. Finally, another question about police spoken discourse and police terms. You mentioned the use of the phonetic alphabet. Is it only on the radio or also in informal and/or formal conversations with colleagues?

P-Br-9(E): It’s all the time, often. Different colleagues have different access to computer systems, especially vehicles. If you want to check a vehicle registration, on the index, you would always use the phonetic alphabet, because it just makes it easier. That could be just across an office, somebody shouting that out for their friend to check it, if you see what I mean. It’s always used on the radio and it’s almost always used on telephones.

AC: About the use of police terms on the radio, have you noticed changes between when you started and radio communications now?

P-Br-9(E): There’re a lot quicker and more succinct now. I work in East Division of Kent. When I started, you had Dover, Folkestone, Canterbury, and Margate, they all had a different radio channel. The officers in each of those areas all had different channels so they didn’t conflict with each other. Now, it’s just one big channel so you’ve got all those officers trying to compete to get the attention of the controller. A lot of the updates that you use to expect over the radio are just gone. It’s very simple, very straightforward, what’s happening, what they’re gonna do next. Then, it’s the next caller. If you went to a job, originally, let’s say it was an assault or something like that, you would probably do quite a long update to the controller, telling them who’d been assaulted, what had happened, what enquiries you’d done, where the suspect was, all that sort of things. All that’s gone.

¹⁹ LOB = Load Of Bullshit

AC: So now all these areas are using the same radio channel?

P-Br-9(E): Yes. If it gets busy, they can split the channels. On a normal day to day event, they're all using the same channel. It's to cut down on radio operators, I think.

AC: I've read about the ten codes, but they're not used anymore. Is that correct?

P-Br-9(E): No, we don't. I think America use it, but we don't use it.

AC: Were you using the ten codes in the past?

P-Br-9(E): No, we didn't. We had state codes. I think there's twelve of them. We do use a couple of them. I did mention a couple in my answers.

AC: Yes, you did.

P-Br-9(E): It's not like America. I think Americans were really expected to learn the ten codes off by heart. We never were. If people knew a few of them, they use them but most of the time, we didn't bother, to be honest. The radio operators need them, but we don't, because on the computer system that the radio operators use each officer has a status, for instance, on patrol or at a call, or having food or something like that. The radio operators need to know it because they change the status but the police don't really.

AC: I also have another round of questions, if I can say so, about defining police and police work. How would you, personally, define the police?

P-Br-9(E): It's a body of people who are trying to help the community at large. Generally, people join the police because they want to help other people.

AC: If you had to describe the police, or police work, in three words, what would they be?

P-Br-9(E): [*Il réfléchit*] I would probably describe it in two words: managing people.

AC: Interesting. People within the police or people in the community?

P-Br-9(E): Yes, people in the community. If you had to say it in four words, or in five words, it would be managing people on behalf of the government.

AC: I was also wondering: Are there any metaphors police officers use to describe police work. For instance, I've read a lot about police work as a war on crime, but also police work as a craft. Are you familiar with other metaphors used by police officers to describe their work?

P-Br-9(E): I don't think I've heard anything like that, to be honest. I think people would say it's more than a job. I suppose in some ways it is a way of life. Especially when you're working shifts, because you find your whole life is just devoted to the police. You work for a ten-hour shift and you come home. Often, police officers' partners are in the police or have a good knowledge of the police. You spend your whole life either at work, or talking about work, or thinking about work.

AC: I'm also interested in what I call police symbols. For instance, the uniform might be one. However, Detectives do not wear uniforms, if I'm not mistaken, in the UK police.

P-Br-9(E): Yes, that's right. I don't know why, but I think the thinking is that if somebody comes along in a business suit, or even in jeans or whatever, it presents less of a barrier than a uniform.

AC: However, this barrier, this uniform, is needed in the streets because this is where you need to indicate that there is a distance. You're representing the institution, so maybe it's the reason why officers in the streets wear uniforms but not Detectives.

P-Br-9(E): Yes, I think you're right. I think the police want to be recognised as police, maybe even as a show of force. If we're all dressed the same, a bit like the military, it's easy to see that they're police and, hopefully, do what they're told.

AC: Hopefully, indeed [*ils rient*]. Do you have any other symbols that would be typical of the police?

P-Br-9(E): The police vehicles are always quite distinctive, especially the big vans, the big marked police vans. I think I've referred to them. They've had various nicknames like the bundle bus, the Black Maria. They used to be black, but they're not anymore, so they used to be called Black Maria. They're very distinctive. The officers that generally drive around in the vans, they're normally more proactive officers that get involved with sort of street crime. The criminals are more aware of them so they'll see the van and they'll know what these officers are about. That's quite a distinctive thing. Of course, the old-fashioned helmet, the tall helmet, that used to go on people's head when they're walking about, which you don't see very often now. Some people still wear it, if they're walking around the town. That's very distinctive as well. There're kind of important symbols.

AC: I'm also interested in events, both formal and informal, that might have a symbolic dimension, for instance the attestation ceremony, when policemen are sworn in or award ceremonies. Could you tell me a bit more about these events?

P-Br-9(E): The attestation happens very early on in your career. It's usually about day two or day three after you join, or something like that. All the new recruits turn up at the local magistrate court. It's generally done as a group, in a big group. They're all swearing off in front of the magistrate. I can't remember the words of the oath now. From that moment on, they're in the police. That's an important day. They spend about three or four months training at the police college. I can't remember exactly how long it is now, because it changes all the time. Then you have a big ceremony where you graduate from there. That's where your family and your friends turn up and watch you march around. The first two years, you call it your probation, during which time you've got to prove you're competent. Once you get to two years, so long as you prove you're competent, then your employment as a police officer is confirmed. And you also get a pay rise actually. So that two years is an important step.

AC: Is there a specific event organised to celebrate this?

P-Br-9(E): No. You normally go to usually the Superintendent or the Chief Inspector or something like that for your confirmation of your probation. You get a certificate as well. You know, you got a few handshakes, then your certificate, then it's back to work.

AC: I've also read about award ceremonies. Does it happen very often?

P-Br-9(E): It does happen. It's mostly headquarters. The Kent Police headquarters are in Maidstone. It's normally when there's been like a very big job. All the officers, usually the Detectives actually, who were involved with it go and get a word for their services. Often if somebody's life has been saved, the people involved in that will go. If you've been in the police for twenty years, you qualify for a long service medal, so often people go up to headquarters for that as well. The police are very keen to publicise the good work that they do, so that's why they have so many awards. Occasionally, if a job has gone to court, especially if it's a big job, sometimes, the judge will say that serving officers have done really well, that will get fed back and they'll get an award for that.

AC: Is there a specific ceremony for that?

P-Br-9(E): No. There're doing evening of awards, for different things. It wouldn't be just for one thing. The people who have done the good things, they all turn up a particular evening and they get their award at the same time.

AC: Is there a specific ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Br-9(E): When you get promoted, you do an exam, then you have an interview. If you pass all those, you then wait until somebody at the headquarters gives you a job. What normally happens is, you finish your old job on a Friday and you just start the new job on the Monday afterwards or something like that. There's no formal ceremony. When you get promoted, you then go into a probation period again, usually for one year. There's no ceremony from that point of view.

AC: One last question about specific events organised within the police: Are there regular all-member meetings or celebrations?

P-Br-9(E): No, it's very rare. We hardly ever have any sort of really big meetings. We have local meetings. What normally happens is that the Chief Constable or somebody who is a higher-ranking officer, make a video presentation and they'll just put that on our Internet site and we can watch that. The Chief does have what you call the Chief's roadshow. He and his colleagues will turn up at a police station, he'll speak to about fifty officers, take a few questions, give a little talk about where he thinks the force is going, that sort of thing. But we don't have bigger meetings very often. We use to. The Police Federation, which is like the police union, they use to have an annual meeting once a year. It was quite well-attended. Many people, lots of officers, use to go. Principally because you got a free meal at the end of it [*il rit*].

AC: That's definitely attractive [*elle rit*].

P-Br-9(E): Yes. They haven't had one of those for a while. I don't know why.

AC: Finally, have you ever heard stories, maybe passed on from generation to generation, about former policemen, maybe role models from the past or on the contrary the exemplification of what a good policeman should not be doing?

P-Br-9(E): [*Il rit*] Not so much. You do got characters that have made their name. For instance, there was an officer around, he had a reputation for arresting a lot of people, really good arrest, not spurious things but really good strong arrests. There's another officer that used to be in the military. He was a Royal Marine and then he joined the police and he had a reputation for really being tough, and everybody wanted to be like him, really. Those sorts of people become

famous. Occasionally, people become famous for the wrong thing. For instance, if they say something stupid, those comments don't get forgotten. Sometimes, it even turns into a nickname for them.

AC: Interesting. Do you have any examples in mind?

P-Br-9(E): Yes, I do. There was a Sergeant... The late turn usually starts at three o'clock in the afternoon and it goes on to one o'clock in the morning, but the night turn starts at nine o'clock. Traditionally, the late turn, around nine o'clock, would go get a takeaway or something like that. This particular Sergeant had been off to get a takeaway. He was coming back to the police station just after nine o'clock, and there was an emergency call, somewhere not far from him. The radio operator called him up and said to the Sergeant "There's an emergency call. Can you go and get it? Can you go and attend?" and he said, "No, I've got hot refs". "Refs" is a short for refreshments. From that point on, he was just known as Hot Refs [*ils rient*]. There's another guy. He's died actually now. He had a double-barrelled surname, you know like two surnames joined together with a dash. Because he was double-barrelled as we say in English, he was called "Shotgun". Everybody, criminals, everybody just knew him as "Shotgun".

AC: Criminals as well?

P-Br-9(E): Yes. Somebody started the rumour that he was called "Shotgun" because he'd disarmed somebody with a "Shotgun". That wasn't the case, but that was the rumour that went out to the criminals.

AC: That's interesting. So, you better watch what you're doing and what you're saying then!

P-Br-9(E): [*Il rit*] Yes. If you say something stupid, it will come back and get you.

AC: Thank you very much. One last question, I promise it's the last one [*elle rit*]. You indicated that you prefer to read American police books and that they tend to be more interesting. Could you explain that, please?

P-Br-9(E): The American style of justice is a lot more flexible than the UK style. Obviously, I have no access to firearms. They seem to have more resources and things like that, so I just find it a lot more interesting than the UK books, which are kind of a bit dull to be honest.

AC: Maybe it's because you know the system way too much.

P-Br-9(E): Yes, maybe. I like the Scandinavian ones as well, they are really good.

AC: Do you have any title or author in mind?

P-Br-9(E): Jo Nesbø²⁰ is a good Scandinavian one. Although it's not strictly police, I tend to read a lot of John Grisham²¹. He writes about American lawyers and things that happen. That's pretty good. There're the sorts of things that I read.

AC: Thank you for these references. I thank you very much for these very, very interesting answers. I thank you for your time as well, and for your cooperation.

²⁰ Jo Nesbø, écrivain et scénariste norvégien, a publié de nombreux romans policiers, dont l'un des héros récurrents est Harry Hole, inspecteur dans la police criminelle d'Oslo.

²¹ John Grisham est un écrivain américain, auteur de nombreux romans judiciaires. Ses romans policiers sont célèbres dans le monde entier et certains ont fait l'objet d'adaptations au cinéma.

Annexe 5F : Entretien P-Br-10(E ; 14.05.2020)

Code de l'entretien : P-Br-10(E)

Date de l'entretien : 14 mai 2020

Durée de l'entretien : 39min14sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence et enregistré avec le logiciel Skype.

Fonction de l'interviewé : *Inspector*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques le 19 juin 2000.

AC: For a start, could you please tell me a few words about your personal background and your career history?

P-Br-10(E): I've been in the police for nearly twenty years. My twentieth anniversary is next month, on the nineteenth of June. I joined in 2000. I've undertaken a number of roles in that time. I was a normal Response Officer to start with. I did some work on the Neighbourhood Team. I then became an Authorised Firearms Officer. In England, we don't all carry firearms, so you have to be in a separate unit. I did that for five years. I became a Sergeant. I qualified as a Sergeant, when I took over a Response Team. I then passed the Inspector's exams, and eventually, in 2016, I became an Inspector. Since that time, I've been a Tactical Firearms Commander, not carrying firearms but commanding firearms units. Recently, I've just moved back to a local policing team, so normal sort of bobby on the beat, as we so call it. There's a quick terminology for you "bobby on the beat". I've got a team of about twenty PCs²², three Sergeants. We deal with initial response to incidents, crime, investigate crime. My role is to sort of oversee that, to undertake any necessary authorisations, look after the welfare of my team, training of my team, manage crime performance and deal with any critical incidents, as well as dealing with what we call PACE²³ matters in custody. When we have prisoners, we've got guidelines about how they need to be treated, how long they can be detained for, what happens to you in that process. That's one of my jobs is, to make sure that's been undertaken.

AC: Could you describe a typical, if there is such a thing, day at work for you?

P-Br-10(E): I normally come in forty-five minutes before my shift starts. I like to be ready to see what's happening. I take a handover from the Inspector I'm taking over from. We've got rotational shifts. In that handover, I wanna know about any critical incident, any major incident or ongoing, any staffing issues, any welfare issues, any assaults on police officers, what custody looks like, so how many prisoners there are to deal with, when the next review is due. I'd also look at missing persons. One of my responsibilities is looking for and sort of overseeing the search for people who reported missing. I'll then probably talk to my Sergeants about what

²² PCs = Police Constables

²³ PACE = Police and Criminal Evidence Act (1984)

they've been handed over. Sometimes it's slightly different, they'll have a different handover from the other Sergeants. Then, it's managing what comes in through the day, really. There are some days when I don't get spoken to at all because they don't need someone of my level to manage what's going on, when maybe I'm constantly looking at incidents and reviewing domestic incidents or critical incidents. Obviously, within that period of time, I'm also dealing with the development of the team, making sure that their performance is managed, making sure that they're updating victims, and updating crime reports. A lot of it is depending on what sort of actually happens because I could have a day planned of doing X, Y and Z and A happens and I have to spend all day managing that. It's quite an interesting role. I've been away from it for a while, so it's nice to come back and see what's changed, what's new, and what's the same. That's probably a typical day.

AC: And, of course, you have to adapt to the situation and to what is going on.

P-Br-10(E): Yes, and that's why it's quite good to be in uniform, really. Now, I couldn't describe to you every day, what's gonna happen.

AC: This variety is highly interesting.

P-Br-10(E): Absolutely.

AC: You are currently working as an Inspector. According to you, what are the requirements or the skills needed to be a good Inspector?

P-Br-10(E): Decision-making. Being able to make a decision with limited information. Knowledge of law. It's quite important. Being able to support a team, for welfare purposes. Understand risk, how to manage risk, because we have limited resources, compared to say France and their level of *police, gendarmes*, that's a lot. Across the country, there's only one hundred and twenty thousand police officers and in my force is nearly four thousand, so it's not a massive amount. We have to work out what we can and can't go to and how we can best do our role. Those few things are probably really important. We're judged on how we make decisions and what we're doing to make decisions. You wouldn't get to where I am without really being able to make decisions of anything.

AC: Have you been aware of important changes that occurred in your work and if yes, could you briefly describe them?

P-Br-10(E): We quite regularly change legislation in England. For example, the current Covid regulations. You have to have a good knowledge of that and to make sure that your team are following that, those directions, and that they're enforcing that. Probably a lot of it is self-initiated. We don't necessarily get forced. In the police in England, you don't tend to get sent on many courses, you have to do exams but after that, it's kind of left to your own development, really. There's something we could probably be a bit better at.

AC: Another aspect that I would like to talk to you about is what I call specialised written and spoken discourse. One of the aims of my PhD is to study both written and spoken discourse of police officers. Let's start with written discourse. Could you name three documents that you consider as typical of your profession?

P-Br-10(E): We have a witness statement, which we call a MG11. That's where we document what the witness is saying, what they've done, what happened. They can be quite detailed

documents. We have crime reports. When someone reports a crime, it's put onto a computer system, to guide our investigations and record what we're doing with those. Then I suppose the custody record would be another one. A custody record details what's happened with a prisoner while they've been in our detention, from start to finish. It's: What was their demeanour? Were they given food? What did they say in custody? What were they doing? Have they spoken to a solicitor? Have they been interviewed? It's a living document of what's happened to them while they've been in our custody.

AC: To keep tracks of all the things that happened.

P-Br-10(E): Yes. We get a lot of health and welfare questions, because we get a lot of vulnerable people in, with mental health and substance abuse issues that we need to manage. We keep a close eye and make sure that we've got a nurse who comes around. It's quite an interesting document to go through when you're looking it from start to finish.

AC: It's very detailed.

P-Br-10(E): Yes, it can be. Absolutely.

AC: Do you think that there is a police style of writing?

P-Br-10(E): Yes, absolutely [*il rit*]. There're some things you'd never... like "I lighted the vehicle" or "The vehicle moved in a northerly direction". You wouldn't say it. It's just kind of passed on down through generations of people, really, about how we got to write those things. I don't think we say it so much now because a lot of people are coming in from younger generations who don't tend to do as much writing. It's sort of done through (?) the technology. We sometimes see that as an issue. There's definitely some writing that is probably not how I'd write if I was not in the police, I think.

AC: Actually, another question I wanted to ask you is: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-10(E): Yes. It's quite clear where people have kind of got experience around what needs to go in a witness statement and what doesn't, the terminology they actually use. Sorry, I'm just trying to think of some [*il réfléchit*]. We "expedite" things in the police, you know, we make it, we "expedite". What's the other one [*il réfléchit*]? It will come back to me but there is another sort of terminology we use. It's gone again, sorry.

AC: It's very interesting because you use these words so often that they're becoming a part of your way of speaking. This is a problem that many police officers I have interviewed encounter. They do know that they use plenty of specialised words but when they're asked to make a list, it's always complicated. You do not always realise what is police terms and what is general terms. Some of your colleagues even mentioned the fact that they tend to use police terms in their everyday life, their private lives.

P-Br-10(E): Yes, I tell my kids to "stand by", stuff like that. It's how we communicate, "just stand by". Sometimes you do it as a little joke but sometimes you do it and you don't realise it. You're still talking as if you were at work.

AC: This is a very good example. Still about words you use orally, can you think of police terms that were used in the past but are not used anymore?

P-Br-10(E): [*Il réfléchit*] They probably are but they tend to be... A lot of them sort of survive through time. Some of the number codes we use to use. Some of them have not been in use for a long time, like “ten-seven” and “ten-eight”. It’s still used even though those codes haven’t existed for fifteen years old. I can’t think of anything sort of specific. There’s a lot of terminology and stuff we used and is used against us.

AC: About the radio codes you just mentioned, one of your colleagues told me that in the past you were using the ten codes and that then they became the state codes.

P-Br-10(E): Yes, “state two”, “state four”, “state nine”, “state zero”. There’s different ones.

AC: Could you give me their meaning as well?

P-Br-10(E): “State two” means you are available and ready to be deployed. “State four” is you’re at refs. This is terminology, you’re “at refs”. That’s for “refreshments”, so you’re having your lunch, basically. “State nine” is you’ve got someone in custody. If you’ve got a prisoner, you go “I’m state nine”. “State zero” is when you need urgent assistance. That’s quite an important one. But most people just tend to call up and say “Priority” and if you hear “Priority” on the radio, you know that you need to get going to where they are.

AC: These codes are very interesting. I’ve read about them in dictionaries but they tend to vary from one country to the other, and in the US from one state to the other, so it’s very complicated to have a broad picture of it.

P-Br-10(E): You’d get differences here. We have different forces and we have different Chief Constables, forty-three different forces and stuff like that. It’s not like a national police. I’m in Kent, Sussex do things differently. You’d get different terminology in each of those forces as well.

AC: Absolutely. It makes English for Police very interesting to study but also very complicated to study with all these variations. But I would say that this is one of the major features of English for Police, actually. Going back to spoken discourse, I also wanted to ask you about the way you address your colleagues. How do you address your colleagues? Do you use their rank titles, their names, surnames?

P-Br-10(E): Things have definitely changed in time. I call my PCs, my Constables, by their first names and I call my Sergeants by their first names. If I’m not, then I’m probably unhappy about something [*il rit*]. Certainly, they would not call me by my name. Sergeants would, it would not be an issue, when we’re on our own, but in front of everyone else, they call me “Sir”, “boss”, “gov”. Those are the sort of terms that are used for the Inspectors. I would address my boss “Sir” or “boss”. The rank structure is still quite positive and enforced. The expectation is still that deference to the rank. People would not call me “mate”.

AC: Hierarchy is very important.

P-Br-10(E): Yes, but I think over time, we’ve tried to flatten it out a bit. We’re not quite as rigid. One of the problems we used to have was that it was almost seen like the military, and we’re an emergency service, we’re not the military. It’s tended to try and sort of be a bit more personable and approachable, because you’ll get more out of people that way.

AC: Very interesting. When I study English for Police, I cannot avoid comparing with English for the Military because there are a lot of similarities. The rank structure is one, but also the fact

that you have to be very efficient when you talk, you have to provide the correct amount of information in a very short time.

P-Br-10(E): Have you been told about the ABC? Accuracy, Brevity, Clarity.

AC: Yes, absolutely. There are so many acronyms and mnemonics.

P-Br-10(E): Do you know what they're called? They're called TLAs.

AC: Yes, three-letter acronyms [*ils rient*].

P-Br-10(E): There's hundreds of them. We love the TLAs.

AC: All these TLAs are what I call specialised words. Only a police professional would be able to understand the meaning of it.

P-Br-10(E): Yes, absolutely.

AC: Another aspect I would like to tackle is police work in international settings. Have you ever worked with foreign colleagues from non-English speaking countries? If yes, in which contexts?

P-Br-10(E): No, I've not personally. But I know we got quite a good relationship with the Dutch Police in Rotterdam, but the majority of those speak pretty good English. We have Indian officers who come over and sort of work with us as well. Because we're in Kent, we have quite a close relationship with French Police, especially with the Channel Tunnel. We work quite closely with the French Police and the PAF²⁴. But I haven't directly, no.

AC: Have you ever worked closely with the French Police?

P-Br-10(E): No, I've not. It tends to be a sort of specialised team down on the ports, who work closely with the French.

AC: Did you attend foreign language courses during your initial training or along your career?

P-Br-10(E): Not within the police. I did French at school when I was younger, but I haven't done any since. We go to holiday in France quite a lot. My wife's parents got a house in France so we go there most summers to see them.

AC: Do not worry, I'm not gonna switch to French [*elle rit*]. I'm going to keep using English for the end of the interview.

P-Br-10(E): You could but I'd be very slow in picking up what you're saying [*ils rient*].

AC: Now, I would like to switch to another subject. From now on, we've talked about things that I would say are more objective about police work, and now, I would like to have your opinion on several aspects. How would you, personally, define the police and its purpose?

P-Br-10(E): In England, we take an oath when we join, around keeping the Queen's peace, protecting property, protect life, maintain Queen's peace. I can't remember exactly what it is but I think there's four things. I think that's still pretty much what it boils down to: maintain the peace, protect property, prevent crime and protect the public. I think there's been a big change recently in how policing looks at... We were very offender-focused, so once we got

²⁴ PAF = Police Aux Frontières

someone in custody, we were like “brilliant, we’ve done our job”. We kind of forgot about the victim in the background. What we’ve had to do, over recent times, is realise that actually the victim is really important. We need to make sure we support them and keep their trust in what we’re doing. Especially around some of the historic stuff such as sexual abuse and other matters, where it’s been quite high-profile, and where we’ve got things wrong. We tend to keep it a little bit more politically-correct when doing our job.

AC: And more victim-centred, as well.

P-Br-10(E): Yes, absolutely. “Victim-focused” is the way we say it in Kent. We’re very victim-focused. We want to make sure that we do the best for them. That’s really where our focus is now.

AC: This is very interesting to see this change along the years, from one approach to another. Actually, this makes me think about something I’ve read a lot about, the difference between police force and police service. I would say that, nowadays, according to all the interview I’ve been conducting, there is this transition towards police service, rather than police force, especially in the UK.

P-Br-10(E): We talk about policing by consent. We cannot police unless we’ve got consent of the public. Have you ever heard of Sir Robert Peel²⁵?

AC: Yes, of course.

P-Br-10(E): His principle’s “the public are the police and the police are the public”. Obviously, we’ve got legislations. We want to be supportive and be supportive of the majority of people within the country. It’s important that we maintain that. We have a real focus on making sure that whatever we do doesn’t have a major impact on the public and our relationship. We’re sort of having a bit of a difficulty with it at the moment because we are trying to keep people safe and stop them from infecting each other²⁶. We’ve just been a bit over the top, probably. We’re just trying to keep people safe and keep them away from each other. It’s not always easy to do.

AC: If you had to describe police work in just three words, what would they be?

P-Br-10(E): Challenging. Rewarding. [*Il réfléchit*] Complicated.

AC: Very interesting. I have read a lot about police culture and police perceptions in the US as well, and it is interesting to study the differences. Once again, this is related to police force versus police service. I would say that in the US, it’s more about being a police force, and maybe this explains the differences in perceptions.

P-Br-10(E): I think so. I think American police see everything as a conflict. I do get it. They go to every encounter thinking it could be their last’s. That’s why they react to such a high level. They wanna be able to dominate the person they’re dealing with, so they’re not at risk. It’s

²⁵ Sir Robert Peel, Premier Ministre britannique de décembre 1834 à avril 1835 puis d’août 1841 à juin 1846, fut l’un des fondateurs de la police telle qu’on la connaît aujourd’hui (*modern policing*). Le *Metropolitan Police Act*, défendu par Peel et adopté par le Parlement en 1829, réorganisa la police londonienne et établit un système fondé sur neuf principes définitoires (parfois désignés comme les *peelian principles*). Ces principes définitoires servirent de modèle à de nombreuses polices dans le monde anglophone (Etats-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie).

²⁶ Au moment de l’entretien, le Royaume-Uni et plus largement le monde entier étaient touchés par la pandémie de Covid-19. Le rôle de la police fut alors redéfini et centré notamment sur le respect des mesures de confinement et de prévention dans l’espace public.

different up here. We have threats to our safety and we need to do things, but we have a very different style. We're not all armed. It's a real challenge. We've lots of police officers who die one way or another. I don't know how it compares with France. We probably lose less than America yearly. I think because we're so small, it just impacts to a greater degree. I just wanted to say that if you had to give me more words to say, I would have said one of the things about policing is that you're damned if you do and you're damned if you don't. No matter what you do, someone's not gonna be happy. If you do one thing, you should have done another. If you do the other thing, you should have done the other thing. You can't win. You have to be so quite strong-minded to be able to turn around and say "that doesn't bother me". It can if you let it. You never keep everyone happy.

AC: This is the hard thing about policing by consent, the fact that universal consent is not really easy to obtain.

P-Br-10(E): No, and we're in a job where everyone thinks they can do better. You don't tell someone who is trying to... I wouldn't think of telling you how to do your job or what you do and how you study, but yet someone thinks they know how I should do my job after twenty years and whatever I've go through it. It's a bit of a challenge. I just let it wash over me.

AC: I've heard and read about police work as a craft but also as police work as a war on crime. Are there other comparisons or metaphors police officers use to describe their work?

P-Br-10(E): They call it vocation. Policing's a vocation. Policing is a calling, you possibly heard that, you know. The Met, Metropolitan Police, talk about "total policing". There's probably lots of little sayings here and there. I think when you talk about the "war on crime", you're kind of doing your job. It's something politicians would more use: "we're launching a war on crime". Definitely, it's not something I'd talk about.

AC: Maybe it's rather used by politicians and in the news media as well.

P-Br-10(E): Yes.

AC: On another subject, I am highly interested in police symbols, for instance the uniform could be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Br-10(E): Probably the symbol of British policing is the bowl, the top hat. So, the tall hat. Every force has a different cap badge. Ours is a victor horse. Others have different things. We also kind of wear different uniforms. With operational in Kent, we have these black shirts [*il désigne celui qu'il porte*]. The job I was previously, I had a white shirt and a tie. Some of the forces just wear black, some just wear the white shirts, different body armour, different equipment, and different cars. We'd probably save ourselves a lot of money if we all wore the same things.

AC: There is a lot of variations regarding the equipment, the uniform, within the UK. Throughout the world as well, there are so many different types of uniforms and equipment. I'm also interested in events, both formal and informal, with a symbolic dimension, if we can say so. For instance, the attestation ceremony that you referred to earlier or the award ceremonies. Could you please tell me more about these events?

P-Br-10(E): The major one that we have is the passing out parade, for attesting officers, once they have finished their time at Police College. That's more formal, they still will be marching,

and drill. All the families, their so-called families, are there to see them pass out. That's still there. We have award ceremonies where people get certificates for commendations. The officer is there, their family. You'd probably have, depending on what it is, the Chief Constable, so the top police officer would present the award. You'd be in your smartest uniform. They would read out the commendation and you'd come up, collect it, have some photographs taken. Probably have a buffet, top meal and then you sort of move on with your family and get more photos taken. There's also still the military mess nights. There is still mess nights, but maybe once a year. I was in the army before I joined the police and I expected it to be more similar, but it's not. It's completely different. There are significant differences, in the lifestyle and how you go about it.

AC: Is there a ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Br-10(E): No, there isn't really. Once you're confirmed, you do meet with a senior officer to sort of congratulate you but no formal ceremony.

AC: Are there other events like the ones that we mentioned that are important in the life of a police officer?

P-Br-10(E): Yes, your long service good conduct, so twenty years, you pick up a medal. That's probably the main one.

AC: Finally, this will be my last question, have you ever heard stories, maybe passed on from generation to generation, about former police officers, for instance role models from the past or on the contrary the exemplification of what a good policeman should not do or should not be?

P-Br-10(E): Yes, there's always stories. They'll talk about an incident that's happened or a really good arrest. You'll kind of fit with them for quite a long time. At the same time, if we have officers who've gone to prison or done something wrong, we're quite keen to learn from that, to identify what's kind of gone wrong with them. No one joins for... Well, the majority of people don't join the police to do things wrong. But we're only human so every place is gonna have its (?). We call them (?). You learn a lot from those stories. It's like any society, civilisation, the stories are passed down: "Do you remember when this happened?" and "Do you remember when that happened?". Big jobs have happened and they sort of kind of get passed down in folklore, officers who've done crazy things and got away with it. It lives on.

AC: Do you have any concrete example of an anecdote that you've heard? Not giving names of course.

P-Br-10(E): I think where people have made sort of good arrests. We had a big sort of robbery on a Securitas warehouse²⁷. Twenty-six million pounds were stolen. There was a lot around the arrest of that and the work around that. I'm talking about thirteen years ago now and people still remember that. I also remember some of my officers going into a river to save somebody who was trying to kill themselves and then they got stuck in the mud and they had to be winched out and helicoptered out. One of them was six foot eight and he looked like a giraffe being pulled out of this mud [*ils rient*]. We're trying to make light of the rubbish things with humour.

²⁷ L'intervé fait référence à un braquage qui s'est déroulé en février 2006 à Tonbridge (Kent). Cinquante-trois millions de pounds furent dérobés d'un dépôt de la *Bank of England*. Plusieurs suspects furent interpellés par la police puis jugés coupables.

I'm sure people have talked to you about the black humour and stuff like that. We're just trying not to let some of the stuff impact on you.

AC: You try to find a balance.

P-Br-10(E): Yes, absolutely.

AC: Police humour is fascinating as well. Could you describe the major features of police humour? What is police humour?

P-Br-10(E): I think it's being able to find humour in circumstances where perhaps people who aren't police officers would not find it funny. You know, I'm talking about sudden deaths or car crashes. To be honest with you, it wouldn't necessarily be appropriate in any other environment. What you say, you wouldn't say it in front of the family.

AC: Of course.

P-Br-10(E): It's probably been a coping mechanism over the years, where we haven't had the right mental health and welfare support in place. Finally, over time, people have recognised that you can't get by on just having a laugh and a joke about things. You need some actual support and we're really good at that in Kent. We do still have the giggles after having a fight or an arrest or something like that. You can try and laugh about it. Or if someone does something wrong or makes a mistake, you tend to laugh and have a joke.

AC: Yes, of course, it's a coping mechanism. You have to use humour in order to, well, to do the job.

P-Br-10(E): Absolutely, yes. And to remain almost sane is sort of the goal towards the end of it, I think.

AC: Of course. Thank you very much for all these highly interesting answers. Thank you for your time. Thank you for your cooperation as well.

Annexe 5G : Entretien P-Br-11(E ; 24.06.2020)

Code de l'entretien : P-Br-11(E)

Date de l'entretien : 24 juin 2020

Durée de l'entretien : 1h21min42sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence et enregistré avec le logiciel Skype.

Fonction de l'interviewé : *Community Liaison Officer*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé exerce en tant que *Community Liaison Officer* dans la police du Kent mais il n'a plus le statut de policier car il est aujourd'hui retraité.

AC: Let's start with general questions about you, your career history and your job as a Community Liaison Officer. First of all, could you please tell me a few words about your personal background and career history?

P-Br-11(E): I live in Dover, in Kent, so we could probably wave to each other, depending on where you are in France. I'm what's called a Community Liaison Officer. Do you want me to explain what that actually means?

AC: Yes, please.

P-Br-11(E): I don't like the title because all of us liaise with the community all the time. Back in the nineteen nineties, we had a bit similar situation to the one we have now. We had a young man called Stephen Lawrence, a young Black man in London who was murdered. There was a (?) dissatisfaction within the Afro-Caribbean community in London about that investigation. As a result, there was a major enquiry headed by a judge called Macpherson, into the murder and how it was investigated. That identified, and I don't think it was a surprise to anybody, that there was not a good relationship between the Afro-Caribbean community in London and the Metropolitan Police. There were areas where it was better but generally it was characterised by hostility and suspicion. And neither side came out of it very well to be honest²⁸. (?) Justice Macpherson made thousands of recommendations following this enquiry and one was that all organisations, statutory organisations even though I think at the time people took it only to mean the police, came to look at minority communities. Kent Police's response was to create the role of Community Liaison Officer. There's thirteen of us in Kent, one for every sort of local authority district. Our job is to build relationships with the minority communities, to understand them, how we can work with them to address their concerns, the problems they suffer from, the problems perhaps they might cause to other people, and generally all work

²⁸ Le meurtre de cet adolescent noir britannique le 22 avril 1993 et en particulier l'enquête menée par la *Metropolitan Police* de Londres sont à l'origine d'une vaste controverse remettant en question les pratiques policières. Le 20 mars 1998, une enquête publique est ouverte, menée par le juge Sir William Macpherson. Le rapport d'enquête, publié en février 1999, fait état du racisme institutionnel (*institutional racism*) présent au sein des forces de police.

together to give them a voice in how they're policed. Obviously, you know, a lot of this sounds very familiar now, doesn't it? People need a voice, they need to be respected. Their voice needs to be listened to and acted on. We actually work with the community to try and address some of these matters. It's a very interesting job. I love the job because it's very challenging but it's very rewarding. You can actually achieve so much to make people's lives better.

AC: When did you start working as a Community Liaison Officer?

P-Br-11(E): It must have been twenty-one years ago now. For some of that time, as a police officer, then when I retired, I continued doing it. I still work for the police but I'm not actually a police officer now.

AC: Could you describe a typical day at work, if there is such a thing?

P-Br-11(E): That's very difficult. The day I walk in the door expecting, very often, doesn't happen. It would be a combination of looking office works, looking throughout incident reports, crime reports, see if anything is a hate crime, which we take very seriously in this country. Do you understand that concept, "hate crime"?

AC: Yes, absolutely.

P-Br-11(E): If there's anything like that, then I'll need to contact the victims or if there's anything about what motivated it that we need to be looking at. It's very much about trying to stop these things happening. I work with all different communities. For example, around about the turn of the century, we were receiving over hundreds asylum seekers a day into Dover, into a town that previously was probably ninety-nine percent white English and were suddenly finding themselves with significant numbers of people from all over the world. At that time, a lot of it was Kosovan Albanians, Czech and Slovak Roma, sort of gipsy families, Afghans, people from Iraq, Kurds, you know, people from all over the world basically. It was almost like a big social experiment. All these people were all placed into this town. Although you can see France from Dover, it's probably the least cosmopolitan town you could think of at that time, and, inevitably, there were tensions. People didn't understand each other. They came from very different cultural backgrounds. They had very different understandings of what words in English meant. There was a lot of resentment amongst, I'll call them the "host community", the English community, who saw a lot of guest houses being turned over into accommodations for asylum seekers. They saw, literally, thousands of people who, because they were asylum seekers, weren't allowed to work. So, inevitably, they'd be out hanging around in large groups. Most of them are from cultures where people are more, perhaps, gregarious than English people are. They do are more community and social-minded. They'd hang around phone boxes to phone their families and tell them they're okay and make sure their families are okay and that caused problems. There was a lot of tensions and one of the problems is that local people are reacting to a massive change in their environment and their life, to what's happening, and they weren't being consulted. They had no voice. So, who they take that resentment and frustration out on? The people who, you know, seem to be the cause of it. It was very important and I had to work very hard to get people to actually listen, to work with the English people who were watching this happening around them and having no say with, really. Although they might have been expressing themselves in terms which we would condemn as racist, actually that was a result of their anger, frustration, lack of education. Actually, we needed to sort of tell them about their language but actually listen to what they were saying, and not just ignore it because

we didn't like the terms it was expressed in. It was a case of working with people. If we don't listen to people's concerns, then what options do they have? They either take it out on these asylum seekers, physically and verbally abusing them, or they go to the media and cause all sorts of fuss. Dover is trying to attract the investment, and jobs, and all the rest of it, and it creates a very bad image. We can also leave it open for right-wing groups to come in and they will clearly say "We'll listen to you. Don't you worry. We'll sort it out". And we've created a very fertile ground for right-wing groups if we don't address these things. If you look at that as an example of some of the work I have to do, it's actually understanding. I always use two key words: understanding and managing. I need to understand what the situation is and then I can start working with people to manage it and work with the people who're involved in it, the actual community.

AC: ...and try to improve the situation.

P-Br-11(E): Yes, and try to see what actually is causing it. I can't stop asylum seekers arriving, so how do I manage them and the community tensions it's causing while they're here? A lot of that involves stuff which wouldn't traditionally be police work. We had a large group of Afghans who got involved in a fight in Folkstone, about eight years ago I think it was now. They were all what we call "unaccompanied minors", young asylum seekers who'd come over on the own. They all purported to be under eighteen but they're probably between sixteen and late twenties. Some of them were Pashtun, some of them were Dari speaking, but they all got fine every day, until there was a bit of an incident. They were watching a film with an Imam speaking and they fell out over it. Subsequently, a week later, there was a massive fight with knives. Six people were stabbed and one of them died, unfortunately. Managing those community tensions, so the impact on the local community who are horrified this has happened in their town, worried about who else is gonna get stabbed, is essential. But also managing the tensions between the different Afghan groups, because they were all thinking about the repercussions, that wasn't the end of it. Actually, that involved all sorts of things. One of the things I did was get them involved in a cricket project. I don't know if you know cricket.

AC: Not really. Well, I don't know the rules [*elle rit*] but I know what it is.

P-Br-11(E): Afghan boys actually love playing cricket. Although there's no real history in being successful in cricket, like next-door Pakistan or successful cricket nation, like India, and all these countries around there, actually, these boys turned out to be really good players and some of them got taken on by local village clubs. These are all sorts of things I have to do, which are some of them formal, some of them less formal, some of them trying to be a little be thinking outside the box as we say, to try and basically reduce community tensions. Different things come along which cause it. Any time there is a terrorist incident, we have a bit of a backlash against our Muslim community. Very often, it's things that happen thousands of miles away or hundreds of miles away and I got no control over, but actually the impact of them can be on the area I'm responsible for. You got to keep up with all that as well. That's a long answer, I'm sorry.

AC: This is very interesting. Have you been aware of important changes in your work along the years? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-11(E): I think, personally, as I've become more experienced and I've worked on incidents like this, I found that I'm allowed to do what I think we need to do and arrange things. On a

personal level, that's gratifying. Apart from that, policing in that time has evolved considerably. Clearly not enough in some areas, as we're seeing at the moment, but I would say it's been evolving in very much the right direction. If we look for example at the current Black Lives Matter²⁹. It's one of the things I'm working on at the moment, because it clearly has an effect on community tensions. It also has an effect on the relationship between the police and the Black community, because the police are one of the aspects that are concerned in them. If I'm gonna try and maintain good relationships, I'm always very conscious. Everything I do reflects on everybody else in the police. Often, if I deal with something well, people would say "The police were brilliant" or if I don't, they would say "The police were rubbish". The police, not [*il dit son nom*]. Everything I say reflects on all of us. I wish some of my colleagues remember that. The same is true of them and sometimes they can make my job more difficult [*il rit*]. Not all of them, but some of them. Merrily, people are doing a really hard job to the best of their ability. These days, we're all under a huge amount of pressure. We go from call to call to call and we don't know how to deal with things as well as we might. I have to tell you, this came up the other day because actually my grandson is writing on the police about this. He was doing some research around the people who die in police custody. He did some research in figures in United Kingdom, America and... Germany I think he was. I thought it's very interesting because the figures you have for America, first of all, they're very, very difficult to access. They're not readily available, for whatever reasons. We can speculate on what those reasons might be. They refer to people "killed by the police". In the UK, we refer to people who "die in police custody" or "following police custody", or by what we call "police contact". If I stopped and talked to somebody one day and the next day he went out, crashed his car and killed himself, nothing to do with me whatsoever, but I'll be investigated because he'd been in contact with me the day before. Actually, we're very strong on this. People dying in police custody could be that they had some combination of drinks and drugs, or one or the other. It could be like mental health issues and actually they killed themselves. It could be they'd been arrested as a result of a fight and they got an injury in that fight which subsequently proved fatal. There's all sorts of reasons other than the fact that the police have killed them why somebody would die in police custody. We're kind of out of topic but I hope it's useful.

AC: Yes, it's very useful indeed, to see that different terms are used in different countries to talk about the same aspect. According to you, what are the requirements or the skills needed to be a good Community Liaison Officer?

P-Br-11(E): You have to be able to work twenty-five hours a day [*il rit*]. That's the basic minimum. I think a lot of it is about communication. I'm a great believer that everything we try and do in the police either succeeds or fails as a result of communication. I think communication within the police, between the different departments, could be so much better. We're all blinkered and all trying to do our own jobs and actually if we all could work better together, we could achieve so much more. But also, I think, communicating with the community. Are we

²⁹ *Black Lives Matter* est un mouvement né en 2013 aux États-Unis et dont les membres militent contre le racisme systémique et les violences policières envers les afro-américains. Ce slogan, à l'origine un hashtag (#BlackLivesMatter) utilisé sur les réseaux sociaux, a ensuite été repris dans les manifestations liées aux décès de plusieurs afro-américains lors de leur détention par la police, comme celui de Michael Brown, d'Eric Garner (2014), de Jonathan Ferrell (2015) ou encore d'Alton Sterling (2016). En mai 2020, ce mouvement prend une ampleur internationale après la mort de George Floyd, décédé d'un arrêt cardiopulmonaire alors qu'il était plaqué au sol sur le ventre par les policiers procédant à son interpellation. Les images de la scène sont relayées par les médias et les réseaux sociaux, déclenchant des manifestations et des émeutes protestant contre les violences policières, aux États-Unis mais également à travers le monde.

using the right means to communicate? Wherever it's social media, media, word of mouth, whatever. Are we using the right language that people understand? Another one of my... I've got loads of little sayings, you have to forgive me. Another one of mine is: Is what I'm saying what you're hearing? I always use an example. I don't know if you've heard of the Iraqi Coke advert?

AC: No, I'm not sure I've heard of it.

P-Br-11(E): You have to try and imagine this, because I can't draw it for you. Imagine a screen and it's got a picture of an unhappy young boy, a bottle of Coke and the same boy is now a happy boy. It's very simple. It couldn't be more basic. Basically, he's unhappy, he's got his Coke, he's happy. The appropriate writing for Iraq is Farsi. And it was a total and utter failure that advert. Do you know why?

AC: No.

P-Br-11(E): Because the writing comes across the other way. If you're aware of Arabic languages, they all come in and you read them what would be back to front for us. If you see someone with a book, they'd open it in what appears to be the back for us and read it the other way. So, the images they were looking at said "happy boy" then "bottle of Coke" then "unhappy boy".

AC: I see.

P-Br-11(E): We're all looking at the same thing but we're not necessarily seeing the same thing. Have I explained that alright?

AC: Yes, it's very clear.

P-Br-11(E): For me, that is what's important about what I do. I have to be very careful and precise with the language I want to use. I have to double-check people understand what I've meant. Of course, communication is a two-way thing. Even more importantly, I've got to make sure I'm listening to what they're saying to me and that I have understood what they've said. It's really important that we understand this whole communication thing. It's a real mine field if you're not careful. Because I deal with a whole range of diversity issues, it's not just ethnic groups, faith groups, it's disabilities, anything to do with LGBT+ or trans-gender. There're all these communities and a lot of them are very motivated and quite activists for their cause. And again, if I say the wrong thing, we'd never hear the end of it and it'd become a political nightmare.

AC: Communication is key, is essential. One of the aims of my PhD is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents, for instance police reports, or contexts, for instance suspect interviews, that can be considered typical of your profession. Let's start with written documents. Could you please name three documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-11(E): Prior to speaking to you today, this morning, I've been drawing up some community engagement documents for the different communities within Folkstone. Have you heard of Gurkhas? Do you know what a Gurkha is?

AC: No, I'm afraid I haven't.

P-Br-11(E): Gurkhas are soldiers in the British Army but they're actually from Nepal. The British Army, every year, goes there to Nepal and recruits soldiers. They have a particular regiment, the Royal Gurkha Rifles, and they are almost legendary status in the British Army, for their courage and their fortitude. We have a barracks in Folkstone of Gurkhas, and they live with their families in the community. We also have a community of retired Gurkhas who've chosen to remain in Folkstone, once they've retired from the army and set up businesses, shops and all the rest of it. They live in Folkstone as well, with their families and got engaged with the wider community. There's two different groups, the serving and the retired, who need different ways of engagement. A lot of it overlaps. Today, for example, I've written out, or typed out, the community engagement documents for both of those groups.

AC: Could you describe these documents, very briefly?

P-Br-11(E): The way I've chosen to format them is to best identify who I'm talking about and in some cases why they're here. Some of them are actually migrants, such as the Roma, the Gurkhas. Some of them are as English as I am but they just happen to be of different faith. I just explain who I'm talking about, why, some of the issues I've had over the past, some of the opportunities, some of the difficulties; and then, bullet-pointed, different engagement techniques for all of them, different opportunities to engage with people. I just outline them. You're welcome to see one or two if you like. If you want me to send them to you, there're not secret.

AC: Yes, that would be wonderful, please.

P-Br-11(E): That'd be an example. Another thing I have to do, and this takes a lot of my life, is a thing called a Community Impact Assessment.

AC: I'm not very familiar with this, so could you elaborate on this, please?

P-Br-11(E): Certainly, if we have an incident, such as the fight with the Afghan boys I mentioned to you, or several other things, Black Lives Matter at the moment, where things are happening and we think it's gonna have an impact on the community, then we look to try and assess that, and understand it, and see what we can do to try and what we call "mitigate" it. We try and mitigate it. We try and manage it, basically. My job is to use my links in the community, my experience, my understanding of what has happened, what might happen as a result, and assess what we need to do to try and control that, if you like. The one I've been working on for the last four months, or it seems like, probably not quite that long, is the one for Covid 19. Unfortunately, because community liaison officers are seen to be the people who know how to do community impact assessment, I've been given that job, although Covid 19 has nothing to do with my diversity role, really. That has been a full-time nightmare of a job to produce that. It's going on from pages, and pages, and pages. Every day is several pages and it's been going on for months. The system keeps crashing, the program keeps getting corrupt because it's not used to this amount of input. I have to keep doing continuations. We do that for all sorts of things. Sometimes it might be things we know are gonna happen, if there's gonna be a march or there's gonna be some sort of celebration which may impact the community. Some people might resent it, some people might want to disrupt it, some people might feel it's getting in their way. It might be something which has already happened. We always do one if there is a terrorist incident, for the backlash against the Muslim community. Sometimes people are perceived to be Muslim because of course you could see a Sikh, or indeed an Indian Christian, or Hindu and

think they're Muslim. How would you know necessarily? In fact, we do know the first person killed in America in a retaliation for 9/11 was actually a Sikh, not a Muslim, because he had a turban on. This poor guy was attacked and murdered in retaliation for something he had nothing whatsoever to deal with. And of course, the majority of Muslims have got nothing to do with it either. It's managing those tensions, sort of giving appropriate safety advice. If a mosque becomes a potential target, we have to see what we can do about that. That's become quite well-rehearsed because unfortunately there's been so many terrorist attacks, it's something we have to do quite regularly. So that's two. I'm trying to think of another one I have to do [*il réfléchit*]. You know, my life is paperwork [*il rit*].

AC: This is something that many of your colleagues have underlined as well, the fact that you spend your time writing reports. About writing reports, do you think that there is a police style of writing?

P-Br-11(E): Yes, I think there is a certain phraseology we use, that we all understand. We all use acronyms a lot, which would make no sense whatsoever to anybody outside of the police but obviously do to us. I think, also, we have to be mindful of who's gonna see the document we're typing. If it's got sensitive information, and it's only gonna be circulating within police circles and being viewed by people who are authorized to view it, is one thing. But if it's something which may get out to the public domain, then we clearly have to be more careful about naming names. Suspicions are only suspicions if they aren't corroborated. We have to be very careful that we don't give the impression somebody's done something if we can't back that up. Also, we have a thing in England called the Freedom of Information Act.

AC: Yes, I'm familiar with this Act.

P-Br-11(E): And again, you can type things, which are actually only meant to be seen by other police officers but people, in certain circumstances, can actually request to see them. Depending on the seriousness of the reason why they want to see it, they may be granted access to see it. It may be used in an inquest or an enquiry, or a cold case, and what we call "disclosed to the defence", in other words, where you have to tell the solicitor for the defendant how we're gonna use this evidence against them. Again, we have to be very careful in what we put in documents. If it's got my name on it, I'm very careful of what's in it [*il rit*].

AC: You have to be careful of the words you use, about what you say in these documents. Can think of police terms that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-11(E): [*Il réfléchit*] That's an interesting one. I know one term we no longer use, which is in relation to what we call "travellers". We have Irish, particularly, families who just live in caravans and travel around the UK, in a very itinerant lifestyle. They just turn up in a town and set themselves up on whatever place (?) around they can get on. Sometimes, they break down gates and fences to do that and actually they're trespassing. They were always referred to as "incursions", "traveller incursions", but we now have to use the term "unlawful encampments". They are breaking the law, they are going on someone's land and damaging someone's property without their permission. Actually, the issue about removing them is often a civil matter, where the land owner has to go to the court and get a court order and then bailiffs to remove these people. Unfortunately, it just means they're moved from pillar to post, if you understand that expression.

AC: Yes, I do.

P-Br-11(E): They're just moved around from one place to another and never really settle anywhere. It's just going round in circles, really, never successfully resolved. Local authorities are supposed to provide lands that they could use legally, but invariably they don't like the land they're offered. And they're not offered good land, to be honest. You could understand why they don't want it. I'm sure if you give me time, I can think of other expressions.

AC: Do you have any terms in mind that are new, that appeared a few years ago? In order to describe something that did not exist in the past or a new way of naming things, new terms created?

P-Br-11(E): Not so much as creating terms but what's considered politically correct. Certainly, for somebody doing my job, to make sure I'm using the right phraseology, something which isn't offensive or inappropriate can be quite a nightmare. Again, there are lots of examples I'm sure of where we've had to change how we address people, but again I'd have to sit on that and think about it and I'll let you know. My practice is to say from the word go "Look, I don't know everything about your culture. I may say something which may not be correct or might cause you offence. Please, the last thing I wanna do is cause offence. I'm apologising in advance. Please tell me, so I would know and I won't do it again and perhaps that'll help me to understand the right phraseology". Because the last thing I wanna do is cause anybody any offence. I think if you're upfront from the word go, that you accept that you might have said the wrong thing, that you want people to help you. It's all part of actually building a relationship. Very often, because of the time I've been doing the job, it's not really necessary now, because I have worked with different communities, but I always advise people to take this approach, because actually it breaks down barriers. One of my big fears is... Because it's drummed into our young officers so much about "Don't say the wrong thing. We must have been perceived to be racist. Don't say anything that's gonna make people think we are". It's hammered into people all the time and it's important that they get it, but actually, sometimes, if you're not careful you might think "Well, the easiest way to make sure I don't say the wrong thing to that person is just to not talk to them. Then I can't say the wrong thing, can I?". Then you just created another barrier. A lot of racism and intolerance is born out of ignorance of the other people. I think if you get to know each other, actually, all these things break down and you find we got more in common than we have different. Actually, there's two words there. Obviously, language is important to what you're doing. Two words there I actually think are quite interesting, regarding the use of them. One is we talk about being a tolerant society. To me, to tolerate means you just put up with something. You don't necessarily like it but you put up with it, you tolerate it. Are we saying "I don't like you but I would put up with you"? I don't think we are, I don't think that's what we are trying to say. I don't think that's a good word to use. I think we should be talking about "we're embracing people", or finding a better word than "tolerating". That says "We are the ones in charge and we'll put up with whatever we think we wanna put up with". The other word I spoke about is "ignorant". "Ignorant", to me, should mean you don't know something. It's not a judgement of you, it's just a fact that you don't know that. There's lots of things I'm ignorant of, that I don't know. Actually, it's come to mean more of a judgmental word. We talk about somebody being an "ignorant slob" or an "ignorant job" or whatever. It's actually associated with someone who is abusive, aggressive, but actually, that's not what the word means but that's what it's come to mean. The meanings of words have changed a lot. These words have very different meanings in these contexts. Similarly, we talk about a thing called "acculturation". Have you heard of that?

AC: Yes.

P-Br-11(E): You know we talk about integration, assimilation or segregation.

AC: Different terms, different realities.

P-Br-11(E): So many of the people I talk to, my colleagues and other people, talk about “successfully assimilating” different cultures into our community. “Assimilating”, to me, means they’ve got to stop being what they are and they got to be the same as me. That’s what assimilating is. I don’t imagine you’re a *Star Trek* fan but there’s a race called the Borg. In *Star Trek*, you go through the universe and they capture five people and they turn them all into Borg. They’ve assimilated them. You know what I mean? If you’re assimilated, it means you got to be the same as me, basically. That’s breaking down a more subtle concept but that’s what it basically means. When they mean “integration”, which means that they stay as they are, they bring what they are to the party, we’re all more diverse and better for it, but they don’t have to change what they are to be accepted. Again, “accepting” is like we’re doing somebody a favour. We “tolerate” them, we “accept” them. We’re doing people a favour, we’re the people who decide what’s best. I can see that happen a lot. If you go back to the asylum problems I was talking about in Dover. I can remember we’d have meetings amongst all the professional people involved. To me, it’d be one group of people deciding what’s best for another group of people, and that other group of people represented would have no part in that discussion. To me, that’s not the way to deal with these things. We should all be together working on it and nobody more than the people involved. I can remember, we had an issue with young lads. The council paid for these people to sort of support them and keep them occupied during the day, because there was hundreds of them, sort of milling around, with nothing to do all day, inevitably getting into mischief and all the rest of it like any young lads would. They set up this project. One of the things of this project was it took these lads to a recreation ground, or a park, nearby where they were all living, and they played football. Great! Not doing anybody any harm. In the evenings, when this project wasn’t working, sometimes these lads would take themselves off to the park to play football, which to me is great. That’s what the parks are for. But we got huge number of complaints from local residents about the noise they were making. A lot of these complaints were catch in very racist terms because that’s the only language these people knew. The local authority, who was supposed to deal with the noise issues, refused to get involved. We have a department (?) called Environment Health in this country, and one of the things they deal with is the noise and the impact it can have on other people. They refused to get involved because they said these people were just racist and were not then listened to. I had quite heated debates with the local authority about this. Eventually, I got them to agree to just go and do a check like they would with anybody else, with their meters, and measure the noise level, and all the people that aren’t happy can see we’ve dealt with it. If the noise levels weren’t too excessive, then I just have to accept that but I couldn’t say we hadn’t tried, we hadn’t looked into it. But if they were excessive, then clearly we needed to do something about that. Eventually, they agreed to do that and the noise levels were excessive, and they did need to be dealt with. We could have done that weeks before but these people just refuse to listen. Eventually, we had a meeting with these local residents. There was somebody there from the county council who was responsible for the unaccompanied minors, because basically they become children under social services. There was somebody from the local district council for Dover, who was sort of working with me and other people with this. There was somebody from this project. And there was me. And all the local residents. I turned up the meeting, I was a little bit late and I slid into my seat. They

passed me this agenda and they had “Presentation by so and so”, “Presentation by so and so”. I sat there and listened to one person after another give these residents a lecture about what they thought. It eventually came to me and they said “Do you wanna speak?” and I said “No, I want to listen. I want to listen to why these people are here, to what their problems are”. They went “Thank God for that!”. They’d just been lectured for about an hour. To me, it’s all about listening because how do we know what we’re gonna deal with if we don’t listen to people. Part of answering it can be saying the things that these lectures said, or some of it; but let’s find out what they want to talk about and then talk about it and discuss it. Not just turn out with our agenda and what we’re gonna tell them. We’re now used to talk to an organization called Migrant Help who used to support a lot of the asylum seekers and say “Look, I’ve had a complaint about such and such a thing that has happened. It’s causing a bit of unrest. Can we change it a little bit?” and they’d go “Oh they don’t understand”, talking about the local community. But I’d say “So tell me how they are supposed to understand. Are you telling them what’s going on? Because it’s all secret, there’s no transparency about any of it. People didn’t want to put their head over the parapet. They didn’t want to share this information”. I said “Are people supposed to pluck information out?” Some of it they won’t like and some of it they’ll understand and think “That’s fair enough”. But at least we found them the courtesy of listening to them and to explain it to them, because local people need a voice as well. A lot of it was very political and a lot of it was very about representing people, actually set up what we call “a surgery”, where people come and see you every week. I use to do this to try and diffuse the frustration of the local people, by giving them somebody official they could talk to or listen to them. Sometimes, it’s just to get it off their chests and sometimes what they said was important and needed to be dealt with. But in either case, they left feeling they’d been heard and less frustrated, and less angry, and therefore that was less likely to be a problem.

AC: So, the whole point is about listening to these people. It’s about giving them a voice. And then try, to the best of your ability of course, to solve the problems. You said something very interesting earlier, the fact that you have to choose every word when you are introducing yourself, in order to make sure that they understand what you say and why you are here for. And there is the cultural aspect of course.

P-Br-11(E): I used to talk to newly arrived asylum seekers every week about some of the things that might cause them problems. I was very careful. I didn’t couch in these terms “Now you’re here, this is how you’re gonna have to behave. Do as we tell you” and all the rest of it. I explained that a lot of their predecessors, people who’d arrived before them, got into difficulties because they didn’t understand the law or they didn’t understand the culture and that I want to try and stop them having the same problem. As I said before, people can’t pluck information out, somebody’s got to tell them. I wanted to try and make their life better by explaining to them some of the potential problems they might come across. Actually, one of the first things I had to talk about was their perception of the word “police”.

AC: Very interesting.

P-Br-11(E): A lot of them come from countries where the police are a force of oppression. Their job is to, basically, sap (?) them down, make sure they behave themselves. They’re brutal. They’re corrupt. They’re the people who torture your brother, rape your sister. If that’s the life you’ve come from, then you’re gonna have a very clear idea in your mind of what you think of the police. That’s the very first thing I used to talk about, get that over and done with. I’d say

“Does that sound like the police where you came from?”. A lot of them would say “Yes”. I’d say that the police in this country are all members of the community. I live in the community where I’m a police officer. We’re all community members who have been given the job of protecting the rest of the community. We’re not here to oppress people, we’re here to protect people. And everything we do is on that basis: safeguarding people, keeping them safe. We do arrest people but we arrest people so that other people would be safe, not because we want to oppress them, or we’re picking on them, or we just feel like we want to do it. Other people in the community drive the buses. Other people in the community work in shops. But my job is to protect people. That’s a very different ethos. We’re actually part of the community we’re serving.

AC: Actually, this is an aspect I want to ask you about, defining police and police work. How would you define the police and its purpose in a few words?

P-Br-11(E): I think I would say we are here basically to keep people safe and protect them in different ways that might be by enforcing the law. We don’t make the laws. That’s done by the Parliament, but we are charged by enforcing the criminal laws. Not the civil laws, that’s done through lawyers and all the rest of it. So, it’s to enforce the law, to, if we can, give people the information which will stop them breaking the law in the first place. A prime example is this Covid situation where lots of restrictions were put in place. It was a very confusing situation because some of it actually was just guidelines from the government, and some of it was law. You had to not do this, that and the other thing. It was very confusing for my colleagues who actually had to enforce some of this. What were the laws from what was just guidelines? It changed all the time so it was quite difficult. We adopted a policy that we called “the 4 Es”. If we came across somebody who was breaking the law in relation to Covid, whether that was too large a gathering or whatever it was that they shouldn’t be doing, we would Engage with them. We would [*il réfléchit*]. Do you know what, I forgot the second one. I’ll think of it in a second. The third one was we would Encourage them to stop doing what they were doing. If we could just break something up then that’s what we’d do. And the fourth one, and only if absolutely necessary, was we’d Enforce the law. Everything we basically tried to do was to avoid enforcing the law, but to just educate people and encourage them to sort of break up what they were doing. The whole concept for British Police... You know, to be going out to a bunch of lads playing football in a park and telling them they’re breaking the law and they’ve got to stop whereas in any other time that would be a lovely thing a load of lads playing football in a park. They could be going out to a lot worse things and actually, we’d be very happy to see them all playing football. Or people having a picnic. We’d have to come break it up. It was really alien to ask what we had to do. That was just an example, sorry I’ve gone off the topic.

AC: All this is very interesting. The fact that the Covid 19 situation added new issues that you have to tackle. Things that were not happening in the past and now you have to stop a picnic from happening for instance. I guess all this was quite complicated and it still is.

P-Br-11(E): Yes, and also, of course, everything else that would be going on was still going on. There were still people having accidents in cars. There were still people stealing in shops. There was still everything else. Domestic abuse really went high because people were locked in houses together, effectively, and getting on each other’s nerves and eventually having arguments and fights. We were getting hundreds of calls a day. A lot of them were “My neighbours are having a party” or “My neighbours got a visitor”. A lot of it was just people

trying to get to their neighbours and using us as a weapon. A lot of people were also very angry if they saw people breaching the regulations because they'd stuck to them. The fact that other people could do what they liked, they were very angry about it and I could understand that. Again, a big part of policing is understanding why people do what they do and why people get upset about things. Actually, there're human beings and things wind them up, same as everybody else. Actually, you know, to be human is to be flawed. None of us hasn't got our flaws. Not one of us, particularly my side of the work we have to remember, doesn't have prejudices. There're not necessarily against people for any reason, we all can be prejudiced about all sorts of things but we all got them.

AC: Sometimes without realising it.

P-Br-11(E): Yes, and actually, this is one of the things I have to make very clear in Dover, we're not the thought police. We're not trying to brainwash people. If somebody doesn't like something or they got a prejudice against somebody, there's nothing we can do about that. That's their inner feelings and, actually, they're allowed to have their own feelings. There's no law that says "you can say what you like as long as it agrees with what I think". Sometimes people stand up for their believing and sometimes they break the law. I always, you know, take back to "You wouldn't have a vote in this country as a woman if people hadn't done that". Sometimes these things need to be done. Obviously, I'm police, I can't condone breaking the law. But I think sometimes we get stuck in the middle of things and actually, we agree with the cause but we are perceived to be stopping them. Another one we have here in Dover is animal rights. We get people, middle-class, reasonable people turning to lunatics and shout the most foul abuse worse because we're stopping them getting in the road and be run over by a lorry when they're protesting against animal rights. To be honest, I would imagine, if you went to any group of policemen who were policing that, ninety-five per cent would say they actually agree with the demonstrators. They'd think it's disgusting animals are transported like that. It is disgusting and we don't think it should, but it's legal. It's up to the government to decide that isn't legal and as long as it's legal, then it can go on and our main concern is to allow the free passage of those vehicles and to stop anybody throwing themselves out in the road and getting killed. We're just trying to stop that happening. We're just in the middle. It's actually a dispute between the protesters and the people who are carrying out the business. The police are just in the middle, trying to keep everybody safe. But it turns into protesters against the police. We had a big strike in the eighties called the Miners' Strike³⁰. That was exactly the same. It was a dispute between Margaret Thatcher's government who wanted to close the mines and the mine unions. There were a lot of fights, when miners who didn't agree where trying to go into work or they might have agreed but they had to put food on their table. They were subjected to the worst abuse and threats and violence imaginable. The police were just in the middle, trying to just protect them, just trying to protect somebody going in to do their work against other people who didn't want them to. It turned into the protesters against the police again. So, often, because we're the ones who are in the way, who do they throw things at? The police. The whole sort of dynamic changes and we just go from being a neutral party in the middle to the target of all the

³⁰ L'interviewé fait référence à la grève des mineurs britanniques de 1984-1985, durant laquelle le syndicat *National Union of Mineworkers* s'est opposé à la fermeture de plusieurs mines de charbon, projet proposé par la Commission nationale du charbon (*National Coal Board*) et soutenu par le gouvernement de Margaret Thatcher. Cette grève est caractérisée par de nombreux affrontements violents entre les grévistes et les forces de police.

abuse from the people who don't like what's going on and the fact that we're allowing it to happen.

AC: Your definition of the police is very interesting, as well as the way you define and describe police work. All the example you give are really fascinating. If you had to describe police work in just three words, what would these three words be?

P-Br-11(E): Three words for police work [*il réfléchit*]. Exhausting. Maybe you wanted more defining words [*il rit*]. Certainly, challenging. I'll just carry on that track and then I'll do some defining words in a minute. But rewarding. And I think it's not a job. I think it's a vocation. I think you have to have a passion for it, to put up with all the rubbish you have to put up with, the bureaucracy, the abuse, the complaints when you've done nothing wrong, people misunderstanding what you're trying to do, the violence, the terrible sad things you have to see and deal with. I don't think you can say "oh, that's just a job". It has to be more than just a job. You have to have a passion for it, I think.

AC: I understand. Another aspect I wanted to evoke with you is police work in international settings. Have you ever worked with foreign colleagues from non-English speaking countries?

P-Br-11(E): I haven't worked in it as much as carrying out an investigation or whatever. But I have certainly spoken to visiting colleagues from abroad who've come to study what we do. I can think off the top of my head of some Serbian police officers. Serbia was trying to get into the European Union. One of the things they were highlighted they needed to understand and address was the ability of their police forces to engage with communities. They did find it quite difficult. Certainly, when we talked about LGBT people in the community, you could see barely disguised contempt from them. You could see a very different approach.

AC: Have you ever worked with French police colleagues?

P-Br-11(E): I use to work on the Channel Tunnel Unit when it was being built³¹. For about four years, I was on the Channel Tunnel Unit. At that time, it was doing the tunnelling, building the infrastructure, all those sorts of things. For example, I think there were six people killed in the construction, so we had to deal with the whole of those on behalf of the coroner, to ensure what had happened, make sure that there was no foul play and then investigate. We worked with the Health and Safety Executive, who are responsible for safety and working environments, factories and things like that. We had to make sure that everything wasn't because of any negligence or any malfunction of machinery or anything like that. We used to get a lot of bomb calls there or suspicious packages. I get called out, having to go down with the bomb disposal unit into the tunnel, to guide them. But also, at that time, the main terrorist threat was from Irish, IRA³² and the like, and there was a huge number of Irishmen working on the site, who were tunnellers. We had to do a lot of work with their Special Branch about that, checking who they were. We also had people coming from all over Britain and from other parts of the world coming work here. We checked who they were, if they were dangerous and what we need to know about them, because they were going to be in our area. There was a lot of intelligence gathering but we also did a lot of exercises, if something happened, how we would deal with it. If you ever see the video of the final breakthrough, where unbelievably you had a man on our

³¹ Le tunnel sous la Manche, dont la construction a débuté en décembre 1987, est inauguré le 6 mai 1994.

³² L'armée républicaine irlandaise (*Irish Republican Army* ou IRA), organisation paramilitaire s'opposant à la présence britannique en Irlande du Nord, a mené plusieurs attentats sur le sol anglais dans les années 1980 et 1990.

side and a man on the French side. Each would... How do they call them? A drill, basically, drilling through the thing and quite easily put this drill through each other's chests. Health and Safety was ridiculous [*il rit*], but I was actually there. You can see me on that video with our Transport Minister. We did a lot of exercises with the French. That was interesting. A lot around the language was very interesting, because there were certain words that actually had a very different meaning. Very similar in English and French but actually means something different. The example, I suppose the obvious one, is the word "attend", which in English means "go there". But in French, my understanding is that it means "wait", so actually, pretty much the opposite. There are other words like that, where the different language was interesting, but also the different structures. In England, as a police officer, we very much work on our own initiative. If we go to a call, we deal with it as we see it and we make our own decisions. If we arrest somebody, we have to justify that to a custody officer at the police station, that it's lawful and necessary, so there is some sort of scrutiny. But my understanding is that a lot of French police officers have to actually be guided by an examining magistrate, to tell them what to do, while we are very much expected to have our own initiative and do what we think is right. Obviously, if it's a bigger issue, then we'd expect senior officers to get involved in the lead, on what we're doing, but we wouldn't have to go off to see a magistrate to get permission. For example, I understand if we send a request to France to arrest somebody, that'll have to go to the examining magistrate to get it authorised and agreed before they could go and do it. If it was the other way, as soon as we are happy with a valid warrant, we'd go off and do it.

AC: The two systems are very different. In terms of language, can you tell me more about these differences? How did you manage to communicate? Was there terms that you created in order to communicate efficiently with the French police?

P-Br-11(E): I think we used this sort of... I'm just trying to remember if we sort of established one language, what they call a *lingua franca* of the work. I don't really remember that we did as such. I'm talking a long time ago now, obviously. I know we use certain French phraseology like *La Manche*, for the Tunnel, and various other bits. My role was more sort of ground level actually, attending the scene, dealing with it and talking to my own control room who would then communicate with the French side. I wasn't very involved in it actually. We were rarely physically in the same place with French officers on the ground. That might have changed since it's opened as a tunnel. I'm sure it has changed but actually, while I was there, they were doing the tunnelling, so there was actually physically barriers between us and the French. I can remember *attendre*. There was a couple of others, I'm trying to think what they were. The expression we were told was "false friends", words we think we know what they mean and we'd use them confidently thinking people would understand them the same as us and in fact they won't. Equally, obviously, there was other words which didn't mean very similar. They all come from their Latin roots, originally, these words, so they are very similar, a lot of the time.

AC: The last aspect I wanted to talk to you about is police values, symbols, symbolic events or traditions. I am interested in police symbols. For instance, the uniform might be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Br-11(E): The traditional sort of police images with a big hat on, the helmet. That's how we're portrayed. The uniform, unfortunately, has become increasingly paramilitary. We have now stab vests and things called "Asps", which replace the baton, CS sprays or equivalent paper

sprays, and all sorts of aggressive openly visible tasers. Actually, the whole ethos of the police is to be approachable and we want to be accessible to the public. And that image doesn't help that.

AC: Do you, personally, wear a uniform when you interact with the public?

P-Br-11(E): I don't, no. About words we use, one word which is quite an interesting word, I think, is "sympathise". We moved away very much from sympathise. I totally agree with that. I think if you're in trouble or in need and you need to call the police, you call the police and you might be in despair. You call the police to be big and strong and deal with it, and make it all better. You can't deal with it, you've called the police. You don't call the police to wallow in misery with you. Now, having said that, I sound very harsh and cold. Actually, it's really important as the police we empathise with that person. We understand as a human they're going through whatever they're going through and we need to do whatever we can do to make it better for them. Afterwards, we may well be quite distressed about what we've been to and that might come out in some other way. But at the time, we're not there to join in the whining and the despair without sort it out. That's what people have called us to do, to come and make it all go away and be better. Like I said before about people get upset about things and understand that, realise that and build that into how we deal with it. You know, accept that someone's got upset about something and that they've dealt with it maybe in the wrong way or acted it out, or lashed out, or whatever they've done. They were distressed, and upset, and emotional and people aren't rational when they're in that state. So, accept all that, do what we can to get them calm, make them feel safe. I'm not saying you don't put your arm around them. Do whatever you need to do. We have some sort of comforting strategy to try and deal with it. But don't get in there and get sucked into it all. Does that sound harsh? I don't mean it to sound harsh. Never say to someone "I understand how you feel". Because how can you understand how somebody else feels? You're just asking for "How the hell can you understand? You haven't been blah blah", potentially making it all complicated again. I always say "I can only begin to imagine how you must feel. I'm accepting that, no, I don't understand how you feel because I'm not you". I'm saying as well "I can see what a terrible situation it is and I can only begin to imagine what it must be like".

AC: And you ask them to explain exactly what is happening.

P-Br-11(E): Yes, then you can go on from there. And accept it, that that's how they feel.

AC: I understand. Are there events that are important in the life of a police officer? I was thinking about the attestation ceremony, perhaps, or maybe award ceremonies. Do you have other important events in mind?

P-Br-11(E): After a period of time, we get a long-service medal, which, when I served, was twenty-two years. Probably it's twenty years now. That's something you're proud of, once you get the medal. There are rewards and recognition throughout your service, commendations, certificates of merit, which are often presented at ceremonies, to encourage people.

AC: Can it be said that there are police heroes for police professionals? For instance, colleagues, past or present, who inspired the profession by their outstanding merit and who are given the status of role models?

P-Br-11(E): I mean, obviously, unfortunately, too many police have died in their service. Some of them in really quite heroic circumstances. Yes, I think we look up to people like that. I think we set high standards of ourselves and high standards of our colleagues. Perhaps we're dissatisfied too quickly with our colleagues because they haven't met the standards I would have wanted. I can't say that I was inspired to join the police by any previous police officer or any other involvement with my family or anybody else in the police. I think people join the police to help and keep people safe. I think that's the main motivation. I certainly didn't join for the paperwork, that's for sure [*ils rient*]. Regularly, on our intranet, our internal sort of Internet service, they bring out when it's the anniversary of somebody's death and the people might go out and stand by the flag, which would be a half-mast to remember them. But it's not a massive fuss made about it, to be honest.

AC: And finally, this would be my last question, have you ever heard stories passed on from generation to generation about former policemen? Role models from the past or, on the contrary, the exemplification of what a good policeman should not be or should not do?

P-Br-11(E): I think the honest answer to that is no, neither. I don't think it's the sort of thing we do, to be honest. We don't sort of linger on what's happened in the past too much. Sometimes we have a laugh about some of the things we got out to and some of the incidents we went to. You know, reminisce, generally. But it tends to be about our own past, I don't think you look into the past before ourselves very much at all.

AC: Actually, thinking about all the things you mentioned during this interview, maybe police officers are more looking towards the future rather than the past. This could be a conclusion for our interview. I would like to thank you very much for these very interesting answers that you provided. Thank you for your time and for your wonderful cooperation.

Annexe 5H : Entretien P-Am-1(E1 ; 25.03.2020)

Code de l'entretien : P-Am-1(E1)

Date de l'entretien : 25 mars 2020

Durée de l'entretien : 1h18min58sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence et enregistré avec le logiciel Skype.

Fonction de l'interviewé : Retraité, précédemment *Patrol Sergeant*

Force de police : City of Milwaukee Police Department, Wisconsin (États-Unis)

L'interviewé est entré dans les forces de police américaines le 16 janvier 1995 et a pris sa retraite le 21 février 2020. Il est également consultant pour auteurs de fictions policières.

AC: When you retired, you were a Police Sergeant. Could you tell me a bit more about your experience in the police? For instance, could you describe a typical day at work, if there is such a thing?

P-Am-1(E1): [*Il rit*] There's nothing typical about police work. That's kind of one of the fun things about it, that every day is a little bit different. There's a lot of similarities but there is always a new twist or something you're like "man, I haven't seen that before". Before I left, I was a Patrol Sergeant for seventeen out of the twenty-five years that I was with the Department. I worked day shift. We had two shifts, one started at seven thirty in the morning onward to three thirty and the other shift started at eight in the morning onward to four. In the morning, we have a thing called "roll call". That's where the officers come in. Maybe you've seen them on TV. A good representation would be the old *Hill Street Blues* TV show in America, where the Sergeant is upfront or the Lieutenant. First off, when the officers come to work, say if you start work at seven thirty, you would have to be there by seven eighteen in the morning. The Sergeant's office has like a glass door and in the Sergeant's office were the keys for the squad cars, everybody shared the cars, so there'd be a keyboard. An officer would come in. Depending if they were new or not, how well they knew the Sergeant, they'd go up to the window, the window would be open, and if you're the roll call Sergeant, you'd be sitting down and looking at them. They'd be like "Good morning, Sir. Officer Smith reporting for duty" and if it's somebody that you knew it's like "Morning", "Hey Sarge", just to let me know that you're there, then I would give you your assignment for the day "Alright, Officer Smith, you're on Squad 45" or whatever. And there is a certain sector of the district that they're supposed to be patrolling. That's also when I give them their mail, maybe a subpoena for court if they have to testify in a trial, any kind of communications from like say the District Attorney's Office or a citizen saying "You responded to my garage burglary yesterday, I just noticed that a bicycle is missing also". So, I'd say "Hey, make sure you're calling Mrs. Johns back", that kind of thing. It's a lot of paper shuffling and trying to figure stuff out. That's if you're the roll call Sergeant. Then, there might be one or two other Sergeants. The Department that I work for was about 1,800 sworn members. There was seven police districts, and there is a couple of Specialty Units. Our police district that I last worked at, on the day shift, I think we had about thirty-five, forty

police officers. And then, you know, people are off, people are on vacation, people are sick, officers are having babies or their wives are having babies, whatever, so you don't always have that many people working. You have to have a minimum staffing, and usually it's not fifty-five. Usually, I would have at least hopefully about twenty officers working at any given day. Some work by themselves, some work what we call "two men", that would be a two-person squad. It all depends. Some had a partner, some didn't. I would arrange a schedule to try to make sure most of the sectors or squad areas were covered. If somebody called in sick, and you were partner with them, I'd say "Sorry Audrey, Fred called in sick or there was an emergency at home or whatever, I got to split you guys up". That's what the Sergeant does. Then, there is the roll call, there is a large assembly. I think I have pictures of that in my Facebook group. You can kind of visualise that as well. There is a podium upfront, an American flag and a city flag. There's gonna be a whiteboard with a projector. Sometimes there's roll call videos from the Chief of Police, lasting like five minutes "We have this new rule" or "We're implementing this new ...", whatever. The Sergeant is supposed to be upfront, behind the podium. I didn't like the podium, I liked to walk around [*il rit*]. It's just "Ok, this is what the crime was for the last twenty-four hours", "This is what the crime was in our specific district", "We're looking for a red Ford (?) with plate blah, blah, blah, that was involved in a shooting" and I'd then give the suspect description "He's a white male, in his mid-fifties, with EarPods and wearing a black T-shirt [*ils rient*]". It's information the officers should have before they hit the street, that's important. Then, that's when I say "You guys got anything?", if they want to complain or whatever. Usually, it depends on the Department and who's running roll call as far as how formal it is. I liked to keep mine as informal as possible but still get all the information out that I'm supposed to, and make sure that they were listening to me. It's kind of like being a teacher in front of a class. You want to make sure not everybody is falling asleep and just going away on their phones. It can be challenging, there's no doubt about that [*il rit*]. I learned very quickly when I was a new Sergeant from one of my mentors. He said "You know what? Keep them laughing. You know, we have plenty of time to be serious on this job, so if you can get them to laugh before they walk out the door, then you're doing your job right". Fair enough. So, I've always tried to do that. It all depends on who's doing that. When I was a brand-new cop, we had a Lieutenant on late shift. I worked midnight till eight in the morning for thirteen years. Whenever he walked into the room, we all had to stand up and snap up to attention. We couldn't sit down until he told us to sit down. He was very, very military. But those are for a bunch of new cops, you can't do that to a bunch of day shifters that have been on the job for twenty or so years. They'd revolt. When you're done with roll call, from there, it's more or less if there's something special going on. We may have certain areas that we have to block off. We know this ahead of time, it's all planned out. Or there is a specific crime wave, there is a bunch of shootings going on in a specific area. It could be two rival gangs feuding, or who knows what. So ok, we're gonna put more officers in this area. The Sergeant is the one who coordinates all that and says "Ok, I need you, you, you. I'll be out there if you need me, etcetera". And then, everybody hits the street. Now, there's still some administrative work and paperwork Sergeants have to do but I was a Patrol Sergeant so I spent the bulk of my day on the street in a squad car. Usually, Sergeants ride by themselves. I would have to respond to anything major. Say there is a shooting, a fire, any kind of homicide, a sexual assault, an armed robbery, a kidnapping, a plane crash, and a variety of other things. Or if an officer used force, if an officer paper-sprayed somebody or used a taser on them, or anything like that. I had to respond to that, and then to write a report about it and I have to do the investigation. There's nothing typical about a day because it all depends on what calls came in. Sometimes, it's a little bit slow. I was in a district,

before I left, that was one of the busier districts in the city, which meant there was plenty of crime. Car accidents too, if there is a fatal car accident or a serious car accident, I'd have to respond to that. I would supervise the cops that were on the scene. That was my job, in a nutshell, and that was the typical day as a Police Sergeant.

AC: Thank you. My second question is about changes that occurred in the police in the past few years. You've worked for the police for a certain amount of years. Did you notice any important changes that occurred during these years, from the very beginning when you started to a few months ago, before you retired?

P-Am-1(E1): As far as changes through the years, probably technology is one of the biggest. When I first started, all of our reports were handwritten with carbon paper. We were literally putting carbon paper between the two pieces of paper, and you're handwriting everything. Obviously, everything is on computer now. All reports are generated on a computer. When I first started, there were no computers in squad cars. We were way behind the technology curve. There were some larger police departments, maybe some smaller ones too, that did have this technology, but we didn't. One of the biggest challenges is budget, and all these things cost a lot of money. It's expensive to have police officers. You know, their salaries, benefits. You're paying insurance. When somebody retire, you've got to pay them when they retire. It's a big chunk out of a city budget. It's up to the Chief and the higher ups as far as where that money gets allocated and to where it's more important. Technology is a big thing. Like I said before, when I first started, I was handwriting everything and my handwriting is terrible [*il rit*]. There was dictionaries all over the assembly. I don't think I've seen a dictionary in years in a police building. Everything's spell-checked. Then, from there, we started doing some reports on computers. Everything was in Microsoft Word for police reports. Technology is the biggest thing that jumps out into my head.

AC: Has the content of these reports changed over time, due to this transition from paper to technology?

P-Am-1(E1): Surprisingly, not really. The laws are the laws and when somebody breaks the law, they break the law and a police officer has to write a report about it. There is a couple of different police reports. One would be an arrest report. I catch you breaking into my car, I call the police, they come and they arrest you. They take you to the district station. You know, you get handcuffed, you get searched, you're taken to the police station. From there, you're gonna get your picture taken, and fingerprints. You're gonna have to empty all of the content of your pockets, the shoelaces out of your shoes. You're allowed one layer of clothing. You can't have like a bunch of clothes, or anything like that, or sweatshirts. When the officer is done doing that, then he or she is going to have to write a report about what happened. These reports start the same twenty-five years ago from today. The bulk of them is the same. Day, date and time. "On March 26th at about ten twenty-two a.m., I, Police Officer [*Il dit son prénom et nom*], was dispatched to 1234 West Main Street for an entry complaint. Upon arrival, I observed the homeowner holding on to a female saying that she broke into his car. She looked at me and said "Hey, I was angry, he had a loaf of bread and he had a package of toilet paper and I haven't had that for a while so, I had to break into his car"." Then, you just note the specifics on your arrest report: "I, Officer [*il dit son nom*] did observe the items that were stolen. Two of them were still in her pockets. Blah, blah, blah. There is a broken window. She also had a medium-sized rock in her hand that she used to break the window. She cut her little finger from the shards of

glass". Any specifics dealing with the crime are gonna go into that police report. When you're getting booked in, I'll back up a little bit, there's an arrest report. That's a very brief, on what day, date and time this person was arrested, what crime are they being accused of that they committed. That would be a theft from auto. You'd have to have a statute number. This is all computer-generated now. Actually, when you're getting your picture taken and all that, the person who's doing the booking is actually typing all this in and the printer will just spit it out. Then, there's this real brief probable cause statement: "On day, date, and time, Audrey broke into Mr. Smith's car and stole X, W and Z without his consent and he does wish to prosecute". The law is the law. It changes every now and then, but for the most part, it has stayed the same in twenty-five years. There will always be change but the bulk of it is always gonna be the same. You have an arrest report, then a clearance report. That's the one I was speaking of previously, that's when you get into all the specifics. You're clearing there was a crime that was committed and you're clearing the crime by arresting someone, you solve the crime. This is very basic. Obviously, a homicide or something like that, there's gonna be all kinds of supplementary reports. For this, this is a simple easy basic crime. But more complicated crimes, they require a follow up. For example, you're breaking into my car out front, I shoot and kill you. That's a homicide. A lot more people and a lot more resources are going to be devoted to this and there is gonna be many, many reports written. There's gonna be somebody from forensics, that comes up and takes pictures, and DNA. They have to write a report. Any police officers that responded to the scene, they have to write a report. It could be as simple as "I responded to a shooting in front of 1234 West Main Street. I observed a white female on the ground with two gunshot wounds on her chest. I immediately started first aid. She wasn't breathing or had a heartbeat so I started CPR. I summoned an ambulance over police radio. Fire Department, Engine number 32 responded and Med Unit 15 responded". That's when you get into the super, super specifics. The more serious the crime, the more reports are gonna be written by more people, and more people are gonna read these reports. Circling back, technology is probably the biggest thing that has changed. Police equipment has changed. When I first started, we had a transition from a revolver... Do you know much about guns?

AC: [*elle rit*] Not really. I'm trying to learn but I'm not an expert.

P-Am-1(E1): Right before I started, our Department had revolvers. They were 357 Magnum Ruger 6 shooters. There were six bullets in the cylinder. That's a revolver because the cylinder revolves. The next year, due to cuts, they transitioned to Glock semi-automatic pistols. That was kind of a big deal. When I first started, I was one of the first academy classes that had the Glock so I never had a revolver. From there, we had the Glocks for quite some time. Then we went to Smith & Wesson semi-automatic pistols. They're called "M&P", they're Military and Police. They're a 40 calibre, so is the Glock. Then, before I left, we went to Sig Sauer semi-automatic pistol and that was 9 mm. Weapons have changed, as far as police equipment goes. When I first started, every squad had a Remington model 380 shotgun. They still do, but about nearly ten years ago, we went to having patrol rifles as well. Not every squad has them. Again, it's mostly budgetary constraints. It takes a lot of training to train up and know how to use this rifle. What we did was if you're interested, you had to sign up for a course and it was four days of really intensive training. We fired way over a thousand rounds with the rifle and probably about four hundred rounds with the pistol. Just because you have a rifle, there're certain situations where the pistol is more advantageous. The reason why they went to these patrol rifles, one of the biggest reasons, was... Have you ever heard of the North Hollywood shootout in Los Angeles?

AC: I'm not sure I have.

P-Am-1(E1): What happened was that you had two bank robbers that had Kevlar from head to toe and they had fully automatic AK47s, and lots of ammunition, and a plan. These officers there had brought 9 mm pistols that were completely ineffective. The SWAT team was stuck in traffic. The world we live in now is such that if there's any type of active shooter, the officers and the Sergeants that respond to these things have to take care of the problem immediately. They can't wait. That's why you need the additional firepower, like say a patrol rifle, because that could defeat body armour. If they would have had patrol rifles, one of those or a couple of those, they could have defeated those guys wearing the Kevlar and all these people wouldn't have been shot. The range is much more effective than a pistol. You can shoot accurately in longer distances, you can defeat body armour with these things. There is a time and a place for those as well. In the United States and all over the world unfortunately, there is a lot of active shooters in schools or like in Las Vegas, the hotel shooting. Any of those things, that's where a rifle really comes in handy. Of course, you have to have the training that comes along with that. If you do have this rifle, I think it was every year, maybe a little bit less, you'd have refreshers and you had to show that you could still shoot professionally with the rifle. Police equipment, let's see, what else [*il réfléchit*]. When I first started, what would be on your belt was your pistol, a couple of extra magazines, the ammunition, pair of handcuffs, flashlight, and they just started using paper spray. You get a big cannister of paper spray. Maybe they were using it for a couple of years before I started in 1999. We also had expandable batons. With a flick of the wrist, it comes out. Before that, we had the long wooden batons. That you'd see like in older TV shows. They're still used in crowd control. There're just very large and cumbersome. The advantage to the expandable baton is you can expand it, it's smaller and it fits right onto your belt. When I first started, we had police radios that you put on your belt. Some had microphones, some didn't, and we all shared the same radios. When I left, everybody got assigned their own radio and they were much more effective. They were digital. When I first started, they were analogue, which meant anybody with a police scanner knew what you were saying, they could listen on your conversation. Digital makes it much more difficult. I'm sure there's a way to defeat it, but it's much, much more difficult. We have better communications equipment. Also, the use of tasers. Taser is actually a company. They're electronic control devices, ECDs, but everybody refers to them as a taser. They are yellow, usually. If I'm right-handed, I have my gun on my right hip, the taser should always be on your off hand, so you never confuse the two. Not all of our officers have tasers. Some do, and some don't. Again, it's all budget. They all share tasers. It's whatever is in the closet when they start their shift. There's two different ways to use a taser. When you take the taser out, there is an on and off button. When you turn it on, it's like a small little flashlight will start beaming down, and there will be a red dot. If you've ever seen like a movie where somebody's got like a gun and they got a red, like a laser light, that's the same thing. Theoretically, wherever you put that red dot, if you pull the trigger, there's two prongs that come out. They're still attached to the handheld unit. These prongs should stick in the skin and when you pull the trigger, it delivers a five-second burst of electricity to the person. That should incapacitate them four or five seconds, but they are not a hundred percent. If you have an individual that has an extremely high tolerance for pain or if they're under the influence of narcotics, alcohol. I remember one time we were fighting with a guy. We tased five times and every time we tased him, he giggled. He just laughed at us. There's two different ways to tase, like I said. The prongs will come out and stick in your skin. If that doesn't work, you take the cartridge off and there is two leads that

are like two pieces of metal that stick out. They develop an arc of electricity between the two pieces of metal. You could do what is called a “drive stun”, you put it right against somebody’s skin and pull the trigger. For this guy, we did the leads first and then we did the drive stun and it did nothing. Most people, they don’t like it and they go down fast. That’s not a hundred per cent. When I started, we didn’t have anything like that. What else for police equipment [*il réfléchit*]? Cars. When I first started, the challenge, again, for a large police department, and any police department, is funding and money. The fleet of police cars is a huge (?) on money. Cars are expensive. Then, you have to equip them with police equipment, which is costing more money, all the lights, the siren, you put a partition between the driver and passenger compartments. We call them “cages”. You’d say “Ok, take a squad car with a cage”, that means there is a plexiglass partition in the middle. What else do these squad cars have [*il réfléchit*]? The police radio. Obviously, through the years, all that has gotten better. The lights and sirens are a lot more visible. The lights are more visible. The siren, you can hear it better, it’s more audible. It’s more fancy than what I started with [*il rit*]. I remember rolling (?) around in Chevrolet Caprices. We just put a red bubble upon the roof. We called those “Kojak Lights”. When I first started, it was a mishmash of cars that we that had. It was in 1995 but that doesn’t mean you have a parking lot full of 1995 vehicles. Some of them had way over a hundred thousand miles on them. They were all beat up, they were rusty. Some were new. Policing in an urban area is very, very difficult on a car because there is a lot of just idle. You go to a crime scene, the engine is just running for hours, and hours, and hours, in extreme heat, extreme cold. You’re doing that and then five minutes later you’re chasing somebody going 80 or 90 miles an hour down the street. It’s very, very hard on the vehicles. We went through a lot of vehicles. We had a lot of old vehicles, vehicles that didn’t work so great. That’s one of the challenges. But vehicles have changed, like anything else. Before I left, all they were buying was Ford Explorers, they’re called “police interceptors”. There’re all SUVs.

AC: Still about the changes, you evoked the fact that equipment has changed. What about language? Did you notice specific evolutions regarding language, specific changes that occurred from when your started to when you retired?

P-Am-1(E1): Not really, surprisingly enough, for our Department. Every department has their own lingo, their own like little side language I guess is the best way to put it. Say you’re driving in a squad car and the dispatcher gives you an assignment, such as “Go and meet the person who caught somebody breaking into their car”. We would call that a “hitch”. The reason why we call that a hitch is way, way back then when police were on horses. They’d get an assignment, and they’d have to tie up the reins of their horse to a hitch, a hitching post.

AC: Very interesting.

P-Am-1(E1): And they still, today, call it “a hitch”.

AC: It’s very interesting to know about the origin of this word that you use very often, I guess.

P-Am-1(E1): Oh, all the time.

AC: Are there other words that have an origin that dates back from former police practices?

P-Am-1(E1): I remember when I was newer, my FTO... That’s an abbreviation for Field Training Officer. When you get out of the academy, you have to ride with an FTO. They more or less train you on the street. It’s hands-on training. You’ve learned all the stuff in the academy,

now you're on the street. You're with your FTO and your FTO is supposed to guide you and help you out, tell you when you're doing something wrong, and tell you when you're doing something right. I was an FTO for years before I became a Sergeant. I remember my FTO looked at me. We were at a stabbing. It was my second or third day. He says "hook her up" and I'm like "What do you mean? What are you talking about?". And he says "arrest her, put handcuffs on her". I'm like "Oh, okay!" [*ils rient*]. So "hook him up" is "arrest him". What else [*il réfléchit*]? Police lingo... It will probably come to me later. If anything pops into my head, I will let you know.

AC: Yes, please, do. Can you tell a new police officer from a police officer with more experience, just thanks to the language they use? Can you tell the difference between the two just because of the language, the words that they use?

P-Am-1(E1): As far as language goes, a newer police officer is gonna be more prone to saying exactly something by the book. He'd say "Hey Sergeant, we have this suspect who broke into this car. So, I'm gonna arrest her for theft from auto, blah, blah, blah". If I roll up with a more experienced cop: "Hey Sarge, this girl broke into this car, I'm taking her for theft from auto". Newer cops are a little more formal. It's actually because they don't know you and it's all new to them. What they're gonna rely on is what they learned in the police academy. When they get acclimated to police culture, they're gonna hear what other cops are saying. Another thing is a "rap", "taking a rap". That means getting disciplined. Say I come to the house, I arrest you but I call you not so nice words, I'm rude, I say some stuff that I shouldn't have said. The Sergeant is asked to investigate that, and then you might get suspended, or take an official reprimand. If you get suspended, that means you don't work one or two days and you don't get paid, that's suspension and that's "taking a rap". For instance, "he got rapped for being uncivil and discourteous", that kind of thing. Like I said, this stuff is just going to pop into my head, I'm sorry.

AC: Please, do, no problem. How exactly does a new recruit learn the specialized terms? Is it thanks to experience, talking with more experienced officers? Or is there an official list, sort of, of the terms?

P-Am-1(E1): There's nothing written down anywhere. It's all just being immersed and doing the work. The more you work, the more you get immersed into the culture. Like I said before, somebody who has like say five, six or seven years on might speak a little differently than somebody who's brand new, because they just don't know any different.

AC: Do you feel you use the same language with your colleagues and with members of the public?

P-Am-1(E1): No. If I showed up to your house and said "Hey, I got this hitch about whatever". You'll be looking at me like "A hitch, what are you talking about?". Or if I go home and tell my wife that "I might take a rap for this, that or the other thing, it's like "is somebody gonna hit you?". No, a rap is a suspension. When we speak with the public, you're supposed to speak politely, in very common terms that they can understand, because not everybody is a lawyer and knows the law that well so you try and boil it down to the simplest of terminology for them.

AC: Another aspect about terminology that I am interested in is police radio communications. It's very specialised because there are specific codes, you do not use plain English, you do not use common language. Could you tell me more about this aspect?

P-Am-1(E1): When you're at the academy, you learn ten codes. The dispatcher says "Squad 50, take the theft from auto on 123 Main Street" and you have to acknowledge, so you then also say "Squad 50, ten-four". Ten-four is "acknowledged". I think in LAPD³³ they say "acknowledge". There's different ten codes for different situations. If an officer is in trouble and is like fighting with somebody or is in a dire strait, our code for that is "ten-seventeen", where in other departments, that doesn't mean that. "Ten-four" is fairly universal but "ten-seventeen" is not. There's also C-codes. That's for disposition. Say I go to a call for service or a hitch, you're breaking into a car in front of a house. I respond, I arrest you and whenever anybody is in my car that's not a police officer, you have to let the dispatcher know, male or female, it doesn't matter anymore. You say "Ok, I'm gonna be conveying a female C-one". A "C-one" means an arrest, an adult arrest. "I'll be conveying a female C-one to district two. My starting miles are 50 000", whatever is on the odometer, you let the dispatcher know what's on there, and "the starting time is 10:49". And the dispatcher is like "Ten-four Squad 50. 10:49". When you arrive at the police station, you have to let the dispatcher know, like "Squad 50. I'm ten-twenty-three at district two", which means I have arrived, "my ending miles are blah, blah blah, and the time is eleven o'clock". The dispatch will acknowledge that and put that in the CAD, that's the short for Computer Aided Dispatch. Every call gets entered into the computer and there is a record of it. In that record, the dispatcher can take notes and they do. It will start from when the call was created, the time I was dispatched, the time that I arrived, the time and miles that I conveyed you, then, when I'm done with all my police reports, you're sitting in a jail cell. I have to go to the Lieutenant or a Sergeant that might be the acting Lieutenant, get all my paperwork signed by him or her. It's kind of like being at school, really, you have to go to the teacher [*il rit*].

AC: Everything is recorded, all the steps.

P-Am-1(E1): Yes.

AC: You evoked ten-four, ten-seventeen, ten-twenty-three. Do you have other examples?

P-Am-1(E1): Sure. When I get everything approved and I'm clear to take more assignments, to let the dispatcher know, it's like "Give me a C-one", which means cleared by arrest. A C-one kind of means two different things, it depends on the context. You're a C-one, that means you're getting arrested. Then, "Give me a C-one and I'm ten-eight". "Ten-eight" means available for assignment.

AC: Are the C-codes used nationally or just by your police force?

P-Am-1(E1): It's our Department. Different departments might have different variations of that, or they might just say over the air "I'm clear, dispatcher". The reason why we have codes in the first place is because airtime was precious. That's why you use abbreviations. That's why you use C-codes and ten-codes. It's funny when an officer is in a situation where the adrenaline is really pumping, say you're chasing somebody on foot that's got a gun. They will say "Squad 50. I'm in foot pursuit. North (?) and 16 Street from North Avenue", then you describe who you're chasing, if he is armed what he is armed with. After about fifteen seconds, you're out of breath because you're running as hard as you can and you're wearing about thirty pounds of equipment, with your boots, and your vest and your belt, and all that other police stuff. You're chasing somebody. Your heart is beating like crazy in the first place because this is dangerous.

³³ LAPD = Los Angeles Police Department

So officers say “Get over here, [*il répète le diminutif de son prénom plusieurs fois*]”. You know, you’re not supposed to use names but when the stuff hits the fan, a lot of the protocol goes out the window. You’re not supposed to swear on the air. You’re not supposed to use obscenities. Well... When you’re telling somebody to drop the gun, it’s amazing how the colourful version comes out of somebody’s mouth [*il rit*].

AC: So, there is a rule indicating that you are not allowed to swear on the air?

P-Am-1(E1): Yes, absolutely. You try and be as professional as possible.

AC: Of course. Actually, I was familiar with the ten-codes and the different variations depending on the force. Actually, they do have ten-codes in the UK as well. I was not familiar, at all, with the C-codes. Do you know if other police forces, other police departments, use the C-codes as well?

P-Am-1(E1): I would think that larger departments, busier departments use them whereas smaller departments, where there isn’t a lot of airtime, there isn’t a lot of chatter on the air because they just don’t have a lot going on, compared to the strict that I worked at. The radio almost never stopped. It was continuous. If you go to a slower district, or say a suburb that’s slow, there’s barely any radio traffic. I have a friend who is a police officer somewhere else. We were just talking and he is just “Dude, turn that thing off! Does it ever stop?” and I’m like “This is normal”. He said “Ours is not even half of that, and we share the same radio station with other police department”, whereas where I worked, we had a dedicated channel just for our district. Every district had their own channel. The motorcycles had their own channel. The tactical unit had their own channel.

AC: I guess that when a lot of officers and a lot of departments are using the same channel, it becomes very complicated to communicate. You have to make sure the message is as short as possible and as clear as possible.

P-Am-1(E1): Yes, absolutely. That’s the goal.

AC: I had another question about police terms and expressions, which was about the police caution, what you say when you arrest an individual. There are specific sentences that you have to use.

P-Am-1(E1): Oh, the Miranda warnings?

AC: Yes, absolutely, sorry³⁴. Do you know them by heart?

P-Am-1(E1): Most officers do but it’s always best practice to read them from a card. Detectives, what I’ve seen is that, they will have a lanyard with their police ID on them and then, on the back of the ID, is the Miranda warning card. “It’s your right to not self-incriminate. You have the right to remain silent. You have the right to speak with an attorney. If you can’t afford an attorney, we will provide you one with no additional cost. Do you understand these rights?”. That’s the abbreviated version. Officers always have a card as well. They carry that in like their calendar book from their union and the Miranda warnings are in there. But the only time you have to read somebody their Miranda rights is during a custodial interrogation. Say, the officer comes and arrests you for breaking into my car. The first words out of his mouth aren’t gonna

³⁴ Le terme de « *police caution* » est employé au Royaume-Uni tandis qu’aux États-Unis il s’agit des « *Miranda warnings* ».

be “You have the right to remain silent”. You see that on TV but that’s wrong. That’s completely wrong. They take you to the station, then they’re gonna interview you. Interview or interrogate, whatever term you wanna use. That’s when they’re gonna say “You have the right to remain silent. Everything you say can and will be used against you in a court of law. You have the right to have an attorney. If you can’t afford one... Knowing these rights, would you like to make a statement?”. There is an art to doing that as well. Sometimes you don’t start out with that and say “Hey, My name is [*il dit le diminutif de son prénom*]. We’ll be talking to you about what happened over that house today. This is what’s going on.” and I might ask you just basic questions: “What’s your name? What’s your date of birth?”. I already have it but what I’m doing is I’m developing a rapport with you. “Where do you live? Who do you live with? Do you have any brothers or sisters? Are you from [*nom de ville*]? What’s the highest grade of education? Can you read and write English? Do you understand what I’m asking you and what I’m saying?”. If you don’t, then I’ll see if I need to get a translator. You have to make sure of all that. Before I ask you any questions about the crime, I do have to read you these warnings. That’s universal. That’s throughout the whole country. You have to do that.

AC: You need all the information that you can get on the suspect before interrogating him or her. In the US, you say “interrogation” when you interview a suspect. Is that correct?

P-Am-1(E1): Yes. I mean, different departments will call it different things. I’ll go back to you breaking into my car. I go out there and I shoot you.

AC: Sorry for doing that a lot today [*elle rit*].

P-Am-1(E1): And I’m sorry for shooting you, I didn’t mean to [*il rit*]. What happens is, if there is an eyeball witness. Say my neighbour saw the whole thing. If they saw what happened, then a Detective is going to interview that person. He’s gonna arrest me. I’m gonna get arrested and I will eventually get interrogated. Interrogation usually infers that the person’s under arrest. An interview more or less infers that you’re speaking with a witness to a crime. That’s an interview. An interrogation infers that you’re trying to get a confession from somebody who committed the crime, or is accused of committing the crime. Interrogation does have some negative connotations. You’ll likely think that we’re gonna start waterboarding³⁵ you or doing something crazy like that [*il rit*]. It’s literally an interview like any other interview, except you have to do the Miranda warnings. The ultimate goal of an interrogation is to get a confession from the person who committed the crime. We could talk hours about that. There is an art to doing that. The thing about it is what you see on TV is cops or a Detective screaming and yelling. In more than one TV show, I’ve seen them pull out a gun and put it in like the suspect’s mouth. None of that happens. That’s completely ridiculous, because most interrogations are recorded with video and audio.

AC: Not all of them?

P-Am-1(E1): It depends on the equipment for the police department. When I first started, interrogations were not recorded. Now, every interview room has a camera or cameras. It’s recorded with video and audio. Say your suspect was injured also, they were shot, and you have to interrogate them or interview them in the hospital, you would bring a digital recorder, an

³⁵ Le « simulacre de noyade » (*waterboarding* en anglais) est une technique de torture qui consiste à immobiliser un individu, à lui recouvrir le visage (d’un morceau de tissu par exemple) puis à lui verser de l’eau sur la tête, conduisant ainsi à la suffocation et à la noyade.

audio recorder. Or you have a police officer come along that's got a body camera and you record it on the body camera. That's another piece of equipment that I should have talked about, body cameras. Our Department got those probably about four or five years ago.

AC: Ok, so it's quite recent.

P-Am-1(E1): It's very recent. The mayor is like "Oh we need body cameras", and it was sweeping across the country, we're not unique. Everybody is like "Oh, we're gonna see all these cops doing all this dirty stuff". It's now the exact opposite. Now, a lot of citizen groups don't want us to have body cameras because who wants to see themselves at two o'clock in the morning being drunk and belligerent with a police officer? Everything is recorded. It's like "Could you please put your hands behind your back?", "F... you, blah, blah, blah", spitting at me, doing this, doing that. Guess what, everybody's gonna see that. It's gonna be in court, the district attorney is gonna see it, your attorney, the judge. If it goes the trial, the juries are gonna see it. And you don't look so great. One other side effect of these body cameras is that it's very expensive. The company Taser, actually, makes a lot of bulk of the body cameras. The thing about it is the cloud storage is extremely expensive. You have a right as a citizen to see this video footage. You can request it from open records. But a police officer or somebody is gonna have to redact sensitive stuff out of there. That takes time and you have to pay them to do it. They're in front of a computer going through body camera footage literally for hours, and hours, and hours, and that costs money. What I have seen is that there are some departments that are doing away with body cameras. Personally, I don't have a problem with them. They help more than hinder. As a Sergeant, if you come to me and say "Officer Smith was mean to me. He called me all kinds of names", all I have to do is look at Officer Smith's camera footage. And it's like "Oh look, he didn't say any of that. You were actually being pretty mean and belligerent. Do you want to take a look at what you look like doing this?". 99.9% of the time, "No that's okay". They don't want to see that. So, there is different ways... Interview, interrogation... Oh! One police slang word. If you arrest somebody and you're gonna interview them, interrogate them, whatever you want to call it, we call it "Q-P-ing" them, that's short for "question prisoner".

AC: Very interesting.

P-Am-1(E1): I think that's unique to our Department. I'm not a hundred per cent sure of that. But it's like "Yeah, get that Q-P-ed on". If I'm the Sergeant sitting in the Lieutenant's chair and an officer gives me all of his arrest reports and I'm like "Where's the Q-P?" or "This Q-P is no good. Go back and do something different".

AC: You mentioned arrest reports and actually this leads me to another question I wanted to ask you. We've mentioned spoken police discourse, verbal interactions, but I'm also interested in written documents. You mentioned few of them a bit earlier, at the beginning of the interview. Could you tell me more about the documents that are typical of police work? Could you, for instance, make a short list of the major documents you would use on an almost everyday basis?

P-Am-1(E1): Sure. I'll start with an arrest report. Like I said before, that is very basic, very concise. Your name, where you live, your phone number. Then, day, date and time of the arrest, location of the arrest, who was the officer that arrested you, who conveyed you from wherever you were arrested to the police station. Then, there may or may not be a separate report and that's the probable cause statement. That is "On day, date and time, Audrey broke the front

passenger window of my car with a medium-sized rock and she removed my flashlight and a pair of gloves and all the change that was in my cup holder, that amounted to two dollars and forty-three cents. She did this without Mr. [*il dit son nom de famille*]'s permission or consent" and that's pretty much it. That's the arrest report. Then, there is gonna be a clearance report. The clearance report is you were arrested so that cleared the crime. There was a crime that was committed and we cleared that by arresting you. Now, let's say you got away. I wasn't able to hold on to you, you used very fancy jujitsu kung fu moves and you laid me up flat. The police arrive, I give them a description of you. They might try and get fingerprints of the car itself, they talk to witnesses. I've got one of those ring doorbell video things, so maybe the camera caught that. They're gonna try and capture any evidence that's on scene, talk to any witnesses that are on the scene. What they will have to do instead of an arrest report, is an incident report. They will do an incident report. The incident is theft from auto. "It occurred on day, date, and time. Blah, blah, blah", I don't know your name but "white female, five foot whatever, brown hair, what you're wearing, as many identifiers, etcetera, etcetera, armed with a medium-sized rock". Then from there, say the next say, a neighbour calls the police officer that's investigating and says "Yeah, I saw what happened. I see that you knocked on my door but I wasn't home. But I'm home now and I'll tell you what I saw". The police officer will either interview them on the phone or they'll go to their house. They'd probably go to their house. The neighbour says "I've got a video as well. I checked the video which showed this" and that's a supplementary report. That's a supplement report to the main report, the incident report or an arrest report. If somebody is arrested and there is other witnesses, and another police officer talks to them that would be a supplementary report. In police slang, we call those "supps", like "Hey, fill up that supp. You need to do a supp". There are more specific reports for specific crimes or incidents. Say there was a bomb threat at a school, most of those are BS³⁶, it's somebody that just didn't want to take that test today or didn't have their homework done and very stupidly would call in a bomb threat. There is an actual bomb threat report. When somebody attempts suicide, there is an attempt suicide report, or a completed suicide, or an overdose. If someone overdoses, there is a report for that. When an officer responds to people who are in mental health crisis, when they're an immediate danger to themselves or others, we have to take them to a mental health facility, oftentimes against their will. There's a specific report for that.

AC: Why is this called a specific type of report and not an incident report?

P-Am-1(E1): Incident reports are usually some types of crime, but somebody who is trying to kill themselves, that's not a crime, but the police still have to go to it. Say I arrest you for battery, domestic violence. Domestic violence is a big problem here in the United States. There is a separate form that's more specific. I still have to do all the arrest reports and clearance reports and all that, but I have to do a domestic violence report because that will have more specifics as far as they track those a little bit differently. There will be more specifics about: Were you intoxicated? Is there a history of violence? Has this person ever done this to you previously and you never called the police? Then, questions about the person who committed violence against you: Do you have children in common? How long have you lived together? Has he ever done this before? Has he threatened you before? Is this escalating? Has he ever

³⁶ BS = Bullshit

used a weapon? Those types of things. There's a lot of reports in a police officer's life. A lot of our job is writing reports.

AC: This description of the different types of reports is very interesting. At the very end of a case, let's say that you've just closed the case, is there a final report that you have to write?

P-Am-1(E1): If it's arrest, it's a clearance report. You're clearing it, that means it should be done. Another one would be a missing person's. It's not a crime that he is missing but we do have a specific missing person report that the police officer has to fill out. Then, if we get more information about this missing person, that's when they fill out a supp, supplementary report.

AC: For each and every case, there is at least the arrest report, when you can find the person on the scene and arrest them, and the clearance report. Is that correct?

P-Am-1(E1): That is correct. It's funny because smaller departments, every assignment they go to, they have to write some kind of report. In the city that I worked at, that's unrealistic, because of all the calls that are coming in, they would never be able to take a call because they would be busy writing reports. That would be silly.

AC: Thank you very much for your explanation about all these aspects and these different types of reports.

P-Am-1(E1): I've got a couple more for you. DA sheets, which means district attorney's sheets. There's gonna be a sheet with the victim's name, the suspect's name and information and any police officer or Detective that had anything to do with the arrest or the case. This all gets submitted with all the paperwork and it goes to the district attorney. What that means is if they need to subpoena you for court, if you have to testify, all they have to do is look at this DA sheet. A "DA sheet" is our lingo. Here is one more report that's lingo. Whenever you arrest somebody, a clerk or a police officer working in the front office, will do what we call "a package". A package is all the criminal history, and if they have any warrants, their driver's status. If they're really bad, it can be really thick. Any kind of warrants, if they are wanted for anything else, all that information is gonna be in the package. But that's our lingo, I don't know how other departments call it. That goes along with the arrest report.

AC: I was able to find on the Internet examples of arrest affidavits. Is it different from an arrest report? Or is it something you do not use?

P-Am-1(E1): No, as far as an arrest goes, there is a probable cause statement, like I mentioned before, and that's probably the affidavit that you're talking about. You're affirming and you're swearing to that this occurred and this person did it. You have to swear to it, as a police officer. If you do a search warrant, there is also an affidavit that goes along with the search warrant. You have to first do the affidavit and then you fill up the search warrant itself. It's two pieces of... There's two reports that have to go into a search warrant.

AC: I see. Do you write a report after each interview of a witness?

P-Am-1(E1): It all depends how busy we are. If it's a serious felony, I tell my guys "You got to do that supp before you go home tonight", which means they got off at four o'clock but they might be writing reports until five or six o'clock. But if it's a slower day, then it's like "Sarge, can I sneak in and do that report?", I'd say "Yes, sure, go ahead". It's all situational.

AC: I guess that you write so many reports that you have to prioritise, depending on the case.

P-Am-1(E1): Absolutely.

AC: Still about the words that you use, the terms, I am interested in the use of ranks when you refer to your colleagues. How do you address your colleagues? Do you use their rank titles, their name, their surname?

P-Am-1(E1): Our Police Department and many other police departments are very paramilitary. If you're in the military, a lot of the time, it's all last name basis. "Hey, [*il dit son nom de famille*], get over here. Hey [*il dit son nom de famille*], do this". An officer would be calling another officer "Hey, [*il dit son nom de famille*]". Now, if I know you, you're my partner, it would be "Hey [*il utilise le diminutif de son prénom*]"; "Hey Joe", "Hey Fred", that type of thing. Now, as far as your superiors go, the rank structure where I work was... Everyone starts as a police officer, so it would be "Officer [*il dit son nom de famille*]". My Sergeant, if he was calling me "Officer [*il dit son nom de famille*]"; usually, that meant that I did something wrong [*il rit*]. It's like your parents when you're young. Amongst the officers, usually, it's last name, and if they know you, it's first name. If I'm addressing a Sergeant, it was either "Sarge", "Sergeant" or "Sir". It goes from Police Officer, Sergeant, Lieutenant. If I'm addressing a Lieutenant, it's "Sir" or "Ma'am", or "Lieut". That's another slang, "lieut". Or "Lt".

AC: "Lt" as well?

P-Am-1(E1): Yes. Or "boss". Then, Captain is always "Sir" or "Ma'am", or "Captain". The Detective, it depends if I knew him or not. After you're on the Department for a long time, even though you have eighteen hundred members, it sounds large but it can get kind of small, you're crossing paths quite a bit. I just went from Police Officer, Sergeant, Lieutenant, Captain. Then from there, there's like Inspector, Assistant Chiefs and Chief. That's all on patrol. If you want to go to the Detective Bureau rather, our Detective Bureau you go Police Officer to Detective. These are promotions. There is some departments that don't even call them Detectives, they call them investigators. That's more or less a lateral move, it's not a promotion. It all depends on the department and their culture. Then, from there, there might be a Sergeant or a Detective Sergeant, then they're gonna have a Lieutenant and a Captain, etcetera. That's the way that works.

AC: Thank you. You were talking about the paramilitary characteristics of your force. Is it something that is national or is it specific to your own force?

P-Am-1(E1): It all depends. Even little things like checking in in the morning. If somebody is like rendering you hand salute and saying "Good morning, Sir", "Good morning, Ma'am or Sergeant". Some are like "Good morning, Sarge" or "Good morning [*il utilise le diminutif de son prénom*]"; that kind of thing. It's all the culture of the department. There is a time and a place you wanna be as professional as possible in front of the public: "Sarge", "Sir", "Ma'am", whatever the case may be. You want to present that very professional. It also depends on the personality of the person. There are some bosses that wanted that salute, every day. They wanted "Sir" or "Ma'am". It all depends.

AC: The very last aspect I wanted to evoke with you was police culture and values. Do you think that there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you briefly tell me more about it?

P-Am-1(E1): Professional culture... You try to be as professional as possible. Like I said before, especially when you are in front of the public. Because, in today's day and age, everything you do you have to assume you're being recorded. You have to. You don't want to make yourself look stupid or your Department look bad. Everybody wants to maintain that era of professionalism. That's very, very important. And you want people to trust you. Trust is earned and it's hard to get. And it's really easy to get it broken with someone. All it takes is one incident, and then everybody's saying "Oh that one cop did that one thing, then they all must be doing that. They all must be dirty". Nobody, nobody, no cops like a dirty cop, at all. It's not like TV. Nobody likes that, nobody wants it, because that makes your job a hundred times harder. Nobody wants that.

AC: Of course. Regarding the informal interactions with your colleagues. You mentioned earlier the use of humour, that is used very often. Could you tell me more about police humour?

P-Am-1(E1): Oh jeez. You know, I had a chapter and an appendix in my book that was just devoted to police humour. Like I said, one of my mentors, he could have the whole room just roaring laughing. I remember we had a police officer that was newer. He was a young guy, probably like twenty-three twenty-four years old. He played college football and he was still in really good shape, and he was kind of cocky. The Sergeant is like "I'm gonna knock him down". Like I said before, we had these big white boards in the assemblies with video projectors. I don't know how he did it but he found out that this officer, when he was playing college football had a cameo appearance in a Hollywood movie. The part of the movie was: you have a bunch of football players with their shirts off, and the coach is mad at them and dumps like this table full of (?) [*il rit*], shouting "I don't give an F about your muscles", and he throws something across the room. The Sergeant would play that at the end of roll call every time that officer was working. That's probably the best example I can think of. There's always playing pranks on people. That's just how the cops do it. There is a lot of stress, there is a lot of pressure, obviously, with the job, so that's a really good stress reliever.

AC: Of course. A few last words about fiction, because this is how I came to know you actually, thanks to your website. I'm also interested in police fiction. Is there a specific or maybe several works of fiction that you would say depict accurately the language you use but also police practice?

P-Am-1(E1): Almost all of it, it's no. Almost all of it is garbage. I shouldn't say garbage, it's entertainment. You're trying to entertain your reader, the person watching the movie or the TV show. The TV series *Southland* that used to be on, that was very accurate. The only thing that wasn't accurate is the amount of things happening in one police officer's shift. It usually didn't happen like that [*il rit*], but for brevity's sake, you can't have somebody driving around for an hour and nothing happens. That isn't very exciting. But the interaction between the officers, that's LAPD, there is a lot of similarities. The cop humour, the real dark humour, the gallows humour really came out. That was pretty spot on. But there are certain aspects that are all Hollywoodish about it. A lot of people like *Bosch*, that's on Amazon Prime. And then, it's an old series, *Hill Street Blues*, back in the eighties I think, maybe nineties. The thing that was very realistic about that was the human interaction between the cops and the bosses. It showed that they had lives outside of work. The Captain was divorced and he had an ex-wife that was constantly nagging him: "Have you done this? Have you done that?" and he was like "I'm in the middle of something right now". To his ex-wife, that's the most important thing in the world

but to him, he's trying to run a police district or a precinct or whatever they called it. That was fairly realistic as far as that goes, but the police procedures part, not so much. What I liked about that show was the interaction between the officers.

AC: Very interesting. Thank you for these very interesting examples. I thank you very, very much for all the answers that you have provided during this interview. I used a lot of your time today so thank you very much for your cooperation.

Annexe 5I : Entretien P-Am-1(E2 ; 04.06.2020)

Code de l'entretien : P-Am-1(E2)

Date de l'entretien : 4 juin 2020

Durée de l'entretien : 43min18sec

Remarques : L'entretien a été réalisé par visioconférence et enregistré avec le logiciel Skype.

Fonction de l'interviewé : Retraité, précédemment *Patrol Sergeant*

Force de police : City of Milwaukee Police Department, Wisconsin (États-Unis)

Il s'agit du second entretien avec P-Am-1. L'interviewé est entré dans les forces de police américaines le 16 janvier 1995 et a pris sa retraite le 21 février 2020. Il est également consultant pour auteurs de fictions policières.

AC: Thank you for helping me, once again, for my research project and for agreeing to answer a few additional questions. First of all, I would like to go back very briefly to an aspect we mentioned during the first interview, which is police language. Would you say that there is a police style of writing? And if yes, could you briefly describe its features?

P-Am-1(E2): Yes, there definitely is. When it comes to police officers or Detectives writing reports, sure, it's a definite style. It's very mechanical. There isn't a lot of fluff. It usually starts out on day, date and time. So, "On Thursday, May 4th, at about eleven ten a.m., myself, Sergeant [*il dit son prénom et son nom*], on Squad 21 15 observed...", then you go into whatever the story is. Or "I was dispatched to a call with a man with a gun. Upon arrival, I observed" or "I spoke with". It's very important you get the facts straight because any report that a police officer writes, a lot of people are gonna read it. Police Officers write the most reports. Detectives probably second. Then, Sergeants, Lieutenants, Captains, etcetera. Police officers are writing reports all the time. It could be as simple as a garage burglary or a neighbour problem. But when they arrest somebody, that's a whole new set of reports that they have to do. The writing style and how they write the reports are pretty uniform. It all starts out with "On day, date and time, I was dispatched to", "I respond to", "I observed", blah blah blah. You're always gonna cover the who, what, when, why. Who is there? You're gonna put every person that you spoke with or that's of importance. What? What are you at? "I was sent to a subject with a gun. Upon arrival, I saw a guy pulling a shotgun". Why? "Sir, why are you doing what you're doing?". They're always gonna say something. I'm not talking about a Mirandized interview and an interrogation or all of that. A police officer's gonna be the first one on the scene, when they respond to a call. Even a homicide, a shooting or whatever, Detectives just don't come out of the sky like five minutes later and just show up, like you see on TV and movies. You could be waiting half an hour to an hour. Police Officers are interviewing witnesses, they're interviewing potential suspects that are not under arrest yet, that sort of thing, and of course they're interviewing the victim. All of that, when they're doing these interviews, that's all gonna be in a report later on. They have to write a report on everything, what the person said, what the cop or the police officer said to them. For instance, "Where were you at the time the shots were

being fired?”, say they’re interviewing a neighbour. She answers “I was in my living room”. The officer asks “Did you have the TV on? Was it loud? How many shots did you hear? Did you go to the window? Did you see anything?”. Later on, on the report, it’s gonna be like “Sergeant [*il dit son prénom et son nom*] spoke with Jane Smith at 1234 Main Street, who stated at eleven p.m. she was watching TV in a normal volume level in her living room, which is in the front of the house, and heard four rapid gunfire shots”.

AC: So, it’s very detailed.

P-Am-1(E2): Yes. Everything is about the detail and like I said before, a lot of people are going to be reading these reports. As a Police Officer, you write these reports. A supervisor has to approve them. When I was new [*il rit*], we handwrote all of our reports and we used carbon paper. If we made a mistake, we’d use white-out liquid paper. You had all these dictionaries all over the assembly. I don’t know where those are anymore. We finally got into the twentieth century after I was on for about five years, and we started using computers. Spell-check helped a lot. What happens is: the Police Officer writes a report, usually, at the end of their tour of duty, or if it’s slower, and there is time to write a report. Some write reports in their squad cars on their computers. It all depends. Detectives write longer reports. They are a lot more thorough. They do a lot more in depth interviewing than a Police Officer is going to. Whenever you see on TV a Detective or a Police Officer interrogating a suspect in a little interrogation room. You know, our Detectives are writing as they are interrogating, or you might have a second Detective doing the writing while the other one does the talking. All these interviews are being recorded, video and audio, so you can always go back and look “Ok, did I say that? Ok, yeah”, to kind of correct yourself. But when you’re doing that, it’s not verbatim, it’s not word for word. They do a synopsis: “On day, date and time, I was in interview room letter B. I was along with my partner Detective John Smith at six a.m., in the district two interrogation room”. You set the setting. Then, “This interview is being recorded on audio blah, blah, blah. I was interviewing Mister Jones and I advised him of his Miranda rights. He has agreed to make a statement without a lawyer”, blah, blah, blah.

AC: Do you write the final report after the interview and not during the interview?

P-Am-1(E2): Yes. You can take notes. A lot of police officers do it. You don’t have to, because there is a lot of stuff going on. It depends on what the nature of the assignment is, or the nature of the call. So, you will do that, you will take notes. I have a bag, literally filled with memo books. We call them “memo books”. When I was a police officer, I wrote a lot. As a Sergeant, I didn’t write as much. Sergeants don’t do as many reports but we supervise the police officers. We write reports when, say, a police officer uses a taser on somebody. The Sergeant does the investigation on the police officer. Any time they use force, if they get into a squad accident, if a citizen complains about them saying “Officer Smith called me this name” or “I thought he was rude”, whatever the case may be. A Sergeant would take care of that. If they’re in a vehicle pursuit, like a high-speed pursuit, the Sergeant is the one that’s in charge of that. He or she can cancel it at any time, or say “Keep going”, and they’re gonna write a report regarding it, justifying their actions saying “Yes, I thought it was safe. They were following department protocol during the pursuit”, etcetera.

AC: You said that a lot of people read the reports and you mentioned the supervisor. Who else is going to read these reports?

P-Am-1(E2): What happens is the Police Officer writes a report or the Detective writes a report. Then, the supervisor, who is either gonna be a Sergeant or a Lieutenant, has to approve the report. Then, from there, in probably about four to six weeks, it's open to the public. Say, you had an instance where your dog wasn't barking but your neighbour said your dog was barking too much. It will be archived. A police officer comes out, takes a report, etcetera. When it's open to public, you can see exactly what the officer said in their report, that's called "open records". You can do an open record request. There are certain open record requests that are redacted. They'll take certain things out of the report, anything dealing with children, sexual assault.

AC: Yes, all the sensitive information.

P-Am-1(E2): Exactly. We try to protect the people that are in these reports also, anything of a sensitive nature. Say, I arrest you, we go to the district station, you go down to the county jail. Myself or a liaison is gonna take all the arrest reports, any other reports, to the District Attorney for charging. The District Attorney is gonna see all the police reports that police officers wrote, or a Detective, or the forensic people that come out and take pictures, get fingerprints, DNA and all that. They have to write reports also. That's all gonna be in there. The DA is gonna look at that. If it ends up going to trial, most do not but some do, the defence attorney is gonna get copies of everything as well. The defence attorney is gonna get a copy of everything that the DA has. That's another thing that you see on TV or in movies that's wrong, where you're in a trial and all of the sudden somebody will come running and is like "Look what I've got!". This is an equal and level playing field. Both of you know what the reports say. There is no big surprises usually. You're gonna have members of the public, whoever is gonna read your reports. Then, you're gonna have, like I said, district attorneys, defence attorneys, the judge, the jury, if they wanna see any of your reports. Also, probation parole officers. If you're on probational parole and you violate your probational parole by getting arrested or breaking the conditions of the terms of your probational parole, they can read the report also. There is a bunch of people that have the ability to see your reports. And you're gonna be judged on your reports. If you have really bad grammar, spelling, your report is very convoluted and doesn't make a whole lot of sense, it makes you look bad. The defence attorney is gonna attack you on that for credibility. I was on the stand in a really high-profile homicide. I was a Police Officer at the time. The courtroom was packed with reporters, news cameras. I was up on the stand, and the defence attorney... This is back when we handwrote reports. I worked midnight to eight, I caught a homicide at seven o'clock in the morning. I didn't go home that night. I wrote reports and did police work until about nine thirty or ten o'clock that night. Then, I just slept in my car for an hour and started work again at eleven thirty at night and worked eight more hours. So, everything was handwritten, and I'm writing these reports and obviously I'm not at my best when I'm that tired. Nobody is. The initial call was... I'll never forget this. It was a woman screaming in the alley. The defence attorney has got my report in his hand, he hands it to me and he said: "Could you please read the first couple of sentences?". I'm like: "Sure. On date, date and time, I, Squad 50, Police Officer [*il dit son prénom et son nom*] responded to 22 something North Avenue for a woman screaming in the alley". He says "One minute. How do you spell "women"?" And I'm like "w-o-m-e-n". He said "Plural or one? Plural is "e-n", "a-n" is one. You wrote plural. Was there more than one woman screaming officer?". And I'm like "I don't know" and I just said "I was working. I had almost no sleep, and I was up for two days". He just looked at me and he didn't say another word. He asked me about a lot of other

stuff regarding the trial, but the first thing he attacked was my report, just to discredit me in front of the jury. I wasn't being reckless, I was just trying to keep my eyeballs open.

AC: It is very interesting to see that you're not only writing for your supervisors but also for a huge amount of people and that what is precisely written in the report can have huge impact during the trial.

P-Am-1(E2): Absolutely. A lot of cases such as drug and gun cases, there is a motion to suppress evidence. We call those "motion hearings". That's the defence attorney saying "You didn't have the constitutional right to go into his truck", "You didn't have the right to search this house", that type of things. How you word those reports is important. I remember one time, I see two people in a stolen vehicle driving at me. It's two o'clock in the morning. I put in my report: "The street was illuminated by a street light. I had my headlights on. He had his headlights on. I could clearly see the two people". Of course, the defence attorney is like "How fast were you going?". I say "Thirty, thirty-five miles an hour". And he said "So you could see two people, that quickly, in a split second and then identify them later? How can you do that Officer [*il dit son nom de famille*]?" It's playing games, back and forth, like that. You really, really have to be careful about what you do and you don't do in a report, how you write it. The more professional, the better. Clear, concise, just the facts. Lots and lots of that.

AC: All this is fascinating. Still about police language, could you think of terms, of words, that were used in the past by police officers but are not used anymore?

P-Am-1(E2): Not really. I don't think there is a lot like that. As far as terms that police officers use, it goes by region. Say you're a fiction writer, you're gonna write a story about a Chicago Police Homicide Detective. Their terminology, or slang, might be a little bit different than a LAPD Homicide Detective. We speak a little bit differently. When it comes to police reports, you try to use zero slang, no slang, because you never know who's gonna be reading it and they may not understand it. It's always, always a very good idea to keep the slang out of it. You keep your opinions out of it, you keep the slang out of it. Just stay professional.

AC: It's very interesting to see this difference between the way you speak with your colleagues, using all these slang words, and, on the other hand, you have to get rid of all this to make sure that anyone who does not know the case can have a good overview of it. I'm also interested in officers' perceptions of their own work. How would you personally define the police?

P-Am-1(E2): The police is a government entity that protects personal property and lives. Lives will jump first, before personal property, obviously. That, in a nutshell, is what the police do. We are the barrier... You often hear the term "the thin blue line". Have you ever heard that?

AC: Yes, of course.

P-Am-1(E2): That's pretty much what it entails. You are what's between good and evil. You are what's between somebody who's gonna try to harm you and somebody that's gonna protect you. But the police are a variety of things. You have a lot of different hats you've got to wear [*il rit*]. You're a social worker. You're a doctor. You're a mediator. It's not just running, and chasing people, and arresting people. Most of your day is solving problems. You put out little fires for people. Somebody's calling you because they have a problem and they want you to resolve it. That's what being a police officer is.

AC: If you had to describe the police or police work in just three words, what would they be?

P-Am-1(E2): Protectors. Life savers. And mediators.

AC: Thank you. Well, it's a lot to do.

P-Am-1(E2): Yes. And you learn as you go along. I can really tell the difference in an officer that has had some decent life experience. If I have a twenty-one-year-old-kid that just came out of the academy, they don't have a lot of life experience yet, whereas I have a day shift police officer that's been on the job for twenty years or plus and he or she has seen a lot of different stuff. They can handle all the situations a lot better usually. They have been through it.

AC: According to you, what are the requirements or the skills needed to be a good Police Officer?

P-Am-1(E2): There is a few. There are some requirements. There's no wiggle room when you apply to be a police officer. There are certain things that are mandated, that you don't have a choice. For most departments, you can't be a convicted felon, so you can't be a criminal. You have to have a good driving record, because you're gonna be driving a squad car. They don't want people that are reckless drivers driving their equipment, the city equipment. What else? The requirements to be a good police officer... The basic stuff, when you get into the academy, you should be in decent physical shape and you should keep that up. Sometimes that doesn't happen, sometimes it does [*il rit*]. I work with guys that played in the NFL. They were football players in college. A couple of them were actually in the NFL and then I've worked with people that haven't gotten out of the couch since the academy. That leads to a plethora of problems later on. In order to be a good police officer, you have to be in decent physical shape, and, like I said, strong moral character, that type of thing. What also helps once you get on the job is you have to be a very good communicator. You have to be able to talk to people. Some people are naturals at it, some people need some work at it. You have to be able to communicate what your thoughts are, what you want from people. There is a time and a place for everything. There is a time and a place for you to say "Hey! Sit down! Now" or "Hey, let's talk about this". You have to be able to know the difference between these two things. You also have to be a good written communicator. Like we just talked, everyone's gonna judge you on your reports. If you can't write a report... I mean, I've seen some deplorable police reports on my time. As a boss, I'm like, what school did you go to? Oh, my lord. Do you know anything about grammar? I'm dyslexic and I can see all these problems and I was like, holly cow [*il rit*]. You will be judged on how you speak. You will be judged on your written abilities and how you communicate. That's huge. And, of course, you will be judged on your actions to. We wear body cameras or people got a camera on their cell phone. I always told my guys, my Police Officers at roll call: before you hit the street, whatever you do out there, you might as well pretend the whole world is watching, because sometimes they are. You better be careful what you do, what you say. Just be professional and everything will be good. It's a profession, be professional.

AC: Are there any metaphors police officers use to describe police work. For instance, I've read about police work as a war on crime, but also police work as a craft, as well. Can you think of other metaphors?

P-Am-1(E2): Not a ton. What pops into my head is sheep dogs. We refer to ourselves as sheep dogs. We protect society, good society from bad society, from doing things that shouldn't be done. We try to help out victims and etcetera. As far as metaphors go, I don't have a ton. A lot of people refer to the job as "the job".

AC: Yes, I've heard of that.

P-Am-1(E2): I guess I probably use metaphors without knowing it. So, it's kind of hard for me to identify that.

AC: The thin blue line you referred to, might be one.

P-Am-1(E2): Yes, you are correct.

AC: I would like to know more about police symbols, symbolic events, traditions, values and so on. Let's start with police symbols. For instance, the uniform might be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Am-1(E2): The badge. A badge is very symbolic. Handcuffs. The baton. For some, the pistol. Some people see a pistol and they think police. The police hat can be pretty distinctive, especially with the cap shield, the metal cap shield that's on the police hat. That's pretty symbolic. Those... [*il réfléchit*] and then maybe a squad car. The squad car, red and blue lights, that kind of thing.

AC: I'm also interested in events, both formal and informal, with a sort of a symbolic dimension. For instance, the sworn-in ceremony or award ceremonies. Could you tell me more about these events?

P-Am-1(E2): Sure. When I graduated from the academy, twenty-five years ago, it's a very formal event where you wear your uniform. Some departments have something called the "Class A uniform", which is a dress uniform for their police officers all the way up. Our Department only has it for Lieutenants up. You're required to wear a long-sleeve shirt, and a tie. When you're a recruit graduating from the police academy, you went up on stage one by one. You know, you're in a long line. You salute the Chief, he salutes you and he gives you your certificate. It's almost like graduating from school. Of course, there's all kinds of guest speakers. There are the Chief of Police, usually, almost always. Politicians love these things because they get a little bit of time behind the camera. It could become pretty political: look at me, I'm with all the cops, that kind of thing. For a very formal thing like this, the police officers usually wear white gloves.

AC: Do you take an oath, as well?

P-Am-1(E2): Yes. We took an oath the first day at the police academy. It's kind of informal, actually. It's in the classroom where you're gonna be. You stand, you raise your right hand, and you solemnly swear.

AC: Interesting. I thought it was more formal.

P-Am-1(E2): Not especially. Maybe some departments do it differently or it's changed since I've been there, but it wasn't super formal when I was in there. Also, I can think of very formal events like award ceremonies. They're usually held in the gymnasium of the police academy. The officer will wear their hat as well, shoes are shined, all your leather goods are shined, your badge is shined. You want to look as good as possible. You wear your hat, the white gloves. You go up there, you get your award from the Chief, you salute. Of course, again, the Chief is gonna be there, the mayor's most likely going to be there, all kinds of politicians and guest speakers. That's what an award ceremony looks like. Sometimes they have a brief like little reception with hors d'oeuvres and drinks. Not a lot [*il rit*] but... You don't want a lot of cops

with guns running around and drinking booze. That's not a good idea. So, that's it. The saddest of course is a police funeral, where there is an honour guard. You're gonna have officers stationed by the casket at the head and foot of the casket. Everyone is dressed in their best. If you're on the honour guard, you are gonna be wearing white gloves. Everyone else is going to be wearing a tie over (?) their dress uniform. That's that.

AC: Is there a ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Am-1(E2): Yes, when I got promoted to Sergeant, I was lucky, I guess, because I was the only person who got promoted that day. We just did it in the Chief's office. He has his own office and he has a conference room. My wife and kids were invited. My family and friends could come along. You get your new badge and you get a little certificate. It's like a graduation ceremony, but on a very smaller scale. You have to swear an oath to being a Sergeant. You swear an oath to be a Lieutenant. The Chief of Police is usually the one who does all that.

AC: About the oath that you swear: is it very different from the one that you swore at the beginning of your career?

P-Am-1(E2): It's almost identical. It's just that you're swearing as a Sergeant, not as a Police Officer.

AC: Can it be said that there are police heroes for police professionals? For instance, colleagues, past and present, who inspired the profession by their outstanding merit or who are given the status of role models?

P-Am-1(E2): There's formal and informal role models in a Police Department. It goes down to shift. When I was on late shift, a veteran had six or seven years on the job. That was a long time. You kind of looked up to them for guidance, if you're at a situation that you didn't know exactly what to do. Instead of calling a Sergeant to the scene, you might get to call him or her and say "Hey, this is what I got. What would you do with this?". There are role models. When I was a newer police officer, I'd be along on an assignment and I'd be looking to see what the senior officer was gonna do. In the back of my head, I'm like "I think I know what should be done here but I'm not a hundred per cent. Let's see what they do", that kind of thing. Department-wise, the only thing I can think of as like a hero would be somebody who did something incredibly heroic. Or, unfortunately, we had three police officers die within a year and a half and two out of the three were both shot and they more or less took a bullet for their buddies. Those are heroes. The third officer that was killed in the line of duty was a passenger in a squad car. They were chasing a kidnap suspect, a kidnapping suspect, and the car lost control, and he was crushed by his own squad car. Those are heroes. Everybody on the Department is going to agree with that.

AC: Can colleagues who managed to arrest important criminals or who solved a very important case be considered as heroes as well?

P-Am-1(E2): Most of the time, no. People would be like "Oh, they did their job". There isn't a lot of that. Maybe, if it's really high profile or if they arrested somebody that was in connection with harming a police officer, or harming a small kid, or an old person, a vulnerable person, and they went the extra mile. Everyone's gonna come to you like "Good job".

AC: The last aspect I would like to ask you about is your work as a technical consultant. I did not really have the time to ask you about this aspect during our previous interview, despite the

fact that it was very long [*elle rit*]. Could you tell me a bit more about what you do and how you work?

P-Am-1(E2): It's funny you say that because I just finished a job for a writer that lives in California. Yesterday, I got a new job from a writer that lives in London. The last client I had before that was a writer that was in Israel. So, it's pretty international. What I do is, I get their manuscript, I read their manuscript and, as I'm reading, I will insert comments. Some of those might be "No, the police would not be able to search that car unless they had a warrant" or "A Detective does have a boss, it's not just one Detective that's gonna try and solve three homicides by themselves". I point out their errors and I try to give them maybe some alternatives to what they are writing, to help them out. I'd say: that person wouldn't be arrested for homicide but they could be arrested for a lesser charge and they could probably work out a deal with the DA to flip and the guy that you wanted to arrest for homicide, they can be a witness and they can testify in court against that person. I try to give them alternatives too. Then, when they've had a chance to soak in all of my comments, we have a face-to-face interaction, like what we are doing right now. Any extra questions that they have or whatever, I'll go through that with them as well.

AC: Do you work mostly with writers?

P-Am-1(E2): Yes, I work mostly with writers. I help students as well. Last semester, before all the Covid stuff, I spoke at a Criminology class at one of the universities here in Wisconsin. I had them for fifty minutes and I let them ask me anything that they wanted. I had almost twenty-five years as a street Sergeant. My entire career has been on the street. That's what I have done. I haven't been behind a desk, I haven't been in an admin position, none of that kind of stuff. I have been lucky enough to be a part of all of it. If I can help somebody out, like you, I'm glad to do so. I also have helped out screenwriters. I was helping an India filmmaker. He sent me a clip of his movie and I didn't say this in front of him but I almost started laughing, it was horrible [*il rit*].

AC: What are the aspects that, most of the time, need to be revised, that writers often need to improve?

P-Am-1(E2): Like what I said, there is often a misperception of the Detective that shows up at a homicide, out of thin air. There is a homicide and before any Police Officers get there or a Sergeant gets there or anybody else, the Detective shows up and he or she has the case solved in five minutes and they arrest the guy on their way. That never happens, never. Detectives have bosses. There is a rank structure in a police department. Most car chases, foot chases are done by Police Officers, not Detectives. The role of the Detective is very skewed in movies, in books. It's very misunderstood. Most Detectives are what we call "suit and tie Detectives".

AC: Yes, I've heard this expression.

P-Am-1(E2): They wear a suit and a tie. Their job is to investigate. Most of them do an excellent job with that but, like I said, most of the time they show up after all the fireworks are over. They show up after, they are not there for it.

AC: So, the role of the Detectives is the major problem.

P-Am-1(E2): Yes, that's one of the major problems I see. Again, rank structure. People don't understand that there is rank and almost everybody has a boss that they have to answer to. We

just don't do whatever we want whenever we want [*il rit*]. I see things on TV or movies and I just shake my head and I'm like... That's why most cops can't watch crime shows. Like I said earlier, if you're interrogating a suspect in a little interrogation room, it's gonna be recorded, whatever you say and whatever you do. It's both video and audio, almost all the time. If you see them beating up a handcuffed suspect, shoving their guns in somebody's mouth, the only thing that would do is get the Detective go into prison, that's what that would do.

AC: Indeed, this is something that we see a lot in TV shows and movies. On the contrary, are there aspects that are correctly depicted, certain aspects of police work that writers are able to encapsulate and to render?

P-Am-1(E2): Not too many [*il rit*].

AC: I won't tell them [*ils rient*].

P-Am-1(E2): About certain books or shows that I've seen. Probably the one thing that pops out of my head that's realistic is police officers and Detectives are human beings. They have flaws. They go through bad divorces. They have sick kids. They have kids. They are single mothers. They are single dads. They might have an elderly parent living with them that is sick or has Alzheimer dementia or something like that. Sometimes that does happen. Some of that is true. The political pressure that you receive when you are a cop is probably the biggest stressor for a cop. You could do everything right but if somebody... How can you say it? If you offend somebody or hurt somebody's feelings and it's the wrong person, or you arrest the wrong person, there is consequences and it sucks.

AC: I see. Thank you very much for all these very interesting answers. Thank you for your time and for your cooperation for the second time.

Annexe 5J : Entretien P-Am-2(E ; 01.10.2021)

Code de l'entretien : P-Am-2(E)

Date de l'entretien : 1^{er} octobre 2021

Durée de l'entretien : 1h40min49sec

Remarques : L'entretien a été réalisé dans un café près de l'ambassade américaine à Paris et enregistré avec un dictaphone.

Fonction de l'interviewé : *Special Agent*

Force de police : Drug Enforcement Agency (DEA), Ambassade des États-Unis à Paris (France)

L'interviewé a intégré la DEA en 2004.

AC: Let's start with general questions about your career history and on your job as a law enforcement officer.

P-Am-2(E): Sure.

AC: Could you please tell me a few words about your personal background and your career history?

P-Am-2(E): I grew up in Kansas, it's close to the very centre of the United States. I grew up thirty kilometres south of the very centre of the United States. So, I grew up there, received a four-year college degree in sociology, specifically studying criminology. I then moved to the North East where I got a Master's degree in criminal justice. While getting my Master's degree, I applied for the DEA. I wanted to be a DEA officer because I have a brother who, for about sixteen years, was heavily involved in drugs, being an addict as well as, on occasion, selling and making drugs. Seeing that really influenced my career. In addition, my grandfather was an FBI agent and upon talking to my grandfather and explaining what I wanted to do, he said: "You do not wanna go to the FBI. If you wanna do drug work, you want to go to the DEA". Upon graduating from my Master's programme, I briefly was a police officer back in a very small town in Kansas and got a phone call from the DEA saying "Are you still interested?". Of course, I was. And seventeen years later, I still work for the DEA. I started off in Los Angeles for about five years, moved to Afghanistan, was there for two, then had two separate assignments in the Washington DC area. In those two assignments, I spent about four and a half years in and out of Africa, two to three weeks out of every month, and then doing international, we call it "narcoterrorism", investigations. Then, I was promoted and then held a position there for effectively four and a half years where I kind of supervised narcoterrorism cases, in addition to traffic cases out of South America and the Caribbean into the United States. Then, before coming to the Paris Embassy, I struggled through six months of language school because I'm not a linguist [*il rit*] and arrived here about twenty months ago.

AC: Could you describe a typical – if there is such a thing – day at work, in your current job at the Embassy but also as a DEA agent in the US, because it's two very different things as we were mentioning earlier?

P-Am-2(E): Yeah, very different. I'll start with, I guess, the average day that I have here at the Embassy. A lot of meetings. A lot of administration. In DEA is administration, a lot of administrative tasks, but also liaison work. As a supervisor, I am not as involved in the day-to-day cases. I manage cases. I've got two investigators that work for me, an intelligence analyst, and actually a French national that help, really manage cases and move them forward, advance them, where I deal a lot with liaison work with various national agencies, the *gendarmerie* and customs to an extent but mainly with the national police, specifically Ofast³⁷, OCRGDF – which is the money laundering unit – and CI. My general interactions with them are with the directors or their deputies, who are similar in that they're involved in more administrative stuff, day-to-day basics.

AC: During these meetings, do you use French or English?

P-Am-2(E): It depends. I am functional in French but the meeting will take longer. Specifically with my counterpart from Ofast, she wants to practice English so in our meetings, she speaks in English and I speak in French, so we can both practice. On occasion, I go to general court here in Paris and meet with prosecutors or judges. Those are almost always in French. And then, when I travel outside of Paris, it truly depends on the individual. Some people want to practice English, some people don't know English at all, so it depends on the level of comfort, how much time we have. I enjoy practicing my French but, as I said, I have to think very hard on what words I have to say so meetings last longer.

AC: And when you write documents, do you write in French or in English?

P-Am-2(E): For documents... In the French system, everything is very paper-heavy so if it is a formal request or a request for, let's say, enforcement or operational things, we often just write a letter which will end up in a French case file, in the *dossier*. A page or two depending on how detailed the information is, sometimes it can get a little longer. My French national often translates it, because it would be used in court and my French is by no means legalese or perfectly proper French. In addition, if it's a sharing of information or a request for information, there is a formal process called MLA, a mutual legal agreement treaty, which was set up. Sixty years ago, the governments agreed and it's basically the standard that every government uses to share information for court purposes. But those documents do not become part of the case, of the official case file. We usually do a request for information. If the United States has a case in which France has information on it, we will ask for documents, legally, from them. In general, they are considered confidential because sometimes the information in that, what we're providing to the French, is also confidential information in an ongoing case. Most of what we do is: we share information, let's say, somewhat informally. I will go talk with my counterparts, they'll take notes and they'll write it in their casefile, if they have questions about a specific target, or it could be anything, a container, a boat, a phone number. Maybe we have information on it, maybe we don't.

³⁷ Ofast (Office anti-stupéfiants) est une unité française qui regroupe des policiers, des gendarmes et des douaniers et qui est chargée de coordonner la lutte contre le trafic de stupéfiants sur le territoire français.

AC: When you receive information from the US and need to translate it into French, what means do you use? Does the French national you work with help you in the translating process? Is this person a police officer as well?

P-Am-2(E): No, technically, he is an investigator. His official title is a foreign service national investigator, but he does not carry any police powers. However, he previously was a police officer here in France. He speaks very fluently English as well. On occasion, if I do have a meeting with someone, for example, I have found that it is very difficult to understand *Marseillais*, so I would bring him along. He has troubles sometimes but his understanding is much better than mine.

AC: All these aspects are related to your current job at the Embassy. What would be the typical day of a DEA agent in the US?

P-Am-2(E): In the United States, a typical day would be... Of course, it depends. It could be a day of surveillance, which sometimes is exciting and some days is just sitting in a car and waiting for something to happen for twelve hours and nothing happens. Depending on the investigation, it could be a wiretap, which in the United States are very different than what they are here in France.

AC: Could you tell me more about these differences?

P-Am-2(E): In order to receive a permission for a wiretap, we don't have a *juge d'instruction*, we don't have prosecutors who are directly involved in our cases. In France, in order to receive permission to do a wiretap, you have to present details, and why your wiretap is necessary. In the United States, you need a very high threshold to listen to someone's phone, due to privacy laws. There is a section of that called "necessity", it's why listening to someone's phone is necessary. The shortest wiretap I ever wrote was thirty pages long and I think the longest one was a hundred and twenty pages long. It's basically a warrant. We then take that to a prosecutor who has to approve it and then the prosecutor takes that to a judge. It's a bit more complicated than that but you have to swear that out, that everything in there is right and true to the best of your knowledge. If what you write in an affidavit or in a warrant, whether it's a search warrant or an arrest warrant, is wrong or they know that you lied during that, it's an offense.

AC: Is it similar to the probable cause affidavit?

P-Am-2(E): You have to have probable cause to listen to a phone but your level of scrutiny or the level of detail that you'll have to put into a wiretap is going to be higher.

AC: Okay. We will probably come back to this aspect later because it is a specificity of the US I am really interested in.

P-Am-2(E): In addition, a day might include search warrants. It could be planning for search warrants. It could be issuing subpoenas, writing warrants for information. Certain information that we gather has to be approved by what we call "a grand jury". In the United States, there are grand juries in every judicial district, made up of anywhere from eighteen to maybe twenty-six people. Everything that is said in there is confidential, which means only those who have a reason to know can hear about that – that includes the civilians that sit on those panels – cannot talk about what they're hearing. They also have the authority to issue warrants, as well, based on the information the investigators ask about. Sometimes sitting in front of a grand jury can be very short, depending on the complexity, sometimes you're sitting on a grand jury for days,

maybe even weeks. But, a day – a typical day – truly would be finding the evidence or finding information that would ultimately lead to the arrest of the target. That just comes in many different things.

AC: What are the requirements or the skills to be a good DEA agent? At the Embassy and in the US.

P-Am-2(E): At the Embassy, diplomacy is the biggest skill that you can have. In France, or anywhere overseas, United States citizens don't have the power to arrest anybody, so we rely on our host nation counterparts, in this instance, France, to arrest targets for us, to work together on cases, whether it's cases that the United States wants or cases that the French would like prosecuted. You know, sometimes the French are investigating people that are in the United States. So, if you don't have diplomacy and you can't get along with whether with the French or even within the Embassy, with other colleagues, other agencies that don't necessarily understand what you do or they have different animations, that can be difficult. I bring up animations or goals because sometimes what the DEA is doing is not necessarily what, let's say, the state department would want done. On occasion, the DEA might indict a sitting president, which has happened recently in Venezuela. Prior to that, probably, the big example is Manuel Noriega back in Panama. And in certain cases, that creates problems for the state department who rely on politics, getting along with people. But any arrest of that level is also approved within Washington D.C. at certain levels and those kinds of actions would not happen without, at least, the knowledge of the sitting ambassador or people within the embassy. But you can see how that might be difficult as well.

AC: I see, so diplomacy is definitely one of the key skills.

P-Am-2(E): In the United States, I mean, I tell that to people: I can teach anyone how to work a drug case but you can't teach determination. Really, to be a good investigator, you have to be determined. There is no secret about what to look for or how to observe different things but you do have to be determined to go after individuals. You know, sometimes it means long, really long days, or long weeks or even long months, but in the end, at least for the DEA, our job is to go after the highest-level traffickers in the world. Those kinds of individuals did not become who they are by being lazy or easily caught.

AC: Of course, very interesting. Maybe, we can now turn to police work in international settings and perhaps more specifically in France. You said earlier that you attended French classes. Could you tell me more about this?

P-Am-2(E): The DEA sends, not everyone that works overseas but we do send a lot of people that get assigned overseas, to language class. The DEA is the largest law enforcement presence overseas. We are in over ninety different countries and so we have, I'm gonna make a guess, probably twenty percent of our people work overseas. Depending on the country, language school can be six months to a year and a half. For France, it was six months, five days a week, seven hours a day, one on one interaction, me and an instructor. It's a large investment, both financially and in terms of manpower because for six months, I'm in language class and I'm not working investigations. But, for the DEA, we value being able to speak the language. Even if you make mistakes, right? To learn a language, you have to be comfortable with mistakes and kind of get passed it and hope that the person understands what you're trying to say or at least can laugh at your mistakes, which I've got used to [*il rit*]. Most law enforcement agencies

do not send their people to language school. But that training makes it so that I can have meetings without having to have someone else in those meetings translating for me. It means that the relationships that I develop with people, in the meetings and the interactions I have, are much more personal.

AC: What was the content of these language classes?

P-Am-2(E): With six hundred hours of training, most of it is basic vocabulary, conjugation, subjunctives, you know. Of course, during those things, obviously, you learn about the culture. My professor was actually from a suburb of Paris here, who had actually married an American serviceman. So, she had lived in the United States, lived in Paris, lived in Belgium. She had three children, all were born in different countries. One was born in Belgium, one was born here and one was born in the United States. While I was in language school, when Notre-Dame caught fire, so we spent a day really watching the news, listening to the news and I learned all about fires, the destruction of buildings, and some of the history of Notre-Dame. We'd never would have addressed that had it not been for an event. So, you know, her plan for that day was delayed until the next day because Notre-Dame was on live. So, it really depended. My instructor did not know anything about law enforcement so she would ask me like: "What do you think you need to know?". Then, she would look it up and then she would teach me the proper way to say certain things, but it's not slang, it's not the way that the police refer to things. I learned slang when I got here. With my instructor, I learned very proper French. We would take tests, written and spoken French. They were by a different professor, not my Parisian teacher because the one that gave me the test was actually Tunisian. She was actually Tunisian and so they use different words than the French do, an argot specific to what the Tunisian would say. So, I learned differences. For a short time, I had a Lebanese instructor as well. Again, different accents.

AC: But no instructor from Marseilles?

P-Am-2(E): No [*ils rient*].

AC: Do you work with French police officers very often?

P-Am-2(E): Yes, absolutely.

AC: On a very regular basis?

P-Am-2(E): Yes.

AC: Are communication and cooperation with French colleagues easy? Are there aspects, such as language or the different legal systems, that can be barriers?

P-Am-2(E): Yes, I'll say there're barriers but not interpersonal barriers, not between me and my counterparts. The barriers are actually the legal system in the United States is very different than the legal system here in France. One barrier that comes up quite often, particularly when dealing with a new judge or prosecutor, they don't understand the United States system. In France, in order to open a case, an investigation on someone, it has to be approved by a prosecutor or a judge. In the United States, if I want to open a case, I open a case. If someone that works for me wants to open a case, he opens a case, it's as simple as pushing a button on a computer, and the case is open. Here, the prosecutors and the judges are involved in everyday operational decisions. That does not happen in the United States. A judge is truly an

independent person. You would only go to a judge with warrants or permission to do things and then, if the case goes to court. As it relates to the prosecutor in the United States, the prosecutor can be part of a case, they can guide you to make sure that you're not doing anything illegal but, otherwise, they are an advisor. In the end, if the investigator decides to do something, as long as it's legal, then the investigator himself would lead his investigation. Very different than here.

AC: Are there other differences that you noticed between what French officers can do and the way they operate and American police officers?

P-Am-2(E): I think, basically, we can do the same things. I've never had a French officer say "we can't do that", or "that will never happen", as long as it's written, as long as they have the permission by a prosecutor or a judge to do so. I think we can do basically the same things but they're certain things that are easier in the United States, more difficult here, and vice versa. I brought the wiretaps earlier, when I describe a wiretap to someone in France, they lose their mind. Here, it's much easier. Something that is much easier in the United States: working with confidential sources, informants. We have a very formal process to work with informants. We have a formal process to sign up, if you get someone to work with, it's documented and every time you meet with the source, a report is written on that interaction. But in the United States, sources might have to testify in court, and they know this. We do everything that we can to keep them confidential but, unlike in France where a source has to be registered with SIAT or is supposed to be registered with SIAT, we register sources within our own agency. There's somewhat of an oversight of that to make sure that we're not doing things illegally. Of course, people in the DEA get in trouble, just like people in France get in trouble, with their sources. In general, here in France, sources are used for intelligence. In the United States, their information is going to be part of the casefile and is going to be part of court. On occasion, sources have to testify in court. For sources or even investigators testifying in court in the United States, anything that you have done bad, you've ever broken the law or didn't pay your taxes, that comes down in court. It's part of what we call "discovery". I'll give you an example. I had just turned eighteen years old and in the United States, in order to go fishing, you have to have a permit, it's a three-dollar permit. I went fishing with some friends and we got caught and I did not have a permit. We paid a hundred and twenty-five dollar fine, more than twenty years ago. Every time I have to go to court, the defense knows that I was once caught fishing without a license. No one has ever brought it up but they could. The defense can use that to kind of discredit the witness. If a defense attorney wanted to make a big deal out of that, it would probably not look good with the jury. I mean, I was eighteen, I actually did try to go buy a permit and no one was there and I just figured if no one's here, I can go fishing and I got caught. Me and about six of my friends. Another big difference is – also part of the discovery – as it relates to any investigation that would go before like a judge and a jury, I have to provide and any investigator related to that case have to provide all of their emails, all of their text messages related to that investigation, which will be turned over to the defense. And we call that "discovery". So, anything that could exonerate or prove that the defendant is actually innocent, has to be provided to the defendant. That does not happen here in France. They think that to turn over text messages or emails related to an investigation would be a huge thing. And it's difficult in the United States to preserve and to keep all of that information. So, structurally, the systems are very different and that's generally where, back to your point, kind of conflicts happen. Just between the United States system and the French system, more structurally than personally.

AC: Could language be considered as a barrier, as well, in certain cases?

P-Am-2(E): Maybe, on occasion. But the French know American English much more than the Americans know French. A lot of my colleagues that I work with also speak English. Americans in general know English and that's it. And if they're going to know another language, it's going to be Spanish. The French system does better at teaching other languages. In addition, you live on a continent that has I don't know how many different languages. Right across from Calais is English people; and if you go to the South West, it's all Spanish people; and if you go to the South East, you're dealing with Italians; and if you go directly East, you're dealing with German speakers. So, with your country's position with its neighbors, you almost have to speak a foreign language, where in the United States, expect for going South, you're dealing with Spanish speakers in Mexico but go North and, for the most part, most of Canada is English-speaking. The French Canadians, to get along with the rest of their country, they speak English. Even going to Mexico, Mexican Spanish is very different than Columbian Spanish and Castilian Spanish.

AC: Do you work very often with non-English speakers, except from French colleagues, of course? Maybe in your previous jobs?

P-Am-2(E): Yes, in my previous job, a lot. But currently, other than occasionally meeting a diplomat that's from another Embassy, most of my interactions are in French or with the French. If we're doing an international meeting on an international target, you'll meet somebody from another country but, in France, in general, no. Let's say the United States, France and Germany are working the same case. We have an office in Germany so the person that should be interacting with the German counterpart is either the French, national police or whoever it is, or the DEA agent, you know my equivalent in Frankfurt. So, in general, I let my equivalent maintain those relationships. Previously, yes. Often working with foreign counterparts.

AC: And were you using English, then, to communicate with them?

P-Am-2(E): Yes, in general, English.

AC: Maybe we can now talk about what I call "specialized written and spoken discourse", starting with police written discourse, that is to day police documents. Could you name three documents that you regard as typical of your profession at the Embassy but also, domestically, as a DEA agent?

P-Am-2(E): A typical investigative report for DEA is called a "DEA6". All of our documents have numbers, but in the end, it's an investigative report. So: "On this day, I observed this", "On this day, I interviewed someone", "On this day, we served a search warrant and ceased this". That is a typical DEA report. Our DEA6 is really everything. Depending on what you did, if you interviewed a source, it's got a certain format to it, certain headings that you have to ask about. If you seized drugs, it's got a certain format to it. And then, let's say you seize drugs, then you have to do another form which is just to process those drugs, which get sent to our lab to get tested. Once the chemists are done with it, they send you back a different DEA form. It's the government, so there is a lot of paper. Let's say you don't seize drugs, let's say you seize money. It would still be document on a DEA6 but the format is different and, then, you have to do a separate kind of form to process. If it's money, that's one form. Let's say you seize somebody's phone with evidence of their criminal activity, that's a different form. A "DEA7"

is for drugs. A “DEA7a” is for non-drugs. We have a lot of forms. If I’m going to travel, even if it’s for a conference or something, outside of France, I have to do another form.

AC: So, are those forms the documents that you use in France?

P-Am-2(E): The documents that we would do here in France are exactly the same documents that we would do in the United States. There is a uniformed system across. The only difference is: domestically, I don’t write a letter, like a formal letter or I don’t send in – I brought them earlier – an MLA to the, let’s say, LAPD to ask for their assistance. That is very specific to being overseas. Those two types of documents are really the only ones I can think of. There’s probably a few I’m not thinking of. Administratively, the jobs are very similar, domestically and overseas.

AC: And what do you do with these forms – DEA6, DEA7? Do you send them to the US?

P-Am-2(E): No, they stay here. Everything is done on the computer so people in the United States can see what we’ve done, they can reference casefiles. Let’s say I’m doing a case with the French and it links to New York City, I could actually grant access to the investigators in New York City to see what we’re doing here.

AC: And these documents are written in English, right?

P-Am-2(E): Yes.

AC: And if it is related to a case that goes to court in French, then, do you have to translate it?

P-Am-2(E): So, the French would send an MLA to the United States, requesting... Well, it depends on what they’re asking for. For instance, requesting everything related to “subject A”. We would find those documents and, actually, we would give them to the French in English and the French would then translate them. Just like if the French provide us with information: we request information from the French, they give it to us in French and we translate it into English. In general, the French would give us a copy of their original report, just like we would do the same with them. That way, it doesn’t appear as if we’ve altered anything, we’ve changed anything. We have the ability, and the French as well – it’s part of our agreement – to redact, cross-out certain things that are still sensitive to our investigations. And, really, that treat... If we request something from the French or they request something from us, we don’t have to respond. Legally, we don’t have to respond. I can’t think of an example of not responding. But there are times in which reports come across that have certain things taken out of them. And it goes both ways. The French would do the same with us. And that’s understood.

AC: We have been talking about written documents and, now, I would like to evoke spoken police discourse. I was thinking about the Miranda warning and I was wondering: are there other examples of sentences that you have to know by heart?

P-Am-2(E): For DEA, we have what’s called a “DEA 13” and it is a universal, accepted – like legally accepted – Miranda right warning.

AC: For the DEA, only?

P-Am-2(E): Correct. [*Il cherche dans ses poches*]. No, I don’t have it. It’s upstairs.

AC: Phew, you cannot arrest me then, I’m relieved! [*Ils rient*]

P-Am-2(E): Technically, there is no legal... *Miranda vs State of Arizona*, I think, is the Supreme Court case which led to you have to give the warnings to someone, to let them know their basic rights. There're certain things that have to be in there but what the DEA accepts could be different, the wording can be slightly different than what the FBI has or from what a local police department has. For DEA, when we're in the academy, we're all given cards. Whenever I have arrested someone or was going to interrogate someone, I just read off the card. And then, when I write a DEA6, describing the interrogation, I would just reference: "At this time, [*il dit son nom*] read Subject A his Miranda warnings from a DEA13 card". So, they know exactly what words I used.

AC: Very interesting, and it's called a DEA13?

P-Am-2(E): Yes, I believe it's called a DEA13. I believe so. [*Il rit*] It's been a while because I don't do that here in France, it's not something that I do, because I have no arrest authorities here.

AC: Can you only use a DEA13 on the US soil?

P-Am-2(E): If the French were to allow me. It has happened. It's rare but it has happened. We ask the French to arrest somebody. We can then request through the Ministry of Justice to interview that subject. It will all be done on paper, legally, on request to do that. If I were to go and interview someone in jail here, I would read that. Because if I'm interviewing them, I walk out to court and I don't want them to come back later and say "you can't use that against me, you never read me my Miranda warnings" so I have read Miranda rights to people overseas before but never in France. It's rare.

AC: Still about police language... Are there terms, specific terms, that were used in the past but are not used anymore?

P-Am-2(E): I mean I don't know if there are terms that are not used anymore. [*Il réfléchit*] I mean, I'm sure there is. You know, terms that were probably used in the twenties that are no longer used.

AC: Do you have any example in mind?

P-Am-2(E): No, that's my problem. I can't think of any.

AC: Are these terms not used anymore because they just disappeared or because they were not politically, correct?

P-Am-2(E): Yeah, probably just have disappeared. I mean, I don't know. Obviously, I wasn't alive in nineteen-twenties either but I've seen movies. I don't know of anybody who refers to like the police as, let's say, "coppers" anymore, right? But if you watch movies, even modern movies that take place in the nineteen-twenties, you'll hear the gangster say "The coppers are out for us".

AC: Are there other terms used to refer to the police?

P-Am-2(E): I mean, there's lots of terms to refer to the police. You know, "cops" is pretty universal. I'm trying to think of other... The "fuzz" – like F.U.Z.Z. – is another term for the police. "Five-oh".

AC: Do these terms designate police in general?

P-Am-2(E): Yes. Don't ask me where either of those terms came from.

AC: And are there terms used to refer to specific units? To the DEA, for instance? DEA agents?

P-Am-2(E): We would be "narcs". Other than that, I can't think of any other term. [*Il réfécit*]. I think there's been a difference in terminology for drugs. People now kind of use "narcotics" as a catch-all term for anyone that uses drugs but narcotics are actually – technically – a very specific type of drug. In general, they put you to sleep. So, it's gonna be your opioids, it's called like "downers". At one point, people talked about "uppers" and "downers", you don't hear that much anymore. An upper would be like cocaine or methamphetamine. A downer would be like a valium. Just different reactions. I don't think people use "uppers" and "downers" anymore. I mean, drugs have changed, for sure.

AC: And terms are evolving as well.

P-Am-2(E): Correct. It's not really a problem here but fentanyl is a huge problem in the United States. Huge. Responsible for over ninety thousand deaths last year, in the United States. It's actually a medicine that's been used for a long time for surgeries. Lots of doctors use it. I guarantee you it is used here in hospitals, because it is a very powerful painkiller. But it's always given by an anesthesiologist, someone who's trained because it's a hundred times more powerful than heroin. It's now produced in Chinese labs. It's often mixed with other drugs. It's very cheap. In the United States, a kilo of low-grade heroin, generally it would be like Mexican brown tar heroin, would be fourteen/fifteen thousand dollars. A kilo of fentanyl is three grands, three thousand dollars. So, unfortunately, in the United States, a lot of people have started using that in the last five years and it's created a lot of problems in the United States. Ten years ago, the only place where you could find fentanyl was in a hospital. And then, drugs in general are cyclical. When I became an agent, it was in Los Angeles, the only thing anybody talked about in Los Angeles was methamphetamine, which can be produced domestically in the United States. People make it in their cars, I mean, and you do not have to be a chemist to make it. Most of the ingredients could be purchased at a local store. But whenever I talked to my friends from New York, they had never seen that before, it was all cocaine and heroin there. And still, I don't know if there is much meth in, let's say, New York City: still heroin and cocaine. Heroin for a while became kind of larger in California but then it went back to methamphetamine. Of course, you see all of those in Los Angeles, it's a major city so you're going to see all of that but the big problem is still methamphetamine. I don't know if those terms change much, it's just kind of their levels of importance, either regionally or depending on the time. Just levels of importance in different areas.

AC: How do DEA agents learn the terms, and especially slang words, used to designate drugs? Do you have a course about terminology at the beginning of your training?

P-Am-2(E): When we do our training, we take like drug identification. But there is also just being around other people who are doing it, you learn a lot. We print books every now and again. Books is probably a bit much because there're not big books, like templates of different terms.

AC: Such as glossaries?

P-Am-2(E): Yes. So, different street names, particularly for like the parents who hear that their kids might be taking something. If you're, let's say, a regular businessman or a school teacher,

you don't know all the terms that the kids are going to be using, whereas police officers would hear those regularly, so we put that out like general knowledge. So, we put that online or the DEA has a website. We put out a lot of public announcements, things such as "How to talk to your kids about drugs", "What to do if you have an addiction", "Where you can search for help for certain things".

AC: Do you have examples of slang words that you would use?

P-Am-2(E): You're putting me on the spot. [*Il réfléchit*]. Let's say for cocaine, very rarely people are going to have a conversation and say "You sell me one kilo of cocaine", right? They might say powder. They might say white powder. They talk about birds, bricks. When talking about smaller amounts: for heroin, you talk about a bindle. It is what a street dealer would say. You might hear eight ball.

AC: Are these terms used by criminals?

P-Am-2(E): Yes. In general, when I was in Los Angeles, I did a lot of wiretaps and people on the phone will always talk and the way they talk, we call it "code". In general, because of Los Angeles's proximity to Mexico, almost always in Spanish. The terms that they would use would depend on the masculine or feminine of the word. In general, if they used a code word that was feminine, it would be like heroin. I'm trying to remember because it's been a while since I even listened to Spanish. Methamphetamine would be masculine. Heroin would be a feminine term. So, they would use like a Spanish feminine term to talk about heroin. Of course, you can reference anything as long as the other person knows what you're talking about.

AC: So, it's terms that you have to get familiar with in order to be able to understand the wiretaps.

P-Am-2(E): Yes. In addition, in the United States, wiretaps are live. There is not just a recording when no one is listening. So, we hire translators to do that and they would become accustomed to the words. It's actually what my wife did.

AC: Yes, I've seen the same thing in France when I went to Calais. I had the opportunity to talk with a translator and he told me about the fact that translators were becoming a member of the team, learning the words and being able to identify exactly what is going to be of interest or not for investigators.

P-Am-2(E): Exactly. Success or failure on a wiretap really does depend on who your translator is, understanding the differences between stuff and knowing what's important and what is not. Sometimes, depending on the level of experience. I brought up earlier the difference between the different countries in Spanish. If you're listening to a Columbian on a wiretap but you have a Mexican translator, the terms can be very different. So, experience matters when it comes to that. You also have to become accustomed to terms. One term I had to become accustomed to was actually a French term. In the United States, you'd say a "money launderer" or "he's a launderer". Here, it's actually *un blanchisseur* – I'm butchering that I know [*il rit*] –, which is, literally, you're whitening something. That's, from my understanding, like the formal term, much like money launderer is. But for me there is a difference: we wouldn't have another term for someone that launders money. I mean, you might say, it's not even like formal slang, but you might say "he's a money guy" or "he's a drug guy", "a drug trafficker", maybe you say "he's a dooper". There's probably a lot of slang terms for people that are moving drugs and

people who are moving money. A terrorist is a terrorist. You might say “a narcoterrorist” if it’s just someone who uses narcotics to fund terrorism. I don’t know about other terms... If they are at the head of an organization, you might refer to them as “a kingpin”. We use that. It is actually a formal status in the United States. You designate people as “kingpins”.

AC: Is this term specific to your work and to what you do?

P-Am-2(E): Yes. The French have a list that’s called like their “high value targets”, HVTs. Ours would be kingpins.

AC: Do French officers use the English term HVTs?

P-Am-2(E): Yes, that’s what they say. HVTs is what they call them. Maybe they say that because they know I understand that. Yeah, I’ve only heard them refer to it as HVTs.

AC: It’s interesting that they’re using an English term. Let’s talk about defining the police and police work. How would you define police work?

P-Am-2(E): The police is those individuals assigned to enforce the rule of law, on the first level. I use “the first level” because, of course judges and prosecutors and juries all also enforce the rule of law but they’re not the ones that deal with the targets first. The police are here first line of defense.

AC: If you had to describe police work in just three words, what would they be?

P-Am-2(E): In just three words?

AC: Yes.

P-Am-2(E): It’s hard enough to define it [*il rit*]. How about... Can I use four words?

AC: Yes, you can [*elle rit*].

P-Am-2(E): Law enforcement first response, which would differentiate them from firefighters or ambulance.

AC: With other officers, I ask the question: Do you regard your job as specialized? But I’m sure your answer will be yes because you work in a very specific police department.

P-Am-2(E): Absolutely!

AC: I had a question about police symbols, values, traditions, and so on. I am interested in police symbols, for instance the uniform might be one.

P-Am-2(E): DEA does not have a uniform. But we do have badges. We also have the badge that goes like that [*Il montre son badge*], with the police officer stamp on it. If we do a search warrant, in the United States, it’s mandatory that you identify yourself. So, if we’re wearing our bulletproof vests, across it, it says “police” on it so everybody knows who the police are so there is no confusion there, and there is a badge. The symbol of the badge. And then usually, on the back, there will be something that says “DEA” that identifies yourself. With counterparts, and also within the United States, police officers use a lot of coins, to hand out as tokens, as gifts, as a mutual thing. I’ll give a coin to LA sheriff and the sheriff will give a coin, like their sheriff coin, to us. Those are big within law enforcement circles. The difference here is, in

France, although we have coins, I found that the patch sewn on uniforms is much bigger here. So, I hand out patches and I receive patches from several different agencies, as gifts or tokens.

AC: So, whenever you cooperate with someone, you give them a patch or a coin?

P-Am-2(E): Yes, absolutely. As a token. It also serves as a reminder like: “You can always call us, you call always reach out”. And... [*il tend un écusson et une pièce*] those are now yours.

AC: Really? Thank you so much!

P-Am-2(E): On this [*il montre la pièce*], you have the flag of Monaco and the flag of France.

AC: Another question, related to police culture. Would you say that there is such a thing as police culture? And if yes, can you describe it briefly?

P-Am-2(E): I would say absolutely. You could travel almost anywhere in the world and instantly have a connection with other police officers, no matter where you are. Because our jobs are similar, we deal with... Unfortunately, being a police officer, usually you're dealing with the worst. Maybe you have to respond to a house, you walk in and you see somebody that is dead there. Or you deal with a drug addict. People call because there might be someone homeless who is mentally instable, who actually has a mental disease, a mental sickness. How do you deal with that? The police often see the worst of society and most people who interact with police are usually in a bad situation. Even if it's as minor as you were speeding or you didn't stop at a stop sign you were supposed to. You could be at a protest – the French definitely love to protest – and you could be completely innocent of any wrong doing but somebody throws a rock or somebody starts something on fire and now the police respond to get rid of the problem and now you might end up with pepper spray in your eyes, or the police just walk through with their barricades. It's a very difficult job being a police officer. And some people don't like you just because of your job, in particular in the United States, that is a very big problem today. So, I think you can travel anywhere around the world and if you meet a police officer, you can talk at least about similar things you have in common. And I think, generally, around the world, even when governments don't get along, police officers can get along. Because our jobs should be nonpolitical. You broke the law, it's my job to enforce that law, no matter what that law is and it doesn't make a difference, like what politics are going on. The United States and France right now are having some issues over a submarine deal that went on. Huge in the news. But it's not like I can't now talk to my counterparts. No. Whatever comes out to submarine deal has nothing to do with putting people in jail. So, we should all be, I would say, insulated from the politics that happens every day.

AC: Very interesting. One last question about police traditions and, more specifically, police ethics. I have read a lot about police ethics while doing my research. Are there stories passed on from generation to generation about former policemen and things they did that you should not do or on the contrary role models?

P-Am-2(E): Yes, I mean, obviously, just like any profession, we would do that. Certainly, there are officers here in France that are in jail for breaking the rules, for breaking the law. That certainly happens in the United States. But there are certain things that happened thirty years ago that don't happen today. There are policies that have been written that forbid these things. Thirty years ago, our policy on how to deal with sources was about half a page. Our policy, now, is, I don't know, maybe twenty pages long. It's much more complicated. But people have

done things with sources that weren't forbidden at one point but now very much are. I can tell you that, here, in France, the DEA has had a presence in France officially since 1959. The French connection is still a big deal. People start talking about it, the movies made us famous, there's books. The crimes that became famous in the French connection don't necessarily exist today. Corsican mafia doesn't produce heroin in France – maybe they do – to a smaller extent, but they don't produce heroin in the labs in France. To my knowledge, the last heroin lab that was found in France, it was in 1983. But there was also a time, in the past, where the French and the United States were hitting the labs once a week and at that time heroin wasn't staying here. It's been processed here and it's been shipped to the United States. Back then, the regulations were looser. You might have had DEA agents actually serving search warrants in France, with the French cops. They were going into homes with the French cops. But that would never happen today.

AC: So, today, you are not allowed to enter houses for search warrants.

P-Am-2(E): We could be present, but the French would do the search warrant. They would enter the house, make sure that everyone is arrested and then, with permission and through the court, we might enter the home. But it's really rare. And that's not because anyone did anything wrong. It's just, I think, the nature of bureaucracy. But I agree with it. Why should I be entering a home in France with a gun? It's a big risk. And that doesn't impact our relationship either. It's just, I think, the nature of evolving police work and awareness and security. I mean, there are great things that have happened. In 2015, 2016, there was a big operation here between the French and the United States, called "Operation Cedar", Lebanese money launderers and drug traffickers. Lots of articles talked about it. Just last year, information that was provided from my office resulted in the single largest cocaine seizure here in France, 3.3 tones, in Marseilles. So, there's always good things happening but we also realize that that wouldn't exist if the French didn't get along with the people that came before me or before that, or before that. Obviously, some people are better at diplomacy than others. Getting along very much depends on people involved. But I also know that in the seventy plus years that DEA has been here, lots of the people that have been assigned to France, as investigators or as first-level supervisors have gone on to be very important within DEA and have been some of the top leaders in DEA. So, that relationship is fantastic and my job is to make sure that we don't ruin that.

AC: That could be a very good way of concluding the interview. And last but not least, I have a few questions about specialized fiction.

P-Am-2(E): Sure.

AC: Thank you. Do you watch police-related TV series or movies?

P-Am-2(E): I watched *Engrenages*. In the United States, I don't watch police shows. Half the time, I just get frustrated because they're silly and nothing happens, you know, overnight. DNA takes a little bit longer than a day to get back. No one has a screen that just floats in the air and you just do this, and that. But I did watch *Engrenages* to help with police slang.

AC: And did it help?

P-Am-2(E): Some, yes. But it's very fast. It's very fast for me. I did watch *Family Business* as well, which I found is more my type, because it's comedy. It's more the shows that I watch. I realized that it wasn't specifically on police, it was on traffickers. But I did like it.

AC: So, you prefer to watch French police shows rather than American ones.

P-Am-2(E): The French ask me all the time about *Narcos*.

AC: Yes, I was about to ask you.

P-Am-2(E): I actually know one of the investigators. I've met both of them but I know one of the investigators that actually was part of the Pablo Escobar case. Of course, there is some Hollywood that happen with the Pablo Escobar deal but it's probably pretty close to what happened. That's probably the biggest one that people ask about. And *Narcos: Mexico*, which is based on the true story of Kiki Camarena. Then, on occasion, *Law and Order*. The French would like to know about *Law and Order*. All those stories are based up on real stories and are very good examples about how the system works in the United States. And although it's older, probably twenty plus years old at this point, *The Wire*. It's another one the French would ask about. *The Wire* is one of my favorites. I think it's pretty true to how police work. Those would be what the French ask about.

AC: Would you say that they present an accurate picture, of the job itself but also of police language?

P-Am-2(E): Yes. I think almost any police drama in the United States is a good reflection of police language, because there is very much a police culture. Always accurate? No, but I think that those three are pretty good examples of accurate language. Everything is an accurate depiction of what it's like to be a police officer. Although the media might make you believe that, the police are not going around shooting left and right. If you're involved in a shooting, there's a lot of paperwork, you're probably not working for a while. I got in a shooting and the next day I'm back doing my job again: that doesn't happen. But the way interviewing works, is what, in general, the true culture is. Depending on the show, that can be very much Hollywood but I think those three are pretty good as far as teaching the system is concerned.

AC: Did you watch *The Rookie*?

P-Am-2(E): Oh, I've never seen it. Again, my problem is: I don't really watch police shows.

AC: Well, in *The Rookie*, crazy things happen each and every day to this poor police rookie. However, in terms of language, police culture and how the system works, certain specific extracts are pretty interesting. So, I am – finally – done with all my questions! Thank you so much for everything, for your time and for all your detailed answers to my numerous questions.

**Annexe 6 : Réponses au questionnaire de policiers anglophones et
correspondances [section 3.5.5.]**

Annexe 6A : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-1(Q ; 29.10.2019).....	130
Annexe 6B : Correspondance avec P-Br-1(C ; du 13.12.2019 au 16.03.2020)	134
Annexe 6C : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-4(Q ; 17.12.2019) et correspondance (C ; du 17.12.2019 au 11.02.2020).....	139
Annexe 6D : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-5(Q ; 18.12.2019) et correspondance (C ; du 18.12.2019 au 14.02.2020).....	148
Annexe 6E : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-6(Q ; 20.01.2020) et correspondance (C ; du 20.01.2020 au 24.02.2020).....	156
Annexe 6F : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-7(Q ; 21.01.2020).....	164
Annexe 6G : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-9(Q ; 23.04.2020).....	170
Annexe 6H : Correspondance avec P-Br-9(C ; du 27.04.2020 au 22.05.2020).....	175
Annexe 6I : Correspondance avec P-Am-1(C ; du 31.03.2020 au 05.04.2020).....	177
Annexe 6J : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-3(Q ; 23.02.2022)	179
Annexe 6K : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-4(Q ; 11.03.2022).....	185
Annexe 6L : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-5(Q ; 11.03.2022)	191

Annexe 6A : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-1(Q ; 29.10.2019)

Code : P-Br-1(Q)

Date de réception des réponses écrites : 29 novembre 2019

Remarques : Un entretien complémentaire d'approfondissement basé sur ces réponses a été réalisé le 6 décembre 2019 par téléphone. Il a été enregistré à l'aide d'un dictaphone puis retranscrit (code : P-Br-1(E)). Nous avons également entretenu une correspondance (code : P-Br-1(C)) avec ce policier du 13 décembre 2019 au 16 mars 2020.

Fonction de l'interviewé : *Detective Constable (Missing & Child Exploitation Team)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques le 17 février 1997 et a pris sa retraite le 16 mars 2020.

1. General questions on your job as a policeman/woman

AC: When did you enter the police?

P-Br-1(Q): 17th February 1997

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-1(Q): Detective Constable

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-1(Q): I establish and review Missing persons and the risk attached to their missing episode. I conduct Open Source research, liase with other units both in force and out of force in order to establish the whereabouts of our missing people. I look to "safeguard" children who are at risk from Criminal Exploitation and Child Sexual Exploitation. I also conduct investigations into the perpetrators of CE/CSE.

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-1(Q): We are VICTIM focused; ensuring Safeguarding is in place as well conducting multi-agency working.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-1(Q): YES

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-1(Q): CSE/CE/Safeguarding

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g. police reports) or contexts (e.g. police interrogations) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-1(Q): MG3 – CPS charging decision ; MCET Response and Intervention Plan ; COMPACT record – Missing Person Enquiry Database

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-1(Q): 1. <https://www.cps.gov.uk/legal-guidance/charging-directors-guidance-2013-fifth-edition-may-2013-revised-arrangements> ; 2. Learnt on the job ; 3. Learnt on the job

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others)?

P-Br-1(Q): NO – we record all information and investigations on Electronic Crime Report – a Case file is only generated once a charge has been authorised by the Crown Prosecution Service.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-1(Q): I have attached links to ALL documents mentioned – they are in the public Domain.

2.2. Specialised spoken discourse

AC: Interrogations of suspects and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialised spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Br-1(Q): Strategy meetings with Social Workers ; Operational Briefing of Officers and Staff ; Liaising with other Agencies ; Giving Evidence at Court ; NB : We use the phrase “Suspect Interviews”, not Interrogations as we utilise a process we know as Conversation Management when interviewing Suspects.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-1(Q): YES we do and we also use far too many Three Letter Acronyms(TLA's)

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-1(Q): Loot, Armed Blagger, Nonce, Pikey,

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-1(Q): I would think that depends on the age of the villain and the age of the Officer.

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-1(Q): DC's and PC's – first name or Nickname ; My own DS – first name ; My own PS – first name ; Other Unit DS/PS – probably first name if on the telephone and on own. If in front of their team – then Sgt ; DI and above – Sir or Ma'am whilst at work. First name if out of work if I know them outside of work – ie Sport/Social event.

AC: Does it depend on who else is in the room? (For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as M. X or Mrs. Y in front of students, but I use my colleagues' first name if it's a peer-to-peer conversation.)

P-Br-1(Q): Yes – see above.

AC: Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-1(Q): Yes

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-1(Q): Yes

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-1(Q): Training and the Police culture – this can be very quick!

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-1(Q): I would think we use a simpler language – without the TLA's – more inclusive and explanatory.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-1(Q): French Police organising Exchange Programme and teaching a bespoke course in technical English around themes of Investigation/Interviewing and British Judicial system.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-1(Q): No

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-1(Q): No

5. Police culture and values

AC: Do you think there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-1(Q): Yes indeed. We do a difficult job and see some horrendous things – death/injuries/violence/cruelty on children/animals and the elderly. We have always been a “family” although this particular culture is diminishing year on year. The Public don’t see that however.

AC: I have encountered several times the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Br-1(Q): That we are honest, impartial, and respectful of self, colleagues and the public. We act with integrity and fairness.

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job which is distinct from non-English speakers? If yes, can you specify and give examples?

We do – not least because we Police with the consent of the Public we serve. We are NOT armed (although we have Specialists that are or can be) which I think gives the public the belief that we are likely to ask questions first and are less prone to violent confrontation. We have been known to share many common ways of Policing with the US – although the British Police Officer has the ability to make their own decisions when conducting arrests/searches and gathering evidence – without the need for Judicial direction in the initial part of evidence gathering. Police Officers have full powers of arrest and search – given by Statute. The Public know this too – and accept it on the whole.

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-1(Q): Yes –TV series: Line of Duty, Marcella, Criminal Minds, Life on Mars. US fiction – Grisham/Connolly/Jack Reacher novels

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Br-1(Q): No not really. They always touch on some things in the investigations we do, but usually its over dramatized and really NOT as much fun as they make out. The use of technology/forensics is always over simplified but the Public seem to grasp hold of it and quote it to you.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-1(Q): Sometimes the language used is OK. Obviously, Life on Mars/The Sweeney use a language that is now outdated – but amusing!

Annexe 6B : Correspondance avec P-Br-1(C ; du 13.12.2019 au 16.03.2020)

Code : P-Br-1(C)

Dates de la correspondance : du 13 décembre 2019 au 16 mars 2020.

Remarques : Les questions de cette correspondance portent sur différents aspects auxquels nous nous sommes intéressée au fur et à mesure de nos recherches. Nous avons également reçu les réponses écrites de ce policier au questionnaire le 29 novembre 2019 (code : P-Br-1(Q)) et mené un entretien complémentaire d'approfondissement basé sur ces réponses le 6 décembre 2019 (code : P-Br-1(E)).

Fonction de l'interviewé : *Detective Constable (Missing & Child Exploitation Team)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques le 17 février 1997 et a pris sa retraite le 16 mars 2020.

P-Br-1(C ; 13.12.2019) : Some more Radio terms: 1. Sierra Delta Unit – Specialized Dog Unit. For example: “Please can I have a Search Sierra Delta Unit to my location” ; 2. Foxtrot Alpha Unit – Firearms Unit. For example: “Please can I have a Foxtrot Alpha Unit to my location”. I have attached a document for your interest around MG forms – Manual of Guidance Form. I have also attached an MG3 – please do NOT publish names.

AC (14.12.2019): Thanks for these useful examples of radio terms. The documents you attached to your email are very helpful as well. I am currently working on terms describing the different categories of criminal offences. I understand that there are 3 main categories of criminal offences in the UK: *summary offence, either-way offence* and *indictment-only offence*. a) Do you use these terms on a regular basis in your professional life? b) Do the documents you use, as well as the way you interview the victim/suspect/witness vary depending on these three categories? c) Do you use other terms to classify/categorize criminal offences?

P-Br-1(C ; 16.12.2019): a) I think that Detectives are more likely to use these terms – especially “Indictable” as these tend to be the more serious offences we deal with. Summary Offences are normally for low level crime – Traffic offences – max Sentence 6 months imprisonment or £5k fine max. Each way means can be heard in Magistrates or Crown Court – depending on severity of offence. I.e. Theft under £5k – Mags Court Over £5k – Crown. Indictable – Crown Court Only – Life imprisonment and Unlimited fine! ; b) The interview shouldn't change regardless of category – I suppose in all honesty Indictable offences get more attention and is likely that ALL the defences would be covered in the interview. ; c) Only - Civil offences – not generally dealt with by us.

AC (20.01.2020): I have read carefully the documents you kindly agreed to send me before the Christmas break – thanks again, they are really useful for my research – and I have some questions regarding elements mentioned in it. First of all, regarding the Manual of Guidance and MG forms. It is indicated that you use the MG02 to tell the CPS if a witness might need ‘special measures’ when giving evidence in a case. What does the term “special measures” refer to?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): Special measures are ways that victims and witnesses are able to give their evidence in court in order to get the best from them. They include the following: Removal of wigs and gowns, screening off the witness box from the defendant (not the jury or judge or Prosecutor/defense barristers), giving evidence by video, giving and being cross examined on the video in a non-court room and even from abroad via a video link. <https://www.cps.gov.uk/legal-guidance/special-measures>

AC (20.01.2020): I would like to make sure that I correctly understood the differences between MG03, MG05 and MG06. Could you please tell me if I am correct? The MG03 is a summary of the case, written for the CPS, explaining why the suspect should be charged (so written before the suspect is charged but after all the investigative steps have been completed??) and written after the interview of the suspect

P-Br-1(C ; 21.01.2020): This is an outline of the case – giving the CPS evidence what we have in person/hand, evidence that witnesses would provide (so MG11 yet to be obtained), hopes of evidence obtained through forensics and digital downloads (phone data etc) It is used to ask the CPS to make a charging decision or bail for further evidence to be obtained or even to refuse charge – insufficient evidence or difficulties in prosecuting the case. The suspect has normally provided an account.

AC (20.01.2020): The MG05 is a shorter document, focusing on the offence itself (when the offence has been committed, where, by whom + description of the offence I guess?). Is it written before or after the interview of the suspect?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): NO – this can be a very long document – depending on the seriousness and complexity of the case. This outlines the whole unabridged circumstances of the case, lists the victim and witness accounts, the forensic evidence (if part of case), any exhibits, the account of the suspect. I probably only gave you a short version – sorry for misleading you.

AC (27.01.2020): Are there precise guidelines (other than the short description provided in the “Manual of Guidance and MG forms” document) to write an MG05? The format seems to be more flexible than other MG forms you sent me. However, I notice a specific outline, with different sections: Circumstances, Interview, Evidence and Issues. Are these categories predefined in official guidelines or categories you determined based on your experience on the job?

P-Br-1(C ; 30.01.2020): Yes – as we (the police) have been in trouble with the CPS and quality of case files. I have attached an example given to officers to follow.

AC (9.02.2020): It is interesting to know that there is an example of MG5 given to officers to follow, thus establishing concrete and official guidelines that officer have to follow. Do you have any other example/document in mind that also provides guidelines for writing MG forms (other than the descriptions provided in the “Manual of Guidance and MG forms”)?

P-Br-1(C ; 11.02.2020): See attached MG6 and MG2

AC (20.10.2020): The MG06 is, basically, the same document as the MG03 (summary of the case) but written for the prosecutor (i.e. a specific member of the CPS) after the suspect has been charged.

P-Br-1(C ; 21.01.2020): It can be – but it really used to highlight to the Prosecutor any strengths and weaknesses to the case, time scales for evidence to be made available (ie Forensic examination) issues arising post charge with disclosure.

AC (20.01.2020): The MG06C and MG06D are related to “relevant non-sensitive and sensitive material”. I am not certain that I understand these expressions correctly, could you give me examples of non-sensitive and sensitive material?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): These forms are for recording any UNUSED material gathered during the course of the investigation that can either assist the defence or undermine the prosecution case MUST be disclosed to the CPS to assess and intern disclose to the Defence. There are 2 types of Unused Material – Sensitive and Non-sensitive. Sensitive material would be items such as: Medical records, Social Services records, any records of a personal nature, intelligence material not being used in the case. No n sensitive material is, unused exhibits, unused statements from witnesses, copy of Crime report, Police call record. See CPIA 1996 <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1996/25/contents>

AC (20.01.2020): What is said by a suspect during a police interview is written down using an MG15 form, is that correct? So, an MG15 is a written document providing a detailed statement of the suspect? If yes, do you think that it would be possible to read an example of MG15 (to have a more concrete example in mind)?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): This is a record of the taped interview. Can be SDN – short descriptive Note or Full-Transcript – word for word.

AC (24.01.2020): I was not familiar with the two different types of suspect statements (MG15) so thank you for underlining this aspect. How do police officers choose the format (SDN or full transcript)? Depending on the seriousness of the offence?

P-Br-1(C ; 24.01.2020): Usually an SDN is used when it is a low level case in magistrates court and the defendant has made clear admissions or failed to answer any questions. SDN could even be obsolete now as MG5 provides for this if admission’s made.

AC (20.01.2020): I also have questions about the MG03 and the MG11 you attached to your last email. Were the completed MG3and MG11 forms you sent me authentic documents from one of your former cases (I noticed your name on the MG03) or examples used in training courses?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): Yes they were from a case – will require redacting if quoting from them.

AC (20.01.2020): Pages 1 and 2 of the MG03 form were completed but not pages 3 and 4. Were these last pages left blank because they are supposed to be filled by the CPS?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): Yes the CPS write their advice and Any ACTIONS required either pre or post charge.

AC (20.01.2020): Were the witness statements (MG11s) written by the witnesses or by the police officer (using the first-person singular, like French police officers do)? If MG11 are completed by the police, are witness statements written during the witness interview / at the end of the interview with the witness / after the interview, without the witness?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): Witness statements can be made in the following ways- by Video (Achieving Best Evidence (ABE) – victims of serious sexual offences/Domestic Abuse/Serious assaults. A written statement taken by the officer – following questioning, it is written down, read and signed by the victim/witness there and then – typically taken this way, although I see a move towards investigating from our desks so the last way is - they can typed by the officer over the phone and then printed off and sent or taken round to be signed.

AC (24.01.2020): When the ABE protocol is used (for the cases you indicate), do you send the disk off to be transcribed by the audio typists, as you do for suspect statements?

P-Br-1(C ; 24.01.2020): If going to court then it would be typed up by the typists in full. Often we make our own summary of the interview with the relevant pieces of information in order that a decision can be made to prosecute.

AC (27.01.2020): Is the summary you are mentioning written on an MG11 form or do you use another form/document?

P-Br-1(C ; 30.01.2020): No this is put on an MG15.

AC (20.01.2020): What about suspect statements (MG15) then?

P-Br-1(C ; 21.01.2020): The OIC sends the disk off to be transcribed by the audio typists. The OIC then reads through the transcript as the interviewing officer and signs each page as being a true and accurate account of what was said by the suspect/or not!)

P-Br-1(C ; 30.01.2020): I have attached a copy of the Pre- charge advice checklist! OMG, yet another form to tick for us! I think you will see that the Police has a great deal of onus placed upon us to complete the case file and provide all the evidence for the case. Most of our time spent completing case files is actually focused around dealing with the large amount of UNUSED material each and every investigation produces. It can be very onerous as well as time consuming. We are expected to deal with all this material BEFORE any charging decision is made by CPS. So it can be a mammoth task all for nothing! Rape case and other sexual offences are notoriously difficult to prosecute as we know. It seems material “undermining” the victim is a key factor! Remember in UK its Innocent until proven Guilty” and the threshold is “BEYOND ALL REASONABLE DOUBT” – that leaves a very big hole to thread a tiny amount of doubt to the jury – usually around the victims behavior or not at the time of the offence! I best stop – before I rant!! Lol

AC (13.02.2020): In one of our previous exchanges, you indicated that you record all information and investigations on an Electronic Crime Report. Is the Electronic Crime Report written on an MG form as well? If not, what type of document is an Electronic Crime Report?

P-Br-1(C ; 17.02.2020): No we record the Investigation on the computer system. We can print out the document such as the ones I have sent to you – please protect the personal data within! ALL investigations get recorded electronically. We even put the Social Service referrals, intelligence, Non Crime Incidents ALL recorded on our computer system. HOWEVER – this is NOT a National system – at present we have 9 other Athena forces (out of 42) that use the same software and therefore can share information immediately. I don’t see the Metropolitan Police Service ever joining/collaborating with anyone else. Other forces MAY take on Athena- but it will be a slow process.

AC (13.02.2020): Are MG forms only written when the case goes to court?

P-Br-1(C ; 17.02.2020): MG Forms: All statements that are written (MG11) are taken before court. All other MG papers are completed when a case (1) requires CPS advice and (2) when the case is going to Court.

AC (24.02.2020): Thank you very much for your answers. The explanations you provided are – as always! – highly useful and interesting. I now have a better understanding and overview of the wide array of documents police officers use (not only the way they are referred to but also their content, how, why and when they are used). Being able to understand and study these aspects of police specialised written discourse is of great help for the research I am currently conducting.

**Annexe 6C : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-4(Q ; 17.12.2019) et
correspondance (C ; du 17.12.2019 au 11.02.2020)**

Code : P-Br-4(Q&C)

Date de réception des réponses écrites : 17 décembre 2019

Dates de la correspondance : du 17 décembre 2019 au 11 février 2020

Remarques : Ce document compile les réponses écrites au questionnaire reçues le 17 décembre 2019 (P-Br-4(Q)) et la correspondance entretenue du 17 décembre 2019 au 11 février 2020 (P-Br-4(C)). Les échanges de mail portent exclusivement sur les réponses au questionnaire (demandes d'explicitation ou questions en lien par exemple), j'ai donc inséré les données obtenues lors des échanges de mail à la suite des réponses écrites concernées.

Fonction de l'interviewé : *Police Community Support Officer*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en février 1993 et a pris sa retraite en août 2019. Il est *Police Community Support Officer* depuis septembre 2019.

1. General questions on your job as a policeman

AC: When did you enter the police?

P-Br-4(Q): I joined Kent Police in February 1993. I retired in August 2019, and returned in September 2019.

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-4(Q): I am now a Police Community Support Officer and I have a specialist role as the crime reduction and prevention officer.

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-4(Q): My normal working day now consists of reading all of the calls from the previous day and ensuring that if there are any calls that pose a threat, harm or risk to Kent Police are identified and dealt with. Also in doing this we ensure any calls which have not been attended, but require an attendance can be identified. I also identify victims of burglary and arrange to do follow up visits and give crime prevention advice. I also arrange and hold crime prevention events in villages and towns in my area. I will also do what is required of me by my supervisor. No two days are the same.

AC (11.02.2020): You indicate that one of the recurring tasks you undertake consists of reading all of the calls from the previous day? What exactly are these calls? Do you refer to transcripts of police calls? Or to a summary of the incidents that happened in the previous days written by your colleagues?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): The calls that are reviewed are all the calls received that relate to our district. They range from concern calls, thefts, disputes, basically, we review all calls to ensure we do not miss anything and to identify any vulnerability. If the call is not seen as a potential threat or vulnerability, it is not raised in the meeting. If one is of concern then it is mentioned briefly and it can be addressed by the relevant department. This could be a housing association, social services, mental health workers. Not everything that is reported to police is actually a police matter.

AC (11.02.2020): The calls you are mentioning are calls made by members of the public (i.e., 999 calls), is that correct? And when you review these calls, do mean that you re-listen to them or read transcripts or rather read the call logs?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): We log on to the CAD (computer aided dispatch) system and put in a date range ie the last 24 hours and the area ie Sevenoaks. This will then bring up the list of ALL calls made to the control room. This includes all 999 and 101 calls. It is all calls whether police related or ones that are aimed at other agencies that we would then forward on like social services, or local highways department. We will look down the list. So if I see DANDOG I know it relates to a dog related call. ASSINPROG is an assault in progress. CONCERN is obviously one that could be because the caller is concerned for themselves or another. TREEDOWN would not be opened as it is simply a tree down from high winds. All we would do is look down the list and read the log for the calls we think would be of importance and could need our intervention / referral. From reading it, we would make basic notes to take in to the meeting to discuss. We cannot listen to the actual call its self. For that we would need to get permission. We can ask for the call to be sent to us in an mp3 format. I used to obtain these if I was dealing with a domestic violence call. Sometimes you can hear what is going on in the back ground ie shouting, children crying, hitting, slapping, breaking glass etc.

AC (11.02.2020): Could you please tell me more about the crime prevention events you hold in villages and towns in your area? Do you make speeches? Do you use specific documents that you give out to inhabitants?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): Events are organised in village halls, day centres, large supermarkets. We advertise them in advance. I will speak to a group or an individual about topics such as personal safety, burglary advice, staying safe on line, fraud etc. I give out various leaflets that are available on the police website for anyone to look at. Not everyone knows they are there, so I tend to take them out with me for people who do not have access to the internet. I have attached some to this email. I also contact burglary victims to offer them advice to prevent them becoming a victim again. If they wish a personal visit, then I will go to their house or premises.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-4(Q): We have become slaves to the computers. We now “feed the beast”. We are spending time producing facts and figures for senior management meetings. We give them crime statistics on everything. This is done even though we have an analytical department. We are spending hours and hours preparing case files for court. We used to have case file workers to do that, but it is down to officers to do it now. This then takes them off if the streets.

AC (11.02.2020): You evoke the fact that you are spending time producing facts and figures, as well as crime statistics for senior management meetings. How do you provide these facts and

figures? By preparing case files? Or do you fill in other specific documents or forms (other than MG forms)?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): I am not very good with excel and spread sheets, so I just research what is required and then sent it on a word document with what they want. We do have an analytical department that can produce a proper document, but that can take ages. The MG forms are for case files for prosecutions.

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-4(Q): I would describe it as being a job to protect life and property, prevent and detect crime, bring offenders to justice and to keep the Queen's peace.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-4(Q): The most important job in the police is the uniformed police officer who attends the initial call. Whether that be a shoplifter, murder, road collision etc. because the actions that officer takes at the scene can and will determine whether that job is won or lost, so in essence I believe it is a specialist role.

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-4(Q): I do not believe it is a specialised language. Every job has its own abbreviations, acronyms, sayings and "slang terms". I could walk into a bank, bakers, hospital, florists and not know what they are talking about. It is because I am not used to hearing those terms.

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g., police reports) or contexts (e.g., suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-4(Q): The main documents that are used by Police Officers are called MG (manual of guidance) forms. These are forms that are numbered and included in all case files. A. MG5, This sets out the charges, circumstances of the offence, witnesses, interview, CCTV evidence and compensation details. ; B. MG 11, This is a statement form. It can be used to take a victim or witness statement. It is written or typed by an officer and details what happened. There is space on the reverse of the form for the details of the person providing the statement. ; C. MG6a, This is a form that is completed and discussed and given to a solicitor representing a client prior to an interview. It lists basic facts of what is alleged and can include what you know of the evidence gathered thus far ie any CCTV, witness statements.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-4(Q): Yes there are. On our in force website there are links on how to fill in these forms. All files that are then submitted go to a line supervisor, then to a reviewing team prior to going to CPS (crown prosecution service)

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Br-4(Q): This would depend on whether the report of an assault etc will go to court. If the offender is dealt with by way of a caution if it is their first offence and they admit it, a case file would be raised, but only the minimum amount of forms would be required ie victim statement, copy of the signed caution form and arresting officers statement. If the offender enters a guilty plea then the file is not as comprehensive as a not guilty plea. If it is a not guilty plea then this causes a lot of time to be spent listing and reviewing all documents from the initial call log, custody record, crime report, property sheet, forensic work sheets, the list is endless.

AC (11.02.2020): You mention several types of written documents, namely call log, custody record, crime report. Could you please provide a short description for each of these three documents?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): A call log is the call that is reported by a member of the public when they call in. As they speak the call handler will type what the caller is saying and describing. The caller may ask specific questions like “describe the person”, then the description given will be typed on to the log. Then actions taken by the police are typed onto the log ie who goes to the call and any arrests made. A crime report is basically the allegation and investigation that is made. It contains what is alleged, and what steps are taken by the officer in the case. A supervisor can and should set out an investigation plan and actions to be completed. This could be collect and review CCTV, speak to witnesses, take statements, obtain copies of bank statements. A custody record is simply a log of how the detained person is treated. Times they were fed, interviewed, any medical intervention and their disposal ie charge, released without charge.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-4(Q): I believe that some of the sample forms that were written as references could be sent to you if you enquire through the learning and development team. These were written as a guide, they are not real cases. I have sent you two sample forms attached.

2.2. Specialised spoken discourse

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialised spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Br-4(Q): For the purposes of interviews with suspects or victims we would adjust our speech and terminology to suit the situation. Other contexts of verbal exchanges would be when; A. Disclosure to a solicitor when using the MG6a. ; B. In Magistrates, Crown or Coroners Court.

AC (11.02.2020): Could you tell me more about these exchanges? Do you use specialized terms?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): Officers attending court is a regular occurrence. The defence will call everyone in the hope that someone won't turn up and that they can get the case thrown out. In the court, an officer will be asked questions by the prosecution first. The officer will answer honestly. We cannot give opinion on any matter other than when someone is drunk. We can only state fact. We are not permitted to use slang terms or police terminology. If someone uses foul language then we can repeat those words that were said or shouted. This is the same for both courts. The officer is always asked if they know the caution. They then have to recite it. In my opinion this is a simple test by the defence. If the officer makes an error, then the defence will say the officer cannot remember the caution, how can we trust or believe them if they cannot remember the caution. The coroners court is different as in it is not a trial. We are simply there to say what happened. Some officers attend who are from the serious collision investigation unit. They are forensic investigators and will speak in scientific terms that only they understand.

AC: During the arrest of suspects, officers use specific sentences when reading their rights to suspects (legal caution/warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Br-4(Q): As you are aware we have two cautions. One is used when a suspect is arrested and is used again prior to an interview. Then the second caution is given when a suspect is charged or reported for summons. Upon arrest and prior to interview: "You do not have to say anything. But it may harm your defence if you do not mention when questioned something which you later rely on in court. Anything you do say may be given in evidence." When charged or reported for summons: "You do not have to say anything. But it may harm your defence if you do not mention now something which you later rely on in court. Anything you do say may be given in evidence." I add "do you understand after the caution." We also learn the definitions of the offences we deal with ie theft, burglary, robbery, so we know what offence we are dealing with. We also use a NIP notice of intended prosecution and need to remember it so when we report someone, we recite it properly. It is used for certain offences namely: A. Dangerous driving ; B. Careless and inconsiderate driving ; C. Speeding ; D. Leaving a vehicle in a dangerous place ; E. Failing to comply with a traffic sign. It is: "You will be reported for the consideration of the question of prosecuting you for the offence of" We also need to know the phonetic alphabet so when we are spelling or repeating something we all use the same letters an example is we use ALPHA for A, we would not use APPLE. The phonetic alphabet is standard across all the forces.

AC (11.02.2020): Do you use the phonetic alphabet only in radio communications or also in everyday professional conversations?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): I use the phonetic alphabet in everyday speech. I have since 1981 when I joined the army. I use it to spell out words that people might miss hear. Also not everyone can understand certain regional accents, so certain words will need spelling using the phonetic alphabet. As you are aware the letter B could sound like E.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-4(Q): Yes, officers use slang terms at work that they probably not use at home, or in the company of persons who are not in the policing family. Having said that, patrol officers would use terms and phrases amongst themselves, which they would not use around the senior management team. The slang terms would be to describe suspects / offenders ie scrote, shit bag, scum, chav, mong, halfwit, crack head, druggie, wino.

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-4(Q): There are certain words that are no longer used, and quite rightly so. Anything that can be deemed as racist, homophobic etc are no longer used. Some words were used on a daily basis to describe a certain group ie “pikey” was a term for the travelling community. This has not been used to my knowledge since approximately 1997. The word would be included in a sentence such as “He is a thieving pikey”. Officers can and do get disciplined for using derogatory names and phrases.

AC (11.02.2020): Are there specific sanctions for using derogatory terms?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): The sanction would depend on the words or phrases used and in what context. If it ended up a disciplinary matter the officer might receive a written warning, a final written warning for 18 months, or ultimately the sack. Insults of any nature are not tolerated in our job and rightly so. As stated it would be dealt with on a case by case basis.

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-4(Q): This is an interesting question. As stated we used certain terms and phrases that we no longer use. But members of the public often use them. I have had numerous people say I bet I was burgled by a pikey, or he looked like a pikey. We now have to challenge the use of those words. The same as crack head, druggie etc. The underworld will use a different language. As you are aware Police are known as pigs, filth, gavvers, old bill. They will use different words for different things like nick names for different types of drugs, different offences and people. As fast as we might learn their phrases, they will change them to keep ahead of the game.

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-4(Q): It depends on who you are speaking to. I came from an Army back ground, so I have always called a person of rank by their rank. OS in the Police I have done the same, So it is Sgt, Sir, Ma’am etc. But people of my own rank will be called by their name or nick name.

AC (11.02.2020): The genesis of police nicknames is an interesting topic. How are nicknames originated? Are they shortened version of their names? About professional / personal stories?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): Nick names can be used to people's faces or behind their back. I have known people be called "fingers Pete" as Pete lost a couple of fingers in an industrial accident. I knew someone who was always going sick, so they were known as "sick note". Or if someone has red hair they are known as ginger as in ginger hair or Duracell, after the red topped battery. I know an officer who is known as Mr Bean as he behaves like the character Mr Bean. If someone makes a mistake like losing an item of their kit like a note book, they would be known as notebook Jones for about six months. There is no rhyme or reason to the names really.

AC: Does it depend on who else is in the room? (For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as M. X or Mrs. Y in front of students, but I use my colleagues' first name if it's a peer-to-peer conversation.)

P-Br-4(Q): No it doesn't. I always use the rank to call them by. I believe that outside of work if they say it is acceptable, then I will call them by their name. But in the work place it is by their rank.

AC: Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-4(Q): Yes I would not use terms like scrote, crackhead to a member of the senior management team, or to the public.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-4(Q): Yes, A newer person will not know all the "police speak" and it is obvious when they try and use it in a sentence and get it wrong.

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-4(Q): A new recruit learns the terms by listening to others speak it whilst in a work environment and in the canteen. Sometimes a tutor will explain what words mean.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-4(Q): I would use the same language with colleagues or retired colleagues because they know it and understand it. I would not use it in front of the public or a victim. I would obviously not use terms like crackhead, scrote, or stiff to a member of the public because it sounds crass and uncaring. I have found the general public do not have the same sense of humour and would question why I would be calling someone a scrote or crack head.

AC (11.02.2020): Actually, police humour is another topic I am interested in. According to you, what are the features and characteristics of police humour? Do you have any police joke coming to mind?

P-Br-4(C ; 11.02.2020): As you are aware we deal with all sorts of things, murders, rapes, cot deaths, suicides, fatal road crashes, neighbour disputes, and people who ring up as they are unable to sort their own lives out. So they ring us up and expect us to deal with their problems. So after a while an officer develops a darker sense of humour, I believe it is a kind of coping

mechanism or release. I ended up really not being fazed by anything. I could find humour in anything. I went to a man who wanted to kill himself by jumping in front of a train. As the train came into the station he took a run up and missed the front of the train and bounced off the side and ended up in a big heap. When I spoke to him and he told me he had to try and kill himself, all I could do was laugh and ask him how he missed the front of the train. The best source of Police humour is UK cop humour and Bullshire Police on face book. Look at them. I think it will assist you.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-4(Q): No.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-4(Q): No.

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-4(Q): No.

5. Police culture and values

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-4(Q): Yes I do. Most officers join for the right reason. We also try and take pride in the way we look, speak, attend and deal with the call, victim or offender. If you look the part, speak properly and come across with an air of authority, you come across as being more professional. Officers are also very prone to getting complaints from everyone. We ensure we behave in a manner that is beyond reproach. The introduction of the BWV (body worn video) has helped to negate complaints and moderate officers language and behaviour.

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-4(Q): No. I used to, but I do not any more as all I do is find fault with them. Due to the incorrect procedures being portrayed in the programme.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Br-4(Q): No they do not. Certain programmes give unrealistic time scales, in some cases an OPTICA request is needed to analyse a mobile phone. This form can be rejected once or

numerous times. This can delay the investigation. If you are lucky to get it granted and you get a result, you then have to complete another request to get the next piece of information. An example would be someone sends a threatening text, I would want to know who owns a certain mobile phone, where is it registered. Some one sends an email. Who created the email account, which IP address was it sent from, Where is the IP address. IS it a house, library etc. All of this takes time and I have to justify whay I am requesting it and what am I likely to get out of it. Also who's life might I intrude on. It is all a bureaucratic nightmare. The people who review the OPTICA can hold that request for a month before they action it.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-4(Q): Some of them do. But I do not work in fraud, firearms or the monitoring of sex offenders, so their language and phrases would be different to mine.

**Annexe 6D : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-5(Q ; 18.12.2019) et
correspondance (C ; du 18.12.2019 au 14.02.2020)**

Code : P-Br-5(Q&C)

Date de réception des réponses écrites : 18 décembre 2019

Dates de la correspondance : du 18 décembre 2019 au 14 février 2020

Remarques : Ce document compile les réponses écrites au questionnaire reçues le 18 décembre 2019 (P-Br-5(Q)) et la correspondance entretenue du 18 décembre 2019 au 14 février 2020 (P-Br-5(C)). Les échanges de mail portent exclusivement sur les réponses au questionnaire (demandes d'explicitation ou questions en lien par exemple), j'ai donc inséré les données obtenues lors des échanges de mail à la suite des réponses écrites concernées.

Fonction de l'interviewé : *Detective Constable (Modern Slavery and Human Trafficking)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques le 14 septembre 1990.

1. General questions on your job as a policeman

AC: When did you enter the police?

P-Br-5(Q): 14 September 1990

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-5(Q): DC , Serious and Organised Crime Department – Modern Slavery and Human Trafficking Unit

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-5(Q): I deal with Level 2 investigations into Organised Crime Groups . I review Divisional Crime Reports and conduct in depth investigations into locating offenders of Modern Slavery and Human Trafficking . I also interact with Victims and interview witnesses . When offenders are identified I then organise Days of Action whereby the suspects are arrested by uniformed colleagues , searches are conducted in order to gain evidence. I then interview suspects and prepare the case papers for court . I liaise with CPS and Barristers and then prepare all the evidence for Court subsequently attend Court and give evidence if required.

AC (11.02.2020): Do police officers give evidence in court very often in the UK? How often, approximately, does it happen in the UK?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): If the Defendant pleads Not Guilty and a full trial is required Police will be witnesses . We will give evidence in person only if the Defence want to cross examine us. As OIC (Officer In The Case) you will always attend Court to ensure the smooth running of the Court Case and usually have to give evidence to account for your decision making process.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-5(Q): This is a very wide question. I have only been performing this particular role for 3 months and it is a new Unit so I can not answer this in relation to my current role . I can however answer this in general. I have worked in Serious Crime for the past eight years and although the Departments have been well supported through protected budgets it is clear that the under funding of other Departments has let to them struggling to deal/ cope with their ever increasing work load. There is a shortage of experienced Detectives which means that CID Departments are staffed by inexperienced officers . This impacts upon the quality of investigations and service supplied to the public. It also puts the officers themselves under enormous pressure as they try to do the best job they can with limited knowledge, experience and ultimately enthusiasm . Their supervisors appear to also have less experience so they do not always receive the best guidance and support .

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-5(Q): To serve the public ok Kent . To protect life and property . To prevent crime and where crime has been committed to react efficiently ; to protect Victims , identify Offenders and prosecute them . We are an integral part of the Criminal Justice System and should work in partnership with the Crown Prosecution Service and other partner agencies.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-5(Q): My role is Specialist . I am investigating Level Two (Organised Crime Groups) .

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-5(Q): We do use jargon which is not necessary a positive issue as it creates barriers. There is specialist legal language which we are required to use as we need to communicate effectively with the Legal profession when prosecutions are conducted. We need to ensure we use correct Act and Sections of Legislation in our communications with The Crown Prosecution Service. We need to have knowledge and understanding of Disclosure as this is essential to the prosecution process for example.

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g., police reports) or contexts (e.g., suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-5(Q): 1. We complete Case Files for the prosecution of Offenders within those Case Files we have National Forms which are called MG Forms ie MG5 is a summary of the investigation which is utilised by the Prosecutor in the first instance and often utilised at Magistrates Court as an outline of the case being heard. 2. Witness Statements 3. Pocket Note Books – these are

now electronic and are an accurate record of an incident attended by Officers , completed as soon as practicable.

AC (11.02.2020): Could you please tell me more about these pocket notebooks?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): When I was in Uniform (1990-1997) I used an old fashioned Pocket NoteBook (we called it a PNB) it was the most important method of recording interactions and was completed at the time of the interaction or as soon as possible after the event . It was the document which you referred to when giving evidence at Court and formed the basis of any future statement you wrote.It was and still is your original notes about an incident

AC (11.02.2020): Are they made of electronic predefined forms that officers have to fill in? If yes, what is the structure of these forms? Do you use specialized police terminology?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): In my role I do not use the electronic PNB . I have only seen a few copies of what has been inputted into the hand held device so do not know how it is used . The theory is that it is a blank document for the Officer to record the interaction on . The hand held device does have other template documents to be used ie 1050 (form we use at a sudden death).

AC (11.02.2020): Are the notes printed afterwards and included in the case file if the case goes to court?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): The notes can be printed off but as we now prepare casefiles electronically my understanding is that the PNB entry is simply downloaded onto the Casefile on our Athena system.

AC (11.02.2020): To what extent do these notes differ from a crime report for instance?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): The PNB will contain what the Officer recording the interaction with the member of the public or other incident feels is important to include. It should reflect what is on a Crime Report as all those elements will be important to record.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-5(Q): 1. There is clear guidance and training provided regarding statement taking . There is also Case Law which identifies all the elements required in a statement. This is probably the most essential document which Officers complete upon a regular basis. 2. There is a Manual of Guidance regarding how to complete MG Forms. 3. There is Force Policy regarding the completion and use of Pocket Note Books.

AC (11.02.2020): The Manual of Guidance regarding how to complete MG forms was sent to me by one of your colleagues, and can actually also be found online. Does it exist such a document for the completion and use of Pocket Notebooks?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): Officers are taught how to use their Pocket Note Book during their initial training . I am not aware of any formal guidance which exists in the same way as The Manual of Guidance . The completion of the PNB has always been a very personal thing which tended to be passed down from Tutor to Probationer

AC (11.02.2020): Where exactly can you find the Case Law identifying all the elements required in a statement? Do you use specific books or maybe online database?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): Officers are trained to take statements . They are taught about the relevant caselaw R v TURNER in terms of using ADVOKATE (Amount of time under observation , Distance from the incident , Visibility , Obstructions , Knowledge of people involved etc ...) We do not need books or a database , it is a basic skill which all officers need in their daily work.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Br-5(Q): Every investigation is recorded on a Crime Report. This is now an electronic document . If there is a suspect who will be dealt with then a case file will be required. The type of Case File completed depends upon what the ultimate outcome will be . If the Offender is not going to be prosecuted but Cautioned then less information is required within the Case File and the file contents are proportionate to this. If the offender is going to plead guilty at Court then less documentation is required. If the offender is pleading Not Guilty then a full file is required containing full MG Forms: MG2, MG3, MG4, MG5, MG6 Series, MG7 – For Remand In Custody Files, MG 8, MG 9, MG10, MG11s – Witness Statements from all witnesses including Expert Witnesses, MG12, MG13, MG14, MG15, MG16 – Bad Character, MG 20 – Further information is sent to the CPS via this form.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-5(Q): You would need to write to the Superintendent of a Police Area to ask for permission for this . I doubt very much that this would be permitted due to Data Protection. I would suggest that the best approach would be via The Training School as they would be able to supply documents which are utilised for Training purposes as opposed to operational documents.

2.2. Specialised spoken discourse

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialised spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Br-5(Q): An interview is simply a conversation with a purpose . Every interaction between the Police and other individuals consists of an interview. We deal with members of the public telephoning to report incidents and in person. We are involved in a large number of multi – agency forums . As such we need to speak to people on a one to one basis plus give presentations to groups of people. As a previous Crime Trainer I was required to teach students so my role was totally dependent upon communication with the students plus potential customers requiring training . Verbal exchanges are the basis of all police work whether during routine stop checks of vehicles conducted by Uniformed Officers to giving evidence at Crown Court.

AC: During the arrest of suspects, officers use specific sentences when reading their rights to suspects (legal caution/warning), using specific expressions that they have probably learned by

heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Br-5(Q): There are a large number of such expressions. Examples of this are: Notice of Intended Prosecution - stated to motorists when they are stop checked and suspected of committing offences. ; Stop Search – we are required to give specific information in an ordered way (GOWISELY) ; At Court when an Intelligence Officer can not reveal the source of their information – “ I can neither confirm or deny that information” ; Radio communications ; The Caution ; Special Warnings during Interviews when suspects go No Comment ; Introductions required for Suspect Interviews and Achieving Best Evidence Video Recorded Interviews

AC (11.02.2020): I am familiar with the specific formatted and predefined sentences or wordings that officers have to use when giving a notice of intended prosecutions, during a stop and search and while giving a caution. However, I do not know the words and sentences used during three of the contexts you mentioned: radio communications, special warnings during interviews when suspects go No comment, and introductions required for suspect interviews and ABE video recorded interviews. Could you please elaborate on this aspect and tell me more about the words and sentences used in these 3 contexts?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): 1. radio communications - We use specific codes for different statuses ie when we are engaged in statement taking , having our refreshment break. These have changed over time . When I joined it was called the Ten Code , an example is 10-7 meaning repeat please , Not 10-8 meant that we could not talk as people were nearby so could not pass confidential information. ; 2. special warnings during interviews when suspects go No comment These are legal requirements which allow us to use the evidence of the No Comment interview to show an adverse inference at Court . “I am investigating an offence of”, “I want you to account for the fact that”, “I believed that your failure to account for that fact evidences your involvement in that offence”, “If you fail to account for that fact an inference will be made at Court”, “A record is being made of this as this interview is being recorded”. 3. introductions required for suspect interviews and ABE video recorded interviews : When ABE =Introduce self and explain role ; Introduce others present and their roles ; Explain the lay out of the room and the recording device ; Importance of telling the truth – establish knowledge of truth and lies ; Explain note taking , detail required and breaks. When SUSPECT = Caution, Explanation of Caution, Route map of how interview will go, Entitlement of Right To Free Independent Legal Advice, Offence investigating – definition of offence, Put Significant Statement or Relevant Comment to the interviewee and ask them to account for it / confirm its accuracy.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-5(Q): Police Officer use our jargon, short hand terms for documents and processes we utilise on a daily basis.

AC (11.02.2020): Do you have a few examples in mind?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): Crime Report = CRIF ; Pocket Notebook = PNB

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-5(Q): There were many politically incorrect words which are no longer used because it is not appropriate ie Female Police Officers were called “Dorris” or Woopsies (WPC). As technology has developed we do not use all the paper forms now – Crime Reports were known as “Crifs” or “CCWS” (for Crime Complaint Working Sheet)

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-5(Q): The police need to be aware and utilise slang words used by criminals ie terms for different drugs . We need to use these both during covert police tactics and when dealing with suspects so we do not alienate ourselves during conversations.

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-5(Q): Colleagues of the same rank are addressed by their names , supervisors are called Sgt or Sir/Madam dependant upon their rank. It is becoming more common for Supervisors to encourage their staff to use their first names but no police officer should refer to anyone over the rank of Sergeant by their first name whilst on duty as this shows a lack of respect for the rank.

AC: Does it depend on who else is in the room? (For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as M. X or Mrs. Y in front of students, but I use my colleagues’ first name if it’s a peer-to-peer conversation.)

P-Br-5(Q): This does have a slight impact , as each conversation is different . It is also dependant upon your personal relationship with this person. If I did not know the Sergeant I would refer to that person as Sarg. Inspector / Chief Inspector / Superintendent / Chief Superintendent / Deputy Chief Constable / Assistant Chief Constable / Chief Constable = Sir or Madam

AC: Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-5(Q): As stated above

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-5(Q): Definitely ! Probation Officers are advised that if they are unsure of the rank of an officer they should always refer to them as Madam or Sir . I have been called Madam many times !

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-5(Q): 1. Training is given regarding the rank structure. 2. Tutor Constables give guidance and support. 3. Learning from mistakes !!!!!!!!

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-5(Q): The language should be the same however we do change our language for every individual we deal with . We have to judge the most appropriate language from the person we are speaking to. Colleagues become close friends and as such we will speak to them in a different way . The use of humour is an essential part of the police culture and as such our language reflects this.

AC (11.02.2020): Actually, police humour is another topic I am interested in. According to you, what are the features and characteristics of police humour? Do you have any police joke coming to mind?

P-Br-5(C ; 12.02.2020): Dark humour , joking about bodies or death. We used to play pranks on new Probation Officers . I am aware that one was sent to a call about someone about to commit suicide by jumping off a multi- storey car park . The officer was speaking to what was actually another officer, then the officer threw a dummy off the car park level . The Probationer thought it was real and ran up to the dummy and tried to bring it back to life.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-5(Q): Yes , colleagues who have English as their second language.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-5(Q): Yes . English is used

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-5(Q): No . We are asked what foreign languages we speak as this can be useful during our work . For Example I speak French and have been utilised to communicate to a French victim before we had Language Line and Google Translate.

5. Police culture and values

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-5(Q): Definitely . We are professionals and have to work alongside other professionals within the criminal justice system . We need to speak the same language as them . We need to demonstrate a professional approach to every interaction as we all reflect Kent Police .

AC: I have encountered several times the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Br-5(Q): Police ethics are essential to our role ; honesty, integrity , professionalism , compassion , empathy . It is the very essence of Police work and ensures we have the ability to police by consent .

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job which is distinct from non-English speakers? If yes, can you specify and give examples?

P-Br-5(Q): I do not know

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-5(Q): Not very often! I try to avoid them

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Br-5(Q): No

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-5(Q): No

**Annexe 6E : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-6(Q ; 20.01.2020) et
correspondance (C ; du 20.01.2020 au 24.02.2020)**

Code : P-Br-6(Q&C)

Date de réception des réponses écrites : 20 janvier 2020

Dates de la correspondance : du 20 janvier 2020 au 24 février 2020

Remarques : Ce document compile les réponses écrites au questionnaire reçues le 20 janvier 2020 (P-Br-6(Q)) et la correspondance entretenue du 20 janvier 2020 au 24 février 2020 (P-Br-6(C)). Les échanges de mail portent exclusivement sur les réponses au questionnaire (demandes d'explicitation ou questions en lien par exemple), j'ai donc inséré les données obtenues lors des échanges de mail à la suite des réponses écrites concernées.

Fonction de l'interviewé : *Police Constable (Vulnerability Investigation Team, Domestic Abuse)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en janvier 2018.

1. General questions on your job as a policeman

AC: When did you enter the police?

P-Br-6(Q): January 2018

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-6(Q): Police Constable – Vulnerability Investigation Team (Domestic Abuse)

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-6(Q): For me, a typical day work will involve the progression of investigations into offences relating to domestic abuse. This will involve the building of files for court, the collection of evidence, the supporting of victims and the arrest and interview of suspects.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-6(Q): Not a change as such but in my time as a PC it is apparent that safeguarding those in society who are vulnerable has become extremely important to Kent Police to ensure that the most vulnerable in society are protected and provided with the highest possible standards of service.

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-6(Q): I define the central purpose of my police work as protecting those who are unable to protect themselves. This is extremely important to me as this results in a society where we

can all feel safer in ourselves and everyone feels able to contact the police when there is an issue that they require professionals to uphold the law in.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-6(Q): I do not deem it specialised in that I requires specific qualifications or experience to enter this career however the job itself I believe is specialised as the skills developed whilst being a police officer as well as the experiences gained are difficult to obtain through any other career

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-6(Q): I do not regard my language as specialized albeit I appreciate that there are a small number of phrases that might not be understood by those outside of a policing context.

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g. police reports) or contexts (e.g. suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-6(Q): MG11 (evidential statements) ; TOR (Traffic Offence Reports – issued for minor traffic offences) ; MG5 (A summary of an offence which is brought to court)

AC (13.02.2020): Are MG forms only written when the case goes to court?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): Yes and No. The majority of MG forms are only completed when a file goes to court. There is one document, an MG11 witness statement, that is frequently completed even when an investigation is not taken to court. This is because witness statements (MG11s) can be taken during the course of investigating an offence and once all lines of enquiry have been exhausted there could be a decision to take no further action. Hopefully this makes sense.

AC (13.02.2020): Could you please tell me more about TOR (Traffic Offence Reports), and more specifically about the structure, the terminology, the content and the discursive characteristics of these specialized texts?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): I have scanned a blank TOR and attached it to this report for your viewing. If you have any questions about the TOR then please let me know and I will answer these in a further email.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-6(Q): There are both official guidelines for the completion of these forms as well as best practice which is passed down from one officer to another. There are also a series of unofficial

documents pertaining to the completion of these forms that officers have created through their own kindness.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others)?

P-Br-6(Q): The police need not create a crime report for every investigation that they instigate. A case file is only necessary for investigations that are being taken to court. The contents of a case file will differ depending upon the offence under investigation and the anticipated plea of the defendant. For information regarding the contents of a case file then I would suggest searching the internet for “CPS National File Standard”

AC (13.02.2020): If I correctly understand, a crime report as well as a case file are not needed for each and every investigation (they are only used when a case goes to court). So, are there documents police officers fill in when a case does not go to court, to keep tracks of the events or of the different steps of the investigation?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): You are correct. A crime report is generated whenever a crime is reported (or on the balance of probability a crime is believed to have occurred.) The crime is then investigated and all the evidential enquiries relating to this investigation go onto the crime report. Once all lines of enquiries have been completed a decision will be made by a supervisor as to whether the investigation is to be filed with no action taken or if the investigation is evidentially strong enough to take to the courts. If the case is deemed to be strong enough then a case file will be created. This case file will contain all of the evidence as well as information that the Crown Prosecution Service require in order to correctly process trials at court. In the event that an investigation is not to be taken to court the following procedure is taken in order to correctly record the decision maker’s rationale. Firstly an entry will be placed on the crime report by the investigating officer summarising the circumstances of the investigation as well as why they believe that the investigation is unlikely to successfully bring a prosecution against the defendant. A supervisor will then place their review of the investigation on the report and if they agree with the investigating officer then the report is sent for filing and is no longer under investigation. In cases of domestic abuse then a form must be filled out called a ‘Domestic Abuse Refused Charge Checklist’ which simply lays out a number of evidential considerations and the investigating officer states which of them he has done and, if not completed, why they have not been completed.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-6(Q): I can only suggest contacting Kent Police via email as this is a request that I would be unable to authorise or decline.

2.2. Specialised spoken discourse

AC: During the arrest of suspects, officers use specific sentences when reading their rights to suspects (legal caution/warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Br-6(Q): As you have spoken about, it is crucial that police officers are able to recite the legal caution off by heart as this forms a crucial part of everyday policing (making arrests). There are no other phrases, sentences or expressions that I believe are necessary for a police officer to know however there are some phrases that are beneficial to know (e.g. a well structured way of requiring a person to partake in a preliminary road side test such as a breath test. An example of this might be “I have reason to believe that you have been driving a vehicle on a road or other public place and that you have alcohol in your system that may be over the prescribed legal limit. I therefore require you to provide me with a specimen of breath here at the roadside for analysis. I must remind you that failure or refusal to partake in a preliminary road side test may render you liable for arrest. I am now requiring you to provide me with a specimen of breath, do you agree to partake?”. An understanding of radio communications and discipline is necessary to be a police officer however there is no real rigidity in the way to communicate via radio, unlike The British Army. One must simply start their transmission with their callsign and then proceed to make their request or convey their message. Knowing the NATO phonetic alphabet will also aid massively in radio communications.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-6(Q): Firstly, I feel that we must define the term “slang.” If we are to use the everyday definition of “slang” being ‘*a type of language consisting of words and phrases that are regarded as very informal*’ then I would suggest that police officers do not often utilize slang. I do appreciate however that there are phrases that would only be understood by other policing colleagues, such as: State 5 = on my way ; State 4 = refreshments ; MisPer= Missing person ; And other abbreviations that are specific to policing (e.g. TOR = Traffic Offence Report)

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-6(Q): As stated earlier, I do not believe that policing is a profession in which slang is used very often as the profession is, by its very nature, professional. The only terminology in policing that I recall no longer being in use is the abbreviation WPC, meaning Woman Police Constable. This is an extremely outdated term that has been removed due to its overtly sexist nature. I would emphasise that I have only been in the profession of policing for two years so I have not seen many phrases or language come and go.

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-6(Q): The terminology used by police officers mainly relates to acronyms, abbreviations, Police National Status Codes (e.g. state 4, state 5, etc.)

AC (13.02.2020): Are state codes only used on the radio or also in everyday professional conversations?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): Police National Status Codes are used during radio transmissions as they convey a message without taking up unnecessary airtime as well as being able to covertly convey a message (e.g. someone could ask for back up without alerting non-police personnel by saying “state zero.”) Albeit the Police National Status Codes were created with the sole intention of being used for radio transmissions they have found their way into the common language of police officers. I would not say that they are used during non-radio professional conversation but they are used during informal non-radio conversation (e.g. you could ask someone “do you want to get something to eat?” by saying “State 4?”)

AC (13.02.2020): Do you use these state codes very often? At least once per radio communication or per day or more/less?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): I would estimate that the Police National Status Codes are used once near enough once per radio transmission. I would estimate that the Police National Status Codes are used at least once per day during informal conversation between officers.

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-6(Q): This would depend heavily upon the individual's rank, my personal relationship with said person and the audience in the room. My usual manner of addressing an individual of equal rank to myself who I know on a personal basis, due to working on the same team for a long period of time) would likely be by their first name, surname or a nickname if they had one. For example, many people on my own team will refer to me as “Jill” as this is a nickname I have managed to have been bestowed since the early days of my career.

AC (13.02.2020): The genesis of police nicknames is an interesting topic. How are nicknames originated? Are they shortened version of names? About professional / personal stories?

P-Br-6(C ; 13.02.2020): Nicknames originate through a number of means. I would make you correct in saying that most nicknames originate through either shortened versions of people's names or via stories. Some examples of nicknames I am aware of: “Money Maybank” – This relates to a story of a person with a surname of Maybank fighting in a charity boxing match. It is a play on the famous Boxer Floyd Mayweather's nickname of Money Mayweather. “Macca” – An abbreviation of this person's surname of “McAnulty”. “Raging Horn” – An individual with the surname Horn who is infamous for his slightly solemn mannerisms. “Jill” – My own nickname. I was given this as when I first arrived on my current team there was already someone with the name Jack so I was designated as Jill, a homage to the nursery rhyme ‘Jack and Jill’

AC: Does it depend on who else is in the room? (For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as M. X or Mrs. Y in front of students, but I use my colleagues' first name if it's a peer-to-peer conversation.)

P-Br-6(Q): I believe that the audience in the room does influence how I would address a colleague. For example, in the presence of the general public or a colleague of high rank I would not address a colleague by a nickname. This is to ensure that a professional image is maintained with the general public as well as to maintain an air of respect for the rank structure within policing.

AC: Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-6(Q): Absolutely! I will happily address a colleague of the same rank to me by their first name. Any person who holds the rank of sergeant I would address as Sergeant followed by their surname (e.g. Sergeant Smith) . Any person who holds rank beyond sergeant (Inspector, chief inspector, superintendent, chief superintendent, assistant chief constable, deputy chief constable and chief constable) I would address as Sir or Ma'am, dependant upon how I might perceive their gender. I would tend to keep conversation professional with individuals who hold rank, again this is out of respect for the rank, unless they had instigated casual conversation.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-6(Q): I do not believe so. I believe that once a person has been within policing for a number of months, they will have grasped most of the key phrases and sayings. In my opinion, it is easy to distinguish between who is a police officer and who is not however I do not believe that you can distinguish length of service based upon their choice of language alone.

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-6(Q): Key abbreviations, such as TOR mentioned earlier, and the legal caution will be taught during initial training. The vernacular of police officers' everyday talk will then be taught simply through being in the presence of more experienced officers.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-6(Q): I believe that my language used whilst at work and at home is near enough the same. The only distinction in the language may come when talking to members of the public who do not understand the abbreviations. Instead of using the short hand I will often just say the complete word(s)

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-6(Q): No, I have never worked with a colleague who is from a foreign English speaking country.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-6(Q): Yes, I have worked with a colleague who is originally a Lithuanian national. I worked with this colleague on local policing teams. This colleague was fluent in English and as such this was the means through which we communicated.

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-6(Q): I have never attended a foreign language course during my time as a PC, nor have I seen such a course offered or incentivised. Prior to joining the police I had learnt German whilst at school.

5. Police culture and values

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-6(Q): I believe that professional culture is the culture of policing. Policing is a profession where you will be called upon to confront dangers and make decisions that many may choose to shy away from and as such many police officers will take great pride in the service that they deliver, ensuring that it is professional. They will ensure that speak in a professional manner, are smart in their appearance, ensure that their knowledge of law is thorough and up to date and do the right thing by victims of crime. If a police officer is unprofessional then how is a member of the public supposed to place their trust in a police service which appears unprofessional? The answer is that they won't. This is the principal reason that the culture of policing is professional.

AC: I have encountered several times the notion of "police ethics". What does it evoke to you?

P-Br-6(Q): Police ethics has many component parts. These include the Code of Ethics set forward by the college of policing as well as the mission, visions, values and priorities of the police force to which the officer belongs. These documents can be extensive reading however police ethics can be nicely summarised into "Do the right thing." In me, police ethics evokes a sense of ownership. I will act in a way that I believe is professional, provides the best possible service to victims of crime, confronts behaviours that are not tolerable and aligns with the code of ethics and the MVVP (I have attached a poster that outlines the MVVP of Kent Police). I will be held accountable for my actions, and rightly so. I should be proud of the work that I deliver.

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job which is distinct from non-English speakers? If yes, can you specify and give examples?

P-Br-6(Q): I do not believe that language is what distinguishes the approaches that different countries police forces take to their job. I believe that this is more concerned with a society's culture, what is considered acceptable and what the perception of the police by the public is. For example, in societies where capital punishment is still accepted then there tends to be a more harsh and authoritative approach to the exercising of police powers by the country's police officers. In America there tends to be a view that the police are there to enforce the law through their intrinsic authority rather than via the UK's ethos of 'policing by consent' as such we see that America tends to have more killings committed by police officers (albeit we must appreciate that America's gun laws may contribute to this.) and more attention paid to the action of their officers (perceived 'police brutality') I believe that the UK suffers less as it aims to police by working with the public to uphold a shared common value that everyone wishes to live in the best possible society and we must all play a part in achieving this. As Robert Peel says "the police and the public and the public are the police."

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-6(Q): I have only watched one police drama called “line of duty”. I tend to watch “Road Wars” and “Police Interceptors” but these are more reality shows that follow real police officers performing their real duties.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Br-6(Q): I would not say that Line of Duty represents what policing is about. This is a TV show that aims to appeal to the masses by being exciting and interesting so I appreciate why it deviates from reality as this may detract from the show’s popularity. Line of duty follows our two protagonists (DS Steve Arnott and DC Kate Flemming) who work in Anti-Corruption Unit 12 (AC12) as they investigate corrupt officers within their force. They are often shown driving fast, shooting guns, jumping through windows and other cliched police dramatizations. Obviously this does not accurately represent how investigations that the police carry out their investigations. Road Wars offers a much more accurate representation of policing activity as it follows Road Traffic Teams within North Yorkshire. Albeit we must realise that they are unlikely to show the majority of mundane footage as this would be extremely unenticing for a television show. I would say it is representative of what Road Traffic Teams might do however it is not representative of what the majority of officers would do and certainly not depictive of the investigative process.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-6(Q): I would say that they do. Albeit this is because I do not believe that policing language differs largely from the general public’s language, unlike The British Army which has a multitude of words and phrases that would be difficult to understand without experience.

Annexe 6F : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-7(Q ; 21.01.2020)

Code : P-Br-7(Q)

Date de réception des réponses écrites : 21 janvier 2020

Fonction de l'interviewé : *Police Constable (Criminal Investigation Department)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en octobre 2017.

1. General questions on your job as a policeman

AC: When did you enter the police?

P-Br-7(Q): I joined Kent Police in October 2017 and began my training at Kent Police College at Headquarters.

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-7(Q): I am currently working in Criminal Investigation Department (CID) and training to become a detective. I have an upcoming exam called the National Investigators Exam in March 2020 which I have to pass to then progress in becoming an accredited detective.

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-7(Q): Within my current department of CID, there is no "typical" day at work. Subject to particular operations and incidents overnight, this will affect the routine of the day. If there is a prisoner for any serious offences including burglary or GBH, we would be managing this investigation and conduct early investigative enquiries at the crime scene. Contrastingly, if there is no prisoners that have been given to CID, it would be a case of managing my own investigations that are ongoing. This can relate to case files that are being prepared for submission to the Crown Prosecution Service. Also, I may have suspects who are returning to the police station on bail and may have to charge suspects depending on the evidence I have obtained whilst he is on bail. There may also be particular days where there is a murder investigation and I would be required to assist the Major Crime team in their enquiries. Due to the thoroughness of an investigation into murder, I may assist them in house to house enquiries or CCTV viewing.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-7(Q): My work has significantly changed since joining the job and the changes are : 1. Work load has increased since joining the police and investigations have increased. 2. Details for case files that are required for court have increased in complexity, especially for serious offences. 3. Resourcing of staff with the police being very stretched in the amount of resources it has at its disposal.

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-7(Q): The central purpose of police work is to put the victims at the heart of investigations. Victims of crime require police to not only investigate, but also safeguard and inform them clearly of the investigation. There isn't one sole purpose of police work due to the variety of work that policing entails. Certain departments are very specialist in either managing risk of offenders and others are purely on investigation. But, victims of crime and ensuring they receive the best service is the sole purpose of policing and what officers strive to achieve in their role.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-7(Q): All police roles are specialised in my view, from frontline local policing to the department of missing children and adults. All police roles require specialist skills ranging from investigation and being able to interact with members of the public. My current role in CID is very much a specialist investigative role and being able to analyse lines of enquiry and evidence to put forward to the Crown Prosecution Service (CPS).

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-7(Q): Particular expressions and specialized language can include the following : 1. Lines of enquiry – common term which means any enquiries that are outstanding that may lead to evidence or further information that may assist in the investigation. 2. House to House – Common term used to conduct enquiries at houses at a crime scene or an incident. 3. Safeguarding – An important term in policing and very relevant to victims. Safeguarding of victim's is important in providing an overall service. This safeguarding could be crime preventive advice such as installing CCTV at properties that may have been targeted by burglaries. 4. Accounts – Term used when referring to the initial information provided by a person for an investigation. Commonly referred too as “first account” (“First Account from the victim”).

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g. police reports) or contexts (e.g. suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-7(Q): 1. Statements – Statements are an everyday document that are completed by officers and from victims. 2. Pre Charge Decision – This is a form/document that is used when sending evidence for a case to the CPS. This document is used each time the police are seeking a decision for an investigation and case. 3. Police Forms – Various police forms that are used on a day to day basis which are relevant to case files. These forms are used to present evidence and are consistent across the Crown Prosecution Service.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-7(Q): Good practice is for clear and concise language and no “slang” or abbreviations. The written document must be coherent and grammatically correct. Some of the forms are read verbatim in court, so a document that reads well will be professional in court.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Br-7(Q): No, depends on the investigation and the lines of enquiry that are conducted. There might be particular occasions whereby an investigation reveals that there is evidence to provide an alibi for the suspect which would therefore result in no case proceeding. However, each investigation is taken on a case by case basis. It is also dependant on the nature of the offence as well if an investigation proceeds to creating a case. For example, serious offences such murder, GBH S18 & 20, child investigations and more.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-7(Q): I am unsure, but I think the best person to ask would be the legal teams within Kent Police who would be best placed to advise on this matter.

2.2. Specialised spoken discourse

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialised spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Br-7(Q): Other exchanges include speaking to victims for the very first time at a crime scene. This first account from the victim is crucial as most lines of enquiry can be identified through the victim. This is not a recorded setting but will be recorded in an officers notebook. Furthermore, other examples include the actual settings for courts where police officers are required to present evidence in court. Police officers are required to provide evidence, especially if they are the officer in charge of the case.

AC: During the arrest of suspects, officers use specific sentences when reading their rights to suspects (legal caution/warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Br-7(Q): When a person is arrested, the actual caution has to be read to them as this is required under the Police and Criminal Evidence Act 1984. The caution is as follows : “You do not have to say anything but it may harm your defence if you do not mention when questioned something that you later rely on in court. Anything you do say may be given in evidence.” Also when arresting a suspect, you have to provide the circumstances and reason for their arrest. The reasoning and arrest is under the PACE, also known as “necessity”. Officers must ensure they

inform the control room using their radio they have arrested a person and their current status. They also have to ensure that they use their equipment including handcuffs and force if deemed necessary. This is the decision of the officer at the time of the arrest of the suspect.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-7(Q): Not too much, it is more the use of abbreviations for forms and managing suspects in custody. Some examples include : ABE – Actual best evidence – interview with young child ; CIRCS – Circumstances of arrest ; PNB – Pocket notebook ; E-PNB – Electronic pocket notebook ; NFA – No fixed abode ; NFA – Refused charge. Slang/shortened phrases : Tac Team – Tactical team in arresting and searching ; Blues – blue lights and sirens

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-7(Q): None that I know of.

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-7(Q): I am not sure what you mean by this, however there is particular language in the police and common use of abbreviations/

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-7(Q): Anyone Inspector or above is referred to as “Sir” or “Ma’am” subject to their gender. The rank of sergeants are referred to as “Serge” (shortened from sergeant).

AC: Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-7(Q): Yes, inspectors and above it should be professional and all depends on the relationship you have with the inspector. Anyone on the Senior Leadership Team (Chief Inspector, Superintendent, Chief Superintendent), it is best behaviour and addressing them correctly.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-7(Q): In relation to the language they use when being operational in policing, there are differences in the language between novice and veteran. Veteran and more experienced police officers tend to have difference in communication on the radio to control room. Veteran officers tend to be more concise and quick.

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-7(Q): New recruits tend to learn most of the language whilst at Police Training College and then tend to learn more language as they then begin their first few weeks when in operational policing.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-7(Q): No, interactions with the public tend to be more professional and clear in respect to language. When interacting with members of the public, there is no police abbreviations used and the language must be clear. When interacting with staff and other officers, common abbreviations and slang is more commonly used.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-7(Q): None to date.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-7(Q): None to date

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-7(Q): I have lived in South Korea previously in my previous profession and obtained relevant certification in a language exam. This hasn't been used in my current profession in policing to date.

5. Police culture and values

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-7(Q): Yes, there is professional standards that need to be adhered too in policing and these are set out by the College of Policing. The link is below for review of these Audrey and hopefully they will assist. The language used in these are relevant to what is expected of police officers when on and off duty. https://www.college.police.uk/What-we-do/Ethics/Documents/Code_of_Ethics.pdf

AC : I have encountered several times the notion of "police ethics". What does it evoke to you?

P-Br-7(Q): Police ethics, or Codes of Ethics as it is also known is very much the standards of behaviour expected of police officers. These are set out by the College of Policing and should an officer not adhere to these, there could be consequences. The Code of Ethics are therefore the principals and standards expected for a police officer on a day to day basis.

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job which is distinct from non-English speakers? If yes, can you specify and give examples?

P-Br-7(Q): All police forces within England share the same common approach in protecting the public and providing the best service to victims and witnesses. Each force however faces their

own regional problems in crime and they have to manage that at every force. In terms of non English speaking forces, I don't have any examples to provide.

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-7(Q): Only police programme I watch is 24 hours in Police Custody which follows the force of Bedfordshire Police in their investigations. Don't tend to read any novels in policing.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Br-7(Q): Policing on TV series can vary and very much depends on the type of show. Most TV shows don't represent an accurate reflection of policing. Most police shows tend to be dramatized and therefore are not accurate.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-7(Q): No, they don't tend to have any relation to professional language and they use their own language which tends to dramatize the show.

Annexe 6G : Réponses écrites au questionnaire de P-Br-9(Q ; 23.04.2020)

Code : P-Br-9(Q)

Date de réception des réponses écrites : 23 avril 2020

Remarques : Un entretien complémentaire d'approfondissement basé sur ces réponses a été réalisé le 27 avril 2020 avec le logiciel Skype. Il a été enregistré puis retranscrit (P-Br-9(E)). Nous avons également entretenu une correspondance (P-Br-9(C)) avec ce policier du 27 avril 2020 au 22 mai 2020.

Fonction de l'interviewé : *Detective Sergeant (Local Victim Justice Unit)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en 2002. Il a auparavant exercé en tant que *Police Constable, Operational Sergeant* puis *Custody Sergeant*.

1. General questions on your job as a policeman/woman

AC: When did you enter the police?

P-Br-9(Q): 2002

AC: What is your current position/rank in the police?

P-Br-9(Q): Detective Sergeant. My role is to review prosecution files regarding defendants who have been charged with offences and are being sent to Court. I review the file to make sure it is at the required standard both legally and so it makes sense to a reader.

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Br-9(Q): I am allocated a file. I check that the legal charge is correct and has been authorised properly.. I then read all the prosecution papers to make sure they make sense, cover the legal requirements and don't contain any confidential information that should not be disclosed.

AC: Have you been aware of noticeable evolutions in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Br-9(Q): We have a very complicated computerised file system which I think slows the process down enormously. This was introduced 18 months ago.. Prior to that we had a paper based system. I think officers struggle with the technology and consequently the standard of written text has gone down.

AC: How would YOU define the central purpose of police work?

P-Br-9(Q): To manage the population and prosecute criminals.

AC: Do you regard your job as specialised?

P-Br-9(Q): Yes because as a police force, Kent Police has previously been criticised for poor case files.. since it is my job to review the files then I see it as a specialised role.

AC: Do you regard the language you use as specialised language? If yes, what is specialised? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Br-9(Q): Yes we use a lot of abbreviations for documents, offences, teams.. you name it and we have an abbreviation for it. Also different names for people involved.. witness, victim, suspect, defendant, professional witness, police witness. All these terms and others have a particular meaning.

2. Specialised written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g. police reports) or contexts (e.g. police interrogations) that can be considered typical of your profession.

2.1. Specialised written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Br-9(Q): Witness statement also known as an MG11, MG5 which is a summary of a case and is presented to all parties at Court, MG3 which is a report to and from the Crown Prosecution Service who authorise some prosecutions.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Br-9(Q): Yes.. in fact there is way too much information.. we have whole websites full of guidance, word documents full of guidance.. and an interactive website that is supposed to guide the process.. there is too much guidance in fact.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Br-9(Q): A case file is not always generated. Minor investigations often do not have a case file. However if a suspect is arrested or there is an intention to prosecute then a case file is generated. A typical case file contains witness statements, a balanced report of the investigation (MG5), a report to the prosecutor for their eyes only (MG6) and some charge document where the charge against the defendant is written in a legal manner to reflect the particular law that is being prosecuted. On top of that a charge file will probably contain one or more of the following, a MG2 vulnerable victim report, a disclosure series where any documents that are not used in evidence are listed and identified if they undermine the case in any way (MG6CDE series) Police National Computer reports, forensic reports, drink/drug/drive evidence and reports, a list of exhibits MG12 and a list of witnesses MG9.

AC: Studying and analysing the linguistic and discursive characteristics of specialised documents is one of the main aims of my Ph.D. Thus, having access to authentic documents produced by the police is crucial for my research. Is there an official procedure allowing

academic researchers to have access to authentic documents produced by a/your police unit? (Documents will be anonymised, real names and places will not be used).

P-Br-9(Q): I think you would have to contact our disclosure buruau disclosure.hq@kent.police.uk

2.2. Specialised spoken discourse

AC: During the arrest of suspects, officers use specific sentences when reading their rights to suspects (legal caution/warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Br-9(Q): There are a number of status updates which are national codes.. there are 14 of them but generally only a couple are used.. eg State 2 – available, State 6 – arrived at scene. There are also phrases that are generally accepted as having an important meaning.. eg the definition of a drunk person.. ‘their eyes were glazed, they were unsteady on their feet and they smelt of intoxicating liquour’ is a common phrase. The phonetic alphabet Alpha, beta, Charlie etc is used everyday.

2.3. Slang/informal language

AC: Would you say that police officers use slang words very often at work? In which contexts?

P-Br-9(Q): Yes.. usually in conversation with other officers.. eg ‘tucked up’ means they have been given a job that will take them some time. ‘A brief’ is a solicitor. ‘Prisoner handling’ means dealing with a detainee and interviewing them. ‘Lairy’ means someone who is becoming aggressive. ‘Wind your neck in’ is telling someone to calm down.

AC: Can you think of slang words that were used in the past but are no longer in use?

P-Br-9(Q): ‘flash call’ meant driving very fast to a situation with the emergency lights flashing.. it is now called an Immaediate Call. We used to call smaller patrol cars ‘biff cars’ but that has stopped being used. The staff who work in custody used to be known as ‘jailers’ but they are now Detention Officers. The ‘bundle bus’ or ‘fun bus’ is the large vehicle used by a number of officers.. now it is just a van. LOB is an abbreviation for ‘load of b*****’ and was used when a member of the public called police out to a job that had no merit or value or was spurious.

AC: Is the slang used by police officers similar to the slang of the underworld or different?

P-Br-9(Q): I would have said it was different. We often learn new nicknames for things.. usually drugs.. These new terms are often used between criminals to avoid any other persons understanding what they mean.

3. Rank and language

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)?

P-Br-9(Q): In formal situations it is 'Sir' or Ma'am.. In less formal situations it could be 'boss, gov, or maybe simply first names.

AC: Does it depend on who else is in the room? (For instance, as a teacher, I refer to my colleagues as M. X or Mrs. Y in front of students, but I use my colleagues' first name if it's a peer-to-peer conversation.)

P-Br-9(Q): Yes as above.. formal situations or where other people are around normally requires a more formal approach.

AC: Does the rank of the person you are talking to has an influence on the way you address them and talk to them?

P-Br-9(Q): Certainly the higher the rank the more respect is offered.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Br-9(Q): Probably not so easy.. new officers pick up language and slang quickly. However I have noticed that new officers tend to address people even their seniors by first names more frequently until they are told otherwise.

AC: How does a new recruit learn the specialised terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Br-9(Q): They tend to pick it up quite quickly.. there is no formal process.. the language is so widespread that it needs to be learned quickly.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Br-9(Q): Generally police are very polite to the public.. avoiding slang as some of it can be interpreted as insulting. And the public now often video record interactions with the police so any bad language quickly ends up on social media for everyone to see.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Br-9(Q): Not so much.. although I have worked with a lot of foreign nationals with different levels of English skills.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Br-9(Q): My knowledge of other languages is very rusty and basic so I use English.

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Br-9(Q): No we did not have them. However we have access to interpreters by phone which can be used anywhere.

5. Police culture and values

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Br-9(Q): It is quite a negative, suspicious and cynical approach to most things.

AC: I have encountered several times the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Br-9(Q): I think it suggests a close knit community but different departments and officers who have competing priorities. The ethics used to be more ‘common sense’ based but we have gone away from that now.

AC: Do you think that English-speaking police forces share a common approach to their job which is distinct from non-English speakers? If yes, can you specify and give examples?

P-Br-9(Q): My limited knowledge suggests English police are much more tolerant (which I am not sure is entirely a good thing) than their overseas colleagues.

6. Specialised fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Br-9(Q): I used to watch ‘The Bill’ but have not seen it for many year. I have read a lot of Ed McBain, and Joe Nesbo. I try to read American police books because they are more interesting.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the missions you carry out in your professional life?

P-Br-9(Q): No.. most police officers are chained to computer terminals.. there is little proactive police work within police stations. Centrally some specialist and managed teams do have a more varied role.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialised language you use in your professional life?

P-Br-9(Q): A lot of the language we use is abbreviation for documents, processes and routine things. TV and books is made more exciting to appeal to viewers and readers.

Annexe 6H : Correspondance avec P-Br-9(C ; du 27.04.2020 au 22.05.2020)

Code : P-Br-9(C)

Dates de la correspondance : du 27 avril 2020 au 22 mai 2020.

Remarques : Les questions de cette correspondance portent sur différents aspects auxquels nous nous sommes intéressée au fur et à mesure de nos recherches. Nous avons également reçu les réponses écrites de ce policier au questionnaire le 23 avril 2020 (code : P-Br-9(Q)) et mené un entretien complémentaire d'approfondissement basé sur ces réponses le 27 avril 2020 (code : P-Br-9(E)).

Fonction de l'interviewé : *Detective Sergeant (Local Victim Justice Unit)*

Force de police : Kent Police (Royaume-Uni)

L'interviewé est entré dans les forces de police britanniques en 2002. Il a auparavant exercé en tant que *Police Constable, Operational Sergeant* puis *Custody Sergeant*.

AC (27.04.2020) : Please find enclosed a few examples of the American police “probable cause statements” we mentioned during the interview. Would you say that they are the equivalent of the MG5 used in the UK?

P-Br-9(C ; 28.04.2020): I had a look at the Probable Cause Statements that you sent.. thank you they were very interesting.! I don't really think the Probable Cause Statement and the MG5 are the same. I could not send you a completed MG5 because of confidentiality.. but I found a version on the Courts and Tribunals Judiciary Website: <https://www.judiciary.uk/publications/mg5-how-to-complete-guidance/> . Unfortunately the link has a lot of help notes which make it look more complicated than it is. So an MG5 is a police report that explains what a defendant is charged with, the circumstances, who the witnesses are, and then some details about the CCTV and forensics. Historically and MG5 was only for the prosecution and was not given to the Court. However about 10 years it was decided to try to speed up the Court process and so MG5s are now given to the prosecutor, defence and the Court officials. So an MG5 has to be a fair, balanced and fairly comprehensive summary of a case. It should discuss the evidence and the points to prove for the offences. Then the defence can say what bits they do or don't agree with and the trial can concentrate on those matters.. hopefully more efficiently. The Probable Cause Document as I see it.. is more to tell a court that the police have enough evidence to proceed and for the Court to commence proceedings. It does not really provide enough information for the defence to be able to state their case. I think there is a contrast between UK court processes and US court processes. Both are adversarial systems.. (whilst I think most European countries have more inquisitorial systems.) However the UK courts tend to favour the defence by making the prosecution disclose the case from the outset. I think the US court system is that less emphasis is given to an open and transparent hearing from the start and both the prosecution and defence can strategically withhold evidence until the case develops. I am only speaking about the US system from observation rather than any direct involvement.

AC (01.05.2020): I thank you for your answer and for these enlightening explanations. Indeed, the UK and the US systems are both adversarial but there are many differences between these two systems, which makes any attempts of comparative study highly complicated and challenging. Benefiting from the insight of a police expert with these questions is highly useful, so thank you very much. The MG3 being a report to CPS for a charging decision; would you say that the content of a probable cause statement holds more similarities with the content of an MG3 then?

P-Br-9(C ; 19.05.2020): An MG5 is a report to the Court of the crime and includes a summary of the incident, details of the witnesses and the evidence they offer and also other information.. eg CCTV. An MG3 is a complete report of a crime.. including confidential information, general circumstantial explanation and also may well contain information that it is not desirable that the defence are aware of. My understanding of a Probable Cause Statement is an affirmation to the Court that the police have enough information to prosecute a suspect and are asking the Court to commence that prosecution. I don't think a probable cause statement is as detailed as an MG5 or contains the more generalised information (or confidential information) that an MG3 contains. The closest we in the UK have to a probable cause statement is possibly a warrant application where the police attend Court, give an outline of a case and then ask the court for either a search warrant or sometimes an arrest warrant. I think the difference between the documents is mostly because in the UK the emphasis is towards transparency and accountability but in the USA the emphasis is more towards results and getting defendants in front of a Court. I also think that in the USA the District Attorney (the equivalent of the CPS) tend to be much more involved in the investigation at earlier stages. In the UK, the CPS usually become involved when an investigation is complete and a decision needs to be made on the evidence and whether to prosecute or not.

Annexe 6I : Correspondance avec P-Am-1(C ; du 31.03.2020 au 05.04.2020)

Code : P-Am-1(C)

Dates de la correspondance : du 31 mars 2020 au 5 avril 2020.

Remarques : Les questions de cette correspondance portent sur différents aspects auxquels nous nous sommes intéressée au fur et à mesure de nos recherches. Nous avons également effectué deux entretiens, le 25 mars 2020 (P-Am-1(E1)) et le 4 juin 2020 (P-Am-1(E2)) avec ce policier.

Fonction de l'interviewé : Retraité, précédemment *Patrol Sergeant*

Force de police : City of Milwaukee Police Department, Wisconsin (États-Unis)

L'interviewé est entré dans les forces de police américaines le 16 janvier 1995 et a pris sa retraite le 21 février 2020. Il est également consultant pour auteurs de fictions policières.

AC (31.03.2020): As mentioned during our interview, I am highly interested in authentic documents produced by the police, such as police reports and police forms. I have been studying affidavits of probable cause written by the police. Authentic examples are available online, and I have attached two examples to this email. Do "probable cause affidavits" correspond to the "probable cause statements" used in your department?

P-Am-1(C ; 03.04.2020): It appears to me that a probable cause statement and an affidavit are the same.

AC (04.04.2020): I also came across police documents called "Complaint/Arrest Affidavit" (I have attached to my email an example from the Pinellas County Sheriff's Office). Would you say that they are the same as "probable cause statements" used by your department?

P-Am-1(C ; 04.04.2020): Yes, it is the same thing as a probable cause statement.

AC (04.04.2020): How would you define a "probable cause statement"? Would the following definition be ok: "a statement giving the details of the offense and explaining the reasons why a suspect was arrested/needs to be arrested"

P-Am-1(C ; 04.04.2020): A probable cause statement could be described as follows; A statement that includes the elements of the crime, identifying the person who did the crime and when and where the crime occurred. There also has to be an identification of the victim and a very brief "the victim did not give the suspect consent to commit whatever crime they committed against them." It would look like this, "Mr. O'Donnell did not give Mr. Smith consent to strike him on the face with a closed fist five times causing him pain and swelling."

AC (04.04.2020): What exactly can you find in an arrest report?

P-Am-1(C ; 04.04.2020): The basics of the arrest. Who, What, When, and Where, Who is the victim and arrestee and who were the officers who arrested the suspect? Also, What officer conveyed the suspect to the station? What is the person being arrested for? Time and location of the arrest. There is also general information about the person who has been arrested, such as

full name, address, phone number, school or employer information, next of kin, parent or guardian if the arrestee is a juvenile, any scars, marks or tattoos on the arrestee, right or left-handed, drivers license number, is the arrestee married, single or divorced.

Annexe 6J : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-3(Q ; 23.02.2022)

1. General questions on your career history and your job as a law enforcement officer

AC: Could you please tell me a few words about your personal background and career history?

P-Am-3(Q): I am a male Hispanic born in 1958. After graduating from high school, I attended college and obtained an AA in Health Sciences and then continued my studies at a state college. I have been married for 34 years and have 5 children, 5 grandchildren and 2 great grandchildren. I joined the Los Angeles County Sheriff's Department July 1983 at the age of 25. After 41/2 months in the academy, I started my career at the county jail. After 4 years I transferred to patrol where I spent 11 years and then spent approximately 16 years working Detective Division assigned to Narcotics.

AC: When did you enter the police?

P-Am-3(Q): I joined the Los Angeles County Sheriff's Department July 1983

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Am-3(Q): The days would differ depending on my assignment. When I was working at the County Jail, I would process prisoners coming into the jail system, supervise the prisoners do make sure they are housed properly, attend their court hearings, get proper medical attention when needed and process their release. During my time in patrol, I would generally be responsible for an area, answer calls for service, conduct traffic stops, issue citations(tickets), and arrest persons violating they law. While assigned to narcotics division, I would conduct investigations targeting narcotics violators, write search warrants, execute search warrants and testify in court when called upon.

AC: You are now working as a [current rank]: According to you, what are the requirements or skills needed to be a good [rank]?

P-Am-3(Q): I retired in February 2014 as major narcotics detective. A major narcotics detective works cases with local law enforcement, state law enforcement, and federal agencies. I think in my position it is important to work well with others, be a self-motivator, have integrity, be ethical, and show attention to detail.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Am-3(Q): Yes. Most of the narcotics violations in our state have been decriminalized. In other words, not a lot of people go to jail for narcotics crimes.

2. Police written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g., police reports) or contexts (e.g., suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Police written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Am-3(Q): Crime reports, traffic reports, and arrest reports.

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Am-3(Q): Be thorough, document the facts, and write so the person reading it can understand it and associate with it.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Am-3(Q): Yes. Each case document is issued a reporting number. The file associated with that reporting number or case contains the report. Generally, the report will contain statements obtained either by the victim or suspect, will contain documented evidence information, supplemental reports and all lab reports or findings.

AC: Do you think that there is a police style of writing?

P-Am-3(Q): Yes there is. But I think it depends on how each police department wants it written.

2.2. Police spoken discourse and police terms

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialized spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Am-3(Q): Written forms of communication are another form along with unspoken physical gestures and innuendos.

AC: Officers use specific sentences when reading their rights to suspects (Miranda warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Am-3(Q): Radio communications or radio codes, are a very important part of police communication. It is vital to police work, and officer safety to be able to communicate with one another. It is also important to know traffic code and criminal codes so that persons can be properly arrested and or issued citations.

AC: Can you think of police terms that were used in the past but are no longer in use?

P-Am-3(Q): Since I have been retired, I know that changes have been done but I am not what they are.

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)? Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Am-3(Q): I would say most of the time we address each other by our first name, unless we are in the public or in the presence of other professional staff. As for persons of rank I always tried to give them their due respect as a supervisor. I would say most of the time they were addressed by rank.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Am-3(Q): Yes. By the language they use, by their demeanor, and their overall body language.

AC: How does a new recruit learn the specialized terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Am-3(Q): Most of the things learned will be during their training period. Rookies are paired with experienced officers that teach them most of the basic things needed. Officers continue to learn through their training and experience while on the department.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Am-3(Q): Yes. The general public sees things in a different way than law enforcement does. Therefore, the demeanor and language are different, how law enforcement references situations, and one another.

3. Defining police and police work

AC: How would you define the police?

P-Am-3(Q): Police are here to protect and serve, as well as keep law and order. Peacemakers.

AC: If you had to describe the police/police work in 3 words, what would they be?

P-Am-3(Q): Compassionate, protector, authoritative

AC: Do you regard your job as specialized?

P-Am-3(Q): Yes.

AC: Do you regard the language you use as specialized language? If yes, what is specialized? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Am-3(Q): Yes. The word used by law enforcement, the expressions, and mannerisms.

AC: Are there any metaphors police officers use to describe police work (ex: war on crime, a craft)?

P-Am-3(Q): Yes.

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Am-3(Q): Yes. During an investigation I was involved with the case led us to another country.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Am-3(Q): Yes. Continuing an investigation led me to speak with colleagues in Mexico. Spanish was the primary language used.

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Am-3(Q): No.

5. Police symbols, symbolic events, traditions and culture

AC: I am interested in police symbols. For instance, the uniform might be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Am-3(Q): The uniform of course but also the patches worn on the shoulders of the uniforms and the badge used on the uniform. Some badges are stars of some sort, and some are a badge that resembles something in that city of department.

AC: I am also interested in events (both formal and informal) with a symbolic dimension; for instance:

- the attestation ceremony (when policemen are sworn in)
- award ceremonies

Could you please tell me more about these events?

P-Am-3(Q): After completing the academy training during their graduation ceremony they are sworn in with a pledge and there is a badge pinning ceremony where their uniform badge is pinned on their uniform at that time. As for awards ceremonies, it is a ceremony in which their accomplishment is acknowledged and usually a medal and paper document is presented to the individual by the Chief of Police or Sheriff.

AC: Is there a ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Am-3(Q): I believe so but I'm not completely sure.

AC: Are there regular all-member meetings or celebrations?

P-Am-3(Q): There are daily briefings prior to work in forming the oncoming shift of significant occurrences. There are off duty celebrations that occur.

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Am-3(Q): Yes. Those in the law enforcement community have a tendency to stay within that community. It is very difficult for a non-member to be part of that group.

AC: I have encountered several times the notion of "police ethics". What does it evoke to you?

P-Am-3(Q): Honest, loyalty, courage and the desire to the right thing.

AC: Have you ever heard stories (passed on from generation to generation) about former policemen? Role models from the past... or on the contrary the exemplification of what a good policeman should not be/do?

P-Am-3(Q): Absolutely. Stories "war stories" are a common thing amongst the law enforcement community. Pointing out role models to rookies is sometimes done in order to give examples of good police work or a good officer. Someone who does their job the way it is supposed to.

6. Specialized fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Am-3(Q): Yes, we as a family watch tv shows. FBI, NCIS, 911, SWAT, THE ROOKIE

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Am-3(Q): A very small percentage of it is relatable to actual law enforcement duties and/or activities.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialized language you use in your professional life?

P-Am-3(Q): A very small percentage of it is accurate, very small.

AC: Thank you very much for these very interesting answers. Thank you for your time and your cooperation. Do you have questions to ask? Would it be possible to contact you again if I have further questions?

P-Am-3(Q): Hope I was of assistance, and good luck in the future. Yes, I can be contacted.

Annexe 6K : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-4(Q ; 11.03.2022)

Code : P-Am-4(Q)

Date de réception des réponses écrites : 11 mars 2022

Remarques : Notre questionnaire a été transmis à P-Am-3 par l'intermédiaire d'un autre policier avec qui nous nous sommes entretenue (P-Am-2).

Fonction de l'interviewé : *Lieutenant (Detective Division Operations)*

Force de police : Los Angeles, Californie (États-Unis)

L'interviewé est entré dans les forces de police américaines en mai 1994.

1. General questions on your career history and your job as a law enforcement officer

AC: Could you please tell me a few words about your personal background and career history?

P-Am-4(Q): I am 52 years old, married and have two children. I hold a Master's Degree from the University of Southern California and am currently the President of the California Narcotics Officers' Association. I am also a prior US Marine who has served in Desert Storm and Iraqi Freedom. I have been in law enforcement for almost 28 years. I have worked custody, patrol, and detectives. I have also been assigned as a Task Force Officer for the US Drug Enforcement Administration, at three different ranks.

AC: When did you enter the police?

P-Am-4(Q): May 25, 1994

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Am-4(Q): Currently I work a headquarters assignment and over see our seven different detective bureau, which include Fraud & Cyber Crimes, Homicide, Major Crimes, Narcotics, Operation Safe Street and the Taskforce for Regional Auto-theft Prevention, totaling 794 personnel. I review all of the paperwork submitted by the different bureaus, which range from employee injuries, traffic collision, personal complaints, use of force, vehicle or foot pursuits, deputy involved shootings, and internal affairs investigations, etc. I also generate weekly statistical reports and author different office memorandums as needed.

AC: You are now working as a lieutenant: According to you, what are the requirements or skills needed to be a good lieutenant?

P-Am-4(Q): Leadership, ethics, fairness, accountability, determination, and courage. Also, excellent writing and proof reading skills. A solid knowledge of the law, tactical operations, and department policy and procedures.

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Am-4(Q): Not in the work that I doing, being just paperwork. But in the overall profession, yes. Deputies are much more polite during their contact with individuals, however, are less likely to be proactive in trying to prevent crime(s) from occurring.

2. Police written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g., police reports) or contexts (e.g., suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Police written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Am-4(Q):

- LA County Incident Report – which is what we use to document a crime and or arrest.
- Use of Force Report
- Traffic collision report

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Am-4(Q): Yes, there are both, official and unofficial guidelines for completing these reports.

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others)?

P-Am-4(Q): Every incident has it owns report number, however there maybe multiple types of reports for a single incident. For example, if it is a crime report, it depends on how complicated the case is, or how many personnel/units are involved. There is at least an Incident Report (which includes victim and witness, and suspect statements, and any evidence collected during the preliminary investigation) a generally a supplemental report, and additional reports or search warrants as require to prove the crime.

AC: Do you think that there is a police style of writing?

P-Am-4(Q): Absolutely. For a basic crime report, it will include the following:

- What you were told (by victims, witness or suspects)
- What you saw (injuries or items of evidence, or location where things were stolen from)
- What you did (collect evidence, check for additional witness)
- Identify what law(s) were broken.
- Form opinion (and if the suspect is present, make an arrest)

2.2. Police spoken discourse and police terms

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialized spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Am-4(Q): Yes, interaction with fellow police officers and or supervisors. Interaction with law abiding folks who are not in need of any assistance. Interaction with the District Attorney's Office or other county agencies as required by the particulars of the case.

AC: Officers use specific sentences when reading their rights to suspects (Miranda warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Am-4(Q): First, anything going to court, like a Miranda warning, or consent to search someone or something, you should read verbatim from a card, so that you are consistent and properly obtain a waiver. Absolutely for radio communications, especially for a critical incident. Also, when testifying in court.

AC: Can you think of police terms that were used in the past but are no longer in use?

P-Am-4(Q): There are several, I just can't recall them right now

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)? Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Am-4(Q): It depends. If I know the person, I will use their first name. If I do not know them, I will use their last name, If they have rank, I will use their rank and last name.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Am-4(Q): Generally.

AC: How does a new recruit learn the specialized terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Am-4(Q): All of the above. Generally the specialized terms are taught in an official training, however, until the individual officer uses the specialized term(s), with a more experience officer (i.e. Training Officer) they understand the context of its use.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Am-4(Q): The majority of the time, I use the same language for colleagues and the public. There are times, like with the use of an acronym, that it might be a little different.

3. Defining police and police work

AC: How would you define the police?

P-Am-4(Q): Protecting our society by enforcing the laws.

AC: If you had to describe the police/police work in 3 words, what would they be?

P-Am-4(Q): Service – Honor - Respect

AC: Do you regard your job as specialized?

P-Am-4(Q): Yes, very much so. In the American society, a law enforcement official is the only person who can legally take your life without due process. You better be well trained (or specialized), and you better get it right.

AC: Do you regard the language you use as specialized language? If yes, what is specialized? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Am-4(Q): Yes, we in law enforcement must be very specific when acting in our official capacity. The documentation of a crime, or even communicating with a victim or suspect, needs to be grounded in the law. Everything we do can end up in the court, so we must be specific (or specialized).

AC: Are there any metaphors police officers use to describe police work (ex: war on crime, a craft)?

P-Am-4(Q): Well, right now I would offer up; (1) Doing more with less (2) fighting a losing battle, (3) pissing in the wind

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Am-4(Q): Ain't foreign to me ☺! I have never been assigned, while being a law enforcement officer, to work with someone who does not speak English. In the Marine Corps, I worked with allied, non-English speaking units the majority of the time.

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Am-4(Q): No, I have not.

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Am-4(Q): Yes, in the California POST academy requirements, there is a "Learning Domain" for officer to have the basic understanding of Spanish.

5. Police symbols, symbolic events, traditions and culture

AC: I am interested in police symbols. For instance, the uniform might be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Am-4(Q): The thin blue line

AC: I am also interested in events (both formal and informal) with a symbolic dimension; for instance:

- the attestation ceremony (when policemen are sworn in)
- award ceremonies

Could you please tell me more about these events?

P-Am-4(Q): Both are similar to a military event. Everyone is wearing their best uniforms and the command staff are honoring the individuals.

AC: Is there a ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Am-4(Q): There is one when you promote to Sergeant, but not lieutenant. If you get promoted above the rank of lieutenant, there might be a face to face with the Sheriff, but only if it is convent for him.

AC: Are there regular all-member meetings or celebrations?

P-Am-4(Q): No.

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Am-4(Q): Yes, the culture may vary a bit between stations or units, but all over the share the same traits. Strength, honesty, intelligences, and fairness.

AC: I have encountered several times the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Am-4(Q): That law enforcement is held to a higher standard than civilians.

AC: Have you ever heard stories (passed on from generation to generation) about former policemen? Role models from the past... or on the contrary the exemplification of what a good policeman should not be/do?

P-Am-4(Q): Personal experience. My good friend, who was a sergeant for narcotics bureau, arrested for stealing drug money. He stole north of 100,000 over time, however did less than 30 days in jail. A true travesty of justice. Our group of friends went old school and banished him from our lives.

6. Specialized fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Am-4(Q): I used to watch programs like 1 Adam 12 going up and or Miami Vice, growing up. I have tried to watch a few current programs, however, they have some underlining political message, which generally is misguided in reality.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Am-4(Q): The investigations are similar in scope and direction, however, like stated above, current shows always have some time of political slant or message.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialized language you use in your professional life?

P-Am-4(Q): About 50 percent.

Annexe 6L : Réponses écrites au questionnaire de P-Am-5(Q ; 11.03.2022)

Code : P-Am-5(Q)

Date de réception des réponses écrites : 11 mars 2022

Remarques : Notre questionnaire a été transmis à P-Am-3 par l'intermédiaire d'un autre policier avec qui nous nous sommes entretenue (P-Am-2).

Fonction de l'interviewé : Retraité, précédemment *Detective (Narcotics)*

Force de police : Boise Police Department, Idaho (États-Unis)

L'interviewé est entré dans les forces de police américaines en mars 1994.

1. General questions on your career history and your job as a law enforcement officer

AC: Could you please tell me a few words about your personal background and career history?

P-Am-5(Q): 27 years as an Undercover Police Officer at the State and Federal levels / 27 years Special Weapons and Tactics (entry operator and sniper)

AC: When did you enter the police?

P-Am-5(Q): March of 1994

AC: Could you describe a typical day at work?

P-Am-5(Q): I would spend my day meeting with and/or hanging out with Targets of an investigation followed by paperwork to detail those meetings.

AC: You are now working as an [Undercover Police Officer]: According to you, what are the requirements or skills needed to be a good [Undercover Police Officer]?

P-Am-5(Q): 1. Most important skill is "Communication" – There are four (4) components to communication for an undercover: Ability to talk, Ability to listen, Ability to read body language, Ability to convey through body language

2. Calmness

3. Confidence

AC: Have you been aware of noticeable changes in your work? If yes, can you briefly list and describe them?

P-Am-5(Q): 1. Sentencing guidelines for convicted criminals. A person convicted of a minimum / mandatory drug crime rarely if ever now days is sentenced to at least the minimum sentence. This is due to prison overcrowding, and Prosecuting Attorney along with District Attorney workloads. The result is unbelievable plea bargains that get accepted in the court system to stay out of trials, and ease the over crowding in the prisons.

2. Technology – Now days everyone has the ability to record. Every contact by Police is either audio recorded, video recorded, or both not only by the contacting Officer(s), but by any citizen in the general area of the contact.

3. Liability – Due to the overwhelming liability and standards set for the safety of the public Law Enforcements approach to “contact” crimes have changed. Vehicle pursuits are nearly non-existent, self defense tactics have changed, non-lethal options have changed, force on force tactics have changed, etc.

2. Police written and spoken discourse

AC: One of the aims of my Ph.D. is to identify and study both written and spoken discourse of police officers, that is to say documents (e.g., police reports) or contexts (e.g., suspect interviews) that can be considered typical of your profession.

2.1. Police written discourse (written documents)

AC: Could you name 3 documents that you regard as typical of your profession?

P-Am-5(Q): 1. Narcotics Police reports; 2. Evidence logs; 3. Wire logs

AC: Are there official (or unofficial) guidelines or a list of good practice tips to write these documents?

P-Am-5(Q): Yes, there are official guidelines for writing / filling out all three (3)

AC: Do the police constitute a case file for each investigation they are conducting? If yes, which documents are included in a case file (statements of the witnesses, the victim, the suspect, the forensic experts + others?)?

P-Am-5(Q): Yes, in narcotics there is a case file for each investigation that is opened. There are several things included in each case file. To name just a few mandatory things: suspect criminal history to include driving history, suspect’s picture, suspect’s vehicle picture (if applicable), suspect’s residence picture (if applicable), forensic results (if applicable), etc.

AC: Do you think that there is a police style of writing?

P-Am-5(Q): I do. In my experience Police style writing is always done in the 3rd person (especially in narcotics), and in chronological order.

2.2. Police spoken discourse and police terms

AC: Suspect interviews and interviews with victims or witnesses, for instance, are part of police specialized spoken discourse. Could you think of other contexts or verbal exchanges that are typical of your profession?

P-Am-5(Q): 1. Court testifying; 2. Tactical operations ; 3. Officer to Officer

AC: Officers use specific sentences when reading their rights to suspects (Miranda warning), using specific expressions that they have probably learned by heart so that they can remember them whenever they need to use them. Are there other specific expressions or sentences that police officers need to know by heart (or almost)? (Radio communications maybe?)

P-Am-5(Q): I think it is imperative that every Officer knows;

- 1) The emergency / distress codes
- 2) The first responder first aid codes
- 3) First responder tactical codes to include hand signals

AC: Can you think of police terms that were used in the past but are no longer in use?

P-Am-5(Q): Every department has their own policies, but here at BPD:

1. We do not say “Pursuit” – we now say “failure to yield”
2. We do not say “stop fighting” – we now say “stop resisting”

AC: How do you address your colleagues (using their rank title? name? surname?)? Does the rank of the person you are talking to have an influence on the way you address them and talk to them?

P-Am-5(Q): This depends on the department and people involved but here at BPD In an official setting we address the Department Head (Chief, Sheriff, etc) and ranking Officers by their rank, and other line colleagues by their name. In an un-official setting, we address the Department Head by rank (Chief, Sheriff, etc), and all other ranking Officers to include colleagues by name. Yes, the rank can influence the way you address them and talk to them.

AC: Can you tell a novice and a veteran from the language they use?

P-Am-5(Q): Absolutely, the newer Officers tend to be more stringent and uptight with their conversation. Their conversation is very professional with direct answers, and no joking. The veteran officer is more relaxed, and open with his/her conversations.

AC: How does a new recruit learn the specialized terms (official training and/or through the unofficial linguistic apprenticeship, thanks to more experienced officers)?

P-Am-5(Q): The newer Officer learns from all the above. The Police Academy, official department in-house training, veteran Officers, Court Officials, etc.

AC: Do you feel you use the same language with colleagues and with the public or are they different? If yes, what makes them different?

P-Am-5(Q): I use different language. With the public its professional, straight forward, and to the point. With my colleagues its more light hearted, and more detailed.

3. Defining police and police work

AC: How would you define the police?

P-Am-5(Q): “Heroes”

AC: If you had to describe the police/police work in 3 words, what would they be?

P-Am-5(Q): Protect and Serve

AC: Do you regard your job as specialized?

P-Am-5(Q): Absolutely. Not everyone can be a Police Officer nor should everyone.

AC: Do you regard the language you use as specialized language? If yes, what is specialized? (Words, expressions, documents, ...?)

P-Am-5(Q): Some of the language we use in Police work is specialized. Our 10-codes are a specialized language, and there is certain terminology we use on tactical operations I would consider specialized language. I also believe that specialized units with in a Law Enforcement department each have their own specialized language (K9 units, SWAT, Motors unit, etc.) They each have words and expressions that mean something to them, but not to others.

AC: Are there any metaphors police officers use to describe police work (ex: war on crime, a craft)?

P-Am-5(Q): War on Drugs

4. Police work in international settings

AC: Have you ever worked with foreign English-speaking colleagues? In which context(s)?

P-Am-5(Q): I haven't

AC: Have you ever worked with foreign colleagues from non-English-speaking countries? In which context(s)? Which language do you use to communicate with them?

P-Am-5(Q): I haven't

AC: Did you attend foreign language courses, during your initial training or along your career in the police? Why? Do you remember the content of these courses?

P-Am-5(Q): I didn't

5. Police symbols, symbolic events, traditions and culture

AC: I am interested in police symbols. For instance, the uniform might be one. Do you have any other symbol in mind that would be typical of the police?

P-Am-5(Q): Specialty units within a department usually come up with a signature patch or symbol that distinguishes that unit. An overall symbol that is used to distinguish Law Enforcement is the "Thin Blue Line".

AC: I am also interested in events (both formal and informal) with a symbolic dimension; for instance:

- the attestation ceremony (when policemen are sworn in)
- award ceremonies

Could you please tell me more about these events?

P-Am-5(Q): Each department is different. Here at BPD the swearing in ceremony and awards ceremonies are a big deal. Families, friends, and colleagues are all invited. Sometimes even the Press is invited. The swearing in ceremony is a rite of passage, and awards ceremonies are acknowledgement.

AC: Is there a ceremony when you are promoted to an upper rank?

P-Am-5(Q): Again, each department is different, but here at BPD there is a ceremony accompanied by family, friends, and colleagues.

AC: Are there regular all-member meetings or celebrations?

P-Am-5(Q): Absolutely. Here at BPD each unit has their own celebration parties (Birthdays, Christmas, etc), the Department has a Department Christmas party, Union members have their meetings, Clubs have their meetings, Command staff has their meetings, etc.

AC: Do you think, there is such a thing as a professional culture in your job? If yes, can you describe it briefly?

P-Am-5(Q): I do. We wear a uniform that signifies professionalism, we have matching markings that signify professionalism (i.e.: on our cars), we have a specific set of standards that each Officer follows to signify professionalism, we follow a strict code of ethics that signifies professionalism, etc.

AC: I have encountered several times the notion of “police ethics”. What does it evoke to you?

P-Am-5(Q): Very simply: right from wrong

AC: Have you ever heard stories (passed on from generation to generation) about former policemen? Role models from the past... or on the contrary the exemplification of what a good policeman should not be/do?

P-Am-5(Q): I have heard both.

6. Specialized fiction

AC: Do you watch police-related TV series/movies or read police-related novels? If yes, which ones?

P-Am-5(Q): I do not

AC: Would you say that they present an accurate picture of the investigations you carry out in your professional life?

P-Am-5(Q): No, not at all. There’s a big difference between what a real Police Officer does, and what is shown on TV for ratings.

AC: Would you say that they present an accurate picture of the specialized language you use in your professional life?

P-Am-5(Q): No.

Annexe 7 : Courrier sollicitant l'autorisation d'effectuer des journées d'observation au Commissariat de police central de Nantes [section 7.2.2.]

Audrey Cartron
28 rue de la Distillerie
44000 Nantes
06 29 70 30 72
audrey.cartron@univ-nantes.fr

Direction Départementale de la Sécurité Publique
de Loire-Atlantique
Hôtel de police
6 place Waldeck-Rousseau
44035 Nantes Cedex

Nantes, le 18 septembre 2019

**À l'attention de Monsieur le Directeur Départemental
de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique,**

Objet : Demande de stage d'observation au Commissariat de Police Central de Nantes

Monsieur le Directeur,

Je suis doctorante en linguistique anglaise et enseignante à l'Université de Nantes (FLCE, Département LEA). Je me permets de vous contacter pour solliciter l'autorisation d'effectuer un stage d'observation au Commissariat de Police Central de Nantes.

Je mène actuellement un travail de recherche en anglais de spécialité. Ce domaine consiste à étudier la langue lorsqu'elle est employée dans des contextes ou par des communautés professionnelles ou disciplinaires spécifiques ; or l'anglais policier est une langue de spécialité encore peu étudiée de nos jours. Mes recherches portent sur les spécificités lexicales et discursives inhérentes à cette langue de spécialité, grâce, notamment, à l'analyse des productions textuelles (tels que les rapports de police) ou orales (les interrogatoires par exemple) des membres des forces de l'ordre. Je m'intéresse à la caractérisation de l'anglais de la police mais également à l'enseignement de cette langue de spécialité en France.

Bien que mes recherches soient essentiellement centrées sur l'anglais policier, il me semble également important d'étudier différentes variantes de cette langue de spécialité (français policier, espagnol policier, ...), raison pour laquelle je m'intéresse également à la police française. Je me suis notamment entretenue avec le Commissaire Bruno Delance, précédemment en poste à Nantes, et j'ai été reçue par le Commissaire Mickael Janneau.

J'ai conscience des nombreuses demandes de stage qui vous parviennent et du fait que la présence de stagiaires puisse être incommode, mais réaliser un stage d'observation de quelques jours (sur une période qui vous conviendrait), dans plusieurs services du

1/2

Commissariat de Police Central de Nantes, m'offrirait une excellente occasion d'enrichir mes recherches. Cette expérience contribuerait à accroître mes connaissances sur le milieu policier et surtout sur les notions, le vocabulaire et le jargon utilisés au quotidien par les membres des forces de l'ordre. Je pourrais ainsi en apprendre davantage sur les pratiques professionnelles des policiers, ce qui me permettra ainsi d'éclairer les phénomènes linguistiques observés tout au long de mes recherches sur cette langue de spécialité. De plus, ces recherches pourraient également intéresser les forces de l'ordre, dans le cadre de l'élaboration future de formations en anglais adaptées aux policiers.

Je joins également à ce courrier une lettre de mon directeur de thèse, le Professeur Michel Van der Yeught, confirmant l'apport scientifique que ce stage d'observation représenterait pour mes recherches.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande de stage et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

[Signature]

Audrey Cartron

2/2

Annexe 8 : Déclaration de respect de confidentialité (PAF du Pas-de-Calais)

[section 7.3.2.1.]

Audrey CARTRON
audrey.cartron@univ-nantes.fr
audrey.cartron@univ-amu.fr
+33 6 29 70 30 72



Déclaration de respect de confidentialité

Je soussignée, Audrey CARTRON, actuellement enseignante à l'Université de Nantes et doctorante en linguistique anglaise à l'Université d'Aix-Marseille, déclare mener un travail de recherche portant sur les différents contextes d'emploi de la langue anglaise par les policiers de la PAF du Pas-de-Calais. Les données recueillies seront anonymisées et analysées en toute confidentialité, à des fins de recherche universitaire uniquement. J'ai conscience des spécificités inhérentes à l'activité policière et je m'engage à respecter scrupuleusement les impératifs de réserve et de confidentialité. Je m'engage également à ne pas faire un usage préjudiciable des informations qui me seront communiquées.

Fait à Calais, le 28 juin 2021

[Signature]

Audrey CARTRON

Annexe 9 : Questionnaire d'analyse des contextes d'emploi et des besoins en langue anglaise diffusé au sein de la PAF du Pas-de-Calais [section 7.3.2.3.]



Audrey CARTRON
audrey.cartron@univ-nantes.fr
audrey.cartron@univ-amu.fr
+33 6 29 70 30 72

Dans le cadre d'un travail de recherche en anglais de spécialité (anglais policier), un questionnaire destiné à cerner les contextes d'emploi et besoins en langue anglaise au sein de la PAF de Calais a été établi, avec l'accord de la Direction interdépartementale. Les données recueillies sont anonymisées et seront analysées en toute confidentialité, à des fins de recherche universitaire uniquement. Le temps de réponse estimé est inférieur à 10 minutes. Pour toute question, vous pouvez contacter Audrey Cartron : audrey.cartron@univ-nantes.fr
Merci d'avance pour votre coopération.

Questionnaire

1. Âge :
2. Sexe :
3. Langue(s) maternelle(s) :
4. Langue(s) étrangère(s) utilisée(s) professionnellement autre que l'anglais :
5. Grade actuel dans la police :
6. Fonction ou service d'affectation (le cas échéant) :
7. Année d'entrée dans la police :
8. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS GÉNÉRAL avant d'entrer dans la police ? (plusieurs réponses possibles)
 - > Aucune formation
 - > Cours d'anglais dans l'enseignement secondaire (collège, lycée...)
 - > Cours d'anglais dans une université française
 - > Cours d'anglais dans une université anglophone
 - > Séjours linguistiques
 - > Cours particuliersAutre (merci de préciser) :
9. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS PROFESSIONNEL (anglais des forces de l'ordre) avant d'entrer dans la police ? (plusieurs réponses possibles)
 - > Aucune formation
 - > Cours d'anglais dans une université française
 - > Cours d'anglais dans une université anglophone
 - > Séjours linguistiques
 - > Cours particuliersAutre (merci de préciser) :
10. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS GÉNÉRAL au cours de votre cursus en école de police ? (plusieurs réponses possibles)
 - > Aucune formation
 - > Cours d'anglais à l'École nationale supérieure de la police, site Cannes-Écluse
 - > Cours d'anglais dans une école nationale de police
 - > Cours d'anglais dans un centre de formation de la police nationaleAutre (merci de préciser) :

11. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS PROFESSIONNEL (anglais des forces de l'ordre) au cours de votre cursus en école de police ? (plusieurs réponses possibles)

- Aucune formation
- Cours d'anglais à l'École nationale supérieure de la police, site Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
- Cours d'anglais à l'École nationale supérieure de la police, site Cannes-Écluse
- Cours d'anglais dans une école nationale de police
- Cours d'anglais dans un centre de formation de la police nationale

Autre (merci de préciser) :

12. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS GÉNÉRAL depuis que vous exercez votre métier ?

- Non, aucune formation
- Oui, par besoin professionnel
- Oui, par intérêt personnel

Autre (merci de préciser) :

13. Avez-vous suivi une formation en ANGLAIS PROFESSIONNEL (anglais des forces de l'ordre) depuis que vous exercez votre métier ?

- Non, aucune formation
- Oui, par besoin professionnel
- Oui, par intérêt personnel

Autre (merci de préciser) :

14. Dans le cadre de votre travail, vous arrive-t-il de parler anglais ?

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

15. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des policiers ANGLOPHONES (dont la langue maternelle est l'anglais) :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

16. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des policiers NON-ANGLOPHONES (dont la langue maternelle n'est pas l'anglais) :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

17. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des mis en cause ANGLOPHONES :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

18. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des mis en cause NON-ANGLOPHONES :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

19. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des victimes ou des témoins ANGLOPHONES :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

20. Dans un contexte professionnel, vous utilisez l'anglais avec des victimes ou des témoins NON-ANGLOPHONES :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

21. Autre(s) interlocuteur(s) avec lesquels vous parlez anglais (merci de préciser) :

22. Il vous arrive de lire la PRESSE GÉNÉRALISTE en anglais (*The Guardian, The Independent, The New York Times, Time Magazine, Newsweek...*) :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

23. Il vous arrive de lire des REVUES SPECIALISÉES en anglais (*Police Practice and Research: An International Journal, Police Quarterly...*) :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

24. Il vous arrive de lire des DOCUMENTS PROFESSIONNELS en anglais :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, quels types de documents ?

25. Il vous arrive de rédiger des TEXTES DE TYPE COURRIEL OU LETTRE relatifs à votre domaine professionnel en anglais :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, quels types de textes ?

26. Il vous arrive de rédiger des DOCUMENTS PROFESSIONNELS en anglais :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, quels types de documents ?

27. Il vous arrive d'interagir en anglais avec des ANGLOPHONES lors d'une conversation d'ordre GÉNÉRAL (accueillir un visiteur, parler de son travail, voyager, etc.) :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de préciser les contextes d'interactions ci-dessous :

28. Il vous arrive d'interagir en anglais avec des NON-ANGLOPHONES lors d'une conversation d'ordre GENERAL (accueillir un visiteur, parler de son travail, voyager, etc.) :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de préciser les contextes d'interactions ci-dessous :

29. Il vous arrive d'interagir en anglais avec des ANGLOPHONES lors d'une CONVERSATION PROFESSIONNELLE :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de préciser les contextes d'interactions ci-dessous :

30. Il vous arrive d'interagir en anglais avec des NON-ANGLOPHONES lors d'une CONVERSATION PROFESSIONNELLE :
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de préciser les contextes d'interactions ci-dessous :

31. Avez-vous recours aux services d'un interprète anglais-français dans l'exercice de vos fonctions ?
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

32. Avez-vous recours aux services d'un interprète pour d'autres langues dans l'exercice de vos fonctions ?
Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, pour quelles langues (autres que l'anglais) avez-vous recours à un interprète ?

33. Globalement, vous pensez que la connaissance de l'anglais est inutile ou superflue dans votre profession.
Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

34. Vous pensez qu'un policier doit être capable de communiquer dans un anglais de base.
Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

35. Vous pensez qu'un policier doit être capable de communiquer dans un anglais correct, compréhensible de tous, en toutes circonstances.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

36. Vous pensez qu'un policier doit être capable de communiquer dans un anglais soutenu en toutes circonstances.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

37. Vous pensez que les besoins d'un policier en langue anglaise varient en fonction du service d'affectation au sein de la Police nationale.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

38. Seuls les policiers exerçant des fonctions au sein des institutions de coopération policière internationale (tels que la PAF ou Interpol) ou à l'étranger doivent posséder un niveau élevé de connaissances en langue et culture anglophones.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

39. Il est important que tous les policiers de la PAF connaissent le fonctionnement des systèmes juridiques anglo-saxons.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

40. Un niveau élevé de connaissances en anglais devrait être requis au cours de la formation des policiers français.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

41. Vous éprouvez personnellement le besoin d'améliorer vos compétences en anglais.

Pas du tout d'accord / Plus ou moins d'accord / Tout à fait d'accord

42. Il vous arrive de REGARDER des œuvres de fiction policière (séries télévisées, films, etc.) en anglais (version originale) :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de donner des exemples :

43. Il vous arrive de REGARDER des œuvres de fiction policière britanniques ou américaines (séries télévisées, films, etc.) en version française :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de donner des exemples :

44. Il vous arrive de LIRE des œuvres de fiction policière (romans, BD, etc.) en anglais :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de donner des exemples :

45. Il vous arrive de LIRE des œuvres de fiction policière (romans, BD, etc.) d'auteurs anglo-saxons (britanniques, américains, australiens, etc.) traduites en français :

Jamais / Rarement / Parfois / Souvent / Très souvent

Si la réponse à cette question est positive, merci de donner des exemples :

46. Observations, remarques ou suggestions :

**Annexe 10 : Synthèse des réponses au questionnaire d'analyse des contextes
d'emploi et des besoins en langue anglaise au sein de la PAF du Pas-de-Calais**
[section 7.3.2.3.]

Audrey CARTRON
audrey.cartron@univ-nantes.fr
audrey.cartron@univ-amu.fr
+33 6 29 70 30 72



Questionnaire d'analyse des besoins langagiers au sein de la PAF du Pas-de-Calais, septembre-novembre 2021

Synthèse des résultats (juin 2022)

1. Éléments de contexte et rappel du dispositif mis en place	2
2. Profil des répondants (questions 1 à 7)	2
3. Biographie linguistique : formation reçue en anglais général et en anglais professionnel (anglais de la police) (questions 8 à 13)	3
4. Fréquence des interactions impliquant l'anglais en contexte professionnel et types d'interlocuteurs éventuels (questions 14 à 21)	5
5. Compétences linguistiques mobilisées par les policiers lors de l'exercice de leurs fonctions (questions 22 à 32)	6
6. Niveau approprié de maîtrise de la langue et de compétences en fonction de différents paramètres (questions 33 à 41) (95 répondants)	9
7. Intérêt porté à la fiction à substrat professionnel (FASP) (questions 42 à 45)	10
8. Observations, remarques ou suggestions (question ouverte clôturant le questionnaire) : ...	11
9. Remarques, conclusions et préconisations	13
Remerciements	16

1. Éléments de contexte et rappel du dispositif mis en place

Dans le cadre d'un travail de recherche (thèse de doctorat) en anglais de spécialité (anglais policier), un questionnaire destiné à cerner les contextes d'emploi et besoins en langue anglaise au sein de la PAF du Pas-de-Calais a été établi, avec l'accord de la Direction interdépartementale.

Dans un premier temps, l'outil Google Form a été utilisé, afin de créer un questionnaire en ligne pour faciliter la diffusion à un large panel puis la collecte et l'analyse des données. Le 24 septembre 2021, le questionnaire a été transmis par voie électronique via la liste de diffusion du personnel policier de la PAF. Ce canal de diffusion a permis de recueillir 37 réponses. Dans un second temps, à partir de fin octobre, une diffusion du questionnaire en version papier a été envisagée, afin de maximiser le nombre de réponses obtenues, notamment parmi les membres du personnel qui ne disposaient pas de l'accréditation adéquate (compte ORION) pour accéder au questionnaire en ligne. 58 questionnaires supplémentaires ont ainsi été collectés.

Au total, 95 réponses au questionnaire ont été recueillies entre le 24 septembre et le 12 novembre 2021.

2. Profil des répondants (questions 1 à 7)

- *Q1 : Âge* (95 personnes ont répondu à cette question) : Entre 19 et 20 ans : 5 répondants ; Entre 21 et 30 ans : 21 répondants ; Entre 31 et 40 ans : 11 répondants ; Entre 41 et 50 ans : 41 répondants ; Entre 51 et 56 ans : 17 répondants.
- *Q2 : Sexe* (95 répondants) : 77 hommes, 18 femmes
- *Q3 : Langue(s) maternelles (s)* (95 répondants) : 93 francophones, 1 bilingue français-arabe, 1 bilingue français-italien
- *Q4 : Langue(s) étrangère(s) utilisée(s) professionnellement autre que l'anglais* (22 répondants) :
 - Espagnol (mentionné 10 fois), allemand (7), italien (3), kurde (3), farsi (2), polonais (2).
 - Des langues sont mentionnées une seule fois : albanais, arabe, chinois, japonais, pachtou, roumain, russe, vietnamien.
 - Deux répondants évoquent une utilisation élémentaire de ces langues : « Espagnol (Bases) » et « Quelques phrases... Italien, Russe ».
- *Q5 : Grade actuel dans la police* (95 répondants) :
 - Contractuels : 19 Policiers Adjoints (anciennement adjoints de sécurité), 7 Assistants au Contrôle Transfrontière

- Au sein du Corps d'Encadrement et d'Application : 15 Gardien de la Paix (dont un Gardien de la Paix Stagiaire), 2 Sous-Brigadiers, 15 Brigadiers, 18 Brigadiers Chefs, 8 Majors (dont un Major Exceptionnel)
- Au sein du Corps de Commandement : 2 Capitaines, 5 Commandants de Police et 2 Officiers de Police n'ayant pas spécifié leur grade
- Au sein du Corps de Conception et de Direction : 1 Commissaire
- 1 répondant indique « Garde Frontières » sans spécifier de grade

➤ *Q6 : Service d'affectation ou fonction (86 répondants) :*

- PAF Douvres : 20 répondants
- PAF Cheriton (GB) : 13 répondants
- PAF Calais : 11 répondants (dont 5 à Calais Port)
- PAF Coquelles : 8 répondants
- PAF de Dunkerque : 1 répondant
- Brigade Mobile de Recherche (BMR) : 5 répondants
- Unité judiciaire : 5 répondants
- UCTCO (Unité de Contrôle Transfrontière de la Côte d'Opale) : 5 répondants
- Centre Conjoint d'Information et de Coordination franco-britannique (CCIC) : 3 répondants
- État-Major : 1 répondant
- Autres réponses : DIDPAF 62 (Direction Interdépartementale de la PAF du Pas-de-Calais) (6 répondants), PAF (2 répondants), Unité de Contrôle Transfrontalier (UCT) (1 répondant), Service Chargé du Contrôle Transfrontière (SCT) (1 répondant), Commandement de nuit (2 répondants), Garde-frontière (2 répondants).

➤ *Q7 : Année d'entrée dans la police (93 répondants) :* Entre 1987 et 1990 : 9 répondants ; Entre 1991 et 2000 : 34 répondants ; Entre 2001 et 2010 : 20 répondants ; Entre 2011 et 2020 : 26 répondants ; En 2021 : 4 répondants.

Ces 93 répondants ont en moyenne 17 années d'expérience dans la police et le nombre médian d'années d'expérience est de 20 ans.

3. Biographie linguistique : formation reçue en anglais général et en anglais professionnel (anglais de la police) (questions 8 à 13)

➤ *Q8 & Q9 : Formation en anglais avant d'entrer dans la police (plusieurs réponses possibles) (95 répondants)*

Type de formation reçue	Anglais général	Anglais professionnel (anglais des forces de l'ordre)
Aucune formation	4,2 % (4)	96,7 % (92)
Cours d'anglais dans l'enseignement secondaire (collège, lycée...)	95,8 % (91)	-
Cours d'anglais dans une université française	20 % (19)	1,1 % (1)

Cours d'anglais dans une université anglophone	1,1 % (1)	-
Séjours linguistiques	6,3 % (6)	-
Cours particuliers	1,1 % (1)	1,1 % (1)
Autre	- Nombreux stages : 1,1 % (1) - Section européenne anglais au lycée : 1,1 % (1)	- Stages : 1,1 % (1)

➤ *Q10 & Q11 : Formation en anglais au cours du cursus en école de police (plusieurs réponses possibles) (95 répondants)*

Type de formation reçue	Anglais général	Anglais professionnel (anglais des forces de l'ordre)
Aucune formation	83,2 % (79)	89,5 % (85)
Cours d'anglais à l'École nationale supérieure de la police, site Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	1,1 % (1)	-
Cours d'anglais à l'École nationale supérieure de la police, site Cannes-Écluse	6,3 % (6)	2,1 % (2)
Cours d'anglais dans une école nationale de police	6,3 % (6)	2,1 % (2)
Cours d'anglais dans un centre de formation de la police nationale	3,2 % (3)	4,2 % (4)
Autre	-	- Anglais commercial dans le cadre d'un DUT Export : 1,1 % (1)

➤ *Q12 & Q13 : Formation en anglais depuis l'entrée dans la police (plusieurs réponses possibles) (95 répondants)*

Formation reçue et facteurs de motivation	Anglais général	Anglais professionnel (anglais des forces de l'ordre)
Non, aucune formation	65,3 % (62)	67,4 % (64)
Oui, par besoin professionnel	13,7 % (13)	16,8 % (16)
Oui, par intérêt personnel	14,7 % (14)	11,6 % (11)
Oui, par besoin professionnel et par intérêt personnel	4,2 % (4)	2,2 % (2)
Autre	- Oui, dans le cadre de ma scolarité d'Officier : 1,1 % (1) - Stage en local Police Nationale : 1,1 % (1)	- Oui, dans le cadre de ma scolarité d'Officier : 1,1 % (1) - Formation Flash : 1,1 % (1)

4. Fréquence des interactions impliquant l'anglais en contexte professionnel et types d'interlocuteurs éventuels (questions 14 à 21)

➤ Q14 : Fréquence des interactions impliquant l'anglais lors de l'exercice du métier (95 répondants)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Dans le cadre de votre travail, vous arrive-t-il de parler anglais ?	-	3,2 % (3)	23,2 % (22)	29,5 % (28)	44,2 % (42)

➤ Q15 à Q20 : Différents types d'interlocuteurs et fréquence des interactions (95 répondants)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Avec des policiers anglophones	4,2 % (4)	22,1 % (21)	34,7 % (33)	28,4 % (27)	10,5 % (10)
Avec des policiers non-anglophones	62,1 % (59)	20 % (19)	9,5 % (9)	7,4 % (7)	1,1 % (1)
Avec des mis en cause anglophones	8,4 % (8)	11,6 % (11)	27,4 % (26)	31,6 % (30)	21,1 % (20)
Avec des mis en cause non-anglophones	6,3 % (6)	14,7 % (14)	35,8 % (34)	23,2 % (22)	20 % (19)
Avec des victimes ou des témoins anglophones	31,6 % (30)	28,4 % (27)	25,3 % (24)	10,5 % (10)	4,2 % (4)
Avec des victimes ou des témoins non-anglophones	29,5 % (28)	31,6 % (30)	27,4 % (26)	6,3 % (6)	5,3 % (5)

➤ Q21 : Autre(s) type(s) d'interlocuteur(s) (question ouverte) (33 répondants) : cinq principales catégories d'interlocuteurs peuvent être identifiées :

- *transporteurs* : personnel/salariés d'Eurotunnel (mentionné 8 fois), personnels des compagnies maritimes (inclut les membres d'équipage des navires, les marins en transit ; 4 fois), chauffeurs (2), entreprise de transports (2), transporteurs (1)
- *autorités britanniques* : UKBF (*United Kingdom Border Force* ; 4 fois), personnel du port de Douvres (4), NCA (*National Crime Agency*, 2), police du Kent (2), douanes GB (2), services de renseignements (1)
- *voyageurs/passagers* : voyageurs (3 fois), touristes (1), passagers à la frontière (1), passagers refoulés (1), ressortissants des pays tiers (1), clients Eurotunnel (1), usagers des différentes compagnies liaison Douvres-Calais (1)
- *entreprises internationales* tels qu'UBER ou des services bancaires (1)
- *vie privée* : enfants (1)

5. Compétences linguistiques mobilisées par les policiers lors de l'exercice de leurs fonctions (questions 22 à 32)

➤ *Q22 à Q30 : Différents types de compétences linguistiques et fréquence de leur mobilisation*
(95 répondants)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Lire la presse généraliste en anglais (<i>The Guardian, The Independent, The New York Times, Time Magazine, Newsweek...</i>)	70,5 % (67)	22,1 % (21)	6,3 % (6)	1,1 % (1)	-
Lire des revues spécialisées en anglais (<i>Police Practice and Research: An International Journal, Police Quarterly...</i>)	85,3 % (81)	13,7 % (13)	1,1 % (1)	-	-
Lire des documents professionnels en anglais	31,6 % (30)	20 % (19)	34,7 % (33)	10,5 % (10)	3,2 % (3)
Rédiger des textes de type courriel ou lettre relatifs à votre domaine professionnel en anglais	62,1 % (59)	17,9 % (17)	14,7 % (14)	3,2 % (3)	2,1 % (2)
Rédiger des documents professionnels en anglais	84,2 % (80)	8,4 % (8)	6,3 % (6)	1,1 % (1)	-
Interagir en anglais avec des anglophones lors d'une conversation d'ordre général (accueillir un visiteur, parler de son travail, voyager, etc.)	18,9 % (18)	24,2 % (23)	35,8 % (34)	12,6 % (12)	8,4 % (8)
Interagir en anglais avec des non-anglophones lors d'une conversation d'ordre général	30,5 % (29)	24,2 % (23)	29,5 % (28)	7,4 % (7)	8,4 % (8)
Interagir en anglais avec des anglophones lors d'une conversation professionnelle	21,1 % (20)	9,5 % (9)	36,8 % (35)	16,8 % (16)	15,8 % (15)
Interagir en anglais avec des non-anglophones lors d'une conversation professionnelle	46,3 % (44)	18,9 % (18)	16,8 % (16)	7,4 % (7)	10,5 % (10)

➤ *Q24 : Documents professionnels lus en anglais* (question ouverte, 47 répondants) :

- *documents de voyage* (mentionné 8 fois) : visa, preuve de lieu de séjour, attestation de travail, justificatifs, attestation de déplacement liée au Covid, etc.
- *courriels* (8)
- *notes d'information* (7)
- *textes réglementaires* (6) : liés à la réglementation européenne, à la réglementation transfrontière, à l'immigration, aux lois en vigueur
- *documents relatifs à la coopération avec les autorités britanniques* (6) : expression de besoins ou demandes diverses, différents types de documents transmis lors des réunions,

statistiques, documents de contrôle de l'UKBF, actes de procédures des autorités anglaises

- *documents de synthèse* (5) : bilan, synthèse, rapport, compte-rendu (comptes-rendus d'affaires judiciaires britanniques ou de réunion en langue anglaise, par exemple)
- *mises en attention* (MEA) (5)
- *fiche/note/mandat de recherche* (4)
- *fiches Alerte fraude documentaire* (2)
- *documents liés à l'avancement de carrière* (2) : appel à candidature Europol, dossier de demande de stage ou de formation à l'étranger
- *autres documents liés aux activités opérationnelles* (mentionnés chacun 1 fois) : consignes, informations tactiques, mise à jour d'évènement, informations sur un évènement à venir, documentation technique et/ou professionnelle, documents sur la sûreté aéroportuaire, Annexe C

➤ *Q25 et Q26 : Documents relatifs au domaine professionnel rédigés en anglais* (question ouverte, 33 répondants) :

- *Courriels* (17 fois) : destinataires = correspondants professionnels britanniques, partenaires britanniques, agences maritimes étrangères
- *Contenu des courriels ou lettres* : demandes d'informations/de réponses à des questions, demandes de coopération, planification de réunions, invitations, consignes
- *Réquisitions judiciaires* (4)
- *Autres documents* mentionnés 1 fois : rapport dans le cadre d'une mission Frontex, synthèses, notes d'information, prévisions de trafic, traductions de documents du français vers l'anglais (par exemple, un document fourni en français par des extérieurs pour des travaux à réaliser sur le site britannique est traduit puis transmis aux autorités britanniques compétentes), demande de stage ou de formation à l'étranger, demande d'emploi.

➤ *Q27 : Interactions en anglais avec des anglophones lors d'une conversation d'ordre général* (question ouverte, 40 répondants) :

- *Types de contextes d'interaction* : échanges de courtoisie lors de contrôles transfrontière (6 fois), voyages à l'étranger (3), réunions interservices avec des homologues britanniques (3), visite de site par des interlocuteurs britanniques (2), intervention sur site (1), accueil de visiteurs (1), commande de repas (1), rencontres fortuites (1), forums/jeux (2)
- *Types d'interlocuteurs* : voyageurs/touristes britanniques (5), personnel/collègues du port de Douvres (2), membres de l'UKBF (1), connaissances de travail (1), membres d'équipages étrangers (1)
- *Thématiques abordées* : renseignement/accompagnement (renseigner/aider un usager, en indiquant le chemin par exemple ; 7 fois), questions d'ordre général et sujets divers (5), la famille (3), la destination et le voyage (3), les vacances (2), l'avenir (1), le temps (1), la situation sanitaire (1), le travail (1), le sport (1), documents de voyage (passeport, passe vaccinal ; 1 fois), se présenter (au début d'une réunion, par exemple ; 1 fois)

- *Q28 : Interactions en anglais avec des non-anglophones lors d'une conversation d'ordre général* (question ouverte, 28 répondants) :
 - *Types de contextes d'interaction* : échanges de courtoisie lors de contrôles transfrontière (10 fois), voyages à l'étranger (3), réunions interservices (1), visite de délégations étrangères sur site (1), intervention sur site (1), accueil de voyageurs (1), jeux (1)
 - *Types d'interlocuteurs* : voyageurs/clientèle étrangère hors britanniques (6)
 - *Thématiques abordées* : renseignement/accompagnement (renseigner/aider un usager, en indiquant le chemin par exemple ; 4 fois), questions d'ordre général et sujets divers (4), destination (2), vacances (1), sport (1), vie quotidienne (1)

- *Q29 : Interactions en anglais avec des anglophones lors d'une conversation professionnelle* (question ouverte, 38 répondants)
 - *Types de contextes d'interaction* : contrôle transfrontière (9 fois), réunions interservices avec les partenaires britanniques (7), échanges téléphoniques (2), demandes de renseignements et échanges d'informations avec les autorités britanniques (3), coopération et entraide sur site (2), contrôles juxtaposés (1), remise d'individus à la police du Kent (1), garde à vue (1), accueil des voyageurs (1)
 - *Types d'interlocuteurs* : police britannique/du Kent (7), autorités britanniques et leurs agents (5), membres de l'UKBF (4), immigration britannique (1), douanes GB (1), service de sécurité du port de Douvres (1), compagnies de ferry (1), chauffeurs poids lourd (1), voyageurs (1)
 - *Thématiques abordées* : contrôles (contrôle de papiers d'identité, évocation d'un contrôle avec les homologues britanniques ; 5 fois), demande de renseignement aux partenaires britanniques (2), travail (2), collaboration (1), migration britannique (1), renseignement/accompagnement des passagers (1), questions d'ordre général (1)

- *Q30 : Interactions en anglais avec des non-anglophones lors d'une conversation professionnelle* (question ouverte, 17 répondants)
 - *Types de contextes d'interaction* : contrôle transfrontière (8 fois), réunion interservices (1), garde à vue (1), non-admission et interpellation (1), accueil des voyageurs (1)
 - *Types d'interlocuteurs* : mis en cause (2), sociétés de transport (1), chauffeurs poids lourd (1), voyageurs (1)
 - *Thématiques abordées* : contrôle de papiers d'identité (1), explication d'une non-admission et du motif de l'interpellation (1), travail (1), renseignement/accompagnement (1), questions d'ordre général (1)

- *Q31 et Q32 : Fréquence du recours à un interprète et langues concernées* (95 répondants)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Recours aux services d'un interprète anglais-français dans l'exercice de vos fonctions	48,4 % (46)	8,4 % (8)	27,4 % (26)	12,6 % (12)	3,2 % (3)

Recours aux services d'un interprète pour d'autres langues dans l'exercice de vos fonctions	56,8 % (54)	8,4 % (8)	14,7 % (14)	3,2 % (3)	16,8 % (16)
Pour quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ? (question ouverte, 25 répondants)	<p>- roumain (13 fois), arabe (12), kurde (11), albanais (10), polonais (9), farsi (6), allemand (5), pachtou (4), tigrinia (4), bulgare (3), turc (3), vietnamien (3), lituanien (2), italien (2), néerlandais (2), penjabi (2), amharique (1), biélorusse (1), fujian (1), irakien (1), kurde turc (1), mandarin (1), ourdou (1), pachtoute (1), portugais (1), russe (1), slovène (1), tchèque (1), ukrainien (1)</p> <p>- 8 réponses se terminent par « ... » ou « etc. » et 3 répondants ont indiqué : « toutes » / « toutes sorte » / « toutes les langues européennes »</p> <p>- 1 répondant indique utiliser un traducteur sur téléphone</p>				

6. Niveau approprié de maîtrise de la langue et de compétences en fonction de différents paramètres (questions 33 à 41) (95 répondants)

	Pas du tout d'accord	Plus ou moins d'accord	Tout à fait d'accord
La connaissance de l'anglais est inutile ou superflue dans votre profession.	81,1 % (77)	8,4 % (8)	10,5 % (10)
Un policier doit être capable de communiquer dans un anglais de base.	2,1 % (2)	17,9 % (17)	80 % (76)
Un policier doit être capable de communiquer dans un anglais correct, compréhensible de tous, en toutes circonstances.	5,3 % (5)	49,5 % (47)	45,3 % (43)
Un policier doit être capable de communiquer dans un anglais soutenu en toutes circonstances.	52,6 % (50)	42,1 % (40)	5,3 % (5)
Les besoins d'un policier en langue anglaise varient en fonction du service d'affectation au sein de la Police nationale.	7,4 % (7)	33,7 % (32)	58,9 % (56)
Seuls les policiers exerçant des fonctions au sein des institutions de coopération policière internationale (tels que la PAF ou Interpol) ou à l'étranger doivent posséder un niveau élevé de connaissances en langue et culture anglophones.	29,5 % (28)	56,8 % (54)	13,7 % (13)
Il est important que tous les policiers de la PAF connaissent le fonctionnement des systèmes juridiques anglo-saxons.	40 % (38)	50,5 % (48)	9,5 % (9)
Un niveau élevé de connaissances en anglais devrait être requis au cours de la formation des policiers français.	38,9 % (37)	53,7 % (51)	7,4 % (7)
Vous éprouvez personnellement le besoin d'améliorer vos compétences en anglais.	12,6 % (12)	40 % (38)	47,4 % (45)

7. Intérêt porté à la fiction à substrat professionnel (FASP) (questions 42 à 45)

➤ Q42 à 45 : Intérêt porté aux différents types d'œuvres de fiction policière (95 répondants)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Il vous arrive de regarder des œuvres de fiction policière (séries télévisées, films, etc.) en anglais (version originale).	47,4 % (45)	15,8 % (15)	23,2 % (22)	4,2 % (4)	9,5 % (9)
Il vous arrive de regarder des œuvres de fiction policière britanniques ou américaines en version française.	23,2 % (22)	8,4 % (8)	17,9 % (17)	23,2 % (22)	27,4 % (26)
Il vous arrive de lire des œuvres de fiction policière (romans, BD, etc.) en anglais.	90,5 % (86)	7,4 % (7)	2,1 % (2)	-	-
Il vous arrive de lire des œuvres de fiction policière d'auteurs anglo-saxons (britanniques, américains, australiens, etc.) traduites en français.	57,9 % (55)	11,6 % (11)	14,7 % (14)	10,5 % (10)	5,3 % (5)

➤ Q42 : Œuvres de fiction policière regardées en anglais (version originale) (question ouverte, 30 répondants) :

- *Types et genres de fiction* : séries (22 fois), films (8), vidéos (1), documentaires (1), reportages (1), science-fiction (2), thriller (1), fantastique (1), policier (1), western (1)
- *Médiums* : Netflix (4), YouTube (2), plateformes de diffusion (1)
- *Précisions sur la langue de visionnage* : anglais sous-titré français (VOST ; 4 fois)
- *Exemples* : *Breaking Bad* (2), *The Mentalist* (1), *Dexter* (1), *Murder* (1), *Game of Thrones* (1), *Star Wars* (1), *Star Trek* (1), l'œuvre des Monty Python (1), *Doctor Who* (1), *Big Bang Theory* (1), *Oz* (1)

➤ Q43 : Œuvres de fiction policière britanniques ou américaines regardées en version française (question ouverte, 31 répondants)

- *Types et genres de fiction* : séries (15), films (8), téléfilms (1), documentaires (1), policier (2), fiction historique (1), drame (1)
- *Médiums* : Netflix (2), télévision (2)
- *Précisions sur la langue de visionnage* : version française avec les sous-titres en anglais (1)
- *Exemples* : *NCIS* (3), *Castle* (2), *Dexter* (2), *Les Experts* (2), *The Mentalist* (1), *Breaking Bad* (1), *Columbo* (1), *New York Unité Spéciale* (1), *The Wire* (1), *True Detective* (1), *Brooklyn Nine Nine* (1), *The Shield* (1), *NYPD Blues* (1), *Rick Hunter* (1), *Esprits criminels* (1), *Barnaby* (1)

➤ Q44 : Œuvres de fiction policière lues en anglais (question ouverte, 2 répondants) : bande dessinées (BD ; 1 fois), science-fiction (SF ; 1 fois)

- *Q45 : Œuvres de fiction policière d'auteurs anglo-saxons lues en français (version traduite)* (question ouverte, 14 répondants)
 - *Types de fiction* : romans policiers (4 fois), œuvres contemporaines (1), biographies (1), comics (1), bandes dessinées (1)
 - *Auteurs* : Harlan Coben (3), Agatha Christie (2), Mary Higgins Clark (1), Arthur Conan Doyle (1), Ernest Hemingway (1), Stephen King (1), Frank Herbert (1)
 - *Autres* : Sherlock Holmes (2)

8. Observations, remarques ou suggestions (question ouverte clôturant le questionnaire) :

13 répondants :

- *Dispositifs de formation continue existants et difficultés rencontrées* :
 - « Les formations en langues proposées par l'administration sont souvent d'une durée de seulement 1 ou 2 semaines, et loin du domicile (familial comme professionnel), ce qui dissuade de s'y inscrire (grand manque d'intérêt). J'ai personnellement eu accès à une formation en ligne d'une durée de 6 mois (Cyberteachers de TELELANGUE), mais malgré mon assiduité cette formation ne m'a pas fait beaucoup progresser. De plus, travaillant avec des agents britanniques qui pour la plupart parlent un peu le français, je ne cherche pas à pratiquer l'anglais sur mon lieu de travail alors que cela me serait utile (si par exemple les agents sont remplacés par d'autres ne parlant pas le français). »
 - « Les formations en anglais devraient se faire sur site ou à proximité et non au centre de la France ou à Roubaix. »
 - « Il est difficile de se former avec des outils en ligne sans réelle interaction physique en distanciel. »

- *Importance de l'anglais et de son inclusion dans les cursus de formation* :
 - « Cours d'anglais général donnés en présentiel et animés par des professeurs anglais plusieurs fois au cours de la carrière seraient bon. »
 - « Des formations en "e learning" comme education first sont très utiles et devraient être obligatoires pour tout fonctionnaire travaillant à l'étranger. »
 - « Adapter le niveau d'anglais en fonction du poste exercé dans la police. Avoir une base de l'anglais courant en école de police. »

- *Manque de formation adaptée et niveau insuffisant au sein de la police* :
 - « Il est dommage lors de notre arrivée dans un service situé sur le territoire britannique, de ne pas avoir au préalable effectué soit un stage de remise à niveau, soit un réel stage de formation général ou professionnel en langue anglaise. »
 - « Je pense qu'il devrait être mis en place une formation continue (qui ne s'arrête pas à 6 mois), avec un accès facilité (ne pas avoir à se déplacer loin de chez soi, donc formation en e-learning et si possible formations sur lieu de travail pour inciter à parler en public). Ceci au moins pour les services dont la pratique de cette langue est hautement recommandée. »

- « Le niveau d'anglais dans la Police française est à l'image de celui de la population française. Il devrait être meilleur et me semble insuffisant à l'heure actuelle. »
- « Il manque une réelle formation en anglais et adaptée pour les personnels en transfrontière. »

➤ *Formation initiale en anglais général et système scolaire français :*

- « Il faudrait réformer le système scolaire car un français entre la primaire et le lycée suit en moyenne entre 7 et 9 ans d'anglais pour au final très peu de résultat, système éducatif français à revoir totalement. »
- « L'anglais est une langue qui doit être enseignée, selon mon opinion, à un niveau assez important, dès le plus jeune âge, et quelque soit la voie professionnelle. Pas SPÉCIFIQUEMENT à la police. »
- « Problème de formation scolaire à la base. »

9. Remarques, conclusions et préconisations

9.1. Représentativité du panel interrogé

Le panel interrogé est caractérisé par une bonne représentativité car il comprend des personnels de différents grades, échelons, services d'affectation et fonctions au sein de la PAF du Pas-de-Calais. Parmi les 95 réponses reçues, les cadres de la police sont représentés (neuf policiers du Corps de Commandement et un Commissaire du Corps de Conception et de Direction), mais les policiers du Corps d'Encadrement et d'Application sont majoritaires (59 répondants). Vingt-six contractuels (Policiers Adjoints et Assistants au Contrôle Transfrontière) ont également répondu au questionnaire. Par ailleurs, les personnels de la PAF du Pas-de-Calais interrogés sont affectés dans différents services et à diverses fonctions (contrôles transfrontaliers, traitement des procédures judiciaires et des enquêtes, Centre Conjoint d'Information et de Coordination franco-britannique, État-Major, etc.). Enfin, les répondants ont en moyenne dix-sept années d'expérience dans la police.

9.2. Variété des besoins langagiers et des contextes d'exposition à l'anglais au sein de la PAF du Pas-de-Calais

Les résultats du questionnaire d'analyse des besoins montrent que 81,1 % des répondants considèrent que la connaissance de l'anglais est utile ou non superflue dans le cadre de leur profession et 80 % des répondants pensent qu'un policier doit être capable de communiquer dans un anglais de base. De plus, tous les répondants déclarent parler en anglais dans le cadre de leur travail, avec une régularité variable : très souvent (pour 44,2 % des répondants), souvent (29,5 %), parfois (23,2 %) et rarement (3,2 %). Il est possible d'identifier trois principales sphères d'activités (non cloisonnées car interdépendantes) de la PAF qui génèrent différents types d'exposition à l'anglais et divers besoins langagiers : les contrôles sur les points de passage frontaliers (aubettes de contrôles), le traitement des procédures judiciaires et la coopération institutionnelle transfrontière. Les situations de communication impliquant l'anglais sont multiples et les paramètres qui déterminent le type de compétences langagières mobilisées varient : contextes d'interaction, régularité, types d'interlocuteurs, thématiques abordées, documents professionnels lus et rédigés en anglais ... Par conséquent, une bonne maîtrise de l'anglais oral et, dans certains cas, de l'anglais écrit, semble constituer un atout opérationnel non négligeable dans l'exercice du métier de policier au sein de la PAF du Pas-de-Calais.

9.3. Un important déficit de formation en anglais

Il est intéressant de noter que 87,4 % des policiers ayant répondu au questionnaire d'analyse des besoins éprouvent personnellement le besoin d'améliorer leurs compétences en anglais (47,4 % sont tout à fait d'accord et 40 % plus ou moins d'accord). Il existe une inadéquation importante entre la variété des besoins repérés et le nombre et la nature des formations d'anglais offertes aux policiers. En effet, tous les répondants au questionnaire sont francophones (dont un bilingue français-arabe et un bilingue français-italien) et ils sont peu nombreux à avoir bénéficié d'une formation en anglais (général mais aussi professionnel) adaptée à leurs besoins. Concernant l'anglais général, de nombreux policiers n'ont pas reçu de formation en anglais depuis les enseignements suivis dans le secondaire (voire dans le supérieur) ; or certains policiers soulignent les insuffisances de la formation initiale proposée par le système scolaire français. De même, le bagage linguistique en anglais professionnel (anglais des forces de l'ordre) est peu développé car l'immense majorité des répondants n'a reçu aucune formation dans ce domaine avant d'entrer dans la police (96,7 % des répondants) ou au cours du cursus en école de police (89,5 %). De plus, l'anglais ne figure pas parmi les formations dispensées aux policiers lorsqu'ils sont affectés à la PAF du Pas-de-Calais. En parallèle, les observations et les entretiens menés sur le terrain, ainsi que les résultats du questionnaire d'analyse des besoins, permettent de conclure à une importante hétérogénéité et à un niveau d'ensemble relativement faible du personnel de la PAF du Pas-de-Calais en langue étrangère. Des dispositifs de formation existent mais les candidatures pour ces formations sont peu nombreuses (seulement 32,8 % des policiers ont reçu une formation en anglais professionnel depuis leur entrée dans la police). Les policiers interrogés soulignent les facteurs qui nuisent à l'attractivité des formations dispensées : absence du lieu d'exercice pendant plusieurs jours, éloignement familial, manque de formations adaptées aux besoins spécifiques des personnels de la PAF, absence de progrès, manque de suivi sur le long terme, etc.

9.4. Renforcer la formation en anglais des policiers de la PAF du Pas-de-Calais

Afin de remédier à ce déficit, l'une des préconisations concerne la consolidation des offres de formation (initiale [lors du recrutement] et continue) destinées aux policiers et la mise en place d'une formation systématique, articulée autour des besoins spécialisés spécifiques des policiers de la PAF du Pas-de-Calais. La formation du personnel policier dépend actuellement des initiatives individuelles (formations « flash », candidatures individuelles à des formations institutionnelles). Il pourrait être bénéfique de rendre obligatoire la participation à des formations d'anglais, en particulier pour le personnel affecté à des zones géographiques ou à

des fonctions associées à une exposition régulière à cette langue étrangère. Les policiers français n'ont pas vocation à atteindre le niveau et le statut de locuteur natif, mais l'importance de l'anglais comme *lingua franca* dans les échanges professionnels et para-professionnels doit être reconnue, tout comme la nécessité d'une amélioration de la formation dans ce domaine. Par ailleurs, il est également important de prendre en compte la difficulté à concilier la formation du personnel et les impératifs relatifs à l'opérationnel. Il semble pertinent de promouvoir le déplacement des formateurs sur le lieu d'exercice des policiers et de prévoir un système en deux temps qui offrirait aux policiers la possibilité d'alterner entre les activités opérationnelles et les cours d'anglais (par demi-journées, par exemple). Il serait aussi intéressant d'envisager un format hybride mêlant présentiel et distanciel car ce type de dispositif présente un intérêt certain en raison de la flexibilité et de l'autonomisation qu'elle offre aux apprenants.

9.5. Spécialiser les contenus enseignés

Nous appelons de nos vœux une spécialisation des contenus enseignés fondée sur la transposition didactique du savoir savant en savoir à enseigner. Nous pensons que les formateurs chargés de l'enseignement de l'anglais aux policiers français doivent, dans un premier temps, se familiariser avec les différentes facettes (linguistiques, discursives, culturelles) de la langue de spécialité (anglais de la police). En effet, la maîtrise de l'encyclopédie spécialisée offre la possibilité de sélectionner les éléments du savoir savant qui seront utiles au public cible, en fonction de leurs besoins. Ces besoins doivent être mis en lumière par une démarche d'analyse ciblée et scientifiquement fondée, à travers la triangulation des données et des sources (observations *in situ*, analyses de situations cibles, entretiens, questionnaires). Il est ensuite possible de caractériser finement le spécialisé à enseigner et nous proposons une démarche didactique fondée sur trois principales approches complémentaires de la langue de spécialité : (1) une approche terminologique (connaissance du lexique, de la terminologie et de l'argot spécialisés, de leurs variations nationales [anglais policier britannique, anglais policier américain], prononciation...); (2) une approche discursive (familiarisation avec les spécificités phraséologiques de la langue de spécialité, corpus réduit de discours spécialisés, genres discursifs, etc.); et (3) une approche culturelle (notions liées à la culture professionnelle des polices anglophones, aux pratiques et aux représentations sociales ...). Une telle spécialisation des contenus enseignés nous paraît constituer un facteur de motivation essentiel qui susciterait l'intérêt des apprenants, à court mais aussi à long terme. Ces propositions sont succinctement présentées dans le cadre de ce document de synthèse, mais

elles font l'objet de développements complets dans la thèse à laquelle ce sondage est adossé. La recherche comporte une description fouillée de la variété spécialisée de l'anglais de la police ainsi que des préconisations didactiques qui peuvent en être déduites et adaptées aux formations en langues destinées aux policiers français.

Remerciements

Je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des 95 participants à cette étude, pour avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire portant sur les besoins langagiers et les contextes d'emploi de l'anglais dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Je suis également reconnaissante à l'égard des responsables de la PAF du Pas-de-Calais, pour avoir donné une suite favorable à ma démarche et rendu possible cette analyse des besoins langagiers au caractère inédit. Merci pour leur coopération, leur confiance et leur aide dans la diffusion de ce questionnaire ainsi que dans la collecte des réponses.

Pour toute question concernant cette synthèse ou mes travaux de recherche, n'hésitez pas à me contacter :

Audrey CARTRON

Enseignante agrégée d'anglais

Doctorante en linguistique anglaise à Aix-Marseille Université, Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA)

Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche à Nantes Université, Filière Langues Étrangères Appliquées (LEA)

audrey.cartron@univ-nantes.fr / audrey.cartron@univ-amu.fr

+33 6 29 70 30 72

Annexe 11 : Formulaire anglais/français de pré-déclaration de plainte
[section 8.2.4.a)]



BILINGUAL ENGLISH-FRENCH FORM OF PRE-DECLARATION OF COMPLAINT
(FORMULAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS DE PRÉ-DÉCLARATION DE PLAINTE)

Je vous prie de bien vouloir établir un récépissé de déclaration de plainte selon le rapport ci-dessous

(I would be grateful if you could draw up a receipt of declaration of the complaint according to the report below)

٢٠٢٠ — ٢٠٢١

A _____, le : **day** (jour) _____ **Month** (mois) _____ **year** (année) _____

VICTIM (VICTIME)

NAME (nom).....

FIRSTNAME (prénom)

DATE OF BIRTH (né le) **day-month-year**.....

PLACE OF BIRTH (lieu de naissance).....

PROFESSION (profession).....

NATIONALITY (nationalité).....

ADDRESS (adresse).....

TELEPHONE (téléphone).....

E-MAIL.....

ADDRESS IN FRANCE (adresse en France).....

PHONE NUMBER IN FRANCE (téléphone en France).....

COMPLAINANT (PLAIGNANT) IF DIFFERENT (SI DIFFÉRENT)

NAME (nom).....

FIRSTNAME (prénom)

DATE OF BIRTH (né le) **day-month-year**.....

PLACE OF BIRTH (lieu de naissance).....

PROFESSION (profession).....

NATIONALITY (nationalité).....

ADDRESS (adresse).....

TELEPHONE (téléphone).....

E-MAIL.....

ADDRESS IN FRANCE (adresse en France).....

PHONE NUMBER IN FRANCE (téléphone en France).....

CRIME'S DATE (DATE DES FAITS)

Day-Month-Year (jour-mois-année).....
Hours-Minutes (heures-minutes).....

DAY (JOUR DE LA SEMAINE)

- Monday** (lundi) **Tuesday** (mardi) **Wednesday** (mercredi)
 Thursday (jeudi) **Friday** (vendredi) **Saturday** (samedi) **Sunday** (dimanche)

CIRCUMSTANCES (CIRCONSTANCES)

- Theft** (vol simple)
 Pickpocketing (vol à la tire)
 Snatch steal (vol à l'arraché)
 By car (en voiture)
 By bike (en moto)
 By scooter (Scooter)
 Extortion (racket)
 Armed theft (vol avec arme)
 Knife (avec arme blanche)
 Firearm (avec arme à feu)
 Swindle (escroquerie)
 Other offence (autre infraction)

PLACE (LIEU)

- In the street** (dans la rue) **name** (quelle rue ?).....
 At the airport (à l'aéroport) - **Wich airport** (quel aéroport ?)
 In the subway (métro) **Tramway**
 In department stores, shops (dans les grands magasins/boutiques) **Name/Address**.....
 At the museum (au musée) **wich ?**.....
 At the entrance of the museum (à l'entrée du musée)
 At the hotel (à l'hôtel) **Name/Address**.....
 In the room (dans la chambre)
 In the lobby (dans le hall)
 In a taxi (dans un taxi).....
 In a restaurant/bar (dans un café/restaurant) **Name/Address**.....
 Other place (autre lieu).....

STOLEN GOODS (OBJETS VOLÉS)

- Wallet** (portefeuille).....
- Purse** (porte-monnaie).....
- Handbag** (sac à main).....
- Travel bag** (sac de voyage).....
- Suitcase** (valise).....
- Change** (argent en espèces) €. **Other** (autre).....
- Traveller cheks** (chèques de voyage). €. **Other** (autre).....
- Credit card** (carte de crédit) **whose, n°**.....
- Airplane ticket** (billet d'avion).....
- Passport : whose, n°**.....
- I.D. card** (carte d'identité) **whose, n°**.....
- Driving licence** (permis de conduire) **whose, n°**.....
- Camera** (appareil photo).....
- Video camera** (caméscope).....
- Mobile phone** (téléphone portable) **IMEI :**.....
- Other good** (autre objet).....

ACCESSORIES (ACCESSOIRES)

	Necklace (collier)	Ring (bague)	Earrings (boucles d'oreilles)	Watch (montre)
Pearl (perle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gold (or)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Silver (argent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diamond (diamant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Other (autre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Estimated damage (préjudice déclaré) :

PERPETRATOR'S DESCRIPTION (DESCRIPTION DE(S) L'AUTEUR (S))

Did you see the criminal(s) ? (avez-vous vu l'auteur ?) **Yes** (oui) **No** (non)

Number (nombre de personnes ?) :

The author was (l'auteur était) :

Foot has (à pied) **By car** (en voiture) **By motorcycle** (en moto) **By scooter**

Registration number (immatriculation).....

color (couleur) :

Green (vert) **White** (blanc) **Red** (rouge) **Grey** (gris) **Yellow** (jaune)

Dark blue (bleu foncé) **Light blue** (bleu clair) **Metal grey** (gris métal)

Other color (autre couleur).....

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

3/4

INDIVIDUAL 1 (Individu 1)

Gender (sexe) : **Male** (homme) **Female** (femme)

Other distinction (caractéristique particulière) : **Adult** (adulte)
 Child (enfant) : **Age** (âge) :years old **Stature** (taille) : cm
 Big (gros) **Means** (moyen) **Thin** (maigre)
 Other (autre).....

Looking (type) **European** (européen) **African** (africain)
 Asian (asiatique) **Latin-american** (latino-américain)
 North-african (nord-africain)
 Other (autre).....

Hair color (couleur des cheveux) : **Brown** (brun) **Black** (noir)
 Blond **Red** (roux)
 White (blanc) **Bald** (chauve)
 Other (autre).....

Other (autre particularité) : **Moustache** **Beard** (barbe)
 Glasses (lunettes) **Scar** (cicatrice)
 Tattoo (tatouage) **Piercing**
 Other (autre).....

INDIVIDUAL 2 (Individu 2)

Gender (sexe) : **Male** (homme) **Female** (femme)

Other distinction (caractéristique particulière) : **Adult** (adulte)
 Child (enfant) : **Age** (âge) :years old **Stature** (taille) : cm
 Big (gros) **Means** (moyen) **Thin** (maigre)
 Other (autre).....

Looking (type) **European** (européen) **African** (africain)
 Asian (asiatique) **Latin-american** (latino-américain)
 North-african (nord-africain)
 Other (autre).....

Hair color (couleur des cheveux) : **Brown** (brun) **Black** (noir)
 Blond **Red** (roux)
 White (blanc) **Bald** (chauve)
 Other (autre).....

Other (autre particularité) : **Moustache** **Beard** (barbe)
 Glasses (lunettes) **Scar** (cicatrice)
 Tattoo (tatouage) **Piercing**
 Other (autre).....